A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Arch. Bibl. 3.2. 257 d. 14 1/11

R. 10. 4°. 128.

R. Cat 479/11

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

v Ensemble 1828.

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES;

PUBLIÉS PAR L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE;

FAISANT SUITE

AUX NOTICES ET EXTRAITS LUS AU COMITÉ ÉTABLI DANS L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME ONZIÈME.

PARIS,
IMPRIMERIE ROYALE.

1827.

257. d. 24.

R. 10. 4° 128

Digitized by Google

BIBLIOTHECA BODLEIANA
DONI NON VENDITO NEC ALIENA

Digitized by Google

TABLE

DES NOTICES CONTENUES DANS CE VOLUME.

PREMIERE PARTIE.

Pièces diplomatiques tirées des archives de la république de Gênes. Par M. Silvestre de Sacy.....Page 1.

Décret ou privilége de Léon III, roi d'Arménie, en faveur des Génois, en l'année 1288. Par M. J. de Saint-Martin.. 97.

Notice sur l'Encyclopédie japonoise, et sur quelques ouvrages du même genre. Par M. Abel-Rémusat..... 123.

Notice d'un Manuscrit espagnol écrit pour l'usage des Maures d'Espagne, et contenant un Traité de la croyance, des pratiques et de la morale des Musulmans. Par M. le baron Silvestre de Sacy..... 311.

SECONDE PARTIE.

Notice des Lettres inédites de Cratès le Cynique, contenues dans le manuscrit 483 du Vatican. Par M. Boissonade. 1.

Appendice..... 47.

Notice des Scholies inédites de Basile de Césarée, sur S. Grégoire de Nazianze. Par le même..... 55.

Table pour les Notices précédentes..... 157.

Notice d'un Manuscrit de la bibliothèque du chevalier Cotton, faisant partie aujourd'hui du Musée britannique. Par M. J. J. Brial..... 165

Digitized by Google

Traité alimentaire du médecin Hiérophile, extrait de deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Par M. BOISSONADE. 178.

Table pour la Notice précédente..... 268.

Notice d'un Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, contenant une Histoire inédite de la Moldavie, composée en moldave par Nicolas Costin, grand logothète à la cour d'Iassy, et traduite en grec moderne par Alexandre Amiras. Par M. HASE..... 274.

Appendice à la Notice précédente..... 332.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

NOTICES ET EXTRAITS
DES MANUSCRITS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,
ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

PIÈCES DIPLOMATIQUES
TIRÉES
DES ARCHIVES DE LA RÉPUBLIQUE DE GÈNES.

Par M. SILVESTRE DE SACY.

L'ACADÉMIE ROYALE des inscriptions et belles-lettres a publié, dans le tome III des Mémoires de l'Institut, Classe d'histoire et de littérature ancienne, le rapport que je fis à cette classe sur les recherches par moi faites dans les archives du gouvernement et autres dépôts publics, à Gènes, en l'année 1805.

A la suite de ce rapport, se trouve une notice des pièces tirées soit des archives secrètes du gouvernement, à Gènes, soit de celles de la banque de Saint-Georges. Plusieurs des pièces que j'ai fait connoître succinctement dans cette notice, m'ont paru mériter d'être publiées en entier, et j'ai pensé qu'il étoit d'autant plus convenable d'en assurer ainsi la conservation, que les archives de Gènes, depuis l'époque où j'en ai pris connoissance, ayant

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

éprouvé divers déplacemens, quelques-unes de ces pièces pouvoient s'être égarées. La plupart de celles que je réunis ici appartiennent aux relations des Génois avec le Levant ou les États Barbaresques; deux sont écrites en langue Arabe, une en langue Arménienne. Ces considérations m'ont engagé à leur donner place dans la partie de ce volume qui est consacrée aux manuscrits Orientaux. Dans la classification de ces pièces, je suivrai simplement l'ordre chronologique; elles ne sont pas en assez grand nombre pour que j'aie cru devoir les classer sous plusieurs divisions. J'y joindrai quelques notes, lorsque cela me paroîtra indispensable; mais elles seront en petit nombre, mon intention étant seulement de fournir des matériaux à l'histoire, et non de discuter les difficultés auxquelles quelques-unes de ces pièces peuvent donner lieu.

ANNÉE 958.

PRIVILÉGE accordé à la commune de Gènes par Bérenger II, roi d'Italie, et Adalbert son fils, qu'il avoit associé à la royauté (1).

[Cod. Jur. lib. 1 duplic.]

LE diplome suivant a été connu d'Ubert Foglieta, qui en fait mention dans le 1.er livre de son Histoire de Gènes, comme d'un document de grande importance. Voyez *Græv. Thes. antiq. et histor. Ital.* tom. I, part. 1, col. 235.

IN NOMINE DEI ETERNI.

Berengarius et Aldebertus, divina favente clementia, reges. Decet regalem excellentiam, ut votis suorum fidelium aures sue pietatis inclinet; quatenus eos devotiores ac promptiores in suo obsequio reddat. Idcirco omnium (1) sancte Dei ecclesie nostrorumque, presentium scilicet ac futurorum, noverit universitas, qualiter interventu ac petitione Hebonis nostri dilecti fidelis, per hujus precepti nostri paginam, secundum

(1) C'est par inadvertance que, dans le Rapport imprimé dans le tom. III des Mém. de la Classe d'hist. et de littér. anc. *pag. 104, lig. 2*, on a mis *Rois Lombards* pour *Rois d'Italie.*

(2) Il faut ajouter le mot *fidelium* qu'on lit dans plusieurs actes du même temps, et qui a vraisemblablement été omis par le copiste.

Digitized by Google

consuetudinem illorum confirmamus et corroboramus omnibus nostris fidelibus et habitatoribus in civitate Januensi, cunctas res et proprietates illorum, seu libellarias et precarias, et omnia que secundum consuetudinem illorum tenent, aliquo titulo vel modulo scriptionis acquisierunt, vel que illis ex parte patris et matris advenerunt; omnia et ex omnibus, et intra et extra civitatem, in integrum eis confirmamus pleniusque corroboramus, una cum terris, vineis, pratis, pascuis, silvis, stalareis, sacionibus (sationibus), ripis, rupinis, molendinis, piscationibus, montis (montibus), vallibus, planiciebus, aquis aquarumve decursibus, servis et ancillis utriusque sexus, et omnia que dici vel nominari possunt; que secundum consuetudinem illorum tenent, pertinentibus, vel aspicientibus, in integrum. Precipientes itaque jubemus ut nullus dux, marchio, comes, vicecomes, sculdasius, decanus, vel quelibet regni nostri magna parvaque persona, in eorum domibus potestative ingredi audeat, aut mentionem (mansionem) tollat, vel aliquam injuriam vel molestationem facere conetur; sed liceat eis pacifice et quiete vivere, ac nostra fulti preceptali confirmatione, omnium hominum remota contradictione vel diminoratione. Si quis igitur hujus nostre confirmationis preceptum pro aliquo ingenio infringere vel violare temptaverit, sciat se compositurum auri optimi libras mille, medietatem camere nostre, et medietatem predictis hominibus illorumque heredibus ac proheredibus. Quod ut verius credatur, diligentiusque ab omnibus observatur (observetur), manibus propriis roborantes, annuli nostri impressione insigniri jussi sumus (jussimus).

Signum serenissimorum, Berengarii et Aldeberti, regum :

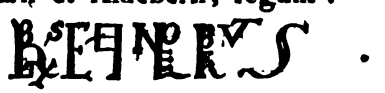

Ulbertus, cancellarius, jussu regum. Data 15 kal. augustas, anno incarnationis Domini DCCCCLVIII; regni vero Domini Berengarii atque Aldeberti, regum, octavo; indictione prima.

Actum Papie, in Dei nomine feliciter.

ANNÉE 1149.

TRAITÉ de paix et de commerce entre la République de Gènes et le Roi Mahométan de Valence, Boabdele Mahomet (c'est-à-dire, Abou-Abd-allah Mohammed*), fils de Saïd.*

[Lib. jur. tom. VII, fol. 20 recto.]

HÆC est pax et conventio quam fecit Guillelmus Lusius cum rege Valenciæ. In nomine Domini. Amen. Cartam securitatis et pacis et

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

amoris quam firmat et abligat rex Boabdele Mahometo filius Saidæ, Deus illum custodiat, inter se et homines Januæ, consules atque majores et cunctos alios sapientes et negotiatores, cum legato illorum Guillelmo Lusio qui est missus ab eis; advenit nobis cum carta et cum sigillo, qui cognitus et notus; unum ex majoribus illum esse credimus civitatis Januæ. Venit quidem in loco affirmandi et abligandi terminum usque ad annos decem in unum continentibus, incipiens scriptura istius conventionis per mare atque per terram, in cunctis eorum terris, usque in extremo illorum potestate. Super hoc quod Boabdele et cuncti ejus homines pacem tribuant cunctis hominibus Januæ, in quantum est potestas, ubicunque illos inveniant, in mari vel in terra; et ut cuncti homines Januæ faciant pacem, et qui sub eorum manent potestate, cunctis hominibus regis, in mari et in terra, à longe et prope, ab oriente vel ab occidente; istam pacem firmant et constituunt sine fraude et ullo malo ingenio. Tali namque modo quod dat eis rex Boabdele, in isto supra dicto tempore, marabotinos decem millia; et rex Boabdele, illorum amore et honore, constituit ei ut isti decem millia marabotini in duos annos, primo donatione ad præsenti, et aliud ad impletum annum; et quinque millia marabotinos quos modo debemus, ad Guillelmum Lusium cum quo istam pacem firmamus, de istis quinque millia accepit modo duo millia, intra aurum et pannos de seta quos modo defert secum, et dimittit hic missum suum per tres millia marabotinos qui remanent de habere istius anni, ut deferant usque ad menses duos. Et infra supra dictam pacem, cunctos homines Januæ qui sunt in Almeria vel in Tortuosa, nullo modo offendant hominibus de districtu regis, in personis vel in rebus, in mari nec in terra, vel ubicunque illos inveniant. Et convenit ei rex Boabdele, amore et honore illorum civitatis, quod nemo eorum nec de eorum potestate non tribuant ullam amissionem nec ullam datam in tota terra ipsius, nec parum nec multum, infra terminum supra dictæ pacis. Et si aliquis de extraneis gentibus cum illis causa negociandi veniret, secundum quod antea constitutum fuit, daret quod illi tangeret. Jussit itaque rex tribui illis hominibus Januensibus duos fondicos proprios illorum causa manendi et negociandi, et habitare et introire in eis, unum in Valencia et unum in Denia; et nemo ex aliis gentibus ibi habitet; et unum balneum, per unamquamque hebdomadam diem unum, sine ullo pretio, in cunctis terris suis. Et convenit eis rex ut bene et honeste illis adimpleatur pactum istud, et Guillelmus Lusius convenit ei per homines Januæ, ut nullum exercitum faciant in terram suam, nec offendant ulli homini suæ potestatis. Ipsi vero intra se fidem illorum unus alteri promiserunt taliter adimplere. Fuit scripta carta ista, mediante mense Safar, anno quingesimo *(sic)* XLIV.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

In nomine Domini, ego Guillelmus Lusius, Dei gratia legatus consulum communis Januæ et civitatis, facio tibi, Boabdèle regi Valenciæ, et confirmo jussu consulum communis Januæ et sapientum, et ex illorum voluntate, pacem et concordiam firmam usque ad annos decem.

Dans la notice que j'ai donnée de ce traité, dans le tome III des Mémoires de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, j'ai supposé que Boabdèle, c'est-à-dire Abou-Abd-allah, nommé ici *roi de Valence*, pouvoit être un gouverneur de cette ville pour les Almohades. Cette conjecture ne sauroit être admise. En l'année 544 de l'hégire, 1149 de J. C., les Almohades (ou *Almowahhids* الموحّدون) n'étoient point encore maîtres de Valence. Vers la fin de la dynastie des Almoravides (ou *Almorabits* المرابطون), en l'année 540 de l'hégire, les villes de Valence et de Murcie avoient secoué le joug de cette famille, et avoient reconnu pour souverain Abou-Djafar Ahmed, surnommé Seïf-eddaula, et qui, en montant sur le trône de l'Aragon oriental, avoit pris le titre de Mostanser-billah. Ce prince, le dernier d'une dynastie connue sous le nom de *Bénou-Houd* بنو هود, ayant perdu, en cette même année 540 [1145 de J. C.], une bataille contre Alfonse (Alfonse-Raymond VIII, roi de Castille et de Léon), fut tué dans sa fuite, et en lui finit la dynastie des Bénou-Houd. Ce ne fut que vingt ou vingt-cinq ans plus tard, que la ville et le royaume de Valence tombèrent sous la domination des Almohades. Je vois, par un historien dont Casiri a publié un extrait, que Valence appartenoit aux Almohades en l'année 566 [1170 de J. C.]. Dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort de Mostanser-billah et la soumission de Valence aux Almohades, cette ville, comme nous l'apprenons du même Casiri, fut soumise à un roi que cet écrivain nomme d'abord *Mohammed ben Sadæus*, et ensuite *Abou-Abd-allah ben Mohammed ben Sadæus*. La comparaison des deux passages montre évidemment qu'il y a erreur dans le second, et qu'il faut lire *Abou-Abd-allah Mohammed ben Sadæus*. Ce roi fut battu près de Grenade, en l'année 557 [1161 de

Biblioth. Arab. Hisp. Escurial. tom. II, pag. 57; et ibid. pag. 211 et 212.

Ibid. pag. 58.

Ibid.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

J. C.], par l'armée des Almohades[a]. Quoique Casiri ait un peu défiguré son nom en lui donnant une terminaison latine, on y reconnoît sans peine le *Boabdele Mahometus filius Saidæ* ou Abou-Abdallah Mohammed fils de *Saïd* سعيد ou *Saad* سعد, de notre traité. Le titre de *roi de Valence*, qui lui est donné dans cette pièce, est donc conforme à la vérité historique.

[a] *Biblioth. Ar. Hisp. Escurial. tom. II, p. 58.*

ANNÉE 1178 — 1181.

CONSTITUTION du Pape Alexandre III, par laquelle l'église de Gênes est confirmée dans le rang de métropole, et l'Archevêque est nommé à perpétuité légat pour les églises d'outre-mer.

[Lib. jur. tom. VII, fol. 67.]

DE legatione transmarina, concessa per archiepiscopum Januensem.

Alexander episcopus, servus servorum Dei, venerabilibus fratribus, Jerosolimitano et Antiocheno patriarchis, archiepiscopis, episcopis, et dilectis filiis, universo clero transmarino, salutem et apostolicam benedictionem. Apostolice sedis, cui licet inviti presidemus, auctoritas monet nos perpensius et inducit ut sic circa omnes credite nobis dispensationis ministerium exhibere curemus, quod singulis videamur, secundum qualitatem et merita personarum, sicut convenit, providere. Noveritis autem quod hac consideratione inducti, et devotionem, reverentiam et sedulitatem obsequiorum que nobis olim Januensis ecclesia et tota civitas, in exordio scismatis, omni mundano timore postposito, nobis in propria persona nostrisque nunciis exhibuit, et quanta nos magnificentia et honore suscepit, diligentius attendentes, ad exemplar antecessoris nostri felicis memorie Innocentii pape, que beato Petro et sancte romane ecclesie fidelissima perseverat, eam metropolitana decoravimus dignitate. Et ut tam clerus quam populus Janue ad servitium et honorem ecclesie tanto ferventius accendatur, quanto ecclesiam et civitatem à sede apostolica cognovit amplius honorari, legationem concessimus ejusdem civitatis archiepiscopo transmarinam. Ita quidem, ut singulis ottenniis cum episcopo vel cardinali romane ecclesie pariter illuc accedere debeat, eamdem auctoritatem et potestatis plenitudinem recepturus, quam episcopus vel cardinalis habuit qui à nobis vel successoribus nostris, de corpore ecclesie, ad partes illas fuerit destinatus. Inde est quod universitati vestre, per apostolica scripta precipiendo mandamus, qt (quatenus) memorate

Digitized by Google

civitatis archiepiscopum, si cum episcopo vel cardinali à latere summipontificis destinato quandocumque fuerit ad partes illas transmissus, benigne curetis et honorifice recipere, et in his quæ de salute nostra et profectu tempore illius agenda fuerint, sicut legato qui cum eo, ut supra dictum est, de corpore ecclesiæ missus fuerit, studeatis humiliter obedire.

Datum Laterani, quinto idus aprilis.

On ne voit point, dans cette constitution, l'année, soit de l'ère chrétienne, soit du pontificat d'Alexandre III, dans laquelle elle a été donnée. Il est vraisemblable que ces priviléges ne furent accordés à l'église de Gènes par Alexandre III, que lorsqu'il fut paisible possesseur du trône pontifical, et qu'il put faire sa résidence à Rome, puisque cette constitution est datée du palais de Latran. C'est ce qui me porte à en fixer l'époque entre 1178 et 1181.

On trouve dans Ughelli, *Italia sacra*, tome IV, une bulle d'Alexandre III, de l'année 1180, par laquelle il prend sous sa protection les chanoines de Gènes; il est assez vraisemblable que celle-ci est à-peu-près de la même date.

Le siége épiscopal de Gènes avoit été élevé au rang de siége métropolitain en 1133.

ANNÉE 1181.

TRAITÉ de paix entre Abou-Ibrahim Ishak, roi de Majorque, et la République de Gènes.

[Cantera seconda.]

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على جميع النبيين وسلم تسليما

كتاب مصالحة ومعاقدة ومسالمة ومعاهدة امضاها على بركة الله تعالى وعونه وابرمها وانفذها بيمن الله واحكمها الفقيه الاجل ابو ابرهيم اسحق بن محمد بن على ايد الله امره واعز نصره والرسل (1) الجليل وطوان دموروا وفقه الله لما يرضاه العاقد عن الارجباسقه والقناصلة

(1) Dans ce traité et dans le suivant, on lit toujours رسل au lieu de رسول.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

العظماء الجلّة الزعماء والشيوخ والاعيان ذوى الحلّ والعقد من اهل
جنوه ومن وراءهم من خاصّتهم وعامّتهم ادام الله كرامتهم بتقواه الواصل
فى هذا التاريخ بكتابهم وبترجمته فى بلدهم عنهم المضمن عنهم (انهم) قلّدوه
جميع امورهم واقاموه مقامهم فى عقد هذا السلم لهم وعليهم وعنه يوثقوا (1)
هذا الامر بين الجانبين ويكمله على اتمّ العقد فى الوجهين ان شاء الله تعالى
سبحانه فعقد الفقيه الاجل ابو ابرهيم اسحق بن محمد بن على ايّده الله
ونصره والرسل الجليل رطوان دموروا عمّن ذكر فوق هذا من اهل جنوه
يسّرهم الله لما يرضاه هذه المهادنة عن صفاء من الضمائر والنيّات ووفاء
بالعهد وخلوص الطويّات وعلى اعطاء عهود الله سبحانه ومواثقه فى كل ما
يتضمّنه هذا الكتاب من العقود المرعيّات وعن إخلاصٍ تستمرّ به
الصداقة وتتّصل وتصفوا برَغيهِ الصحبة فتتاقد ولا تنفصل فالتزم
الفقيه الاجل ابو ابرهيم اسحق بن محمد بن على ايّده الله ونصره بهذه
المعاقدة للرسل الجليل رطوان دموروا ومرسليه المقدّم ذكرهم
الارجباسقه والقناصلة وجميع اهل جنوه وفّقهم الله بتقواه الّا يطرق
احد من اهل بلاده مَيُورقَه ومَنُرقَه ويابسه وقُرمُنتَيرَه حرسها الله
بلاد جنوه حدودها من انيسه الى قُربُه بشرّ فى برّ ولا بحر والّا يتعدّى
احد من رجاله ومتصرّفيه فى القطايع وغزاته على من ضمنته بلادهم وحوته
نواحيهم واقطارهم ولا ينالهم من الجزاير الاربع نكاية ولا اضرار وكذلك
التزم الرسل الجليل رطوان دموروا المذكور عن مرسليه المذكورين
الارجباسقه والقناصلة من اهل جنوه خاصّة وعامّة الا يضرّ احد
منهم ولا من متصرّفيهم وغزاتهم فى القطايع وغيرها الجزاير الاربع ميورقه

(1) Je pense qu'il faut lire يوثق *Voyez* le texte du Traité suivant.

ومنزقه ويابسه وفرمنتيره ومن حوت من ساكنيها واشتملت عليه من اهلها
وذويها فى برّ ولا بحر بوجه من الوجوه ولا يلحقهم منهم اذاية ولا ضرر التزما
ذلك كله فى عقد هذه المسالمة فى اعمالهما سواء وتعادلا فى ربطه وابرامه محاذاة
واستواء والزم المذكور ذلك كله من سقى ممّن ارسله بمقتضى ما اسندوه
اليه وعقدوا له و قلّدوه فى كتابهم الواصل من قبلهم صحبته وارتضوا فعله
فى ذلك وعمله وممّا التزمه للفقيه الاجل ابى ابرهيم اسحق بن محمد بن
على ايّده الله ونصره الرسل الجليل رطوان دموروا المذكور وفّقه الله لما
يرضاه ووقع الارتباط عليه والزمه مرسليه المذكورين ألّا يعتمروا فى ضرر
احد هذه الجزاير الاربع المذكورة بانفسهم ولا بعون يعينوا به احدا من
اعدايها عليها لا بقول ولا بفعل ولا بنفس ولا بمال والتزم الفقيه الاجل
ابو ابرهيم ايده الله ونصره للرسل رطوان دموروا المذكور ولمرسليه من
ذلك مثلما التزمه الرسل المذكور الّا يضرّهم ولا يعين عليهم بنفس ولا مال
وممّا اتّفقا عليه وارتبط الرسل المذكور رطوان دموروا يسّره الله لما يرضاه
عنه وعن مرسليه المذكورين اليه انّه من صافر (سافر) من اهل بلادهم فى
مراكب اعداء هذه الجزاير الاربع حرسها الله المضرّين بها انه متى تمكّن
منهم ان يجّروا مجرى اعدايها وكذلك التزم لهم الفقيه الاجل ابو ابرهيم
اسحق بن محمد بن على ايّده الله ونصره انه متى عطب لهم جفن فى
الجزاير الاربع ان لا يعترضوا فى شى ممّا اخرجه البحر ورمى به الى البرّ ومتى
ذهبوا الى الكراء على اخراج ما فى البحر فذلك مباح لهم ان شاء الله تعالى
وجعل الفقيه الاجل ابو ابرهيم اسحق بن محمد بن على ايّده الله ونصره
والرسل الجليل رطوان دموروا العاقد على الارجياسقه والقناصلة وجميع
من ذكر من اهل جنوه خاصّتهم وعامّتهم يسّرهم الله بما (لما) يرضاه هذا الصلح

PIÈCES diplomatiques.

المذكور حاجزا عن كل ما يضرّ بالجانبين او يوجد مكروها الى الفريقين من
اهل الجزاير الاربع المذكورة وبلاد جنوه المذكورة وضرب الفقيه الاجل ابو
ابرهيم اسحق بن محمد بن على ايده الله ونصره والرسل الجليل رطوان
دموروا عن مرسليه المذكورين يسّرهم الله لما يرضاه هذه المهادنة والمعاقدة
المربوطة المحدودة (1) اجلا من عشرة اعوام متوالية اولها تاريخ هذا
الكتاب وهو شهر صفر الموافق لشهر يونيه سنة سبع وسبعين
وخمسماية تمهيدا للعقد وشدّا للعهد واعطى الفقيه الاجل ايده الله ونصره
والرسل رطوان دموروا وفّقه الله عمّن عقد عليه وارتبط عنه اليه صفقة
يمينه وعهدا لله سبحانه بالوفاء على ذلك والجرى فيه على احمد المسالك
وانّهم ملتزمون لما فى هذا الكتاب بنفوس خالصة الغيب من الارتياب
واشهدوا الله سبحانه وهو اكبر الشاهدين على ما تضمّنه هذا العقد
باعظم المواثيق فى كل ملّة ودين انّ الامر يجرى فى هذه المصالحة على
الوفاء والنصيحة وعلى اتمّه واحسنه سريرة واعدله واحكمه بصيرة ومن نكث
فانما ينكث على نفسه ودينه والله الحاكم على ما نقول منه وهو على
جميع ذلك شهيد وباجرايه على الطريقة المثلى كفيل والحمد لله ربّ
العالمين والكتاب نسختان الامر كله لله جلّ وعزّ

Traduction.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu soit propice à tous les prophètes, et leur accorde le salut!

Traité de pacification, et conventions réciproques arrêtées avec la bénédiction de Dieu et son assistance, et ratifiées sous ses auspices favorables, entre le très-illustre Alfaqui Abou-Ibrahim Ishac, fils de Mohammed fils d'Ali (que Dieu lui conserve long-temps la puissance, et lui accorde de glorieuses victoires!), et l'illustre ambassadeur Rodoan

(1) Il paroît par le traité suivant de 1188 qu'il faut lire مشدودة.

Digitized by Google

de Moro (que Dieu lui fasse la grâce de faire ce qui est agréable à sa divine majesté!); ledit ambassadeur stipulant au nom de l'archevêque, des grands, illustres et magnifiques consuls, et des sénateurs et notables de Gènes, investis de l'autorité pour lier et délier, et de tous les autres citoyens de ladite ville, grands et petits (que Dieu, par sa bonté, perpétue leur gloire!), et arrivé ici de par eux, à la date des présentes, chargé de leurs pouvoirs, et de la traduction qui en a été faite à Gènes. Par lesdites lettres il appert qu'ils lui ont donné pleins pouvoirs, et l'ont constitué leur représentant, à l'effet de stipuler le présent traité tant à leur avantage qu'à leur charge, en sorte que cette affaire soit par lui arrêtée entre les deux parties contractantes, et qu'il la termine de telle manière qu'elle soit irrévocablement obligatoire de part et d'autre.

Le très-illustre Alfaqui Abou-Ibrahim Ishac, fils de Mohammed, fils d'Ali (que Dieu lui accorde son secours et son assistance!), et l'illustre ambassadeur Rodoan de Moro, èsdit nom des habitans de Gènes (que Dieu leur facilite les moyens de faire ce qui lui est agréable!), ont conclu les conventions suivantes, avec une entière droiture de cœur et une parfaite pureté d'intentions, prenant Dieu à témoin et s'engageant avec serment à accomplir toutes les clauses du présent traité, et apportant aux présentes stipulations une sincérité qui entretiendra entre eux une amitié constante, et resserrera de plus en plus les liens d'une bonne intelligence réciproque.

Le très-illustre Alfaqui Abou-Ibrahim Ishac, fils de Mohammed fils d'Ali (que Dieu lui accorde son secours et son assistance!), promet à l'illustre ambassadeur Rodoan de Moro, et à ses commettans susdits, les archevêque, consuls et autres citoyens de Gènes (que Dieu, par sa bonté, leur accorde le succès!), qu'aucun des habitans de ses états, de Majorque, Minorque, Iviça et Formenteira (que Dieu daigne les garder!), ne portera aucun dommage, soit par terre, soit par mer, au territoire de Gènes, qui s'étend depuis Nice jusqu'à Corvo, et qu'aucun de ses gens, de ceux qui seront sur ses galères, et de ses gens de guerre, ne commettra aucune hostilité contre qui que ce soit des habitans des lieux appartenant à ladite république, en sorte que lesdits habitans n'éprouveront ni tort, ni dommage quelconque, de la part des quatre îles susdites.

De son côté aussi, l'illustre ambassadeur susnommé, Rodoan de Moro, au nom de ses commettans susdits, les archevêque, consuls et habitans de Gènes, tant grands que petits, promet qu'aucun d'eux ni de leurs employés et de leurs gens de guerre embarqués sur leurs galères ou autres bâtimens, ne fera aucun tort, par terre ni par mer, en quelque manière que ce soit, aux quatre îles Majorque, Minorque, Iviça et Formenteira, ni à leurs habitans, et que lesdits habitans n'éprouveront

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

de leur part aucune violence ou dommage. Les deux parties contractantes ont promis d'exécuter les susdites conventions, avec une égale et parfaite réciprocité, dans leurs états respectifs, conformément aux stipulations du présent traité; et le susdit ambassadeur a soumis à l'exécution desdites clauses, ses commettans précédemment nommés, en vertu des pleins pouvoirs qu'ils lui ont donnés, et des autorisations contenues dans l'écrit dont il est porteur, et par lequel ils ont promis avoir pour bon et agréable tout ce qui seroit par lui fait et consenti.

L'illustre ambassadeur susdit, Rodoan de Moro (que Dieu lui accorde la grâce de faire ce qui èst agéable à sa divine volonté!), s'est pareillement engagé envers le très-illustre Alfaqui Abou-Ibrahim Ishac, fils de Mohammed fils d'Ali (que Dieu lui accorde son secours et son assistance!), à ce qui suit, tant pour lui que pour ses commettans susdits, qu'il y a expressément soumis; savoir: qu'ils ne machineront rien qui puisse faire tort à aucune des quatre îles susnommées, soit par eux-mêmes, soit en aidant et assistant contre elles leurs ennemis, par paroles, actions, secours d'hommes ou d'argent. Le très-illustre Alfaqui Abou-Ibrahim Ishac (que Dieu l'aide de son secours et de son assistance!), s'engage à la réciprocité de la même convention, envers le susdit ambassadeur Rodoan de Moro et ses commettans, promettant ne leur faire aucun dommage, et ne donner contre eux aucun secours d'hommes ou d'argent.

Il a été pareillement convenu, et le susdit ambassadeur Rodoan de Moro (que Dieu lui accorde les moyens de faire ce qui est agréable à sa divine volonté!), a consenti à ladite clause, tant pour lui que pour ses commettans; que si quelqu'un des habitans des états de Gènes, s'étant embarqué sur un bâtiment des nations ennemies des quatre îles (que Dieu les garde!), et qui sont en état de guerre avec elles, vient à être pris, les habitans desdites îles agiront envers lui comme envers leurs ennemis. De son côté, le très-illustre Alfaqui Abou-Ibrahim Ishac, fils de Mohammed fils d'Ali (que Dieu l'aide de son secours et de son assistance!), leur promet que, dans le cas où un de leurs vaisseaux viendroit à périr dans les eaux de l'une des quatre îles, personne ne s'appropriera rien de ce que la mer jetteroit sur le rivage: s'ils veulent louer des hommes pour retirer ce qui se trouvera dans la mer, ils en auront toute liberté.

Le très-illustre Alfaqui Abou-Ibrahim Ishac, fils de Mohammed fils d'Ali (que Dieu l'aide de son secours et de son assistance!), et l'illustre ambassadeur Rodoan de Moro, contractant au nom des archevêque, consuls et autres habitans susdits de Gènes, tant grands que petits (que Dieu leur accorde la grâce de faire ce qui est agréable à sa divine volonté!), ont stipulé le présent traité de paix, comme un moyen d'empêcher tout ce qui pourroit nuire aux deux parties contractantes, ou être

Digitized by Google

désagréable à l'une et à l'autre, c'est-à-dire, aux habitans des quatre îles susdites, et à ceux des états de Gênes.

Le très-illustre Alfaqui Abou-Ibrahim Ishac, fils de Mohammed fils d'Ali (que Dieu l'aide de son secours et de son assistance!), et l'illustre ambassadeur Rodoan de Moro, au nom de ses commettans susnommés (que Dieu leur facilite l'exécution de ce qui lui est agréable!), ont fixé à cette trève et à ces conventions stipulées entre eux, et présentement ratifiées, le terme de dix années consécutives, à commencer de l'époque des présentes, savoir, du mois de safar, correspondant au mois de juin de l'année 577, pour que cela soit le fondement d'une union et le lien d'une alliance (entre les deux parties). Le très-illustre Alfaqui (que Dieu l'aide de son secours et de son assistance!), ainsi que l'ambassadeur Rodoan de Moro, pour ceux au nom desquels il contracte et s'engage, se sont garanti réciproquement, en se frappant dans la main, et en jurant au nom de Dieu, l'observation fidèle du présent traité, et l'exécution la plus scrupuleuse desdites conventions, déclarant contracter l'engagement de tenir et exécuter tout ce qui est contenu dans les présentes, avec des intentions sincères, exemptes de toute subtilité qui pourroit les rendre suspectes. Ils ont pris à témoin, Dieu, le meilleur des témoins, sur tout le contenu du présent écrit, et se sont garanti réciproquement par les engagemens regardés dans toute croyance et toute religion comme les plus forts et les plus obligatoires, que les stipulations de la présente pacification sont faites de bonne-foi, sincèrement, avec les intentions les plus parfaites et les meilleures, et avec les vues les plus justes et les plus généreuses. Quiconque y contreviendra, se rendra coupable d'une infraction qui ne tournera que contre lui-même et contre sa religion. C'est Dieu qui est le juge de ce que nous disons; il est témoin de tout ce que dessus, et le garant de notre fidélité à exécuter le tout de la manière la plus convenable. Louanges soient rendues à Dieu, le maître des mondes! Le présent écrit a été fait double.

Toutes choses dépendent de l'ordre de Dieu : qu'il soit exalté et honoré (1)!

(1) Au dos du texte Arabe du précédent traité, se trouve une traduction Latine, ou plutôt un extrait que je n'ai pas cru devoir copier. Cet extrait commence ainsi :

Anno dominicæ nativitatis MCLXXXI, in consulatu Ansaldi de Tanclerio, Anselmi Garrii, Idonis Picii, Bisacini et sociorum. Cartæ legationis quam Rodoanus legatus detulit Majorica, interpretatio.

Carta pacis firmæ, stabilis et indissolubilis, quam..... per gratiam Dei, et cooperante ejus clementiâ, Alfachius magnus, Ebo Abrahain Isaac Eben Macomet Eben Ali, quem Deus manu teneat, honorabili Januensi legato, Rodoano de Mauro, sapienti et prudentissimo, quem Deus manu teneat, pro archiepiscopo et clero Januensi, atque consulibus et consiliariis et magnatibus ejudem civitatis qui habent potestatem solvendi et ligandi, &c.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

ANNÉE 1188.

TRAITÉ de paix entre Abou-Mohammed Abd-allah, fils d'Ishak, roi de Majorque, et la République de Gènes.

[Cantera seconda.]

Ce traité est intitulé au dos : *Conventione col Turco : veriùs cum rege Majorichæ, tunc temporis à Mauris possessæ.*

A l'original Arabe est jointe une traduction Latine interlinéaire. Je vais transcrire l'une et l'autre.

بسم الله الرحمن الرحيم وصلّى الله على جميع الانبياء وسلّم تسليما
كتاب مصالحة ومعاقدة واتّفاق انتظمت على اتمّ عقدٍ وميثاقٍ
امضاها على بركة الله تعالى وابرمها وانفذها بعون الله سبحانه واحكمها
الامير الاجلّ الهمام الاوحد الافضل ابو محمد عبد الله بن اسحق بن محمد
بن على ادام الله امره ووالا سعوده ونصره والرسل الجليل نُقُولَةُ لقنوص
وفّقه الله ويسّره لما يحبّه ويرضاه العاقد عن الارجباسقة والقناصلة
والاشياخ والاعيان ذوى الحلّ والعقد من اهل جنوه ومن وراءهم من
خاصّتهم وعامّتهم ادام الله كرامتهم بتقواه الواصل فى هذا التاريخ بكتابهم
المضمن فيه انهم قلّدوه جميع امورهم واقاموه مقامهم فيما لهم وعليهم

Dans le latin, les quatre îles sont nommées *Majorice, Minorice, Utica* et *Farmenteria.*

Les limites du territoire de Gènes sont indiquées en ces termes : *videlicet, quod Januenses et homines districtûs eorum, à Corvo usque Niciam, sint salvi et securi in insulâ Majorice, &c.*

La durée de la convention et l'époque fixée pour le commencement de son exécution, sont ainsi rendues : *Terminus ejusdem conventionis est decenninm, à die videlicet ejusdem conventionis, primo die mensis safar, qui latinè dicitur* junius, *anni Macomet 577.* Dans le texte Arabe, on ne lit que le nom du mois de *safar;* le quantième du mois n'est point exprimé.

Cette pièce, faite double, est souscrite dans l'original Arabe, pour le roi de Majorque, en la même manière que la suivante, en date de 1188.

Le titre d'*Alfaqui*, donné au roi de Majorque, signifie proprement, *jurisconsulte, docteur;* mais il est pris ici comme titre honorifique. J'ai préféré le conserver dans ma traduction.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

ليوثق هذا الصلح بين الجانبين ويكمله على اتمّ العقد فى الوجهين ان
شاء الله عزّ وجلّ فعقد الامير الاجل ابو محمد عبد الله بن اسحق بن
على ايّده الله ونصره والرسل الجليل نقوله وفّقه الله النايب عمّن ذكر من
اهل جنوه فوق هذا يسّرهم الله لما يرضاه هذه المهادنة عن صفاء من
الضماير والنيّات وخلوص السراير والطويّات وعهد لله تعالى على ما عقدوه
فى هذا الكتاب من الفصول المرعيّات فالتزم الامير الاجل ابو محمد
عبد الله بن اسحق بن محمد بن على ايّده الله ونصره بهذه المعاقدة للرسل
الجليل نقولة ومرسليه الارجباسقه والقناصلة وساير اهل جنوه وفّقهم
الله بتقواه ان لا يطرق احد من جميع اهل بلاده حيث كانت حماها الله
بلادَ جنوه بنكايةٍ ولا ضرّ ولا تلحقهم من جميع غزاته ورجاله المتصرّفين
فى جميع متوجّهاته اذاية فى بحرٍ ولا برٍّ وحدُّهَا من شَنْتَ مَرْقَرِطَه وقَانَبَةَ
الى طرف القُورب ولا يتعدّ احد منهم على اجفانهم حيث كانت من
متوجّهاتها ببرّ العدوة والاندلس وغيرها ولا يُحْسَن عَوْنُ احد عليهم بنفس
ولا بقول ولا بمال ولا بعدد ولا بفعل ولا باجفان ولا باعمال ولا يُعْتَرَضوا فى
شىء ممّا يعطب لهم ويرمى به البحر الى شاطئ البرّ وسوّغ لهم الكراء متى
شاؤه على اخراج ما فى البحر وممّا لحظهم به ايّده الله من كرامته وخاصّهم
من برّه بهم ومحافظته انهم متى ورد عليه احد منهم ميورقه حماها الله
من مسافريهم من جميع البلاد والاقطار المتوجّهين منهم فى جميع
الاسفار فلا منكوسه (1) يلزمهم فى ذلك وليُحْوَوْا فى جميع امورهم على اكرم
المذاهب والمسالك وليُنْزَلوا فندقًا يستحسنونه لاسكانهم والحمام
والفرن يومًا واحدًا فى كل جمعة للطبخ واستحمامهم واباح لهم حظًّا فى

(1) Peut-être faut-il lire مكوسه ou مكوس, c'est-à-dire, *droit de douane.*

PIECES diplomatiques.

الكنيسة لاقامة اديانهم اشارة كريمة منه ايده الله لجانبهم وحملا لهم على
اكرم مذاهبهم ومما التزمه للامير الاجل ابي محمد عبد الله بن اسحق
بن محمد بن على ايده الله ونصره الرسل الجليل نقولة وفقه الله والزمه
مرسليه المذكورين الارجباسقه والقناصلة وساير اهل جنوه يسرهم الله
لما يرضاه ان لا يعمروا فى ضرر شىء من بلاده اليها ولا يعينوا احدا من
اعدايها عليها بقول ولا بفعل ولا بمال ولا بنفس ولا بعدد ولا باجفان ولا
باعمال ولا يلحق احدا من اهل بلاده من احد منهم ولا من متصرفيهم
ولا من غزاتهم فى القطايع وغيرها فى بر ولا بحر ولا حيث كان منهم كاين
من جميع البلاد نكاية ولا ضر ومتى سافر احد من بلاد جنوه فى
اجفان اعداء بلاده المضرين بها فانهم يجرون متى مكن بهم مجراهم
ويغشاهم من الاستيصال لهم ما يغشاهم وجعلوا هذا العهد عقدا سواء فصلا
بين الجانبين محاذاة واستواء حاجزا لكلما يضروا بالجانبين او يصلوا بمكروه
بين الجهتين والزم الرسل الجليل نقوله لقنوص وفقه الله مرسليه
الارجباسقه والقناصلة وساير اهل جنوه وفقهم الله ما تضمنه هذا العهد
المعقود والصلح المربوط المشدود بمقتضى ما قلدوه فى كتابهم واستوثقوه
وارتضوا فعله والتزموا اعماله وقوله واقاموه فى ذلك كله مقامهم وجعلوا
اليه عقدهم وابرامهم بعد ان وقفهم على ما تضمنه مشروحا بلسانه حرفا
حرفا حتى استبان له كل فصل منه وما ارتقى (اختفى) وضربوا لهذه المصالحة
الصحيحة والمهادنة المعقودة الصريحة اجلا من عشرين عاما اولها شهر جمادى
الاخرة الموافق لاغشت من سنة اربع وثمانين وخمسماية تمهيدا للصلح
المعقود وشدا لموثق العهود واشهدوا الله الحق لا اله الا هو على انفسهم وهو
خير الشاهدين بالوفا به واعطاء صفقة اليمين باشد ما اخذ احد فى س ملة
ودين

ودين على اجراء هذا الصلح من الوفاء به على اكرم سيرة واخلص
اعتقاد وسريرة ومن نكث فانما ينكث على نفسه ومن اوفى بما عاهد عليه
الله فسنؤتيه اجرًا عظيما وجعلوا الله عليهم ركيبًا (1) وكفا بالله شاهدًا
وحسيبا وهما نسختان بحول الله سبحانه وجلّ فيه ملحق لقُونِص فى
موضعه وصحّ فى التاريخ المورّخ فيه وهو شهر جمادى الاخرة الموافق
لاعشت من سنة اربع وثمانين وخمسماية الامر لله كله جلّ وعزّ

Traduction interlinéaire.

In nomine omnipotentis pii et misericordis. Carta pacis firmæ et stabilis, factæ bona et spontanea voluntate, ab elmir sublimi, Abo-Machomet Abd-ella, filio Isahac, ebn Machomet ebn Ali (quem Deus manu teneat!), cum alto et egregio legato Januensium, Nicola Leccans nuptias (quem D. m. t.); quam pacem fecit et recepit idem legatus, per archiepiscopum et consules et sapientes Januæ, qui propterea eum cum multa legalitate miserunt, observandam inviolatam per Januenses omnes et de districtu Januæ (q. D. m. t.). Qui Nicola, legatus Januæ, cartam Januensium consulum detulit, in qua continebatur ut verbis suis fidem haberetur, tanquam ab ore Januensium consulum prolatis et omnium Januensium intus et exterius (q. D. m. t.); quæ pax facta fuit per bonam fidem et legalitatem ab utraque parte, sicut in carta inde facta continetur. Et rex ille Abem Machomet Abd-ella, ebem Isaac ebem Machomet ebem Ali (q. D. m. t.), de prædicta conventione facta cum Nicola Leccans nuptias legato, et cum archiepiscopo et consulibus et omnibus Januensibus et de districtu Januæ, tenetur secundum quod scriptum est in eadem carta sic. Nulla persona sui districtus debet venire, nec offensionem ullam facere, in Januenses vel districtus Januæ; et omnes ejus et galeæ ipsius non debent offendere Januenses, in terra vel mari, nec offensionem facere à Corvo usque insulam Sanctæ Margaritæ super Canebam sitam; et quod omnes naves Januenses debent salvari et custodiri ab hominibus sui districtus et à galeis suis, per totam terram suam, et per Garbum et Yspaniam, et per universas partes, ubicumque inventas, ubicumque vadant vel undecumque veniant; et si quando aliqua navis Januensium in partibus suis forte, quod Deus advertat *(sic)*, naufragium passa fuerit, quod debeant ab hominibus sui districtus pro parva et convenienti quantitate *(sic)*; nec ultra quod con-

(1) *Lisez* رقيبا. J'ignore si cette faute est dans l'original.

PIÈCES diplomatiques.

venerint invicem debent accipere homines sui. Hoc autem promisit rex, pro honore et amore Januensium et honore ipsius. Item nullus Januensis qui Majoricam venerit causâ mercandi, aut forte iverint *(sic)* Garbum vel Yspaniam, vel inde redierint, ullum drictum dare debet; et promisit illos salvare et guardare et eis exhibere honorem. Item promisit dare Januensibus fundicum, ubicumque Januensibus placuerit, et furnum et balneum, in unaquaque septimana per diem unum, sine aliquo drictu; et ecclesiam unam in qua orare debeant Januenses, et facere ministerium Dei; et hoc pro amore Januensium (q. D. m. t.) facit et donat Ebo Macomet Abd-ella eben Isaac ebo *(sic)* Macomet eben Ali (q. D. m. t.), per legatum Januæ, Nicolam Leccans nuptias, qui ex parte archiepiscopi et consulum Januensium et omnium Januensium (q. D. m. t.) hæc quæsivit. Hanc conventionem firmam et illibatam promisit rex Majoricæ observandam per se et homines suos. Hæc sunt ea quæ sibi convenit Nicola, ex parte archiepiscopi et consulum Januæ et omnium Januensium: Januenses non debent facere aliquod malum neque offensionem in terra sua, nec adjuvare inimicos ipsius contra eum, neque per factum, aut per dictum, vel per personam, seu per pecuniam; et salvare debent et guardare terram suam, et homines suos, et res eorum, mari et terra, et in omnibus partibus ubicumque inventos. Et *(sic)* superior rex forte invenerit aliquem Januensium cum suis inimicis, eum offendentem, quod ipse faceret inde vindictam si ullum *(sic)* habere et capere poterit. Et firmum et stabile debet haberi et teneri per archiepiscopum et consules Januæ, et consiliatores et omnes Januenses. Et ita continebatur in carta quam Nicola Leccans nuptias ex parte ipsorum adduxit regi Majoricæ, quod firmum et ratum debebat permanere usque annos viginti, secundum quod ipse convenerat, tanquam si per consules factum esset.

Actum apud Majoricam, mense jumedi lachar, in augusto videlicet, anni Macomet DLXXXIIII. Facta fuit hæc pax et conventio inter regem Majoricæ et Commune Januæ. Testis sit Deus solus, qui bonus testis est, melior et potior omnibus testibus, inter regem Majoricæ et consules Januæ, secundum legem omnium hominum. Et Deus velit et illi placeat quod bene observetur ab utraque parte, et qui contra fecerit, Deum offendet, et seipsum, nisi illam firmam et illibatam servabit; et qui bene illam servaverit, Deum serviet, et faciet inde bene placitum Deo, et suam et suorum honestatem servabit, quia Deus testis bonus est inter homines, et specialiter inter regem Majoricæ et Januenses. Expleta est carta, *Baulile*, id est, per gratiam Dei, firma et stabile permanere debente. In mense augusto. *Eleamaro cullao lile gel oas*, id est: Deus qui est melior omnibus rebus, et habet omnium potestatem (1).

(1) Je ne traduis pas ce traité en français, parce qu'il diffère peu du précédent, et que, d'ailleurs, malgré le style barbare de la traduction Latine,

Digitized by Google

ANNÉE 1201.

PRIVILÉGE accordé par Léon, dit le Grand, *fils d'Étienne, frère et successeur de Rupin, aux Génois, en la personne de Baudouin de Rogerio, député ou ambassadeur de la République de Gènes* (1).

[Liber Jur. dupl.]

Privilegium Regis Armeniorum.

IN NOMINE PATRIS, ET FILII, ET SPIRITUS SANCTI. AMEN.

Notum sit omnibus hominibus, tam futuris quam presentibus, quod ego, LEO, Dei gratia, rex Armeniorum, filius Stephani, et de potenti genere Rupinorum, postquam divina clementia promotus sum ad regalem dignitatem, et sublimatus regali corona per manus Romani imperii, intendens et cognoscens relatu quamplurium nunciorum meorum, euntium et redeuntium per diversas partes mundi, honorem et bonam voluntatem quam nobilissimi et probi viri Januenses regie celsitudini nostre conferunt; et quia de consuetudine regum est bonum pro bono reddere, proposui in corde meo Januensibus facere bonum, propter bonam famam et generositatem suam, et honorificentiam michi et nunciis meis ab eis collatam. Unde tibi, Ogerio de Pallio, civi Januensi, pro parte Januen-

on en saisit facilement le sens.

Le roi de Majorque, dans ce traité, porte le titre d'*Émir*. Il se nomme Abou-Mohammed Abd-allah, fils d'Ishak fils de Mohammed fils d'Ali, et l'on doit en conclure qu'il étoit fils du roi avec lequel avoit été conclu le traité de 1181. Sans doute celui-ci étoit mort; et sa mort donna lieu à faire un nouveau traité, quoique le terme de dix ans, convenu dans le traité de 1181, ne fût point encore échu.

L'ambassadeur Génois se nomme *Nicolas Lecanozze*; la date est du mois de djoumadi *alakhar*, c'est-à-dire, dernier ou second du nom, 584, répondant à août 1188.

Dans les dernières lignes de la traduction on lit *haulile*, c'est-à-dire, بحول الله, *avec l'autorité de Dieu*; puis *eleamaro qullao lile gel oas*, c'est-à-dire, الامر كله لله جلّ وعزّ, *toute chose est soumise à l'ordre de Dieu: qu'il soit honoré et exalté!* Il paroît que cette formule, qui est écrite au bas de l'original de ce traité et de celui de 1181, en gros caractères entrelacés, tenoit lieu de signature ou de ratification de la part du roi de Majorque.

Au bas de l'original est écrit: *Carta pacis regis Majoricæ, quam Nicola Ph. legatus composuit et perfecit secum pro communi Januæ, in consulatu Fulconis de Castro, Nicola Embriacci, Ingonis de Fresia, Ogerii Venti, Bald. Guercii, Simonis Auriæ, Oberti Spinolæ, et Specapestræ, M C LXXXVIII, indictione quintâ.*

(1) *Voyez*, sur Léon, dit *le Grand*, et sur son règne, M. de Saint-Martin, *Mémoires histor. et géogr. sur l'Arménie*, tom. I, pag. 392 et suiv.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

sium ante regiam majestatem et regalem curiam meam venienti, et requirenti amorem, honorem et libertatem in regno meo, dono et concedo, assensu regalis curie mee, libertatem per terram et per mare eundi et redeundi, intrandi in portum et exeundi de portu. Concedo etiam et volo ut omnes Januenses cum rebus et mercimoniis suis per totum regnum meum, in civitatibus, casalibus, in omni terra mea quam modo habeo et quam, Deo auxiliante, acquisiturus sum, et in omni terra baronorum meorum, sint salvi et securi ab omnibus hominibus qui sunt et qui erunt sub potestate et dominio meo; eant et redeant, et vendant et emant libere, quiete, sine omni contrarietate et servitio, sine omni drictura, sine omni pacto, et sine omni actione seu angaria tributi vectigalis. Concedo insuper et volo ut si naves Januenses in littoribus regni mei quoquo modo periclitari vel frangi, quod absit, contigerit; corpora, res et mercimonia eorum sint salva et secura ab omnibus hominibus qui sunt et qui erunt sub potestate et dominio meo, et ad *Januen* [Januensem] reddeant proprietatem, sine omni occasione seu contrarietate. Et si forte constiterit *(sic)* naves aliarum gentium in littoribus regni mei frangi vel periclitari, in quibus aliquis Januensis cum mercimoniis suis, res et mercimonia que legitime fore sua seu Januensium probare poterit, sint salva et secura, et ad suam reddeant proprietatem, sine omni occasione et contrarietate. Dono igitur et concedo Januensibus requirentibus, in regali civitate mea SISI, terram et locum ad eddificandam ecclesiam, et faciendum fundum et domos et curiam; et in civitate Mamista ecclesiam constructam, locum et terram ad faciendum fundum, domos et curiam; et quod habeant curiam in omni terra mea, que modo mee subjacet dicioni, et quam Deo dante acquisiturus sum. Et si aliquis clamor factus fuerit super aliquem Januensem, accusatus in curia Januensi faciat justiciam; et si Januenses de quocumque alio alterius nationis clamorem fecerint, accusatus in regali curia mea faciat justiciam. Concedo denique et volo ut si aliquis malefactor in terram meam venerit ad affidandum vel non affidandum, et Januenses depredatus fuerit antequam de terra mea exeat, Januensibus, de ablatis injuste conquerentibus, ablata, pro posse meo, restitui sine occasione faciam. Et ipsi Januenses tenentur michi et heredibus meis de cetero conferre amorem, honorem; amplificare, exaltare et defendere pro posse suo regnum nostrum et homines nostros, per terram et per mare, in perpetuum, in omni loco, ubicumque posse habebunt, bona fide et sine malo ingenio. Ad majoris quoque securitatis causam, et ut presens privilegium firmum, stabile et inconcussum in eternum permaneat, signo meo auri *ipi* [imprimi] muniri et corroborari feci; et litteris Armenicis et Latinis in eodem volumine scribi jussi. Insuper rubeis apicibus propria manu signavi.

Digitized by Google

Datum per manus Joannis, venerabilis archiepiscopi Sisensis, trium arcuum abbatis, tocius regni Armenie legati et cancellarii (1).

Anno incarnati verbi 1201, mense marcii, ego Atto Placentinus, notarius sacri palacii, hoc exemplum ab autentico et originali instrumento, translato in latinum, ab alio autentico scripto, ut credo, litteris Armenicis in eodem pergameno, regis Armeniorum, filii domini Stephani, de genere Rupinorum; ejus sigilli aurei impressione munitis, in quo erat ab una parte ymago regia sculta cum corona in capite, tenens in dextera crucem, in leva vero tenens formam quasi floris lilii; et erant ibi littere, ut credito, armenice circumscripte, quas ignoro. Ab alia vero parte erat quedam forma quasi leonis coronati tenentis crucem in pede, cujus circumscripto, sicut credo, litteris Armenicis prenotatis..... transcripsi....., jussu.....Domini Jacobi de Balduino, Janue potestatis.....Apices vero rubei quos dominus Rex dixit superius se propria manu signasse, erant hujus forme (2):

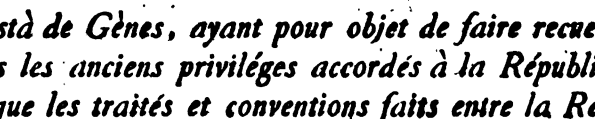

ANNÉE 1229.

DÉCISION du Podestà de Gènes, ayant pour objet de faire recueillir en un volume tous les anciens priviléges accordés à la République de Gènes, ainsi que les traités et conventions faits entre la République et divers Seigneurs et États voisins.

[Cod. Jur. lib. 1, duplic. fol. 49.]

ANNO nativitatis Dominice millesimo ducentesimo vigesimo nono, indictione prima. Cum vir summe circumspectionis et prudentie Dominus Jacobus de Balduino, honorabilis civitatis Janue Potestatis (Potestas) tacita mente revolveret, ac vigili cura pensaret qualiter privilegia per Commune Janue ab antiquis et modernis temporibus, ab apostolica sede, ab imperatoria majestate, et à multis regibus, et aliis viris magnatibus acquisita, nec non conventiones et pacta que et quas idem Commune cum multis locorum dominis et civitatum communitatibus laudabiliter obtinebat, dispersi forent, adeo quod quando expediebat dicto Communi, sine difficultate maxima non poterant inveniri; sicut et in ceteris, dicti

(1) Ce doit être Jean VII, surnommé *Medzaparoï* ou *le Magnanime*. Voyez *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arménie*, tom. I, pag. 443.

(2) Lisez ԼԵՈ Թագաւոր հայոց, *Leo takavor haïotz*, c'est-à-dire, Léon, roi des Arméniens. C'est de ce mot Թագաւոր que les Arabes ont fait تكفور.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

Communis utilitatem considerans in hoc casu; dictas conventiones et privilegia in unum volumen gradatim per manus publicas redigi fecit, statuit et precepit. Ut non solum cum opporteret possent facilius inveniri, verum etiam ne autentica, seu originalia perderentur; vel ex tactu, seu fricatione manuum valerent citius aboleri; et ut etiam Januensis quilibet, de probissimis actibus Communis Janue et antecessorum suorum, ex dicto volumine plenius informatus, per eorum exempla et grata premia que de laboribus digne fuerant consecuti, ad tractandum et manutenendum honorem et commodum jam dicti Communis, deberet et posset ferventius animari.

ANNÉE 1250.

TRAITÉ fait entre le Roi de Tunis, Mir Boabdile (Abou-Abd-allah), surnommé Mohammed Mostanser-billah, *de la famille des Abou-Hafs, et la République de Gênes, représentée par son ambassadeur, Guillelmino Cibo.*

[Cantera seconda.]

Dans la *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, de M. C. A. Marini, on trouve, *tom. IV, p. 280*, l'extrait d'un traité semblable à celui-ci, conclu entre le même émir Boabdile et la république de Venise. L'auteur n'a transcrit que les premières lignes de ce traité, qui est de l'an 1251.

TUNETI. Conventio facta per Guillelminum Cibo, M CCL.

HÆC est conventio pacis firmatæ inter Mirum Boadile (1), regem Tunexis, ex una parte, et Guillelminum Cibo, legatum Communis Januæ pro Communi, ex altera, usque ad annos decem proxime venturos. Videlicet, quod dictus Mir Boadile dedit et confirmavit pacem Communi Januæ et universis Januensibus, dans eis fidanciam in personis et rebus per totum suum districtum quem habet, ne amm (2)

(1) On peut voir sur ce prince, qui régnoit à Tunis, lors de l'expédition de S. Louis, M. de Guignes, *Histoire des Huns*, t. I, p. 386; Casiri, *Biblioth. Ar. Hisp. Escurial.* t. II, p. 226. Il ne faut pas le confondre avec son petit-fils, nommé, comme lui, *Abou-Abd-allah Mohammed*, fils de Yahya, surnommé *Alwathek-billah*, et petit-fils d'Abou-Abd-allah Mohammed Almostanser-billah, qui mourut en 709 de l'hégire [1309 de J. C.]. *Voyez* de Guignes, à l'endroit déjà cité; Casiri; *t. II, p. 226, 227, 274 et 279.*

(2) Je pense qu'il faut lire ici, et plus loin dans la même pièce, *nec amodo*,

Digitized by Google

acquiret, vendendo ubique licenter per totum districtum ejus, vendendo et emendo mercationes et negociationes, et specialiter in locis illis in quibus Januenses uti consueverunt causa negociandi; in aliis vero locis de districtu suo, nisi in illis in quibus negotiari uti consueverunt Januenses, non dedit eis licentiam vendendi nec applicandi, nisi necessitate urgente, pro octandis (1) eorum navibus et lignis ibidem, si eos necessitas compelleret, vel pro victualibus ad suum et marinariorum suorum usum competentibus.

Item, quod Januenses non dabunt nec solvent pro dictu nisi b̄ decem pro centum, et m̄ (miliarenses) quinque pro torcimania (2); et Januenses de omni eo quod portabunt in terris suis, de bissanciis et miliarensibus, et de auro, non dabunt nisi b̄ quinque pro centum, ad modum consuetum. Item, si aliquis Januensis vendet navem vel lignum suum alicui Januensi vel etiam alicui extraneo habenti pacem cum Moadinnis (3), non teneatur solvere decenum; si vero venderet alicui non habenti pacem cum Moadinnis, solvent decenum. Item si aliquis Januensis merces aliquas apportabit, et non poterit eas vendere, liceat ipsi Januensi portare ubi voluerit, sine aliqua dacione.

Item, concessit dictus Mir Boadile et precepit ut Januenses debeant habere in Tunesin et in aliis terris suis, omnes fundicos quos unquam habuerunt, ut habere consuerunt, cum omnibus juribus et rationibus suis. Item, de toto eo quod Januenses vendent in duganna, in calega (4)

et que la négation est une faute de langage, en sorte que le sens est *et amodo acquiret*, c'est-à-dire, *et qu'il pourra acquérir par la suite*. On a écrit quelquefois *ammodo*: il paroît que le copiste qui a écrit ce traité prononçoit *anmodo*. Dans d'autres pièces on trouve dans le même sens : *nec de cætero acquiret*.

(1) Peut-être faut-il lire *aptandis*. Le mot *lignis*, dans cette phrase, *pro octandis eorum navibus et lignis ibidem*, signifie des barques ou autres bâtimens.

(2) Les abréviations *b̄* et *m̄* veulent dire *byzantios* et *miliarenses*. Quant au mot *torcimania*, il signifie ce qu'on paie aux droguemans ou interprètes, en arabe ترجمان, pour leur droit.

(3) *Moadinni* veut dire les *Almohades*, ou mieux *Almouwahhids*, الموحّدون. Les princes de la famille des *Abou-Hafs* ou plutôt *Benou-Hafs*, qui régnoient à Tunis, se regardoient comme vassaux des Almohades, sur lesquels ils avoient usurpé la souveraineté de cette partie de l'Afrique.

(4) Le mot *calega* ou *callega* paroît signifier *vente à l'enchère*, et par suite le lieu où se font ces sortes de ventes, et un droit qu'on paie pour obtenir la permission de les faire. On peut consulter là-dessus le *Glossar. ad script. med. et inf. latin.* de du Cange, et le Supplément de Carpentier.

Ce mot a donné lieu à une singulière méprise, de la part de l'auteur de la *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani* (tom. V, p. 273), qui a cru que, dans un traité fait entre les Vénitiens et Almelic-aladel, en l'année de l'hégire 636 [1238-9], les mots *facere caligam* signifioient faire des bottes, des souliers et autres chaussures. L'article est ainsi conçu : *In hoc quod petierunt facere caligam, non debeant inde accipere nisi quod fuit secundum usum et consuetudinem*; ce

PIÈCES diplomatiques.

et extra calegam, per manum de turcimannis duganræ, in presentia testium duganræ, teneatur duganna respondere ipsis Januensibus. Item, si aliquod lignum Januensis naufragium passus fuerit, et accesserit ad aliquem locum Moadinorum, liceat eis exonerari in terra, salvi et securi cum omnibus rebus suis, sine eo quod aliquid vendant vel emant. Item, si Januenses persequerentur (1) ab aliquo inimico eorum, vel inimicis, et ipsi Januenses accederent ad aliquem locum vel portum Moadinorum, quod illi de illo loco, ubi accederent, teneantur adjuvare et defendere ipsos Januenses; et non defendetur Januensibus quin possent exonerari res suas in terra, quando, ut supra dictum est, persequerentur ab eorum inimicis; imo, præstetur auxilium et consilium ipsis Januensibus, donec inimici eorum recesserint de illo loco.

Item, omnes turcimanni sint in societati *(sic)* emendi et vendendi, sic quod aliquis non habeat proprium turcimannum. Item, bastasi et calavi (2) debent reverti ad bonum modum et consuetudinem ad quam erant in tempore pacis vetere, et omnes bonos mores et consuetudines tenere, nec aliquem malum morem nec consuetudinem imponere super Januenses. Item, promisit dictus Mir Boadile, salvare et custodire omnes Januenses in personis et rebus, in omnibus terris et locis et portibus suis, per totum districtum suum, nec annm acquiret, et eos defendere ab omnibus personis. Item, non capietur aliquis Januensis negociator pro aliquo alio malefactore. Item, si propter caristiam quam Januenses haberent, eos necessitas urgeret, liceat Communi Januæ exthaere *(sic)* naves quinque oneratas granni, annuatim, de terra Moadinorum; hoc tamen si caffesetum (3) valeret in Barbaria bisancios 3, usque in 6, 3 et dimidio, ad caffesetum de Moadinnis, sine aliqua dacione; ita tamen quod teneantur Januenses portare Januæ, et non in alia parte. Si vero ultra b̄. 3 m̄ 5 valeret caffesetum, non teneantur permittere exthaere *(sic)*. Item, si esset necesse navis Moadinnis, pro transferendis rebus suis, debent Januenses eis concedere tertiam partem navium quæ essent in portu eorum, dantes eisdem convenientem naulum, sicut inter se concordabunt in *(sic)* secundum justitiam et rationem, sine dampno utriusque partis; salvo tamen quod non detineatur aliqua navis onusta sive

qui signifie que la demande des Vénitiens avoit pour objet que, dans le cas où ils vendroient à l'enchère leurs cargaisons, ils ne fussent tenus à payer que le droit accoutumé. L'auteur a conclu de là que les Vénitiens faisoient en Égypte et à Tunis le métier de cordonniers.

(1) On voit bien que *persequerentur* est pris ici dans le sens passif.

(2) *Bastasi*, mot originairement dérivé du grec βαστάζω, signifie des porteurs ou porte-faix: il se trouve dans du Cange. Quant à *calavi*, je conjecture qu'il vient de *calare*, descendre, et qu'il veut dire *les metteurs à port*, ceux qui déchargent les bâtimens.

(3) *Caffesetum* vient de l'arabe قفيز, mesure pour les grains, d'où vient aussi *caficium*, et en espagnol *cahiz*.

incœpta

Digitized by Google

incœpta onerari; et si naulizaverint naves Januenses pro certa quantitate, et non potuerint habere totum onus, nihilominus debeant habere totum naulum de eo quod eis fuerit conventatum, ex quo cœperit onerari. Item, si offensio aliqua vel gravamen facta fuerit alicui Januensi, liceat ei ante regem presentare se pro justitia postulanda. Item, non debent Januenses solvere drictum de naulo alicujus navis vel ligni. Item, teneantur Januenses non navigare cum aliquo ligno cursariorum, nec portare aliquem Sarracenum in eorum navibus, qui cum cursalibus navigarent. Item, Sarraceni salventur et custodientur Januæ et districtu ejus. Item, si aliquis Januensis exire *(sic)* sive iret in cursum pro offendere Sarracenis, sive exiverit de Janua vel de alia parte, teneantur Januenses capere ipsum malefactorem et eum interficere, et res malefactorum dare in virtute Moadinnorum; et si personas malefactorum habere non possent, debent Januenses res malefactorum dare Moadinnis. Et si forte Moadinni vellint armare vassa sua vel ligna pro capiendis dictis malefactoribus, teneantur Januenses simul armare, et esse cum Moadinnis simul, ad capiendum dictos malefactores. Item, Januensibus portabitur honor in terris Moadinnorum, et procedetur secundum bonum morem. Item, si aliquis qui non sit Januensis, fuerit in navibus Januensis, et sit de illis qui habeant pacem cum Moadinnis, solvat drictum eodem modo ut Januenses; si vero non haberet pacem cum Moadinnis, sit defitatus (1) in personis et rebus, in voluntate Moadinnorum. Item de auro vendito in cecha (2) Tunesis et Buzeæ (3) non solvatur drictum, nisi sicut consuetum est. Item, teneantur Januenses qui armabunt Januæ et ejus districtu, non offendere alicui in portu Moadinnorum. Item, si galleæ Moadinnorum invenerint Januenses in navibus vel lignis, non offendent eis in personis vel rebus; et si contra factum fuerit, Mir Boadile cum Moadinnis tenetur facere reparari et restituere. Ad hanc pacem firmandam interfuerunt cum dicto legato Rubaldus Macia, Januensis consul in Tunexi, et Johannes de Maroco, et ego Michael scriba consulatus Januensis, Tunexis, qui hanc conventionem scripsi præcepto prædicti legati et prædicti consulis, anno Dominicæ nativitatis mll.° CC° L°, indictione octava, die XVIII mensis octobris.

Ego Michael de Sancto Donato, sacri imperii notarius, præcepto prædicti legati et prædicti consulis scripsi.

(1) *Defitatus* est sans doute pour *diffidatus* ou *diffidiatus*. Voyez du Cange, *Glossar. ad script. med. et inf. latin.*, au mot *Diffidare*.

(2) *Cecha*, en italien *zecca*, signifie l'hôtel des monnoies. Le mot *zecca* est d'origine Arabe; il vient de سكّة, le coin ou marteau qui sert à donner l'empreinte à la monnoie.

(3) *Buzea* est la ville de *Bugie* بجاية.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

ANNÉE 1278.

TRAITÉ de paix et de commerce entre Boabdile Macomet (Abou-Abd-allah Mohammed), roi de Grenade, et son fils nommé comme lui, d'une part, et les ambassadeurs de Gènes, Samuel Spinola et Boniface Embriaci, d'autre part.

[Lib. 1 Jur. duplic. fol. 448.]

LE traité suivant, qui est de l'an 1278 de J. C. et de la fin de l'an 676 de l'hégire, a été conclu entre les ambassadeurs de Gènes, ci-dessus nommés, et le second roi de Grenade, de la dynastie des Bénou-Naser. Il faut remarquer que les trois premiers rois de cette dynastie portent le nom de Macomet ou Mohammed. Ce traité nous apprend qu'ils avoient aussi tous trois le même prénom *Abou-Abd-allah*, qui est écrit ici *Boabdile*, et *Aboabdile*. Le premier de ces rois est surnommé dans le traité *Abenasar*, c'est-à-dire, ابن نصر. Il étoit mort en l'année 671 de l'hégire. Le second, qui lui succéda, mourut, après trente ans d'un règne glorieux, en l'année 701. Il eut pour successeur son fils, qui avoit eu grande part de son vivant à l'administration de l'empire, et qui est nommé dans ce traité concurremment avec lui. Ces princes ne prenoient que le titre d'émir des Musulmans امير المسلمين; c'est le mot *Alémir* الامير, qui est écrit ici *Lemur*. Mahomet III fut obligé d'abdiquer la couronne en l'année 708, en faveur de son frère Naser : peu s'en fallut qu'il ne la recouvrât en l'année 710. Il mourut de mort violente en 713. On peut voir l'histoire abrégée de ces trois princes, dans Casiri, *Bibl. Arab. hisp. Escur.*, tom. II, pag. 260 et suiv.

Le traité, conclu vraisemblablement à Grenade par les ambassadeurs de Gènes, a été ratifié en cette dernière ville par le Podestà et les autres magistrats de la république, d'une part, et, de l'autre, par Abou'labbas fils d'Abd-arrahman, envoyé du prince Arabe. Cet envoyé est nommé, dans le texte Latin, *Bulabesum filium Abderami Beasum, nuntium et ambaxatorem.* Je ne sais ce que

Digitized by Google

c'est que le mot *Beasum* ou *Beas* : peut-être est-ce بسطى, c'est-à-dire, natif de *Basta* ou *Baza*.

PIÈCES diplomatiques

J'ai en général conservé l'orthographe de l'original.

Conventio inter Comune Januæ et Regem Granatæ.

HÆC sunt pacta, et conventiones pacis et concordiæ firmatæ et tractatæ inter serenissimum, magnum, et potentissimum, et laudatum in omnibus, Lemur Boabdile Macometum et filium de Lemur Aboabdile Macometum Abenasar, honorabilem regem Granatæ, et dominum Saracenorum Yspaniæ *(sic)*, et ejus filium, magnum, et potentissimum, et laudatum dominum, Alemur Aboabdile Macometum, ex una parte, et viros nobiles, Samuelem Spinulam, et Bonifacium Ebriacum, nuncios, ambaxatores et legatos Comunis Januæ, nomine et vice Comunis et hominum Januæ, ex altera, et firmata, et firmatæ, approbatæ, et ratificatæ per dominos Guillelmum Brunum, civem Astensem, Potestatem, Obertum Spinulam, et Obertum Auriæ, Capitaneos Comunis et populi Januensis, in pleno et generali consilio civitatis Januæ, per cornu et campanam, more solito, congregato, in palacio illorum de Auria, ubi regitur curia dicti domini Potestatis, et per ipsos consiliarios universos; nemine discrepante; quorum consiliariorum nomina in libro Comunis Januæ sunt descripta; nomine et vice Comunis Januæ, ex una parte, et Bulabesum filium Abderami Beasum, nuncium et ambaxatorem dicti domini regis, ex altera. Quæ pacta et conventiones tales sunt.

In primis promiserunt et convenerunt dictus dominus rex Granatæ, et ejus filius Alemur, pro se et universis hominibus suis, et districtus ejus, salvare, custodire, et defendere in toto regimine et districtu suo, in mari et in terra, quas nunc habet et pro tempore acquiret, et in toto Garbo (1), Barbaria, Yspania *(sic)*, et ubique, in terra et mari, in portibus, insulis, universos Januenses, et qui Januenses dicuntur, seu qui pro Januense se distringunt, et qui essent in servicio Januensium et in lignis eorum, et ipsos salvos habere, et deffendere ubique, in persona et rebus, sanos et naufragos. Item, si acciderit, quod absit, quod aliquod lignum in quo essent Januenses seu Januensis esset, naufragium passus fuerit in toto districtu dicti domini regis, quod nunc habet seu pro tempore acquiret, debet adjuvare Januenses qui in ipso ligno essent vel fuerint, per homines suos et districtus sui, bona fide; et res et lignum ipsorum salvare debent, salvæ esse et restitui et tradi liberè ipsis Januensibus quorum fuerint. Item, Januenses debent habere

(1) *Garbo* est le mot Arabe غرب, qui signifie le couchant, et particulièrement les pays situés sur la côte septentrionale d'Afrique.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

consules Januæ in terris suis dicti domini regis, ubique, qui consules habeant jurisdictionem. Et si Sarracenus conquereretur de Januense, vel dicto Januense, seu qui pro Januense se distringat, quamvis in Janua non habitaret, debeat cognosci et diffiniri questio per consules Januenses. Et si Januensis, seu qui pro Januense se distringat, conquestus fuerit de Sarraceno, forum rei sequi debeat, coram Caito dugamæ (1), ita quod questiones diffiniantur et diffiniri debeant, infra dies quindecim à die litis motæ, seu lamentationis factæ. Item, si aliquis Januensis, seu Christianus aliquis, aliquod malum, quod absit, seu damnum aliquod dederit Sarracenis, vel Christianis, seu alicui personæ, non propterea alius Januensis, seu qui pro Januense se distringat, molestetur seu impediatur vel detineatur, in persona vel rebus; sed peccata sua actor teneatur plorare, ita quod filius pro patre, nec pater pro filio, aut frater pro fratre, seu alter pro altero impediri in aliquo non possit, nec debeat. Et si aliquis Sarracenus aliquod maleficium commiserit in aliquo Januense, vel qui pro Januense se distringat, aut ei aliquod damnum dederit, dictus dominus rex, per se et officiarios suos, ipsum Sarracenum punire debeat, in persona et rebus, sicut conveniens fuerit, secundum qualitatem delicti, infra dies quindecim, postquam de ipso maleficio, sive damno lamentatio facta fuerit. Si forte aliquis Januensis, seu qui pro Januense se distringat, in toto regimine dicti domini regis, seu in aliqua ex terris suis quas nunc habet et pro tempore acquiret, obierit, omnia bona, et res ipsius qui persolverit debitum mortis, et quæ penes eum inventæ fuerint, poni debeant et dari in virtutem illius personæ quam ordinaverit deffunctus; et si aliquem non ordinaverint, poni debeant et dari in virtutem consulum Januæ qui in dicto loco fuerint. Et si consul ibi non esset, accipiantur per curiam, et teneat curia ipsas usque quo venerit qui ipsas res possit accipere cum racione legittima. Fundicum habere debent Januenses in omnibus terris dicti domini regis, quas nunc habet et pro tempore acquiret, in quibus utentur pro mercantia facienda, seu occasione mercandi; similiter ecclesiam, furnum, et balneum; et dictos fundicos habere, ecclesias, balneum, et furnum cum magasenis ad eorum sufficientiam; et quociens opus fuerit, reaptentur dicti magaseni ad expensas curiæ. Et debent habere Januenses, si eis placuerit, scribam unum quem voluerint in dugana, qui scribat merces et venditiones et comparas (2), introitum et exitum mercatorum Januæ, scripturis cujus stetur et plena fides adhibeatur. Item, pro drictu solvant et solvere debent Januenses

(1) *Caito*, c'est-à-dire, *le chef, le directeur*. C'est le mot Arabe قايد, qui a passé en espagnol, et y a formé *alcaide*.

(2) *Comparas* est un mot Italien qui veut dire *les achats*.

Digitized by Google

in terris dicti domini regis, de mercibus quàs vendiderint, pro drictu per centum bisanciorum, bisancios sex; et si in dictis terris merces quas in eis detulerint non vendiderint vel vendere noluerint, possant *(sic* ipsas licenter extrahere, et deferre quo voluerint, sine aliquo drictu vedacita, et sine prohibitione alicujus personæ. Si rauba vendetur in terris dicti domini regis de qua semel drictum solutum sit, illa pecunia quæ processerit ex illa rauba, possit licenter implicari (1) in terris dicti domini regis, et licenter de ipsis terris extrahi et ad alium locum portari, sine eo quod de ipsa aliquod aliud drictum solvatur. De moneta scilicet *dobler*, *milliar* (2), auro, argento, lapidibus preciosis, et margaritis Januensium in terra dicti domini regis delatis, si per ipsos Januenses fuerint implicatæ, solvere debeant tantummodo per centanarium *(sic)* bisancios tres; et si implicatæ non fuerint, nihil de eis solvi debeat, sed licenter de terris suis extrahi possint, et quandocumque voluerint Januenses deferre, sine aliquo drictu, et prohibicione alicujus personæ. De moneta de qua semel drictum solutum fuerit, amplius non solvatur, sed possit licenter implicari, et merces in quibus implicata fuerit, de terris dicti domini regis licenter extrahi, sine eo quod de ipsis mercibus aliquod drictum solvatur. De mercibus quas Januenses vendiderint in terris dicti domini regis, non debeant ipsi Januenses aliquam dacitam solvere sive drictum. Si Januenses apportaverint ad terras dicti domini regis granum, ordeum *(sic)*, farinam, fabas, ciceros, faxollos, castaneas, nuces vel nucellas, vel alia victualia, non debeant solvere aliquam dacitam sive drictum de ipsis; ymo *(sic)* ipsas libere vendere possint, et pecuniam implicare, et illam implicitam, et pecuniam, si implicata non fuerit, libere extrahere possint sine aliquo drictu. De pecunia quam habuerint vel habebunt Januenses pro naulo, si de ea merces emerint, solvere debeant medium drictum, et si non emerint ex ea merces, nullam dacitam solvere debeant, neque drictum aliquod; nec de pecunia quam habuerint de aliqua venditione navium sive ligni quam facerent christianis, nec de mercibus emptis de ipsa pecunia, nec de denariis quos habuerint de aliquo lignamine navium vel lignorum quos vendiderint ipsi Januenses, seu de mercibus emptis de ipsis denariis, solvere debeant Januenses aliquam dacitam sive drictum. Dare debent Januenses torcimanis, tam pro compera quam pro vendita, milliaria quinque per centum bisanciorum, et nil ultra; qui milliarenses sint, et esse debeant ipsorum torcimanorum, et curia dicti domini regis ipsos eis non auferat neque impediat, sed libere torcimanis dimittat. Licenter possint Januenses

(1) *Implicari* signifie ici *être employé*, ce qu'il est presque inutile de faire remarquer.

(2) Je pense qu'il faut lire *dobleriis*, *miliaresiis*. Les mots suivans, *auro*, *argento*, me paroissent signifier de l'or et de l'argent en lingots, par opposition à l'or et à l'argent monnoyé.

Digitized by Google

exhonerare, et onerare, exhonerari, et onerari facere cum barcis suis et alienis, sicut eis placuerit, in terris dicti domini regis, sine prohibitione alicujus personæ. Merces quas Januenses emerint, ex quo scriptæ fuerint in dugana, licenter possint Januenses ipsas ligare et ligari facere, sicut eis placuerit, sine præsentia testium duganæ, si voluerint, et sicut voluerint, salvo quod Januenses debeant requirere illum de dugana; et si non venerit, debeant eas ligare, et possit facere recognosci eas in dugana. Si res aliquæ Januensium seu merces scriptæ fuerint in dugana, aut venditæ in calega, vel aliquo alio modo per torcimanos duganæ, et de dictis rebus seu mercibus aliquis malus eventus evenerit, aut læsio, vel dannum in ipsa re, ita quod debitor sive qui eam emerit præcium non solverit, ipsum dannum emendari debeat per duganerios, vel per segnoriam, infra dies quindecim postquam debitor ille recesserit aut factus fuerit non solutor. Cabellatores, seu cognitores suos Januenses licenter haberi possint in terris dicti domini regis super coriis becunis (1), pellaminibus agninis, coniculis, et salvaigumine (2), et aliis mercibus, ad voluntatem eorum, qui habere debeant à Sarracenis pelles duas pro centanario. Non debent compelli Januenses solvere drictum aliqua occasione, nisi quando de terra exire debebunt, et fuerint expediti, salvo si venderent ad pecuniam numeratam. Et quod Januenses possint emere pro tanta quantitate quantum est valimentum mercium quas exportaverint apud terras dicti domini regis, sine eo quod solvant drictum, nisi de eo quod venditum fuerit. Non possint Januenses cogi à domino rege, vel ab aliquo pro eo seu ejus officiariis, aliquod facere sacramentum in expeditu seu recessu eorum; pelliparii Januenses de pellibus aliquibus, vel mercibus ad eorum officium pertinentibus, drictum solvere non debeant, nisi semel. Bastaxii habere debent pro ejus portatura et labore, de pardo (3) de robe x., m. j.; de capsia magna, m. j.; de fascio salis, m. iiij; de cafixio (4) grani, m. iij.; de jarris capient (5) j. pro jarra. Non prohibebit dictus dominus rex, seu aliquis pro eo, hominibus

(1) Du Cange explique le mot *becuna* par *aluta*, en français *basane*. D. Carpentier soupçonne que ce mot doit signifier des *peaux de boucs*.

(2) *Coniculis et salvaigumine*, c'est-à-dire, des *lapins et de la venaison*. *Salvaigumen* est formé de l'italien *selvaggiume*. Je soupçonne qu'il s'agit ici de peaux de lapins, et d'autres animaux pris à la chasse, car il n'y a aucune vraisemblance que les Génois portassent de la venaison salée en Espagne.

(3) Le mot *pardo* me paroît être la même chose que *farde* (en provençal, *fardo*) et *fardeau*, c'est-à-dire, une balle, une charge.

(4) *Cafizium* est le nom Arabe d'une mesure, قفيز. *Voyez* ci-dev. *p.* 24.

(5) C'est par conjecture que j'écris *capient*. Sur la copie qui a éte faite pour moi, à Gènes, de ce traité, ce mot est écrit en abrégé, et il est difficile de s'assurer si c'est, comme je l'ai supposé, *capient* qu'on a voulu écrire, ou le nom de quelque denrée ou marchandise.

Digitized by Google

Januæ per se vel homines suos, sed licenter permittet eos ire, et navigare cum navibus et lignis eorum, et cum rebus et cum mercibus eorum, ad voluntatem eorum, et ire et reddire atque uti cum mercibus et victualibus et sine mercibus et victualibus, in totum Garbum, et in omnes terras de Garbo, et in tota Hyspania *(sic)*, et in omnibus terris de Ispania *(sic)*, et in Sibilia (1), sicut ipsis Januensibus placuerit, nec ipsos impediet vel molestabit seu gravabit de aliquo drictu vel dacita, vel alio modo dicta occasione; sed eos ubique salvabit et custodiet et defendet in lignis suis ubicumque fuerint, cum personis et rebus, salvo quod per terram non possint ire in terra inimicorum suorum scajole (2). Nullum usum novum, nullam cabellam novam, nullam dacitam novam, nullam novam consuetudinem in lesionem vel damnum Januensium faciet, seu fieri faciet vel permittet dictus dominus rex, super Januenses vel merces Januensium quas emerint vel vendiderint; sed licenter possint vendere omnibus personis, sicut umquam melius potuerunt à conventione in antea. Stupam, picem, agutos (3), lignamen, agumenas (4), ancoras, et alia necessaria Januenses licenter emere possint in terris dicti domini regis, sine cabella vel prohibitione aliqua, sicut comuniter per terram vendentur. Item, non possit vel debeat compelli aliqua navis seu lignum aliquod alicujus Januensis, ponere in terram aliquem timonem, vellum *(sic)*, seu sarciam (5) aliquam, contra voluntatem dicti Januensis. Item possint licenter Januenses ire, quando voluerint, ad voluntatem eorum, et cum eorum pecunia, per terram, à terris dicti domini regis, et de terris ipsius ad terram et terras regis Castelle (6), sine aliquo drictu vel dacita vel molestia alicujus personæ. Item, quod Januenses licenter extrahere possint de terris dicti domini regis, pro eorum usu, omnia eis necessaria de compagna (7), scilicet victualia et res redentes (8), sicut eis placuerit et voluerint, ad eorum voluntatem, ficus, et cebibum (9) et portare quo eis placuerit. Item, quod Januenses licenter possint ire in terris dicti domini regis venatum pro eorum solacio, sicut consuetum est, et venaciones suas intra fondicos eorum libere deferre possint et deferri facere, sine contradictione alicujus personæ. Et debent Januenses emere

(1) *Sibilia*, c'est-à-dire, Séville.

(2) J'ignore tout-à-fait le sens de ce mot.

(3) *Agutos* est écrit ainsi pour *acutos*, c'est-à-dire, des clous. *Voyez* du Cange, *Gloss. ad script. med. et inf. lat.*

(4) *Agumenas* signifie *des câbles, des cordages. Voyez* le Supplément au Glossaire de du Cange, par D. Carpentier.

(5) *Sarcia* veut dire *les agrès. Voyez* du Cange.

(6) C'est-à-dire *Castiliæ.*

(7) Je ne doute point que, par *compagna*, on ne doive entendre la *campagne*, les lieux situés hors des villes.

(8) Je soupçonne que *res redentes* est ici pour *reddentias* ou *redebencias*, des redevances ou prestations en nature. On voit, par ce qui suit, qu'il s'agit de figues, de raisins et autres denrées de ce genre.

(9) *Cebibum* est l'arabe زبيب *des raisins secs.*

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

et vendere, et qui Januenses dicuntur, in terris dicti domini regis, ad illam monetam que communiter expendetur in terris prædictis, et pro qua ponderanda consules Januenses qui ibi fuerint habere debeant trabuchetum, et alium trabuctum (1), et bellancias si voluerint. Item, quod Januenses debeant emere et vendere, et drictum solvere ad unam monetam sive de una moneta, et unius condicionis et ligæ, sive valoris. Prædicti vero Samuel Spinula, et Bonifacius Ebriacus, nuncii et ambaxatores prædicti, promiserunt, et convenerunt pro parte Comunis Januæ, et nomine et vice Comunis Januæ, dicto domino regi, quod si aliquo tempore necesse fuerit eidem domino regi et voluerit, dare sive prestare eidem domino ausilium et favorem, cum galeis et navibus armatis, ad expensas dicti domini regis, contra Sarracenos, et non contra Cristianos, nec etiam contra aliquem Sarracenum vel Sarracenos cum quibus Januenses haberent pacem vel treuguam. Prædicta autem pacta et conventiones, ut superius scriptæ sunt, promisit dictus dominus rex, et convenit, et dominus Alemur ejus filius similiter, prædictis ambaxatoribus recipientibus nomine et vice Comunis Januæ; et affirmaverunt, et dixerunt in dicto consilio dicti ambaxatores, et Bolabesius supra dictus ambaxator et nuncius dicti domini regis; qui etiam, tamquam pro parte dicti domini regis, tamquam ambaxator et nuncius ipsius, et nomine ipsius, ipsas promissiones, capitula et pacta promisit et ratificavit in dicto consilio, prædictis dominis, Potestati, Capitaneo, et consiliariis recipientibus nomine eorum, et nomine et vice Comunis Januæ. Actum Januæ, in palacio illorum de Auria, ubi regitur curia domini Potestatis, anno Dominice nativitatis MCCLXXVIIII, die xviij aprilis, indictione vj, circa tertiam. Testes, Lanfrancus de Sancto Georgio, cancellarius Comunis; Antonius de Quarto, not.s; Enricus Dardella, not.s; et Loysius Calvus, notarius.

ANNÉE 1288.

PRIVILÉGE accordé aux Génois par Léon, roi d'Arménie, à la réquisition de Benoît Jacharia, ou plutôt Zacharia.

Ce privilége a été l'objet d'un travail particulier, fait par M. de Saint-Martin. Il sera publié séparément à la suite de cette Notice.

(1) J'ignore quelle différence il peut y avoir entre *trabuchetum* et *trabuctum*.

ANNÉE 1290.

Digitized by Google

ANNÉE 1290.

PIÈCES diplomatiques.

TRAITÉ de paix et de commerce entre Almélic almansour Abou'l-maali Seïf-eddin Kélaoun, *sultan d'Égypte, et son fils Almélic alaschraf Djélal-eddin* Khalil, *d'une part, et Albert Spinola, ambassadeur de la République de Gènes, de l'autre part.*

[Cod. jur. lib. 1, dupl., fol. 235.]

LES archives de Gènes ne m'ont offert que la traduction Latine de ce traité, écrite dans un style très-barbare. Mais la Bibliothèque du Roi m'avoit déjà fourni le texte Arabe de cette pièce, et j'en ai donné la traduction Française dans ma Chrestomathie Arabe. Je joindrai ici le texte Arabe, accompagné d'une traduction Française, à la rédaction Latine tirée des archives de Gènes. *Tom. II, p. 540 et suiv.*

On trouve dans l'ouvrage de M. C. A. Marin, intitulé *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, un privilége accordé aux Vénitiens, en l'année 636 de l'hégire [1238 de J. C.], par Almélic aladel Seïf-eddin Aboubecr, sultan Ayyoubite : ce privilége a beaucoup de ressemblance avec celui que je donne ici. Je ne puis m'empêcher de corriger à cette occasion une erreur de M. Marin, qui a cru que *Melechalchem*, nommé dans le traité de 636, étoit un khalife Fatimite, tandis que c'est *Almélic* (ou *Mélic*) *alcamel*, père et prédécesseur immédiat d'Almélic aladel. *Tom. VI, pag. 337 et suiv.*

Le même auteur fait mention d'un privilége accordé aux Vénitiens par Almélic alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, en 1301 de J. C.; mais il n'a pas publié ce privilége. Il est bien surprenant que M. Marin critique, à cette occasion, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, pour avoir fait concourir l'an 698 de l'hégire avec l'an 1299 de notre ère, et qu'il soutienne que cette année 698 concourt avec l'an 1320. Il ignoroit apparemment que les Musulmans font usage d'années

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

lunaires. Par suite de la même erreur, il rapporte à l'année 1258 de J. C. le traité de 636, qui est réellement de l'année 1238.

Pax et Conventio inter Commune Januæ et Soldanum Babiloniæ.

IN NOMINE DEI PATRIS OMNIPOTENTIS. AMEN.

M.ª CC.° LXXXX, indictione secundâ, die xiij madii.

Pax et conventionem factam per dominum soldanum Melech elmansor, soldanus Egypti, altissimus super omnes soldanos, qui omnia cognovit et qui diligit justitiam, spata mundi et legis, dominus Siriæ, Damasche et Alepe; soldanus Eliemen et meridiei; soldanus Ihm [Jerusalem] et benedictarum domorum, soldanus Syriæ et aperitor terrarum quas alii reges ceperunt, soldanus usque ad Tripolim Barbariæ, soldanus soldanorum et rex regum, et dominus Barbarorum, Araborum, Alaagem (1), soldanus omnium Sarracenorum, Calaun Salai (2); et ejus filius Melech Laserat (3), rector mundi et legis, Calil, quem deus manu teneat in domic. (4), ex una parte : Albertus Spinula, mesaticus, delegatus in parte dominorum capitaneorum Communis et populi Januæ, senatus, ancianorum, et consilii civitatis ejusdem, firmaverunt ut scriptum est, ut infrà.

Capitulum primus, quod omnes Januenses salventur et custodientur, cum personis et rebus, in omnibus terris domini soldani, quas habet nec de cetero acquisierit, in mari et in terrâ, sani et naufragi, in fide dei et nostrâ.

Item, quod omnes mercatores Januenses possent ire et redire licenter, personaliter et realiter, ad suam voluntatem, eundo et redeundo, navigando et stando, in omnibus terris domini soldani quas habet nec de cetero acquisierit, possent ire et redire ad suam voluntaten, nec possent esse detenti nec impediti in suo itu, sed ire possent liberè ad suam voluntatem, nec per itus domini soldani, nec per aliquam rem nec causam quæ posset dici nec cogitari, non detineantur. Et præcepit dominus soldanus pro proposito itu in exercitu in Syria vel in alia parte, nec per suos messaticos vel mercatores navigantes, vel per aliquam aliam

(1) *Alaagem.* C'est le mot Arabe العجم, qui signifie tous les peuples qui ne sont point Arabes, et spécialement les Persans.

(2) Kélaoun portoit le surnom de *Salèhi* الصالحى, sans doute parce qu'il avoit été esclave ou mamlouc d'Almélic alsaleh. C'est ce surnom qui est écrit ici *Salai*.

(3) C'est une corruption d'*elaschraf* الاشرف; vraisemblablement on avoit écrit *Laseraf*.

(4) Vraisemblablement il faut lire *in domicilio*.

Digitized by Google

causam non possit detineri vel impediri aliqua navis nec galea, nec alia ligna illo (1) modo non possent esse detenti.

Item, quod omnes Januenses qui venerint vel ierint, sint sub consulatu Communis Januæ in Alexandria, ad faciendum rationem; et si Sarracenus aliquis habuerit questio cum aliquo Januense, debeat esse questio sub consulatu Januensi; et si alius christianus habuerit questio cum aliquo Januense, debeat esse questio sub consulatu Januensium; et si aliquis Januensis habuerit questionem cum aliquo Sarraceno, sit questio ad duganam ante milum (2); et si aliquis Januensis nollet se distringere per consulem et esset fortior consulo, dugana vel milus teneatur dictum Januensem accipere et ponere in potestate consulis, et facere illam rationem quam opportet.

Item quod omnes Januenses solvant pro drictu, de auro, b̄ sex m̄ xvj (3) per centum tantum de b sicut consuetum est: ex argento, b̄ IV et m̄ xij per centum bis tantum; et si aliquis apportaverit monetam coniatam auri vel argenti, solvat per centum b, b. IV m̄ xij tantum, et non possent nec debeant Januenses compelli ad solvendum aliquem drictum, dacitam nec colletam (4), de penis variis, et de penis ermerin, de bevaris, de luciis (5) et de omni pellisaria, nec de lapidibus pretiosis.

Item, quod Januenses habeant scribam unum in dugana, pro scribendis rationibus Januensium, quæ sint in concordia in dugana, ut consuetum est. Et si aliquis Januensis dare debuerit aliquid in dugana, vel navis Januensis debeat dare in dugana, et voluerit de dicto loco recedere, et dictus scriba voluerit remanere pro eo, non debeat mercator ille impediri, nec navis qui voluerit recedere et dimisere (6) scribam loco sui; et ille mercator vel navis possint recedere ad suam voluntatem; et si dictus scriba noluerit stare pro fidejussione, detineatur principalis donec satis fecerit.

Item, quod omnes Januenses et qui se Januensibus distringent, non detineantur pro aliquo maleficio facto per aliquem Januensem in mari vel terra, nec pro debito alicujus, nec malefactor (7), salvo quod si

(1) Peut-être faut-il lire *ullo modo*.

(2) Je pense que ce mot, qui revient fréquemment dans ce traité, est une corruption de *mirus* ou *emirus*, امير.

(3) b̄ signifie *bysancium*, et m̄ *miliarisium* ou *miliarensis*.

(4) Ce mot est une altération de *collatam*. On peut voir le mot *Collata* dans du Cange.

(5) *Pennis* est, par corruption, pour *pannis*. Voyez du Cange, au mot *Pannus*. Il faut également, pour les divers noms de pelleteries qui se trouvent ici, consulter le Glossaire de du Cange, aux mots *Vares*, *Hermellina*, *Bever* et *Luter*: car je pense que *luciis* n'est qu'une corruption de *lutriis* ou *lutrinis*.

(6) *Dimisere* est pour *dimittere*.

(7) Il faut lire *malefactore*.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

dictus malefactor dedisset securitatem, tunc securitas possit impediri, et non alius. Et si forsitam (sic) aliquis Januensis faceret aliquam raubariam vel damnum hominibus domini soldani, dominus soldanus debeat facere per suas litteras scire Communi Januæ.

Item, quod si aliquis Januensis fecerit aliquod mercatum vendendi seu emendi, et fuerit factum in præsentia testium, vel torcimani duganæ vel duchellæ (1), dictum mercatum sit ratum et firmum, et teneri debeat.

Item, quod Januenses dare debeant duganæ domini soldani, pro drictu, de mercibus per eos delatis apud Alexandriam, quæ ponderabuntur seu ponderari consuetæ sunt ad staeriam (2), $\overline{b}$ $\overline{xij}$ per centum $\overline{b}$ pro drictu tantum, et tunc quando merces venditæ fuerint et non ante, et quando $\overline{b}$ fuerint recuperata.

Item, de iamelotis, de pannis de seta, et de seta, et de cindatis, et de xamitis (3), et de pannis lanæ cujusque coloris sint, et de telis de Rens (4), et de aliis telis, et de auro filato, et de lignamine, $\overline{b}$ 10 pro centum bisantiis tantum.

Item, quod si aliqui Januenses ponent in duganam ad incalegandum (5) per eos positas in dugana Alexandriæ, et totam mercatiam quam dicti Januenses retinuerint ad calegam, scribi debeant in dugana super ipsos Januenses in ipsa quantitate quam incalegatum fuerit, sine aliqua additione pretii; et si obtulerit de dicta mercantia dictus mercator unum $\overline{m}$ plus quam alia persona, dari ei debeat, et super illum scribi faciat ad illum pretium quod incalegaverit; et de illo pretio solvere drictum debeant, et non de majori quantitate, tunc sic quando dictæ merces vinditæ fuerint et non ante, et quando denarii vel $\overline{b}$ de dictis mercibus recuperati fuerint; et qui dictam mercantia emerit, de ea drictu aliquo non solvatur, et si noluerint vendere, possent extrahere ad suam voluntatem, sine solvere aliquem drictum.

(1) Je ne trouve ni dans le Dictionnaire de du Cange, ni dans le Supplément de D. Carpentier, le mot *duchella*, qui revient plusieurs fois dans ce traité. Je conjecture qu'il a de l'analogie avec le mot *échelles*, dont on se sert encore pour exprimer les ports du Levant, et qui se dit en latin *scala*. Les Turcs ont adopté ce mot, qu'ils écrivent اسكله. Je ne sais s'il est vrai que l'étymologie du mot *échelle*, en ce sens, vient du grec χηλαί.

(2) Je pense que *staeriam* est une corruption de *staderiam*, mot sur lequel on peut consulter le Glossaire de du Cange.

(3) *Voyez* dans le Glossaire de du Cange, les mots *Jamelloctum*, *Camelotum*, *Cendatum*, *Xamitum* et *Exametum*.

(4) C'est-à-dire, des *toiles de Reims*.

(5) Il semble manquer ici un mot après *incalegandum*; peut-être faut-il lire *merces per eos positas*. Dans le privilége accordé aux Vénitiens par Almélic aladel, et publié par M. Marin, le mot *incantandum* est employé au lieu de *incalegandum* qu'on lit ici, si toutefois ce n'est pas une faute de l'éditeur.

Digitized by Google

Item, quod si aliqui Januenses apportabunt mercantiam Alex: vel aurum vel argentum, vel in terris domini soldani, possint vendere ad suam voluntatem, et non sit factum ei fortium ullo modo eas vendendi; et si forsitan noluerint vendere dictas merces, possint extrahere et portare ad suam voluntatem, sine solvere aliquem drictum.

Item, quod si aliqui Januenses vendent aurum vel argentum alicui Sarraceno, debeant esse soluti de presenti, in pecunia, et non dare terminum aliquem.

Item, quod omnes inquisitores duganæ debeant salvare et custodire res et merces Januensium in dugana et extra duganam.

Item, quod si aliqui Januenses portabunt vel portent mercatiam in Alex: vel in terris domini soldani, et non vendent eas vel vendere noluerint, possent extrahere franchas sine solvere aliquem drictum.

Item, quod si aliqui Januenses vendent aliquam mercantiam cum testibus vel cum censariis duganæ, dugana teneatur pro emptore; et si Januenses vendent sine testibus vel censariis duganæ, et debitum fuerit denegatum, debeat esse questio ante archadi (1) pro diffiniire ipsam quæstionem.

Item, si aliqui Januenses debuerint aliquem drictum duganæ, et ipse Januensis voluerit recedere, et aliquis Sarracenus debuerit dare dicto Januensi, dugana se debeat teneri super debitorem de tanto quantum ei debuerit.

Item, si aliqui Januenses venerint ad terras domini soldani, et voluerint ponere pro suo usu intus illarum terrarum videlicet caseum et alia victualia, possent ponere et portari facere ad fundicum, sine solvere aliquem drictum.

Item, quod omnes Januenses habeant magasenos in dugana bonos et sufficientes, et claves eorum; et dugana ponat custodem vel custodes ad custodiendum res dictorum Januensium.

Item, quod dugana non debeat ponere alicui Januensi dacitam, nec pensionem aliquam, donec stabit in terra domini soldani, nec debeant solvere aliquid inquisitoribus navium.

Item, quod omnes Januenses possint onerare et exonerare naves eorum cum barchis suis, ad suam voluntatem, sine aliquo impedimento.

Item, quod si aliqua navis vel ligna Januensium applicuerit in portubus domini soldani, possint ibidem refrescare, et non debeant nec possint modo aliquo detineri; nec compellantur Januenses qui in terra fuerint aliquem drictum solvere, nisi si vendiderint vel emerint.

(1) *Arcadi* est une corruption pour *alcadhi* القاضى, c'est-à-dire, le kadhi ou juge Musulman.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

Item, quod Januenses habeant ecclesiam unnam (sic) in Alexandria, nomine Sancta-Maria, quod consetum (sic) est; et non levent eam n si (1) diruerit.

Item, quod si aliqua injuria facta fuerit alicui Januensi in terra domini soldani, et consul Januensis velet (sic) ire vel mittere ad curiam domini soldani, possit dictus consul ire et mittere, ad suam voluntatem, cum nuncio milis; et milus debeat dare nuncium ad voluntatem consulis, et consul vel ejus nuncius debeat ire ad expensas curiæ.

Item, quod si aliqua navis vel ligna vel mercatores Januensium applicuerint in portubus vel in terris domini soldani, et pax esset fracta, dicti Januenses et naves et merces eorum sint salvi et securi, tanquam pax esset firma.

Item, quod Januenses possint sine contradictione alicujus intrare et exire in Alexandriam per portas consuetas, et non faciant eis aliquam novam consuetudinem.

Item, quod non compellantur Januenses aliqui aliquam mercantiam accipere vel emere, nisi illam quam emere voluerint sua voluntate, nec compellantur (2) merces de dugana nec de duchella nec de asona (3), nec res alicujus amirati, nisi illas quas emere voluerint.

Item, si aliqui Januenses vendiderint aliquam mercantiam duganæ, dugana faciat ei fieri solutionem in auro vel argento.

Item, quando Januensis voluerint exonerare naves vel ligna, faciat mil (4) ad presens eas exonerare, et solvant Januenses sicut est statutum per alios misaticos Januensium, et per illos qui sunt in dugana, barchis, bastaxiis, et asinariis, et de dictis tantum onerando quantum exonerando.

Item, quod si aliqui Januenses ement aliquas merces et voluerint ipsas gaibellare, possint licenter gaibellare ad fundicum, tantum cum testibus duganæ.

Item, quod si aliquis Januensis decesserit vel morietur cum testamento, in Alexandria vel in terris domini soldani, fiat factum secundum suum testamentum; et si non testatus, deferantur res ejus et merces coram consulem Januensem qui ibi fuerit; et si non esset consul, consignetur Januensibus qui ibi fuerint; et si non esset consul nec Januensis, faciat

(1) Je pense qu'il faut lire *nec si*. En général, les princes Musulmans ne permettent pas volontiers aux Chrétiens de construire de nouvelles églises, ou de refaire celles qui tombent.

(2) Il semble qu'il manque ici le mot *emere*.

(3) *Asona* est indubitablement le mot Arabe *alsanaa*, الصناعة, qui signifie l'endroit où l'on construit et on équipe des navires ou bâtimens, et d'où s'est formé notre mot *arsenal*. Voyez, dans le Glossaire de du Cange, le mot *Arsena*.

(4) *Mil*, c'est-à-dire, l'émir.

Digitized by Google

dominus terræ ipsas res et merces salvare et custodire, quousque fuerint requisitæ per litteras vel per nuncios Communis Januæ.

Item, quod mercatores Januenses possint licite argentum (1) et habere ceram (2), in Alexandria, et solvere pro drictu, et mesioriis (3), dare C. VI pro milliare de dar (4).

Item, quod mercatores portent vel portari possint dictos dar ad i p ca du apud car (5), sine solvere aliquem drictum.

Item, quod si aliquis Januensis emet, cambiet vel acquiret merces aliquas in Alexandria ab aliqua persona, de quibus sit solutum drictum, et ipsas merces revendet in Alexandria, seu baratabit, non compellantur Januenses aliquid solvere pro drictu nec pro aliqua dacita, imo ipsas possent vendere et baratare libere et expedite.

Item, quod Januenses qui deferent oleum in vegetibus in Alex: , non possint nec debeant compelli pro tara, nisi tantum quantum ponderabunt veges in quibus esset oleum ponderatum.

Item, quod Januenses non compellantur nec compelli debeant ad solvendum de rebus et mercibus quas deferent apud Alex:, et de mercibus quas ement apud Alex:, nec feda (6), nec aliquid aliud, nec drictum quod est superius dictum.

Item, quod si Januenses ement aliquas merces, non possent ei per aliquam personam impediri, sed possint ipsas extrahere, ad suam voluntatem, vel portare, si emerint illas per manus torcimanorum de dugana.

Hoc est sacramentum quem fecit dominus mirus Osemedinus (7) naibo (8) altissimi soldani, in absentia domini soldani, et super caput ejus Melech elmansor.

(1) Je pense qu'il faut lire *licitè cambiare argentum*, et que le mot *cambiare* a été omis par le copiste.

(2) Le mot *ceram* ne donne aucun sens. J'avois d'abord conjecturé *cecham*; mais il me paroît tout-à-fait invraisemblable que le sultan eût permis aux Génois de frapper monnoie dans ses états. J'aime mieux croire que l'original de ce traité portoit *cerraf*, صرّاف, mot Arabe qui veut dire *changeur*.

(3) Je conjecture qu'il faut lire *missoriis*, les plats de la balance. *Voyez* du Cange, au mot *Missorium*.

(4) Ce passage me paroît être corrompu, ou avoir été mal copié. Je suppose que *dar* est l'abrégé de *denarios*; mais je ne sais ce que signifie le C. Je ne pense pas que ce soit ici une lettre numérique.

(5) Il est bien difficile de deviner le sens de ces abréviations. Je conjecture qu'il faut lire *ad ipsam cecham domini nostri apud Cahiram*.

(6) Je pense que *feda* est le mot Arabe فدا, qui veut dire *rachat, rançon*.

(7) C'est *Hosam-eddin*, حسام الدين.

(8) *Naibo* est le mot Arabe, نايبُ, qui veut dire *lieutenant, vice-roi*. On appeloit en Égypte, نايب الغيبة, *vice-roi pendant l'absence*, le gouverneur général qui faisoit les fonctions de regent ou de

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

Confitetur dominus mirus Osem edinus et juravit de ore suo proprio, loco via et nomine domini soldani Melech el mansor : juro per dominum Melech elmansor, per deum, per deum, per deum magnum altissimum, qui cœlum et terram creavit, et per legem quam deus dedit Sarracenis, et per domum meridiei, domum Mechæ, et per cotanum (1) Sarracenorum, quod omnia capitula et conventiones de quibus insimul accordavimus cum domino soldano Melech el mansor, tenentur firma et stabilia, et non mutet, nec officiales domini soldani Melech el mansor non rumpent, nec officiales domini Melech Laserat, nec per aliquos Sarracenos qui sunt in dominio domini soldani.

Ista pax fiat stabilis et firma in vita domini Melech mansor, et in vita domini Melech Laserat filius ejus, et in vita dominorum capitaneorum Oberti Spinulæ et Conradi Auriæ, capitaneorum Communis Januæ. Dictus dominus soldanus et dicti officiales sui non rumpent, ut diximus, nec exient de præceptis suis, et si exierint extra de quo quod promiserunt, quod dominus Iesus Christus sit ei in contrarium, et sint cani chefati (2) extra legem, legem suam, et omnia. Compromissum et firmatum fuit et juratum, in præsentia domini Alberti Spinulæ, messatici Communis Januæ, MCCLXXXX, die xiij madii, secunda indictione.

Versa vice, Albertus Spinula, messaticus delegatus ex parte dominorum capitaneorum Communis et populi Januæ, senium ancianorum consilium civitatis ejusdem, ex nomine Communis promisit, ut infrà.

Primitus : quod omnes Januenses Communis Januæ salvabunt et custodient omnes Sarracenos de domino soldano, in mari et in terra, et in terris Communis Januæ quas habet nec de cætero acquisierit ; et salvabunt eos, sani et naufragi, et similiter salvabunt omnes Sarracenos mercatores domini soldani, Sclavos, Momolucos et Sclavas, eundo et redeundo ad terras domini soldani.

Item, quod omnes Sarraceni domini soldani possint ire et redire licenter, salvi et securi, ad terras Communis Januæ quas habet nec de cætero acquisierit, ad suam voluntatem ; et non possint detineri aliquem Sarracenum domini soldani, naves, vel ligna, in dictis terris Communis, pro aliqua occasione, sine primitus facere ad sciendum domino soldano.

Item, quod aliquis Sarracenus domini soldani non possit detineri in terris Communis Januæ, per aliquem alium Sarracenum malefactorem, nec pro debito alicujus, sed malefactor vel debitor, vel securitas pro alterius possit impedire.

lieutenant général, quand le sultan étoit absent.

(1) Lisez *Coranum*.

(2) Ce sont, sans doute, des mots Arabes, plus ou moins altérés par ceux qui ont fait la rédaction Latine du traité, ou par les copistes. Je n'ai pu deviner comment ils devoient être restitués. Il se pourroit faire qu'on eût écrit *chefati* pour *chefari*, كافر, *incrédules, mécréans*.

Item,

Digitized by Google

Item, quod si Sarraceni vel mercatores domini soldani navigarent vel irent in navibus inimicorum Communis Januæ, et naves prædictæ essent captæ per homines Januenses, dicti Sarraceni domini soldani sint sani et salvi sine detrimento.

TEXTE ARABE du Traité fait entre le Sultan Kélaoun et son fils, d'une part, et les Génois, d'autre part.

Tiré du manuscrit Arabe, n.° 118 *bis*, de Saint-Germain-des-Prés.

ذكر صلح الجنويّة

قد ذكرنا انه كان قد استولى على طرابلس جنوى اسمه بنبت
زكريا هو وبرتلما جبلات فاما برتلما جبلات فانفذ الله فيه حكمه
واماته ميتة فرعونيّة واما بنبت زكريّا فانّه خرج من المملكة
والتحكّم فى طرابلس الى التحرم فى البحر وصار كرساليا وصادف مركبا
خرج من اسكندرية فيه تجار فاخذهم بعد قتال كثير وسفك دماء
لاصحابهم ودماء التجار واخذ الاموال وخاف من كان بالاسكندرية من
الجنويّة ان يعودَ شرّه عليهم فركبوا فى مركب لهم وهربوا ولمّا بلغ
مولانا السّلطان ذلك امسك من بقى من الجنويّة فى الثغور ولم يتعرض
الى شىء من اموالهم وضيّق المسالك على جيش الجنويّة وتبرّا منهم
اهل عكّا وجميع الفرنج حتّى الاشكرى وما وسع بنبت زكريّا مكان
فراح الى جنوة فانكروا عليه ذلك واخذوا منه التّجار والمال وسيّروا رسلا
الى مولانا السلطان يتبرّون من هذا الفعل ويبعدون نفوسهم من مثل
ذلك وقالوا هذا وبلنكير ابن بنصال الجنوىّ الّذى جرى منه تعرض
من مدّة الى جهة الطينة خرجوا عنّا وصاروا كرسالية ولا يجسرون

PIÈCES diplomatiques.

انّهم يدخلون الينا وقد رددنا التجار والمال وكلّما اخذ فى المركب خوفا من سطوة مولانا السلطان وطلبا لمراضيه وحلّف الرسل بابواب على الانجيل بحضور الاساقفة والرهبان انهم ما اخفوا شيا من المال ولا احدا من التجار وسالوا فى تقرير هدنة من الان فتوقّف مولانا السلطان توقّفا كثيرا واشتدّ انكاره عليهم وهم يتضرّعون ويسالون واخر الامر لاجل عمارة الثغور ولانّ هذا الجيش (1) يجلبون الاموال ويحصل للديوان منهم الجمل الكثيرة كتبت لهم هدنة وهى ۞

نسخة هدنة مولانا السّلطان مع الجنوّية
وذلك بحضور الاساقفة والرهبان

اقول وانا البرت اسسبولا رسول البوذسطا بالرام ذكركان والكنطابيّة (2) اوبرت اسسيبولا وكرات دوريا والمشايخ واصحاب الراى والمشورة كمون الجنوية احلف بالله والله والله العظيم وحقّ المسيح وحقّ الصليب المقدّس وحقّ الانجيل المقدّس اله واحد وحقّ السّت مارية وحقّ الاربعة اناجيل لوقا ومتّى ومرقص ويوحنّا وصلواتهم وتقديساتهم وحقّ الصوت الذى نزل من السماء على نهر الاردن فزجره وحقّ الاباء المعموديّة وحقّ الانجيل المقدّس وحقّ دينى ومعبودى انّنى التزم لمولانا السلطان الملك المنصور السيّد الاجلّ العالم العادل سيف الدنيا والدّين سلطان مصر والشام وحلب وسلطان اليمن والحجاز سلطان بيت مكّة البيت العالى اعزّه الله تعالى سلطان القدس والبلاد المقدّسة وبلاد الساحل وفتوحات المسلمين وفتوحاته سلطان طرابلس السّاحل

(1) Je pense qu'il faut lire الحمس.

(2) Je lis الكبطانية.

الى طرابلس الغرب سلطان الشرق والغرب سلطان الملوك ملك
ساير العرب والعجم سلطان جميع الاسلام قلاون الصّالحى وولده
السلطان الملك الاشرف صلاح الدنيا والدين خليل الله يحفظهم وينصرهم
بمرسوم البوذسطا والكنطابته والمشايخ كمون الجنويّة المذكورين
وجميع الجنويّة انّهم يحفظون ويحترمون ويكرمون جميع المسلمين لمولانا
السلطان الملك المنصور ولولده السلطان الملك الاشرف يجيون الى
بلاد مولانا السلطان والذين يخرجون من بلاد مولانا السلطان من
ساير البلاد والاقاليم من بلاد الفرنج والروم والمسلمين من الرسل والتجار
وغيرهم سالمين ومكسورين فى السّفن والمراكب والطرايد والشوانى
وغيرها من المراكب والبضايع والنفوس واموالهم ومماليكهم وجوارهم
فى مراكبهم فى البرّ والبحر وفى جميع اماكن كمون الجنويّة وما
يفتحونه من البلاد ويحكمون عليه من تاريخ هذه الهدنة وما دامت
الليالى والايّام والشهور والسنون والاعوام دايما وان جميع الجنوية يكرمون
ويحترمون ويحفظون جميع المسلمين الّذين يحضرون الى بلاد مولانا
السلطان والذين يخرجون ويسافرون منها فى البرّ والبحر لا يتعرّضون
اليهم ولا يمكّنون من التعرّض اليهم بآذية ولا ضرر ولا عدوان لا فى نفس
ولا فى مال لا فى مجيهم ولا فى رواحهم ويكونون آمنين مطمئنّين فى نفوسهم
واموالهم وارواحهم من جميع الجنويّة وممّن تحت حكم كمون الجنوية على
ما تقدّم ذكره وانّهم يحفظون جميع التجار المسلمين وغيرهم الذين
يسافرون فى مراكب الجنويّة وغيرهم رائحين وجائين فى جميع الاماكن
التى لكمون الجنويّة وغيرهم من بلاد الفرنج وبلاد الروم وبلاد المسلمين
ويكون من يسافر من المسلمين معهم ومع غيرهم محفوظين آمنين مطمئنّين

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

لا يتقوى عليهم احد ولا يوذيهم فى سفرهم ولا مقامهم ولا سكناهم وان
سافر احد من المسلمين فى مركب غير مراكب الجنويّة من آعداء الجنوية
او غيرهم لا يتعرّضوا لاحد من المسلمين وان اخذوا عدوّهم يكون المسلمون
جميعهم محفوظين آمنين فى نفوسهم واموالهم وممالكهم وجوارهم فى
رواحهم ومجيهم ولا يعوّقهم الجنوية بسبب احد ولا ياخذوا المسلم عن
غيره ولا يطلبوه بدين ولا بدم ان لم يكن ضامنا ولا كفيلا استقرّت
هذه الفصول وهذا الصلح وهذه الشروط بين مولانا السلطان الملك
المنصور وولده الملك الاشرف وبين البوذسطا والكنطابه والمشايخ
والمشيرين من اصحاب الراى والمشورة كمون الجنوية المذكورين وحلف
على ذلك البرت اسنيولا الرسول المذكور بحضور بوبعاس صورلا
ودانيال تنكرد وافرحسكير روب ورمر نوكركر ورافوا القنصر
وتنكوك فليروى وكتب بتاريخ ثالث عشر مانى سنة الف ومايتين
وتسّعين سنة لمولد عيسى عليه السّلام وكتب بين السطور بالفرنجى
نسخة ذلك سطرا سطرا وكلة كلة وكتب الرسول خطّه اعلا هذه الهدنة
بالفرنجى بيده والكاتب بالفرنجى بين السطور المعروف بحاكم البلنكير
الجنوى كاتب الرسول وكمون الجنوية

نسخة خط الاسقف

الذى حلّف الرسول ، حلّف الرسول المذكور البرط اسنيولا ومن
حضر صحبته من القناصلة وتجار الجنوية على نسخة هذه اليمين والصلح
والفصول المشروحة فيها بتاريخ رابع عشر ايّار سنة ستّة الاف وسبع
ماية ثمنية وتسعين بحضورى وانا الحقير بطرس اسقف مصر والانجيل

Digitized by Google

المطهّر يبن يدىّ ويد الرسول وهو واقف مكشوف الراس وكتبت ذلك بخط يدى شهادة عليهم بانهم حلفوا باليمين العظيمة على الانجيل والصليب بحضور من يضع خطّه من الكهنة والرهبان ،

نسخة خطوط من حضر هذا الحلف

حضرت ذلك وشهدت به وكتب الوجيه كان وهو الان ارسانى ، غيره ، حضرت ذلك وشهدت به وكتب ارسانى الريس بدير القصر ، غيره ، حضرت ذلك وشهدت به وكتبه الشرس متى ، غيره ، حضر ذلك وشهد به ميخاييل الراهب من دير طور سينا ، وبعد ذلك بالفرنج خطوط جماعة بوبعاص القنصل الجنوىّ ، انسكين صاحب السفينة التاجر ، دانيال شعار التاجر ، رافوا القنصل ، المحتشم دنسر بركه تنكره ، تحرّرت هذه الفصول المذكورة فى يوم الاحد ثانى جمادى الاوّل سنة تسع وثمانين وستّماية احسن الله خاتمتها وقراء ما فيها من القلم الفرنجىّ المنقول الى العربى شمس الدين عبد الله المنصورى وترجم عليه لتحقيق التعريب والشهادة بصحّته سابق الدين الترجمان وعزّ الدين ايبك الكبكىّ الترجمان فى التاريخ المذكور ، ونسخة اليمين التى حلف عليها الرسل وكتبوا خطوطهم عليها بالفرنجىّ بحضور الاسقف ۞

والله والله والله وحقّ المسيح وحقّ المسيح وحقّ المسيح وحقّ الصليب وحقّ الصليب وحقّ الاب والابن والروح القدس وحقّ الستّ مارية ام النور وحقّ الاناجيل الاربعة التى نقلها متى ومرقص ولوقا ويوحنّا وحقّ التلامذة والحواريين وحقّ الصوت الذى نزل على نهر الاردن فزجره وحقّ دينى ومعبودى واعتقادى فى دين النصرانيّة وحقّ

Digitized by Google

PIECES diplomatiques.

اللاهوت والناسوت والثالوث وحق السيد المسيح الرب المعبود انني
لم اخف شيا ممّا وجد لهولاء التجار المسلمين من اموالهم ولا بضايعهم
ولا اطلعت على انه بقى منهم احد فى الاسر ولا على انه بقى لهم شى
عند احد من الجنوية واخفيته وكاسرت عنه ، وانني والله وحق المسيح
لم احضر معى ولا مع رفقى مبلغا عوض ما عدم لهم من الكمون ولا من
الجنوية اخذته غير ما أحضرته ثمن السكّر والكتان والفلفل وثمن
المركب وهو الف وستّماية دينار ولم احضر زيادةً على ذلك ، وانّ هذه
الجملة المحضرة هى التى ابيع بها المركب والسكّر والفلفل والمركب
وعدّتها من غير زيادة على ذلك ولا نقص وان ظهر بعد هذه اليمين
ما يخالف شيا منها وظهر انّ نحن اخفينا احدا من هولاء المسلمين من
مال هولاء التجار او خبأناه او تركناه وراءنا ولم نحضره او احضرنا صحبتنا
مبلغا عوض ما عدم لهم وشهد علينا بذلك احد من جنسنا او ممّن
يقبل قوله من غير جنسنا كان علينا غرامته وقيمته قيمة ما يظهر
وانني والله وحق المسيح ما اخفيت شيا من ذلك وان كنت قد اخفيت
شيا من ذلك من مالهم وبضايعهم او اعلم من اخفاه فاكون محروما
من ديني معتقدا ما يخالف الرب المسيح ولاهوته وانّني لم اعلم غير ذلك ،
نسخة الشهادة عليهم ، شهدت وانا بطرس اسقف مصر الملكى على جميع
ما فى اعلا هذه الورقة على رسول الجنوية واسمه البرت استيمولا رسول
الجنوية وكتبت خطّى نهار الخميس تاسع ايار سنة ستّة الاف وسبعماية
وثمانية وتسعين ۞

Traduction.

Nous avons raconté précédemment qu'un Génois nommé *Benoît Zacaria* (1) s'étoit emparé de Tripoli de Syrie, conjointement avec Barthélemi Djablat (2). Celui-ci avoit péri par un effet de la vengeance divine, comme Pharaon (3). Pour Benoît Zacaria, il avoit quitté le commandement de Tripoli, pour faire sur la mer le métier de pirate, et étoit devenu corsaire. Ayant rencontré un vaisseau marchand qui sortoit d'Alexandrie, il s'en étoit saisi après une longue résistance, avoit répandu le sang des marchands et de l'équipage, et s'étoit emparé de l'argent et des marchandises. Les Génois qui étoient établis à Alexandrie, appréhendant que la peine des brigandages de Zacaria ne retombât sur eux, montèrent sur un bâtiment qui leur appartenoit, et s'enfuirent. Le sultan n'en fut pas plutôt instruit, qu'il fit arrêter tout ce qui restoit de Génois dans ses places, sans cependant mettre la main sur leurs biens (4). Les habitans d'Acca et tous les Francs, jusqu'à Alaschcari (5), fermèrent toutes les avenues à la flotte des Génois, et déclarèrent ne partager en rien leur audace. Benoît Zacaria, ne sachant plus où se retirer, vint à Gènes; mais les Génois désapprouvèrent sa conduite, et retirèrent de ses mains les marchands captifs et les effets dont il s'étoit emparé. Ils envoyèrent des ambassadeurs au sultan pour désavouer la conduite de Zacaria : ils assurèrent le sultan que Zacaria et Bélanger fils de Bansal (6) le Génois, qui peu de temps auparavant avoit formé une entreprise sur Tinèh, étoient des révoltés qui avoient secoué le joug de leur gouvernement, s'étoient faits corsaires, et n'osoient plus paroître dans les États de Gènes. Ils ajoutoient que, dans la crainte de s'attirer la colère du sultan et dans le desir de mériter sa faveur, ils lui renvoyoient les marchands captifs et tout ce qui avoit été pris sur le bâtiment. On fit prêter serment aux ambassadeurs, à la cour du sultan, sur l'évangile et en présence des évêques et des moines, qu'ils n'avoient rien recélé des effets, ni aucun des marchands qui avoient été faits captifs. Les ambassadeurs

(1) Ou, comme les historiens Génois le nomment, *Jacharia* ou *Giacaria*.

(2) Peut-être *Giblet*, nom d'une famille de Chypre.

(3) C'est-à-dire, dans la mer.

(4) Ceci n'est pas conforme à ce que dit Caffarus, qui raconte ainsi cet événement : *Soldanus verò, his auditis, omnes Januenses quos in terra Ægypti invenit, fecit detineri in personis et rebus; qua de causa mense decembris armata fuit una galea in Janua, in qua ivit missaticus pro Communi Albertus Spinula, qui pergens ad soldanum relaxationem nostrorum plenariè impetravit.* Voy. *Caffari Annal. Gen.* dans Muratori, *Rerum Ital. script.* t. VI, col. 595.

(5) C'est sans doute l'empereur Grec Jean Lascaris dont l'auteur veut parler, Michel Paléologue, qui régnoit, n'étant considéré que comme le tuteur de l'héritier de Théodore Lascaris.

(6) Peut-être *Pansanus* ou *Panzanus*.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

demandoient à conclure un traité de paix. Le sultan se refusa long-temps à leur demande; mais enfin, considérant les richesses que la flotte Génoise apportoit dans ses États et les sommes considérables qui en revenoient à son trésor, il consentit au traité dont voici la teneur, et qui fut rédigé en présence des évêques et des moines :

Voici ce que je dis, moi Albert Spinola, ambassadeur du Podestà Bertrand de Carcan (1), des capitaines Obert Spinola et Conrad Doria, et des sénateurs et conseillers de la commune des Génois. Je jure par Dieu, par Dieu, par Dieu le très-grand, par la verité du Messie, par la vérité de la Croix sainte, par la vérité du saint Évangile, ce qui ne fait tout ensemble qu'un seul Dieu, par la vérité de Notre-Dame Marie, par la vérité des quatre évangélistes Luc, Mathieu, Marc et Jean, et par leurs prières et leurs bénédictions, par la vérité de cette voix qui est descendue du ciel sur le fleuve du Jourdain et a repoussé ses eaux, par la vérité des pères qui ont reconnu la loi du baptême, par la vérité du saint Évangile, par la vérité de ma religion et de ma croyance; je déclare m'obliger envers notre seigneur le sultan Almélic almansour, le souverain très-illustre, très-savant et très-juste, le glaive de l'État et de la religion, sultan de l'Égypte, de la Syrie, d'Alep, du Yémen, du Hedjaz, de la maison de la Mecque, de cette glorieuse maison (que le dieu très-haut augmente sa gloire!), de Jérusalem, des saintes contrées de la Palestine, de tous les lieux conquis par les armes des Musulmans et par ses propres armes, dont la souveraineté s'étend depuis Tripoli de Syrie jusqu'à Tripoli d'Afrique, sultan de l'Orient et de l'Occident, souverain des rois, roi de tous les Arabes et de tous les Barbares, maître de toutes les contrées qui reconnoissent la religion islamique, Kélaoun Saléhi; et envers son fils le sultan Almélic alaschraf, le bonheur de l'État et de la religion, Khalil-allah (que dieu daigne les garder et les assister de son secours!); en vertu des pouvoirs à moi donnés par le Podestà, les capitaines et les sénateurs susdits de la commune des Génois, et par tous les Génois, promettant qu'ils protégeront, respecteront et honoreront tous les Musulmans sujets de notre seigneur le sultan Almélic almansour et de son fils le sultan Almélic alaschraf, qui iront dans les États de notre seigneur le sultan, ou qui sortiront soit des États de notredit seigneur ou de tout autre pays et des contrées des Francs, des Grecs et des Musulmans, tant ambassadeurs que commerçans et autres, soit faisant route heureusement, soit naufragés, sur tous vaisseaux, navires, galères, galéaces ou autres bâtimens, tant

(1) *Beltramus Calcanus* dans *Uberti Folietæ Histor. Genuens.* liv. XII, p. 109; *Beltramus de Carcheno* dans *Caffari Annal Gen.*; et *Bertraminus de Carcano* dans *G. Stellæ Annal. Gen.* Voy. Muratori, *Rer. Ital. scriptores*, t. VI, col. 595, et t. XVII, col. 1004.

les

les marchandises que les personnes, leurs effets, leurs biens et leurs esclaves de l'un et de l'autre sexe chargés sur les vaisseaux, sur terre comme sur mer, et dans tous les lieux qui appartiennent à la commune des Génois, ou qu'elle pourra conquérir et réunir à sa domination, à compter de la date des présentes, et aussi long-temps que durera la succession des nuits, des jours, des mois et des années. Je promets audit nom que tous les Génois honoreront, respecteront et protégeront tous les Musulmans qui se rendront dans les États de notre seigneur le sultan, ou qui en sortiront, et voyageront par terre ou par mer; qu'ils ne leur causeront et ne permettront pas qu'il leur soit causé aucun dommage, qu'il leur soit fait aucune injure, ni qu'il soit exercé contre eux aucun acte d'hostilité, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens, en allant ou en revenant; en sorte qu'ils pourront compter sur une parfaite sûreté et n'auront aucun danger à craindre de la part de tous les Génois et de tous ceux qui sont sous l'obéissance de la commune des Génois, ainsi qu'il a été dit ci-devant. Je promets qu'ils protégeront tous les commerçans Musulmans, ou autres personnes de la même religion, embarqués et voyageant sur des bâtimens Génois ou autres, allant ou revenant, dans tous les lieux qui appartiennent à la commune des Génois, ou autres contrées, soit des Francs, soit des Grecs ou des Musulmans; que tous les Musulmans qui voyageront soit avec les Génois, soit avec des personnes de nations différentes, trouveront toute protection, sûreté et sécurité, en sorte que personne n'usera envers eux de voies de fait et ne leur causera aucun dommage dans leur route, dans leur séjour ou leur résidence; que si quelque Musulman se trouve embarqué sur un bâtiment appartenant à d'autres nations que les Génois, soit à une nation ennemie des Génois, soit à toute autre nation quelconque, les Génois n'attenteront en aucune manière aux droits desdits Musulmans; et dans le cas où ils prendroient quelque bâtiment d'une nation ennemie de la leur, les Musulmans qui pourront s'y trouver jouiront de toute protection et sûreté pour leurs personnes, leurs effets et leurs esclaves de l'un et de l'autre sexe, en allant comme en revenant, sans que les Génois puissent les retenir pour quelque cause que ce soit, et qu'aucun Musulman soit fait captif à la place de qui que ce soit, ou recherché pour les dettes contractées ou le sang répandu par des gens d'autre nation, à moins qu'il ne se fût rendu caution ou garant.

Tous ces articles, les clauses et conditions du présent traité, ont été arrêtés entre notre seigneur le sultan Almélic almansour et son fils Almélic alaschraf d'une part, et entre le Podestà, les capitaines, les sénateurs et conseillers susdits, formant le conseil et l'administration de la commune des Génois; et l'exécution en a été jurée par le susdit

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

ambassadeur Albert Spinola, en présence de Boniface Sturla, Daniel Tancrède, François Roub, Demetrius Boccanegra, le consul Rafo et Tancrède Villeroy (1).

Écrit le 13 mai de l'an 1290 de la naissance de Jésus, sur qui soit la paix. Une copie du présent en langue des Francs a été écrite entre les lignes, ligne pour ligne et mot pour mot. L'ambassadeur écrivit de sa main son nom, en caracteres Francs, au haut de ce traité, ainsi que l'écrivain qui avoit écrit la traduction entre les lignes, et qui se nommoit le juge Bélanger, Génois, secrétaire de l'ambassadeur et de la commune des Génois.

Ce qui suit a été écrit par l'évêque, qui a pris le serment de l'ambassadeur.

ON a pris de l'ambassadeur susdit, Albert Spinola, ainsi que des consuls et des négocians Génois qui étoient venus avec lui, le serment d'observer le traité et toutes les clauses et conditions y contenues, le 14 d'iyyar 6798, en la présence de moi soussigné, le pauvre Pierre, évêque de Misr; et devant moi, et devant l'ambassadeur, étoit le livre des Évangiles; l'ambassadeur étoit debout et tête nue. J'ai écrit ce que dessus de ma propre main, à l'effet de constater à leur encontre qu'ils ont fait le grand serment sur l'Évangile et sur la Croix, en présence des prêtres et des moines dont les signatures suivent.

Signatures des témoins présens.

J'ai assisté à ce que dessus et je le certifie : Arsène, ancien supérieur et supérieur actuel (2). J'ai assisté à ce que dessus et je le certifie : Arsène, supérieur du monastère du château. J'ai assisté à ce que dessus et je le certifie : Mathieu le..... (3). A assisté à ce que dessus et le certifie, le soussigné Michel, moine du monastère du mont Sinaï.

Après cela se trouvent, en langue des Francs, les signatures de diverses personnes : Boniface, consul Génois; Ansegise, capitaine du vaisseau, et négociant; Daniel Schiar, négociant; Rafo, consul; l'honorable Demetrius Boccanegra.

Les articles ci-dessus ont été écrits le dimanche 2 de djoumadi premier de l'an 689 (que Dieu daigne permettre que cette année finisse heureuse-

(1) J'ai restitué la plupart de ces noms par conjecture, dans la traduction; mais je ne garantis pas la certitude de ces restitutions.

(2) Je suppose que le mot الوجيه désigne un supérieur général.

(3) J'ignore ce que signifie le mot الشرس : je suppose que ce mot est grec ou copte, et désigne une dignité ecclésiastique.

Digitized by Google

ment!). Schems-eddin Abd-allah de Mansourah a lu ce que cet écrit contient en écriture des Francs, traduit en arabe. Sabek-eddin, interprète, et Ezz-eddin Ibek Cabaki, ont interprété concurremment avec lui pour s'assurer de la fidélité de la traduction en arabe et la certifier, à la date ci-dessus.

Formule du Serment prêté par les ambassadeurs et par eux signé en langue des Francs, en présence de l'évêque.

Par Dieu, par Dieu, par Dieu; par la vérité du Messie, par la vérité du Messie, par la vérité du Messie; par la vérité de la Croix, par la vérité de la Croix; par la vérité du Père, du Fils et du Saint-Esprit; par la vérité de Notre-Dame Marie, mère de la lumière; par la vérité des quatre Évangiles qu'ont mis par écrit Matthieu, Marc, Luc et Jean; par la vérité des Disciples et des Apôtres; par la vérité de cette voix qui est descendue sur le fleuve du Jourdain, et qui en a repoussé les eaux; par la vérité de ma religion et de celui que j'adore, et de ma croyance à la religion chrétienne; par la vérité de la divinité et de l'humanité, et de la Trinité; par la vérité du Seigneur Jésus-Christ, que j'adore comme mon seigneur; je jure que je n'ai rien caché de ce qui appartenoit à ces négocians Musulmans, soit de leurs marchandises, soit de leurs deniers; et que je n'ai point connoissance qu'aucun d'eux soit demeuré captif, ni qu'il soit resté entre les mains d'aucun Génois, aucune chose à eux appartenant, qui ait été par moi cachée ou soustraite. Je jure encore par Dieu et par la vérité du Messie, que je n'ai point apporté, ni moi, ni aucun de ceux qui m'ont accompagné, aucune somme en indemnité des pertes qu'ils ont éprouvées, que j'aurois reçue, soit de la commune de Gènes, soit de quelque Génois, excepté ce que j'ai donné pour valeur du sucre, du lin, du poivre, et pour le prix du bâtiment, en tout 1600 pièces d'or; certifiant que je n'ai rien apporté de plus, et que ladite somme est celle qui est provenue de la vente du poivre, du sucre, du bâtiment (1) et de ses agrès, ni plus ni moins. Si, après le présent serment, on vient à reconnoître quelque chose qui y soit contraire, et que nous ayons recélé quelqu'un de ces Musulmans, ou bien caché ou laissé chez nous quelque portion des propriétés de ces négocians, sans la rapporter avec nous, ou que nous ayons retenu quelque portion de la somme due pour indemnité de ce qui a été perdu, et si on prouve cela par le témoignage de quelqu'un de notre nation, ou de quelque personne étrangère à notre nation, mais dont le témoignage soit recevable,

(1) Il y a ici deux fois le mot المركب, *le bâtiment*; je pense que la première fois le copiste a écrit الكتان, *le lin*, par erreur, au lieu de المركب, *le bâtiment*.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

nous nous soumettons à en payer l'amende, et le prix ainsi qu'il sera constaté. Je jure par Dieu et par la vérité du Messie, que je n'ai rien caché de tout cela; si j'ai caché quelque portion de leurs deniers ou de leurs marchandises, ou si je connois quelqu'un qui en ait recélé quoi que ce soit, je veux être tenu pour un apostat de ma religion, pour un hérétique, ennemi de N. S. Jésus-Christ et de sa divinité. Je ne sais rien autre que ce que dessus.

Formule du Certificat donné à leur encontre.

Moi soussigné, Pierre, évêque orthodoxe (Melchite) de Misr, je certifie tout ce qui est écrit ci-dessus, à l'encontre de l'ambassadeur des Génois, nommé Albert Spinola. Écrit de ma propre main le jeudi 9 d'iyyar 6798 (1).

ANNÉE 1380.

TRAITÉ fait entre Jhancasius, *seigneur de Sorcat, tant en son nom, comme seigneur de cette ville, qu'au nom de l'empereur des Tartares, d'une part; et d'autre part,* Janonus de Bosco, *consul de Caffa, et les autres officiers de la République de Gènes dans l'empire de Gazarie, c'est-à-dire, dans tous les établissemens formés par les Génois sur la mer Noire.*

Lett. XVII, pag. 180.

CETTE pièce a été connue du savant Gaspar-Louis Oderico, qui en a fait usage dans ses *Lettere Ligustiche.* Il est fâcheux qu'il ne l'ait pas publiée, parce qu'il eût peut-être rempli les lacunes que présente l'original, et expliqué quelques mots de l'idiome Génois dans lequel il est écrit, mots qui peuvent arrêter un étranger. Oderico a discuté l'étymologie du nom de Gazarie, sous lequel les Génois désignent la Chersonèse Taurique; et il a fait voir que ce mot est une altération de Khazarie, et vient des Khazars ou Khozars qui avoient occupé une partie de ce pays. Le traité suivant a été traduit de l'original écrit *lingua Ugaresca*, en l'année 1383, le 28 juillet, par ordre du

Lett. XIV, pag. 141.

(1) Plus haut, la date est du 14 de ce mois; je pense qu'il faut lire ici التاسع عشر, *le dix-neuf.*

Digitized by Google

consul de Caffa, Meliaduce Cataneo. On peut voir ce que j'ai dit sur les mots *lingua Ugaresca*, dans les Mémoires de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut. L'original fut traduit en latin, ainsi que le porte la notice qui précède le traité. Je ne sais si par *latin* l'auteur de cette notice a entendu parler de l'idiome Génois, ou si, comme le suppose Oderico, le texte Génois que nous avons n'est qu'une version en langue vulgaire de la traduction Latine. J'incline davantage pour la première supposition.

PIÈCES diplomatiques. *Tom. III, Histoire, pag. 116 et 117.*

Lett. Ligust. lett. XVII, pag. 80.

On ne voit point dans le traité le nom de l'empereur Mogol qui occupoit le trône à l'époque où ce traité fut conclu. Ce doit être Toctamisch-khan, comme l'a aussi supposé Oderico, à l'endroit déjà cité.

Millesimo trecentesimo octuagesimo tercio, die vigesima octava Julii.

HOC est exemplum seu registratio cujusdam instrumenti, scripti in lingua Ugaresca, certorum pactorum et conventionum, initorum et firmatorum inter magnificum et potentem dominum, dominum Jhancasium, tunc dominum Solcati, nomine et vice excellentissimi domini imperatoris Tartarorum, et nomine ipsius tamquam domini Solcati, ex una parte; et egregium, ac nobiles et prudentes viros, dominum Janonum de Bosco, tunc consulem Caffe et Januensium in toto imperio Gazarie, Bernabovem Ricium, et Theramum Pichinotum, massarios Caffe, et consilium ejusdem domini consulis, nomine et vice victoriosissimi et excelsi Comunis Janue, ex altera parte, et prout in dicto instrumento plenius continetur; et translati de dicta lingua Ugaresca in lingua Latina, de mandato et ex commissione egrigii (sic) ac nobilis viri, domini Meliaducis Catanei, consulis Caffe et Januensium in toto imperio Gazarie, per me, Julianum *Paniçarium*, notarium et curie scribam, scribentem, legentem dictum instrumentum in dicta lingua Ugaresca ..... de Gibelleto, scriba dicte curie quoad dictam linguam Ugarescam, et interprete..... lingua Latina Luchino Calligeparii, interprete Comunis et curie Caffe in omnibus, prout inferius.

IN nome de Dee, posselo esse : amen. Cum ..... de lo imperao Jharcasso segno, quando elo fo mandao per segno in Solcati, e de lo povo de la ysora de Sorcati, per cercare la amistay e lo amo, quela amistay che li Franchi cunachi avean con li imperaoy per li tempi pas-

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

say, ... Lo Zicho fa lo comandamento de lo imperao. Questi pati e convenzioni elo a fayto : che lo segno Zicho, segno de Sorcati, cum comandamento de lo imperao, e como meso de lo imperao, e como so mesaggo, vegnando cum lo paysam de lo imperao, a nome de lo imperao, e a so nome, si como segno de Sorcati, da unna parte; Messe Janu da Bosco, consoro de Caffa e de tuti li Zenoeysi in lo imperio de Gazaria, e de tuti li Zenoeysi chi habitan in quella, a nome de lo grando comun, e Messe Bernabo Riço, Theramo Pichinoto, Sindichi e Massay de lo comun in Caffa, con lo comandamento de lo grande comun, davanti li conseie de Caffa, e cum.....de queli, da l'atra parte, am fayto a nome de lo grande comun pati e si am zurao in questa magnera. Pati e convenzion am fayto che a questi pati contra no anderan; a nome de lo imperao, a lo segno Zicho pati eli fam, e si se obligam, e tutti li Franchi chi stam in Caffa, e chi stam in le citay de la grande comun, che tutti seran fide e leay a lo imperao; de lo so amigo amixi seran, de li soi inimixi inimixi seran; e queli in le soe citay e in le soe castelle no receteran li inimixi de lo imperao ni queli chi vozeran viso de lo imperao, e accresceram lo nome de lo imperao a tutto so paoe, como oli favan in lo tempo de li imperaoy passay. Anchora fan pati che.....possan vegni in Caffa, che andando e vegnando homi de lo imperao, a queli possan fa raxun. Anchora Messe lo consoro che e aora, e queli chi veran, a tuti raxun faran, a queli chi sun habitan intre le confinnie de Caffa, de che magnera eli sean. Anchora pati fam che in Caffa possa sta lo comerha de lo imperao, e possa prende lo comerho de lo imperao, segundo le primere usansse. Per parte de lo imperao lo segno Zicho, e per soa parte, e si como segno de Sorcati, se obliga a Messe lo consoro, e a li sindichi, e a lo so conseio, a nome de lo grande comun de Zenoa et de Caffa; queli dixoto casay li quai eran sotemixi e rendenti a Sodaja quando lo comun pryse Sodaja, poa Mamai segno ge li leva per forsa, queli dixoto casay sean in la voluntay e bayria de lo çomun e de lo consoro, e sean franchi da lo imperio. Semeieyoenti la Gotia, con li soy casay e cum lo so povo, li quay sum cristiani, da lo Cembaro fim in Sodaya, sea de lo grande comun, et sean franchi li sovrascriti casay, lo povo cum li soy terren cum le sue aygae. Jharcasso segno a la grande comun ch a donao, e pato elo a fayto et a zurao che in queste parole elo no contradira. Anchora se obliga lo Zicho segno, che chi se spaiha per Zenoveyse in li terren de lo imperao, possa semena, lo so bestiam, le soe massarie possan anda.....de lo imperao che paga..... E ancora tuti mercanti chi vam e venen, seam seguri su lo terren de lo imperao, e a queli no se renovera usanssa nova. Anchora schavo ne schava, se eli fuziram de Sorcati in Caffa, e de Caffa in Sorchati, queli tai se deiam rende otra trentacinque asperi de

Digitized by Google

troveura, atromente no se prenda. Anchora se lo canlucho a questiun, o a demanda alcunna cossa da lo Zenoyse, la raxun faça Messe lo consoro, segundo la soa raxun. E la raxun de lo canlucho Jharcasso segno la faça in Sorcati; e lo Titano la faça in Caffa, segundo li pati sovraditi. E questi pati e conventioni sun stay feyti, in mezo de Caffa e de la montagna de Sachim, davanti li trey pozi, dever la faça de Caffa. Testemony: Luciam de Litturffi; Marcho Spinora; Raffe de Facio; Zoanne da Camogi; da mezo chi a torcimanao Zoanne Riço, torciman de Caffa, cum lo Zicho segno Messe lo consoro de Caffa façando questi pati. Testimonj: Achbogabey, fyo de Allexandro bey; Toholus bey, fyo de Cachimas bey; Molana Mocharram, Messo de lo segno; Coscheldi Omarcoia, messo de lo imperao; Conachbey. Questi testimony sotescriti mi Sichassam scrivan eo scrito intra lo parago de lo segno, cum comandamento de lo segno Zicho. Millesimo de li Sarreni, setecento ogtanta doy, lo derre di de lo meyse de Sabam, e la e stayta scrita.

Extractum est ut supra, de actis publicis curie Caffe, videlicet cartulario registrationum, per me notarium infrascriptum.

Consul Caffe.

Julianus Panizarius, not.ª et curie Caffe scriba.

Traduction du Texte Génois.

AU NOM DE DIEU, AINSI SOIT-IL. *AMEN.*

AVEC l'autorisation de l'empereur, autorisation donnée au seigneur Jharcas (1), quand il fut envoyé à Solcat comme seigneur de ladite ville, et avec celle du peuple de l'île de Sorcat, à l'effet de rechercher l'amitié et l'amour, cette même amitié, veux-je dire, que les Francs étrangers (2)

(1) Dans la notice écrite en latin qui précède le traité, on lit *Jhancasium;* mais dans le traité même, écrit en idiome Génois, on lit *Jharcasso:* je présume que c'est là la véritable orthographe de ce nom, et qu'en tartare il s'écrivoit چركس. C'est, je pense, pour exprimer le ج qu'on a employé les lettres *Jh.*

(2) Je suppose que *cunachi* est le mot Turc قونق, qui veut dire *auberge, hôtellerie,* et signifie aussi *hôte, étranger à qui on donne l'hospitalité.* J'ai suivi cette conjecture dans ma traduction. Le mot *segno* qui suit le nom de *Jharcasso*, et ceux de *Zicho*, *Mamai*, &c., n'est autre que l'italien *signore.* Il remplace ici le mot *bey* ou *begh*, بيك, qui devoit, dans la langue de l'original, suivre ces mêmes noms: on disoit certainement چركس بيك *Tchercas-begh*, مامای بيك *Mamai-begh*, &c. Je ne sais pourquoi Oderico dit que le seigneur de Solcat avec qui les Génois firent ce traité, se nommoit *Ellias-bey. Lett. Ligust.* lettre XVII, pag. 180.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

entretenoient dans les temps passés avec les empereurs.... Le Scheïkh (1) exécute les ordres qu'il a reçus de l'empereur. Il a fait les promesses et conventions suivantes : à savoir, que ledit seigneur Scheïkh, seigneur de Sorcat, avec le commandement de l'empereur, comme envoyé dudit empereur, et son messager, venant avec les gens du pays de l'empereur, au nom de l'empereur, et au sien propre, comme seigneur de Solcat, d'une part ; et messire Janon de Bosco, consul de Caffa et de tous les Génois dans l'empire de Gazarie, et de tous les Génois qui y habitent, au nom de la grande commune (de Gènes), et messires Barnabé Riço et Theram Pichinotto, syndics et massiers (2) de la commune de Caffa, de l'ordre de la grande commune, en présence des conseillers de Caffa, et avec (l'autorisation) d'iceux, d'autre part : ont fait les promesses au nom de la grande commune, et ont juré en la manière suivante. Ils ont promis et sont convenus qu'ils ne contreviendront point à ces engagemens. Ils promettent donc audit seigneur Scheïkh stipulant au nom (et comme représentant) de l'empereur, et ils s'obligent envers lui, ainsi que tous les Francs qui demeurent à Caffa et dans les villes de la grande commune, qu'ils seront tous fidèles et loyaux à l'empereur, qu'ils seront amis de qui est son ami, et ennemis de ses ennemis, et ne recevront point les ennemis de l'empereur dans leurs villes et leurs châteaux, ni ceux qui détourneroient le visage (3) de l'empereur; enfin qu'ils augmenteront, de tout leur pouvoir, la renommée de l'empereur, comme ils le faisoient au

(1) J'ai supposé que le mot *Zicho* étoit une altération de *Scheïkh*, ﺷﻴﺦ, et je suis d'autant plus porté à le croire, que *Zicho* est constamment précédé de l'article *lo*. J'ai aussi regardé *Jharcasso segno*, et *lo Zicho*, *lo Zicho segno*, comme une seule et même personne. Les lacunes qu'offre l'original ne permettent pas de s'assurer si la chose est ainsi. Ce qui semble cependant donner beaucoup de vraisemblance à ma conjecture, c'est que *lo Zicho* est représenté plusieurs fois comme seigneur de Sorcat, et comme stipulant pour lui-même en cette qualité, et qu'il est dit aussi de Jharcasso, qu'il avoit été envoyé pour seigneur à Sorcat, et qu'il est chargé de faire exécuter le traité à Sorcat. Je dois avouer cependant qu'on pourroit croire que *lo Zicho* n'étoit que l'ambassadeur ou le représentant de Jharcasso, et que c'etoit pour lui, et en son nom, qu'il se qualifioit de *seigneur de Sorcat;* et ce qui peut appuyer cette autre conjecture, c'est qu'il est parlé de Jharcasso, comme étant absent, et ayant promis avec serment de ne point s'opposer à la restitution faite aux Génois, de dix-huit villages dépendant de Soldaïa.

Je dois encore observer que la ville nommée ici *Sorcat* porte communément le nom de *Solcati;* mais il paroît que dans le patois Génois on substituoit souvent l'*r* à l'*l:* c'est ainsi qu'on lit *Sembaro* pour *Cembalo*, *ysora* pour *isola*, *consoro* pour *console*.

(2) Sur l'office des massiers ou *massarii*, on peut consulter, outre le Glossaire de du Cange, Oderico, *Lettere Ligustiche*, lett. XV, pag. 162.

(3) *Vozeran*, dans l'original Génois, me paroît être pour *volgeran*. *Détourner le visage* est une expression figurée pour dire *secouer le joug*, *manquer au devoir de la fidélité*.

temps

Digitized by Google

temps des précédens empereurs. Ils promettent encore que (les officiers de l'empereur) pourront venir à Caffa, et que les hommes de l'empereur allant et venant, ces officiers pourront leur rendre justice. En outre, messire le consul qui est en exercice, et ceux qui viendront après lui, feront justice à tous ceux qui habitent dans les limites du territoire de Caffa, de quelque qualité qu'ils soient. Ils promettent de plus que le percepteur des droits de l'empereur pourra résider à Caffa et y percevoir les droits de l'empereur, suivant les anciens usages (1). Le seigneur Scheïkh, au nom de l'empereur, et encore en son nom, comme seigneur de Sorcat, prend les engagemens suivans envers messire le consul et envers les syndics et le conseil du consul stipulant au nom de la grande commune de Gènes et de celle de Caffa. Les dix-huit villages qui étoient soumis et annexés à Soldaja quand la commune prit Soldaja (2), et qu'ensuite le seigneur Mamai (3) lui a enlevés de force, seront à la disposition et au pouvoir de la commune et du consul, et affranchis de l'Empire. Semblablement la Gothie (4), avec ses villages et avec son peuple, lesquels sont chrétiens, depuis Cembalo (5) jusqu'à Soldaja, appartiendra à la grande commune, et les villages susdits seront affranchis (de l'Empire), le peuple ainsi que le terrain et les eaux. Le seigneur Jharcas les a donnés à la grande commune, et il a promis et juré de ne point contrevenir à ces paroles. Le seigneur Scheïkh s'oblige encore et promet que toute personne qui se fera connoître pour Génois pourra ensemencer dans le territoire de l'Empire, et que ses bestiaux et ses attirails (6) pourront aller dans telle partie de l'Empire que bon lui semblera. De plus, tous les marchands qui vont et viennent jouiront d'une pleine sûreté sur les terres de l'Empire, et on ne leur imposera aucun nouveau droit ou usage. En outre, si des esclaves de l'un ou de l'autre sexe s'enfuient de Sorcat à Caffa, ou de Caffa à Sorcat, ils devront être rendus, et il ne pourra être rien pris pour cela en outre de 35

(1) Il s'agit ici, comme l'a pensé Oderico, *Lett. Ligust.* lettre XVII, pag. 180, des droits de douane, nommés en turc گمرك *gomrug;* ce mot Turc n'est qu'une altération du latin *commercium;* il en est de même des mots Génois *comerho* et *comerha.*

(2) En génois cette ville est nommée *Sodaja.* On peut consulter, sur cette ville, nommée aujourd'hui *Soudak,* Oderico, *Lett. Ligust.* lett. XIV, p. 134.

(3) On peut voir, dans les Mémoires de la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, *tome III, Histoire, pag. 115,* ce que j'ai dit de Mamai.

(4) Sur la Gothie ou *Gozia,* voyez Oderico, *Lett. Ligust.* lett. XIV, p. 137 et suiv.

(5) Le texte Génois porte *Sembaro,* comme je l'ai déjà remarqué. *Voy.* sur cette ville, Oderico, *Lett. Ligust.* lett. XIV, pag. 134 et suiv.

(6) Le texte Génois porte *Mancerie.* On peut consulter, sur le sens de ce mot, le Glossaire de du Cange, aux mots *Massaria, Massaritia,* et *Massaritium.*

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

aspres de droit de trouvaille. Si un sujet du khan (1) a quelque affaire ou quelque réclamation à l'encontre d'un Génois, messire le consul en décidera, suivant qu'il le jugera convenable. Quant aux affaires des sujets du khan entre eux, elles seront décidées à Solcat par le seigneur Jharcas, et à Caffa, par le *Titan* (2), conformément aux conventions ci-dessus. Les présentes promesses et conventions ont été faites entre Caffa et la montagne de Jachim, devant les Trois Puits, à l'encontre de Caffa. Témoins : Lucien de Liturffi; Marc Spinora (3); Raffe de Façio; Jean de Camogi. Messire le consul faisant lesdites conventions avec le seigneur Scheïkh, Jean Riço, trucheman de Caffa, a servi de trucheman entre eux. Témoins : Akboga bey, fils d'Escander bey; Tholus bey, fils de Cachimas bey; Molana Moharram, envoyé du seigneur; Coscheldi Omar khodja, envoyé de l'empereur; Conach bey. Moi Sichassam (4), écrivain, j'ai écrit les noms des témoins soussignés sur la copie du seigneur, de l'ordre du seigneur Scheïkh. Date des Sarasins (5) : l'année 782, le dernier jour du mois de schaban (6), a été écrit le présent.

ANNÉE 1387.

TRAITÉ fait avec Morath-bey, fils d'Orkhan ou Amurath I, par les Ambassadeurs de Gènes, Gentilis de Grimaldis et Janonus de Bosco.

[Cantera seconda.]

CE traité et les deux suivans sont réunis sous ce titre commun :
Pax cum domino Morath-beghy;
Pax cum domino Sorcatense;
Pax cum filio domino Dobrodize;

(1) Le texte Génois offre deux fois le mot *canlucho* qui me paroît être Turc ou Tartare : il signifie, je crois, sujet du *Khanlik* خانلق, c'est-à-dire, du ressort ou de la juridiction du khan. *Khanlik* est formé de *khan*, comme *pachalik* پاشالق, de *pacha*.

(2) Je ne sais si le mot *lo Titano* est un nom propre ou un nom d'office ou d'emploi. Je crois qu'il s'agit ici de l'officier Tartare résidant à Caffa pour y recevoir les droits de douane ou de péage pour l'empereur; officier nommé dans le texte Génois *lo comerha*.

(3) *Liturffi* et *Spinora* sont des altérations de *Litulfi* et *Spinola*. Voyez la note (2) ci-dessus.

(4) *Sichassam* me paroît être le nom de l'écrivain Tartare; c'est peut-être شيخ حسن *Scheïkh Hasan*.

(5) C'est-à-dire, *des Musulmans*.

(6) Cette date répond au 28 novembre 1380.

Digitized by Google

que omnes pactæ fuerunt per Gentilem de Grimaldis et Janonem de Bosco, ambassadores Communis Januæ, M CCCLXXXVII.

PIÈCES diplomatiques.

IN NOMINE DOMINI. AMEN.

MAGNIFICUS et potens dnus, dnus Moratibei magnus armiratus et dnus armiratorum Turchiæ, ex una parte; et nobiles prudentes viri Gentillis de Grimaldis et Janonus de Boscho, ambasiatores, sindici et procuratores incliti Communis Januæ, ex altera parte; habentes ad infrascripta sufficiens mandatum, ex forma instrumenti publici scripti manu Petri de Bargallio, notarii et Cois Januæ cancellarii, mille trecentessimo octuagessimo septimo, die prima martii, omni modo, via, jure et forma quibus mellius potuerunt, ratifficaverunt, aprobaverunt et confirmaverunt omnia pacta, conditiones et promissiones, factas et facta tam inter ipsum magnificum dnum Moratibei, quam inter recolendam memoriam magnifici dni, dni Orchani, patris sui, ex una parte, et illustrem Commune Januæ, ex altera; renunciantes dictæ partes, dictis nominibus, exceptionibus compositionis pactorum et promissionis non factorum, rei sicut supra et infra non gestæ vel sic non se habentis, doli mali, metus infactum, actioni conditionis sine causa vel ex injusta causa, et omni allii juri; promittentes dictæ partes, dictis nominibus, sibi invicem et vicissim, solempnibus stipullationibus hinc inde intervenientibus, ipsa pacta, conventiones et promissiones de cetero observare, et contra ipsa vel aliqua ipsorum non facere vel venire aliqua occasione, ratione vel causa, quæ dici vel excogitari possit de jure vel de facto. Insuper etiam promiserunt dicti ambasiatores, nomine et vice Cois Januæ, facere et curare ita et sic quod commercharii Peyræ et collectores toltæ censariæ (1) restitutionem facient præfatto dno Moratibei, de omnibus quantitatibus pecuniarum habitis et receptis a Johanne Semelode, burgense Peyræ, pro rebus et mercibus emptis et venditis in Peira, ipsius dni Moratibei, tempore quo ipse Johannes faciebat facta ipsius dni Moratibei, salvo de caratis octo pro quolibet centenario yperperorum solutorum censariis seu collectoribus dictæ toltæ censariæ. Item promiserunt dicti ambasiatores quod Saraceni districtuales dicti magnifici dni Moratibei de cetero non solvent in Peira aliquod comerchium Januensibus, de aliquibus rebus et mercibus portandis in Peiram vel extrahendis per dic-

(1) Je pense qu'il falloit écrire *sensariæ;* et qu'il est question ici d'un droit de courtage. *Voyez* le Glossaire de du Cange, aux mots *Tolta* et *Sensarius.*

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

tos Saracenos vel aliquos ipsorum. Item promisserunt prædicti ambasiatores quod Saraceni districtuales prædicti dni Moratibei non solvent in Peyra, de rebus et mercibus suis emendis vel vendendis, censariis et collectoribus toltæ censariæ, quam carati octo pro quolibet centenario yperperorum. Versa vice, ipse magnificus dnus Moratibei acetans prædicta omnia et singula, promisit dictis ambasiatoribus, recipientibus noie et vice præfatti Cois Januæ, facere et curare ita et sic cum affectu, quod Januenses de cetero in toto territorio suo stabunt, manebunt et transitum facient, salvi et securi, et ibi negotiari et mercari poterunt, emendo et vendendo omnes merces quas voluerint pro suo libito, voluntate, absque eo quod deinceps possent aliqualiter impediri, aggravari vel molestari, solvendo comerchium dicti magnifici dni Moratibei solitum et consuetum solvi, juxta formam conventionum antiquarum; et ultra promisit præfatus dnus armiratus facere et curare ita et sic quod omnia et singula navigia Januensium, et qui pro Januensibus tractantur et reputantur, poterunt in toto territorio suo victualibus honorari (onerari), solvendo dicto magnifico dno Moratibei vel factoribus suis, pro quolibet modio Romaniæ grani ordei, millii et alliorum leguminum, illud quod solvent Saraceni, Græci, Veneti et allii qui minus solvunt. Quæ omnia et singula supradicta dictæ partes, dictis nominibus, promisserunt sibi invicem et vicissim, et una pars alteri et altera uni; et ad majorem cautellam promissorum juraverunt ad sancta Dei Evangelia, corporaliter tactis scripturis, videlicet dicti ambasiatores dictis nominibus; et ipse magnifichus dominus Moratibei secundum morem et consuetudinem Saracenorum, attendere, complere et observare, et contra non facere vel venire, de jure vel de facto, aliqua ocaxione (occasione), racione vel causa quæ dici vel excogitari posset, sub pena dupli ejus et totius de quo fuerit contra factum, vel ut supra non observaretur, rattis (ratis) manentibus omnibus et singulis supradictis, et sub ypotheca et obligatione omnium bonorum suorum, dictis nominibus habitorum vel habendorum, illa tamen quæ obligari non prohibentur secundum formam capitulorum et ordinamentorum dicti Cois. Acto (1) in præsenti contractu et qualibet parte ipsius, quod ipsi ambasiatores dictis noibus teneantur facere et curare ita et sic quod Potestas Peira et ejus consilium jurabunt attendere et observare omnia et singula supradicta. Item fuit actum in præsenti contractu, inter præfattos contrahentes, dictis noibus, quod in quantum in Peiram sclavus aliquis, ex illis præfattorum dni vel subdi-

(1) Je conjecture qu'il faut lire *Actum*.

Digitized by Google

torum ipsius, fugam eriperet, quod quilibet habitator Peiræ et burgorum ad manus cujus dictum tallem sclavum pervenerit, teneatur dictum talem sclavum præsentare dno potestati Peiræ qui nunc est, vel pro tempore fuerit, sub pena solvendi pretium dicti sclavi dno suo, et ultra yperperos centum ad sagium Peiræ, Coi Januæ, in Peira; sive massariis stipulantibus noie et vice dicti Cois, et quod de prædictis fieri debeat proclamationem et ordinem in dictatura Peiræ. Et è converso, præfattus dnus Moratibei promissit et solempniter convenit dictis ambasiatoribus, dictis noibus, stipulantibus et recipientibus noie et vice Cois Januæ, facere et curare sic et taliter cum affectu quod omnes sclavi Januensium fugientes a dnis suis in Turchiam vel Græciam, restituentur libere præfattis dnis suis, nulla conditione interveniente, salvo et specialiter reservato si tallis sclavus vel sclava sic fugientes ut supra, essent vel esset Saracenos vel Saracenus, quod tunc et eo casu præfattus dnus nil ad aliud (1) teneatur, quam ad solutionem et satisfactionem veri et justi pretii dicti tallis sclavi, cogniti Saraceni. Mandantes mihi Quilico de Tadeis, notario infrascripto, ut de prædictis conficere debeam præsens publicum instrumentum, in testimonium præmissorum. Actum in Turchia, in quodam cassalle dicto Mallaina, in cortillio domus habitationis personaliter præfatti dni. Anno domini nativitatis mille trecentessimo octuagessimo septimo, ind. nona, secundum cursum Januæ, die octava Junii, hora paullo post vesperas, præsentibus testibus : Bartholomæo de Lamgascho, burgensi Peiræ, interprete de lingua græcha in latinam, præsentis instrumenti (2); Johanne de Draperis; Dario Spinulla, Anthonio de Methone, burgensibus Peiræ, et Ampelino de Saulo, cive Januæ; necnon Cassano Bassa et Tomortassio (3), Saracenis, baronibus dicti dni, ad prædicta vocatis et specialiter rogatis.

Ego, Quilicus de Thadeis, imperiali auctoritate notarius, prædictis omnibus et singulis interfui, et rogatus scripsi, licet occupatus meis variis negotiis per alium exharari (exarari) fecerim.

(1) C'est-à-dire, *ad nihil aliud teneatur.*

(2) On voit par-là que le traité a été d'abord rédigé en langue Grecque, et non en turc.

(3) C'est-à-dire, *Hasan-pacha*, حسن پاشا, et *Timourtasch*, تيمورتاش.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

ANNÉE 1387.

TRAITÉ conclu entre les Ambassadeurs Génois Gentilis de Grimaldis *et* Janonus de Bosco, *à ce spécialement autorisés par les Magistrats de Caffa, d'une part, et les Ambassadeurs de Toctamisch, khan Mogol du Kiptchak.*

[Cantera seconda.]

Lett. XVII, pag. 181. Oderico a parlé de ce traité dans les *Lettere Ligustiche.*

IN NOMINE DOMINI. AMEN.

MAGNIFICI et potentes viri, domini Oglân Jounihi bey; Cotolbogha bey, dominus Solcatensis et brachii recti (1) imperii Gazariæ; et Boia bey Daroga (2), nuntii, ambassatores et negotiorum gestores in partibus Gazariæ, pro inclyto et excelso domino, domino Toctamis, imperatore dignissimo Tartarorum, nomine vice ipsius domini imperatoris a quo habent principale mandatum ad infra scripta, ut apparet per litteras ipsius domini imperatoris, scriptas in lingua Ugaricha (3), signatas tamoga (4) ipsius domini imperatoris, et lectas et vulgarizatas de lingua Ugarica in Latinam, per Franciscum de Gibeleto, burgensem Caffæ, interpretem ictarum litterarum ad mei notarii infra scripti plenam intelligentiam, ex una parte: et nobiles et prudentes viri, Gentilis de Grimaldis et Janonus de Boscho, ambassatores, syndici et procuratores excelsi Communis Januæ, habentes ad infra scripta plenum et sufficiens mandatum, vigore et ex forma publici instrumenti syndicatus, scripti et compositi manu Petri de Bargallio, notarii et Communis Januæ cancellarii, hoc anno, die vigesima secunda madii; hac (ac) etiam de voluntate et consensu egregii et potentis viri Johannis de Innocentibus..... Dotogris, honorabilis consulis Caffæ et Januensium in toto imperii Gazariæ; et dominorum Nicolai de Maco et Alaoni de Vivaldis, massariorum, syndicorum et procuratorum dictæ Communis Januæ, in partibus Gazariæ; necnon

(1) Les Mogols et les Tartares étoient dans l'usage de diviser leur empire, comme leurs camps et leurs armées, en *aile droite,* ميمنة, et *aile gauche,* ميسرة. C'est ce que signifient ici les mots *domini....brachii recti imperii Gazariæ.*

(2) On appelle *Daroga,* داروغه, en langue Djagatéenne, le commandant d'un bourg.

(3) *Voyez* ci-devant pag. 53.

(4) C'est le mot تمغا, c'est-à dire, *le sceau.*

Digitized by Google

et consiliariorum dicti domini consulis et dictæ civitatis Caffæ; de qua voluntate et consensu apparet publica scriptura scripta manu Amboxii de Flacono, notarii, hoc anno, die decima junii, ex altera parte. Habentes dictis nominibus notitiam et certam scientiam de quibusdam instrumentis pacis, præceptis et conventionibus, factis et firmatis inter dictum dominum imperatorem ex una parte, et dictum Commune Januæ ex altera, scriptis in littera Ugarica cum tamoga ipsius domini imperatoris m.° (1).... necnon de quibusdam aliis conventionibus et pactis, factis inter præfatum magnificum dominum Cotolgoba, nomine dicti domini imperatoris, ex una parte, et Bartholomæum de Jacob, jurisperitum, tunc consulem Caffæ, ex altera parte, scriptis in littera Ugarica m.° ccc.° (2)....., cum tamoga dicti domini Cotolboga. Dictæ partes, dictis nominibus, confessi fuerunt et ad invicem, et vicissim, et una pars alteri et altera alteri, pervenisse ad bonam et veram pacem, Deo propitio perpetuo duraturam; hac (ac) etiam omni modo, via, jure et forma, quibus melius potuerunt et possunt, ratificaverunt, approbaverunt et confirmaverunt omnia et singula instrumenta pacis, præcepta, conventiones et pacta, de quibus in supradictis scripturis plena fit mentio; renuntiantes dictæ partes, dictis nominibus, excepto pacto conventionis et pacis non interventorum et non pactorum, rei sic ut est et infra non gestæ, vel sic non se habentis, doli mali, metus infactum, actum conditionis sine causa vel ex injusta causa, et omnibus aliis juribus : promittentes et jurantes videlicet præfati Oglan, Cotolboga, et Boia bey, more Saracenorum; et dicti ambassatores ad sancta Dei Evangelia, corporaliter tactis scripturis, more christianorum, prædicta omnia et singula de quibus in dictis scripturis plena fit mentio, attendere, complere et inviolabiter observare, et pacem veram et bonam inter ipsas partes perpetuo tenere et observare; remittentes ipsæ partes, ipsis nominibus, sibi invicem et vicissim, et una pars alteri et altera uni, omnia et singula homicidia, incendia, robarias, et dampna, quæcunque, quomodocunque et qualitercunque per ipsas partes illatas (illata), ita quod de prædictis homicidiis, robariis, incendiis et dampnis nulla possit per aliquam ex dictis partibus petere emendeam (3) seu satisfactionem; salvo et specialiter reservato, quod si aliqua persona ex dictis partibus invenerit aliqua capita sclavorum vel sclavarum et aliarum bestiarum, merces et bona, quascunque possessiones vel debitores suos, in

(1) La date est restée en blanc dans l'original. Oderico pense qu'il s'agit ici du traité de 1380. *Lett. Ligust.* lettre XVII, pag. 182.

(2) Le surplus de la date est resté en blanc dans l'original; mais j'apprends d'Oderico, *Lett. Ligust.* lett. XV, p. 159, que *Bartholomæus de Jacob* étoit consul de Caffa en 1365.

(3) *Voyez* le Glossaire de du Cange, au mot *Emenda*.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

aliquo loco subdito ex dictis partibus, tunc et eo tantum liceat dictis talibus personis dictas et dicta possessiones et bestias, capita, merces et alia bona petere, recuperare et habere, et dictos debitores exigere et convantire præfati dominus Cotolboga, et consul (1) Caffæ qui nunc est et pro tempore fuerit, de prædictis petere justitiam, complementum. Item, promisit dictus dominus Cotolboga quod toto tempore dominationis suæ fieri faciet pecc^am (pecuniam) in Sorcati et in aliis terris sibi subditis, bonam et sufficientem, et de illa bonitate quam solitus erat fieri facere allias (2) tempore dominationis suæ. Acto (3) in præsenti conventu, et tam in principio, medio quam in fine ipsius, quod barones et alii nobiles qui sunt in societate cum prædictis dominis Oglan, Cotolboga et Boia bey, et dominus consul Caffæ, massarii et consiliarii dictæ civitatis Caffæ, teneantur jurare cuilibet, more ipsorum, dictam pacem. Quæ omnia et singula supra dicta attendere, complere et inviolabiliter observare promiserunt dictæ partes, dictis nominibus, sub hypotheca et obligatione omnium bonorum dictis nominibus habitorum et habendorum, excepta illa bona quæ prohibentur obligari, secundum ordinamenta et statuta Communis Januæ. Et de prædictis rogaverunt dictæ partes, dictis nominibus, per me notarium infra scriptum confici debere pacis instrumentum. Actum in quodam magno plano, juxta civitatem Solcatensem, subter quodam paviliono dicti domini Oglan, anno dominicæ nativitatis m.° xxxvij.°, indictione nona secundum cursum Januæ, die xij.° augusti, hora vesperarum, præsentibus testibus : Chomarici ..... Otarihi bey et Acbolat bey, Tartaris ..... burgensi Caffæ, interprete civitatis Caffæ et presentis instrumenti de lingua tatarica in latina ..... et Otomis, cancellario dicti domini Cotalboga.

Ego Quilicus de Thadæis, imperiali auctoritate notarius, prædictis omnibus et singulis interfui; rogatus scripsi, licet occupatus meis variis negotiis, per alium exarari fecerim.

(1) Je pense qu'on auroit dû écrire *et convenire* (ou *conventare*) *præfatos dominum Cotolboga et consulem Caffæ*.

(2) Oderico propose de lire *Elias* au lieu d'*Allias*, et pense qu'il est question ici d'Élias bey, nommé dans le traité de 1380 comme seigneur de Solcat. Mais j'ai déjà observé que dans le traité de 1380, il n'est nullement question d'un Tartare du nom d'*Elias bey*.

(3) On devoit écrire *Actum*.

ANNÉE

Digitized by Google

ANNÉE 1387.

TRAITÉ conclu entre le Podestà de Péra, Jean de Mesano, et les Ambassadeurs Génois, Gentile de Grimaldi et Gianone del Bosco, d'une part, et les Ambassadeurs de Juanchus, fils de Dobordize, prince Bulgare, d'autre part.

[Cantera secunda.]

CE traité est l'objet d'un mémoire lu, en 1814, à la Classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, et qui paroîtra dans l'un des prochains volumes des Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

IN NOMINE DOMINI. AMEN.

EGREGII et potentes viri, dni, Johannes de Mezano, Potestas Peyræ et Januensium in imperio Romaniæ, Gentilis de Grimaldis, Janonus de Boscho, ambassatores et procuratores magnifici dni Anthoniotti Adurni, Dei gratia Januensium ducis et populi defensoris, et consilii anthianorum civitatis Januæ, necnon officii octo civium constitutorum super tractandis et consulendis rebus partium Orientis, de qua procuratione facta per ipsos dnum ducem, consilium et officium in personis dictorum dominorum Gentilis et Janoni, apparet instrumento publico cum plena et larga et sufficienti baylia, scripto manu Petri de Bargalio notario et cancellario Cois Januæ, m.° ccc. LXXX. VII, die XXII marcii, nomine et vice Communis Januæ et omnium Januensium in quacumque parte mundi existentium, ex una parte; et discreti et sapientes viri, dni Costa et Jolpani, ambassatores, nuncii et procuratores speciales ad infrascripta, transmissi per magnificum et potentem dnum, dnum Juanchum, filium bonæ memoriæ magnifici dni Dobordize, cum plena et sufficienti baylia, ut apparet per litteras patentes subscriptas cum subscriptione scripta propria manu dicti dni Juanchi, tenoris infrascripti, *misericordia Dei, dnus Juanchus*, scripta die xiij madii mensis præsentis, præsentatas per dictos ambasatores præfatis dnis Potestati et ambasatoribus hodie, nomine et vice dicti dni Juanchi et omnium subditorum suorum, ex altera parte; in præsentia concilii ancianorum dicti dni Potestatis et totius Peyræ, quorum nomina sunt hæc :

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

Raffael de Amā,
Lodixius Vayrolus,
Lucas Ususmaris,
Johannes Pancia,
Dominicus Maribonus,
Philippus Rubeus, et
Darius Spinulla.

Pervenerunt et pervenisse confessi fuerunt dictæ partes, dictis nominibus, ad bonam et veram pacem perpetuo duraturam. Videlicet, quia remisserunt dictæ partes, dictis nominibus, sibi invicem et vicissim, et una pars alteri et altera alteri, omnes injurias, offensas, violencias, rappinas, homicidia et omnia quæcumque hactenus per unam ex dictis partibus in alteram, quomodocumque et qualitercumque, usque in diem et horam præsentem, illatas; promittentes dictæ partes, dictis nominibus, et una pars alteri et altera alteri, solempnibus stipulationibus hinc inde intervenientibus, sese non offendere, sed ipsam pacem perpetuo tenere et observare cum pactis, modis, promissionibus, formis et conditionibus infrascriptis.

Renunciantes exceptionibus pacis prædictæ ut supra non factæ, pacta, promissiones et conditiones infrascriptas non factas, rei ut supra et infra sic non gestæ et sic non se habentis, doli mali, metus infectum, actioni, conditioni sine causa et omni allii juri.

Videlicet, quia præfattus dnus Potestas et ambasadores prædicti, nomine et vice Communis prædicti et Januensium prædictorum, promixerunt dictis dnis Costæ et Jolpani, ambasatoribus prædictis, a die celebrationis præsentis pacis in antea, benigne habere, tenere et tractare præfattum dominum Juanchum et subditos ipsius, et quoscumque alios subditos ejusdem in quibuscumque terris ejusdem Communis Januæ, ipsosque subditos suos et gentem fideliter salvare et custodire in rebus et mercibus eorumdem, eisdemque hominibus et subditis dni Juanchi prædicti jus et justitiam facere, reddere et ministrare, vel fieri reddi et ministrari facere, et omnibus et singulis Januensibus eisdem debentibus seu qui de cetero gentem et subditos præfattos offenderent, a die celebrationis præsentis pacis in antea offendissent, in here (ære) vel personis, quocumque loco territorii dicti Communis, secundum quod ipsi Communi seu rectori præsidenti prædicto Communi melius videbitur, æqua libræ lance servata.

Item, prohibetur quibuscumque galeis Januensium, seu qui de Janua transmitterentur, ne præfato domino Juancho et gentibus suis, terris vel locis, aliqua dampna faciant.

Item, si contingeret aliquem apportare res seu merces aliquorum Januensium, et cum ipsis se recipere in terris seu locis præfati domini Juanchi, quod restitutis prius rebus et personis possint hujusmodi ho-

Digitized by Google

mines in territorio suo in personis et mercibus recipere et tueri; et eodem modo de iis qui auffugerent è districtu præfati domini Juanchi et reciperent in terris Communis.

Versa vice, præfati Costa et Jolpani, ambassatores præfati, promixerunt præfatis dominis Potestati, ambasatoribus prædictis, pro Communi Januæ et universorum et singulorum Januensium recipientibus, omnes et singulos Januenses in quibuscumque terris et locis sibi submissis et submittendis, honorare, tenere, recipere, tractare benigne et fideliter salvare et custodire, in terra et mari, sanos et naufragos, in here (ære) ipsorum, et non impedire vel aggravari permittere, nec offendere vel offendi facere vel permittere, immo ab eis omnes injurias, offensas et molestias vel violentias propulsare in territorio et districtu suo, in terris et locis sibi submissis vel de cetero submittendis, et in quacumque alia mundi parte : in ipsisque terris consulem Januensem recipere, qui reddat et ministret jus et justitiam Januensibus quibuscumque, de et super omnibus causis et controversiis inter ipsos Januenses emergendis vel oriendis, seu inter dictos Januenses et subditos præfati domini Juanchi, civiliter et criminaliter, ita tamen quod actor sequi debeat forum rei; cui consuli eligendo, mitendo et mansuro in dictis terris præstare debeat auxilium, concilium, fortiam et favorem, ad officium suum exercendum, et Januenses quoscumque in suo territorio frequentantes gubernandum et regendum, sibique et ceteris Januensibus reddere et facere justitiæ complementum de quibuscumque aliis sub foro et jurisdictione sua compellendis, in civilibus et criminalibus; et intelligi debeant Januenses omnes illi quos consul Januensis declaraverit, dixerit et nominaverit esse Januenses, seu pro talibus reputatis.

Item, promixerunt præfati Costa et Jolpani, ambassatores præfati, præfatis dominis Potestati et ambassatoribus recipientibus nominibus quibus supra, quoscunque consules Januenses in territorio suo existentes benigne et gratiose tractare, et ipsos et quemlibet ipsorum audire, et super quibuscumque causis sibi spectantibus breviter et sumarie judicare, prout ipsæ conscientiæ ipsius domini videbitur expedire, ita et taliter quod possint de eo merito contentari; et ultra teneantur et debeant dare, tradere et consignare consuli prædicto vel consulibus, mitendo vel eligendo ut supra, territorium aptum, congruum et necessarium, in quo construi possit logia et ecclesia in qua dicti Januenses in terris suis commorantes et frequentantes stare et morari possint et conversari, neque molestari vel aggravari (molestare vel aggravare), molestari vel aggravari permittere aliquem vel aliquos ex dictis Januensibus, pro scelere seu delicto commisso et perpetrato per aliquem seu aliquos alios Januenses; neque quis insons dabit pœnas pro aliquo alio scelerato seu delinquente, immo pœnas (pœna) suos tenebit actores; neque, etiam ex uvis acerbis quas

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

patres comedissent, obstupescent dentes filiorum, vel è contra; scilicet, quod neque etiam filius dabit pœnas pro scelere patris, vel è contra; contra quos malefactores et delinquentes Januenses consul Januensis repertus in loco commissi delicti, cognoscet et inquiret ac judicabit, prout sibi videbitur, justitia mediante.

Item, promixerunt prædicti nuncii ut supra, quod ipse magnificus dominus Juanchus rationem bonam, veram et legalem reddet Januensibus de quibuscumque dampnis, furtis, robariis, vel violentiis factis Januensibus, a die celebrationis præsentis pacis cognitis et celebratis per consules Januenses seu consulem in suo territorio existentem, factis per subditos et districtuales præfati domini Juanchi seu alios quoscumque, cujuscumque conditionis existant; ita et taliter quod dictis Januensibus fiet integre satisfactio de prædictis, sumarie, sine aliqua alia cognitione; et ultra promixerunt quod quotiescunque produci debuerint aliqui Græci, Bulgari, vel alii cujuscumque conditionis existent, in testes contra aliquos Januenses, quod ipsos jurare faciant cum solempnitatibus necessariis et debitis, antequam attestatio ipsorum in aliquo judicio admittatur.

Item, promixerunt ambassatores prædicti et nuncii, quod ipse magnificus dominus Juanchus Januenses quoscumque in territorio suo defendet a quibuscumque personis, in here (ære) et personis, et omnes Januenses et bona ipsorum in toto territorio suo salvare et custodire; et si contingeret ipsum dominum Juanchum velle pacem prædictam violare, vel Commune Januæ ad guerram cum eo pervenire, quod tunc et eo casu teneatur ipse dominus Juanchus ipsos Januenses et bona ipsorum salvare et custodire, et eisdem dare et concedere navigia super quibus possint infra tempus congruum et rationabile de territorio suo discedere, res et merces subtiles infra unum mensem inde exportare, et salem et navigia infra menses sex; ita et taliter quod possent libere de territorio suo in personis et rebus exire; et e contra de gentibus et districtualibus suis existentibus in terris Communis fiat.

Item, promixerunt et solempniter convenerunt præfati nuncii et ambasatores ut supra, quod præfatus et magnificus dominus Juanchus in locis ipsius habitis vel habituris, nullum fiet devetum, quominus ipsi Januenses semper et quandocumque possint et valeant, de dictis territoriis et districtu ipsius, ad ipsorum liberam voluntatem, extrahere quascumque res et merces et quæcumque victualia quæ et quas ipsi Januenses demissent (emissent) vel quomodocumque acquisivissent, ita et taliter quod nullum possit facere devetum dictis Januensibus, sed ipsos emere permittere in territorio suo quascumque res et quæcumque victualia voluerint, salvo tempore famis; quo casu liceat super territorio suo facere devetum ipsis Januensibus et prohibitionem in tantum quo aliis quibuscumque extraneis facere deliberaret, et si contingerit ipsum alicui de

Digitized by Google

victualibus facere gratiam, quod tunc teneatur facere dictis Januensibus liberam concedere potestatem.

Item, promixerunt dicti nuntii et ambassatores ut supra, quod dictus dominus Juanchus liberabit omnes et singulos Januenses in quibuscumque terris et locis suis repertos, cum uxoribus et concubinis et liberis ipsorum, et etiam naturalibus, ita tamen quod nullum Januensem vel aliquem de familia sua, in qua non intelligantur sclavi, aliqualiter retinere possit, sed in potestate sua ipsos ponet, ut possint quocumque voluerint ire ad suum libitum voluntatis, tanquam amici dicti domini Juanchi; et intelligantur esse Januenses et de familia ipsorum omnes et singuli qui declarati fuerint per consulem Januensem, ipsos esse Januenses.

Item, promixerunt prædicti nuncii et ambasatores ut supra, quod dictus dominus Juanchus salvabit et custodiet omnes et singulas res et merces quorumcumque Januensium prædictorum, nec exigere, percipere vel colligere, exigi, colligi, vel percipi facere a dictis Januensibus nostris, pro eorum rebus et mercibus ibidem portandis, vehendis, vel transmittendis, et tam per mare quam per terras, nisi duos pro centenario tantum valoris et existimationis dictarum rerum; videlicet, unum pro centenario pro introitu, et alterum pro exitu; non tamen intelligantur in ipsis rebus, navigia, aurum, argentum, perlæ veraces, seu jocalia aliqua, immo cum ipsis navigiis, auro, argento, perlis et jocalibus, tam ibidem portandis, transmittendis, quam extrahendis et exportandis, ipsi Januenses nostri sint liberi, franchi et immunes, et esse debeant, et pro franchis, liberis et immunibus haberi et tractari ab ipso domino Juancho, subditis et officialibus ejusdem; sane semper intellecto quod præfati Januenses ad solvendum prædicto comerchio teneantur ut supra, ipsis vendentibus et alienantibus res et merces prædictas; ipsis vero non vendentibus seu alienantibus, nequaquam pro eis aliquod solvere teneantur; excepto pro rebus et mercibus quæ portarentur per eos et extraherentur de dictis terris ad aliqua alia loca, pro quibus solvi debeat unum pro centenario tantum; neque super ipsis Januensibus imponi possit aliqua alia cohentio (cohertio), mutuum seu gravamen in dictis terris suis, per ipsum dominum Juanchum, gentes et subditos ejusdem.

Item, promixerunt prædicti ambasatores et nuncii ut supra, quod dictus dominus Juanchus liberam restitutionem faciet, infra menses duos postquam ad ejus notitiam venerit de pace prædicta, heredibus quondam Lodixii de Goasto, de quibuscumque rebus et bonis dicti quondam Lodixii, quæ res et bona in ipsum dominum Juanchum seu subditos suos pervenerunt, tempore mortis dicti quondam Lodixii, vel legisperitæ personæ pro ipsis hæredibus, seu personæ pro communi transmissæ.

Item, promixerunt prædicti ambassatores ut supra, quod ipse magnificus dominus Juanchus infra mensem unum proxime venturum a die

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

notificationis sibi factæ de pace prædicta per publicum instrumentum, cum juramentis et aliis quibuscumque cautelis ratificabit, approbabit et confirmabit pacem prædictam et omnia et singula in ea contenta, quam perpetuo attendere promittet.

Quæ omnia et singula supra scripta dictæ partes, dictis nominibus, sibi invicem et vicissim, et una pars alteri et altera alteri, solempnibus stipulationibus hinc inde intervenientibus, promixerunt et ad cautelam juraverunt ad sancta Dei Evangelia, corporaliter tactis sacris Evangeliis; videlicet, præfati dominus Potestas, ambassatores et concilium, more Latinorum tactis sacrosanctis Scripturis, et præfati domini Costa et Jolpani, nuncii et ambassatores præfati, more Græcorum; prædicta omnia et singula habere perpetuo et tenere per se ipsos, gentes et subditos, et officiales eorumdem et dicti Communis, et universos Januenses; ratta, grata et firma attendere, complere et observare, et in nullo contra facere vel venire, aliqua ratione vel causa quæ dici vel excogitari posset, de jure vel de facto, sub pœna et in pœna perperorum centum millium aureorum, ad sagium Peræ; in quam pœnam incidat pars non observans parti observanti, toties quoties fuerit contra factum vel ut supra non observatum, pro dampno interesse partis observantis; et quæ pœna possit comiti (committi) et exigi cum effectu per partem observantem a parte contra faciente, quoties fuerit contra factum vel ut supra non observatum, cum restitutione omnium et singulorum dampnorum interesse et expensarum quæ propter ea fierint; qua pœna soluta vel non, prædicta omnia et singula nihilominus rata et firma perpetuo perdurent. Et pro his omnibus et singulis attendendis et observandis, præfati domini Potestas, ambassatores et concilium obligaverunt et ypothecaverunt dictis ambasatoribus, omnia et singula bona dicti Communis Januæ et oppidi Peyræ, quæ aliquo capitulo obligari non prohibentur; et prædicti ambassatores omnia et singula bona præfati domini Juanchi præsentia et futura, mobilia et immobilia, quæ nunc habet vel possidet, vel in futurum habebit vel possidebit.

Actum Peyræ, in palatio habitationis domini Potestatis, in aula superiori dicti palatii, anno dominicæ nativitatis m ccc lxxx vij.°, indictione nona secundum cursum Januæ, die vigesima septima maii, hora post tertiam et ante nonam; præsentibus testibus ad hoc vocatis et rogatis, discreto viro domino Antonio de Via, notario, vicario curiæ ipsius domini Potestatis; Angelino de Sirimbaldo; de Saulo; Lodixio de Ponte, quondam Joannis; Lodixio Carpeneto, filio Laurentii; Bartholomæo Villanucio, notario, interprete publico prædicta omnia legente, prædictis Costæ et Jolpani interpretanti; Joanne de Bozolo, notario, et Raffaele de Via Cava, filio Georgii, milite curiæ ipsius domini Potestatis.

Extractum est ut supra de volumine sive libro conventionum Com-

Digitized by Google

munis Peyræ, existente penes dominum Potestatem Peyræ, sed ab authentico publici instrumenti scripti manu Hetoris de Abeneriis, notarii, in dicto libro extensi et publicati.

ANTONIUS DE MURTEDO DE MONILIA, notarius.

ANNÉE 1431.

INSTRUCTIONS données par l'Archevêque de Milan, gouverneur du duché de Gènes, et par la Commission chargée des affaires relatives au Roi de Chypre et au Sultan d'Égypte, au Capitaine de Famagouste, et à Oriaco de Columnis, *et André Palavicino, nommés ambassadeurs près du Sultan pour traiter de la paix avec lui.*

EN copiant ces Instructions, j'ai omis divers articles qui ne contenoient que des réclamations particulières que les ambassadeurs devoient faire valoir de leur mieux auprès du sultan, ou sur lesquelles ils devoient se contenter de prendre des informations.

NOS Bartholomæus, sanctæ Mediolanensis ecclesiæ archiepiscopus, ducatus Januensium gubernator, et officium ad agenda serenissimi domini Regis Cypri et Soldani Egyptii deputatum, committimus et in mandatis damus ut infra, vobis egregiis et nobilibus viris capitaneo Famagustæ, Oriaco de Columnis et Andræ Pallavicino, quos nos delegimus et constituimus sindicos et procuratores magnifici Communis Januæ, ad tractandam et firmandam pacem cum Soldano prædicto.

Primum, ne mors impedire possit hanc pacem, statuimus et volumus quod si eveniret, quod Deus evertat! unum vestrum vita defungi; reliqui duo superstites in quibus sit capitaneus, simul cum officio monetæ illius civitatis, subrogent unum loco defuncti, qui habere intelligatur illam eamdem potestatem, arbitrium et commissiones quas haberet, si foret nominatus, et quas simul cum reliquis duobus defunctus habebat. Item statuimus et volumus quod si Bartholomæus de Nigono (Nigrono), electus capitaneus Famagustæ, illuc pervenerit ante dictæ pacis conclusionem, sit et esse debeat quartus syndicus ad tractandam et concludendam hanc pacem, potestasque et arbitrium vobis tribus concessa sit et esse intelligatur commissa eo (sic) tanquam vobis tribus et ipsi quarto.

Ut igitur ad declarationem mentis nostræ veniamus, volumus ut

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

quandoquidem a Soldano requisiti estis pervenire ad pacem, quod est magnifico huic Communi magno honori, vos eam rem cari pendatis. Et pro honore nostro facietis ipsum Soldanum intelligere quam moleste et ægro animo tulerimus injurias et damna nostratibus illata a suis officialibus et subditis, tam in avania recenti Sclavorum, quam in datione specierum et aliis quotidianis molestiis, de quibus vos credimus plenissimam informationem habere. Deinde dicetis quod non libenter, imo lacessiti et fere coacti, ad offensas et bella sibi inferenda devenimus. Nec nobis lacessitis imputari aliquid potest si vim vi, damna damnis, injurias injuriis repellere conabamur, quod nobis nunc erat longe facilius quam præteritis annis, quoniam dederat nobis Deus multas victorias, attriverat nationes nobis inimicas, redintegraverat corpus et membra nostra, ita ut status noster Dei dono fixus stabilitusque sine ulla exagitatione tranquillus sit.

Curabitis autem ut hæc pax, quantum studio vestro fieri poterit, illic Famagustæ tractetur et concludatur, quoniam præter honorem favoremque qui sequeretur, esset ex hoc utilior quod vos omnes ibi præsentes essetis, et commemorare possetis multa ad utilitatem nostram, quæ, legatis absentibus, quotidie commemorari non possunt. Deinde mittetis unum vel duos ad Soldanum, qui illam solemnibus scripturis juxta morem ratificet, et servare promittat. Si vero ipse Soldanus omnino videretur dispositus, quod hæc pax coram se et in terris suis firmaretur, tunc volumus ac vobis committimus, ut ante omnia vos Famagustæ simul cum nuncio vel legato Soldani hanc pacem firmetis et in capitula redigatis, sub illis formis et obligationibus quas favorabiliores melioresque ac tutiores pro nobis judicabitis, consideratis prius et accurate examinatis his capitulis quæ vobis ad mentis nostræ declarationem mittimus, ac diligenter ponderatis multis aliis additionibus et conditionibus quæ vobis præsentibus et prudentibus in mentem venient. Et tunc hac pace ita cum ejus nuncio vel legato formata et in capitula redacta, mittatis legatos ad Soldanum, cum mandato et commissione ut pacem firment juxta formam et conditiones à vobis formatas et in capitula redactas : ita tamen ut nihil penitus ex jure nostro aut prærogativis minuant, nihilque remittant ex forma a vobis ordinata, neque assentiantur ulli novæ rei ex qua nobis dedecus vel jurium diminutio sequi videretur.

Ea autem quæ nobis maxime necessaria visa sunt, sine quibus nollemus pacem fieri, hæc sunt :

Primum, ut nobis Soldanus restituat sive nostris damnum passis illos ducatos auri sedecim millia qui a nostris mercatoribus pro avania sclavorum Caffæ extorti sunt.

Item, quod promittat solemniter et efficaciter quod de cetero nostris mercatoribus

Digitized by Google

mercatoribus non dabuntur contra eorum voluntatem ullo pacto aromata aut merces ullæ aliæ.

Item, quod si contingeret navem, galeam aut aliud navigium Januensium longe a terris Soldani damnificare in here (ære) aut personis aliquos Turcos aut Mauros magrabinos aut alios quosvis qui subditi ejus non sint, nostri non compellantur, ad aliquam emendeam vel satisfactionem, nec ob hoc ullo modo conveniantur aut molestentur in terris Soldani.

Item, non conveniantur in terris Soldani, nec aliqualiter molestentur, nec ad aliquid compelli debeant propter aliquas injurias vel damna illata, vel de cetero inferenda ipsi Soldano aut subditis ejus a dominis Mityleni, Foliæ ac Enei, vel eorum aliquo, aut a navigiis vel subditis alicujus eorum, etiam si in talibus navigiis offendentibus essent aliqui Januenses ad stipendium aut aliter.

Item, et pari ratione non molestentur, nec ad aliquid agendum vel non agendum compelli debeant, pro aliquibus damnis vel injuriis sibi aut ejus subditis quomodolibet inferendis ab aliquibus navigiis Januensium qui essent rebelles aut inobedientes hujus Communis.

Item, si contingeret aliquos Soldani subditos naulitare navigium aliquod Januensium, et ex hoc sequi damnum aliquod, quacumque forma et quomodocumque sequeretur, non tamen possint Januenses alii ob eam causam cogi aut aliqualiter molestari; si tamen tale navigium dedisset obsides, contra obsides tantum procedi possit remediis juris.

Item, si subditus aliquis Soldani aut alius quivis venderet merces aliquas alicui Januensi, aut aliter fieret quod Januensis aliquis alicui subdito Soldani vel cuipiam alii obligatus latitaret aut fugeret, non tamen possint reliqui Januenses pro tali fugiente aut latitante molestari aut ad aliquid cogi.

Item, quod consul Januensium in Alexandria habeat et habere debeat jus, honores et obventiones debitas et consuetas.

Hæc superscripta et si qua alia in pace veteri continentur, quæ honores aut utilitates nostras concernant, omnino vellemus in hac nova pace apponi et declarari. Non vellemus tamen quod unus ex his articulis, potissimum ex levioribus, obstaret quin pax fieret.

Quæ vero sequuntur volumus ut pro viribus enitamini, ut etiam in pace apponantur.

Primum quod habeamus in Hyerusalem Januensem consulem omnium Christianarum nationum et peregrinantium, ut antiquitus solebamus, qui sit solus, nec habeat collegam Venetianum aut alterius nationis. Qui consul suos habeat honores, emolumenta et obventiones consuetas, sicut in cancellaria Soldani constare debet.

Hoc idem sit et fiat in Damieta.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

. . . . . .

. . . . . .

Obtentis itaque omnibus suprascriptis vel iis saltem quæ in principio diximus nobis videri necessaria, et cum modificationibus quas prudentiæ vestræ relinquimus, et prout superius diximus, placet nobis ut Soldano ac suis tractum sclavorum ex Caffa concedatis, ipsis solventibus dritus et cabellas consuetas et ordinatas, hac tamen declaratione semper præcedente, quod scilicet si quis ejusmodi sclavorum vellet christianus fieri, id ei liceret, dummodo ejus domino solvatur pecunia in Caffa constituta. Scribimus itaque consuli Caffæ, et novo consuli in mandatis dabimus ut de tractu talium sclavorum disponat ac faciat juxta commissiones vestras. Et ad uberiorem cautelam binas vobis litteras mittimus annexas, quas, cum volueritis, consuli Caffæ transmittatis per aliquem ex his Sarracenis qui Caffam iturus sit.

Quæ nobis laudantur et facienda videntur. Primum, quod capitula pacis firmandæ quæ et prout videbuntur vobis, faciatis in Famagusta converti in linguam ægyptiam, ut Soldanus melius intelligat, et ne interpretes parum docti litteras nostras male interpretando rebus nostris noceant. Aliud est ut qui ituri erunt ad Soldanum, habeant bonum interpretem linguæ tartaræ Caffensis, quoniam ea plus delectari dicitur.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Ex Janua M. CCCC. XXXI. die prima febr. Ceterum moverunt nos aliquot præstantium civium persuasiones et consilia ut velimus virum nobilem Paulum de Vinaldis in tractanda et concludenda pace Soldani quartum esse. Quam ob causam, quidquid a tribus erat agendum agatur nunc a quatuor, vel saltem a tribus concordibus ex quatuor. Et si, ut prædiximus, egregius Bartholomeus de Nigrono illuc perveniret ante pacem confectam, erit quintus. Vos itaque jubete ipsum Paulum accersiri et his rebus consulere ac semper præsentem esse. Ex Janua die tertia febr.

ANNÉE 1453.

LETTRE écrite de Péra, le 23 Juin 1453, et signée Angelus Joes *(vraisemblablement* Joannes*)* Comm.rius

CETTE Lettre est tirée d'un recueil de pièces manuscrites qui a été compilé par Roccatagliata, secrétaire historiographe de la République de Gènes.

Digitized by Google

1453, die 23 Junii. Peræ.

Nob. Fr. Car.me Si ante istam non scripsi, nec per istam faciam responsionem ad vestras receptas, me excusatum habeatis, quia semper fui et sum in tanta malenconia, et occupatus, quod potius mortem quam vitam mihi desidero. Sum certus sciveritis ante istam de inopinato casu Constantinopoli, captæ a D. Teucro (1) alli 29 elapsi, qua die (2) expectabamus cum desiderio, quia videbatur nobis habere certam victoriam. Dedit Dominus prælium tota nocte undique, et in omni loco viriliter receptus est; in summa mane Johannes Justinianus cepit in ..... mentum, et portam suam dimisit, et se tiravit ad mar (3), et per ipsam portam Teucri intraverunt, nulla habita resistentia : concludendo (4), sic vili modo non se deberet amittere unum casale. Volo credere procedat pro peccatis nostris. Attenta natura mea, cogitate comodo resto, Dominus det mihi patientiam. Posuerunt dictum locum ad saccum, per dies tres; nunquam vidistis tantam compassionem : fecerunt prædam inestimabilem. Ad deffensionem loci misi omnes stipendiatos de Chio, et omnes missos de Janua, et in majori parte cives et burgenses de hic, et, quid plus (5), Imperialis noster (6), et famuli nostri. Feci mei parte quantum mihi fuisset possibile, novit Deus : nam semper cognovi, amisso Constantinopoli, amisso loco isto (7). Ceperunt majorem partem. Aliqui pauci huc territi se salvaverunt, et alii burgenses, et cives in tanta fuga se posuerunt, et major pars se reducerunt in eorum familiis; aliqui capti fuerunt super palificata (8), quia patroni (9) in tanto terrore se posuerunt, quod neminem expectare voluerunt. Non sine magno periculo reduxit (10) in loco restantes super palificata; nunquam vidistis tantam terribilitatem. Videndo me taliter conductum, disposui potius vitam amittere quam terram derelinquere; si recessissem, terra ista derelicta posita fuisset ad saccum : ab

(1) *Teucro* est ici pour *Turca* ou *Turco*.

(2) Il faut entendre ceci comme si l'auteur eût écrit *quam diem*.

(3) L'auteur de cette lettre mêle des mots Italiens au milieu du latin. C'est ainsi qu'il a dit plus haut *alli 29*, et ici *ad mar*.

(4) C'est-à-dire, *en un mot, pour conclusion*.

(5) *Et qui plus est*.

(6) Il parle ici de son neveu, qui fut fait prisonnier par les Turcs, comme on le verra plus loin.

(7) *Car j'ai toujours pensé que Constantinople perdue, c'en étoit fait de ce lieu-ci*, c'est-à-dire, du comptoir ou de la colonie de Péra, que les Génois ne pouvoient plus espérer de conserver.

(8) *Les palissades*.

(9) *Patroni* signifie les patrons des galères, qui se hâtèrent de prendre le large, sans vouloir recevoir à bord les habitans de Péra qui desiroient fuir de cette résidence.

(10) Je pense qu'il faut lire *reduxi* ou *reducti*.

Digitized by Google

alia (1) disposui in salute provideri, et subito misi ambasciatores ad Dominum, cum pulcris exeniis, dicendo: Habemus bonam pacem, rogantes et se submittentes vellet ipse nobis observare (2). Pro illo vero nullum responsum dederunt. Naves se tiraverunt ad locum pro velificando. Feci dicere patronis amore Dei, et intuitu pietatis, vellent stare tota die sequenti, quia eram certus facere (3) deberemus cum Domino. Nil facere voluerunt; imo ad dimidiam noctem velificaverunt. In mane habita notitia Domino de recessu navium, dixit ambasciatoribus velle terram liberam, et vix salvari potuimus personas et robam, dicendo in salutem Constantinopolis fecimus quid possibile nobis fuisset, et quod nos fuimus causa quod prima die non habuerint locum (4). Certe verum dicebant. Fuimus in maximo periculo. Pro evitari tantam furiam, fuit opus facere quid voluit, ut per introclusa videbitis; omnia facta fuerunt sub nomine burgensium. Ego me in aliquo intromittere non disposui, bona de causa (5). Fui postea ad visitandum Dominum qui bis hic fuit; dirui fecit omnia; burgos et partem fossorum de castro dirui fecit; turrim Sanctæ Crucis dirui fecit; partim unius cortine intra barbacanetam et partem barbacane, omnia menia maris, restari (6); cepit omnes bombardas, et intendit capere omnes munitiones et omnia arma burgensium; scribere fecit omnia bona mercatorum et burgensium qui de hic recesserunt, dicendo: Si revertant, restituantur; et si non revertant, facta erunt Domino. Ob quam causam optinuimus a Domino litteram cum nuncio pro Chio, notificantes omnibus mercatoribus et burgensibus qui de hic recesserunt, reverti possunt, et revertendo habebunt bona sua; et cum ipso nuncio mittimus Antonium Coccam, et avisamus omnes mercatores quomodo hic Venetos (7) dimiserunt omnes suos magazenos plenos. De burgensibus qui recesserunt cum eorum familiis..... propinquis eorum similiter in ipse littere (8) continetur omnes Januenses posse navigare in partibus istis. Recessit ista nocte Dominus pro Andri-

(1) *Ab alia*, c'est-à-dire, *d'un autre côté.*

(12) *Le suppliant avec toute sorte de soumissions, qu'il voulût bien en maintenir à notre égard l'observation.*

(3) Je crois que le mot *pacem* ou *conventionem* a été omis.

(4) *Le Sultan disant que nous avions fait tout ce qui étoit en notre pouvoir pour sauver Constantinople, et que c'étoit notre faute s'il ne s'étoit pas rendu maître de la place dès le premier jour.*

(5) L'auteur de la lettre dit que, *pour de bonnes raisons*, il n'a pas voulu paroître dans les arrangemens faits avec le Sultan. Sans doute il étoit Podestà de Péra, et il vouloit que la République pût désavouer les engagemens pris par les bourgeois de Péra, ce qui eût été difficile s'ils eussent été consentis par le magistrat qui représentoit le gouvernement de la métropole.

(6) Je crois que le mot *restari* appartient à la phrase qui précède, et je pense qu'il faut lire *restaurari*, ou *restauravit.*

(7) Je pense que le sens exige *Veneti.*

(8) L'auteur a voulu dire *in ipsa littera.*

Digitized by Google

nopoli; in quo loco conduci fecit Calibassa, a quo habuit summam maximam monetæ; decapitari fecit suis diebus bailum Venetorum cum ejus filio et aliis septem Venetis, et similiter consulem Catalanorum cum aliis quinque vel sex Catalanis. Cogitate si fuimus in periculo. Inquisivit Mauritium Cattaneum, et Paulo Boccardum, qui se occultaverunt; dimisit in loco isto sclavum pro custodia loci; in Constantinopoli dimisit subasi (1) et cadi cum janizeris 1500 in circa; misit in Chio, ut fertur, sclavum pro requirendo carrachium (2), et hic dicitur mittere et vult (3) in Caffa et omnibus locis maris majoris. Ab alia fecit requirere (4) despote de Cervia certa loca que tenebat pater suus, et Dominus despoti minime dare voluit. Concludendo, de captione Constantinopolis tantam insolentiam cepit, que (5) videtur se facturum in brevi dominum totius orbis, et large dicit non transibunt anni duo que intendit venire usque Romam; et per verum Deum, nisi per Christianos providetur, et cito faciet mirabilia, et providendo ut opus est, Constantinopoli erit destrucio sua (6). Dabo mihi locum de illa. Scito esse..... de omnibus ordinibus, ut videbitis, pro pacto concluso universitas facere potest per tegenum qui justiciam administret inter ipsos (7). Facto acordio deliberavi de palatio me levare, et me tirare in aliqua domo: requisitus fui ab universitate vellem stare in palacio et regere usquequo recedere possim. Multis de causis fui contentus requisitioni eorum acquiescere. Non intelligatis aliquod salarium ab ea: vult domum (8) commercium pro ipso et nulla alia cabella; loca comperarum (9) amissa sunt. Laudo

(1) C'est-à-dire, un *soubaschi*, صوباشى.

(2) *Carrachium*, c'est-à-dire, les contributions publiques. C'est le mot Arabe *kharadj*, خراج.

(3) Lisez: *mittere vult et in Caffa.*

(4) *Il a fait réclamer du despote de Servie certains lieux.* Peut-être faut-il lire: *à* ou *de despote.*

(5) *Que* est ici pour *quod* ou *ut*: c'est l'italien *che.*

(6) *Constantinople sera la ruine du Sultan.*

(7) La lacune qu'il y a dans cette phrase la rend très-obscure. Je pense que le mot *tegenum* est synonyme de *tunginus* ou *tinginus*, qui veut dire *doyen, officier qui administre la justice* (voyez le Gloss. de du Cange aux mots *Tunchinium* ou *Tunginius*); et que le sens de cette phrase est que la colonie de Péra peut, d'après les arrangemens faits par la bourgeoisie avec le Sultan, se gouverner elle-même, et se choisir un magistrat pour administrer la justice.

(8) Je pense que l'original porte *dominus*, et que le copiste a mal lu ce mot. Le sens me paroît être: *N'attendez plus aucun profit de cette colonie: le Sultan veut avoir seul tous les droits, et ne veut pas qu'il y ait d'autres gabelles.*

(9) *Les lieux appartenant aux* Compere *sont perdus.* Pour entendre ce passage, il faut savoir qu'antérieurement à l'établissement de la Banque de Saint-Georges, qui ne remonte pas plus haut que 1470, il existoit à Gênes diverses compagnies particulières qui avoient fourni des secours au Gouvernement en certaines occasions, et auxquelles il avoit concédé, pour le remboursement de leurs avances, la perception de quelques droits fiscaux

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

et conforto per Dominum nostrum (1) provideat de solemne ambasciata, que ad istas veniat, pro componere omnia de locis nostris, et ab alia non dormire in Christiana provisione nec et facere ut fecimus. Exploramus semper auxilium; habuimus naviculam cum omnibus centum quadraginta octo, talibus qualibus. Volo credere fuerit voluntas divina, quia nemo fecit debitum suum, neque Græci neque Veneti. Per verum Deum, si per Christianos provisum non erit, iste Dominus (2) faciet mirabilia; non pretendit nisi in rebus bellicis. Imperialis nepos meus captus fuit; in redemptione ejus feci quantum fuit mihi possibile, discopertus fuit, et super. . . . . non velle nullum recattum. Interim Dominus de ipso notitiam habuit, et ipsum cepit, et sic unum alium Venetum; et non nulla alia causa, quia Dominus vult habere aliquos Lattinos in curia sua, de quo resto in tanta melanconia, quia me vivum facere non possum (3). Sum certus faciet, etatem habet; multa officia feci pro presenti: non fuit possibile ipsum habere. Stando firmum, spero non transibit multum tempus; pro moneta non restabit, si deberem restare in camixa (4). Undique sunt angustie mihi. Si non scribo ordinate, me excusatum habeatis; habeo animum egrotum per formam quod male scio quod facio (5). Sunt menses decem et octo quod steti in continuis laboribus et affanis, et in una die amissum totum laborem nostrum, volo credere pro peccatis meis. Illustri D. Duci millies me commissum facite,

établis temporairement. Ce fut pour remédier aux désordres qu'occasionnoit la multitude de ces compagnies, connues sous le nom de *compere*, et pour mettre plus d'uniformité dans cette partie de l'administration, qu'on prit le parti de réunir toutes les *compere* en une seule, qui prit le nom de *Casa di San-Georgio*. Toutes les *compere* fondues dans ce nouvel établissement furent réduites à un intérêt fixe et uniforme, et le Gouvernement assigna à la nouvelle compagnie la perception de divers droits tant nouveaux qu'anciennement établis. De ce moment, la Banque de Saint-Georges devint l'unique ressource du Gouvernement dans toutes les circonstances qui exigeoient des dépenses extraordinaires, et souvent il se vit forcé d'abandonner à cette compagnie des propriétés importantes, telles que l'île de Corse, les établissemens Génois de l'île de Chio, de la Crimée, &c. Ce régime ne cessa qu'en 1528, époque à laquelle toutes les propriétés furent retirées des mains de la Banque, et remplacées par une concession de nouveaux droits. Il n'est pas inutile de remarquer que, jusqu'aux derniers temps, les actions de la Banque étoient appelées *luoghi*.

(1) L'auteur veut dire qu'il conseille fortement au Doge, *dominum nostrum*, d'envoyer une ambassade solennelle à Mahomet II.

(2) C'est Mahomet II que l'auteur désigne par ces mots *iste dominus*.

(3) *J'en suis si affligé, que je ne puis pas me remettre.*

(4) *Il ne tiendra pas à l'argent, quand même je devrois tout sacrifier, excepté ma chemise.*

(5) *Per formam quod &c.*, c'est-à-dire, *de telle sorte que je ne sais guère ce que je fais.*

Digitized by Google

cui non scribo, non habendo animum cum ipso satis (1). Me desidero D. socere mee me commissum facite, cui similiter non scribo, ista scit ei (2) legere, necnon me commendo patri meo et mulieri vestre; allos saluto (3).

ANGELUS JOES, Com.rius

PIÈCES

TIRÉES DES ARCHIVES DE LA BANQUE DE SAINT-GEORGES.

ANNÉE 1418.

SENTENCE d'arbitrage entre la Commune de Gènes et Alexis de Trébizonde (Alexis Comnène), rendue par Thomas de Campofregoso, Doge de Gènes, choisi pour arbitre par l'Empereur; ladite sentence en date du dernier jour de Février.

[Tome II, page 139.]

IN NOMINE DOMINI. AMEN.

ILLUSTRIS et excels. DD. Thomas de Campofregoso, Dei gratia Januens. Dux, &c., arbiter et arbitrator, et amicabilis compositor atque communis amicus, electus et assumptus inter et per serenissimum Dominum D. Alex. Imperatorem Trapezundæ, ad judicandum et declarandum *si quid et quantum per ipsum Dominum Imperatorem solvi debeat Communi Januæ, occasione expensarum factarum per d. Commune in guerra quæ dudum vigebat inter ipsum Dominum Imperator. et dictum Commune*; habens ad prædicta et infrascripta plenam et amplam potestatem, et baliam a dicto Domino Imperatore, vigore cujusdam litteræ scriptæ in græco et

(1) *N'ayant pas mon esprit assez à moi*, ou plus littéralement *assez à lui.*

(2) Dans ma copie, on lit *scit*, mais je soupçonne que l'original porte *fac.*

(3) Je lis *saluto* ou *salutes.*

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

postea in latino transcriptæ, interpretante Joanne Rubeo, consule Græcorum, et legente egregio et nobili viro Domino Thirtheodoro (1) Dorianiti, dicto *Protoconige* (2), ambassiatore dicti Domini Imperatoris, et præsente et scribente etiam Jacobo Leardo, de mandato et voluntate dicti Domini ambassiatoris; ac etiam ex verbis eidem illri Domino Thomæ Duci et commissario expositis per dictum D. Thirtheodorum, ambassiatorem, sub credentialibus litteris dicti D. Imperatoris, cum multoties sub dicta credentia d. D. ambassiator d. illri D. Thomæ Duci dixerit, quod intentio et mera voluntas d. D. Imperatoris erat, stare arbitrio et judicio ipsius illris D. Thomæ Ducis, de et super prædictis.

Visis dicta littera baliæ et credentiæ, transcripta ut supra; visa etiam copia instrumenti pacis inde confecti in Trapezundis; nec non multoties auditis oretenus egregiis viris Cosma Tarigo, olim capitaneo galearum nostrarum tunc missarum Trapezundis, et Jacobo de Benisia, patrono unius ex dictis galeis, qui multoties et quilibet per se fuerunt in tractatis dictæ pacis cum dicto D. Imperatore, et seu cum suis, et potissimè dicto Jacobo, qui in conclusione dictæ pacis se personaliter reperuit; et quibus dictus ill. Dom. Thomas Dux et commissarius habuit, quod si voluissent concludere pacem, habuissent aliquando summas argenti quinque millia, aliquando vegetes duo millia quingentas vini, et modia duo millia nizolarum sive avellenarum in duabus annis; apparente hoc destitisse solum modo ob defectum fidejussionis, quam idem D. Imperator non præstabat, dato quod illam obtulerit. Et demum visis et auditis hæc omnibus quæ necessario audienda et videnda fuere, Christi benedicti ejusque matris gloriosæ virginis Mariæ nominibus invocatis, eaque semper habendo præ oculis et in mente, secutus potius vitam humanitatis quam juris rigorem, dixit, sententiavit et condemnavit Dom. Imperatorem et ejus bona ad dandum et solvendum Communi Januæ et seu officialibus ad id deputandis per dictum Commune, vini vegetes duo millia, videlicet duas partes *leixi* et aliquam tertiam partem *Ihamora*; et modia mille sexcenta nizolarum et seu avellanarum, per tempora infra scripta, videlicet, in annis quatuor proxime venturis; videlicet singulo anno vegetes quingentas vini, divisas ut supra, et modia quadringenta nizolarum et seu avellanarum; in reliquis remanentibus firmis quibuscumque conditionibus et contractibus pacis usque in diem hodiernam factis et vigentibus inter dictum sereniss. D. Imperatorem et dictum Commune Januæ. Et prædicta dixit, et ut supra sententiavit, et condemnavit

(1) C'est vraisemblablement *Kyr* pour Κυρίῳ.

(2) C'est certainement le Πρωτοκωνηγὸς ou grand-veneur. *Voyez* du Cange, *Glossar. ad script. med. et inf. græcitatis*, col. 1265.

atque

atque declaravit d. ill. D. Thomas Dux, commissarius, ex forma dictæ baliæ dictæ litteræ atque arbitrii sibi, ut præmittitur, dati et attributi per dictum Dom. Thirtheodorum ambassiatorem d. D. Imperatoris, nec non omni modo, jure, via, et forma quibus melius fieri potest.

De quibus omnibus d. illris D. Thomas dux et commissarius ut supra, mandavit per me Joannem de Vallebella, notar. et ejus cancellarium, et in præsentia dicti Domini Thitheodori (sic) ambassiatoris, ac dicti Joannis Rubei interpretis, atque circumspecti officii Romaniæ, confici debere præsens publicum instrumentum, ad ipsorum memoriam et fidem.

Acta sunt hæc Januæ, in palatio ducali ipsius illtris D. Ducis ac commissarii, in studio videlicet dicti ill. Dom. Ducis, anno dominicæ nativitatis 1418, inditione (sic) decima secundum cursum Januæ, die ultima februarii, hora completorii, præsentibus testibus ad hæc vocatis specialiter et rogatis, Petro de Sopranis de Cersio, Nicolao de Marinis, Jacobo de Auria, Rabella de Grimaldis, Antonio de Vivaldis, et dicto Joanne Rubeo, interpetre (sic).

ANNÉE 1453.

ACTE de la cession faite par la République de Gènes, le 25 novembre 1453, à la Banque de Saint-Georges, de la colonie de Caffa, et de toutes les possessions et établissemens de la République sur la mer Noire (1).

[Tome II, page 404.]

IN nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, patris et filii et spiritus sancti; beatissimæ matris Mariæ semper virginis, beatorum Joannis baptistæ et evangelistæ, beatorum apostolorum Petri et Pauli, ac sanctorum et clarissimorum martyrum Laurentii et Georgii, patroni ac vexilliferi excelsi Communis Januæ, ac protectoris Comperarum nomini ejus dedicatarum, ac totius celestis curiæ; amen.

Cum maximus ac potentissimus princeps Machometus, Turcarum rex, expugnata maio superiore Constantinopoli et Pera in ditionem redacta, Christianis præcipue Orientalibus adeo formidabilis esset, ut appareret vix absque auxilio Romani pontificis ac regum occidentalium viribus ejus resisti posse, variique ac maximi metus suspensam civitatem haberent, cogitantem quibusnam auxiliis atque artibus tueri posset Capham, Soldaiam,

(1) Oderico a fait mention de cette cession dans ses *Lettere Ligustiche*, lettre XVII, pag. 187.

Digitized by Google

Samastrani, Symbolum, aliasque urbes et terras quas excelsum Commune Januæ ditione tenet in diversis regionibus Ponti (præsertim cum Machometus ipse, paulo ante, urbem extruxerit haud procul a Bosphoro Thracio, adversam ei castello quod in litoribus Bythiniæ positum Naretem vocant, ubi adeo angustum fretum est, ut naves Pontum petituræ, aut inde redeuntes, non credantur invitis earum terrarum custodibus sine summo manifestoque periculo, posse ultra navigare, quæ velut claustra cum omnes reges ac populos Pontici maris summopere terreant, ignorantes quibusdam (quibusnam) viis classes aliaque præsidia ab Occidente ad eos penetrare possent), utile visum est in novo et insolito metu ad nova remedia recurrere.

Propter quæ illustriss. et excels. D. Petrus de Campo Fregoso, Dei gratia Dux Januensis et magnificum concilium DD. Ancianorum, et Officia Monetæ, octo Provisionis Romaniæ, ac aliorum octo civium ipsi officio adjunctorum, aut in plenis aut in legitimis numeris congregata;

[Suivent les noms de tous les membres des conseils présens à l'assemblée.]

cogitantes nullum esse in toto corpore Januensis reipublicæ aut aliquo ejus membro promptiorem ac paratiorem opem in omni prope rerum eventu, quam est in magnificis Protectoribus Comperarum sancti Georgii, qui cum de more semper ex lectissimis civibus creari soleant, eorumque fidei non modo pars maxima Januensium civium, verum et plerique externi populi opes facultatesque suas, veluti tutissimo cuidam sacrario plene committant, fit profecto ut cum mari aut terra faciendus sumptus fuerit, quidquid decreverint ex ipsa pecuniæ copia statim perficiant, et inter faciendi voluntatem ipsosque effectus vix intervalla temporis vel minima quidem intercedant, illudque extra dubitationem positum videatur, quod cum Protectores ipsi, velut ex numero et ordine præstantissimorum civium delecti, innocentia, integritate, fide, semper plurimum polleant, urbibus ac populis præposituri sint rectores sui haud dissimiles, sub quibus civitates non conservari tantum sed crescere et amplificari posse credantur: et habentes ad omnia et singula infra scripta amplissimam ac generalissimam autoritatem, arbitrium et potestatem, eisdem attributam a numeroso civium concilio in palatio accitorum ad consultandum, decernendum et providendum rebus Caphensibus et maris Pontici, in quo concilio sententia prævaluit clarorum legis doctorum, D. Andreæ de Benegassio, et D. Baptistæ de Guana, ac generosi viri Luciani de Grimaldis, unum atque idem et paribus prope verbis suadentium, ut liquet ejus concilii decreto, condito manu viri egregii Georgii de Via, cancellarii, cujus tenor hic est:

(Suit la teneur du décret du 14 novembre 1453, tendant à transférer aux

Digitized by Google

protecteurs de Saint-Georges l'administration de la ville de Caffa et de tout le Pont-Euxin, connu sous le nom de Grande-Mer, *lequel décret avoit été pris à la majorité de 263 voix contre une seule.]*

Omnibus modo, via, jure, forma et causa quibus melius et validius potuerunt et possunt, etiam ex plenitudine potestatis, titulo, et ex causa meræ, simplicis et irrevocabilis donationis inter vivos, quæ jure ingratitudinis aut alio quovis revocari non possit, infringi nec alio quovis modo impugnari, sponte et ex certa scientia, nulloque juris vel facti errore ducti aut aliqualiter circumventi, per se et successores suos in dignitate et officio et per habentes aut habituros causam ab eis, jure proprio et in perpetuum dederunt, tradiderunt, cesserunt, transtulerunt et mandaverunt, seu quasi MM. DD. Protectoribus Comperarum Sancti Georgii annorum præsentis et proxime præcedentis, quibus per generale concilium, ab ipsis DD. Protectoribus ob eam causam in palatium Duganæ contractum, generalis et omni modo potestas et balia circa hæc omnia attributa fuit (ut liquet decreto ex inde confecto die lunæ 12 novembris præsentis, manu Pauli Majnerii, notarii):

[Suivent les noms des Protecteurs des deux années.]

Presentibus, acceptantibus, ac stipulantibus et recipientibus pro se dictis nominibus, et successoribus suis in ipso officio, ac nomine et vice ipsarum Comperarum et participum earum; ipsam civitatem Caphæ, ac omnes civitates, urbes, terras, oppida, et fortilicia (fortalitia); villasque ac possessiones, territoria, pascua, nemora, portus, flumina, lacus, piscationes, venationes sitas et seu sita in Ponto (quam regionem *Mare Majus* vulgus appellat); jura cabellarum, salinarum, pedagiorum et quarumcumque exactionum et quorumvis proventuum; et tam quoad proprietatem quam quoad usumfructum; et etiam focagiorum, avariarum, angariarum, et perangariarum, et quorumcumque redditiuum, emolumentorum, et obventionum, ubicumque et undecumque descendentium; et tam impositorum et impositarum quam imponendorum vel imponendarum quovis modo in dictis locis, vel eorum occasione, et ex quavis mundi parte; et tam in dicta civitate Caphæ, quam aliis locis Ponti et seu Maris majoris, de quibus supra, et etiam in Janua et alibi, ubivis locorum, occasione prædicta; ac omnia et singula regalia merumque et mixtum imperium et gladii potestatem, ac omnimodam jurisdictionem, et tam in mari quam in terra; et quam jurisdictionem, merumque et mixtum imperium et gladii potestatem, ipsi MM. DD. Protectores et quicumque deputandi et eligendi ab eis, exercere possent in populos et homines dictarum civitatum et locorum, et in quoscumque ibi delinquentes, vel committentes, ac ibidem repertos, et contrahentes, et contra

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

eos et quemlibet eorum, et tam in dictis locis, quam in civitate Januæ et districtu, etiam pro excessibus et delictis commissis seu quæ committerentur in dictis locis aut aliquo eorum et in quavis mundi parte; et pro quibuscumque contractibus ubivis locorum celebratis vel celebrandis; aut alia quavis ratione, occasione vel causa; ita quidem ut nullus alius magistratus possit se intromittere de prædictis nec contra prædictos, etiamsi esset in suprema, aut alia quavis dignitate constitutus. Declarato tamen, quod si ab aliquo de dictis civitatibus, terris, locis, castellis aut oppidis tale crimen committeretur ubivis locorum, ex quo infligenda esset pœna corporalis, sola cognitio et decisio ad ipsos DD. Protectores pertineat; executio vero fieri debeat ad eorum requisitionem per magnif. D. Potestatem Januæ et ejus officiales; idque in quantum talis reus in Janua vel districtu reperiatur : in dictis vero locis tam executio quam cognitio fiat per dictos DD. Protectores vel eorum officiales et rectores.

Homagium etiam jusque eligendi et transmittendi quoscumque officiales, consules, capitaneos, lectores, exactores (à la marge : lege *exercitores*) et negotiatores ad loca prædicta et quemlibet eorum; et transmissos revocandi, semel et pluries, ac toties quoties et per illa tempora de quibus ipsis DD. Protectoribus visum fuerit; syndicandi etiam ac syndicari faciendi, coercendi, compellendi, castigandi et puniendi dictos officiales, consules, capitaneos, rectores, exercitores et negotiatores, pecunialiter et corporaliter, tam in Janua quam in dictis locis; illosque coercendi et compellendi ad acceptanda et exequenda ea quæ fuerint illis injuncta; pœnasque imponendi, et impositas exigendi et executioni mandandi ac mandari faciendi, prout eisd. DD. Protectoribus visum fuerit; quascumque reprehensalias, concessas quibusvis personis, cassandi et annullandi, suspendendi, revocandi et confirmandi, si et prout eisdem visum fuerit: et hoc quantum attinet ad loca prædicta et quemlibet eorum.

Nec possit aliquis magistratus, imo nec ipsemet ill. D. Dux, concilium et officia, conjunctim vel divisim, aliquam excusationem admittere, nec de prædictis quovis modo se intromittere, per rectum nec per indirectum; ita quidem ut solum modo ipsi DD. Protectores curam habeant, arbitrium et omnimodam potestatem circa prædicta, absque ulla interpositione cujusvis magistratus vel personæ in quavis dignitate constitutæ.

Et demum omnia et singula jura corporalia et incorporalia, utilia et directa, realia et personalia, omnesque actiones et rationes, reales et personales, mixtas, rei persecutorias et pœnales, et alias quaslibet, quomodocumque et qualitercumque et undecumque, et ex quavis occasione, ratione seu causa, competentia et competentes et quæ competere possint, seu unquam melius competerint ipsis ill. D. Duci, magnif.

Digitized by Google

consilio DD. Ancianorum, officio Provisionis Romaniæ et officio Monetæ, et ipsi excelso Communi Januæ, sive conjunctim, sive divisim; nihil penitùs juris, et seu jurisdictionis apud ipsos DD. datores et donatores, conjunctim seu divisim, nec apud ipsum Commune Januæ, retento.

Possessionem quoque et dominium, seu quasi, omnium et singulorum prædictorum dederunt, cesserunt, transtulerunt et mandaverunt, seu quasi, in ipsos DD. Protectores, stipulantes et recipientes ut supra, nihil penitus, quod dici seu excogitari posset, in se retento. Constituentes sese precario nomine possidere, seu quasi, prædicta, donec et quousque ipsi DD. Protectores per se, vel legitimam personam seu personas pro eis, corporalem acceperint possessionem : quam apprehendi (apprehendendi) et apprehensam retinendi eisdem dederunt liberam potestatem, arbitrium et facultatem, sine alicujus magistratus licentia.

Acto etiam et expresse convento, solemni stipulatione interveniente, et ita promiserunt iid. ill. D. Dux, Consilium et Officia, dare, tradere, et assignari facere eisdem DD. Protectoribus, sive legitimæ personæ pro eis, omnia et singula jura, instrumenta, sententias, privilegia, cartularia et quascumque alias scripturas penes eos, aut quosvis officiales Communis Januæ, et præsertim penes officium Romaniæ, aut aliam quamvis personam publicam aut privatam, ubivis locorum existentes; et in eos transferre omnia et singula supra dicta, nihil eorum in se retento.

Acto etiam et convento, ut supra, quod omnibus et singulis hominibus dictarum civitatum, terrarum et locorum, et quibuscumque communitatibus, ac populis existentibus in dicta regione, serventur et servari debeant de cetero per excelsum Commune Januæ et officiales ejus et quoscumque rectores, tam in civitate Januæ et districtu quam in omnibus et singulis civitatibus, terris et locis ejus ditioni et quorumcumque Januensibus suppositis, vel de cetero subjicientur, omnia et singula privilegia, exemptiones, immunitates ac prærogativæ, in omnibus et per omnia, prout ex illorum conventionibus, privilegiis et immunitatibus, fieri et observari debet, et ex antiqua consuetudine consuevit; neque liceat de cetero eid. ill. D. Duci, Consilio et Officiis et successoribus suis, conjunctim aut divisim, novos usus neque nova vectigalia, deveta, sive cabellas aut onera cujusvis generis ac nominis, imponere in dictis locis, vel aliquo eorum, realia nec personalia, neque super populos, aut homines dictarum civitatum, terrarum vel locorum; neque super eorum bonis, vel alicujus ex eis : immo talis facultas et jurisdictio sit et esse intelligatur translata, et ex nunc transtulerunt eam prænominati ill. D. Dux, Consilium et Officia in dictos DD. Protectores, in omni-

PIÈCES diplomatiques.

nibus et per omnia, prout erat antea apud prænominatos ill. D. Ducem, Consilium et Officia, ac excels. Commune Januæ, conjunctim vel divisim.

Acto etiam et expresse convento quod ipsi magnif. Protectores in omnibus et singulis negotiis et agendis dictorum locorum et cujuslibet eorum, et circa prædictorum regimen, administrationem, protectionem, defensionem ac provisionem, et in omnibus et singulis supra et infra scriptis, et in dependentibus, emergentibus, incidentibus, accessoriis, et connexis habeant, et habere debeant illam potestatem et arbitrium, quam et quod habent in ceteris agendis ac negotiis dictarum Comperarum : et ita concesserunt et attribuerunt iidem ill. D. Dux, Consilium et Officia, in omnibus et per omnia, prout in privilegiis olim concessis circa agenda dictarum Comperarum continetur. Et ultra etiam statuendi statuta, leges et decreta, et deveta constituendi, condendi et disponendi, immunitates concedendi; naves, galeas et quæcumque navigia dirigendi ad dicta loca et quemlibet eorum; et obligandi patronis dictarum navium, galeorum et navigiorum merces et bona quorumcumque mercatorum et cujusvis personæ; mittendi quoscumque nuntios palam et occulte, et quoscumque exercitus, ac quæcumque bellica instrumenta, tam mari quam terra; et quoscumque apparatus faciendi et ordinandi in et pro pertinentibus ad prædicta, et seu ad negotiatores quorumcumque locorum subjacentium ditioni dictorum DD. Protectorum; litterasque scribendi et recipiendi, palam vel occulte, non obstantibus aliquis (aliquibus) ordinibus, devetis aut constitutionibus, conditis ac condendis, in contrarium disponentibus. Et demum ea omnia et singula agendi, ordinandi, et disponendi, prout prænominati ill. D. Dux, Consilium et Officia et tota communitas Januæ facere potuissent et possent in sua jurisdictione, pro tuitione, regimine et incremento dictorum locorum et aliorum subjacentium ut supra, et quæ valeant et teneant perinde ac si ab ipsis ill. D. Duce, Consilio et Officiis et ipso Communi Januæ fuissent ordinata, ante præsentium donationem et jurium translationes : habeantque et frui possent immunitatibus, privilegiis et prærogativis quibus excelsum Commune Januæ frui poterat in prædictis, et circa prædicta, ante præsentem contractum; ita quidem ut nec prænominati ill. D. Dux, Consilium et Officia, nec eorum successores, conjunctim vel divisim, per viam reclamationis, supplicationis, appellationis, aut alio quovis jure vel forma, possint se intromittere de prædictis neque aliquo prædictorum; et simili modo neque aliquis magistratus civitatis Januæ, vel districtus, quacumque dignitate præfulgeat. Et tamen si aliquid contra prædicta, aut aliquod prædictorum fieret, vel attentaretur, sit ipso jure irritum et inane, nec valeat aut teneat ipso jure; et præterea quisquis in contrarium attentaverit, vel attentare præsumpserit, consulere seu tractare, cadat et ceci-

Digitized by Google

disse intelligatur in pœnam aureorum mille et ultra, in quamcumque pœnam usque ad confiscationem bonorum omnium inclusive, arbitrio præfatorum DD. Protectorum, toties quoties fuerit contrafactum, exigendam et assignandam eisdem Comperis, taxatam pro eorum justo damno et interesse. Et præterea cadat et cecidisse intelligatur ipso jure talis contra faciens, vel attentans, ab omni jure et actione quod et quæ sibi competeret contra quamcumque personam; nec possit audiri per aliquem magistratum, tam agendo quam defendendo; et nihilominus teneatur ad restitutionem totius ejus quod exinde fuisset consecutus. Quocirca abdicaverunt à semet ipsis præfati ill. D. Dux, Consilium et Officia, conjunctim et divisim, et a quibuscumque magistratibus Communis Januæ, in Janua et ubilibet constitutis, omnimodam potestatem, jurisdictionem et arbitrium quam et quod habent vel habere censentur in prædictis, vel aliquibus superius expressis, et circa ea, quovis modo: illamque et illud, et illa transtulerunt in eosd. DD. Protectores pacto expresso, et solemni stipulatione præcedente, et in me notarium et cancellarium infrascriptum tanquam publicam personam, stipulantem et recipientem nomine et vice dictarum Comperarum et participum earum. Dantes insuper et attribuentes præfatis DD. Protectoribus omnimodam potestatem, facultatem, baliam et arbitrium prohibendi, inhibendi, et quascumque prohibitiones et inhibitiones faciendi contra quoscumque rectores et contra quasvis publicas et privatas personas, quæ contra prædicta, aut aliquod prædictorum aliquid attentarent, consulerent seu tractarent, sub illis modis, formis, pœnis, comminationibus et mulctis, de quibus eisd. DD. Protectoribus visum fuerit et placuerit; ac insuper mandandi quibusvis advocatis ut compareant et pro Comperis intercedant, ac etiam agendi pro prædictis et circa prædicta, non obstante quavis regula, cujus regulæ est titulus *Si quis Communi moverit controversiam*, et regula seu statuto, vel decreto, jubente quod nemini liceat advocare contra Commune. Et idem intelligatur de notariis, et scribis quibuscumque.

Acto et expresse convento per pactum solemni stipulatione vallatum, quod prænominati Protectores, durante tempore regiminis officii ipsorum non possint eligi ad aliquod officium publicum neque ad aliquod onus præter et contra voluntatem ipsorum; et electus adstringi non possit, neque compelli ad aliquod munus particulare; immo intelligantur et sint excusati, et habere legitimam excusationem.

Acto etiam quod præsens translatio, et donatio et omnia et singula supra et infra scripta, valeant et teneant, et inviolabiliter perpetuis temporibus observentur, suosque sortiantur effectus, omni prorsus exceptione et contradictione rejecta; non obstantibus aliquibus legibus, statutis, decretis, regulis et constitutionibus, aliisque obstantiis quibuscumque,

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

etiamsi tales essent de quibus necesse videretur mentionem fieri specialem et expressam; quibus, quatenus iis quæ dicta sunt repugnarent, esse intelligatur, et sit penitus et omnino abrogatum : et specialiter non obstante regula cujus titulus est *De non alienando castra et terras Communis*, cui per numerosum concilium extitit derogatum, prout in decreto et deliberatione exinde condita et superius inserta continetur. Et si quis magistratus aut alia quævis persona in qualibet dignitate, etiam suprema, constituta, vel aliquis alius judex, advocatus, notarius, seu laicus attentaverit, seu attentare quicquam præsumpserit, seu faciendo, seu allegando, quod prædicta et infra scripta, seu aliquod eorum non valeat, vel aliter quomodolibet attentando, cadat et cecidisse intelligatur in pœnas supra scriptas, in omnibus et per omnia ut supra, quæ hic repetitæ intelligantur, ubi superius actum est de pœnis et de applicatione earum; ultra quæ omnia denegetur illi audientia : et quicumque in his ei audientiam præbuisset, seu præberet, cadat et cecidisse intelligatur in pares et easdem pœnas, applicandas ut supra, toties quoties fuerit contra factum; et tamen quidquid ex inde sequeretur sit ipso jure cassum, irritum et prorsus inane.

Acto etiam quod officium Romaniæ cum omni jurisdictione et balia ac cum omnibus juribus, beneficiis, emolumentis ad ipsum spectantibus quoquo modo, sit translatum in dictos DD. Protectores et Comperas, et cesset de cetero dictum officium et locum non habeat, sed sit exstinctum ac translatum in d. DD. Protectores aut deputandos vel delegandos ab eis. Et tamen non teneantur d. DD. Protectores ad debita vetera nisi in tantum et pro ea parte ac rata quantum exigent a bonis et redditibus locorum ipsius officii aut aliorum.

Quas quidem translationem, donationem, cessionem ac omnia et singula supra scripta et infra scripta, iidem ill. DD. Dux, Concilium et Officia promiserunt, abjuraverunt (ac juraverunt), tactis corporaliter Scripturis, attendere, complere, et effectualiter observare, et contra non facere vel venire aliqua ratione, occasione, vel causa quæ dici vel excogitari posset, de jure vel de facto, etiamsi de jure fieri posset : ipsasque civitates, castella, terras, loca, oppida, jura, jurisdictiones, et demum omnia et singula supra scripta aut aliquam partem eorum non auferre à d. DD. Protectoribus vel successoribus eorum, nec auferenti favere aut quovis modo consentire, sed potius ea omnia et singula supra scripta defendere eisd. DD. Protectoribus et Comperis, a quacumque persona, corpore, collegio et universitate, omnemque litem et defensionem in se suscipere, propriis sumptibus et impensis ipsorum ill. DD. Ducis, Concilii et Officiorum et Communis Januæ, quantum pro facto præfati ill. S. D. Ducis, Concilii et excelsi Communis Januæ, et quantum etiam pro facto habentium et habere prætendentium causam ab eo vel eis, et

quantum

Digitized by Google

quantum etiam pro facto quorumvis civium et districtualium et seu subditorum ipsius excelsi Communis Januæ, habentium seu habere prætendentium jus in dictis civitatibus, terris, locis, castellis et oppidis, et aliis supra scriptis, vel aliqua parte ipsorum, quovis modo.

Quæ omnia et singula supra scripta ipsi ill. D. Dux, Concilium et Officia promiserunt, ac juraverunt, ut supra, attendere, complere, perficere ac observare, et contra ea vel eorum aliquod non facere vel venire, aliqua ratione, occasione vel causa quæ de jure vel de facto dici vel excogitari posset, sub pœna aureorum tercentorum millium in tanta summa ex nunc taxata pro damno et interesse ipsarum Comperarum.

Et proinde et ad sic observandum obligaverunt omnia bona sua dictis nominibus, præsentia et futura, ratis in omni casu et eventu remanentibus omnibus et singulis supra scriptis.

De quibus omnibus voluerunt tam prænominati ill. D. Dux, Concilium et Officia quam ipsi MM. DD. Protectores, confici hoc publicum documentum a me, notario et cancellario infra scripto.

Quibus etiam omnibus et singulis supra scriptis, quanquam necessarium non putaretur, tamen ad majorem cautionem egregius legum doctor dom. Rajnerius de Maschis, Areminensis, locum tenens MM. DD. Guiselli Malaspinæ Potestatis Januæ et districtus, tunc absentis a Janua et districtu, cedens (sedens) pro tribunali, juxta latus sinistrum ipsius ill. D. Ducis (quem locum primum et ante omnia sibi elegit ut idoneum et competentem), suam et Communis Januæ autoritatem pariter et decretum ad hæc transfudit et interposuit, laudans, statuens et decernens tam donationem, translationem ac jurium cessionem ac omnia et singula supra scripta obtinere et debere perpetuam roboris firmitatem.

Actum Januæ, in palatio publico interiore, in eo conclavi quod medium dicitur, quod contiguum est turri palatii, anno dominicæ nativitatis 1453, indictione prima secundum morem Januensium, die jovis XV^a mensis novembris, hora XIX, præsentibus claro legum doctore domino Joanne Baptista de Goano, et viris egregiis Georgio de Via, Ambrosio de Senarega, Francisco de Vernacia, et Nicolao de Credentia, cancellariis Communis Januæ, testibus ad ea vocatis et rogatis.

Jacobus de Bracellis, publicus imperiali autoritate notarius, et excelsi Communis Januæ cancellarius, his omnibus interfui ac ita volentibus DD. contrahentibus edidi hoc publicum documentum, quod tamen aliena manu fideliter describi curavi, et ob id, ad faciendam fidem rei ut gesta est, nomen cum signo meo hîc apposui.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

ANNÉE 1481.

DÉLIBÉRATION des Protecteurs de Saint-Georges, et autres Officiers publics de Gènes, pour aviser aux moyens de recouvrer la colonie de Caffa, et autres établissemens des Génois sur la mer Noire, et pour l'équipement de galères à cet effet; ladite delibération en date du 22 Juin (1).

[Tome III, pag. 163.]

IN NOMINE DOMINI. AMEN.

CUM propter obitum immanissimi hostis fidei Christianæ, regis Turchorum, die 3 junii præsentis celebratum fuisset in publico palatio magnum Concilium, decreto cujus super provisionibus recuperandorum locorum nostrorum Orientalium delecti sunt cives octo præstantes, cum eâ facultate et arbitrio quam et quod habet Commune Januæ *(ut constat solemni deliberatione scripta ipso die, manu Lazari Ponzoni, cancellarii)*; cum deinde dicti præstantes octo ut supra deputati, comparuissent coram infrascriptis MM. DD. Protectoribus, eorumque opem et auxilium, et in prædictis provisionibus nomen Comperarum S. Georgii impetrassent; tandemque effectum sit in numeroso participum Comperarum concilio ut sub nomine ipsarum Comperarum attributa fuerit potestas et balia amplissima magnis et spectabil. DD. Protectoribus earumdem Comperarum annorum præsentis et 1444, ac ipsis præstantibus DD. octo, ut suprà electis, in numero ipsorum duorum Officiorum, conjunctim et mixtim faciendi, ordinandi et deliberandi in prædictis provisionibus Orientalibus et circà ea omnia quæ prudentiis ipsorum magnif. et præstantium trium Officiorum in dies magis necessaria et convenientia visa fuerint; ita tamen quod in omnem casum et eventum Comperæ conserventur indemnes, et bene cautæ et securæ efficiantur, ut constat solemni deliberatione scriptâ die 6 præsentis mensis, manu Angeli Joannis de Campiano, notarii et dictarum Comperarum cancellarii, cujus tenor talis est:

« Cum in aulâ majore palatii Comperarum S. Georgii congregati essent » MM. DD. Protectores Comperarum, et præter eos cives trecenti duo » Comperarum participes ex omni ordine et colore, ob infra scriptam » materiam vocati; coram omnibus, de mandato dict. DD. Protectorum, » lecta fuit per me Angel. Joannem propositio, allata per magnif. Offi- » cium DD. octo deputatorum super provisionibus Orientalibus, propter

(1) Oderico n'a point fait mention de cette délibération.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

» mortem Turci, tenoris infra scripti : *Segnoi, Noi semo stati eletti Officio* » *alle cose de Levante, de poi la morte dello Turco, como voi devei aver' intexo,* » *con balia tutta che ha lo Comun de Zenoa de poei fa in questa materia quello* » *sia necessario per ricoverar li nostri luoghi de Levante, e fare meglio se se* » *porra: alla quale cosa, intendendo la importanzia, e intendendo ancora la* » *disposizione universale de tutti li citain essere buona in questa materia, ed* » *essere stati confortati da tutti fare prontamente et valorosamente, non avemmo* » *mancado per fino a qui, sera e mattina, d'esser' insemme, e pensar ed exami-* » *nar tutto quello, che se possa fare in questa materia. E za avemmo mandado* » *a tentar qualche via a questo buon' effecto. Ma la principale cosa, la quale* » *noi intendemmo esser piu necessaria, è de trovar forma a danari sufficiente a* » *tal imprexa. Ed examinando noi diverse forme, e considerando le vie esser pur* » *gravose, per arricordo etiam de molti cittadini, avemmo intexo non essere* » *forma, la quale possa piu satisfare a questa materia, e alla prestezza della* » *quale ella bisogna assai, como per mezzo dello ponte de queste vostre Compere.* » *E per questa caxon, semmo comparuti davanti da voi a fare vi intendere non* » *solum lo pensamento nostro, ma ezian dello bisogno, peroche non intendemmo* » *che se possa pensar via alcuna de provision in questa materia, la quale non* » *convenga pensare per lo ponte vostro. Estimando ancora che tale materia* » *tocca ezian grandemente alle Compere, per lo governo delle signorie de Levante* » *et per lo exercizio della mercanzia, della quale le Compere prenden pur lo so* » *emolumento, e tanto più prenderian, ricoverandose quelli loghi, ed acquis-* » *tandose degli altri se se podesse: e dall' altra parte considerando noi quanto* » *vale la reputazion in simile imprexa, et ezian che simili spexe se facciano per* » *personne de che se abbia buona opinione, e chi sea piu universale contenta-* » *mento della cite, n'è occorso per conforto de molti citeini, de metter questa im-* » *prexa in mano vostra, e governo vostro tutto quello chi se acquistasse e tutta* » *l'utilite alle Compere, con ezian di fare caute le Compere per tutte quelle vie* » *che seano possibile, cosi per dritto, como per altre, in contentamento delle* » *Compere, sicche, succeda la cosa come se voglia, che le Compere non abbiano* » *danno. Confortarve a questa materia non ne pare molto necessario, perche* » *ella è cosa la quale tocca universalmenti, ed egualmente a ciascun, e quello* » *che l'importa ogniun de voi lo intende, perche ghe cosiste l'onor publico, e la* » *grande commodità che ne seguirà ricoverandose li nostri luoghi, delli quali* » *bexognemmo assai: e tanto piu che non ricoverandoli noi, porreivan pervegnir* » *in mano de tale signoria, che ne porteria piu rencrescimento che se fossero in* » *mano de Turchi, perche porreimo perdere lo exercizio della mercanzia in* » *Levante, e quello poco de signoria che ne resta, la quale cosa quanto fosse per-* » *niciosa e dannosa ogniun de voi lo intende, sicche non pare pure da confortarve* » *a fare buono animo, ed intraprendere questa caxion valorosamente, perche* » *alle Compere ne puo seguire grande onore, ed utilite, e maxime faciandole* » *caute, como è dicto di sopra, ed in questo fare quella deliberazion chi merita*

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

» *farsi da prudenti citain e amorosi della patria soa, e considerar che a questa* » *materia non se possa aspettar megliore tempo, per essere raxionevole e de che* » *se ha pur qualche avviso, che tra li figioli di quello signore è per usare grandi* » *dispetti, e ancora perche se trova delle cose inpercontro, che forsa non se* » *troveranno a un altro tempo, e la prestezza pò essere grandemente utile.* His » igitur ita propositis, cum multi assurgere requisiti in sententiam con- » venirent faciendi provisiones in proposita memoratas (licet sub variis » modis et formis per eos memoratis), tandem compertum est sententiam » viri egregii Jacobi Justiniani, quondam Jacobi, ceteris prævaluisse et » obtentam fuisse, inventis calculis ducentis et viginti uno albis assen- » tientibus, et octoginta uno nigris contradictoriis. Ipse enim Jacobus » præfatus, post multas prudentissimas rationes et adhortationes ad utili- » tatem et honorem Reipublicæ et Comperarum factas, et præsertim quod » si negligentiâ omnium Januensium amitti et labi omitteretur præsens » occasio, rerum Orientalium possent adhuc expectari maxima detrimenta » et damna totius Reipublicæ Januensis, ad conclusionem veniens, lau- » davit quod detur amplissimum arbitrium et facultas MM. et spectatis » DD. Comperarum Protectoribus annorum præsentis et 1444, ac dictis » octo deputatis super provisionibus orientalibus, conjunctim faciendi » omnia registrata in propositione contenta, sub modis tamen et formis, » conditionibus et temporibus quæ et quantum et prout prudentiis ipso- » rum MM. et spectabilium Officiorum melius videbitur convenire, atque » insuper sub quatuor conditionibus infra scriptis:

» Prima est quod arbitrium et facultas dictorum MM. et spectabilium » Officiorum circa prædicta non duret quam per totum præsentem annum » octuagesimum primum;

» Secunda vero, quod post dictum tempus omnis ejusmodi balia et » administratio translata sit et esse intelligatur ad MM. DD. Protectores » Comperarum S. Georgii designandos anno proxime sequente, octua- » gesimo secundo, in quos remaneat balia supra scripta et omnis ad- » ministratio rerum Orientalium, et sic sucessive in alios MM. DD. Pro- » tectores, pro tempore eorum successores, quemadmodum consuetum » fuit temporibus elapsis;

» Tertia autem conditio est, quod in omnem casum et eventum quod » omnibus his quæ quoquomodo in prædictis provisionibus expensis et » administrationibus et circa ea fieri continget, Comperæ efficiantur bene » cautæ et bene securæ, ita taliter quod damnum ipsis Comperis sequi » non possit;

» Quarta denique et ultima conditio est, quod dicta provisio seu im- » pensa converti aut diverti non possit in aliquem alium usum, quantum- » cumque urgentem aut necessarium, nisi pro ejusmodi causa rerum » Orientalium de quibus in dicta propositione mentio facta fuit.

Digitized by Google

» Et propterea cum hæc prænominati Jacobi sententia, ex dicto numero » calculorum ducentorum vigenti unius alborum, comprobata fuisset, » pro solemni decreto habita est, attento præsertim quod ipsi MM. DD. » Protectores dictarum Comperarum (subrogato prius nobili Philippo » de Vivaldis, loco nobilis Opicini de Vivaldis eorum collegæ absentis » propter obitum fratris), sub calculorum judicio ex quibus sex albi » inventi sunt assentientes, et duo tantummodo nigri contradictorii, » declaraverunt præsentem deliberationem cadere sub regula duarum » tertiarum partium calculorum alborum, et per consequens delibera- » tionem ipsam bene obtentam fuisse. »

Ex quo cum ipsa magnifica et præstantia tria Officia deliberaverint armare et stipendio eorum conducere aliquas naves cum hominibus et stipendiatis super imponendis, et alias provisiones ac sumptus circa prædicta facere, et jam inceperint pecunias erogare in mittenda legatione ad Summum Pontificem et aliis mandatariis et nuntiis hinc inde pro dictis provisionibus, volentesque in observationem dictæ deliberationis quod ex pecuniis quas jam expenderent et in dies erunt erogaturi pro ipsis provisionibus factis et faciendis, Comperas cautas et bene securas facere, adeo ut in omnem casum pro dictis provisionibus nullum damnum et nullum interesse patiantur, quemadmodum in deliberatione prædicta latius continetur :

Verum quoniam fuit in dubio refricatum quod ipsi præstantes DD. octo ut supra electi et deputati non possunt habere duas personas in contrahendo videlicet nomine Comperarum S. Georgii, una parte (cum acciti fuerint in societate et numero dictorum trium Officiorum ut supra), et nomine Communis Januæ, parte altera ; et ob id ipsi præstantes DD. octo deputati, die XVIII præsentis mensis, requisiverint in magno Concilio celebrato in publico palatio, dari amplum arbitrium et facultatem (eam videlicet quam habet Commune Januæ) ill. et excelso D. Duci et magno Concilio DD. Antianorum et spectabili officio Monetæ, contrahendi nomine ipsius Communis et opportunas cautiones faciendi dictis tribus magnificis et spectatis Officiis, agentibus nomine Comperarum S. Georgii, quæ facultas et arbitrium ipsis demandata et attributa fuit, quemadmodum continetur deliberatione ipsius Concilii, scripta dicta die, manu Nicolai de Credentia, cancellarii, cujus tenor talis est :

[Suit la teneur de la délibération susmentionnée.]

Idcirco ipsi ill. et excels. D. Baptista de Campo Fregoso, Dei gratia Januensis Dux, &c., et MM. et spectabilia officia DD. Antianorum in pleno numero, et Monetæ Communis Januæ etiam in pleno numero, quorum omnium qui interfuerunt nomina sunt hæc :

[Suivent les noms.]

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

Agentes nomine et vice excelsi Communis Januæ, una parte; et prænominata MM. et spect. Officia DD. Protectorum Comperarum S. Georgii anni præsentis et 44, ac octo ut suprà deputatorum, agentes nomine et vice dictarum Comperarum et participum earum, parte altera, et quorum qui interfuerunt nomina sunt hæc :

[Suivent lesdits noms.]

Sponte et ex certa scientia, nulloque juris vel facti errore ducti vel modo aliquo circumventi, pervenerunt et pervenisse sibi invicem et vicissim confessi fuerunt ad infra scriptas promissiones, obligationes et transactionem ac pacta, solemnibus stipulationibus utrinque intervenientibus.

Renonciantes omni exceptioni rei sic ut supra, &c., et omni alii juri et legum auxilio.

Videlicet quia virtute et ex causa dictarum promissionum, conventionum, transactionum et pactorum, dicta tria MM. et spect. Officia ut supra deputata, promiserunt et soleniter convenerunt eisdem ill. D. Duci, Concilio et Officio præsentibus ei stipulantibus nomine quo supra, et mihi notario et cancellario infra scripto veluti personæ publicæ officio publico stipulanti et recipienti nomine et vice excelsi Communis Januæ, et omnium et singulorum quorum interest, intererit vel interesse poterit quomodo libet in futurum, quod sub cautionibus et obligationibus de quibus infra dicetur, invenient per eas vias et formas quas pro Comperis judicaverint fore minus damnosas, tot ex pecuniis ipsarum Comperarum quot judicaverint sufficere dictis provisionibus faciendis, tam in armamento navium quam aliarum provisionum propterea faciendarum, in quibus ultra pecunias jam per ipsa MM. et spect. Officia rogatas (erogatas), omnes alias provisiones et expensas pro ipsis locis Orientalibus facient, et pecunias ipsarum Comperarum in sumptibus earumdem provisionum Orientalium erogabunt quas in dies judicaverint fore necessarias et opportunas, sub modis, formis, conditionibus, temporibus, quando et quantum, ac prout et quemadmodum in deliberatione eorumdem MM. et spect. Officiorum scripta die nona junii præsentis, manu dicti Angeli Joannis, latius continetur.

Et versa vice prænominati ill. D. Dux, Concilium et Officium acceptantes nomine quo supra ea omnia et singula quæ superius dicta sunt, et volentes omnes illas cautelas facere ac ea omnia observare quæ in dictis deliberationibus continentur omnia (omni) via, jure, modo, et forma quibus melius, &c., ex omni potestate et arbitrio, ipsis ill. D. Duci, Concilio et Officio tam conjunctim quam divisim quomodo libet attributis, volentes quod in omnem casum dictis MM. ac spect. tribus Officiis et Comperis S. Georgii sufficienter cautum sit, pro dictis pecuniis ut supra jam ero-

Digitized by Google

gatis et de cetero erogandis in dictis provisionibus Orientalibus factis et faciendis ex pecuniis Comperarum, adeo ut Comperæ in omnem casum et eventum sint magis cautæ, ad uberiorem cautelam dictarum Comperarum obligaverunt et hypothecaverunt ac virtute hujus instrumenti obligant et hypothecant dictis MM. et spect. tribus Officiis et Comperis, et mihi notario et cancellario infra scripto, præsentibus et stipulantibus ut supra, ad conservandas dictas Comperas indemnes occasione dictarum pecuniarum, partim jam expensarum et pro majori et potissima parte de cetero erogandarum in dictis provisionibus Orientalibus, damnorumque interesse civimentorum (1) et expensarum quæ et quas quomodo libet fieri contingeret, quomodocumque et qualitercumque, ac quovis casu contingente et inopinato pro dictis provisionibus, ac in dependentibus, emergentibus, accessoriis et connexis ab eis, novum dictum generalem usque in unum pro centenario duntaxat super mercatura, quem ipsa MM. et spect. Officia in totum vel pro ea parte quam voluerint imponere, vendere, vel exigere possint, propria autoritate et quando ipsis videbitur et placuerit, ac eo pretio prout ipsis melius visum fuerit, pro jam dicta Comperarum cautione et satisfactione expensarum factarum et faciendarum in provisionibus ipsis, sine tamen aliquo præjudicio ipsarum Comperarum facultatis et arbitrii quam et quod Comperæ habent, exigendi super mercatura usque in decem et octo pro centenario et seu usque ad eam summam pro qua habent (vigore regularum et decretorum dictarum Comperarum) dictæ Comperæ imponendi super dicta mercatura facultatem. De quarum expensarum summis, civimentorum et interesse, quæ quomodo libet fieri continget, standum sit dicto ipsorum MM. et spect. trium Officiorum et cartularii eorum sive dictarum Comperarum.

Item, pacto et expresse convento inter dictas partes, quod omnia loca, civitates, terræ et castra, quæ in locis Orientalibus acquirentur vel rehaberentur (quæ spectarent aut aliquo modo possent pertinere excelso Communi Januæ), ex nunc prout ex tunc, transferri debeant et translata esse intelligantur in Comperis S. Georgii jure dominii vel quasi, non obstante aliquo statuto aut decreto Communis Januæ, et præsertim regula posita sub rubrica *de non alienando terras et castra Communis Januæ*, in contrarium disponentibus, quemadmodum consuetum fuit servari, temporibus retroactis, certorum locorum Orientalium per commune Januæ in Comperis translatorum; quarum Comperarum Protectoribus et eorum successoribus post tempus anni præsentis 81 quo circa prædicta durat balia dictorum MM. trium spect. Officiorum ut supra deputatorum, translata sit et esse intelligatur omnis administratio ac regimen et dominium locorum prædictorum acquirendorum vel recuperandorum.

(1) J'ignore le sens de ce mot, qui se trouve deux fois dans cet acte.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

Item, acto et expresse convento inter dictas partes, quod dictæ pecuniæ erogandæ ut supra non possint expendi, converti aut diverti in aliquem alium usum, quantumlibet urgentem aut necessarium, nisi solummodo et duntaxat ad hanc solam et unicam causam dictæ provisionis Orientalis, ad quam fuerunt deputatæ et decretæ.

Acto etiam et expresse convento inter ipsas partes, quod si aliqua lis, dubitatio, seu controversia de et supra contentis in præsenti instrumento, seu aliqua ejus parte, seu super dependentibus, emergentibus, accessoriis et connexis ab eis oriretur, dom. Protectores Comperarum S. Georgii qui nunc sunt et pro tempore fuerint, sint et esse intelligantur super omnibus et singulis supra dictis ac aliis contentis in præsenti instrumento et ejus executione, magistratus ac judices competentes, et nullus alius magistratus quacumque dignitate præditus, etiam si esset in suprema dignitate constitutus, se possit de et seu in prædictis quomodolibet intromittere vel aliqualiter miscere.

Quæ omnia et singula supra scripta partes ipsæ sibi invicem et vicissim promiserunt attendere, &c., sub pœna dupli totius ejus, &c., et sub hypotheca et obligatione omnium bonorum, &c., ratis, &c.

Actum Januæ in palatio, et in camera inferiori ubi hiberno tempore concilia solent celebrari, præsentibus viris egregiis Nicolao de Credentia et Lazaro Ponciono, cancellariis Communis Januæ, et Angelo Joanne de Compiano, cancellario Comperarum S. Georgii, testibus ad hæc habitis, vocatis et specialiter rogatis, anno a nativitate Domini 1481, indictione tertia decima secundum Januæ cursum, die vero vigesima secunda mensis junii.

Signé GOTARDUS STELLA, notarius et cancellarius.

Digitized by Google

DÉCRET OU PRIVILÉGE DE LÉON III, ROI D'ARMÉNIE, EN FAVEUR DES GÉNOIS, EN L'ANNÉE 1288;

TIRÉ DES ARCHIVES DE GÊNES (1).

Par M. J. DE SAINT-MARTIN.

On trouve dans les collections de Lunig et de Muratori, un grand nombre d'ordonnances et de priviléges accordés par les princes Chrétiens de Syrie aux républiques de Venise, de Gènes et de Pise, pour favoriser le commerce de leurs négocians dans les mers du Levant. Marin, dans son Histoire du commerce de Venise, rapporte, d'après les registres originaux qui étoient conservés dans les archives de cette république, le texte de plusieurs traités et conventions conclus avec les empereurs Grecs; ils sont tous d'une grande importance. Le même auteur cite fréquemment des fragmens d'une plus grande quantité de pièces du même genre qui concernent les relations des Vénitiens, soit avec les princes Musulmans de Barbarie, d'Égypte et de Syrie, soit avec les Mongols de Crimée ou du Kaptchak, les empereurs de Trébisonde, les rois de la petite Arménie, et d'autres encore. Il est fâcheux qu'au défaut des originaux, qui n'existoient peut-être plus de son temps, ou qu'il lui auroit été impossible de publier, il n'ait pas au moins fait connoître dans toute leur étendue les anciennes traductions de ces traités. Il se contente trop souvent d'en donner de courts

(1) *Voyez* ci-devant, *pag.* 32.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

extraits, ou une interprétation abrégée en italien. Les archives de la république de Gènes renfermoient peut-être autant de pièces du même genre et aussi peu connues que celles que l'on conservoit dans les archives Vénitiennes.

C'est de Gènes que vient le décret de Léon III, roi d'Arménie, relatif au commerce des citoyens de cette ville avec ses états, et dont nous allons bientôt donner le texte, accompagné d'une traduction Française. Nous y joindrons aussi l'ancienne version Latine faite dans le XIII.e siècle, et curieuse par la barbarie de son style, qui la rend presque inintelligible, quoique d'ailleurs elle soit généralement fidèle. Elle est tirée du tome I.er des Actes de la république *(Jurium duplicatum), fol. 234, recto et verso.* On trouve dans le même registre, *fol. 231*, la traduction d'un autre décret du même genre, rendu en l'an 1201 par le roi Léon II, et dont il paroît que l'original Arménien s'est perdu. Il seroit à desirer que les personnes qui ont pu se procurer des copies de toutes les autres pièces du même genre qui se trouvoient dans les archives de Venise et de Gènes, les eussent publiées; ce qui n'auroit éprouvé aucune difficulté depuis la destruction de ces deux républiques. Pour rendre ces pièces d'une utilité plus générale et plus réelle, il faudroit qu'on les publiât textuellement, et non par extrait; ce seroit le seul moyen d'empêcher la perte totale de ces documens intéressans et maintenant dispersés. L'historien Marin indique, dans l'ouvrage que nous avons déjà cité, deux ordonnances rendues dans le XIII.e siècle, par les rois d'Arménie, en faveur des Vénitiens : l'une, datée de l'an 1201, est de Léon II; l'autre, de l'an 1245, est de Haytbon I.er Il fait encore connoître trois autres pièces du XIV.e siècle. La première est un traité conclu, le 10 octobre 1333, avec le roi Léon V, par Jacques Trevisano, ambassadeur envoyé par François Dandolo, doge de Venise. La seconde est un mémoire de Pierre Bragadino, qui avoit été long-temps baile en Arménie: ce mémoire contient le détail de toutes les vexations que les Vénitiens éprouvoient dans ce royaume. La troisième de ces pièces contient les demandes adressées à Léon V par Michel

Voy. ci-devant, pag. 19.

Storia civile e politica del commercio de' Veneziani, tom. IV, lib. II, cap. V, pag. 155.

Digitized by Google

Justiniani, ambassadeur du doge Jean Superanti, pour obtenir le rétablissement des anciens priviléges, avec les réponses du ministre du roi. Ce sont là toutes les pièces que, jusqu'à présent, on ait fait connoître sur les relations commerciales des Vénitiens avec les rois d'Arménie. On n'en a encore publié aucune qui soit relative aux rapports des Génois avec les mêmes princes. Avant de terminer sur ce point, il nous paroît important de relever une erreur commise par Marin, parce qu'elle a déjà trompé le savant M. Heeren, et qu'elle pourroit encore induire d'autres personnes en erreur. L'historien Vénitien ne savoit pas que les rois d'Arménie, qui furent en rapport avec la république de Venise, ne possédoient que la Cilicie et quelques portions de la petite Arménie et de la Syrie; il étend, contre le témoignage de l'histoire, leur domination sur toute la grande Arménie, jusqu'aux frontières de la Médie d'un côté, et de l'autre jusqu'aux bords du Phase. Il avance encore que la grande ville de Tauriz, dans l'Aderbaïdjan, étoit soumise à ces mêmes princes. C'est le dernier des actes que nous avons cités d'après lui, qui lui a fait commettre cette erreur. Dans cette pièce, les Vénitiens demandent au roi la permission de pouvoir vendre et voyager sans obstacle dans tout son royaume, aussi bien que jusqu'à Tauriz et à une autre ville appelée *Inse*, qui nous est inconnue. *Item petiit à nobis præfatus ambaxator quod omnes mercatores Veneti possint ire, et vendere libere per regnum nostrum, Taurisium et Insem, absque aliquo obstaculo.* Le célèbre voyageur Marc-Paul nous atteste que, de son temps (en l'an 1271), tous les marchands qui vouloient trafiquer dans l'Orient et pénétrer dans l'intérieur des terres, venoient d'abord au port d'Aïas *[al porto della Giazza]*, qui appartenoit au roi d'Arménie. On voit donc que si les Vénitiens vouloient établir des relations avec la ville de Tauriz, alors l'un des principaux entrepôts du commerce de l'Asie, ils devoient nécessairement s'adresser au roi d'Arménie, et lui demander la liberté du passage par ses états, quoiqu'ils ne s'étendissent pas à beaucoup près, jusqu'aux frontières de la Médie. Ce ne peut être que le mauvais style de cet acte qui aura trompé Marin:

PIECES diplomatiques.

Storia civile e politica del commercio de' Veneziani, tom. IV, lib. II, cap. V, pag. 157-163.

De l'influence des croisades, p. 356.

Marin, t. IV, pag. 163, 164 et seq.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

au reste, s'il pouvoit encore y avoir quelques doutes sur notre interprétation, il suffiroit, pour les lever entièrement, de voir la réponse du roi à la demande de l'ambassadeur Vénitien; on y reconnoîtroit bien que la ville de Tauriz n'étoit pas au pouvoir des Arméniens, et qu'elle étoit soumise à cette époque aux Musulmans. Comme nous ne pouvons rapporter cette réponse dans les termes de l'original, nous nous servirons de la traduction Italienne de Marin : *Nostra responsio est, che essi mercanti possano liberamente portarsi per mezzo il nostro regno a Tauris e ad Inse, purchè l'Armenia sia in pace co' Saraceni.*

Ibid. pag. 162.

Les premiers priviléges accordés aux marchands Italiens par les princes Francs de Syrie, datent du temps même de leur établissement dans cette région, et ils furent la récompense des services que les républiques d'Italie rendoient tous les jours aux Chrétiens d'outre-mer, qui ne pouvoient presque plus communiquer avec leur ancienne patrie que par leur entremise. A l'exemption de toute espèce de droit onéreux on ajoutoit ordinairement la cession d'une portion de terrain, d'un quartier ou d'une rue dans les principales villes de commerce, pour y faire bâtir des magasins et des maisons, dont ces étrangers avoient la possession pleine et entière, et où ils vivoient sous le gouvernement de magistrats de leur propre nation.

Nous ignorons l'époque des premières relations qui existèrent entre les Italiens et les princes Arméniens de la Cilicie. On connoît, comme nous l'avons déjà dit, la mention d'un privilége accordé en l'an 1201 aux Vénitiens par Léon II, et d'un autre accordé la même année aux Génois; ce qui est pour nous l'indice de l'importance que ces deux peuples mettoient au commerce de ce pays, qui étoit devenu entre eux un objet de rivalité. C'est encore pour nous une preuve qu'ils y trafiquoient déjà depuis long-temps, mais sans y jouir des droits qui leur furent concédés par ces actes. On voit par-là que les concessions des rois d'Arménie en faveur des Génois et des Vénitiens, ne sont pas d'une époque aussi ancienne que celle des priviléges qu'ils avoient obtenus des Chrétiens de Syrie, et l'on verra bientôt qu'elles ne

Digitized by Google

furent pas toujours aussi avantageuses; ce qui vient de ce que les Arméniens n'eurent pas sitôt des rapports avec eux, et qu'ils ne furent pas ensuite nécessairement obligés d'en entretenir.

Les princes qui régnoient dans la Cilicie et dans les gorges du mont Taurus, étoient les descendans d'un certain Rhoupen, parent de Kakig II, dernier roi de la grande Arménie, de la race des Pagratides. Vers l'an 1080, il réunit sous ses lois un grand nombre de ses compatriotes, qui avoient abandonné leur patrie pour fuir le joug des Musulmans, ou qui avoient été dépouillés de leurs possessions par les Grecs. Ce prince, et plusieurs de ses successeurs, toujours en guerre avec les Turcs et les Grecs, ne furent les maîtres que de quelques forteresses et de quelques cantons situés dans les montagnes, et ils n'étendirent pas leur puissance jusqu'aux côtes de la mer, qui restèrent soumises à l'empereur de Constantinople. Théodore I.er, vers l'an 1100, chassa, il est vrai, les Grecs d'Anazarbe, et étendit jusqu'à la mer, du côté d'Aïas, les limites de sa souveraineté; mais ces conquêtes ne restèrent pas long-temps entre les mains de ses descendans, car, en l'an 1138, l'empereur Jean Comnène se rendit maître de toute la Cilicie. En l'an 1144, le prince Théodore II se remit en possession de la plus grande partie de l'héritage de ses aïeux; mais l'importante ville de Tarse resta soumise aux empereurs, qui la faisoient gouverner par des ducs Arméniens, issus d'une famille rivale de celle des Rhoupéniens. Ceux-ci ne devinrent maîtres de Tarse qu'en l'an 1182; et ce ne fut que sous le règne de Léon II, qui occupa le trône depuis l'an 1185 jusqu'en 1219, qu'après de longues guerres, les côtes de la Cilicie restèrent définitivement entre leurs mains. Il est fort probable que, pendant tous ces démêlés, les Vénitiens ni les Génois n'eurent pas grand besoin de faire des transactions avec les souverains de cette région, pour y commercer. Ils y jouissoient sans doute de tous les droits et de toutes les exemptions qui leur avoient été accordés par les empereurs. Mais il est à croire qu'ensuite les princes Arméniens, qui n'avoient pas plus besoin de leurs secours qu'ils ne redoutoient leur puissance, ne voulurent pas leur accorder

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

des droits pareils à ceux dont ils jouissoient en Syrie, ni leur laisser ceux qu'ils avoient arrachés par la force aux empereurs de Constantinople. Nous en avons la preuve dans ce qui nous reste des traités qu'ils conclurent avec les Arméniens, et qui ne peuvent avoir été négociés que par suite du refus de leur continuer la jouissance des immunités qu'ils avoient eues dans la Cilicie, comme province Romaine, en vertu des concessions impériales. On n'y voit aucune trace des immenses priviléges qu'ils avoient en Syrie et en Grèce. J'en excepte cependant le privilége que Léon II accorda aux Génois en 1201; mais on verra bientôt que cette pièce elle-même, malgré les avantages qui y sont assurés aux Génois, deviendra une nouvelle preuve de notre opinion. La haine que les Arméniens avoient pour les Grecs, fut sans doute le premier motif qu'ils eurent pour ôter aux Italiens les avantages que les Grecs leur avoient accordés; ensuite, tant que les Chrétiens furent les maîtres d'Antioche et du nord de la Syrie, les Arméniens n'eurent à redouter que les Turcs Seldjoukides, auxquels ils pouvoient facilement résister dans leur pays, par-tout hérissé de hautes montagnes. Les Arméniens n'eurent donc presque aucun besoin des Génois et des Vénitiens; ce qui leur donna encore les moyens de tirer avantage des divisions mutuelles de ces peuples, pour les astreindre à payer des droits dont ils étoient exempts dans les états voisins, qui n'étoient pas dans une position aussi avantageuse pour se mettre à l'abri des prétentions de ces marchands. Ce qui confirme ce que nous avançons, c'est que les concessions que les rois Arméniens firent aux uns ou aux autres, ne datent réellement que du temps où, par suite des conquêtes des Musulmans, ils restèrent presque seuls, dans l'Orient, en butte à leurs attaques, et furent obligés d'acheter l'assistance de ces mêmes marchands dont ils n'avoient jamais eu besoin jusqu'alors.

En l'an 1201, Jacques Badoaro, ambassadeur du doge de Venise, Henri Dandolo, auprès du roi Léon II, conclut avec ce prince un traité de commerce. L'original, ou plutôt la traduction qui en fut faite, se trouvoit encore, à la fin du dernier siècle, au

Digitized by Google

rapport de Marin [a], dans le registre des traités de la république; mais, comme il ne rapporte aucune des conditions qu'il contenoit, il nous est impossible d'en donner une idée. Aucun des historiens de Venise n'en fait mention. Nous pouvons seulement présumer, par les conventions qui sont stipulées dans un autre acte de la même nature, daté de l'an 1245, que les avantages qui avoient été accordés aux Vénitiens dans le premier, n'étoient pas bien considérables, puisque ceux qu'ils obtinrent par celui-ci n'étoient pas comparables aux immunités dont les avoient gratifiés les princes Chrétiens de Syrie. Le souverain de l'Arménie étoit alors Haython I.er, que Marin appelle *Isone*; ce qui vient sans doute de ce qu'il n'avoit pas su lire l'écriture du copiste qui avoit transcrit cet acte sur le registre de la république, ou bien de ce que ce copiste avoit corrompu ce nom. Dans le traité de l'an 1333, fait avec Léon V, et dont nous avons déjà parlé, on voit encore le nom de Haython altéré de la même façon. On trouvoit, au rapport de Marin, en marge du manuscrit original, ces mots : *Hic Leo fuit filius quondam Hysonis, ut puto, de genere Rupinorum*. Le traité de l'an 1245 fut conclu par Haython avec Pierre Dandolo, envoyé du doge Jacques Tiepolo : il accordoit aux Vénitiens le droit d'avoir une église et des magasins dans la ville de Mopsueste *[Malmistra]*. Les Vénitiens obtenoient encore la faculté de pouvoir commercer librement, à travers le royaume, avec les états voisins, et celle de pouvoir vendre et acheter sans payer de taxes; mais ceux de leurs compatriotes qui étoient domiciliés dans le royaume, étoient obligés d'acquitter tous les droits, comme les autres sujets, s'ils vouloient sortir du port où ils habitoient. Ce traité avoit dans sa teneur cela de singulier, qu'il étoit au nom du roi Haython et de la reine Élisabeth; ce qui vient de ce que Haython, quoique de la race royale, ne possédoit l'Arménie que du chef de sa femme, fille et unique héritière de Léon II, mort en 1219.

La première transaction relative au commerce, faite par les Génois avec les princes de la Cilicie, remonte, comme nous l'avons déjà dit, à la même époque que le premier traité conclu

PIÈCES diplomatiques.

[a] *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani, tom. IV, pag. 155.*

Ibid. tom. IV, pag. 155 et 157.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

par les Vénitiens, c'est-à-dire, à l'an 1201. Uberto Foglietta rapporte, dans son Histoire de Gènes [a], que la république envoya en cette année huit galères, sous le commandement de Nicolas Doria, pour protéger son commerce dans les mers du Levant. Ce fut pendant cette croisière que Nicolas Doria fit un traité de commerce avec le roi Léon II, et qu'il obtint de ce prince que ses compatriotes auroient une église, un quartier, des magasins et un tribunal dans les villes de Sis, capitale du royaume, de Mopsueste et de Tarse. Doria revint de cette croisière avec de grandes richesses, qu'il déposa dans le trésor de la république. La connoissance des faits que nous venons de rapporter nous a donné le moyen de corriger un passage des Annales de Gènes d'Ogerius Panis, que le savant Muratori a publié d'une manière inexacte, et qui, tel qu'il est imprimé, paroît se rapporter à l'histoire de Sicile, tandis qu'il concerne réellement celle d'Arménie; ce qui est assez important à remarquer, d'autant plus qu'on n'y voit rien, au premier coup-d'œil, de bien décisif pour l'un plutôt que pour l'autre pays. Voici ce passage, où il faut lire *Ciliciam* au lieu de *Siciliam : Nicolaus Auriæ cum galeis viij ivit obviam navibus tribus a partibus Orientis redeuntibus; et fuit in Siciliam* (leg. *Ciliciam*), *ibique cum rege pacem firmavit; et inter aurum et argentum, et lapides pretiosos tantum adduxit, ut Commune Januense habuit ultra libras MD.*

[a] *Storia di Genova, lib. III, p. 104.*

Annal. Genuenses Ogerii Panis, apud Muratori, tom. VI, p 384.

Le privilége de Léon II en faveur des Génois nous apprend, comme nous l'avons déjà rapporté d'après Uberto Foglietta, qu'ils avoient obtenu alors dans la ville royale de Sis, *in regali civitate mea Sisi*, un terrain pour y faire bâtir une église, des magasins, des maisons et un tribunal, avec une église déjà bâtie, *ecclesiam constructam*, dans la ville de *Mamista* [Mopsueste], et un terrain pour y faire pareillement construire un magasin, *fundum*, &c. Enfin, par ce privilége, Léon leur concède la faculté de commercer, sans payer aucun droit, dans tous les pays de sa domination présente et future; circonstance dont Uberto Foglietta ne fait pas mention, mais qui nous donne lieu de croire que la même concession se trouvoit comprise dans le privilége que Léon accorda,

Digitized by Google

accorda, dans la même année, aux Vénitiens, et dont Marin n'a rapporté aucun article. Cependant nous serions tentés de croire que les Génois furent traités plus favorablement ; car il paroît que Léon ne leur montra tant de bienveillance, que pour reconnoître les égards qu'ils avoient eus pour ses envoyés, sans doute ceux qui étoient allés, en 1197, demander pour lui à l'empereur Henri VI la dignité royale. On voit par la lecture de cette pièce qu'elle fut la première transaction commerciale entre les Arméniens et les Génois; car il n'y est question d'aucun renouvellement de priviléges, non plus que d'aucune suppression ou diminution de droits. Il est bien probable que Léon voulut par ce moyen attirer dans ses états une partie de l'immense commerce que les Italiens faisoient en Syrie, et il est certain qu'il ne pouvoit y parvenir qu'en leur offrant des avantages pareils.

Voy. ci-devant, pag. 19.

Une copie de cette pièce se trouve encore dans le registre des traités de la république de Gènes, *tome I.er, fol. 231;* elle offre une singularité assez remarquable, en ce que le notaire qui l'a transcrite, a figuré la signature du roi d'Arménie, exprimée de cette façon : *Léon, fils d'Étienne, roi d'Arménie.* Le mot *Leo* paroît écrit en caractères Grecs, et le surplus est en caractères Arméniens. Le même notaire a encore eu soin d'ajouter ces mots, après avoir fait la description du sceau : *Apices vero rubei quos dominus rex dixit superius se propria manu signasse, erant hujus formæ.*

Voy. ci-devant, pag. 21.

Marin, dans son Histoire du commerce de Venise, fait mention de quelques traductions d'anciens traités, où l'on remarque de pareilles signatures imitées. Il en cite entre autres un qui fut conclu le 4 octobre 1352, à Nicopolis, avec un prince Bulgare nommé Jean Alexandre, qui prenoit le titre d'empereur de Zagora, des Bulgares, &c. Au bas de la traduction Italienne, on voyoit, comme au bas du traité dont nous venons de parler, plusieurs caractères étrangers tracés en rouge (1), et qui sont, à ce

(1) C'étoit alors l'usage que les souverains écrivissent leur signature avec de la couleur rouge. Notre ordonnance de Léon III est signée ainsi : dans un traité fait en 1219 avec Ala-eddin Kaïkobad, sultan d'Iconium, Jacques Tiepolo, *Po-*

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

que dit Marin, en partie Grecs et en partie Bulgares et Persans (1). Au dos de cette même pièce on voyoit d'autres caractères du même genre, mais plus petits (2). Cet usage vient sans doute de ce que les ambassadeurs Vénitiens et Génois avoient soin, après avoir terminé leurs négociations, de faire traduire en leur langue ou en latin les traités qu'ils faisoient avec les princes Orientaux; et de ce qu'ils leur faisoient signer cette traduction, qu'ils rapportoient dans leur patrie, et qui étoit alors regardée comme l'acte original. Il est fort probable que les ambassadeurs Italiens en agissoient de même pour les étrangers, et qu'ils signoient en caractères Latins au bas de la copie du traité, rédigée dans la langue du pays. Nous en avons une preuve dans un traité conclu, en l'an 1230, entre Frédéric II, empereur, roi de Naples et de Sicile, et Abou-Ishac, prince Musulman, qui régnoit à Tunis. Au bas de la traduction Latine de cette pièce, après les noms des témoins Musulmans, on lit ces paroles : *In eo sunt etiam scripta testimonia litteris Latinis testium et magni Romanorum regis.* M. Silvestre de Sacy nous fournit encore une autre preuve du même genre. Il nous a fait connoître, dans sa Chrestomathie Arabe, un traité conclu, en l'an 1290, entre les Génois et le sultan d'Égypte Almélik-almansour Kélaoun. On voyoit sur l'original Arabe de ce traité le nom de l'ambassadeur Génois, Albert Spinola, écrit en lettres Latines. Une copie de la traduction Latine faite en Égypte se conservoit dans les archives secrètes du gouvernement Génois.

Dumont, Corps diplomatique, t. I, part. 1.re, p. 169, et Leibnitz, Cod. diplomat. part. 1.a, p. 13.

Tom. II, p. 541-546.

Quand les Génois eurent établi des relations suivies avec l'intérieur de l'Asie par l'Arménie, il est probable que les rois Rhoupéniens ne voulurent pas laisser entre leurs mains les immenses profits que rapportoit ce commerce, et qu'ils cherchèrent à y

destà des Vénitiens à Constantinople et dans la Romanie, signa aussi de la même façon : *Et quodcumque in præsenti chrysobulo sanguineis litteris scripsit mea dominatio, et forma sigilli nostri, omnia quæ imposita sunt et signavero Syriaco sigillo.*

(1) *Di sotto dell' originale di questa lettera vi sono alcuni caratteri scritti in minio, parte Greci, parte Bulgari, parte Persiani, che dinotano la sottoscrizione dell'imperatore.* Marin, *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, t. IV, lib. II, cap. VI, pag. 176 et 177.

(2) *A tergo v'ha la mansione in caratteri piccoli, mentre nella sottoscrizione sono majuscoli; parte Bulgari o Persiani, parte Greci alterati.* Ibid. pag. 177.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

mettre quelques entraves. On conçoit alors pourquoi, quatorze ans après le traité que les Génois avoient conclu avec le roi Léon II, ils lui envoyèrent une autre ambassade, pour entamer de nouvelles négociations. Ce fut un certain Arrigo Ferrari qui fut chargé de cette importante commission, et cet envoyé revint dans sa patrie avec des priviléges fort avantageux pour ses concitoyens. Le roi d'Arménie, non-seulement confirma tous les priviléges qu'il avoit accordés aux Génois, mais il y en ajouta encore plusieurs autres, tels, en particulier, que le droit qu'il accorda à tout Génois établi dans son royaume, de n'être jugé que par ses compatriotes; avantage dont ils ne jouissoient pas dans leur propre patrie, puisque alors Gènes étoit gouvernée par des *podestà* toujours nés hors de son sein. Nous ignorons si le traité conclu à cette époque existe encore; mais, quoiqu'il contînt les conditions avantageuses dont nous venons de parler, il est fort probable qu'il renfermoit aussi de nouvelles stipulations relatives à des droits que l'on fit payer aux marchandises des Génois dans les ports d'Arménie; car nous verrons bientôt, par l'ordonnance de Léon III, que ce ne fut que long-temps après qu'ils obtinrent des conditions plus avantageuses sur ce point, puisqu'elle nous présente le tarif des droits, à la vérité considérablement diminués, que les Génois devoient encore payer: on a donc lieu de croire que c'est au temps de l'ambassade d'Arrigo Ferrari qu'ils perdirent la pleine franchise dont ils jouissoient antérieurement.

Uberto Foglietta, Storia di Genova, lib. III, p. 112.

On ne trouve nulle part aucune mention de nouvelles transactions avec les princes Arméniens jusqu'à l'an 1288: ce qui est pour nous une nouvelle raison de penser que l'usage d'imposer des droits sur les marchandises Génoises remonteroit à l'époque de l'ambassade de Ferrari. Vers la fin de cette année, le roi d'Arménie, Léon III, rendit, en faveur du commerce des Génois, une ordonnance que nous allons bientôt faire connoître. Le texte de cette ordonnance nous apprend que le roi d'Arménie l'accorda à la prière de *sir Beneth Zak'haré* (1), ou Benoît Jacharia, qu'il appelle *son*

(1) Les Arabes appellent aussi cet amiral, selon la prononciation vulgaire, بنيت زكريا, *Benit Zakaria.*

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

parfait et fidèle ami. Les annales de la république de Gènes nous fourniront quelques renseignemens propres à jeter du jour sur cette pièce importante, qui servira elle-même à éclaircir l'histoire de cette époque, qu'on ne trouve dans les annales que d'une manière confuse et inexacte. Elles font bien mention d'un voyage que fit alors Benoît Jacharia dans les mers du Levant; mais elles ne placent qu'en l'an 1289 celui qu'il fit en particulier en Arménie. Ce pays étoit alors gouverné par Haython II, fils de Léon III, qui étoit mort le 6 février de cette même année, quarante-six jours après la signature de l'ordonnance dont nous avons parlé, et qu'il avoit accordée sur la demande de Benoît Jacharia. Pour dissiper l'obscurité qui couvre ce point d'histoire, il faut donc supposer que l'amiral Génois alla deux fois en Arménie : d'abord, en l'an 1288, vers la fin du règne de Léon III, pour demander les priviléges qu'il obtint en faveur de ses compatriotes; et ensuite, l'année d'après, sous le règne de Haython II. Quoique les Annales de Gènes ne fassent pas mention du premier voyage, elles l'indiquent cependant par la manière dont s'exprime leur rédacteur, en parlant du second : *tandem in Armeniam rediit*. En l'an 1289, l'amiral Génois se porta vers les côtes de Syrie pour concourir à la défense de la ville de Tripoli, qui étoit alors assiégée par les troupes du sultan d'Égypte, et qui fut prise le 26 avril. En la quittant, Jacharia prit sur ses vaisseaux un grand nombre d'habitans qui ne vouloient pas rester soumis au joug des infidèles, et il les transporta dans l'île de Chypre. L'amiral se remit ensuite en mer, et se dirigea vers la Syrie; il ravitailla en passant Acre et Tyr, puis il se rendit en Arménie, où il eut une entrevue avec le roi Haython. Dans cette entrevue, Jacharia obtint pour la république un magasin qui avoit appartenu autrefois à la femme d'un certain Guillaume Strejaporci ou Salvatici. Le roi lui accorda encore, selon ce qu'ajoutent les Annales, une diminution sur les droits que supportoient les marchandises transportées par les Génois dans l'intérieur de l'Asie mineure, qu'on appeloit alors Turquie (1). Il est certain, quand

(1) *Ipse vero Benedictus, depositis hominibus in Cypro, apud Tyrum et Ac-*

Digitized by Google

on connoît le contenu de l'ordonnance de Léon III, qu'il ne peut être ici question que de la même pièce; car il y est aussi fait mention de la diminution des droits que les Génois payoient pour le transport de leurs marchandises à travers l'Arménie. On y parle aussi des biens laissés par des Génois morts *ab intestat*, et qui leur venoient du chef des femmes qu'ils avoient pu épouser dans le royaume. Il est vrai que le fait rapporté dans les Annales paroît contredire ce qu'on voit dans l'ordonnance. La femme de Guillaume Strejaporci étoit sans doute Arménienne, et son bien devoit, d'après les conventions, revenir au roi; mais il est probable qu'il ne s'agit ici que d'un cas particulier, et dont l'historien n'a fait mention que par cela même que c'étoit une contravention aux traités et une faveur spéciale. La similitude des choses contenues dans le privilége accordé, sur la fin de l'an 1288, par le roi Léon III, et dans celui qui, selon les Annales, fut accordé, en l'an 1289, par Haython II, nous prouve qu'ils ne sont qu'une seule et même pièce. Cette confusion ne vient, selon nous, que de ce que l'amiral Jacharia aura sollicité ce privilége lors de son premier voyage en Arménie, auprès de Léon, et qu'il n'aura obtenu l'expédition de l'acte original qu'à son retour, sous le règne de Haython. Aussi, après la date de cette pièce, trouve-t-on dans l'original Arménien quelques mots ajoutés par le chancelier Haython, que l'on peut croire y avoir été placés après la mort de Léon III : car il y est appelé *le Saint Roi*.

PIÈCES diplomatiques.

L'ordonnance de Léon III est écrite dans le langage Arménien vulgaire, en usage dans la Cilicie; c'est la plus ancienne pièce que nous connoissions dans ce dialecte, et elle est importante, en ce qu'elle nous l'offre sans le mélange de mots et de formes grammaticales Turques qui l'ont rendu presque méconnoissable. Nous avons, dans l'Histoire des Orpélians, une autre pièce

Chap. VIII des Mémoires hist. et géograph. sur l'Arménie, t. II, pag. 147, 149 et 151.

conem perrexit, ut confortaret homines dictorum locorum. Tandem in Armeniam rediit, et, colloquio habito cum rege Antonio (leg. Aytono), filio regis Leonis qui nuper decesserat, impetravit ab eo pro Communi Januæ quemdam fundicum, qui fuerat uxoris quondam Guillelmi Strejaporci sive Salvatici, et quod homines Januæ possent ascendere in Turchiam cum suis ballis et mercibus pro satis minori pretio, quam solvere solebant. Caffar. *Annal. Gen.* l. X, apud Muratori, *tom. VI, pag. 596.*

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

datée du 13 novembre 1274, et par conséquent de quatorze ans plus ancienne que notre ordonnance : c'est une donation faite en faveur du monastère de Dathev, dans le pays de Siounie, par Darsaïdj Orpélian, prince de l'Arménie orientale. Elle est aussi en arménien vulgaire, mais dans le dialecte de Siounie, qui alors, à quelques mots Arabes près, ne différoit pas beaucoup du langage des livres. On peut donc regarder réellement l'ordonnance de Léon III comme le monument le plus ancien qui soit connu de l'arménien vulgaire. Nous pourrions même penser, d'après elle, que ce langage n'est pas autre chose que celui qui étoit en usage autrefois dans la Cilicie et la petite Arménie, au moins pour ce qui concerne la grammaire. Cette ordonnance contient aussi plusieurs mots Arabes et Italiens.

Cette pièce est datée du 23 décembre de l'an 737 de l'ère des Arméniens, qui répond à l'an 1288 de J. C. A la date prise de l'ère des Arméniens, on en trouve jointe une autre qui est appelée, dans l'original, [illegible], et dans la traduction Latine, *millesimus parvus*. Cette seconde ère ne paroît plus être en usage parmi les Arméniens, qui ne semblent pas même en avoir conservé le souvenir. Ils se servoient encore, il y a environ un siècle, comme nous l'apprend Schröder, d'un cycle de 532, qu'ils appeloient [illegible], c'est-à-dire, *la petite ère ;* il étoit formé de la période solaire de 28 ans, multipliée par la période lunaire de 19 ans, et dès-lors étoit le même que le cycle pascal en usage chez nous. En l'an 1710 de J. C., on étoit à l'année 97 d'une période de cette espèce, qui avoit par conséquent commencé en 1614, et la précédente en 1082. Il est donc impossible qu'elle soit la même chose que l'ère employée dans l'ordonnance du roi d'Arménie. Il est bien plus probable que cette dernière est un cycle d'une moindre étendue, qu'on employoit concurremment avec une autre ère, comme l'indiction, pour déterminer les dates d'une manière plus précise. Peut-être n'est-elle pas autre chose que cette indiction même : rien ne s'oppose à cette supposition, si ce n'est que l'année 1288 de J. C. étoit la première d'une indiction, tandis qu'il faudroit qu'elle fût la seconde, selon notre manière

Thesaur. ling. Armen. dissert. de antiq. fatis &c. ling. Arm. cap. IV, p. 64.

Digitized by Google

de supputer ce cycle; mais si, ce qui est admissible, nous faisons, comme les Grecs, commencer les années de l'indiction au mois de septembre, l'ordonnance de Léon III, qui est datée du 23 décembre, appartiendra à la deuxième année de l'indiction qui couroit alors.

Après ces éclaircissemens, que nous avons crus nécessaires pour faciliter l'intelligence de l'ordonnance du roi Léon III en faveur du commerce des Génois, nous en allons donner le texte Arménien, accompagné de l'ancienne version Latine que nous ferons suivre de notre traduction Françoise faite sur l'arménien.

TEXTE ARMÉNIEN.

Յանուն հաւր և որդւոյ և (1) սրբ հոգւոյն, ամէն։

Այս մեր թագաւորական բարձր հրամանք է, և հաստատուն սիրեղ, Լեոնն Աշխարհակալ ծառայի այ և նորին հոր հաւր և որդոյմն թագաւորն ամենայն Հայոց, զոր պարգևեցաք ազգայ հաստատ գումարն Genիզացոց. 'ի խնդրոյ պատուելի և իմաստուն իշխանին, մեծապատվեալ վիգայրն Ամուվիզացոց գումարն ծովու այս դեհիս և մեր թագաւորութեան կատարել և հաւատարիմ սիրելոյն Սիր Պէնէթ Օպաբարէին։

Զայն Genուվիզ վաճառականացոյս, որ լինի, իրենց սահմանն այսպէս յառաջ որ մեր քաղքնոյս որ 'ի մեր ձեռք կան, նայ բաժերն ու իրաւունքն լինի որպէս Այասուն է, զարդել 'ի յայս տեղեստանոյս, որ 'ի սիգեմի գրած կայ, և զինչ իսկի իրք ծախեն, 'ի շուկայն սամսրով ու 'ի տուն թէ ծախեն, նայ քանց զսամսրշէքն այլ իրք չտան, և գինի թէ սրտթէով ծախեն ու թէ փարշով նոյնպէս ու ձէթ թէ սրտթէով ու թէ ճառաւով որ սանկիշեռ ծախելի նայ իրաւունք չտան քանց սամսրշէքն 'ի սրթեն նոր դրամ մէկ։

(1) Nous avons restitué ces mots, qui manquent dans l'original. Nous en dirons autant de ceux que, dans le texte de l'ordonnance, nous avons mis entre deux parenthèses; ils sont nécessaires au sens, et ne nous paroissent avoir été omis que par la faute du copiste.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

Եւ 'ի ծառայքն որ կու գնեսուն յերկրես հանեն, նայ իրաւունք կու ասան, նայ չասան իրաւունք, ապայ թե Բրեռանսնե ծառայք գնեն նայ երդնուն որ Տաճկն չըծախեն ու ոչ հայոց մարդոյ որ կամենայ, Տաճկն ծախել։

Եւ փայտին իրաւունք որ կու ասային, 'ի պարզունանին քր ՃԸ, 'ի ֆիլանին քր, Ռ, 'ի ասուպ ֆիլանին քր, ԺԳ, և զարդ զայս կու ասային 'ի Ճ, մեկ. նայ զայն որ 'ի հարեւանն մեկ կու ասային նայ չասան, ապայ զայն ասան։

Եւ 'ի ցորենն և 'ի գարին որ ծովով կու բերեն նայ կու առնուն յերմանք 'ի հարեւանն չորք, ու զսամսրչէքն, նայ զայն որ 'ի հարեւանն չորք կու ասային նա չասան, ապայ զսամսրչէքն ասան։

Եւ 'ի գրասասանոյն հանելն որ 'ի յերկրես կու հանեն նա կու ասան 'ի Ենն ու 'ի Ջորին .... չորս, և 'ի յէշն նոր դրամ հինգ. և 'ի պախրին նոր դրամ երեք, քր, մեկ, և 'ի յոչխարն քր, չորս, 'ի գոմշուկաշին քր, վեց, 'ի պախրիկաշին քր, վեց, նայ զայս իրաւունքս չառնուն յերմանք, և զինչ հաւ ու հաւուկին գնեն ու հանեն նայ չասան իրաւունք։

Եւ զայն սարեչէքն որ կու առնեին յերմանք 'ի գետ բերընին, յամէն սարն նոր (դրամ) երկուք, նայ չառնուն յերմանք, նոյնպէս և գրասա զինչ գնեն, քանզ սամսրչէքն ալ իրք չասան։

Եւ երկաթ յոր սեղու գնեն նայ չասան քանց 'ի հարեւանն մեկ, և 'ի նաւերոյն անցն որ կու անցնին նայ պան դաւառին յամէն բեռն նոր դրամ կէս։

Եւ Ա'ընվիզն իրք, որ գող ընվի նայ զինչ ազգ որու լինի գողնու գտնի իրքն նայ երեքակն չառնուն յերմանք։

Եւ վանց վաճռնեերոյն որ եան կու գան նայ զիրենց սընդիկնին կու բանան, ու զիրենց իրքն 'ի գիր կու առնուն, նայ չբանան զիրենց սընդիկնին ու ոչ մատնե հրեն ու ոչ գրեն զիրենց իրքն։

Եւ վանց Ա'ընուվեզ վաճռնեերոյն որ չլինին Ճանչած Ա'ընուվեզ, Ա'ընուվիզն որդի, նայ գունցն իրազեկ մարդկաւքն, այն է կեցցուցիչն որ Ա'ընուվեզ լինի ու Ա'ընվիզն որդի, ու յըղարկե զիր մարդն ու զիայտն 'ի բաժառունն, նայ մենակ խա-

քանեն զինք, ու դրեն 'ի մեր ուխտին զգաստացին անուանն ու զմկայեցին։ և զոր կու արդիլեին զիւրոքինեցոյն կուսակն ինչքին կու երթային 'ի Տարսու բաժանեն Թուխթ բերեր 'ի մնասականն։ նայ չարդիլեն։

Եւ թէ Հնուզիզ մեռնի անտեարթիկ, նայ մեր գոցծաւորքն յիր երդն ձեռնամուխ չլինին, ապայ զիրքն դուսինն (lisez դուսինն) ասնու ու այն է զինչ սահմանն է։

Եւ յարդուր որ ասան ընդ յԱյասու ընդ Կուզակ, նայ այսպէս լինայ, որ ասան 'ի պլոխանին 'ի յղղայ բեռն նոր դրամ, քսան ու հինգ, և 'ի պրոխանեկասան 'ի յղղայ բեռն նոր դրամ քսան ու հինգ, և 'ի լեզանին ու 'ի յախայիսկին զարդ 'ի պղղպղղին ու 'ի զգնչալին ու 'ի պաղզասին; 'ի յայլոն յամենն ասան 'ի յղղայ բեռն նոր դրամ քսան ու հինգ, ասան 'ի ջորէ բեռն նոր դրամ ասան և ինն, և 'ի յիշ բեռն նոր դրամ. ասան ու վեց, և 'ի պղպեին ու 'ի զընձակին ու 'ի պաղղասին 'ի յղղայ բեռն, նոր դրամ քսան, և զինչ խակն Ֆուանկ կասու ելնէ. հասու ու բարակ ու զինչ խակն քԹան ելնէ հասու ու բարակ. նայ ասայ 'ի յղղաբեռն նոր դրամ քսան, և այս երկին որ յղղայ բեռն կու ասայ նոր դրամ քսան. նայ ասայ 'ի ջորէ բեռն նոր դրամ, ասան ու հինգ, և յիշ բեռն նոր դրամ ասան ու երկուք, և 'ի բամբանին ու 'ի շաքարին ու 'ի սրդենին ու 'ի մընձանին ու 'ի կլայենին ու 'ի պղենին ու 'ի յայլ զինչ խակն լինի ասայ 'ի յղղայ բեռն նոր դրամ ասան ու հինգ, և 'ի ջորէ բեռն նոր դրամ (դրամ), ասան ու երկուք և 'ի իշ բեռն նոր (դրամ) Թ և 'ի սապանն յղղայ բեռն նոր (դրամ) ասան, և 'ի ջորէ բեռն նոր դրամ ութ, և 'ի յեշն (բեռն) նոր դրամ եւԹն։

Եւ արդ յայսմ հետէ և առ յապայ չունի ոչ իշխանութիւն 'ի մեր Թադաւորութեան ամենայն հնազանդացն ոչ 'ի մեծայ-մեծացն և ոչ 'ի փոքունցն մեր Թադաւորական բարձր հրամանացս հակառակ կալ, կամ ՈՒծայպահ գուսինն Հնուզիզացն, ուժկամ նեղութիւն առնել կամ այլ ամենի հարկ կամ իրաւունս պահանջել, այլ այսպէս ճնասցէ հասատատուն որպէս հրամայել ենք։

Զատն որոյ պարտեցաք զմեր Թադաւորական բարձր հրամանքս և զպատուելի սիգիլս, և վասն ուսուցել հասատա-

PIÈCES diplomatiques.

առուքն հետն այդպիսացք մեր՝ սովորական բարձր հետևա-
դրումն։

Ի Թվականս Հայոց, ՉԾ. ԼԷ. և ի փոքր Թուականս յեր-
կուքն, յամսեանս Դեկտեմբերի, ի Եդ, հաստատուն է կամ-
ուքս այս։

Դրեցաւ արդարհատուքք Հերոմ Զանցլերին նուաստ
ծառայն այ և աբ արքայիս Հորհոդի այսմ պատգեհս։

Եւ Ընտուիեզ որ լինի յերկիրս բնակուքք երկենային ու-
ստանայ հայրենիք ոչ լինի ի կընկատողհայց կամ ի մեր Թա-
գաւորուքն ես առուքք ու մեռնի անանիաքիկ ու անժառանգ
նայ իր ինչքն պարդ ի հայրենեստանեցոյն դառնայ ի գումնին
հետք, և հայրենիքն դառնայ ի պարտնուքն ի հետքս։

Փ. Լեւոն Թագաւոր Հայոց։

TRADUCTION LATINE.

IN NOMINE PATRIS ET FILII ET SPIRITUS SANCTI. AMEN.

HOC est altum præceptum nostrum regale et privilegium certitudinis quod ego Leo legalis servus Dei et per gratiam ipsius rex Armeniæ, ex eo quod damus potenti Communis Januæ, ad requisitionem et (sic) *honorabilis et prudentis* (1) *et nobilis vicarii Communis Januæ citra mare, et specialis et legalis amici nostri, domini Benedicti Jachariæ, pro mercatoribus Januensibus, quod debeant esse eorum consuetudines in hunc modum. Primo, civitates nostræ quæ sunt in manibus nostris, drictus noster erit sicut in Layacio, præter in illis locis qui nominantur in privilegio. Et omnia quæ vendunt in platea cum censario vel domo, non solvant aliquid nisi censariam. Vinum possent vendere in vegetis vel in parge* (2) *et specialiter oleum vendent in vegetis vel jarris, quod venditur sine pondere; nichil ex prædictis solvant nisi censariæ 1 darem, 1 pro vegete* (3). *Item, de sclavis quos emebant et extrahebant extra regnum et solvebant drictum, non inde debeant solvere dricturam: sed si emunt sclavum qui sit Christianus, quod jurent ipsum non vendere Sarracenis vel alicui personnæ quod credant quod ipsum vendant Sarracenis. Item, de lignamine ex quo dabunt* (sic) *drictus*

(1) Nous conservons ici un espace en blanc qui est sur l'original.

(2) Dans la copie que nous avons sous les yeux, on trouve ici l'abréviation *prge*, que je crois pouvoir lire ainsi que j'ai fait. C'est le mot Arménien vulgaire փարչ, *p'hartch*, qui signifie *une cruche*.

(3) Cette répétition n'est pas dans l'original.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

de barzana (1) *dr.* (2) *XVIII et de jancono* (3) *dr. IV et de duplicio dr. XIII, et ultra hoc unum per centum; id quod solvebunt* (sic) *unum per centum, non solvant, sed residuum solvant. Item, de frumento et ordeo quod ferebatur per mare, accipiebatur ab illis quatuor per centum et ultra censaria; id quod solvebatur quatuor per centum, non solvant sed solum censaria. Item, de bestiis quas extrahebant extra Armeniam solvebant de equo biss.* [bissantios] *stauratos* (4) *quatuor, et de mullo biss.* [bissantios] *quatuor, de asino darem V, de bove dar. III et dr. [darem]* (5) *I, de montono dr. IV, de corio bufali dr. VI, de corio bovino dr. VI; istas dictas dricturas non debeant solvere; et omnes galinas et ova quæ emant, et extrahant non debeant solvere dricturam. Et illos arboragios* (6) *quos accipiebant* (sic) (7) *ab illis ad fuces drir* (sic) *II* (lisez *ad fauces, darem II*) *pro omni arbore, non debeant accipere ab illis; specialiter bestiæ, id quod emunt, quod non debeant solvere nisi censariam; et ferrum ubi emunt, non debeant solvere nisi 1 per centum. In passagiis barcarum debeant solvere dar.* $\frac{1}{2}$ *de sauma. Et hæc Januensis quod furetur et sit latro de qua lingua velit, et rauba inveniatur quod non debeant accipere tzarcā. Et de mercatoribus quando veniebant, aperiebant eis capsias et scribebant eorum raubam; non debeant aperire eorum capsias nec sigillare, nec scribere eorum raubam. Et pro Januensibus mercatoribus qui non cognoscantur quod sint Januenses nec filios Januensium, consul cum suis bonis hominibus debeant videre probas si est Januensis vel filius Januensis, et mittat suum nuncium cum suo baculum ad* pasidonum (8) *quod debeant ipsum expedire ad præsens, et quod debeant scribere nomen consulis et testium in nostra curia. Et ex hoc quod ipsi retinebant raubam mercatoris quousque ibat apud Tsso* [Tarso] *ad passidum ad aportandum literas ad mirabam* (9), *non debeant retineri. Et si Januensis decedat sine testamento, quod nostri officiales non debeant ponere manus in suis*

(1) C'est l'arménien պարզունակ, *barzounag*.

(2) On lit dans l'original Arménien *k'hori* au lieu de *darem*, qui, dans la traduction, est par-tout abrégé de cette façon : *dr* ou *dar*.

(3) Ce mot, qui m'est inconnu, me paroît dériver de l'arménien կանգուն, *gankoun*, qui signifie *coudée*.

(4) Parmi les diverses sortes de bezans dont il est fait mention dans le Glossaire de Ducange et dans son supplément, il n'est pas question de ceux qu'on appeloit *staurati*, nom qui leur venoit sans doute de la croix, σταυρὸς, qui y étoit représentée.

(5) On voit encore ici *k'hori* dans le texte Arménien.

(6) On ne trouve dans le Glossaire de Ducange qu'un seul exemple au mot *Arboragium*; il est tiré d'une charte de l'église de Scardona en Dalmatie, datée de l'an 1307.

(7) Ces mots sont répétés dans l'original.

(8) Բաժտուն, *pajdoun*, maison du péage.

(9) Je crois qu'il faut lire *minabam*, et qu'il y a en cet endroit une faute du copiste, car le traducteur a conservé le mot Arménien du texte, qui est մինապան, *minaban*, c'est-à-dire *gardien du port*.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

rebus, sed Commune debeat accipere suas res et facere secundum consuetudinem eorum. Item, de passagio quod debent solvere inter Ayacium et Gogulat, sit in ista mayneriem quod dent de serico, de sauma gamelli, dar. XXV, et de pannis de seta, de sauma gamelli, dar. XXV, et de endico et de speciarum præter de pipere, gengibere et de brazili, dent de sauma gamelli dar. XXV, et de sauma muli dar. XIX, et de sauma asini dar. XVI, et de pipere, zinzimbere et brazilli, de sauma gamelli, dar. XX; et de omnibus pannis qui inde exeunt grossi et subtiles, et omnes tellæ quæ exeunt inde grossæ et subtiles, solvant de sauma gamelli dar. XX; et istæ dictæ res quæ solvunt dar. XX, de sauma, solvant de sauma mulli dar. XV, et de sauma asini dar. XII. De cotono, de zucharo, de argento vivo, de corallo, de stagno, de ramo et de omnibus aliis rebus, det de sauma gamelli, dar. XV, et de mulo dar. XII, et de asino dar. IX. De sapone, de sauma gamelli, dar. X, de sauma muli dar. VIII, de sauma asini dar. VII. Et penes hæc nullus habeat segnorias de illis qui sunt obedientes nostro regno nec de magnis nec de parvis contra nostrum præceptum regale et nostrum nobile privilegium; et per specialem certitudinem posuimus scriptum de manu nostra sicut consueti sumus scribere in m.° (millesimo) *Armeniorum DCCXXXVII, in pro m.°* [parvo millesimo] *II, in mense decembri, die XXIII, et est confirmatum voluntati Dei.*

Scripta fuit per manum Attoni cancellarii servi Dei et scripti regis qui fecit hoc donum. Item, si aliquis Januensis qui sit habitator terræ et accipiat uxorem et accipiat hæritagium cum uxore, ex parte uxoris suæ, vel qui habuerit in donatione, et ipse decesserit ab intestato et sine hærede, omnes suæ res præter heritagios debeat reddire in manus Communis, et hæritagium debeat redire in manus cuie [curiæ].

LEO, Rex Armeniæ.

Voici la traduction littérale que nous avons faite sur le texte Arménien :

AU NOM DU PÈRE, DU FILS ET DU SAINT ESPRIT, *AMEN.*

CECI est notre ordre royal et sublime (1), le décret invariable de Léon, véritable serviteur de Dieu, par sa grâce et par sa miséricorde, roi de tous les Arméniens, que nous avons accordé à la république (2) des

(1) Սիգեղ, *sikegh*, mot vulgaire dérivé du latin *sigillum*. Il a le sens de *décret*, *privilége*, *patente*. On le trouve dans l'Histoire des Orpélians, ch. 4 et 9, dans nos *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arménie*, tom. II, p. 79, 138 et 236, sous la forme de սիջիլ, *sidchil*. Ce même mot se trouve dans le grec du moyen âge avec le même sens. Il est probable que c'est de cette langue qu'il est passé dans l'arménien. *Vide* Ducange, *sub voce* Σιγγίλιον *vel* Σιγίλλιον.

(2) Գումնին, *koumnin*; c'est le latin barbare *communis*, qui signifie *république*,

Génois, que Dieu soutient; sur la demande de l'illustre et sage seigneur, l'honorable vicaire (1) de la commune de Gènes, de ce côté de la mer, sire (2) Beneth Zak'haré [Benoît Jacharia], le parfait et fidèle ami de notre royaume.

Les usages que l'on suivra envers les marchands Génois, seront ainsi :

D'abord, dans toutes les villes qui nous sont soumises, les droits de douane et de passage (3) seront perçus comme à Aïas, excepté dans les lieux qui sont indiqués dans l'acte original (4); pour les choses qui se vendent au marché par le moyen d'un courtier (5), ou à la maison, elles ne paieront rien que le droit de courtage; le vin qu'ils vendent soit en tonneau (6), soit en cruche, et aussi l'huile en tonneau ou en jarre (7), qui se vendent sans poids, ne paieront aucun autre droit que celui du courtage, qui sera d'un nouveau *darem* (8) par tonneau.

Pour les esclaves que l'on acheteroit, que l'on tireroit de notre

commune. Le même mot est écrit كمون, *koumoun*, dans les traités des Génois avec les sulthans d'Égypte. Voyez la *Chrestomathie arabe* de M. Silvestre de Sacy, tom. II, p. 542 et 545.

(1) Վիգայր, *vigaïr*; c'est le latin *vicarius*.

(2) Սիր, *sir*. Cette qualité, portée dans l'Orient par les croisés Français, se trouve fréquemment placée devant les noms propres, dans les écrivains Arméniens qui ont traité de l'histoire de la dernière dynastie de leurs rois. Le prince Guy de Lusignan, qui devint roi d'Arménie, est toujours appelé par les historiens Arméniens Սիւրքէս, *Siourkès* ou *Sirkès*, c'est-à-dire *sire Guy*. Jean Cantacuzène appelle ce même prince Συργής, et donne à son frère Jean, qui fut aussi roi d'Arménie, le nom de Συργιάννης.

(3) Բաժ, *paj*, et au pluriel բաժիր, *pajer*, signifie *péage*. Ce mot, qui se trouve encore dans l'arménien vulgaire, est peut-être dérivé d'un mot Latin barbare qui se trouve fréquemment dans les écrits du moyen âge, sous les diverses formes *pagium*, *peagium*, *pedagium*, *pidagium*, *pesagium*, *pedaticum*, *pediali*, et d'autres encore. Il est cependant nécessaire de faire observer que ce même mot se retrouve dans le persan *badj* باج avec le même sens.

(4) On pourroit croire, d'après ce passage, que l'acte original étoit plus détaillé que celui que nous possédons.

(5) Սամսիր, *samser*; c'est le latin *censarius*, avec le sens du mot Italien *sensale*. On trouve plus bas le mot սամսիրչէք, *samsrtchek'h*, passé dans l'arménien avec une forme en usage dans le dialecte vulgaire. Il a la même signification que l'italien *senseria*, dérivé du latin *censaria*, qui se trouve dans la traduction de l'ordonnance; ce dernier mot avoit sans doute alors dans l'idiome Génois le sens qu'il a maintenant.

(6) Պեդթէ, *bedthé*, dérivé de l'italien *botte*.

(7) Ճարա, *djarha*, expression étrangère à l'arménien, et dérivée, comme notre mot *jarre*, de l'arabe جرّة *djarrah*.

(8) Դրամ, *tram*, selon la prononciation actuelle des Arméniens : nous avons préféré suivre celle de l'ancien traducteur Latin. C'est le nom d'une monnoie d'argent. Les Persans donnent aux pièces du même métal un nom à-peu-près semblable, qui est درهم, *dirhem*. Il est probable que les nouveaux *darem* dont il est question dans l'ordonnance, sont des pièces frappées à un meilleur titre que celles qui sont plus anciennes : elles sont sans doute

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

royaume, et qui paieroient des droits, on n'en donnera plus aucun; mais si on achète des esclaves Chrétiens, on fera serment de ne pas les vendre à des Musulmans (1), ni à quelque personne qui veuille les leur vendre.

Les droits sur le bois, fixés à 18 *k'hori* (2) par *barzounag* (3), à 4 *k'hori* par *filakh* (4), et à 13 *k'hori* par double *filakh* (5), sans compter celui d'un pour cent, sont maintenus, à l'exception de ce dernier.

Le blé et l'orge apportés par mer, et qui supportent un droit de quatre pour cent avec le courtage, ne paieront plus le droit, mais ils acquitteront toujours le courtage.

Les animaux que l'on tire de notre royaume sont taxés à quatre.... (6) pour un cheval ou un mulet; à cinq nouveaux *darem*, pour un âne; à trois nouveaux *darem* et un *k'hori*, pour un bœuf; à quatre *k'hori*, pour un mouton; à six *k'hori*, pour une peau de buffle, et à autant pour une peau de bœuf; à l'avenir ces droits ne seront plus prélevés. Les poules et les œufs achetés et exportés de notre royaume ne seront également sujets à aucune taxe.

de celles que l'on rencontre dans quelques-uns de nos cabinets avec les noms de Léon et de Haython, et frappées, pour la plupart, à Sis, capitale de l'Arménie.

(1) Տաճիկ, *dadjig*. Les Arméniens appellent ainsi tous les hommes qui professent la religion musulmane, du nom que, dans l'origine, ils donnoient particulièrement aux Arabes.

(2) Nous ignorons quelle étoit cette monnoie, dont le nom même n'est pas dans les dictionnaires. Elle étoit d'une valeur moindre que celle du *darem*, comme nous en avons la preuve, au reste, dans cette ordonnance même. La version Latine offre cela de singulier, qu'elle rend l'un comme l'autre par *darem*. Nous sommes assez portés à croire que le *k'hori* est la même chose que certaines petites monnoies Arméniennes que l'on trouve dans quelques cabinets, qui sont d'un argent à fort bas titre et d'un module bien plus petit que celui du *darem*. Il pourroit se faire que le nom de cette monnoie Arménienne tirât son origine des mots Syriaques ܟܘܪ et ܟܘܪܐ, qui désignent une certaine mesure, et se trouvent dans l'hébreu et l'arabe sous des formes peu différentes, et qui sont passés dans le grec et le latin, qui nous offrent les mots κόρος et *corus* avec le même sens. On sait que souvent les noms des monnoies ont été employés pour désigner des quantités de natures différentes, et *vice versâ*.

(3) Պարզունակ. Ce mot signifie *perche*.

(4) Ֆիլախ. Ce mot, qui nous est inconnu, désigne une mesure d'une moindre étendue que le *barzounag*. Nous pensons que le mot de *filakh* est étranger à l'arménien, à cause de la lettre qui le commence, et qui ne se trouve jamais dans les mots de cette langue.

(5) Տուպլ Ֆիլախ, *double filakh*.

(6) Nous ignorons quel est le nom véritable de la monnoie indiquée dans l'acte original, et remplacée, sur la copie que nous avons sous les yeux, par un gros point de forme carrée, accompagné de deux autres plus petits et alongés. Cette singulière abréviation est rendue, dans la traduction Latine, par les mots *bissantios stauratos quatuor*. Nous pensons qu'il s'agit ici d'une monnoie de compte d'une valeur supérieure à celle du *darem*, telle que le դահեկան, *tahégan*, dont

Digitized by Google

Le droit d'ancrage (1) qui se paie à l'embouchure des fleuves à raison de deux nouveaux *darem* par mât, est supprimé; les bêtes qu'on achetera ne paieront pas autre chose que le courtage.

Le fer, dans quelque lieu qu'on l'achète, ne paiera que l'impôt d'un pour cent; pour le passage des vaisseaux, on ne paiera que la moitié d'un nouveau *darem* par charge.

Si les effets d'un Génois sont volés, de quelque nation que soit le voleur, quand les effets seront retrouvés, on ne pourra exiger le tiers droit (2).

Les marchands, qui, à leur arrivée, sont obligés de faire ouvrir leurs caisses et de faire enregistrer leurs effets, ne seront plus à l'avenir tenus d'ouvrir ces caisses, de les faire marquer, et de faire enregistrer leurs effets.

Quand il arrive qu'un marchand Génois n'est point connu pour tel, ou pour être fils d'un Génois, le consul (3) et ses prud'hommes examinent s'il est réellement Génois ou fils de Génois; puis le consul envoie son homme et sa baguette à la douane, qui seule peut faire partir la personne et écrire à notre cour (4) le nom du consul avec celui des témoins, de sorte que les effets (5) du marchand sont retenus jusqu'à ce qu'on aille à la douane de Tarse pour en rapporter une lettre adressée au commandant du port (6).

Si un Génois meurt *ab intestat* (7), nos officiers ne pourront mettre la main sur ses effets; la république les prendra, et en disposera selon la coutume.

nous ne connoissons ni la valeur réelle, ni la valeur comparative.

(1) Սարէչէք, *sarétchek'h*, mot dérivé de սարի, *sari*. Ils ne se trouvent ni l'un ni l'autre dans les dictionnaires Arméniens; ils viennent de l'arabe سارية, *sarieh*, qui signifie *colonne*, *poutre*, *mât de vaisseau*. Comme, dans le moyen, âge le mât d'un vaisseau étoit nommé en latin *arbor*, et que le mot *arboragius*, qui indiquoit le lieu où les bâtimens mouilloient, en étoit formé, les Arméniens, en adoptant le mot Arabe dont nous avons parlé, en ont formé, pour le même usage, un mot dérivé de la même façon.

(2) Երեքակն. Ce mot est rendu dans la traduction Latine par celui de *tzarca*, qui me paroît être un mot Italien dérivé de *cercare*, chercher, et qui signifie, par conséquent, *le droit de recherche*.

(3) Գունց, *kounts*. Dans le traité Arabe de la même époque, rapporté par extrait dans la Chrestomathie Arabe de M. Silvestre de Sacy, tome II, p. 544, les consuls des Génois, en Égypte, sont appelés en arabe قنصل *konsoul*.

(4) Տիւան, *divan*, mot qui vient de l'arabe ديوان *diwan*.

(5) Կումաշ, *goumasch*, c'est l'arabe قماش *koumasch*.

(6) Մինապան, *minaban*, mot qui ne se trouve pas dans les dictionnaires, et qui est formé de l'arabe منة, *minah*, qui signifie *port*, et de l'arménien պան, *ban*, gardien.

(7) Անտիաթիկ, *andiathig*, mot qui ne se trouve point dans les dictionnaires, et qui est formé du grec διαθήκη, *testament*, joint à une particule privative en usage chez les Arméniens.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

Le droit de péage établi entre Aïas et Goulag est fixé de cette manière : la soie (1) paiera pour une charge de chameau vingt-cinq nouveaux *darem ;* les draps de soie, pour une charge de chameau, aussi vingt-cinq nouveaux *darem ;* quant à l'indigo (2) et aux drogues (3), excepté le poivre (4), le gingembre (5) et le bois de brésil (6), on paiera pour tout le reste vingt-cinq nouveaux *darem* par charge de chameau; dix-neuf par charge de mulet, et seize par charge d'âne; le poivre, le gingembre et le bois de brésil paieront vingt *darem* par charge de chameau; pour tous les draps du pays des Francs (7), soit gros, soit fins, qui viennent de ce lieu, et pour toutes les toiles (8) communes ou fines qui en viennent aussi, on paiera vingt nouveaux *darem* par charge de chameau. Toutes les choses qui paient vingt nouveaux *darem* par charge de chameau, en paieront quinze par charge de mulet, et douze par charge d'âne. Le coton (9), le sucre, le vif-argent (10), le corail (11), l'étain, le cuivre et toutes les autres choses paieront, par charge de chameau, quinze nouveaux *darem ;* par charge de mulet, douze; par charge d'âne, neuf. Le savon (12) paiera par charge de chameau dix nouveaux *darem*, huit par charge de mulet, et sept par charge d'âne.

De ce moment et à l'avenir, que personne de tous ceux qui sont soumis à notre puissance, soit grands, soit petits, n'ait l'audace de résister à notre ordonnance royale et sublime, et de causer quelque vexation à la république de Gènes, que dieu protége, en exigeant d'autres droits ou impositions. Que tout reste fixé ainsi que nous l'avons ordonné (13).

(1) Պրիսիմ, *brisim.* On dit ordinairement en arménien աբրշում, *abrschoum*, աբրիշում, *abrischoum*, աբրեշում, *abréschoum.* En persan, c'est ابریشم, ابرشم, &c.

(2) Լեղագ, *leghagh.*

(3) Ախայխիր, *akhaïkhir* : c'est le mot arabe عقاقير.

(4) Պեղպեղ, *bèghbegh* : c'est le mot arabe فلفل.

(5) Զընջպիլ, *zendjbil ;* en arabe aussi, زنجبيل, *zendjbil.*

(6) Պաղղամ, *baghgham*, venu de l'arabe بقم, *bakkam.*

(7) Ֆռանկ կտաւ, littéralement, *toile des Francs.* Comme la traduction Latine rend ces mots par celui de *pannis*, il est à croire que les Arméniens appeloient ainsi les draps qui se fabriquoient en Europe, et qui furent toujours un des principaux articles du commerce avec le Levant.

(8) Քհթան, *k'hthan*, désigne particulièrement *les toiles de lin.*

(9) Բամբակ, *pampag* : c'est le mot persan پنبه.

(10) Սդիգ, *sedig.* Selon l'usage ordinaire, on écrit ce mot սդիգ, *sentig ;* ainsi il y a une faute dans ce passage, ou bien *sedig* appartient au dialecte Arménien de la Cilicie. On appelle plus souvent ce métal ժիւայ, *jivaï*, ou ջիբակ, *zibag*, et en vulgaire, ջիւայ, *djivaï*, ou ջիբակ, *djibag.* Les Persans le nomment زيوه, *jivèh*, mot dont les Arabes ont fait زيبق, *zibak.*

(11) Մըրջան, *mendjan*, ordinairement մրջան, *merdchan*, venu de l'arabe مرجان, *merdjan.*

(12) Սապոն, *sabon.*

(13) Cette dernière phrase ne se trouve pas dans la traduction Latine.

C'est

Digitized by Google

C'est pour cela que nous avons accordé notre royale et sublime ordonnance, notre auguste décret, et, pour lui donner plus d'authenticité, nous l'avons revêtu de notre sublime signature accoutumée.

L'an 737 de l'ère des Arméniens, l'an 2 de la petite ère, le 23 décembre; que cette ordonnance soit confirmée par la volonté de Dieu!

Elle a été écrite de la main du chancelier (1) Haython (2) [Héthoum], humble serviteur de Dieu et du saint roi qui a accordé ce don.

Si un Génois habitant dans notre royaume possède des biens héréditaires, soit du côté de sa femme, soit par don de notre souveraineté, et qu'il meure sans testament ou sans héritiers, ses biens, à l'exception des possessions héréditaires, seront dévolus à la république, et les derniers reviendront à notre domaine.

LÉON, Roi des Arméniens.

Au bas de l'ancienne traduction Latine de cette ordonnance, qui est inscrite sur le registre de la république de Gènes, on trouve la notification qui en fut faite par un personnage nommé *Ossinus* ou, à ce que nous pensons, *Oschin*, et qui fut adressée au seigneur ou baron *Pagoran*, chef du péage d'Aïas, au camerlingue *Bedroïs*, et au scribe ou greffier de ce même lieu. Cette notification ne se trouve pas à la suite du texte original; il est probable qu'elle fut expédiée à part par le greffier d'Aïas, qui est sans doute le personnage dont le nom se trouve au bas de cette pièce, et dont on a figuré, sur le registre de Gènes, la signature originale en lettres arabes. Il se nommoit *Malik, fils d'Abbas, fils de Maher.*

L'Histoire d'Arménie nous fait connoître trois personnages distingués qui portoient le nom d'Oschin, et qui vivoient à cette époque. Le premier étoit fils de Constantin de Lampron; il fut en 1277 créé par Léon III prince d'Asgourha et maréchal, en arménien, [illegible], *maradchakhd.* Le second étoit seigneur de Gobidarh. Le troisième, qui étoit fils d'une sœur du premier, fut créé en 1277, par le même roi, seigneur de la

(1) [illegible], *dchantsler.*

(2) Ce personnage est peut-être le même que l'historien Haython, prince de Gorigos, qui vivoit à cette époque, et étoit frère du connétable Oschin, dont nous avons déjà parlé.

Digitized by Google

PIÈCES diplomatiques.

forteresse de Gantchi, et sénéchal, en arménien սենեսքաղ, *sénésdchal;* peu après, Léon III le créa connétable, en arménien սպարապետ, *sbarabied,* ou գունդապետ, *kountesdabl.* Nous pensons qu'il s'agit de ce dernier, qui put faire cette notification en vertu de la charge de sénéchal qu'il remplissoit auprès du roi. Nous allons maintenant faire connoître le texte latin de cette pièce.

De Ossino proximo, sciatis honorate capit. pasidoni de Ayacio, barono Pagorano et Bedroïs, camarlingo et scribæ, quod rex, Deus sibi det vitam! dedit privilegium honorabili Communi Januæ, et sicut vobis stabilitum est quod non deberetis expedire aliquem qui haberet privilegium, ipsi portaverunt michi privilegium, et legimus illud et intelleximus, et præcepimus quod esset scriptum nobis : illi portat (portant, *ou* portabunt) vobis privilegium; præcipimus vobis quod debeatis accipere et intelligere et facere scribi vobis, et Duca similiter debeat scribere sibi, et debeatis facere sicut præcepi, et est præceptum in privilegio.

كتاب الملك ابن العباس ابن ماهر

(Ego Rollandinus de Richardo, sacri palatii notarius, hoc exemplum.)

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ENCYCLOPÉDIE JAPONOISE,

ET

SUR QUELQUES OUVRAGES DU MÊME GENRE.

Par M. ABEL-RÉMUSAT.

DANS l'examen préparatoire que j'ai dû faire des livres Chinois de la Bibliothèque du Roi, avec l'intention d'en rédiger un catalogue complet et détaillé, ma première attention s'est portée naturellement sur ces grandes collections où les Chinois rassemblent des traités sur toutes sortes d'objets, et qui sont comme le résumé de toute leur littérature. Ces ouvrages me présentoient beaucoup d'avantages, en ce qu'ils me fournissoient les moyens de prendre des notions générales des matières dont les traités particuliers doivent ensuite m'offrir le développement. Il y a toujours, d'ailleurs, dans l'arrangement et la progression des idées, dans la manière de classer et de subordonner les unes aux autres les différentes branches des connoissances humaines, un moyen sûr d'en mesurer l'étendue et d'en apprécier la valeur. L'encyclopédie d'une nation est, en réalité, le tableau le plus fidèle et le plus complet de ses lumières et de son génie. Celles des Chinois (car ils en ont plusieurs, et de plusieurs genres) ont plus d'un titre à notre attention, et méritent d'être particulièrement connues.

Il y a des ouvrages qui peuvent être assimilés aux encyclopédies, quoiqu'ils ne soient composés que d'extraits ou de traités

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

fort courts, empruntés à divers auteurs, mais réunis et disposés par ordre de matières. Tels sont le 文獻通考 *Wen hian thoung-khao* de 馬端臨 *Ma-touan-lin* (1), le 古文鑑淵 *Kou-wen youan kian*, ou les Extraits de la bibliothèque de l'empereur Khang-hi (2), le 津逮秘書 *Tsin taï pi chou*, et quelques autres qu'on possède à la Bibliothèque du Roi. Il y a de ces répertoires qui ont un rapport plus particulier à telle ou telle matière. Il y en a d'autres qui embrassent indifféremment toutes sortes de sujets. On peut juger de l'étendue que ces derniers ont quelquefois, en pensant que le 裔邊典 *Pian-i-tian*, ou l'Histoire des peuples étrangers, en soixante-dix volumes; le 字學典 *Tseu-hio-tian*, ou l'Histoire des caractères et de la littérature, en quatre-vingts volumes; le 樂律典 *Yo-liu-tian*, ou l'Histoire de la musique, et le 神異典 *Chin-i-tian*, ou le Traité des esprits et des prodiges, qui doit en avoir soixante; que ces quatre recueils, qui existent à la Bibliothèque du Roi, et qui pourroient passer pour de vastes collections, ne sont que les fragmens d'une collection bien autrement vaste, en six mille volumes, qui a été publiée à la Chine, sous le dernier règne, avec le titre de 古今圖書 *Kou-kin-thou-chou* (Extraits des livres anciens et modernes), et que nous ne connoissons que par ce volumineux échantillon.

Mém. Chin. tom. II, p. 477.

(1) *Voyez* la Table de cet ouvrage, que j'ai donnée dans mon *Mémoire sur les livres Chinois de la Bibliot. du Roi*, p. 48.

(2) *Voyez* le même opuscule, *pag.* 39.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Mém. Chin. tom. II. p. 440 et suiv.

Le titre d'*Encyclopédie* paroîtroit mieux convenir à un livre dont le P. Cibot a donné la notice abrégée, et qui contient, en quatre cent cinquante livres, un tableau complet de toutes les sciences Chinoises, depuis l'astronomie jusqu'à l'histoire naturelle des poissons, des crustacées et des insectes. Le titre de *Youan-kian louï-han*, que porte cet ouvrage, publié la 49.e année Khang-hi (1700), prouve que la matière en a été puisée dans les riches bibliothèques de l'empereur auquel nous donnons ce nom, comme cela a eu lieu pour le *Kou-wen Youan-kian* (1). D'après la Notice du P. Cibot, ce recueil devoit être fort intéressant, et d'une étendue assez considérable.

Les dictionnaires par ordre de matières que les Chinois ont rédigés dès les premiers âges de leur littérature, et qui sont même leur plus ancienne espèce de dictionnaires, peuvent être regardés comme de véritables encyclopédies. A la vérité, il y a bien peu de détails dans l'antique 雅爾 *Eul-ya*, et même dans l'ouvrage plus récent, intitulé 篇海 *Haï-pian* [l'océan], ainsi que dans plusieurs autres ouvrages du même genre, qui ne sont guère que de simples nomenclatures, presque sans aucune définition. On en doit dire autant de certains volumes destinés à servir de manuels, qui portent ordinairement le titre de 字雜 *Tsa-tseu* [mélanges de mots], petits ouvrages fort utiles, qui contiennent ordinairement beaucoup de matière dans un espace extrêmement resserré. On y trouve sur toutes sortes de sujets une foule de renseignemens très-précieux, mais exprimés avec tant de briéveté, qu'il faudroit un commentaire aux Européens pour en tirer le même parti que les Chinois, auxquels ils tiennent lieu de *vade mecum*.

(1) 鑑淵 *You-kian*, Miroir des sources, étoit le nom allégorique que l'empereur Khang-hi, conformément à l'usage des lettrés, avoit donné à sa bibliothèque, et qu'il mettoit sur le frontispice des livres qui y avoient été composés. *Voyez* le Mémoire sur les livres Chinois, *pag. 40.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Il n'en est pas de même du dictionnaire Mandchou-Chinois, 鑑文清 *Thsing-wen-kian*, qui a été rédigé par ordre de matières, d'après le plan du dictionnaire Mongol-Chinois publié dans les années Houng-wou. La dernière édition de cet estimable ouvrage, remarquable sous le rapport de l'exécution typographique, offre, outre une série complète des mots de la langue Mandchoue, avec leurs équivalens ou leurs définitions en chinois, une suite d'explications détaillées qui jettent du jour sur toutes sortes de sujets. On peut consulter ce dictionnaire, non-seulement pour des difficultés de langue, dans des sujets de pure littérature ou de grammaire, mais aussi pour y puiser des notions sur les points relatifs aux arts, aux sciences, aux opinions et aux institutions des Chinois et de leurs dominateurs. C'est un livre où l'on peut s'instruire aussi bien des choses que des mots : ce n'est donc pas seulement un très-bon dictionnaire, mais c'est encore une véritable encyclopédie, qu'il seroit utile de traduire, et où l'on trouveroit un grand nombre de renseignemens curieux.

Recherch. sur les Langues Tartares, t. I, p. 218.

Enfin on a en chinois des ouvrages élémentaires qui, à considérer le peu d'étendue des articles dont ils se composent, ne mériteroient peut-être pas le nom d'*Encyclopédie*, quoiqu'ils soient destinés à donner aux jeunes gens une teinture universelle des sciences, et des notions générales sur toutes sortes de sujets. M. Titsingh avoit rapporté du Japon deux exemplaires de deux éditions différentes d'un ouvrage de ce genre, intitulé 彙圖蒙訓 *Hian-meng-thou-louï*, ou Collection de figures à l'usage des commençans. J'ai sous les yeux un de ces exemplaires, dont je ne crois pas inutile de donner une courte description.

Cet ouvrage est en huit volumes, d'un format entre notre *in-octavo* et notre *in-quarto*. Il a été rédigé par un auteur nommé *Tang-tchaï*, et publié, il y a trente ans, au Japon. Après une

Digitized by Google

préface de trois feuillets, écrite en caractères Thsao, on trouve, en quatre pages, l'exposé du plan de l'auteur. « Quoique l'ou- » vrage soit en caractères Chinois, dit-il, l'objet principal est de » faire connoître les termes Japonois. Il y a des différences entre » les mots de notre langue et ceux de la langue Chinoise, comme » il y en a entre les productions des deux pays, et entre les mœurs » et les usages des deux nations, entre leurs manières de bâtir, » de se vêtir, entre leurs meubles, leurs institutions, &c. Dans » les objets qui leur sont communs, on a toujours mis d'abord le » caractère Chinois; et il est rare qu'un article commence par » un titre Japonois, à moins que le terme Chinois correspondant » ne manque. Quand il y a plusieurs noms, on a mis le premier » celui qui doit être regardé comme le principal, et les autres » sont ajoutés ensuite comme synonymes. Les mots Chinois ont » été tirés du San thsaï thou hoeï, de divers Traités d'adminis- » tration et d'agriculture, du Pen-thsao, et d'autres ouvrages. » Après cet exposé, on trouve l'index partagé comme l'ouvrage même, en vingt livres, dont voici les titres et la matière:

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Traité de botanique.

Livre I.er, astronomie, trente-six articles;

Livre II, description de la terre, soixante articles;

Livre III, des édifices, soixante-dix-sept articles;

Livre IV, des *affaires des hommes*, c'est-à-dire, des états de la société, et des noms des différentes nations, quatre-vingts articles;

Livre V, des parties du corps, trente-six articles;

Livre VI, des habillemens, cinquante-deux articles;

Livre VII, des choses précieuses, cinquante-deux articles;

Livre VIII, des meubles et ustensiles, section I.re (1), cent articles;

Livre IX, des meubles et ustensiles, section II.e (2), quatre-vingt-deux articles;

(1) La première section des meubles et ustensiles, ou, pour mieux dire, *des choses d'usage*, *Khi young*, contient les objets nécessaires pour écrire, les sceaux, les mesures, les instrumens de musique, les jeux, les lanternes, les pièces d'artifice, les jouets d'enfant, &c.

(2) Cette seconde section renferme

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Livre X, des meubles et ustensiles, section III.e (1), cent treize articles;

Livre XI, des meubles et ustensiles, section IV.e (2), cent quarante-deux articles;

Livre XII, des quadrupèdes, cinquante-deux articles;

Livre XIII, des oiseaux, soixante-seize articles;

Livre XIV, des reptiles et des poissons, soixante-quatre articles;

Livre XV, des insectes (3), cent huit articles;

Livre XVI, des céréales, trente-six articles;

Livre XVII, des légumes, cinquante-six articles;

Livre XVIII, des fruits, cinquante-deux articles;

Livre XIX, des arbres, quatre-vingt-quatre articles;

Livre XX, des herbes et des fleurs (4), cent vingt-sept articles.

Le second volume contient les livres I, II et III; le troisième, les livres IV, V, VI et VII; le quatrième, les livres VIII, IX, X et XI; le cinquième volume, les livres XII et XIII; le sixième, les livres XIV et XV; le septième, les livres XVI, XVII et XVIII. Les livres XIX et XX sont renfermés dans le huitième et dernier volume.

D'après le relevé qu'on vient de lire, on voit que l'ouvrage que nous analysons, contient, en sept volumes, quatorze cent quatre-vingt-cinq articles, et l'on peut croire que l'étendue de chacun de ces articles n'est pas considérable. Effectivement, chaque page en contient quatre, dans autant de carrés égaux. La partie inférieure du carré présente la figure de l'objet, et la

les bannières, les armes, les harnois, les instrumens de supplice, les barques, les chars, et toutes les différentes pièces qui les composent.

(1) On trouve ici les instrumens aratoires, les machines, les objets relatifs à la chasse et à la pêche, les outils et tout ce qui est d'usage dans les arts mécaniques.

(2) Dans cette quatrième section sont les meubles proprement dits, tables, chaises, fauteuils; les vases, miroirs, objets de toilette, instrumens de cuisine, parasols, dais, balances, bières, lits, tapis, sphères, chapelles domestiques, &c.

(3) Sous ce nom, les Chinois comprennent les tortues, les crustacées, &c.

(4) Cette distinction est prise de la botanique Chinoise, dans laquelle on fait une classe à part des plantes qui ont une fleur remarquable par sa grandeur, sa beauté, son odeur, &c.

partie

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

partie supérieure, ses différens noms en chinois et en japonois. On trouve d'abord le caractère Chinois principal, avec la lecture conformément à la prononciation Japonoise, exprimée en *firo-kanna*, c'est-à-dire, en écriture cursive; puis le mot ou les mots Japonois correspondans, pareillement en *firo-kanna*, et les différens synonymes Chinois, dans les caractères originaux, avec la prononciation Japonoise, disposée interlinéairement. Je donne, dans la planche lithographiée ci-jointe, quatre articles pris au hasard dans des chapitres différens. Voici la transcription des mots qu'on y lit, soit en chinois, soit en japonois:

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

1. *Lieou-khieou* [habitant des îles de]. Prononciation Japonoise interlinéaire, *Riou-khiou;* synonyme, *Tchoung-chan-koue*, royaume des Montagnes (ou îles) du milieu; en japonois, *Tsiou-san-kok* (1). Liv. IV, pag. 10.

2. *Tchhing* [ville, murailles]. Lecture Japonoise, *seï, tsiao;* nom Japonois, *siro*. Ce qui est au dehors d'une ville, ou le dehors des murailles, s'appelle *ko*, en japonois *kouok*. Liv. II, p. 8.

3. *Me* [tapir oriental]. En japonois, *bakou* ou *bak;* aussi nommé *jouï-to*. Liv. XII, pag. 2 (2).

4. *Yen-ing [ginko biloba]*. En japonois, *sankioo*, vulgairement appelé *ginnan*, en prononçant la dernière syllabe à la chinoise. On le nomme aussi *pe-kouo;* en japonois, *fakkouk*, le fruit blanc; *ginkiyao-siou*, l'arbre aux amandes d'argent; *ya-kio-chou*, en japonois *kari-kiyao-ziro* ou *itsiao*, arbre à [feuilles en] pied de canard. Liv. XVIII, pag. 5.

Kaempf. Amœn. exot. V. 811, fig. p. 813; Thumb. Flor. Jap. 358.

J'ai cru utile de décrire briévement ce livre, qui, malgré son peu d'étendue, ne laisse pas de fournir un vocabulaire de deux à trois mille mots Japonois, pris parmi ceux qui désignent les objets de tout genre les plus utiles à connoître, et rapprochés de figures qui, tout imparfaites qu'elles sont, sont préférables,

(1) Cette figure, quoique grossièrement dessinée, doit représenter assez exactement le costume des habitans des îles Lieou-khieou; car elle offre beaucoup d'analogie avec celle que le capitaine Hall a donnée à la page 97 de son *Voyage to Loo-choo*.

(2) Sur cet animal, *voyez* ci-après, dans la table de la grande Encyclopédie, le livre XXXVIII, n.° 10.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

sous quelques rapports, à des descriptions. Il y auroit beaucoup de détails curieux sur les mœurs, les costumes, l'économie rurale et domestique, à tirer de cette encyclopédie élémentaire, si nous n'avions pas une source plus abondante à notre disposition : je veux parler de la grande Encyclopédie Japonoise, rapportée par M. Titsingh, et donnée par ce zélé voyageur à la Bibliothèque royale. Avant de faire connoître en détail ce vaste et important ouvrage, je dirai quelques mots de l'original Chinois qui y a servi de base, et dont la même Bibliothèque possède aussi un exemplaire.

Cet ouvrage est intitulé 三才圖會 *San-thsaï-thou-hoeï*, c'est-à-dire, littéralement, collection figurée des trois choses principales. Par *les trois choses principales* (1), le ciel, la terre et l'homme, les Chinois ont coutume de désigner tout ce qui peut être un objet d'étude dans l'univers : ce sont les trois chefs auxquels ils rapportent tout dans leur Encyclopédie. Mais cette distinction n'est ici que sur le titre, et la division réelle de l'ouvrage est en quatorze classes, de la manière suivante :

1.° Classe du ciel, comprenant l'astronomie, l'uranographie, la météorologie, l'astrologie, en quatre livres;

2.° Classe de la terre, ou la géographie générale et particulière, ancienne et moderne; la topographie, l'hydrographie, la description des montagnes, des grottes, des singularités naturelles, des villes et des villages, des ponts, des temples, des tours, des monastères, &c., en seize livres;

3.° *Affaires des hommes*, c'est-à-dire, l'histoire, depuis les temps fabuleux jusqu'à nos jours, avec les tables chronologiques des noms d'années, une chronique abrégée, des tables généalogiques; les portraits des empereurs et des hommes célèbres, et la notice de tous les peuples étrangers connus des Chinois (2), quatorze livres;

(1) *Voyez* un énoncé sommaire des subdivisions de ces *trois choses principales*, dans les *Mémoires concernant les Chinois*, tome II, page 156 et suiv.

(2) Cette notice doit avoir été extraite de quelques mémoires particuliers,

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japoroise.

4.° Doctrine des temps, et division de l'année en saisons, mois, demi-mois et décades; méthodes d'intercalation, cycles, périodes, dates, &c., quatre livres;

5.° Architecture, ou description des palais anciens et modernes, des maisons particulières, des intérieurs et de tous les détails de la construction civile, quatre livres;

6.° Instrumens et ustensiles domestiques, armes, jeux, outils, &c., douze livres;

7.° Anatomie et physiologie; systèmes divers sur l'usage et la dépendance des parties du corps; doctrine du pouls, application du moxa, acupuncture, sept livres;

8.° Habillemens et costumes, tant anciens que modernes, avec la description des parties dont ils se composent, et des étoffes dont ils sont faits, trois livres;

9.° Actions humaines, c'est-à-dire, les arts mécaniques, les procédés dont ils se composent; les détails de la vie publique et domestique; les cérémonies, les devoirs funèbres et autres; les jeux, les différens états de la société; dix livres;

10.° Poids et mesures; instrumens et figures nécessaires à l'étude de l'astronomie, des mathématiques et de la physique, et en général tout ce qui a rapport au calcul, huit livres;

11.° Choses précieuses, telles que les monnoies, les métaux, les pierres gemmes, les perles, les minéraux, &c. de la Chine et des pays étrangers, deux livres;

12.° Des caractères, de l'art d'écrire, d'imprimer, de dessiner et de peindre; des formes anciennes de l'écriture, avec des tables de caractères antiques, cursifs et autres; exemples et modèles calligraphiques; la description des pinceaux, du papier, de l'encre, et l'art de les fabriquer, quatre livres;

13.° Oiseaux et quadrupèdes, six livres;

14.° Plantes et arbres, douze livres.

En tout cent seize livres, brochés en quatre-vingts volumes

car on y trouve beaucoup de faits qu'on ne rencontre pas ailleurs, et elle est souvent citée même dans le *Pian-i-tian* et les autres collections les plus authentiques.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

dans l'exemplaire de la Bibliothèque du Roi (1). Cette édition est datée de l'année wan-li, ki-yeou du cycle [1609]. Une des préfaces est de 1607, et le principal rédacteur est un certain Wang-youan-han de Yun-kian.

La notice que je vais bientôt donner d'une autre édition de cet ouvrage, me dispense d'entrer dans de grands détails sur le plan qu'on a suivi dans celle-ci. Il suffit de dire qu'en général on a cherché à renfermer tous les sujets traités dans une série de planches, à l'explication desquelles le texte est consacré. Les objets qui peuvent être représentés par des figures, sont en assez grand nombre : pour les autres, on a formé des tableaux, ou des combinaisons de figures fondées sur des idées systématiques. C'est ainsi qu'on est parvenu à réduire en planches les computs astrologiques, les calendriers, les arbres généalogiques, les hypothèses physiologiques, et généralement tout ce qui a rapport aux sciences et au raisonnement, et tout ce qui sort de la classe des êtres matériels. De cette manière, tous les articles de cette Encyclopédie sont presque invariablement composés de deux parties; la planche, avec un titre qui en annonce le contenu, et l'explication qui le développe. Ces explications sont, pour l'ordinaire, rédigées par l'auteur; souvent pourtant elles ne contiennent que des extraits d'ouvrages anciens ou estimés, et les citations d'écrivains qui ont traité la matière qu'il s'agit d'éclaircir.

Un ouvrage où se trouvent réunies tant de notions élémentaires sur des objets la plupart d'un intérêt général, ne pouvoit manquer d'avoir du succès; aussi a-t-il été réimprimé plusieurs fois à la Chine, où il paroît être assez commun. Le plan a été jugé, par les auteurs Japonois, digne de servir de modèle à un traité plus considérable, qui est certainement, parmi les livres du Japon qui sont venus en Europe, le plus utile et le plus impor-

(1) Un exemplaire d'une autre édition du même ouvrage, en cinquante-deux volumes, faisoit partie de la collection de feu M. l'abbé de Tersan. Il étoit imprimé sur papier blanc, mais peu correctement.

Digitized by Google

tant : c'est celui dont nous allons à présent décrire la forme, et faire connoître l'ensemble et les détails.

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Ce bel ouvrage est intitulé 倭漢三才圖會 *Wo han san thsaï thou hoeï*, c'est-à-dire, le *San-thsai-thou-hoeï* (1), en japonois et en chinois. L'exemplaire que possède la Bibliothèque du Roi, y a été apporté par M. Titsingh, de la collection duquel il faisoit partie; et c'étoit, sans contredit, le plus précieux de tous les livres que cet ambassadeur Hollandois avoit pu recueillir pendant son séjour au Japon. Le nombre des volumes cartonnés, dans lesquels cet exemplaire est partagé, monte à 80 ; chaque volume, de format grand *in-8.°*, porte en dehors une étiquette où on lit le titre qui vient d'être rapporté, et de plus, un de ces trois mots 天 *thian*, 地 *ti*, 人 *jin*, [ciel, terre, homme], pour indiquer à laquelle des trois grandes divisions encyclopédiques appartient la matière qui y est traitée. A côté de cette première étiquette on en trouve une autre, de forme carrée, qui contient le numéro et le titre du livre ou des livres qui sont renfermés dans le volume. La division la plus ordinaire des ouvrages Chinois et Japonois, est en 卷 *kiouan*, mot qui est assez bien rendu par *livre*. Mais comme ces *kiouan* sont quelquefois assez courts, on a coutume d'en brocher plusieurs dans chaque tome: toutefois la pagination recommence à chaque *kiouan;* ce qui oblige, dans les citations, d'indiquer la page du *livre*, pour suivre une règle constante et abréger les recherches.

Le premier volume est hors de rang : l'étiquette extérieure annonce qu'il contient les préfaces, le plan de l'ouvrage, l'index et un épilogue ou *postface*. Le frontispice, qui occupe deux pages, contient, outre le titre rapporté ci-dessus, en très-gros caractères, deux phrases qui apprennent que le livre a été com-

(1) On a vu plus haut le sens de ces quatre mots, qui forment le titre de l'édition Chinoise originale.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

posé dans le palais du Daïri, par un grand officier de sa cour, ayant le titre de juge suprême de Souroudjo. Une préface de cinq pages, qui vient immédiatement après, est signée du nom de ce grand officier, du titre de *theng-youan*, et contient l'éloge du *San thsaï thou hoeï* Chinois, du Han-lin *Khiu-iu-foung*, et annonce que, dans la nouvelle édition, on a pris son travail pour base, mais en réformant les erreurs qui lui étoient échappées, en y faisant des additions, et quelquefois des retranchemens, et sur-tout en l'accommodant au besoin des lecteurs Japonois; ce qui, comme on peut le croire, étoit absolument nécessaire, à raison des différences dans les usages, les mœurs, le gouvernement, la langue et les productions. Ces changemens, qui sont à peine indiqués ici, sont tellement considérables, qu'on peut dire qu'on a fait un nouvel ouvrage plutôt qu'une édition de l'ancien; car, indépendamment des parties qui ont été refaites en entier, ou tout-à-fait refondues, comme l'histoire, la géographie, l'énumération des offices, et plusieurs autres, il n'y a guère d'articles qui n'aient éprouvé des améliorations ou des additions notables, presque toujours au grand avantage des lecteurs, qui ont beaucoup gagné à ces changemens. La préface de *Theng-youan* est datée de la troisième année tching-te [1713], la dernière décade du troisième mois, au printemps. Deux autres préfaces, également courtes, datées, l'une de la même année, l'autre de l'année précédente, paroissent être de deux éditeurs ou réviseurs de l'ouvrage, dont l'un prend le titre de premier médecin, et décrit les soins particuliers qui ont été pris pour les sections de l'ouvrage qui ont rapport à la médecine. Mais ces deux préfaces sont écrites en caractères cursifs, très-difficiles à lire; et le contenu ne m'a pas paru mériter la peine qu'il faudroit prendre pour les déchiffrer. Les trois préfaces remplissent ensemble huit feuillets.

Le neuvième et le dixième sont remplis par le plan de l'ouvrage. On y avertit que les livres qui ont servi à la rédaction, sont soigneusement cités par leurs titres, à moins que ce ne soient des ouvrages de peu d'importance ou des livres sans valeur, qu'on s'est contenté d'indiquer sommairement. On a tiré du Pen-thsao

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

kang-mou, ou du Traité général de la botanique et de la médecine (Chinoise), tout ce qu'on donne sur les plantes; mais on y a joint ce qu'il y avoit de plus intéressant dans les différens commentaires de ce grand ouvrage, et dans les écrits des meilleurs auteurs qui ont traité des mêmes matières. On a recueilli aussi beaucoup de particularités, de fables, de traditions historiques et religieuses, tirées des livres de différens pays. On n'a pas négligé ce qui avoit rapport aux temples de Fo, et aux autres monumens de l'antiquité, ainsi qu'aux magistrats, aux familles illustres, aux costumes, aux armes. Enfin, on a rectifié, avec le plus grand soin, tout ce qui est relatif aux oiseaux, aux quadrupèdes, aux insectes, aux poissons, aux plantes, aux arbres, aux métaux, aux pierres, aux terres, aux médicamens et à leurs vertus et propriétés; et l'on a noté avec soin tout ce qu'on a pu apprendre à ce sujet. Chaque chose est représentée par une figure avec son nom au-dessous; les noms synonymes ou étrangers, à côté; les noms en caractères Japonois, pour qu'on puisse les retrouver dans l'Index alphabétique; la prononciation des caractères Chinois, pour la commodité des commençans : en outre, on a rédigé, dans un livre à part, un index suivant l'ordre de l'*irofa*, c'est-à-dire, de l'alphabet ou du syllabaire Japonois; et cet index sera utile pour retrouver facilement ce qu'on cherche.

Voilà à-peu-près tout ce que l'auteur a cru devoir dire de son plan; mais ce peu de mots ne suffiroit pas pour en faire juger l'exécution. Il donne ensuite la table des cent cinq chapitres ou livres de son ouvrage, dont la liste se retrouvera dans l'index plus détaillé que nous allons donner ici. Pour que la division primitive, relative aux *trois choses principales*, ne fût pas entièrement perdue de vue, on en a mis l'indication au livre où chacune d'elles commence. Les six premiers livres sont consacrés au *ciel*. L'*homme* commence avec le septième, et continue jusqu'au cinquante-quatrième inclusivement. La *terre* comprend les cinquante-un derniers. Un cent sixième livre, qui est hors de rang, contient l'index alphabétique ou syllabique.

La postface est la dernière pièce de ce premier volume : elle

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

n'a que quatre pages, et ne contient rien de remarquable; elle est datée de la même année que la première préface, et signée par un officier nommé (en chinois) *Thsing-youan*, et surnommé *Siouan-thoung-tchi*, lequel a, suivant l'usage, apposé son cachet à côté de la ligne qui contient son nom. Le volume finit avec le seizième feuillet, et ne contient ainsi que trente-deux pages, sous une seule pagination.

Au lieu de me borner à transcrire l'*index* des chapitres tel qu'il est rapporté dans ce premier volume, j'ai jugé convenable d'en rédiger un plus détaillé, et dans lequel je ferois entrer l'énumération exacte des articles qui composent chaque livre, en indiquant la page, pour faire juger de l'étendue de chaque article, et en rendre la recherche plus aisée. Ce plan, plus étendu et, je crois, plus utile, m'eût entraîné hors des bornes qu'une simple notice doit avoir, si j'avois voulu joindre un commentaire à ces indications, éclaircir ce qui étoit obscur, expliquer ce qui étoit peu connu, rendre, en un mot, simple et facile pour tous les lecteurs, l'intelligence d'un livre qui contient, à peu de chose près, toutes les opinions scientifiques des Chinois et Japonois, tous les procédés de leurs arts, toutes les particularités de leur vie civile, toutes les productions des deux pays. Obligé donc de m'en tenir à une simple nomenclature, je me suis contenté, quand une dénomination paroissoit peu intelligible, ou quand un fait avoit besoin d'éclaircissemens, de renvoyer aux ouvrages européens où l'on peut en chercher: pour le grand nombre de ceux qui n'ont encore été l'objet d'aucune recherche, j'ai dû remettre à d'autres temps celles qui seroient nécessaires, quand de courtes notes m'ont paru insuffisantes pour y jeter du jour. Néanmoins, pour achever de faire connoître cet important répertoire, j'ai choisi quelques-uns des objets les plus intéressans pour les extraire, et je les donnerai, selon leur degré d'utilité, soit seulement traduits en françois, soit en joignant le texte et la traduction. Ces extraits seront placés après la table suivante, qui forme proprement la notice de l'ouvrage Japonois, et qui est en même temps un véritable arbre encyclopédique.

J'ai

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

J'ai pensé en outre que j'augmenterois beaucoup l'utilité de cette table, en ajoutant à l'indication de chaque objet le nom que cet objet porte en japonois, puisqu'on auroit par-là un vocabulaire contenant plus de deux mille mots, tous désignant des choses de première nécessité, et servant de renvois à de bonnes figures, ainsi qu'à des définitions, à des explications ou à de petits traités complets dans leur genre. Je n'ai pas voulu laisser passer cette occasion de procurer aux lecteurs Européens quelques connoissances exactes sur la langue Japonoise. Le vocabulaire ou la nomenclature qu'on peut tirer de cette table est beaucoup plus authentique que les vocabulaires de Thunberg, de Radermacher et de Kaempfer, et a de plus, sur le dictionnaire de Collado et sur ceux qui ont été imprimés à Rome, et même à Amakousa et à Nagasaki, l'avantage d'offrir les mots Japonois dans les caractères originaux. Pour leur donner cette forme, il a fallu remplacer par des signes de l'écriture kata-kanna, ceux du syllabaire firo-kanna, ou même les caractères Chinois qui, le plus souvent, dans l'Encyclopédie, servent à les représenter. Au reste, il ne faut pas croire qu'il y ait rien d'hypothétique dans cette transcription, ni qu'il puisse rester aucun doute sur la véritable orthographe des mots Japonois, parce qu'on a changé les caractères avec lesquels ils étoient écrits dans l'ouvrage même; car outre que les diverses écritures Japonoises se correspondent exactement, signe à signe, j'avois un moyen sûr de vérification, et dont je n'ai pas manqué de faire usage, dans l'index alphabétique, où les mots Japonois sont écrits à côté des caractères Chinois, en caractères kata-kanna. Je ferai mieux juger la manière dont cette opération a été faite, en entrant dans quelques détails sur les divers systèmes d'écriture dont on fait usage au Japon. J'hésite d'autant moins à insérer dans cette Notice l'explication des syllabaires Japonois, que le sujet est aussi neuf que curieux, et qu'on pourra se servir de ce que je vais dire pour compléter les ouvrages qui traitent de l'écriture et des alphabets des différens peuples.

Thunb. Voyag. trad. Fr. t. VI, pag. 285.
Verhandel. van het Bataaviasch genootsch. t. III, pag. 247.
Kaempf. passim.

Digitized by Google

NOTE

SUR LES SYLLABAIRES JAPONOIS.

Les Japonois ont appris l'art d'écrire des Chinois, et ils ont conservé jusqu'à présent l'usage d'imprimer en caractères Chinois les livres d'histoire, de philosophie, et tout ce qui tient à la haute littérature. En lisant ces livres, les lettrés du Japon appliquent à chaque caractère une prononciation prise de celle qui y est assignée en chinois, mais ordinairement un peu corrompue. Ils suppriment volontiers les nasales et les consonnes doubles, qui abondent dans les mots Chinois; ils ajoutent quelquefois des consonnes finales aux mots terminés par une voyelle; ils disent *koo* pour *koung* 公, *zin* ou *nin* pour *jin* 人, *tso* pour *tchao* 朝, *soo* pour *soung* 宋, *sits* ou *zits* pour *chi*, *kok* pour *koue* 國 &c. Malgré cette différence, qui n'est que dans l'articulation, cette première espèce d'écriture est absolument la même que celle des Chinois, si ce n'est qu'on y a introduit beaucoup de caractères nouveaux qui ne sont pas connus à la Chine, mais qui sont formés sur le modèle et d'après les règles de ceux qui y sont en usage.

Mais les Japonois, comme les autres peuples qui ont adopté les caractères Chinois, se sont souvent vus dans la nécessité de les employer comme signes de sons, indépendamment de la signification qui y est attachée. Je n'entrerai pas ici dans l'exposition des motifs de cette altération importante, parce que j'en ai traité ailleurs avec détail (1). Il suffit de remarquer

(1) Dans un mémoire lu à l'Académie, et qui est intitulé *Remarques sur quelques écritures syllabiques tirées des caractères Chinois, et sur le passage de l'écriture figurative à l'écriture alphabétique.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

qu'un des principaux de ces motifs a été le desir de conserver et d'exprimer par écrit la prononciation des mots Japonois qui différoient essentiellement des mots Chinois. Pour cet objet, on a formé, avec des caractères qui étoient originairement figuratifs, une sorte de syllabaire, et l'on a rendu chaque mot Japonois avec autant de caractères Chinois que ce mot contenoit de syllabes. Supposé donc qu'on voulût écrire le mot Japonois qui signifie un pinceau, *foumite*, on mettroit l'un après l'autre les caractères 天美布, qui, lus par un Chinois, se prononceroient *pou-meï-thian*, mais qu'un Japonois lit *fou-mi-te*. Il est superflu de remarquer qu'on fait, en ce cas, entièrement abstraction du sens que ces trois mots auroient dans une phrase Chinoise. Le nombre des syllabes Japonoises étant peu considérable, il auroit suffi d'un petit nombre de caractères pour les représenter toutes; mais l'usage a introduit une confusion très-grande, en faisant prendre tantôt un caractère et tantôt un autre, pour signe de la même syllabe, et plus encore en appliquant un même caractère à la représentation de plusieurs syllabes différentes. Ainsi j'ai compté jusqu'à douze caractères qui peuvent servir à exprimer la syllabe *sou*, et le caractère 木 se met tantôt pour *mou*, tantôt pour *mo*, tantôt pour *ki*, &c.

Il est arrivé aussi, mais plus rarement, que la prononciation Chinoise d'un caractère adopté comme signe de syllabe, n'avoit aucune analogie avec le son Japonois qu'on lui faisoit représenter : c'est qu'alors ce caractère étoit considéré d'abord comme signe du sens d'un mot Japonois, et devenoit ensuite signe du son de ce même mot. Ainsi le caractère Chinois 井 *tsing* [puits] est devenu le signe de la syllabe *i*, parce qu'un puits s'appelle *i* en japonois. 江 *kiang* [fleuve] a formé le signe syllabique エ *ye*, parce qu'on dit en japonois *ye* pour fleuve. 木 *mou* [arbre] est souvent le signe du son *ki*, parce que *ki* est le mot

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Japonois qui signifie *arbre*. J'ai dû remarquer cette singularité, qui auroit pu fournir la matière d'une objection, et qui, bien expliquée, prouve au contraire incontestablement l'origine que j'assigne ici aux trois syllabaires Japonois.

Tel est le premier de ces syllabaires : il est formé de caractères Chinois, en nombre indéterminé. J'en ai compté plus de trois cent cinquante pour quarante-huit syllabes, dans un ouvrage où les mots Japonois étoient écrits en caractères Chinois. Je donne les plus usités dans les tableaux ci-joints, *planches II et III*.

Les Japonois ont encore imité les Chinois dans l'emploi d'une écriture cursive nommée *thsao*, laquelle abrége beaucoup les caractères, et réduit quelquefois les plus compliqués à un petit nombre de traits. Les amateurs de calligraphie vantent souvent l'élégance de cette écriture; le fait est qu'elle défigure entièrement presque tous les caractères, et qu'elle est extrêmement difficile à lire, même à la Chine. Les Japonois, qui ont encore enchéri sur le degré de liberté avec laquelle on écrit cette sorte de tachygraphie, en font un double usage : tantôt ils s'en servent pour peindre les caractères Chinois pris dans leur sens primitif, c'est-à-dire, comme symboles simples ou composés; tantôt ils l'appliquent à ces caractères qui ne sont que des signes syllabiques, sans que rien avertisse de cette différence. Telle est l'origine de l'écriture qu'on a nommée *firo-kanna*, et qui oppose des obstacles presque insurmontables à la lecture ; car l'usage du pinceau a fait varier presque à l'infini les ligatures et les abréviations de ces nombreux caractères qui servent à peindre des sons, et l'on éprouve souvent le plus grand embarras à les distinguer les unes des autres. En outre, quand on est certain d'avoir reconnu le caractère Chinois dont on avoit à déchiffrer l'abréviation, il reste à déterminer s'il est pris comme symbole ou comme signe syllabique, pour savoir s'il faut en traduire le sens, ou en transcrire le son; la moindre erreur en ce genre pourroit causer des contre-sens très-graves.

Enfin la troisième espèce de caractères Japonois, ou le *kata-kanna*, est tirée de l'écriture Chinoise; mais celle-là est aussi

Digitized by Google

SYLLABAIRES JAPONOIS

Kata Kana	Fiu Kana	Caractères Chinois
i	イ	伊以兮一異依
ro	ロ	呂路六盧陀羅落
fa	ハ	波法白拔敗排拜婆
ni	ニ	仁尓尼義宜你爾
fo	ホ	保浮復福伏泊
fe	ヘ	乀血穴別邊遍便倍閉
ra	ラ	良郎賴懶樂爛落老
mou	ム	武木莫目摩磨母無
ou	ウ	宇户胡烏姑鼓五

Digitized by Google

SYLLABAIRES JAPONOIS.

	Kata-Kana.	Firo-Kana.	Caractères Chinois.
yi	井	[illegible]	井爲意衣以矣義 tsing. wei. yi. yi. yi. yi. yi. ye.
no	ノ	[illegible]	乃那奶能耶 nai. na. nai. neng. ye.
wo	オ	[illegible]	扵於和或訛我峩 ui. iu. ho. hoe. o. o. o.
kou	ク	[illegible]	久過忽骨或古具果 kiou. kou. hou. kou. hoe. kou. kiu. ko.
ya	ヤ	[illegible]	也養恙羊耶矣業 ye. yang. yang. yang. ye. yi. ye.
ma	マ	[illegible]	末埋謾蠻瞞滿馬麻萬万 mo. mai. man. man. man. man. ma. ma. wan. wan.
n	[illegible]	[illegible]	mao. moi. mao. mao. mo. mou.
se	セ	[illegible]	世設熱舍手赦石折浙 chi. che. je. che. cheou. che. chi. che. tche.
sou	ス	[illegible]	寸受数小肖消須事焦喬交朝招 tsun. cheou. sou. siao. siao. siao. siu. sse. tsiao. khiao. kiao. tchao. chao.

N final Kata-Kana ン

Firo-Kana [illegible]

Signe de redoublem.t [illegible]

points p. adoucir [illegible]

Signe de la conson. forte [illegible]

[illegible] abrev. pour 卜乇 to-mo.

云 abrév. pour 二厶 nin [illegible]

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

claire et aussi facile à lire, que le *firo-kanna* est embrouillé et difficile. On a pris pour chaque syllabe un des caractères que l'usage avoit rendus propres à l'exprimer, et, en l'abrégeant d'une manière régulière et constante, on a formé un syllabaire dont tous les signes, au nombre de quarante-sept, sont simples, bien distincts, et invariables dans leur forme. Il n'est pas toujours facile de reconnoître les caractères qui ont donné naissance à ces lignes, parce que l'abréviation a souvent porté sur la clef ou la partie la plus saillante du caractère, et n'en a laissé subsister qu'une très-petite portion. C'est ainsi que de 仁 on a fait 二; de 保 *pao*, est venu 不; de 與 *iu*, 彐, et de 武 *wou*, 厶. Mais comme ces signes sont invariables, on peut apprendre à les connoître sans s'embarrasser de leur origine. L'écriture qui en est composée étoit la seule dont je pusse faire usage ici, et qui pût être accommodée à la typographie Européenne. Une heure d'étude suffira pour apprendre à lire le *kata-kanna*, dont j'ai fait graver les poinçons, et que j'ai adopté pour exprimer les mots Japonois répandus dans cette Notice. Ce sont les premiers caractères Japonois qui paroissent dans un ouvrage Européen; car je ne compte pas les syllabaires donnés par Duret (1) et par Kaempfer (2). Les formes que j'ai fait imiter sont prises d'un ouvrage Japonois que je possède, et qui est assez élégamment imprimé. En voici le tableau :

(1) *Trésor de l'histoire des langues*, pag. 913. — Ce syllabaire, qui offre l'écriture *firo-kanna*, n'est pas trop mauvais, si l'on a égard au temps où il a été gravé; mais les valeurs qu'on a mises à côté de chaque signe ont été bouleversées et mal imprimées, de sorte que le tout ne peut être d'aucun usage.

(2) *Histoire du Japon*, éd. de Dohm, pl. XLV. — Ces syllabaires, recueillis par Kaempfer, et disposés par lui dans un ordre analogue à celui de nos alphabets Européens, ont été copiés par Deshauterayes dans l'Encyclopédie *in-folio*, et depuis regravés dans l'Encyclopédie méthodique. L'exactitude des formes a un peu souffert de toutes ces transcriptions. C'est Kaempfer qui a fait connoître les dénominations de *firo-kanna* et de *kata-kanna*. Il donne en outre, sous le nom de *yamato-kanna*, un troisième syllabaire, usité, selon lui, dans la province de Yama-siro, où est Miyako; mais ce n'est qu'une variation du *firo-kanna*.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

IROFA *ou SYLLABAIRE* KATA-KANNA.

41. ミ *mi.*	31. ケ *ke.*	21. ナ *na.*	11. ル *rou.*	1. イ *i.*
42. シ *si.*	32. フ *fou.*	22. ラ *ra.*	12. ヲ *o.*	2. ロ *ro.*
43. エ *ye.*	33. コ *ko.*	23. ム *mou.*	13. ワ *wa.*	3. ハ *fa.*
44. ヒ *fi.*	34. エ *ye.*	24. ウ *ou.*	14. カ *ka.*	4. ニ *ni.*
45. モ *mo.*	35. テ *te.*	25. 井 *i.*	15. ヨ *yo.*	5. ホ *fo.*
46. セ *se.*	36. ア *a.*	26. ノ *no.*	16. タ *ta.*	6. ヘ *fe.*
47. ス *sou.*	37. サ *sa.*	27. オ *wo.*	17. レ *re.*	7. ト *to.*
〻 ou 丶 signe de la répétition d'une syllabe.	38. キ *ki.*	28. ク *kou.*	18. ソ *so.*	8. チ *tsi.*
	39. ユ *you.*	29. ヤ *ya.*	19. ツ *tsou.*	9. リ *ri.*
ン *n.* final.	40. メ *me.*	30. マ *ma.*	20. ネ *ne.*	10. ヌ *nou.*

On retrouvera ce même syllabaire dans les planches gravées; il faut observer que l'addition de deux points adoucit les guttu-

Digitized by Google

rales, les labiales, les dentales et les sifflantes, de la manière suivante :

ハ *fa*,	バ *ba*.	ケ *ke*,	ゲ *ge*.
ホ *fo*,	ボ *bo*.	フ *fou*,	ブ *bou*.
ヘ *fe*,	ベ *be*.	コ *ko*,	ゴ *go*.
ト *to*,	ド *do*.	テ *te*,	デ *de*.
チ *tsi*,	ヂ *dzi*.	サ *sa*,	ザ *za*.
カ *ka*,	ガ *ga*.	キ *ki*,	ギ *gi*.
タ *ta*.	ダ *da*.	シ *si*,	ジ *zi*.
ソ *so*,	ゾ *zo*.	ヒ *fi*,	ビ *bi*.
ツ *tsou*,	ヅ *dzou*.	セ *se*,	ゼ *ze*.
ク *kou*,	グ *gou*.	ス *sou*,	ズ *zou*.

L'addition d'un ° change la labiale en sa correspondante dure : ハ *fa*, パ *pa*, フ *fou*, プ *pou*, &c. Cela paroît avoir lieu sur-tout dans les mots étrangers à la langue Japonoise.

Les Japonois écrivent souvent plusieurs signes pour les diphthongues et les consonnes finales ; l'usage apprend à faire, en prononçant, les contractions nécessaires. Ces règles ne me paroissent pas assez importantes pour trouver place dans cet exposé. Au reste, le syllabaire *kata-kanna*, ou, comme disent les Japonois, le *irofa* (1), présente les quarante-sept signes dont il est composé, placés sans ordre et comme au hasard ; il n'y a non plus aucune analogie dans la forme des signes qui expriment des syllabes commençant par la même consonne : ラ *ra*, レ *re*, リ *ri*, ロ *ro*, ル *rou*, &c. Ce défaut tient à leur origine, comme cela paroîtra évident en comparant les signes Japonois avec les caractères Chinois qui leur ont donné naissance, et que j'ai pris soin de mettre les premiers dans la troisième division des planches en regard, laquelle est consacrée au syllabaire Chinois-

Voyez *Thunberg, trad. Fr. tom. III, p. 286.*

(1) Ils nomment ainsi leurs syllabaires, à cause des trois premiers signes, *i, ro, fa*, comme nous disons *alphabet*, et pour la même raison.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Japonois. A cela près, le syllabaire est si simple et si régulier, que rien ne seroit plus aisé à lire qu'un livre Japonois, s'il étoit écrit tout entier en *kata-kanna;* mais c'est ce qui n'arrive que rarement. C'est l'usage, au Japon, de mêler toutes les écritures dont nous venons de parler; de mettre dans la même page, et quelquefois dans la même ligne, des caractères Chinois pris symboliquement, d'autres qu'on doit lire comme signes de syllabes, puis des mots ou Chinois ou Japonois, écrits soit en *kata-kanna,* soit en *firo-kanna.* Dans la poésie, tantôt il faut donner à un mot Chinois sa prononciation originale, tantôt on doit le remplacer, à la lecture, par le terme Japonois correspondant, tantôt enfin il faut réunir plusieurs caractères pour en former la prononciation d'un mot Japonois polysyllabique. Je suis obligé d'avouer que ce mélange me paroît une source de difficultés sans cesse renaissantes, et d'erreurs qu'il est presque impossible d'éviter. Pour en donner une idée, je joins ici deux pièces très-courtes de vers Japonois écrites en *firo-kanna,* et j'y joins la transcription en caractères chinois vulgaires. On pourra juger s'il est aisé de rapprocher des formes aussi éloignées. Les notes suivantes feront sentir les autres difficultés de la lecture.

(Planche IV, n.° 1.)

(a) Yan, caractère Chinois en écriture *thsao.* Ce mot signifie *oie.* Au lieu de *yan,* il faut, pour la mesure, lire en japonois 雁 *kari,* qui signifie la même chose.

(b) Kaye, en *firo-kanna,* retourner.

(c) Rou, en *firo-kanna,* pour *eul* (en chinois), et

(d) Youeï, en *thsao-thseu,* lune. On doit lire ici 月 *tsouki,* la lune, en japonois.

(e) No, abréviation *firo-kanna* du caractère chinois *na,* que j'ai mis à côté. Ce mot est ici une particule Japonoise, qui marque les rapports.

(f) Thsun, village; caractère Chinois qu'il faut remplacer, à la lecture, par le mot Japonois *moura.*

(g) Caractère Chinois qui se prononceroit *iu,* mais qu'on doit lire ici *ame,* pluie.

(k)

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

(h) et *(i)*, *fari-fari*, en *firo-kanna*, lumière.

(k) *Te*, *idem*; particule Japonoise.

(l) *Imkarimo*, en *firo-kanna*, pour [illegible], *inabikari*, éclair.

(m) *Satsouna*, en *firo-kanna*, temps serein.

(n) *Si*, caractère Chinois *thsao-tseu*, qu'il faut lire en japonois *yo*, soir, obscurité.

(o) *Koure*, en *firo-kanna*, noir.

(p) *No*, en *firo-kanna*, marque du génitif.

(q) *Sora*, *idem*, le ciel.

Ainsi, la pièce dont il s'agit, lue dans la transcription en caractères Chinois, présenteroit ce qui suit :

YAN ke-ye-eul YOUEÏ na THSUN IU fa-eul fa-eul thieï hiun-ke-li-mou so so naï SI kou-li naï so-laï.

Où l'on peut remarquer que cinq caractères Chinois (1) conservent leur nature symbolique et la signification qui y est affectée, tandis que les autres sont de simples signes syllabiques. Mais la même pièce devra être lue en japonois :

Kari kaye rou tsouki-no moara ame fari-fari te imkarimo satsouna yo koure no sora.

Ce qui signifie :

Le crépuscule obscurcit le ciel, et la pluie inonde le village. La lune et les éclairs croisent leurs lumières, et l'oie rentre pour se mettre à l'abri.

Remarquez qu'en supposant qu'un Chinois pût reconnoître dans les signes syllabiques du *firo-kanna* les abréviations *thsao tseu* qui les ont produits, il liroit ce morceau tel qu'il est dans la colonne interlinéaire qui est à côté de la colonne Japonoise, et que, si le hasard faisoit qu'il y trouvât quelque sens, ce sens n'auroit pas le moindre rapport avec le véritable. Je ne parle pas ici des différences relatives à la construction gramma-

(1) Ce sont ceux dont la prononciation est ici marquée en petites capitales.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

ticale, qui sont aussi très-considérables, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur la traduction Chinoise de ce morceau Japonois. *(Planche IV, n.° 2.)*

Planche IV, n.° 3.

(a) Wamouo-ni, en *firo-kanna*, pensant à toi. Le pronom *ni* est Chinois. Il faut remarquer que les deux premiers caractères, signes des syllabes *wa* et *mou*, signifieroient seuls *concorde* et *amour*. Un Chinois ne pourroit guère manquer de s'y tromper.

(b) Wa, particule Japonoise qui est relative au sujet du verbe.

(c) Pi, pinceau, caractère Chinois cursif, qu'il faut lire *foumde*.

(d) Louï, larme, mot Chinois qu'il faut remplacer par *namita*.

(e) Ni, toi, en *firo-kanna*.

(e) Somekanete, en *firo-kanna*, prendre le pinceau.

(f) Siang, caractère *thsao-tseu* qu'il faut lire *kaye*.

(g) Sito, en *firo-kanna*, affection.

(h) Kagokouni, idem, écrire des caractères.

(i) Soumi, encre, en *firo-kanna*.

(k) No, particule attributive Japonoise.

(l) Osousayo, en *firo-kanna*, couler.

Je ne répéterai pas, sur cette pièce, les observations auxquelles la première a donné lieu, et je me contenterai de rapporter les deux manières de la lire, soit d'après les caractères Chinois, soit suivant le syllabaire Japonois, avec la traduction :

LECTURE CHINOISE.

Ho mou hou ni waï PI mou LOUÏ ni so mieï thieï thian SIANG to ke ko ni sse mi na hou sse so yaa.

LECTURE JAPONOISE.

Wamouo-ni wa foumde
Mou namita ni somekanete

Digitized by Google

Kaye sito kagokouni
Soumi-no osousayo.

TRADUCTION (1).

En pensant à toi, je suis ému de la douleur de la séparation.
A peine ai-je levé le pinceau que mes larmes coulent en abondance.
Mes pensées et mes sentimens sont écrits avec mes larmes.
L'encre s'écoule, et l'affliction s'amasse.

Enfin, pour donner un dernier moyen de juger le système bizarre et compliqué que les Japonois ont adopté pour l'art d'écrire, je prends au hasard un mot unique, le mot qui signifie *pont*, en chinois 橋 *kiao*, et je compte les formes différentes dont ce mot peut se revêtir en japonois:

1.° En altérant légèrement le mot Chinois, et conservant le caractère : *kioo;*

2.° En remplaçant le caractère primitif par trois caractères Chinois devenus signes des syllabes *ki, o, o,* rapprochées par contraction : *ki-o-o*. Le choix et la combinaison de ces trois caractères peuvent varier indéfiniment;

3.° En mettant les abréviations *thsao-tseu* à la place des caractères précédens, c'est-à-dire, en faisant usage du *firo-kanna:* les formes qu'on peut donner à chacun des caractères employés dans le cas précédent, sont encore sujettes à une très-grande variété;

4.° En écrivant en *kata-kanna* le mot *kioo*, キヲウ ou ウヲキ, ou de quelque autre manière, car ces sortes de transcriptions n'ont pas de règles bien arrêtées;

5.° En conservant une des trois orthographes expliquées ci-dessus, mais la remplaçant, à la lecture, par le mot Japonois *basi*, qui a la même signification;

6.° En écrivant le mot *basi* avec deux caractères Chinois dont la prononciation Japonoise puisse exprimer ce son : on en

(1) *Voyez* sur la planche *(n.° 4)* la traduction Chinoise, sur laquelle est faite celle-ci.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

pourroit trouver une centaine; le syllabaire seul que je donne ici, et qui est bien loin d'être complet, contient sept signes de la syllabe *fa* ou *ba*, dix pour la syllabe *si*: on peut les combiner à volonté;

7.° En remplaçant les caractères Chinois du numéro précédent par leurs abréviations *firo-kanna*, dont les formes sont très-multipliées;

8.° En écrivant en *kata-kanna* le mot *basi*, 〱 ㇾ ou, plus exactement, 〱 ㇾ〳〵.

Voilà, sans compter les synonymes et les périphrases, au moins huit manières d'exprimer l'idée de *pont*. N'oublions pas qu'en choisissant un autre exemple, nous aurions pu ajouter encore à la complication; car on peut aussi faire abstraction du sens, et employer l'une de ces formes pour signe de la syllabe Chinoise, prise dans un autre sens, ou du son Japonois, ou de sons approchans, comme il nous seroit aisé d'en citer plusieurs exemples. Une langue où presque chaque mot, et, pour ainsi dire, chaque syllabe, est susceptible de cette variété d'expressions et d'emplois, doit offrir beaucoup de difficultés, et prêter à un grand nombre d'équivoques. Sans doute l'usage sauve les unes et les autres aux naturels du pays; mais pour les étrangers, il n'y a guère qu'au Japon qu'ils puissent trouver les secours nécessaires pour se familiariser avec l'écriture *firo-kanna*, et apprendre à la lire couramment. En revanche, les livres qui sont imprimés en caractères Chinois simples, ou accompagnés des formes grammaticales et des particules, ou de notes interlinéaires en *kata-kanna*, ne sont pas plus difficiles à entendre que les autres livres Chinois. Telle est l'Encyclopédie dont nous donnons ici l'extrait, et tels sont aussi les Annales des Daïris, le Traité de botanique, la Description des pays voisins du Japon, et la plupart des livres qu'on trouvera cités dans la suite de cette Notice, et dont la matière peut exciter notre intérêt.

Ce ne seroit presque pas la peine d'avertir que les Japonois, de quelque écriture qu'ils fassent usage, la disposent verticalement, comme les Chinois, si l'on n'avoit été contraint de ren-

Digitized by Google

verser cette direction en transcrivant les mots Japonois répandus dans cette Notice. On eût perdu trop d'espace en se conformant à cet usage des naturels. On avoit le choix ou de conserver à chaque signe syllabique sa position habituelle, en l'écrivant seulement à côté de ceux qui l'accompagnent, ou de les renverser tous dans le même sens, de manière à les faire lire de gauche à droite, ou de droite à gauche. On s'est décidé pour cette dernière méthode, qui avoit l'avantage de présenter, dans la direction la plus ordinaire aux écritures Orientales, toutes les syllabes d'un même mot, ou tous les mots d'une phrase écrits sans interruption, seulement en tournant en haut le côté droit de chaque page. Comme on n'a rien imprimé encore en japonois, il n'y a pas d'habitude prise à cet égard, et c'est un changement très-peu important, dont il suffit que le lecteur soit averti.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer me dispensent de donner une explication particulière des deux planches [pl. II et III] qui contiennent le tableau synoptique des syllabaires Japonois. Elles sont partagées en trois parties disposées horizontalement l'une sous l'autre. La première offre le syllabaire *kata-kanna*, dont les formes, comme on l'a dit, ne varient pas. Au dessous sont les signes *firo-kanna*, avec leurs différentes formes; comme le caprice les fait varier à l'infini, on n'a mis ici que les principales et les mieux caractérisées. Dans la partie inférieure sont les caractères Chinois qui peuvent être employés pour exprimer chaque syllabe Japonoise. On a eu soin d'écrire à côté les prononciations que ces caractères auroient s'ils étoient lus par un Chinois.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise,

WA KAN SAN TSAI TOU YE

OU ENCYCLOPÉDIE JAPONOISE.

LIVRE PREMIER.

Classe du Ciel.

1. [illegible], le ciel, *pag. 1.* — 2. Les neuf étages du ciel, ou les neuf cieux, *p. 2.* — 3. [illegible] les quatre points cardinaux, *p. 3, v.* — 4. Les trente-trois dieux des Bouddhistes, *pag. 4, v.* — 5. Généralités sur les corps célestes, *p. 5.* — 6. [illegible], le soleil, *p. 6.* — 7. De la distance du soleil à la terre, *p. 7.* — 8. De la grandeur relative du soleil et de la lune, *p. 7, v.* — 9. [illegible], la lune, *pag. 8.* — 10. [illegible], le laurier qu'on s'imagine voir dans la lune, *pag. 9.* — 11. [illegible], croissant, *pag. 9, v.* — 12. [illegible], le premier et le dernier quartier, *pag. 10.* — 13. [illegible], la conjonction (1), *pag. 10, v.* — 14. [illegible], le cycle lunaire, *pag. 11.* — 15. Les neuf routes de la lune, ou règles d'immersion, *pag. 11.* — 16. [illegible], éclipses de soleil, *p. 12.* — 17. Éclipses de lune, *ib.* — 18. Éclipses du limbe austral et boréal, *p. 12, v.* — 19. Éclipses latérales, *ib.* — 20. [illegible], étoiles, *p. 13, v.* — 21. Grandeur des étoiles, *p. 14, v.* — 22. Aérolithes. — 23. La planète Saturne, *pag. 15, v.* — 24. Jupiter, *pag. 16.* — 25. [illegible], Mars, *ib.* — 26. [illegible], Vénus, *p. 16, v.* — 27. Mercure, *p. 17.* — 28. Présages tirés de la

Voy. *Livre des récomp. et des peines, p. 68.*

Journal de physique, mai 1819.

(1) La seizième nuit de la lune se nomme [illegible], et la dix-septième [illegible].

Digitized by Google

marche des cinq planètes. — 29. Généralités sur les cinq planètes, *pag. 17, v.* — 30. Les neuf clartés, *pag. 18.* — 31. L'espace du ciel appelé *Thaï-wei, p. 19.* — 32. L'espace du ciel appelé *marché céleste, p. 21, v.* — 33. L'espace appelé *tseu weï*, ou le pôle du nord, *p. 24.* — 34. La petite Ourse, *p. 27.* — 35. La grande Ourse, *p. 27, v.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Mines de l'Orient, t. III, pag. 180.

LIVRE II.

Des vingt-huit Constellations lunaires.

1. Situation et étendue des vingt-huit constellations, *p. 1.* — 2. Situation des vingt-huit constellations, le soir, le matin et à minuit, *p. 2.* — 3. Kio, *p. 13.* — 4. Kang, *p. 3, v.* — 5. Ti, *p. 4, v.* — 6. Fang, *p. 5.* — 7. Sin, *p. 6.* — 8. Weï, *p. 6, v.* — 9. Khi, *p. 7, v.* — 10. Teou, *p. 8.* — 11. Nieou, *p. 9.* — 12. Niu, *p. 10.* — 13. Hiu, *p. 11.* — 14. Weï, *p. 12.* — 15. Che, *p. 13.* — 16. Pi, *p. 14.* — 17. Koueï, *p. 14, v.* — 18. Leou, *p. 15, v.* — 19. Weï, *p. 16, v.* — 20. Mao, *p. 17.* — 21. Pi, *p. 18.* — 22. Tsouï, *p. 20.* — 23. Thsan, *pag. 20, v.* — 24. Tsing, *pag. 21.* — 25. Koueï, *pag. 23.* — 26. Lieou, *p. 24.* — 27. Sing, *p. 24, v.* — 28. Tchang, *pag. 25, v.* — 29. I, *pag. 26.* — 30. Tchin, *p. 26, v.* — 31. [illegible], la voie lactée, *p. 27, v.* — 32. La voie lactée dans l'hémisphère austral, *p. 29.* — 34. Le tambour du fleuve, constellation, *p. 29, v.* — 35. La fileuse, *p. 30.*

Id. ibid. — Fr. Noël, Observ. mathemat. p. 62.

LIVRE III.

Des Phénomènes célestes.

1. [illegible], Halo, parhélie, parasélène, *p. 1.* — 2. [illegible], Bolides, globes ignés, *p. 1, v.* — 3. [illegible], comètes, *p. 2, v.* — 4. [illegible], arc-en-ciel, *p. 3.* — 5. [illegible], nuages, *p. 4.* — 6. [illegible], temps serein, *p. 4, v.* — 7. [illegible], nuages colorés, *pag. 5.* — 8. [illegible] ou

Journ. de phys. mai 1819.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise. *Journ. des Savans, avril 1819, pag. 250.*

[illegible] ou [illegible], éclairs, *p. 5, v.* — 9. [illegible] ou [illegible], tonnerre, *p. 6.* — 10. [illegible] pierres de foudre, *p. 8, v.* — 11. [illegible], vent, *pag. 9, v.* — 12. [illegible] ou [illegible] tourbillon, *pag. 10, v.* — 13. [illegible], vent souterrain, *ib.* — 14. [illegible] ou [illegible] ou [illegible], tempête, *ib.* — 15. [illegible], ouragan, *p. 11.* — 16. [illegible], mousson, *p. 11, v.* — 17. Vent d'est, *ib.* — 18. Vent d'ouest, *ib.* — 19. Vent du sud, *ib.* — 20. Vent du nord, *ib.* — 21. Vent de N. O. *p. 12.* — 22. Vent de N. E., *ib.* — 23. Vent de S. O. *ib.* — 24. Vent de S. E., *ib.* — 25. Rose des (vingt-quatre) vents, portant chacun le nom d'une fleur, *p. 12, v.* — 26. [illegible], pluie, *p. 13.* — 27. [illegible], averse, *pag. 13, v.* — 28. [illegible], pluie douce, *ib.* — 29. [illegible], pluie d'hiver, *pag. 14, v.* — 30. [illegible], pluie sans nuages, *ib.* — 31. [illegible], pluie de poils, de terre, d'herbes, &c. *p. 15.* — 32. [illegible], sacrifice pour obtenir de la pluie, *p. 15, v.* — 33. [illegible], neige, *pag. 16.* — 34. [illegible] pluie mêlée de neige, *p. 16, v.* — 35. [illegible], neige en flocons arrondis, *p. 17.* — 36. [illegible], grêle, *ib.* — 37. [illegible], rosée, *p. 18.* — 38. Douce rosée, *p. 18, v.* — 39. [illegible] ou [illegible], bruine, *pag. 19.* — 40. [illegible] ou [illegible], rosée d'automne, *p. 19, v.* — 41. Présages sur le temps, *p. 20.* — 42. Des variations du temps suivant la saison, *p. 22.* — 43. Méthode pour prédire le temps, *p. 24.* — 44. Discours sur les observations météorologiques faites sous la dynastie actuelle, *p. 24, v.* — 45. Du choix des jours, *p. 25.* — 46. L'art de prédire la pluie ou le beau temps d'après le vent qui souffle, *p. 25.*

LIVRE IV.

Des Divisions du temps.

Mem. sur les Djogouns, pag. 284.

1. [illegible], année, *p. 1.* — 2. [illegible], noms d'années ou de règne des empereurs, *pag. 1, v.* — 3. [illegible], mois intercalaires,

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

intercalaires, *p. 2, v.* — 4. Méthode pour trouver le jour des vingt-quatre divisions de l'année, *p. 3, v.* — 5. Méthode pour déterminer les lunaisons grandes et petites, *p. 4.* — 6. Printemps, *ib.* — 7. Été, *p. 4, v.* — 8. Automne, *ib.* — 9. Hiver, *p. 5.* — 10. Rapport des quatre saisons avec les cinq élémens et les douze caractères du cycle, *pag. 5, v.* — 11. [illegible], combinaison des caractères du cycle appelée les huit *tchouan, p. 6.* — 12. Rapport des jours du cycle avec la marche des saisons. *p. 6, v.* — 13. Les *dix obscurités,* ou combinaison des dix caractères du cycle dénaire avec les dix premiers du cycle duodénaire, *p. 7.* — 14. Les *trois soumissions,* c'est-à-dire, les trois premiers jours marqués du caractère *keng,* après que le soleil a passé par le quinzième degré du cancer, *p. 7.* — 15. [illegible], les jours du sacrifice à la terre, c'est-à-dire, les deux jours marqués du caractère *ou,* les plus voisins des équinoxes, *p. 7, v.* — 16. Fête du jour *Keng-chin, p. 8.* — 17. Phases de la lune, *p. 9.* — 18. Décades, doubles décades, *p. 9, v.* — 19. Hier, demain, *ib.* — 20. Matin, soir, *ib.* — 21. Horoscope, *p. 10.* — 22. Fête du premier jour marqué *ting* dans le second mois du printemps, *p. 10, v.* — 23. L'*autre rive,* en samskrit *pho-lo-mi-to,* c'est-à-dire, le retour à l'ame universelle, selon les Bouddhistes, *p. 11.* — 24. Cycle des douze lunaisons, [illegible], la première lune, *p. 12.* — 25. Les trois commencemens, c'est-à-dire, celui de l'année, celui du mois, et celui du jour, *p. 12, v.* — 26. La peinture du coq, ou le jour où l'on peint l'image d'un coq sous la porte (le premier jour de l'an), *p. 12, v.* — 27. Le jour du gâteau, le 7 de la première lune, *p. 13.* — 28. Fête du 15 de la première lune, *p. 13, v.* — 29. Fête des roseaux brûlés, le même jour, *pag. 14.* — 30. Expulsion des maladies, le 16 de la première lune, *p. 15.* — 31. *Le trou du ciel,* fête du 20 de la première lune, *p. 15, v.* — 32. Le repas des ruisseaux, le premier jour marqué *sse,* au printemps, *p. 16.* — 33. Promenade *des petits oiseaux,* le 3 de la troisième lune, *p. 16, v.* — 34. Le repas froid, cérémonie du cent cinquième

Rech. sur les lang. Tartares, tom. I, pag. 117.

Mém. sur les Djogouns, p. 213 et suiv.

Duhald. t. II, pag. 96.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

jour après le solstice d'hiver, *p. 17.* — 35. Fête du 15 de la quatrième lune, *p. 17, v.* — 36. Jour de la naissance de Bouddha, le 8 de la quatrième lune, *p. 18.* — 37. Fête du 5 de la cinquième lune, *p. 18.* — 38. [illegible], fête de la glacière, *p. 19, v.* — 39. Jubilé, le 16 de la sixième lune, *p. 20.* — 40. Offrande aux deux constellations du tambour du fleuve et de la fileuse, le 7 de la septième lune, *p. 20, v.* — 41. Fête du *iu-lan*, c'est-à-dire, dans la langue de l'occident, de la suspension du bassin, qui a lieu le jour de la pleine lune, à la première, à la septième et à la dixième lune, *pag. 21, v.* — 42. Fête de la délivrance des animaux, en l'honneur de l'incarnation de Bouddha, ou les six jours de jeûne, *pag. 23.* — 43. Fête du 1.er de la huitième lune, *p. 23, v.* — 44. Fête de la quinzième nuit de la huitième lune, *p. 24.* — 45. Fête de la treizième nuit de la neuvième lune, *p. 24, v.* — 46. Fête du double *neuf*, ou du 9 de la neuvième lune, *pag. 25.* — 47. La lune du premier principe, ou la dixième lune, *p. 25, v.* — 48. [illegible], le cochon noir, fête du jour marqué *haï*, dans la dixième lune, *p. 26.* — 49. Solstice d'hiver, à la onzième lune, *p. 26, v.* — 50. Jour de la chasse, *p. 27.* — 51. [illegible], jour de l'exorcisme, *p. 27, v.* — 52. Tableau des révolutions du ciel et de la terre, de la naissance et de la destruction de l'univers, *p. 29.* — 53. Le chi, ou 30 ans; le yun, ou 360 ans; le hoeï, ou 10,800 ans; le youan, ou 129,600 ans; explication de ces diverses périodes, *p. 30.* — 54. Période de 5,670,000,000, ou, selon d'autres, 5,760,000,000 d'années, *p. 32.*

Livre des récompenses et des peines, pag. 16 et 44.

LIVRE V.

Divisions astrologiques du Temps.

Duhald. t. III, pag. 42 et 279.

1. Conversions, unions, décroissemens et accroissemens du yen et du yang, *p. 1.* — 2. Tableau des vingt-quatre demi-mois et des soixante-douze demi-décades, *p. 1, v.* — 3. Heures du jour et de la nuit, *p. 2, v.* — 4. Longueur du jour et de la

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

nuit, en khe ou centièmes, *p. 3, v.* — 5. Longueur du jour et de la nuit, exprimées en *khe*, avec le lever et le coucher du soleil, pour le Japon, *p. 4.* — 6. Table des dix lettres cycliques du ciel, produites par le Ho-thou (1), *p. 5, v.* — 70. Cycle de dix, *p. 6, v.* — 8. Cycle de dix appliqué aux lunaisons, *p. 7.* — 9. Cycle de dix appliqué aux heures, *ib.* — 1. Cycle de douze (avec les noms de douze esprits qui y correspondent), *p. 7, v.* — 11. Table des douze lettres cycliques produites par le Lo-chou, *ib.* — 12. Rapport du cycle de 60 avec les cinq élémens, *p. 8.* — 13. Indication des lettres du cycle de 12 par les doigts de la main, *pag. 9.* — 14. Combinaisons des élémens avec cinq lettres du cycle, *p. 10. v.* — 15. Rose du cycle de 60, *p. 11.* — 16. Méthode pour orienter les maisons, *p. 11, v.* — 17. Autre méthode, *ib.* — 18. Autre méthode, *p. 12.* — 19. Les douze lettres du cycle figurées sur la paume de la main, *p. 12, v.* — 20. Autre figure de la même nature, *p. 13.* — 21. Les cinq rotations, *p. 13, v.* — 22. Mouvemens du ciel dans les soixante années du cycle, *p. 14.* — 23. Les six vapeurs, *p. 14, v.* — 24. Les huit dieux ou généraux, avec leurs siéges, combinaison empruntée des Indiens, *p. 15, v.* — 25. Le génie de la planète Jupiter, *p. 16.* — 26. Le génie de la planète Vénus, *ib.* — 27. Le génie de la planète Saturne, *p. 16, v.* — 28. Le *Souï-hing, pag. 17.* — 29. Le *Souï-pho, ib.* — 30. Le *Souï-cha, p. 17, v.* — 31. Le *Hoang-fan, p. 18.* — 32. La queue de panthère, *ib.* — 33. Le dieu d'or, *p. 18. v.* — 34. La vertu de l'année, *pag. 19.* — 35. La déesse des vers à soie, *ib.* — 36. Le bon officier, *p. 19, v.* — 37. La supplique, *ib.* — 38. Le robuste, *p. 20.* — 39. Le *feï-lian* (2) *ib.* — 40. Les jours perdus du grand vide, *pag. 20, v.* — 41. Les jours dits *tchhi kheou* [bouche rouge], *p. 21.* — 42. Les jours imparfaits, *ib.* — 43. Les jours écoulés, *p. 21, v.* — 44. Les douze hôtes, *p. 22.* — 45. Les jours consacrés aux dix *kan, p. 22, v.* — — 46. Les koua mis en rapport avec les années, *p. 24.* —

Chou-king, pag. 353.

(1) *Voyez* le *Chou-king* de Gaubil, *pag. 352.*

(2) Animal fabuleux qui excite les vents et la pluie.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

47. Ordre des soixante-quatre hexagrammes de Fou-hi, *p. 24, v.* — 48. Autre tableau des koua, *p. 25, v.* — 49. Situation des huit koua de Wen-wang, *p. 26.* — 50. Chiromancie, *p. 27, v.* — 51. Vie tranquille, repos du corps, *p. 28.* — 52. Divination sur les grossesses, *p. 28.* — 53. Combinaison de chiromancie, *pag. 28, v.* — 54. Autre de la même nature, *pag. 29.* — 55. Divination sur les maladies, *pag. 30.* — 56. Autre méthode, *p. 30, v.* — 57. Années climatériques, *ib.* — 58. Les neuf caractères, *p. 31.* — 59. *Kou-sou-tcho-ma-ye-tcho*, sorte d'invocation, *p. 31, v.*

LIVRE VI.

Prédictions astrologiques sur les Jours heureux et malheureux.

Ce livre n'a pas d'autres divisions que celles des douze lunes, numérotées par les caractères du cycle de douze, en commençant par *yen*, ou la première lune, et finissant par *tcheou*, ou la douzième. Au-dessus du nom de chaque lune, on trouve les douze caractères du cycle combinés avec les douze termes du cycle dit *électif*, que Muller a publié, disposés de manière que l'un des cycles avance toujours d'une case sur l'autre. C'est là ce qui détermine, pour les jours indifférens, le caractère heureux ou malheureux. On voit au-dessous l'indication des deux demi-mois qui répondent à chaque lunaison : ensuite, chaque mois est partagé en autant de colonnes qu'il contient de jours, rangées d'après les caractères du cycle de douze. Ces colonnes contiennent chacune deux lignes ; l'une, qui porte en tête le caractère *ki* [heureux]; l'autre, le caractère *hioung* [malheureux], avec l'énoncé des particularités qui peuvent, chaque jour, donner lieu à un pronostic favorable ou funeste. Une note placée à la fin de ce volume, absolument dénué d'intérêt, avertit qu'il y a 125 siéges de génies bienfaisans, et 225 de génies malfaisans; mais que la liste des uns et des autres est si embrouillée, qu'on ne sauroit la rapporter. Il en est quelques-uns dont les noms sont bien connus et faciles à expliquer ; comme *tchang-sing*

Disquis. geogr. de Chataja, pag. 48.
Hyd. Hist. relig. veter. Persar. tab. ad p. 217.

Digitized by Google

[l'étoile brillante], *Ho khouei* [le génie des fleuves]: le nombre de ceux qui sont peu connus est aussi très-considérable. On ne regrettera sans doute pas les détails dans lesquels l'auteur Japonois n'a pas cru nécessaire d'entrer sur ce sujet absurde.

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE VII.

Des États de l'Homme.

1. *(Ti)* [illegible] *(Hoang)* [illegible], l'empereur ou le roi, *p. 1.* — 2. Rideau derrière lequel l'empereur se tient caché, *p. 2, v.* — 3. [illegible], le prince héréditaire, *p. 3.* — 4. Les parens de l'empereur, *p. 3.* — 5. Les princesses, *p. 4.* — 6. L'impératrice ou la reine, *p. 4.* — 7. Les princes souverains, *p. 5.* — 8. [illegible], les cinq maisons ayant le titre de *Niekia, p. 5, v.* — 9. Les neuf maisons ayant le titre de *thsinghoa, p. 6.* — 10. Les deux maisons ayant le titre de grands vassaux, *p. 5, v.* — 11. Les grandes maisons (au nombre de onze), *p. 6.* — 12. Maison de *Iu-lin, p. 6, v.* — 13. Autres maisons illustres (au nombre de dix-neuf), *pag. 6, v.* — 14. [illegible], militaire, *p. 17, v.* — 15. [illegible], laboureur, *pag. 18.* — 16. [illegible], artisan, *pag. 18, v.* — 17. [illegible] marchand, *p. 20, v.* — 18. [illegible], négociant, facteur, *p. 21.* — 19. [illegible], lettré, *p. 21, v.* — 20. [illegible], médecin, *p. 22, v.* — 21. Homme qui applique l'aiguille, *p. 24, v.* — 22. [illegible], chirurgien, *p. 25.* — 23. Maceur, *p. 25.* — 24. Physionomiste, *p. 25, v.* — 25. [illegible], écrivain expert, *p. 26, v.* — 26. [illegible], homme qui jette les sorts, *p. 27.* — 27. [illegible], maître ou professeur, *pag. 28.* — 28. Exemples d'écoliers précoces, *pag. 29, v.* — 29. Exemples d'études tardives, *p. 29, v.* — 30. [illegible], maîtresse, *p. 29.* — 31. [illegible], adorateurs des esprits, *p. 30.* — 32. [illegible] et vulg. [illegible], adoratrice, *p. 30, v.* — 33. [illegible], religieux de Bouddha,

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

p. 32. — 34. [illegible], religieuse, *p. 32.* — 35. Les sept classes des sectateurs de Bouddha, *p. 32, v.* — 36. Les cinq préceptes, *pag. 32, v.* — 37. Les dix péchés, *pag. 33.* — 38. [illegible], immortel, *ib.* — 39. Homme céleste, *p. 34.* — 40. [illegible], interprète pour les langues étrangères, *p. 34, v.* — 41. [illegible], armurier, *p. 35, v.* — 42. De la trempe, *p. 36.* — 43. [illegible], fondeur, *p. 36, v.* — 44. [illegible] (1), tuilier, *p. 37.* — 45. [illegible], potier, *p. 37, v.* — 46. [illegible], peintre en bâtimens, *p. 38.* — 47. [illegible], hippiâtre, *p. 38, v.* — 48. [illegible], expert en lames de sabres *p. 39, v.* — 49. [illegible], homme qui aiguise les sabres, *p. 40.* — 50. [illegible], tailleur de pierres, *p. 40.* — 51. [illegible], homme qui tue les animaux destinés à la cuisine, *p. 40, v.* — 52. [illegible], sculpteur d'images de Fo, *p. 41.* — 53. [illegible], graveur en bois, *ib.* — 54. [illegible], berger qui joue de la flûte, *bubulcus, p. 41, v.* — 55. [illegible], bucheron, *p. 42.* — 56. [illegible], garde des haras, *p. 42.* — 57. [illegible], passeur de bac, *p. 42, v.* — 58. [illegible], batelier, *p. 42, v.* — 59. [illegible] (2), portier, garde de la porte, *pag. 42, v.* — 60. [illegible], pêcheur de perles, et plongeuses, *p. 43, v.* — 61. [illegible], chasseur, *pag. 44, v.* — 62. [illegible], pêcheur, *ib.* — 63. [illegible], homme qui nourrit des oiseaux de chasse, *pag. 45.* — 64. [illegible], espion (recouvert de la peau d'un animal), *p. 45, v.* — 65. [illegible], courtisane, *p. 46.* — 66. [illegible], mendiant, *p. 47.* — 67. [illegible], boucher, *p. 47, v.* — 68. [illegible], femme de chambre, *p. 48.* —

Voy. de Thunberg; trad. Fr. tom. IV, p. 31.

(1) Ce mot est dérivé de [illegible] *tuile* ou *brique*. On en emploie d'autres pour désigner les ouvriers qui font des cheminées de terre cuite [illegible] ou des pots de terre [illegible].

(2) On les nomme ordinairement *men-fan*, en japonois [illegible]; et le lieu où ils se tiennent est appelé [illegible].

Digitized by Google

69. [illegible], nourrice, *ib.* — 70. [illegible], sage-femme, femme qui lave les enfans nouveau-nés, *pag. 48, v.* — 71. [illegible], esclave mâle, *p. 49.* — 72. [illegible], femme esclave, *ib.*

LIVRE VIII.

Des Degrés de parenté.

1. [illegible], vulg. [illegible], homme; mari, [illegible], *p. 1.* — 2. [illegible], femme; femme mariée, [illegible]; vieille femme, [illegible], *p. 1, v.* — 3. [illegible], belle femme, *pag. 2.* — 4. [illegible], vieillard; et [illegible], vieille femme; [illegible], vieillard au dessus de quatre-vingt-neuf ans, *p. 2, v.* — 5. [illegible], adolescent, *p. 4.* — 6. [illegible], fils; [illegible], fille; [illegible], enfant nouveau-né, *p. 4, v.* — 7. Fils d'un vieillard, dont le corps ne faisoit pas d'ombre, *pag. 5.* — 8. Enfans qui pleurent sans cesse; leur voix ne se forme pas, *p. 5, v.* — 9. Du *Liao* [espèce d'ogre] dont on fait peur aux enfans, *ib.* — 10. Du [illegible] *Mago* [autre espèce d'ogre] dont on menace les enfans, *ib.* — 11. De l'esprit du temple *Youan-hing [Gaouzeï]*, dont on fait peur aux enfans, *p. 6.* — 12. [illegible], jumeaux, *ib.* — 13. [illegible], petit-fils; [illegible], arrière-petit-fils; [illegible], fils de l'arrière-petit-fils, *p. 7.* — 14. [illegible], père, et [illegible], mère, *pag. 7, v.* — 15. Des cinq degrés de parenté, *pag. 8, v.* — 16. [illegible], aïeul, et [illegible], aïeule, *p. 9.* — 17. [illegible], bisaïeul, et [illegible], bisaïeule, *p. 9, v.* — 18. [illegible], oncle paternel, et [illegible], oncle maternel, *ib.* — 19. [illegible], tante paternelle, et tante maternelle, *ib.* — 20. [illegible], neveu, *p. 10.* — 21. [illegible], nièce, *ib.* — 22. [illegible], cousin, *p. 10, v.* — 23. [illegible], père du gendre et de la femme (par rapport au père de la fille et du

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

mari), *ib.* — 24. , beau-père; , belle-mère, *p. 11.* — 25. et , frères du mari, beaux-frères, belles-sœurs, *ib.* — 26. , gendre, *ib.* — 27. , bru, *p. 11, v.* — 28. , mari, *p. 12.* — 29. , épouse, *p. 12, v.* — 30. , femme du second ordre, *p. 13.* — 31. , concubines, *p. 13, v.* — 32. , frères; (aîné); (cadet) *ib.* — 33. , sœurs; (aînée); (cadette), *p. 14.*

LIVRE IX.

Des Magistrats (1).

1. Familles et noms de famille, *p. 1.* — 2. Noms de huit familles particulières, *p. 2, v.* — 3. , du petit nom; , nom posthume, et , du titre, *p. 3.* — 4. Des charges et des magistrats, *p. 3, v.* — 5. De la promotion des magistrats, *p. 4.* — 6. Du rang des magistrats, *p. 4.* — 7. Tableau de la hiérarchie des magistrats, *p. 4, v.* — 8. Du grand sacrificateur, *p. 5.* — 9. Des cinq grands officiers, *p. 6.* — 10. Du grand officier de la cour, *p. 6, v.* — 11. Du premier ministre, *p. 7.* — 12. Du ministre de la gauche, *p. 7, v.* — 13. Du ministre de la droite, *ib.* — 14. Des grands officiers du palais, *p. 8.* — 15. Du premier conseiller, *p. 8, v.* — 16. Du second conseiller, *p. 9.* — 17. Des conseillers ordinaires, *p. 9, v.* — 18. Du petit conseiller, *p. 10.* — 19. Du grand président, *p. 10, v.* — 20. Du second président, *p. 11.* — 21. Du petit président, *ib.* — 22. Des présidens de cours souveraines, *p. 11, v.*

(1) C'est une chose fort difficile que de trouver des expressions pour rendre convenablement et avec exactitude les phrases qui servent de titres aux officiers Chinois et Japonois, sur-tout celles qui remontent à des temps reculés, et qui désignent des offices dont les attributions ne sont pas suffisamment définies. Je me borne ici à des indications générales. Ceux qui voudront avoir des notions plus précises sur les attributions de tous ces magistrats, devront nécessairement consulter les originaux.

— 23.

Digitized by Google

— 23. Des historiographes, *p. 12.* — 24. Des huit inspecteurs, *p. 12, v.* — 25. Des examinateurs généraux, *pag. 15.* — 26. Des gouverneurs généraux, *p. 17, v.* — 27. Des inspecteurs du peuple, *p. 18, v.* — 28. Des inspecteurs militaires, *p. 19, v.* — 29. Des inspecteurs du tribunal des crimes, *p. 20.* — 30. Des inspecteurs des greniers publics, *p. 21.* — 31. Des inspecteurs des ouvrages publics, *p. 21, v.* — 32. De quelques autres officiers non compris dans les huit classes précédentes, *p. 24, v.* — 33. Des gardes du palais, *p. 28, v.* — 34. Des commandans, *p. 30.* — 35. Des autres grands officiers, *p. 32.* — 36. , gardes du corps, *pag. 32.* — 37. , généralissime, *pag. 32, v.* — 38. De la hiérarchie des mandarins, *p. 34.* — 39. De la hiérarchie religieuse, *p. 34, v.* — 40. Du religieux nommé *[le vestige de la porte], p. 36.* — 41. Du grand maître des religieux de Fo, *p. 37.* — 42. Des religieux nommés le *Sceau de la doctrine*, l'*Œil de la doctrine*, le *Pont de la doctrine, p. 37, v.* — 43. Du maître de la doctrine, *p. 38.* — 44. Du , maître du royaume, *ib.* — 45. Du religieux , nommé (en samskrit) *A-che-li-ye*, ou du chef des processions, *p. 39.* — 46. Du supérieur, *pag. 39.* — 47. Du doyen, *pag. 39, v.* — 48. Du directeur, *p. 40.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Journal des Savans, janvier 1821, pag. 15.

LIVRE X.

Des Actions humaines.

1. , mariage, *pag. 1.* — 2. Des présens de noces, *p. 1, v.* — 3. et vulg. , entremetteur, *pag. 2.* — 4. De la cérémonie pour conduire la fille à la maison de son mari, *p. 2.* — 5. , amis, *p. 2.* — 6. , veufs; , veuves; , orphelins, et , vieillards sans enfans, *pag. 3* (1). — 7. , envoyé, homme

Titsingh, Cérémon. usitées au Japon pour les mariages, &c. pag. 19 et suiv.

(1) Voyez le *Livre des récompenses et des peines*, pag. 49.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise

chargé de faire une chose, *p. 3.* — 8. Hôtes; ㄱㄱㄴㄴ, celui qui reçoit, et ㄱㄱㄱㄱ, celui qui est reçu, *p. 3, v.* — 9. ㄱㄱㄱㄱ, voleur, vulg. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ (voleur à force ouverte), *p. 4.* — 10. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ (prisonnier de guerre), prisonnier, *p. 5.* — 11. ㄱㄱㄱㄱ, adultère, galant, *pag 5.* — 12. Pédéraste, *pag. 5, v.* — 13. ㄱㄱㄱ, monstres, *p. 6, v.* — 14. Hommes d'une conformation singulière ou monstrueuse, *ib.* — 15. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, hermaphrodites, *p. 8.* — 16. ㄱㄱㄱ, eunuques, *p. 8.* — 17. Des cinq causes d'impuissance pour les hommes, *p. 8, v.* — 18. Des cinq causes d'impuissance pour les femmes, *ib.* — 19. Hommes changés en femmes, *ib.* — 20. Femmes changées en hommes, *pag. 9.* — 21 ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, aveugle, *pag. 9, v.* — 22. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, myope, *strabo, p. 10.* — 23. ㄱㄱㄱㄱ, femme aveugle, *p. 10, v.* — 24. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ (bègue), muet, *p. 11.* — 25. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, sourd, *p. 11.* — 26. ㄱㄱㄱㄱ, bec-de-lièvre (1), *p. 11, v.* — 27. ㄱㄱㄱㄱ, albinos, cagots, *pag. 11.* — 28. ㄱㄱㄱ, chauves, *pag. 12.* — 29. Nains, *p. 12, v.* — 30. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, bossu, *p. 13.* — 31. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, cul-de-jatte, *pag. 13.* — 32. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, boiteux, *pag. 13, v.* — 33. ㄱㄱㄱㄱ, manchot, homme qui n'a pas de mains, *p. 14.* — 34. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, estropié, *pag. 14, v.* — 35. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, homme qui a des varices, *p. 14, v.* — 36. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, homme qui a des verrues, *p. 15.* — 37. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ vulg. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, homme qui a une fluxion, ou une tumeur des parotides, *p. 15, v.* — 38. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, homme qui a des phlyctènes au visage, *pag. 16.* — 39. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, homme qui a un ulcère, ou chancre, *pag. 16.* — 40. ㄱㄱㄱ, homme qui a une tache de vin, *pag. 16, v.* — 41. ㄱㄱㄱㄱ, homme qui a des ulcères provenant de la petite vérole; détails sur cette maladie, *ib.* — 42. ㄱㄱㄱㄱ ㄱㄱㄱㄱ, du naturel ou caractère, *pag. 19.* —

(1) Le mot Chinois a la même signification que le terme François correspondant.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

43. [illegible], brave, homme intrépide, *pag. 19, v.* — 44. [illegible], homme ivre, *p. 22.* — 45. De la longévité et de la briéveté de la vie, *p. 22.* — 46. De la mort, *p. 23, v.* — 47. Des victimes humaines qu'on a quelquefois sacrifiées aux morts, *pag. 24.* — 48. [illegible] vulg. [illegible], cérémonies funèbres, *p. 24, v.* — 49. [illegible], visites de condoléance, *p. 25.* — 50. Jeûne de sept jours après la mort d'une personne dont on porte le deuil, *p. 25, v.* — 51. Titres d'honneurs décernés après la mort, *p. 26.* — 52. Deuil, *p. 26.* — 53. Tableau du deuil pour chaque degré de parenté, *p. 26, v.* — 54. Deuil du père nourricier et de la nourrice, *p. 27.* — 55. Restrictions pour le deuil, *p. 27, v.* — 56. Deuil dans le cas d'éloignement, *p. 27, v.* — 57. Redoublemens de deuil, *p. 28.* — 58. Cas particuliers, *p. 28.*

Titsingh, ouvr. cité, pag. 145 et suiv.

LIVRE XI.

Des Lignes du corps (1).

1. Des cinq organes (2) et des six viscères (3), *p. 1.* — 2. Des esprits animaux et du sang, *ib.* — 3. Figure de l'homme de cuivre, *p. 1, v.* — 4. Les viscères, vus par devant, *pag. 2, v.* — 5. Les viscères, vus par derrière, *pag. 3.* — 6. [illegible], le poumon, *p. 3, v.* — 7. Les vingt-deux points correspondans au poumon (4), *p. 4, v.* — 8. [illegible], le gros intestin, *p. 5, v.* — 9. Les quarante points correspondans au gros intestin, *p. 6.* — 10. [illegible], la rate, *p. 7, v.* — 11. Les quarante-deux points correspondans à la rate, *pag. 8.* — 12. [illegible], l'estomac, *p. 9, v.* — 13. Les quatre-vingt-

Specimen medicin. Sinic. p. 94. Hist. de la chirurg. t. I, p. 78.

(1) C'est-à-dire, lignes et points que l'on trace sur le corps, et qu'on suppose en rapport avec les organes internes pour le moxa et l'acupuncture. *Voyez* Kæmpfer, *Gesch. u. s. w.* t. I, pl. XLIV.

(2) Le cœur, le foie, les reins, le poumon et la rate.

(3) La vessie, la vésicule du fiel, le gros intestin, l'intestin grêle, l'estomac, et les trois cavités nommées *tsiao.* (*Livre des récompenses et des peines*, pag. 40.)

(4) *Voyez* les planches des ouvrages de Cleyer et de Dujardin.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

dix points correspondans à l'estomac, *p. 10, v.* — 14. [illegible], le cœur, *p. 12, v.* — 15. Les dix-huit points correspondans au cœur, *p. 14, v.* — 16. L'intestin grêle, *p. 15.* — 17. Les trente-huit points correspondans à l'intestin grêle, *p. 15, v.* — 18. Le péricarde, *p. 16, v.* — 19. Les dix-huit points correspondans au péricarde, *p. 17.* — 20. [illegible], les trois cavités (1), *p. 18.* — 21. Les quarante-six points correspondans aux trois cavités, *p. 19, v.* — 22. [illegible], le foie, *p. 21.* — 23. Les vingt-huit points correspondans au foie, *p. 21, v.* — 24. [illegible], la vésicule du fiel, *p. 23.* — 25. Les quatre-vingt-six points correspondans à la vésicule du fiel, *p. 23, v.* — 26. [illegible], les reins, *pag. 27.* — 27. Les cinquante-quatre points correspondans aux reins, *p. 27, v.* — 28. Table des rapports des points qui correspondent aux reins, à l'estomac, à l'aorte, avec le ventre et la poitrine, *p. 29, v.* — 29. [illegible], la vessie, *p. 30, v.* — 30. Les cent vingt-six points correspondans à la vessie, *p. 31.* — 31. La moelle épinière, *pag. 35, v.* — 32. Les vingt-huit points correspondans à la moelle épinière, *p. 36.* — 33. L'aorte (2), *pag. 38, v.* — 34. Les vingt-quatre points correspondans à l'aorte, *pag. 39.* — 35. Rapport des soixante-quatre points qui correspondent aux douze veines principales, *p. 42.* — 36. Les vingt-deux points correspondans aux veines latérales du yang, *pag. 42, v.* — 37. Les huit points correspondans aux veines latérales du yen, *pag. 43.* — 38. Les trente-deux points correspondans à la veine angulaire du yang, *p. 43, v.* — 39. Les douze points correspondans aux veines angulaires du yen, *p. 44, v.* — 40. Les vingt-quatre points correspondans aux veines confluentes, *p. 45.* — 41. Les quatre points correspondans à la veine qui ceint le corps, *p. 45, v.* — 42. Mesure des os de toutes les parties du corps; la tête, *p. 47.* — 43. La poitrine et le ventre, *p. 47, v.* — 44. Le

(1) La poitrine, la région épigastique, et le ventre.

(2) Ou, pour mieux dire, une veine imaginaire qu'on suppose répondre à la ligne médiane, depuis la bouche jusqu'au pubis.

Digitized by Google

dos, *ib.* — 45. Le bassin, *p. 48.* — 46. Les membres, *ib.* — 47. Manière d'indiquer la grandeur des parties du corps, en se servant du pouce de la personne elle-même, *p. 48, v.* — 48. Les neuf portes du corps humain (1), *ib.*

LIVRE XII.

Des Parties du corps.

1. [illegible], la tête, *p. 1.* — 2. [illegible], les cheveux, *p. 1, v.* — 3. [illegible], cheveux mêlés (qui tombent sous le peigne, et dont on fait un remède), *p. 3.* — 4. Raser, soigner les cheveux et la barbe, *p. 3, v.* — 5. [illegible], cheveux crépus, poil follet, *p. 4.* — 6. [illegible], visage; front, [illegible]; joues, [illegible], *pag. 4, v.* — 7. [illegible], œil; [illegible], orbites; [illegible], paupières; [illegible], prunelle; [illegible], petit angle et [illegible] grand angle de l'œil; [illegible], cils, *pag. 5.* — 8. [illegible], sourcils, *p. 6.* — 9. Fonctions des yeux : voir, regarder, considérer, examiner, &c., *p. 6.* — 10. Dormir, *pag. 7, v.* — 11. [illegible], pleurer, *pag. 7, v.* — 12. [illegible], larmes; chassie; [illegible], divers genres d'affections de l'œil, et d'humeurs qu'elles produisent, *p. 8.* — 13. [illegible], nez; l'arête du nez; [illegible]; le bout du nez, [illegible], *p. 8, v.* — 14. La fossette sous le nez, *ib.* — 15. Usage du nez : sentir, *p. 9.* — 16. [illegible], mucus nasal, *p. 9, v.* — 17. [illegible], éternuer, *ib.* — 18. [illegible], ronfler, *p. 10.* — 19. [illegible], oreille; bout d'oreille, [illegible]; apophyse mastoïde, [illegible], *p. 10, v.* — 20. Usages de l'oreille : entendre, *p. 11.* — 21. [illegible], cérumen, *p. 11, v.* — 22. [illegible], bouche; coins de la bouche,

(1) Ce ne sont pas, comme on pourroit le croire, les neuf ouvertures naturelles qu'on désigne ainsi, mais neuf ouvertures qu'on suppose susceptibles de se fermer, savoir, les lèvres, l'intervalle dentaire, la glotte, le cardia, le pylore, la valvule cæcale, l'anus, l'urèthre et l'ouverture destinée à la génération.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

ミハキヤヤヌ, *pag.* 12. — 23. ニロヤヤ, lèvres, *ib.* — 24. ヤムヽ, trachée artère et œsophage, *pag.* 12, *v.* — 25. Glotte, *ib.* — 26. 月ヽヤムヽ, gosier, *pag.* 13. — 27. Dents incisives ヽ et molaires ヽヤ, *ib.* — 28. 。ヤムノ゛ヽ vulg. ヤムヽ 。ロ゛ム, gencives, *p.* 13, *v.* — 29. ムヤ vulg. ルノヤ, mordre, mâcher, *p.* 14. — 30. 。ヽメヤ゛ムロヽ, odontalgie et chute des dents, *p.* 14, *v.* — 31. ヤ゛, langue, *ib.* — 32. ルヤヤ, usages de la bouche : parler, discourir, *p.* 15, *v.* — 33. Appeler, dire, *ib.* — 34. Manger, taire, répondre, &c., *p.* 16. — 35. 月ム, voix, *p.* 16, *v.* — 36. ヤ十, pleurer, pousser des cris, *ib.* — 37. 。ムヤ十ムヤ゛ヤノメヤ, soupirer, *p.* 17. — 38. ノヽヤ, rire, *p.* 17, *v.* — 39. ロムム, bâiller, *ib.* — 40. ロムヤ, roter, *p.* 18. — 41. ニムヤ, avoir le hoquet, *pag.* 18, *v.* — 42. 。メム vulg. ノヤム 。ルヤム, vomir, *ib.* — 43. 。ムヤ゛ヽメノヤ十 。川ヤノ゛ 。ロノヤ, nausées, *p.* 19. — 44. ヨヘヤ 。ニヤ゛ヨ, salive, *p.* 19, *v.* — 45. ヤヽ゛, cracher, *ib.* — 46. 。ヤム, respirer, *p.* 20. — 47. ルノメ 。ムノ boire, *p.* 20, *v.* — 48. ノヽムヤ, manger, *ib.* — 49. 十ム, 十ヤ, poitrine, *pag.* 21. — 50. 。十ヤノムヤメヤ 。ヽノヤ十ヤ, côtes, *p.* 21. — 51. 十, mamelles, *pag.* 21, *v.* — 52. ヽノヽ, ventre; nombril, ヽヤ, vulg. ヽ〉; bas-ventre, 川ヤヤ, *p.* 22. — 53. ヤノヽヤ, cordon ombilical, *p.* 22, *v.* — 54. 十月, placenta et enveloppes, *ib.* — 55. *Virilia*, *p.* 23. — 56. *Muliebria*, *pag.* 23, *v.* — 57. Sperme, *p.* 24, *v.* — 58. ニヽロ, urine, *ib.* — 59. Sédiment des urines, *p.* 25. — 60. ニヽヤ, menstrues, *ib.* — 61. Femme enceinte, *p.* 26. — 62. Changement du sexe dans le fétus, *p.* 27, *v.* — 63. ヤ十ヤ, dos; épine, 十ヤヤ 。十メヤ, *pag.* 28. — 64. ヤヤ, épaule, *ib.* — 65. ヽ゛ロ, lombes; os des îles, ヽ゛ロヤヤ; hanches, ヽ゛ロヽロ, *pag.* 28, *v.* — 66. ニヽ゛, coccyx; ロノヤヤメ, fesses, *p.* 29. — 67. ヽヤ, excrémens, *p.* 29. — 68. Matière jaune tirée des excrémens (qu'on emploie en médecine), *p.* 29, *v.* — 69. Vents intestinaux, *ib.* — 70. Différens noms pour les excrémens de certains animaux, *ib.* —

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

71. 手, main; poignet, 手首; avant-bras, 手 ⊓, *p. 30.* — 72. 手 ⊓ 肘, bras, *ib.* — 73. ⊓ 指, doigt; l'intervalle du doigt, 指 間 ⊓ 指, *p. 30.* — 74. 掌 手 指 。 掌 掌 掌 手 指, paume de la main, *p. 31.* — 75. 爪 ⊓, ongles, *p. 31, v.* — 76. Usages de la main : prendre, tenir, frapper, &c. *p. 32.* — 77. 手 足, pied; plante du pied, 足 底 手 足, *pag. 36, v.* — 78. Parties de la cuisse et de la jambe : genou, 手 ⊓ 。 足 ⊓ 膝 ⊓ 手 ⊓ 。 掌 膝 掌; mollet, 手 ⊓ 。 足 腹 掌; malléole, 手 手 足 ⊓ 。 ⊓ 足 足 ⊓ 。 手 足 ⊓ 足, *ib.* — 79. Usages du pied : marcher, pas, courir, &c. *p. 37, v.* — 80. Objets divers qui n'ont pas été compris dans les divisions précédentes : chair, 肉 皮 。 肉 脂 。 ノ 汗, peau, graisse, sueur, &c. *p. 39, v.* — 81. Rapports du corps de l'homme avec le ciel et la terre, *p. 40.*

LIVRE XIII.

Description des Pays étrangers.

1. Tchin-tan [Tsinistan], ou Tchi-na [la Chine], le royaume du milieu, en japonois 唐 土 国 中, *p. 1.* — 2. Dynasties Chinoises, *p. 1, v.* — 3. Expédition des Mongols et des Coréens contre le Japon, *p. 6.* — 4. Corée, Tchao-sian, Sian-pi, Kirin, Pe-thsi, ou 朝 鮮, Kao-kiu-li, ou 高 麗, Sin-lo, ou 新 羅, *p. 8, v.* — 5. Commencement de la doctrine des lettrés, et de celle des Bouddhistes, en Corée, *p. 9, v.* — 6. Origine du tribut que les Coréens paient au Japon, *p. 10.* — 7. Expédition de l'impératrice Sinkoo-oo-kou contre les trois royaumes de Corée (en 200 après J. C.), *p. 10, v.* (1) — 8. Expédition de Sieou-ki-koung en Corée, *p. 13.* — 9. Vocabulaire Coréen (2), *p. 17.* — 10. Habitans de Tan-lo, ou Tan-meou-lo (3), *p. 19.* — 11. Wo-liang-ha (4), *p. 19.* — 12. Habi-

Kæmpf. Gesch. van Japan t. I, pag. 197.

(1) Quoique le titre de cet article n'indique que l'expédition de Sinkoo, le texte contient l'histoire de plusieurs autres guerres des Japonois contre les Coréens.

(2) On le trouvera parmi les extraits de cet ouvrage.

(3) Ile voisine de la côte de Corée.

(4) Ce nom, qui vient de celui des Ouriangkit (*voyez* Aboulghasi, Hist. gé-

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

tans des îles Lieou-khieou, *p. 19, v.* — 13. Vocabulaire de la langue des îles Lieou-khieou (1), *p. 22.* — 14. Habitans de Yezo, *p. 22, v.* — 15. Vocabulaire de la langue de Yezo, *p. 24.* — 16. Tha-tche, ou Mongols, Tartares, Hioung-nou, &c. *p. 25.* — 17. Vocabulaire Mongol, *p. 26.* — 18. [illegible] Jou-tchin, Jou-tchi, ou Tartares Orientaux, *p. 27.* — 19. Habitans de [illegible] ou Formose, *p. 28.* — 20. Anamites, *p. 29.* — 21. Habitans du Toung-king, *p. 30.*

LIVRE XIV.

Des Peuples étrangers.

1. Cochinchine, *p. 1.* — 2. Houng-i ou Barbares rouges (2), *p. 2, v.* — 3. *Toung-pou-tchaï* [illegible] (3), *p. 3.* — 4. Taïni (4), *p. 3, v.* — 5. Lou-kia (au midi du précédent), *p. 4.* — 6. Malacca, *p. 4.* — 7. [illegible], Siam, *pag. 4, v.* — 8. Lao-tchoua, ou Laos, *p. 6.* — 9. Pin-toung-loung, province dépendant de la Cochinchine, *ib.* — 10. Luçon, *p. 6, v.* — 11. Macao, *p. 7.* — 12. [illegible], Espagne, *p. 8.* — 13. Camboge, *p. 8, v.* — 14. Phou-khan (5), *p. 9.* — 15. Teng-lieou-meï, dans la dépendance de Camboge, *p. 9, v.* — 16. Ko-ling, dans l'île de Java, *p. 9. v.* — 17. Tan-ma-ling, à dix jours de navigation au midi de Camboge, *p. 10.* — 18. Koua-wa [illegible] (Java), *p. 10.* — 19. Karafatsou, ou [illegible], dans l'île de Java, *p. 11.* — 20. Pou-kia-loung, *p. 11.* — 21. La grande Java, *p. 12.* — 22. Les Barbares de Feï-theou, ou les têtes volantes, ou [illegible] (à Java), *p. 12, v.* — 23. San-fo-thsi (sur la côte de Malacca, *pag. 13.* — 24. Fo-lo-'an, au midi du précédent), *pag. 14.*

Description du R.e de Camboge; trad. du chinois.

Monde maritime, tom. I, p. 242.

néal. des Tatars, *pag. 102*), en mandchou [illegible], désigne, dans les livres de la dynastie des Ming, la Tartarie Orientale, jusqu'à la mer du Japon.

(1) *Voyez*, plus bas, ce Vocabulaire, dans les extraits qui suivent cette Notice.

(2) Peuples sauvages au N. O. d'Annan.

(3) Pays aux bouches du Gange.

(4) Pays de l'Inde Australe, dont la position n'est pas bien indiquée.

(5) Pays situé vers le Tibet.

— 25.

Digitized by Google

— 25. Pho-ni, à quarante jours de navigation de San-fo-thsi, *ib.* — 26. San-fo-yeou, île au midi du Tonquin, *p. 15.* — 27. Phan-hou, *ib.* — 28. Royaume des Chiens, *pag. 15, v.* — 29. Sse-kia-li-ye, *p. 16.* — 30. Peuple volant, *p. 16, v.* — 31. Kin-fo, *ib.* — 32. Wen-chin, ou les peuples au corps tatoué, *p. 17.* — 33. Ta-han, *p. 17, v.* — 34. Fou-sang (1), *p. 17, v.* — 35. *Ta-chi-wou-pa*, tribus d'Arabes, *p. 18.* — 36. Ta-chi [Arabes], *p. 18, v.* — 37. Ma-li-pa, *ib.* — 38. Wou-sse-li, pays dépendant des Arabes, *p. 19.* — 39. Petha (2), *id. p. 19, v.* — 40. Wou-sse-li (3), *id. ib.* — 41. Ki-tseu-'e, *id. p. 20.* — 42. Meï-lou-kou, *id. p. 20, v.* — 43. Kou-lin, *ib.* — 44. Mou-lan-phi, *p. 21.* — 45. Me-kia [la Mecque], *ib.* — 46. Mi-se-lo [*Misr*, l'Égypte], *p. 21, v.* — 47. Cha-mi tchha [Syrie], *p. 22.* — 48. Tchu-lian, dans l'Inde méridionale, *ib.* — 49. Si-yang [l'Europe], *p. 22, v.* — 50. Po-meï-li, *p. 23.* — 51. Barbares du sud-ouest, *ib.* — 52. In-tou-tan, pays des noirs, *p. 23, v.* — 53. Cha-hoa-koung, près de Java, *ib.* — 54. Pays des hommes qui ont un trou à la poitrine, *p. 24.* — 55. Pays des immortels, *ib.* — 56. Pays des hommes aux jambes croisées, *p. 24, v.* — 57. Pays des hommes aux longues jambes, *ib.* — 58. Pays des hommes aux longs bras, *p. 25.* — 59. Pays des géans, *ib.* — 60. Pays des hommes qui n'ont pas de ventre, *pag. 25, v.* — 61. Pays des Oreillards, *ib.* — 62. Pays des femmes, *p. 26.* — 63. Ben-ga-ra [Bengale], *p. 26, v.* — 64. Mou-wa-eul [Maabar], *p. 27.* — 65. Pays de San-tome, *p. 27, v.* — 66. Se-nieou, dans l'Inde méridionale, *p. 28.* — 67. Perse, *ib.* — 68. An-tho-man, *p. 28, v.* — 69. Kouen-lun-thseng-sse, *p. 29.* — 70. Nan-ni-hoa-lo, *pag. 29, v.* — 71. Ta-thsin (l'empire Romain), *pag. 30.* —

(1) Deguignes a cru que le Fou-sang étoit l'Amérique. Fou-sang est le nom qu'on donne à l'*Hibiscus rosa sinensis.* C'est aussi celui d'un pays situé très-loin à l'orient, et l'un des noms du Japon. La matière demande de nouveaux éclaircissemeus.

(2) Peut-être Bagdad.

(3) Le dernier caractère de ce nom diffère de celui du n.° 38; mais il est vraisemblable que c'est une erreur, et que les deux descriptions appartiennent au même pays.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

72. L'Inde, *ib.* — 73. Khotan, *pag. 30, v.* — 74. I-khiu, *p. 31, v.* — 75. Pays des habits noirs, *ib.* — 76. Tan-pho, *p. 32.* — 77. Tao-ming, *ib.* — 78. He-meng, *p. 32, v.* — 79. Me-kia-la, *ib.* — 80. Tou-po, peuples de race Turke, *p. 33.* — 81. Khiao-i, *ib.* — 82. Pygmées, *pag. 33, v.* — 83. A-sa-pou, *p. 34.* — 84. Yerkiyang, *ib.* — 85. Fou-lin, *p. 34, v.* — 86. Hoeï-hou, Turks de la Boukharie, *pag. 35.* — 87. Kou-li, dans la Tartarie septentrionale, *p. 35, v.* — 88. Pays des sages, *ib.* — 89. Khi-tan noirs, ou Kara-katayens, *p. 36.* — 90. Pa-tchhi-chi, *ib.* — 91. Pao-chi, *p. 36, v.* — 92. Ou-liang-'aï-tha (les mêmes que les Ouriangkit) (1), *p. 36, v.* — 93. A-sse, *p. 37.* — 94. Mongols indépendans, *ib.* — 95. Mieï-ki-li, ou Mekrites, *pag. 37, v.* — 96. Loung-mou-tsieï, *ib.* — 97. Thsi-fan, *p. 38.* — 98. Po-teng, dans l'Inde orientale, *p. 38.* — 99. Ho-tiao, *p. 38, v.* — 100. Kouen-'ou, *ib.* — 101. Touï-pho-i-he-ho-chang, ou les religieux noirs de Touï-pho-i, *p. 39.* — 102. Ma-kia, *ib.* — 103. Pho-lo-chi, *p. 39, v.* — 104. Hian-tou, *ib.* — 105. Kiao-po, *p. 40.* — 106. Ou-tchang. *ib.* — 107. Ou-khi-man, *p. 40, v.* — 108. Pays de Tsang, *ib.* — 109. Mahatha, *p. 41.* — — 110. Ji-meng, *ib.* — 111. Niu-mou, *p. 41, v.* — 112. So-lo, *ib.* — 113. Pays des hommes qui ont un œil derrière la tête, *p. 42.* — 114. Ta-lo, tribu tartare, *ib.* — 115. Thou-ma [Toumets], *p. 42, v.* — 116. Tchin-lieï-ta, tribu tartare, *ib.* — 117. Paï-li-hoang, *p. 43.* — 118. Khi-he-hi [Kirgis], *pag. 43.* — 119. *Mou-sse-hi-* [Moscovites], *pag. 43, v.* — 120. Pho-li, *ib.* — 121. A-li-khiu-lou, *p. 44.* — 122. Ou-fou-pou, *ib.* — 123. Tho-lou, *p. 44, v.* — 124. Ko-tsi, *ib.* — 125. Thieï-toung, *p. 45.* — 126. Fang-lian-lou-man, *ib.* — 127. Thsaï-ya-kin-pieou, *p. 45, v.* — 128. 'O-lou, ou Wo-lou, *ib.* — 129. Hoen-'ou-san-seng, *p. 46.* — 130. Sou-pou-chi-no (1), *ib.* — 131. Tching-choui, *p. 46, v.* — 132.

(1) *Voyez* liv. XIII, n.° 10.

(1) Ceci doit être une faute, et je crois qu'il faut lire, avec un caractère différent pour la deuxième syllabe, *Sou-tou-chi-no*, pour *Sou-toui-cha-na* [Osruschnah]. *Voyez* le Pian-i-tian.

Digitized by Google

Mou-tchi-i, *ib.* — 133. Kho-liao, *p. 47.* — 134. Khan-tc [Kandahar], *ib.* — 135. Ting-ling, ou Samoïèdes, *p. 47, v.* — 136. Si-fan, ou Tibetains modernes, *ib.* — 137. Kieou-ni-lo, contrée du Tibet, *p. 48.* — 138. Thou-fan, ou Tibetains anciens, *ib.* — 139. Tsiao, contrée du Tibet, *p. 48, v.* — 140. Kho-tchi, contrée du Tibet, *ib.* — 141. Yan-man, Iu-yan, Hao-yan, ou Mou-yan, *p. 49.* — 142. Ma-lo, *p. 49, v.* — 143. Samarkand, *ib.* — 144. Ji-pou, *p. 50.* — 145. Hami, ou Kamul, *p. 50, v.* — 146. Ho-tcheou, ou Tourfan, *p. 50, v.* — 147. Koueï-tseu, ou Khiou-tchi [Bisch-balikh], *p. 51.* — 148. Sin-thsian-li, *p. 51, v.* — 149. Heou-mi, ou pays des singes, *ib.* — 150. Ou-sun, *p. 52.* — 151. Hommes de Ti (1), *p. 52, v.* — 152. Hommes sauvages, *ib.* — 153. Hoeï-hoeï, ou Musulmans, originaires du pays de Médine, *p. 53.* — 154. Pou-la, *p. 53, v.* — 155. La Mecque, *ib.* — 156. Thsao-lou-kou-wo, *p. 54.* — 157. Ki-pin-tsieï, *ib.* — 158. A-he-kiao, *p. 54, v.* — 159. He-'an, *ib.* — 160. Pays des hommes velus, *p. 55.* — 161. Des hommes à une seule jambe, *ib.* — 162. Ki-koueng, *p. 55, v.* — 163. Les trois Man, *ib.* — 164. Des hommes qui n'ont pas d'intestins, *p. 56.* — 165. Jeou-li, *ib.* — 166. Des hommes qui n'ont qu'un œil au milieu du front, *p. 56, v.* — 167. Des hommes à trois têtes, *ib.* — 168. Des hommes à trois corps, *p. 57.* — 169. Tun-sun, *ib.* — 170. Ti-la-pou-la, *p. 57, v.* — 171. Ile de Si-lan [Ceylan], *ib.* — 172. Hollandois, hommes à cheveux rouges, *p. 58.* — 173. Iu-eul, *p. 59.* — 174. Tou-yen, dragons fabuleux à tête d'homme, *p. 59, v.* — 175. Ti-kiang, monstre fabuleux, *p. 60.* — 176. Kiang-liang, *p. 60.* — 177. Hommes noirs, *p. 60, v.* — 178. Foung-thaï, *ib.*

(1) *Ti* est dans les Annales Chinoises le nom qu'on donne à une des races qui ont peuplé le Tibet; mais ici, il désigne une espèce fabuleuse d'hommes à corps de poisson.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE XV.

Des Arts libéraux.

1. Note sur l'origine des arts, sur la civilité et la musique, *p. 1.* — 2. Siouan-ki et iu-heng, ou la sphère armillaire de l'empereur Chun (1), *p. 1 (bis).* — 3. Isoutaraf [astrolabe], *p. 2, v.* — 4. Quart de cercle, *p. 3.* — 5. [illegible], boussole (2), *ib.* — 6. Horloge qui sonne d'elle-même, *p. 3, v.* — 7. [illegible], instrument pour la divination par l'herbe *chi* (3), *p. 4.* — 8. [illegible], calendrier, *p. 4, v.* — 9. [illegible], aiguilles chirurgicales pour l'acupuncture, *pag. 5, v.* — 10. [illegible], aiguilles pour le cautère actuel, *p. 6.* — 11. [illegible], écritoire, pierre à broyer l'encre, *p. 6, v.* — 12. [illegible], phiole pour l'usage de l'écritoire, encrier, *p. 7.* — 13. Écritoire qu'on redresse (4), *p. 7, v.* — 14. [illegible], encre, *ib.* — 15. Encre rouge, *p. 8, v.* — 16. [illegible], pinceaux, *ib.* — 17. Quatre règles pour tenir le pinceau, *p. 9, v.* — 18. Ustensile pour soutenir les pinceaux, *p. 10.* — 19. [illegible], plomb et règle pesante à poser sur les livres et les papiers, *pag. 10.* — 20. [illegible], table, *p. 10, v.* — 21. [illegible], canif ou grattoir, *ib.* — 22. [illegible], papier, *pag. 11.* — 23. [illegible], griffe pour signer, tablette pour les contrats, *p. 14, v.* — 24. [illegible] cachet, *p. 15.* — 25. Sceau, *p. 15, v.* — 26. [illegible], tablettes en deux parties, pour les contrats, *p. 16.* — 27. [illegible], livres; [illegible], registres, *p. 16, v.* — 28. De la ponctuation, *p. 17.* — 29. Annotations, parenthèses, guillemets, &c. *p. 17, v.* — 30. Les huit règles du caractère *Young* (5), avec les 72 formes des traits, *p. 18.* — 31. Table des plus célèbres calligraphes, *p. 21.* — 32. Calligraphes Japonois, *p. 22 v.* — 33. Des (huit principales sortes de) caractères, *p. 24* (6).

Élémens de la grammaire Chinoise, p. 167.

(1) *Voyez* le Chou-king, traduit par Gaubil, *pag. 13.*
(2) *Voyez* Kaempfer, *pl. VIII.*
(3) Chou-king, *pag. 169 et suiv.*
(4) Pour la préserver de la poussière.
(5) *Voyez* l'Essai sur la langue et la littérature Chinoises, *pag. 21* et *pl. IV.*
(6) *Voyez* les *Observations* à la suite du Chou-king de Gaubil, *pag. 380.*

Digitized by Google

— 34. Des six classes de caractères (1), *p. 25.* — 35. Dissertation sur les six classes de caractères, *p. 24, v.* — 36. Des caractères cursifs, *p. 26.* — 37. Des caractères en forme d'herbes, *p. 26, v.* — 38. Forme des caractères sous les différentes dynasties, *p. 26, v.* (2). — 39. Kho-teou, ou lettres en forme de têtards, *p. 27.* — 40. Lettres en épi, *ib.* — 41. Lettres en dragons, *ib.* — 42. Lettres des trépieds de bronze, *p. 27, v.* — 43. Lettres du Khi-lin, *ib.* — 44. Lettres de l'arc-en-ciel, *ib.* — 45. Lettres à traits quadrangulaires, *ib.* — 46. Lettres des bracelets d'or, *p. 28.* — 47. Lettres en forme de visage d'enfant, *ib.* — 48. Lettres en forme de *ce qui recouvre et de ce qui supporte*, c'est-à-dire du ciel et de la terre, *ib.* — 49. Lettres de la règle et du compas, *ib.* — 50. Lettres en forme d'épis pendans, *p. 28, v.* — 51. Lettres du Grand principe (3), *ib.* — 52. Lettres en feuilles de bambou, *ib.* — 53. Lettres en forme de fleurs d'aubépine, *ib.* — 54. Lettres admirables, *p. 29.* — 55. Lettres en forme de degrés, *ib.* — 56. Lettres de l'ancien Chou-king, *ib.* — 57. Lettres carrées, *ib.* — 58. Lettres en forme de ling-tchi (4), *p. 29, v.* — 59. Lettres en forme de fil de fer, *ib.* — 60. Lettres à neuf étages, *ib.* — 61. Lettres mandchoues, *ib.* — 62. Le monument de *Iu*, en chinois moderne, avec l'inscription originale (5), *p. 30.* — 63. Tableau des cinq articulations, *p. 32, v.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Élémens de la gramm. Chin. p. 4.

LIVRE XVI.

Des Talens.

1. Poésie, vers, *p. 1.* — 2. Des différentes sortes de poëmes,

Ouvrage cité, p. 171.

(1) Mém. Chin. *tom. IX, pag. 296.*

(2) Sur toutes les espèces de caractères dont il est parlé en cet endroit, voyez les notes de l'*Éloge de Moukden*, pag. 127 et suiv., et comparez les pl. du *Monument de Yu*, par M. Hager.

(3) *Voyez* Mém. Chin. *tom. II, pag. 152.*

(4) Sorte de champignon rameux très-célèbre à la Chine. *Voyez* les *Mémoires Chinois*, tom. II, pag. 500, et l'ouvrage même que nous analysons, dans la partie relative à la botanique.

(5) *Voyez* cette inscription dans le *Monument de Yu* de M. Hager, et dans le *Inschrift des Yu* de M. Klaproth.

Digitized by Google

ENCYCLOPEDIE Japonoise.

p. 1, v. — 3. Des mots qu'on nomme *yeux* dans les vers (1), *p. 2.* — 4. De la poésie Japonoise, *p. 4.* — 5. Chansons japonoises, *p. 7.* — 6. Les trois génies qui président à la poésie Japonoise, *p. 9, v.* — 7. Des traditions, *p. 10.* — 8. De quelques petites pièces de poésie, *p. 10, v.* — 9. Des pièces qu'on nomme *chansons suivies, ib.* — 10. Des feï-hiaï, ou pièces rimées, *p. 11, v.* — 11. Chanteur, déclamateur, *p. 12.* — 12. Liste de pièces de musique pour la danse, *p. 13.* — 13. Liste de pièces de musique pour chanter, *p. 13, v.* — 14. [illegible] Chanteuse, *p. 14, v.* — 15. Maître de musique, *p. 15, v.* — 16. Danseur, *ib.* — 17. Comédien qui chante et qui danse, *p. 16.* — 18. Musicien, *p. 16, v.* — 19. Chanteur qui s'accompagne lui-même, *p. 17.* — 20. Jeunes chanteurs des deux sexes, *p. 17. v.* — 21. Chanson du *pilon, ib.* — 22. [illegible], farceur qui chante sur une pièce de bois qu'on traîne avec des rouleaux, *p. 18.* — 23. [illegible], jongleurs, *p. 18, v.* — 24. [illegible] ou [illegible], danseur de corde, *p. 19.* — 25. Sauteur, *p. 19, v.* — 26. Faiseur de tours, *p. 20.* — 27. Escamoteur qui fait sauter à-la-fois plusieurs boules, des couteaux, &c., *p. 20, v.*

LIVRE XVII.

Des Jeux.

1. Du grand jeu de [illegible] ou khi (analogue à nos dames) (2), *p. 1.* — 2. Du jeu des éléphans (ou les échecs Chinois) (3), *p. 2, v.* — 3. Du jeu du général (autre sorte de jeu d'échecs), *p. 3.* — 4. Du jeu des éléphans à cent quarante-quatre cases, *p. 3, v.* — 5. Du [illegible] ou double six (sorte de jeu de tric-trac) (4), *p. 4, v.* — 6. Du jeu des [illegible] ou [illegible] *huit routes* (5), *p. 5, v.* — 7. Du [illegible] ou [illegible], ballon,

(1) C'est le troisième mot dans les vers de cinq syllabes et le cinquième dans les vers de sept syllabes. C'est le mot sur lequel on insiste et qui doit exprimer l'idée principale du vers.

(2) *Voyez* Hyde, *in Syntagm. Dissert.* tom. II, pag. 353.

(3) *Id.* pag. 144.

(4) *Id.* pag. 248.

(5) Sorte de jeu de marelle.

Digitized by Google

p. 5, v. — 8. [illegible], ou jeu de mail, *p. 6, v.* — 9. Du jeu [illegible] ou [illegible], du *vase, pag. 7.* — 10. Du [illegible] ou de la lutte, *p. 7, v.* — 11. Du jeu de la cible, *p. 8, v.* — 12. Des [illegible] ou osselets, *p. 9.* — 13. Du [illegible], jeu de bille, *ib.* — 14. Du [illegible] ou [illegible]. petit palet, *p. 9, v.* — 15. Du jeu qu'on joue en jetant des bâtons en l'air, *p. 10.* — 16. Du jeu de [illegible] ou cartes, *p. 10, v.* — 17. Des [illegible], marionnettes, *p. 11.* — 18. Des petites figures de terre cuite, *p. 11, v.* — 19. Du cheval de bois, *p. 12.* — 20. Du petit char à tourterelles, *p. 12.* — 21. Du cerf-volant, *p. 12, v.* — 22. De la [illegible] ou toupie d'Allemagne, *p. 13.* — 23. Du jeu de toupie qui se joue avec des coquilles, *p. 13, v.*

LIVRE XVIII.

Des Instrumens de musique.

1. Notes sur les instrumens de musique en général, *pag. 1.* — 2. Du [illegible] ou khin (1), *p. 2.* — 3. Du se ou che (2), *p. 3.* — 4. Du thseng, ou [illegible], *p. 3, v.* — 5. Du khin Japonois ou [illegible], *p. 4.* — 6. Du khoung-heou ou [illegible], et du [illegible], *p. 4, v.* — 7. Du phi-pha ou guitare, *p. 5.* — 8. Du luth, *p. 5, v.* — 9. Du tricorde, *p. 6.* — 10. De la pochette, *p. 6, v.* — 11. Du tchou, ou thseng à treize cordes, *ibid.* — 12. Du la-pa, ou trompette, *p. 7.* — 13. De la trompette de cuivre, *ib.* — 14. De la trompette à sept trous, *p. 7, v.* — 15. Du [illegible], *siao* ou syrinx, *ib.* — 16. Du [illegible] ou [illegible], *seng* ou petit orgue, *p. 8.* — 17. Du iu, *p. 8, v.* — 18. Du [illegible], sifflet ou flageolet, *p. 9.* — 19. De la flûte, [illegible], *p. 9, v.* — 20. Du [illegible], *yo*, ou flûte à six trous, *p. 10, v.* — 21. De la grande flûte à quatre trous, *p. 11.*

(1) *Voyez* cet instrument décrit dans les additions au *Chou-king* de Gaubil, *pag. 321*, et la figure 1 de la planche I.

(2) *Id. p. 322*, et pl. I, fig. 2.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 22. De la flûte courte, *p. 11.* — 23. De la petite flûte, *pag. 12.* — 24. De la petite flûte à sept trous, *pag. 12, v.* — 25. Du [illegible], ou tambour, *p. 12, v.* — 26. Caisse de tambour, *pag. 13.* — 27. [illegible] ou [illegible], tambour portatif, qu'on attache autour du corps, *p. 13, v.* — 28. Tambour Tartare, *ib.* — 29. Tambour de cuivre, *p. 14.* — 30. [illegible], tambourin à manche, *ib.* — 31. [illegible], gros tambour à pied, *p. 14, v.* — 32. Timbale, *p. 15.* — 33. Instrument de musique en terre cuite (1), *pag. 15, v.* — 34. Coupe de terre cuite sonore, *ib.* — 35. [illegible], sorte de castagnettes, ou de planchettes sonores, *p. 16.* — 36. Sorte d'instrumeut crenelé pour marquer les temps de la musique, *p. 16, v.* — 37. Boîte à double fond, qui a le même usage, *ib.* — 38. Sorte de tambour ancien, qui servoit à marquer la mesure (2), *p. 17.* — 39. Cymbales, *ib.* — 40. Tambour de métal, *pag. 17, v.* — 41. Bassins de cuivre, *p. 18.* — 42. Khing, ou pierres sonores, *ib.* — 43. Baguettes à frapper la cloche et le khing, *p. 18, v.* — 44. [illegible] ou [illegible], cloche, *p. 18, v.* — 45. Cloche pour marquer les heures du jour et de la nuit, *p. 19, v.* — 46. [illegible] ou [illegible], clochettes, grelots, *p. 20.* — 47. [illegible], sonnette, *pag. 20, v.* — 48. [illegible], baguettes carrées que les gardes-nuit frappent l'une contre l'autre, *ib.*

Chou-king, p. 323, pl. I, n.° 3.

Id. pag. 325, pl. 4, n. 12.

LIVRE XIX.

Des Sacrifices et des Instrumens qui servent au culte de Fo.

1. Des esprits du ciel et de la terre, *p. 1.* — 2. Sacrifice, *ib.* — 3. Sacrifice propitiatoire, *pag. 1, v.* — 4. Malédictions ([illegible]), calamités ([illegible]), *p. 2.* — 4. Sermens, *ib.* — 5. Placard qu'on met à la porte pour éloigner les maladies (3), *pag. 2.* — 6. Grelots dont on se sert pour avertir

(1) Voyez-le figuré dans le Dictionnaire de Morrison, au mot *Hiouan*, cl. XXXII, 14 traits, *tom. I, pag. 553.*

(2) Il en est parlé dans la première partie du *Chou-king*, intitulée *Iu-chou.*

(3) Le nom de cette espèce de céré-

l'esprit

Digitized by Google

l'esprit auquel on fait un sacrifice, *p. 3.* — 7. [illegible], *gueule de crocodile*, sorte de plaque de fer arrondie qu'on suspend en face de l'autel, *p. 3, v.* — 8. [illegible], papiers pliés qu'on offre aux esprits, *pag. 4.* — 9. [illegible], corde qu'on tend pour éloigner les choses impures, *p. 4.* — 10. [illegible], *chiens de Corée*, figures de chiens dont on se sert dans les cérémonies pour les soumissions, sermens, &c., et dont l'usage est venu de Corée, *pag. 4, v.* — 11. Tablettes qui représentent les esprits, *p. 5.* — 12. Banc et vase de bois pour les sacrifices, *pag. 5, v.* — 13. Autres vases pour les sacrifices, *p. 6.* — 14. [illegible], vase en forme de bœuf, *p. 6.* — 15. Victimes, *p. 6, v.* — 16. [illegible], vin *des esprits*, c'est-à-dire, qui sert aux sacrifices, *ib.* — 17. [illegible], gâteaux pour les sacrifices, *pag. 7.* — 18. [illegible], riz pour les sacrifices, *ib.* — SUPPLÉMENT : Instrumens du culte de Bouddha. — 19. Notice sur *Che-kia Jou-laï* (1), *p. 7, v.* — 20. Noms des dix grands disciples, *p. 8.* — 21. Commencement de la religion de Fo, *ib.* — 22. Armoire ou tabernacle où se met la figure de Bouddha, *p. 8, v.* — 23. *Instrumens de Fo*, qui sont : la *langue de feu*, petit vase de cuivre à brûler les parfums, la lanterne ronde, le vase à fleurs, et le candelabre en forme de cicogne, posés sur le dos d'une tortue, *p. 8, v.* — 24. *Pilons* simples, triples, quintuples et en croix; petit vase à brûler du bois de ye-kia (2), *p. 9.* — 25. Bâton augural orné d'anneaux, *p. 9, v.* — 26. Chapelet, *ib.* — 27. Plaque de métal sonore, *p. 10, v.* — 28. Poisson de bois sonore, *ib.*

monie est *Seng-thou* [terre des êtres vivans]; mais ces deux caractères mal écrits ont formé le mot vulgaire de *Nieou-wang* [roi des bœufs], dont on se sert ordinairement, quoiqu'il n'ait aucun rapport à l'espèce d'exorcisme dont il s'agit. La forme des caractères fera connoître comment s'est produite cette altération :

生 *seng* 牛 *nieou*

土 *tkou*, 王 *wang*.

(1) Chakia tathâgata, ou *Chakia avenu*. Voyez *Mines de l'Orient*, *t. IV*, *p. 187*.

(2) *Ye-kla*, nom Sanscrit, qui signifie *herbe odorante*.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 29. Conque sacrée, *p. 11.* — 30. Sceptre, *pag. 11, v.* — 31. Époussetoir, fait de la queue d'un cerf ou d'un autre animal du même genre, *p. 12.* — 32. Ornement de tête en forme de couronne, *p. 12, v.* — 33. 中ヌ刈ナ, dais, *ib.* — 34. ゆ冫ゆ冫, bannière, *p. 13.* — 35. Vase de cuivre, *pag. 13.* — 36. 川丿〃人, pierre pour les épitaphes et autres inscriptions, *p. 13, v.* — 37. Petites tourelles de pierre, *p. 14.* — 38. 人冫人, tablette dressée qui représente Fo ou les ames des morts, *p. 14, v.* — 39. Bornes de pierre ou de bois qu'on place à l'entrée des enceintes consacrées, pour avertir de descendre de cheval ou de voiture, &c., *ib.* — 40. Les deux rois, figures qu'on voit dans les temples de Fo, *p. 15.*

Cérém. usitées au Japon, &c. p. 149 et 155.

LIVRE XX.

Des Armes défensives.

1. Des armes en général, de l'invention des armes, et des dix-huit sortes d'armes offensives, *pag. 1.* — 2. 中ヌ人, des corps d'armée, *p. 2.* — 3. 二〈丨中, sacrifice de sang, *ib.* — 4. 冂ヌ人ゆ, guerre, combat, *pag. 2, v.* — 5. 。川川二ナ 。ヌ冫ヌ。凵二丶。二下ヌ人, faire des prisonniers, leur couper l'oreille gauche, ou la tête, *ib.* — 6. ゆ冂, ennemi, *p. 3.*

Des armes. *Index* des livres XX, XXI et XXII, *pag. 3.* — 5. — Livre XX. 1. Queue de bœuf, *p. 1.* — 2. ゆ冫丶人古 ou ゆ冫丶〃古, drapeau de plumes, *p. 1.* — 3. ゆ冫, drapeau, *p. 2.* — 4. 。ゆ冫, maintenant 二ナ丶, étendard, *ib.* — 5. ゆ冫丶ナ人中, autres sortes de drapeaux, *p. 2, v.* — 6. 〃冂ゆ冫, banderole; manche du drapeau, ナ中ゆ冫, *ib.* — 7. Drapeau des quatre esprits, *p. 3.* — 8. ゆ冫川丶下ヌ川, drapeau de l'empereur, *p. 3, v.* — 9. Bannière, *p. 4.* — 10. 〃二〃ヌ中, bannière, et 丶中〃ヌ, signes distinctifs de ceux qui suivent la même bannière, *p. 4.* — 11. 中下丨,

Digitized by Google

triple parasol des généraux Japonois, *p. 4, v.* — 12. [illegible], boucliers, *p. 5.* — 13. [illegible], bouclier étroit et long des fantassins, *p. 5, v.* — 14. [illegible], fascines de bambou, ou [illegible], paquets de toile qu'on dresse pour servir de boucliers, *ib.* — 15. [illegible], casque, *p. 6.* — 16. [illegible], armets, [illegible], cimiers, &c., *p. 6, v.* — 17. [illegible], visières, colliers, *p. 7.* — 18. [illegible], cuirasse, *p. 7, v.* — 19. [illegible], épaulière; queue pour le casque, [illegible], *p. 8, v.* — 20. [illegible], brassard, *p. 9.* — 21. [illegible], pièce pour la poitrine, plastron, *p. 9.* — 22. [illegible], cuissards, *p. 9, v.* — 23. [illegible], genouillères, jambières, *p. 9, v.* — 24. [illegible], sorte de cuirasse faite d'étoffe, *p. 10.* — 25. [illegible], *bois de cerf*, sorte de chevaux de frise, *p. 10, v.* — 26. [illegible], échauguette qu'on élève avec une machine, *ib.* — 27. [illegible], sorte de télégraphe, et [illegible], machine pour donner un signal, *p. 11.* — 28. [illegible], signaux avec le feu, *p. 11, v.* — 29. [illegible], signaux avec la fumée, *p. 12.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE XXI.

Des Armes offensives.

1. [illegible], fusil, carabine, &c., *p. 1.* — 2. [illegible], fa-lang-ki *[frangki]*, du nom des Francs, qui l'ont fait connoître; couleuvrine, *p. 3.* — 3. [illegible], canon, pierrier, *p. 3, v.* — 4. [illegible], tonnerre de terre, grenades, *p. 4, v.* — 5. [illegible], bombes, *p. 5.* — 6. [illegible], flèches enflammées, fusées, *p. 5, v.* — 7. [illegible], diverses sortes d'arcs nommés [illegible], arc, *ib.* — 8. Modèle pour la fabrication des arcs, *p. 6, v.* — 9. [illegible], arbalête, *p. 7.* — 10. [illegible] ou [illegible], arc fait de corne, *p. 7, v.* — 11. [illegible], flèches, modèle pour les flèches, *ib.* — 12. [illegible]

Morrison's View of China, pag. 13.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[illegible], fers de flèche de différentes formes, *p. 8.* — 13. [illegible], cordes pour les arcs, et [illegible], sacs pour les contenir, *p. 8, v.* —. 14. [illegible], sac de peau de léopard, pour les arcs, *p. 9.* — 15. [illegible], ou [illegible], machine pour déposer les arcs et les flèches, *p. 9, v.* — 16. [illegible], autre machine plus simple pour le même usage, *ib.* — 17. Autre sorte de machine pour le même usage, *p. 10.* — 18. [illegible], carquois, *p. 10.* — 19. Sorte de meubles à l'usage des généraux, où on range leurs ares et leurs flèches, *p. 10, v.* — 20. [illegible]. but, blanc pour tirer de l'arc, *p. 11.* — 21. [illegible], autre sorte de but, *p. 11, v.* — 22. Du grand exercice de l'arc, *p. 12.* — 23. [illegible], gantelets et doigtiers pour tirer de l'arc, *p. 12, v.* — 24. [illegible], brassard pour le bras gauche, quand on tire de l'arc, *p. 13.* — 25. Règles pour tirer de l'arc, *p. 13, v.* — 26. Archers célèbres, *p. 14, v.* — 27. Arcs d'une force remarquable, *p. 16.* — 28. [illegible], épée, sabre droit, *ib.* — 29. [illegible], sabre légèrement courbé, *p. 17.* — 30. [illegible], grand sabre, *p. 17, v.* — 31. [illegible], vulgairement [illegible], fourreau, *p. 18.* — 32. [illegible], poignée, *p. 18, v.* — 33. [illegible], étui pour les sabres, *p. 19.* — 34. [illegible], hallebarde, *p. 19, v.* — 35. [illegible], vulgairement [illegible], lance à banderole, *p. 20.* — 36. [illegible], différentes sortes de piques, *ib.* — 37. [illegible], courtes lances, javelines, *p. 21.* — 38. [illegible], sabre à long manche, *p. 21, v.* — 39. [illegible], râteau, [illegible], fourches, et [illegible], crocs à long manche, *p. 22.* — 40. [illegible], bâtons, casse-tête; *page 22, v.* — 41. [illegible], hache d'armes, *ib.* — 42. [illegible], haches à tête, *p. 23.* — 43. Crocs et artichaux attachés à l'extrémité d'une corde, *p. 23, v.* — 44. [illegible], piéges, chausse-trapes, *ib.* — 45. [illegible], ou [illegible], frondes, *p. 24.*

Digitized by Google

LIVRE XXII.

Des Supplices.

1. Du gouvernement, [illegible], *p. 1.* — 2. Des récompenses et des peines, *ib.* — 3. Des cinq supplices, *p. 1, v.* — 4. Des quatre supplices des Hindous, *p. 2.* — 5. Des bâtons, [illegible], *p. 2, v.* — 6. De l'exil et de la déportation, [illegible], *p. 3.* — 7. De la peine de mort (1), [illegible], *ib.* — 8. De la décapitation, [illegible], *p. 3, v.* — 9. De la suspension des têtes des criminels dans les lieux publics, *ib.* — 10. De l'exposition des cadavres des condamnés sur un gibet, [illegible], *p. 4.* — 11. De la cangue ou carcan mobile, [illegible], *p. 4, v.* — 12. De la cangue pour contenir les mains, [illegible], *ib.* — 13. De la cangue et des fers pour les pieds, [illegible], *p. 5.*

LIVRE XXIII.

Des Instrumens pour la Pêche et la Chasse.

1. [illegible], filet, *p. 1.* — 2. [illegible], seine, grand filet pour la mer, *ib.* — 3. [illegible], filet qu'on jette, *p. 1, v.* — 4. filet large, en forme de panier, *ib.* — 5. [illegible], filet à manche, *p. 2.* — 6. [illegible], filet en forme de van, *ib.* — 7. [illegible], filet de cordes monté sur des traverses de bambou, *p. 2, v.* — 8. [illegible], filet quadrangulaire monté sur des traverses, *ib.* — 9. [illegible] ou [illegible], *pont à poisson*, ou filet qu'on met en travers d'une rivière, *p. 3.*

(1) La planche qui répond à cet article, et les deux suivantes, ont été laissées en blanc, sans doute par une délicatesse de l'auteur, qui n'a pas voulu présenter aux yeux de ses lecteurs des objets horribles ou effrayans.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 10. ニ日 。ナ゛〃ヘ丿, parc dans un lac ou sur les bords de la mer, *p. 3, v.* — 11. ナ〃ル 。日ヶ〃ナ, panier à prendre les poissons, *p. 4.* — 12. Autre panier pour le même usage, *ib.* — 13. 丿ス 。ヘ゛冊, dard pour percer les poissons, *p. 4, v.* — 14. 。ニ〃, ligne, et ニ丶ニ〃, hameçon, *p. 5.* — 15. 川ス丈, panier que les pêcheurs portent à leur ceinture, *p. 5, v.* — 16. 丿ナ丶, vivier, réservoir, *p. 6.* — 17. 川ナ丶イ丈〃ナ 。ヨ丶川ナ, filet pour les bêtes fauves et autres, *ib.* — 18. 十ナ 。十冊ナ, piége, *p. 6, v.* — 19. ヘ゛ヤヨ川丿〃十 。ヘ゛ナ 。川日十, souricière, *ib.* — 20. 川ナニヤ, rets, filet, *p. 7.* — 21. ニヤヨ, appeau, oiseau apprivoisé servant à appeler les oiseaux de son espèce, pour chasser avec de la glu, 凵〃丶 。丈丶, *p. 7, v.* — 22. ニ〃ナ, flèche bifurquée, pour tuer le poisson dans l'eau, *ib.* — 23. 凵〃丈ニヤ, cage pour les éperviers et autres oiseaux de chasse, *p. 8.*

LIVRE XXIV.

Des Outils et Instrumens employés par les Artisans.

1. Avant-propos. — 2. 丿〃丶ヘ凵 。ヘ丶イヘ丿, compas, *pag. 1.* — 3. 十丈〃ニ丈〃イ, équerre, *p. 1, v.* — 4. ニ丈丶丈丈, pied ou *tchhi*, mesure, *p. 2.* — 5. De la longueur du *tchhi* ancien et moderne, *ib.* — 6. Des trois *tchhi*, de la dynastie des Ming, *p. 3.* — 7. Pied, dit *de jaspe*, servant à mesurer les sabres, les statues de Bouddha, les portes des maisons, &c., *ib.* — 8. ニ丈丶〃〃川, niveau, *p. 3, v.* — 9. 丶十川丿, corde enduite d'encre, dont se servent les menuisiers pour tracer des lignes sur le bois, *p. 4.* — 10. ヘ十川丿, morceau de bambou qui sert à tracer des lignes sur le bois, *ib.* — 11. 川丶, vrille, vilebrequin, *p. 4, v.* — 12. 川丶ニ十ヘ゛ナ, pointe de métal pour travailler la pierre, *ib.* — 13. 丶ヨイ, hachette, cognée, *p. 5.* — 14. 。十丈, vulgairement 十ヘ丈ニス, doloire, ciseaux, couteaux courbes, *ib.*

Cf. *Noel, Observat. mathém. pag. 104.* *Martin. Atl. Sinens. Præf.* *Th. Hyd. Epist. ad. Edv. Bernard. in Syntagm. t. II, p. 415.* *Duhald. t. I, pag. 276.*

Digitized by Google

— 15. [illegible] ; rabots, *p. 5, v.* — 16. [illegible] ou [illegible], scie à main, *p. 6.* — 17. [illegible], scie montée, [illegible], à poignée, [illegible], à double poignée, *p. 6, v.* — 18. [illegible], alènes, percerettes, &c., *p. 7.* — 19. [illegible], grandes vrilles à poignée, *ib.* — 20. [illegible], perçoire pour le fer, *p. 7, v.* — 21. [illegible], perçoire recourbée, *ib.* — 22. [illegible], doloire à double poignée, *p. 8.* — 23. [illegible], couteau, *p. 8, v.* — 24. [illegible], limes, râpes, *ib.* — 25. [illegible], maillets, *p. 9.* — 26. [illegible], autre maillet, *p. 9, v.* — 27. [illegible], vulg. [illegible], grand maillet, *ib.* — 28. [illegible], coins, *p. 10.* — 29. [illegible], tenailles, *ib.* — 30. [illegible], truelles, *p. 10, v.* — 31. [illegible], vulg. [illegible], soufflets, *p. 11.* — 32. [illegible], grand soufflet de forge, *ib.* — 33. [illegible], fourneau, *page 11, v.* — 34. [illegible] ou [illegible], enclume, *ib.* — 35. [illegible], tenettes, ciseaux, *p. 12.* — 36. [illegible], leviers de bois et de fer, *p. 12, v.* — 37. [illegible], cordes, *ib.* — 38. [illegible], câbles, *p. 13.* — 39. [illegible], machine du cordier, *p. 13, v.* — 40. [illegible], treuil, *p. 14.* — 41. [illegible] et [illegible], pressoir, *ib.* — 42. [illegible], peigne pour les draps, les papiers, &c.

LIVRE XXV.

Des Meubles et Ustensiles de toilette.

1. Jarre pour l'eau, *p. 1.* — 2. [illegible], jarre à laver les mains, *p. 1, v.* — 3. [illegible] ou [illegible], pot à l'eau, *ib.* — 4. [illegible], miroir, *p. 2.* — 5. [illegible] ou [illegible], pinces pour la barbe et les cheveux. — 6. [illegible], petits ciseaux pour la barbe, *p. 3, v.* — 7. [illegible], rasoirs, *p. 4.* — 8. [illegible], peignes, *ib.* — 9. [illegible], brosse, *p. 5.* — 10. [illegible], aiguille de tête en ivoire, *p. 5, v.* — 11. [illegible], coffret, *ib.* — 12. [illegible], cure-

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

oreilles, *p. 6.* — 13. ○ ノ ミ ヌ, vulg. ヘ 中 ヌ, bande que les femmes mettent sur leur tête, *p. 6.* — 14. ○ 冂 ト ミ 中 ト メ, boucles artificielles et bandelettes de soie pour nouer les cheveux, *p. 6, v.* — 15. 川 ノ, fard, *p. 7.* — 16. ○ 川 ヌ 口 ヌ ノ, noir de fer pour les dents, *p. 7, v.* — 17. ム 口 ヘ 廿, blanc de plomb, *ib.* — 18. 川 メ ト 小, noir pour les sourcils, *p. 9.* — 19. 口 ヌ ヌ, cassolette à parfums, *p. 9, v.* — 20. Petit vase pour les bâtons d'odeur, *ib.* — 21. 凵 ヌ ノ, chauffoir pour le linge et les habits, *p. 10.* — 22. 口 ヌ ヌ ニ ヌ 小 ou 小 ヌ ノ ム 木 川, pastilles et grains odoriférans, *ib.* — 23. 凵 ノ ヌ ヌ, boîtes pour les parfums *p. 10, v.* — 24. cure-dents de bois d'alisier, de saule, &c., *p. 11.* — 25. ニ 木 ヌ ム 川 ou 木 ヌ ノ ム 川, pendans d'oreilles, *ib.*

LIVRE XXVI.

Des Ornemens et Parures.

1. Planchette que les personnes de distinction portent à la main. — 2. 木 ノ ヌ, éventail, *p. 1, v.* — 3. 木 ノ ヌ 冂, éventail de plusieurs pièces, *p. 2, v.* — 4. ノ 十 ヌ, éventail rond, *ib.* — 5. ノ, grand éventail à manche, *p. 3, v.* — 6. ○ 口 ヌ ノ 冂 廿, étui qu'on porte à sa ceinture, *ib.* — 7. ヌ ノ ヌ ト, bourse, *p. 4.* — 8. ノ 中 冂 廿, pendeloques de pierres précieuses qu'on attachoit à la ceinture, *p. 4, v.* — 9. Ornement que les grands portent à leur ceinture, *p. 5.* — 10. ニ ヘ ヌ, aiguille d'ivoire qu'on porte avec soi, pour défaire les nœuds, *p. 5, v.* — 11. ト ミ ヌ ヌ ○ ト ミ, cannes, béquilles, *ib.* — 12. 小 ノ 凵 小, canne avec une main pour se gratter le dos, *p. 6.* — 13. 中 ヌ メ, lunettes, *p. 6. v.* — 14. 中 ヌ 廿 ノ ヌ ヌ ○ 中 ヌ, chapeau de paille pour la pluie, *p. 7. v.* — 15. 中 ヌ 木 廿 ○ 中 ヌ ト 木 ○ 中 ヌ ノ ヌ parasol, *ib.* — 16. 中 ヌ 川 ヌ, chapeau pour se garantir de la pluie et du soleil, *p. 8.* — 17. 中 ヌ ヌ メ, autre, fait des feuilles du *kouan*, *p. 8. v.* — 18. ノ 川, surtout de nattes, pour

Digitized by Google

pour se garantir de la pluie, *p. 9.* — 19. [illegible], sorte de cuirasse de roseaux pour se préserver de l'ardeur du soleil, *p. 9, v.* — 20. [illegible], pupitre portatif, *p. 10.*

LIVRE XXVII.

Des Étoffes.

1. Notice sur les étoffes et les habillemens, *p. 1.* — 2. Table des livres XXVII à XXX, *p. 2.* — 1. [illegible], [illegible], taffetas de diverses couleurs, *page 1.* — 2. [illegible], taffetas brodé, *p. 1, v.* — 3. [illegible], étoffe de soie fine, avec des dessins d'une seule couleur, *p. 2.* — 4. [illegible], gaze à carreaux, *p. 2, v.* — 5. [illegible] ou [illegible], gaze forte, *ib.* — 6. [illegible], autre espèce de gaze brochée, *page 3.* — 7. [illegible], satin, *ib.* — 8. [illegible], satin à six brins, *p. 3, v.* — 9. [illegible], satin à fleurs, *p. 4.* — 10. [illegible], gaze de Mou-wo-eul, ou des Indes, *ib.* — 11. Damas à sept brins, *p. 4, v.* — 12. [illegible], et vulgairement [illegible], crêpe de soie, *ib.* — 13. [illegible], ou [illegible], ou [illegible], *kaïki* ou *kaïsa* (1), *p. 5.* — 14. [illegible], taffetas uni, *p. 5. v.* — 15. [illegible], petit taffetas, *ib.* — 16. [illegible], taffetas mince, *p. 6.* — 17. [illegible], gaze lâche, *ib.* — 18. [illegible], autre sorte de gaze, *p. 6, v.* — 19. [illegible], gaze fine, *ib.* — 20. [illegible] ou [illegible], gaze brochée, *p. 7.* — 21. [illegible], taffetas brillant, *ib.* — 22. [illegible], ou [illegible], taffetas dont la trame est de soie préparée, et la chaîne de soie écrue, *p. 7, v.* — 23. [illegible], taffetas, *p. 8.* — 24. gaze d'or, *ib.* — 25. gaze rayée, *p. 8, v.* — 26. [illegible], gaze chinée, *ib.* — 27. [illegible], gaze à carreaux de l'île de Fatsiziao, *p. 9.* — 28. gaze de *gounneï* [kiun-neï], *p. 9, v.* — 29. [illegible], étoffe rayée

(1) Le nom de cette étoffe, qui vient de Hollande, est tiré, par corruption, du hollandais. Le nom Chinois n'est pas connu.

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

des pays du sud-ouest, *ib.* — 30. Étoffe de Pang-ka-la [Bengale], *p. 10.* — 31. Étoffes de Ao-rou-tiao, de Ching-to-me, de Yao-rou-pa, de l'île de Si-lan (1), *ib.* — 32. 刈 井 ノ 冫, étoffe de Si-ye, *p. 10, v.* — 33. 冬 ⺍ 川 ou 冬 冫 古 川, *raseïta* (2) ou étoffe de Hollande, *p. 11.* — 34. 乂 ㄨ 口 丁, drap grossier, moitié laine et moitié coton, *ib.* — 35. 丁 口 冂, drap, *p. 11, v.* — 36. 丰 川 丰 ou ㄨ 乂 口 冬 冬 ⺍, toile à fleurs, *p. 12.* — 37. 刈 乂 冫 冫 冫 冫, toile d'amianthe, *ib.* — 38. 丶 刈 ⺍ 古 冫, toile des îles Lieou-khieou, faite avec les fibres de l'écorce du *musa coccinea, page 12, v.* — 39. 丶 刈 ㄨ 冫 ou 丶 刈 十 丿, toile faite avec l'écorce de l'herbe *ko, p. 13.* — 40. 丶 刈 ⺍ 川 丰, toile de lin, *ib.* — 41. 丶 刈 丶 川 ⺍ 丰 ou 丿 冬 toile tissue avec l'écorce de l'herbe appelée *tseu, p. 13, v.* — 42. 川 十 十, toile crêpue, *p. 14.* — 43. 乂 ㄨ 中, toile de coton, *ib.* — 44. 冬 冂, coton en arbre et en herbe, *p. 14, v.* — 45. 丁 冬, soie, *p. 15.* — 46. 十 冂 ⺍ 丿 。十 冂 川 冂 。丁 冬 川 冂, ganses, écheveaux de soie, *p. 18, v.*

Morrison, Alphab. Diction. voc. ko, *p. 475.*

LIVRE XXVIII.

Des Vêtemens.

1. 中 口 凵, habits, *p. 1.* — 2. Habits de costume, *p. 1, v.* — 3. 刈 井 丶 冫 冂, surtout, *p. 2.* — 4. Petit habit de cérémonie, *p. 3.* — 5. 十 丰 冬 冬 ⺍, robe à queue, sorte de chasuble, *p. 3.* — 6. 冫 冫 丶 中 口 凵 ou 二 ⺍ 丶 刈 井, pendans de chaque côté de la robe, *p. 3, v.* — 7. 冂 ⺍ 冫, veste, *p. 4.* — 8. 刈 井 川 冬, camisole, *ib.* — 9. 刈 井 ㄨ 凵 冂,

(1) Il est difficile de rétablir quelques-uns de ces noms, qui sont très-altérés. Cependant *Ching-to-me* ou, à la manière Japonoise, 乂 丁 ⺍ 丰 *San-to-me*, dans l'Inde méridionale, et l'île de *Si-lan* [Ceylan], sont aisées à reconnoître. Je crois que *Yao-rou-pa* est l'Europe; cependant ce nom est, en japonois, 川 冬 古 冬 ⺍, *Ziagatara* ou *Jagatara.*

(2) 冬 冫 古 川. C'est un nom barbare, c'est-à-dire, Hollandais, dit l'auteur.

Digitized by Google

habit de tous les jours, *p. 4, v.* — 10. [illegible] ou [illegible], chemise, *p. 5.* — 11. [illegible] ou [illegible], sorte de veste, *p. 5.* — 12. [illegible], robes simples, et [illegible], robes doublées, *ib.* — 13. [illegible] ou [illegible], habit des jeunes gens, *p. 6.* — 14. [illegible], habit de chasse, *p. 6, v.* — 15. Habit de toile, *ib.* — 16. grande veste, *p. 7.* — 17. [illegible], casaque, *ib.* — 18. Casaque des religieux, *p. 7, v.* — 19. Casaque ou surtout des conseillers d'état, *p. 8.* — 20. [illegible], tuniques Chinoise et Japonoise, *ib.* — 21. Écharpe, *p. 8, v.* — 22. Habit de lettré, *p. 9.* — 23. Habit des gens de peine, &c., *ib.* — 24. [illegible] ou [illegible], culottes, *page 9, v.* — 25. [illegible], *kamisimo* ou habits de cérémonie, *p. 10.* — 26. [illegible], grandes culottes, *page 10, v.* — 27. [illegible], culottes de cérémonie, et caleçons, *ib.* — 28. [illegible], culottes d'esclaves, *page 11.* — 29. [illegible], peignoir, *p. 11, v.* — 30. [illegible] ou [illegible], manteau de femme, *p. 12.* — 31. [illegible], robe de chambre, *ib.* — 32. [illegible], habit de papier, *p. 12, v.* — 33. Toile faite avec des bandelettes de papier tissues, *ib.* — 34. [illegible] vulgairement [illegible], habit de peau, *p. 13.* — 35. [illegible], habits ouatés, pelisses, *ib.* — 36. [illegible], habit de bain, *p. 13, v.* — 37. [illegible], linge de bain, *id.* — 38. [illegible], kiucha ou *kesa*, et autres habits de cérémonie pour les religieux, *p. 14.* — 39. Sorte de pagne dont il est parlé dans la mythologie bouddhique, *p. 14, v.* — 40. [illegible], robe de religieux, *ib.* — 41. Habit court de religieux, *p. 15.* — 42. Sorte de chasuble, comme en ont les images de Bouddha, *p. 15, v.* — 43. [illegible], ceintures, *ib.* — 44. Ceinturon, *p. 16.* — 45. [illegible], tablier, *p. 16, v.* — 46. [illegible] ou [illegible], couvertures de lit, *p. 17.* — 47. [illegible], nattes et matelas, *p. 17, v.* — 48. [illegible] et [illegible], sorte de culottes et de genouillères que l'on met en allant visiter l'empereur, &c., *p. 18.* — 49.

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Cérémonial Japonois, à la suite des Mémoires sur les Djogouns, p. 216.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

, bavette, *ib.* — 50. ou , langes, *p. 18, v.* — 51. ou , linge qu'on met au défaut du caleçon, *ib.* — 52. ou , essuie-main, *p. 19.* — 53. , parties des habits, devant et derrière, *p. 19, v.* — 54. , manches, &c., *ib.* — 55. Actions relatives à l'habillement, &c., *p. 20, v.*

LIVRE XXIX.

Des Coiffures.

1. , couronne ou tiare, *pag. 1* (1). — 2. Bonnet de peau de cerf blanc, *p. 1, v.* — 3. Bonnets Chinois, *p. 2.* — 4. , bonnets Japonois, et détails de leurs parties, *p. 2, v.* — 5. Queue d'hirondelle, sorte de bonnet à queue, *p. 3.* — 6. Bonnet simple, *ib.* — 7. vulgairement , aiguilles pour tenir le bonnet fixé sur la tête, *p. 3, v.* — 8. Bonnet de cour, *p. 4.* — 9. Chapeaux, bonnets Chinois et Tartares, *p. 4, v.* — 10. Bonnet de lettré, *p. 5, v.* — 11. , bonnet noir, à la manière des Japonois modernes, *p. 5.* — 12. Bonnet usité du temps des Souï (2), avec un voile pour se garantir du vent et de la poussière, *p. 6.* — 13. Voile, *ib.* — 14. serre-tête, *p. 6, v.* — 15. Bonnet, *ib.* — 16. Autre bonnet, *p. 7.* — 17. , bonnet des religieux, *p. 7, v.* — 18. Sorte de siége qui, avec les trois sortes d'habits (3), le bassin et l'outre, compose les *six choses* ou tout le nécessaire d'un religieux.

(1) *Voyez* la figure dans la troisième planche du Chou-king de Gaubil, à la page 336.

(2) Au VII.e siècle de notre ère.

(3) *Voyez* plus haut, *pag. 186.*

Digitized by Google

LIVRE XXX.

Des Chaussures.

1. [illegible], chaussures, *p. 1.* — 2. [illegible], brodequins, *p. 1, v.* — 3. [illegible] vulg. [illegible], chaussons de natte, *p. 2.* — 4. [illegible] vulg. [illegible], semelles, *p. 2, v.* — 5. [illegible] ou [illegible], sandales, *p. 3.* — 6. [illegible] ou [illegible], bottines *p. 3, v.* — 7. [illegible], bottines de peau, *p. 4.* — 8. [illegible] vulg. [illegible], patins de bois pour marcher dans la boue, *p. 4, v.* — 9. [illegible], larges patins de bois, *p. 5.* — 10. [illegible], patins à clous pour grimper dans les montagnes, *p. 5. v.*

LIVRE XXXI.

Des Instrumens de cuisine.

1. Table des livres XXXI et XXXII. — 2. [illegible], *ting* ou trépied, *p. 1.* — 3. [illegible] vulgairement [illegible], marmite, *p. 1, v.* — 4. Vases à faire cuire le riz, *p. 2.* — 5. [illegible], vase qu'on suspend, chaudron, *p. 2, v.* — 6. [illegible], vase sans pied, *p. 3.* — 7. [illegible], bassin, *ib.* — 8. [illegible] vulgairement [illegible], vase à anse et à trois pieds, pour faire chauffer le vin, *p. 3, v.* — 9. [illegible], vase avec un manche et deux becs, *ib.* — 10. Vase pour les drogues, *p. 4.* — 11. [illegible], vulgairement [illegible], théière ou marabout, *p. 4, v.* — — 12. [illegible], vase de terre à anses, *pag. 5.* — 13. [illegible], urne, *ib.* — 14. Bouilloire en cuivre, *p. 5, v.* — 15. [illegible], tourtière, *p. 6.* — 16. Vase de grès, *ib.* — 17. [illegible], vase de porcelaine, *p. 6, v.* — 18. Petits vases à mettre le thé, *p. 7, v.* — 19. [illegible],

Chou-king, pl. III, p. 336.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

tasses à thé, *ib.* — 20. Bol de porcelaine, *p. 8.* — 21. Petite tasse à soucoupe. *p. 8. v.* — 22. Petit faisceau de bambou pour remuer le thé, *p. 9.* — 23. Cuiller à thé, *ib.* — 24. [illegible], pots et tasses, *p. 9, v.* — 25. Jattes [en samscrit *po-to-ro*], *p. 10, v.* — 26. [illegible], bassins, *p. 11.* — 27. [illegible], vases et soucoupes de bois, *ib.* — 28. Table à manger, *p. 11, v.* — 29. Banc pour les repas, *p. 12.* — 30. [illegible], écuelle, *p. 12, v.* — 31. Vases à vin de différentes formes, *p. 13.* — 32. [illegible], gobelets, *p. 13, v.* — 33. [illegible], vase à vin pour les sacrifices, *ib.* — 34. [illegible] ou [illegible], coupe et soucoupe pour le vin, *p. 14.* — 35. [illegible] ou [illegible] buffet, *p. 14, v.* — 36. [illegible] vulg. [illegible], garde-manger, *p. 15.* — 37. [illegible] vulg. [illegible], écuelles et vases de bambou, *p. 15, v.* — 38. [illegible], jarres et plateaux, *ib.* — 39. [illegible], baquets et seaux, *p. 16.* — 40. [illegible], garde-manger portatif, *p. 16, v.* — 41. [illegible], spatules pour prendre les mets, *ib.* — 42. Cuillers à pot, *p. 12.* — 43, [illegible], cuiller à long manche, pour boire, *p. 17, v.* — 44. [illegible], cuillers à manche pour transvaser le thé, *p. 18.* — 45. [illegible], essuie-main pour le thé, *ib.* — 46. [illegible], cuillers d'une dimension déterminée pour les drogues médicinales, *p. 18, v.* — 47. [illegible], bâtonnets pour manger, *p. 19.* — 48. [illegible], plaque de pierre pour hacher, &c., *ib.* — 49. [illegible], broches et lardoires, *p. 19, v.* — 50. [illegible], petite meule, *p. 20.* — 51. Garde-manger, *ib.* — 52. [illegible] égrugeoire, et [illegible], pilon, *p. 20, v.* — 53. [illegible], vase pour les liqueurs, *ib.* — 54. [illegible], passoire d'osier, *p. 21.* — 55. [illegible], pannier, *p. 21, v.* — 56. [illegible], passoires pour le riz, rouleau pour la pâte, &c., *p. 22.* — 57. [illegible], nécessaire pour fumer, [illegible], pipe, *ib.* — 58. [illegible], fourneau, réchaud, *p. 22, v.* — 59. [illegible], crémaillère,

Rech. sur les langues Tartares, tom. I, pag. 133.

Digitized by Google

p. 23. — 60. Réchaud pour le thé, *p. 23, v.* — 61. Boîte pour tenir la théière chaude, *ib.* — 62. [illegible], séchoir pour le thé et les drogues, &c., *p. 24.* — 63. [illegible], cheminée, *ib.* — 64. Cendres, *pag. 25.* — 65. [illegible], seaux, *p. 25, v.* — 66. [illegible], tubes pour souffler le feu, et soufflets, *page 26.* — 67. [illegible], pelles de fer pour porter du feu, *p. 26, v.* — 68. [illegible], panier à charbon, *ib.* — 69. [illegible], fourches et pointes pour attiser le feu, *p. 27.* — 70. [illegible], râpes, *ib.* — 71. [illegible] vulg. [illegible], bouriches, *p. 27, v.* — 72. Entonnoirs, *pag. 28.* — 73. [illegible], sas, *ib.* — 74. [illegible], tamis, *p. 28, v.* — 75. [illegible], panier à provisions, &c., *ib.*

LIVRE XXXII.

Des Meubles.

1. [illegible], rideaux, *p. 1.* — 2. [illegible], pavillon, rideaux d'alcove, *p. 1, v.* — 3. [illegible], alcove fermée de toutes parts par des rideaux, *p. 2.* — 4. [illegible], tenture, *ib.* — 5. [illegible], rideaux de séparation, *p. 2, v.* — 6. Draperie, *ib.* — 7. [illegible], jalousie, *p. 3.* — 8. [illegible], treillis qu'on met devant le trône et les autels des dieux, *p. 3, v.* — 9. Rideau de croisée, *ib.* — 10. Sorte de paravent pour former une cloison, *p. 4.* — 11. Paravent, *p. 4, v.* — 12. Petit paravent avec des peintures, *ib.* — 13. [illegible], lit de repos, *pag. 5.* — 14. [illegible], fauteuil, *p. 5, v.* — 15. Chaises, *p. 6.* — 16. [illegible], chaises d'une autre forme, *ib.* — 17. Pliant, *p. 6, v.* — 18. [illegible], banquettes, *p. 7.* — 19. [illegible], escabeau, *ib.* — 20. [illegible], banc, *p. 7.* — 21. [illegible] ou [illegible], ou [illegible],

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

échelle, *p. 8.* — 22. [illegible], natte, *p. 8, v.* — 23. Autre espèce de natte plus fine que la précédente, *ib.* — 24. [illegible], tapis, et machine pour les fabriquer, *pag. 9.* — 25. [illegible], tapis doubles, *p. 9, v.* — 26. [illegible], natte de roseaux, *p. 10, v.* — 27. [illegible], paillasson, *ib.* — 28. [illegible], tapis de feutre, *p. 11.* — 29. [illegible], sorte de paniers, de forme cylindrique, qu'on tient entre ses bras pour dormir en été, *p. 11, v.* — 30. Sorte de bassinoire, *ib.* — 31. [illegible], traversin, *p. 12.* — 32. [illegible], coffrets d'osier, de bois, &c., *ib.* — 33. [illegible], malles, coffres à tiroirs, *p. 12, v.* — 34. [illegible], commode, *ib.* — 35. [illegible], machine pour suspendre les habits, *p. 13.* — 36. [illegible], séchoir pour les habits, *p. 13, v.* — 37. [illegible], coffre tissu de paille fine, *ib.* — 38. [illegible], boîtes, malles de voyage, *p. 14.* — 39. [illegible], enseigne, *page 14, v.* — 40. [illegible], tirelire, *ib.* — 41. Crachoir, *p. 15.* — 42. [illegible], balai, *p. 15, v.* — 43. [illegible], sorte de van, *p. 16.* — 44. [illegible], lanterne portative, *ib.* — 45. Lanterne de chambre, *p. 16, v.* — 46. Lanternes figurées, *pag. 17.* — 47. Candelabre, *ib.* — 48. [illegible], lampe, et [illegible], mouchettes, *p. 17, v.* — 49. [illegible], *ib.* — 50. [illegible], pressoir pour repasser le linge, *p. 18.*

LIVRE XXXIII.

Des Chars et Chaises à porteurs.

1. [illegible], char ou voiture fermée, *p. 1.* — 2. [illegible], palanquin, *pag. 1, v.* — 3. [illegible]; chaise à porteurs fermée, *p. 2.* — 4. [illegible], chaise ouverte, *ib.* — 5. [illegible] et vulg. [illegible], palanquin de roseau suspendu, *p. 2, v.* — 6. [illegible]; voiture en caisse suspendue, *pag. 3.* — 7. [illegible], charrette, *ib.* — 8. Char muni d'une figure de bois qui a la propriété

Digitized by Google

propriété d'indiquer le midi (1), *p. 3.* — 9. Choses à l'usage des chars : roues, [illegible], et sans rayons, [illegible] ; les rayons, [illegible], *p. 4, v.* — 10. [illegible], moyeu, *ib.* — 11. [illegible] ou [illegible], essieu, et [illegible], sa cheville, *pag. 5.* — 12. [illegible], brancards, *ib.* — 13. [illegible] (peut-être [illegible]), tréteau, *p. 5, v.* — 14. [illegible], et vulg. [illegible], croupière, *p. 6.* — 15. [illegible], guides, *ib.* — 16. [illegible], anneau de fer qu'on passe dans la cloison des narines des bœufs, *pag. 6, v.* — 17. [illegible], selle, et les différentes parties, [illegible], *ib.* — 18. [illegible], mors, et les courroies qui le tiennent, [illegible], *p. 7.* — 19. [illegible], garniture de la tête du cheval, *ib.* — 20. [illegible] étriers, *pag. 7, v.* — 21. [illegible], coussins sous la selle, *p. 8.* — 22. [illegible], bande pour attacher les étriers, *ib.* — 23. [illegible], housse, *pag. 8, v.* — 24. [illegible], couverture de cheval et de voiture, *ib.* — 25. [illegible], courroie qui se noue à la selle, *p. 9.* — 26. Nœuds pour la selle, *ib.* — 27. [illegible], ornemens de la crinière du cheval, *p. 9, v.* — 28. [illegible], glands pour l'ornement du cheval, *ib.* — 29. [illegible], sangle, *p. 10.* — 30. [illegible], bride, *ib.* — 31. [illegible], fouet, *pag. 10, v.* — 32. [illegible], muselière, *pag. 11.* — 33. couverture de cheval, *ib.*

LIVRE XXXIV.

Des Navires et des Ponts.

1. [illegible], navire, *pag. 1.* — 2. [illegible], poupe, et [illegible], proue, *p. 2.* — 3. [illegible], vaisseau pour la mer, *pag. 2, v.* — 4. [illegible], canot, *p. 3.* —

(1) *Voyez* plus bas l'extrait relatif à cette invention.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

5. Bac, *p. 3.* — 6. Bateau plat, *p. 3, v.* — 7. 。 , barque de pêcheur, *ib.* — 8. Bateau de transport, *p. 4.* — 9. Bateau fait de peaux, *ib.* — 10. 。 , petit bateau profond, *p. 4, v.* — 11. 。 , bateau large et plat, *ib.* — 12. Grand bateau des pays occidentaux, pour le transport des marchandises, *pag. 5.* — 13. 。 , chaloupe, *p. 5, v.* — 14. 。 , pont, *ib.* — 15. , ponts de pierre, *p. 6, v.* — 16. 。 , chemins sur pilotis, le long d'un fleuve ou d'un précipice, *p. 7, v.* — 17. , pont de bateaux, *pag. 8.* — 18. 。 , petit pont, d'une seule pièce de bois, *p. 8, v.* — 19. Choses à l'usage des navires: 。 , gouvernail, *p. 9.* — 20. 。 , , rames, pagaie, *p. 9, v.* — 21. , ancres, 。 , 。 , 。 , câbles, &c.; *p. 10.* — 22. , mâts; , voiles, *p. 10, v.*

LIVRE XXXV.

Des Instrumens du labourage.

1. , charrue, *p. 1.* — 2. 。 , bêche, *p. 1, v.* — 3. 。 , pioche, *p. 2.* — 4. , hoyau, *p. 2, v.* — 5. Houe, *ib.* — 6. , herse, *p. 3.* — 7. , râteau, *p. 3, v.* — 8. 。 , 。 , râteau de bois ou de bambou, *ib.* — 9. Grattoir, *p. 4.* — 10. Râteau sans manche, sorte de herse, *ib.* — 11. 。 , sorte de tréteau armé de dents pour égrener le blé, *p. 4, v.* — 12. , battoir pour aplanir la terre, *pag. 5.* — 13. , maillet pour briser les mottes de terre, *ib.* — 14. Machine pour transplanter le riz sans fouler les jeunes pousses, *p. 5, v.* — 15. , machines à suspendre les gerbes, *ib.* — 16. , séchoir pour les gerbes de blé, *p. 6.* — 17. , sorte de crible à roue, *ib.* — 18. Petit van, *pag. 6, v.* — 19. , fléau, *ib.* —

Digitized by Google

20. 。ㄨ丁丁ㄨ。 ㄨ丁二ㄨ, vase pour moudre le grain, *p. 7.* — 21. Moulin à bras, *p. 7, v.* — 22. ㄨ丁, mortier, et 。ナ井, pilons, *p. 8.* — 23. 井キレㄨ丁リナ, pilon mu par une machine, *pag. 8, v.* — 24. 〃ミト 。ロミリ [gros sas], sas, *p. 9.* — 25. Crible suspendu, *p. 9, v.* — 26. Machine à étages pour faire passer le grain, *p. 10.* — 27. 川, van, *ib.* — 28. 凵丿, panier à transporter la terre, *p. 10, v.* — 29 。凵ミナ 。ナ〃丁, autres sortes de paniers pour le même usage, *p. 11.* — 30. ロナ凵井 ou ㇇ナ凵井, panier pour enlever les mauvaises herbes, *ib.* — 31. Panier pour conserver les grains, *p. 11, v.* — 32. ミ丁, sorte de panier à cassonade, *ib.* — 33. Vases ou paniers de bambou pour serrer les grains, *pag. 12.* — 34. リ丁ナ ou リ丁ミ ou リ丁ト, balles de roseaux pour emballer, *ib.* — 35. 丁ナ, balles de riz, *p. 12, v.* — 36. Nattes pour battre le grain, *p. 13.* — 37. 。凵丿丁, barre de bois ou de bambou pour porter les fardeaux, *ib.* — 38. 二丿ナイ ou 川キンニ, fourche, *p. 13, v.* — 39. ナミイナ 。イナ, serpette, *p. 14.* — 40. ナ十, couteau courbe, *ib.* — 41. リロ冂, natte pour nourrir les vers à soie, *p. 14, v.* — 42. 〃トリニト。〃ナナ, épouvantail, *ib.* — 43. ナロ 。凵ミ十, petit moulin de bois pour chasser les oiseaux, *p. 15.* — 44. 。日凵 。〃日凵, fumier et engrais, *p. 15 v.*

LIVRE XXXVI.

Des Ouvrages de femme.

1. ナン, métier pour tisser, *p. 1.* — 2. Métier pour la toile de coton, *p. 1, v.* — 3. ナン 。ロ, navettes, *ib.* — 4. 十イキリ 。キリ, grilles pour les fils de la trame, *p. 2.* — 5. 。井ロミ 。二井十, plaque qui maintient la trame, *ib.* — 6. 井十イ 。メミレ井 。〃丁レ井, traverses du métier, *p. 2, v.* — 7. ナ〃キナ, machine à dévider les cocons, *pag. 3.* — 8. イミリリトミ, rouet, *ib.* — 9. 二丿〃ナ井ㄨ,

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonaise.

grand dévidoir, *p. 3, v.* — 10. [illegible], dévidoir, *ib.* — 11. [illegible], machine à filer, *p. 4.* — 12. Machine à filer le coton, *p. 4, v.* — 13. [illegible], machine pour séparer les fils de la trame et y faire passer la chaîne, *ib.* — 14. [illegible], machine pour unir les fils, *p. 5.* — 15. [illegible], sorte de quenouille pour le même objet, *ib.* — 16. [illegible] et vulg. [illegible], machine à filer le chanvre, *p. 5, v.* — 17. [illegible], pelotons, *ib.* — 18. [illegible], peigne pour le chanvre, *p. 6.* — 19. Archet pour le coton, *ib.* — 20. [illegible], fuseaux, *p. 6, v.* — 21. [illegible], instrument pour tordre le fil de coton, *p. 7.* — 22. [illegible], machines à tordre le fil, *ib.* — 23. Brique (dont on se servoit autrefois, suivant le Chi-king) pour préparer le fil de chanvre, *p. 7, v.* — 24. [illegible], aiguille à coudre, et [illegible], dé de cuir, *p. 8.* — 25. [illegible] ou [illegible], sorte de réchaud pour repasser les habits, *p. 8, v.* — 26. [illegible] ou [illegible], pierre pour battre les habits, et [illegible] ou [illegible], petits maillets ou rouleaux pour le même usage, *p. 9.* — 27. [illegible], couteaux pour tailler les habits, *ib.*

LIVRE XXXVII.

Des Animaux domestiques (1).

1. Notice sur les quadrupèdes ([illegible]) et les animaux domestiques ([illegible]). — 2. Chi, tchu, [illegible] cochon, *p. 1.* — 3. Keou, Khiouan, [illegible], chien, *p. 2.* — 4. [illegible], pierre qui naît dans le ventre d'un chien, *p. 4.* — 5. [illegible] *[bezoar]* [illegible] (2), concrétion biliaire qui naît entre le foie et la vésicule du fiel des quadru-

(1) Dans ce XXXVII.e livre, et dans tous ceux où des êtres naturels sont énumérés et décrits, j'ai cru nécessaire de joindre aux noms Japonois, les principaux noms Chinois en lettres Latines.

(2) Le nom de cette substance, écrit en caractères Chinois, est *tsa-ta* ou *tcha-ta*, et on lui attribue, d'après les livres Chinois et Mongols, la propriété d'attirer la pluie.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

pèdes, *p. 5.* — 6. Yang, 羊, chèvre, *p. 5, v.* — 7. Hoang-yang, chèvre du Tibet, ou chèvre jaune, *p. 6, v.* — 8. Nieou, 牛 [et en samscrit, *kiu-ma-ti*], bœuf, *p. 7.* — 9. Nieou-hoang, 牛黃, concrétion biliaire du bœuf, *p. 9.* — 10. O-kiao, 阿膠, colle de peau de bœuf, de buffle ou d'âne, &c., *p. 9, v.* — 11. Hoang-ming-kiao, 黃明膠, colle de peau de bœuf jaune, *p. 10.* — 12. 牛酪, fromage de crème et autres, manière de les préparer, *p. 10, v.* — 13. Ma, 馬 [et en samskrit *a-chi-po*], cheval, *p. 11.* — 14. Les trente-deux qualités visibles du cheval, *p. 12, v.* — 15. Manière de connoître l'âge du cheval par les dents, jusqu'à trente-deux ans, *p. 13.* — 16. Couleur du poil du cheval, *ib.* — 17. Lou, 驢, âne, *p. 14, v.* — 18. Lo, mulet, *ib.* — 19. Lo-tho, 駱駝, chameau, *p. 15.*

LIVRE XXXVIII (1).

Des Quadrupèdes.

Cf. *Not. Sinic. ad calcem litt. patent. imp. Kang-hi, ed. Murr. p. 56 et seqq.*

1. Khi-lin, animal fabuleux qui est le roi des quadrupèdes, *pag. 1.* — 2. Sse-tseu, 獅子, lion, *p. 1, v.* — 3 Hiaï-tchi, 解豸, sorte de licorne, animal fabuleux, *p. 2.* — 4. Pe-tse,

Mém. des Miss. tom. X, pag. 15 et passim.

Kæmpf. l. 1, c. X, pag. 139, tab. IX, n. 2.

(1) En abordant ce livre, je crois utile de prévenir les lecteurs que je n'ai mis de synonymies Européennes aux noms Japonois qui désignent les êtres naturels, que dans le petit nombre de cas où la détermination m'a paru facile. Je me suis borné, pour les autres, à l'énoncé du nom du pays, ou, tout au plus, à l'indication de quelque particularité, en hasardant pour le genre, et avec les réserves nécessaires, quelque rapprochement caractéristique. Toute autre méthode m'eût jeté dans des recherches et dans des discussions sans fin, ou bien il eût fallu traduire en entier les articles qui offroient des doutes. C'est ce qu'il sera toujours possible de faire, si l'attention des naturalistes se portoit sur quelques points de l'histoire naturelle Chinoise et Japonoise, où l'on pût tirer parti des descriptions assez détaillées et des figures passablement bien dessinées qu'on trouve dans cet ouvrage. Plusieurs de nos plus habiles naturalistes ont bien voulu m'accorder leur assistance dans cette partie de mon travail, et leurs avis seuls ont pu donner quelque certitude à mes rapprochemens. M. Frédéric Cuvier a pris la peine de revoir et de rectifier les synonymies relatives aux mammifères et aux oiseaux. J'aurai des autorités également recommandables à citer à l'appui de celles qu'on trouvera dans les livres suivans.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

, animal fabuleux qui a le don de la parole, &c. *p. 2, v.* — 5. Hou, , tigre de la Chine, *pag. 3.* — 6. Tseou-iu, animal fabuleux, semblable au tigre, mais qui ne dévore pas d'êtres vivans, *p. 4.* — 7. Po ou tseu-pe, oryx, licorne, ou cheval à une seule corne, *p. 4, v.* — 8. Ho, hyène (?) ou plutôt espèce de glouton (?), *p. 5.* — 9. Pao, , léopard, *ib.* — 10. Me, animal semblable à un ours, à tête petite, à jambes basses, à pelage blanc marqueté de noir, avec une trompe d'éléphant (1), &c., *p. 5, v.* — 11. Animal qui mange le fer, *p. 6.* — 12. *Han* ou chien sauvage, *ib.* — 13. Kiao-thou, sorte de lièvre qui se nourrit de sanguine, de cuivre, de fer, &c., *p. 6.* — 14. Siang, [et en samskrit *kia-ye*], éléphant, *p. 6, v.* — 15. Ivoire, *p. 7.* — 16. Si, rhinocéros [en samskrit *kie-kia*], *p. 7, v.* — 17. Corne de rhinocéros, *p. 8.* — 18. ou , ou *pa-a-to*, unicornes ou défenses, qu'on apporte des pays étrangers (2), *p. 8, v.* — 19. Li-nieou, bœuf velu, *p. 9.* — 20. Mang-nieou, , bœuf sauvage de la Chine, yak, *p. 9, v.* — 21. Ye-tchu, ou , sanglier, *p. 10.* — 22. Ye-ma, cheval sauvage de Tartarie, *pag. 10, v.* — 23. Hao-tchu, , cochon sauvage, *p. 11.* — 24. Hioung, , ours noir, *p. 11.* — 25. Phi, , ours brun, *p. 12, v.* — 26. Yan-yang, , et vulgairement , nikou, antilope, *p. 13.* — 27. Chan-lou, l'âne de montagne, *p. 13, v.* — 28. Chan-yang, , le bouc de montagne [antilope], *p. 14.* — 29. Lou, , et vulgairement , cerf, *ib.* — 30. Préparations de chair, d'oreilles, de bois et de peau

(1) Le *me* est le *tapir Oriental*, espèce d'un genre qu'on a cru long-temps particulier au Nouveau-Monde, mais dont de nouvelles découvertes ont révélé l'existence à Sumatra. Cet animal, qui se trouve aussi sur le continent, et même dans les provinces de l'ouest et du midi de la Chine, a été de tout temps connu des Chinois, qui emploient sa peau et ses os à des usages domestiques. La figure qu'ils en donnent le représente avec sa *livrée*. Voyez-en le calque sur la planche 1, *pag. 103.*

(2) L'auteur pense que ce sont des cornes de rhinocéros; je crois plutôt qu'il s'agit de défenses de narval. Elles sont apportées par les vaisseaux Hollandais, et ont six à sept pieds de long. Elles sont rayées à l'extérieur, et semblables à l'ivoire en dedans, &c.

Digitized by Google

de cerf, *pag. 15.* — 31. Mi, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, cerf, élan (?), *p. 16.* — 32. Cerfs à deux têtes, *ib.* — 33. Tchu, 𝔠 ⁂, cerf, *siou*, *p. 16, v.* — 34. Ki, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, *ib.* — 35. Tchang, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, et vulgairement 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, espèce du genre *musc*, *p. 17.* — 36. Che, 𝔠 ⁂, *[moschus grimmia]*, musc [en samskrit *mou-ho-po-kia*], et 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, son parfum, *p. 17, v.* — 37. Ling-mao, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, zibet (?) *p. 18, v.* — 38. Mao, 𝔠 ⁂ ou 𝔠 ⁂, chat, *p. 19.* — 39. Li, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, animal analogue au blaireau, *pag. 20.* — 40. Foung-li, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, le renard volant, *p. 21.* — 41. Hou, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, renard, *p. 21, v.* — 42. Ho, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, blaireau, *p. 23, v.* — 43. Touan, 𝔠 ⁂, autre espèce de blaireau, *p. 24.* — 44. Houan, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, glouton (?) *p. 24, v.* — 45. Mou-kheou 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, chien des bois *[mustela?]*. — 46. Tchhaï, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, chacal, *p. 25.* — 47. Lang, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, loup, *p. 25, v.* — 48. 𝔠 ⁂, animal semblable à un renard, mais noir et blanc, *pag. 26.* — 49. Thao-wou, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, animal fabuleux, *p. 27.* — 50. Man et Hou, autres animaux fabuleux, *ib.* — 51. Thou, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, lièvre, *p. 27, v.* — 52. Chouï-tha, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, loutre, *p. 28.* — 53. Haï-tha, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, phoque, *p. 29.* — 54. Haï-lou, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, le cerf marin, sorte de phoque, *pag. 29.* — 55. 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, chien marin, appelé par les barbares *Atsoupotani*, *p. 30.* — 56. Hou-pin, haï-lou, âne de mer, sorte de grand phoque, *p. 30, v.* — 57. Chouï-pao, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, panthère d'eau, sorte d'amphibie de l'île de Yezo, *p. 31.* — 58. Lahou, loutre de Yezo, *p. 31, v.* — 59. 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, autre animal de l'île de Yezo, analogue au précédent, *ib.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Kæmpf. tab. IX, n. 3.

Ibid. pag. 143.

LIVRE XXXIX.

Notit. Sinic. &c. p. 57-58.

Des Rats.

1. Chu, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, rat *[mus terrestris]*, *pag. 1.* — 2. Usage des différentes parties du rat, *p. 1, v.* — 3. Ye-chu, rat des champs, *p. 2.* — 4. Fan, 𝔠 ⁂ 𝔠 ⁂, rat de couleur

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

blanche, *ib.* — 5. Hi, 鼠 ⺮ 比 比 ⺮ 小 ⺈, sorte de rat très-petit *[mus, musculus]*, *p. 2, v.* — 6. Kiu-tsing, 鼠 ⺮ 青 小 丶, et 鼠 ⺮ 青 ⺈ 冫, souris, *ib.* — 7. Li-yaï, 凵 青 小 ⺈, c'est-à-dire, petit rat qui va en troupes, *p. 3.* — 8. Tchoung, 鼠 ⺮ 青 丿 小 丁, souslic (?) *p. 3, v.* — 9. Chouï-chu, 鼠 ⺮ 青 ⺈ 鼠, rat d'eau, *p. 4.* — 10. Ho-chu, 鼠 ⺮ 青 冂, *rat de feu*, rat qui habite sur les montagnes volcaniques, *p. 4, v.* — 11. Phing, 鼠 ⺮ 青 小 ⺈ 小, rat tacheté, *ib.* — 12. Kioueï-chu, 冫 ⺈ 犬, sorte de rat dont les pieds de devant sont de près de dix fois plus courts que ceux de derrière, et qu'on trouve dans le nord *[gerboise]*, *p. 5.* — 13. Thou, ⺈ 丁, *polatouche* (1), *ib.* — 14. Chi-che-chu, 鼠 ⺮ 青 ⺈ 丿 冂 冫, rat *mangeur de serpens*, du pays de Kandahar, *p. 5, v.* — 15. Che-hiang-chu, 鼠 ⺮ 青 ⺈ 犬 ⺈, rat musqué de Nangasaki, musaraigne (?) *ib. 16.* — 16. Fen, 十 中 口 凵 ⺈, taupe (2), *p. 6.* — 17. Yen-chu, 鼠 ⺮ 青 犬 ⺈, *rat caché*, grand quadrupède fabuleux *[mammouth]*, *pag. 6.* — 18. Chi-chu, ⺮ 冂 ou 冂 ノ 十 犬 ou 小 ⺮ ⺈ 丶, écureuil, *pag. 7.* — 19. Tiao, ⺈ 小 ou 十 ⺈ 丿, martres, zibelines, &c., *p. 7. v.* — 20. Hoang-chu, 鼠 ⺮ 青 十, campagnol ou surmulot, *pag. 8.* — 21. Lieou, 鼠 ⺮ 十 ⺈ 犬, rat gros comme un lapin, qui mange les racines du bambou, *pag. 8, v.* — 22. Weï, 鼠 ⺮ 青 冂 丿 犬, hérisson, *ib.* — 23. Yeou, 十 犬 ⺈, putois, *p. 9.*

LIVRE XL.

Des Singes, et des Animaux fabuleux.

Notit. Sinic. pag. 56.

1. Mi-heou, hou-sun, &c., 二 十, ou ⺈ 十, ou 鼠 ⺈ 小, ou ⺈ 十 丶 口 ⺈ 二 丿 [en samskrit, *masita*], macaque, *p. 10.*

(1) Cet animal n'est pas figuré : il ressemble à une chauve-souris, et se trouve dans la province de *Chan-si*.

(2) On parle ici d'une espèce de *taupe* qui n'est pas figurée. Elle se trouve dans le Tibet, et se nomme *tho-pa*, en japonois ⺈ 丿 犬. La ressemblance de ce nom avec celui de *talpa* est assez remarquable.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 2. Khio, 口 小 日, macaque, *pag. 11.* — 3. Joung, 禺 禺 禺 犬 ou 犬 小, guenon (?), *p. 11, v.* — 4. Youan, 犬 口 ⺈ 日, lori, (?) *ibid.* — 5. Tou, mandril (?), singe analogue au précédent, mais plus grand, et qui vit solitaire, *p. 12.* — 6. Ko-jan, 禺 禺 禺 犬 儿, semnopithèque (?), singe à queue plus longue que le corps, *p. 12, v.* — 7. Thsan-hou, 口 ⺈ 禺, macaque (?), *p. 13.* — 8. Sing-sing, 猩 犬 犬 犬, ouanderou (?), *ib.* — 9. Ye-niu, 犬 犬 小 女, *femme des bois* ou de *montagne*, animal semblable au précédent, dont on dit des choses fabuleuses, *p. 13, v.* — 10. Feï-feï, 罒 罒, autre animal fabuleux qui mange des hommes, &c. (1), *pag. 14.* — 11. Chan-tou, 犬 犬 犬 川 ⺈ 口 川, sorte d'ogre, *p. 14, v.* — 12. Chan-hoeï, 艹 ⺈ 禾, chien à tête d'homme, *ib.* — 13. Mou-khe, 犬 犬 犬 中, homme à ongles crochus (2), *pag. 15.* — 14. Chan-tsao, 口 犬 小 犬, être fabuleux qu'on suppose exister dans les contrées occidentales, *ib.* — 15. Chan-tsing, 川 儿 ⺈ 犬 犬 犬, esprit qui a la forme d'un homme à un seul pied, *p. 15, v.* — 16. Pa, 川 犬 乀 二 犬 罒, esprit à un seul bras et à une seule jambe; il ne pleut jamais dans les lieux où il se tient; il a un œil sur le sommet de la tête, &c., *p. 16.* — 17. Wang-liang, 犬 ⺈ 川 ou 犬 犬 二 犬 中, esprit qui apparoît sous la forme d'un enfant de trois ans, avec de longues oreilles, &c., *p. 16, v.* — 18. Pheng-heou, 小 犬 口, dryade, esprit des arbres, qui a la forme d'un chien noir sans queue, &c., *pag. 20.* — 19. Chouï-hou, 口 ⺈ 犬, *tigre d'eau*, esprit qui apparoît sous la figure d'un enfant de trois ou quatre ans avec des écailles, &c., *p. 17, v.* — 20. Tchhouan-thaï-lang, 中 犬 犬 犬, dieu des torrens, *p. 18.* — Des parties du corps des animaux : du mâle et de la femelle, *pag. 18, v.* — 21. 乀 ⺈, corne; 乀 ⺈ 口, os intérieur des cornes, 犬 犬 犬 犬,

(1) C'est le *fe-fe* dont parle M. Cuvier (*Règne animal, tom. I, pag. 103*); animal fabuleux, comme le remarque ce savant naturaliste, mais donné pour tel par les Chinois eux-mêmes.

(2) On attribue à cet animal la fable du commerce avec les esprits, qu'on raconte de l'île de Ceylan. On trouve un récit détaillé de ce commerce fabuleux dans la première partie du *Chin yi tian.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

pellicule des cornes (1), *p. 19.* — 22. [illegible], sabot, pied des animaux domestiques, *p. 19, v.* — 23. [illegible], griffe, *ib.* — 24. [illegible] ou [illegible], peau, [illegible], peau préparée, [illegible], cuir tanné, *p. 20.* — 25. Chair.

LIVRE XLI.

Des Oiseaux aquatiques.

1. Note sur les oiseaux et sur la division de cette classe d'animaux en quatre ordres, qui sont, 1.° les oiseaux de montagne qui perchent sur les rochers; 2.° les oiseaux de terre, qui marchent sur la terre; 3.° les oiseaux de forêt; 4.° les oiseaux d'eau, *pag. 1.* — 2. Table des oiseaux d'eau. — 3. Ho, [illegible], la grue, *p. 1.* — 4. Thsang-ki, [illegible], le héron, *p. 2, v.* — 5. Kouan, [illegible], ou [illegible], ou [illegible], la cicogne, *ib.* — 6. Thou-thsieou, [illegible], la grande grue blanche des contrées méridionales, *p. 3, v.* — 7. Meng-toung du Tonking, sorte de *savacou*, ou de héron à bec déprimé, *p. 4.* — 8. Yan, [illegible], oie [en samskrit *seng-so*], *ib.* — 9. Houng, [illegible] ou [illegible], cygne, ou grande espèce d'oie, *p. 5.* — 10. O', [illegible], oie de la Chine, oie domestique, *p. 5, v.* — 11. Pao, [illegible], oie sauvage, *ib.* — 12. Thian-'o, [illegible], oie du ciel, cygne, *p. 6.* — 13. Mou, [illegible], canard, *p. 7.* — 14. Fou, [illegible], sarcelle, *p. 7, v.* — 15. Chi, [illegible] ou [illegible], petite sarcelle, *p. 9.* — 16. Weï-fou, [illegible], sorte de petit canard à tête verte, à gorge jaune orangé, à bec et pieds noirs, à ailes cendrées, &c., *p. 9, v.* — 17. Ti-hou, [illegible] ou [illegible], petit cormoran, *pag. 10.* — 18. Lou-thseu, [illegible] et vulgairement [illegible], cormoran, *p. 10. v.* — 19. Ni, [illegible], cormoran blanc, *p. 11, v.* — 20. Li, [illegible], vulgairement [illegible] ou [illegible], le martin-pêcheur,

Kaempf. p. 145.

(1) On dit [illegible], se battre à coups de cornes.

Digitized by Google

p. 12. — 21. Pi-ti, ニソ゛ミ ハヨ, vulg. 井ミ, pingouin (?), *p. 12, v.* — 22. Youan-yang, ニテ゛ヘ [en samscrit, *pholokia linthi*], canard de la Chine *[anas galericulata*, L.*]*, *pag. 13.* — 23. Khi-tche, ニテ゛ヘ 井ヘ, oiseau semblable au précédent, mais plus grand et de couleur violette, *p. 13, v.* — 24. Kiao-tsing, 井゛キハリ゛, pluvier ou butor (?), *ib.* — 25. Siouan-mou-niao, ハリ゛ヘ 井, aigrette ou bihoreau *[ardea]*, *p. 14, v.* — 26. Fang, ニテ゛メノヘ ou ロリ゛ミ゛川, tantale (?), *ib.* — 27. Lou, 井゛キ, cicogne blanche à crête, *pag. 15.* — 28. Pe-ho-tseu, 井゛キハメ゛, grue blanche, *pag. 15, v.* — 29. Thsang-lou, 井゛キテ川, cicogne bleue, *ib.* — 30. Tchu-lou, 井テ ou 井ミ, ou ノ川ヨフメ, cicogne rouge, *p. 16.* — 31. Pi-lou, 井キ川〉, cicogne à plumage mélangé, échasse (?), *p. 16, v.* — 32. Chou-iu, フヨ井゛フヨヘ゛, oie tachetée, *ib.* — 33. 'Eou, メ中ヨ, mouette, *p. 17.* — 34. Chen-tchi-niao, ノテフ, autre sorte de mouette, *ib.* — 35. Wen-mou-niao, oiseau qui vomit des mouches, *p. 17, v.* — 36. Fan, 〈〉゛, héron noir ou crabier, *p. 18.* — 37. Hoya, ノ川ヨ゛ヨ, ou corbeau d'eau, foulque, *p. 18, v.* — 38. ニテ, râle d'eau (?), *ib.* — 39. Chouï-khi, キハフ ou キロフ, poule d'eau (1), *p. 19.* — 40. Kou, ロフ゛フ, poule d'eau, *p. 19, v.* — 41. Tsi-ling, ハ〈井ヨ ou ニノキフヨ〈, ou ニテ゛ヨ〈゛ヘ井ミテ, vanneau, *pag. 20.* — 42. Heng, ニテ゛中, autre sorte de pluvier, *p. 21.* — 43. Pheou-'weï-niao, メノ゛ノ川フ゛ヘ ou ノロヨフ゛ヘ, *ocypterus* (?), *p. 21.* — 44. Tou-niao, ニテリメ川 [l'oiseau de la capitale ou de Miyako], pélican, *p. 21, v.* — 45. Iu, 井゛, maubêches, barges, bécasses, &c. *[calidris, limosa, scolopax, &c.]*, *p. 21, v.* — 46. Seou-kin-niao, フメ中〈井〈キ, oiseau qui vomit de l'or, oiseau fabuleux, *p. 23.*

(1) C'est la signification des mots Japonois et Chinois.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE XLII.

Des Oiseaux de terre.

1. Ki, [illegible], [en samscrit *kieou-thsi-tcha*], coq, poule, *pag. 1.* — 2. Yaï-ki, [illegible], coq pattu du Kiang-nan, *p. 3.* — 3. Ye-ki, [illegible] ou [illegible], faisan, *p. 3, v.* — 4. Pe-tchi, [illegible], faisan argenté, *p. 4, v.* — 5. Kin-ki, [illegible], faisan de montagne, *p. 5.* — 6. [illegible], faisan doré, *p. 6.* — 7. Thou-tcheou-ki, argus (?), *p. 6, v.* — 8. Ho-ki, loprophore (?), *p. 7.* — 9. Pe-hian, faisan blanc taché de noir, du Kiang-nan, *ib.* — 10. Tche-kou, gélinotte, *p. 7, v.* — 11. Ing-ki, houppifère (?), *p. 8.* — 12. Tchou-ki, espèce de gélinotte, *ib.* — 13. Tchun, [illegible], perdrix, *p. 8, v.* — 14. Yan, [illegible], caille, *p. 9, v.* — 15. Lieou, [illegible], alouette (?), *ib.* — 16. Pe-theou-oung, [illegible], alouette à crête blanche, *p. 10, v.* — 17. Ko, [illegible], pigeon, *p. 11.* — 18. Tsio, [illegible], passereaux, moineaux, *p. 12.* — 19. Houng-tsio, [illegible], chardonneret, *p. 12, v.* — 20. Thou-kioueï-tsio, [illegible], ou moineau de Tartarie, *p. 13.* — 21. Hao-tsio, [illegible] ou [illegible], grive (?), *p. 13, v.* — 22. Ye-wou, [illegible], linotte, *p. 14.* — 23. Kiao-fou-niao, [illegible], ou [illegible], ou [illegible], tarin, *ib. v.* — 24. Yan, [illegible], ou [illegible], ou [illegible], hirondelle, *p. 15.* — 25. Thou-yan, [illegible], *hirondelle de terre*, sorte de chauve-souris, *p. 16.* — 26. Fou-i, [illegible] ou [illegible], chauve-souris, *ib.* — 27. Ye-ming-cha, excrémens de chauve-souris (qui sont d'usage en médecine), *p. 16, v.* — 28. Louï-chu, [illegible], vulgairement [illegible] ou [illegible], polatouche, *p. 17.* — 29. Ho-tsiu, oiseau monstrueux semblable à une poule, et ayant quatre pattes, *p. 17, v.* — 30. Chou-tchoung, [illegible], autre oiseau sur lequel on fait divers récits fabuleux, *p. 18.*

De Murr, Notit. Sinic. &c. pag. 57.

Id. ib.

Digitized by Google

LIVRE XLIII.

Des Oiseaux des forêts.

1. Pan-kieou, , tourterelle, *p. 1.* — 2. Khoung-tsio-kieou, , tourterelle *à queue de paon*, *p. 2.* — 3. Thsing-tchouï, , ramier, *ib.* — 4. Chi-kieou, ou , ramier à bande jaune, *p. 2, v.* — 5. Sang-hou, ou , choucas (?), *p. 3.* — 6. Khian, ou , gros-bec, *p. 3, v.* — 7. Kioueï , loriot (?), *p. 4.* — 8. Ki-kieou, veuve, *p. 5.* — 9. Kiu-yo, , bergeronnette, *p. 5. v.* — 10. Pe-chi-niao, , rossignol, *p. 6.* — 11. Tsieï, , rouge-gorge, *p. 6, v.* — 12. Lian-tsio, , mouche-role, *ib.* — 13. Lian-tsio (1), jaseur, *p. 7.* — 14. Ing, , loriot, *p. 7, v.* — 15. Tou-kiouan, , roitelet, *p. 8.* — 16. , pouillot, *p. 9, v.* — 17. , autre sorte de pouillot, *ib.* — 18. Thseu-'ou, (2), corneille, *p. 10.* — 19. Ta-tsouï-'ou, , corneille à grand bec, *p. 11.* — 20. Yan-'ou, , corbeau de la province de *Fizen [Feï-thsian]*, ou grand corbeau, *p. 11, v.* — 21. Chan-'ou, , corbeau de montagne, *ib.* — 22. Tsio, , pie, *p. 12.* — 23. Chan-tsio, , autre espèce de pie, *p. 12, v.* — 24. Ho-tchao, , geai, *p. 13.* — 25. Ingj-wou, [en samskrit *sao-tho*], perroquet, *p. 13, v.* — 26. Thsin-ki-lio, , oiseau noir, taché de jaune, qui a sur la tête une crête, &c., *p. 14.* — 27. Niao-foung, sorte de manucode du Japon et de la Chine, *p. 14.* — 28. Pi, ou ya, , rollier, *p. 15.* — 29. Tao-pi, , rollier à tête blanche, *p. 15, v.* — 30. Liang-niao, , sorte de tourterelle, *ib.* — 31. Kiang-niao,

(1) Les deux caractères Chinois de ce nom diffèrent de ceux du n.° 12.

(2) On ne peut s'empêcher de remarquer l'analogie de ce nom Japonois avec le mandchou ᡥᡳᠶᠠᠣᡵᡳ, et, ce qui est plus singulier, avec le grec κόρακ.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

oiseau plus petit que le pigeon, qui apprend à chanter et à parler, sorte de merle (?), *p. 16.* — 32. Tcho-mou-niao, 艹ノ⺀儿小 ou 艹⺀艹, pivert, *p. 16, v.* — 33. Iu, 二冖⺀子, ortolan, *p. 17.* — 34. Wen-niao, bruant, *p. 17, v.* — 35. Kiu-niao, 二冖小凵, linotte, *p. 18.* — 36. Hoa-meï-niao, 二冖口巛艹, fauvette *à sourcils peints* (an *motacella salicaria !*), *p. 18, v.* — 37. Kieï-tchhi-niao, 二冖夂小艹, bouvreuil, *p. 19.* — 38. Theou-niao, 二冖丬巛夂, sorte de chardonneret, *ib.* — 39. Sian-yeou-niao, petit oiseau semblable au verdier, mais dont la queue se relève en roue, *p. 19, v.* — 40. Wou, ノ冖巛, sorte de petit passereau, *ib.* — 41. Chan-tsio, 儿夂小子, sorte de chardonneret, *p. 20.* — 42. Siao-tsio, 儿夂凵, oiseau plus petit que le précédent, *p. 20, v.* — 43. Sse-chi-tsio, 儿夂子巛巛, ou oiseau *de quarante, ib.* — 44. Ji-tsio, 儿夂冂, petit passereau à ventre blanc, *p. 21.* — 45. 'E-tsio, 二冖夂乂 et 二冖夂乂二小, petit passereau de couleur cendrée, *ib.* — 46. Jo, 二冖子冂, et Ho-youan-jo, 二冖子冂儿冫夂, petit passereau à tête verte, à ventre jaune, &c., *p. 21, v.* — 47. 二冖夂十月, petit passereau semblable au *sizjaoukara*, mais dont le manteau est mêlé de couleur rougeâtre, *p. 22.* — 48. Yan-pe-niao, 二冖口巛乂, petit oiseau à taches blanches autour des yeux, *ib.* — 49. Kiou-taï-niao, 艹⺀⺀人子艹, sorte d'oiseau vert à huppe blanche, *p. 22, v.* — 50. Ko-tseu-niao, 二冖⺀, sorte de moineau, *p. 23.* — 51. Youan-tseu-niao, 二冖凵巛小, sorte d'oiseau gris à ventre rouge, linotte, *p. 23, v.* — 52. 二冖夂乂人 et 儿巛夂⺀夂, bec-croisé, *p. 24.* — 53. Oung, 艹⺀冂 et 艹⺀冂艹, espèce de moineau, *p. 24, v.* — 54. Lieou-li-niao, 二⺀, espèce de linotte qu'on nourrit en cage, *p. 25.* — 55. Chin-chan, 二冖小夂川, ou *oiseau de fond des montagnes*, pinçon (an *fringilla montifringilla !*), *ib.* — 56. Mou-chu-niao, 川乂屮艹, ou *rat d'arbre*, sorte de niverolle, *p. 25, v.* — 57. Sorte de passereau qui niche dans les trous des rats, *ib.* — 58. Tchi-thou, 冖⺀, corbeau à pieds rouges, &c., *p. 26.*

Digitized by Google

LIVRE XLIV.

Des Oiseaux de montagne.

1. Le foung-hoang, ou phénix, en japonais [illegible], *pag. 1.* — 2. [illegible], autre oiseau fabuleux, nommé en chinois, *thsing-tcho, p. 1, v.* — 3. Khoung-tsio, [illegible] [en samskrit, *ma-yeou-lo*], le paon, *p. 2.* — 4. Louan, oiseau entre le paon et le faisan, qui paroît un animal fabuleux, *p. 2, v.* — 5. Foung-ou-lang, autruche (1), *p. 3, v.* — 6. Chi-ho-ki, [illegible], ou oiseau qui mange du feu, casoar, *ib.* (2). — 7. Ing, [illegible], [en samskrit, *sse-na-ye*], gerfaut, *p. 4.* — 8. Yao, [illegible] ou [illegible], et [illegible], épervier, *p. 6, v.* — 9. Tsio-yao, [illegible], ou [illegible], ou [illegible], faucon, *p. 7.* — 10. Sun, [illegible] et [illegible], milan, *ib.* — 11. Kio-ing, [illegible], aigle, *p. 8.* — 12. Tiao, [illegible] et [illegible] [en samskrit, *kie-lo-che*], lemmergeyer, *p. 8, v.* — 13. 'O, [illegible], orfraie, *p. 9, v,* — 14. Youan, [illegible], pygargue (en samskrit *a-li-ye*), *p. 10.* — 15. Iu-tseu, [illegible] ou [illegible], buse, *p. 10, v.* — 16. Khouang, [illegible], sorte de milan qui se nourrit de rats, *p. 11.* — 17. Tchhi-hieou, [illegible], hibou, *ib.* — 18. Hiao, [illegible] ou [illegible], chouette, *p. 12.* — 19. Tchin, oiseau qui se nourrit de serpens, à chair vénéneuse, &c., *p. 12, v.* — 20. Kou-hou-niao, [illegible], oiseau fabuleux, né de l'arrière-faix d'une femme en couche, *p. 13.* — 21. Tchi-niao, [illegible], autre oiseau fabuleux, *p. 13, v.* — 22. Chan-

Kaempf. l. 1, c. X, pag. 140. tab. IX, n. 8. Duhald. tom. I, pag. 279. Boym. flor. Sinens. K. v. Chouking, passim.

Kaempf. pag. 147, tab. X, n. 5.

(1) On dit de cet oiseau qu'il a été apporté en tribut par les Hollandais. La description vaut beaucoup mieux que la figure qui l'accompagne. Dans cette dernière on a représenté des fagots placés sur le dos de l'autruche, parce que les gens qui l'avoient amenée avoient dit qu'on s'en servoit dans le pays, au lieu de cheval, pour porter des fagots ou d'autres fardeaux.

(2) Il paroît certain qu'on a désigné sous les noms d'*oiseau qui mange du feu, oiseau à pied de chameau, oiseau-chameau*, tantôt l'autruche, et tantôt le casoar. On donne à cet oiseau, pour patrie, la Perse, la Grande-Boukharie et les Indes. La figure qui est en cet endroit représente fort bien le casoar.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

siao-niao, 二干巛 ナ冬夕, (oiseau fabuleux) à une seule patte, *p. 14, v.* — 23. Mou-khe-niao, *l'hôte des bois, p. 15.* — 24. Khi-thou, 二干丶小巛 冬氵川, oiseau à trois têtes, *ib.* — 25. Pi-i-niao, 二干丶ナ目冂, oiseau qui vole par paires (chaque individu n'ayant qu'un œil, une aile, &c.), *p. 15, v.* — 26. Foung-niao, 丁冬十丁丿, oiseau de paradis, *p. 16.* — 27. Ming-ming-niao, oiseau à deux têtes, allégorique, *p. 16, v.* — 28. Khoung, 卜冂, oiseau de nuit, de couleur jaune, &c., *p. 17.* — 29. PARTIES DES OISEAUX : 二干儿, mâle, 二干乂, femelle, *p. 18.* — 30. 冂 ou 艹ナ冂, nid, *ib.* — 31. 凵冂夕, œuf, *p. 18, v.* — 32. 十冂 ou 凵目冂, poussins, *p. 19.* — 33. 二干儿, oiseau privé qui sert d'appeau, *p. 19, v.* — 34. 艹二中干 ou 小ナ干, bâton pour faire percher les oiseaux, *p. 20.* — 35. 冬丰干, crête, huppe, aigrette, *ib.* — 36. 巛丶木ナ, bec; et usages du bec : becqueter, siffler, chanter, &c. *p. 20.* — 37. 丰丶氵冬, aile, *p. 21.* — 38. 儿, queue, et 二巛干 ou 二巛小丿夕, croupion, *ib.* — 39. 艹冬冬氵川, pied palmé, *p. 21, v.* — 40. 卜凵夕 ou 乂冬夕, patte d'oiseau, *ib.* — 41. 冬ナ丶二干, gésier, et 艹丿夕, intestins des oiseaux, *p. 22.* — 42. Des parties des oiseaux qui sont réputées vénéneuses, *ib.* — 43. De la manière de nourrir les petits oiseaux, *ib.*

LIVRE XLV.

Des Reptiles sauriens et ophidiens.

1. Notice sur les reptiles (1), dont le type est, chez les Chinois, le fabuleux *loung*, ou le dragon, *p. 1.* — 2. 冬冬, en chinois *loung*, en samskrit *na-kia*, le dragon, *p. 2.* — 3. Ki-tiao, animal fabuleux à tête de serpent, et à corps de tortue, *p. 3.* — 4. Kiao-loung, 十冬川, ou tatsmaki [en sam-

Kaempf. l. I, c. X, pag. 140, tab. IX, n.° 5.

Ib. n.° 6.

(1) Cette famille est divisée par les Chinois en deux ordres : les *dragons*, ou les animaux qui tiennent du lézard et du crocodile (sauriens), et les serpens (ophidiens).

krit

krit *Koung-pi-lo*, autre espèce de dragon, *p. 3, v.* — 5. Li-loung, [illegible], autre espèce de dragon sans cornes, *p. 4.* — 6. Ing-loung, [illegible], autre espèce de dragon ailé, *ib.* — 7. Chin, grand serpent fabuleux, *p. 4, v.* — 8. Tho-loung, [illegible], crocodile, *p. 5.* — 9. Kieou-loung, sorte de dragon, *p. 5, v.* — 10. Ling-li, [illegible] ou [illegible], pangolin, *p. 6.* — 11. Sieï-ye, [illegible], lézard, *p. 6. v.* — 12. Young-youan, [illegible], salamandre, *p. 7.* — 13. Cheou-koung, [illegible] ou [illegible] (garde du palais), stellion, *p. 7, v.* — 14. Pi-iu, [illegible], caméléon (1), *p. 8.* — 15. Ko-kie, [illegible], lézard vert à raies jaunes, *p. 8, v.* — 16. Thian-che, [illegible] et vulgairement [illegible], python, grand serpent de cinquante à soixante pieds de long, *p. 9.* — 17. Vertus du fiel, de la graisse et de la défense des serpens, *p. 9, v.* — 18. Kiu-mang, [illegible] ou [illegible], animal (fabuleux) semblable au python, mais ayant quatre pieds, &c., *p. 10.* — 19. Pe-hoa-che, serpent à tête plus large que le corps, dipsas, *ib.* — 20. Ou-che, [illegible] ou [illegible], serpent noir, *p. 10, v.* — 21. Kin-che-yen-che, serpens dorés et argentés (2), *p. 11.* — 22. Chouï-che, [illegible], serpent d'eau, *p. 11, v.* — 23. Hoang-han-che, [illegible], serpent qui vit dans les maisons et se nourrit de rats, *ib.* — 24. Me-khiouan-che, [illegible] ou bien [illegible], couleuvre, *p. 12.* — 25. Hiao-weï-che, [illegible], vipère, *pag. 12, v.* — 26. Fou-che, [illegible], ou [illegible] ou [illegible], autre sorte de vipère, *p. 13.* — 27. De la chair de vipère, *p. 13, v.* — 28. Détails sur la vipère, *ib.* — 29. Thsian-souï-fou, [illegible], serpent de mille ans, seps, *p. 14, v.* — 30. Ye-tchouï-che, [illegible], *marteau des déserts*, érix (?), *ib.* — 31. Thsing-che, serpent vert, [illegible], céraste (?), *p. 15.* — 32. Theng-che,

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Duhald. t. III, pag. 42 et 279. Cf. Notic. et Extr. tom. X, p. 421.

Kaempf. p. 156, tab. XIII, n. 2.

Voy. de Thunberg; trad. Fr. tom. IV, p. 31.

(1) On en raconte les mêmes fables que celles qui ont eu cours en Europe, sur son changement de couleur selon les corps dont il approche, &c.

(2) Ce sont des espèces étrangères au Japon.

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

serpent de mer, *p. 15, v.* — 33. Liang-theou-che, serpent à deux têtes, amphisbæne, *ib.* — 34. Thian-che, orvet, *p. 16.* — 35. De la peau du serpent, *p. 16, v.*

LIVRE XLVI.

Des Reptiles Chéloniens (1).

Kaempf. l. 1, c. 11, p. 157.

1. Chouï-koueï, 龜 殼 甲 [illegible], tortue de rivière, voisine de la Terrapène (2), *pag. 1.* — 2. Des vertus de l'écaille et de l'urine de tortue, *p. 1, v.* — 3. Thsin-khoueï, 龜 殼 [illegible] 人, tortue de terre, *p. 2.* — 4. Tchouï-koueï, 龜 殼 [illegible] 子, tortue à boîte (analogue au *t. serpentina*), *p. 2, v.* — 5. Taï-meï, 人 [illegible] 人 [illegible], caret, tortue à écailles, *p. 3.* — 6. Lou-mao-koueï, 龜 殼 [illegible] [illegible], tortue à queue chevelue (3), *pag. 3, v.* — 7. Nieï-koueï, 龜 殼 人 子 [illegible] 〉 ou 龜 殼 [illegible], tortue qui vit de serpens, *p. 4.* — 8. Fen-koueï, 龜 殼 [illegible] [illegible] 子 [illegible] [illegible], tortue à trois, à six pattes, à carapace figurée, &c., *pag. 4, v.* — 9. Pieï, 龜 殼 子 殼, ou [illegible] 殼 [illegible] 人, tortue à carapace pointue en arrière *(chelide !)* (4),

Notices et Ext. tom. X, p. 421.

(1) Les Chinois distinguent trois familles de ces animaux, qui, suivant un ancien dictionnaire, ont *les os en-dehors et la chair en-dedans.* Ces familles sont les *koueï* ou tortues de terre et d'eau douce, les *pieï* ou tortues de mer, et les *hiaï* ou grands crabes.

(2) Cette synonymie et plusieurs autres qu'on trouvera dans les livres suivans, sont fondées sur l'examen d'un recueil de figures gravées et enluminées au Japon, lequel appartient à la bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle. Ce recueil contient soixante-treize planches, sur lesquelles sont représentées cent-sept espèces de poissons, de mollusques et de reptiles. M. le baron Cuvier a bien voulu parcourir ce recueil, et y ajouter les noms Européens des espèces, qui lui ont paru presque toutes très-reconnoissables. J'ai transporté ensuite ces noms aux articles de l'Encyclopédie, à l'aide des dénominations Chinoises et Japonoises. Les résultats de cette comparaison seront indiqués dans la suite par le titre de *Recueil du Muséum*, avec le numéro de la planche.

(3) Kaempfer *(liv. 1, chap. 11* et *pl. XIII)*, avertit avec raison que la tortue à queue barbue, ou *minogame*, qu'on voit représentée sur toutes les peintures Japonoises, est un animal fabuleux. L'auteur Japonois en fait lui-même la remarque, et dit qu'on aura pris pour une barbe les herbes aquatiques que les tortues entraînent souvent après elles dans les marais où elles habitent. Cette conjecture n'a rien d'invraisemblable.

(4) Cette espèce est très-célèbre à la Chine et au Japon, parce que c'est celle dont on emploie la carapace dans les opérations astrologiques.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

p. 5. — 10. De l'écaille de la tortue précédente, de sa chair et de ses ongles, *p. 5, v.* — 11. Na-pieï, [illegible], tortue analogue au *luth*, *p. 6.* — 12. Neng-pieï [illegible], tortue à trois pieds, dont la chair est vénéneuse, &c., *p. 6,* — 13. Tchu-pieï, [illegible], tortue (fabuleuse) qui a le corps de la forme d'un poumon, à quatre yeux, à six pattes, qui produit des perles, &c., *p. 6, v.* — 14. Youan, [illegible], tortue franche, *p. 7.* — 15. Ho-chang-iu, [illegible], *poisson-moine,* tortue à tête d'homme, *pag. 7, v.* — 16. Hiaï, [illegible], grand crabe (matute, portune, *Latr.*) (1), *pag. 8.* — 17. Pheng-hiaï, [illegible], petit crabe sans poil, *p. 8, v.* — 18. Pheng-ki, [illegible], crabe venimeux, de grandeur moyenne, *pag. 9.* — 19. Wang-tchhao-hiaï, [illegible], crabe de mer, qu'on mange, *ib.* — 20. Chi-hiaï, [illegible], crabe de rocher, à têt rouge, *p. 9, v.* — 21. Young-kian-hiaï, [illegible], grand crabe de mer, de couleur rouge, *ib.* — 22. Yeou-meou, [illegible], crabe des îles, orbiculaire, tuberculeux, *inachus, p. 10.* — 23. Tou-'ao-hiaï, [illegible], crabe blanc, de grosseur médiocre, *p. 10, v.* — 24. Heou, [illegible] ou [illegible], limule des Moluques, *ib.* — 25. Koueï-heou, [illegible] ou [illegible], sorte de monocle dont le têt figure une tête de démon, *p, 11.*

Notices et Ext. lieu cité.

Recueil du Muséum, n.° 54.

Kaempf. p. 157, t. XIII, n. 8.

LIVRE XLVII.

Des Testacés (2).

Kaempf. l. I, c. II, p. 158.

Recueil du Muséum, n.° 39.

Kaempf. tab. XIV, n.° 3,

Rec. du Mus. n.° 22.

Kaempf. pag. 159.

1. Po, [illegible], oreille de mer, halyotide, *pag. 1.* — 2. Perles, divers lieux où l'on en pêche, *p. 2.* — 3. Meou-li, [illegible], huître, tridacne, *p. 3.* — 4. Pang, [illegible] ou

(1) C'est ici un terme générique qui désigne également les espèces à corps arrondi et celles qui l'ont alongé: il faut modifier en ce sens ce que Kaempfer dit du *kani* (l. I, c. II, t. I, p. 157).

(2) Les Chinois distinguent trois sortes de testacés, savoir, les *pang* ou bivalves alongés, analogues aux moules; les *ko* ou bivalves arrondis, analogues aux vénus et bucardes, et les *lo* ou coquilles spirales, dont le type est pour eux le *phao-lo* ou *murex tritonis.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Kaempf. tab. XIV, n.° 4. *Rec. du Mus. n.° 13.* *Kaempf. tab. XIV, n.° 7.* *Rec. du Mus. n.° 49.* *Id. n.° 44.* *Id. n.° 49.* *Kaempf. tab. XIV, n. 5.* *Rec. du Mus. n.° 20.* *Kaempf. tab. XIV, n.° 6.* *Rec. du Mus. n.° 20.*

, moule, *p. 3, v.* — 5. Ma-tao, ou , telline, *p. 4, v.* — 6. Iu-yao, ou , pinne, *p. 5.* — 7. Haï-king, , *placuna placenta, p. 5, v.* — 8. Tching, , solen, *p. 6.* — 9. Hian-tsin, , peigne, *p. 6, v.* — 10. Hian, , vénus (aff. *v. verrucosæ*), cyrène, *p. 7.* — 11. Wen-ko, , telline, vénus (aff. *t. virgatæ*), *p. 7, v.* — 12. Ko-li, , vénus, *pag. 8, v.* — 13. Tsian-li, , sorte de vénus plus petite, *p. 9.* — 14. , tridacne (1), *p. 9, v.* — 15. Niao-ko, , bucarde, *ib.* — 16. Han, ou , cardite (2) (an *hippopus!*), *p. 10.* — 17. Tchhe-kiu, ou , peigne à valves inégales, l'une aplatie, l'autre convexe (*p. roseus*, an *afer!*), *p. 10.* — 18. Tchhe-'ao, , telline (aff. *t. foliaceæ*), *p. 11, v.* — 19. Peï-tseu ou , porcelaine (*cypræa moneta*, la maure), *pag. 12.* — 20. Tseu-peï, , espèce de porcelaine (3), *p. 12, v.* — 21. Kho, , espèce de porcelaine, *ib.* — 22. I-peï, , telline, *p. 13.* — 23. Ma-lou-ko, , vénus? *p. 13.* — 24. Haï-pi, , bucarde? mactre (4), *p. 13, v.* — 25. Haï-ko, , bivalves marins, arches, moules, chames, &c., *pag. 14.* — 26. Hiang-lo, et ou , *murex, p. 14, v.* — 27. Liao-lo, ou (5), buccin, *purpura, p. 15.* — 28. Young-lo, , *murex, p. 15, v.* — 29. Thian-lo, ou , lymnée, *p. 16.* — 30. Haï-sse, , éburne, *p. 16, v.* — 31. Koua-lo, ou , bulyme, *ib.*

(1) On en trouve aux îles Lieou-khieou, qui ont deux ou trois pieds de long. On en fait des bassins, &c.

(2) Les petites espèces, nommées *sanouboo*, et en chinois *youan-kieï* [joues de serpent], sont très-communes à Nagasaki. On en peut voir une figure dans le *Rec. du Mus.* n.° 19.

(3) On la trouve dans les mers au S. E. du Japon. Il y en a d'un pied sept ou huit pouces de long. Si cela est exact, la grosseur de cette coquille approcheroit de celle de l'azagaï ou bénitier de Saint-Sulpice.

(4) Le *Recueil du Muséum*, n.° 19, offre, sous ce nom, et sous ceux de *tanthsaï* et *si-chi-che*, une figure très-analogue au *mactra gigantea*.

(5) Dans le *Recueil du Mus.* n.° 70, .

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 32. Pao-lo, 宝螺, la trompette marine, ou *murex tritonis*, *p. 17*, — 33. Ying-wou-lo, 瑛螺, pourpre? *p. 17, v.* — 34. Lao-haï-chu, 老海, *p. 18.* — 35. 屐, sabots, natices, *p. 18.* — 36. Kin-peï, 錦貝, sorte de grand *murex* dont on fait des ornemens, &c., *pag. 18, v.* — 37. Lang-kiun-tseu, 郎君子 ou 川太郎, *p. 19.* — 38. Haï-yan, 海燕, et yang-souï-tsou, 洋水子, oursin et étoile de mer, *pag. 19, v.* — 39. Ling-lo-tseu, 川子 ou 牛子, oursin, *p. 20.* — 40. Chi-kieï, 牛子, oscabrion ? (1), *pag. 20, v.* — 41. Ki-kiu-tchoung, 子川, le bernard l'hermite, *pag. 21.* — 42. Peï-siao, 牛子 ou 海燕 ㄱ 丁川, argonaute papyracé (représenté avec l'animal), *p. 21, v.* (2).

Bosc, Hist. nat. des coquilles, t. III, p. 260.

LIVRE XLVIII.

Des Poissons à écailles, des rivières et des lacs.

1 Des poissons en général, en chinois *iu*, en japonois 川子, et vulgairement 川魚, *p. 1.* — 2. Table des poissons à écailles qu'on trouve dans les rivières et dans les lacs, et dont la description remplit le livre XLVIII.e, *p. 2.* — 3. Table des poissons à écailles des grands fleuves et de la mer, et dont la description remplit le livre XLIX.e, *p. 2.* — POISSONS À ÉCAILLES DES RIVIÈRES ET DES LACS. 4. Li, 鯉魚, carpe, cyrrhine, sous-genre des *cyprinus* (3), *p. 1.* — 5. Fou, 子魚, cyprin, voisin des carpes, *p. 2.* — 6. Pho-tchang-iu, *watsiyao*, 牛長子, petite carpe de lac, à tête alongée, *p. 2, v.* — 7. Tsi, 鯉川ㄱ長 (4), sorte de

Kaempf. l. 1, tom. I, p. 154, pl. XI, n.° 4.
Rec. du Mus. n.° 34.
Ib. n.° 57.

(1) C'est la description plutôt que la figure qui me fait hasarder cette synonymie. La planche représente un animal revêtu d'un têt ovoïde dentelé postérieurement, fixé à une roche.

(2) *Voy.* une table de cent trente-sept autres noms de mollusques, dans les additions à la fin de cette notice.

(3) Ce nom est commun à un grand nombre d'espèces, et les Japonois en distinguent sur-tout cinq, d'après leur couleur; mais la plus grande passe pour être *le roi des poissons.*

(4) C'est le poisson que Kaempfer nomme *sousouki* (tom. I, pag. 154, pl. XI, n.° 3), ou le *kahlkopf* des Allemands. *Cf.* n.° 5, ci-dessus.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

carpe, *p. 3.* — 8. Sao, [illegible], *cyprinus barbus, p. 3, v.* — 9. Kia-iu, [illegible], *salmo trutta, ib.* — 10. Sing, [illegible], saumon, *salmo salar, sphyræne! p. 4.* — 11. [illegible], saumon séché; [illegible], entrailles du saumon; usage des différentes parties du saumon en médecine, *pag. 4, v.* — 12. Thsun, [illegible], et vulgairement [illegible], saumon, *sphyræne.* — 13. Hoen, [illegible] ou [illegible], truite, *salmo fario, p. 5, v.* — 14. [illegible], sorte de carpe, *p. 6.* — 15. Thiao, [illegible], *salmo eperlanus*, ou espèce d'able, *p. 6, v.* — 16. Hoang-kou-iu, [illegible], petit poisson de lac et de rivière, *p. 7, v.* — 17. Chi-pi-iu, [illegible] ou [illegible], ou *ye-tchhe-ti*, petit poisson long d'un pouce, excellent à manger, *p. 8.* — 18. Tchhing, [illegible] (les petits sont nommés [illegible]), poisson de lac et de rivière, analogue au hoen *(ci-dessus n.° 13)*, à ventre rouge, à dos noir, &c., *pag. 8, v.* — 19. Peï, [illegible], petit poisson blanc très-abondant dans les rivières, et ressemblant à l'éperlan, goujon (1). — 20. Cha, [illegible] ou [illegible], périophthalme ou chabot, *p. 9.* — 21. Chi-phan-iu, [illegible], *pag. 9, v.* — 22. Tou-fou-iu, [illegible] ou [illegible], périophthalme ou chabot (2), *p. 10.* — 23. Fan-taï-iu, [illegible], *ib.* — 24. Tan-thou-iu, [illegible], *pag. 10, v.* — 25. Mou-teou; [illegible] (3), *p. 11.* — 26. Kin-iu, poisson d'or, *cyprinus auratus, p. 11, v.* — 27. Kan, poisson semblable au hoen *(ci-dessus n.° 13)*, mais dont la bouche est plus grande, *pag. 12.* — 28. Tsoung, mal à propos nommé dans quelques livres Japonois, [illegible], *p. 12, v.* — 29. Theng, [illegible], vulgairement [illegible] (4), *p. 13.* — 30. Koueï, [illegible], cochon de mer, *ib.*

Rec. n.° 11. *Cf. Kaempf. p. 155.*

Rec. n.° 5.

Rec. n.° 63.

(1) Le poisson figuré sous ce nom dans le *Recueil du Muséum*, est une espèce de sardine. *Voyez* Rec. n.° 3.

(2) Le *Recueil du Muséum* confond sous le même article, le *tou-fou-iu*, qu'il nomme [illegible], et le *cha* (ci-dessus, *n.° 20*), en japonois [illegible] ou [illegible]. *Cf.* ci-dessous, le n.° 24.

(3) Le *Recueil du Muséum* n.° 21 donne, sous le nom de [illegible], un *priacanthe.* Les figures ne se rapportent pas à la même espèce.

(4) Kaempfer le nomme *sayori* ou *sousouno-iwo*, et dit que c'est le *nadelvisch* des Hollandois. Voyez *Gesch. von Japan*, tom. I, pag. 155, pl. XI, fig. 8.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE XLIX.

Des Poissons à écailles, des grands fleuves et de la mer.

1. Tiao, [illegible] ou [illegible], *sparus aurata! chrysophris cristiceps* (c'est le *steinbrassen* des Hollandois de l'Inde), *pag. 1.* — 2. Hoang-tchouang-iu, [illegible], aussi nommé *amataï* et *tiao* à nez tronqué; trigle, *p. 2.* — 2 *bis.* Ti-tchhoui-iu, poisson semblable au tiao, mais dont le nez pointu ressemble à une flûte (1), *ib.* — 3. Niao-kieï-iu, [illegible] (poisson à joues d'oiseau), *ib.* — 4. Haï-lang, [illegible] ou [illegible], espèce de spare, *p 2, v.* — 5. Ying-iu-iu, [illegible], autre espèce de spare, *p. 3.* — 6. Fang-theou-iu (poisson à tête carrée), [illegible] ou [illegible], vulgairement [illegible], trigle, *ib.* — 7. Kin-sian-iu, [illegible], *bodianus furcifer;* petit saumon, suivant Kaempfer, *pag. 3, v.* — 8. Kin-tiao, [illegible], tiao brodé (*voyez* ci-dessus *n.° 1*), *pag. 4.* — 9. Feï-iu, vulgairement tchhi-iu (poisson rouge), et [illegible] ou [illegible], scorpène (voisin du *s. perca marina,* Linn.), *ib.* — 10. Hioueï-yen-iu [illegible], poisson dont la chair est d'un rouge de sang et peu estimée [*mugil cephalus*]. On en rapproche le [illegible], *pag. 4, v.* — 11. Yen-tchang-iu, lutjan, *p. 5.* — 12. Tsao-iu, [illegible], et dans les pays occidentaux, [illegible], poissons desquels on rapproche le [illegible] et le [illegible], *p. 5, v.* — 13. Thoung-theou-iu (poisson à tête de cuivre), [illegible], le *sah sap* des Hollandois, *pag. 5, v.* — 14. [illegible], espèce de trigle, *pag. 6.* — 15. [illegible], *ib.* — 16. Tsao-fou-iu, [illegible], *p. 6, v.* — 17. Young-lo-pho-iu, [illegible] *ib.* — 18. Khi-pe-iu, [illegible] ou [illegible], holocentre, serran, *pag. 7.* — 19. Tiao-chin-iu, [illegible] (poisson à corps de tiao, ci-

Kaempf. l. 1, c. 11, p. 154. *Rec. n.° 55.* *Ib. n.° 3.* *Kaempf. u. s.* *Rec. n.° 9.* *Ib. n.° 3.* *Kaempf. u. s.* *Id. ibid.* *Rec. n.° 53.* *Ib. n.° 2.* *Kaempf, l. c.* *Rec. n.° 56.* *Kaempf. p. 155.* *Rec. n.° 71.* *Ib. n.° 58.* *Ib. n.° 6.*

(1) Ce poisson n'est pas figuré dans l'Encyclopédie; mais on en trouve une figure dans le *Recueil du Muséum,* et l'on y reconnoît une espèce du genre *spare.* (*Rec. n.° 10.*)

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

dessus *n.° 1*); petit hareng, clupée, *ib.* — 20. Yeou-chin-iu, ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ou ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ (poisson à corps huileux), *p. 7, v.* — 21. So-tseu-iu (le poisson navette), ⿱ ⿱ ⿱, *esox sphyræna*, murène, *p. 8.* — 22. Tchin, ⿱ ⿱ ⿱ ou ⿱ ⿱ ⿱, vulgairement ⿱ ⿱ ⿱, *eson belone*, ou *hemiramphus* [demi-bec]? *p. 8, v.* — 23. Tcho-tchang-iu, ⿱ ⿱, espèce de belone (ou *aulostome chinois*, Lac.), *pag. 9.* — 24. Kan-iu, ⿱ ⿱ ⿱, *fistularia tabacaria*, Linn., *ib.* — 25. (1) ⿱ ⿱ et ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱, *cottus scaber*, Linn., *p. 9, v.* — 26. ⿱ ⿱ ⿱ ou ⿱ ⿱, peut-être le *sandkruiper* des Hollandois, *p. 10.* — 27. ⿱ ⿱ ⿱ l'éperlan? les grands sont nommés ⿱ ⿱ ⿱, *ib.* — 28. Mian, ⿱ ⿱ ou ⿱ ⿱ et ⿱ ⿱, *p. 10, v.* — 29. Metheou-iu, poisson à tête d'encre, *p. 11, v.* — 30. ⿱ ⿱ ⿱ ou ⿱ ⿱ ⿱, sorte de fistulaire, *ib.* — 31. Chu (2) ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱, nommé à Nagasaki ⿱ ⿱ ⿱, *p. 12.* — 32. Chi ou tsian-iu (poisson flèche), ⿱ ⿱, espèce voisine du *saurus fetens*, *pag. 12, v.* — 33. Tchi ou tseu-iu, ⿱ ⿱ ⿱, vulg. ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ou ⿱ ⿱, *cyprinus*, espèce d'able (3), *p. 13.* — 34. Lou ou sse-saï-iu (poisson à quatre joues), ⿱ ⿱ ⿱, chirocentre (le *kahlkopf* des Allemands, ou le *scharffisch* des Hollandois), *p. 13, v.* — 35. Thsing, ⿱ ⿱ ⿱ ⿱, *scomber*, maquereau (4), *p. 14.* — 36. Tsi ou young, ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ou ⿱ ⿱ ⿱, gobie ou gobioïde, ou, d'après une autre figure, *clupea*, voisin du *c. cyprinoïdes* ou mégalope, *p. 15.* — 37. Iu ou Lian, ⿱ ⿱ ⿱ (5), poisson qui nage par paires, *p. 16.* — 38. ⿱ ⿱ ⿱ ⿱, *p. 16, v.* — 39. Hoa-iu, ou poisson à

Rec. n.° 15. — *Ib. n.° 17.* — *Ib. n.° 30.* — *Ib. n.° 51.* — *Kaempf. l. 1, p. 155.* — *Id. ib.* — *Rec n.° 64.* — *Kaempf. pag. 155.* — *Rec. n.° 59.* — *Kaempf. pag. 154.* — *Rec. n.° 45.* — *Kaempf. pag. 155.* — *Id. ib.*

(1) Le nom Chinois de ce poisson s'écrit avec un caractère vulgaire, inusité en Chine, et composé du radical *poisson*, joint au groupe *young*. (*Dict. de Basile*, n.° 6166.)

(2) Même observation que pour le n.° 25.

(3) Kaempfer prend ce poisson pour une espèce de brochet. — On fait avec sa vésicule une préparation qu'on nomme *thang-me* ou ⿱ ⿱ ⿱ ⿱, littéralement *encre de la Chine*.

(4) On attribue au fiel de ce poisson la propriété de dissiper les cataractes.

(5) On prétend que ce poisson est vivipare, et l'on remarque qu'il en est de même des espèces nommées ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ ⿱ et ⿱ ⿱ ⿱ ⿱.

grande

Digitized by Google

grande bouche, (1) et , *ib.* — 40. ou , *p. 17.* — 41. Sse, ou ; *p. 17, v.* — 42. Sse-wang, *p. 18.* — 43. Io ou wen (2), , et chi, , scombre, *pag. 18, v.* — 44. Jan-yen-jo, , scombre à l'œil luisant, *pag. 19.* — 45. Tchao (3) et toung, ou , *p. 19, v.* — 46. Iu-hou (poisson tigre), thou-nou-iu ou sou, , poisson de la mer du Sud-Ouest, qui paroît fabuleux, *p. 20.* — 47. Jin-iu ou ling-iu, sirène, poisson à tête de femme, *p. 20, v.* — 48. Le iu, poisson piqueur, armé d'une pointe sous le ventre, qui vient des mers orientales, *p. 21.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise. *Rec. n.° 26.*

LIVRE L.

Des Poissons sans écailles, des rivières et des lacs.

1. Index des livres L et LI, *pag. 1.* — 2. Nian, , silure, *p. 1.* — 3. Hoang-sang-iu, ou , *pag. 1, v.* — 4. An-sse-iu, (ainsi nommé du cri qu'il fait quand on le prend), *silurus, pag. 2.* — 5. Ni ou chan-tsiao-iu, , aussi nommé Jin-iu (poisson homme), parce qu'il a quatre pattes; salamandre aquatique, *p. 2, v.* — 6. Man-li, , *muræna*, anguille différente de la commune, *p. 3.* — 7. Li, anguille à huit yeux (ainsi nommée des taches qu'elle a derrière les yeux), *petromyzon fluviatilis* ou *neunauge, p. 4.* — 8. Thoung, , nommé par les occidentaux, , espèce d'anguille, *p. 5.* — 9. Ni-sou ou Ni-sieou, ou , loche, *cobitis* (4), *pag. 5, v.* — 10. Siao ou

Rec. n.° 72.
Rec. n.° 41.
Kaempf. pag. 156.
Pl. XII, n.os 1, 2, 3, 4.
Rec. n.° 28.

(1) Kaempfer, *pag. 155*, donne ce nom à une espèce de morue.

(2) Caractère vulgaire, formé du radical *poisson* et du groupe *jo.* (*Basile*, 2636.)

(3) Caractère vulgaire, formé du radical *poisson* et du groupe *tchao.* (*Basile*, 578.) Il en est de même du mot *toung*, formé du même radical et du groupe *toung.* (*Basil.* 4108.)

(4) Le nom de ce poisson exprime qu'il vit dans la boue. On ajoute qu'il y en a dans les grands fleuves, de sept à huit pouces de longueur, et dans la mer, des espèces extrêmement grandes. (*Voyez* ci-dessous, *liv. LI, n.° 1.*) Le nom Japonois est écrit dans le *Recueil du Muséum.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

ping-iu (poisson de glace) ⿰冫冬, petit poisson blanc, d'un à deux pouces de long, *p. 6.*

LIVRE LI.

Des Poissons sans écailles, de la mer et des grands fleuves.

Kaempf. p. 150. 1. King, 鯨, baleine (1), aussi nommée *haï-sieou* (loche de mer), *p. 1.* — 2. Thian, 鮮 (thian à yeux blancs, nieou-thian ou 鮮牛, baleine-bœuf, miao-thian ou baleine-chat, 鮮猫, fan-thian-thian), dauphins, &c. *p. 3, v.* — 3. Thsin, 鯖, *accipenser stellatus, p. 4, v.* — *Rec. n.° 30.* 4. 'Weï, 鰳 ou 鯖魚, 鯖魚, 鯖魚, 鯖魚: *Rec. n.° 69.* scombres, *p. 5.* — 5. Kian-iu, 鰹魚, *scomber thynnus*, al. la bonite à ventre rayé, *scomber palamys, p. 5, v.* — 6. 'Weï, 鰳魚, *p. 6, v.* — 7. Haï-tun-iu, ou cochon de mer, *Rec. n.° 50.* 海豚, *pag. 7.* — 8. Ho-tun, cochon de rivière, 河豚, *tetrodon testudineus, p. 7, v.* — 9. 'O, 鰐, crocodile, *p. 8, v.* — 10. Kiao, 鮫, *squalus*, espèce de roussette, *p. 9* (2). — 11. Phi-po-iu (poisson écorché) 披皮魚, espèce *Kaempf. pag. 354.* d'exocet, *pag. 9 bis.* — 12. Ma-kiao, 馬鮫, et Thsing-*Rec. n.° 24.* tsian-iu, 鯖, scombres, scomberomore, scombre voisin du. *sc. maculatus* ou du *sc. commersonicus*, Lacép., *p. 9, v.* — 13. Wen-yao, 鰳魚 et 鱗魚 (poisson volant), *exo-Rec. n.° 73.* *cetus exsiliens*, Bloch., *ex. volitans, p. 10.* — 14. Hoa-tsî-iu, *Rec. n.° 62.* 花鱭魚, baudroie; *lophius*, voisin du *piscatorius, pag. 10, v.* *Rec. n.° 52.* — 15. Haï-yao-iu, 海鰩魚, *raia torpedo* (3), *pag. 11.* — *Kaempf. pag. 355.* 16. Tchang, 鯉魚, *stromateus, p. 11, v.* — 17. Fang-iu, *Rec. n.° 61.*

(1) La description de ce cétacé est fort étendue; on y a joint celle de plusieurs espèces analogues: le chi-meï, le tso-theou, le tchang-siu ou 鯨, le wen-khing ou 鯨, le tchin-kia ou 鯨, et le siao-khing.

(2) On rapporte ici les noms d'une douzaine d'espèces du même genre, sur plusieurs desquelles on ne donne aucun détail.

(3) On remarque, au sujet de la torpille, que les commotions qu'elle cause à ceux qui veulent la saisir, peuvent aller jusqu'à donner la mort.

Digitized by Google

ou , *stromateus, p. 12.* — 18. Iu-peï-iu, , *pag. 12, v.* — 19. , *ib.* — 20. Thieï, , ou , pleuronecte, *p. 13* (1). — 21. Nieou-che-iu (poisson en langue de bœuf), , pleuronecte, *p. 14.* — 22. Sao, , caranx, *ib.* (2). — 23. Tcha-iu, , raie, ou *orthagoriscus, p. 14, v.* — 24. Haï-man (anguille de mer), ou , *pag. 15.* — 25. , scorpène, murène, *pag. 16.* — 26. Iu-kin-iu, ou , *ib.* — 27. Kouaï-thsan-iu, vulgairement , poisson blanc, *p. 16, v.* — 28. Iu, , *p. 17.* — 29. Tchang-iu, , *sepia octopodia*, poulpe, *p. 17, v.* — 30. Chi-kiu, , *sepia octopodia, p. 18, v.* — 31. Wang-tchhao-iu, , *sepia sepiola, ib.* — 32. Ou-tse-iu, , *sepia officinalis, p. 19.* — 33. Jeou-iu, ou , *sepia loligo, p. 20.* — 34. Haï-chu (rat de mer), , vulg. , doris ou holothurie, *p. 20, v.* — 35. Haï-che (serpent de mer), , actinie ou sorte de grande méduse, *pag. 22.* — 36. Peng-iu, ou , *ostracion cornutus, p. 23.* — 37. Hiaï, , squilles, homards, crevettes, *p. 23, v.* — 38. Houng-hiaï, ou , espèce de squille, langouste, *p. 24.* — 39. Haï-khang-iu, , ou , petites crevettes, *p. 24, v.* — 40. Hiaï-kouou thsing-loung-hiaï (dragon vert), ou , *cancer martis*, squille, *p. 25.* — 41. Haï-ma (cheval de mer), , *syngnatus, hippocampus, p. 25. v.* — 42. Tchouan-lieou-iu, , *echineis remora;* le sucet (3), *ib.* — 43. Thsi, (poisson sabre), *trichiurus lepturus, p. 26.* — (4) 44. Addition; des parties des poissons. — 45. ,

Rec. n.° 8.
Rec. n.° 4.
Rec. n.° 23.
Kaempf. l. c. pl. XII, n.° 4.
Rec. n.° 16.
Rec. n.° 44.
Rec. n.° 36.
Rec. n.° 37.
Rec. n.° 67.
Kaempf. p. 156, pl. XII, n.° 5.
Rec. n.° 67.
Rec. n.° 7.
Rec. n.° 14.
Kaempf. pl XII, n.° 8.
Rec. n.° 4.
Kaempf. pag. 157.
Rec. n.° 25.
Rec. n.° 22.
Rec. n.° 47.

(1) On décrit sept espèces de ce genre.

(2) Il y a vingt-cinq espèces particulières de sao, décrites après l'espèce principale.

(3) On fait ici mention des habitudes qui ont valu à cette espèce les noms qu'elle porte dans les langues Européennes.

(4) J'ajouterai à cette liste les noms suivans, tirés de différens recueils dont les peintures ont paru à M. Cuvier propres à fonder une détermination scientifique. *Voyez* cette liste supplémentaire dans les additions placées à la suite de cette Notice.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

vulg. [illegible], écailles, *pag. 26, v.* — 46. [illegible], vulg. [illegible], opercule (os de la joue), *pag. 27.* — 47. Iu-ting, [illegible], os (en forme de marteau) dans la tête des poissons, *ib.* — 48. Ki, [illegible] ou [illegible], nageoires, queue, *ib.* — 49. [illegible], graisse sous le ventre des poissons, *p. 27, v.* — 50. [illegible] et [illegible], entrailles, vésicule, *ib.* — 51. [illegible], vésicule, *ib.* — 52. [illegible], arête, vertèbres de poisson, *p. 28.* — 53. [illegible], œufs, *ib.* — 54. [illegible], rôtir, *ib.* — 55. [illegible], cuire, assaisonner avec ou sans légumes, *p. 28, v.* — 56. [illegible], cuire au court bouillon, *ib.* — 57. [illegible], chair (de poisson) en petits morceaux, *ib.* — 58. [illegible], chair en gros morceaux, *ib.* — 59. [illegible], mariner, *p. 29.* — 60. [illegible], gâteau fait de chair de poisson, *pag. 29, v.* — 61. [illegible], sauce, saumure pour le poisson, *ib.* — 62. [illegible], entrailles de poisson conservées dans le sel, *ib.* — 63. [illegible], poisson mariné, *pag. 30.* — 64. [illegible], poisson sec, *ib.* — 65. [illegible], poissons secs enfilés à un roseau, *ib.* — 66. [illegible] chair qui sert dans les cérémonies, *ib.*

LIVRE LII.

Des Insectes nés d'un œuf (1).

1. Notice générale sur la classe des insectes, *p. 1.* — 2. Sur la marche, la reptation, le venin, les dépouilles, la piqûre, l'hibernation, le chant et autres choses relatives aux insectes, *p. 1, v.* — 3. Table des insectes nés d'un œuf, *pag. 2.* — 4. Des insectes nés d'un œuf; foung, [illegible], abeilles (2), parmi

(1) Les synonymies qui sont relatives aux articles de ce livre et des deux suivans, m'ont été communiquées par M. Walckenaer, qui a bien voulu, à ma prière, en examiner les figures, et qui a porté, de leur exactitude, le même jugement que les autres savans naturalistes à qui j'avois soumis celles des livres précédens.

(2) *Sphex*, suivant M. Walckenaer.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Kaempf. l. 1, c. x.

lesquelles on distingue les ⺮ ⺈ ⺈ ou abeilles des déserts, les ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ou abeilles de maison, les ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ou abeilles de montagne, *p. 1.* — 5. Mi, ⺮ ⺈ ou ⺈ ⺈, miel (on distingue le miel de pierre, le miel de bois, le miel de terre, &c.), *p. 2.* — 6. Mi-la, cire d'abeilles, Chinoise et Japonoise, *p. 2, v.* — 7. Thou-foung (mouche de terre), ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ⺈, *sphex, p. 3.* — 8. Mou-foung (mouche de bois), ⺮ ⺈ ⺈ ⺈, *ib.* — 9. Taï-hoang-foung (grande mouche jaune), ⺮ ⺈ ⺈ ⺈, *bombus sylvarum,* ou espèce voisine, bourdon (*bremus* de Jurine, en anglais *humble bee*), *p. 3, v.* — 10. Lou-foung-fang, nid de guêpe, *p. 4.* — 11. Tchhi-tchhi-foung (mouche à ailes rouges), ⺮ ⺈ ⺈ ⺈, guêpe, *p. 4, v.* — 12. Ye-'oung, ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ou ⺮ ⺈ ⺈ ⺈, sphex, *pag. 5.* — 13. Tchou-foung (mouche de bambou), ⺮ ⺈ ⺈ ⺈, espèce de *sphex, p. 5, v.* — 14. Ou-peï-tseu, vulgairement ⺮ ⺈, *p. 6.* — 15. A-sian-yo, ou ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ou ⺮ ⺈ ⺈ ⺈, sorte de drogue qui vient des pays étrangers, *p. 6, v.* — 16. Thang-lang, ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ⺈, vulg. ⺮ ⺈ ⺈ ⺈, *mantis religiosa, p. 7.* — 17. Sang-piao-siao, ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ⺈ ⺈, loges des mantes sur les mûriers, *pag. 7, v.* — 18. Tsio-'oung, ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ⺈, coques où se logent les insectes, *p. 8.* — 19. Thseu, ⺮ ⺈ ⺈ ⺈, chenille velue d'un *bombyx*, ou d'une espèce d'*arctie* de Schrank et de Latreille, *pag. 8, v.* — 20. Me (chenille noire), ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ou vulg. ⺮ ⺈ ⺈, chenille d'une espèce de *bombyx*, *pag. 9.* — 21. Thsan, ⺮ ⺈ ⺈, *bombyx, p. 9, v.* — 22. Youan-thsan, ⺮ ⺈ ⺈, vers à soie, *p. 10.* — 23. Kian, ⺮ ⺈, cocons, *pag. 11.* — 24. Sioueï-thsan, chenille d'un ver à soie qui naît sur les monts Yen et 'O-meï, vers à soie d'eau, de pierre, de mer, *pag. 11, v.* — 25. Keou-khi-tchoung, insecte de l'arbre keou-khi; espèce de bombyx (?), *p. 12.* — 26. Thsing-fou, sorte d'abeille, voisine du *bombus*, qui vit sur les lacs et les étangs, *ib.* — 27. Thieï, grand papillon, voisin du *phleas* ou du genre *polyommate, p. 12, v.* — 28. Teng-'o, ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ou ⺮ ⺈ ⺈, papillon du ver à soie, *p. 13.* — 29. Foung-thieï, ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ⺈, papillon machaon, *p. 13, v.* — 30. Thsing-ling, ⺮ ⺈ ⺈ ⺈ ou ⺮ ⺈ ⺈ ⺈

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

et tchhi-sou, ou , libellule, *ib.* — 31. Chouï-thaï, , nymphe de libellule ou demoiselle, dans le second état de sa métamorphose, *pag. 15.* — 32. Hoa-khi (poule de l'arbre appelé *hoa*), *p. 15, v.* — 33. Thsao-mao (chat du jujubier), petite espèce de *tenthrède*, vulg. *mouche à scie, ib.* — 34. Pan-mao, *coccinella, p. 16.* — 35. Youan-thsing-tchoung, insecte bleu qui naît sur l'herbe vénéneuse appelée , espèce de *pimélie* (?), *pag. 16, v.* — 36. Ko-chang-thing-tchang, , *pimélie, p. 17.* — 37. Ti-tan, , mouche diptère, du genre *conops, ib.* — 38. Tchi-tchu, , araignée (et plus particulièrement *epeira signata*, Walck.), *p. 17, v.* — 39. Lo-sin-fou, , sorte d'araignée (*tetragnata extensa*, Walck.), *pag. 18.* — 40. Thsao-tchi-tchu, (araignée des herbes), araignée qui fait sa toile dans les trous, en ménageant une ouverture au milieu, *pag. 19.* — 41. Siao-siao, , petites araignées à longues pattes (genre tétragnathe de Walckenaer), *ib.* — 42. Tieï-thang, , grosse araignée de terre, qui se retire dans des trous, *p. 19, v.* — 43. Pi-thsian (monnoie de muraille), , araignée du genre *thomise* de Walck., *p. 20.* — 44. Yiug-hou (le tigre des mouches), , *philodrôme* (1) voisin du ph. rhomfère, *ib.* — 45. Thsiouan-hieï, , scorpion, *pag 20, v.* — 46. Tchi, , sangsue, *p. 21.* — 47. I, , fourmi, *p. 22.* — 48. Loung, , fourmi, espèce voisine du *formica magna, p. 22, v.* — 49. 'Weï, , et vulgairement , fourmi ailée, *p. 23.* — 50. Thsing-yao-tchoung (insecte à corselet bleu), *rhagio* de Fabricius, *leptis* de Latreille, *p. 23, v.* — 51. Tsiu, , vulg. , larves, *ib.* — 52. Ying, , mouches, taons (*tabanus autumnalis* et espèces voisines), *p. 24.* — 53. Keou-ying (mouche de chien), (genre *thereva*, midas), *p. 24, v.* — 54. Pi-se (pou de muraille), , punaise, *p. 25.* — 55. Se, ,

(1) Pour ce nouveau genre, démembré du genre *thomise* par M. Walckenaer, *voyez* la *Faune Française.*

Digitized by Google

pou, et ki, 毛キ艹, lente, *p. 25, v.* — 56. Yin-se, 虱 ⺊ 巛 ⺈ 冫, *pediculus pudendorum, p. 26.* — 57. Nieou-se, 虱 ⺊ 巛 丶 巛 子, pou de bœuf, *p. 26, v.* — 58. Loung-se, *pou de dragon,* insecte que le vent de mer apporte, plus petit que la sauterelle, *ib.*

LIVRE LIII.

Des Insectes nés par métamorphose.

1. Index des livres LIII et LIV, 2 feuill. — 2. Livre LIII. Thsi-thsao, 巛 ト 虫 ナ 木 ou 巛 子 二 艹, larve de coléoptère (le texte dit *larve de cigale*), *pag. 1.* — 3. Ho, 巛 ト 丶, ou 巛 ト 冂 ナ 艹, larve d'un orthoptère ou d'un lépidoptère, *p. 1, v.* — 4. Différentes larves de saule, de mûrier, de pêcher, &c., *pag. 2.* — 5. Cho, 巛 ト 冂 ナ 冫 et 巛 ト 虫 ⺈, chenille et larve de lépidoptère, *p. 2, v.* — 6. Tchhi-so, 巛 ト 艹 ⺊ ou vulgairement 巛 ト 二 ⺊ ナ 冬 巛, chenille processionnaire, *p. 3.* — 7. Min-ling, 巛 ト ⺊ 子, petite chenille verte, semblable à la précédente, et qui, en été, se change en papillon, *p. 3, v.* — 8. Fou-you, 十 毛 巛 儿, nymphe ou chrysalide de lépidoptère (1), *ib.* — 9. Tchhen, 虱 ⺈, cigale (*cicada orni*), *p. 4.* — 10. Tse-tchhen, 虱 ⺈ 小 ト, *cicada hæmatodes, p. 4, v.* — 11. Tchhen-thouï, ナ 木 十 丶 虱 ⺈ ou ⺈ ⺈ 巛 ⺈, dépouille des cigales, *p. 5.* — 12. Hoeï-kou, 巛 子 米 ⺊ ナ ⺊ ナ, espèce de cigale (qui cependant ressemble à un *sirphus*), *p. 5, v.* — 13. Mao-thiao, 巛 ⺊ ナ 冂, espèce du genre *sirphus, ib.* — 14. Diverses espèces de cigales nommées *han-tchhen* ou 虱 ⺈ ト 冬; *ya-tchhen* ou 虱 ⺈ 冫 十; *kouan-tchhen* ou 虱 ⺈ 二 ト 冬; *thsin* ou 虱 ⺈ 冬 子; *hen-thiao,* 虱 ⺈ 二 ト 口 ⺈, *pag. 6.* — 15. Thian-pieï (tortue des champs) 木 毛 冬, ou kao-ye-ching, 二 巛 冂 冬 子 冬 (saint des déserts élevés); grande espèce de *naucore;* punaise aquatique voisine de la *nepa cimicoïdes* de Linnée, *p. 6, v.* — 16. Kiang-lang, 巛 ト 子 ナ ou 巛 ト 口 小, *serropalpe,* genre

(1) Le texte dit que le *thsi-thsao* (ci-dessus n.° 2) se change en *fou-you,* et qu'à son tour celui-ci devient *tchhen* ou cigale.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

voisin des ténébrions, *ib.* — 17. Feou-yeou, 十ン〃ヘ十ミ 古, espèce du genre *asylus*, très-voisine de l'*a. pedemontanus* de Fabricius, *p. 7.* — 18. Thian-tsiang-tseu, ヘ" 大ン ナ, larve d'une grande cigale (elle ressemble à la larve du *sirphus tenax*), *p. 7, v.* — 19. Thian-nieou, bœuf du ciel, ヘ" 大ニ牛 川 牛, bupreste, *p. 8.* — 20. Leou-kou, 川 牛, *gryllus gryllotalpa, p. 8, v.* — 21. Young, ニ 牛 牛, lycus luisant, *pag. 9.* — 22. I-iu, (poisson des habits), 川 ヘ", ver des livres, *lepisma saccharina, p. 10.* — 23. Kou-chi, ヘ" 大十 Ш (c'est-à-dire, *ver du riz*) ou 牛ン〃牛ナ 凵, charanson et sa larve *(curculio), p. 10, v.* — 24. Tsou, ヘ" 大メ 川, vulgairement *tortue de terre;* cloporte *(oniscus asellus), pag. 11.* — 25. Chu-fou (femme du rat), ヘ" 大 ロ〃ナ, *oniscus agilis, ib.* — 26. Feï-lian, ヘ" 大 ノミ, espèce du genre *elater*, taupin, *pag. 11, v.* — 27. Hing-ye, ヘ" 大ニ ロ 〉, espèce du genre *érotyle* (analogue à l'*erotylus giganteus* de Fabricius, ou *chrysomela gigantea* de Linnée), *p. 12.* — 28. Tsao-ma (cheval du foyer), ナ〃 小 人, et maintenant ヘ〃ナ人, sauterelle sans ailes, *locusta chrysogata* de Panzer, *l. aptera* de Fabricius, *pag. 1* — 29. Cha-khi (poule des sables), 乂 ニ牛ニ牛, espèce voisine de la *locusta denticulata* de Panzer, *pag. 13.* — 30. Si-sou, 牛〃口 牛 凵, grillon femelle *(gryllus campestris), p. 13, v.* — 31. Tchoung-sse, ニ川 牛 ン, *locusta viridissima, p. 14, v.* — 32. Fan-tchoung, 牛〃ミ 川 人 ou 口 小 凵, vulg. ミ 川, *gryllus nasutus* de Linnée (*truxalis nasutus* de Fabricius et de Latreille), *ib.* — 33. Fou-tchoung, 口 小 凵〃十人 ou 凵〃十人, sauterelle en général, *pag. 15.* — 34. Hoang, ヘ" 大十 牛川, grande sauterelle à tête carrée, *pag. 15, v.* — 35. Khi-tchoung, 牛ン 牛ン, sorte de grillon, long de trois ou quatre pouces, *pag. 16, v.* — 36. Soung-tchoung (insecte du pin), ヘ" 大ミ 小, sorte de grillon, *ib.* — 37. Kin-tchoung-tchhoung (insecte cloche d'or), ヘ" 大ノ 乂, sorte de grillon dont le cri imite le bruit d'une clochette, *p. 17.* — 38. Piao-tchhoung (insecte à mors), ヘ" 大 ヌ ミ ナ, espèce de sauterelle (*l. denticulatæ* affinis), *p. 17, v.* — 39. Ki-ting-tchhoung ou iu-tchhoung (insecte de jaspe), ヘ" 大 小 牛, grillon

Voy. Kaempf. t. II, tab. XVIII. fig. 3.

(aff.

(aff. *gr. cœruleo*) *ib.* — 40. Kin-koueï-tseu [tortue d'or], 〃 ナ 〃 ナ 凵, sorte de scarabée, *hexodon*, *p. 18.* — 41. Kheou-theou-tchhoung, 〃 ナ 川 ノ 乂 凵 ou 〃 ナ 艹 ミ 夂 刈, *lampyris noctiluca* (1), *p. 18, v.* — 42. Wen-wen, 〃 ナ 。 〃 ノ 〃 ノ, espèce du genre *syrphus*, *p. 19.* — 43. Mang, ノ 。 ナ, espèce du genre abeille, voisine du *bombus plumosus*, *ib.* — 44. Wen, 夂, *culex*, tipule, &c., *pag. 19, v.* — 45. Kie-kioueï; 〃 ナ 二 ノ 子 米, larves de sitisques, *p. 20, v.* — 46. Jouï-tseu ou na-tseu, 丁 ノ 、, petits tipules, *p. 21.* — 47. Tchou-se [pou de bambou], 川 ノ 〃 ノ 、 夂, aphis, *pag. 21, v.* — 48. Mie-meng, 〃 ナ 凵 ミ 夂 ou 艹 十 ナ 小, petits tipules, *ib.* — 49. Hiang-tseu, 〃 丰, petits insectes qui volent au-dessus du vin, *p. 23.* — 50. Tsao, 川 ㇇, puce, *ib.* — 51. So-i-tchhoung [insecte habillé], 〃 ナ ㇇ 川, cocons sur les feuilles des arbres, *p. 22, v.* — 52. Cheou-koua, 〉 ㇇ 二 子 [garde du melon], andrène ou petite espèce d'abeille, *pag. 23.* — 53. Kio-hou [tigre des chrysanthèmes], 冂 乂 ナ 艹, mordelle, *pag. 23, v.*

LIVRE LIV.

Des Animaux nés de l'humidité.

1. Tchhen-tchhou, 〃 〉 夂 艹 冂, sorte de crapaud, *rana portentosa* (*r. tyyhonia* de Daudin, *r. marginata* de Linnée), *pag. 1.* — 2. Tchhen-sou, 丶 〈 夂, suc graisseux qu'on recueille entre les sourcils de l'animal nommé ci-dessus, et qui cause des ophthalmies, *p. 1. v.* — 3. Hia-ma, 〃 〉 夂, et vulgairement 乂 ㇇ 夂, crapaud (an *r. temporaria*, vel *r. viridis* affinis?), *pag. 2.* — 4. Wa, 〃 〉 夂 小 子, grenouille (an *r. esculenta!*), *pag. 2, v.* — 5. Kho-teou, 凵 〃 〉 夂, têtards, *p. 3, v.* — 6. Thian-fou, 〃 〉 夂 ナ 丁 冂 〉, sorte de grand crapaud qui mange des serpens, *p. 4.* — 7. Ou-koung, 丁 夂 ナ, scolopendre (*sc. morsitans*), *p. 4, v.* — 8. Pe-tsou [cent pieds], 〃 ナ 丰 凵, *iulus*

(1) La description se rapporteroit mieux au *perce-oreille.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

(*polydesmus complanatus* de Latreille), *pag. 5.* — 9. Tou-kou, 𝍊 𝍋, vulgairement ki-tchi, et 𝍌 𝍍 𝍎 𝍏 𝍐 𝍑, espèce de sangsue, *p. 5, v.* — 10. Yeou-yan, 𝍒 𝍓 𝍔 𝍕, espèce de scolopendre (*scutigera aranoïdes* de Lamarck et de Latreille), *ib.* — 11. Khiu-seou, 𝍖 𝍗 𝍘 𝍙 𝍚, *forficula auricularia, pag. 6.* — 12. Khieou-yin, 𝍛 𝍜 𝍘, ver de terre, *lumbricus terrestris, p. 6, v.* — 13. Koua-nieou, 𝍝 𝍞 𝍟 𝍠 𝍡, colimaçon (*helix*), *p. 7, v.* — 14. Kouo-iu, 𝍢 𝍣 𝍤 𝍥 𝍦, et vulgairement 𝍧 𝍨 𝍩 𝍪 𝍫, limace, *p. 8.* — 15. Hoe, 𝍬 𝍭 𝍮 𝍯 𝍰, insecte dont on raconte des choses fabuleuses, *mantispa* (?), *pag. 9.* — 16. Chase [pou de sable], 𝍱 𝍲 𝍳 𝍴 𝍵 ou 𝍶 𝍷 𝍸 𝍹 𝍺, *trombidium, pag. 9, v.* — 17. Chouï-ma (cheval d'eau), 𝍻 𝍼 𝍽 𝍾 𝍿 𝎀 𝎁 𝎂 𝎃, punaise d'eau ou scorpion alongé de Degeer, (*ranatra linearis*), *p. 10.* — 18. Chi-tchhoung, 𝎄 𝎅 𝎆 𝎇 𝎈 ou 𝎉 𝎊 𝎋 𝎌 𝎍, monocles, *p. 10. v.* — 19. Lou, 𝎎 𝎏 𝎐, petits insectes qu'on trouve dans les puits, *p. 11.* — 20. Chano-tseu, 𝎑 𝎒 𝎓 𝎔 𝎕, petits insectes qu'on trouve dans le sable (1), *p. 11, v.* — 21. Weï, 𝎖 𝎗 𝎘 𝎙 𝎚, vers intestinaux (on en compte neuf espèces), *p. 11, v.* — 22. Thsieï-la-tchhoung, 𝎛 𝎜 𝎝 𝎞 𝎟 𝎠 𝎡 𝎢, vers de la province de Kouang-toung, qui s'amassent dans la maison des moribonds, et qui rongent les cadavres, *p. 12, v.*

Voy. Stoll. tab. IV, f. 15, t. II, fig. 6 et 7; tab. III, fig. 3.

LIVRE LV.

De la Terre.

1. Index des livres LV et LVI, *pag. 1.* — 2. Sur la terre en général, *p. 1.* — 3. Mappemonde, ou carte générale de la terre et des mers (2), *p. 2, v.* — 4. 𝎣 𝎤, tremblement de terre, *p. 4.* — 5. 𝎥 𝎦, terre, terre labourable, mottes, terreau

(1) Ils sont de la grosseur d'une féve et épineux. Ils sont venimeux et marchent transversalement. On les met dans les oreillers pour exciter les époux à s'entr'aimer.

(2) Cette carte est copiée de la mappemonde du P. Ricci.

Digitized by Google

mou et dur, terre rouge, blanche; engrais, amendemens, terre détrempée, boue, poussière, atomes, fumier, &c. *pag. 5, v.* — 6. , champ cultivé, *p. 7, v.* — 7. , jardin potager, *p. 8.* — 8. , champ dont on a brûlé les herbes, *p. 8, v.* — 9. ou , jardin clos de murs, *p. 9.* — 10. ou ou , terre labourée, champ cultivé, *ib.* — 11. , levée, chemin élevé entre des champs cultivés, *p. 9, v.* — 12. Arpentage, mesures agraires, *ib.*

LIVRE LVI.

Des Montagnes.

1. , montagne, *p. 1.* — 2. Yo, , montagnes célèbres, où se font les sacrifices, à la Chine et au Japon, *p. 1, v.* — 3. et , pics, pointes escarpées, *p. 2.* — 4. , montagnes taillées en route et en escaliers, *ib.* — 5. , flancs des montagnes arrondies; divers noms (chinois) des montagnes, suivant leur forme et leur élévation, *pag. 2, v.* — 6. et , défilés, routes dans les montagnes, gorges, &c., *p. 3.* — 7. et , vallées, et bruit qu'on y entend, (écho), *p. 3, v.* — 8. , bois au pied des montagnes, *ib.* — 9. , et . grottes, antres, cavernes, excavations, *p. 4.* — 10. , lieu désert, inculte, *p. 5.* — 11. , pâturage, *pag. 5, v.* — 12. , source, fontaine, *ib.* — 13. , montagne artificielle dans un jardin de plaisance, *p. 6.* — 14. et , tombe sur un monticule, et sépulture plane, *pag. 6, v.* — 15. Épitaphes, pierres funéraires, *p. 7.* — 16. et , forêt, *ib.* — 17. , terre levée, monticules le long des routes, *p. 7, v.* — 18. Monticules artificiels à chaque *ri* ou lieue (soit Chinoise, soit Japonoise), *ib.* — 19. Mesure du *ri* ou de la lieue Japonoise, *ib.* — 20. , route, *p. 8, v.* — 21. , sentier, carrefour formé par quatre chemins, *ib.* — 22. , sentier peu frayé, dans les montagnes ou les

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

forêts, *p. 9.* — 23. [illegible], chemin percé de main d'homme, *p. 9, v.* — 24. Kouen-lun, le mont Caucase, dans le Tokharestan; grande montagne de neige [Himâlaya], *p. 10.* — 25. 'O-meï-chan, [illegible], montagne célèbre près de 'O-meï-hian, du district de Kia-ting-tcheou (dans le Sse-tchhouan), *p. 10, v.* — 26. Pou-tho-chan ou Peu-tho-lo-kia, [illegible], montagne du Tche-kiang, près de Ning-po, célèbre dans les livres bouddhiques, *p. 11.* — 27. Phoung-laï-chan; [illegible], montagne du Bonheur dans la mer, *p. 12, v.* — 28. Fou-sse-chan, [illegible], volcan célèbre dans la province de *Sourouga, p. 13.* — 29. Kin-foung-chan, montagne au pic d'or dans la province de *Yamato*, au Japon, *pag. 15.* — 30. Pe-chan, la montagne Blanche, entre les provinces de *Kaga* et de *Fida, p. 16, v.* — 31. Tsian-kian-chan, [illegible], volcan dans la province de *Sinano, p. 17.* — 32. [illegible], volcan dans la province de *Figo, p. 17.* — 33. Iu-he-chan, [illegible], montagne très-élevée dans la province de *Dewa, p. 18.* — 34. Note sur les pics les plus élevés du Japon, *p. 18, v.* — 35. Montagne Siu-mi [Sou-meroû]; montagne merveilleuse dans les fables des Hindous, *p. 19.* — 36. [illegible] ou [illegible], en samskrit Na-lou-kia-kou-khi, enfers, dont on compte seize, cent trente-six ou deux cent soixante-douze, *p. 20.*

Kaempf. l. I, c. VIII. L. V, c. II.

LIVRE LVII.

De l'Eau.

1. Index des livres LVII et LVIII, *p. 1.* — 2. [illegible], eau, *p. 1.* — 3. Tableau des hautes et basses marées, selon le lever et le coucher de la lune; [illegible], marée; [illegible], flux du matin; [illegible], flux du soir, *pag. 2, v.* — 4. Eau qui a un long cours, rivière, *p. 4.* — 5. [illegible] ou [illegible], glace, *p. 4, v.* — 6. [illegible] ou [illegible], stalactites de glace, *ib.* — 7. [illegible], mer, *pag. 5.* — 8. [illegible], lac, *pag. 6, v.* — 9. [illegible], courant, rivière, *p. 7.* — 10. [illegible], grand fleuve, *p. 7, v.* —

Digitized by Google

11. [illegible], bassins; [illegible], réservoirs, bassins carrés ou irréguliers, *p. 8.* — 12. [illegible], étang, *p. 8, v.* — 13. [illegible], digue, jetée, *p. 9.* — 14. [illegible], fossés d'une ville, *ib.* — 15. [illegible], canaux d'irrigation, *p. 9, v.* — 16. [illegible], tourbillon, *ib.* — 17. [illegible] et vulgairement [illegible], eau qui tourbillonne à sa surface, *p. 10.* — 18. [illegible], gouffre, abîme, *ib.* — 19. [illegible], île ou îlot dans la mer, *p. 10, v.* — 20. [illegible], et vulg. [illegible], île habitable au milieu d'une rivière, *p. 11.* — 21. [illegible] et [illegible], marais, *ib.* — 22. [illegible] et [illegible], port, lieu de commerce sur les bords de la mer, *pag. 11, v.* — 23. [illegible], port, rade, lieu de retraite pour les vaisseaux, *p. 12.* — 24. [illegible], détroit, *p. 12, v.* — 25. [illegible] ou [illegible], rivage, *ib.* — 26. [illegible], grève, *terre salée,* sur les bords de la mer, *p. 13.* — 27. [illegible] îlot, *p. 13, v.* — 28. [illegible], rivage escarpé, *ib.* — 29. [illegible], source, fontaine, *pag. 14.* — 30. [illegible], sources minérales dont on raconte des effets merveilleux, *p. 14, v.* — 31. Eau qui a huit propriétés, *ib.* — 32. Eau merveilleuse à I-tao-hian, *p. 15.* — 33. [illegible], eau thermale, *p. 15, v.* — 34. [illegible], eau *de la femme jalouse*, fontaine bouillonnante, *p. 16, v.* — 35. [illegible], cascade, cataracte, *p. 17.* — 36. [illegible], puits, *p. 17, v.* — 37. Jours et mois où il convient de creuser des puits, *p. 18.* — 38. [illegible], et vulgairement [illegible], construction de bois quadrangulaire au-dessus d'un puits, pour fixer la poulie, &c., *p. 19.* — 39. [illegible] et [illegible], seau (carré) pour puiser de l'eau, et corde pour le tenir, *ib.* — 40. [illegible] et [illegible], écluse, *p. 19, v.* — 41. [illegible], conduits ou tuyaux de bambou pour les eaux, *p. 20.* — 42. [illegible] et vulgairement [illegible], tuyaux de terre pour les irrigations, *p. 20, v.* — 43. [illegible] et maintenant [illegible], digue ou jetée pour contenir les eaux, *ib.* — 44. [illegible], plantation de bambou pour soutenir une jetée, *p. 21.* — 45. [illegible], saignée faite à un courant d'eau et contenue par une construction en planches, pour l'irrigation, *p. 21.* — 46. [illegible], chapelet pour les irrigations, *ib.* — 47. [illegible], roue pour élever l'eau, *pag. 22.* —

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

48. 𠀋 ⿰ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 et ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, levier pour élever l'eau du fond d'un puits, *p. 22, v.* — 49. 𠀋 ⿰ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, vase à deux anses pour les irrigations, et servant aussi à vider les voies d'eau sur les navires, *ib.* — USAGES ET PROPRIÉTÉS DE L'EAU. 50. ⿰ 𠂉 ⿱ 𠂉 ou ⿰ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, flots, *pag. 23.* — 51. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ou ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ou ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, tourbillon, eau qui tournoie, *p. 23, v.* — 52. ⿰ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ou ⿱ 𠂉 ⿰ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, ravines, torrens causés par la pluie, *p. 24.* — 53. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 et vulg. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, océan, *ib.* — 54. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 [loung-koung], palais des dragons, séjour fabuleux du dieu des eaux, *p. 24, v.* — 55. Débordemens, *pag. 25.* — 56. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 et vulg. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, eau chaude, bouillante, *pag. 25, v.* — 57. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ou ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, couler, *pag. 26.* — 58. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 et ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, gouttelettes, *pag. 26, v.* — 59. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, eau dans laquelle on lave le riz, *p. 26, v.* — 60. *Jus de terre*, eau qu'on a laissée séjourner sur de la terre argileuse, *p. 27.* — 61. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, lessive, eau de cendres, *ib.* — 62. Usages de l'eau, *p. 27, v.*

LIVRE LVIII.

Du Feu.

1. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ou ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, feu, *p. 1.* — 2. Du feu considéré dans ses rapports avec les deux principes (1), *p. 1, v.* — 3. Du feu (ou de l'éclat) des princes et des ministres (deux espèces de feu particulières à l'homme), *p. 2.* — 4. Du *feu froid* qu'on trouve dans une île de la mer du Midi, *p. 2, v.* — 5. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, feu follet né du corps des hommes et des animaux morts, *p. 3.* — 6. Autre sorte de feu follet, *p. 3, v.* — 7. ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉 ⿱ 𠂉, fanal au

(1) On distingue ici quatre sortes de feux pour le *ciel*, trois sortes de feux pour l'*homme*, et cinq sortes pour la *terre*. Les quatre feux du ciel sont celui de l'éther suprême, qui est le vrai feu ou le feu par excellence; le feu des étoiles, qui est d'une nature plus fugitive; celui des dragons et celui du tonnerre. Sur la terre, on distingue le feu qui s'obtient en perçant un morceau de bois, celui qui naît en frappant une pierre, celui que produit le choc des armes, celui qui vient de l'huile des pierres [pétrole], et celui qui naît dans l'eau. Le feu de l'homme s'entend dans un sens figuré, comme on le voit au n.° 3.

Digitized by Google

devant des maisons, *p. 4.* — 8. [illegible] et [illegible], torche, flambeau, *pag. 4, v.* — 9. [illegible], fanal que les pêcheurs allument pour attirer le poisson, *p. 5.* — 10. [illegible] ou [illegible], lampe, lanterne, *ib.* — 11. [illegible] [latchou], bougie, *p. 5, v.* — 12. [illegible] ou [illegible], lampe, *p. 6, v.* — 13. [illegible], brasier qu'on allume en été pour chasser les mouches, *ib.* — 14. [illegible], mèche, *p. 7.* — 15. [illegible] et [illegible], tison, *p. 7, v.* — 16. [illegible] et [illegible], charbon, charbons blancs, provenant d'arbres brûlés, *ib.* — 17. [illegible], boules ou cylindres faits de poudre de charbon, *p. 8.* — 18. [illegible], cendres, *p. 8, v.* — 19. [illegible], fumée, *p. 9.* — 20. [illegible], suie, *ib.* — 21. Bâtons d'odeur, bougies parfumées, *p. 9, v.* — 22. [illegible] ou [illegible], *moxa*, brûlure rationnelle de la peau dans les maladies, *pag. 10.* — 23. *Moxa* des esprits, procédé particulier pour le cautère actuel, *p. 10, v.* — 24. Fusée, chandelle romaine, *p. 11.* — 25. Usages du feu; cuire, brûler, sécher, distiller, &c., *p. 11, v.*

LIVRE LIX.

Des Métaux.

1. Des métaux en général, *p. 1.* — 2. Des pierres les plus célèbres de la Chine, *p. 2.* — 3. Des pierres les plus célèbres du Japon, *p. 3.* — 4. Tables des livres LIX et LX, *p. 4, v.* — 5. [illegible] ou [illegible], en samskrit *sou-fa-la*, en chinois *kin*, or, *p. 1.* — 6. *Pe, fak*, [illegible] et [illegible], feuilles d'or, or en lames, *p. 2.* — 7. [illegible] et [illegible], poudre et teinture d'or, *p. 3.* — 8. Yin, [illegible], en samskrit *a-lou-pa*, argent (argent jaune, argent noir, argent natif), *ib.* — 9. Thoung, [illegible], cuivre (pyrites, mines de cuivre, manière de les exploiter, &c.), *p. 5.* — 10. Cuivre natif, *p. 6.* — 11. Vert de cuivre, verdet, *ib.* — 12. Yan, [illegible], plomb, *p. 6, v.* — 13. Céruse, blanc de plomb, *p. 7.* — 14. Massicot, minium, *p. 7, v.* — 15. *Mi-tho-seng*, litarge, *p. 8.* — 16. Si,

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

ou , étain, *p. 8, v.* — 17. Thieï, , fer, *pag. 9, v.* — 18. , *fer cru*, fonte, *pag. 10.* — 19. , *fer cuit*, fer doux, *p. 10, v.* — 20. , acier, *p. 11.* — 21. Rouille, ocre, oxide de fer, *p. 12.* — 22. Ya-yan, (1), zinc, *p. 12, v.* — 23. Laiton, *p. 13.* — 24. , ou or Chinois (2), sorte de similor, *p. 13, v.* — 25. , étain blanc, d'une qualité supérieure, soudure (3), *p. 14.* — 26. Dorures, vermeil, *ib.* — 27. Cuivre rouge (4), *pag. 15.* — 28. , deniers, monnoie de cuivre, *p. 15, v.* — 29. ou , enfilade, corde avec laquelle on enfile des deniers, *p. 17.*

LIVRE LX.

Des Pierres précieuses.

Recherches sur la pierre de iu, *à la suite de l'Hist. de la ville de Khotan.*

1. Iu, , jade, jaspe oriental, *p. 1.* — 2. Chan-hou, , en samskrit *po-paï-so-fou-lo* ou *fafisiyafoura*, corail, *p. 2.* — 3. Lang-kan, madrépore agatisé des monts Himâlaya, *p. 2, v.* — 4 Ma-nao, , et en samskrit *ma-lo-kia-li*, agate, *p. 3.* — 5. Pao-chi (pierre précieuse), gemme rouge, verte, bleue ou violette, qu'on trouve dans le Tibet, en Tartarie ou dans l'occident de la Chine; saphir (?), rubis (?), *p. 3, v.* — 6. Pho li, cristal de roche en masse, *p. 4.* — 7. Chouï-tsing, , quartz cristallisé, *p. 4, v.* — 8. Ho-tchu, , lentilles de cristal ou de verre, *p. 5.* — 9. Siao-tseu, , [*vitro*, verre], phioles, bouteilles de verre que les barbares du midi apportent à Nagazaki, *p. 5, v.* — 10. Lieou-li, verre, *p. 6.* — 11 Yun-mou, , nacre de

(1) On avertit que ce mot est étranger; peut-être est-ce une abréviation de celui de *toutenague.*

(2) On fait l'or Chinois en alliant un cinquième de plomb avec du cuivre, et en y ajoutant quelquefois un sixième de calamine pour lui donner une belle couleur jaune, ou un dixième d'étain pour lui faire prendre une teinte blanche.

(3) C'est un alliage d'une livre de plomb avec dix onces d'étain.

(4) On nomme ainsi un alliage de cent parties de cuivre, trente d'étain blanc, et une petite proportion d'or.

perles,

Digitized by Google

perles, *p. 6, v.* — 12. Pe-chi-ying, ou, plus généralement, *chi-ying*, quartz cristallisé de différentes couleurs, *p. 7, v.* — 13. Tseu-chi-ying, améthyste, *ib.* — 14. Phou-sa-chi, pierre de phou-sa, opale (?), qu'on tire du mont O-meï, *p. 8.*

LIVRE LXI.

Des diverses espèces de Pierres ou Minéraux.

1. Index du livre LXI, *pag. 1, 2.* — 2. Tchin-cha, cinabre naturel, *p. 1.* — 3. Chouï-yin, 水銀, vif-argent, *p. 2.* — 4. Houng-fen, mercure doux, sublimé, *p. 3.* — 5. Fen-chouang, 粉霜, sublimé corrosif, *p. 4.* — 6. Iu-tchu ou tchu, cinabre artificiel, *p. 4, v.* — 7. Ling-cha, préparation de cinabre, *pag. 5.* — 8. Hioung-hoang [soufre mâle], 雄黃, réalgar, orpiment (?), *p. 5, v.* — 9. Thseu-hoang [soufre femelle], espèce inférieure à la précédente, *p. 6.* — 10. Chi-kao [graisse de pierre], sorte de pierre calcaire, *pag. 6, v.* — 11. Pang-kiaï-chi, spath calcaire, *p. 7, v.* — 12. Hoa-chi, sorte de craie, *p. 8.* — 13. Pou-hoeï-mou, bois incombustible, bois pétrifié, *p. 8, v.* — 14. Soung-chi, *pierre de pin*, bois pétrifié, qu'on suppose être du bois de pin, *p. 9.* — 15. Tchhi-chi-tchi (graisse de pierre rouge), sanguine, *p. 9, v.* — 16. He-chi-tchi (graisse de pierre noire), pierre noire, *p. 10.* — 17. Lou-kan-chi, calamine, *ib.* — 18. Wou-ming-i, pierre d'aigle, *p. 11.* — 19. Mi-li-tseu, pyrite (?), *p. 11, v.* — 20. Che-tchi, oxide de fer en masse cylindrique, *ib.* — 21. Chi-tchoung-jou, stalactites, *p. 12.* — 22. Khoung-koung-nieï, stalactite dont le trou est conservé ouvert, *p. 12, v.* — 23. Yin-nieï, autre sorte de stalactite, *p. 13.* — 24. Chi-tchouang, stalagmite, *ib.* — 25. Chi-hoa, albâtre, *ib.* — 26. Thou-yin-nieï, albâtre terreux, *p. 13, v.* — 27. Chi-nao, cailloux figurés qu'on trouve dans la craie, *ib.* — 28. Chi-yeou, 石油, pétrole, *p. 14.* — 29. Ti-seou *(urine de terre)*, liquide jaunâtre qui sert à tremper le fer,

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

p. 14, v. — 30. Chi-than (charbon de pierre), houille, *p. 14.* — 31. Jan-chi, pierre jaune qui s'échauffe quand on la mouille, *p. 15.* — 32. Jan-thou, tourbe (?), *ib.* — 33. Chi-hoeï, chaux, *p. 15, v.* — 34. Chi-mian, *pain de pierre;* sorte de pierre qui naît dans les temps de famine, et que les pauvres gens mangent, *p. 16, v.* — 35. Feou-chi, [illegible], pierre ponce, *ib.* — 36. Kio-ming-chi, pierre arborisée, *p. 17.* — 37. Chi-tchi, fossiles dont on distingue cinq espèces, *p. 17, v.* — 38. Yang-khi-chi, zéolithe, *p. 18, v.* — 39. Thseu-chi, ammonite (?), *p. 19.* — 40. Hiouan-chi, *pierre bleue, p. 20.* — 41. Taï-tche-chi, argile colorée en rouge; ocre, *p. 20, v.* — 42. Iu-iu-liang, sorte de pierre jaune, *p. 21.* — 43. Koung-tsing, [illegible], sorte de pétrification, *p. 21, v.* — 44. Kin-tsing, autre espèce voisine de la précédente, *p. 22.* — 45. Tseng-tsing, concrétion d'oxide de cuivre, *p. 22, v.* — 46. Lou-tsing, malachite, *ib.* — 47. Pian-tsing, sorte de pierre verte, *p. 23.* — 48. Tan-fan, vitriol, *p. 23, v.* — 49. Iu-chi, espèce de spath, *p. 24.* — 50. Pi-chouang-chi, arsenic rouge, réalgar, *p. 24, v.* — 51. Kin-sing-chi, mica, *p. 25.* — 52. Pho-so-chi, aventurine (?), *p. 25.* — 53. Thsing-meng-chi, serpentine (?), *p. 26.* — 54. Hoa-jouï-chi, pierre jaune avec des points blancs, *p. 26, v.* — 55. Kin-kang-chi, diamant, *p. 27.* — 56. Pian-chi, pierre dont on faisoit autrefois des aiguilles pour l'acupuncture, *p. 28.* — 57. Tchi-li, [illegible] et [illegible], cos, pierre à aiguiser, *p. 28, v.* — 58. Me-fan-chi, pouddingue, brèche, *p. 28 (bis).* — 59. Chouï-tchoung-pe-chi, pierres qu'on trouve dans les rivières et les ruisseaux, *pag. 28 (bis), v.* — 60. Cha, [illegible], et vulgairement [illegible], sable, *p. 29.* — 61. Chi-yan *(hirondelle de pierre)*, plicatule fossile, *ib.* — 62. Chi-hiaï, crabe pétrifié, *p. 30.* — 63. Che-hoang, concrétion qu'on trouve dans le ventre d'un serpent, *p. 30, v.* — 64. Ying-chouï-chi, sel gemme, *ib.* — 65. Hiouan-tsing-chi, cristaux hexaëdres de couleur verte, *p. 31.* — 66. Lou-yan (sel vert), concrétion d'oxide de cuivre, *p. 31, v.* — 67. Pou-siao, salpêtre (?), servant à préparer les cuirs, *ib.* — 68. Mang-

Digitized by Google

siao, nitre purifié, *p. 32.* — 69. Ma-ya-siao, cristaux de nitre, *p. 32, v.* — 70. Hiouan-ming-fen, préparation de nitre, *p. 32.* — 71. Yan-siao, salpêtre purifié, *p. 33.* — 72. Nao-cha, sel ammoniac, *p. 34.* — 73. Pheng-cha, borax, *p. 34, v.* — 74. Tchi-pheng cha, manière de récolter le borax, *p. 35.* — 75. Lieou-hoang, 丁 ㇇ 丶 凵, soufre, *p. 35.* — 76. Ming-fan, alun, *p. 36.* — 77. Lou-fan, 冫 丿 口, alun vert, *p. 37, v.* — 78. Hoang-fan, alun jaune, *p. 38.* — 79. Tchha-youan-yo, sorte de pierre noire qui sert à peindre en bleu sur porcelaine, *pag. 38, v.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Cf. *Mélanges Asiatiques, t. I, pag. 209.*

LIVRE LXII. I.re PARTIE.

De la Géographie de la Chine.

1. Index, *pag. 1 — 3.* — 2. La Chine, en chinois Tchoung-hoa, Tchoung-hia, Tchoung-koue, Hoa-hia, Tchin-tan, Tchi-na; en japonois 丶丶 ⺾ et 〳〵 凵 口 中, *p. 1.* — 3. Carte générale de la Chine, partagée, suivant l'ancienne division, en quinze provinces, *p. 1, v.* — 4. Division de la Chine en neuf provinces, au temps de Iu, *p. 3.* — 5. Min-youeï, ancien nom de la province de Fou-kian, *ib.* — 6. Noms des royaumes entre lesquels étoit partagée la Chine aux époques comprises dans la Chronique de Confucius, intitulée *Tchhun-thsieou, ib.* — 7. Noms des six royaumes, du temps des guerres civiles, *p. 3, v.* — 8. Noms des quinze provinces, avec la lecture de ces noms en japonois, *ib.* — 9. Nombre des fou ou départemens (149); des tcheou (128) et des hian (1105) de l'empire chinois, *p. 4.* — 10. Population par familles (1,134,000), et par bouches (55,783,000), *ib.* — 11. Carte de la province de Pe-king, *p. 4, v.* — 12. Description de la province de Pe-king, en japonois *Pots-kin* et *Fo-tsirî [Pe-tchi-li], p. 5, v.* — 13. Chun-thian-fou, en japonois *Ziu-ten-foû* (Pe-king), *ib.* — 14. Hoang-ti, ancien empereur, *p. 6.* — 15. Royaume de Yan, fondé sous les Tcheou, *ib.* — 16. Note sur Tchao-kouang-han, homme célèbre, *ib.* —

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

17. Liao, en japonois Riao, dynastie Tartare, *p. 6, v.* — 18. Kin, en japonois *Kin*, autre dynastie Tartare, *ib.* — 19. Youan, en japonois *Gen*, dynastie Mongole, *p. 7.* — 20. Thsing, en japonois *Sin*, dynastie Mandchoue, *p. 7, v.* — 21. Note sur Ye-liu-tchou-thsaï, homme célèbre au temps de Tchingkis-khan, *p. 8.* — 22. Pao-ting-fou, *ib.* — 23. Vie de Tchang-youan-sou, *p. 8, v.* — 24. Vie de Tchang-hoa, *ib.* — 25. Ho-kian-fou, *p. 9.* — 26. Note sur Pian-thsio, *p. 9, v.* — 27. Note sur Lieou-ho-kian, *ib.* — 28. Tchin-ting-fou, *ib.* — 29. Note sur Khoung-ying-tha, célèbre interprète des King, *p. 10, v.* —. 30. Note sur Li-toung-youan, habile médecin, *p. 11.* — 31. Note sur Wang-hao-kou, *ib.* — 32. Chun-te-fou, *ib.* — 33. Kouang-phing-fou, *p. 11, v.* — 34. L'*oreiller* de Han-tan, fable qu'on raconte au sujet d'une des villes de la dépendance de Kouang-phing, *p. 12.* — 35. Taï-ming-fou, *ib.* — 36. Note sur Thsang-kieï, l'inventeur de l'écriture, *p. 12, v.* — 37. Young-phing-fou, *ib.* — 38. Note sur Pe-i et sur Chou-tsi, *p. 13.* — 39. Yan-khing-tcheou, *ib.* — 40.. Pao-'an-tcheou, *p. 13. v.* — 41. Wan-thsiouan-tou, siége du gouvernement militaire, *ib.* — 42. Productions de la province de Pe-king, *p. 14.* — 43. Carte de la province de Nan-king, en japonois Nan-kin, *pag. 14, v.* — 44. Description de la province de Nan-king, *p. 15, v.* — 45. Ying-thian-fou, en japonois Wan-ten-poû, *ib.* — 46. Dynastie de 'Ou, en japonois *Go*, *p. 16.* — 47. Tsin orientaux, en japonois *Doo-sin*, *p 16, v.* — 48. Soung méridionaux, en japonois *Nan-soo*, *ib.* — 49. Thsi méridionaux, en japonois *Nan-seï*, *ib.* — 50. Liang, en japonois *Riyao*, *pag. 17.* — 51. Tchin, en japonois *Tsin*, *ib.* — 52. Thaï-ming, en japonois *Taï-min*, *ib.* — 53. Note sur Ko-hiouan, *p. 17, v.* — 54. Note sur Thao-houng-king, *p. 18.* — 55. Foung-yang-fou, *p. 19.* — 56. Note sur Lao-tseu, en japonois *Rao-si*, *ib.* — 57. Note sur Tchouang-tseu, en japonois *Sao-si*, *ib.* — 58. Sou-tcheou-fou, *p. 20.* — 59. Ou-hou, ou les cinq lacs, *p. 20, v.* — 60. Note sur 'Ou-wang-fou-tchha, *ib.* — 61. Note sur Ou-tseu-siu, *p. 21.* — 62. Note sur Fan-li, *ib.* — 63. Note

Digitized by Google

sur Kou-ye-wang, *p. 21, v.* — 64. Note sur 'Ou-no, *ib.* — 65. Note sur Sieï-ki, *ib.* — 66. Soung-kiang-fou, *p. 22.* — 67. Note sur Lou-ki, *ib.* — 68. Tchhang-tcheou-fou, *p. 22, v.* — 69. Tchin-kiang-fou, *ib.* — 70. Yang-tcheou-fou, *p. 23.* — 71. Note sur Han-sin, *ib.* — 72. Hoaï-'an-fou, *p. 23, v.* — 73. Note sur Tchang-liang, *p. 24.* — 74. Lou-tcheou-fou, *p. 24, v.* — 75. Note sur Tso-thseu, *ib.* — 76. An-khing-fou, *p. 25.* — 77. Thaï-phing-fou, *p. 25, v.* — 78. Ning-koue-fou, *ib.* — 79. Tchi-tcheou-fou, *p. 26.* — 80. Hoeï-tcheou-fou, *ib.* — 81. Note sur Tchu-tseu, en japonois *Siou-si, p. 26, v.* — 82. Note sur Wang-ki, *ib.* — 83. Kouang-te-tcheou, *pag. 27.* — 84. Ho-tcheou, *ib.* — 85. Hoa-yang-thoung, antre ou caverne de Hoa-yang, *p. 27, v.* — 86. Tchu-tcheou, *ib.* — 87. Tchu-tcheou, *pag. 28.* — 88. Note sur Hiang-iu, *ib.* — 89. Note sur Siao-ho, *p. 28 v.* — 90. Note sur Fan-hoeï, *ib.* — 91. Note sur Hoa-tho, *p. 29.* — 92. Productions de la province de Nan-king, *p. 29, v.* — 93. Carte de la province de Chan-toung, *p. 30, v.* — 94. Description de la province de Chan-toung, en japonois *San-ton, p. 31, v.* — 95. Tsi-nan-fou, *ib.* — 96. Note sur Toung-fang-sou, *ib.* — 97. Note sur Chen-tao-taï-sse, en japonois *Zen-dao-daï-si, p. 32.* — 98. Yan-tcheou-fou, *ib.* — 99. Royaume de Lou, en japonois *Ro, p. 32, v.* — 100. Note sur l'empereur Chin-noung, en japonois *Sin-noo, ib.* — 101. Note sur Khoung-tseu [Confucius], en japonois *Koo-si, p. 33.* — 102. Temple de Confucius, *p. 33, v.* — 103. Note sur Tseu-sse, en japonois, *Sizi, p. 34.* — 104. Note sur Tseng-tseu, en japonois, *Saq-zi, ib.* — 105. Les dix [principaux] disciples de Confucius, *p. 34, v.* — 106. Note sur Meng-tseu, en japonois *Moo-zi, ib.* — 107. Note sur Thsian-ting-koue, *p. 35.* — 108. Note sur Wang-thsiang, *p. 35, v.* — 109. Toung-tchhang-fou, *ib.* — 110. Thsing-tcheou-fou, *p. 36.* — 111. Note sur Wang, prince de Thsi, *ib.* — 112. Note sur Meng-tchang-kiun, *p. 38, v.* — 113. Note sur Chun-thsian-yi, *ib.* — 114. Teng-tcheou-fou, *p. 37.* — 115. Laï-tcheou-fou, *ib.* — 116. Note

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

sur Hoang-fou, *p. 37, v.* — 117. Gouvernement militaire du Liao-toung, *ib.* — 118. Productions du Chan-toung, *p. 38.* — 119. Carte de la province de Chan-si, *p. 38, v.* — 120. Description de la province de Chan-si, en japonois *San-seï, p. 39, v.* — 121. Taï-youan-fou, en japonois *Daa-yen-poû, ib.* — 122. Note sur Ti-jin-kieï, *p. 40.* — 123. Note sur Pe-lo-thian, *ib.* — 124. Note sur Tao-tcho-tchen-sse, *ib.* — 125. Phing-yang-fou, *p. 40, v.* — 126. Note sur l'empereur Yao, en japonois *Teï-giyao, ib.* — 127. Note sur l'empereur Chun, en japonois *Teï-siyoun, p. 41.* — 128. Note sur Iu, fondateur de la dynastie de Hia, en japonois *Kauo O-wao, ib.* — 129. Dynastie de Tsin, *ib.* — 130. Note sur Kiaï-tseu-tchouï, *p. 41, v.* — 131. Note sur Iu-jang, *ib.* — 132. Note sur Kouan-in, *p. 42.* — 133. Note sur Pheï-kiaï, *ib.* — 134. Taï-thoung-fou, *p. 42, v.* — 135. Note sur Hoang-'an, *ib.* — 136. Note sur Than-liouan-tchen-sse, *p. 43.* — 137. Wen-tcheou, *ib.* — 138. Liao-tcheou, *ib.* — 139. Thsin-tcheou, *p. 43, v.* — 140. Lou-'an-fou, *ib.* — 141. Tse-tcheou, *pag. 44.* — 142. Note sur Yang-ki-tsoung, *ib.* — 143. Productions de la province de Chan-si, *p. 44, v.*

LIVRE LXII. II.e PARTIE.

Suite de la Géographie de la Chine.

1. Index des articles relatifs aux trois provinces de Ho-nan, de Chen-si et de Hou-kouang, *p. 1.* — 2. Carte de la province de Ho-nan, *p. 1, v.* — 3. Description de la province de Ho-nan, en japonois *Poou-nan, p. 2, v.* — 4. Khaï-foung-fou, en japonois *Kaï-fon-poû, ib.* — 5. Dynastie de 'Weï, en japonois *Gi, p. 3.* — 6. Dynastie de Tchin, en japonois *Tsin, ib.* — 7. Dynastie des Liang postérieurs, en japonois *Go-riyao, ib.* — 8. Dynastie des Thang postérieurs, en japonois *Go-tao, p. 3, v.* — 9. Dynastie des Tsin postérieurs, en japonois *Go-sin, ib.* — 10. Dynastie des Han postérieurs, en japonois *Go-*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

kan, ib. — 11. Dynastie des Tcheou postérieurs, en japonois *Go-sio, ib.* — 12. Dynastie des Soung du nord, en japonois *Pok-sao, p. 4.* — 13. Note sur Ting-kouan, *ib.* — 14. Note sur Youan-hian, *p. 4, v.* — 15. Note sur Youan-tsi, *ib.* — 16. Note sur Ki-khang, *ib.* — 17. Note sur Lieou-pe-lun, *p. 5.* — 18. Note sur Wang-joung, *ib.* — 19. Koueï-te-fou, *ib.* — 20. Dynastie des Chang, en japonois *Siyaou, p. 5, v.* — 21. Dynastie des Soung, en japonois *Soou, ib.* — 22. Tchang-te-fou, *ib.* — 23. Note sur Fo-thou-tchhing ou *Fouts-tsou-teou, p. 6.* — 24. Note sur Yo-feï, *p. 6, v.* — 25. Note sur Yo-yun, *ib.* — 26. Weï-hoeï-fou, *p. 7.* — 27. Hoaï-khing-fou, *ib.* — 28. Ho-nan-fou, *p. 7, v.* — 29. Dynastie des Hàn orientaux, en japonois *Toou-kan, ib.* — 30. Dynastie des Weï, en japonois *Gi, p. 8.* — 31. Dynastie des Tsin occidentaux, en japonois *Saï-sin, ib.* — 32. Note sur l'Indien Tha-mo-tsun-tche, en japonois *Darama-sonzia, p. 8, v.* — 33. Note sur Tsouï-kho-taï-sse, en japonois *Si-ka-daïsi, ib.* — 34. Note sur Seng-thsan-taï-sse, en japonois *Soou-zen-daï-si, ib.* — 35. Note sur Tao-sin-taï-sse, en japonois *Doou-sin-daïsi, pag. 9.* — 36. Note sur Houng-jin-taï-sse, en japonois *Kooun nin-daïsi, ib.* — 37. Note sur Tsouï-neng-taï-sse, en japonois *Si-uoou-daïsi* (1), *p. 9, v.* — 38. Note sur Kia-yi, *p. 10.* — 39. Note sur Tsaï-young, *ib.* — 40. Note sur Ma-young, *p. 10, v.* — 41. Note sur Tchhing-hiouan, *ib.* — 42. Note sur Cheou-khang-tsi, *ib.* — 43. Note sur Tchhing-ming-tao, *ib.* — 44. Note sur Tchhing-yi-tchhouan, *p. 11.* — 45. Nan-yang-fou, *p. 11, v.* — 46. Note sur 'Aï-wang-tchoung, *ib.* — 47. Note sur Tchoung-king, *p. 12.* — 48. Jou-ning-fou, *ib.* — 49. Note sur Hiu-chin, en japonois *Kio-sin, p. 12, v.* — 50. Note sur Fe-tchang-fang, *ib.* — 51. Note sur Hiu-yin-tsoung, *p. 13.* — 52. Productions de la province de Ho-nan, *p. 13, v.* — 53. Carte de la province de Chen-si, en japonois *Sen-souï, pag. 14, v.* — 54. Description de la province de Chen si, *p. 15, v.* — 55. Si-'an-fou,

Biogr. univ. au mot Fo-thou-tchhing.

(1) Ce personnage et les cinq qui précèdent sont les successeurs des patriarches Bouddhistes, dont il sera parlé plus bas, dans le livre LXIV.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

en japonois *Souï-an-foû, ib.* — 56. Note sur Wou-wang de la dynastie des Tcheou, en japonois *Siou-no-bou-waou, p. 16.* — 57. Note sur Chi-hoang-ti, de la dynastie des Thsin, en japonois *Sin-no-si-kouaou-deï, p. 16, v.* — 58. Dynastie des premiers Han, en japonois *Zen-kan, p. 17.* — 59. Dynastie des 'Weï occidentaux, en japonois *Saï-gi, p. 17, v.* — 60. Dynastie des Tcheou postérieurs, en japonois *Go-siou, ib.* — 61. Dynastie des Souï, *p. 18.* — 62. Dynastie des Thang, en japonois *Taou, ib.* — 63. Note sur Kieou-ma-lo-chi, en japonois *Kou-ma-ra-sia, p. 18, v.* — 64. Note sur Fou-kian, fondateur de la dynastie des premiers Thsin, au temps de la division de la Chine en seize royaumes, *ib.* — 65. Note sur Thoung-tchoung-chu, *p. 19.* — 66. Note sur Sse-ma-thsian, en japonois *Si-ba-sen, pag. 19, v.* — 67. Note sur Tchang-koung-khiu, *ib.* — 68. Note sur le temple du Cheval blanc, *ib.* — 69. Note sur Yang-tchin, *p. 20, v.* — 70. Note sur Sun-sse-mao, *p. 20, v.* — 71. Note sur Hiouan-tsang-san-tsang, *ib.* — 72. Note sur Tchin-po, *p. 21.* — 73. Note sur Yan-sse-kou, *ib.* — 74. Note sur Iu-chi-nan, *ib.* — 75. Foung-thsiang-fou, *pag. 21, v.* — 76. Note sur Ma-youan, *p. 22.* — 77. Han-tchoung-fou, *ib.* — 78. Note sur Tchang-khian, *p. 22, v.* — 79. Note sur Ho-kouang, *ib.* — 80. Note sur Tcheou-pho, *p. 23.* — 81. Phing-liang-fou, *ib.* — 82. Note sur Laï-hou-eul, *p. 23, v.* — 83. Ye-tchhang-fou, *ib.* — 84. Lin-tchao-fou, *pag. 24.* — 85. Note sur Wang-houng, *ib.* — 86. Khing-yang-fou, *ib.* — 87. Yan-'an-fou, *pag. 24, v.* — 88. Note sur Hoang-fou-mi, *p. 25.* — 89. Forteresse de Ning-hia, *ib.* — 90. Seconde forteresse de Ning-hia, *ib.* — 91. Commandement de Tchao-tcheou, *p. 25, v.* — 92. Commandement de Min-tcheou, *ib.* — 93. Commandement de Ho-tcheou, *p. 26.* — 94. Forteresse de Tsing-lou, *ib.* — 95. Garnison de Wen-hian, *pag. 26, v.* — 96. Commandement sur la frontière du Chen-si, *ib.* — 97. Note sur Li-kouang, *p. 27.* — 98. Note sur Sou-wou, *ib.* — 99. Note sur Li-ling, *ib.* — 100. Productions du Chen-si, *p. 27, v.* — 101. Carte de la province

de

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

de Hou-kouang, *p. 28, v.* — 102. Description de la province de Hou-kouang, en japonois *Ko-kouwaou, pag. 29, v.* — 103. Wou-tchhang-fou, *ib.* — 104. Note sur Piàn-ho, *pag. 30.* — 105. Han-yang-fou, *ib.* — 106. Siang-yang-fou, *p. 30, v.* — 107. Note sur Tou-tseu-mi, *ib.* — 108. Note sur Li-thaï-pe, *p. 31.* — 109. Yun-yang-fou, *ib.* — 110. Te-'an-fou, *ib.* — 111. Note sur Koueï-koung-tseu, *pag. 31.* — 112. Hoang-tcheou-fou, *ib.* — 113. King-tcheou-fou, *p. 32.* — 114. Tchang-cha-fou, *pag. 32, v.* — 115. Note sur Khiu-youan, *ib.* — 116. Pao-khing-fou, *p. 33.* — 117. Heng-tcheou-fou, *p. 33, v.* — 118. Note sur Souï-sse-tchen-sse, *ib.* — 119. Tchang-te-fou, *p. 34.* — 120. Tchin-tcheou-fou, *pag. 34, v.* — 121. Young-tcheou-fou, *ib.* — 122. Note sur Tcheou-meou-chou, *pag. 35.* — 123. Tching-thian-fou [An-lou-fou], *ib.* — 124. Tsing-tcheou, *p. 35, v.* — 125. Tchhin-tcheou, *ib.* — 126. Chi-tcheou-fou, *ib.* — 127. Young-chun, *ib.* — 128. Pao-tsing-tcheou, *pag. 36, v.* — 129. Productions du Hou-kouang, *p. 37.*

LIVRE LXIII.

Suite de la Géographie de la Chine.

1. Index des articles relatifs aux huit provinces de Kiang-si, de Tche-kiang, de Fou-kian, de Kouang-toung, de Kouang-si, de Koueï-tcheou, de Sse-tchouan et de Yun-nan, *pag. 1.* — 2. Carte de la province de Kiang-si, *p. 1.* — 3. Description du Kiang-si, *pag. 2, v.* — 4. Nan-tchhang-fou, *ib.* — 5. Note sur Hiu-sun, *pag. 3.* — 6. Note sur Hoang-chan-kou, *p. 3, v.* — 7. Note sur Tchu-chen, *ib.* — 8. Sao-tcheou-fou, *ib.* — 9. Kouang-sin-fou, *p. 4.* — 10. Nan-kang-fou, *ib.* — 11. Kieou-kiang-fou, *pag. 4, v.* — 12. Note sur Toung-foung, *ib.* — 13. Note sur Thao-youan-ming, *p. 5.* — 14. Kian-tchhang-fou, *ib.* — 15. Fou-tcheou-fou, *pag. 5, v.* — 16. Note sur Lou-kieou-ling, *p. 6.* — 17. Lin-kiang-fou, *ib.* — 18. Ki-

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

'an-fou, *pag. 6, v.* — 19. Note sur 'Eou-yang-sieou, *ib.* — 20. Note sur Wen-thian-thsiang, *ib.* — 21. Note sur Li-meou, *p. 7.* — 22. Chouï-tcheou-fou, *ib.* — 23. Youan-tcheou-fou, *p. 7, v.* — 24. Kan-tcheou-fou, *ib.* — 25. Nan-'an-fou, *p. 8.* — 26. Productions de la province de Kiang-si, *p. 8, v.* — 27. Carte de la province de Tche-kiang, *p. 9.* — 28. Description du Tche-kiang, en japonois *Sets-koou, p. 10.* — 29. Hang-tcheou-fou, en japonois *Fan-tsiou-poû, ib.* — — 30. Note sur la dynastie des Soûng méridionaux, en japonois *Nan-soou, p. 11.* — 31. Note sur Thsian-yi, *ib.* — 32. Kia-hing-fou, en japonois *Kia-fin-foû, p. 11, v.* — 33. Hou-tcheou-fou, en japonois *Oû-tsiou-foû, ib.* — 34. Note sur Ma-siang, *p. 12.* — 35. Nian-tcheou-fou, en japonois *Nen-tsiou-foû, ib.* — 36. Kin-hoa-fou, en japonois *Kin-faya-foû, p. 12, v.* — 37. Note sur Soung-king-lian, *ib.* — 38. Note sur Hiu-lou-tsi, *p. 13.* — 39. Note sur Iu-po, *ib.* — 40. Note sur Tchu-tchin-heng, *ib.* — 41. Note sur Foutaï-sse, *pag. 13, v.* — 42. Kiu-tcheou-fou, *ib.* — 43. Note sur Wang-tchi, *p. 14.* — 44. Note sur Tao-'an-tchen-sse, *ib.* — 45. Tchou-tcheou-fou, *p. 14, v.* — 46. Note sur Lieou-pe-wen, *p. 15.* — 47. Chao-hing-fou, *ib.* — 48. Note sur Kiu-tsian, roi de Youeï, *p. 15, v.* — 49. Note sur Yan-kouang, *ib.* — 50. Note sur Wang-yi-tchi, *ib.* — 51. Note sur Tchu-maï-tchin, *pag. 16* (1). — 52. Note sur le religieux Pou-taï, *ib.* — 53. Taï-tcheou-fou, *p. 16, v.* — 54. Note sur Tchi-tche-tchen-sse, *ib.* — 55. Note sur Han-chen-tseu, *pag. 17.* — 56. Note sur Chi-te, *ib.* — 57. Note sur Lin-'o, *p. 17, v.* — 58. Note sur Fang-hiao-jou, *ib.* — 59. Wen-tcheou-fou, *p. 18.* — 60. Du royaume de Tchhang, *ib.* — 61. Du mont Phou-tho, *p. 18, v.* — 62. Productions du Tche-kiang, *p. 19.* — 63. Carte de la province de Fou-kian, *p. 19, v.* — 64. Description du Fou-kian, en japonois *Fouts-ken, p. 20, v.* — 65. Fou-tcheou-fou, en japo-

(1) A la suite de cette note, on trouve les distances marquées de la célèbre ville de Ning-pho (en japonois *Naïfa*), aux autres villes de la province et aux côtes du Japon. Il paroît y avoir une lacune en cet endroit.

Digitized by Google

nois *Fouk-tsiou-foû*, *ib.* — 66. Thsiouan-tcheou-fou, *pag.* 21. — 67. Hia-men, en japonois *Kamin*, [Émouy], *ib.* — 68. Note sur Koue-sing-ye, *p.* 21, *v.* — 69. Kian-ning-fou, en japonois *Ken-nin-foû*, *p.* 22. — 70. Note sur Tsaï-si-chan, *p.* 22, *v.* — 71. Note sur Tsaï-kieou-foung, *ib.* — 72. Note sur Tchin-si-chan, *ib.* — 73. Yan-phing-fou, *ib.* — 74. Note sur Yang-koueï-chou, *p.* 23. — 75. Teng-tcheou-fou, *ib.* — 76. Hing-hoa-fou, *ib.* — 77. Tchao-wou-fou, *p.* 23, *v.* — 78. Tchang-tcheou-fou, en japonois *Sia-tsiou-foû*, *ib.* — 79. Fou-ming-fou, *p.* 24. — 80. Productions du Fou-kian, *p.* 24, *v.* — 81. Carte de la province de Kouang-toung, *pag.* 25, *v.* — 82. Description du Kouang-toung, en japonois *Kan-toou*, *p.* 26, *v.* — 83. Kouang-tcheou-fou, en japonois *Kouan-tsiou-foû*, *ib.* — 84. Note sur Ho-sian-kou, *p.* 27. — 85. Tchao-tcheou-fou, *ib.* — 86. Note sur Tchang-kieou-ling, *pag.* 27, *v.* — 87. Nan-hioung-fou, *ib.* — 88. Hoeï-tcheou-fou, *p.* 28. — 89. Note sur Tchin-nan, *ib.* — 90. Tchao-tcheou-fou, *p.* 28, *v.* — 91. Note sur Han-touï-tchi, *ib.* — 92. Tchao-khing-fou, *p.* 29, *v.* — 93. Kao-tcheou-fou, *ib.* — 94. Lian-tcheou-fou, *pag.* 29, *v.* — 95. Louï-tcheou-fou, *p.* 30. — — 96. Khioung-tcheou-fou, *ib.* — 97. Note sur Ko-tchang-keng, *p.* 30, *v.* — 98. Productions de la province de Kouang-toung, *pag.* 31. — 99. Carte de la province de Kouang-si, *pag.* 31, *v.* — 100. Description du Kouang-si, *p.* 32, *v.* — 101. Koueï-lin-fou, *ib.* — 102. Lieou-tcheou-fou, *p.* 33. — 103. Khing-youang-fou, *ib.* — 104. Pheng-lo-fou, *p.* 33, *v.* — 105. 'Ou-tcheou-fou, *ib.* — 106. Sin-tcheou-fou, *p.* 34. — 107. Nan-ning-fou, *ib.* — 108. Thaï-phing-fou, *p.* 34, *v.* — 109. Thian-tcheou-fou, *p.* 35. — 110. Sse-ming-fou, *ib.* — 111. Sse-'en-kiun-min-fou, *ib.* — 112. Tchin-'an-fou, *pag.* 35, *v.* — 113. Sse-tching-fou, *ib.* — 114. Li-tcheou, *p.* 36. — 115. Foung-yi-tcheou, *ib.* — 116. Hiang-wou-tcheou, *ib.* — 117. Tou-khang-tcheou, *p.* 36, *v.* — 118. Loung-tcheou, *ib.* — 119. Kiang-tcheou, *p.* 37. — 120. Sse-ling-tcheou, *ib.* — 121. Commandement général de Chang-lin, *ib.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 122. Commandement général de 'An-loung, *p. 37, v.* — 123. Productions du Kouang-si, *ib.* — 124. Carte de la province de Koueï-tcheou, *p. 38, v.* — 125. Description du Koueï-tcheou, en japonois *Ki-ziou, p. 39, v.* — 126. Koueï-yang-fou, *ib.* — 127. Sse-tcheou-fou, *p. 40.* — 128. Sse-nan-fou, *ib.* — 129. Tchin-youan-fou, *p. 40, v.* — 130. Chi-thsian-fou, *ib.* — 131. Thoung-sin-fou, *ib.* — 132. Li-phing-fou, *p. 41.* — 133. Phou-'an-tcheou, *ib.* — 134. Young-ning-tcheou, *p. 41, v.* — 135. Tchin-ning-tcheou, *ib.* — 136. 'An-chun-tcheou, *p. 42.* — 137. Commandement de Kin-tchou, *ib.* — 138. Commandement de Phou-ting, *ib.* — 139. Camp de Sin-thian, *p. 42, v.* — 140. Camp de Phing-youeï, *ib.* — 141. Camp de Loung-li, *p. 43.* — 142. Tou-yun-fou, *ib.* — 143. Citadelle de Pi-tsieï, *ib.* — 144. Citadelle de 'Weï-tsing, *p. 43, v.* — 145. Citadelle de 'An-tchouang, *ib.* — 146. Citadelle de Tsing-phing, *ib.* — 147. Citadelle de Phing-pha, *pag. 44.* — 148. Poste de Phou-che, *ib.* — 149. Productions du Koueï-tcheou, *p. 44, v.* — 150. Carte de la province de Sse-tchhouan, *p. 45, v.* — 151. Description du Sse-tchhouan en japonois *Si-sen, p. 46, v.* — 152. Tching-tou-fou, *pag. 47.* — 153. Dynastie de Chou-han, *ib.* — 154. Note sur Tchou-ko-khoung-ming, *p. 47, v.* — 155. Note sur Yang-hioung, *p. 48.* — 156. Note sur Wen-'oung, *ib.* — 157. Note sur Yan-kiun-phing, *p. 48, v.* — 158. Pao-ning-fou, *p. 49.* — 159. Chun-khing-fou, *ib.* — 160. Note sur Ki-sin, *p. 49, v.* — 161. Siu-tcheou-fou, *ib.* — 162. Tchoung-khing-fou, *ib.* — 163. Note sur Kian-yi, *p. 50.* — 164. Koueï-tcheou-fou, *ib.* — 165. Ma-hou-fou, *p. 50, v.* — 166. Toung-tchhouan-cheou, *ib.* — 167. Meï-tcheou, *p. 51.* — 168. Note sur Sou-toung-pho, *ib.* — 169. Kia-ting-tcheou, *p. 51, v.* — 170. Lou-tcheon, *p. 52.* — 171. Ya-tcheou, *ib.* — 172. Commandement de Toung-tchhouan, *p. 52, v.* — 173. Commandement de 'Ou-meng, *ib.* — 174. Commandement de 'Ou-sa, *p. 53.* — 175. Commandement de Mang-pou, *ib.* — 176. Po-tcheou, *p. 53, v.* — 177. Gouvernement de Young-ning, *ib.*

Digitized by Google

— 178. Gouvernement de Loung-tcheou, *p. 54.* — 179. Les six tribus étrangères de Thian-thsiouan, *ib.* — 180. Li-tcheou, *p. 54, v.* — 181. Commandement de Phing-tcha-thoung, *ib.* — 182. Commandement de Soung-fan et autres lieux, *p. 55.* — 183. Gouvernement de Thieï-hi, *ib.* — 184. Colonie militaire du Sse-tchhouan, *p. 55, v.* — 185. Productions du Sse-tchhouan, *ib.* — 186. Carte de la province de Yun-nan, *p. 56, v.* — 187. Description du Yun-nan, *pag. 57, v.* — 188. Yun-nan-fou, *p. 58.* — 189. Taï-li-fou, *ib.* — 190. Lin-'an-fou, *p. 58, v.* — 191. Thsou-hioung-fou, *ib.* — 192. Tching-kiang-fou, *p. 59.* — 193. King-toung-fou, *ib.* — 194. Kouang-nan-fou, *p. 59, v.* — 195. Kouang-si-fou, *ib.* — 196. Tchin-youan-fou, *p. 60.* — 197. Young-ning-fou, *ib.* — 198. Chun-ning-fou, *p. 60, v.* — 199. Département et commandement de Khio-tsing, *ib.* — 200. Département et commandement de Yao-'an, *p. 61.* — 201. Département et commandement de Hou-khing, *ib.* — 202. Département et commandement de Wou-ting, *p. 61, v.* — 203. Département et commandement de Thsin-tian, *ib.* — 204. Département et commandement de Li-kiang, *p. 62.* — 205. Département et commandement de Youan-kiang, *ib.* — 206. Meng-hoa-fou, *pag. 62, v.* — 207. Département et commandement de Young-tchhang, *ib.* — 208. Pe-ching-tcheou, *ib.* — 209. Commandement de Ma-loung et de Tha-lang-tian, *p. 63.* — 210. Commandement de Tche-yo-tian, *ib.* — 211. Commandement de la place de Lan-thsang, *p. 63, v.* — 212. Commandement de Kien-tchi, *ib.* — 213. Commandement de la place de Theng, *ib.* — 214. Commandement de Tchhe-li, *p. 64.* — 215. Commandement de Mou-pang, *ib.* — 216. Commandement de Meng-yang, *ib.* — 217. Commandement de Mian-tian [Awa], *p. 64, v.* — 218. Commandement de Pa-pe-ta-tian, *ib.* — 219. Commandement de Lao-tchoua [Laos], *ib.* — 220. Meng-ting-fou, *p. 65.* — 221. Meng-hen-fou, *ib.* — 222. Gouvernement de Nan-tian, *ib.* — 223. Gouvernement de Kan-yaï, *p. 65, v.* — 224. Gouvernement de Loung-tchhouan, *ib.* — 225. 'Weï-

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

youan-tcheou, *ib.* — 226. Wan-tian-tcheou, *pag. 66. ib.* — 227. Tchin-khang-tcheou, *ib.* — 228. Tae-heou-tcheou, *ib.* — 229. Commandement de Tcheou-wo, *p. 66, v.* — 230. Commandement de Mang-chi, *ib.* — 231. Productions du Yun-nan, *p. 67.* — 232. Composition de l'équipage d'un vaisseau chinois, *p. 67, v.*

LIVRE LXIV.

Description de la Terre.

Deguignes, Hist. des Huns, tom. I, p. 146.

1. Index, *p. 1.* — 2. Carte du Japon, *p. 1, v.* — 3. Noms divers du Japon, *p. 2, v.* — 4. Les sept générations des esprits célestes, *p. 4.* — 5. Les cinq générations des esprits terrestres, *ib.* — 6. Les rois des hommes, depuis Sin-mou-ten-o, *p. 4, v.* — 7. Les provinces du domaine impérial (du Japon), contenant cinq royaumes subdivisés en cinquante-trois districts [kiun], *p. 3.* — 8. La région de la mer orientale, formée de quinze royaumes et de cent trente districts, *ib.* — 9. La région des montagnes orientales, formée de huit royaumes et de cent treize districts, *p. 5, v.* — 10. La région du nord, formée de sept royaumes contenant trente-un districts, *ib.* — 11. La région du nord des montagnes, formée de huit royaumes, contenant cinquante-deux districts, *ib.* — 12. La région du midi des montagnes, formée de huit royaumes et contenant soixante-dix districts, *ib.* — 13. La région de la mer du midi, formée de six royaumes, contenant cinquante districts, *p. 6.* — 14. La région de la mer d'occident, formée de onze royaumes, et contenant cent trois districts (1), *ib.* — 15. Carte du royaume de Tchao-sian [Corée], *p. 6, v.* — 16. Description du royaume de Tchao-sian, *p. 7, v.* — 17. Royaume de Fak-saï [Po-tsi]

(1) Le total des divisions de l'empire du Japon est donné ainsi qu'il suit :
68 royaumes;
622 districts [kiun];
Terres labourables, 965,915 ting, 2 fans;
Produit en riz, 22,468,290 chi ou hectolitres.

Digitized by Google

ou *Koutara*, *p. 8*. — 18. Royaume de Kaou-rî [Kao-li ou Corée], autrement nommé *Ko-ma*, *ib.* — 19. Royaume de Sin-ra [Sin-lo] ou *Siraki*, *ib.* — 20. Les huit tao ou régions de la Corée, King-ki ou *Keï-ki*, au centre; Kiang-youan, à l'est; Hian-king ou *Ye-an*, au nord; Phing-'an ou *Fe-an*, au nord; Hoang-haï ou *Fan-feï*, à l'ouest; Tchoung-thsing ou *Tsik-siak*, à l'ouest; Khing-chang ou *Kouk-siak*, au sud-est; et Thsiouan-lo ou *Teroura*, au sud-ouest, *ib.* — 21. Nombre des divisions (kiun, 40), des départemens (fou, 36), des arrondissemens (tcheou, 58), et des districts (hian, 70) du royaume de Corée, *ib.* — 22. Distance intérieure de quelques parties de la Corée, *p. 8, v.* — 23. Royaume de Jin-na ou Mimana, autrefois nommé [illegible], *Kara* (en Corée), *ib.* — 24. Royaume de Tan-lo ou Tsin-ri, aussi nommé [illegible], *Tsimnoura*, (dans une île au midi de la Corée), *pag. 9*. — 25. Carte des îles Lieou-khieou, *p. 9, v.* — 26. Description des Lieou-khieou, *p. 10, v.* — 27. Productions des Lieou-khieou, *ib.* — 28. Carte du royaume de Hia-yi, en japonois [illegible], *Yezo-sima*, *p. 11, v.* — 29. Description de l'île de Yezo, *p. 12, v.* — 30. Productions de Yezo, *ib.* — 31. Carte des régions occidentales et du pays de Thian-tchou [l'Hindoustan], *p. 13, v.* — 32. Description des régions occidentales, *p. 14, v.* — 33. Description de l'Hindoustan (1), *p. 15*. — 34. Carte du pays des Barbares du nord (c'est-à-dire, de tout le nord de l'Asie et même de l'Europe), *p. 18, v.* — 35. Carte du pays des Barbares du sud-ouest, *p. 20*. — 36. Note sur Che-kia-meou-ni-fo, ou Chakia-mouni-Bouddha, *p. 21*. — 37. Les trente-trois *ancêtres* qui se sont transmis la doctrine par tradition, *p. 21*. — 38. Premier ancêtre : l'honorable Maha-kiaye, brahmane, premier successeur de Bouddha, *pag. 21*. — 39. L'honorable A-nan, *p. 21, v.* — 40. L'honorable Chang-na-ho-sieou, *p. 22*. — 41. L'honorable Yeou-pho-kiou-to, *p. 22, v.* — 42. L'honorable Ti-to-kia, *p. 23*. — 43. L'honorable Mi-che-kia, *ib.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Cf. *l. XIX.*

Journal des savans, janvier, 1820.

Mélanges asiatiques, tom. I, pag. 113.

Chin-yi-tian, l. LXX.

(1) On y trouve la relation d'un voyage de Nagasaki dans l'Hindoustan, en passant par le royaume de Siam.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 44. L'honorable Pho-sin-mi, *p. 23, v.* — 45. L'honorable Fo-tho-nan-ti, *p. 24.* — 46. L'honorable Fou-ta-mi-to, *ib.* — 47. L'honorable Hieï, *p. 24, v.* — 48. L'honorable Fou-na-ye-che, *p. 25.* — 49. L'honorable Ma-ming ou Phou-sa, *p. 25, v.* — 50. L'honorable Kia-pi-ma-lo, *p. 26.* — 51. L'honorable Loung-chou, *p. 26, v.* — 52. Le grand maître Kia-na-ti-pho, *p. 27.* — 53. L'honorable Lo-heou-lo-to, *p. 27, v.* — 54. L'honorable Seng-kia-nan-ti, *ib.* — 55. L'honorable Kia-ye-che-to, *p. 28.* — 56. L'honorable Kieou-ma-lo-to, *p. 28, v.* — 57. L'honorable Che-ye-to, *p. 29.* — 58. Le grand maître Pho-sieou-phan-theou, *p. 29, v.* — 59. Le grand maître Ma-nou-lo, *ib.* — 60. L'honorable Hou-le-na, *p. 30.* — 61. L'honorable Sse-tseu-pi-khieou, *p. 30, v.* — 62. L'honorable Pho-che-sse-to, *ib.* — 63. L'honorable Pou-jou-mi-to, *pag. 31.* — 64. L'honorable Phan-jo-to-lo, *pag. 31, v.* — 65. L'honorable Po-ti-tha-mo, *p. 32* (1).

LIVRE LXV.

SECTION. I.re

Description du Japon.

La description que nous abordons, et qui occupe seize livres, n'est nullement rédigée comme il faudroit quelle le fût pour satisfaire ceux qui voudroient y chercher des détails sur l'état politique, les divisions territoriales et l'administration du Japon. L'étendue des provinces et la situation relative des lieux n'y sont indiquées que d'une manière générale et sommaire ; de sorte que le texte ajoute peu de chose à ce que nous apprennent les cartes particulières, grossièrement dessinées et garnies d'un petit nombre de noms. On voit seulement, après le nom de chaque province, ceux des districts entre lesquels son territoire est

(1) Ce patriarche est celui qui vint résider à la Chine. On se contente de nommer cinq de ses successeurs immédiats dans ce pays, et l'on renvoie, pour les détails, à la description de Ho-nan-fou, dans le LXII.e livre ci-dessus, *p. 239.*

partagé,

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

partagé, et l'indication de son revenu en *pierres*, c'est-à-dire, en sacs de riz; puis les distances des chefs-lieux des principaux districts; et, à la fin de l'article, de courts itinéraires, et une liste des productions les plus remarquables. Nous avons heureusement de meilleurs matériaux à consulter sur le même objet. Ce qu'on trouve ici de plus complet, c'est le tableau de la division religieuse, et, s'il est permis d'employer cette expression, l'état ecclésiastique du Japon. Tous les temples, tant de la religion nationale des Esprits, que du culte bouddhique, les métropoles des différens ordres, les chapelles, couvens, lieux de dévotion et de pélerinage, on seroit tenté de dire les diocèses et les paroisses, y sont énumérés avec des particularités relatives aux images qu'on y honore, aux personnages qui les ont fondés, aux reliques ou autres objets qui leur ont donné de la célébrité, aux prêtres qui les desservent, et aux rapports de hiérarchie qui lient ces prêtres les uns aux autres. Le livre LXV et les quinze suivans, formant dix-sept volumes, sont entièrement remplis par des indications, des anecdotes ou des fables de cette espèce, au nombre de plusieurs milliers d'articles; mais l'intérêt de ces détails est absolument local, et ils ne jettent aucune lumière sur la religion même à laquelle ils se rapportent. L'auteur japonois lui-même paroît l'avoir senti, puisque, malgré la complaisance avec laquelle il a accumulé ces particularités, il n'en a pas, comme dans tout le reste de son ouvrage, inséré la table complète, soit au commencement des volumes, soit dans l'index syllabique. Il s'est borné à un petit nombre d'articles, dans une proportion très-foible à l'égard du nombre total, et il a pris soin plusieurs fois d'avertir qu'il n'avoit relevé dans cet *index* que les noms des temples ou autres lieux auxquels se rattachoient des traditions particulières ou des circonstances de quelque intérêt. Mais cela même n'est pas rigoureusement exact; car beaucoup de noms rappelés dans l'index ne sont suivis d'aucun détail dans le texte, et d'autres qu'on n'a pas indiqués dans la table, offrent d'assez longues explications dans le corps de l'ouvrage. Il est donc assez difficile de deviner les motifs qui

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

ont engagé à relever ainsi les noms d'une centaine de temples, à en négliger vingt ou trente fois autant. Il m'a paru plus conséquent et plus judicieux de supprimer entièrement cette interminable énumération, qui eût occupé beaucoup d'espace, et n'eût offert aucun genre d'utilité. Telle est la raison qui m'a fait renfermer en des limites si étroites l'analyse des livres consacrés à cette matière.

Kaempf. l. 1, c. V, pag. 85 et suiv.

1. Index des articles (au nombre de 58), les plus saillans parmi ceux qui sont relatifs aux provinces de Mouts et de Dewa, *page 1.* — 2. Carte des provinces de Mouts et de Dewa, *p. 1.* — 3. Province de Mouts ou Mits, en chinois *Lou-'ao*, contenant cinquante-quatre districts, *p. 3.* — 4. Itinéraire des principales villes de la province, *ib.* — 5. Temples et lieux de dévotion, &c., *pag. 4-19, v.* — 48. Itinéraire de la province, avec les distances aux principaux lieux du Japon, *ib.* — 49. Productions de la province, *p. 20, v.* — 50. Productions particulières de Mats-zen (île de Yero), *ib.*

Voy. ci-dessus, pag. 249.

SECTION II.

1. Province de Dewa, en chinois *Tchhou-iu*, divisée en douze districts, *pag. 1.* — 2. Principaux lieux de la province, *ib.* — 3. Temples, &c., *p. 1, v.* — 4. Itinéraires, *pag. 7.* — 5. Productions de la province, *pag. 7, v.* — 6. Marché aux chevaux à Ofako-sawa, *ib.*

LIVRE LXVI.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 63) relatifs aux provinces de Kao-tsouke, Simo-tsouke, Fitats, Kamitsou-gasa, Simotsou-fousa et Awa, *pag. 1.* — 2. Carte des six provinces ci-dessus, *pag. 2, v.*

SECTION I.re

3. Province de Kao-tsouke ou Kotske, en chinois *Chang-ye*,

Digitized by Google

contenant quatorze districts, *p. 2, v.* — 4. Itinéraire des principales villes de la province, *ib.* — 5. Temples, &c., *p. 3-8.* — 14. Routier des principaux lieux de la province, avec les distances jusqu'à Yedo, *p. 8.* — 7. Productions de la province de Kotske, *p. 8, v.*

SECTION II.

1. Province de Simo-tsouke, en chinois *Hia-ye*, divisée en neuf districts, *pag. 1.* — 2. Distance des principaux lieux de la province, *ib.* — 3. Temples, &c., *pag. 1-10.* — 4. Productions de la province de Simo-tsouke, *p. 10, v.*

SECTION III.

1. Province de Fitatsi ou Fitats, en chinois *Tchang-lou*, divisée en onze districts, *pag. 1.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *pag. 1-11.* — 4. Itinéraires, *p. 12.* — 5. Productions, *p. 12, v.*

SECTION IV.

1. Province de Kamitsou-gasa, par contraction Kasousa, en chinois *Chang-tsoung*, divisée en onze districts, *p. 1.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *pag. 1-2.* — 4. Productions, *pag. 2, v.*

SECTION V.

1. Province de Simotsou-fousa, par contraction Simoosa, en chinois *Hia-tsoung*, divisée en douze districts, *p. 1.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *pag. 1-8.* — 4. Itinéraires, *p. 8, v.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION VI.

1. Province d'Awa, en chinois *'An-fang*, divisée en quatre districts, *p. 1.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 1-2.* — 6. Productions, *pag. 2, v.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE LXVII.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 131) les plus remarquables, relatifs aux provinces de Mousasi, de Sagami et de Idsou (1), *pag. 1.* — 2. Carte des trois provinces désignées ci-dessus, *p. 1, v.* — 3. Plan de Yédo, *p. 2, v.*

SECTION I.re

4. Province de Mousasi, en chinois *Wou-tsang*, divisée en vingt-un districts, *p. 3, v.* — 5. Temples (2), *pag. 3, v.-29.* — 6. Itinéraires, *p. 29.* — 7. Productions, *pag. 30.*

SECTION II.

1. Province de Sagami, en chinois *Siang-mou*, contenant huit districts, *p. 30, v.* — 2. Temples, *p. 1-34.* — 3. Itinéraires, *p. 1.* — 4. Productions, *ib.*

SECTION III.

1. Province d'Idsou, en chinois *Yi-teou*, divisée en deux districts, *pag. 1, v.* — 2. Temples, *p. 1, 2-4, v.* — 3. Ile de Fats-tsiaou, en chinois *Pa-tchang*, *p. 4, v.* — 4. Productions, *ib.*

LIVRE LXVIII.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 49) les plus remarquables de ceux qui se rapportent aux provinces de Yetsgo,

(1) Ces deux dernières provinces, conjointement avec celles d'Awa, Kadsousa, Simoosa, Fitats, Kootske et Simootske, sont comprises sous les dénominations communes de *Kouan-toung*, *Kouan-pa-tcheou* ou *Fan-toung*, qui expriment leur position à l'égard des défilés ou passages qui conduisent aux parties occidentales de l'île.

(2) On trouve dans le nombre, *p. 9, v.*, le temple ou la chapelle de Confucius; et, *p. 20, v.*, le relevé des inscriptions qui se voient dans le célèbre temple de Sengak, Thsiouan-yo-sse.

Digitized by Google

Sado, Yetstsiou et Sinano, *p. 1.* — 2. Carte des quatre provinces ci-dessus désignées, *p. 1, v.*

SECTION I.re

3. Province de Yetsgo, en chinois *Youeï-heou*, partagée en sept districts, *p. 2, v.* — 4. Distances *ib.* — 5. Temples, *p. 2, v.-9, v.* — 6. Itinéraires, *p. 10.* — 7. Productions, *p. 10, v.*

SECTION II.

1. Province de Sado, en chinois *Tso-tou*, partagée en trois districts, *p. 11.* — 2. Temples, *p. 11-1.* — 3. Productions *pag. 1.*

SECTION III.

1. Province de Yets-tsiou, en chinois *Youeï-tchoung*, divisée en quatre districts, *p. 1, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 11, v.-7, v.* — 4. Itinéraires, *ib.* — 5. Productions, *p. 1, v.*

SECTION IV.

1. Province de Sinano, en chinois *Sin-noung*, comprenant dix districts; *p. 1, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 1, v.-8, v.* — 4. Itinéraires, *p. 9.* — 5. Productions, *p. 9, v.*

LIVRE LXIX.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 118) les plus saillans, qui ont rapport aux quatre provinces de Kafi (Kaï), Sourouga, Tôtômi et Migawa, *p. 1.* — 2. Carte des trois provinces ci-dessus, *p. 1, v.*

SECTION I.re

1. Province de Kafi, par contraction Kaï, en chinois *Kia-feï*, partagée en quatre districts, *p. 2.* — Distances, *ib.* —

Digitized by Google

3. Temples, *p. 2-6, v.* — 4. Itinéraires, *p. 6, v.* — 5. Productions, *p. 7.*

SECTION II.

1. Province de Sourouga, en chinois *Tsiun-ho*, partagée en sept districts, *p. 7, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *pag. 7, v.-1-6, v.* — 4. Itinéraires, *pag. 6, v.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION III.

1. Province de Tôtômi, en chinois *Youan-kiang*, comprenant quatorze districts, *p. 17, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *pag. 7, v.-1-8.* — 4. Itinéraires, *p. 9.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION IV.

1. Province de Migawa, en chinois *San-ho* (les trois fleuves), comprenant huit districts, *pag. 9, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *pag. 9, v.-23.* — 4. Itinéraires, *pag. 24.* — 5. Productions, *ib.*

LIVRE LXX.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 48) qu'on remarque parmi ceux qui sont relatifs aux cinq provinces de Noto, Kawa, Yets-zen, Fida et Mino, *p. 1.* — 2. Carte des cinq provinces ci-dessus désignées, *p. 1, v.*

SECTION I.re

1. Province de Noto, en chinois *Neng-teng*, divisée en quatre districts, *p. 2, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 2, v.-9.* — 4. Productions, *ib.*

SECTION II.

1. Province de Kawa, en chinois *Kia-ho*, divisée en quatre

Digitized by Google

districts, *pag. 4, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 4-8.* — 4. Itinéraires, *p. 8.* — 5. Productions, *ib.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

SECTION III.

1. Province de Yets-zen, en chinois *Youeï-thsian*, comprenant douze districts, *p. 1.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 1-15.* — 4. Itinéraires, *pag. 16, v.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION IV.

1. Province de Fida, en chinois *Feï-tan*, comprenant quatre districts, *p. 17.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 17-17, v.* — 4. Productions, *pag. 17, v.*

SECTION V.

1. Province de Mino, en chinois *Meï-noung*, divisée en dix-huit districts, *pag. 18.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 18-24, v.* — Itinéraires, *p. 24, v.* — 5. Productions, *p. 25.*

LIVRE LXXI.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 20) qui offrent quelque singularité parmi ceux qui se rapportent aux six provinces de Wakasa, Aoumi, Owari, Ize, Sima et Iga, *p. 1.* — 2. Carte des six provinces désignées ci-dessus, *p. 1, v.*

SECTION I.re

1. Province de Wakasa, en chinois *Jo-hia*, comprenant trois districts, *pag. 1, v.* — 2. Distances, *p. 1, v.* — 3. Temples, *p. 1, v.-4.* — Itinéraires, *p. 1.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION II.

1. Province d'Aoumi, en chinois *Kin-kiang*, contenant treize districts, *pag. 1, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples,

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

pag. 1, v. - 24. — 4. Itinéraires, *p. 24, v.* — 5. Productions, *pag. 1.*

SECTION III.

1. Province d'Owari, en chinois *Wëi-tchang*, partagée en huit districts, *p. 1, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 1, v. - 5, v.* — 4. Itinéraires, *p. 1.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION IV.

1. Province d'Ize, en chinois *Yi-chi*, partagée en quinze districts, *p. 1, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 1 - 17, v.* — 4. Itinéraires, *ib.* — 5. Productions, *pag. 18.* — 6. Carte particulière des contrées à l'ouest de Miyako, *pag. 18, v.*

SECTION V.

1. Province de Sima, en chinois *Tchi-ma*, partagée en deux districts, *p. 19, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *ib.* — 4. Itinéraires, *pag. 20.*

SECTION VI.

1. Province d'Iga, en chinois *Yi-ho*, contenant quatre districts, *p. 20, v.* — 2. Temples, *p. 20 - 22.* — 3. Itinéraires, *pag. 22.*

LIVRE LXXII.

I.re PARTIE.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des (54) articles les plus remarquables, relatifs aux temples de la religion japonoise, dans la province de Yamasiro, *pag. 1.* — 2. Carte de la province de Yamasiro, *p. 2, v.* — 3. Province de Yamasiro, en chinois *Chan-tchhing*, partagée en huit districts, *p. 3.* — 4. Distance de la capitale (Miyako) aux

Digitized by Google

aux chefs-lieux des vingt-huit provinces orientales (1), *ib.* — 5. Situation de la capitale par rapport aux points cardinaux, *p. 4.* — 6. Plan de Miyako, *p. 4, v.* — 5. Rues dirigées du nord au sud, en commençant par l'ouest, *p. 5, v.* — 8. Rues dirigées de l'est à l'ouest, en commençant par le nord, *ib.* — 9. Temples de la province et vestiges d'antiquités, *p. 7-54.* — 10. Productions de la province de Yamasiro. *p. 54, v.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE LXXII.

2.e PARTIE.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des (58) articles les plus singuliers qui sont relatifs aux temples bouddhiques dans la province de Yamasiro, *pag. 1-75.*

LIVRE LXXIII.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 88) qui se rapportent aux principales singularités dans les quinze districts de la province de Yamato, *p. 1.* — 2. Carte générale de la province de Yamato, *p. 2, v.* — 3. Carte routière des principaux lieux de la province de Yamato, *p. 4.* — 4. Province de Yamato, en chinois *Ta-ho,* partagée en quinze districts, *pag. 4, v.* — 5. Temples de la province, distribués selon les districts. District de Sofouno-kami, *p. 1.* — 6. District de Sofouno-simo, *p. 20, v.* — 7. District de Fekouri, *p. 25. v.* — 8. District de Firose, *p. 33.* — 9. District de Kadzouke, *pag. 34.* — 10. District d'Osinomi, *p. 36, v.* — 11. District d'Outsi, *p. 37.* — 12. District de Ki-ye, *p. 38, v.* — 13. District de Ka-

(1) Les distances comptées dans les provinces occidentales se trouvent dans la description de la province de Tsounokouni, *livre LXXIV ci-dessous.*

Digitized by Google

tsounikami, *p. 45.* — 14. District de Sikino-kami, *p. 47.* — 15. District de Yamano-fe, *p. 50, v.* — 16. District de Kaochi, *p. 52, v.* — 17. District d'Outa, *p. 59, v.* — 18. District de Sikino-simo, *p. 61.* — 19. District de Toï-tsi, *p. 62.* — 20. Itinéraires, *p. 67.* — 21. Productions, *p. 67, v.*

LIVRE LXXIV.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 64) qui se rapportent aux douze districts de la province de Tsouno-kouni ou Sets, *p. 1.* — 2. Carte de la province de Tsouno-kouni, *p. 2, v.* — 3. Plan de la ville d'Osaka (en chinois *Ta-fan*), *pag. 2.* — 4. Province de Tsouno-kouni, en chinois *Tche-tsin*, divisée en treize districts, *p. 2, v.* — 5. Distance d'Osaka aux autres chefs-lieux des provinces, *p. 3.* — 6. Temples de Tsouno-kouni, arrangés suivant les districts auxquels ils appartiennent. District de Soumi-yosi, *p. 3.* — 7. District de Figasi-nari, *p 7.* — 8. District de Nisi-nari, *p. 17, v.* — 9. District de Gawanafo, *p. 23.* — 10. District de Mouko, *pag. 29.* — 11. District d'Oufara, *p. 32, v.* — 12. District de Yatafe, *p. 33, v.* — 13. District d'Arima, *p. 40.* — 14. District de Sima-kami, *p. 44.* — 15. District de Sima-simo, *p. 46.* — 16. District de Te-sima, *p. 47.* — 17. District de Nose, *p. 51.* — 18. Itinéraires, par terre et par mer, d'Osaka aux différentes provinces, *p. 52.* — 19. Pronostics pour la navigation à partir d'Osaka, *pag. 55, v.* — 20. Distances d'Osaka aux ports de l'occident, *p. 56.* — 21. Itinéraire d'Osaka à Yedo, *ib.* — 22. Itinéraire d'Osaka aux provinces du septentrion, *pag. 57.* — Productions de la province de Tsouno-kouni, *p. 57, v.*

LIVRE LXXV.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des (44) articles qui se rapportent aux quinze

Digitized by Google

districts de la province de Kawatsi, *p. 1.* — 2. Carte de la province de Kawatsi, *pag. 1, v.* — 3. Province de Kawatsi, en chinois *Ho-neï,* partagée en quinze districts, *pag. 2.* — 4. Temples de la province, selon les districts où ils se trouvent. District d'Isi-gawa, *ib.* — 5. District de Nisi-kori, *p. 4.* — 6. District de Tan-nan, *p. 6, v.* — 7. District de Ya-kami, *p. 8.* — 8. District de Fourou-itsi, *p. 9.* — 9. District de Yata-kawa, *p. 12.* — 10. District de Tan-fiak, *pag. 12, v.* — 11. District de Si-ki, *pag. 13, v.* — 12. District d'Owogata, *p. 15, v.* — 13. District de Taka-yasou, *p. 16, v.* — 14. District de Sifou-gawa, *p. 18.* — 15. District de Wakaye, *p. 18, v.* — 16. District de Kawatsi, *p. 21.* — 17. District de Sarara, *pag. 23.* — 18. District de Katano, *pag. 24.* — 19. District de Matsou-ta, *p. 26.* — 20. Productions de la province de Kawatsi, *p. 27, v.*

LIVRE LXXVI.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 57) qui sont relatifs aux trois provinces d'Isoumi, Kino-kouni et Awadsi, *pag. 1.* — Carte particulière des provinces qui confinent au domaine impérial, *p. 2, v.*

SECTION I.re

1. Carte de la province d'Isoumi, *pag. 1.* — 2. Province d'Isoumi, en chinois *Ho-thsiouan,* partagée en trois districts, *pag. 1, v.* — 3. Temples du district d'O-sima, *pag. 2.* — 4. Temples du district d'Isoumi, *p. 16, v.* — 5 Temple du district de Thsiouan-nan, *p. 20, v.* — 6. Temple du district de Ni-kon, *p. 23, v.* — 7. Productions de la province d'Isoumi, *pag. 27, v.*

SECTION II.

1. Carte des provinces de Kino-kouni et d'Awadsi, *p. 28, v.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 2. Province de Kino-kouni, en chinois *Ki-yi*, comprenant sept districts, *p. 29, v.* — 3. Temples appartenant à la province, *p. 29, v.-44, v.* — 4 Itinéraires, *p. 45.* — 5. Productions de la province d'Isoumi, *pag. 46.*

SECTION III.

1. Province d'Awadsi, en chinois *Tan-lou*, contenant deux districts, *pag. 46, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 46, v.-49, v.* — 4. Productions de la province d'Awadsi, *p 49, v.*

LIVRE LXXVII.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 50) qui sont relatifs aux cinq provinces de Tan-ba, Tan-go, Tasi-ma, Fari-ma et Inaba, *pag. 1.* — 2. Carte des cinq provinces désignées ci-dessus, *p. 2, v.*

SECTION I.re

1. Province de Tan-ba, en chinois *Tan-pho*, partagée en six districts, *pag. 1.* — 2. Distances des principaux lieux de la province, *ib.* — 3. Temples, *p. 1-5.* — 4. Productions *pag. 5, v.*

SECTION II.

1. Province de Tan-go, en chinois *Tan-heou*, partagée en cinq districts, *pag. 6.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 6-9.* — 4. Productions, *p. 9.*

SECTION III.

1. Province de Tasi-ma, en chinois *Tan-ma*, comprenant huit districts, *p. 9, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 9, v.-11.* — 4. Productions, *p. 11.*

Digitized by Google

SECTION IV.

1. Province d'Inaba, en chinois *Yin-fan*, contenant sept districts, *pag. 11, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 11-13.* — 4. Productions, *pag. 13.*

SECTION V.

1. Province de Fari-ma, en chinois *Fan-mo*, divisée en douze districts, *p. 13, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 14-28.* — 4. Productions, *p. 13.*

LIVRE LXXVIII.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des (27) articles qui ont rapport aux sept provinces de Mimasaka, Fakki, Isoumo, Oki, Bizen, Bit-siou et Bigo, *pag. 1.* — 2. Carte des sept provinces ci-dessus, *p. 1, v.*

SECTION I.re

1. Province de Mimasaka, en chinois *Meï-tso*, partagée en sept districts, *p. 2, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 2, v.-4.* — 4. Itinéraires, *p. 24, v.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION II.

1. Province de Bizen, en chinois *Pi-thsian*, comprenant huit districts, *p. 5.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 5-7.* — 4. Itinéraire, *p. 7, v.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION III.

1. Province de Bi-tsiou, divisée en neuf districts, *pag. 8.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 8-10.* — 4. Productions, *p. 10.*

SECTION IV.

1. Province de Bigo, en chinois *Pi-heou*, partagée en qua-

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

torze districts, *p. 10, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 10, v.-12.* — 4. Productions, *p. 21.*

SECTION V.

1. Province de Fakki, en chinois *Pe-khi*, comprenant six districts, *pag. 12, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 12, v.-13, v.* — 4. Productions, *pag. 13, v.*

SECTION VI.

1. Province d'Isoumo, en chinois *Tchhou-yun*, contenant dix districts, *p. 14.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 14-17.* — 4. Itinéraire, *p. 17, v.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION VII.

1. Province d'Oki, en chinois *Yin-ki*, divisée en quatre districts, *pag. 18.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 18-19.* — 4. Productions, *p. 19.*

LIVRE LXXIX.

Suite de la Description du Japon.

1. Index des articles (au nombre de 50) qui sont relatifs aux huit provinces d'Awa, Tosa, Sanouki, Iyo (1), Aki, Iwami, Souwo et Nagato, *pag. 1.* — 2. Carte des huit provinces désignées ci-dessus, *p. 1, v.*

SECTION I.re

1. Province d'Awa, en chinois *A-pho*, divisée en neuf districts, *p. 1, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 1, v.* — 4. Productions, *p. 7.*

(1) Ces quatre premières provinces sont désignées ensemble par le nom de *Sikokf (See-koue)* [les quatre royaumes], dénomination que les Européens ont appliquée à l'île même qu'elles occupent.

Digitized by Google

SECTION II.

1. Province de Tosa, en chinois *Thou-tso*, partagée en sept districts, *pag. 7, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 7, v.-11.* — 4. Productions, *pag. 12.*

SECTION III.

1. Province de Sanouki, en chinois *Thsan-ki*, comprenant onze districts, *p. 12, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 21, v.-19.* — 4. Productions, *p. 19.*

SECTION IV.

1. Province d'Iyo, divisée en quatorze districts, *pag. 19, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 19, v.-26.* — 4. Productions, *p. 26.*

SECTION V.

1. Province d'Aki, en chinois *An-yi*, divisée en huit districts, *pag. 26, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 26, v.-29.* — 4. Itinéraire, *p. 29.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION VI.

1. Province d'Isoumi, en chinois *Chi-kian*, comprenant six districts, *pag. 29, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 29, v.-31.* — 4. Itinéraire, *p. 31.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION VII.

1. Province de Sou-wo, en chinois *Tcheou-fang*, contenant six districts, *p. 31, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 31, v.-33.* — 4. Itinéraires, *p. 33, v.* — Productions, *ib.*

SECTION VIII.

1. Province de Nagato, en chinois *Tchang-men*, contenant six districts, *pag. 34.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 34, v.-37.* — 4. Itinéraires, *p. 37, v.* — 5. Productions, *ib.*

Digitized by Google

LIVRE LXXX.

Suite et fin de la Description du Japon.

1. Index des (100) articles qui sont relatifs aux onze provinces de Bouzen, Boun-go, Tsikouzen, Tsikougo, Fiyoga, Figo, Osoumi, Satsouma, Fizen (1), Iki et Tsousima, *pag. 1.* — 2. Carte des onze provinces ci-dessus, *p. 2, v.*

SECTION I.re

1. Province de Bouzen, en chinois *Foung-thsian*, divisée en huit districts, *p. 1.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 1-4.* — 4. Productions, *p. 4, v.*

SECTION II.

1. Province de Boun-go, en chinois *Foung-heou*, renfermant huit districts, *p. 5.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 5-6, v.* — 4. Productions, *p. 7.* — 5. Itinéraire, *ib.*

SECTION III.

1. Province de Tsikouzen, en chinois *Tchou-thsian*, comprenant quinze districts, *pag. 7, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 7, v.-14, v.* — 4. Productions, *p. 15.*

SECTION IV.

1. Province de Tsikougo, en chinois *Tchou-heou*, contenant dix districts, *p. 15, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 15, v.-17.* — 4. Itinéraire, *p. 17, v.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION V.

1. Province de Fiyoga, en chinois *Ji-hiang*, divisée en cinq

(1) Les neuf provinces dont les noms précèdent sont celles qu'on désigne communément ensemble par la dénomination de *Kiou-siou (Kieou tcheou)*, laquelle s'applique aussi à l'île où elles sont situées.

districts,

Digitized by Google

districts, *p. 18.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 18-19, v.* — 4. Itinéraire, *p. 19, v.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION VI.

1. Province de Figo, en chinois *Feï-heou*, partagée en quatorze districts, *pag. 20.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 20-23.* — 4. Productions, *p. 23, v.*

SECTION VII.

1. Province d'Owosoumi, par contraction Osoumi, en chinois *Ta-iu*, divisée en huit districts, *p. 24.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *pag. 24, v.* — 4. Itinéraires, *pag. 25.* — 5. Productions, *ib.*

SECTION VIII.

1. Province de Satsouma, en chinois *Sa-mo*, divisée en quatorze districts, *p. 25, v.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 26-28.* — 4. Productions, *p. 28, v.*

SECTION IX.

1. Province de Fizen, en chinois *Feï-thsian*, partagée en onze districts, *p. 29.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 29, v.-37, v.* — 4. Productions, *pag. 38.* — 5. Itinéraire, *pag. 38, v.*

SECTION X.

1. Province de Iki, en chinois *Yi-ki*, divisée en deux districts, *p. 39.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 39-39, v.* — 4. Productions, *p. 39, v.*

SECTION XI.

1. Province de Tsousima, en chinois *Touï-ma*, partagée en deux districts, *p. 40.* — 2. Distances, *ib.* — 3. Temples, *p. 40-41, v.* — 4. Productions, *p. 41, v.* — 5. Note sur la distance de quelques provinces du Japon aux pays voisins, *pag. 41, v.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE LXXXI.

Des Maisons et Habitations.

1. Index. *pag.* 1. — 2. [illegible] (habitation de l'empereur), palais, *p.* 1. — 3. Plan du palais de l'empereur (du Japon), *p.* 2, *v.* — 4. Partie du palais connue sous le nom de *Paseng-youan*, *p.* 5, *v.* — 5. Diverses parties du palais impérial, *p.* 6, *v.* — 6. [illegible], palais, habitation du souverain, *p.* 7, *v.* — 7. [illegible], corps de logis, salle, *p.* 8. — 8. [illegible], maison, *ib.* — 9. [illegible], étages, maison à étage, *p.* 8, *v.* — 10. [illegible], corps de logis latéral, aile, *p.* 9. — 11. Édifice, hôtel, *ib.* — 12. [illegible], ville murée, *p.* 10. — 13. [illegible], tour, *pag.* 10, *v.* — 14. [illegible], galerie, péristyle, *pag.* 11. — 15. [illegible], salle ouverte, salle d'audience, *ib.* — 16. [illegible], temple, édifice consacré aux esprits, *pag.* 11, *v.* — 17. [illegible] ou [illegible], chapelle, temple, *pag.* 12. — 18. [illegible], temple, *p.* 12, *v.* — 19. [illegible], monastère bouddhique, *pag.* 13. — 20. Réfectoire, *pag.* 13, *v.* — 21. Tour bouddhique, *pag.* 14. — 22. Tabernacle pour les objets sacrés et les livres de la loi, *p.* 14, *v.* — 23. [illegible], demeure, maison, *p.* 15. — 24. [illegible], logis, hôtellerie, *ib.* — 25. [illegible], chambre, *pag.* 15, *v.* — 26. [illegible], magasin, grenier, trésor, *ib.* — 27. [illegible], fosse, cave, *pag.* 16. — 28. Dépôts publics, *pag.* 16, *v.* — 29. [illegible], marchés, *pag.* 17. — 30. [illegible], boutique, *pag.* 17, *v.* — 31. [illegible], hôtellerie, *ib.* — 32. [illegible], auberge, *pag.* 18. — 33. [illegible], chaumière, *ib.* — 34. Guérites établies dans les champs pour veiller sur les moissons, &c., *p.* 18, *v.* — 35. [illegible], hangars sur les chemins pour les voyageurs, pavillons, *p.* 19. — 36. [illegible], rue, *ib.* — 37. [illegible], cabinet d'études (devant la fenêtre duquel on place un coq), collége,

Digitized by Google

pag. 19, v. — 38. [illegible], passage, porte pour les péages, &c., *p. 20.* — 39. [illegible], relai de poste, *p. 20, v.* — 30. [illegible], cuisine, *pag. 21.* — 31. [illegible], buanderie, blanchisserie, *ib.* — 32. [illegible], latrines, *pag. 21, v.* — 33. [illegible], écurie, *pag. 22.* — 34. [illegible], bûcher, *p. 22, v.* — 35. [illegible], prison, *ib.*

PARTIES DES MAISONS.

— 36. [illegible], arête du toit, sommet, *p. 23.* — 37. [illegible], toit, *ib.* — 38. [illegible], colonne, pilier, *pag. 23, v.* — 39. [illegible], poutres, solives, charpente, *pag. 24.* — 40. [illegible] et [illegible], chapiteau carré, à coulisses, pour l'emboitement des solives, *p. 24.* — 41. [illegible], solives, traverses, *p. 24, v.* — 42. [illegible], charpente, bois qui se croisent, montans percés pour donner passage à des traverses, *ib.* — 43. [illegible], traverse en bois au-dessus des toits, *p. 25.* — 44. [illegible] (*thian-tsing*, puits du ciel), réservoir du palais, en cas d'incendie, *ib.* — 45. [illegible], vulgairement [illegible] et [illegible], chevrons pour poser les tuiles, *pag. 25, v.* — 46. [illegible], fronton, pignon, façade de toit, *ib.* — 47. [illegible], ornement suspendu pour masquer l'extrémité des poutres, *p. 26.* — 48. [illegible] et [illegible], pointes sur l'arête du toit des palais et des temples, pour empêcher les oiseaux d'y percher, *ib.* — 49. [illegible] et [illegible], palissade, piliers réunis pour des traverses, *pag. 26, v.* — 50. [illegible], porte, battans, linteau, &c., *p. 27.* — 51. [illegible], petites portes latérales, portes de communication, *p. 28.* — 52. [illegible] ou [illegible], valves, battans de porte, *p. 28. v.* — 53. [illegible], barreau pour fermer les portes, *p. 29.* — 54. [illegible], petites portes du palais intérieur, *pag. 29.* — 55. [illegible],

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

fenêtres, jalousies, *p. 29, v.* — 56. [illegible], treillis de séparation, jalousies dans l'intérieur des appartemens, *pag. 30.* — 57. [illegible], galerie, *p. 30.* — 58. [illegible], escalier, degrés, balustrade, *pag. 30, v.* — 59. [illegible], dales, marches d'escalier, *p. 31.* — 60. [illegible], mur, *ib.* — 61. [illegible], treillis, treille, *p. 31, v.* — 62. [illegible], mur de maçonnerie, *ib.* — 63. [illegible], séparation, cloison, ouverture de communication, *pag. 32.* — 64. [illegible], abri, auvent, *p. 32.* — 65. [illegible], barricade, grille, *pag. 33.* — 66. [illegible], lit de bambou ou de planches, *p. 33.* — 67. [illegible], planches, *pag. 33, v.* — 68. [illegible], tuiles, briques, ouvrages de terre cuite, *p. 34.* — 69. [illegible], lattes pour soutenir les tuiles, *p. 35, v.* (1). — 70. [illegible], hutte de branchages, *p. 36.* — 71. [illegible], pieux, *ib.* — 72. [illegible] ou [illegible], cheville, *p. 36, v.* — 73. [illegible], clous, pointes, *ib.* — 74. [illegible], petits clous à grosse tête, *p. 37.* — 75. [illegible], clous à double pointe, gâches, *pag. 37, v.* — 76. [illegible], anneaux, cercles, *ib.* — 77. [illegible] et [illegible], tenons et mortaises, *pag. 38.* — 78. [illegible], tenons de bois, chevêtre, *pag. 38, v.* — 79. [illegible], serrures, cadenas, clefs, *ib.*

(1) La page 35 est double dans l'exemplaire de la Bibliothèque du Roi.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE LXXXII (1).

Des Arbres, et, en particulier, des Arbres odoriférans (2).

1, Pe, [illegible], *croton japonicum*, (2), *p. 1.* — 2. Thsoung, [illegible], *taxus baccata*, *p. 2.* — 3. Kouaï, [illegible], vulg.

Kaempf. Am. ex. V, 884. Kaempf. illust. 381. Thunb. Flor. jap. 270. Am. ex. 884. Flor. jap. 266. Kaempf. illustr. 381.

(1) Les vingt-trois livres suivans sont consacrés à la botanique, et je dois un éclaircissement sur les synonymies linnéennes que j'y ai introduites. Les figures qu'on y trouve, et les descriptions qui les accompagnent, sont généralement très-exactes, et, pour la plupart, faites d'après nature. Toutefois, il ne seroit pas possible de reconnoître, d'après ces figures et ces descriptions, autant d'espèces qu'on en verra de nommées ici. J'ai fait usage des résultats d'un travail qui m'occupe depuis bien des années. Il est venu de la Chine un assez grand nombre de recueils de plantes peintes ou gravées au trait, et quelques-uns de ces recueils sont d'une exécution véritablement remarquable. J'en ai compulsé beaucoup; et en recourant aux lumières de plusieurs botanistes habiles, j'ai réuni quelques milliers de synonymies, que j'ai ensuite reportées, à l'aide des noms chinois, aux ouvrages spéciaux où les figures sont moins bonnes, mais où les descriptions sont plus complètes. Les noms japonois m'ont servi à étendre encore ces listes, en me fournissant le moyen de recourir aux traités de Kaempfer et de Thunberg. J'ai fait usage aussi, mais avec les précautions convenables, des synonymies données par Loureiro, dans sa *Flora cochinchinensis*, par Boym et par Osbeck; ainsi que par M. Reeves (dans le Dictionnaire de M. Morrison). Ces secours, et quelques autres encore qu'il seroit trop long d'énumérer, m'ont mis en état de rédiger une description des plantes de la Chine et du Japon, que je me propose de publier séparément avec des planches et beaucoup de détails sur les usages médicinaux et économiques des végétaux de ces contrées. C'est l'ouvrage dont je parlois au commencement de cette note. Je n'en ai extrait ici que la nomenclature, qui se trouve plus complète pour la botanique que pour les autres branches de l'histoire naturelle. Il y a toutefois un bon nombre de noms qui restent sans équivalens européens, parce que je n'ai voulu ni émettre des synonymies trop hasardées, ni entrer dans des discussions qui auroient été déplacées. Il est bon de remarquer que, dans les cas mêmes où j'ai proposé, pour synonyme d'un nom chinois ou japonois, une dénomination linnéenne, sans y exprimer aucun doute, je n'ai entendu dire autre chose sinon que la figure et la description indiquoient une parfaite analogie entre l'individu décrit et celui que nous connoissons. Les naturalistes savent bien que l'identité spécifique est un point dont on ne peut avoir d'assurance absolue que quand on a sous les yeux un ou plusieurs individus vivans ou parfaitement conservés. Les meilleures figures, les descriptions mêmes, telles que celles des botanistes chinois, qui l'emportent beaucoup sur celles des zoologistes du même pays, laissent une incertitude qu'il est de mon devoir de ne pas dissimuler.

(2) Pour ce livre et les suivans, comme pour ceux qui comprennent la description des animaux, je donne avec le mot japonois la synonymie chinoise, qui peut servir à retrouver, dans les ouvrages européens, les dénominations linnéennes, ou du moins les particularités relatives aux usages et aux propriétés des végétaux.

(3) Thunberg avertit (*Flor. japon.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Am. ex. 884. Flor. jap. 264.*
[b] *Am. ex. u. s. Flor. Jap. 266.*
[c] *Am. ex. 883. Flor jap. 266.*
[d] *Am. ex. 780. Flor. jap. 276.*
[e] *Am. ex. u. s. Fl. jap. ib.*
[f] *Cf. suprà, n.° 5. Am. ex. 884. Flor. jap. 266.*
[g] *Am. ex. 781. Flor. jap. 77.*
[h] *Am. ex. 883. Fl. jap. 274.*
[i] *Fl. jap, ib.*
[k] *Am. ex. u. s. Fl. jap. 265.*
[l] *Am. ex. 844. Fl. jap. 18. Loureiro, Flor. cochinch. 36. — Cf. not. Wildenow. ad. h. l.*
[m] *Am. ex. 845. Fl. jap. 237.*
[n] *Am. ex. u. s. Kaempf. ill. 378.*
[o] *Am. ex. 880, fig. 881. Fl. jap. 235.*
[p] *Am. ex. 779. Fl. jap. 62.*

, *thuya orientalis, p. 3.* — 4. Thian, , *juniperus*[a] *communis* (?), *pag. 3, v.* — 5. Kouaï-pe, , *thuya dolabrata*[b]. *p. 4.* — 6. Tchhing, , *juniparus virginica*[c], *ib.* — 7. Kia-lo-mou, , en langue de Yezo *Otsouko*, arbre semblable au thuya, qui vient de Matsmaï, *p. 4, v.* — 8. Peï, ou , *taxus macrophylla*[d], *p. 5.* — 9. Thian, , *taxus verticillata*[e], *p. 5, v.* — 10. Sian-pe, (arbre des *Rahan* ou saints bouddhistes), *taxus chinensis, p. 6.* — 11. Tchin, , *thuya dolabrata*[f], *ib.* — 12. Mou ou Wou (1), ou , *buxus sempervirens* (?), *p. 6, v.* — 13. Soung, , vulg. , *pinus silvestris*[h], *p. 7.* — 14. Ou-ye-soung, pin à cinq feuilles, variété de pin[i], *pag. 8, v.* — 15. Lo-ye-soung, , pin qui perd ses feuilles en hiver, mélèze (?), *ib.* — 16. San, , *cupressus japonica*[k], *pag. 9.* — 17. Joukoueï, *p. 10.* — 18. Kiun-koueï, *p. 11, v.* — 19. Koueï, , *laurus cinnamomum* (?), *pag. 12.* — 20. Mou-si-hoa, , *olea fragrans, osmanthus fragrans* de Loureiro[l], *p. 12, v.* — 21. Chouï-mou-si, , espèce analogue à la précédente, *p. 13.* — 22. Mou-lan, , *magnolia glauca*[m], *p. 13, v.* — 23. Sin-yi, et , *magnolia glauca* ou *magnolia purpurea*[n], *p. 24.* — 24. Tchin-hiang, en langue fan *a-kia-lou, aloexylon agallochum*, bois d'aloès, *p. 14. v.* — 25. Ki-nan, en langue fan *kiara* (2), sorte de bois d'aloès, *p. 15, v.* — 26. Mou-mi, , *illicium anisatum*[o], *p. 16.* — 27. Tchin-chan-mi, , *skimmia japonica*[p], *p. 16, v.* — 28. Ting-tseu, , *caryophyllus aromaticus*, clou de girofle, *p. 17.* — 29. Than-hiang,

pag. 266) que les Japonois confondent souvent les noms des thuyas, des cyprès, des genevriers et des pins; de sorte qu'il est difficile de rien dire de positif sur la synonymie des plantes de cette famille. On ne devra pas perdre de vue cette observation, si l'on vérifie sur les planches de l'Encyclopédie les dénominations linnéennes que je hasarde ici, à la suite des noms japonois.

(1) Le caractère qu'on lit ici n'est usité qu'au japon.

(2) L'auteur japonois conjecture que *kiara* pourroit être une abréviation du samskrit *a-kia-lou, agallochum.*

Digitized by Google

[illegible], *santalum album*, *p. 17, v.* — 30. *Kiang-tchin-hiang*[a], santal rouge, *p. 18.* — 31. Nan, [illegible], cèdre de la Chine (1), *p. 18, v.* — 32. Tchang, [illegible], *laurus camphora*[b], *p. 19.* — 33. Tiao-tchang, [illegible], espèce plus petite que la précédente, *p. 19, v.* — 34. Tchang-nao, [illegible], camphre du Japon et de la Chine, qu'on tire du *laurus camphora*, *p. 20.* — 35. Ou-yo, [illegible], *laurus myrrha*, *p. 21.* — 36. Hoaï-hiang, [illegible], et dans le livre de Lang-yan, *Theou-leou-po*, *p. 21, v.* — 37. Pi-li-hiang, [illegible], *p. 22.* — 38. Foung, [illegible] (2), *ib.* — 39. Ki-kouan-mou, [illegible], *acer palmatum*[c], *p. 23.* — 49. Jou-hiang, oliban, *p. 24.* — 41. Hiun-lou-hiang, encens de la Chine, *p. 24, v.* — 42. Mou-yo, [illegible], myrrhe, *p. 25.* — 43. Khi-lin-kieï, sang-dragon, *p. 25, v.* — 44. An-si-hiang, baume de la Mecque, *p. 26.* — 45. Sou-ho-yeou, en samskrit *Thou-lou-se-kian*, storax liquide, *p. 26, v.* — 46. Tou-neou-hiang, gomme-résine odorante des Indes, *pag. 27.* — 47. Loung-nao-hiang, camphre, *p. 27, v.* — 48. O-weï, *assa fetida*, *p. 28.* — 49. Lou-hoeï, aloès succotrin (3), *p. 29.* — 50. Hou-toung-li, espèce de térébenthine, *p. 29, v.* — 51. Fan-hoen-hiang (parfum qui rappelle à la vie), baume de Judée[d] (?), *ib.* — 52. Feï-mou, [illegible] ou [illegible], *evonymus tobira*, *p. 30.* — 53. Chan-fan, [illegible], *ib.* — 54. Chouï-hiang, [illegible], par corruption, [illegible], *p. 31.*

[a] *Cf. Descr. du royaume de Camboge, p. 76.*

[b] *Am. ex. 770, Fl. jap. 172.*

Fl. coch. 308.

[c] *Am. ex. 892. Fl. jap. 161.*

[d] *Cf. suprà, n.° 43.*

Am. ex. 796. Fl. jap. 99.

LIVRE LXXXIII.

Des Arbres de haute futaie.

1. Index, *pag. 1-2.* — 2. Hoang-pe, [illegible].

Flor. coch. 525.

(1) Les noms chinois et japonois de cet arbre sont à tort attribués au *laurus camphorifera* par Kaempfer, *Am. ex. 770, fig., et p. 771.* Voy. le n.° suivant.

(2) Les graines qui portent le nom de cet arbre appartiennent à une autre espèce de la famille des palmiers. Voyez ce que j'en ai dit dans mes notes sur la description de Camboge, *pag. 74.*

(3) La figure ne répond pas à cette dénomination, qui peut-être doit s'appliquer au lou-hoeï de Perse, différent, selon l'auteur japonois, du lou-hoeï de Java et de Sumatra.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

pterocarpus flavus (1), *p. 1.* — 3. Siao-pe, 小ノ木又ム ou ム冫ヽ凵 ⺈, *p. 1. v.* — 4. Hoang-lou, ⺈ノ冬。艹ヽ⺈ノ, *rhus succedaneum*, *p. 2.* — 5. 艹ヽ⺈ノ, *p. 2, v.* — 6. Heou-pou, 艹ヽノ冬木末 ou 艹ヽ木末, *ib.* — 7. Tou-tchoung, 丁十下, *p. 3, v.* — 8. Tchhun, ⺈冬十⺈冬十, frêne, *p. 4.* — 9. Thsi, ⺈ 三丁, *thus vernix*, *p. 5.* — 10. Tseu-mou-wang, 十三冬, *dryaædra cordata* (?), *p. 6.* — 11. Thsieou, 艹十 ㄇ, espèce analogue au précédent, *p. 6, v.* — 12. Thseu-thsieou, 艹十 ㄇ 二ノ, *p. 7.* — 13. Hia, 艹十 ㄇ 凵, *ib.* — 14. Yi, 艹ノ冬, *ib.* — 15. Thoung, 艹ヽ二艹, *bignonia tomentosa*, *p. 7, v.* — 16. Wang-thung ou Thoung à fleurs violettes, *p. 8.* — 17. 'Ou-thoung, 二艹丁下凵, *volkameria japonica*[a], *pag. 8, v.* — 18. Yeou-thoung, 二艹小冫冬 ou 小冬, *vernicia montana*[b], *p. 9.* — 19. Haï-thoung, 二艹小⺈ 二艹二ノ ou, *pittosporum tobera*[c] (?), *p. 9, v.* — 20. Tching-thoung, 二艹丁冬, *volkameria* ou *clerodendrum*, *pag. 10.* — 21. Thsaï-ching-ye, ノ二中木十, *p. 10, v.* — 22. Lian, 十冫冬, vulgairement ⺈冬⺈十, *pag. 11.* — 23. Hoang-lian-chou, *p. 11, v.* — 24. Hoaï, 卜⺈⺈卜, *sophora japonica*[d], *pag. 12.* — 25. Than, 卜卜小, *p. 12, v.* — 26. Kieï-mi, *p. 13.* — 27. Thsin-phi 艹ヽ凵二十下 ou 艹ヽ丁冬[e], *pag. 13, v.* — 28. Ho-hoan, 艹ヽ二冫十 ou 艹ヽ十丁十 (dans les livres bouddhiques, *chi-li-chaï*), *mimosa arborea*, *p. 14.* — 29. Tsao-kieï, ⺈十木十, *cæsalpinia crista* ou *gleditsia sinensis*[f], *p. 14.* — 30. Feï-tsao-kieï, *pag. 15, v.* — 31. Wou-hoan-tseu, 冫三, *p. 16.* — 32. Mou-louan-tseu, ⺈十⺈冫丁, et vulgairement ⺈口冫丁, *sapindus*, *pag. 16, v.* — 33. Mou-chi-tseu, ⺈冫⺈中, *pag. 17.* — 34. Ho-li-le, 冫口二十, *p. 17, v.* — 35. Kiu, 艹十冬, *corchorus hirtus*, *p. 18.* — 36. 二中三十冬, *p. 18, v.* — 37. Kia, 艹ヽ卜, *celtis orientalis*,

Am. ex. 794-95. Fl. jap. 122.

Am. ex. 791-92. Fl. jap. 121.

[a] *Am. ex. 861. Flor. jap. 255.*

[b] *Fl. coch. 721.*

[c] *Cf. infrà, lib. LXXXIV, n.° 37.*

[d] *Am. ex. 841.*

[e] *Cf. Flor. jap. 359.*

[f] *Fl. jap. 179. Cf. ib. 350.*

Flor. jap. 356.

(1) On donne ici deux figures du même végétal, l'une tirée du *San-thsaï thou-hoeï* (l'édition chinoise de l'Encyclopédie), l'autre prise du *Pen-thsao-pi-tou*; celle-ci paroît la plus exacte. Le soin que l'auteur a pris de la rapprocher de la première, fait honneur à son exactitude, et donne une idée favorable de la manière dont il s'est acquitté de son travail.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

p. 19. — 28. Lieou, [illegible] ou [illegible], saule (*salix japonica*[a]), *pag. 19, v.* — 29. Tchhing-lieou, [illegible] ou [illegible], *salix babylonica, p. 20.* — 30. Chouï-yang, [illegible], *salix alba*[b], *p. 21.* — 31. Pe-yang, [illegible], *ib.* — 32. Fou-yi, [illegible], *corchorus japonicus* (?), *p. 21, v.* — 33. Khi-lieou, osier, *p. 22.* — 34. Tchouï-lieou, [illegible], *p. 22, v.* — 35. Meï-young-lieou, [illegible], *hypericum patulum*[c], *ib.* — 36. Liang, [illegible], *prunus aspera, pag. 23.* — 37. Iu, [illegible] ou [illegible], orme, *pag. 23, v.* — 38. Wou-yi-jin, [illegible] ou [illegible], *p. 24.* — 39. Sou-fang-mou, [illegible], *cæsalpinia sappan, pag. 24, v.* — 40. Ou-mou, [illegible], ébène, *pag. 25.* — 41. He-chi, [illegible], *25, v.* — 42. Hoa, [illegible] ou [illegible], bouleau, *ib.* — 43. Hoa-liu-mou, [illegible], bois de violette, *pag. 26.* — 44. Tsoung-liu, [illegible], *chamærops excelsa*[d], *p. 26, v.* — — 45. Ou-kieou-mou, *croton sebiferum, p. 27, v.* — 46. Pa-teou, [illegible], *croton tiglium, ib.* — 47. Haï-houng-teou, *p, 28, v.* — 48. Siang-sse-tseu, [illegible], *abrus precatorius, ib.* — 49. Tchu-yao-tseu, *mimosa scandens, p. 29.* — 50. Chi-koua, *p. 29, v.* — 51. Thieï-chou, [illegible], bois de fer, *p. 30.* — 52. Meï-teou-mou, [illegible], *ib.* — 53. Chen-kou-mou, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *p. 30, v.* — 54. [illegible]; *ib.* — 55. [illegible], *p. 31.* — 56. So-lo-tchouang-chou, [illegible], arbres sous lesquels Bouddha se plaça pour entrer dans le nirwana (l'extase des contemplatifs) (1), *ib.* — 57. Peï-to-lo, [illegible], palmier dont les feuilles servent pour faire des livres, *borassus flabelliformis, p. 31, v.* — 58. To-lo-ye, [illegible], *pag. 32.* — 59. Young, [illegible], *ficus indica* (2), *p. 32, v.*

[a] *Fl. jap. 24. Am. ex. 908.*

[b] *Am. ex. 908. Fl. jap. 25.*

[c] *Am. ex. 799. Fl. jap. 201.*

[d] *Am. ex. 898. Fl. jap. 130.*

(1) So-lo, Siyara ou Chara est donné comme un nom samscrit.

(2) La figure donnée ici ne répond pas à la description, et l'auteur avertit que n'ayant pas vu les feuilles, les fleurs ni les fruits de cet arbre, il n'a pu s'assurer s'il existoit au Japon.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE LXXXIV.

Des Arbrisseaux.

1. Index, *p. 1-3.* — 2. Sang, [illegible], mûrier, *morus nigra, pag. 1.* — 3. Sang-pe-pi, écorce blanche du mûrier, *p. 1, v.* — 4. Fruit du mûrier, *ib.* — 5. Che, [illegible] ou [illegible], *morus alba, p. 2.* — 6. Nou-che, [illegible], espèce sauvage, analogue au précédent, *p. 2, v.* — 7. Tchhu, [illegible], *broussonetia papyrifera, pag. 3.* — 8. Tchi-khio, [illegible], *citrus trifolia*[a], *pag. 3, v.* — 9. Fruit du précédent, *p. 4.* — 10. Keou-kiu, [illegible], *citrus*, aff. *c. trifoliæ, p. 4, v.* — 11. Tchi-tseu, [illegible], *gardenia florida*[b], *p. 5.* — 12 Chan-tchi-tseu, [illegible], *gardenia radicans*[c], *ib.* — 13. Souan-tsao-jin, [illegible] (an *rhamnus soporiferus !*), jujubier sauvage, *p. 5, v.* — 14. Pe-tsao, jujubier, *pag. 6.* — 15. Jouï-he, [illegible], *pag. 6, v.* — 16. Tsoung-mou, [illegible], *p. 7.* — 17. Chan-chu-iu, *cornus sanguinea, ib.* — 18. Hou-thouï-treu, [illegible], *elæagnus crispa, p. 7, v.* — 19. Kin-ying-tseu, [illegible], *rosa canina, r. multiflora, p. 8, v.* — 20. Yeou-li-jin, *amygdalus nana, ib.* — 21. Chu-li, [illegible], *ligustrum japonicum*[d], *p. 10.* — 22. Niu-tching, [illegible] ou [illegible], et vulg. [illegible], *pag. 10.* — 23. Toung-thsing, [illegible], *ligustrum glabrum, p. 9, v.* — 24. Keou-kou, [illegible], *ilex aquifolium*[e], *p. 11.* — 25. Tchhi-chou [illegible] (arbre à glu), *pag. 12.* — 26. Ma-tsouï-mou[f], [illegible] ou [illegible], *p. 12, v.* — 27. [illegible], *ib.* — 28. 'Weï-meou, [illegible], et vulgairement [illegible], *p. 13.* — 29. Keou-kou-nan-thian, [illegible], *p. 13, v.* — 30. Nan-thian-tchou, [illegible], *nandina domestica*[g], *p. 14.* — 31. Ou-kia, [illegible] ou [illegible], *lycium barbarum, p. 14, v.* — 32. Keou-khi, [illegible], vulg. [illegible], *lycium japonicum, p. 15* — 33. Ti-kou-phi, racine de l'espèce précédente, *p. 18, v.* — 34. Seou-sou, ou *lycium* de

[a] *Am. ex. 801.*
[b] *Am. ex. 808. Fl. jap. 108.*
[c] *Fl. jap. 109.*
[d] *Am. ex. 776.*
[e] *Am. ex. 781. Fl. jap. 79.*
[f] *Am. ex. 896.*
[g] *Am. ex. 776. Fl. jap. 147.*

Digitized by Google

Corée, *pag. 16.* — 35. Yang-lou, 艹ミ了, *deutzia scabra*[a], *pag. 16, v.* — 36. Pa-tchi-hoa, *pag. 17.* — 37. Chi-nan, 艹ノ小ロ下, vulg. 十ト十了十, *evonymus tobira*[b], *p. 17, v.* — 38. Mou-king, 艹ノ日小十, *vitex agnus-castus* (?), *p. 18.* — 39. Man-king-tseu, 艹冫小冫, *p. 18, v.* — 40. Tseu-king, 艹了冫又, *cercis siliquastrum, p. 19.* — 41. Mou-kin, 艹了ト, *hibiscus*[c] *syriacus, pag. 19, v.* — 44. Fou-sang, 了了十ミ小, *hibiscus rosa-sinensis, pag. 20, v.* — 43. Pe-kin, *hibiscus* à fleurs blanches, *ib.* — 43. Mou-fou-young, 了大了了中, *alcea rosea* (?), *hibiscus mutabilis* (?), *p. 21.* — 45. Chan-tchha-hoa, 冫了ノ十十, *camellia sasanqua*[d], *p. 21, v.* — 46. Haï-chi-heou, 艹冫ミ, *camellia japonica*[e], *p. 22, v.* — 47. Chou-tchha, 艹冫ミ小ト, *camellia* de la Chine, *p. 23.* — 48. La-meï, *calycanthus, p. 23, v.* — 49. Fou-nieou-hoa, *p. 24.* — 50. Mi-meng-hoa, *ib.* — 51. Mou-mian 大了十 ou 大ノ冫, *gossypium, pag. 24, v.* — 52. Tso, 八口 ou 艹ノ八了, *p. 25.* — 53. Hoang-yang-mou, 艹了ミ et 了ミ又木, *buxus virens*[f], *p. 25, v.* — 54. Maï-tseu-mou, 艹ノ十十冫ト ou 艹ノ十十, *pag. 26.* — 55. Wa-chou, 口八了ト, *p. 26, v.* — 56. Mou-thian-liao, 口大大十, et vulg. 口木大小, *p. 27.* — 57. Theng-thian-liao, 口木大小, *ib.* — 58. Tsieï-kou-mou, 艹口ミ大川, et vulg. 口下冫川, *sambucus nigra* (?), *p. 27, v.* — 59. Kan-mou, 了米八ト, *p. 28.* — 60. Ta-koung, *p. 28, v.* — 61. Kiu, 川冫, vulg. ミ川口 ou 大米木, *ligustrum vulgare*[g], *ib.* — 62. Fen-thouan-hoa, 二小小, *viburnum dentatum, v. tomentosum*[h], *pag. 29.* — 63. Chan-mou-tan, 八大米小大, *p. 29, v.* — 64. Siao-fen-thouan-hoa, 二小小口, petite espèce de *ligustrum*, *pag. 30.* — 65. Siao-ye-hoa, 十冫木八八, *ib.* — 66. Sieï-hoa, 十冫木八八, *pag. 30, v.* — 67. Kin-thaï-hoa, 八八了八, *pag. 31.* — 68. Hou-thse, 八口, *ib.* — 69. Kin-tsio-hoa, *p. 31, v.* — 70. Pa-cheou-mou, 艹ノ小ミ大, *aralia japonica, ib.* — 71. Lieï-tchu-chou, 艹ノ小大八, *p. 32.* — 72. Meï-hian-mou, 艹下中木了, *ib.* — 73. Phiao-chou, 又木, vulgairement 艹ノ八四口, *p. 32, v.* — 74. Chan-hou-chou,

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Am. ex. 854. Fl. jap. 183.*
[b] *Am ex. 796-7. Fl. jap. 99.*
[c] *Am. ex. 978. Fl. jap. 272.*
[d] *Am. ex. 853. Fl. jap. 273.*
[e] *Am. ex. 850-1. Fl. jap. 272.*
[f] *Am. ex. 781. Fl. jap. 77.*
[g] *Am. ex. 896. Fl. jap. 17.*
[h] *Am. ex. 854. Fl. jap. 122-3.*
[i] *Am. ex. 790, Fl. jap. 128.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Am. ex. 778. Fl. jap. 191.*

[b] *Am. ex. 801-2. Fl. jap. 294.*

[c] *Am. ex. 775. Fl. jap. 64.*

[d] *Flor. coch. 336. Cf. Am. ex. 865. Fl. jap. 224.*

(arbre de corail), *p. 33.* — 75. Chin (1), *ib.* — 76. Ling, vulg., et par corruption, *eurya japonica*[a], *p. 33, v.* — 77. Chan-kiu, (oranger de montagne), *p. 34.* — 78. Phing-ti-tseu, ou (oranger de la Chine), *citrus trifolia*[b], *ib.* — 79. Thsing-mou, *aucuba japonica*[c], *p. 34, v.* — 80. Hia-hoang-lou, *pag. 35.* — 81. *ib.* — 82. Jang-ye-mou, *p. 35, v.* — 83. *ib.* — 84. San-tchha-mou, *pag. 36.* — 85. Pe-ji-houng, *melastoma dodecandra* (an *lagerstrœmia indica*[d]!), *ib.* — 86. Youan-hoa, *p. 36. v.* — 87. *ib.* — 88. Chan-tchha-kho, *pag. 37.* — 89. Tsou-chou, *pag. 37, v.* — 90. Tchheou-houng, *ib.* — 91. Pe-ting-hoa, *p. 38.* — 92. Chu-thsiu-chou, *ib.*

LIVRE LXXXV.

Des Plantes parasites et de celles qui sont analogues au Bambou.

[a] *Duhald. III, 571, 647.*

[b] *Am. ex. 898. Fl. jap. 54.*

1. Fou-ling, *p. 1.* — 2. Hou-pe[a], en samscrit *a-ta-ma-ko-pho*, succin, *p. 2.* — 3. Tchu-ling, sorte de truffe ou de *lycoperdon*, *p. 3.* — 4. Louï-houan (boules de tonnerre), autre sorte de truffe, *p. 3, v.* — 5. Sang-ki-seng, plante parasite du mûrier, *p. 4.* — 6. Tchen-sse, plante parasite du *laurus camphora (tchang)*, *p. 4, v.* — 7. Tseu-sao-hoa, *p. 5.* — 8. Des bambous : Tchou, *arundo bambos*[b], *pag. 6.* — 9. Variétés du bambou, *p. 6, v.* — 10. Diverses productions du bambou : son suc, ses feuilles, sa racine, ses fruits, ses rejetons, &c. ; toutes choses employées en médecine ou

(1) Caractère japonois formé du groupe *chin* [esprit], à côté du radical d'*arbre*. (LXXV.)

Digitized by Google

dans l'économie domestique, *pag. 7, v.* — 11. Kan-tchou, 竹 ⺮ 竹 ⺮, *pag. 9, v.* — 21. Pao-tsi-tchou (bambou à nœuds irréguliers), 竹 十 ⺮ 十 凵, *p. 10.* — 13. Pe-ye-tchou (bambou à cent feuilles), *pag. 10, v.* — 14. Yin-ming-tchou (bambou argenté), *ib.* — 15. Chouang-ki-tchou (bambou bifurqué), *p. 11.* — 16. Siao-tchou, 竹 ⺮ 丶 ⺮ ou 竹 ⺮ 三 十 ou 竹 ⺮ 凵 十 ⺮, petite espèce de bambou, *ib.* — 17. Houpieou-tchou, 竹 ⺮ ⺮ 丶 小 下, *p. 11, v.* — 18. Foung-weï-tchou, bambou à feuilles minces et ternées, *p. 12.* — 19. Kouan-tchou, 丶 ou 竹 ⺮ 丶 ⺮, *pag. 12, v.* — 20. Tiao[a], 丶 ⺮ ou 木 十, petit bambou, *ib.* — 21. La-tchou, 竹 ⺮ 小 ⺮ 木, bambou épineux, *pag. 13.* — 22. Bambou à face humaine, *p. 13, v.* — 23. Tsoung-tchou, 竹 十 ⺮ 口 凵 ⺮, *chamærops excelsa* var. β[b] (an *humilis!*), *p. 13, v.* — 24. PARTIES DES ARBRES : Arbre (cœur, racine, branches, feuilles, &c.), *p. 14.* — 25. Tsieï, articulations, nœuds dans les bambous et autres tiges semblables, *pag. 4, v.*

[a] *Am. ex. 899. Fl. jap. 55.*

[b] *Am. ex. 898. Fl. jap. 130.*

LIVRE LXXXVI.

Des cinq principales espèces de Fruits.

1. Des fruits, *p. 1.* — 2. Manière de semer les fruits, *ib.* — 3. Récolte des fruits, *p. 2.* — 4. Index des livres LXXXVI et LXXXVII, *p. 2, v.* — 5. Li, 木 中 丶 (en samscrit *kiu-ling-kia*), *prunus domestica*[a], *pag. 1.* — 6. Hing, 木 中 小 ⺮ ou 丶 ⺮ 木, *prunus armeniaca*[b], *p. 1, v.* — 7. Meï, 丶 木 ⺮ 丶 木, *amygdalus nana*[c], et ses nombreuses variétés, *pag. 2, v.* — 8. Pa-tan-hing, 木 下 ⺮ 丶 木, abricot de Tartarie[d], *pag. 4, v.* — 9. Lang-meï, 木 小 木 小, autre espèce analogue aux précédentes, *p. 5.* — 10. Thao, 木 中, *amygdalus persica*, *p. 6.* — 11. Si-wang-mou-thao, pêche d'hiver, *p. 6, v.* — 12. A-mian-thao, autre variété de pêche, *p. 7.* — 13. Kin-sse-thao, pêcher à longues étamines, *p. 7, v.* — 14. Tcheou-thao, *amygdalus communis*, *ib.* — 15. Li, 三 木, en samscrit *thou-kia*,

[a] *Am. ex. 798. Fl. jap. 203.*

[b] *Am. ex. ib. Fl. jap. 200.*

[c] *Am. ex. 799. Fl. jap. 199.*

[d] *Cf. Gros. descript. de la Chine, t. II, p. 460.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

castanea vera, p. 8. — 16. Tsao, 𛀁𛀀𛀁𛀀, *zizyphus vulgaris*[a], p. 9, v. — 17. Tchoung-se-tssao, pag. 10, v.

[a] Am. ex. 789. Fl. jap. 95.

LIVRE LXXXVII.

Des Fruits de montagne.

1. Ki, 𛀁𛀀, *pyrus communis*[b], p. 1. — 2. Lou-li, 𛀁𛀁𛀁𛀁, poirier sauvage, pag. 2. — 3. Thang-li, 𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁, *pyrus japonica* sauvage, p. 2, v. — 4. Haï-thang-li, 𛀁𛀁𛀁𛀁, *pyrus japonica*[c], ib. — 5. Ying, 𛀁𛀁𛀁, et Hoa, 𛀁𛀁 ou 𛀁𛀁𛀁, *prunus cerasus*[d], pag. 3, v. — 6. Sse-tchhoui-ying, 𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁, poirier à branches pendantes, pag. 5, v. — 7. Mou-koua, 𛀁𛀁 ou 𛀁𛀁, *pyrus cydonia*, pag. 6. — 8. Tcha-tseu, 𛀁𛀁𛀁, coignassier à fruits aigres, pag. 6, v. — 9. Wen-kouan-hoa, p. 7. — 10. Min-tcha, 𛀁𛀁𛀁𛀁, p. 17, v. — 11. Wen-pho, 𛀁𛀁𛀁𛀁, espèce de coignassier[e], — 12. Chan-tcha-tseu, p. 8, v. — 13. An-lo-kouo, et, dans les langues d'occident, *amalakta*, 𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁, p. 9. — 14. Naï, 𛀁𛀁𛀁𛀁, en samscrit *pinpo*[f], cornouiller (?), p. 9. — 15. Lin-khin, 𛀁𛀁𛀁, *pyrus baccata*[g], p. 9, v. — 16. Chi, 𛀁𛀁, *diospyros kaki*[h], p. 10. — 17. Confiture de kaki, p. 11. — 18. Kaki séchés, et autres préparations du même fruit, ib. — 19. Pi-chi, 𛀁𛀁𛀁𛀁, variété basse du précédent[i], p. 12, v. — 20. Kiun-thsian-tseu, 𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁, p. 13. — 21. Chi-lieou, 𛀁𛀁𛀁𛀁, *punica granatum*[k], p. 13, v. — 22. Kiu, 𛀁𛀁𛀁𛀁 ou 𛀁𛀁𛀁, *citrus aurantium*[l], p. 14, v. — 23. Écorce d'orange et autres préparations, pag. 15, v. — 24. Pao-kiu, 𛀁𛀁𛀁𛀁, variété du précédent, p. 17, v. — 25. Forme des feuilles dans les cinq principales espèces d'orangers, ib. — 26. Jou-kan, 𛀁𛀁𛀁𛀁, espèce de limon doux, p. 18. — 27. Kan-tseu, 𛀁𛀁𛀁, *citrus*, pag. 18, v. — 28. Thseng, 𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁𛀁, vulgairement 𛀁𛀁𛀁 et 𛀁𛀁𛀁𛀁, *citrus*, p. 19. — 29. Yeou, 𛀁𛀁, *citrus*, p. 20. — 30. Préparations du fruit précédent, p. 21. — 31. Feï-kia, 𛀁𛀁𛀁 ou 𛀁𛀁𛀁,

[b] Am. ex. 800. Fl. jap. 207.
[c] Am. ex. 844. Fl. jap. ibid.
[d] Am. ex. 799. Fl. jap. 201.
[e] Cf. Am. ex. 800.
[f] Ibid.
[g] Cf. Ibid.
[h] Am. ex. 806. Fl. jap. 157.
[i] Ibid.
[k] Am. ex. 808. Fl. jap. 199.
[l] Am. ex. 801. Fl. jap. 293.

Digitized by Google

citrus, *p.* 21, *v.* — 32. Fo-cheou-kan, ⿱ 手 干, (main de Fo), *citrus decumana*, *ib.* — 33. Kin-kan, *citrus japonica*[a], *pag.* 22, *v.* — 34. Phi-pha, 枇 杷, *cratægus bibas*[b], *ib.* — 35. Yang-meï, 楊 梅, *arbutus*, *pag.* 23, *v.* — 36. Ying-thao, 櫻 桃, et vulgairement 櫻 桃, *p.* 24, *v.* — 37. Chan-ying-thao, 山 櫻 桃, cerisier sauvage, *pag.* 25. — 38 Yin-hing, 銀 杏, ou 白 果, *gingko biloba*[c], *p.* 25, *v.* — 39. Hou-thao, 胡 桃, cerisier (?) de Tartarie, *p.* 26. — 40. Pi-li-le, 毘 梨 勒, autre arbre de Tartarie, analogue au précédent, *pag.* 27. — 41. Tsen, 榛, *corylus avellana*[d], *pag.* 27, *v.* — 42. Tchou-mou, 櫧 木, ou 櫧 樹, *quercus glauca*[e], *p.* 28. — 43. Keou-li, 栗 子, *quercus* (?), *p.* 29. — 44. Tchouï-tseu, 椎 子, *ib.* — 45. Yang, 楊, *æsculus pavia*[f], *p.* 29, *v.* — 46. Hou-chi, 胡 椒, ou 胡 椒, autre espèce d'*æsculus*, *p.* 30, *v.* — 47. Feou, 茱 萸, *croton japonicum*[g], *pag.* 31. — 48. Tso, 柞, arbre analogue au Yang (ci-dessus, *n.*° 45), *p.* 31, *v.* — 49. Thsieou[h], 秋 子, 秋 子, *pag.* 32. — 50. Mou, 木 子, *p.* 32, *v.* — 51. Thing-meï, 丁 梅, arbrisseau analogue au meï[i], *p.* 33.

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Am. ex.* 801. *Fl. jap.* 292.
[b] *Fl. coch.* 391.
[c] *Am. ex.* 811-13. *Fl. jap.* 358.
[d] *Am. ex.* 816. *Fl. jap.* 160.
[e] *Am. ex. ib. Fl. jap.* 175.
[f] *Fl. jap.* 154.
[g] *Am. ex.* 884. *Fl. jap.* 270.
[h] *Fl. jap.* 367.
[i] *Cf. suprà*, *liv.* LXXXVI, *n.*° 7.

LIVRE LXXXVIII.

Des Fruits étrangers.

1. Index des livres LXXXVIII, LXXXIX, XC et XCI, *pag.* 1. — 2. Li-tchi, 荔 枝, *euphoria punicea*, *p.* 1, — 3. Loung-yan-jou, *euphoria longana*, *p.* 1, *v.* — 4. Loung-tchi, espèce intermédiaire entre les deux précédentes, *p.* 2. — 5. Kan-lan, olivier, *pag.* 2, *v.* — 6. Mou-'weï-tseu, espèce d'olivier, *p.* 3. — 7. An-ma-le ou an-ma-lo-kia, *ib.* — 8. Ou-han-tseu, *p.* 3, *v.* — 9. Feï, 榧, ou 榧 樹, *taxus nucifera*[a], *p.* 4. — 10. Haï-soung-tseu ou pin de Corée[b], 海 松 子, *pinus larix*, *pag.* 5. — 11. Pin-lang, *areca catechu*, *p.* 5, *v.* — 12. Ta-fou-tseu, espèce analogue au précédent, *pag.* 6. —

[a] *Am. ex.* 814-15. *Fl. jap.* 275.
[b] *Am. ex.* 883. *Fl. jap.* 275.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

13. Ye, 丁 ⺈ 大, *cocos nucifera, pag. 6, v.* — 14. Wou-leou-tseu, *phœnix dactylifera, p. 7.* — 15. Kouang-lang-tseu, 广 木 大 夂 夂, palmier des provinces de Kouang-toung et de Kouang-si[a], *p. 8.* — 16. So-mou-mian, palmier à farine, *p. 8.* — 17. Pho-lo-mi, en tonquinois *nang-kia-ki*, en persan *pho-na-so*, et en langue de Fou-lin [romain] *a-sa-to*, 氵 川 儿 冫, *artocarpus integrifolia*, jaca[b], *pag. 8, v.* — 18. Wou-hoa-kouo, 丁 十 ⺈ 十 木 ou 木 夂 丁 夂 (kaki de la Chine), *ficus carica, p. 9.* — 19. Wen-kouang-kouo, espèce analogue au précédent, *p. 9, v.* — 20. Thian-sian-kouo, 丁 冂 刂 木, *cratægus bibas*[c], *p. 9. v.* — 21. Kou-tou-tseu, *p. 10.* — 22. A-pho-le (févier des brahmanes, févier de Perse), *ceratonia siliqua, pag. 10, v.* — 23. Tou-nian-tseu, *ib.* — 24. Ma-pin-lang, *p. 11.* — 25. Tchi-kiu, ⺈ 十 冫 米 ⺈ 大, *howenia dulcis*[d], *pag. 11, v.* — — 26. Jin-mian-tseu, *pag. 12.* — 27. Pa-wang-chou, 丁 米 氵 木 川 木 木 ou 川 米 ⺈ 木 ou 儿 十 丁 夂 ou 口 冫 口 木, *cactus opuntia, pag. 12.* — 28. Fan-tsiao, 氵 川 ⺊, *musa*, et autres[e] espèces analogues, *pag. 13.*

[a] *Cf. Grosier, Descript. de la Chine, tom. II, pag. 352.*

[b] *Cf. Boym, Fl. sinens. L.*

[c] *Cf. Boym, Fl. sinens. I; et ci-dessus, livre LXXXVIII, n.° 34.*

[d] *Am. ex. 808-9. Fl. jap. 101.*

[e] *Cf.* Cycas, *Am. ex. 897. Fl. jap. 229.*

LIVRE LXXXIX.

Des Fruits savoureux, ou des Plantes remarquables par leur goût.

1. Thsin-tsiao, 丁 大 ⺈ ⺈ 木, *fagara piperita*[a], *pag. 15.* — 2. Chou-tsiao, 川 夂 ⺈ 冫 氵 十 ou 川 夂 ⺈ 冫 木 丿, *piper pinnatum, p. 16.* — 3. Tchao-thsang-tsieo, 丁 大 ⺈ ⺈ 木 川 丁 木 ⺊, poivre de la vallée d'Asagoura, dans la province de Tasima, au Japon, *p. 16, v.* — 4. Manière de préparer le poivre, *p. 17.* — 5. Toung-chan-tsiao, *pag. 17, v.* — 6. Yeou-chan-tsiao, *ib.* — 7. Man-tsiao, 川 夂 ⺈ 冫 十 夂 木 ou 木 ⺊ 木, ou 丁 大 ⺈ ⺈ 木 刂 木, *fagara*[b], *pag. 18.* — 8. Ti-tsiao, petite espèce analogue à la précédente, *ib.* — 9. Yaï-tsiao, 丁 大 ⺈ ⺈ 木 冫 ou 丁 大 ⺈ ⺈ 木 刂 木, *18, v.* — 10. Hou-tsiao, 丁 大 ⺈ 凵, *piper nigrum, fagara Avicennæ*[c], *pag. 19.* — 11. Pi-tchhing-khieï,

[a] *Am. ex. 892-93. Fl. jap. 64. Fl. coch. 38.*

[b] *Cf. supr. n.° 1.*

[c] *Am. ex. 907. Fl. jap. 385; Fl. coc. 37.*

Digitized by Google

khieï, poivre, *p. 19, v.* — 12. Chan-hou-tsiao, [illegible], espèce sauvage du n.° 10, *p. 20.* — 13. Fan-tsiao, [illegible], *capsicum annuum*[a], *p. 20.* — 14. Ou-tchhu-iu[b], [illegible], *p. 20, v.* — 15. Chi-tchhu-iu, *p. 21.* — 16. Yan-fou-tseu, [illegible], et vulgairement [illegible], *p. 21, v.* — 17. Thsou-lin-tseu, *p. 22.* — 18. Ming (Tchha), [illegible], thé, *p. 22, v.* — 19. La-tchha, *thé de cire, p. 24.* — 20. Thé *des enfans, ib.* — 21. Bouillon de thé, *p. 24, v.* — 22. Kao-lou, [illegible], sorte de thé à grandes feuilles, *p. 25.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Am. ex. 826. Fl. jap. 93.*

[b] *Cf. Fl. coch.*

LIVRE XC.

Des Fruits analogues au melon.

1. Thian-koua, [illegible] ou [illegible], *cucumis melo, p. 26.* — 2. De la queue de melon employée en médecine, *p. 26, v.* — 3. Si-koua, [illegible], melon de Tartarie, *p. 27, v.* — 4. Phou-tao, [illegible], *vitis vinifera, pag. 28, v.* — 5. Ying-iu, [illegible] ou [illegible], vigne sauvage, *p. 29, v.* — 6. Mi-heou-thao, [illegible], *averrhoa carambola, p. 30.* — 7. Kan-tche, [illegible], *saccharum officinarum, ib.* — 8. Tseu-thang, [illegible], sucre brut, *p. 31.* — 9. Sucre en liqueur, mélasse, *ib.* — 10. Thsao-mi, [illegible], *pag. 32.*

Am. ex. 811. Fl. jap. 323.

LIVRE XCI.

Des Fruits d'eau.

1. Lian, [illegible] ou [illegible], *nelumbo indica, p. 33.* — 2. Fruit du nelumbo, *pag. 34, v.* — 3. Racine du nelumbo, *ib.* — 4. Rejetons du nelumbo, *p. 35.* — 5. Fleurs du nelumbo, *p. 35, v.* — 6. Ki, [illegible], *trapa natans, p. 36.* — 7. Khian, [illegible], espèce de *nymphæa.* — 8. Ou-iu, [illegible], châtaigne de terre, *p. 37.* — 9. Tseu-kou, [illegible], *sagittaria sagittata, pag. 37, v.*

Am. ex. 817. Fl. jap. 65. Cf. Amœn. exot. 900.

Am. ex. 827. Fl. jap. 242.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE XCII.

SECTION I.re

Des Herbes de montagne : Plantes médicinales.

1. Des plantes en général, *pag. 1.* — 2. Des plantes médicinales, *p. 1, v.* — 3. Des six plantes qui se conservent, *p. 2, v.* — 4. Des noms donnés aux plantes médicinales, *p. 3.* — 5. De la différence des plantes, suivant les Chinois, *p. 3, v.* — 6. Des sept qualités des plantes, les unes par rapport aux autres, *p. 3, v.* — 7. Des dix-huit plantes dont les qualités sont contraires, *pag. 4.* — 8. Des dix-neuf plantes qui *se craignent* mutuellement, *p. 4, v.* — 9. Noms de vingt-quatre espèces qui *craignent* le fer, *ib.* — 10. Noms de deux espèces qui *craignent* le cuivre, *p. 5.* — 11. Noms de quatre espèces qui *craignent* le fer et le cuivre, *ib.* — 12. Noms de trente-deux espèces qui *craignent* le feu, *ib.* — 13. Règles pour préparer les drogues sans étourderie et sans précipitation, *ib.* — 14. Mets dont il faut s'abstenir selon les drogues qu'on a prises, *pag. 6.* — 15. Drogues qui *craignent* certains mets dont on a pu faire usage, *p. 6, v.* — 16. Des plantes en général, *p. 7, v.* — 17. Index des plantes de montagne, *p. 8.* — 18. Kan-thsao, 甘草, *glycyrrhiza glabra, pag. 1.* — 19. Hoang-tchi, 黄芪, *pag. 2.* — 20. Jin-chen, 人參, *panax quinquefolium, p. 2, v.* — 21. Weï-jin-chen, 人參, ginseng de Corée et de la Chine, *p. 4, v.* — 22. Ho-jin-chen, 高麗人參 ou 朝鮮人參, ou ginseng du Japon, *sium ninsi*[a], *p. 5.* — 23. Cha-chen, *p. 5, v.* — 24. Yang-kio-thsaï, 羊角菜, *sison canadense*[b] (1), *p. 6.* — 25. Yo-thsao, 藥草, *teucrium virginianum*[c], *p. 7.* — 26. Tsi-ni, *ib.* — 27. Kieï-keng, 桔梗, *campanula glauca*[d], *pag. 8.* — 28. Tchang-soung, 長松, *pag. 6, v.* —

[a] *Am. ex. 818-19. Fl. jap. 128.*

[b] *Fl. jap. 118.*

[c] *Cf. Am. ex. 886. Fl. jap. 244, 246.*

[d] *Am. ex. 822. Fl. jap. 88.*

(1) Il est douteux que la figure placée en cet endroit, se rapporte à cette espèce; mais c'est à elle que s'applique le nom japonois. Voy. *Thunberg*, l. c.

Digitized by Google

29. Hoang-tsing, *gallium tuberosum, pag. 9.* — 30. Weï-jouï, ou , *convallaria polygonatum, pag. 9, v.* — 31. Tchi-mou, *p. 10.* — 32. Jou-thsoung-young, *p. 10, v.* — 33. Thsao-thsoung-young, *p. 11.* — 34. So-yang, *p. 11, v.* — 35. ou , *p. 12.* — 36. Thian-ma, *ib.* — 37. Thsang-chou, *pag. 13.* — 38. Pe-chou, *p. 14.* — 39. Keou-tsi, , *p. 14, v.* — 40. Kouan-tchoung, et vulg. , *pag. 15, v.* — 41. Pa-ki-thian, ou , *p. 16.* — 42. Kouan-yin-thsao, *pag. 16, v.* — 43. Youan-tchi, , *polygala vulgaris, pag. 17.* — 44. Yin-yang-ho, *p. 17, v.* — 45. Sian-mao ou ginseng des brahmanes, *p. 18.* — 46. Hioun-chen, , *polygonum bistorta* (?), *p. 18, v.* — 47. Ti-iu, ou , *p. 19.* — 48. Tan-chen, *p. 19, v.* — 49. Tseu-chen, , *pag. 20.* — 50. Wang-sun, ou , *p. 20, v.* — 51. Tseu-thsao, , *basella rubra, lithospermum arvense, ocymum crispum, anchusa officinalis* (?), *pag. 21.* — 52. Pe-theou-oung, ou , *anemone cernua, p. 21, v.* — 53. Chan-kia-thsaï, , pivoine herbacée, *p. 22.* — 54. , *p. 22, v.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Fl. jap. 277.

Cf. Fl. jap. 163.

Cf. Am. ex. 784. Fl. jap. 127, 81, 248.

Fl. jap. 238.

LIVRE XCII.

SECTION II.

Suite des Herbes de montagne.

1. Pe-ki, ou , bletioïdes hyaicinthine, *p. 1.* — 2. San-thsi, , *pag. 1, v.* — 3. Hoang-lian, , *p. 2, v.* — 4. Hou-hoang-lian, *p. 3.* — 5. Tang-yo, , *p. 3, v.* — 6. Hoang-kin, , *p. 4.* — 7. Thsin-kiao, ou , *pag. 4, v.* — 8. Thseu-hou, , *p. 5.* — 9. Thsian-hou, , *p. 6.* — 10. Fang-foung, ou

Cf. Descrip. de la Chine, t. III, p. 322.

Fl. jap. 317.

Fl. jap. 118.

Am. ex. 825.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Am. ex. 826.*

[b] *Cf. Fl. jap. 142.*

[c] *Ib. 136.*

[d] *Am. ex. 872. Fl. jap. 131.*

[e] *Am. ex. 873. Fl. jap. u. s.*

[f] *Am. ex. 899. Fl. jap. 42*

[g] *Am. ex. l. c. Fl. jap. ib.*

[h] *Cf. suprà, n. 23. Am. ex. u. s. Fl. jap. l. c.*

Am. ex. 854. Fl. jap. 123.

Fl. jap. 209.

Ib. 32.

, *ligusticum vulgare*[a], *pag. 6, v.* — 11. Tou-ho, , céleri[a], *pag. 7, v.* — 12. Ching-ma, ou , *p. 8, v.* — 13. Kou-chen, ou (1), *p. 9, v.* — 14. Pe-sian-phi, , *p. 10.* — 15. Yan-hou-so, , *caltha palustris*[b] (?), *pag. 10, v.* — 16. Peï-mou, , *uvularia cirrhosa*[c], *p. 11.* — 17. Chan-tseu-kou, ou , *amaryllis* (?), *pag. 12.* — 18. Chi-souan, , *amaryllis sarniensis*[d], *p. 12, v.* — 19. Thieï-se-tsian, narcisse d'été, *p. 13, v.* — 20. Chouï-sian, *narcissus tagetta*[e], *p. 14.* — 21. Pe-mao, ou , *saccharum spicatum*[f], *p. 14, v.* — 22. Kian-mao, , *pag. 15, v.* — 23. Hoang-mao, , *saccharum polydactylum*[g], *ib.* — 24. Hiang-mao, (mao odoriférant), *p. 16.* — 25. Mang, , *saccharum polydactylum*[h], *pag. 16, v.* — 26. Sse-mang, , *pag. 17.* — 27. Loung-tan, ou , gentiane, *ib.* — 28. Si-sin, ou , *p. 18.* — 29. Tou-heng, ou , *p. 19.* — 30. Ki-sse, , *p. 19, v.* — 31. Koueï-tou-yeou, *ib.* — 32. Siu-tchang-king, , *pag. 20.* — 33. Pe-weï, ou ou , *p. 20, v.* — 34. Pe-thsian, , *p. 21.* — — 35. Thsao-si, *pag. 21, v.* — 36. Pe-liang-kin, *pag. 22.* — 37. Houng-teou-hoa, *ib.* — 38. Thang-soung-thsao, , *pag. 22, v.* — 39. Phi-thsao, ou , *p. 23.* — 40. Tseu-yang-hoa, ou ou , *viburnum tomentosum, ib.* — 41. Sieou-sian-kiou, , *spiræa callosa, p. 23, v.* — 42. Niu-lang-hoa, , *valeriana villosa, p. 24.* — 43. Yi-hiouan, , *pag. 24, v.* — 44. Siang-ken-thsao, , *ib.* — 45. Youan-ji-thsao, *p. 25.* — 46. Kia-tchou-thao, *nerium oleander* (?), *p. 25, v.* — 47. Thsao-weï, ou , *ib.* — 48. Waï-theou-thsaï, *p. 26.*

(1) Cf. *sophora heptaphylla* (Fl. jap. 178); mais cette espèce n'est point une herbe.

Digitized by Google

— 49. Tseu-yan-thsaï, *ib.* — 50. Chi-theou-thsaï (plante potagère en forme de cuiller), *p. 26, v.* — 51, Chi-theou-thsaï (plante potagère en forme de langue), *ib.* — 52. Lo-yan-eul, *p. 27.* — 53. Tsi-iu-lin-thsao, *ib.* — 54. Tsian-tao-eul-thsao, *p. 27, v.* — 55. Chan-li-kouo-eul, *p. 28.* — — 56. [illegible], *ib.* — 57. Fo-tchi-kia, *p. 28, v.* — 58. Kouaï-tsao, *ib.* — 59. Foung-lun-thsaï, [illegible], *pag. 29.* — 60. Tchin-tchu-thsaï, *pag. 29, v.* — 61. Mou-thao-eul, *ib.* — 62. Kin-kang-la, *pag. 30.* — 63. Chan-thsoung, ail de montagne, *hemerocallis* (?), *ib.* — 64. Iu-tseu-yi-thsao, [illegible] ou [illegible], *p. 30. v.* — 65. Chan-chin-sse-tchang, [illegible], *pag. 31.* — 66. [illegible], *gentiana aquatica, ib.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Fl. jap. 115.

LIVRE XCIII.

Des Herbes odoriférantes.

1. Index, *pag. 1-2.* — 2. Tang-koueï, [illegible] ou [illegible], *apium graveolens, pag. 1.* — 3. Tchhouan-khioung, [illegible], en samscrit *che-mou-kia, p. 1, v.* — 4. Che-tchhouang, [illegible] ou [illegible], *athamantha chinensis,* — 5. Khao-pen, [illegible] ou [illegible], *p. 3.* — 6. Pe-tchi, [illegible] ou [illegible], angélique, *p. 3, v.* — 7. Cho-yo, [illegible] ou [illegible], *pæonia officinalis, p. 4, v.* — 8. Mou-tan, [illegible] ou [illegible], *pæonia moutan, pag. 5, v.* — 9. Mou-hiang, bois parfum, des contrées du midi, *p. 7, v.* — 10. Thsing-mou-hiang, bois parfum de couleur bleue, *p. 8.* — 11. Kan-soung-hiang, en samskrit *koumito, amomum galanga, p. 8, v.* — 12. Chan-naï, [illegible], *kaempferia galanga, ib.* — 13. Lian-kiang, *pag. 9.* — 14. Toujo, [illegible], *p. 9, v.* — 15. Chan-kiang (gingembre de montagne) [illegible], *pag. 10.* — 16. Kao-liang-kiang, [illegible], *amomum zinziber, ib.* — 17. Thsao-teou-kheou, [illegible], *amomum racemosum (cardamomum), pag. 11.* —

Cf. Fl. jap. 362. Descrip. de la Chine, t. III, p. 348.

Fl. coch. 222.

Cf. Ib. 114.

Am. ex. 861.

Fl. coch. 7.

Ib. 15.

Cf. Fl. coch. 7.

Ibid. 8.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

18. Thsao-kouo, *amomum medium*[a], *p. 11, v.* — 19. Pe-teou-kheou, *amomum cardamomum*[b], *pag. 12.* — 20. Sou-cha-mi, *amomum villosum*[c], *p. 12, v.* — 21. Yi-tchi, [illegible], *p. 13.* — 22. Pi-pho, *gratiola hyssopioïdes*[d] (?), *pag. 13, v.* — 23. Kiu-tsiang, [illegible], *p. 14.* — 24. Jou-teou-kheou, en samskrit *kiakiule*, [illegible], *myristica moschata, pag. 14, v.* — 25. Pou-kou-tchi, [illegible] ou [illegible], *pag. 15.* — 26. Kiang-hoang, [illegible] ou [illegible], *curcuma longa, p. 15, v.* — 27. Yo-kin, [illegible], *p. 16, v.* — 28. 'O-joung, *p. 17.* — 29. King-san-ling, [illegible], *iris florentina, p. 17, v.* — 30. Hiang-fou-tseu, [illegible], *cyperus rotundus, p. 18, v.* — 31. Tchouan-tseu-thsao, [illegible], et chouï-so-thsao, [illegible], *p. 19, v.* — 32. Meou-seou, [illegible], *ib.* — 33. Yan-ming-thsao, [illegible], *ocymum rugosum*[e], *p. 20.* — 34. Ki-pho-thsao, [illegible], ou, dans les langues barbares, [illegible] (*ruta*[f]), *p. 20, v.* — 35. Mo-li, [illegible], *nyctanthes sambac, n. grandiflora, jasminum grandiflorum*[g], *p. 21.* — 36. Yo-kin-hiang[h], *p. 21, v.* — 37. Mao-hiang, graminée odoriférante, *p. 22.* — 38. Hou-hiang, [illegible], dans les livres bouddhiques *Teou-leou-pho, ta-lo, kia-souan* et *po-to-mo-lo-pa*[i], *p. 22, v.* — 39. Ling-ling-hiang, [illegible], *p. 23.* — 40. Haï-eul-kiou, [illegible], *p. 23, v.* — 41. Tse-lan, [illegible], *pag. 24.* — 42. Ma-lan, [illegible], *iris sibirica, liriope spicata*[k], *p. 24, v.* — 43. Lan-hoa, [illegible] ou [illegible], *epidendrum monile, limodorum striatum*, &c., *pag. 25.* — 44. Tchhun-lan, [illegible], petite espèce analogue aux précédentes, *p. 26.* — 45. Hoeï-lan, [illegible] ou [illegible], *bletioïdes hyacinthine, ib.* — 46. Yin-lan, [illegible], *ophrys nervosa*[m], *p. 26, v.* — 47. Tsing-lan, espèce à fleurs bleues, *p. 27.* — 48. Pang-lan, *ib.* — — 49. Foung-lan, *epidendrum monile*[u], *p. 27, v.* — 50. Hiang-chu, *p. 28.* — 51. Tsio-tchhouang, *p. 28, v.* — 52. King-kiaï, *p. 29.* — 53. Po-ho, *pag. 29, v.* — 54. Tsi-sioueï-thsao, [illegible] ou [illegible], *hydrocotyle vulgaris*[o], *h. asiatica, p. 30.* — 55. Hou-thsao, [illegible], *hydrocotyle asiatica*[p], *p. 30, v.* — 56. Tseu-sou, [illegible], *ocymum crispum*[q],

[a] *Fl. coch. 5.*
[b] *Ib. 4.*
[c] *Ib. 4.*
[d] *Cf. Fl. coch. 27. Basil. Diction. n.° 8895.*
Fl. coch. 11.
Ib. 53.
[e] *Fl. jap. 249.*
[f] *Cf. Basil. Diction. n.° 8849.*
[g] *Fl. coch. 26. Cf. Morrison, Anglo-chinese Diction. p. 173, n.° 66, voc.* flower.
[h] *Cf. suprà, n.° 27.*
[i] *Cf. Descript. de la Chine, t. III, p. 349.*
[k] *Am. ex. 872. Fl. jap. 33. Cf. Fl. coch. 248.*
[l] *Am. ex. 863, 863. Fl. jap. 30, 380.*
[m] *Fl. jap. 27.*
[n] *Am. ex. 864. Cf. sup. n.° 43.*
[o] *Am. ex. 887.*
[p] *Am. ex. ib. Fl. jap. 116.*
[q] *Am. ex. 784. Fl. jap. 240. Cf. suprà, liv. XCII, sect. 1.re n.° 51.*

Digitized by Google

p. 31. — 57. Jin, 荏, espèce de basilic célèbre par son huile[a], *pag. 31, v.* — 58. Chouï-sou, ミソウ, *p. 32.* — 59. Tsi-ning, ツイニング, *pag. 32, v.* — 60. Che-hiang-thsao (herbe au musc), *p. 33.* — 61. Man-lian-leou, *ib.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Am. ex. 911.*

LIVRE XCIV.

SECTION I.re

Des Plantes qui croissent dans l'humidité.

1. Index, *p. 1.* — 2. Kiou, キク, *chrysanthemum indicum, p. 1.* — 3. Ye-kiou, ヤキク, *aster sinensis, p. 2.* — 4. Fo-theou-kiou, chrysanthème *en tête de Fo, p., 2 v.* — 5. Pin-kiou, ヒンキウ, *pag. 3.* — 6. Tseu-yi-kiou, ツイキク ou ツイギク, *ib.* — 7. An-lan, アンラン, *pag. 3, v.* — 8. Chi, シ, herbe célèbre, employée pour la divination, *ib.* — 9. 'Aï, アイ ou ヤイ, *artemisia vulgaris, a. japonica, p. 4. v.* — 10. Thsian-nian-aï, センネンヤイ, *p. 5, v.* — 11. Yin-tchhin, インチン, *artemisia capillaris, ib.* — 12. Tsing-hao, ツンハオ, *artemisia absinthium, p. 6.* — 13. Hoang-hoa-hao, ハウクワハオ, absinthe à fleurs jaunes, var. de l'*a. capillaris, pag. 6, v.* — 14. Pe-hao, ペハオ, absinthe blanche, *pag. 7.* — 15. Kio-hao, キオハオ, *ib.* — 16. Mou-hao, モウハオ, *p. 17, v.* — 17. Ma-sian-hao, *p. 8.* — 18. Yi-mou-thsao, *ib.* — 19. Wei-hian, *p. 9.* — 20. Hia-kou-thsao, カコツソウ ou コツカソウ, ou ソウ, *prunella vulgaris, p. 9, v.* — 21. Lieou-ki-nou, *p. 10.* — 22. Khio-tsieï-thsao, *p. 10, v.* — 23. Siouan-feou-hoa, ソンフクワ, *inula japonica, ib.* — 24. Tsing-siang, ツキソウ ou ツキソウ ou ツキンシャン, *celosia argentea, pag. 11, v.* — 25. Thao-tchu-chou, espèce voisine de la précédente, *p. 12.* — 26. Yan-laï-houng, ヤンライホン ou ヤンライベン, *plumbago rosea, ib.* — 27. Khi-khouan, キクワン, *celosia cristata, pag. 12, v.* — 28. Houng-hoa,

Am. ex. 876, 77. Fl. japon. 320.

Cf. Am. ex. 897. Fl. jap. 310.

Am. ex. 897. Fl. jap. 309.

Ibid.

Am. ex. 897. Fl. jap. 250.

Am. ex. 877. Fl. jap. 318. Fl. coch. 203.

Am. ex. 962. Fl. jap. 106.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] Am. ex. 910. Fl. jap. 307.

Cf. Am. ex. 897. Fl. jap. 306.

Am. ex. 808. Fl. jap. 246.

Cf. sup. n.° 31.

Fl. jap. 58.

Cf. Am. ex. 897. Fl. jap. 113, 70.

Fl. jap. 70.

[a] Am. ex. 872. Fl. jap. 33.

Cf. suprà, l. XCIII, n.° 42.

[b] Am. ex. 828. Fl. jap. 304.

[c] Am. ex. 892. Fl. jap. 267.

Ib. 241.

Am. ex. 950. Fl. jap. 130.

Fl. jap. 14.

Am. ex. 826. Fl. jap. 14.

Fl. jap. 328.

Ib. 37.

Am. ex. 900. Fl. jap. 145.

Fl. coch. 55.

Am. ex. 911. Fl. coch. 124.

ou ou , *carthamus tinctorius*[a], *p. 13.* — 29. Du fard qu'on a tiré d'abord du carthame, et ensuite de quelques autres plantes, *pag. 14.* — 30. Pe-fen-thsao, , *p. 14, v.* — 31. Ki, , *carduus* (*c. acaulis*, Kaempf.), *p. 15, v.* — 32. Sou-touan, ou ou , *lamium garganicum, p. 15, v.* — — 33. Khou-'ao, , et vulgairement , *carduus, pag. 16.* — 34. Leou-lou, ou , *scabiosa maritima, pag. 16, v.* — 35. Feï-lian, ou , espèce de scabieuse, *ib.* — 36. Tchu-ma, , *cannabis sativa* (?), *urtica japonica* (?), *p. 17.* — 37. Meng-ma, ou , *urtica japonica, u. villosa?, p. 18.* — 38. Ta-thsing, ou ou , *p. 18, v.* — 39. Hou-lou-pa, (1), *pag. 19.* — 40. Ma-lan, , *iris sibirica*[a], *ib.* — 41. Nieou-phang, ou ou , *arctium lappa*[b], *pag. 19, v.* — 42. Si-eul, , *xanthium orientale, p. 20, v.* — 43. Hi-kian, , *p. 21.* — 44. Thian-ming-tsing, , *thalictrum flavum, p. 21, v.* — 45. Jo, , *p. 22.* — 46. Lou, , roseau, *p. 22, v.* — 47. Ti, , petits roseaux, *pag. 23.* — 48. Pa-tsiao, , *musa paradisiaca, p. 23, v.* — 49. Meï-jin-tsiao, , *musa coccinea* (?), *pag. 24, v.* — 50. Than-the-hoa, , *canna indica, p. 25.* — 51. Jang-ho, , *amomum mioga, p. 25, v.* — 52. Ma-hoang, ou , *pag. 26.* — 53. Mou-tse, , *equisetum hyemale, p. 26, v.* — 54. Chi-loung-thsou, , *scirpus lacustris, p. 27.* — 55. Tsoung-sin-thsao, , vulg. , *juncus effusus, p. 27, v.* — 56. Teng-sin-thsao, , *scirpus capsularis, pag. 28.* — 57. Ti-hoang, , *symphytum officinale, p. 28, v.* — 58. Nieou-si, ou vulg. et ,

(1) Ce nom est celui de la carote, *daucus carota*; mais la plante figurée ici, originaire des pays occidentaux, et importée à la Chine au temps de la dynastie des Thang, doit être de la famille des légumineuses.

achyranthes

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

achyranthes prostrata, *p.* 29. — 59. Tseu-youan, ou ou , *pag.* 30. — 60. Niu-youan, , *p.* 30, *v.* — 61. Me-men-toung, ou , *commelina medica*, *ib.* — 62. Hiouan-thsao, , *hemerocallis fulva*, *p.* 31. — 63. Chen-thing-thsao, , *hemerocallis*, *lilium* (?), *pag.* 32. — 64. Oung-thsao, , *ib.* — 65. Tan-tchou-ye, *pag.* 32, *v.* — 66. Ya-tchi-thsao, , *commelina communis*, *p.* 33. — 67. Khouei, , *malva mauritiana*, *p.* 33, *v.* — 68. Chou-khoueï, , *malva*, *p.* 34. — 69. Kin-khoueï, , *malva* (petite mauve), *p.* 34, *v.* — 70. Thou-khoueï, , *pag.* 35. — 71. Hoang-chou-khoueï, , *hibiscus okro*, *p.* 35, *v.* — 72. Loung-khoueï, , *solanum nigrum*, *p.* 36. — 73. Loung-tchu, , *pag.* 36, *v.* — 74. Souan-tsiang, , *physalis angulata*, *p.* 37. — 75. Chou-young-thsiouan, , *solanum*, *pag.* 37, *v.* — 76. Lou-thi-thsao, *p.* 38. — 77. Paï-tsiang, , *ib.* — 78. Ying-tchhun-hoa, , *p.* 38, *v.* — 79. Chu-khio, , *pag.* 39. — 80. Kioueï-ming-tseu, et , *eleocharis tuberosa* (?), *p.* 39, *v.* — 81. Ti-fou, , *chenopodium scoparia*, *pag.* 40, *v.* — 82. Tchhang-phan-kiou, , *pag.* 41. — 83. Sian-ling-thsao, , *ib.* — 84. Kiu-pan-thsao, , *p.* 41, *v.*

Fl. coch. 50.

Am. ex. 888. Fl. jap. 35.

Am. ex. 858. Fl. jap. 271.

Id. ib.

Id. ibid.

Am. ex. 912. Fl. jap. 92.

Am. ex. 785. Fl. jap. 91.

Am. ex. 885. Fl. jap. 113.

LIVRE XCIV.

SECTION II.

Des Plantes qui croissent dans l'humidité (suite).

1. Index, *pag.* 1-3. — 2. Khouan-toung-hoa, espèce de bugle (?), , *p.* 1. — 3. Teou-ho, , *tussilago petasites*[a], *p.* 2. — 4. Kiu-me, ou , *Tome XI.* 1.re Partie.

Cf. Am. ex. 827.

[a] Am. ex. 831. Fl. jap. 314.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

dianthus caryophyllus; *d. japonicus*, *p.* 2, *v.* — 5. Tsian-houng-lo, *dianthus*, *pag.* 3, *v.* — 6. Yan-phi-hoa, *lychnis coronaria*, *p.* 4, *v.* — 7. Wang-pou-lieou-hing, *cucubalus behen* (?) *ib.* — 8. Kin-tsan-thsao, *calendula officinalis*, *pag.* 5. — 9. Kin-tsian-hoa, *pentapetes pœhnicea*, *pag.* 5, *v.* — 10. Thiug-li, ou *iberis* (?), *p.* 6. — 11. Tchhe-thsian, *plantago major*, *p.* 6, *v.* — 12. Keou-chi-thsao, *pag.* 7. — 13. Ma-pian-thsao, *verbena officinalis*, *ib.* — 14. Che-han-thsao, *gentiana aquatica*, *p.* 7, *v.* — 15. Niu-tsing, racine de l'espèce précédente, *p.* 8. — 16. Chu-weï-thsao, *p.* 8, *v.* — 17. Keou-weï-thsao, ou, l'herbe des Arahan (1), *paspalum villosum*, *pag.* 9. — 18. Li-tchhang, *ib.* — 19. Lian-khiao, ou, *pag.* 9, *v.* — 20. Wo-lian-kiao, espèce analogue à la précédente, propre au Japon, *p.* 10, *v.* — 21. Sou-thiao, ou, *sambucus canadensis*, *ib.* — 22. Lan, *indigofera tinctoria*, *p.* 11. — 23. De l'extrait du *lan*, en japonois, *p.* 12. — 24. Tsing-taï, indigo, *p.* 12, *v.* — 25. Liao, *polygonum barbatum*, *p.* 13. — 26. Chouï-liao, *polygonum perfoliatum* (?), *p.* 14. — 27. Ma-liao, grande espèce de *polygonum*, *ib.* — 28. Houng-thsao, *polygonum orientale*, *p.* 14, *v.* — 29. Mao-liao, *polygonum barbatum*, var. β, *p.* 15. — 30. Ho-than-mou-thsao, *ib.* — 31. San-pe-thsao, *p.* 15, *v.* — 32. Hou-tchang, *polygonum chinense*, *p.* 16. — 33. Che-kian-thsao, espèce voisine de la précédente, *pag.* 16, *v.* — 34. Yeou, ou, herbe traçante et fétide, *pag.* 17. — 35. Pian-hio, *ib.* — 36. Tsin-thsao, ou, *phalaris arundinacea*, *p.* 17, *v.* — 37. Tsi-li-tseu, *tribulus* (?), *pag.* 18. — 38. Kou-tsing-thsao, *pag.* 18, *v.* — 39. Hai-kin-cha, ou

[a] *Am. ex.* 910. *Cf. Fl. jap.* 183.
[b] *Am. ex.* 873. *Fl. jap.* 187.
[c] *Fl. jap.* 321.
Am. ex. 912. *Fl. jap.* 61.
Fl. jap. 22.
Fl. jap. 115. *Cf. eamd.* 243.
Am. ex. 899. *Fl. jap.* 45.
Cf. Fl. japon. 126.
Fl. jap. 290.
Am. ex. 891. *Fl. jap.* 165.
Cf. Am. ex. 835. *Fl. jap.* 169.
Am. ex. 891, *Fl. jap.* 165.
Am. ex. 166.
[a] *Am. ex.* 899. *Fl. jap.* 44.
[b] *Cf. Basil. Dict. n.* 9108.

(1) Saints de la religion de Bouddha.

[illegible] *p. 19.* — 40. 'Ou-koung-thsao, [illegible], *othera japonica*[a], *pag. 20.* — 41. Souï-mi-tsi, [illegible], *sedum telephium* (?), *p. 20, v.* — 42. Pan-pian-lian, *lobelia erinus*[b], *p. 21.* — 43. Tseu-hoa-ti-ting, *p. 21.* — 44. Kouei-tchin-thsao, [illegible], *p. 22.* — 45. Lang-pa-thsao, *ib.* — 46. Kian-tchoung-tiao, *arum* (?), *pag. 22, v.* — 47. Thsao-mian, [illegible] ou [illegible], *gossypium herbaceum*, *ib.* — 48. Thsieou-haï-thang, *begonia discolor*, *pag. 25.* — 49. Thou-eul-san, [illegible], *arnica japonica*, *silphium* (?), *p. 25, v.* — 50. Fan-hoeï-thsao, *ib.* — 51. Wang-ping-foung-thsao, [illegible], *pag. 26.* — 52. Tseu-lo-lan-hoa, *ib.* — 53. Souï-hou-thieï, *iris* (?), *p. 26, v.* — 54. Hou-thieï-thsao, plante papillon, *iris* (?), *ib.* — 55. Hou-tseu-thsao, herbe aux grues, *p. 27.* — 56. Lou-thsao, [illegible] ou [illegible], herbe cormetan, *pag. 27, v.* — 57. Sse-sao-thsao, [illegible] ou [illegible], *p. 28.* — 58. Chen-kiaï-thsao, *ib.* — 59. Thsao-lieï-tchu, *p. 28, v.* — 60. Thsao-lian-hoa, anémone (?), *ib.* — 61. Tan-siouei-hoa, [illegible], *spiræa crenata*, *p. 29.* — 62. Pao-ching-thsao, [illegible], ombellifère, *ib.* — 63. Chan-wo-kiu, laitue de montagne, *p. 29, v.* — 64. Ying-thsao, [illegible], cerisier en herbe, *p. 30.* — 65. Kieou-ye-thsao, [illegible], *pag. 30, v.* — 66. Tse-ki-keng, [illegible], *ib.* — 67. Ting-tseu-thsao, [illegible], *salvia japonica* (?), *p. 31.* — 68. Tsan-pho-ting-tseu, plante radiée, *ib.* — 69. Ki-ye-tsing, [illegible], *pag. 31, v.* — 70. Eul-jin-tsing, [illegible], *ib.* — 71. Thsian-ji-houng, [illegible], *gomphrena globosa*[a], *p. 32.* — 72. Fen-thiao-eul-thsaï, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *tilium bulbiferum*[b], *ib.* — 73. Jang-ho-thsao, [illegible], plante analogue à l'*amomum mioga*[c], *p. 32, v.* — 74. Li-tche-thsao, *p. 33.* — 75. Lotan-kiou, [illegible], *nepeta incana*[d], *ib.* — 76. Thouï-yin-thsao, [illegible], *p. 33, v.* — 77. Tou-kioupan-thsao, [illegible], *urvularia hirta*[e], *ib.* — 78. Young-thsao, [illegible], *p. 34.* — 79. Hou-weï-thsao, [illegible], *veronica virginica*[f], *ib.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Fl. jap. 61.*
[b] *Fl. jap. 325.*

Cf. Am. ex. 883.
Fl. jap. 319.

Am. ex. 799.
Fl. jap. 210.
Cf. Fl. jap. 363.

Cf. Am. ex. 887. Fl. jap. 22.

[a] *Fl. jap. 114.*
[b] *Cf. Am. ex. 871. Fl. jap. 134.*
[c] *Cf. suprà liv. XCIV, 1.re sect. n.° 33.*
[d] *Cf. Fl. jap. 244.*
[e] *Fl. jap. 136. Ib. ind. 401.*
[f] *Am. ex. 886. Fl. jap. 20.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

— 80. Iu-khieou-hoa, [illegible], *p. 34, v.* — 81. Tchhi-tseu-thsouan, [illegible], *ib.* — 82. Sing-sing-kou, [illegible], *p. 35.* — 83. Hioung-kou-thsao, [illegible], *cypripedium japonicum, ib.* — 84. Foung-toung-thsaï, [illegible], *pag. 35, v.* — 85. Foung-leou-thsao, *ib.* — 86. Hia-sioueï-thsao, [illegible], *p. 36.* — 87. Meï-po-thsao, [illegible], *ib.* — 88. Yan-tsao-thsao, [illegible], *pag. 36, v.* — 89. Ting-thsao, [illegible], *epimedium alpinum, ib.* — 90. Hoa-man-thsao, *p. 37.* — 91. Man-tho-lo-thsao, [illegible], *ib.* — 92. Tchhao-foung-thsao, [illegible], *p. 37, v.* — 93. Yeou-ma-thsao, [illegible], *ib.* — 94. Foung-fan-thsao, [illegible], *p. 38.* — 95. Ji-hiang-khan, [illegible], *ib.* — 96. Theng-kou, [illegible], *eupatorium chinense, p. 38, v.* — 97. Yi-piau-thsao, [illegible], *ib.* — 98. Pe-sse-thsao, [illegible], *p. 39.* — 99. Ye-hou-thsao, [illegible], *ib.* — 100. Kian-pheng, *p. 39, v.* — 101. Wang-kiang-nan, [illegible], *ib.* — 102. Foung-hoa-thsaï, *pag. 40.* — 103. Pe-khiou-thsaï, *ib.* — 104. Liang-tian-eul-thsaï, *p. 40, v.* — 105. Sing-sieou-thsaï, *ib.* — 106. Mao-lian-thsaï, *pag. 41.* — 107. Thsian-khiou-thsaï, *p. 14, v.* — 108. Thsao-ling-ling-hiang, *ib.* — 109. 'Weï-ling-thsaï, *p. 42.* — 110. Tsian-tao-kou, *ib.* — 111. Hieï-tseu-hoa-thsaï, *p. 42, v.* — 112. Pho-pho-tchi-kia-thsaï, *p. 43.* — 113. Ye-hoeï-hiang, [illegible], anis sauvage, *anethum fœniculum, ib.* — 114. Hiang-thsaï, plante labiée, *p. 43, v.* — 115. Kian-meou-eul, [illegible], *geranium, ib.* — 116. Ho-yan-thsaï, *p. 44.* — 117. 'O-lan-thsaï, *ib.* — 118. Hou-tchi-hoa, [illegible], *lythrum salicaria, p. 44, v.* — 119. Ki-leou-thsao, [illegible], *p. 45.* — 120. Khin, [illegible], vulgairement [illegible], *viola palustris, p. 45, v.* — 121. Ti-thsieï-thsao, [illegible], *hypericum rectum, p. 46, v.* — 122. Chi-kouo-thsao, [illegible] *p. 47.* — 123. Kio-ti-thsao, [illegible], *ib.* — 124. Kian, [illegible], *carex, pag. 47, v.*

Fl. jap. 30.

Id. ibid. 62.

Am. ex. 885. Fl. jap. 308.

Am. ex. 875. Fl. jap. 192.

Fl. jap. 326. Ib. 296.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE XCV.

Des Plantes vénéneuses.

1. Index, *pag. 1-2.* — 2. Ta-hoang, ㇾ㇀ㇱ㇇ ou ㇷ㇀㇇, *rheum palmatum, p. 1.* — 3. Chang-lou, ㇷ㇀㇀㇇, *phytolacca octandra, p. 2.* — 4. Lang-tou, *p. 2, v.* — 5. Fang-khouei, ㇷ㇀㇀㇇, *p. 3.* — 6. Lang-ya, ㇷ㇀㇀㇇, *p. 3, v.* — 7. Liu-jou, ㇷ㇀㇀㇇ ou ㇷ㇀㇀㇇, *p. 4.* — 8. Ta-ki, ㇷ㇀㇀㇇, *euphorbia, pag. 4, v.* — 9. Tse-thsi, ㇷ㇀㇀㇇, *euphorbia coralloïdes, pag. 5.* — 10. Kan-souï, *euphorbia helioscopias, pag. 5, v.* — 11. Sou-souï-tseu, ㇷ㇀㇀㇇, *euphorbia lathyris, p. 6.* — 12. Lang-thang, ㇷ㇀㇀㇇, *p. 6, v.* — 13. Yun-chi, ㇷ㇀㇀㇇, plante légumineuse, *pag. 7.* — 14. Pi-ma, ㇷ㇀㇀㇇ ou ㇷ㇀㇀㇇ ou ㇷ㇀㇀㇇, *ricinus communis, pag. 7, v.* — 15. Tchu-yin-tseu, préparation de graine de ricin, *p. 8.* — 16. Tchhang-chan, ㇷ㇀㇀㇇ ou ㇷ㇀㇀㇇, *clerodendrum trichotomum, pag. 8, v.* — 17. Li-lou, ㇷ㇀㇀㇇ ou ㇷ㇀㇀㇇ du ㇷ㇀㇀㇇ ou ㇷ㇀㇀㇇, *orchis falcata, oroutium japonicum* (?), *p. 9.* — 18. Mou-li-lou, ㇷ㇀㇀㇇ ou ㇷ㇀㇀㇇, *p. 10.* — 19. Wan-nian-tsing, ㇷ㇀㇀㇇, *p. 10, v.* — 20. Fou-tseu, ㇷ㇀㇀㇇, *p. 11.* — 21. Ou-theou, ㇷ㇀㇀㇇, *pag. 11, v.* — 22. Thian-hioung, *ib.* — 23. Tse-tseu, ㇷ㇀㇀㇇, *p. 12.* — 24. Leou-lan-tseu, ㇷ㇀㇀㇇, *ib.* — 25. Thsao-ou-theou, ㇷ㇀㇀㇇ ou ㇷ㇀㇀㇇, *aconitum japonicum, p. 12, v.* — 26. Che-wang, suc d'aconit, poison violent, *pag. 13.* — 27. Pe-fou-tseu, ㇷ㇀㇀㇇, *p. 13, v.* — 28. Thian-nan-sing, ㇷ㇀㇀㇇, *arum dracunculus, caladium* (?), *p. 14.* — 29. Wou-thsang-theng, ㇷ㇀㇀㇇, espèce d'*arum* ou de *caladium* (?), de la province de Mousasi, *p. 15.* — 30. Houan-hi-thsao, ㇷ㇀㇀㇇, *caladium, ib.* — 31. Kiu-jo, ㇷ㇀㇀㇇, *arum dracontium, p. 15, v.* — 32. Phou-sa-thsao, herbe de Phousa, espèce d'*arum*, du Kiang-nan et du

Am. ex. 828. Fl. jap. 189.
Cf. Fl. jap. 350.
Fl. jap. 197.
Id. ib.
Id. 196.
Am. ex. 790. Fl. jap. 270.
Am. ex. 827. Fl. jap. 256.
Fl. jap. 46. Cf. Am. ex. 785. Fl. jap. 144.
Cf. num. præced.
Cf. num. præced.
Fl. jap. 231.
Am. ex. 786. Fl. jap. 233.
Am. ex. u. s. Fl. jap. l. c.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Am. ex. 872. Fl. jap. 33. — *Am. ex.* u. s. *Fl. jap. 34.* — *Cf. Am. ex. 273.* — *Am. ex. 863. Fl. jap. 142.* — *Fl. jap. 327.* — *Am. ex. 848-9. Fl. jap. 84.* — *Cf. Am. ex. 849-50. Fl. jap.* u. s. — *Am. ex.* u. s. *Fl. jap.* l. c. — *Fl. jap. 241.* — *Fl. jap. 247.*

Tche-kiang, *p. 16.* — 33. Pan-hia, ゲヘン ou リウシホ ou ウキコンスリカ, *arum triphyllum, pag. 16. v.* — 34. Tsao-hieou, ヨロヨギンセンヰ, *p. 17, v.* — 35. Koueï-kieou, ヨヰヰ, *pag. 18.* — 36. Che-kan, ガヤベ; *iris squalens, p. 18, v.* — 37. Ou-chen, ヰヅタスリカ ou ヰヅタコ, *morea chinensis, p. 19.* — 38. Youan-weï, ジンキイ ou キウスヤロ, *iris, p. 19, v.* — 39. Iu-tsouan, ベヨホギ, *hemerocallis japonica, pag. 20.* — 40. Siao-iu-tsiouan, ベヨホギロ, petite espèce d'hémérocalle, *p. 21.* — 41. Foung-sian-hoa, ンウンセヨホ, *impatiens balsamina, ib.* — 42. Man-tho-lo-hoa, ケザガンイ ou イガキタンセヨヤキ, fleur dont il est parlé dans les livres sacrés de Bouddha, *p. 22.* — 43. Yang-tchi-tchou (1), ベトシオンヽ, *pag. 22, v.* — 44. Teou-khi-tchi-tchou, ベトシリカメイ, *p. 23.* — 45. Tchhi-tchi-tchou, ベトシキヰ, *ib.* — 46. Phing-hou-tchi-tchou, ベトシデリコ, tchi-tchou des îles Lieou-Kieou, *azalea indica, p. 23, v.* — 47. Young-laï-pou-tchi-tchou, ベトシヅリヨ, *pag. 24.* — 48. Chan-tchi-tchou, ヰジキ, *azalea indica*, al. *gardeniæ species, ib.* — 49. Ying-chan-houng, イベリヰ, variété de la même espèce, *p. 25.* — 50. Youan-hoa, ギイシヘ, *p. 25, v.* — 51. Jao-hoa, ヘリイシ, *p. 26.* — 52. Tsouï-iu-thsao, ヨキサギヘス, *p. 26, v.* — 53. Mang-thsao, *pag. 27.* — 54. Yin-iu, *daphne* (?), ベトシリ ou ベトシカリ, *p. 27, v.* — 55. Chi-loung-jouï, リシカイ ou ベサガヤ, *ib.* — 56. Mao-ken, ベガヤイヰ, ou ヤヨボンヰ, *ranunculus asiaticus, p. 28.* — 57. Nieou-pian, キウギイキヤ, *p. 28, v.* — 58. Se-kiun-thsao, *p. 29.* — 59. Tsin-ma, キウリヘ, *lamium amplexicaule, ib.* — 60. Haï-iu, espèce d'*arum, p. 29, v.* — 61. Teou-chan-ken, *ib.* — 62. Keou-wen, ユシンキ ou ンホヨロ, *p. 30.*

(1) Le nom de *tchi-tchou*, joint à diverses épithètes, pour désigner cette espèce et les cinq suivantes, est, quand on l'emploie seul, celui de l'*azalea indica*.

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE XCVI.

Des Plantes grimpantes.

1. Index, *pag. 1-2.* — 2. Thou-sse-tseu, [illegible] ou [illegible], *p. 1.* — 3. Ou-weï-tseu, [illegible] ou [illegible], *uvaria japonica, p. 1, v.* — 4. Pheng-leï, [illegible], *rubus moluccanus, p. 2.* — 5. Feou-pen-tseu, [illegible], *rubus, pag. 2, v.* — 6. Piao, autre espèce de *rubus, pag. 3.* — 7. Chou-meï, [illegible], *rubus palmatus, ib.* — 8. Che-meï, [illegible], *rubus, pag. 3, v.* — 9. Sse-kiun-tseu, [illegible], *pyrus spectabilis, pag. 4.* — 10. Mou-pieï-tseu, *p. 4, v.* — 11. Ma-thsian-tseu, [illegible], *p. 5.* — 12. Ma-teou ling, [illegible], *p. 5, v.* — 13. Lo-ma, [illegible], *p. 6.* — 14. Ko-theng-tseu, *p. 7.* — 15. Iu-tchi-tseu ou tsiu-tchi-tseu, *ib.* — 16. Khian-nieou-tseu, [illegible], *ipomæa triloba, pag. 8.* — 17. Siouan-hoa, [illegible], *convolvulus, p. 8, v.* — 18. Tehhen-tchi-mou-tan, *pag. 9.* — 19. Thieï-sian-hoa, [illegible], *clematis florida* (?), *p. 9, v.* — 20. Foung-tchhe-thsao, [illegible], *clematis japonica, p. 10.* — 21. Tseu-weï, [illegible] ou [illegible], *bignonia grandiflora, ib.* — 22. Thsiang-mi, [illegible] ou [illegible], *p. 10, v.* — 23. Fo-kian-siao, [illegible] ou [illegible], *rosa centifolia, p. 11, v.* — 24. Thou-mi-hoa, [illegible], *rosa, p. 12.* — 25. Youeï-ki-hoa, [illegible], rose de tous les mois, *ib.* — 26. Meï-koueï-hoa, [illegible], *rosa rugosa, pag. 12, v.* — 27. Sao-sse-hoa, fleur de soie, [illegible], rose de Hollande, *rosa, pag. 13.* — 28. Ti-thang-hoa, [illegible], *corchorus japonicus, ib.* — 29. Kou-leou-jin, [illegible] ou [illegible], *cucumis sativus* (?), *pag. 13, v.* — 30. Wang-koua, [illegible], *momordica, cucumis* (?), — 31. Ko, [illegible], *pag. 15.* — 32. Hoang-hoan, *pag. 16.* — 33. Thian-men-toung, [illegible], *melanthium cochinchinense, p. 16, v.* — 34. Pe-pou, [illegible], *pæderia fetida, pag. 17.* — 35. Ho-cheou-

[a] *Am. ex. 476-77, 785. Fl. jap. 237.*
[b] *Fl. jap. 219.*
[c] *Cf. Am. ex. 787, Fl. jap. 216 17.*
[d] *Am. ex. 787. Fl. jap. 217.*
Am. ex. 856. Fl. jap. 86.
Cf. Fl. jap. 240.
Fl. jap. 240.
Am. ex. 856. Fl. jap. 253.
Cf. Fl. jap. 108.
Cf. Fl. jap. 324.
Cf. ib.
Am. ex. 811.
Fl. coch. 268.
Fl. jap. 107.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

ou, [illegible], *dioscoræa sativa*[a], *pag. 17, v.* — 36. Pi-haï, [illegible], *dioscoræa quinqueloba*[b], *p. 18, v.* — 37. Feuilles de l'espèce précédente et de quelques autres qui lui ressemblent, *pag. 19, v.* — 38. Pho-khi, [illegible] ou [illegible], *carissa spinarum*[c], *ib.* — 39. Thou-fou-ling, [illegible] ou [illegible], *smilax china*[d], *p. 20.* — 40. Pe-lian, [illegible], *aralia* (?), *p. 21.* — 41. Tche-koueï, [illegible], *pag. 21, v.* — 42. 'O-pao, [illegible], *p. 22.* — 43. Kieou-sian-tseu, *ib.* — 44. Hoang-yo-tseu, — 45. Chan-teou-ken, *p. 23.* — 46. Kiaï-tou-tseu, *pag. 23, v.* — 47. Yo-chi-ken, *ib.* — 48. Pe-yo-tseu, *solanum melongena ovifera* (?), *pag. 24.* — 49. 'Weï-ling-sian, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *veronica virginica, p. 24.* — 50. Tsian-thsao. [illegible], *galium rotundum, p 25.* — 51. Fang-ki, [illegible], *pag. 25, v.* — 52. Mou-thoung, [illegible], *rajania quinata, pag. 26, v.* — 53. Thoung-thou-mou, *pag. 27.* — 54. Tiao-theng, [illegible], *p. 27, v.* — 55. Sioueï-hia-houng, *p. 28.* — 56. Pe-ying, [illegible] ou [illegible], *ib.* — 57. Tchhi-ti-li, [illegible], *polygonum perfoliatum, p. 28, v.* — 58. Tseu-ko, [illegible], vigne vierge (?), *p. 9.* — 59. Liu-thsao, [illegible] ou [illegible], *galium uliginosum, p. 29, v.* — 60. Tchu-yang-yang, [illegible], *lamium amplexicaule* (?), *ib.* — 61. Yang-thao, [illegible] (1), *p. 30.* — 62. Ou-lian-mou, [illegible], *p. 30, v.* — 63. Lo-chi, [illegible], *ficus pumila, ib.* — 64. Mou-lian, [illegible], *alcea rosea* (?), *p. 31.* — 65. Ti-kin, [illegible], *glecoma hederacea* (?), *p. 31, v.* — 66. Tchhang-tchhun-theng, *p. 32.* — 67. Thsian-sou-louï, [illegible], *ib.* — 68. Jin-toung, [illegible] ou [illegible], *lonicera japonica. p. 32. v.* — 69. Jin-toung-tsieou, vin de chèvrefeuille, *pag. 33.* — 70. Iu-man, [illegible], *trichosanthes cucumerina* (?),

[a] *Fl. jap. 151.*
[b] *Ib. 150.*
[c] *Am. ex. 827.*
[d] *Am. ex. 784.*
[e] *Fl. jap. 108.*
[f] *Am. ex. 781-2. Fl. jap. 152.*
Am. ex. 886. Fl. jap. 20.
Am. ex. 912. Fl. jap. 59.
Cf. Am. ex. 909. Fl. jap. 148.
Am. ex. 835. Fl. jap. 168.
Fl. jap. 58.
Cf. suprà l. XCV, n. 59, et Fl. jap. 247.
Am. ex. 804. Fl. jap. 33.
Am. ex. 858. Fl. jap. 271.
Am. ex. 785. Fl. jap. 89.
Fl. jap. 322.

(1) *Yang-thao* ou *pêcher de mouton*, est le nom de l'*averrhoa carambola* (Loureiro, *Fl. coch.* 354) — mais il s'agit ici d'un sous-arbrisseau dont la tige est molle et de la grosseur du doigt; ce ne sauroit être la même espèce.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

p. 33, v. — 71. Ling-koua-thsao, 十ノ十ヌノ, *p. 34.* — 72. Thian-sian-theng, *ib.* — 73. Nan-theng, 川ミ十ノ十ノ, — 74. Seng-theng, ノ十, *p. 35.* — 75. Kho-theng, ノ十ヽノ *ib.* — 76. Tseu-theng, 十ノ, *dolichos polystachios, p. 35, v.* — 77. Theng-hoang, ノノ井, *garcinia cambogia, p. 36.* — 78. Kou-theng, 十ノ川ヌ, *p. 36, v.* — 79. Lo-seng-men, *ib.* —. 80. Hiang-wang-thsao, *p. 37.* — 81. Lieou-houng-thsao, ノ十ノ口ニ, *ipomæa quamoclit, ib.* — 82. Thsian-li-ki, *p. 37, v.* — 83. Nian-iu-siu, *ib.* — 84. Nieou-weï-thsaï, ヽ十ロノ井, *p. 38.* — 85. Keou-tiao-weï-thsao, ロノ十ノ, *ib.* — 86. Ye-mou-koua, *p. 38, v.* — 87. Chouï-hou-lou, *pag. 39.* — 88. Lo-hoa-seng, *ib.*

Am. ex. 856. Fl. jap. 281.

LIVRE XCVII.

Des Plantes aquatiques (1).

1. Index des livres XCVII et XCVIII, *pag. 1-2.* — 2. Tse-siei, 井小十, *alisma plantago, p. 1.* — 3. Yang-thi. 十ノ〈 ou 〈, vulgairement 〈井〈井, *rumex crispus, p. 1, v.* — 4. Souan-mou, 〈ヌ ou 井〈十ヌ, *rumex persicarioïdes, p. 2.* — 5. Tchhang-phou, 十ノヽ大ノ on ノノ大〈, *acorus calamus* (al. *iris versicolor*), *p. 2, v.* — 6. Chi-tchhang-phou, ノ大〈井十ヽ川ノ十, *acorus calamus*, var. *p. 3.* — 7. Pe-tchhang, ヽ大ノ, *orontium cochinchinense, iris versicolor, p. 3, v.* — 8. Yan-tseu-hoa, 大ノミ井十, *iris sibirica, pag. 4.* — 9. Hiang-phou, 小十 ou ノノ井 ou 十ノノ小十, *p. 4, v.* — 10. Kou, 中口 ou 中口小, 川ミ十ノ, *pag. 5.* — 11. Kou-thsao, *pag. 5, v.* — 12. Feou-phing, 十ノ井ノ, *marsilea tetraphylla, lemna minor* (?), *pag. 6.* — 13. Phin, 十ノ井ノ, *marsilea tetraphylla, ib.* — 14. Phing-houng-thsao,

Fl. jap. 153. Id. 146. Id. ib. Fl. coch. 258. Fl. jap. 34. Am. ex. 872. Fl. jap. 33. Am. ex. 900. Fl. jap. 340.

(1) A cette classe on ajoute deux familles, les naïades et les lichens. Ces familles, ainsi qu'on peut le croire, ne sont pas composées de mêmes espèces que les familles du même nom dans nos classifications; mais on y a réuni diverses plantes dans lesquelles on a cru trouver de l'analogie, d'une part avec les naïades, et de l'autre avec les mousses, les lichens, &c.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[illegible], *nymphæa lutea*[a], *pag. 6, v.* — 15. Chouï-lan, [illegible], *nymphæa alba*, *p. 7.* — 16. Hing, [illegible], *caltha palustris* (?), *p. 17, v.* — 17. Kin-lian-hoa, Yin-lian-hoa, (*nymphæa* d'or et d'argent), nénuphar jaune, blanc, *pag. 8.* — 18. Chun, [illegible] ou [illegible], *menianthes nymphoïdes*, *ib.* — 19. Li-kin-hoa et kin-li-hoa, *pag. 8, v.* — 20. Chouï-khoueï, [illegible], mauve aquatique, *p. 9.* — 21. FAMILLE DES NAÏADES : Thsao [illegible] ou [illegible], *ceratophyllum demersum*, *ib.* — 22. Haï-thsao, [illegible], espèce marine analogue à la précédente, *p. 9, v.* — 23. Mou-ming-thsaï, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *hippuris* (?), *p. 10.* — 24. Haï-fa, [illegible], cheveux de mer, *pag. 10, v.* — 25. Chi-hoa-thsaï (?), [illegible] ou [illegible], *algue* (?), *pag. 11.* — 26. Khi-kouan-thsaï, [illegible] ou [illegible], *algue*, *fucus* (?), *pag. 11, v.* — 27. Haï-yun, [illegible], *fucus*, *p. 12.* — 28. Iu-ki-thsaï, [illegible], *pag. 12, v.* — 29. Lou-kio-thsaï, [illegible] ou [illegible], *clavaria muscoïdes* (?), *ib.* — 30. Chi-lou-tao-thaï, [illegible], *fucus*, *pag. 13, v.* — 31. Sioueï-thaï, [illegible], mousse de neige, *ib.* — 32. Loung-siu-thsaï, [illegible], barbe de dragon, *p. 14.* — 33. Ying-thaï, [illegible], mousse-cerise, *ib.* — 34. Tseu-thsaï, [illegible], *fucus*, *p. 14, v.* — 35. Chi-chun, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *p. 15.* — 36. Haï-thaï, [illegible], *fucus*, *pag. 15, v.* — 37. Mo-hoa-haï-thsao, [illegible] ou [illegible], *fucus*, *pag. 16, v.* — 38. Kouen-pou, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *fucus saccharinus*, *ib.* — 39. Lou-weï-thsaï, [illegible] ou [illegible], *fucus*, *pag. 17.* — 40. Chouï-soung, [illegible], pin d'eau, *p. 17, v.* — 41. Haï-so-mian, *fucus*, *ib.* — 42. FAMILLE DES MOUSSES ET LICHENS : Tchi-li, [illegible] ou [illegible], *p. 18.* — 43. Kan-thaï, [illegible], mousse sèche, *pag. 18, v.* — 44. Mousse des puits, [illegible], *p. 19.* 45. — Mousse de la cale des vaisseaux, [illegible], *ib.* — 46. Ti-yi, [illegible], *lichen saxatilis*, *p. 19, v.* — 47. Chi-jouï, [illegible], variété du même (?), *ib.* — 48. Youan-yi, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], lichen

[a] *Am. ex. 808. Fl. jap. 223.*
Cf. Am. ex. 900
Am. ex. 828. Fl. jap. 82.
Cf. Am. ex. 832.
Am. ex. 833.
Cf. Am. ex. 832.
Cf. Am ex. 833.
Am. ex. ib. Fl. jap. 346.
Cf. Fl. jap. 355.
Cf. Am. ex. 833.
Am. ex. 831. Fl. jap. 844.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

des murailles, *pag. 20.* — 49. Wa-soung, [illegible], *p. 20, v.* — 50. Wo-yeou, [illegible] ou [illegible], lichen des tuiles, *ib.* — 51. Ou-kieou, [illegible], *pag. 21.* — 52. Pe-jouï-thsao, *ib.* — 53. Kiouan-pe, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *lichen pyxidatus, p. 21, v.* — 54. Ti-pe, *lichen pyxidatus*, croissant sur la terre, *ib.* — 55. Iu-pe, [illegible] ou [illegible], *hypnum dendroïdes, p. 22.* — 56. 'Aï-na, [illegible] ou [illegible], lichen du pin, du *morus indica* ([illegible]), *pag. 22, v.* — 57. Ma-pho, [illegible] ou [illegible], *lycoperdon, p. 23.* — 58. Haï-jin-thsao, [illegible], coralloïde, *pag. 23, v.*

Am. ex. 912.
Fl. jap. 345.
Fl. jap. 345.

LIVRE XCVIII.

Des Plantes des rochers.

1. Chi-hou, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *p. 1.* — 2. Kou-souï-pou, fougère, *p. 1, v.* — 3. Chi-'weï, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *acrostichum lingua, pag. 2.* — 4. Kin-sing-thsao, acrostic à taches dorées comme des étoiles, *pag. 2, v.* — 5. Chi-tchang-seng, [illegible] ou [illegible], fougère, *p. 3.* — 6. Hou-weï-thsao, [illegible], *polypodium falcatum, ib.* — 7. King-thian, [illegible] ou [illegible], saxifrage (?), *pag. 3, v.* — 8. Fo-kia-thsao, [illegible], *p. 4.* — 9. [illegible], espèce analogue au king-thian, *pag. 4, v.* — 10. Pi-seng-thsao, [illegible], saxifrage (?), *ib.* — 11. Hou-meï-thsao, [illegible], *saxifraga sarmentosa, pag. 5.* — 12. Chi-hou-souï, [illegible], *pag. 5, v.* — 13. Louï-ya-thsao, [illegible], *p. 6.* — 14. Souan-tsiang-thsao, [illegible], *oxalis acetosella, o. corniculata, ib.* — 15. Ti-kin, [illegible], *p. 6, v.* — 16. Yaï-tsoung, [illegible], *pteris nervosa, p. 7.* — 17. Ki-thsiang-thsao (herbe d'heureux augure), *p. 8.*

Am. ex. 189.
Fl. jap. 330.
Fl. jap. 336.
Cf. Am. ex. 912.
Ci-dessus, n.° 7.
Am. ex. 801.
Fl. jap. 187.
Ibid. 332.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE XCIX.

Des Plantes analogues à l'ail.

1. Index, *p. 1.* — 2. Des cinq sortes d'ail, telles qu'on les distingue dans l'économie ordinaire, chez les Tao-sse et chez les Bouddhistes, *pag. 1.* — 3. Kieou, ou , *allium odorum, p. 1, v.* — 4. Chan-kieou, ail de montagne, *pag. 2.* — 5. Chouï-kieou, ail d'eau, *ib.* — 6. Hiaï, ou *Cf. Am. ex. 831.* , *allium triquetrum, a. porrum, p. 2, v.* — 7. Chouï-tsing-tsoung, , *allium, p. 3.* — 8. Souan ou ou , *allium sativum, ib.* — 9. Ta-souan, ou , grande espèce d'ail importée de la Boukharie, *pag. 3, v.* — 10. Li, ou , *Cf. Fl. jap. 132.* *allium odorum, p. 4, v.* — 11. Tsoung, ou ou *Am. ex. 830.* , *allium cepa, p. 5.* — 12 Hou-tsoung, , *Fl. jap. 132.* *allium, pag. 6.* — 13. Fen-tsoung, , *allium, p. 6, v.* *Fl. coch. 38.* — 14. Chouï-tsoung, , ognon d'eau, *ib.* — 15. Yun-thaï, ou , *p. 7.* — 16. Soung, , *sinapis cernua, p. 7, v.* — 17. Kiaï-thsaï, , *Fl. jap. 261.* *sinapis japonica, pag. 8.* — 18. Pe-kiaï-tseu, , *Ibid. 262.* *sinapis, p. 8, v.* — 19. Wou-tsing, ou , *Am. ex. 107.* *brassica rapa, p. 9.* — 20. Lo-pe, , rave, *p. 10, v.* *Fl. jap. 261.* — 21. Hou-lo-pe, , carotte (?), *p. 12.* — 22. Seng-kiang, ou ou , gingembre vert, *p. 12, v.* — 23. Gingembre sec ou gingembre blanc, *p. 13, v.* — 24. Thoung-hao, ou , *tagetes patula, p. 14.* — 25. Sieï-hao, variété du précédent, *p. 14, v.* — 26. Hou-souï, ou *Fl. jap 320.* *Am. ex. 825.* , *ib.* — 27. Kin-thsaï, , *apium petroselinum, p. 15.* *Fl. jap. 120.* — 28. Tchhi-khin, , *pag. 16.* — 29. Ma-khin, , grand persil (litt. *persil de cheval*), *ib.* — 30. Ye-*Fl. jap. 118.* chou-khoueï, , *sium japonicum, pag. 16, v.* — 31. , herbe de l'île de *Fats-sio, pag. 17, v.* — 32. Hoeï-hiang, ou , *pimpinella*

Digitized by Google

anisum[2]. Petit hoeï-hiang, *fœniculum anisum*, *coriandrum anisatum*, pa-kio-hoeï-hiang (anis à huit cornes), *illicium anisatum*, *ib.* — 33. Chi-lo, [illegible], *fœniculum* (?), *p. 18*, *v.* — 34. [illegible], petite espèce d'anis, *p. 19.* — 35. Lo-le, [illegible], *ib.* — 36. Pe-hoa-thsaï, *p. 19*, *v.* — 37. Young-thsaï, *pag. 20.* — 38. Yan-thsao, [illegible], *nicotiana tabacum*, *ib.* — 39. Chan-khoueï, [illegible], *p. 21*, *v.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[2] *Am. ex. 825. Fl. jap. 120.*

Fl. jap. 91.

LIVRE C.

Des Plantes cucurbitacées (1).

1. Index des livres CI et CII, *pag. 1.* — 2. Khieï-tseu, [illegible], *solanum melongena*, *pag. 1.* — 3. Ting-hiang-khieï, [illegible], *p. 2*, *v.* — 4. Hou-lou, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *cucurbita lagenaria*, *p. 3.* — 5. Khou-hou, [illegible] ou [illegible] ou [illegible], *cucurbita colocynthis*, *p. 4.* — 6. Toung-koua, [illegible] ou [illegible], *cucurbita pepo*, *p. 5.* — 7. Nan-koua, [illegible], citrouille des pays du midi, *p. 5*, *v.* — 8. Nan-king-koua, [illegible], citrouille de Nan-king, *pag. 6.* — 9. Youeï-koua, [illegible] ou [illegible], *cucumis*, *c. flexuosus* (?), *p. 6*, *v.* — 10. Thsaï-koua, [illegible], *cucumis*, *c. sativus* (?), *p. 7.* — 11. Hou-koua, [illegible] ou [illegible], *cucumis sativus*, *pag. 7*, *v.* — 12. Sse-koua, [illegible], concombre soyeux, *p. 8.* — 13. Khou-koua, [illegible] ou [illegible], *momordica marchantia*, *cucurbita verrucosa*, *p. 9.* — 14. Ki-koua, [illegible], petite courge, *pag. 9*, *v.*

Am. ex. 811. Fl. jap. 323.

Cf. Am. ex. 811. Fl. jap. 324.

Cf. Fl. jap. ib.

Am. ex. 811. Fl. jap. 323.

LIVRE CI.

Des Champignons.

1. Ling-tchi, champignon rameux, *p. 1.* — 2. Tchu-thsao,

Mém. des missionnaires, t. IV, p. 500.

(1) Le terme chinois désigne le *fruit d'une plante herbacée.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

ming-kieï, herbe merveilleuse au temps de Yao[a], *pag.* 2. — 3. Khiou-thieï-thsao[b], herbe merveilleuse au temps de Hoang-ti, *p.* 2, *v.* — 4. Soung-thsian, ナ ゙ ミ ノ, agaric du pin, et autres espèces du même genre (1), *p.* 3. — 5. Thsou-joung, ナ ゙ ミ ン, agaric, *p.* 4, *v.* — 6. Me-thsian ロ ナ ゙ ベ ", *lycoperdon tuber*, *ib.* — 7. Chi-ti-soung, 十 ゙ ベ ", agarics croissant à la surface de la terre humide, *p.* 5. — 8. Khe-joung, ナ ゙ ン ヵ et ナ ゙ ト ベ " ン 井, agarics, *p.* 5, *v.* — 9. Ma-hou-thsian, ナ ゙ 門 メ 井 et ナ ゙ ニ ン, agarics, *p.* 6. — 10. Yeou-thsian, ナ ゙ 井 ン 月 ° ナ ゙ ン ナ 少 et 井 ト メ ゙ ナ, agarics, *p.* 6, *v.* — 11. Tchhouï-thsian, ナ ゙ 井 ", agarics, *p.* 7. — 21. Phing-thsian, ナ ゙ 川 ロ, agaric, *ib.* — 13. Se-tchi-joung, ナ ゙ 川 ヵ ン ", grand champignon des bois, dont le *parasol* a un pied de large, *pag.* 7, *v.* — 14. Thou-kiun, ナ ゙ 十 ン, *ib.* — 15. Yang-tou-thsaï, 十 ヵ 丶, agaric, *p.* 8. — 16. Koueï-khaï, 十 ヵ 川 ヵ ン 十 ン 井 (parasol de démon), *p.* 8, *v.* — 17. Koueï-pi, 十 ン ン 十 ン 井 (pinceau de démon), champignon de forme cylindrique, à tête pointue, *ib.* — 18. Kouan-kiun, ナ ゙ " 三, *pag.* 9. — 19. Tchou-jo, 川 ト 十 ン ン ナ ゙, *ib.* — 20. Chi-eul, ナ ゙ ン 十, champignons des rochers, *pag.* 9, *v.* — 21. Du poison des champignons, *pag.* 10.

[a] *Cf. Basil. Dict. n.° 8969.*

[b] *Am. ex. 822.*

Am. ex. 832. Fl. jap. 349.

LIVRE CII.

Des Plantes oléracées.

1. Index, *p.* 1. — 2. Pho-ling-thsaï, ナ ゙ 十 ン ン ナ ゙ ン, *p.* 1. — 3. Young-thsaï, *p.* 1, *v.* — 4. Thian-thsaï, 十 十 ナ ゙ ゙, *lactuca sativa*, *pag.* 2. — 5. Toung-foung-thsaï, ナ ゙ 十 ゙ ", *p*, 2, *v.* — 6. Tsi-thsaï, 十 ゙ 十, et vulg. 十 ン ン ゙ 川 十, *prenanthes japonica*, *p.* 3. — 7. Si-ming, 十 ゙ 十 川 ヨ, grande

Cf Am. ex. 822.

Am. ex. 831. Fl. jap. 300.

Am. ex. 897. Fl. jap. 302

(1) Les épithètes jointes au mot ナ ゙, dans les espèces suivantes, sont, pour la plupart, les noms d'arbres ou de plantes au pied desquelles croissent les espèces diverses de champignons, ou avec lesquelles on suppose que ces espèces ont de l'affinité.

Digitized by Google

variété du précédent, *p. 3, v.* — 8. 'O-tchhang-thsaï, ⺾ 冫 凵 冫 ou 冫 凵 冫, *alsine media, cerastium vulgatum, c. viscosum*[a], *p. 4.* — 9. Khi-tchhang-thsao, 冫 凵 冫 艹 丰 ⺾ 冫, *basella rubra*[b] (?), *pag. 4, v.* — 10. Nan-man-'o-tchhang-thsaï, 冫 凵 冫 乂 冫 ⺍ 十, *p. 5.* — 11. Mou-sou, 冂 木 ⺾, et en samscrit *se-pi-li-kia, malva mauritiana*[c] (?), *p. 5, v.* — 12. Hian-thsaï, 凵 冂, *alcea rosea*[d] (?), *p. 6.* — 13. Ma-hian, 凵 冂 丨 冫 ou 凵 冂 二 冫 ⺍, *portulaca oleracea*[e], *pag. 6, v.* — 14. Khou-kiu, 十 ⺍ 木 ⺾ ou 丰 冫 十 ⺍ 冫, *cichorium intybus* (?), *pag. 7.* — 15. Pe-kiu, 丰 十 口 ⺍ et 丰 十 ⺍ 冫 丰, laitue blanche, *p. 7, v.* — 16. Wo-kiu, 丰 十, *cichorium intybus*[f], *p. 8.* — 17. Fan-pe-thsao, *p. 9.* — 18. Seng-koua-thsaï, *ib.* — 19. Chouï-khou-maï, 丰 十 冫 ⺍ 冫, *eclipta prostrata*[g], *pag. 9, v.* — 20. Phou-koung-ying, 亠 木 ⺍ 冫 ou 十 十 丨 ou 十 冫, *leontodon taraxacum*[h], *p. 10.* — 21. Hoang-koua-thsaï, ⺍ 冫 凵 丨 冫, *pag. 10, v.* — 22. Lo-koueï, 艹 冫 ⺾, *basella rubra*[i], *p. 11.* — 23. Thsi-thsaï, 冫 冫 冫 十, ou 艹 丨 十 ou ⺍ 冂 冫 冫, *pag. 11, v.* — 24. Kihoueï-thsaï, 冂 ⺾ 冫, *pteris aquilina*[k], *p. 12.* — 25. Weï, 冫 冫 ⺍ 凵 ⺍ 冫, *vicia, pisum* (?), *pag. 12, v.* — 26. Khiao-yao, 冫 ⺍ ⺾ 冫 ⺍ 冫, *vicia* (?), *pag. 13.* — 27. Lou-hou, 冫 冫 ⺍ 丨 ⺍ 冫, *dolichos* (?), *p. 13, v.* — 28. Hoei-hou, 冫 冫 冫, *p. 14.* — 29. Li-thsai, 丰 冫 冫, *chenopodium album*[l], *pag. 14, v.* — 30. Hiu, ⺍ 冫 冫 丰 ou ⺍ 冫 ⺍ 冫 冫, *arum esculentum*[m], *p. 15.* — 31. Lian-hiu, ⺍ 冫 ⺍ 冫, espèce analogue au précédent, *p. 16.* — 32. Thou-hiu, 冂 木, *p. 16, v.* — 33. Chu-iu, ⺍ 冫 ⺍ 丨 冫 ou ⺍ 冫 冫 丨 冫 ou ⺍ 丨 丰 十, *dioscoræa japonica*[n], *ib.* — 34. Chan-yo, racines d'igname, *p. 17.* — 35. Fo-tchang-chu, ⺍ 冫 十 冫 冫, *dioscoræa opposita*[o], *pag. 17, v.* — 36. Kan-tchou, ⺍ 冫 冫 木 冫 二 (igname des îles Lieou-khieou), igname à racine rouge, *p. 18.* — 37 Hoang-tou, ⺍ 冫 冫, *dioscoræa an sativa* (?), *p. 18, v.* — 38. Pe-ho, 二 凵, *lilium candidum*[p] *p. 19.* — 39. Chan-tan, 二 凵 冫 冂, *lilium pomponium*[q], *p. 20.* — 40. Kiouan-tan, 二 凵 凵 冫, *lilium bulbiferum, l. canadense*[r], *p. 20, v.* — 41. Tchhe-chan-tan, 二 凵 丨 ⺾ 冫, *lilium bulbiferum* (?), *p. 21.* — 42. Thsao-chi-

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Cf. Fl. jap. 127, 188.*
[b] *Cf. Fl. jap. 127, et infrà, n.° 22.*
[c] *Cf. Fl. jap. 271.*
[d] *Cf. id. ib.*
[e] *Am. ex. 831. Fl. jap. 191.*
[f] *Am. ex. 831. Fl. jap. 304.*
[g] *Fl. jap. 321.*
[h] *Am. ex. 831. Fl. jap. 304.*
[i] *Fl. coch. 229.*
[k] *Am. ex. 912. Fl. jap. 332.*
[l] *Am. ex. 897. Fl. jap. 112.*
[m] *Am. ex. 828. Fl. jap. 234.*
[n] *Am. ex. 828. Fl. jap. 151.*
[o] *Am. ex. u. s. Fl. jap. l. c.*
[p] *Am. ex. 870. Fl. jap. 133.*
[q] *Am. ex. 871. Fl. jap. 134.*
[r] *Am. ex. 779. Fl. jap. 135.*

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

thsan, [illegible], *ib.* — 43. Siun, [illegible], rejetons de bambou, *p. 22.* — 44. Soung-thsaï, [illegible], *p. 23.* — 45. Tsi-siu-thsao [illegible], *equisetum, p. 23, v.* — 46. Hoang-'an-thsaï, [illegible], *prenanthes humilis, pag. 24.*

Fl. jap. 342.

LIVRE CIII.

Des Plantes céréales.

1. Sur les dieux qui président aux différentes espèces de céréales, et sur les distinctions qu'on fait entre ces dernières, *pag. 1.* — 2. Index des livres CIII et CIV. *ib.* — 3. Keng, [illegible] et [illegible], *oryza sativa* ([illegible], différentes variétés de riz hâtif ou tardif), *pag. 1.* — 4. Sian, [illegible] (grand riz de la Chine), *p. 2, v.* — 5. No, [illegible] ou [illegible], riz glutineux, *p. 3.* — 6. Kou, [illegible], grains, céréales, dont on distingue trois, cinq ou neuf espèces, *p. 3, v.* — 7. Fou, [illegible], kang, [illegible], balle, enveloppe des grains, *p. 4, v.* — 8. Kan [illegible] et [illegible], paille, chaume, *p. 5.* — 9. Liu, [illegible] ou [illegible], riz qui croît spontanément, *p. 5, v.* — 10. Hou-ma, [illegible], *sesamum orientale*[a], *ib.* — 11. Ya-ma, [illegible], *pag. 7, v.* — 12. Ta-ma, [illegible], *cannabis sativa*[b], *pag. 7, v.* — 13. Siao-me, [illegible], *triticum æstivum*[c], *8, v.* — 14. Fou, [illegible] ou [illegible], balle de froment, *pag. 6, v.* — 15. Mian, [illegible], farine de froment, *ib.* — 16. Tsiang-fen, colle de farine, empois, *pag. 10.* — 17. Ta-me, [illegible] ou [illegible], *hordeum vulgare, ib.* — 18. Me-ya, [illegible] ou [illegible], grains germés, *pag. 11.* — 19. Kiouan, [illegible], chaume de froment, *ib.* — 20. Tsio-me, [illegible] ou [illegible], *avena sativa*[e], *p. 11, v.* — 21. Khiao-me, [illegible] ou [illegible], *polygonum fagopyrum*[f], *p. 12.* — 22. Khou-khiao-ma [illegible], *polygonum, pag. 12, v.* — 23. Tsi, [illegible], *holcus sorghum*[g] — 24. Chu, [illegible], *milium globosum, pag. 13, v.* — 45. Chou-chu, [illegible];

Am. ex. 834. Flor. jap. 147.

[a] *Am. ex. 835. Flor. jap. 254.*

[b] *Am. ex. 877. Flor. jap. 113.*

[c] *Am. ex. 824. Fl. jap. 56.*

[d] *Am. ex. 824. Flor. jap. 515.*

[e] *Am. ex. 834. Flor jap. 154.*

[f] *Am. ex. 835. Flor. jap. 169.*

[g] *Am. ex. 834. Fl. jap. 42.*

gros

Digitized by Google

gros millet, *p. 4, v.* — 25. Iu-chou-chu, 𛀁𛀀𛀂𛀁𛀂𛀃, *zea mays, pag. 15.* — 26. Sou, 𛀁𛀄 et liang, 𛀁𛀄𛀅𛀆; *alopecurus caudatus, panicum verticillatum*[a], *p. 15, v.* — 27. Mo, 𛀁𛀄𛀇𛀈, paille de panis, *p. 16.* — 28. San, 𛀁𛀀𛀉𛀊, *pag. 16, v.* — 29. Paï, 𛀋𛀌 et 𛀋𛀌𛀍𛀎, *panicum verticillatum*[b], *pag. 17.* — 30. Lang-weï-thsao, 𛀁𛀄𛀉𛀊, *lolium, p. 16, v.* — 31. Tiao-hou-mi, 𛀏𛀐𛀑𛀏𛀒, graine de l'herbe kou[c], *ib.* — 23. Yi-yi-jin, 𛀒𛀓𛀔𛀕 ou 𛀖𛀗𛀘𛀙𛀚, *coix lacryma*[d], *p. 18.* — 33. Ying-tseu-sou 𛀛𛀜, *papaver somniferum*[e], *p. 18. v.* — 34. Ya-pian, 𛀖𛀝𛀄, opium, *p. 19, v.* — 35. Li-tchhun-hoa ou meï-jin-hoa, 𛀞𛀟𛀖𛀠𛀡, *papaver rhæas*[f], *p. 20.* — 36. Si-koue-mi, 𛀘𛀝𛀢𛀣, riz d'occident, sagou, *pag. 20, v.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

[a] *Cf. Am. ex. 835. Fl. jap. 48.*
[b] *Cf. Am. ex. 835. Fl. jap 45.*
[c] *Cf. suprà, l. XCVII, n.° 10.*
[d] *Am. ex. 834. Fl. jap. 37.*
[e] *Am. ex. 835. Fl. jap. 222.*
[f] *Am ex. 910. Fl. jap. ib.*

LIVRE CIV.

Des Plantes légumineuses.

1. Ta-teou, 𛀤𛀥, *dolichos soia, p. 1.* — 2. Teou-nieï, 𛀦𛀧𛀨𛀩𛀤𛀥, rejetons de dolichos séchés, *p. 2.* — 3. Tchhi-siao-teou, 𛀪𛀫𛀬𛀭, *phaseolus radiatus, p. 2, v.* — 4. Fou-pi, 𛀮𛀯𛀰𛀪𛀫𛀬𛀭, fleurs de haricots qui préservent de l'ivresse, *pag. 3.* — 5. Lo-teou, 𛀱𛀲𛀳𛀴 ou 𛀵𛀶𛀷𛀸, *dolichos, pag. 3, v.* — 6. Fan-teou, 𛀪𛀫𛀬𛀭𛀮𛀯, haricot blanc, *p. 4.* — 7. Wan-teou, 𛀤𛀥𛀰𛀱, *pisum sativum, p. 4, v.* — 8. Thsan-teou, 𛀤𛀥𛀰𛀲, *vicia faba, p. 5.* — 9. Liu-teou, 𛀤𛀥𛀱𛀪𛀷𛀸, *p. 5, v.* — 10. Houng-teou, 𛀹𛀺𛀸, *dolichos unguiculatus, p. 6.* — 11. Chi-pa-houng-teou, 𛀹𛀸𛀻𛀼𛀽𛀾, *idem, pag. 7.* — 12. Pian-teou, 𛀤𛀥𛀻𛀬, *dolichos lablab, p. 7, v.* — 13. Pe-pian-teou, 𛀿𛀷𛀝𛀼𛀽, espèce analogue au précédent, mais à graines blanches, *p. 8.* — 14. Tao-teou, 𛀤𛀥𛀖𛀻, *dolichos incurvus, p. 8, v.* — 15. Li-teou, *pag. 9.* — 16. 𛀁𛀂𛀃𛀄𛀰𛀱, *pag. 9, v.*

Am. ex. 837-8. Fl. jap. 282.
Am. ex. 637. Fl. jap. 278.
Flor. jap. 283.
Ib. 284.
Am. ex. 836. Flor. jap. 279.
Ibid.
Cf. Am. ex. 836.
Am. ex. 836. Fl. jap. 280.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

LIVRE CV ET DERNIER.

Des Préparations alimentaires.

1. Index, *pag. 1.* — 2. Moyen d'éloigner la faim quand on manque de grains, *p. 2.* — 3. ゞ ソヤ ou ヤ ソ, *soya*, préparation de dolichos, *p. 1.* — 4. ナ ヤ ソ ナ, autre liqueur préparée avec du dolichos, *p. 2.* — 5. Autre liqueur fabriquée par les religieux de la Chine, *p. 2, v.* — 6. ソ 川, *soya* fait en Corée, avec des féves, *p. 3.* — 7. ヤ ゞ ロ, autre liqueur du même genre, *pag. 4* — 8. ス vinaigre, *pag. 4, v.* — 9. ヤ ゞ, sel, *p. 5, v.* — 10. Abstinence de sel pour les religieux, *p. 7.* — 11. ニ ヤ 川, eaux salines, *ib.* — 12. ナ キ, vin, alcool ou bière tirée du riz, *p. 7, v.* — 13. ナ キ ロ ou ナ キ イ ナ, vin doux, vin généreux, *p. 9.* — 14. ナ キ ソ ト, vin composé, *pag. 9, v.* — 15. Vin médicinal, *pag. 10.* — 16. ナ キ ヤ ソ ナ, arak, eau-de-vie, *pag. 10, v.* — 17. ナ ナ ゝ ニ 川, sorte de vin très-doux, *p. 11.* — 18. ナ キ ロ ゞ, vin blanc fait avec du beau riz, *p. 11, v.* — 19. ス カ, lie, marc, *p. 12.* — 20. ゞ ナ カ, levain, *p. 12, v.* — 21. Levain d'usage en médecine, préparé sous des influences astrologiques, *pag. 13.* — 22. ノ カ ヲ 。ン ナ 。ス キ ヤ, pâte de dolichos, *pag. 13.* — 23. ロ ト 。ゞ ス, pâte, riz bouilli, *pag. 14, v.* — 24. ス カ 。ト ヤ カ 。ト ヤ ロ ゞ, et vulgairement ト ロ ヲ, bouillie de riz, *p. 15.* — 25. ナ ロ ou ロ ナ ロ, pain de riz, *p. 15, v.* — 26. ト ゝ カ ゞ ou ナ ヤ ゝ ゞ, gâteau de riz, *p. 16, v.* — 27. ロ ト ン ト 。ゝ ン ヤ ス 。ゞ ナ ヲ ゞ, gâteau pour les offrandes, *pag. 17.* — 28. ナ ロ カ et ナ ン ヤ ン, gâteau de pivoine, *p. 17, v.* — 29. ヤ イ ナ, biscuit de riz, qu'on enveloppe de feuilles, *ib.* — 30. ナ ナ ゝ イ, pains cuits à la vapeur de l'eau bouillante, *p. 18, v.* — 31. ナ ヤ ナ, *vermicelli, macaroni, pag. 19.* — 32. Crèpes, gâteaux feuilletés, *p. 20.* — 33. ニ ヤ ン ソ, gâteau de blé sarazin, *pag. 20, v.* — 34. ヲ, beignets, *p 21.* — 35. Gâteau fait avec la racine d'*arum dracontium*, *pag. 21, v.* — 36. ニ カ イ ou カ カ ヤ ナ

Cf. Basil. Dict. n.° 8538.

Ibid. n.° 7697.

Digitized by Google

ou [illegible], gimblettes, *pag. 22.* — 37. Gâteaux composés avec du riz et différentes graines, *p. 23.* — 38. [illegible], espèce de gâteau fait avec du *no* (riz glutineux), et la figue-caque, *p. 23, v.* — 39. [illegible], gâteau de riz avec du miel, *pag. 24.* — 40. [illegible], biscuit, pâte sèche, *ib.* — 41. [illegible], riz torréfié, *p. 24, v.* — 42. [illegible], farine de grain torréfié, *pag. 25.* — 43. [illegible], riz en grain torréfié, *ib.* — 44. [illegible], sucre tiré des céréales germées, *p. 25, v.* — 45. [illegible] ou [illegible], farine de dolichos, *p. 26.* — 46. Gâteaux sucrés, *p. 26, v.* — 47. [illegible], autre espèce de petits gâteaux, *pag. 27.* — 48. Autre espèce de gâteaux, *ib.* — 49. [illegible] ou [illegible] ou [illegible], gâteaux aux œufs, *p. 27, v.* — 50. [illegible] (caramel), sucre cuit, moulé; dragées, &c. *pag. 28.* — 51. [illegible], sucre moulé, fleur de sucre, &c. *p. 28, v.* — 52. Gâteaux de sucre, *p. 29.* — 53. [illegible], dragées, *p. 29, v.* — 53. Fruits confits au sucre, *ib.* — 55. Addition ou *post-face*, en lettres cursives, *p. 30-31.*

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Cf. suprà liv. CIII, 5.

LIVRE ADDITIONEL.

Index des Mots contenus dans les CV livres de l'ouvrage.

Cet index est arrangé selon l'ordre de l'*irofa* ou syllabaire japonois, et contient, par conséquent, autant de sections ou de classes de mots qu'il peut y avoir de syllabes initiales. Le nombre de ces dernières est de quarante-quatre, au lieu de quarante-sept, parce que plusieurs syllabes rentrent les unes dans les autres: *ye*, sous *i*, par exemple; *wo*, sous *ou*, &c. Le signe de la syllabe est inscrit en *firo-kana*, à la tête de chaque section; puis viennent en lignes verticales, et de droite à gauche, les mots japonois en *kata-kana*, avec les mots chinois correspondans, et le renvoi à la section de l'ouvrage où le mot est expliqué.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

Les mots japonois qui ont la même initiale, sont classés dans chaque section, d'après un ordre qui n'a rien de syllabique ou de technique, et qui, par conséquent, n'est pas très-commode, quand on ne sait pas d'avance le sens de l'expression que l'on cherche : c'est l'ordre des matières qui reparoît ici, assujetti à huit divisions seulement, savoir :

1. Ciel et terre.
2. Affaires humaines.
3. Parties du corps.
4. Êtres ayant vie.
5. Comestibles et habillemens.
6. Vases et meubles.
7. Métaux et pierres.
8. Herbes et arbres.

Dans les sections qui sont complètes, ces huit sous-divisions se suivent dans l'ordre qu'on vient de voir; et sous chacune, on trouve les mots qui en dépendent. Quant aux renvois, ils sont faits au moyen des titres de chaque livre, tels que nous les avons transcrits dans la table précédente; seulement, pour éviter les répétitions, on ne met le titre du livre qu'au premier des mots qui s'y trouvent, et l'on ajoute aux autres, qui appartiennent au même livre, la formule *thoung-chang*, qui revient à *idem*, ou *ut suprà* (1). Les exemples suivans feront mieux entendre tous les détails de cette disposition (2).

(1) Tous les mots qui ont la même initiale, et qui appartiennent à la même nature d'objets, se trouvent ensemble dans ces sortes d'*index*, ce qui fait voir la manière de travailler des lexicographes de ces contrées. En relevant les termes d'un recueil pour les classer selon l'ordre alphabétique, ils se servent, selon toute apparence, d'un cahier où ils les déposent à mesure qu'ils les rencontrent, sans faire usage de cartes ou des autres moyens qu'on emploie chez nous pour opérer un classement plus rigoureux. Il reste donc des traces de l'ordre encyclopédique jusque dans les tables qui ont un autre fondement, et qui servent à en sauver les inconvéniens. La même observation s'applique aux *index* des dictionnaires méthodiques mandchou, mongol, &c.

(2) Je remplace les caractères chinois par les prononciations qui les représentent, pour ne pas remplir inutilement un espace trop considérable.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

VASES ET MEUBLES.		CIEL ET TERRE.
Pao chi イシビヤ (canon) Armes.	*Tse* イヱ (demeure) Maisons et édifices.	*Yin yang sìao tchang thou* (1) イ (*i*) Divisions astrologiques.
Kiao iu イナキ Instrumens de labourage.	*Youan* イン (bureau) *Idem.*	*Tian* イナビカリ (éclair) (Ciel)
&c.	*'An* イホリ (cabane) *Idem.*	*Loui* イカツチ (tonnerre) *Idem.*
	Sse イチグラ (boutique) *Idem.*	
	&c.	

Cet index occupe soixante-six feuillets ou cent trente-deux pages, lesquelles, si elles n'offroient pas de lacunes, devroient

Table de la hauteur des marées.

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE Japonoise.

contenir quarante-quatre mots chacune, en tout cinq mille huit cent huit mots; on peut réduire ce nombre à cinq mille, en défalquant les colonnes vides et l'espace occupé par les titres des sections.

N. B. On donnera dans un volume suivant les extraits annoncés dans cette Notice, ainsi que les planches contenant les textes japonois dont la traduction se trouve ci-dessus, *pag. 144-147.* Ces divers objets auroient encore alongé le morceau sur l'Encyclopédie japonoise, qui occupe déjà une place trop considérable dans le présent volume.

Digitized by Google

NOTICE
D'UN MANUSCRIT ESPAGNOL
ÉCRIT POUR L'USAGE DES MAURES D'ESPAGNE,

Et contenant un Traité de la croyance, des pratiques et de la morale des Musulmans.

Par M. le Baron SILVESTRE DE SACY.

J'AI fait connoître, dans le tome IV des *Notices et Extraits des manuscrits*, deux manuscrits arabico-espagnols, l'un de la Bibliothèque du Roi, l'autre de celle de Saint-Germain-des-Prés, dans lesquels la langue espagnole est écrite en caractères arabes. Le manuscrit dont je vais m'occuper aujourd'hui est écrit en caractères et en langue espagnols, avec un mélange assez fréquent de mots arabes. Ce manuscrit a été relié il y a peu d'années, et, ce qui est surprenant, il est étiqueté sur le dos du volume, *Coran en espagnol;* on lui a donné tout récemment le n.° 91 parmi les manuscrits non catalogués. On lit, sur le premier feuillet, le n.° 368 et la note suivante : *Alcoran traduit en espagnol, donné par M. Pélerin, le 18 juin 1741.* Cette note n'est certainement que la transcription d'une note plus ancienne qui se trouvoit sur l'enveloppe du volume, avant qu'on l'eût fait relier. Le volume, de format *in-4.°*, contient deux cent quarante-quatre feuillets, dont les dix derniers ont été déchirés et plus ou moins endommagés.

La préface de ce manuscrit, préface dont je donnerai bientôt la copie, nous apprend que l'ouvrage a été composé par un Maure

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

nommé *Mohammed* (ou, suivant l'orthographe constante de l'auteur, *Mohammad*) *Devera*, natif de la ville nommée *Albaracin*, au royaume d'Arragon. Cet auteur, après les formules ordinaires aux écrivains musulmans, remarque que, si les lois de l'Alcoran sont moins bien observées au temps où il écrit que dans les siècles antérieurs, ce n'est pas que les Musulmans aient perdu la foi, mais c'est parce qu'ils ont oublié la langue arabe, et que, vivant au milieu de leurs ennemis et dans un état d'oppression, ils sont forcés à garder les ordonnances d'une autre loi. Il ajoute qu'il a composé ce livre pour satisfaire au desir de quelques amis qui l'avoient prié de réunir divers chapitres traitant des obligations que Dieu a imposées à son saint prophète Mahomet et à son peuple, afin que, toutes les fois qu'ils auroient besoin de demander ou de connoître quelqu'un des devoirs prescrits par la loi ou par la *sunna*, ils le trouvassent écrit dans un langage qu'ils pussent entendre, et que par-là ils fussent à même de s'y conformer. En conséquence, dit-il, « moi, mu par un » bon zèle, et considérant le fruit qu'on tire des bonnes œuvres, » je me suis occupé pendant long-temps, en invoquant le secours » de Dieu notre seigneur, pour qu'il m'accordât sa grâce, afin » que je pusse m'acquitter de ce travail comme il convient; et » moyennant sa grâce, j'ai réuni en un seul corps les prin- » cipaux commandemens et préceptes de notre respectable Al- » coran, les articles de la foi, les rites qu'on doit suivre pour » faire les purifications et l'ablution, ainsi que les circonstances » qui les invalident et celles qui en effectuent l'accomplissement: » ensuite vient un autre traité de la prière, du jeûne, de la » dîme, du pélerinage, des victimes et de la guerre sainte, où » se trouve aussi exposée l'origine de chacune de ces pratiques, » et ce qui, dans leur observation, est un devoir rigoureux, ou » fondé seulement sur la *sunna*; puis un autre traité des signes » de la fin de l'univers, et des divers états ou professions qui » concourent au gouvernement du monde; un autre encore des » recommandations faites par notre saint et bienheureux pro- » phète Mohammed (sur qui soit la paix et la bénédiction de » Dieu),

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

» Dieu), à son cousin et gendre Ali, fils d'Abou-Talib (que Dieu » soit satisfait de lui); enfin un traité de.....; toutes » choses très-nécessaires et profitables aux bons Musulmans qui » voudront les prendre pour leurs guides. Je n'y ai rien mis du » mien, comme le sait bien Dieu, que j'en prends à témoin; » aussi n'ai-je rien omis de ce que j'ai trouvé mis par écrit par » des personnes sages et doctes d'entre les compagnons de notre » saint prophète, ne voulant point tomber dans le péché de » ceux qui retranchent de la loi de Dieu, et qui y ajoutent. J'ai » veillé avec grand soin à n'écrire que des choses vraies, et à » mettre le tout dans la forme la plus convenable; toutefois » n'osé-je pas assurer que j'aie réussi, parce que je suis homme » et que les hommes sont sujets à l'erreur et à l'ignorance, et » cela d'autant plus que j'ai été, dès l'enfance, habitué à entendre » des choses contraires à celles que j'écris, et que ce livre auroit » mérité d'être rédigé dans un style plus pur et par une langue » plus exercée que n'est la mienne. Il est vrai pourtant que j'ai » tâché de rectifier beaucoup d'expressions, et de les rendre de » manière qu'elles puissent plaire à tout le monde, sans en altérer » en rien le sens : toutefois il s'en est trouvé tant, et de tant » de sortes différentes, que j'en aurai forcément écrit quelques-» unes, non de mon chef, mais parce qu'elles se présentoient » d'elles-mêmes à la lecture; après quoi j'aurois dû les effacer; » et, pour ne pas faire de rature, je les ai laissées. C'est pour-» quoi je prie ceux qui liront ou entendront lire cet ouvrage, » que, si par hasard ils y trouvent quelques erreurs ou quelques » négligences, ils veuillent bien, comme il convient à des hommes » prudens, suppléer à mes grandes fautes : car les hommes sont » sujets à des négligences, et c'est aux gens discrets à les dissi-» muler. Loué et béni soit celui qui ferme les yeux sur nos » fautes et nos péchés! Que le salut de Dieu soit sur notre saint » et bienheureux prophète Mohammed (sur qui soient la paix » et les bénédictions de Dieu), et sur ceux qui font partie de » son peuple! *Amen, amen, amen*; et louange à Dieu le seigneur » des mondes! » Je joins ici le texte de cette préface.

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

Préface de l'ouvrage.

En el nombre de un solo dios todo poderoso, sin principio, medio ni fin, que crio el mundo de nada, y por sù alta providencia inbio sus profetas de grado en grado en los tiempos y con las mensagerias que fue servido, llamando a las gentes a su bnidad y santa ley, en fin de los quales ynbio su escojido y bien aventurado profeta Mohanmad *caley*, con su santa ley e onrado *Alcoran*, con la qual revoco y dio fin a todas las leyes que asta entonces venieron, laqual todos nuestros pasados guardaron desde su santo advenimiento, y della muchas naciones se aprovecharon con biene, a saber de su ciencia y buenos juycios de que oy carecen nuestros decendientes, no por falta de fe, sino por aver perdido el lenguage arabigo, por la grande oprision y apretura che siempre ave [mos] tenido en bivir entre nuestros enemigos y forca.... guardasemos otra ley, y apedimiento y suplicacion.....algunos amigos de obligacion tubiendo buen zelo me pidieron a mi Mohanmad Devera natural de la villa dexea de Albarazin del reyno de Aragon, sacase algunos de los capitulos que tratan lo que dios adebdecio a su santo profeta Mohanmad *caley* y a su *aluma*, para que siempre que se les ofreciere pedir o saber alguna cosa de los deudos o *çuna*, lo allen en lengua que lo entendian para podello cumplir; yo movido con buen zelo, mirando al fin que las buenas obras tienen, me ocupe despacio, pidiendo auxilio a dios nuestro señor me diese gracia para acertar a ponello en el punto que conviene, y anssi, mediante su divina gracia, saque a una parte los principales mandamientos y devedamientos de nuestro onrado *Alcoran*, los articulos de la fe, e lorden como se a de hazer *altahor* y *alguado*, y lo quel revoca y con que se cumple; otro tratado del *açala*, ayuno, *zaque*, *alhach*, *daheaş*, *algiher*, y de adonde tomo cada una destas cosas principio, y lo ques deudo y lo ques *çuna;* otro tratado de los señales de la fin del mundo, y de los estados en quel mundo se govierna; otro de las encomiendas que encomendo nuestro santo y bi [en aventu] rado profeta Mohanmad *çaley*, a su primo y yerno Ali *ybnu* Abitalib *eradi all.*[an] *anhu;* otro tratado de *camarcandil;* todo cosas muy necesarias y provechosas para los buenos *muslimes* que quisieren guiar se por ellas. No é puesto nada de mio como Dios bien sabe a quien dexo por testigo, ni tan poco e quitado de aquello que é allado escripto por sabios doctos de *açihaba* de nuestro santo *annabi*, por no caer en el pecado de los que quitan y ponen en la ley de Dios. E andado bigilante por escrivir verdades y por ponello todo como se deve poner: no puedo asigurar es anai porque soy ombre, y en los

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

ombres suçeden los yerros, l'innorancias, mayormente aviendo *ruido* de niños cosa contraria alque scrive, por ser la lectura ques merecia estar mas purificada de una lengua mas cortada que la mia, aunques verdad é procurado muchos vocablos purificallos y ponellos de modo que agraden a todos, no quitandoles sustancia ninguna. Pero an sido tantos y tan diferentes que forçadamente abre escrptos algunos dellos, no de mio, antes bien biniendo alla lectura escrivillos, despues echallos dever, y por no azer borones dexallos. Por lo qual ruego al lector y oyentes si a caso allaren en mi escriptura algunos yerros o descuydos, suplan mis grandes faltas como a prudentes,. . . [por] que los descuydos, y yerros se allan en las criaturas y en los discretos disimularlos. Alabado y vendito sea aquel que da pasada a nuestras culpas y pecados. La salvacion de Dios sea sobre nuestro santo y bienaventurado profeta Mohanmad *çaley* y sobre los de su *aluma. Amin, amin, amin; gualhmdu-lila erabi yl alamina.*

Il y a dans le texte de cette préface plusieurs passages que j'ai traduits un peu au hasard, parce que la construction en est obscure et irrégulière. Il y a même des mots que je ne comprends point du tout. Tel est le mot *dexea* dans cette phrase, *natural de la villa dexea de Albarazyn*, et le mot *camarcandil*, que j'ai laissé en blanc dans ma traduction. Quant à ce dernier, j'ai formé une conjecture que je ne hasarde pourtant qu'avec une extrême méfiance. Ne seroit-il point formé des deux mots arabes *camar*, قمر, *lune*, et *candil*, قنديل, *lampe*, et cela ne voudroit-il pas dire un *mélange* ou une *réunion de lumière naturelle et de lumière artificielle*, et métaphoriquement une *réunion de choses de différente nature!* Ce sens semble indiqué par ce qui précède et ce qui suit.

En lisant le texte de cette préface, on peut se faire une idée du style de tout l'ouvrage, style qui est mêlé d'un grand nombre de mots arabes. Je vais indiquer tous ceux qui se trouvent dans cette préface.

Çaley: c'est l'abrégé de la formule arabe صلى الله عليه وسلم, qui suit d'ordinaire le nom ou la mention de Mahomet, et qu'on écrit souvent en abrégé صلعم.

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

Aluma, en arabe الامّة, *le peuple ou la nation*. L'écrivain espagnol néglige le plus souvent le redoublement des consonnes, soit dans les mots arabes, soit dans les mots espagnols : ainsi il écrit *aluma* et *çuna* pour *alumma* et *çunna ; borones* pour *borrones*. Cela tient vraisemblablement à l'usage où sont les Arabes de ne point écrire deux fois la consonne redoublée, et d'indiquer seulement ce redoublement par un signe nommé *teschdid*.

Çuna, سنة, les lois qui ne sont fondées que sur les paroles ou les exemples de Mahomet, conservés par la tradition. De là se forme l'adjectif *açunado*, *conforme à la* sunna, ou *fondé sur la* sunna.

Eltahor, الطهور, la purification. De là les Arabes qui parloient espagnol avoient formé le verbe *tahorarse*, *se purifier*. En arabe littéral on dit الطهارة.

Alguado, الوضو, *l'ablution :* le و est ordinairement changé par les Arabes d'Espagne en *gu*.

Açala, الصلوة, *la prière*.

Zaque ou *azaque*, الزكوة, *la dîme*.

Alhaçh, الحج, *le pélerinage*. Le ح est fréquemment rendu par les deux lettres *ch*, et ordinairement, en ce cas, le *ç* porte une cédille. On écrit ainsi *çhafar* pour جعفر.

Dahea, ضحيّة, *victime*.

Algiher. C'est ainsi que l'auteur de l'ouvrage dont il s'agit, écrit toujours pour *algihed*, الجهاد, ce qui signifie *la guerre contre les infidèles*. Cette faute étoit apparemment consacrée par l'usage chez les Arabes qui parloient espagnol.

Eradi all.[a] *anhu*. C'est ainsi que notre auteur rend la formule رضى الله عنه, qui suit toujours le nom d'Ali.

Muçlim, et au pluriel *muçlimes*, مسلم, *musulman*.

Açihaba, الصحابة, *les compagnons* de Mahomet.

Annabi, النبى, *le prophète*.

Ruido. Je conjecture que ce mot est originairement arabe,

Digitized by Google

quoiqu'il ait la forme d'un adjectif ou participe espagnol; et je pense qu'il est formé de رُوِىَ, passif de رَوَى. Le verbe actif روى signifie *rapporter un fait, une tradition, réciter un poëme, comme on l'a appris de vive voix de quelqu'un.* MANUSCRIT maure-espagnol.

Gualhamdu-lila erabi yl alamina, والحمد لله ربّ العالمين, *louange à Dieu, le Seigneur des mondes.*

Je dois observer qu'une des choses qui rendent difficile la lecture de ce manuscrit, c'est que plusieurs mots sont souvent réunis en un seul, comme *enelpunto*, pour *en el punto; seade hazer* pour *se ha de hazer*. Outre cela l'orthographe y est très-irrégulière; le même mot est écrit *hijo, hygo, yxo;* l'*h* est très-souvent supprimé dans *hazer* pour *hacer, hallar, ha, han, he*, &c.; le *ç*, le *z*, le *s*, sont sans cesse confondus: il en est de même du *b* et du *v*, du *j* et du *x*, &c.

Je vais transcrire maintenant les titres de tous les chapitres de l'ouvrage: j'aurai soin de mettre en caractères arabes tous les mots arabes qui s'y rencontrent, autres que ceux dont j'ai déjà donné l'explication. Je mettrai tous les mots arabes ou formés de l'arabe en caractères italiques.

Capitulo primero trata los principales mandamientos y devedamientos de nuestro onrado *Alcoran.* *F. 3 r.*

Capitulo segundo que cosa es fe, y como es salvaçion del alma. *F. 5 r.*

Capitulo iij trata los articulos quel buen *muçlim* esta obligado a creer y tener por fe. *F. 5 r.*

Capitulo iiij trata como se deve hazer el *tahor*, y por que se pierde, y con que se cumple, y lo ques *açunado* en el. *F. 10 r.*

Capitulo v trata de como se deve azer el *alguado*, y de aonde tomo prinçipio, y por que se pierde, y con que se cumple, y lo ques en el deudo o *çuna.*

Capitulo vj trata del agua limpia para el *alguado* y *tahor*, y sobre que se puede tomar, y del *atayamun*, التيمّم, de donde tomo principio, y como se a de azer, y en que casos da lugar. *F. 11 r.*

Capitulo vij trata de la purgaçion y pariçion de la muger. *F. 14 v.*

Capitulo viij trata de los *açalaes* y sus nombres y sus oras, y de adonde tomo prinçipio cadauno de los *açalaes*, y de adonde quedo adebdeçido sobre el *adin*, الدين, de Mohanmad *çaley.* *F. 17 v.*

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

Capitulo viiij[a] trata con quantas cosas se cumple el *açala* adabdecido y agraciado, y que *açalaes* son los que son deudos y los que son *çuna.*

[a] *F. 18 v.*

Capitulo x[b] trata de la manera que se an de azer los cinco *açalaes* adebdecidos y los yeros einmiendas que tienen, y las *annafilas*, النافلة, se pueden hazer entro cadauno dellos.

[b] *F. 26 v.*

F. 32 r. Capitulo xj trata de los ayunos adebdecidos y por que se ayuna, y de los *azaques*, الزكوة, de las monedas, sembrados, y ganados.

F. 37 r. Capitulo xij trata de lo que deve cumplir quien fuere a hazer *alhache* a Meca, onre la Dios come puede.

F. 38 r. Capitulo xiij trata de las *adaheas* de Pasqua y como se a de cumplir, y las reses que son buenas y las que no pasan, y de aonde tomo prinçipio y por que, y lo ques deudo en *el alçhiher.*

F. 41 r. Capitulo xiiij trata de los señales a de aver para la fin deste presente siglo.

F. 43 r. Capitulo xv trata que cosa es repintençia, y como se a de azer para que sea buena.

F. 44 v. Capitulo xvj trata de la dotrina y grados en que el mundo se govierna.

F. 48 r. Capitulo xvij trata las encomiendas que encomendo nuestro bien aventurado *nabi* Mohanmad *çaley* a su yerrno y primo Ali *ybnu*, ابن, Abi talib, *eradi all.*[an] *anhu.*

F. 69 r. Capitulo xviij trata en el apuramiento de laufana ques contra aquellos que sirven a Dios con grandia y sobervia y por ganar fama entre las gentes.

F. 77 v. Capitulo xviiij trata del espanto de la muerte y su fortaleza.

F. 85 v. Capitulo xx trata del tormento de la sepoltura que Dios da a los malos.

F. 94 r. Capitulo xxj trata de los espantos del dia del juiçio, y sus tribulaçiones.

F. 102 r. Capitulo xxij trata de como es la semblança de los del fuego.

F. 109 v. Capitulo xxiij trata la semblança de la gloria, y el descanso gozieran en ella los bien quistos de Dios.

F. 115 v. Capitulo xxiv trata de lo que sea esperança en la piadad de Dios, onrrado es y noble ennobleçido.

F. 122 v. Capitulo xxv trata se manden azer buenas obras, y se proiban y beden las malas y lo que no fuere justo.

F. 128 v. Capitulo xxvj trata de la arrepintençia de los pecados.

F. 135 v. Capitulo xxvij trata assi mismo de la arrepintençia de los pecados.

F. 144 r. Capitulo xxviij trata se obedesca al padre y a la madre de coraçon

F. 149 r. Capitulo xxviiij trata del dreçho que tiene el hijo sobre el padre.

F. 151 r. Capitulo xxx trata en allegar a los parientes de parte de madre.

F. 145 v. Capitulo xxxj trata del dreçho del vezino, y lo que se deve onrrar.

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

Capitulo xxxij trata del bevedor del vino, y como a de ser tormentado en la otra vida en el fuego del infierrno. F. 158 v.

Capitulo xxxiij trata sobre el mentir, y lo malo que es en poder de Dios. F. 164 v.

Capitulo xxxiiij trata del perjudicar, de dir mal de otri, y lo aborrecido ques en poder de Dios nuestro señor. F. 168 v.

Capitulo xxxv trata del rebolvedor malsin, y quan aborrecido es en poder de Dios. F. 175 v.

Capitulo xxxvj trata de la inbidia, y quan aborrecido es el inbidioso en poder de Dios. F. 179 r.

Capitulo xxxvij trata de la grandia, y quan aborrecido es en poder de Dios el grandioso. F. 185 r.

Capitulo xxxviij trata del reir, y quan aborrecido es en poder de Dios el que rie rezio. F. 189 r.

Capitulo xxxviiij trata del recardear, y quan aborrecido es en poder de Dios. F. 194 r.

Capitulo xxxx trata se apazigue la *saña*, السناة, y quan aborrecido es en poder de Dios el que se enosa. F. 197 r.

Capitulo xxxxj trata se guardé la lengua de hablar malas palavras, y lo que lo aborrece Dios al mal ablar. F. 203 v.

Capitulo xxxxij trata en deseçhar el mundo, y quan amado es de Dios quien la deseçha, y aborreçido el que lo ama y codiçia. F. 209 r.

Capitulo xxxxiij trata en la estribança se deve tener en Dios. F. 216 r.

Capitulo xxxxiiij trata la istoria de Muça *aley*, عليه السلام, y quando le tomo Dios por *annabi*, y la destruiçion de Firaon y su conpaña. F. 221 r.

Capitulo xxxxv trata de lo ques desriado de la persona por respecto de la limosna. F. 233 r.

Capitulo xxxxvj (de la soumission aux décrets de Dieu). F. 237 r.

Acabose de scrivir el presente *alquiteb*, الكتاب, por la mano del menor siervo de Dios y mas neçesitado de su perdon..... F. 243 v.

.....

del año mil seis çen.....de yza, عيسى, *aley*; عليه السلام, recibalo..... juiçio, y perdone a mi y a padre y madre y a todos los creyentes moros y moras, çhicos y grandes, bivos y muertos, del *aluma* de Mohanmad *çaley*, generalemente nuestros yerros y pecados como puede. *Amin amin amin, yaraby ylalamin*, امين امين امين يا ربّ العالمين.

La note qui termine le volume étant en partie déchirée, on ne sauroit fixer précisément l'époque à laquelle il a été écrit : on voit seulement qu'il l'a été au plutôt en 1600 de J. C.;

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

et il est vraisemblable qu'il faut en rapprocher encore la composition de plusieurs années, parce qu'il y a dans le manuscrit une lacune de cinq ou six mots entre *del año mil seis cento* et *de yza*. Cet ouvrage a donc été composé peu d'années avant l'époque où les Maures furent expulsés d'Espagne, et dans un temps où la plupart d'entre eux avoient été contraints à recevoir le baptême, et où l'usage de la langue arabe leur étoit sévèrement interdit. Aussi l'auteur dit-il, comme on l'a vu, que *l'ignorance de la langue arabe étoit la cause de celle où ils étoient des lois de l'islamisme, parce qu'ils étoient contraints à pratiquer une autre loi*, et que *lui-même, dès l'enfance, avoit été habitué à entendre des choses contraires à celles qu'il écrit.* On peut consulter, sur le sort des Maures en Espagne, et particulièrement dans le royaume d'Aragon, jusqu'à leur entière expulsion, l'ouvrage anglois de Michel Geddes, intitulé *Miscellaneous Tracts,* Londres, 1802, recueil dont le premier mémoire a pour titre : *the History of the expulsive of the Moriscoes out of Spain, in the reign of Philip III.*

Je pourrois me contenter de ce que j'ai dit jusqu'ici, pour faire connoître ce manuscrit : toutefois, pour qu'on puisse encore mieux en apprécier le contenu, je vais en transcrire un chapitre, et j'en joindrai une traduction aussi exacte qu'il me sera possible. Je choisis pour cela le XIII.e chapitre, qui est un des plus courts de l'ouvrage.

Capitulo xiij trata de las *adaheas* de Pasqua, y como se a de cumplir, y las reses que son buenas y las que no pasan, y de adonde tomo prinçipio y por que, y lo ques deudo en el *alçhiher*.

La *adahea* es *çuna* que dixo el bien aventurado de nuestro *nabi* Mohanmad *çaley* paralos que lo pudieren cumplir tan solamente. Defendido es en las *adaheas* treçe tachas y lisiones de las reses que con qualquiere dellas no pasa, y son estas la ciega, la tuerta, la coxa, la doliente, la sarnosa, la seca, la flaca sin flor, la cortada la oreja la mayor parte, la que naciere sin oreja, la falta de miembros, la quebrada o cortado el cuerrno y le corriere sangue del, laque se le cayeren o tubie requebrados los dientes, y laque tubiere llaga alguna de las sobrediçhas. No pasa en las presentaçiones simejantes sino delo mejor y mas purificadas de nuestros algos. El ovejuno es mejor quel cabruno, y el cabruno

mejor

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

mejor quel vacuno; las hembras de los ovejunos son mejores que los cabrunos. No pasa a nadi degollar su *adahea* antes quel *alimen* deguelle la suya, y donde no tubieren *alimen*, sigan el tiempo del mas cercano lugar o detenganse un poco. Los dias del sacrificio son tres: el dia primero fue el del *alcurben* y es el mejor, y los dos dias seguientes, en los quales tres dias se a de hazer el sacrifiçio y no antes ni despues. Esto se a de azer despues quel sol se alçe a la ora de *adoha* asta el ponimiento del sol, y quien lo iziere de noche no le pasa, y si lo yziere antes dela ora de *adoha* y despues de puesto el sol no le pasa; y se la degollare por el qual quiere persona que no fuere *muçlim* no le pasa; y si fuere *muçlim* quien la degollare por su mandado o por no estar el en el pueblo, por que no se pase el tiempe de los dichos tres dios, pasa le. Amado es que el que fuere rico de azienda sacrifique por cada persona de su casa vna res si quisiere donde no vna res le pasa por todos los de su casa. No ay sobre las naciones del mundo obligaçion de matar *adahea* sino es a los *muçlimes* que testifican con Dios y con su mensajero Mohanmad *caley:* es una de las mayores mercedes que hizo Dios sobre esta *aluma*, y niguna otra a gozado ni gozara del merito de las *adaheas* sino es la nuestra; y todo es y a sido por la onra de Mohanmad *çaley*. No den dela *adahea* a ningun animal ni lo pisen antes bien lo enbuelvan piadosamente. Pongan la *adahea* cara al *quibla*, atada las manos y pies, y tengan perfumes y buenas olores: y al tiempo del degollar digan *Bismi yll.ª hi. guabil. lahi gua. all.ª huaquebar.* como si dixese: *Ya* mí señor reçibe esto de mi como lo recebiste de tu amigo Ibrahim y de tu amado *nabi* Mohanmad *çaley*, y si se olvidare de desir esto pasa le, y si lo dexare asabiendas no le pasa ni se puede comer.

Nombrase Ybrahim por que fue prinçipio deste eçho quando fue tentado en su querido hijo Yzmael, que la tentaçion de Dios fue en el; y los que dizen que fue en Ysac no lo entienden, que no fue sino en Izmael; y la tentaçion a Ibrahim fue quando no tenia mas de un yxo solo, y esto fue antes que Ysac naciese ni fuesse su albriciamiento, por que si Ybrahim tubiere dos hijos la obra fuera flaca y no tan digna, por que le quedava otro yxo con quien consolarse: y pues Yzmael fue el primero de sos hixos, el fue aquien mando Dios a Ibrahim *aley* su padre quatro noçhes lo sacrificase en su serviçio, y cumpliendo Ibrahim *aley* el mandamiento de Dios tomo a su hijo Yzmael y lo llevo al campo y lo tendio cara al *quibla* y diziendo *bizmi yll.ª gua all.ª hua aquebar*, puso el puñal por su cuello para averlo de degollar, y no cortio. Dixole su hijo Yzmael con la paçiencia del mundo: *ya* padre hiere con la punta, y aras efeto; y provo, y tan poco pudo azer nada, por que los *almalaques* por mandado de Dios enbotaron al guçhillo y rogaron à Dios re-

MANUSCRIT maure-espagnol.

mediase a aquellos justos pues via su fermeza, y ansi mando Dios o Gibril *aley* fuese a la gloria de *alfirdauz* y tomase un carnero y la llevase a Ibrahim *aley* en riscate de su hijo Yzmael, y fue *Xibril aley* y decendio donde estava Ybrahim con su hijo con el carnero, y dixo *ya* Ibrahim tu señor manda desates tu Yzmael y en rescate de su bida te inbia este carnero de la gloria de *alfirdauz* le sacrifiques en su serviçio; y tomo Ybrahim *aley* el carnero y le sacrifico como Dios le avia mandado y le dio lores por ello. Dedonde quedo *açunnado* el alto pez de las *adaheas* sobre la *aluma* de Mohanmad *aley;* y desato a su hijo Yzmael cuyo linaje fue y sera siempre augmentado y mantenido.

El *alçhiher* y mantener fronteras es adebdeudo por ley a qual quiere persona, y deven ser requeridos los contrarios buelvan *muçlimes* y amonestallos con el *alimen,* y siendo requeridos an de responder con una de dos cosas, y son con azer se *muçlimes* o con pagar el tributo; y parias que la ley manda ques por cada un varon de edad cada quatro doblas de oro o cada quarenta *adarhames* de plata; cada *adarham* es un real, y no deven pagar por sus mugeres ni mochacos ni sirvientes; y alibien a los pobres dello: y si no quisieren venir a ninguna destas dos cosas conbatan los a hierro y fuego; y si los enemigos de contra ley que se allaren en la lid o batalla no fueren mas de dos tantos que los *muçlimes* que en ella ubiere, el *muçlim* que huyere cae en pecado mortal. No vaya ala lid ni a mantener frontera quien tubiere padre o madre si no fuere con liçençia dellos, sino en caso que los enemigos entraren en la ciudad o parte donde es tubieren o dieren sobrellos de noçhes, entonçes vayan sin liçençia, ques deudo salir todos a defender la entrada y su ley: y no ay neçesidad de ovidençia contra los que fueren contra la ley y *çuna.* No maten ni prendan aquien tubiere echo siguro, ni quiebren con ellos los pactos ni pazez que tubieren echas, y el siguro quel rey della tiera diere; todos los subditos de aquel rey lo mantengan; lo contrario aziendo es *haram.* El *muçlim* puede tener cautivos muçlimes negros o loros, pero no delos blancos.

Traduction.

« Chapitre XIII, où il est traité des victimes de Pâque (1) et

(1) C'est assez improprement que l'on a donné à la fête de l'immolation des victimes le nom de *Pâque;* mais on voit, par notre manuscrit, que les Arabes d'Espagne, qui vivoient mêlés parmi les chrétiens, et qui parloient la langue castillane, avoient adopté eux-mêmes cette dénomination. On peut voir, sur cette fête, et sur celle de *la fin du jeûne,* عيد الفطر, M. Muradgea d'Ohsson, *Tableau général de l'empire Othoman,* tom. I, pag. 212 et 276. Cet écrivain appelle cette immolation des victimes le *sacrifice pascal.* La victime se nomme en arabe ضحية, et

» de la manière dont s'accomplit ce sacrifice, ainsi que des vic-
» times qui sont admises et de celles qui ne sont point tolérées :
» on y rapporte aussi l'origine de cette cérémonie, et pourquoi
» elle a lieu ; et l'on y expose ce qui est d'obligation relativement
» à la guerre contre les infidèles (1).

» L'immolation des victimes est fondée sur la *sunna ;* car notre
» bienheureux prophète Mohammed (sur qui soient la paix et
» les bénédictions de Dieu !) a dit : *Pour ceux-là seulement qui*
» *pourront s'en acquitter.* Il y a treize défectuosités ou lésions qui
» ne doivent point se rencontrer dans les victimes, et chacune
» de ces défectuosités rend l'animal impropre à être offert ; ce
» sont les suivantes : on ne doit point admettre l'animal qui est
» aveugle, ou louche, ou boiteux, ou malade, ou galeux, ou
» desséché, ou maigre et sans embonpoint, ou qui a la plus
» grande partie de l'oreille coupée ; celui qui est né sans oreilles,
» ou à qui il manque quelques membres, ou qui a la corne
» rompue ou coupée, en sorte qu'il en coule du sang ; celui dont
» les dents sont tombées ou brisées ; enfin celui qui a quelque
» plaie provenant des susdites lésions. On n'admet, pour de
» semblables offrandes, que ce qu'il y a de meilleur et de plus
» gras dans nos possessions. Parmi les troupeaux, l'espèce des
» brebis est préférable à celle des chèvres, et celle-ci à l'espèce
» des bœufs ; et la femelle de l'espèce des brebis est préférable
» à celle des chèvres (2). Il n'est permis à personne d'égorger sa
» victime avant que l'imam ait égorgé la sienne ; et dans les lieux
» où il n'y a point d'imam, on doit se régler sur l'heure du lieu le
» plus voisin, ou différer un peu le sacrifice. Les jours consacrés
» au sacrifice sont au nombre de trois, savoir, le premier, qui fut

au pluriel ضحايا : le mot أضحاة, et au pluriel أضحا, est le nom de la fête. Il ne faut point écrire, comme le font quelques personnes, *duha,* ce qui représente l'arabe ضحى, et a une signification toute différente.

(1) On lit dans le texte *alchiher,* ce qui représente l'arabe الجهار ; j'ai observé qu'il faudroit écrire *alchihed,* الجهاد : cette corruption a pu avoir sa source dans la ressemblance des lettres arabes د et ر.

(2) Les mots espagnols *ovejuno, cabruno* et *vacuno,* signifient l'espèce entière, sans distinction de sexe ni d'âge.

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

» celui du sacrifice (1), et qui est le meilleur, et les deux jours » suivans. C'est dans ces trois jours que se doit faire le sacrifice, » et il ne peut se faire ni avant ni après ces jours-là. Le temps » où l'on doit le fairè est depuis que le soleil s'est élevé à l'heure » nommée *addhoha* (2), jusqu'au coucher du soleil; si quelqu'un » le faisoit de nuit, cela ne seroit pas admis, et il en seroit de » même de celui qui le feroit avant l'heure nommée *addhoha* ou » après le coucher du soleil. Le sacrifice ne seroit pas valable non » plus, si quelqu'un faisoit égorger la victime en son nom par une » personne non musulmane; mais si on la fait égorger par un » musulman, en vertu d'une commission qu'on lui donne, ou » parce que l'on ne se trouve pas dans le lieu, pour ne pas » laisser passer les trois jours, le sacrifice est valable. C'est une » chose louable que celui qui est riche en troupeaux, sacrifie une » pièce de bétail pour chaque personne de sa maison; si pour- » tant il ne le veut pas, on lui passe de n'en offrir qu'une seule » pour tous les gens de sa maison. Les autres peuples du monde » ne sont point obligés à immoler des victimes; cette obligation » ne regarde que les musulmans qui rendent témoignage avec » Dieu et avec Mahomet son envoyé (sur qui soient la paix et » les bénédictions de Dieu!): c'est là une des plus grandes » grâces que Dieu a faites à ce peuple, et aucun autre peuple » n'a joui et ne jouira du mérite de ces sacrifices, sinon notre » nation; et le tout est et a été en l'honneur de Mahomet (sur qui » soient la paix et les bénédictions de Dieu!). On ne doit donner » de la chair de la victime à aucun animal, et l'on ne doit pas » non plus la fouler aux pieds: il faut, au contraire, la bien » envelopper avec piété. La victime doit être placée la tête vers » la *kibla* (3), et avoir les pieds de devant et de derrière liés;

(1) L'auteur veut dire, je pense, que le premier de ces trois jours correspond à celui où Abraham offrit son fils Ismaël en sacrifice. Le mot *alcurben* est l'arabe القربان.

(2) L'heure nommée *dhoha*, et avec l'article *addhoha*, est lorsque le soleil est déjà élevé un peu haut au-dessus de l'horizon. *Voyez*, là-dessus, ma *Chrestomathie arabe*, 2.e édition, tom. I, p. 162.

(3) On sait que, par la *kibla*, القبلة, les musulmans entendent la direction vers la Mecque.

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

» on doit tenir des parfums et des substances odoriférantes; et » à l'instant de l'égorger, il faut dire, *Au nom de Dieu*, et *Par* » *Dieu*, et *Dieu est grand* (1); c'est comme si l'on disoit : O (2) » mon Seigneur, reçois de moi ceci, comme tu l'as reçu d'Abraham, » ton ami (3), et de ton bien-aimé prophète Mahomet, sur qui » soient la paix et les bénédictions de Dieu! Si l'on oublie de » dire cela, le sacrifice est pourtant valable; mais si on l'omettoit » en connoissance de cause, le sacrifice ne seroit pas valable, et » l'on ne pourroit pas manger la victime.

» On nomme ici Abraham, parce que c'est à lui que remonte » l'origine de cette institution, quand il fut tenté en la personne » de son cher fils Ismaël : car ce fut en la personne d'Ismaël que » Dieu le tenta, et ceux qui disent que ce fut en la personne » d'Isaac, n'y entendent rien; ce fut uniquement en celle d'Is- » maël : en effet cette tentation eut lieu à une époque où Abraham » n'avoit qu'un seul enfant mâle, avant la naissance d'Isaac, et » avant même que la bonne nouvelle de la naissance de ce fils » lui eût été prédite; car, si Abraham avoit eu alors deux fils, » son action eût été de peu de prix et n'auroit pas eu un aussi » grand mérite, puisqu'il lui seroit resté un autre fils pour le » consoler. Or Ismaël fut le premier de ses fils, et ce fut lui » qu'Abraham son père (sur qui soit la paix!), reçut de Dieu, » quatre nuits consécutives, l'ordre d'immoler en son honneur. » Abraham (sur qui soit la paix!), voulant accomplir l'ordre de » Dieu, prit son fils, le conduisit dans la campagne, et l'étendit, » la tête tournée du côté de la *kibla;* puis disant, *Au nom de* » *Dieu* et *Dieu est grand*, il posa le poignard sur son cou pour l'é- » gorger; mais le poignard ne coupa point. Alors son fils Ismaël, » avec toute la patience du monde, lui dit : Mon père, frappez » avec la pointe, vous réussirez. Abraham essaya, mais ne réussit » pas mieux, parce que les anges, par l'ordre de Dieu, émous- » sèrent le couteau, et prièrent Dieu de venir au secours de ces

(1) Les mots arabes sont: بسم الله, et بالله, et الله اكبر.

(2) Le monosyllabe *ya* est arabe.

(3) On sait que les Musulmans appellent Abraham خليل الله, *l'ami de Dieu.*

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

» justes, puisqu'il voyoit leur fermeté. Dieu donna donc à Gabriel » (sur qui soit la paix!) l'ordre de se rendre dans la gloire du » Paradis, d'y prendre un belier, et de le conduire à Abraham » (sur qui soit la paix!), pour servir de rachat à son fils Ismaël. » Gabriel (sur qui soit la paix!) y alla; puis il descendit avec » le belier au lieu où étoit Abraham avec son fils, et il dit: » Abraham, ton Seigneur t'ordonne de délier ton fils Ismaël, et, » pour le rachat de sa vie, il t'envoie, de la gloire du Paradis, ce » belier, afin que tu le sacrifies en son honneur. Abraham (sur qui » soit la paix!) prit le belier, le sacrifia, comme Dieu le lui avoit » ordonné, et lui rendit louanges à ce sujet: c'est à cause de » cela que l'importante affaire [de l'immolation] des victimes a » été confiée par la *sunna* au peuple de Mahomet (sur qui soient » la paix et les bénédictions de Dieu!). Ensuite Abraham détacha » son fils Ismaël, dont la postérité a été et sera toujours conservée » et augmentée.

» C'est un devoir pour toute personne de faire la guerre contre » les infidèles (1), et de défendre les frontières. On doit requérir » les ennemis d'embrasser la religion musulmane, et les avertir » en leur faisant connoître la foi (2), et il faut qu'ils répondent » à cette réquisition de l'une des deux manières suivantes, savoir: » en se faisant musulmans, ou en consentant à payer le tribut et » la contribution ordonnée par la loi. C'est, pour chaque homme » d'un âge fait, quatre doubles d'or ou quarante dirhems d'argent, » chaque dirhem équivalant à un réal; ils ne doivent rien payer » pour leurs femmes et leurs petits enfans, ni pour leurs serviteurs: les pauvres doivent en être exempts (3). S'ils n'acceptent » ni l'une ni l'autre de ces conditions, on doit les combattre avec » le fer et le feu. Si les ennemis de la loi, qui se trouvent présens » au combat ou à la bataille, ne sont pas en un nombre double » de celui des musulmans, le musulman qui prendroit la fuite

(1) *Voyez* la note (1), *pag. 312.*

(2) Je pense que le mot *alimen* est l'arabe الايمان : ailleurs ce même mot est une altération de *alimam*, الامام, l'*imam*.

(3) Je suppose que les mots *y alibien a los pobres dello* veulent dire, à la lettre, *on soulage les pauvres de cet impôt.*

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

» tomberoit en péché mortel. Celui qui a son père ou sa mère ne » doit point aller au combat ni à la défense des frontières, si » ce n'est avec leur permission, à moins pourtant que les ennemis » ne pénétrassent dans la ville ou dans une position d'où ils » pourroient la prendre, ou donner des assauts de nuit (1) : dans » ce cas, les enfans doivent aller à la défense sans permission, » parce que c'est un devoir de sortir tous pour défendre son pays » et sa religion, et il n'y a jamais de nécessité d'obéir à ceux » qui seroient opposés à ce que prescrit la loi et la *sunna*. On » ne doit ni tuer ni prendre ceux à qui on auroit donné sûreté, » ni rompre les engagemens et les traités qu'on auroit faits. La » sûreté donnée par le souverain du pays doit être observée par » tous ses sujets : il est défendu (2) d'en agir autrement. Le mu- » sulman peut retenir captifs des musulmans noirs ou cuivrés, » mais non des blancs. »

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce manuscrit ; ce que j'en ai dit suffit pour donner une idée juste et de son contenu, et du langage dans lequel il est écrit. Mais, à cette occasion, je dirai quelque chose d'un manuscrit en langue espagnole et en caractères arabes, que j'ai acquis, il n'y a pas long-temps, et qui fait partie de ma collection particulière. C'est un petit volume de format *in-12*, qui contient, 1.° une instruction sur les rites à observer dans les purifications et dans la récitation des prières ; 2.° quelques chapitres de l'Alcoran qu'on récite dans la prière, et qui sont en langue arabe ; 3.° un calendrier musulman indiquant, mois par mois, toutes les fêtes de l'année ; 4.° l'histoire ou les aventures de *Tamim aldari*, l'un des compagnons de Mahomet : cette histoire est incomplète. Il y a encore dans ce volume quelques autres pièces détachées de peu d'importance, et qui sont d'une très-mauvaise écriture, et d'une main différente de celle à qui est dû le reste du volume.

Ce manuscrit est assez difficile à lire, quoique l'écriture n'en soit pas mauvaise ; la difficulté tient principalement à ce que

(1) C'est par conjecture que je traduis le mot *sobrellos* par *assauts*.

(2) *Haram* est le mot arabe حرام.

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

les mots sont souvent mal divisés, ce qui semble indiquer que l'écrivain, qui parloit la langue espagnole, n'avoit appris cet idiome que par l'usage, et n'auroit pas été en état d'analyser grammaticalement ce qu'il écrivoit. Je vais transcrire ici les premières pages de ce manuscrit, en caractères arabes, et j'en offrirai ensuite la transcription en caractères latins.

بسم الله الرحمان الرحيم

لَئُرْدَانْ اِرَّاغْلَ دَاللَّوَضُو اِلْكَا شَاأَ دَاذَازِرْ ءانْرُّمَنْزَا ءانْ كَذَلَذْ بِرِمَارَمَانْتَا
بُّنَارْ تَا اَشْ ذَاكَرَ اَلْقِبْلَ اِبُّنْدَرَشْ ءالْبَشِلُ اَتُمَنْ ذَارَاجَّ اِءاجَّرَشْ اَغُوَ
لُمَانُشْكَا بُّوَادَشْ اِلْبَرَشْتُشْ مَنُشْ تَارَاشْبَاسَاشْ اَنْتَاشْ كَالَشْبُّنْغَشْ
ءاكَالْبَشِلُ اِدِرَشْ

لَشْلُئْرَاشْشُنْ اَدَاَللَّهْ اَكَالْكَا مَا بُّشُ اَمِ ءالْغَوَ اَلِنْبِيَمِيَانْتُ اِءالْدِينْ
دَاللِّاسْلَامْ كَلَرَادَدْ اِمَا بُّشُ ءالْغَوَ اَلِفْبِيَمِيَانْتُدَامِشْ لَدُشْ اِنْ اَىْ بُّدَارْ نِفُوَارْشَ
شِنْ كُنْ اُنْشُلُ اَللَّهْ ءالْ اَلْتُ غَرَنْدَا

La orden y regla del *alwadhou* y lo que se a de dezir en romanze en cada lado. Pirimeramente poner te es de cara *alkibla*, y pundaras el bacillo a tu man derecha, y echaras agua lo menos que puedas y lavaras tos manos teres veces antes que las pungas en el bacillo, y diras:

Las loores son a de *allah*, aquel que me puso a mi el agua alinbiamiento, y el *adin* del *alislam* (1) calaredad, y me puso el agua alinbiamiento de mis lados; y no ai poder ni fuerça sino con un solo *allah* el alto, garande.

دَابُّوَاشْ لَبَرَشْ لُبَشُ اِدِرَشْ شَانُّرْ غُوَرْدَمِ مِيَانْبُرُ ذَالَزِنَا اِاَلِنْبِيَمِ بِيَانْتَارَا
ذَالْحَرَامْ اِءانْفُرْتَافِكَ مِشْلَدُشْ ءانْتُ شَارْبِسِىَ يَا بِيَادُشْ ذَابِيَدَدْ

Depues lavaras lo baso y diras : Señor, guarda mi mienboro de la

(1) *Adin* الدين, la religion; *alislam* الاسلام, l'islamisme.

Digitized by Google

zina (1), y alinbia mi vientere de lo *haram* (2), y enfortefica mis lados en tu serbicio *ya* (3) piedoso de piadad.

MANUSCRIT maure-espagnol.

ذَابُّوَاشْ بُلْبَارَشْ اَلْبَرْ تُشْمَنُشْ مُيْبِيَانْ اَنْتَاشْكَا لَشْبُّنْغَشْ ءانَالْبَشِلْ
اِدِرَشْ كُمْ ذَابِرِمَارْ

Depues volveras a lavar tus manos muy bien antes que las pongas en el bacillo, y diras como de pirimero.

ذَا بُّوَاشْ ءانْشَغُورَشْ تُبُكَ تَارَاشْبَازَاشْ اِدِرَشْ شَانُّرْ ذَمَا اَبَابَارْ ذَا تُامُرْ
اِذَاتُ بَلْشَ اِبُّنْمَا ذَالُشْ اَغَرْذَاشِذُشْ يَا بِيَادُشْ ذَا بِيَذَذْ

Depues enchaguaras tu boca teres vezes, y diras : Señor, da me a bever de tu amor y de tu balça, y pon me de los agaradecidos *ya* piedoso de piadad.

دَاتُّوَاشْ لَبَرَشْ تُشْنَرِسَاشْ تَارَاشْبَازَاشْ اِشَغُدِرْ لَشْ اَشْ اِدِرَشْ شَانُرْ
نُمَا دَابِيَادَاشْ تُ اَلْفَضِيلَ اِغُولَرْذُنْ اِدَمَا اَمِ اَالَارْ لَشْ اَلْرَاشْ دَالْجَنَّ يَا
بِيَاذُشْ ذَابِيَذَذْ

Depues lavaras tos narices teres vezes, y sagudir las as y diras : Señor, no me deviedes tu *alfadhila* (4) y gualardon, y da me a mi a oler las olores del *aldjanna* (5), *ya* piedoso de piadad.

Je pense qu'il est bon de mettre aussi sous les yeux des lecteurs le commencement de l'histoire de *Tamim aldari*, qui est toujours nommé ici, par une corruption de son nom, *Tamima alded*, تَمِيمَ اَلْدَادْ.

(1) *Zina* زنا, la fornication.
(2) *Haram* حرام, ce qui est défendu
(3) *Ya*, يا, ô.
(4) *Alfadhila* الفضيلة, bonté, grâce, bienfait.
(5) *Aldjanna* الجنّة, le Paradis.

Digitized by Google

MANUSCRIT
maure - espagnol.

بسم الله الرحمان الرحيم

اَلْحَدِيثْ ذَا تَمِمَ اَلْذَاذْ اِذَا لُكَا فُوَا ذا شُفَاجْ ٭ ءانَالشَارَّاكُوَانْتَ لَشْ
غَرَنْدَاسَشْ اِمَرَبِلَّشْ كَا بَّشُ اِبِيْ
فُوَا رَاكُنْتَذْ بُرْ اِبْنُ عَبَّاسْ اَبَّغَاشَا اَللّٰهْ دَالْ كَاءلدِيشُ كَا فُوَا تَمِمَ
اَلْذَاذْ ذَالُشْ دَالَصِحَبَ دَالنَّبِي علم اِنُشْتُرُشْ ءاشْتَنْذُ اُنْدِيَ بُشَنُشْ كُنْ
ءالنَّبِي علم بَّشُ بُرْ اَلِ تَمِمَ اَلْذَاذْ اِمِزُلْ ءالنَّبِي مُحَمَّدْ اِكُمَانْسُ اَلَّرَرْ
مُيْفُوَارتَامَانْتَا اِلَّرَدِيشُ عَلِي اِبْنُ اَبِي طَالِبْ اَبَّغَاشَا اَللّٰهْ دَالْ بُرْكَا
بُلَرَشْ يَا مَانْشَجَارُ دَا اَللّٰهْ دِيشُ لَا ءالنَّبِي علم يَا عَلِي اَكَاشْتَا اُنْبَارَا تَمِمَ
اَلْذَاذْ لَا اَكَئَازَارَ اُنْ غَرَنْفَاجْ اِيَدَابَارْ مُجَّشْ مَرَبِلَّشْ دِيشُ
ءالرَّاكُنْتَدُرْ ذَاللَّحَدِيثْ كَا تَمِمَ اَلْذَاذْ بِنُ اُنَ نُجَّا اَشُكَشْ مُيْ اَلاَغَارَا
اِفُلْغُ كُنْشُ مُجَارْ اِاَكَالْ نُجَّا ءارَ ذَا مُيْ غَرَنْدَاتَامُرْ ذَا تُرُوَانُشْ اِرَّالَنْبَغُشْ
اِذَااَغُوَ غَرَنْدَا اِبِيَانْتُ مُيَرَّاسِيْ لُحَا نُشَابُدِرِيَ كُنْتَرْ دِيزَاكَا ذَاشْكَا
اُبُ فُلْغَدُ كُنْشُ مُجَارْ كَاشَالَابَنْتُ بَّرَ طَهَرَرْشَا اِشُ مُجَارْ ذَانْبُوَاشْ
دِسِيَانْذُلَا ءانْبُرْلَ يَا كُنْبَّنَ ذَا اَلْجِنَّاشْ دِيزَاكَانُ اُبُ ءالَّ اَكَبَذُ ذَا
ذَازِرْ ءاسْتَشْ بَّلَبَرَشْ كَالُوَاغُ اُيُ اُنْغَرَنْدَا رُّادُ كَانُشَبِيَ كَا ءارَ نِكَانُ
اِيَاشْتُبُ اُنْبُكُ اَبَارْ كَاشَارِيَ اِنُبِيُنَدَ اِلَّرَ دَانْتُرُ ذُ ءاشْتَبَ شُمَرِدُ
اِنُلْفَلُّ اَلِ اِتُمُ غَرَنْدَا ءاشْبَّنْتُ اِتَامُرْ اِيَانْتُدَ لَنُجَّا جَمَشْ ذُرْمِيُ فَشْتَ
كَا اَمَنَلِيُ اَللّٰهْ ءالدِيَ اِيَالَّ لُوَاغُ فُوَا اَشُشْ بَّرِيَانْتَاشْ دَالَّ اِدَالْ
اِكُنْتُ لَاشْ لُكَا لَا اَبِيَ اَكَئَاسِدُ بُرْكَا ءالَّ اِشُمَرِدُ ءارَنْ
بَّرِيَانْتَاشْ اِجُشْ ذَاءارْمَنُشْ

MANUSCRIT maure-espagnol.

Alhadith (1) de Tamima Alded, y delo que fue de su fecho. En el se recuenta las grandeças y maravillas que paso y vio.

Fue recontado por Ibnu-Abbas, apaguese *Allah* del! que el diso que fue Tamima Alded de los de la *Sihaba* (2) del *annabi* (3) *alm* (4); y nos otoros estando un dia posados con el *annabi alm*, paso por ali Tamima Alded, y miró lo el *annabi* Mohanmad, y comanço a llorar muy fuertemente; y la ora diso Ali Ibnu Abi Talib, apaguese *Allah* del! Porque poloras *ya* mensangero de *Allah!* Diso le el *annabi alm*: *ya* Ali, aqueste onbere Tamima Alded, le acaezera un garan fecho; y a de ver muchas maravillas. Diso el recontador del *alhadith*, que Tamima Alded vino una noche a su casa, muy aleguere, y folgo con su muger: y aquella noche era de muy garande temor de turuenos y relampagos, y de agua garande, y viento muy recio, lo que no se podiria contar. Dize que des que uvo folgado con su muger, que se levanto para *tahararse*, y su muger despues, diciendo en burla: *ya* conpaña de *Alginnes* (5). Dize que no uvo ella acabado de dezir estas palabras, que luego oyo un garande ruido, que no sabia que era ni que no: y estubo un poco a ver que seria, y no vio nada. Y la ora entoro do estaba su marido, y no lo fallo ali, y tomo garande espanto y temor: y en toda la noche jamas dormio fasta que amanecio *Allah* el dia. Y ella luego fue a sus parientes della y del, y conto les lo que le abia acaecido, porque ella y su marido eran parientes, ijos de ermanos.

En lisant les textes précédens et leur transcription, on a pu remarquer, 1.° que, dans les textes en caractères arabes, les mots ne sont pas séparés comme il faut, et que plusieurs mots, particulièrement les monosyllabes, se trouvent réunis en un seul mot; 2.° que plusieurs lettres arabes étant employées à rendre des articulations espagnoles étrangères à la langue arabe, cet usage est indiqué par le signe nommé *teschdid*, dont l'usage ordinaire est de marquer le redoublement d'une consonne; 3.° que l'*h* au commencement des mots espagnols, comme *haber*, *ha*, *hijo*, *hermano*, n'est rendu par aucun équivalent dans la trans-

(1) *Alhadith*, الحديث, *le récit, la tradition.*

(2) *Sihaba*, صحابة, *les compagnons* du prophète.

(3) *Annabi*, النبي, *le prophète.*

(4) *Alm*, عـلـم, abréviation pour عليه السلام, *la paix soit sur lui!*

(5) *Alginnes* est le pluriel espagnol d'*aljinn*, الجن, *les génies.*

Digitized by Google

MANUSCRIT maure-espagnol.

cription arabe; 3.° que quelques mots qui s'écrivent aujourd'hui avec un *h*, sont écrits par le ف arabe qui répond à l'*f*, par exemple, *fallar* et *folgar*, pour *hallar* et *holgar*; 4.° que la même lettre arabe représente quelquefois plusieurs lettres espagnoles, comme le ب, qui est employé pour le *b*, le *v* et le *p*; le ج, qui sert à exprimer le *ch* de *noche*, le *j* de *hijo* et le *g* de *muger*; le غ, qui représente tantôt le *g*, tantôt le *c*, devant *a*, *o* et *u*; 5.° que toutes les fois que deux consonnes se suivent immédiatement dans une même syllabe, en transcrivant les mots espagnols en caractères arabes, on donne à la première consonne la même voyelle qui suit la seconde, et qu'on écrit *garande*, *turuenos*, *otoros*, pour *grande*, *truenos* et *otros*; 6.° que le ن est souvent employé au lieu du م ou *m*, devant le *b* et le *p*, comme dans *onbere* pour *hombre*, et *relanpagos* pour *relampagos*. Au surplus, j'ai déjà fait presque toutes ces remarques dans le tome IV de ce recueil, *pag. 640* et suiv. (1).

Il est encore une autre observation, que j'ai faite au même endroit, sur la manière de placer les pronoms, quand ils servent de complémens aux verbes, avant la terminaison ou inflexion qui indique le nombre et la personne, comme *levanter se an* pour *levanteran se*, *embarcaros eis* pour *embarcareis os*, &c. J'aurois dû restreindre cette observation au futur des verbes et à ce qu'on nomme communément *imparfait du subjonctif*, et qu'on nommeroit mieux *futur du mode suppositif*, et qui s'indique en français par la finale *rois*, je *ferois*, je *prendrois*, &c. Ces deux temps se forment de l'infinitif, en y ajoutant les finales ou inflexions convenables; et si quelquefois, dans les verbes irréguliers, on n'y reconnoît plus aujourd'hui l'infinitif, comme dans *poner*, *dezir*, *tener*, qui font au futur *pondré*, *diré*, *tendré*, et au futur suppositif, *pondria* ou *pusiera*, *diria* ou *dijera*, *tendria* ou *tuviera*, il

(1) En copiant dans le tome IV des *Notices des manuscrits*, pag. 631, un passage espagnol de la pièce intitulée *Almorschida para cada mañana*, j'ai commis une erreur que je dois corriger ici. Au lieu de ءالِيْ مَنْتَانَادُرْ, que j'ai écrit *elio mantenedor*, et traduit: *il est le moi, le conservateur*, il y a dans le manuscrit ءالْبِبُ, *elvivo*, c'est-à-dire, *le vivant*; et, en effet, le texte arabe porte الحىّ.

paroît qu'il n'en étoit pas ainsi autrefois : car on trouve *dezirles eis* (*vous leur direz*), *poner te es* (*tu te placeras*). Au reste, cette formule n'est point particulière aux livres écrits en espagnol par les Maures, et l'on peut consulter, sur son ancien usage et sur son origine, la *Grammaire espagnole, composée par l'Académie royale espagnole, traduite en français* par M. Chalumeau de Verneuil, *tome I, pag. 173 et suiv.*

MANUSCRIT maure-espagnol.

Je terminerai ici cette Notice, à laquelle il seroit inutile de donner plus d'étendue.

FIN DE LA I.re PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

SECONDE PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES ET EXTRAITS
DES MANUSCRITS
DE
LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI,
ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

NOTICE
DES LETTRES DE CRATÈS LE CYNIQUE,
CONTENUES
DANS LE MANUSCRIT 483 DU VATICAN;

Par M. BOISSONADE.

JE me propose d'examiner dans cette notice l'authenticité des lettres de Cratès le Cynique. J'ai prouvé précédemment que les lettres de Diogène étoient pseudonymes; j'essaierai maintenant de faire voir que la correspondance du disciple n'est pas moins supposée que celle du maître.

Voy. le t. X des Notices des manuscrits.

Les lettres de Cratès sont du nombre de celles dont Bentley croyoit la supposition facile à démontrer, et il promettoit sur cette matière une dissertation qui n'a point paru. Ménage a prononcé très-affirmativement que les lettres qui portent le nom

De Fab. Æsopi, p. 95. Voy. Notices des manuscrits, tom. X, part. 2, p. 130.

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

[a] *Ad Memor. 1, 6, 10, pag. 225.*
[b] *Tom. I, p. 890.*

de Cratès n'étoient pas de ce philosophe (1); mais il ne l'a pas prouvé. Ruhnkenius, dans ses notes sur Xénophon[a], donne à l'auteur le nom de *Pseudo-Cratès;* mais il n'a pas expliqué les motifs qu'il avoit pour s'exprimer de la sorte. Brucker, dans son *Histoire de la philosophie*[b], prétend que les lettres de Cratès sont aussi fausses que toutes celles qui nous sont parvenues sous le nom de différens philosophes; mais il se contente de le dire. Stoll, cité par Brucker, est du même avis, et s'est pareillement dispensé des preuves. Feu M. Clavier, dans l'article *Cratès* de la *Biographie universelle*, dit que « l'on trouve quelques lettres, » sous le nom de ce philosophe, dans le recueil intitulé *Epistolæ* » *Græcanicæ;* mais qu'elles sont évidemment supposées. » Il le dit, et se borne à le dire. Comme les simples assertions des hommes, même les plus savans, ne peuvent, en saine critique, être admises comme des preuves, le sujet que je traite pourra encore paroître un peu neuf. En effet, quoique l'opinion que je professe sur la supposition des lettres de Cratès ne me soit point particulière, je puis dire, en quelque façon, que je me la suis rendue propre, puisque j'ai le premier, je crois, songé à en donner les motifs et les preuves. La découverte de vingt-quatre lettres inédites pourra d'ailleurs rendre cette notice un peu intéressante pour les vrais amateurs de la littérature savante, auxquels les moindres restes de l'antiquité paroissent toujours précieux.

Voyez *Notices des manuscrits, tom. X, part. II, pag. 122.*

Dans les Épistolaires Grecs, donnés par Alde, et dans la réimpression de Genève, on trouve quatorze lettres sous le nom de *Cratès*. L'éditeur Genevois y a joint une traduction Latine dont l'auteur m'est inconnu. Commelin, qui les a réimprimées, en a changé l'ordre en quelques endroits, je ne sais trop pourquoi : la version Latine qui accompagne son texte, est d'Eilhard Lubin.

Mais il nous reste un bien plus grand nombre de lettres sous le nom de *Cratès*. Le manuscrit 483 du Vatican m'en a offert

(1) *Ad Diogen. Laërt.* VI, 98. « *Exstant hodie Cratetis epistolæ quædam, sed* » *supposititiæ.* »

Digitized by Google

vingt-quatre dont le texte est encore inédit. Je dis le texte : en effet, de ces vingt-quatre lettres, il y en a quinze dont il existe une ancienne traduction Latine par Athanasius de Constantinople (1). Cette traduction est fort rare et à-peu-près inconnue. Elle a été imprimée à Paris, en Sorbonne, vers l'année 1471, et réimprimée dans la même ville vers 1486 : il y en a aussi une troisième édition, que je n'ai pu me procurer, et dont je dois l'indication à M. l'abbé Morelli, dont je transcrirai les paroles : *Interpretationis Latinæ ab Athanasio factæ editionem habeo ego à nemine, quantum vidi, relatam. Libellus typis prodiit initio sæculi XVI, absque loci (fortasse Viennæ Austriæ), typographi et anni indiciis ; in-4.°, inscriptus : « Diogenis Cynici philosophi secta, » auctore Bartholomæo Coloniense, latinè. Insignia Diogenis » (carmine omnia expressa). « Cratis philosophi Cynici Epistolæ »,*

LETTRES de Cratès le Cynique.

(1) M. l'abbé Morelli, que l'on peut consulter dans sa *Bibliothèque manuscrite* (tom. I, pag. 72), m'a donné sur ce traducteur peu connu quelques détails particuliers que mes lecteurs me sauront gré de leur communiquer : *Athanasium Calceophilum interpretem, ex abbate Archiense, episcopum; primò Hieracensem, deindè Oppidensem, cognoscere licet ex Ughellii Italia Sacra, tom. IX, p. 396 et 419, ed. Venet., itidemque ex epistolis duabus Constantini Lascaris ad eum, ab Yriarte vulgatis in cat. codd. Matritensium, pag. 292; nec non ex Luciano de Saltatione et Basilii M. homilia in proœmium Proverbiorum ab Athanasio illo latinè redditis ; quarum interpretationum alteram habet codex regius Parisiensis inter Græcos, n.° 3013, in indice typis edito notatus; alteram manuscriptam apud hominem amicum olim vidisse meminì.* Je transcrirai la première des deux lettres adressées par Constantin Lascaris à Athanase, et j'en expliquerai un ou deux endroits qui pourroient n'être pas intelligibles pour tous les lecteurs : Ἀθανασίῳ ἐπισκόπῳ. Πολλάκις καὶ ἐμοὶ τῶν πάνυ μεγίστων κατηξίωσε τὴν τύχης καὶ βασιλέων οἱ ἀρχιερεῖς αὐτῷ· διοῦπερ ἄπαμον ἐν μέσοις ἐχθροῖς ἐόντων[b] συναγελάζεσθαι, καὶ φωνοῦντα κεκαίνοις νόφεσι συγκαλύπτεσθαι, καὶ μὴ ἀρχιεπίσκοπον θαυμαστῆς πόλεως ποιεῖσθαι, ἵν' αὐτός τε ἀξίως διάγοις καὶ ἄλλοι ὠφελησθεῖεν[c]. Ταῦτα δὲ καὶ διαῦτα ἀναλογιζόμενος ἤλπιον τὴν Δοκρίδα Σκυθῶν ἐρημίαν πλήμενος. Ἐπὶ δὲ τὸν σοφὸν Θεόδωρον ἔχες ἐπαίρειν πῶς οἴει με χαίρειν; Καὶ παλινῳδίαν ᾄδων ἀπηγγείλατε πυὶς παρ' ὑμῖν[d] ἐρημοῦς τῶν ἐνταῦθα διατριβῶν νομίζω. Ὅντως θεὸς ἀρπάζας ἐκεῖνον ἀνήγαγε σύνοικον ποιοῦσαν ποιήσας, οὐ παρόντας ἀνιδίους πάντοτε τυγχάνει. Ἐρρωσο. Par τὴν Δοκρίδα, Constantin Lascaris désigne Gieraci, où avoit été transféré le siége de la ville ruinée de Locris. Le Théodore dont il parle, est Théodore Gaza, qui avoit un bénéfice dans la Calabre. Il lui écrit dans une lettre, publiée au même endroit par Yriarte : Ὦ δυστυχεῖς μὲν ἡμεῖς κωλυόμενοι συνεῖναί σοι, εὐτυχεῖς δὲ Καλαβροὶ πλέον ἢ ὅτι τὸν σοφὸν ἔχουν Θεόδωρον! Ὦ εἰδαίμονες Λοκρεῖς νῦν μᾶλλον γανειῶσα ἢ ὅτι Τίμαιος καὶ Ζάλευκος εἰνφυσας! Ἔχες μὲν περὶ ἐπίσκοπον τὸν σοφὸν Ἀθανάσιον, καὶ νῦν δὲ[e] αὐτὸν τὸν τῆς σοφίας κοσμοφῶνα Θεόδωρον. Il paroît que cette lettre fut écrite après la translation d'Athanase au siége d'Oppido, par conséquent après 1472, et peu de temps avant la mort de Théodore, qui mourut en 1478.

[a] Peut-être αὐτῶν.
[b] Yriarte ἐόντων.
[c] Yriarte εὐφελη θεῖεν.
[d] Yriarte ἡμῖν.
[e] Yriarte δ.

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

(sunt XXIV, una Socratis Platoni adjecta), « interprete Athanasio » Constantinopolitano, Archiense abbate. » In fine accedunt, Epistola Joannis Stabii Austriaci philos. et mathem. Joanni Gracco Pierio Corographo Austriæ, data ex Ingelstadio, sine nota, et ejusdem carmen phaleucium pragmatice, nec non insignia typographi, quæ scrutari pretium operæ non est.

Outre les vingt-quatre lettres de Cratès, et celle de Socrate à Platon, dont je publierai à la suite de cette notice le texte encore inédit, Athanase a traduit, au moins dans l'exemplaire de l'édition de 1471 dont je me sers, trois lettres d'Anacharsis. La première commence par ces mots : *Anacharsis Medico S. P. D. Invidia et poesis*, &c. C'est la quatrième d'Alde : Μηδόκῳ· Φθόνος καὶ πλόησις κ. τ. λ. Athanasius avoit, dans son manuscrit, la mauvaise leçon πόίησις que j'ai trouvée dans le manuscrit 483 du Vatican. La seconde lettre, dont voici le début, *Anacharsis Annoni S. P. D. Indumentum Scytharum pellis est*, &c., répond à la cinquième d'Alde, μοὶ μὲν πεῖβλημα χλαῖνα Σκυθική, où il faut lire Ἐμοὶ, l'*epsilon* ayant été omis par l'imprimeur, ou manquant peut-être à mon exemplaire par quelque accident du tirage. On voit qu'Athanasius n'avoit pas, dans son manuscrit, ces mots ἐμοὶ μέν ; et ils manquent aussi dans la copie du Vatican que je viens de citer. La troisième lettre de cette traduction, *Anacharsis Atheniensibus* F. *Ridetis ne! quia græcè rectè non loquor*, &c., répond à la première des éditions, Γελᾶτε ἐμὴν φωνὴν (Vatic. ἐπ' ἐμῇ φωνῇ) διότι οὐ τρανῶς Ἑλληνικὰ γράμματα λέγει. Le même manuscrit porte Ἑλληνικὰ λέγω, et c'est aussi la leçon qu'Athanase avoit sous les yeux.

L'examen de cette traduction des lettres d'Anacharsis pourroit donner lieu à beaucoup d'autres remarques ; mais elles m'écarteroient trop long-temps des lettres de Cratès et de la version qu'Athanasius nous en a donnée.

J'ai observé qu'elle étoit très-rare et à-peu-près inconnue. En effet, Sinner, qui en avoit trouvé un manuscrit dans la bibliothèque de Berne, ne savoit pas qu'elle eût été imprimée ; ignorance assez répréhensible dans un bibliographe de profession,

Catal. Bibl. Bern. tom. I, p. 358.

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

qui pouvoit, qui devoit même consulter la Bibliothèque Grecque de Fabricius[a], où il auroit appris que ces lettres n'étoient pas inédites. Mais Fabricius lui-même n'est pas ici à l'abri de la critique. Il possédoit l'édition de 1486, et il cite même le commencement de la première lettre, *Fugite non solùm fines malorum :* pourtant il ne s'est pas aperçu que le recueil d'Athanasius étoit plus considérable que celui d'Alde et des autres éditeurs, ni que cette lettre même dont il rapportoit les premiers mots manquoit aux textes Grecs imprimés. Cette facile observation a échappé pareillement au continuateur de Fabricius.

[a] *Tom. I, p. 686.*

« On a, dit Diogène de Laërte (1) dans la vie d'Hipparchia, on a de Cratès un livre de *lettres ;* il s'y montre excellent philosophe, et quelquefois écrivain égal à Platon. » Cette phrase suffit seule pour prouver que nous n'avons pas les lettres de Cratès lues par Diogène de Laërte. Il n'y a rien de moins semblable au style de Platon que le style des quatorze lettres déjà connues et des vingt-quatre lettres nouvelles. Diogène de Laërte n'est pas un écrivain d'une critique bien judicieuse ni d'un goût bien sûr ; pourtant il est presque impossible qu'il ait pris de petites phrases courtes et maniérées, des antithèses et des jeux de mots, des répétitions et des négligences excessives, pour le style de Platon.

Mais comme les raisons tirées du langage sont toujours un peu vagues ; comme il peut arriver (les goûts sont si bizarres !) que certains lecteurs trouvent très-spirituel et très-platonique ce qui à d'autres semblera ridicule et sophistique, j'abandonnerai cette face de la question, et je chercherai des argumens plus solides, sur lesquels la raison et le bon sens seront appelés à prononcer, et non le goût, juge toujours inconstant et capricieux.

Selon le plus grand nombre des manuscrits et la version d'Athanasius, la septième lettre des éditions est adressée *aux* *Athan. Ep. 14.*

(1) VI, 98. φέρεται δὲ τοῦ Κράτητος βιβλίον Ἐπιστολαὶ, ἐν αἷς ἄριστα φιλοσοφεῖ, τὴν λέξιν ἐστὶν ὅτε παραπλησίως Πλάτωνι.

(2) Les éditions portent τοῖς αὐτοῖς, *aux mêmes*, c'est-à-dire, τοῖς ἑταίροις, *à ses disciples ;* leçon moins bonne que τοῖς

LETTRES de Cratès le Cynique.

riches (2) : « Allez-vous pendre ! leur dit-il. Quoi ! vous avez à » votre disposition des lupins, des figues, de l'eau, des *exomis* (1) » de Mégare ; et, quand il faudroit vous tenir en repos, vous man- » viguez, vous labourez de grandes terres, vous trahissez, vous » vous faites tyrans, vous assassinez, et le reste ! Mais nous, » que Diogène de Sinope a délivrés de tout mal, nous vivons » dans une paix entière. Sans avoir rien, nous avons tout, » tandis que vous qui avez tout, vous n'avez rien : triste effet » de votre esprit contentieux, de votre jalousie, de vos craintes, » de votre vanité. » A qui persuadera-t-on qu'une lettre écrite *aux riches*, à tous les riches en général, ne soit pas un jeu d'esprit, un badinage, ou, si l'on veut, un exercice scolastique ?

Il n'est pas plus aisé de croire que Cratès ait écrit *aux jeunes gens* (2) pour leur conseiller de manger le gâteau cynique et de boire de l'eau. Je ne puis non plus m'imaginer que Cratès, ou qui que ce soit, ait pu écrire *aux Thessaliens* (3), à tous les Thessaliens, une lettre de trois lignes, pour leur dire que les hommes ne sont pas faits pour les chevaux, mais les chevaux pour les hommes ; qu'ils songent donc à prendre soin d'eux-mêmes plus que de leurs chevaux ; qu'autrement, ils ne vaudront pas même autant que leurs chevaux. Jamais un tel billet n'a pu être adressé à toute une nation. Cratès avoit peut-être reproché à quelque Thessalien son goût excessif, ou celui de ses compatriotes, pour les chevaux ; et un sophiste aura de ce mot fait une lettre. C'est ainsi qu'un mot connu a donné occasion à une autre lettre que ce pseudo-Cratès écrit aux *Athéniens* (4). « J'ap- » prends, leur dit-il entre autres choses, que vous manquez » d'argent : vendez vos chevaux, et l'argent ne vous manquera » pas ; puis, quand vous aurez besoin de chevaux, décrétez que » les ânes sont des chevaux ; » et le reste. C'est un mot, non de

πλουσίους, que j'ai trouvé dans les manuscrits 1353 et 483 du Vatican, dans le manuscrit A 87 de la bibliothèque Mazarine, et dans un manuscrit du Roi.

(1) *Voyez* Notices des mss. tom. X, part. III, pag. 189.

(2) Lettre 14.e d'Alde ; 13.e de Commel.

(3) Lettre 10.e des inédites ; 15.e de la version d'Athanasius.

(4) Lettre 11.e des inédites. Elle ne se trouve pas dans le recueil d'Athanasius.

Digitized by Google

Cratès, mais d'Antisthène. « Antisthène, dit Diogène de » Laërte [a], conseilloit aux Athéniens de décréter que les ânes » étoient des chevaux. Comme ce conseil paroissoit absurde : » Mais vos généraux, dit-il, se font sans études ; il n'y faut qu'un » décret. » Cette boutade d'Antisthène, mise ici sous le nom de Cratès, rend déjà suspecte l'authenticité de la lettre ; et l'on voit de plus qu'assurément Diogène de Laërte avoit d'autres lettres de Cratès que les nôtres, puisqu'il ne fait aucune remarque sur cette variété de noms.

LETTRES de Cratès le Cynique.

[a] VI, 8.

Une lettre adressée par notre Cratès (1) à ses disciples, commence en ces termes : « Exercez-vous à avoir peu de besoins ; » c'est le moyen d'approcher de Dieu (2) : le contraire en » éloigne. » Cette pensée est de Socrate, dans les *Mémorables* de Xénophon. « Je crois, dit le philosophe au jeune Antiphon, » que n'avoir point de besoins est un privilége divin ; qu'en avoir » très-peu, c'est être très-près de la divinité. » Diogène de Laërte attribue le même sentiment à Diogène le Cynique. Je pourrois bien tirer de ces variétés un argument contre la lettre de Cratès ; mais j'aurois peur d'être ici plus rigoureux que vrai ; en effet, l'idée qui fait la base de cette lettre a été fréquemment répétée ; et Cratès, disciple de Diogène, admirateur de Socrate, a pu employer les maximes de leur philosophie.

I. 6, 10.

VI, 105.

Voyez *Ruhnken. ad. Xenoph. l. c.*

Je ne crois pas devoir abandonner si facilement l'argument que me fournit la lettre huitième des inédites. Cratès écrit à Métroclès de ne pas demander à tout le monde, de demander trois oboles aux sages, une mine aux libertins, parce que les dissipateurs dépensent trop pour pouvoir donner deux fois. C'est

(1) C'est la 11.e d'Alde et de Genève ; la 10.e de Commelin ; la 6.e d'Athanasius et du manuscrit 483 du Vatican ; la 11.e du manuscrit A 87 de Mazarin.

(2) Τοῦτο γὰρ ἐγγυτάτω θεοῦ : telle est la leçon d'Alde et de Genève. On lit ἐγγὺς θεῶν dans Vat. 483 ; et c'étoit aussi la leçon du manuscrit d'Athanasius, qui traduit : *Hoc enim prope Deos accedit.* Les manuscrits 1353 du Vat. et A-87 de Maz. sont conformes à l'édition d'Alde. Commelin porte ἐγγυτάτω θεῷ. Le passage de Xénophon qui sert de fond à cette lettre, prouve la bonté de la leçon : ἐγγυτάτω θεῶν : Ἐγὼ δὲ νομίζω, dit Socrate dans Xénophon, τὸ μὴ μηδενὸς δεῖσθαι θεῖον εἶναι, τὸ δὲ ὡς ἐλαχίστων, ἐγγυτάτω τοῦ θείου· καὶ τὸ μὲν θεῖον, κράτιστον, τὸ δὲ ἐγγυτάτω τοῦ θείου, ἐγγυτάτω τοῦ κρατίστου.

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

un mot de Diogène, rapporté par Diogène de Laërte[a] et par Stobée[b]. « Le Cynique, dit le biographe, demandoit une » mine à un dissipateur. Mais pourquoi, lui dit-il, demandes-tu » aux autres une obole, et à moi une mine? C'est, répondit » Diogène, parce que j'espère que les autres me donneront » encore; mais recevrai-je encore quelque chose de toi? les dieux » le savent. » Cratès pouvoit bien s'approprier une pensée de Socrate, devenue, en quelque sorte, une maxime générale et une espèce d'axiome de morale; mais je ne m'imaginerai jamais qu'il ait pu placer dans une de ses lettres un mot de Diogène, un mot spirituel et piquant, sans en nommer l'auteur. Il est de plus à remarquer que c'est à Métroclès qu'il écrit, à Métroclès, disciple comme lui de Diogène, et qui devoit parfaitement connoître les mots de leur maître; qui même, à ce qu'il paroît, en avoit fait un recueil[c].

[a] VI, 67.
[b] Serm. 15, p. 329. Schow.
[c] Voy. Not. des manuscrits, t. X, part. II, p. 172.

Les anciens sophistes écrivoient fréquemment sous des noms supposés. Souvent ils voulurent surpendre, à leur profit, la bonne foi des princes et des particuliers, et se faire acheter chèrement les productions de leur foible plume, en y mettant un nom fameux. Mais plus d'une fois il arriva que le public voulut se tromper lui-même, et que ces ouvrages pseudonymes reçurent de la confiance trop crédule des lecteurs un caractère d'antiquité que les auteurs n'avoient pas songé à leur donner. En effet, beaucoup de ces compositions n'étoient que des exercices de style et des thèmes scolastiques. Pour s'exercer, par exemple, au style épistolaire et en donner des modèles à ceux qui suivoient leurs écoles, les sophistes faisoient des lettres sous des noms feints, ou, pour rendre la difficulté plus grande, sous des noms historiques. Les lettres d'Aristénète, presque toutes celles d'Alciphron et de Théophylacte Simocatta, sont dans la première classe; à la seconde appartiennent celles des philosophes, celles de Diogène, de Cratès et de tant d'autres. Un mot célèbre, un fait connu servoit de sujet; on l'amplifioit, on l'ornoit avec plus ou moins de talent.

Voyez ibid. pag. 219.

La ressemblance des lettres dix-sept et dix-neuf de notre faux Cratès

Cratès, me semble une preuve manifeste de ce que je viens d'avancer. Elles roulent toutes deux sur le même sujet. Hipparchia avoit filé et fait de ses propres mains une *exômis*, qu'elle envoie à Cratès. Le philosophe la lui renvoie, et lui dit qu'elle ne doit pas s'occuper de pareilles misères; qu'il les faut abandonner aux autres femmes; que ce n'est pas dans de pareilles vues qu'il l'a épousée. Il paroît que l'histoire philosophique, écrite ou traditionnelle, avoit conservé la mémoire d'un fait de ce genre. On savoit sans doute que Cratès avoit refusé un manteau travaillé de la main d'Hipparchia; peut-être savoit-on aussi de quelles paroles il s'étoit servi en le lui renvoyant; et ces données devinrent le sujet d'une espèce de thème, d'un exercice de style épistolaire. Deux de ces petites compositions nous seront parvenues; et le temps, qui nous a enlevé tant de tragédies, tant de poëmes et d'histoires, aura, par un caprice bizarre, respecté deux lettres sur un sujet qui eût paru plus que suffisamment traité, s'il ne l'avoit été qu'une fois; car, dire que Cratès a pu avoir deux manteaux à renvoyer à Hipparchia, qu'Hipparchia a pu n'être pas découragée par un premier refus, c'est une supposition sans vraisemblance : le ton des deux lettres est trop uniforme, pour qu'elle puisse être admise ; on s'en convaincra en prenant la peine de les lire.

LETTRES de Cratès le Cynique.

Le même argument se peut tirer des lettres douze et treize des inédites. Elles sont toutes deux adressées aux Athéniens. Cratès leur fait sentir qu'ils ne doivent pas se fâcher quand le sage leur demande l'aumône, parce qu'il ne fait que leur redemander son bien. En effet, tout est à Dieu, et les sages sont amis de Dieu; or, entre amis tout est commun; donc, tout ce qui appartient aux Athéniens, appartient aux sages, ainsi qu'aux dieux; donc, le sage qui demande trois oboles, ne fait que redemander trois oboles qui sont à lui. Ce raisonnement, qui est de la façon de Socrate ou de Diogène, sert de thème à ces deux lettres. Si Cratès a pu écrire une fois aux Athéniens une pareille lettre, ce qui est déjà bien peu vraisemblable, est-il croyable qu'il ait répété cette plaisanterie assez mauvaise?

Voyez *Notice des Manuscrits*, ibid. *pag. 166.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

La lettre seconde des éditions d'Alde et de Genève, ou la troisième de Commelin, est ainsi conçue. « A SES DISCIPLES. » — Ne demandez point à tous les choses qui vous sont néces- » saires, et n'acceptez point de tous; car il n'est pas dans l'ordre » que la vertu soit nourrie par le vice (1). Ne demandez qu'à » ceux qui sont initiés à la philosophie (2); ne recevez que d'eux » seuls; et vous pourrez alors redemander (3) votre bien, et ne » paroître pas demander celui des autres. » La lettre huit des inédites commence par une pensée toute pareille. « Ne demande » pas à tous, dit le philosophe à Métroclès, mais à ceux qui en » valent la peine, et ne prends pas également de tous. » La lettre vingt-quatre roule aussi sur la même idée.

De telles lettres me semblent si maladroitement forgées, qu'on a peine à concevoir comment elles ont pu faire des dupes. La critique aujourd'hui est plus éclairée, plus soupçonneuse; et je ne m'imagine pas qu'un faussaire pseudonyme persuadât un seul lecteur, avec si peu d'art et si peu d'esprit. En est-il un, par exemple, qui, en lisant la lettre huit des éditions, ne criât aussitôt à l'imposture : « Nous sommes enfin, dit Cratès à Diogène, » libres des richesses; mais l'opinion nous tient encore esclaves; » et pourtant, j'en jure par Hercule, il n'est rien que nous ne » fassions pour secouer son joug. Mais je saurai bien me ra- » cheter des mains de cette maîtresse, et je ferai voile vers » Athènes, pour te faire, en retour de la liberté que tes discours

(1) Οὐ γὰρ δεμιτὸν ἀρετὴν ὑπὸ κακῶν τρέφεσθαι. J'ai préféré traduire, d'après la leçon du manuscrit 483 du Vatican, ὑπὸ κακίας. L'antithèse de cette sorte est plus vive et plus symétrique.

(2) Τῶν μεμυημένων φιλοσοφίαν. C'est la la leçon d'Alde, et elle est très-correcte. Commelin a écrit τῶν μεμυημένων φιλοσοφίαν, ce qui fait un solécisme; et Lubin traduit, *qui philosophiam meminerunt.* La mauvaise leçon μεμυημένων se trouve dans le manuscrit 483 du Vatican; mais on lit μεμυημένων dans le manuscrit 2755 de l'ancien fonds, et dans A. 87 de Mazarin. Il ne peut pas y avoir de doute sur la légitimité de cette dernière leçon. J'ai traité de la permutation des mots μεμυημένος et μεμυημένος dans mes notes sur Nicetas Eugenianus, *III, 105.*

(3) Καὶ ὑμῖν ἔξεστι αἰτεῖν τὰ ἴδια : il faut lire ἀπαιτεῖν, d'après les manuscrits 483 et 1353 du Vatican, et A. 87 de Mazarin. L'antithèse de ἀπαιτεῖν et de αἰτεῖν est ici nécessaire; elle se trouve dans plusieurs passages analogues. *Voyez* la lettre inédite 12, Diogène de Laërte (VI, 46), et les Notices des manuscrits, *tome X, p. 11, pag. 166.*

Digitized by Google

» m'ont procurée, don de Cratès, et de Cratès supérieur » désormais à toutes les choses de la vie (1). »

LETTRES de Cratès le Cynique.

On a vu, si l'on n'a pas négligé de lire ma note sur le texte de ce passage, que la leçon des éditions est fort inexacte, et qu'il m'a fallu suivre le sens plus régulier et plus facile qu'offre le manuscrit du Vatican ; mais les imprimés et les copies s'accordent dans cette étrange bévue de notre philosophe, qui, écrivant de Thèbes, parle de s'embarquer pour se rendre à Athènes.

On demeurera d'accord avec moi que la lettre est écrite de Thèbes, si l'on remarque qu'elle a dû être composée par Cratès, après qu'il eut abandonné son bien aux Thébains. En faisant cet acte d'abnégation cynique, il dit au milieu de la place publique : « Cratès met Cratès *en liberté* ; » Κράτης Κράτητα ἐλευθεροῖ. Ce mot est rapporté par plusieurs auteurs anciens, avec quelques variétés de forme que j'ai discutées dans ma précédente Notice sur Diogène [a] ; mais les idées d'*affranchissement* et de *liberté* s'y retrouvent presque toujours (2), et ce sont celles qui dominent aussi dans notre lettre. Simplicius, sur Épictète [b], dit que Cratès ne se crut *libre*, πότε ἔδοξεν ἐλευθεροῦσθαι, qu'après avoir renoncé à ses biens, et qu'il se couronna comme ayant enfin *recouvré sa liberté*, ὡς ἐπὶ ἐλευθερίᾳ. Le pseudo-Diogène, dans la neuvième lettre des éditions, a suivi une tradition pareille : « J'ai appris, écrit-il à Cratès, que tu as apporté toute ta fortune dans l'assemblée, » que tu l'as cédée à la patrie, et que, debout au milieu de la » place, tu as fait cette proclamation : *Cratès, fils de Cratès, met* » *Cratès en liberté.* » Ces mêmes idées reparoissent dans la lettre de Cratès : « Nous sommes *libres* des richesses, ἀπὸ μὲν τοῦ » πλούτου ἤδη ἐλευθεριάζομεν, mais encore *esclaves* de l'opinion,

[a] *Notice des Manuscr. t. X, p. 11, pag. 163, sqq.*

[b] *Cap. 10, p. 108.*

(1) Ἄλλως δὲ καὶ τῆσδε ἐμαυτὸν τῆς διαποίνης λυτρώσομαι, πλεύσας Ἀθήναζε, φέρων σοι δωρεὰν, εἰς ἣν ἐξείλετ' ἡμᾶς ὁ παρά σου λόγος, ἐμαυτῷ τὸ κρεῖττον πάντων κτῆμα. Telle est la leçon obscure et embarrassée des éditions. J'ai traduit, d'après le texte du manuscrit 483 du Vatican : ... λυτρώσομαι, καὶ πλεύσομαι Ἀθηνᾶ (l. Ἀθήναζε), φέρ. σ. δωρεὰν, ἀντὶ τῆς ἐλευθερίας, εἰς ἣν ἐξείλετο ἡμᾶς ὁ π. σ. λ., ἐμαυτὸν κρείττονα τῶν πάντων κτημάτων.

(2) J'ai omis, dans cet endroit de la Notice sur Diogène, ce passage de Suidas [a] : ἐφ' ὃν (Βωμὸν) Κράτης ἀναβὰς, « Κράτης ἀπολύει τὰ Κράτητος » εἴρηκε· et celui-ci d'Apostolius [b] : Κράτης ἀπολύει τὰ Κράτητος ἵνα μὴ τὰ Κράτητος κρατῶσι τὰ Κράτητος : μ. τ. λ.

[a] *Voce* Βωμός.

[b] *Adag. XI, c. 58.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

» ἡ δὲ δόξα ἡμᾶς οὐδέπω ἔτι καὶ νῦν μεθίεται τῆς δουλείας. Pourtant » il n'est rien que nous ne fassions pour *secouer son joug*, εἰς τὸ » ἀφεθῆναι παρ' αὐτῆς. Je saurai me racheter de *cette maîtresse*, » τῆσδε ἐμαυτὸν τῆς δεσποίνης λυτρώσομαι, et je me donnerai à toi » en retour de la *liberté*, ἀντὶ τῆς ἐλευθερίας, que je dois à tes » discours. » Ces rapprochemens prouvent complètement que la lettre a été écrite par Cratès après la cession de son bien, et, comme il le disoit par une métaphore philosophique, après son *affranchissement;* ils prouvent qu'elle a été écrite de Thèbes; et, très-probablement, c'est une réponse fictive à cette lettre du pseudo-Diogène que je viens de citer : « Je t'admire, dit le » pseudo-Diogène : tu as su, plutôt que je ne l'espérois, vaincre » l'opinion, θᾶττον ἢ προσεδόκησα κρείττων ἐγένου τῶν δοξῶν. » C'est à cette phrase que Cratès répond, quand il dit qu'il n'est pas encore affranchi de l'esclavage de l'opinion. Diogène finit par lui dire de venir bien vîte à Athènes, parce qu'il a encore besoin de fortifier par l'exercice sa philosophie naissante, et qu'il n'y a pas pour son cynisme récent de sûreté à rester longtemps dans une ville où personne ne lui ressemble (1). C'est cette invitation qui fait dire à notre maladroit Cratès qu'il s'embarquera pour Athènes, πλεύσομαι Ἀθήναζε : absurdité palpable, puisqu'à moins d'avoir perdu la raison, on ne doit aller de Thèbes à Athènes que par terre. Je suis tenté de croire que cette lettre a été composée par quelque littérateur d'Égypte ou d'Asie, qui ne connoissoit même pas les localités du pays où il plaçoit son héros.

A ces preuves, qui me semblent assez solides, j'ajouterai l'argument que m'offre le nom de *Ganymède* donné à un jeune débauché dont Cratès réprimande la mollesse, dans la lettre neuvième des inédites. Un pareil nom ne semble-t-il pas imaginé d'après les mœurs de ce jeune homme, et n'indique-t-il pas jusqu'à un certain point que la lettre n'est pas une composition sérieuse,

Epist. 7.

(1) C'est la pensée de Sénèque : *Subducendus populo est tener animus et parum tenax recti. Socrati et Catoni et Lælio excutere morem suum dissimilis multitudo potuisset, &c.*

Digitized by Google

et a été écrite à un personnage en l'air? Les mœurs du Ganymède mythologique avoient rendu ce nom odieux, au moins ridicule; et il étoit employé fréquemment comme une injure ou comme un reproche ironique. *Laudo Ganymedem*, s'écrie Eumolpe [a], en voyant Giton empressé autour d'Encolpius. L'allusion du satirique [b] n'est pas moins claire :

LETTRES de Cratès le Cynique.

[a] *Petron. cap. 92: et not. Burm.*
[b] *Juven. V, 59.*

Tu Gætulum Ganymedem
Respice quum sities.

Comme nom propre, le nom de Ganymède n'étoit guère donné qu'à de jeunes esclaves, et compromettoit passablement leurs mœurs et celles de leur patron. Le Ganymède qui bavarde si ridiculement à la table de Trimalcion, ne peut être qu'un affranchi parvenu. Gruter rapporte l'épitaphe d'un Flavius Ganymède, affranchi de l'empereur et pédagogue de ses enfans; mais sûrement ce ne fut pas quand on le fit pédagogue, que ce nom lui fut donné, mais lorsque adolescent il étoit *deliciæ domini*. *Pag. 585, 7.*

Au besoin, ne pourroit-on pas encore argumenter d'une importante variété qu'offre le manuscrit 3047 de la Bibliothèque du Roi? Les lettres trois, cinq et neuf de l'édition d'Alde, y sont mises sous le nom d'Apollonius de Tyanes; cette même lettre neuf, dans un manuscrit de Vienne et un manuscrit de Florence, est placée parmi celles d'Alciphron, et Wagner l'a jointe à son édition d'Alciphron, comme un morceau inédit. Le commencement de la lettre onzième d'Alde, qui est la quatorzième de Commelin, est aussi, parmi celles d'Alciphron, dans le même manuscrit de Florence, et Wagner l'a placé parmi les fragmens inédits de son auteur. Ces variétés seules suffiroient pour jeter de l'incertitude sur l'authenticité des lettres de Cratès: ajoutées aux raisons que j'ai développées, elles les confirment et les fortifient.

Par qui et à quelle époque ces lettres ont-elles été écrites? Ce sont des questions fort embarrassantes. Je ne connois point de moyen d'y faire de réponse satisfaisante; et, dans l'état actuel

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

Voy. *plus haut, pag. 12.*

Not. des Manuscrits, t. X, p. II, pag. 193.

des lettres grecques, je ne crois même pas qu'aucun critique puisse donner la solution de ce problème littéraire. Tout ce que je puis conjecturer, c'est que la lettre de Cratès sur son affranchissement pourroit bien être de la même plume que celle de Diogène à laquelle elle sert de réponse. Plusieurs des lettres attribuées à ces deux philosophes sont probablement du même écrivain. J'ai été trop loin, autrefois, en les donnant toutes à un seul auteur. Il est fort possible et même assez probable qu'Alciphron a composé les deux lettres qui, dans le manuscrit Florentin, font partie de ses opuscules épistolaires. En effet, Alciphron, qui a forgé des lettres de Ménandre, de Glycère, de Léontium, de Lamia, a pu forger aussi quelques lettres sous le nom de Cratès? Peut-être serai-je contredit par un savant académicien, qui a paru croire que Ménandre et Glycère avoient réellement écrit les lettres qui se trouvent sous leur nom dans le second livre d'Alciphron. Mais je vais même jusqu'à me flatter de voir cet habile homme de mon avis, s'il consent à s'éloigner pour quelques momens des grands classiques qui ont jusqu'ici été l'objet de ses travaux, et à jeter un coup-d'œil attentif sur le recueil du rhéteur Alciphron. S'il ne dédaigne pas de s'occuper un peu d'un si pauvre auteur, il verra bien que le Ménandre d'Alciphron est un personnage tout aussi imaginaire que son parasite *Stemphylochærôn* et son pêcheur *Philoscaphus*. Je crois donc qu'Alciphron aura voulu s'exercer sous le nom de Cratès, comme sous celui de Ménandre; et ces deux lettres auront ensuite été réunies, par quelque éditeur ou quelque copiste, à d'autres lettres composées, sous le même nom, par d'autres rhéteurs.

Il pourroit, au reste, se faire qu'il y eût dans cette collection plus de deux lettres à restituer à Alciphron; mais on peut bien assurer du plus grand nombre qu'elles ne sont pas plus d'Alciphron que de Cratès. Il est impossible qu'il ait voulu plusieurs fois traiter le même sujet, et il y a beaucoup de ces épîtres qui sont trop mauvaises même pour lui. Alciphron est assurément un écrivain d'une excessive médiocrité; pourtant, il faut lui rendre cette justice, qu'il y a dans les lettres qui lui appartiennent mille

Digitized by Google

fois plus d'esprit, plus de talent, plus de style, plus de littérature et d'intelligence de l'art de composer, que dans la plupart de celles du pseudo-Cratès.

LETTRES de Cratès le Cynique.

Il me reste à présenter le texte des vingt-quatre lettres inédites du manuscrit du Vatican. Elles sont fréquemment altérées; et bien des passages ne pourront être corrigés qu'avec le secours d'un meilleur exemplaire. Le manuscrit quatre-vingt-un de la Bibliothèque de Saint-Marc, dont M. l'abbé Morelli a bien voulu m'envoyer les leçons pour quelques endroits, sur lesquels je l'avois consulté, ne m'a pas été d'un grand secours. Ainsi, je ne puis répondre par-tout de l'exactitude de ma traduction, ne pouvant répondre de celle du texte.

Voyez *Bibl. Manuscr. Morelli. tom. I, p. 72.*

On desireroit sans doute que je commençasse par décrire le manuscrit dont je donne ici la copie; mais il fut rendu aux commissaires de S. S. avant que j'eusse pu l'examiner avec l'attention et le soin que demande le travail d'une description. Je me rappelle simplement qu'il n'est pas fort ancien. Je suis aussi fort disposé à croire que Léon Allatius, qui fut assez long-temps garde de la Vaticane, & qui avoit eu le projet de publier les lettres de Cratès, dans le septième tome de la seconde édition de ses *Symmicta*, les avoit prises dans ce même manuscrit. Au reste, on trouvera sans doute sur ce volume les détails les plus satisfaisans et les plus amples dans un catalogue raisonné que M. Hase a fait des manuscrits Grecs et Latins qui, par les chances de la guerre, nous étoient venus des bibliothèques étrangères, et qui, depuis, ont été restitués aux anciens et légitimes possesseurs. Ce catalogue n'est pas encore imprimé; mais il faut espérer qu'il pourra enfin paroître. Ce sera, je pense, une belle acquisition pour la critique et l'histoire littéraire.

Voyez *Fabric. Bibl. Gr. tom. XIV, p. 15, edit. pr.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique. *Athanas. 1.*

Α'.

ΚΡΑ'ΤΗΣ ΤΟΙ̃Σ 'ΕΤΑΙ'ΡΟΙΣ (1).

Φεύγετε μὴ μόνον τὰ τέλη τῶν κακῶν, ἀδικίας καὶ ἀκρασίας, ἀλλὰ καὶ τὰ τούτων ποιητικὰ, τὰς ἡδονάς· ἐπὶ μόναις γὰρ ταύταις καὶ παρούσαις καὶ ἐλπιζομέναις (2) ἐπιτελεῖτε, ἄλλῳ δὲ οὐδενί. Καὶ διώκετε μὴ μόνον τὰ τέλη τῶν ἀγαθῶν, ἐγκράτειαν καὶ καρτερίαν, ἀλλὰ καὶ τὰ τούτων ποιητικὰ, τοὺς πόνους· καὶ μὴ διὰ τὸ τραχὺ αὐτῶν φεύγετε· οὐ γὰρ μεγάλῳ τινὶ ἀντικαταλλάξετε κρείττω, ἀλλ' ὅσῳ γε χάλκεα χρυσείων (3) πόνων πρὸς ἀρετήν.

I.

CRATÈS À SES DISCIPLES.

Fuyez, non-seulement l'injustice et l'intempérance, qui sont les plus grands des maux, mais encore les voluptés qui les produisent. En effet, présentes ou espérées, les voluptés sont l'unique objet qui vous occupe. Recherchez, non-seulement la tempérance et la patience, qui sont les plus grands des biens, mais encore les fatigues qui les produisent. Et ne les évitez pas parce qu'elles sont âpres et rudes ; car vous n'aurez point à donner une grande chose pour une plus grande : cet échange des fatigues contre la vertu, est l'échange de l'airain contre l'or.

(1) Athanasius : *Crates Sociis Felicitatem.* Il met ce mot *Felicitatem* ou la formule *S. P. D.* à la tête de toutes les lettres. On peut supposer que son manuscrit lui donnoit χαίρειν, οὗ πράττειν.

(2) Il y a dans Maxime de Tyr [a] un passage qui semble presque le modèle ou la copie de celui-ci : ὁ κατ' ἀρετὴν πονῶν ἑκῶν, φιλίᾳ ἡδονῆς πονεῖ παρούσης ἢ προσδοκωμένης.... ἐν τοῖς χρηματισμοῖς οὐδεὶς ἑκὼν ἀντικαταλλάττεται δραχμὴν ταλάντου, οὐδὲ χρυσοῦ χαλκόν.

(3) La phrase n'offre point de difficulté pour la pensée, mais les mots en sont altérés : πόνων πρὸς ἀρετὴν ne se lie point nettement au reste. Athanasius traduit : *Non enim in his minimum discrimen est : sed quemadmodum ære quispiam aurum commutaret, sic laboribus virtutem acquiretis.* L'auteur fait allusion à l'échange que Diomède et Glaucus font de leurs armes, au sixième livre de l'Iliade. Cet échange avoit donné lieu au proverbe χρύσεα χαλκείων, au sujet duquel on peut consulter M. Jacobs sur l'épigramme 46 de Straton [b]. Théodorus Hyrtacenus a pris de cet endroit d'Homère l'idée par laquelle il finit sa quatorzième lettre : πάντως οὐκ ἄχαρι τὸ ἀντάλλαγμα· ὅτι (il faut, je crois, ponctuer, ἀντάλλαγμα, ὅ τι) μηδὲ Διομήδει, χάλκεια χρυσείων ὅπλων πρὸς Γλαῦκον ἀμείβοντι. Notre abbé de Lattaignant se souvenoit-il de son Homère, quand il écrivoit au poëte Roy, qu'il appelle, par contre-vérité, le roi des poëtes, ces petits vers assez mauvais :

Vous m'avez fait don d'un trésor
Me donnant votre livre ;
Je ne puis pour un lingot d'or
Vous rendre que du cuivre.

[a] *III. 5.*
[b] *Anal. t. 10, p. 90.*

II.

LETTRES de Cratès le Cynique.

II.

A SES DISCIPLES.

La philosophie *cynique*, c'est celle de Diogène ; le *chien*, c'est le sectateur laborieux de cette philosophie ; *vivre en chien*, c'est philosopher d'une manière abrégée. Ne craignez donc pas ce nom de *chien*, et ne fuyez pas, pour ce motif vain, la besace et le manteau, ces armes divines. Quand on a des mœurs honorables, on peut bravement supporter ces insultes. Vertueux, vous ne vous fâcheriez pas si l'on vous nommoit méchans ; ayez donc aujourd'hui la même indifférence, si l'on appelle *vivre en chien*,

B'.

ΤΟΙΣ ΈΤΑΙΡΟΙΣ[a].

Ἡ μὲν κυνικὴ φιλοσοφία ἐςὶν ἡ Διογένειος, ὁ δὲ κύων ὁ κατὰ ταύτην πονῶν (1), τὸ δὲ κυνίζειν, τὸ συντόμως (2) φιλοσοφεῖν· ὥςε μὴ φοβεῖσθε τὸ ὄνομα, μηδὲ διὰ ταῦτα φεύγετε τὸν τρίβωνα καὶ τὴν πήραν, τὰ θεῶν ὅπλα (3)· συντόμως (4) γὰρ ἐκφέρεται τοῖς διὰ τὸ ἦθος τιμίοις. Ὥσπερ οὖν, εἰ ἀγαθοὶ, κακοὶ λεγόμενοι οὐκ ἂν κακοὶ λεγόμενοι ἠσχάλλετε,

[a] *Athanas. 1.*

(1) Il y a πόνος dans le manuscrit ; je n'ai pas hésité à rétablir πονῶν. Athanasius avoit aussi trouvé πόνος dans son manuscrit ; il traduit ridiculement : *Cynica philosophia hæc est, quam Diogenes certè secutus est. Ejus labores canis ipse.* On lira plus bas, ὁ ὧδε φιλοσοφῶν κύων, ce qui prouve qu'il faut ici πονῶν.

(2) Athanasius : *assiduè.* Il lisoit συντόνως ; mais συντόμως peut rester. Les cyniques regardoient leur philosophie comme la route *abrégée* du bonheur. Le pseudo-Cratès dit dans la lettre sixième des éditions : « Philosophez plus » souvent que vous ne respirez ; car la » bonne vie que produit la philosophie » est préférable à la vie que produit la » respiration ; et ne pratiquez point la » philosophie vulgaire, mais celle qu'An- » tisthène a créée, et que Diogène a per- » fectionnée : elle est difficile, mais *abré-* » *gée* ; » εἰ δὲ [man. 483 du Vat. εἰ καὶ δὲ] δύσκολον τὸ ὧδε φιλοσοφεῖν, ἀλλὰ συντομώτερον. La douzième lettre finit par ces mots : « Selon Diogène, qui a trouvé la route » *abrégée* de la félicité ; » τὴν εὑρόμενον τὴν σύντομον ὁδὸν ἐπ' εὐδαιμονίαν. Plus bas, dans la lettre septième des inédites, on trouvera une idée semblable ; et au commencement de la lettre vingt-trois, le précepte de ne point éviter les choses nécessaires, est appelé un précepte *abrégé*, σύντομον.

(3) Diogène dit[a] de même, dans une de ses lettres, que le manteau cynique et la mendicité sont *comme des armes*, οἷα ὅπλα, contre les sottes opinions du monde. Διογένεια ὅπλα, dans la lettre neuf de notre auteur, n'a pas un autre sens. Dans sa lettre vingt-un, il dit que le manteau, la besace et le bâton sont plus propres que les épées à protéger les hommes. Qui ne se souvient du Damasippe de la satire[b], parlant des préceptes qu'il a reçus de Stertinius !

Hæc mihi Stertinius, sapientum octavus, amico
Arma *dedit.*

L'auteur de la vie de S. Euthymius[c] dit que l'humilité, la sagesse, la méditation, la discrétion, l'obéissance, sont les *armes* des moines, ὅπλα μοναχῶν.

(4) Il faut probablement écrire συντόνως. Ces adverbes sont confondus ailleurs.[d]

[a] *Notices des Mss. t. X, P. II, p. 240.*

[b] *Horat. II, S. 3, 296.*

[c] *Mon. Cotel. t. II, p. 216.*

[d] *Plat. Phædr. §. 33. Ast.*

LETTRES de Cratès le Cynique.

μήδε κυνί· καὶ (1) τὸ φιλοσοφεῖν σωφρόνως κυνίζειν λέγεται, καὶ ὁ ὧδε φιλοσοφῶν κύων, καὶ ἡ φιλοσοφία κυνική· δόξα γὰρ τὸ ὅλον τοῦτο. Δόξῃ καὶ ἀδοξίᾳ δουλεύειν, καὶ ταῦτ' ὄν σκιαῖς, ὡς φασι, τοῖς ὀνόμασι, πάντων χαλεπώτατον. Πειρᾶσθε οὖν καὶ τούτων καὶ τ' ὁμοίων καταφρονεῖν.

philosopher d'une manière abrégée; *chien*, celui qui philosophe de la sorte; et si l'on donne à cette philosophie le nom de *cynique*: tout cela n'est qu'opinion. Être esclave de l'opinion et de la honte, et cela dans des mots qui ne sont, comme l'on dit, que les ombres des choses, c'est la plus grande des misères. Efforcez-vous donc de mépriser ces petitesses et ce qui leur ressemble.

Γ'.

ΤΟΙΣ ΑΙΤΟΙΣ[a].

[a] *Athanas. 7.*

Οἱ μὲν ἰατροὶ μίαν ἔγραψαν κοιλιακὴν δυσθεσίαν (2), ἣν ἔλεγον ποιεῖν ἀπεψίαν· Διογένης δὲ ἑτέραν, ἣν ἔλεγε ποιεῖν λιμόν. Ἀλλ' ἐπὶ τῇ πρώτῃ φάρμακον αἰτεῖν παρὰ τῶν ἰατρῶν οὐκ ἄδοξον, ἀλλὰ τῇ ἑτέρᾳ. Ὥστε δι' ταῦτα (3) καταφρονεῖτε τῶν τοιαῦτα αἰσχρὰ λεγόντων καὶ ἄδοξα, καὶ αἰτεῖτε κατ' ἴσον τὴν μάζαν τοῖς καταποτίοις. Οὐ γὰρ αἰσχρὸν τὸ αἰτεῖν, ἀλλὰ τὸ

III.

AUX MÊMES.

Les médecins n'ont parlé que d'une seule affection de l'estomac, qu'ils ont attribuée à la dyspèpsie; Diogène en connoissoit une autre, qu'il attribuoit à la faim. Mais on peut, sans honte, demander aux médecins un remède pour la première de ces indispositions; on ne le peut pour l'autre: *quelle inconséquence!* Méprisez donc ceux qui prétendent que mendier est une action honteuse et humiliante; et demandez aussi bien du gâteau que des pilules; car la honte n'est pas de demander, mais

(1) Il faut effacer les mots καὶ λεγόμ. mal-à-propos répétés devant ἡμᾶς λεγ., et peut-être lire μηδὲ κυνὶ, εἰ μὴ: autrement la phrase μὴ τὸ φιλ. ne tient à rien. Le manuscrit de S.-Marc porte ἀγαθὸς καὶ κακὸς λεγόμενος, leçon qui est une difficulté de plus.

(2) Δυσθεσία se prend d'une manière absolue pour *mauvaise disposition*, *indisposition*. Icésius dit, chez Athénée[a], que les têtes de pourpre que l'on a fait bouillir seules, sont bonnes dans les *indispositions* de l'estomac, δυσθεσίαις τοῖς τῆς γαστέρος διαθέσεις. *Voyez* M. Schweighæuser sur ce passage.

(3) Ces mots διὰ τοῦτο indiquent une relation à un antécédent, qui ne paroît pas suffisamment exprimé. Le manuscrit d'Athanasius n'étoit pas différent. En passant, je restituerai διὰ τοῦτο à Thémistius[b]: Ὅτι ἡ ψυχὴ αὐτοῦ (τοῦ Νέρωνος) ἄμουσος καὶ ἀπαίδευτος λοιπὸν, καὶ ὀνείδεσι φόνων ἢ ἀσχημόνων, οὐ μόνον ὀθνείων, ἀλλὰ καὶ ἐγγενῶν· οὐχ ὅπως ἥδιον εἰσιόντα, ἀλλ' ἐμουσάθλουν. Le manuscrit de Valois porte, διὰ τοῦτο οὐχ ὅπως: très bonne leçon.

[a] *III, 34.*
[b] *Or. XIX, p. 226 C.*

Digitized by Google

de ne pas se montrer digne de ce que l'on reçoit. Il est d'ailleurs bien plus humiliant de demander un remède pour la dyspepsie que pour la faim; puisque l'une naît de la crapule, produite par le vice; l'autre, du besoin, produit par la pauvreté.

μὴ παρέχειν ἑαυτὸν ἄξιον τοῦ διαδομένου (1). Ἔστι δὲ τὸ δι' ἀπεψίαν ἢ λιμὸν ἐπὶ ῥάστων (2). ἡ μὲν γὰρ γίνεται διὰ γαστριμαργίαν παρὰ κακίας, ἡ δὲ δι' ἔνδειαν παρ' ἀπορίας (3).

LETTRES de Crates le Cynique.

IV.

AUX JEUNES GENS.

Accoutumez-vous à vous baigner à l'eau froide, à boire de l'eau, à ne manger qu'après avoir sué, à porter un manteau, à coucher sur la dure;

Δ'.

ΤΟΪΣ ΝΕΑΝΊΣΚΟΙΣ[a].

Ἐθίζετε ψυχρὰ λούεσθαι, καὶ πίνειν ὕδωρ, καὶ ἐσθίειν μὴ ἀνιδρωτὶ (4), καὶ ἀμπέχεσθαι τρίβωνα, καὶ κατατρίβεσθαι ἐπὶ

[a] *Athanas. 8.*

(1) *Dignum præstabo me etiam pro laude merentis*, dit Horace[a]. Διαδομένου ne semble pas ici le mot propre; il semble qu'il faudroit διδομένου. Dans cette phrase de Philostrate[b], ἡ γὰρ φύσις ἡ ἀνθρωπεία τὰς ἀρετὰς ἀσπάζεται μᾶλλον ἐκ πατέρων ἐς παῖδας διαδοθείσας, le participe est irréprochable; mais l'article τὰς, que le manuscrit 1696 ajoute après μᾶλλον, la rendra plus correcte et plus exacte. Longin[c] ayant écrit τὸ περὶ τὰς νοήσεις ἀδρεπήβολον, Ruhnkenius s'est avisé de supposer qu'il falloit lire τὸ περὶ τὰς νοήσεις ἁδρὰς ἐπήβολον; conjecture d'autant plus mauvaise, qu'elle donne un solécisme à Longin, qui, je pense, n'en faisoit guère: il eût fallu au moins l'article τὰς devant ἁδρὰς. Lycurgue[d] n'a certainement pas non plus écrit avec un solécisme τὰ χρήματα ὑπάρχοντα ἐξεκόμισε: et Reiske, en proposant de mettre τὰ χρ. τὰ ὑπάρχοντα, a eu une idée fort raisonnable. Je ne crois pas cependant que ce soit la véritable façon de rétablir ce passage. Il me semble que Lycurgue avoit écrit τὰ ὑπάρχοντα ἐξεκόμισε, et que le mot χρήματα n'est qu'une scholie de τὰ ὑπάρχοντα, qui, de la marge ou de l'interligne, sera passée dans le texte. Lycurgue, un peu plus loin[e], emploie cette même expression: τὰ ὑπάρχοντα μόνον διαφυλάξαι. On lit dans une nouvelle édition de Plutarque,[f] χρώμενον τῷ λόγῳ χαλεπῷ τὸ πρῶτος, et cela avec deux manuscrits, au lieu de l'ancienne leçon χαλεπῶς. Mais cette ancienne leçon vaut mieux; ou bien il faudroit placer les mots dans un meilleur ordre, χρώμενον χαλεπῷ τῷ λόγῳ. Plutarque, dans sa Vie de Lucullus[g], offre la même locution, χαλεποῖς χρώμενος τοῖς στρατιώταις, et non pas χρώμενος τοῖς στρατιώταις χαλεποῖς. Au sujet de ce point de grammaire, *voyez* Valckenaer, sur le Nouveau Testament[h], et M. Schæfer, sur Grégoire de Corinthe[i], et dans son Appendice à la Lettre critique de M. Bast[k].

(2) C'est la leçon du manuscrit; elle est évidemment altérée. Athanasius traduit: *At turpius certè propter cruditatem cibi quàm propter famem remedia quærere.* Ce sens est fort bon, et je l'ai suivi, en attendant que d'autres copies ou quelque heureuse conjecture nous rendent la main de l'auteur.

(3) *And hunger sure attendant upon want*, selon la pensée de Philips[l].

(4) Horace[m]:

.....Tu pulmentaria quære
Sudando.

[a] *I. Epist. 7, 24.*
[b] *V. S. II. 25, 26.*
[c] *De subl. §. 8. 1.*
[d] *Adv. Leocrat. cap. II,*
[e] *Cap. 14.*
[f] *De prof. p. 77 E.*
[g] *Cap. 30.*
[h] *Pag. 338.*
[i] *Pag. 1048.*
[k] *Pag. 3, 60.*
[l] *Splendid. Sh.*
[m] *II. s. 2, 20.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

γῆς· καὶ οὐδέποτε ὑμῖν κλεισθήσεται βαλανεῖα, οἱ δ' ἄμπελοι καὶ τὰ πρόβατα ἀφορήσουσι (1), καὶ τὰ ὀψοπώλια καὶ κλινοπώλια πενητεύσουσι, ὥσπερ τοῖς μεμαθηκόσι θερμὸν μὲν λούεσθαι[a], πίνειν δ' οἶνον, καὶ ἐσθίειν μὴ πονήσαντας, καὶ ἀμπέχεσθαι ἀλουργίδι, καὶ ἀναπαύεσθαι ἐπὶ κλίνης.

[a] *Man.* λούεσθε.

et jamais les bains ne vous seront fermés, jamais pour vous les vignes et les troupeaux ne seront stériles, jamais les marchés et les magasins de lits ne seront mal assortis. Ces inconvéniens n'existent que pour ceux qui ont l'habitude de se baigner à l'eau chaude, de boire du vin, de manger sans s'être fatigués, de porter des étoffes de pourpre, et de coucher sur des lits.

E'.

[a] *Athanas.* 11.

ΠΑΤΡΟΚΛΕΙ[a].

Μὴ λέγε τὸν Ὀδυσσέα πατέρα τῆς κυνικῆς, τὸν πάντων μαλακώτατον ἑταίρων καὶ τὴν ἡδονὴν ὑπὲρ πάντα προσβεύοντα, ὅτι ποτὲ τὰ τοῦ κυνὸς ἐνεδύσατο· οὐ γὰρ ἡ στολὴ ποιεῖ κύνα, ἀλλ' ὁ κύων στολήν, ὅπερ οὐκ ἦν Ὀδυσσεύς, ἡττώμενος μὲν ἀεὶ ὕπνου (2),

V.

À PATROCLÈS.

Ulysse a porté une fois le costume du *chien*; mais ce n'est pas une raison pour que tu le nommes le père du cynisme. Il étoit plus efféminé que pas un de ses compagnons, et il estimoit la volupté par-dessus tout. Ce n'est pas l'habit qui fait *le chien*, mais le *chien* qui fait l'habit; et jamais Ulysse ne le fut, lui qui toujours succomboit au sommeil et

(1) Athanasius : *Neque vermes vobis neque oves fructum afferent.* On voit qu'il avoit dans son manuscrit un autre mot que ἄμπελοι, et peut-être lisoit-il ἀφορήσουσι.

(2) Le Protésilas des Héroïques de Philostrate[a] appelle Ulysse le jouet d'Homère : καθεύδων τι γὰρ πολλαχοῦ ἀπόλλυται. Je ne comprends pas comment ces mots ont pu embarrasser M. W. *Haudscio*, dit-il dans ses Remarques sur Plutarque[b], *an corrigendum*, πολλαχοῦ πολλὰ ἀπολλύει, *aut simile; certè vulgatum vix sanum videtur.* Il me paroît, au contraire, que ce texte n'est point altéré : καθεύδων πολλαχοῦ ἀπόλλυ, c'est-à-dire : « Il court, » en beaucoup de circonstances, le risque » de périr pendant son sommeil. » En effet, c'est pendant son sommeil que ses compagnons délient l'outre qui contenoit les vents[c], et qu'ils immolent les bœufs du soleil[d]. Ulysse dort dans l'antre des Phéaciens[e]; il dort encore quand on le débarque sur les côtes d'Ithaque[f]. Plusieurs Anciens se sont moqués de ce sommeil d'Ulysse, et en ont fait un reproche à Homère. On peut voir dans le traité de Plutarque, *de la Manière de lire les poëtes*[g], et dans les notes de ses interprètes[h], comment il est possible de justifier le héros et le poëte. J'ai déjà parlé de cette grande disposition d'Ulysse au sommeil, dans une note sur les Lettres de Diogène[i].

[a] *Pag.* 104, *et not. p.* 477.
[b] *T.* I, *p.* 254.
[c] *Od.* κ, 29.
[d] *Od.* μ, 339.
[e] *Od.* ι, *fin.*
[f] *Od.* ν, 79.
[g] *Pag.* 54. *Krebs.*
[h] *Krebs*, *p.* 200; *W. loc. cit.*
[i] *Notices des Mss. t.* X, *p.* 11, *pag.* 252.

Digitized by Google

à la gourmandise ; qui louoit la vie molle ; qui jamais ne faisoit rien sans l'assistance d'une déesse et celle de la fortune ; qui demandoit à tout le monde, même aux plus pauvres gens, et prenoit tout ce qu'on lui offroit. Donne ce nom de *père du cynisme* à Diogène, qui ne porta pas une fois seulement l'habit cynique, mais dont toute la vie fut un triomphe continuel sur la fatigue et la volupté ; qui demandoit, mais non pas aux pauvres ; qui avoit rejeté toutes les nécessités de la vie, et ne se confioit qu'en lui-même ; qui jamais ne fit le vœu misérable de parvenir aux honneurs, mais qui toujours fut noble, s'assurant toujours sur la raison, et non sur la ruse ni sur un arc ; qui enfin n'eut pas seulement la constance d'affronter la mort, mais aussi le courage d'exercer la vertu. Tu dois donc proclamer comme chef,

ἡπτώμενος δὲ ἐδωδῆς, ἐπαμῶν τὸν ἡδὺν βίον, πράττων δὲ οὐδὲν οὐδέποτε ἄνευ θεοῦ καὶ τύχης, αἰτῶν δὲ πάντας καὶ τοὺς ταπεινοὺς, λαμβάνων δ' ὁπόσα τις χαρίσαιτο (1). Λέγε δὲ Διογένην τὸν μὴ ἅπαξ κυνικὴν στολὴν ἐνδυσάμενον, ἀλλὰ τὸν ὅλον βίον κρείττω καὶ πόνου καὶ ἡδονῆς, τὸν ἀπαιτοῦντα καὶ οὐκ ἐκ τοῦ ταπεινοῦ, τὸν τἀναγκαῖα[a] πάντα παρεῖμένον, τὸν ἐφ' ἑαυτῷ θαρροῦντα, τὸν μηδέποτε εὐχόμενον ἐλεεινὸν ἐς τιμὰς (2) ἐλθεῖν, ἀλλὰ σεμνὸν, καὶ τῷ λόγῳ πιστεύοντα καὶ οὐ δόλῳ οὐδὲ τόξῳ (3), τὸν οὐκ (4) ἐπὶ τῷ ἀποθανεῖν καρτερικὸν, ἀλλ' ἐπὶ τῷ τὴν ἀρετὴν ἀσκῆσαι ἀνδρεῖον. Καὶ ἕψεταί σοι (5) μὴ τὸν Ὀδυσσέα

LETTRES de Cratès le Cynique.

[a] *Man.* τ' αναγκαῖα.

(1) Peut-être ὁπόσ' ἄν τις χαρίσαιτο.

(2) Les mots ἐς τιμὰς manquent dans le manuscrit de Venise.

(3) Il fait allusion à l'épreuve de l'arc, au XXI.e livre de l'Odyssée ; et pour bien sentir l'intention de l'auteur, il faut se rappeler que tous les anciens n'estimoient pas le talent des archers. Le vigneron des Héroïques de Philostrate [a] dit que Protésilas pratique tous les exercices militaires, excepté celui de tirer de l'arc, qu'il regarde comme le fait des lâches : où l'on peut voir ce que j'ai autrefois remarqué [b]. Le scholiaste de Platon [c] dit aussi que l'usage de l'arc étoit déshonorant, parce que les archers frappent de loin. Lycus, dans Euripide [d], reproche à Hercule de ne se point tenir à la portée de la lance, et de ne jamais porter qu'un arc, la plus lâche des armes, πῶς ἔχων, κάκιστον ὅπλον. Il faut lire sur ce passage les notes de Brodeau et de Barnès, et ajouter une bonne remarque de Spanheim sur les Césars de Julien [e]. Safiyeddin [f], poëte Arabe, loue le sultan Almélic-Alsaleh, de ce qu'il dédaigne de se servir de l'arc, et ne veut devoir son salut qu'au glaive acéré : « L'arc, ajoute-» t-il, n'est à ses yeux, quand il s'agit » de combats, qu'une foible femme, dont » il dédaigne de prendre conseil ; son » conseiller, c'est le glaive tranchant, le » glaive mâle. »

(4) Je suppose qu'il faut ici sous-entendre μόνον ; ellipse assez commune, dont j'ai dit quelque chose ailleurs [g].

(5) Il emploie de la même façon le verbe ἕψομαι dans la lettre onze d'Alde [h], où le manuscrit 483 du Vatican porte ἕξεται, leçon qui semble à-peu-près aussi bonne. Mais ce manuscrit offre en cet endroit d'autres variétés plus impor-

[a] *Pag. 48.*
[b] *Pag. 660.*
[c] *Pag. 216.*
[d] *Hercul. Fur. 159.*
[e] *Preuv. p. 79.*
[f] *Voy. M. S. de Sacy, Journ. des Sav. Juin 1817, p. 358.*
[g] *Ad. Eunap. p. 355.*
[h] *Voy. plus haut, p. 7, note.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

δηλοῦν, ἀλλὰ τὸν Διογένη τὸν πολὺν (1), καὶ ὅτε ἔζη, ἐξελό-

non pas Ulysse, mais Diogène; Diogène, qui, pendant sa vie, arracha

tantes. Voici le texte des éditions avec les variantes : ἀσκεῖτε ὀλίγων δεηθῆναι· τῶν γὰρ ἐγγυτάτω θεῶν (voy. plus haut page 5), τὸ γὰρ (man. Vatic. 483, τὸ δ' : ce qui vaut mieux) ἐναντίον, μακροτάτω. Καὶ ὑμῖν ἔξεσται (man. Vat. 483, ἔξεσαι) μέσοις γενομένοις θεῶν καὶ ἀνάλογον θεῖον (man. 2755 du Roi, θείῳ) πνεῖ κρείττονι γένει καὶ μὴ ὅπερ ἀναλόγως τῷ χείρονι ὁμοίοις γενέσθαι. Lubin et l'éditeur Genevois ont pu traduire ces dernières lignes, mais ils ne les ont sûrement pu comprendre. Le man. 483 offre au moins un sens raisonnable : καὶ ὑμῖν ἔξεσαι μέσοις γενομένοις θεῶν & ἀλόγων ζώων, θεοῖς, τῷ κρείττονι, καὶ μὴ τῷ χείρονι ὁμοίως (lisez ὁμοίοις) γενέσθαι. Athanasius avoit certainement la même leçon; car il traduit : *Licet ergo vobis, qui inter Deos et animalia bruta medii facti estis, Dis potiùs immortalibus virtute quàm animalibus brutis vitio similes effici.* Si, par *virtute et vitio*, il a voulu rendre τῷ κρείττονι καὶ τῷ χείρονι, il s'est trompé. Τῷ κρείττονι est l'apposition de θεοῖς, et τῷ χείρονι celle de ἀλόγοις ζώοις sous-entendu, ou peut-être omis par le copiste; à moins toutefois, et cette opinion n'a pas moins de probabilité, que θεοῖς ne soit une explication de τῷ κρείττονι, entrée dans le texte, de la marge où elle avoit d'abord été placée. En effet τὸ κρεῖττον, ὁ κρείττων, οἱ κρείττονες, s'emploient fort souvent pour θεὸς et θεοί : les lecteurs qui prendront la peine de consulter ce que j'ai dit à ce sujet dans mes notes sur Eunape [a], n'en pourront douter. Ce même Eunape dit [b] d'Apollonius de Tyanes, qu'il étoit τὸ θεῶν τε & ἀνθρώπων μέσον, ce qui revient absolument à la locution employée par Cratès : j'ai, dans mon commentaire sur cet endroit [c], rassemblé quelques exemples analogues.

(1) Athanasius : *Et eveniet tibi ut non Ulixem, sed magnum Diogenem imiteris, qui, et quum viveret, homines ex vitio ad virtutem perducebat; et quum mortuus sit, ob eas quas reliquit orationes.* L'adjectif πολὺν, joint à Διογένη, n'a rien qui puisse arrêter. Tous les lecteurs se rappellent le premier vers de l'Hippolyte, πολλὴ Κύπρις, que le scholiaste traduit par δυνατὴ, θαυμαστὴ, μεγάλη. Mais ce qui peut embarrasser, c'est le verbe ἐξελόμενον ainsi placé sans régime. Διογένη se passera plutôt d'épithète, que ἐξελόμενον de régime. Il faut construire, je pense : Τὸν Διογένη, ἐξελόμενον τὸν πολὺν ἐκ κακίας. Ὁ πολὺς, c'est le peuple, la foule des hommes. Cette locution elliptique n'est pas commune, et elle a échappé aux grammairiens qui ont compilé des recueils d'ellipses Grecques. Porphyre [d] s'en est servi : οὐκ τῶν συμφέροντος, ἢ τῶν ἰδίων, οὐκ τῶν κοινῶν σωτὴρ ὁ πολύς. J'ai suivi, en traduisant, cette façon de construire le passage. Il y a pourtant une petite difficulté, c'est qu'il faudroit un article avec ἐξελόμενον : τὸν Διογένη, τὸν ἐξελόμενον τὸν πολύν. Écrire τὸν Διογένη, τὸν τὸν πολὺν, καὶ ὅπερ ἔζη, ἐξελόμενον, seroit bizarre, mais tolérable pourtant. Théodore Prodrome n'a pas eu peur de cette bizarrerie; il a écrit, dans ses Amours de Rhodante et de Dosiclès [e] :

Δοκεῖ δ' πάντως, ὡς φοιφθάσας λέγειν,
Τὸν τὸν λίθον βαλόντα βληθῆναι λίθῳ.

Mais, en ce genre, Théodore ne s'effrayoit pas aisément. Eumathius, écrivain du même mérite, a employé une pareille répétition [f] : Καταλοιδορήσας αὐτῷ τῆς ἀταξίας, & τῆς τῆς εὐταξίας συγχύσεως. Manuel Paléologue [g] me fournit un autre exemple : καὶ φεύγει μὲν (et non pas μέν, comme je l'ai déjà remarqué quelque part [h]) τὸ σύνδεσμον ἔθος, & τὸ τὸ γένος ἐκείνῳ μὲν εὐτυχεῖν, ἡμῖν δ' νῦν δυσφορεῖν. Ces exemples suffisent bien pour autoriser à lire dans le faux Crates, τὸν τὸν πολὺν.... Je pourrois citer une plus grande autorité. Longin s'exprime ainsi, dans l'édition de Weiske [i] : ἅμα γὰρ τῷ τῷ φορτγ-

[a] *Pag. 192, 371.*
[b] *Pag. 5, edit. Commel.*
[c] *Pag. 137.*
[d] *De Abstin. I, §. 52.—Voy. Elsner. Observ. t. I, p. 160.*
[e] *I, p. 29.*
[f] *Hysm. V, p. 166.*
[g] *Notices des Mss. t. VIII, p. II, p. 330.*
[h] *Ad. Tiber. Rhet. p. 68.*
[i] *Sublim. §. 15, 10.*

Digitized by Google

les hommes au vice pour les donner à la vertu, et qui, après sa mort, les corrige encore par les discours qu'il nous a laissés.

μενον ἐκ κακίας εἰς ἀρετὴν, καὶ, ὅτε τέθνηκεν, ἐξ ὧν κατέλιπεν ἡμῖν λόγων.

LETTRES de Cratès le Cynique.

VI.

À MÉTROCLÈS.

Quand tu nous eus quittés pour

ϛ'.

ΜΗΤΡΟΚΛΕΪ (1).

Χωρισθέντος σοῦ παρ' ἡμῶν ἐποί-

μαπκῷ ἐπιχειρεῖν ὁ ῥήτωρ πφάιπασαι. Mais cette répétition est une conjecture de l'éditeur, et je ne pense pas qu'un écrivain tel que Longin eût laissé échapper une pareille négligence. Les autres éditions portoient, ἅμα γὰρ ᾧ φεαγμαπκῷ ἐπιχειρεῖν, et il est bien sûr qu'il faut un article à φεαγμαπκῷ et un autre à ἐπιχειρεῖν; mais la leçon τῷ φεαγμαπκῶς ἐπιχειρεῖν, que Morus et Toup ont proposée, et qui paroît même avoir l'autorité du man. de Portus, valoit infiniment mieux. Weiske renvoie à Hoogeveen sur Vigier; mais Hoogeveen ne traite que du concours des articles de terminaison différente, lequel n'a absolument rien de choquant. Je ne ferai point usage, non plus, de cette phrase d'une édition récente de Plutarque [a]: Τῦπον οὖν (τὸ Σολόοιπα) ἐρῶπα τὸ Ἀνπόπης καὶ λαπθάνοντα ζοὺς ἄλλους, ἐξεπῖν φεὸς ἕνα πῦ σωιήθων, ἐκείνῃ ᾗ φεὶ τούπων ὀνπχόνπος τῇ Ἀνπόπῃ, τὴν μὲν [τὴν μὲν] πῖεσιν ἰχυρῶς ἀνποπείφαιφαι, τὸ δὲ φεᾶγμα σωφεόνως ἅμα καὶ φράως ἐνεγκεῖν. L'éditeur dit qu'il ajoute τὴν μὲν pour lier le passage, et afin que ἀνποπείφαιφαι puisse être rapporté à Antiope. Malgré mon respect pour l'excellente critique de l'habile éditeur, je crois qu'il prête ici à Plutarque un secours que Plutarque n'accepteroit pas. Quoique assez peu curieux des recherches du style, Plutarque évitoit pourtant la bizarrerie et la cacophonie; cette répétition de τὴν μὲν est bien plus désagréable que la simple répétition de l'article. Si Plutarque a écrit, ἐκείνῃ δὲ φεὶ τούπων ὀνπχόνπος τῇ Ἀνπόπῃ, τὴν μὲν πῖεσιν ἰχ. ἀνποπείφαιφαι, la construction, quoiqu'un peu gênée, n'aura pourtant rien qui puisse arrêter; et c'est précisément cette sorte de gêne qui fait le caractère négligé de sa diction. Peut-être avoit-il écrit: ἐκείνου δὲ πεὶ τούπων ὀνπχόνπος τῇ Ἀνπόπῃ, Ἀνπόπην τὴν μὲν πῖεσιν ἰχ. ἀνποπείφαιφαι. On voit aisément comment Ἀνπόπην aura pu se perdre devant Ἀνπόπῃ. Cette conjecture a, ce me semble, plus de vraisemblance que la répétition de τὴν μὲν, τὴν μὲν: je pense toutefois que la leçon vulgaire est absolument à conserver. Parmi plusieurs restitutions que Casaubon proposoit pour une phrase altérée de Théophraste [b], il y avoit celle-ci, τοὺς τοὺς ἵππους τοὺς ἀγαθοὺς πωλοῦντας, qui n'étoit sûrement pas digne de Casaubon, bien loin de l'être de Théophraste.

(1) Cette lettre, dans la traduction d'Athanasius, où elle est la douzième, est adressée à Macrodès, *Macrodi*. La lettre vingt-deuxième porte pour titre *Matrodi*, à Matrodès. Il n'y a point là de variantes véritables; ce sont des fautes de copiste, fidèlement représentées par l'imprimeur; et il faut lire *Matrocli*, dans les deux endroits. La syllabe *di*, au lieu de *cli*, a été produite par la ressemblance du *d* et des lettres *cl*, dans l'écriture Lombarde. Cette ressemblance a causé beaucoup de fautes dans les manuscrits: le *c* et le *t* sont aussi quelquefois confondus. Voyez M. Letronne, dans ses Recherches sur Dicuil [c], où il a fait un heureux usage de ces permutations: voyez aussi Burmann, sur la Vie de Virgile par Phocas [d]: l'autre Burmann,

[a] *Vit. Thes. cap. 26.*
[b] *Char. 23, 5.*
[c] *Pag. 60.*
[d] *Anth. lat. 11, 186, p. 364.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

καὶ (1), κατέβην εἰς τὴν τῶν νέων παλαίστραν, καὶ ἀλειψάμενος ἔτρεχον, καί με οἱ νέοι καταδόντες ἐγέλων (2). Ἐγὼ δὲ, ἵνα μὴ θᾶττον καταπαύσωμαι τῶν γυμνασίων, ἐπεκελευόμην ἐμαυτῷ περὶ ὀφθαλμῶν (3) λέγων· Κράτης, πονεῖς ὑπὲρ κεφαλῆς, ὑπὲρ ὤτων, ὑπὲρ ποδῶν. Οἱ[a] δὲ μὴ ταῦτα ἐπήκουσαν, οὐκέτι ἐπεγέλων, ἀλλ' ἐγχειρήσαντες (4) καὶ αὐτοὶ τρέχειν ἤρξαντο, καὶ ἐξ ἐκείνου οὐκέτι μόνον ἠλείφοντο, ἀλλὰ καὶ ἐγυμνάζοντο, καὶ διὰ ταῦτα οὐκ ἐπινόσως διῆγον, ὥσπερ πάλαι, ἐμοί τε χάριν ἐγίνωσκον, ὡς αἰτίῳ τῆς ὑγείας, καὶ οὐκ ἀπελίποντο, ἀλλ' εἵποντο ὅπου ἂν βαδίζοιμι, ἐπακροώμενοι καὶ μιμούμενοι ἃ λέγοιμι καὶ πράττοιμι. Ταῦτα ἐπέστελκά (5)

[a] Cod. οἱ.

retourner chez toi, je descendis à la palestre des jeunes gens, et, après m'être frotté, je me mis à courir, et les jeunes spectateurs rioient à mes dépens. Mais je ne voulois pas quitter mes exercices un instant plutôt; et, pour m'encourager contre les yeux moqueurs, je me disois : « Cra» tès, c'est pour ta tête, pour tes » oreilles, pour tes pieds, que tu » t'exerces. » Ces mots entendus des rieurs, les rendirent plus sérieux; ils se mirent eux-mêmes à courir, et, dès ce moment, ils ne se bornèrent plus à se frotter, et voulurent aussi s'exercer. Leur santé, depuis long-temps dérangée, se rétablit; et, dans leur reconnoissance pour un changement dont ils m'attribuoient tout l'honneur, ils ne voulurent plus me quitter, et me suivoient par-tout où j'allois, écoutant mes discours, et les imitant ainsi que mes actions. Je t'ai écrit cette lettre pour t'engager

[a] VIII, 781.
[b] VI, 747.
[c] Vir. Ill. cap. 43, 4.
[d] Cap. 30, p. 141.

sur Lucain[a]; et sur Valerius Flaccus[b], à l'occasion de la permutation de *demens* et *clemens*; Arntzen, sur Aur. Victor[c], au sujet de *induxit* confondu avec *inclusit*; et sur un endroit du Panégyrique de Pline[d], où le manuscrit de Wolfenbuttel offroit à Kortte le mot *dementi*, tandis que Vossius y avoit lu *clementi*.

(1) Je pense qu'il faut lire ἐπ' οἴκου Athanasius : *Cùm à nobis discessisses* : il passe le mot difficile.

[e] VI, 91.
[f] Loc. cit.

(2) Diogène de Laërte[e] : Ἦν δὲ (Κράτης) ἐν τῇ ὄψει αἰσχρὸς, ὁ γυμναζόμενος ἐγελᾶτο.

(3) Athanasius : *Illis inspicientibus, me ipsum provocabam.* Il me semble presque que les mots περὶ ὀφθαλμῶν sont ou corrompus ou déplacés. L'auteur avoit peut-être écrit : ἐπεκελ. ἐμαυτῷ λέγων· Κράτης, πονεῖς περὶ ὀφθαλμῶν, ὑπὲρ κεφαλῆς. Mais alors il faudroit aussi, pour l'uniformité,

[g] Pag. 476.
[h] Epist. 50, p. 29.

ὑπὲρ ὀφθ. Diogène de Laërte[f] : εἰώθει δὲ (γυμναζόμενος ὁ Κράτης) λέγειν ἐπαίρων τὴν χεῖρα. Θάρρει, Κράτης, ὑπὲρ ὀφθαλμῶν καὶ τοῦ λοιποῦ σώματος. Ces mots paroissent confirmer ma conjecture. Au reste, le sens de ma traduction est plausible.

(4) Peut-être, ἐπιχειρήσαντες.

(5) Le manuscrit : μιμούμενοι ἃ λέγοιμι ταῦτα καὶ πράττοιμι. Ἐπέστελκά σοι. Il n'y avoit pas à hésiter sur la correction. Athanasius l'avoit faite aussi, ou l'avoit trouvée toute faite dans sa copie; il traduit : *audientes et mirantes quæ dicerem, quæque facerem. Hæc ad te scribere volui, &c.* Les Grecs aiment assez à employer cette opposition de λέγειν καὶ πράττειν : je l'ai montré, et trop longuement peut-être, dans mes notes sur les Héroïques[g]. Libanius[h] : Φλωρέντιος ὁ πράττειν εἰδὼς μᾶλλον ἢ λαλεῖν : où l'on peut lire la note de

à

Digitized by Google

σοι ἵνα καὶ σὺ μὴ καθ' ἑαυτὸν τρέχῃς, κεῖθι δὲ ἔνθα οἱ νέοι διατρίβοιεν, ὧν ἐχρῆν τι ἡμᾶς παρομοιωθεῖσθαι· ἐπεὶ διδάσκει καρτερίαν τάχιστα τὸ ἔργον τοῦ λόγου, ὅπερ ἐν μόνῃ τῇ Διογένους ἐστὶ φιλοσοφίᾳ.

à faire comme moi, à ne pas courir seul, mais dans les endroits que fréquentent les jeunes gens. Il nous convient de nous occuper d'eux. L'exemple les formera mieux à la patience que les discours : cet avantage n'existe que dans la philosophie de Diogène.

VII.

À MÉTROCLÈS *le chien.*

Tant que tu redouteras le nom de *chien*, je veux te le donner ; or, jusqu'à présent, tu as l'air d'en avoir peur. Et toi-même, quand tu m'écris, ne le mets-tu pas en tête de tes lettres ! Tout le reste s'apprendra de même : il ne faut que t'accoutumer à ne pas craindre, et à ne pas disserter seulement. Le chemin du bonheur est long par les préceptes ; on l'abrége par l'exercice des œuvres journalières. Mais la plupart de ceux qui tendent au même but que les *chiens*, se rebutent à la

Ζ'.

ΜΗΤΡΟΚΛΕΙ ΤΩ ΚΥΝΙ (1).

Ἕως ἂν φοβῇ (2) τὸν κύνα, τοῦτο παρωνομάζω· φαίνῃ δὲ φοβούμενος ἕως τούτου. Καὶ αὐτὸς δ' ἐπιστέλλων ἡμῖν, κύνα ἐπέγραψας (3). Καὶ πάντα δὲ ὧδε ποιεῖν μαθήσῃ, μὴ φοβεῖσθαι ἐθιζόμενος, μὴ μόνον λογικεύεσθαι· μακρὰ γὰρ ἡ διὰ τῶν λόγων ὁδὸς ἐπ' εὐδαιμονίαν, ἡ δὲ διὰ τῶν καθ' ἡμέραν ἔργων μελέτη συντόμος· ἀλλ' οἱ πολλοὶ ἐπὶ τὸ αὐτὸ τοῖς κυσὶν ἰόμενοι (4), ἐπειδὰν ἐπι-

Wolf. J'aperçois, dans la page où j'ai copié ce passage, un astérisque, signe d'une altération que je puis corriger : Τὸ γὰρ ἄγαν ὀλίγ' ἢ δύναμιν, * ὡς ἄξιον, αὐτῷ δεῖ τῆς ἀγόντων ἔπαινος οὐχ ἥττον ἢ ἃ δεχομένης ἢ πρᾶν. Il faut écrire, d'après le manuscrit 3002 de la Bibliothèque du Roi, τὸ γὰρ ἄγ. ἐ. τ. δύναμιν οὗς ἄξιον, comme Wolf l'avoit conjecturé.

(1) Cette lettre manque au recueil d'Athanasius.

(2) La lettre neuf commence par la même formule.

(3) Peut-être faut-il lire ἐπίγραψας : « mets-le en tête de tes lettres. »

(4) Le manuscrit du Vatican : Οἱ πολλοὶ τὸ αὐτὸ ἐπὶ τοῖς κυσὶν ἰόμενοι. C'est le man. de S. Marc qui m'a donné la leçon que j'ai suivie. Le texte seroit tout-à-fait correct en écrivant ἰέμενοι, ou ἰκόμενοι. Au sujet de la construction du datif avec τὸ αὐτὸ, voyez ce que j'ai remarqué sur les Lettres de Diogène[a] et la note de Hœpfner sur ce vers de l'Iphigénie en Aulide[b] :

Εἰς ταυτόν, ὦ θύγατερ, σύ δ' ἥκεις τῷ πατρί.

Les anciennes éditions, celle d'Érasme, par exemple, ont σῷ πατρί. Barnes, et Hœpfner, qui le suit, ont τῷ πατρί, je ne sais d'après quelle autorité. Un autre éditeur a récemment imprimé ἔθ' ἥκεις σῷ πατρί, choqué, apparemment de σύ τ,

[a] *Notices des Mss. t. X, p. II, p. 280.*

[b] *Vers 665.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

βλέψωσι τὸ χαλεπὸν αὐτῆς, φεύγουσι τοὺς ἐπιφωνοῦντας. Ἀλλὰ δεῖ μὲν ταύτην τὴν ὁδὸν τὸν κύνα ὑ γενέσθαι δεῖ, ἀλλὰ γεννηθῆναι· φύσει γὰρ ἡ μελέτη μᾶλλον ἀνυσιμωτέρα (1) ἢ ὁδὸς αὕτη (2).

vue des difficultés, et fuient ceux dont la voix les appelle. Au reste, il ne faut pas que cette route fasse le cynique ; il faut être cynique né : car l'exercice, aidé par le naturel, est bien plus efficace que la route même.

que Markland avoit déjà voulu changer en σύ γ'. Enfin on lit dans une autre édition :

Ὦ δύγαπερ, ἥκεις ὑ σύ γ' εἰς ζωτὸν πατεί: et cela, d'après une certaine règle de prosodie introduite par Porson, règle que beaucoup de philologues Anglois ont adoptée par respect pour ce grand critique, et qui pourtant est sujette à trop d'exceptions pour qu'on doive la suivre, quand elle conduit à bouleverser les textes. Il me semble qu'il faut rétablir l'ancienne leçon σῷ πατεί, que j'ai aussi trouvée dans le manuscrit 2817, et garder σύ π, qui fait alors antithèse avec σῷ: en effet, c'est comme s'il y avoit σύ π ὑ σὸς πατήρ.

(1) On peut voir beaucoup d'exemples de ce mot recueillis par M. Wyttenbach [a], pour appuyer la restitution qu'il fait de ἀνυσιμώτερον, dans ce passage d'Achilles Tatius [b] : Ὀφθαλμὸς γὰρ φιλίας τέλειος, ὁ τὸ σύνηθες τῆς κοινωνίας εἰς χάριν αἰδεσιμώτερον. Le man. de Venise, 409, que j'ai collationné pendant qu'il étoit dans la Bibliothèque royale, porte αἰδεσιμώτερον, ainsi que les éditions : mais cette leçon ne paroît pas ici avoir de sens. M. Eischstädt [c] préfère à la conjecture de M. Wyttenbach celle de Tyrwhitt, ἐπαισιμώτερον, qui a un plus grand air de facilité, et se rapproche davantage de la prononciation du mot altéré : pourtant ἀνυσιμώτερον convient beaucoup mieux au passage. Musonius disoit [d] : Οὐχὶ πολλὰς ἐφ' ἑκάστῳ παράδοξος ζητῶν ἀποδείξεις πρεσκύνειν, ἀλλ' ἀνυσίμους ὑ ὀναρχεῖς. Il disoit aussi [e] que l'habitude étoit, pour l'acquisition de la vertu, plus efficace que le raisonnement, ἀνυσιμώτερον πρὸς κτῆσιν ἀρετῆς. Psellus [f] dit que les femmes εἶσι γένος εὐρετικὸν ὑ πρὸς τὸ συμπίπτον ἀνυσιμώτατον. Themistius [g] : Ὅσῳ γὰρ ἂν λέγοι τις πλείοσι ὁ ἀθρυστέροις, τοσῷδε ὁ ἀνυσιμωτέρος δόξει ὑ ἐγγυτέρος τοῖς ἀκούουσιν. L'édition du P. Pétau porte ὅσῳ γὰρ ἂν λέγει, solécisme mal corrigé par la leçon λέγοι du P. Hardouin. Il faut écrire ὅσῳ γὰρ ἂν λέγῃ, avec le man. de Valois [h]. Diogénianus, dans l'explication de la corne d'Amalthée [i] : Τὸ δὲ ἔπερον τῶν κεράτων αὐτῆς ἀφελὼν παρέχει τῇ Ἀμαλθείᾳ, πρασκευάσας γίνεσθαι αὐτῇ διὰ τῆς κέρατος ὃ ἂν αἰτήσοι : écrivez ὃ ἂν αἰτήσῃ, avec le manuscrit A 86 de la Bibliothèque Mazarine. J'ai déjà ailleurs [k] corrigé quelques fautes du même genre.

(2) Il faut écrire αὐτή, probablement. Au contraire, on doit changer αὐτὴ en αὕτη dans ce passage d'Achilles Tatius [l] : Σὺ μὲν οὖν, ἔφην, ὁ τέλειος ὁ ὁπλομάνης ὁ μάχλος, αὐτὴ δὲ ὁ ἐλεύθερος ὁ παρθένος. Le man. de Venise, 409, porte αὕτη : lisez αὕτη. Plus loin [m] : ἀνδροφόνος αὐτὴ ὑ μιαίφονος δεξιὰ ταῦτα δέδρακεν : Le man. de Venise a αὕτη : lisez αὕτη. Encore plus loin [n] : μοιχεύεταί τις, ἀλλὰ πρὸς μίαν ἡμέραν· ἂν δὲ ὁ δεύτερον γένηται τὸ ἀδίκημα, κλέπτει τὸ ἔργον ὁ πάντας ἀποκρύπτει· αὐτὴ δὲ οὐχ ὑπὸ σάλπιγγι μόνον, ἀλλὰ ὁ κήρυκι μοιχεύεται : écrivez αὕτη avec le man. de Venise, et ceux de Bavière et de Florence.

[a] *Bibl. crit. I, p. II, p. 60 ; III, p. IV, p. 14.*
[b] *I, cap. 9.*
[c] *Quæst. philolog. p. 58.*
[d] *In Wyttenb. Misc. doctr. lib. II, p. 3.*
[e] *Ibid. pag. 7.*
[f] *De dæmon. p. 66.*
[g] *Orat. 26, p. 321 D.*
[h] *Voy. Notices des Mss. t. X, p. II, p. 200.*
[i] *Cent. I, 64.*
[k] *Notices des Mss. ibid. p. 250.*
[l] *VIII, 1.*
[m] *VIII, 2.*
[n] *VIII, 10.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

VIII.

À MÉTROCLÈS.

Ne demande pas à tous, mais à ceux qui méritent qu'on leur demande ; et ne reçois pas également de tout le monde. Prends aux sages une pièce de trois oboles ; aux libertins, une mine : car il n'est pas possible que de tels dissipateurs soient, comme les sages, en état de donner deux fois.

Η'.

ΜΗΤΡΟΚΛΕΙ (1).

Μὴ πάντας αἴτει, ἀλλὰ τοὺς ἀξίους, μηδὲ παρὰ πάντων τὸ ἴσον λάμβανε[a]· ἀλλὰ τριώβολον μὲν παρὰ τῶν σωφρόνων, μνᾶν δὲ παρὰ τῶν ἀσώτων· οὐ γὰρ παρ' αὐτῶν ἐστὶ λαβεῖν (2), ὡς παρὰ τῶν σωφρόνων, ὧδε δαπανώντων.

[a] *Voyez plus haut, p. 7.*

IX.

À GANYMÈDE.

Tant que tu auras peur du manteau, de la besace, du bâton et de notre courte chevelure ; tant que tu aimeras les vêtemens de pourpre et

Θ'.

ΓΑΝΥΜΗΔΕΙ (3).

Ἕως ἂν φοβῇ[a] τὸν τρίβωνα καὶ τὴν πήραν καὶ τὴν βακτηρίαν καὶ τὴν κόμην (4), φιλῇς δὲ τὰ ἁλουργῆ καὶ τὴν τρυφὴν, οὐ

[a] *Voy. pag. 25.*

(1) Cette lettre ne se trouve pas dans le recueil d'Athanasius.

(2) Il paroît que le mot πάλιν manque ici, ou quelque autre du même sens. Stobée[a] : Διογένης ἄσωτον ἤτει μνᾶν· τοῦ δὲ εἰπόντος, « διὰ τί τοὺς ἄλλους τριώβολα[b], ἐμὲ δὲ μνᾶν ζητεῖς » ; ἔφη· » Παρὰ μὲν τῶν ἄλλων ἐλπίζω ΠΑΛΙΝ λαβεῖν, παρὰ δὲ σοῦ οὐκέτι ». Diogène de Laërte[c], faisant le même récit, a aussi le mot ΠΑΛΙΝ, qui est nécessaire : . . « Παρὰ μὲν τῶν ἄλλων ΠΑΛΙΝ ἐλπίζω λαβεῖν· παρὰ δὲ σοῦ θεῶν ἐν γούνασι κεῖται εἰ πάλιν λήψομαι. »

(3) Cette lettre n'est pas dans Athanasius.

(4) Il manque peut-être ici un mot, τὴν κεκαρμένην κόμην, ou quelque chose de pareil. Les philosophes sévères négligeoient leurs cheveux, ou les portoient très-courts.

Rarus sermo illis et magna libido tacendi,
Atque supercilio brevior coma,

dit Juvénal[d] : passage extrêmement clair et facile, et dans lequel, pourtant, Hérault[e] a trouvé je ne sais quel sens obscur et recherché. Les stoïciens, particulièrement, qui affectoient une grande austérité de langage et d'extérieur, se rasoient jusqu'à la peau, et c'est à eux surtout, et aux pythagoriciens, que le poëte fait allusion. L'auteur du Timarion[f] raconte qu'il vit en enfer Hippocrate τὴν κεφαλὴν ἐν χρῷ κεκαρμένον, κατὰ τοὺς Στωϊκούς. Dans l'Encan, de Lucien[g], Jupiter dit à Mercure : « Appelles-en un autre ; appelle ce *tondu*, cette face rébarbative, cet homme du Portique. » Les stoïciens, qui étoient issus des cyniques, leur avoient pris cette mode. Quand Diogène fut chargé d'élever les enfans de Xéniade, il prit à tâche d'en faire de petits cyniques, les habituant à ne porter ni tuniques ni chaussures, et à se faire tondre jusqu'à la peau, ἐν χρῷ κουρίας εἰργάζετο, selon l'expression de son biographe[h]. On peut consulter Dusoul sur Lucien[i], et les interprètes de Juvénal[k].

[a] *S. 15, p. 329. Schow.*
[b] *Cf. not. ad Herodian. Epim. p. 204.*
[c] *VI, 67.*
[d] *II, 15.*
[e] *Advers. II, c. 16 ; et ad Martial. I, Ep. 25.*
[f] *§. 37.*
[g] *§. 20.*
[h] *Diog. Laert. VI, §. 31.*
[i] *Loc. cit.*
[k] *Loc. cit.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

παύσῃ τοὺς ἐραστὰς ἐπισυρόμενος, ὥσπερ ἡ Πηνελόπη τοὺς μνηστῆρας· ὥστε εἰ μή σοι ὄχλος οἱ τοιοῦτοι τῶν ἀνθρώπων, χρῶ ᾧ προῄρησαι βίῳ· εἰ δ' ἔστιν, ὡς πείθομαι, καὶ οὐ μικρὸς, τοὺς μὲν ἄλλους βοηθοὺς χαίρειν ἔα (1) δι' ὧν πολλάκις ἐπειράθης αὐτοὺς ἀπελάσαι σαυτοῦ καὶ οὐκ ἴσχυσας, ἔνδυσαι δὲ τὰ Διογένεια ὅπλα[b], οἷς κἀκεῖνος ἀπήλασε τοὺς ἐπιβουλεύοντας τῶν ἐραστῶν (2), καὶ πείθου μηδένα ἐπιπελάσειν σοι τῶν ἐραστῶν. Δεινὰ γὰρ ταῦτα καταγωνίσασθαι τοὺς τοιούτους ἐχθροὺς, καὶ ἀποκρύψαι τὸν μὴ ἐθέλοντα τούτοις ἐκ τοῦ ἐμφανοῦς μάχεσθαι, ὥσπερ ἀΐδος κυνῆ (3) τὸν περικείμενον αὐτήν (4).

la mollesse, tu ne cesseras d'attirer à toi les amans, comme Pénélope attiroit les prétendans. Si donc de pareils soupirans ne t'importunent pas, persiste dans le genre de vie que tu as choisi ; mais si, comme je me le persuade, tu n'en es pas médiocrement embarrassé, renonce aux défenseurs que tu as, souvent et sans succès, employés pour les chasser, et revêts-toi des armes dont Diogène se servit pour éloigner ceux qui lui tendoient des piéges. Sois bien sûr qu'alors aucun amant ne s'approchera de toi; car ces armes sont parfaites pour vaincre de tels ennemis, et pour protéger celui qui ne veut pas les combattre à découvert : ainsi le casque de Pluton cachoit celui qui le portoit.

[a] *Voyez plus haut, p. 17.*

[a] *S. 63.*
[b] *C. 1, p. 5.*
[c] *IX, 41, 25.*
[d] *Or. XX, p. 238 B.*
[e] *Voy. Notices des Mss. t. X, p. II, p. 200.*
[f] *Astron. II, 12, p. 445.*
[g] *De dæmon., p. 119.*
[h] *N. 389.*
[i] *Pag. 200.*
[k] *III, c. 7.*
[l] *II, 4, 2.*
[m] *Orat. III, p. 93 A.*
[n] *Cod. reg. 573, p. 269, 2.*
[o] *Hysm. X, p. 385.*
[p] *Notices des Mss. t. X, p. II, p. 240.*
[q] *Adag. 19, 27.*

(1) χαίρειν ἐᾶν est une locution vulgaire, au sujet de laquelle on peut voir Fischer, sur le Phédon[a]; l'abbé Henke, sur la Vie de Josephe[b]; Valckenaër, sur Hérodote[c]; et à laquelle je ne me serois pas arrêté, sans l'occasion qui se présente de la restituer à Thémistius[d] : Ὁ δὲ, dit cet orateur, τὰ φάρμακα μὲν καὶ τὰ σιδήρια εἴασε καὶ τὴν Ἱπποκράτην. Écrivez, d'après le man. de Valois[e], χαίρειν εἴασε.

(2) Les mots τῶν ἐραστῶν doivent sans doute être effacés; ils reviennent une ligne plus bas : le copiste, par distraction, les aura écrits deux fois.

(3) Sur l'ἀΐδος κυνῆ, voyez Hésychius et les notes d'Alberti ; Muncker, sur Hygin[f] ; Gaulmin, sur Psellus[g] ; Bergler et M. Elmsley, sur les Acharniens[h]; Kirchmann, *de Annulis*[i] ; Berger, sur Achilles Tatius[k] ; Heyne et Clavier, sur Apollodore[l] ; M. Morelli, sur Aristide, p. 88. Grégoire de Nazianze[m] : οὐκ ἔστιν ὅπως ἑαυτὸν ἀποκρύψει, οὐδ' ἂν πολλὰ στραφῇ καὶ παντοῖος γένηται ταῖς ἐπινοίαις, οὐδὲ εἰ τὴν ἀΐδος κυνέην (ὃ δὴ λέγεται) περιθέμενος ... ἑαυτὸν ἀποκλέψειε : sur quoi, Basile de Césarée fait la remarque suivante[n] : ἀΐδος δὲ κυνέην μέλαιναν περικεφαλαίαν φασί· κυνέη δὲ, ἡ ἀπὸ κυνὸς δέρματος κατεσκευασμένη. Eumathius[o] a employé cette phrase d'une façon particulière : Δάφνιε Ἄπολλον, Ὑσμινίου φεῖσαι παιδὸς, σῆς δαφνης λαμπρῶς ποτὲ περιεστεμμένου τὴν κεφαλὴν, καὶ νῦν την ἐμὴν ταύτην οἰκτραν κεφαλὴν ᾅδου κυνέῃ κατακαλύπτοντος.

(4) Le manuscrit porte αὐτῇ, que j'ai corrigé sans balancer. J'ai fait voir, sur les lettres de Diogène[p], combien cette permutation de l'*iota* final et du *ny* étoit fréquente. Michel Apostolius[q], parlant du magicien Pasès, qui retrouvoit toujours dans sa poche la monnoie qu'il avoit dépensée, s'exprime ainsi : Τὸ γὰρ ἡμιώβολον διδοὺς, παρ' ἑαυτὸν εὑρίσκετο. Pantin n'a pas eu la hardiesse de mettre dans le texte sa conjecture évidente, παρ' ἑαυτῷ. Le manuscrit A 85 de la Bibliothèque

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

X.

AUX THESSALIENS.

Les hommes n'ont pas été faits pour les chevaux, mais les chevaux pour les hommes. Tâchez donc de prendre plus de soin de vous que des chevaux. Autrement, sachez bien que vous posséderez des che-

Ι'.

ΘΕΣΣΑΛΟΙΣ (1).

Οὐ γεγόνασιν οἱ ἄνθρωποι τῶν ἵππων χάριν, ἀλλ' οἱ ἵπποι τῶν ἀνθρώπων. Ὥστε πειρᾶσθε ὑμῶν ἢ τῶν ἵππων (2) ἐπιμελεῖσθαι· ἐπεὶ εὖ

Mazarine porte παρ' ἑαυτῷ. Dans un discours de Pléthon, publié récemment par M. Mustoxydi [a], on lit : Τὸ δὲ Μούσας ἡμῶν ἔθνος οὐκ ἄμουσον οὐδ' ἀπαίδευτον, οὐδέ γε τὸ ψυχῆς ἀνθρωπίνης τῇ ἀθανασίᾳ νομίζον ἀγενές : lisez τὴν ἀθανασίαν νομίζον. Cette construction régulière se retrouve vers la fin de ce même discours [b] : Ἀθανάτους ἡμῶν τὰς ψυχὰς νενομικότα. Νομίζειν τὴν ἀθανασίαν ψυχῆς, ἀθανάτους τὰς ψυχάς, est une locution analogue à la formule νομίζειν θεούς, qui est si connue par le début des *Mémorables* de Xénophon, et sur laquelle on peut consulter les *Adversaria* de Porson [c], et Gottleber, sur le Ménexène [d]. Quoiqu'il semble inutile de justifier la construction πειθεῖσθαί τι, je citerai cette phrase de Synésius [e] : Πειπόρφυρά τε ἔστι καὶ πείχρυσοι, καὶ λίθους ἐξ ὁρῶν τε καὶ θαλαττῶν βαρβάρων, τοὺς μὲν ἀναδεῖσθε, τοὺς δὲ ὑποδεῖσθε, τοὺς δὲ περίκεισθε, τοὺς δὲ ἐξαρτᾶσθε, τοὺς δὲ περιτιθᾶσθε, τοῖς δὲ ἐφιζάνετε. Synésius s'est encore ailleurs [f] exprimé de même : Ἡ δὲ ἀδελφιδῆ (un scholiaste manuscrit, ἀνεψιά) πόθεν ἥκει (schol. δεύτερος ἀόριστος οὐκ ἀπὸ τοῦ ἥκω, ἀλλ' ἀπὸ τοῦ ἵημι τὸ ἔρχομαι. Lisez : οὐκ ὀπὸ τοῦ ἵημι, ἀλλ' ἀπὸ τοῦ ἥκω τὸ ἔρχομαι.) ὅθεν τὸν πάφον· ὁ γὰρ, οἶμαι, νομίζει νυμφευτείαις (schol. σωνήθειά ἐστι νύμφαις) βαδίζειν ἐπ' ἐκφορά (schol. ἔξοδος. Ἐκφορὰ λέγει τὸ ἔξόδιον καὶ ὁ λεγόμενος ὀνλαφιασμός)· ἀλλ' ὀν φοινικίδι (schol. ὀν λαμπρᾷ στολῇ, μαγναδίῳ) καὶ ποτε, καὶ διαφανὴς ὁ κεκρύφαλος (schol. ὁ κεκρυμμένος κοσμος) καὶ χρυσία καὶ λίθους ἐξήρτητο τε (schol. ἐκκεκραμένης εἶχε) καὶ περιεκειτο (schol. περιενδέδυτο).

(1) Athanasius, lettre quinze : *Crates Thessalonicensibus felicitatem.* Je ne crois pas, malgré sa traduction, que son manuscrit n'eût pas la leçon Θεσσαλοῖς ; mais elle y étoit sûrement par une abréviation qu'il aura mal lue, en cette façon, peut-être : Θεσσᾶ.

(2) Il y a ici ellipse du mot μᾶλλον. Elle est très-fréquente, et beaucoup de savans en ont parlé. Voyez M. Bast, dans sa Lettre critique [g] ; M. Heyne, sur le vers connu de l'Iliade [h],

Βούλομ' ἐγὼ λαὸν σόον ἐμμέναι ἢ ἀπολέσθαι·

M. Jacobs, sur Damagetas [i] ; les *Ellipses Grecques* de l'édition de M. Schæfer, &c. Parmi les exemples de cette ellipse, on cite toujours cet endroit de Xénophon [k] : Ἄλλο δὲ λέγοντος, ὅτι θερμὸν εἴη παρ' ἑαυτῷ τὸ ὕδωρ ὃ πίνοι, « Ὅταν ἄρ' (ἔφη) βούλῃ θερμῷ λούσασθαι, ἕτοιμον ἔσται σοι. » — « Ἀλλὰ ψυχρὸν (ἔφη), ὥστε λούσασθαι, ἐστίν. » On dit que c'est pour ψυχρὸν μᾶλλον ἢ ὥστε λούσασθαι. Cela est trop forcé ; rien n'est sous-entendu : *frigida est qua lavetur.* Nous dirions, par un tour tout pareil : « l'eau est froide, l'eau est bien froide pour s'y baigner. » L'ellipse de *magis*, en latin, n'est pas rare non-plus. Claudien [l] :

> ..... *Phalarin tormentaque flammæ*
> *Profuit et Siculi mugitus ferre juvenci,*
> *Quam tales audire choros.*

On peut voir sur ce passage Clavier et Burmann, et ajouter Taubmann sur les Ménechmes [m] et sur le *Rudens* [n], avec les Ellipses Grecques, au mot Μαλλον.

[a] Συλλογὴ ἀνεκδ. p. 1.
[b] Pag 6.
[c] Pag. 238.
[d] Cap. VII, p. 29.
[e] De regno p. 16 A.
[f] Epist. III, p. 158 B.
[g] Pag. 186.
[h] vers. Lat. A. 117.
[i] Epigr. 6.
[k] Mem. III, 13, 3.
[l] Gildon. 186.
[m] V, 1, 21.
[n] IV, 4. 70.

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

ἴστε ὅτι ἔχετε ἵππους πολλοῦ ἀξίους, αὐτοὶ ὀλίγου ἄξιοι ὄντες.

vaux d'une grande valeur, et que vous-mêmes n'en aurez presque aucune.

ΙΑ'.

ΑΘΗΝΑΙΟΙΣ (1).

Πυθανόμαι ὑμᾶς ἀπορεῖν χρημάτων. Τοὺς ἵππους οὖν ἀπόδοσθε καὶ εὐπορήσετε· ὅταν δὲ χρείαν ᾖ ἵππων, τοὺς ὄνους χειροτονήσατε ἵππους εἶναι[a]. Τοῦτο γὰρ σύνηθες ὑμῖν ἐν πόλει, μὴ τοὺς ἐπιτηδείους πρὸς τὰς χρείας, ἀλλὰ τοὺς κεχειροτονημένους ποιεῖσθαι (2). Ἀλλ' εἰ μὲν ἐν τοῖς μείζοσι τὸ μὴ ὂν (3) ὅμως τὴν χρείαν οὐ διαφθείρει, μὴ δὴ ἐν τοῖς ἐλάττοσι προσδοκᾶτε. Ὥστε διὰ τοῦτο πείσθητέ μοι, καὶ τοὺς ἵππους, ἐπειδὰν ἀργυρίων δέησθε καὶ πόρος ἄλλοθεν μὴ ᾖ, ἀπόδοσθε· τοὺς δὲ ὄνους, ὅταν χρεία ᾖ, χειροτονῆσαι (4) ἵππους εἶναι.

[b] *Voyez plus haut, p. 6.*

XI.

AUX ATHÉNIENS.

J'apprends que vous manquez d'argent. Vendez vos chevaux, et vous sortirez d'embarras ; puis, quand vous aurez besoin de chevaux, décrétez que les ânes sont des chevaux. Vous êtes dans l'usage d'avoir la plus haute estime, non pour ceux qui sont propres aux choses, mais pour ceux qui ont eu vos suffrages. Si dans les conjonctures majeures, ce qui n'est pas convenable à la circonstance peut pourtant ne pas nuire, comptez que dans de moindres affaires il n'en sera pas autrement. Croyez-moi donc : puisqu'il vous faut de l'argent, et que vous n'avez point d'autre ressource, vendez vos chevaux ; puis, quand il sera nécessaire, décrétez que les ânes sont des chevaux.

(1) Cette lettre n'est pas dans le recueil d'Athanasius.

(2) Il doit manquer ici un mot, soit dans le manuscrit, soit dans ma copie, que je n'ai pu revoir sur l'original. Ce mot est peut-être φαπηνοὺς, ou quelque autre du même sens.

(3) Il faut peut-être lire τὸ μὴ ὂν ὀπτήδειον, ou τὸ μὴ ὀνήσιμον, ou quelque expression analogue.

(4) Je n'aime pas cet infinitif après πείσθητε et ἀπόδοσθε : autrement rien ne m'arrêteroit ; car rien de plus commun que l'emploi elliptique de l'infinitif pour l'impératif. On peut consulter Hemsterhuys sur le Plutus[a] ; Battier, dans la Bibliothèque de Brême[b] ; Palairet[c], sur ces mots de S. Matthieu, μὴ ὀμόσαι ὅλως ; le D. Coray, sur Héliodore[d] ; les Ellipses Grecques, de l'édition de M. Schæfer, aux mots Εὔχεσθαι et Θέλειν ; Bongiovanni, sur son scholiaste d'Homère[e], où il remarque que cet emploi de l'infinitif se trouve aussi en hébreu et en italien. Cet usage de la langue Italienne, que Lami[f] compare aussi au grec, sur ce point, est bien connu, et les exemples ne manquent pas.

Deh! non ti procacciar prima del tempo
I difetti del tempo,

[a] *Vers. 598.*
[b] *Class. 8, p. 918.*
[c] *Bibl. Brem. nov. class. 3, p. 155.*
[d] *Pag. 133.*
[e] *Il. A. 14.*
[f] *Ad Meurs. t. II, p. 507.*

Digitized by Google

XII.

AUX ATHÉNIENS.

Ne vous étonnez point si Diogène, qui disoit que tout appartient au sage, ne s'approchoit pas de vous pour demander, mais pour redemander. En effet, vous n'êtes nullement surpris que tout soit à Dieu ; vous en convenez même : et si quelque divinité, vous apparoissant en songe, vous ordonne de lui sacrifier, vous obéissez, et vous ne dites point que le soleil, *par exemple*, vous demande quelque chose ; vous dites qu'il redemande ce qui est à lui. Ainsi, dans la conviction que tout appartient à Dieu, vous ne vous fâchez point lorsqu'il vous redemande quelque chose : il en est de même du sage. Ne dites-vous pas qu'entre amis tout est com-

ΙΒ'.

ΤΟΪΣ ᾈΘΗΝΑΪΟΙΣ (1).

Μὴ θαυμάζετε εἰ Διογένης πάντα τοῦ σπουδαίου εἶναι λέγων, τοσοῦτον οὐκ ᾔτει ὑμᾶς, ἀλλ' ἀπαίτει [a]. Οὐ γὰρ ὅτι πάντα τοῦ θεοῦ ἐστι θαυμάζετε, ἀλλ' ὁμολογεῖτε· κἂν τις ὑμᾶς κατ' ὄναρ ἐμπελάσας θῦσαι προστάττῃ, αὐτῷ θύετε, καὶ οὐ λέγετε μεταιτεῖν τὸν Ἥλιον ὑμᾶς, ἀλλὰ τὰ αὐτοῦ (2) ἀπαιτεῖν. Ἔπειτα τοῦ θεοῦ λέγοντες πάντα, οὐκ ἀσχαλλετε ὅτῳ τι ἀπαιτῶνται ὑπ' αὐτοῦ· τὸ αὐτό ἐστι καὶ ἐπὶ τοῦ σπουδαίου. Πάντα λέγετε καὶ (3)

LETTRES de Cratès le Cynique.

[a] *Voyez plus haut, pag. 10.*

a dit le Guarini dans le *Pastor fido* [a]. Nous nous servons même aussi quelquefois de cet infinitif, mais cela est familier, et n'a lieu qu'en certaines circonstances. Voltaire [b] : « *Interroger* M. Grosse, » si le phosphore de Boyle s'allume dans » le vide. » Nous sous-entendons alors, *il faut*, comme les Grecs, δεῖ, χρή, κελεύω, et les Latins, *jubeo*. C'est pour éviter ce mélange de l'infinitif et de l'impératif, que je préférerois, avec Duker, dans Thucydide [c], καταπίπλητε, à καταπιπλῆχθαι de quelques manuscrits : quant à καταπιπλῆχθε, de la plupart des éditions, c'est une faute d'orthographe, qu'il est étonnant de trouver dans Duker, qui a fait sur ce mot une bonne note. Il y a dans S. Luc [d] : Μηδὲν αἴρετε εἰς τὴν ὁδὸν... μήτε ἀνὰ δύο χιτῶνας ἔχειν. Cette phrase est bonne pour illustrer celle du pseudo-Cratès, mais je crois que ce seroit en faire une fausse application que de s'en servir pour autoriser dans Thucydide la leçon καταπιπλῆχθαι. La correction facile que j'ai faite, dans l'index de Diogène [e], à un passage de S. Chrysostome, avoit aussi pour motif d'éviter le mélange de l'impératif et de l'infinitif.

(1) Cette lettre n'est pas dans le recueil d'Athanasius.

(2) αὐτῷ seroit mieux, ainsi que αὐτῶν pour αὐτῶν, à la fin de la lettre.

(3) Il faut probablement lire, comme dans la lettre suivante, πάντα λέγετε τοῦ θεοῦ, καὶ κοινὰ τὰ φίλων, ou au moins effacer καί. J'ai parlé plus haut [f] de ce raisonnement. Quant au proverbe fort connu κοινὰ τὰ φίλων, on peut consulter ce que j'en ai dit dans le volume précédent [g], et une note de Ménage sur Diogène de Laërte [h]. Diogénianus [i] : Κοινὰ τὰ φίλων. Δήλη. Le manuscrit A 86 de la Bibliothèque Mazarine : Κ. τὰ φίλων· ἤδη ἡ παροιμία δήλη. Peut-être ! ἡ δὴ παροιμία δήλη.

[a] *I, sc. 1.*

[b] *To. LXIX, p. 104, éd. Kehl, 12.°*

[c] *VII, 77.*

[d] *IX, 3.*

[e] *Notices des Mss. t. X, p. II, p. 292.*

[f] *Pag. 9.*

[g] *Part. II, pag. 166, 283.*

[h] *VIII, 10.*

[i] *V. 76.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

κοινὰ τὰ φίλων, καὶ φίλον τῷ θεῷ μόνον τὸν σπουδαῖον· ἀλλ' ὅταν ἀπαιτήσῃ παρά τινος ὑμῶν τὸν ὀβολὸν, ὡς τὰ αὐτῶν μεθιέμενοι συμφέρεσθε.

mun, et que le sage seul est ami de Dieu ! Pourtant, quand le sage redemande une obole à quelqu'un d'entre vous, vous délibérez, comme s'il s'agissoit de l'abandon de votre propriété.

ΙΓ'.

[a] *Athanas. 16.*

ΤΟΪΣ ΑΥΤΟΪΣ [a].

Διογένης ὁ κύων ἔλεγε πάντα τοῦ θεοῦ καὶ κοινὰ τὰ φίλων, ὥστε πάντα εἶναι τούτου (1), καὶ τὸν τούτων τι τῶν λημμάτων (2) ἐκ τοῦ λόγου ἀθετοῦντα, ὅρκια συγ-

XIII.

AUX MÊMES.

Diogène le chien disoit que Dieu est maître de toutes choses, et qu'entre amis tout est commun ; de sorte que tout lui appartenoit, à lui Diogène, et qu'en rejetant l'une des prémisses de ce raisonnement, on ne rompoit

(1) Cet endroit semble altéré. Athanasius : *itaque cuncta esse sua.* Pour avoir ce sens, il faudroit ἑαυτοῦ ou αὐτοῦ, au lieu de τούτου. Je pense que la pensée étoit un peu plus développée, et qu'il y avoit τοῦ σπουδαίου (ὁ σπουδαῖος γὰρ τῷ θεῷ φίλος), καὶ τὸν . . ., ou quelque chose de semblable.

(2) Je n'ai pas hésité à écrire λημμάτων au lieu de λημάτων du manuscrit. Λῆμμα, en termes de dialectique, est ce que les Latins appeloient *sumptio*, la majeure d'un syllogisme. *Voyez* Grævius, sur le *Soléciste de Lucien* [a] ; M. Wyttenbach, sur *Musonius* [b] ; Muret, dans ses *Leçons diverses* [c]. Un passage de Crinis le stoïcien [d] éclaircira ceci parfaitement : Λόγος ἐστὶν τὸ συνεστηκὸς ἐκ λήμματος καὶ λημμάτων, καὶ προσλήψεως, καὶ ἐπιφορᾶς· οἷον ὁ τοιοῦτος· εἰ ἡμέρα ἐστὶ, φῶς ἐστι· ἡμέρα δέ ἐστι· φῶς ἄρα ἐστί. Λῆμμα μὲν γὰρ τὸ, εἰ ἡμέρα ἐστὶ, φῶς ἐστι· πρόσληψις, τὸ ἡμέρα δέ ἐστιν· ἐπιφορὰ δὲ, τὸ φῶς ἄρα ἐστι. Musonius, *ap. Wyttenb. Philom. II, p. 4.* λαβόντος δέ τινος λῆμμα γνώριμον τοῦτο, τὸ πᾶν ἀγαθὸν αἱρετέον εἶναι : « Mais si l'on prend pour *majeure* cette pro- » position connue, que tout bien doit être » choisi. » Athanasius n'a point fait sentir la force des termes qu'il avoit à rendre ; il traduit : *Quod si quis aliquid horum violaverit.* J'ai déjà, sur Philostrate [e], traité de la permutation des mots λῆμμα et λῆμα : on peut ajouter à ma note celle de Valkenaer sur Ammonius [f]. Il ne me semble pas que, dans Longin [g], les mots ἐκλογὴ τῶν λημμάτων aient été bien entendus ; ils signifient, je crois, « le choix des » *argumens*, des moyens, des pensées : » et dans le même auteur [h], γενναῖον τὸ λῆμμα, « la *pensée* est noble. » Dans une lettre de Philostrate [i], Olearius a écrit, avec autant d'ignorance que de témérité, Δάναός σοι πατὴρ, χεὶρ ἐκείνη καὶ βλέμμα φοινικόν, au lieu de l'excellente leçon λῆμα φοινικόν, qu'avoient les éditions, et que Lambert Bos a justement défendue, comme je l'ai remarqué ailleurs [k]. En cet endroit, le manuscrit 140 du Vatican porte : καὶ χ. ἐκείνη δὲ λῆμμα φ. La répétition de καὶ n'est pas sans quelque vigueur, et la leçon λῆμμα, quoique vicieuse, confirme l'ancienne leçon λῆμα, que Morel avoit assez bien rendue par *animus.* Si ce sens de λῆμα ne paroît pas suffisamment éclairci par ce que j'ai dit à l'endroit indiqué de mes remarques sur Philostrate, Toup, sur Longin [l], et M. Blomfield, sur les Sept chefs d'Eschyle [m], donneront d'autres détails.

[a] *S. 5.*
[b] *Philom. II, p. 14.*
[c] *Lib. IV, c. 5.*
[d] *Ap. Diog. Laert. VII, 76.*
[e] *Her. p. 605.*
[f] *Anim. II, 15, p. 142.*
[g] *S. 10, 1.*
[h] *S. 40, 4.*
[i] *Ep. 42, p. 933.*
[k] *Ad Heroica, l. c.*
[l] *Ad S. 49, 4.*
[m] *Gloss. 444.*

pas

Digitized by Google

pas l'alliance des Grecs et des Troyens, mais les liens mêmes de la vie humaine. Croyez donc le raisonnement de Diogène, et ne vous fâchez point quand les sages vous demandent une pièce de trois oboles. En effet, ce n'est pas votre bien que vous donnez, c'est le leur que vous leur rendez.

χεῖν, ὅτ' Ἀχαιῶν καὶ Τρώων (1) ἀλλὰ τὰ τοῦ βίου· ὥστε πειθόμενοι τῷ λόγῳ, μὴ χαλεπαίνετε ὅταν αἰτῶνται παρὰ τῶν σπουδαίων τὸ τριώβολον· οὐ γὰρ τὰ αὐτῶν (2), ἀλλὰ τὰ ἐκείνων ἀποδίδοτε (3).

LETTRES de Cratès le Cynique.

XIV.

À HIPPARCHIA.

La nature n'a point fait les femmes inférieures aux hommes : en effet,

ΙΔ'.

Ἱππαρχίᾳ [a].

Αἱ γυναῖκες ἀνδρῶν ἔφυσαν χείρους (4). Ἀμαζόνες γοῦν, αἱ

[a] *Athanas. 17.*

(1) Allusion à la rupture de la trêve, au IV.e livre de l'Iliade :

Πειρᾶν θ' ὥς κε Τρῶες ὑποσπόνδους τε Ἀχαιοὺς
Ἄρξωσι πρότεροι ὑπὲρ ὅρκια δηλήσασθαι.

Il y a dans Lucien une allusion du même genre ; c'est vers le commencement de son Apologie pour les littérateurs à la solde des grands seigneurs : Τοῦτ' οὐ τὴν ὑπὲρ Ἑλένης, μὰ Δί', οὐδ' ὑπὲρ τῆς ὧν Ἰλίῳ γενομένων, ἀλλ' ἔργῳ ἀναπεπομένων λόγων καλῶς πρότερον εἰρῆσθαι δοκούντων.

(2) Αὐτῶν seroit mieux.

(3) Il auroit dû écrire et avoit peut-être écrit ἀποδίδοτε : car ἀποδίδοσθαι signifie *vendre ;* mais ἀποδιδόναι a le sens de *rendre.* A ce que j'ai dit de cette différence, en restituant à Philostrate [a] ἀποδώσῃ, *tu vendras,* au lieu de ἀποδώσεις, *tu rendras,* on peut ajouter ce qui a été remarqué par Brunck, sur les Grenouilles d'Aristophane [b] ; par le docteur Coray, sur Théophraste [c] ; par Ruhnkenius, sur les *Mémorables* de Xénophon [d]. Le scholiaste de Thucydide [e] traduit fort bien ἀποδόσθαι par πωλῆσαι. La distinction est bien sensible dans ce passage d'Antisthène, faisant parler Ajax [f] : ἀξιῶ λαβεῖν, ἵν' ἀποδῶ τὰ ὅπλα τοῖς φίλοις· οὗτος δὲ ἵν' ἀποδῶται. Lysias dit dans son Discours contre Eratosthène [g] : Τὰ μὲν βέλτιστα ἔλαβον, τὰ δὲ λοιπὰ εἰς τὸ δημόσιον ἀπέδοσαν. L'abbé Auger traduit [h] : « Ils gardèrent ceux qui étoient » d'un certain prix, et *vendirent* les autres » au profit du trésor. » Si Lysias avoit écrit ἀπέδοντο, *vendirent* ne seroit pas un contre-sens. Dans la traduction Latine qu'Auger a jointe à son texte, on lit, *reliqua contulerunt in publicum ;* ce qui est bien meilleur.

(4) Je crois qu'il faut ajouter οὐκ après ἀνδρῶν, et j'ai traduit d'après cette restitution. En effet, les cyniques croyoient les femmes moralement égales aux hommes. Ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς ἡ αὐτὴ ἀρετή : c'étoit un des principes d'Antisthène, selon Diocles dans Diogène de Laërte [i]. Antisthène tenoit peut-être cette doctrine de Socrate son maître, et les stoïciens la reçurent de l'école des cyniques. *Stoici,* dit Lactance [k], *et servis et mulieribus philosophandum esse dixerunt.* Le stoïcien Cléanthe [l] avoit traité ce sujet dans un livre aujourd'hui perdu ; mais nous avons encore sur la même question deux dissertations du stoïcien Musonius, publiées par M. Wyttenbach dans le premier livre de sa *Philomathie.* La première contient l'examen de ce problème : « Faut-il donner aux filles la même éducation qu'aux » garçons ! » Musonius est pour l'affirmative. C'étoit aussi l'avis de Plutarque,

[a] *Her. p. 287, sqq.*
[b] *Vers. 1235.*
[c] *Pag. 248.*
[d] *Pag. 230.*
[e] *I. c. 29.*
[f] *Orat. Gr. t. VIII, p. 53.*
[g] *T. I, p. 252.*
[h] *Pag. 28.*
[i] *VI, 12, avec les notes des interpr.*
[k] *Instit. III, 25.*
[l] *Diog. Laert. VIII, 175.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

τοσαῦτα ἔργα ἀσκήσασαι, οὐδενὶ ἀνδρῶν ἐμειονέκτησαν· ὥστε, εἰ μέμνῃ τούτων (1), μὴ ἀπολίπου τούτων· ὁ γὰρ ἂν πείσῃς ἡμᾶς ὡς παρ' ἑαυτῇ θρύπτῃ [a] (2). Αἰσχρὸν δὲ ὡς ἐπὶ τούτῳ συγκυνίζειν [b] καὶ ἐν πύλαις εὐδοκιμήσασαν τῷ γαμέτῃ καὶ τῷ πλούτῳ (3), νῦν μετανοεῖν, καὶ ἐκ μέσης τῆς ὁδοῦ ἀναστρέφειν.

[a] *Man. de S. Marc*, θρύπτῃ.

[b] *Man. de S. Marc*, συγκυνίζειν.

les Amazones, qui ont exécuté de si grandes choses, n'étoient en rien au-dessous de l'autre sexe. Si tu te souviens de leur histoire, ne te laisse pas vaincre par elles ; car tu ne réussiras pas à me faire croire que tu ne vis pas chez toi dans la mollesse. Il est honteux de n'avoir pas eu plus long-temps la force de partager mon cynisme, et, après t'être distinguée du vulgaire des femmes par le choix d'un époux tel que moi et par le luxe de la vertu, de te repentir, et, quand tu es à moitié chemin, de revenir sur tes pas.

dans un traité dont Stobée nous a conservé quelque chose. Musonius dit que les femmes n'ont point d'autres vertus que les hommes, et que, pour arriver à des vertus pareilles, il faut des institutions pareilles. Suivant cette thèse dans ses différens détails, il se sert, pour montrer que la valeur même n'est pas étrangère aux femmes, de l'exemple des Amazones, employé aussi par notre Cratès : Ὅτι δὲ καὶ ἀλκή τις δι' ὅπλων μάτην αὐταῖς ἐδήλωσε τὸ Ἀμαζόνων γένος, ἔθνη πολλὰ δι' ὅπλων καταστρεψάμενον. Musonius, dans la seconde dissertation, soutient que les femmes doivent, aussi-bien que les hommes, se livrer à la philosophie. Ce qui prouve encore la nécessité d'ajouter la négation, c'est que, dans la lettre XVI.[c], Cratès dit à Hipparchia de persister dans le cynisme, parce qu'elle n'est en rien inférieure à lui. La conjonction γοῦν, qui suit, Ἀμαζόνες γοῦν, est une autre preuve ; car elle s'emploie fréquemment pour amener un exemple qui sert de confirmation à une proposition précédente.

(1) Cette forme μέμνῃ peut étonner sous la plume de Cratès. *Voyez* Fischer, sur Weller [a], Koen, sur Grégoire de Corinthe [b] ; et, plus bas, dans l'*Appendice*, la note 2 de la lettre II.

(2) Cela est, ou me paroît, au moins, fort peu intelligible. Athanasius : *non enim nobis persuadebis quòd eas sequaris, quousque delicatè vivas.* Avoit-il un autre texte, ou traduisoit-il ainsi par conjecture et au hasard ! Pour trouver une espèce de sens, j'ai supposé qu'il manquoit la négation οὐ après ὡς : ὡς οὐ παρ' ἑαυτῇ θρ. Je voudrois aussi ἂν πείσειας ou πείσαις.

(3) Cette phrase est fort corrompue. Athanasius traduit : *Turpe est enim iis deliciis inerum* (lisez *mecum*) *cynicè velle vivere, et, cùm plus olim cum tuo conjuge divitiis triumphaveris, nunc &c.* Ce latin n'est pas plus clair que le grec. L'auteur avoit peut-être écrit : αἰσχρὸν δ' ἔως ὅτι τούτῳ συγκυνίζειν, καὶ ἐν πολλαῖς (ce dernier mot paroît à-peu-près sûr : le mot *olim*, d'Athanasius, peut faire songer à τὴν πάλαι) οὐδοκ. τῷ γαμέτῃ, καὶ τῷ πλούτῳ πολεμήσασαι, νῦν μετ., ou, ce que je préfère, οὐδοκ. τῷ γαμ. καὶ τῷ πλούτῳ τῆς ἀρετῆς. Πλοῦτος ἀρετῆς sera suffisamment justifié par les exemples que j'ai recueillis sur Athénée [c] ; sur Eunape [d], où se trouve [e] la locution, ὁ ἀπὸ τῆς ἀρετῶν πλοῦτος ; et sur cet endroit des Fragmens de Constantin Manassès [f], πᾶς ἀνὴρ ὁ μὴ πλουτῶν ἀμφὶ μελαίνας φρένας.

[a] *T. 3, p. 134.*
[b] *D. Ion. §. 25, p. 411.*
[c] *Anim. Schw. t. VIII, p. 466.*
[d] *P. 419.*
[e] *Pag. 182, Comm.*
[f] *IV, 33.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

XV.

À HIPPARCHIA.

Tu t'occupes de moi, et je t'approuve ; mais je te blâmerai de conserver des habitudes vulgaires, et de ne pas te livrer à la philosophie, comme je te l'ai recommandé.

ΙΕ'.

ἹΠΠΑΡΧΊΑ (1).

Ἐγὼ δ' ὅτι μέν σοι μέλεταί μου, ἀπεδεξάμην σε· ὅτι δὲ ἰδιωτεύεις, καὶ οὐ φιλοσοφεῖς, εἰς ὅ σε προὐτρεψάμην, μέμψομαι.

XVI.

À HIPPARCHIA.

On appelle notre philosophie *cynique*, et nous, l'on nous appelle *chiens*, non pas à cause de notre indifférence sur toutes les choses de la vie, mais parce que nous supportons courageusement des accidens que la mollesse ou l'opinion rend insupportables aux autres hommes. C'est pour cette raison, et non pour la première, que l'on nous a donné ce nom de *chiens*. Persiste donc avec moi dans le cynisme ; car la nature ne t'a point faite inférieure à Cratès, pas plus qu'elle n'a fait les chiennes inférieures aux chiens : persiste, afin de jouir de ta liberté naturelle,

ΙϚ'.

ἹΠΠΑΡΧΊΑ (2).

Οὐκ ἀπὸ τοῦ διαφορεῖν (3) περὶ πάντα κυνικὴν τὴν φιλοσοφίαν ἡμῶν ἐκάλεσαν καὶ ἡμᾶς κύνας, ἀλλ' ἀπὸ τοῦ σφοδρῶς ὑπομένειν τὰ ἄλλοις διὰ μαλακίαν ἢ δόξαν ἀνυπομόνητα· ὥστε διὰ τοῦτο καὶ οὐ διὰ τὰ πρῶτα κεκλήκασι κύνας ἡμᾶς. Μένε οὖν καὶ συγκύνιζε· οὐ γὰρ ἔφυς χείρων ἡμῶν· οὐδὲ γὰρ αἱ κύνες τῶν κυνῶν (4)· ἵνα σοι γένηται καὶ ἀπὸ τῆς φύσεως ἐλευθερωθῆναι,

(1) Cette lettre, qui n'est pas dans Athanasius, est un fragment de la dix-neuvième, et en a été séparée par quelque erreur de copiste.

(2) Cette lettre n'est pas dans Athanasius.

(3) Je soupçonne que l'auteur a pu écrire διαφέρειν. Les verbes διαφορεῖν et διαφέρειν sont facilement confondus, comme on le peut voir en consultant ce que j'ai remarqué sur Aristophane le grammairien [a]. Ou bien encore, il avoit peut-être écrit ἀδιαφορεῖν. C'est cette dernière idée que j'ai suivie en traduisant.

(4) J'ai dû écrire αἱ κύνες au lieu de οἱ κύνες du manuscrit. Musonius, au commencement de la première des deux dissertations que j'ai citées plus haut [b], se sert d'un argument pareil : Ἵππους μὲν καὶ κύνας ὁμοῦ οὐδὲν διαφερόντως παιδεύουσιν οἵτε ἱππικοὶ καὶ οἱ κυνηγετικοὶ τοὺς ἄῤῥενας τῶν θηλειῶν· ἀλλ' αἵ τε κύνες αἱ θηλεῖαι παραπλησίως τοῖς ἄῤῥεσι διδάσκονται θηρᾶν κ. τ. λ.

[a] *Post Herodian. pag 287.*

[b] *Pag. 33, not. 4.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

ὥστε (1) ἀπὸ τοῦ νόμου ἢ διὰ κακίαν [a] πάντες δουλεύουσιν.

[a] *Man.* ἢ διὰ κακίαν.

tandis que tous les hommes sont esclaves, ou par l'effet des lois, ou par celui de leur dépravation.

ΙΖ'.

[b] *Athanas. 18.*

Ἱππαρχίᾳ [b].

Ἔπεμψά σοι τὴν ἐξωμίδα ἣν ὑφηναμένη (2) μοι ἔπεμψας, ὅτι ἀπαγορεύεται τοῖς καρτερίᾳ χρωμένοις τοιαῦτα ἀμπέχεσθαι, καὶ ἵνα σε τούτου τοῦ ἔργου ἀποπαύσαιμι, εἰς ὃ πολλῆς σπουδῆς (3) ἐξῆλθες, ἵνα τις (4) δόξῃς φίλανδρος τοῖς πολλοῖς εἶναι. Ἐγὼ δὲ εἰ μὲν διὰ ταῦτά σε ἡγεόμην (5), εὖ γε ἐποίεις (6) καὶ

XVII.

À HIPPARCHIA.

L'*exomis* que tu avois tissue pour moi, je te l'ai renvoyée, parce qu'il n'est pas permis à ceux qui font profession de patience, de porter de tels vêtemens, et pour te détourner de ce genre d'occupation, dans lequel tu t'es jetée avec un extrême empressement. Tu as voulu, sans doute, que le vulgaire admirât ta tendresse conjugale. Assurément, si je t'avois épousée dans de telles in-

(1) Si ὥστε est correct, il est mis pour ὥσπερ: ce qui n'est pas sans exemple. Voyez ce que j'ai remarqué sur Marinus [a], en y joignant la note de M. Schæfer, au mot ὥστε de l'index.

[a] *P. 127.*

(2) Je placerai ici une remarque sur Thémistius [b], dont ce mot ὑφηναμένη me rappelle un passage, qui n'est peut-être pas aussi correct qu'il le paroît: Τὸν χιτῶνα ἐκεῖνον φορέσματα παρέξειν τοῖς ἀκεφίαις, ὃν γυνὴ ἐξυφάνατο μὴ ἔμπειρος καὶ ἀμαθὴς ἰσουργίας. Le manuscrit de Valois porte μύκης ἔμπειρος. Il faut peut-être lire μουσικῆς ἔμπειρος: changement qui conviendroit parfaitement à l'ensemble des idées.

[b] *Or. XXI, p. 250 D.*

(3) Il faut lire, je pense, πολλῇ σπουδῇ. Le *sigma* et l'*iota* final ont été souvent confondus: j'ai eu plus d'une occasion d'en faire la remarque [c]. On peut aussi construire εἰς ὃ ἐξῆλθες οὐ πολλῆς σπουδῆς. Je préfère l'autre manière, et je l'ai suivie en traduisant.

[c] *Voy. Not. ad Nic. Eugen. II, 178.*

(4) Cet emploi de τις avec un adjectif est expliqué dans une note sur Nicétas Eugénianus [d].

[d] *V, 292.*

(5) Il faut écrire ἡγόμην ou ἡγεόμην.

Athanasius: *si ob eam causam te in uxorem duxissem.*

(6) La particule ἄν manque peut-être devant ou après ἐποίεις. Il est nécessaire de la rendre à Thémistius [e]: Εἰ δὲ ἠδυνήθη τοῦ καρτοῦ καὶ ἐγεύσατο, εἶπον μέν, οὐ ἰδοῦ, καὶ αὐτὸς ἐν φωνῇ ὀκείνῳ, ὅτι πᾶς ὁ δῆμος γῆς καὶ ὑπὸ γῆν χρυσὸς ἀρετῆς οὐ ἀντάξιος. Le manuscrit de Valois autorise à écrire εἶπον ἄν, ἰδοῦ, et il porte πᾶς ὁ δῆμος, ce qui est meilleur. Ce mot πᾶς ὁ δῆμος γῆς est de Platon dans les Lois [f]. Au contraire, ἄν gâte ce passage d'Eumathius [g]: Ὑσμίνη παρθένῳ θυγατρὶ Σωφρόνης ἀνοχοεῖν ἐγκελεύει· ἡ δ' ἂν ἐζώσατο τὸν χιτῶνα: j'écris ἀνεζώσατο, avec le manuscrit 2897 de la Bibliothèque du Roi. Il n'est pas aisé de savoir ce que ἄν peut signifier dans cette phrase de Philostrate [h]: καὶ γὰρ ἂν κἀκεῖνο ἄπορον, Σωκράτει μὲν τῷ Σωφρονίσκου μὴ ὁμοιωθῆναι κύπον (τὸν Κεμπᾶν).... Θεσσαλοῖς δ' ὁμοιωθῆναι, παρ' οἷς ἀγροικίαι καὶ ἄκεφαλος, καὶ τὰ πυρρικὰ ὀν οἴνῳ σπουδάζει. Dans l'excellent manuscrit 1696, au lieu de ἄν on lit αὖ, par une correction qui paroît très-bonne; et κράνος également par correction, au lieu de ἄκεφαλος, qui ne vaut rien ici.

[e] *Or. XXVII, p. 340 A.*

[f] *V, p. 664.*

[g] *I, p. 17.*

[h] *V. S. 1, 16, §. 2.*

Digitized by Google

tentions, tu ferois fort bien de me donner ces marques de ton zèle. Mais si je t'ai recherchée à cause de la philosophie, pour laquelle toi-même tu étois passionnée, abandonne de pareils soins, et tâche d'être utile à l'humanité sous des rapports plus importans. Ce sont là les leçons que tu as reçues chez moi et chez Diogène.

αὐτὴ διὰ τούτων ἐπιδεικνυμένη μοι· εἰ δὲ διὰ φιλοσοφίαν ἧς καὶ αὐτὴ ὠρέχθης, τὰ τοιαῦτα σπουδάσματα ἔα χαίρειν [a], πειρῶ δὲ εἰς τὰ κρείττω τῶν ἀνθρώπων τὸν βίον ὠφελεῖν. Ταῦτα γὰρ ἔμαθες καὶ παρ' ἐμοὶ καὶ παρὰ Διογένει.

LETTRES de Cratès le Cynique.

[a] *Voy. p. 28, note 1.*

XVIII.

À HIPPARCHIA.

La raison est le guide de l'ame. La raison est une belle chose ; c'est le plus grand bien des hommes. Songe donc au moyen de te la procurer ; car tu t'assureras une vie heureuse... Cherche les hommes sages, quand il te faudroit aller jusqu'au bout du monde.

ΙΗ'.

ἸΠΠΑΡΧΊΑ [b].

Λόγος ψυχῆς ἡγεμὼν, καλὸν ἔργον ὃ (1) μέγιστον ἀγαθὸν ἀνθρώποις. Ζήτει οὖν ὅτῳ τρόπῳ κτήσῃ τοῦτον· ἀνθέξῃ [c] γὰρ εὐδαίμονος βίου καὶ κτήματος (2). Ζήτει ἄνδρας σοφοὺς, κἂν δέῃ (3) ἐπ' ἔσχατα γῆς ἀφικνεῖσθαι.

[b] *Athanas. 19.*

[c] *Ms. de S. Marc, ἀνθέξει.*

XIX.

À HIPPARCHIA.

On est venu de ta part m'apporter une *exomis* neuve, en me disant que tu l'avois faite toi-même,

ΙΘ'.

ἸΠΠΑΡΧΊΑ (4)

Ἧκόν τινες παρὰ σοῦ κομίζοντες ἐξωμίδα καινὴν ἣν ἔφα-

(1) Je crois qu'il faut καὶ au lieu de ὃ. Athanasius avoit peut-être trouvé καὶ dans son manuscrit ; il traduit : *res optima et maximum hominibus bonum.* Le changement n'est pourtant pas très-nécessaire.

(2) Ces mots καὶ κτήματος, qui embarrassent la phrase, et le peu de liaison de la pensée suivante, me font croire qu'il y a ici une lacune. Athanasius : *assequeris enim vitam felicem. Quamobrem quære...*

(3) Cette formule κἂν δέῃ est fréquente. S. Basile [a] : κἂν ἀδοξεῖν καὶ κινδυνεύειν ὑπὲρ τοῦ καλοῦ δέῃ. Théano à Eubulé : δεῖ δὲ (le man. A 87 de la Bibliothèque Mazarine, δεῖ δὲ καὶ) πρὸς τὰ φοβερὰ γυμνάζειν τὰ τρεφόμενα, κἂν λυπηθῆναι, κἂν πονῆσαι δέῃ : Wolf, au lieu de δέῃ, proposoit δοκῇ, conjecture détestable. Le même manuscrit porte δέοι, mauvaise orthographe. Lucien [b] : ἢν δέῃ ἀποθανεῖν, où l'on peut voir la note de Hemsterhuis. Le même [c] : ἀνέχεσθαι τεμνόμενον καὶ καιόμενον, εἰ δέοι, ἐπὶ σωτηρίᾳ. L'auteur de l'Ane [d] : τοῦ φορτίου ἀφελεῖν, ἄν ποτε καὶ δέοι : j'aimerois mieux εἰ. J'ai déjà dit quelque chose de cette locution en commentant Diogène [e].

(1) Cette lettre manque dans Athanasius.

[a] *Πρ. νέους, p. 338, ed. Auger.*

[b] *Pro merc., §. 2.*

[c] *Timon. §. 43.*

[d] *P. 84, Cour.*

[e] *Notices des Mss. t. X, P. II, pag. 193.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

σκον ποιῆσαί σε, ἵνα ἔχοιμι ἐς τὰ χειμάδια. Ἐγὼ δὲ ὅτι μέν σοι μέλω, ἀπεδεξάμην σε, ὅτι δὲ ἔτι ἰδιωτεύεις καὶ οὐ φιλοσοφεῖς εἰς ὅ σε προὐτρεψάμην, μέμφομαι [a]. Ἔτι οὖν καὶ νῦν ἐπάνηκε, εἴ σοι ὄντως μέλει (1) καὶ οὐ καλλωπίζῃ [b] ἐπὶ τούτῳ καὶ σπούδαζε διὸ (2) ἐπεθύμησας ἡμῖν συνελθεῖν πρὸς γάμον ταῦτα πράττειν, ταλασίας δὲ τὰς μικρὰς ὠφελείας ἔα ποιεῖν ταῖς ἄλλαις γυναιξὶν, αἳ μηθενὸς τῶν αὐτῶν σοι ὠρέχθησαν.

pour que je m'en servisse pendant les froids. J'approuve le soin que tu prends de ma personne ; mais je te blâme de conserver encore des habitudes vulgaires, et de négliger, en dépit de mes exhortations, la vie philosophique. Reviens-donc enfin, si tu prends à moi un intérêt véritable, et si tu ne te complais pas dans ces soins futiles ; efforce-toi vers les choses qui t'ont fait souhaiter de m'avoir pour mari, et laisse la petite utilité de la quenouille aux autres femmes, dont les desirs n'ont pas eu le même objet que les tiens.

[a] *Voy. la Lett. 15.*

[b] *Manus. de S. Marc, καλλωπίζει.*

Κ'.

ΚΡΆΤΗΣ ἸΠΠΑΡΧΊΑ [a].

Ἐπυθόμην σε ἀποτεκεῖν καὶ εὐμαρῶς· σὺ μὲν γὰρ οὐδὲν ἡμῖν ἐδήλωσας· χάρις δὲ θεῷ καί σοι· πέπεισαι ἄρα ὅτι τὸ πονεῖν αἴτιόν ἐστι τοῦ μὴ πονεῖν (3)· οὐδὲ γὰρ

[a] *Athan. 20.*

XX ET XXI.

CRATÈS À HIPPARCHIA.

J'ai su par d'autres (car tu ne m'as rien fait dire) que tu étois heureusement accouchée. J'en rends grâces au Ciel et à toi. Te voilà donc convaincue que la fatigue préserve de la fatigue. Tu n'aurois sûrement

(1) J'ai écrit *μέλει* d'après le manuscrit de S. Marc, au lieu de *μέλλει* que j'ai trouvé dans celui du Vatican. C'est ainsi que dans la lettre vingt-deux, *μέλετε* est mis mal-à-propos pour *μέλλετε*. J'ai parlé de cette permutation dans mes Notes sur Nicétas Eugénianus. [a] Mais la correction *μέλει* ne suffit pas : j'ai supposé *μέλει μου*, pour pouvoir traduire et avoir un sens.

(2) Au lieu de *διὸ*, il faut *δι' ὃ* ou plutôt *δι' ἃ*, à cause de *ταῦτα* qui suit : ou, si on lit *δι' ὃ*, il faudroit écrire *τοῦτο πράττειν*.

(3) Cette idée fait le sujet de la quatrième lettre d'Alde, qui est la seconde de Commelin. Elle est adressée à Hermaïscus : Εἶθ' *αἱρετὸν ὁ πόνος*, lui dit Cratès, *πόνει, εἴτε φευκτὸν, πόνει, ἵνα μὴ πονῇς· διὰ γὰρ τοῦ μὴ πονεῖν οὐ φεύγεται πόνος· τῷ δὲ ἐναντίῳ τις διώκεται*. Le texte du manuscrit 483 du Vatican offre des différences considérables. Il seroit plus long de les indiquer en détail que de copier la lettre toute entière. La voici donc : ἘΡΜΑΪΣΚΩ. Εἴτε *αἱρετὸν πόνος, πονεῖτε, εἴτε φευκτὸν, πονεῖτε, ἵνα μὴ πονεῖτε* (lis. *πονῆτε*) *· οἱ γὰρ φεύγοντες τοὺς πόνους, τὸ μὴ πονεῖν οὐ φεύγουσι· διὰ γὰρ τοῦ πονεῖν φυγαδεύεται πόνος, τῷ δ' ἐναντίῳ τις τις διώκεται*. Le manuscrit 2775 de Paris, est semblable aux éditions ; seulement le nom d'Hermaïscus y est omis.

[a] *VI, 51.*

Digitized by Google

eu un accouchement aussi fa-
si, pendant ta grossesse, tu
s pas fait un exercice d'ath-
a plupart des femmes grosses
nt une vie pleine de mollesse;
iand elles accouchent, leurs
is, s'ils ont le bonheur d'échap-
naissent et restent maladifs.
rends-moi si ce qui devoit ve-
nir est venu, et ensuite prends bien
soin de notre petit chien. La vraie
manière d'en prendre soin, ce sera
de l'élever dans ta méthode. Que
ain soit froid; que le manteau
e lui serve de maillot; que sa
riture soit du lait, mais en
tité modérée. Tu le berceras

ἂν ὧδέ γ' εὐμορφῶς ἀπέτεκες, εἰ μὴ κύουσα ἐπόνεις ὥσπερ οἱ ἀγωνιζαί· ἀλλ' αἱ πολλαὶ γυναῖκες, ἐπειδὰν κύωσι, θρύπτονται, ἐπειδὰν δὲ ἀπολέκωσιν, αἷς δ' ἂν συμβῇ, κἂν συμβῇ, περισωθῆναι (1), νοσεραὶ μένει.

ΚΑ'.

ΙΠΠΑΡΧΙΑ.

Τὰ βρέφη γεννῶνται (2). Ἀλλ' ἐπιδείξασα εἰ ὅπερ ἐχρῆν ἥκειν ἀφῖκται (3), μελέτω σοι τοῦ σκυλακίου ἡμῶν μελήσει· μέλησε δὲ ἐὰν (4) ἀσφαλῶς σαυτῇ παραστησίως ἐπεισέλθοις. Ἔστω

(1) Le manuscrit de S. Marc omet
propos les mots καὶν συμβῇ, qui ne
u'une variante de αἷς δ' ἂν συμβῇ.
Cette lettre est la vingt-unième
anasius. Il traduit, *Infans natus est.*
M... opinion est que la vingtième et la
vingt-unième lettre doivent être réunies.
Il faut joindre ensemble νοσεραὶ τὰ βρέφη γεννῶνται. Avec γυναῖκες, νοσεραὶ μένει ne peut faire de construction grammaticale; au moins faudroit-il lire νοσεραὶ μένουσι. Un copiste ayant, par je ne sais quelle bévue, fait un commencement de lettre aux mots τὰ βρέφη, quelque autre copiste aura cru devoir terminer la lettre interrompue au mot νοσεραὶ, en y ajoutant le verbe μένει.

(3) C'est-à-dire: si tu as mis au monde un fils, et non pas une fille.

(4) Tout cet endroit est corrompu. Je lis: μελέτω σοι τ. τ. σκ. ἡμῶν· μελήσει δὲ ἐὰν... ἐπισέλθῃς. Athanasius avoit eu la même idée, ou un texte plus correct. Il traduit: *Habebis curam hujus catuli nostri. Habere curam est si eum tibi dignè educaveris.* Mais il faut attendre un meilleur manuscrit. Les maximes d'éducation sévère que prescrit le Cynique, m'ont rappelé une autre lettre pseudonyme, où la Pythagoricienne Théano conseille à Eubulé d'élever ses enfans sans mollesse: Χρὴ δή, ὦ φίλη, lui dit-elle, τὴν τροφὴν τῶν παίδων μὴ διαφορὴν ἔχειν· ἡ δὲ διαφορὴ (le man. A 87 de Mazarin, ἡ δὲ τρυφὴ διαφ., leçon excellente) τῆς φύσεώς ἐστιν, κ. τ. λ. Et plus loin elle ajoute: Ἐπιμελῶς δὲ (le même manuscrit, Ἐπιμ. δὴ, que j'aime bien autant), ὦ φίλη, εὐδυΐα ἔστω τὸ σπαρταλῶντα τοῦ παιδίου, ἔτι ἀκμάζοντα τοῖς ἄνθρας, ἀνθράποδα γίνῃ, τὰς πιαύτας ἡδονὰς ἀφαίρει, ἢ τὴν τροφὴν αὐστηρὰν μὴ τρυφερὰν, οὕτω τιθοῦσα, ἢ οὖσα καὶ λιμὸν ἢ δίψος ἀναγκαῖον, ἔπ καὶ (le même man. ἔπ δὲ ἢ, bien) ψύχος καὶ θάλπος, καὶ αἰδῶ τὸν ὕπνον τοῦ συνηλίκου ἢ τῶ ὁμηλίκων. M. O. a écrit συνηλ. ἢ ὁμηλ., je ne sais sur quelle autorité. Les éditions, et le manuscrit que j'ai déjà cité, portent ἢ τοῦ.

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

οὖν λύτρον μὲν ψυχρὸν, σπάργανα δὲ τρίβων, τροφὴ δὲ γάλακτος ὅσον καὶ μὴ ἐς κόρον· βαυκαλήσεις δὲ ἐν ὀστρακίνῳ χελώνης· τοῦτο γάρ φασι καὶ πρὸς νοσήματα παιδικὰ διαφέρειν· ἐπειδὰν δὲ ἐς τὸ λαλεῖν ἢ περιπατεῖν ἔλθῃ, κοσμήσασα αὐτὸ μὴ ξίφει, ὥσπερ ἡ Αἴθρα τὸν Θησέα, ἀλλὰ βακτηρίᾳ καὶ τρίβωνι καὶ πήρᾳ, τοῖς μᾶλλον δυναμένοις φυλάττειν ἀνθρώπους ξιφῶν [a], πέμπε Ἀθήναζε· τὰ δ' ἄλλα, ἡμῖν μελήσει πελαργὸν (1) ἐς τὸ γῆρας αὐτὸ ἀντὶ κυνὸς πέμψαι (2).

[a] *Voyez plus haut, p. 17.*

dans une écaille de tortue : on dit que cette pratique est un utile préservatif contre les maladies de l'enfance. Lorsqu'il pourra parler ou marcher, tu lui donneras pour parure, non pas une épée, comme Éthra jadis à Thésée, mais un bâton, un manteau, une besace, armes d'une plus sûre défense que les épées; et tu l'enverras à Athènes. Quant au reste, ce sera mon affaire de te le renvoyer, pour ta vieillesse, cigogne au lieu de chien.

KB'.

[a] *Athan. 22; voyez plus haut, p. 23.*

ΚΡΑΤΗΣ ΜΗΤΡΟΚΛΕΙ [a].

Ἴσθι με συμφορᾷ κεχρῆσθαι πυθόμενον Διογένην ἐς λῃστικὰ ἁλῶναι, καὶ εἰ μή τις τῶν αἰχμαλώτων λυτρωθεὶς ἦλθεν Ἀθήναζε, ἔτι ἂν σοι καὶ νῦν ἐν τοῖς ὁμοίοις (3).

XXII.

CRATÈS À MÉTROCLÈS.

J'ai été fort affligé d'apprendre que Diogène étoit tombé aux mains des pirates : et sans un de ses compagnons de captivité, que l'on a racheté et qui est venu à Athènes, je serois encore dans la même peine.

(1) Érasme, en expliquant dans ses Adages [a] l'expression ἀντιπελαργεῖν, cite cette lettre de Cratès, qu'il connoissoit apparemment par la traduction d'Athanasius : *Eodem allusit Crates Cynicus, scribens Hipparchiæ uxori de filio nato, quum pollicetur sibi curæ futurum ut illum matri eiconiam pro cane remittat in senecta. Canes enim vocantur cynicæ sectæ philosophi. Significat igitur puerum fore pium qui parentem jam decrepitam mutuò foveat.* Sur l'attachement des cicognes pour leur père et leur mère, et sur les soins qu'elles leur rendent dans la vieillesse, voyez Élien, dans son Histoire des Animaux [b], et les auteurs indiqués dans la note de Gronove. Consultez aussi les Adages de Gilbert Cousin [c]; Schott, sur Zénobius [d], et sur les Adages de Suidas [e]; Alberti, sur Hésychius [f]; M. Beck, sur les Oiseaux d'Aristophane [g]; M. de Furia, sur Esope [h]; les Interprètes de Pétrone [i], où la cicogne est appelée *pietaticultrix*; Allatius, sur Eustathe [k]. Allatius cite notre lettre; mais il a pris sa citation dans Érasme, qu'il a oublié de nommer.

(2) Le pronom σοι semble manquer ici.

(3) Peut-être τῶν ἦν ἐν τοῖς ὁμ.

[a] *I. 10, 1.*
[b] *III. 23.*
[c] *I. 33.*
[d] *I. 94.*
[e] *II. 93.*
[f] *V.* ἀντιπελαχεῖν.
[g] *N. 1354.*
[h] *Fab. 76.*
[i] *Cap. 55.*
[k] *In Hexaem. p. 124.*

Mais

Digitized by Google

Mais il m'a consolé, en me racontant avec quelle sérénité Diogène supportoit le malheur, et comment un jour il parla aux corsaires qui négligeoient les prisonniers : « Si » vous conduisiez, leur disoit-il, » des cochons au marché, vous en » prendriez soin, afin d'en tirer, en » les vendant, un plus grand prix: » et nous, que vous allez vendre » comme des cochons, vous nous » négligez ! Est-ce que vous ne » croyez pas que nous vous rapporterons davantage, si l'on nous » trouve gras ; moins, si nous » sommes maigres ! Parce qu'on » ne mange point de chair humaine, » ils ne s'imaginent pas qu'il faille » prendre soin des hommes ! Mais » sachez bien que tous ceux qui » achètent des esclaves, ne font attention qu'à l'embonpoint du » corps, et à la taille. Je vous en » dirai la cause : c'est qu'ils achètent » un homme pour le service du » corps, et non pour celui de l'ame. » Dès ce moment, les pirates prirent quelque soin de nous ; et nous en eûmes l'obligation à Diogène. Arrivés à une ville où ils croyoient pouvoir se défaire de nous, ils nous

Lettres de Cratès le Cynique.

Νῦν δ' ἀφικόμενος οὗτος ἰάσατό με, διηγησάμενος ὡς ἔνεικε τὴν συμφορὰν πρᾴως, ὥς ποτε καὶ εἶπε τοῖς λῃσταῖς ὀλιγωροῦσιν ἡμῶν (1)· Ὦ οὗτοι, εἰ δήποτε εἰ μὲν (2) σῦς ἤγετε εἰς ἐμπορίαν, ἐπεμελεῖσθε ἂν αὐτῶν; ἵνα ὑμῖν πλεῖον ἀργύριον πωλούμενοι ἐνέγκωσιν· ἡμῶν δὲ, ὡς καὶ αὐτοὺς μέλλετε (3) ὥσπερ σῦς πιπράσκειν, καταμελεῖτε. Ἢ οὐ δοκεῖτε καὶ ἡμᾶς πλεῖον εὑρίσκειν, ἐὰν παχεῖς ὁρώμεθα, ὑμῖν, ἔλαττον δὲ ἐὰν λεπτοί; Ἐπεὶ ἄνθρωποι οὐκ ἐσθίονται, οὐχ οἷόν τε (4) δεῖν καὶ ἀνθρώπων ἐπιμελεῖσθε ὧδε· Ἀλλ' ἴστε γε ὡς πάντες οἱ ἀγοράζοντες τὰ ἀνδράποδα εἰς ἓν τοῦτο βλέπουσιν, εἰ παχὺ τὸ σῶμα καὶ μέγα. Ἐρῶ δὲ ὑμῖν καὶ αἰτίαν, ὅτι καὶ ἄνθρωπων διὰ τὴν τοῦ σώματος χρείαν ἀγοράζουσι, καὶ οὐ τῆς ψυχῆς. Ἐξ ἐκείνου, οἱ λῃσταὶ οὐκέτι ἠμέλουν ἡμῶν· ἐπὶ τοῦτο καὶ ἡμεῖς αὐτῷ χάριν ἐγινώσκομεν. Ὡς δὲ ἥκομεν ἔς τινα πόλιν, ἵνα ἠδυνάμεθα κέρμα γενέσθαι αὐτοῖς, προήγαγον ἡμᾶς εἰς ἀγο-

(1) Le prisonnier ne parlant pas encore directement, le mot ἡμῶν ne paroît pas convenir : il y a là quelque lacune.

(2) Il faut effacer, ou εἰδήποτε, ou εἰ μέν. L'une de ces locutions est la variante de l'autre : l'une des deux devoit rester à la marge ; un copiste les aura placées toutes deux dans le texte.

(3) J'ai écrit μέλλετε, au lieu de μέλετε du manuscrit. Voyez la lettre dix-neuf, où il y avoit μέλλει pour μέλει. Je pense qu'il faut aussi écrire ἡμῶν δὲ, οὓς καὶ αὐτοὺς μέλλετε. Palladius, dans la Vie de S. Chrysostome [a] : ᾧ καὶ αὐτῷ δοὺς κοινωνικὰ γράμματα.... ὃς καὶ αὐτὸς ὅλος δι' ὅλου σεσοβημένος.... ὃς καὶ αὐτὸς Εὐλύσιος διηγήσατο.... ὃς ἔλεγεν καὶ αὐτὸς πεφευγέναι.

(4) Ce passage est altéré. On pourroit écrire οὐκ οἴεσθε δεῖν καὶ ἀνθρ. ἐπιμελεῖσθαι ὧδε : ou plus facilement encore, οὐκ οἴονται — ἐπιμελεῖσθαι ; et c'est ainsi que j'ai traduit.

[a] Pp. 24, 25, 26.

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

ράν· εἶτα ἡμεῖς μὲν ἑςῶτες ἐδακρύομεν, ὁ δὲ, ἄρτȣ ἐπιλαβόμενος, ἤσθιε, καὶ ἡμῖν προσώρεγεν. Ἀπονευόντων δὲ ἡμῶν, προσδέξασθαι ἔφη·

Καὶ γάρ τ' ἠΰκομος (1) Νιόβη ἐμνήσατο σίτου.

Καὶ τȣ̃το μετὰ παιδιᾶς καὶ γέλωτος εἰπὼν, Οὐ παύεσθε, ἔφη, ἰρωνευόμενοι καὶ κλαίοντες ἐπὶ τῷ μέλλειν δουλεύειν, ὥσπερ, πρὶν ἁλῶναι ἐπὶ τȣ̀ς λῃςὰς, ἐλεύθεροι ὄντες, καὶ ȣ̓ δοῦλοι καὶ τῶ γε φαύλων δεσποτῶν. Νυνὶ μὲν γὰρ κληρώσεσθε ἴσως δεσπότας μετρίους, οἳ ἐκκόψȣσιν ὑμῶν τὴν τρυφὴν ὑφ' ἧς διεφθάρητε, ἐμποιήσουσι δὲ καρτερίαν καὶ ἐγκράτειαν, τὰ τιμιώτατα ἀγαθά. Ταῦτα ȣ̃ν διεξιόντος, οἱ ὠνηταὶ ἑςῶτες τῶν λόγων ἠκροῶντο, καὶ αὐτὸν ἐθαύμαζον τῆς ἀπαθείας (2), τινὲς δὲ καὶ ἠρώτων εἴ τι (3) ἐπίςαται· ὁ δὲ ἔλεγεν ἐπίςασθαι ἀνθρώπων ἄρχειν· Ὥςε εἴ τις ὑμῶν (4)

conduisirent au marché. Nous nous tenions debout, les larmes aux yeux. Mais Diogène prit un morceau de pain et se mit à manger, en nous offrant de partager avec lui. Comme nous refusions, « Prenez, dit-il;

La triste Niobé se souvint de dîner. »

Puis, à ces mots, qu'il prononça en riant et d'un ton plaisant, il ajouta: « Ne cesserez-vous pas de pleurer, » parce que vous devez être esclaves, » hypocrites que vous êtes; comme » si, avant d'être prisonniers des » pirates, vous étiez libres; comme » si vous n'étiez pas esclaves, et certes » de fort méchans maîtres. Mainte- » nant, vous en allez peut-être trou- » ver d'excellens, qui déracineront » cette mollesse qui vous a perdus, » et vous donneront la patience et la » tempérance, ces biens les plus pré- » cieux de tous. » Les acheteurs l'écoutoient, admirant son indifférence philosophique. Il y en eut même qui lui demandèrent s'il savoit quelque chose. « Je sais, répondit il, com-

[a] *XXIV, 602.*

[b] *Quod omn. prob. lib. p. 883, édit. Paris, 1640.*

[c] *Notices des Mss. t. X, P. II, p. 283.*

[d] *Orat. VI, p. 192 A.*

[e] *VI. 22, 74, avec les notes de Ménage.*

(1) C'est un vers de l'Iliade [a]. Le manuscrit, καὶ γὰρ τη υσκον, ce que j'ai corrigé d'après les éditions d'Homère. Athanasius a omis tout cet endroit, sans doute parce que son manuscrit étoit incorrect; et, ne se rappelant pas apparemment le vers de l'Iliade que cite Diogène, il a passé ce qu'il ne pouvoit traduire. Philon [b], qui a raconté cette aventure de Diogène, et avec des circonstances à-peu-près pareilles, met aussi ce passage d'Homère dans la bouche du Cynique. Philon et notre auteur ont puisé à la même source.

(2) Le manuscrit porte ἀπειθείας, et celui de S. Marc a la même leçon. J'ai écrit ἀπαθείας, d'après les motifs que j'ai exposés dans mes Notes sur Diogène [c]. A ce que j'y ai dit de l'ἀπάθεια des Cyniques, j'ajoute que, selon Julien [d], auteur très-instruit en ces matières, les Cyniques ont l'ἀπάθεια pour but, ἀπάθειαν ποιοῦνται τὸ τέλος.

(3) Le man. ἤ τι, que j'ai changé en εἴ τι. Le fait ici raconté se lit dans Diogène de Laërte [e] et ailleurs.

(4) Je ne pense pas que personne m'accuse de trop de témérité pour avoir écrit εἴ τις ὑμῶν, au lieu de εἴ τι ὑμῶν, mauvaise leçon du manuscrit; et, plus bas, πωληταῖς pour πολίταις, autre faute de copiste.

Digitized by Google

» mander aux hommes. Si donc quel-» qu'un de vous a besoin d'un maître, » qu'il aille trouver les vendeurs et » s'entende avec eux. » Et là-dessus, eux de rire, et de s'écrier : « Quel » est l'homme libre qui ait besoin » d'un maître ! — Tous les méchans, » dit Diogène ; tous ceux qui prisent » la volupté, qui dédaignent le tra-» vail. L'amour de la volupté, le mé-» pris du travail, sont les plus puis-» santes amorces du vice. » Ce fut alors à qui acheteroit Diogène ; mais il ne fut plus à vendre : les corsaires le faisant descendre de la pierre, l'emmenèrent chez eux, lui promettant la liberté, s'il vouloit leur enseigner la science qu'il s'étoit vanté de posséder. Voilà pourquoi je ne suis point retourné chez moi pour chercher la rançon de Diogène, et ne t'ai point écrit de la fournir. Mais réjouis-toi avec moi de ce qu'il vit prisonnier des pirates, et de ce que sa conduite a prouvé des vérités que beaucoup de gens ne vouloient pas croire.

LETTRES de Cratès le Cynique.

κυρίου δεῖται, συμφωνείτω προσιὼν τοῖς πωληταῖς. Κἀκεῖνοι ἀναγελάσαντες ἐπὶ τούτῳ, Καὶ τίς, ἔφασαν, ἐστὶν ὃς, ὢν ἐλεύθερος, κυρίου δεῖται ; Πάντες, εἶπεν, οἱ φαῦλοι, καὶ τιμῶντες μὲν ἡδονὴν, ἀτιμάζοντες δὲ πόνον, τὰ μέγιστα τῶν κακῶν δελέατα. Διὰ ταῦτα περιμάχητος ἐγένετο ὁ Διογένης, καὶ οὐκέτι ἐπράθη· ἀλλ' οἱ λῃσταὶ, καθελόντες αὐτὸν ἀπὸ τοῦ λίθου (1), ἦγον οἴκαδε παρ' αὐτοὺς, ὑπισχνούμενοι (2), εἰ ἐπιδείξαι τι αὐτοῖς ὧν πωλούμενος ἔλεγεν εἰδέναι μάθησιν. Διὰ ταῦτα οὐδὲ αὐτὸς ἐπανελθὼν οἴκαδε τὸ λύτρον ἐπόρισα (3), οὐδέ σοι ἐπέστειλα πορίζειν. Ἀλλὰ χαῖρε καὶ σὺ ὅτι ζῇ ἁλοὺς εἰς τὰ λῃστρικὰ, καὶ ὅτι ἃ μὴ ὑπὸ πολλῶν ἐπιστεύετο εἶναι ἐφάνη.

XXIII.

CRATÈS À .....

BONHEUR!

Cet ancien oracle, « Ne fuyez

ΚΓ'.

ΚΡΑ'ΤΗΣ Ἀ'ΠΕ'ΡΕΙ

εὖ πράττειν [a].

Τὸ μὲν σύντομον καὶ ἁρμοστὸν (4)

[a] *Athan. 23.*

(1) C'est ce que les Grecs appeloient πρατὴρ λίθος. Voyez Pollux [a] avec les notes de Seber et de Jungermann, et les passages recueillis par Price sur l'Apologie d'Apulée [b].

(2) Il manque un complément à ce participe ; peut-être ἐλευθερώσειν, ἀφήσειν, ou quelque chose de pareil. Athanasius: *pollicebantur ei....se illum dimissuros.*

(3) Mais Cratès avoit abandonné toutes ses propriétés de Thèbes. Comptoit-il donc sur ses parens ! il auroit eu tort. Ses parens devoient le croire un peu fou. — On pourroit aussi peut-être attribuer ces paroles au prisonnier.

(4) Au lieu de ἁρμοτὸν du manuscrit, j'ai mis ἁρμοστόν.

[a] *III, 126.*
[b] *Pag. 50.*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

πρὸς πᾶσαν περίστασιν, ὦ τιμιώτατε ἅπερ (1) ὁ τῶν ἀρχαίων χρησμὸς μὴ ἔφησε, τὰ ἀναγκαῖα μὴ φεύγειν. Τὸν γὰρ φεύγοντα τὰ ἄφυκτα ἀνάγκη δυστυχεῖν, καὶ τὸν ὀρεγόμενον τῶν ἀδυνάτων ἀνάγκη αὐτῶν τυχεῖν (2). Ἴσως μὲν οὖν δόξω σοι ἀκαιρότερος εἶναι καὶ σχολαστικώτερος (3). Καὶ τοῦτο μὲν οὐκ ἀπολογοῦμαι· ὅμως δὲ, εἰ δοκεῖ, ἐμοῦ μὲν καταγίνωσκε, πρόσεχε δὲ τοῖς ἀρχαίοις. Ἐγὼ γὰρ ἀπ' ἐμαυτοῦ τεκμαίρομαι ὅτι τότε θλιβόμεθα ἄνθρωποι, ὅταν ἀπερίστατον βίον ζῆν ἐθέλωμεν (4)· τοῦτο δὲ ἐστι τῶν ἀμηχάνων· ἀνάγκη γὰρ ζῆν μετὰ σώματος, ἀνάγκη δὲ καὶ μετὰ ἀνθρώπων· αἱ δὲ πλεῖσται περιστάσεις ἔκ τε τῆς ἀνοίας τῶν συμβιούντων πάλιν ἐκ τοῦ σώματος (5). Ἐὰν μὲν οὖν ἐπιστήμων (6) τις ἐν τούτοις ἀναστρέ-

» pas les choses nécessaires, » ne nous offre-t-il pas, mon respectable ami, un principe abrégé et applicable à toutes les circonstances! En effet, celui qui veut éviter des choses inévitables, sera infailliblement malheureux, et celui qui desire des choses impossibles, nécessairement ne les obtiendra pas. Je te paroîtrai peut-être trop importun et trop homme d'école; et je ne m'en défends pas. Ainsi condamne-moi, si tu le juges à propos; mais il n'en faut pas moins écouter les anciens. J'en juge par moi-même : nous sommes malheureux toutes les fois que nous voulons mener une vie exempte d'accidens. C'est une chose impossible; car il est bien force de vivre avec un corps, de vivre avec des hommes; et la plupart des accidens naissent, et de la déraison de ceux qui vivent avec nous, et de notre corps. Celui qui porte parmi les hommes une ame phi-

(1) Ce mot ἅπερ a produit le datif Ἀπέρει du titre. Mais ἀπὴρ ou ἀπὴρ n'est point un nom propre Grec, à ce qu'il me semble au moins. Peut-être l'auteur avoit-il écrit ὦ τιμιώτατε ἄνερ. Le sens, avec cette leçon, et en prenant μὴ interrogativement, est assez plausible. Je l'ai suivi en traduisant. La version d'Athanasius a été faite sur un texte un peu différent : *Crates Aperi felicitatem. Brevis et conducibilis medicina ad omnem angustiam est æquo animo ferre quæ necessitate fiunt : quemadmodum oraculo à majoribus accepimus.*

(2) Il faut sans doute ἀτυχεῖν, au lieu de τυχεῖν. Athanasius : *adversam fortunam patiatur necesse est.* Il avoit trouvé écrit, ou il conjecturoit, ἀνάγκη αὐτὸν ἀτυχεῖν. Marc-Aurèle [a] veut que l'on ne desire point les choses impossibles, et ses expressions sont semblables à celles de la lettre : ἀδυνάτων οὐκ ὀρέγου. Il dit ailleurs [b] qu'il y a de la folie à chercher l'impossible : τὸ τὰ ἀδύνατα διώκειν, μανικόν. Il faut lire, sur ce dernier passage, la note de Gataker.

(3) Épictète, dans Arrien [c], dit que le σχολαστικός, le pédant, l'homme d'école, est un animal dont tout le monde se moque : ζῶον οὗ πάντες καταγελῶσιν. Voyez, sur cet endroit, la note d'Upton.

(4) Le manuscrit porte : ὅτε ἀναπερίστατον β. ζ. ἐθέλωμεν. Ce subjonctif, avec ὅτε et la syllabe αν, qui, jointe avec ἀπερίστατον, en fait un barbarisme, menoient facilement à la véritable leçon.

(5) Le texte est altéré. On peut lire : τῶν συμβιούντων γίνονται καὶ πάλιν —

(6) Marc-Aurèle (V, 32) nous ap-

[a] VI, 50.
[b] V, 17.
[c] I, 11.

Digitized by Google

losophiquement savante, est exempt de chagrins et de trouble ; il est le mortel heureux. Mais l'ame ignorante sera incessamment le jouet des vaines espérances, et l'esclave des desirs. Si donc la vie du vulgaire a des charmes pour toi, prends conseil du vulgaire : il a, dans ces misères sur-tout, une grande expérience. Mais si tu te plais à la vie de Socrate et de Diogène, fais-toi leur imitateur, et laisse aux autres la tragédie de ce monde.

φηται, ὅτός ἐστιν ἄλυπος, ἀπάραχος, ὁ μακάριος ἀνήρ· ἐὰν δὲ καὶ ταῦτα ἀγνοῇ, ὅ μήποτε παύσηται ἀωρούμενος (1) κεναῖς ἐλπίσι, καὶ ἐπιθυμίαις συνεχόμενος. Σὺ οὖν, εἰ μὲν ἀρέσκῃ τῷ τῶ πολλῶν βίῳ, ἐκείνοις συμβόλοις χρῶ (2)· καὶ γάρ εἰσι τεθριμμένοι μᾶλλον ἐν τούτοις· εἰ δὲ ὁ Σωκράτους καὶ Διογένους ἀρέσκει βίος, τὰ τῶ τραγῳδῶν (3) ἄλλοις παρεὶς, σαυτὸν ἐπάνηκε (4) ἐπὶ τὸν ἐκείνων [a] ζῆλον.

LETTRES de Cratès le Cynique.

[a] *Man. de S. Marc*, ἐκείνον.

prend ce qu'il faut entendre par ὁπτήμων: Τίς ἂν ἡ ψυχὴ ἔντεχνος & ὁπτήμων; ἡ εἰδυῖα ἀρχὴν & τέλος, καὶ τὸν διὰ τῆς οὐσίας διήκοντα λόγον καὶ διὰ παντὸς τοῦ αἰῶνος κατὰ τεταγμένας οἰκονομοῦντα τὸ πᾶν. Épictète appeloit la philosophie la *science* de la vie, τὴν ὁπτήμην τοῦ βίου, *le grand art*, μεγάλην τέχνην : voyez Upton sur Arrien [a]. Pythagore [b] disoit qu'il falloit retrancher par le fer et le feu, par tous les moyens imaginables, du corps, la maladie ; de l'ame, l'*ignorance*, ἀμαθίαν. Je serois tenté de croire, d'après cela, que, plus haut, au lieu de ἀνοίας, il faut ἀγνοίας. La permutation de ces deux substantifs n'est pas rare ; il y en a des exemples dans Thucydide [c], et dans son scholiaste [d]. Galien [e] : ὦ (écrivez ὦ) τῆς ὑπερβαλλούσης ἀνοίας, ὡς μηδὲ τοῦτο γιγνώσκειν. . . Il semble d'abord que ἀγνοίας vaille mieux : cependant le mot ἀνόητος, qui se trouve plus bas, confirme la leçon ἀνοίας. Dans Strabon [f], M. Coray a mis ἀγνοίας au lieu de ἀνοίας, avec toute raison, à ce qu'il semble.

(1) J'ai corrigé la leçon fautive du manuscrit ἰωρούμενος. La même variété se voit dans l'Ane de Lucien [g], où l'édition de Florence porte ἰώρει pour αἰώρει.

(2) Il faut sans doute écrire συμβούλοις.

(3) Ceci s'expliquera par la comparaison d'un beau passage d'Épictète, dans Arrien [h] : « Les tragédies ne se font, dit » le philosophe, qu'avec les riches, les » rois, les tyrans. Jamais le pauvre ne fut » héros de tragédie ; il n'y paroît que » dans les chœurs : les rois ouvrent la » pièce par des paroles de joie : *Couronnez* » *les palais*. Mais au troisième ou au quatrième acte : *Oh ! Cithéron, pourquoi* » *m'as-tu reçu !* Esclave, où sont ces couronnes ! Le diadème, où est-il ! Tes » satellites ne te servent à rien.—Quand » donc tu abordes quelqu'un de ces » hommes puissans, souviens-toi que tu » abordes un personnage tragique, non » pas l'acteur, mais Œdipe lui-même. »

(4) Le verbe ἐπάνηκε a déjà été employé dans la lettre dix-neuf. Le mot σαυτὸν prouve que le passage n'est pas correct. Athanasius : *eos pro viribus imitare*. Lisoit-il, κατὰ σαυτόν !

[a] *Diss. I, 15, 2.*
[b] *Iambl. Vit. Pyth. §. 34.*
[c] *VI, 89.*
[d] *Ad VI, 16.*
[e] *Protrept. c. 13.*
[f] *I, p. 10.*
[g] *Cap. 9.*
[h] *I, 24, 15*

Digitized by Google

LETTRES de Cratès le Cynique.

ΚΔ'.

ΔΕΙΝΟΜΑ΄ΧΩ (1).

Οὐ μόνον τ̃ ἀιτούντων Διογένης ἀπεφήνατο ἀργυρικὸν τὸ πτωχικὸν τὸ κυνικὸν (2), ἀλλὰ καὶ τ̃ διδόντων τὸ ἐλεητικὸν τὸ σπουδαῖον· ὥστε τοῦτο εἰδὼς μὴ πάντας προσιὼν αἴτει, ὁ γὰρ λήψῃ, μόνον δὲ τὸν σπουδαῖον. Τοῦτον γὰρ καὶ λέγομεν εὐδαίμονα ἀκούειν, τ̃ δ' ἄλλων οὐδένα (3).

XXIV.

CRATÈS À DINOMAQUE.

Diogène ne s'est pas borné à déclarer que la mendicité devoit avoir, dans ceux qui demandent de l'argent, le caractère du cynisme ; il a établi que la pitié de ceux qui donnent devoit être vertueuse. Pénétré de cette vérité, garde-toi d'aller demander à tout le monde, car tu ne recevras pas ; ne t'adresse qu'au sage. Selon nous, le sage est le seul homme heureux ; les autres n'ont point de droits à ce nom.

(1) Cette lettre manque au recueil d'Athanasius.

(2) Cette phrase semble altérée. Je conjecture qu'il faut écrire au moins τῶν αἰτούντων ἀργύριον Διογ. ἀπεφ. τὸ πτωχ. J'ai pris dans le manuscrit de Saint-Marc ἐλεητικόν, au lieu de ἐλεγτικὸν de celui du Vatican: ἐλεγτικὸν me sembloit inintelligible. On peut comparer avec cette lettre, la seconde de l'édition d'Alde, dont j'ai donné plus haut [a] la traduction.

(3) Cette dernière phrase ne paroît pas se lier avec le reste. Il doit y avoir là quelque lacune.

[a] P. 10.

Digitized by Google

APPENDICE.

Je joindrai aux Lettres de Cratès trois autres Lettres du même genre, que j'ai trouvées dans le manuscrit CDLXXXIII du Vatican [a]. S'il faut s'en rapporter aux titres, la première est de Socrate à Platon ; la seconde, d'Aristophane à Théophraste ; la troisième, de Ménippe aux *vrais porte-besaces*, αὐτοπηρήτας, comme il les appelle. Ces trois lettres se trouvent aussi dans le manuscrit LXXXI de la Bibliothèque de Saint-Marc. *Socratis, Aristophanis, Menippi Epistolæ tres scriptiunculæ levissimæ sunt, de quibus dicere nihil interest :* tels sont les termes dont M. l'abbé Morelli se sert pour indiquer ces trois opuscules, assurément fort légers, comme il le dit, et de nulle importance; mais qu'il est bon cependant de donner, au moins une fois, quand ce ne seroit que pour prouver que le jugement du savant bibliothécaire n'est pas trop sévère. Il est d'ailleurs une sorte d'intérêt et de charme attaché à tout ce qui nous reste de l'antiquité, sur-tout lorsque s'y joint l'attrait des grands noms. Ces grands noms, il est vrai, ne semblent offrir ici qu'une enseigne trompeuse ; mais il sera peut-être quelques esprits qui en jugeront différemment. Les *Épîtres Socratiques* séduisirent autrefois Allatius, leur éditeur ; et l'on sait qu'il écrivit longuement pour en prouver l'authenticité, qu'il ne prouva pas. Parmi les lettres de ce recueil, victorieusement attaqué par Bentley, celles de Xénophon paroissoient authentiques au savant Valkenaer, si j'en juge d'après la manière dont il les cite : *ipse Xenophon in Epistolis Socraticis*, dit-il au commencement de ses Notes sur les *Mémorables;* et il emploie ce témoignage sans la plus légère hésitation. Il s'en sert avec une égale assurance, dans sa Dissertation sur les Fragmens d'Euripide [b]. Sa confiance dans les Lettres d'Aristippe n'étoit pas tout-à-fait aussi grande. Le docte Pearson les avoit toutes indistinctement rejetées ; pour

[a] *Pag. 41, 42.*

Vid. Præf. ad Nicet. Eugen.

[b] *Pag. 7.*

Digitized by Google

LETTRES de Socrate, &c.

lui, il n'en condamnoit formellement qu'une seule, la vingt-septième : les autres ne lui présentoient rien qui ne pût convenir à Aristippe. Cependant, ayant à faire usage d'une de ces lettres, qui lui sembloient d'une authenticité si probable, il s'exprime avec la réserve d'un homme peu persuadé : *Aristippus*, dit-il [a], *seu qui, sub ejus nomine, scripsit epistolam XVI inter Socraticas.* Tout récemment, un homme fort instruit s'est prononcé en faveur de deux ou trois lettres de cette collection, réimprimée par ses soins. On voit par cet exemple, dont l'application est ici toute naturelle, qu'en fait de critique littéraire, les propositions qui semblent aux uns les mieux démontrées, peuvent quelquefois sembler à d'autres susceptibles d'une démonstration contraire : il sera donc possible que les trois lettres que je publie soient jugées diversement. Pour moi, j'avoue que je n'ai aucune foi dans la plupart de ces lettres philosophiques : je les crois nées de la plume des sophistes et des maîtres d'écoles ; et s'il en est qui échappent aux argumens positifs et aux preuves de fait, la foiblesse et la nullité de la composition les condamnent presque toujours, et aussi sûrement.

[a] *Diatrib. p. 190.*

Les sentimens de la première de ces trois nouvelles lettres sont raisonnables, et conviennent de tout point à Socrate, au moins pour le fond ; car je ne crois pas qu'il aimât assez les antithèses et les jeux de mots, pour en vouloir remplir un billet de dix lignes. Ce billet, qu'il écrit de sa prison, est adressé à Platon. La circonstance est bien choisie ; car à l'époque du jugement de Socrate, Platon étoit malade [b]. Il est donc naturel que son maître et son ami ait voulu lui écrire, ne lui pouvant parler. Mais voici maintenant ce qui rend la lettre un peu douteuse. Toute l'antiquité affirme que Socrate n'a jamais rien écrit ; les témoignages à cet égard sont formels. Dira-t-on que Dion Chrysostome, Aristide, Plutarque, et les autres, n'ont voulu parler que d'ouvrages de doctrine, de traités philosophiques, et qu'en ce sens seulement leur assertion est véritable ? Je crois que cette façon de raisonner n'est que spécieuse.

[b] *Plat. Phædon. §. 2.*

Il

Digitized by Google

Il reste, dans le Recueil d'Allatius, sept lettres de Socrate; et, dans le nombre, il y en a trois qui ont une assez longue étendue, et contiennent des détails importans de doctrine et de morale. Est-il concevable que des écrivains aussi instruits que ceux que j'ai nommés, et qui avoient autant de littérature, n'aient point modifié leur assertion, n'aient point parlé de ces lettres, si l'opinion publique ne les avoit pas rejetées comme apocryphes et pseudonymes ? Comment s'imaginer que les historiens de la philosophie, que les commentateurs et les scholiastes de Platon n'en aient jamais dit un mot, si elles avoient eu la moindre réputation ? De deux choses l'une : ou ces lettres étoient généralement trop méprisées pour que les anciens daignassent s'en occuper et en faire un usage sérieux ; ou elles sont d'une date trop moderne pour qu'ils aient pu les connoître. Ce raisonnement ne s'applique pas moins à notre lettre qu'à celles de la collection d'Allatius. La circonstance dans laquelle elle a été composée, les sentimens qui y règnent, lui donnoient une importance extrême. Les nombreux panégyristes que Socrate a eus dans tous les temps, n'auroient pas manqué d'en tirer parti pour sa gloire. On auroit pu dire, Socrate n'a rien écrit ; mais n'eût-on pas ajouté : « Excepté cette lettre si courageuse et si » noble, adressée de la prison à Criton, son disciple fidèle ? »

Lettres de Socrate, &c.

La seconde lettre est d'Aristophane à Théophraste. S'il s'agit des grands écrivains de ce nom, il est impossible de les mettre en correspondance. Aristophane, probablement, étoit mort avant que Théophraste fût né ; ou, tout au plus, son extrême vieillesse coïncideroit-elle avec l'extrême enfance de Théophraste. L'illusion attachée à ces deux noms étant détruite, l'intérêt cesse en même temps ; et ce qu'un Aristophane inconnu a pu écrire à un Grec obscur appelé Théophraste, sur un point de morale vulgaire, pourra être authentique ou ne l'être pas, sans que la postérité mette un fort grand prix à décider cette question.

La troisième lettre est écrite sous le nom de Ménippe le Cynique. Ce Ménippe enveloppoit sa philosophie dans un langage plaisant et facétieux, burlesque même ; ce qui lui avoit

Digitized by Google

LETTRES de Socrate, &c.

valu le surnom de Σπουδογέλοιος ; et Lucien, dans quelques-uns de ses dialogues, lui a fait jouer un rôle parfaitement assorti à ce caractère. Le style de la lettre que je publie offre aussi un mélange de sérieux et de bouffonnerie, très-analogue à ce que les Anciens nous ont appris de sa manière d'écrire. Le titre τοῖς αὐτοπηρήταις, et le φύσαι βεβρυτώδεις de la fin, sont assez comiques. Bien que cette lettre soit, pour le fond des idées, à-peu-près au-dessous de rien, elle acquerroit une grande valeur, si l'on pouvoit la croire authentique, et véritablement sortie de la plume de ce fameux Ménippe, que Varron avoit pris pour modèle dans des satires qu'il appela *Ménippées*, et dont les ouvrages ont probablement été fort utiles à Lucien. Mais une objection se présente : « Il y a, dit » Diogène de Laërte [a], treize livres de Ménippe le Cynique: » la *Nécyïa ;* les Testamens ; des *Lettres* écrites en style fort » travaillé, sous le nom des Dieux ; des Traités contre les phy- » siciens, les mathémaciens et les grammairiens (1) ; un livre » sur le jour natal d'Épicure, et les *icades* fêtées par ses dis- » ciples ; et le reste. » Cette lettre n'est point écrite sous le nom d'un Dieu ; elle n'est point d'un style soigné, brillant et travaillé : elle n'étoit donc point dans le recueil des lettres de Ménippe que Diogène de Laërte connoissoit ; cela est incontestable. Mais on cherchera peut-être à échapper à cet argument par une réponse qui ne semble pas mauvaise, et que je ferois moi-même, si l'objection m'étoit proposée : on dira que cette lettre, et d'autres compositions légères et mêlées, pouvoient appartenir aux ouvrages dont Diogène de Laërte n'a pas jugé à propos de nous apprendre les titres, et qu'il a compris sous cette dénomination vague, *et le reste*, καὶ τἆλλα.

[a] VI, 101.

(1) Voici le grec; on y voudroit un peu plus de netteté : τὰ δ' οὖν τοῦ Κυνικοῦ βιβλία εἰσὶ δεκατρία, Νεκυία, Διαθῆκαι, Ἐπιστολαὶ πεκομψευμέναι ἀπὸ τῶν θεῶν φερόμενα, Πρὸς τοὺς φυσικοὺς καὶ μαθηματικοὺς καὶ γραμματικοὺς, καὶ γενεὰς Ἐπικούρου καὶ τὰς θρησκευομένας ἐπ' αὐτῶν εἰκάδας, καὶ τἆλλα.

Digitized by Google

LETTRE de Socrate.

I.

SOCRATE À PLATON.

Criton m'engage à chercher mon salut dans la fuite : il insiste, il me presse. L'estime qu'il fait de la vie est telle, qu'il veut que, pour vivre, je vive déshonoré. Puis il s'afflige de me voir dans les fers ; comme si j'y étois par mon fait, et non par l'injustice de ceux qui m'y ont mis. J'aime bien mieux que les autres soient coupables de ma mort, que d'être, moi, coupable de m'être sauvé.

A'.

ΣΩΚΡΆΤΗΣ ΠΛΆΤΩΝΙ.

Πολύ ἐςι κρείττων (1) παραινῶν ἡμῖν φυγῇ τὴν σωτηρίαν πορίσασθαι· οὕτω πολλοῦ ἄξιον τὸ ζῆν ὑπείληφεν εἶναι, ὃς (2) ἕνεκα τοῦ ζῆν ἡμᾶς ἀξιοῖ κακῶς ζῆν εἶτα δεδεμένον ὁρῶν με σχετλιάζει, ὡς τὸ δεδέσθαι ἡμᾶς ἡμῶν ἔργον ὂν, καὶ οὐκ ἐκείνων ἀδίκημα τῶν δεδηκότων. Ἄμεινον μέντοι τοῖς ἀλλοτρίοις ἁμαρτήμασιν ἀποθανεῖν ἢ τοῖς ἰδίοις σωθῆναι.

LETTRE d'Aristophane.

II.

ARISTOPHANE À THÉOPHRASTE.

Un tort de vivacité vaut bien mieux qu'un tort d'habitude ; il nous nuit peu, et nous n'y pensons guère. Mais un tort qui vieillit, amène la malveillance, et une haine sans fin. Dans un tort de premier mouvement, un mot d'explication

B'.

ἈΡΙΣΤΟΦΆΝΗΣ ΘΕΟΦΡΆΣΤΩ.

Ἡ προχειρος ἀδικία τῆς πολυχρονίου λυσιτελεςέρα πέφυκεν ὑπάρχειν· ἡμῶν γὰρ ὀλιγοχρόνιον ἔχει καὶ τὴν μνήμην καὶ τὴν βλάβην· ἡ δὲ γηράσκουσα, περιπεποιημένη τὴν δυσμένειαν,

(1) Il est évident qu'il faut lire πολύς ἐςι Κρίτων, et j'aurois pu, sans témérité, restituer cette leçon dans le texte. Rien n'étoit plus facile que cette correction; elle a pourtant échappé à Athanasius, qui traduit : *movebamus nos meliùs fortè si fugâ salvi evaderemus.* Il n'a pas compris le grec, et je ne puis croire qu'il ait mieux compris sa phrase Latine. Πολὺς a ici le sens d'*assiduus*, qu'il a fort souvent. Le projet de fuite dont parle Socrate est bien connu par le Criton de Platon. Plusieurs de ses disciples et de ses amis lui avoient donné de semblables conseils : τοῦτο μὲν οὖν (το πιεῖν κώνειον) οὐκ ἀναίνεται Σωκράτης, dit Libanius, dans la Défense du philosophe[a], οὐδ' ἂν ἀποδρῴη ποτὲ τὴν παρ' ὑμῶν δίκην, οὐδ' ἂν ἐξέλθῃ, κἂν τῶν ἄλλων οἱ μὲν αὐτὸν εἰς Βοιωτίαν θέλωσιν ἁρπάσαι, οἱ δὲ εἰς Πελοπόννησον, οἱ δὲ εἰς Θετταλίαν, κ.τ.λ. Au lieu de ἐξέλθῃ, il faut absolument ἐξέλθοι : c'est l'iotacisme qui a produit cette erreur de copiste. Libanius, plus loin[b], revient à cette même pensée : Φησὶν οὐκ ἀποδράσεσθαι τούτους τοὺς δεσπότας (τοὺς νόμους), οὐδ' ἔσεσθαι μέτοικος Μεγαρέων ἢ Βοιωτῶν, οὐδὲ ξένος Πελοποννησίων ἢ Θετταλῶν.

(2) On pourroit lire ὡς : οὕτω — ὡς. Athanasius : *adeo maximi vitam esse arbitrantur, ut nos, modò viveremus, malè vivere vellent.*

[a] *Pag. 206. Ed. Morell.*

[b] *Pag. 250.*

Digitized by Google

LETTRE d'Aristophane.

ἔχθραν ἀοίδιμον (1) παρασκευάζει. Καὶ τὴν μὲν πολλάκις λόγον δωρησάμενοι γαληνισμὸν εὕραμεν (2) · τῇ δὲ καὶ μερίσαντες τὰς τρικυμίας σάλον καὶ ἀνοίας εἴδομεν πορθμόν (3). Διὸ φημὶ δεῖν τὴν ἑταιρίαν μάλιστα μὲν μὴ ἀδικεῖν (4) · οὐδὲ γὰρ εὔλογον ἔχει τὴν πρόφασιν · εἰ δὲ μή γε, ἀκουσίως τοῦτο πράξαντα θᾶττον διαλύεσθαι τὴν ἔχθραν. Τὸ μὲν γὰρ μὴ ἀδικεῖν ἴσως ὑπὲρ ἄνθρωπόν ἐστι, τὸ δὲ πλανηθέντα διασώσασθαι ἐπιφέρει τι καλὸν, καὶ σφόδρα τοῦτο εὐσταθούσης διανοίας ἴδιόν ἐστι.

peut souvent rétablir le calme : dans l'autre supposition, que d'orages, que d'ennuis à traverser pour arriver à un raccommodement ! Aussi, mon avis est qu'il faut éviter, par-dessus tout, d'offenser l'amitié : on n'y sauroit trouver un prétexte plausible. Toutefois, si involontairement on a eu ce malheur, on doit au plus vîte se réconcilier. Il est peut-être au-dessus des forces de l'homme de n'avoir jamais de tort ; mais il y a quelque chose de noble à revenir d'une erreur : un tel retour est tout-à-fait le propre d'un caractère solide.

(1) J'ai traduit comme s'il y avoit ἀΐδιον ; car je crois que ἀοίδιμον est une faute de copiste.

(2) N'ayant pas eu le temps de collationner ma copie sur le manuscrit, je ne puis être sûr de la leçon εὕραμεν, pour laquelle il faut, peut-être, εὕρομεν. La forme εὕραμεν seroit du dialecte Alexandrin. La Bible a beaucoup d'exemples de mots pareils. *Voyez* Fischer, sur Weller, *tom. II, pag. 379.* Une forme Alexandrine seroit au reste assez naturelle sous la plume d'un rhéteur Égyptien, à qui elle échapperoit par habitude, malgré son masque d'atticisme. Beaucoup de ces compositions pseudonymes appartiennent sans doute aux écoles d'Égypte et d'Asie. Le mot μέμνη, que nous avons vu dans une lettre de Cratès [a], sent aussi le terroir Macédonien.

(3) Cette phrase est fort altérée. La métaphore de τὰς τρικυμίας (peut-être τῆς τρικ.) ne peut arrêter, et je l'ai suffisamment expliquée sur Nicétas Eugénianus [b]. Pour le mot ἀνοίας, il faut, je pense, le corriger par le moyen de l'iotacisme, et lire ἀνίας : rien de plus facile et de plus plausible ; mais il reste d'autres difficultés. Je n'ai pu traduire qu'approximativement.

(4) La même locution se trouve dans une lettre attribuée à Xénophon [c] : καί φημι δὴ ἀδικήσειν τὴν κοινὴν ἑταιρείαν, καὶ, ὡς ἐκεῖνος (ὁ Σωκράτης) ἔλεγε, τὴν ἀλήθειαν, εἰ μὴ ἄσμενοι γράψαιμεν. L'auteur anonyme d'une jolie épigramme de l'Anthologie [d], dit à sa bouteille :

Τίφθ', ὁπόταν νήφω, μεθύεις σύ μοι, ἢν δὲ μεθυσθῶ,
Ἐκνήφεις ; ἀδικεῖς συμποτικὴν φιλίην.

Libanius [e] : Τῶν συκοφαντῶν ὑπερβολῇ χρωμένων, καὶ μὴ Σωκράτην μόνον ἀδικούντων, ἀλλά τινα κοινὸν ἁπάντων τῶν ἀτυχούντων νόμον. J'ai donné, dans une note sur Philostrate [f], quelques autres exemples de cet emploi du verbe ἀδικεῖν.

[a] *Suprà, p. 34.*
[b] *IX, 94 ; et ad Manass. IV, 1.*
[c] *Epist. Socr. 15.*
[d] *Erotic. 135.*
[e] *Declam. pro Socr. p. 192. Ed. Morell.*
[f] *Pag. 345.*

Digitized by Google

LETTRE de Ménippe.

III.

MÉNIPPE AUX VRAIS PORTE-BESACES.

C'est fort bien fait à vous de souffrir la faim, la soif, le froid, de coucher sur la dure : ainsi l'ordonne la loi de Diogène, écrite dans l'esprit de Lycurgue, le législateur des Lacédémoniens. Si quelqu'un d'entre vous ne s'y conforme pas, il sera livré à la maladie, à l'envie, au chagrin, et à tous les maux de la même famille. Violateurs impies de l'équitable et divine loi de Sinope, leurs pieds seront tourmentés par

Γ.

ΜΕΝΙΠΠΟΣ ΑΥΤΟΠΗΡΗΤΑΙΣ.

Ὀρθῶς ποιεῖτε πεινῶντες, διψῶντες, ῥιγῶντες, χαμευνοῦντες· ταῦτα γὰρ διαλάτρει νόμος ὁ Διογένειος, ὃς ἐγράφη μετὰ (1) Λυκοῦργον νομοθέτην Λακεδαιμονίων. Ἐὰν δέ τις ὑμῶν παρακούσῃ, παραδοθήσεται νόσῳ (2), καὶ βασκανίᾳ, καὶ λύπῃ, καὶ πᾶσι τοῖς ἀπὸ τοῦ χοροῦ τούτου. Λήψονται αὐτοὺς καὶ ποδάγραι, καὶ φύσαι βεγτιώδεις κάτωθεν (3),

(1) Au lieu de μετὰ, je pense qu'il faut écrire κατὰ, et j'ai traduit selon cette restitution. Dire que les lois de Diogène ont été établies *après* (μετὰ) celles de Lycurgue, c'est une proposition incontestable, mais ici complétement inutile, complétement déplacée, et par cela même un peu ridicule : l'autre sens, au contraire, est parfaitement convenable. Les prépositions κατὰ et μετὰ ont, d'ailleurs, été assez souvent confondues par les copistes, pour que la correction proposée n'ait rien que de très-plausible. On lit dans Achilles Tatius [a] : μετὰ φολὴν ζῆτήσομεν. Il faut écrire κατὰ φολὴν ζ., d'après le manuscrit 409 de Venise ; ou, si l'on garde μετὰ, changer φολὴν en φολῆς. Suidas : Ἰσοκράτης..... γενόμενος ἐπὶ τῆς ὀγδοηκοστῆς ἕκτης Ὀλυμπιάδος, ὁ ἐστι μετὰ τὰ Πελοποννησιακά : le docteur Coray [b] corrige fort à propos, κατὰ τὰ Π.

(2) S. Jean Chrysostome [c] s'est exprimé tout de même, quand il menace d'une mort prochaine ou de quelque longue maladie les hommes qui font de la nuit le jour : εἰ δέ τις τοὺς νύκτας τῆς ἡμέρας ἐγρηγορώς, καὶ ἐργαζόμενος ἢ καὶ ἀργῶν, καὶ ἐπὶ πλέον τοῦτο ποιήσειεν, ἀποθανεῖται θυθέως, ἢ, εἰ μὴ τοῦτο, νόσῳ πάντως μακρᾷ παραδοθεὶς, κ. τ. λ. Il faut rendre à Ménippe cette justice, qu'il a fait du verbe παραδίδοναι un usage bien plus heureux que l'orateur sacré. Il *livre* aux maladies, *comme à des bourreaux* [d], les Cyniques qui n'observent pas les *lois* de Diogène ; et cette suite d'idées rend naturel l'emploi du mot *livrer*, παραδοθήσεται. Dans S. Chrysostome, le défaut de préparation fait que παραδοθεὶς a presque l'air d'un mot impropre.

(3) Il n'y a rien de mieux à voir pour l'explication de φύσαι que l'*Œconomie* de Fœs. L'épithète βεγτιώδεις, qui est ici du style burlesque, me rappelle un trait assez gai du stoïcien Athénodore [e] : il s'étoit attiré la haine et le ressentiment de quelques jeunes factieux, qui, apparemment pour insulter aux infirmités de sa vieillesse, écrivirent sur les murs de Tarse ce vers passablement grossier :

Ἔργα νέων, βουλαὶ δὲ μέσων, πορδαὶ δὲ γερόντων.

C'étoit la parodie d'un vers attribué à Hésiode, et devenu proverbe :

Ἔργα νέων, βυκαὶ δὲ μέσων, δύκαι δὲ γερόντων.

[a] *I, cap. 8.*
[b] *Isocr. t. II, p. ιζ.*
[c] *Eclog. p. 16.*
[d] *Voy. Matthæi sur S. Chrys.*
[e] *Vid. Strab. XIV, t. V, p. 707.*

Digitized by Google

LETTRE de Ménippe.

la goutte, et leurs entrailles par le tonnerre des vents bruyans.

ὅτι ἐς νόμον δίκαιον καὶ θεῖον τὸν ἀπὸ Σινώπης ἠσέβησαν.

Athénodore prit en riant cette polissonnerie, et écrivit à côté de ce vilain mot περδαὶ, le mot βρονταὶ, noble et poétique. Diogène, dans une des lettres qui lui sont attribuées [a], a dit, dans le même sens que le faux Ménippe : « La pauvreté » met en fuite les jalousies, les haines, » les calomnies, les vols, les indigestions, » *les tranchées* [στρόφους)] et d'autres funestes » maladies. »

[a] *Notices des Mss. t. X, p. II, p. 250.*

Digitized by Google

NOTICE
DES SCHOLIES INÉDITES
DE BASILE DE CÉSARÉE,
SUR S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE;

PAR M. BOISSONADE.

BASILE, évêque de Césarée en Cappadoce, qu'il ne faut pas confondre avec S. Basile le Grand, évêque de la même ville, vécut très-probablement dans le dixième siècle. Il a écrit sur les discours de S. Grégoire de Nazianze des commentaires volumineux, qui sont jusqu'à présent restés inédits ; et, comme le zèle pour la littérature ecclésiastique est de nos jours extrêmement refroidi, il est assez probable qu'ils ne seront pas imprimés de long-temps. On néglige les Pères ; à plus forte raison leurs scholiastes. Toutefois ce seroit une noble et digne entreprise que celle d'une édition des œuvres de S. Grégoire de Nazianze, à laquelle seroient joints tous les anciens commentaires que l'abbé de Billy n'a donnés qu'en latin, ceux qui ont été publiés par Montaigu, et plus récemment par M. Matthæi, ainsi que plusieurs autres qui sont encore ensevelis dans les bibliothèques. Ceux de Basile occuperoient dans le nombre une place distinguée. Dom Louvart [a] avoit eu autrefois cette pensée; mais il ne paroît pas que Dom Clémencet, qui lui succéda, et donna le premier volume d'une édition plus belle qu'elle n'est bonne, eût formé un plan si étendu, ni qu'il eût ce qu'il faudroit de talent, d'érudition et d'exactitude pour le bien exécuter.

[a] *Bibl. Gr. t. VIII, p. 401.- Et la Préf. de Clémencet, p. n.*

Les Scholies de Basile ont été fort vantées par Fabricius [b], qui

[b] *Loc. cit. p. 431.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

les appelle *præclaras luceque dignissimas*. Avant Fabricius, Sebor [a] en avoit cité un passage curieux (*insignis*, selon son expression) sur la couleur distinctive des manteaux que portoient les rhéteurs et les philosophes ; passage dont Saumaise depuis fit usage [b], et qu'il dit avoir lu aussi *en toutes lettres* dans le Lexique de Cyrille. Il y est pourtant un peu moins correct, à en juger par la citation que du Cange en a faite dans son Glossaire, au mot Σκαρράμαγκον. Au reste, peut-être du Cange se servoit-il d'une copie de Cyrille, moins bonne que celle de Saumaise. Ruhnkenius, l'un des plus habiles critiques du siècle passé, faisoit estime de ces Scholies de Basile : il les avoit rencontrées dans un des manuscrits d'Isaac Vossius (1), que possède la bibliothèque de Leyde, et il les a quelquefois employées dans ses savantes Notes sur le Vocabulaire Platonique de Timée [c]. Feu M. Bast, qui connoissoit si bien les grammairiens Grecs, et qui s'en est si doctement servi, avoit fait, pour son usage, d'après le manuscrit 573 de la Bibliothèque du Roi, un extrait assez long de l'ouvrage de Basile. Cet extrait est entré, avec le reste de ses papiers, dans la bibliothèque de l'Université d'Oxford. Il en a placé quelques passages dans ses remarques sur les Dialectes de Grégoire de Corinthe. C'est M. Bast qui m'avoit communiqué l'observation de Basile sur la particule δαί, rapportée dans mes notes sur Marinus. Depuis, j'ai voulu connoître par moi-même ce scholiaste, que j'avois souvent entendu vanter à mon savant ami, et l'on a pu voir que j'en avois fait un emploi assez fréquent dans ce que j'ai écrit sur Diogène, sur Nicétas Eugénianus et sur les Épimérismes d'Hérodien.

[a] *Ad Polluc. VII. 55.*

[b] *De Pallio, p. 18.*

[c] *Pages 76, 124, 159, 243.*

Il m'a semblé qu'il seroit peut-être utile aux progrès de la littérature sacrée, de profiter de la munificence du Gouvernement pour publier, dans cette collection d'Extraits et de Notices, une portion un peu considérable du travail de Basile, que l'on ne connoît encore que par quelques petites observa-

(1) Voyez Ruhnkenius sur Timée, *pag. 76*; le Catalogue des mss. de Vossius, dans les Œuvres de Colomiès, *pag. 849, n°. 21*; et le chap. 16 des Κειμήλια du même Colomiès.

tions

Digitized by Google

tions détachées. Et, comme les deux *Stéliteutiques* de S. Grégoire contre Julien paroissent présenter, par le temps où nous vivons, plus d'intérêt que les autres ouvrages de ce Père, j'ai choisi les scholies de Basile sur ces deux discours. J'y joins l'épître dédicatoire qu'il a mise à la tête du recueil entier de ses commentaires, quoiqu'elle ait déjà paru dans le catalogue de Bandini [a]. Elle est assez belle ; et, le texte de Bandini offrant des fautes et des lacunes, on ne me saura sans doute pas mauvais gré de l'avoir reproduite ici.

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *T. I, p. 536.*

Le manuscrit du Roi, que j'ai principalement suivi, porte le numéro 573. C'est un fort beau volume *in-folio*, de 279 feuillets, sur parchemin, d'une écriture excellente ; et on le rapporte avec vraisemblance au XI.e siècle. Parmi les manuscrits de Coislin, il y en a quatre des Scholies de Basile. Le catalogue les attribue au X.e siècle. J'en ai choisi un pour le collationner avec le manuscrit 573. Il ne m'a pas semblé bien utile, ni partant bien nécessaire, de pousser plus loin le travail de collationner un ouvrage de cette nature. Ce manuscrit, petit *in-quarto*, sur parchemin, est numéroté 236 ; il contient 211 feuillets, d'une écriture fort jolie, un peu difficile toutefois pour les yeux encore mal exercés.

Il est assez remarquable que tous les manuscrits des Commentaires de Basile sont à-peu-près de son temps. Ceux de Paris sont, comme on vient de le dire, du X.e ou du XI.e siècle ; celui de Bandini est du X.e ; ceux de Vienne sont de la même époque [a].

[a] *Lambec. Comm. Bibl. Vind. L. III.*

Pour rendre l'usage de cet extrait plus commode, j'ai eu soin de distinguer par des capitales ou des guillemets, les paroles de S. Grégoire expliquées ou citées dans les scholies, et d'indiquer exactement à la marge les pages des éditions les plus estimées des Œuvres de ce Père. J'ai désigné par un B, celle de l'abbé de Billy (Paris, 1630) ; par un C, celle de Dom Clémencet ; par un M, celle de Montaigu.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ÉPÎTRE DÉDICATOIRE

DE BASILE

A L'EMPEREUR CONSTANTIN.

Βασίλειος * ἐλάχιστος ὁ Καισαρείας (1) Καππαδοκίας, τῷ φιλοχρίστῳ δεσπότῃ Κωνσταντίνῳ (2) Αὐτοκράτορι.

Ἐν ταῖς μεγίσταις καὶ δημοτελέσι τῶν πανηγύρεων, Μέγιστε Αὐ-

(1) J'ai ajouté l'article ὁ, qui manque au man. du Roi, d'après celui de Bandini et celui de Coislin. Basile s'est désigné d'une manière aussi claire dans ce passage dont Seber [a] a déjà fait usage: καὶ Βασίλειος [b] δὲ ὁ Μέγας ὁ κοινωνὸς καὶ ὀνόματος καὶ θρόνου ὁ ταῦτα γράφων ἐγώ. Notre but principal étant de faire connoître l'ouvrage de Basile, on ne trouvera sûrement pas hors de propos que je transcrive ici le passage entier où se trouve cette phrase: il est de quelque importance pour l'histoire critique de l'Apocalypse.

S. Grégoire ayant dit dans son trente-deuxième discours [c], ὡς Ἰωάννης διδάσκει με διὰ τῆς Ἀποκαλύψεως, Basile fait la remarque suivante: Ἐκ [d] τοῦ μὴ προσκεῖσθαι τῷ Πατρὶ τῶν [e] ἐπιθέτων τὰ γνωρίσματα τοῦ Εὐαγγελιστοῦ, Ἀποστόλου καὶ Θεολόγου Ἰωάννου [f], ἐπιχειρήσαντές τινες τὴν Ἀποκάλυψιν ἀθετεῖν, ὡς μὴ τοῦ Εὐαγγελιστοῦ, ἀλλ' [g] ἑτέρου εἶναι [h] Ἰωάννου· καὶ ὁ θαυμαστὸν, ἐπεὶ καὶ τῶν παλαιῶν ἐκ ὀλίγοι τοῦτο πεπόνθασιν, τοῦ [i] Ἱαλέζου, τῶν Ἱερῶν ἐξορίζοντες Γραμμάτων. Διονύσιος μέντοι ὁ Ἀλεξανδρείας « ἀθετῆσαι μὲν » φησὶν « ἐκ » ἂν τολμήσαιμι τὸ βιβλίον, πολλῶν αὐτὸ διὰ » σπουδῆς ἐχόντων, μείζονα δὲ τῆς ἐμαυτοῦ » φρονήσεως τὴν [k] ὑπόληψιν τὴν [l] περὶ αὐτοῦ » λαμβάνω, κεκρυμμένην εἶναί τινα καὶ θαυ- » μασιωτέραν τὴν καθ' ἑκάστου ἐκδοχὴν ὑπολαμ- » βάνων. » Τύπῳ θαυμαζεῖ [m] μὲ καὶ τὴν γραφὴν ἐκ ἀθετεῖν ἔφη, ἐκ δὲ τοῦ χαρακτῆρος, ἀλλ' τινος, ἀλλ' οὐ τοῦ Ἀποστόλου εἶναι. Τεκμηριοῦται δὲ τὸν λόγον [i]. Οὕτω μὲν οὖν [k] ἐκ τῶν μυστηρίων καὶ τῶν ἐν αὐτῇ θείων ἐννοιῶν ὑμνουμένης, ἐκ ἄξιον ἐκ μόνης ἰδέας λόγων καὶ χαρακτῆρος τοσοῦτον ἔργον διαγράφεσθαι, ἐπεὶ καὶ ῥητόρων καὶ συγγραφέων καὶ αὐτοῦ τοῦ Πατρὸς ἐκ ὀλίγους λόγους εἴδους ἕνεκα [l] διαφέροντας περιγράφομέν· καὶ [m] Βασίλειος δὲ ὁ Μέγας, ὁ κοινωνὸς καὶ ὀνόματος καὶ θρόνου ὁ ταῦτα γράφων ἐγώ, ἐν δευτέρῳ λόγῳ τῷ πρὸς Εὐνόμιον ἀναρρήσεσι τοῦτο πως ἐγκείνων φησί [n]. « Αὐτὸς ὁ Εὐαγγελι- » στής » (εἴτουν ὁ Ἰωάννης· προσειρήκει γὰρ τὸ· ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ Λόγος.) Αὐτὸς οὖν, φησὶν, « ἐν » ἑτέρῳ ἐδείξεν [o] εἰπὼν· ὁ ὢν [p] καὶ ὁ ἦν καὶ ὁ » παντοκράτωρ. » Τοίνυν [q] αὐτοῦ Βασιλείου τὸ προδήλως ὂν τῆς Ἀποκαλύψεως τοῦ Εὐαγγελιστοῦ εἶναι κεκελεύκοτος, τίς λοιπὸν ὁ ἀνεκεῖν ὅλως θρασυνόμενος; Ὁμοίως καὶ [r] Θεολόγος· « διὰ τί » φησὶν [s] « ἐκ εἶπεν, Ἐν ἀρχῇ ἦν ὁ » Λόγος τοῦ Θεοῦ [t]; καὶ μὴν ὁ αὐτὸς Ἰωάννης » ἐν τῇ Ἀποκαλύψει [v] λέγει· Καὶ ἐκέκληται τὸ » ὄνομα αὐτοῦ Λόγος τοῦ Θεοῦ. »

(2) Lambecius [x] pense qu'il s'agit, non du grand Constantin, mais de quelque

* Cod. p. I, 1.

a Ad. Polluc. VII, 56. Cf. Fabric. Bibl. gr. t. VIII, p. 431, not. o.

b Cod. p. 68, 1.

c Pag. 516 C, edit. Bill.

d Cod. Coisl. p. 69, 2.

e Coisl. διὰ τῶν.

f Coisl. καὶ Θεολ. ἢ Ἡγαπημένου ἐπειρ.

g Coisl. non εἶναι.

h Coisl. ὑπολ. τῶν.

i Coisl. Ἀπος. πεκμηριοῦ τῷ λόγῳ. Lisez: Ἀποστόλου εἶναι πεκμηρ. τὸν λ.

k Coisl. non οὖν.

l Coisl. ἕνεκεν.

m Coisl. non καί.

n Basil. t. I, p. 249 D.

o Coisl. φύτ. ὢν ἐν ἑτ. φησὶν ὁδ.

p Apocal. 1, 8.

q Coisl. τοίνυν ὁ.

r Coisl. non καί.

s Origen.

t Coisl. omet le reste.

v Apoc. 19, 13.

x Comment. Bibl. Vindob. III, p. 500.

Digitized by Google

τοκράτορ, ὃ μόνον οἱ ἐντέλει, καὶ βαρεῖ πλούτῳ (1) καὶ δόξῃ ἐξωγκωμένοι (2) καὶ ὑπερφέρεντες, ἀλλ' ἤδη [a] καὶ οἱ ἐν αὐταρκείᾳ ζῆν ἠρημένοι, καὶ μετρίαν εἰληχότες τὴν ὕπαρξιν, κατὰ δύναμιν ὑμᾶς καταγεραίρειν ἐπείγονται (3) · ἀλλ' οἱ μὲν χρυσῷ τε καὶ

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Band.* ἤδη.

empereur d'une époque beaucoup plus moderne. Le P. Oudin, cité par Kollar [a], croit qu'il s'agit de Constantin Porphyrogénète. C'est aussi l'avis de Fabricius [b] et de Dom Louvart [c]. Les éloges donnés à l'érudition de l'empereur, conviennent à Porphyrogénète mieux qu'à tout autre Constantin; et ce qui sera remarqué à la note 1, p. 60, prouvera encore mieux que c'est à ce prince que l'épître est adressée.

(1) Th. S. (c'est-à-dire Théodore Sellius [d]) a fait, dans les *Miscellaneæ Observationes* [e], l'observation très-fausse que l'on dit toujours βαθὺς πλοῦτος, et jamais βαρὺς πλοῦτος: on trouve l'une et l'autre locution. Cela est assez prouvé par ce qu'a dit Dorville sur Chariton [f], et par cette phrase d'Eunape [g], plus singulière qu'heureuse: παντοχῇ βαθέων καὶ βαρυλάτων ὑποκειμένων κτημάτων. Ce que j'ai remarqué [h] sur cet endroit, confirme la légitimité de cette expression. On lira aussi avec utilité ce que Wakefield [i] a noté au sujet de βάρος δόξης dans S. Paul [k]. L'auteur de la Vie de S. Euthymius [l] a dit, avec autant de correction que de pureté: ἐπιφανεῖς ἄμφω τὸ γένος, πλούτῳ τε βάθει κοσμῶν τας. Il auroit pu écrire πλούτῳ τε βαρεῖ, et n'eût pas été moins irréprochable. Pauw, qui a quelquefois raison, a fort bien compris [m] cet usage de l'adjectif βαρύς; mais il pourroit bien s'être trompé en le voulant restituer dans ces vers de Simmias [n]: τὰν ἱερὰν κηλεῖ πυείπτνω πόλιν ἠθάλωσεν Δαρδανιδᾶν, χρυσοβαφεῖς τ' ἐξυφέλιξ' ἐκ θεμέθλων ἄνακτας. Pauw voudroit lire χρυσοβαφεῖς. Cette épithete est fort bonne; l'analogie, et l'usage du mot βαρύπλουτος, qui est assez connu, en justifieroient la restitution, si elle étoit nécessaire: mais elle ne l'est pas du tout. Il y a bien plus de poésie et de style dans χρυσοβαφεῖς. Horace [o] a dit avec la même hardiesse et la même beauté, s'adressant à la Fortune:

.....Te
PURPUREI metuunt TYRANNI:

expression que le Tasse [p] a empruntée quand il a peint la comète sinistre,

Ai PURPUREI TIRANNI infausta luce.

Et Gray s'en est aussi souvenu dans ces beaux vers de son ode à l'Adversité:

Bound in thy adamantine [q] chain
The proud are taught to taste of pain,
And PURPLE TYRANTS vainly groan
With pangs unfelt before, unpitied and alone.

(2) La réunion des mots βαρεῖ πλούτῳ et ἐξωγκωμένοι me porte presque à croire que Basile a voulu imiter Plutarque dans le portrait de Philotas [r]: ὄγκῳ δὲ φρονήματος καὶ βάρει πλούτου, καὶ τῇ περὶ τὸ σῶμα θεραπείᾳ καὶ διαίτῃ χρώμενος ἐπαχθέστερος ἢ κατ' ἰδιώτην. Lambecius [s], qui a cité les premières lignes de cette préface, d'après un très-beau et très-ancien manuscrit de Vienne, rapporte ainsi ce passage: οὐ μόνον ἐνπλεῖ καὶ βαρεῖ πλούτῳ. Je suis tenté de croire qu'il a mal lu, et que son manuscrit a la leçon des autres, οἱ ἐν πόλει, c'est-à-dire, les fonctionnaires publics, les hommes en place. Cette locution est très-commune. Thucydide [t]: τῶν τε Ἐφόρων καὶ τῶν ἐν πόλει ὄντων. Il dit ailleurs [v]: οἱ τὰ πόλη ἔχοντες. Arrien, dans les Indiques [x], a mis τὰ πόλη pour les magistrats eux-mêmes: il dit qu'il y a parmi les Indiens une caste d'*inspecteurs* [οἱ ἐπίσκοποι], chargés de rendre compte au Roi de tout ce qui se passe dans les provinces gouvernées par des rois; ou aux magistrats [τῆς πόλεσι], dans les provinces autonomes. Appien [y] a employé πόλη dans le même sens. Voyez S. Grégoire, dans son premier Discours contre Julien [z], avec le scholiaste de l'édition de Montaigu.

(3) J'ai suivi Bandini. Le manuscrit du

[a] *Ad Lambec. ibid.*
[b] *Bibl. Gr. t. VIII, p. 432; t. IX, p. 7.*
[c] *Ap. Fabr. B. Gr. tom. VIII, p. 402.*
[d] *Voy. Dorv. ad Charit. p. 232.*
[e] *Vol. II, p. 249.*
[f] *Loc. cit.*
[g] *Pag. 85. Commel.*
[h] *Pag. 289.*
[i] *Silv. t. III, p. 79.*
[k] *2 Cor. IV, 17.*
[l] *Monum. Cotel. t. II, p. 222 A.*
[m] *Ad Phil. p. 180.*
[n] *Secun. 4.*
[o] *I. O. 35, 12.*
[p] *Ger. VII, 52.*
[q] *Voy. not. ad Philostr. Her. p. 406.*
[r] *Alex. 48.*
[s] *Comm. B. Vindob. III, p. 500.*
[t] *VI, 88.*
[v] *V, 47.*
[x] *XII, 5.*
[y] *Punic. c. 4.*
[z] *P. 13, Montac.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ἀργύρῳ, καὶ μαργάροις ἢ λίθοις διαυγέσιν, ἢ τισι σκεύεσι πολυτελέσιν, ἢ καὶ πέπλοις πολυανθέσιν ἀφοσιῶνται, τὸ φιλότιμον ἐπιδεικνύμενοι· οἱ δέ τινες ἄλλοις καὶ ἄλλοις, ὡς ἂν ἔχωσι προθυμίας ἢ εὐπορίας [a]· γνώμης ὅτι μάλιστα κατευτυχεῖν [b] ἐφιέμενοι [c] σύμπαντες τῷ δεξομένου, καὶ τὸ φίλτρον οἷον, καὶ ᾧ μάλιστα προσφερομένῳ ἡσθεῖν πραγματευσάμενοι. Πολλῶν δ' ὄν, ὡς εἰκὸς, συντελούντων καὶ ποικίλην ὑμῖν καὶ πολυτελῆ [d] τὴν εἰσφορὰν ἐμποιούντων, καὶ μάλιστα κατὰ τήνδε τὴν τῶν Χριστοῦ Γενεθλίων πανήγυριν, καὶ τὴν κατ' ἐχθρῶν νικητήριον εὐχαριστίαν (1), ἐδόκει μὴ μόνους ἡμᾶς ἀσυν-

[a] Band. ἢ ἀνοίας.
[b] Band. καὶ εὐτυχεῖν.
[c] Band. Coisl. ἠμμενοι. Voyez la note 3, p. 59.
[d] Band. πολυειδῆ.

Roi a le simple γεκίρειν : celui de Coislin a le composé, et une autre disposition des mots : τὴν ὕπαρξιν, καταγεκίρειν ὑμᾶς κατὰ δύναμιν ἐπιγνῶ). Les copistes omettent souvent les prépositions des composés, comme je l'ai déjà observé dans le tome précédent [a] : voyez aussi une remarque utile de Fischer sur le Criton [b], à l'occasion de la permutation de ἐφθαρμένου et διεφθαρμένου. On lit dans l'Eunape de Commelin [c], ὡς δὲ ἥμαρτον : j'ai écrit [d], ὡς δὲ διήμαρτον, d'après les manuscrits. L'ombre d'Hector, dans une éthopée de Severus [e], reproche à Priam de s'être assis à la table d'Achille ; elle s'écrie : οὐχ ὁρᾶς φονεὺς τοῦ παιδὸς αἱματωμένην (le man. 2918 porte ἡματωμένην : le présent semble plus vif) πούτου τὴν δεξιάν, καὶ, ὡς εἰπεῖν, ἐπ' αὐτὰ τῆς τραπέζης ἐναποσάζουσαν : le même manuscrit a ἀποσάζουσαν. Je voudrois, dans cet endroit, écrire οὐχ ὁρᾶς φόνῳ τοῦ παιδὸς αἱματωμένην τ. τ. δ. Cette correction, qui au premier aperçu semble évidente, est cependant rendue incertaine par la comparaison du début de la déclamation : μόνος πεζόνων πατὴρ ὑπῆρχεν ὁ Πρίαμος· μόνος τοὺς παῖδας ἀληθῶς ὁρωμένους ἠσπάζετο· ἐν βίῳ πατὴρ, μετὰ βίου ἐστὶ πολέμιος. φονεὺς ἡμέτερος ὁ πατὴρ μᾶλλον ἐστὶ τοῦ (le man. τοῦ πᾶς, mieux.) θείου. Je réponds que c'est précisément parce que Priam est ici appelé φονεὺς, qu'il faut dans le premier passage écrire φόνῳ. Il n'est guère probable que dans un petit discours d'une vingtaine de lignes, la même expression se rencontre, sur-tout quand elle est aussi forte, aussi énergique, et que la répétition n'a rien de saillant et n'est pas amenée. Dans cette même phrase, au lieu de πεζόνων, le manuscrit porte παρόντων : on peut hésiter entre les deux leçons. L'emploi de πεζεύειν pour ζῆν est bien connu : le scholiaste de Philostrate [f], entre autres, et Lécapenus [g] l'ont observé. Un mari bourru [δύσκολος] dit dans une déclamation de Libanius [h] : εἰ οὖν δεῖ με λυπούμενον ζῆν, μὴ ζῆν μοι βέλτιον (le man. 3017 omet μοι, qu'il est bon de garder pour la symétrie antithétique)· εἰ δεῖ πεζόνα εἶναι, μεταπεσεῖν συμφερώτερον. Reiske *malit* πεζιόντα : il avoit grand tort. Πεζόνα est synonyme ici de ζῶντα, ὧν ζῴοις ὄντα. *Si* dans cette phrase de Polémon [i], οὐκοῦν ἦν, εἴπερ ἦσαν ἀμφότεροι, φοσήμησιν ἔχα Καλλίμαχος, τοῦτον καὶ πιθανῶς δίκαιος φέρεσθαι· si, dis-je, quelque manuscrit offroit la variété, εἰ πεζῆσαν, je la recevrois de préférence à εἴπερ ἦσαν, non que εἶναι ne se dise très-souvent et très-bien pour ζῆν, mais à cause de ce qui suit : οὐ γὰρ ὢν ἦν κρείττων Κυναιγείρου πεζὸν πεζόνος, ταῦτα καὶ νῦν ἔχει.

[a] *Part. II, p. 883.*
[b] *§. 8, p. 188, n. 2.*
[c] *Pag. 54.*
[d] *Pag. 31.*
[e] *Allat. Exc. p. 226.*
[f] *Ad. Her. p. 304.*
[g] *Gramm. in Lect. Musq. t. I, p. 75.*
[h] *Tom. IV, p. 143, 2.*
[i] *P. 11, Steph. p. 17, Possin.*
[k] *Pag. 274 C.*

(1) Ce passage n'est pas sans force pour prouver qu'il est question de Constantin Porphyrogénète ; car on peut le rapporter très-naturellement à la découverte du complot formé, *au mois de décembre 918*, pour remettre Basile sur le trône. Cette conjuration fut étouffée sur-le-champ. Voici les paroles d'un des *continuateurs* de Théophane [k] : Δεκεμβρίῳ δὲ μηνὶ ἰνδικτιῶνος ε' ἐπιβουλήν τινες κατὰ τοῦ Βασιλέως Κωνσταντίνου ἐμελέτησαν, βουλόμενοι τὸν Βασιλέα Στέφανον ἐν τῇ νήσῳ ὄντα ἐν τῷ παλατίῳ ἀγαγεῖν. Τούτοις

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

τελεῖς [a] οὕτω καθῆσθαι, ἢ κενὴν [b] ἄλλως ἀνύειν (1) καὶ μόχθον ἀνήνυτον τῇδε καὶ τῇδε, κατὰ τὴν τοῦ κυνὸς ἐκείνου (2) παραπληξίαν ἐπιμοχθοῦντος, καταμωκωμένου δῆθεν τοῦ δήμου τῶν Ἀθηναίων, ἀλλ' ἢ καὶ χερσὶν αὐταῖς ὕδωρ εὐγνωμόνως ἀρύττειν (3), καὶ πᾶν ὅτι γε τῶν δυνατῶν ἡμῖν καὶ τιμίων ἀγαθῷ σοι Βασιλεῖ καὶ φιλανθρώπῳ [c] προσκομίζειν· τούτων δὲ οὐκ ἄλλο τι τῷ φιλολόγῳ, ἀλλ' ἢ λόγος ἐδόκει· ἐδόκει δὲ οὐ καθ' αὑτόν πως εἶναι τοιοῦτος οἷος βασιλικὴν εὖ διαθεῖναι [d] καὶ σοφὴν εὐφράναι διάνοιαν· ὁρᾷς γὰρ ὡς ἀγλευκής τις καὶ ἀκαλλής ἐστι, καὶ, ὡς εἰπεῖν λόγῳ, ἀνεπαφρόδιτος. Πλὴν ἀλλ' ἡμῖν τῶν πάνυ καὶ οὗτός ἐστι τιμίων, ὅτι δὴ καὶ πίθηκος καὶ Αἰθίοψ μέγιστον τίθεται ἑκάτερος καὶ οἴεται κάλλιστον τῶν οἰκείων ὠδίνων τὴν ἀμορφίαν (4). Εἰ δὲ καί σοι τῷ παντίμῳ κριθείη τοιοῦτος [e], οὐ κατ' ἄλλο τι, ἀλλ' ἢ κατ' αὐτὸ δῆλον τὸ τῆς ὑποθέσεως ἡδίων ὀφθήσεται καὶ χαρίεις. Τί γάρ σοι τῶν ἁπάντων ἐρασμιώτερον ἢ τί γε τιμαλφέστερον ἄλλο, ἢ Γρηγόριον καὶ τὰ [f] Γρηγορίου ἐνοπτρίζεσθαί τε καὶ ἀκουτίζεσθαι; Τίνος ἥδιον λόγους ἢ νοῦν ἀνιχνεύειν ἢ τοῦ γρηγόρου νοῦ (5) τούτου (οὕτω γὰρ καλεῖν αὐτόν

[a] *Band.* ἀτελεῖς.
[b] *Coisl.* καινήν.
[c] *Band. Coisl.* καὶ τιμίῳ.
[d] *Band.* εὐδιαθ.
[e] *Band.* τοιοῦτο.
[f] *Band. Coisl.* τὰ τοῦ.

οὖν μηνυθείσης Κωνσταντίνῳ διὰ Μιχαὴλ τοῦ Διαβολίνου λεγομένου, τοὺς ἐπιβούλους κρατήσας ὁ Βασιλεὺς, τῶν μὲν τὰς ῥίνας καὶ τὰ ὦτα ἀπέτεμεν, τοὺς δὲ δαρμῷ ἀφορήτῳ ὑπέβαλεν, καὶ ὄνοις ἐπικαθίσας διὰ μέσης τῆς πόλεως ἐθριάμβευσεν, καὶ ἐξορίᾳ παρέπεμψεν.

(1) Il y a ellipse du mot ὁδόν. L'ellipse est remplie dans ce passage, que Grégoire de Corinthe [a] dit avoir pris dans les Oiseaux d'Aristophane, et qui ne s'y trouve pas : μάτην ἄρα τὴν ὁδὸν ἀνύτομεν.

(2) Je voudrois pouvoir dire quel est le trait auquel Basile fait ici allusion, mais je ne me le rappelle pas.

(3) Il y a ici allusion à l'histoire du Perse Sinétas, rapportée par Élien, *H. V.* I. 32. — Le man. de Coislin porte ἀρύειν. La leçon ἀρύττειν, ou, ce qui seroit un peu plus correct, ἀρύτειν, est un atticisme, sur lequel on peut voir Pierson *ad Mœrin.* et les interprètes de Grégoire de Corinthe [b]. Plus haut il y a la forme ἀνύειν. J'ai quelque peine à croire que Basile ait écrit ἀνύειν, et ici ἀρύττειν : il est probable qu'il a dû écrire uniformément ἀνύειν et ἀρύειν, ou ἀνύττειν et ἀρύττειν. Voyez Porson et M. Dobrée sur le Plutus [c].

(4) Synesius [d] lui a peut-être fourni cette pensée. En envoyant à Nicandre un discours dont il le fait juge, parce que les yeux paternels ne jugent pas aussi fidèlement que les yeux étrangers, il emploie la même comparaison que Basile : τὰς πιθήκους γάρ φασιν, ἐπειδὰν τέκωσιν, ὥσπερ ἀγάλμασιν ἐνατενίζειν τοῖς βρέφεσιν, ἀγαμένας τοῦ κάλλους· οὕτως ἐστὶν ἡ φύσις φιλότεκνον! Τὰ δὲ ἀλλήλων ὁρῶσιν ἅπερ ἐστὶ, πιθήκων παιδία.

(5) Le man. 573 porte ἐγρηγόρου. J'ai préféré γρηγόρου de Bandini et du man. de Coislin. C'est aussi la forme donnée à ce mot par un anonyme, qui, dans quelques mauvais vers politiques [e], a voulu, comme Basile, jouer sur le nom de S. Grégoire :

Πῶς οὐχὶ ῥεῖθρα πνευματόῤῥυτον χύσιν
Ποταμὸς ἀκένωτος ἐκ διδαγμάτων
Ὁ γρήγορος νοῦς πλημμυρήσει πανσόφως;

Nicéphore Calliste [f], a la même pointe et la même forme, dans une petite pièce de vers où il passe en revue les Pères de l'Église :

Ὁ γρήγορος νοῦς, τῶν βροτῶν ἡ τερπνότης.

[a] *D. Attic.* 5. 26.
[b] *D. Attic.* 5. 26.
[c] *Vers.* 607.
[d] *Epist.* 1.
[e] *Greg. Orat.* II, *ed. Matth.* p. 4.
[f] *Ap. Fabric. Bibl. Gr.* t. VII, p. 441.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ἐστιν οἰκειότερον); τίνος[a] ἄβυσσον σοφίας; τίνος ὕψος θεολογίας, ἢ φράσεως ἅμα καὶ κάλλος καὶ μέγεθος (1), ἢ ὅσα παιδείας ἐστὶ τέχνης καὶ θεωρίας καὶ χάριτος; Τῶν οὖν πανσόφων τούτου λόγων, εἰ καὶ τολμηρόν, ὅμως ἔδοξε καὶ τὰ Παλαιᾶσιν εἰς ἐξήγησιν καὶ διασάφησιν ῥητῶν τινῶν ἐσπουδασμένα ἐπιλομώτερόν πως καὶ σαφέστερον, κατὰ τὸ ἐνὸν, διαθέσθαι, πρὸς δὲ, τινὰ (2) καὶ ἡμῖν προστεθεῖσθαι[b] εἰς ἐξάπλωσιν νοημάτων καὶ τῆς ἐν βάθει διανοίας ἐνάργειαν.[c] Ἔτι δὲ, κἂν πολλοῖς ὅσοις χωρίοις, ὑπεραθεῖσι μὲν ὡς ἐπιδήλοις ἴσως ἐκείνοις, δεομένοις δέ τινος, ἢ κατ' ἔννοιαν ἑρμηνείας, ἢ κατὰ σύμφρασιν ἢ σύνταξιν ἀκολουθίας, ἢ κατὰ θεωρίαν ἐπιστασίας, ἢ κατά τινας τεχνικὰς ἐφόδους περιόδων τε καὶ σχημάτων καὶ ἰδεῶν ποικίλων ἐπισημασίας· τούτοις οὖν ὁ πόνος ἡμῖν ὅτος ἐσπουδάσθη.[d] Πρὸς δ' ἔτι, καὶ σιγμῶν τινῶν ἁρμοτόσας ἐπιδείκνυσι θέσεις, καὶ τόπους προσήκοντας τούτων ἑκάστοις, ὐκ ἀπό τινος οὐμενῦν (3) ἀλογίστου ἐμπειρίας, ὁποία (4) τ̃ μικρὰ[e] βλεπόντων θέλξαι μόνον ὑπάρχει[f] τὴν αἴσθησιν· ἐν οἷς (5) περιοράν ἐστιν ἀλωμένους ἐνίους, τὰς αὐτάς που περιόδους, τὰ αὐτὰ συνδετικὰ τῶν μερῶν τοῦ λόγου μόρια ἄλλοτε ἄλλως ἐξαγγελλόντων, καὶ τὴν ὑπόκρισιν διαφθειρόντων, καὶ τὸ ἦθος ἅπαν λυμαινομένων, καὶ οἷον ψυχρά τινα μέλη περιαδόν-

[a] Cod. p. 1, 2.

[b] Band. προστεθ.

[c] Band. ἐνάργειαν.... κἂν.

[d] Coisl. ἐστ. ὅτος. Band. ὅτος ἐπισπουδ.

[e] Coisl. σμικρά.

[f] Coisl. Band. ὑπάρχειν.

(1) Le man. de Coislin : καὶ κάλλος. Les mots καλὸς et μέγας sont souvent réunis par les écrivains Grecs, comme je l'ai montré[a] sur ces mots d'Eunape, au commencement de la Vie de Priscus : κάλλιστός τε ἂν καὶ μέγας ὀφθῆναι. La Pythagoricienne Mélisse écrit à Cléareté : αἱ γὰρ τῶ ἀνδρὸς θελήσεις νόμος ὀφείλει ἄγραφος εἶναι κοσμίας γυναικὶ, ποθ' ὃν χρὴ βιῶν αὐτάν. Νομίζειν δὲ τῶ θεῖκα ποτιπτύχθαι ἅμα αὐτᾷ καλλίστας τε καὶ μεγίστας, τὰν ὐπαξίαν. Le manuscrit A 87 de la Bibliothèque Mazarine, dont je dois la communication à la complaisance infinie de M. Petit-Radel, au lieu de εἶναι a une leçon bien préférable, ἦμεν : il porte aussi δὲ au lieu de δῆ : ce que je préférerois. L'infinitif νομίζειν dépendra de χρὴ : ποθ' ὃν χρὴ βιῶν αὐτὰν, νομίζειν δὲ θεῖκα π. Ou bien, on commenceroit la phrase à νομίζειν δέ, et ce seroit un exemple de cet emploi de l'infinitif pour l'impératif, dont il a été question plus haut[b], et sur lequel on peut voir aussi la *Silva* de Wakefield[c].

(2) Les manuscrits ont πρὸς δὲ τινα : j'ai changé cette mauvaise leçon. La formule πρὸς δὲ, mise *absolument*, avec ellipse de τίνος, est fréquente dans Hérodote, et n'est pas rare dans les autres auteurs. Il me suffira de renvoyer aux Ellipses de M. Schæfer, à Fischer sur Weller[d], à feu M. Reiff sur Artémidore[e]. Un peu plus bas, au lieu de πρὸς δὲ τ des manuscrits, j'ai écrit πρὸς δ' ἔτι. Hérodote[f] : πρὸς δὲ ἔτι καὶ προσπλόκειτο φίλος ἐὼν Δεμαρήτου.

(3) Le man. 573, ὔμενν : celui de Coislin, ὔμεν ὔν. J'ai suivi Bandini.

(4) J'ai écrit ὁποία avec Bandini. Le man. 573 porte ὁποῖα, et celui de Coislin ὁποῖα ou ὁποῖον : ὁποῖον pourroit convenir.

(5) Ἐν οἷς doit s'entendre ici comme s'il y avoit ἐν ᾧ, *en quoi*. J'ai expliqué cet emploi du pluriel dans mes notes sur Nicétas[g].

[a] Pag. 333.

[b] Pag. 30.

[c] Tom. III, p. 37.

[d] Tom. IV, p. 250.

[e] Pag. 258.

[f] VIII, cap. 90, 22.

[g] VI, 454.

Digitized by Google

των [a], τὰ ἀνειμένα ἔστιν ὅτε ἐντεινόντων, καὶ διαλυόντων ἔμπαλιν τὰ τεταμένα (1) · ἀλλὰ τέχνης θεσμοῖς ἐπιβεβλημένας καὶ περιόδων εἱρμῷ καὶ τάξει τῶν συνδεόντων μορίων περιεστιγμένας. Τοιοῦτό τοι [b] τὸ ἡμέτερον, Γαληνότατε, δῶρον · τοιοῦτό σοι τῷ φιλολόγῳ τὸ προσφερόμενον · τούτοις σε δεξιούμεθα, παντὸς ἐπαίνου καὶ παιάνων (2) κρείττοσιν ἐπινικίων · τοῖς ἡμῖν μὲν, προσευπορηθεῖσι [c] κατὰ τὸ μέτρον τῆς ἄνωθεν χάριτος χορηγηθείσης, ὑμῖν δὲ, προσενεχθεῖσι καὶ προσδεχθεῖσιν οὐκ ἀηδῶς, οἶμαι, ὁπόσον [d] ἐστὶν εἰκάσαι τὸ εὐγενὲς καὶ φιλεπίστημον τῆς ὑμετέρας [e] διανοίας.

Ἔχει δέ μοι ὧδε [f] τὰ τῆς ὑποθέσεως.

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Band.* πνα... περὶ....των.
[b] *Band. Coisl.* τοιοῦτόν τι.
[c] *Band.* ἡμῖν προσευπ.
[d] *Band.* ὅπως.
[e] *Band.* ἡμετέρας.
[f] *Coisl. Band.* ὧδέ μοι.

SCHOLIES DE BASILE

SUR LE PREMIER DISCOURS DE S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE CONTRE L'EMPEREUR JULIEN.

Εἰς * τὸν ά τῶν κατὰ Ἰουλιανοῦ Στηλιτευτικῶν (3).

* *Cod. p. 262, 1.*

Οὐκ (4) ἄδηλος ὁ σκοπὸς τὴν τοῦ Παραβάτου στηλιτεύων κακίαν, καὶ πολλοῖς βάλλων αὐτὸν τοῖς ἐγχειρήμασιν, οὐ μόνον δὲ,

(1) Bandini, τεταγμένα. A ce que j'ai remarqué ailleurs [a] sur la permutation de τεταμένος et τεταγμένος, ajoutez Fischer sur Weller [b], et Wakefield dans sa *Silva* [c]. Mélissa termine en ces termes sa lettre à Cléareté : πιστεύειν γὰρ χρὴ τῷ τᾶς ψυχᾶς κάλλει τε καὶ πλούτῳ, μᾶλλον ἢ τῷ τᾶς ὄψιος καὶ τῶν χρημάτων· τὰ μὲν γὰρ φθόνος καὶ νοῦσος παραιρέεται, τὰ δὲ μέχρι θανάτω πάρεντι ἐντεταγμένα. Je corrige, ἐκτεταμένα, d'après le manuscrit A 87 de la Bibliothèque Mazarine.

(2) J'ai reçu la leçon παιάνων de Bandini. Le man. 573 porte παιόνων : celui de Coislin, παιώνων.

(3) Man. de Coislin : εἰς τὸν κατὰ Ἰουλιανοῦ στηλιτευτικὸν ά.

(4) Dom Clémencet, dans son Avertissement sur les deux *Stéliteutiques* [d], a cité ce passage, depuis οὐκ ἄδηλος, jusqu'à ποικιλλόμενος : il a écrit inexactement αὐτὸν βάλλων.

[a] *Ad. Marin. p. 71, 146.*
[b] *Tom. III, p. 177.*
[c] *Tom. V, p. 8.*
[d] *Pag. 73.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ἀλλὰ καὶ τοῖς αὐτοῦ πτεροῖς (1) καταβοξεύων, οἷς ἐκεῖνος (2) ἀεροβατῶν ἐπήρθη, καὶ μύθοις καὶ ἱστορίαις, καὶ σοφίσμασι δολεροῖς, γοητείαις τε καὶ θυσίαις, καὶ δαιμόνων ἀπάταις τε καὶ χρησμοῖς καθ' ἡμῶν τε καὶ Χριστοῦ ἐξυβρίσας ἐπτερύξατο. Πλείστης δὲ ὅσης τῆς ὕλης ὑποκειμένης, πολύς ἐστι τῷ Πατρὶ (3) καὶ ὁ τῆς τέχνης τοῦ λόγου σχηματισμός· πῇ μὲν γὰρ παιγνιικῶς, πῇ δὲ δικανικῶς, πῇ δὲ καὶ συμβουλευτικῶς τρέθεισι, κατὰ πᾶν εἶδος τῆς τέχνης τρεφόμενός τε καὶ ποικιλλόμενος. Καὶ μυθικῶν δὲ πλασμάτων (4) καὶ [a] ἱστορικῶν τρεφεύτρησεν ἀνασκευῶν συναναφαινο-

[a] Cod. p. 262, 2.

(1) Le manuscrit porte αὐ. La leçon αὐτοῦ de Dom Clémencet est en toutes lettres dans le manuscrit de Coislin [a]. — Il y a dans l'expression de l'auteur une allusion manifeste aux paroles de cet aigle de la fable, qui reconnut ses propres plumes au bois de la flèche dont il étoit percé :

...οὐχ ὑπ' ἄλλων, ἀλλὰ τοῖς αὐτῶν πτεροῖς Ἁλισκόμεθα.

[a] Pag. 161, 2.

M. Coray, dans son édition d'Ésope [b], a recueilli les diverses manières dont ce sujet a eté traité : il rapporte, entre autres, un beau fragment des Myrmidons d'Eschyle, mais qui avoit été mieux ponctué par Toup [c] et par Porson [d]. C'est à ce fragment qu'appartient le vers cité plus haut ; vers devenu proverbe, que Porson a doctement illustré, et, après lui, M. Schæfer dans une bonne remarque sur l'Ésope de Heusinger [e]. J'ajoute à leurs recherches ce passage d'Héliodore [f], sur lequel on peut voir la note de Bourdelot : τὸ χαλεπώτατον, τοῖς ἐμοῖς, τὸ τοῦ λόγου, κατ' ἐμοῦ κέχρηται πτεροῖς ; et ce vers de P. Syrus, sur lequel Gruter mérite d'être lu :

[b] Fab. 133.
[c] Em. t. II, p. 418.
[d] Ad Med. 139, §. 8.
[e] Pag. 136. Lips. 1810.
[f] II. 33, p. 102, Cor.
[g] Pag. 144.

Bis interimitur qui suis armis perit.

Abresch, dans ses Leçons sur Aristénète [g], pourra aussi être consulté avec quelque plaisir par ceux qui aiment à tout lire, même sur un petit sujet. Ne me pardonnera-t-on pas de citer encore quelques vers de lord Byron [h], quoiqu'ils ne soient peut-être pas à l'abri de tout reproche !

[h] Engl. Bards, 822.

So the struck eagle, stretched upon the plain,
No more through rolling clouds to soar again,
Viewed his own feather on the fatal dart,
And winged the shaft that quivered in his heart:
Keen were his pangs ; but, keener far to feel,
He nursed the pinion which impelled the steel,
While the same plumage, that had warmed his nest,
Drank the last life-drop of his bleeding breast.

(2) Clémencet a écrit inexactement ἐ ἐκεῖνος, et, plus bas, γοητείαις — ἐπτερύξατο — ὑλῆς.

(3) S. Grégoire de Nazianze.

(4) J'ai ailleurs [i] observé et illustré cette alliance de mots, μῦθοι καὶ πλάσματα, μυθικὰ πλάσματα. Il sera utile de voir ce qui a été remarqué plus récemment par M. Wyttenbach dans le troisième livre de sa Philomathie [k]. Le détestable Panégyriste de S. Théodore [l] a deux exemples de cette locution :

[i] Ad Marin. p. 113, 148.
[k] Pag. 303.
[l] Vers. 160, 205.

Ὡς παράγμα καὶ γὰρ πλάσμα τῶν μύθων βλέπω...
Καὶ τοὺς σοφοὺς σε τῶν μύθων ἢ πλασμάτων.

Il y en a aussi un dans une assez jolie épigramme d'Agathias [m] :

Εὖ γε ποιῶν, Λύσιππε γέρων, Σικυώνι πλάσας,
Δείκελον Αἰσώπου σίσυρα τῷ Σαμίῳ
Ἐπὶ δὲ Σοφῶν ἔμπροσθεν· ἐπὶ κείνοις μὲν ἀνάγκη
Ἔμβαλον, ὑ πιθὼ, φθέγματα τοῖς σφετέροις,
Ὅς δὲ σοφοῖς μύθοις καὶ πλάσμασι κείμενα λέξας,
Παίζων ἐν ἀσυδῇ, πίθηι ἐχεφρονέειν...

[m] Anal. 35 — Planud. IV, cap. 32.

Feu M. Visconti, qui a fait usage de cette épigramme dans son Iconographie Grecque [n], en conclut que le portrait d'Ésope par Lysippe « étoit placé *à la suite* de ceux des Sages de la Grèce ; » et il blâme la version de Grotius, comme inexacte : *Æsopi effigiem* ANTELOCAS *septem Græciæ Sapientibus*, « Le poëte » μέγων

[n] T. I. p. 122, édit. 4.°

Digitized by Google

μένων ἀναγκαίως τῇ ὑποθέσει, καὶ συνυφαινομένων * δυνάμει λόγων τοῖς ἐνθυμήμασι καὶ ἐπιχειρήμασι τῇ συμφράσει (1) τῶν ἀποδείξεων.

ΑΚΟΥΣΑΤΕ [a] ΤΑΥΤΑ, ΠΑΝΤΑ ΤΑ ΕΘΝΗ, καὶ τὰ ἑξῆς.] Τοῦ προοιμίου ἡ πρότασις ἐκ Προφητικῶν [b] εἴληπται φωνῶν ἄγαν προσήκουσα τῇ ὑποθέσει, ἐν ᾗ Αὐτοκράτωρ μὲν ὑπόκειται, πολλῶν ἐθνῶν ἐπάρχων καὶ πόλεων, καὶ μικροῦ πᾶσαν κατασείσας τὴν οἰκουμένην, καὶ εἰς τὸ ὕψος λαλήσας ἀδικίαν, καὶ εἰς αὐτὸν τὸν τοῦ παντὸς κόσμου κύριον καὶ τεχνίτην· εἰκότως οὖν οὐχὶ τοὺς τὴν οἰκουμένην μόνον οἰκοῦντας καλεῖ, ἀλλὰ καὶ τὰς οὐρανίους [c] πάσας Δυνάμεις, τὸ κήρυγμα μειζόνως ἐπαίρων, ὡς ἔκ τινος περιωπῆς· τοῦτο γὰρ τὸ ΑΠΟΠΤΟΝ [d] βούλεται, ἐξ οὗ ἐστὶν ὄψεσθαι πολλὰ, μηδενὸς ὄψιν καὶ φωνὴν [e] ἐπιπροσθοῦντος. Ἐπεὶ οὖν καὶ πρὸς οἰκουμένην ὅλην καὶ κόσμον ὅλον ὁ λόγος, οὐκ ΕΞ ΑΠΟΠΤΟΥ μόνον, ἀλλὰ καὶ ΜΕΣΑΙΤΑΤΗΣ ἔφη [f] ΠΕΡΙΩΠΗΣ [g]· ἔστι μὲν γάρ πως καὶ ἐν ὑψηλῷ τινὰ καὶ ἐν ἀπόπτῳ εἶναι, μὴ μὴν ἐν μεσαιτάτῳ καὶ ἐπὶ κέντρῳ· καὶ οὐ δή που πρόσεστι τῶν κηρυττομένων ὑπ' αὐτοῦ πάντας ἐπίσης ἐπαΐειν.

NOTICE des Scholies de Basile.

* *Coisl.* συμφαινομένων.

[a] *Greg. Naz. B. p. 49 C.— C. p. 78 A.— M. p. 1.*

[b] *Psalm. 48 v. 1.*

[c] *Cod. 573* οὐρανίας. *Coisl.* οὐρανίους.

[d] *Greg. ibid.*

[e] *Sic Coisl. —573* φωνῶν.

[f] *Greg. Naz. ibid.*

[g] *Coisl.* περιωπῆς.

» dit-il, loue Lysippe d'avoir placé Ésope » *vis-à-vis* des Sept Sages, non pas de » l'avoir mis à leur tête. » M. Visconti n'a cité l'épigramme que jusqu'au mot ἔμπροσθεν; mais il est manifeste, pour qui la lit entière, que la statue étoit placée *en avant* de celles des Sept Sages. En effet, quelle est la pensée d'Agathias! c'est que Lysippe avoit fort bien fait de placer l'image d'Ésope *avant* celles des Sept Sages, parcequ'il avoit pour conduire les hommes à la vertu une supériorité de méthode et de moyens qui lui méritoit la première place. Grotius a donc bien traduit. Je me suis permis autrefois de reprendre un autre passage de l'article Ésope dans ce bel et savant ouvrage de M. V. Il a écrit [a] que « l'on peut penser avec assez de vrai- » semblance que le siége fort bas sur le- » quel Plutarque le fait asseoir dans le » *Banquet des Sept Sages* [b], n'a d'autre » motif que la petite taille du fabuliste. » J'observai, dans le temps, que cette explication étoit peu naturelle [c]. « Je ne vois » pas, disois-je, ce qu'un petit homme » bossu gagnoit à être assis à table sur » une petite chaise. Il me semble qu'il » eût été infiniment plus commode pour » lui de se coucher sur un lit, comme » Solon et les autres philosophes. Mais » peut-être que ces Sages si vantés, qui » admettoient l'*esclave* Ésope à leur fa- » miliarité et à leur table, ne le traitoient » pas tout-à-fait en égal; et ce siége in- » férieur, qui ne convenoit guère à un » bossu, pouvoit très-bien convenir à un » esclave. » L'illustre antiquaire ne parut pas trop convaincu; mais je me confirmai davantage dans mon opinion, lorsqu'ayant eu occasion de lire les belles remarques de M. Wyttenbach [d] sur le Banquet de Plutarque, je vis qu'il pensoit absolument de même, et que déjà Juste-Lipse avoit eu une semblable opinion.

(1) Peut-être, τῇ τε συμφράσει. Ce mot σύμφρασις, qui n'est point dans le Trésor de H. Estienne, signifie ici, je pense, *la suite, la connexion* des preuves. Voyez le Lexique technologique de M. Ernesti.

[a] *P. 124.*

[b] *P. 216, Dutheil.*

[c] *Journal de l'Emp. 19. nov. 1810.*

[d] *Wyttenbach. Anim. ad Plut. t. I, p. 935.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΠΛΗΝ ΟΣΟΝ [a]] Διχῇ διαστέλλει τούτοις καὶ τὸν σκοπὸν χωρὶς ἵστησιν Ἡσαΐου, τὸν μὲν ὅσον ἐπὶ τῷ Ἰσραὴλ ἠθετηκότι μαρτύρασθαι, τὸν δὲ πάλιν, ἐπὶ τυράννῳ ἀθετήσαντι καὶ καταπεσόντι.

ΑΚΟΥΕ ΚΑΙ Η ΤΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΟΥ ΨΥΧΗ, ΕΙ ΤΙΣ ΑΙΣΘΗΣΙΣ [b]] Ἐπαινεῖ καὶ μέγαν αὐτὸν πολλάκις καλεῖ, καὶ μάλιστα ἐν τοῖς κατὰ τοῦ Ἀποστάτου λόγοις, ἐξ ἀντιπαραθέσεως τυράννου καὶ μισοχρίστου, ὡς φιλόχριστον τοῦτον κατακοσμῶν τοῖς ἐπαίνοις. Ἔστι δ' ἐν οἷς καὶ ὑπεραπολογεῖται τῆς ὑποψίας, ὡς συναπαχθέντος Ἀρειανοῖς ἁπλότητι, οὐ μὴν κακουργίᾳ καὶ δυσφημίᾳ· τὰ δ' ἄλλα Χριστιανοῖς μέγα ὄφελος καὶ λέγει καὶ ἐξυμνεῖ γεγενῆσθαι. ΕΙ ΤΙΣ δὲ ΑΙΣΘΗΣΙΣ φησὶ, διὰ τὸ ΑΚΟΥΕ, ὡς μὴ πάντη δήλου μηδὲ πᾶσιν αἴσθησιν τῶν τῇδε τοῖς ἀπελθοῦσιν ἔχειν (1)· μόναις γὰρ τοῦτο ταῖς τῶν Μακαρίων ἐν ἄλλοις φησὶν ἀποκεκρίσθαι ψυχαῖς.

ΚΑΙ [c] ΓΑΡ ΟΥ ΤΩ ΛΟΓΩ (2) ΜΟΝΩ] Τῷ θείῳ λέγει Λόγῳ. οὕτως γὰρ ὀνομάζεται.

ΜΕΤΑ ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ [d]] Ποίων ἄλλων; οἷς ὀνομάζεται· Υἱὸς, Σοφία, Δύναμις, καὶ τὰ λοιπά. Χαίρει γὰρ, φησὶ [e], καὶ ΤΗ

[a] Gregor. B. p. 50 A.—C. p. 78 C.—M. p. 2.
[b] Greg. ibid.
[c] Greg. B. p. 50 D.—C. p. 79 C.—M. p. 3.
[d] Greg. B. p. 51 A.—C. ib.—M. p. 4.
[e] Ibid.

(1) Il faut vraisemblablement lire εἶναι, ou bien τοὺς ἀπελθόντας ἔχειν. Le scholiaste de Montaigu fait ici une remarque utile : αἴσθησις] Ισοκρατικόν. En effet, Isocrate, au commencement de l'Evagoras, a une pensée analogue : Εἴ τις αἴσθησις τοῖς τετελευτηκόσι περὶ τῶν ἐνθάδε γιγνομένων. Ce passage d'Isocrate a été cité par D. Clémencet, qui, publiant un Père aussi lettré que S. Grégoire, auroit dû se montrer moins avare de ces ornemens de bon goût que donnent à un commentaire les recherches d'érudition et de littérature. Il auroit pu ici, par exemple, ajouter à cette phrase d'Isocrate un endroit semblable du Ménexène de Platon [a] : Εἴ τίς ἐστι τοῖς τετελευτηκόσι αἴσθησις τῶν ζώντων. La formule, εἴ τις αἴσθησις, en parlant des morts, se trouve encore ailleurs. Gottleber, sur le Menexène, en donne quelques exemples. Il faut voir aussi M. Wolf sur cet endroit de la Leptinéenne [b] : Εἴ τινες τούτων τῶν τετελευτηκότων λάβοιεν τρόπῳ τινὶ τοῦ νυνὶ γιγνομένου πράγματος αἴσθησιν. On trouve la même idée dans Némésien [c] :

Accipite hos calamos, atque hæc nostro Melibæo
Mittite, si sentire datur post fata quietis.

La note de Titius sur ce passage n'a pas été inutile à Wernsdorf. J'ajouterai, quoique ce soit assurément peu nécessaire, ces vers d'une inscription douteuse [d], où le poëte fait dire aux ossemens mêmes des soldats de Varus :

Si quid adhuc manes, cineres atque ossa sepulta
Mentis habent vocisque, jubent salvere reductas
In sua castra aquilas.....

et ce passage de l'Itinéraire d'Alexandre, que je ponctue et construis autrement que l'éditeur, et mieux peut-être : *Quanquam scio majora longè felicioraque, quæ profecto sint vobis exempla, de maximis Constantinis patre et fratre ; certe....ipsos, illis si quis functis est sensus, voto accessuros existimo.* Au lieu de *quanquam scio*, le manuscrit porte *iussio* : il y a peut-être *imscio*, ou *iurscio*; et alors il faudroit lire, *quanquam jam scio*, ou *quanquam igitur scio*.

(2) Les éditions portent λόγῳ μόνον.

[a] §. 21.
[b] §. 71, not. v. 305.
[c] I, 38.
[d] Anth. Lat. IV, 22.

Digitized by Google

ΠΡΟΣΗΓΟΡΙΑ ΤΑΥΤΗ ΚΑΙ ΤΗ ΔΥΝΑΜΕΙ· ποίᾳ; τῆς κλήσεως ταύτης· οὐδὲν γὰρ ἕτερον δύναται νοῦν ἑρμηνεῦσαι καλῶς, ἢ λόγος ὅλον ἐν ἑαυτῷ [a] φέρων τὸν νοῦν· ὡς ὁ υἱὸς καὶ λόγος τὸν πατέρα τε καὶ γεννήτορα· « ὁ γὰρ [b] ἑωρακὼς » φησὶν « ἐμὲ, τὸν πατέρα ἑώρακε. »

ΕΙ ΔΕ ΟΛΩΣ ΣΥΜΜΙΞΑΙ [c]] Κατὰ ἀποστροφὴν πρὸς αὐτὸν ἐκεῖνον φησίν. Ἔδειξάς σου τούτοις τὴν ἧτταν, συμμίξαι ἡμῖν καὶ εἰς χεῖρας ἐλθεῖν φοβηθεὶς, κἂν ἔδοξας νικᾶν ἐκεῖνον, ΟΝ ΗΓΩΝΙΣΩ [d] ΜΗ ΑΓΩΝΙΣΑΣΘΑΙ πρὸς αὐτον (1), τουτέστιν ἡμᾶς· ἐν οἷς δείκνυσι καὶ τῶν λόγων τύραννον ὄντα, ἐσχάτην ἀλογίαν, οὐ μόνον βίαν, προσάψας αὐτῷ.

ΗΔΗ [e] ΔΕ ΜΟΙ ΠΗΔΑ ΚΑΙ ΙΕΤΑΙ ΠΡΟΣ ΠΑΝΗΓΥΡΙΣΜΟΝ Ο ΛΟΓΟΣ] Σημείωσαι ὅτι καὶ ἐπισημαίνεται διὰ τὸ πανηγυρικὸν εἶδος (2).

ΟΣΟΙ [f] ΤΕ ΝΗΣΤΕΙΑΙΣ] Τοὺς τὸ θεῖον ἐκλιπαροῦντας νυκτὸς καὶ ἡμέρας, μονάζοντάς τε, καὶ τοὺς τὸν βίον ἐκείνοις παραπλησίους λέγει, τούς τε δημεύσεις ὑπομεμενηκότας, καὶ τοὺς ἔτι προσταλαιπωροῦντας [g] ἐν ποικίλαις βασάνοις, καὶ ὄρεσι δὲ καὶ σπηλαίοις καὶ ταῖς τῆς γῆς ὀπαῖς ἐνδιαιτωμένους, ὧν ὡς ἀληθῶς οὐκ ἦν ἄξιος ὁ κόσμος.

Η [h] ΤΗΣ ΕΑΥΤΩΝ Ο ΔΗ ΛΕΓΕΤΑΙ] Τοὺς φυγάδας αἰνίττεται καὶ τῶν οἰκείων διαζευχθέντας. Τὸ δὲ Ο ΔΗ ΛΕΓΕΤΑΙ διὰ τοὺς οἰκείους (3) πρόσκειται ΤΗΣ ΜΙΚΡΑΣ καὶ σωματικῆς ΟΙΚΕΙΟΤΗΤΟΣ· ἡ γὰρ ἀληθὴς οἰκειότης καὶ μέγιστη, ἡ τῆς ἄνω πατρίδος καὶ συγγενείας ἐστί.

ΚΑΚΙΑΣ δὲ ΥΛΗΝ [i] τὸν πλοῦτον εἶπεν.

ΕΤΕΡΑΝ δὲ ΜΟΙΡΑΝ [k] λέγει τοὺς, ὅσοι Θεὸν ὁμολογοῦντες σκανδαλίζονται ταῖς τοιαύταις οἰκονομίαις, ὑψουμένων τῶν ἀσεβῶν· σκανδαλίζονται δὲ ΔΙΑ ΠΤΩΧΕΙΑΝ, ὡς αὐτὸς ἔφη [l], ΨΥΧΗΣ, ἐμπυριζόμενοι τοῖς λογισμοῖς, εἰρήνην ἁμαρτωλῶν καὶ εὐτυχίαν μὴ φέροντες, δοῦλοι ὄντες τῶν παρόντων, καὶ μόνοις τοῖς τοιούτοις παραδόξοις θαύμασι πρὸς τὴν ἀλήθειαν βεβαιοῦνται.

ΕΙΘΕ [m] ΜΟΙ ΤΟΥ ΧΟΡΟΥ ΜΕΡΟΣ ΗΝ ΚΑΚΕΙΝΟ (4) ΤΟ ΣΥΣΤΗΜΑ]

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] Coisl. ἐν αὐτῷ.

[b] Joann. Evang. VI, 46.

[c] Greg. B. p. 52 A.—C. p. 81 C.—M. p. 5.

[d] Cod. p. 263.

[e] Greg. B. p. 52 B.—C. p. 81 B.—M. p. 5.

[f] Ibid.

[g] Coisl. πρὸς ταλ.

[h] B. p. 52 D.—C. p. 81 D.—M. p. 6.

[i] B. p. 52 C.—C. p. 81 C.—M. ib.

[k] B. p. 52 D.—C. p. 81 D.—M. p. 7.

[l] B. p. 53 A.—C. p. 82 A.—M. p. 7.

[m] B. p. 53 B. C. p. 82 C.—M. p. 7.

(1) Il semble que Basile avoit en cet endroit un texte un peu différent de celui de nos éditions.

(2) J'ai reçu πανηγυρικὸν du manuscrit de Coislin, au lieu de τυραννικὸν du manuscrit 573. Au reste, la remarque de Basile n'est pas fort claire. Il renvoie peut-être à quelque scholie sur le genre du panégyrique ; et effectivement, il y a dans l'édition de Montaigu une assez bonne note du scholiaste sur les trois genres oratoires, le panégyrique, le délibératif, et le judiciaire. Il faudroit, dans ce sens, écrire ὅ, τι.

(3) Il y a là, je crois, une petite lacune.

(4) Il est à remarquer que le ms. 573

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

Ἐντεῦθεν δῆλον ὅτι ὅπω ἡ τῶν μοναχῶν (1) ἕνωσις ἐγεγένητο, ἐφ' οἷς ἐῤῥέθησαν οἱ Εἰρηνικοὶ (2), ὧν ὁ μέμφεται τὴν πίστιν, ἀκίβδηλον ὡδὴν τὴν αὐτῶν δόξαν ἀποκαλῶν [a] καὶ οὐκ ἀδόκιμον, οὐκ εὔρυθμον δὲ, ἀλλ' ἰδίαν καὶ οὐκ εἰς τὸ αὐτὸ ἐρχομένην.

ΑΛΛ' [b] ΟΠΟΙΑΝ ΚΑΙ ΤΙΝΑ] Κινηθεὶς ὃν ἐντεῦθεν πρὸς λόγον ἀηδῆ τινα καὶ ψόγον, ἐπέσχεν αἰδοῖ τῆς ἐλπίδος, ὡς αὐτός φησι [c], καὶ τῆς ἑνώσεως.

ΜΙΑΝ [d] ΜΟΙΡΑΝ ΚΑΙ ΕΝ (3) ΨΥΧΩΝ ΓΕΝΟΣ ΑΠΟΚΗΡΥΤΤΩ] Τοὺς ὀλιγοπίστους λέγει, καὶ ἐν καιρῷ πειρασμῶν σκανδαλισθέντας, καὶ τῇ πλάνῃ καθυπαχθέντας, ὧν καὶ χείρους φησὶν ἐκείνους, οἳ μηδὲ μικρὸν ἀντέβησαν [e] τῷ καιρῷ, οὐδὲ πρὸς ὀλίγον ἀντέστησαν, ἀλλ' ἐκ πειθοῦς ἐφάνησαν κακοί.

ΤΟΥΤΟ [f] ΓΑΡ ΜΕΘΑΡΜΟΖΩ] Τοῦτο ποῖον; τὸ « εἰς θάλασσαν » ἔῤῥιψεν· » οὐδὲ γὰρ εἰς θάλασσαν. Μεθαρμόζω γὰρ ἔφη καὶ μετατίθημι τοῦτο· ἔῤῥιψε γὰρ [g] τὸν Ἀποστάτην καὶ δεύτερον Φαραὼ ὅποι φίλον τῷ ἀποῤῥίψαντι ἦν, καὶ ὅπως, φησὶν, ἐδικαίωσεν.

ΚΑΙ [h] ΟΙΟΝ (4) ΔΙΑ ΚΥΚΛΟΥ ΤΙΝΟΣ] Πῶς διὰ κύκλου τινὸς οἷός [i] τέ ἐστιν εὐθύνειν; οὐδὲ γὰρ ὁ κύκλος εὐθὺς [k] ὑπάρχει, οὐδὲ εὐθύνει· διὸ [l] καὶ τὸ τινὸς [m] προσκείται· ὡς οἱονεί πως (5) διὰ κύκλου κινηθέντων τῶν πραγμάτων ἡμῖν, ἐκ τοῦ ἀφ' ὅπερ σημείου (6) τῆς εὐσεβείας καὶ διὰ τῆς ἀσεβείας κυκλικῶς πορευθέντων εἰς τὸ αὐτὸ πάλιν τῆς εὐσεβείας παρεληλύθει σημεῖον· ὁμοῦ μὲν γὰρ σαλευόμενά πως καὶ μὴ σαλευόμενα τὰ ἡμέτερα, καὶ παῖς τοῦ βίου

[a] Ibid.
[b] Ibid.
[c] Ibid. B. p. 53 D.—C. p. 82 D.—M. p. 8.
[d] B. ib.—C. p. 82 E.—M. ib.
[e] Coisl. ἀντεβόησε.
[f] B. p. 54 C.—C. p. 83 C.—M. p. 9.
[g] Ms. 573 ἔῤῥιψε τὸν.
[h] B. p. 54 D.—C. p. 83 D.—M. ib.
[i] Coisl. οἷόν
[k] Ms. 573 εὐθὺς.
[l] Cod. p. 263, 2.
[m] Codd. πίνος.

porte κἀκεῖνο. Rien assurément n'est moins commun que l'*iota* souscrit en de telles crases dans un manuscrit de cette antiquité. Celui de Coislin a correctement κἀκεῖνο. Plus bas (p. 267, 2 du man.), ce même manuscrit porte κἀκ; celui de Coislin, κἀκ. Voyez ce que j'ai dit sur les lettres de Diogène [a], des crases de cette espèce et de la façon de les écrire. Au reste, en ces deux endroits, l'*iota* semble ajouté par une autre main.

[a] Not. des Manuscrits, t. X, p. II, pag. 279.

(1) Le man. de Coislin représente le mot μοναχῶν par une abréviation remarquable, deux α surmontés de deux χ, en cette façon à-peu-près χχ/αα.

(2) Par le mot εἰρηνικοὶ, Basile désigne trois discours de S. Grégoire, intitulés Εἰρηνικὸς α', β', γ', qui sont les 6.e, 22.e et 23.e dans l'édition de Clémencet; et les 12.e, 13.e, 14.e dans celle de Billy. De ces trois discours, il n'y a réellement que le premier qui regarde le schisme dont il est ici question. Ce schisme avoit été causé par la foiblesse que le père de S. Grégoire avoit eue de signer la formule Arienne du concile de Rimini. Voyez l'Introduction de D. Clémencet au sixième discours, et la Vie de S. Grégoire par le même, aux §§. 73-82.

(3) Les éditions n'ont pas la conjonction καὶ, qu'ont ici les deux manuscrits.

(4) Les éditions ont οἱονεί.

(5) Le man. de Coislin n'a pas ὡς.

(6) Dans le manuscrit 573, le mot σημεῖον est représenté par l'abréviation σ̄η̄.

Digitized by Google

περιτροπαῖς τε καὶ παλιρροίαις φερόμενα, αὖθις ὡς ἂν ἀκινήτῳ τινὶ τάξει καὶ τροφῇ μένει πάντα, τὰ αὐτὰ διὰ τῶν ἐναντίων παραδόξως ὁδεύοντα.

ΟΤΑΝ [a] ΑΥΤΩΝ (1) ΔΥΝΗΘΩΜΕΝ ΠΑΡΕΛΘΕΙΝ ΤΑΧΕΙ ΠΟΔΩΝ ΤΗΝ ΑΣΕΒΕΙΑΝ] Παρῴδηκε τὸ Προφητικόν [b] « εἶδον τὸν ἀσεβῆ ὑπερυψούμενον καὶ ἐπαιρόμενον » καὶ τὰ ἑξῆς μέχρι τοῦ « παρῆλθε (2) » καὶ ἰδοὺ οὐκ ἦν. » Καὶ πότε οὖν ἐστι, φησὶ [c], τοῦτο ἰδεῖν; ἢ δῆλον ὅταν (3) τὴν ἀσέβειαν αὐτῶν τάχει ποδὸς ἀσφαλεῖ, τουτέστιν ἀποφυγῇ, θᾶττον δυνηθείημεν παρελθεῖν.

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *B. p. 55 A. — C. p. 84 A. — M. p. 9.*

[b] *Psalm. 36. v. 35.*

[c] *Ms. 573, οὖν φησί.*

(1) Les éditions ont αὐτοῦ, qui s'accorde avec τοῦ ἀσεβοῦς, qui précède; et pourtant αὐτῶν vaut peut-être mieux. Elles portent aussi τάχει τῇ ἀσφαλείᾳ ποδός: Basile semble avoir lu, τάχει ποδὸς ἀσφαλεῖ. Mais il ne faut pas prendre toujours ces changemens pour des variétés de lecture; souvent ce sont des paraphrases, des synonymies, ou meme des altérations faites par distraction.

(2) Coislin porte παρῆλθον. La leçon des éditions παρῆλθον est préférable.

(3) Je pense que la vraie orthographe est ἢ δῆλον ὅταν. Je vois que les interprètes ne sont pas bien d'accord sur la façon d'écrire les formules ἢ δηλαδὴ ὅτι... ἢ δηλονότι. Les uns écrivent ἢ δηλαδὴ ὅτι, ἢ δηλονότι: les autres, ἢ δῆλα δὴ, ἢ δῆλον ὅτι. Il y en a qui ponctuent interrogativement les phrases où sont ces mots; d'autres ne les font pas interrogatives. On lit au commencement du Ménexène: ΣΩ. Τί μάλιστα σὺ (où j'aime mieux σοι, conjecture que j'avois proposée il y a long-temps dans mes leçons publiques, lorsque tout récemment j'ai vu ce datif noté, d'après un manuscrit, à la marge d'un exemplaire du Platon de Deux-Ponts, qui a appartenu à feu M. Bast, et se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de l'École normale). πρὸς βουλευτήριον; ἢ δῆλα δὴ ὅτι παιδεύσεως καὶ φιλοσοφίας ἐπὶ πόλει ἡγῇ εἶναι; et au §. 3, ΜΕ. Τίς οὗτος; ἢ δῆλον ὅτι Ἀσπασίαν λέγεις; Je ne voudrois pas d'interrogation. Celui qui fait la demande, fait aussi la réponse, et la fait affirmativement. M. Wolf [a] écrit ces formules avec ἢ, mais sans interrogation. Et Toup [b] n'y mettoit pas non plus le point d'interrogation. Le signe interrogatif a été placé par des éditeurs qui ont pris ἢ dans le sens de *an*, tandis qu'il est ici affirmatif, et ajoute à la force de δῆλον. M. Heindorf, un des meilleurs éditeurs de Platon, écrit au commencement du Protagoras: Πόθεν, ὦ Σώκρατες, φαίνῃ; ἢ δῆλα δὴ ὅτι ἀπὸ κυνηγεσίου τοῦ περὶ τὴν Ἀλκιβιάδου ὥραν; Fischer avoit cru aussi, sur un endroit pareil de l'Apologie, [c] que ἢ pouvoit aller. Je ne veux pas dissimuler l'autorité que donne à cette manière de lire, l'interprétation de Cicéron: *Quid tu! unde tandem appares, o Socrate! AN id quidem dubium non est quin ab Alcibiade!* Ce latin est assurément contourné bizarrement. Ou il faut écrire ἢ δῆλα δὴ, ἢ δῆλον ὅτι, sans interrogation, en supposant, ce qui arrive sans cesse en conversation, que l'on répond soi-même affirmativement à sa propre demande, sans attendre ce que dira l'interlocuteur; ou il faut, en prenant ἢ comme signe d'interrogation, établir une réticence, en cette façon: Τί μάλιστά σοι πρὸς βουλευτήριον; ἢ...; δῆλον ὅτι ἡγῇ. — Τίς οὗτος; ἢ...; δῆλον ὅτι Ἀσπασίαν λέγεις. — Πόθεν φαίνῃ; ἢ...; δῆλα δὴ ὅτι ἀπὸ κυνηγεσίου. — Πῶς [d] με φῄς διαφθείρειν τοὺς νεωτέρους; ἢ...; δῆλον ὅτι θεοὺς μὴ διδάσκοντα νομίζειν. — *Unde appares! an..! Id quidem dubium non est quin ab Alcibiade.* Avec cette ponctuation, ἢ, *an*, deviennent le commencement d'une nouvelle demande que l'interlocuteur n'achève pas; et, sûr de son fait, il s'empresse de se répondre à lui-même affirmative-

[a] *Ad Leptin. p. 283.*

[b] *Ad. Long. §. 3, 4.*

[c] *§. 14, not. 1.*

[d] *Apolog. §. 14.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΛΑΟΙΣ [a] ΟΙΣ ΠΑΡΕΔΩΚΕ] Τουτέστι, Πέρσαις. Οὕτω γὰρ μεθηρμόσθη καὶ τοῦτο, ἀντὶ τῶν Αἰθιόπων (1) ληφθέν· ἐκείνοις γὰρ τὸν ὑβριστὴν παραδέδωκε.

[a] B. p. 55 B. —C. p. 84 B.— M. p. 10.

ΟΥΚ [b] ΕΠΙ ΠΟΛΥ (2) ΜΕΤΕΩΡΙΣΘΕΝΤΑ] Ἔτη γὰρ δύο ἐβασίλευσεν ὁ τελισκατάρατος, ἐπεὶ πέντε ἔτη καῖσαρ ἐγένετο, προβαλλομένου αὐτὸν τοῦ θείου καὶ βασιλέως.

[b] Ibid.

ΔΙΑΙΡΟΝΤΩΝ [c] ΚΕΦΑΛΗΝ] Παραπέφρασται καὶ τοῦτο ἀπὸ τοῦ ἐν κατάρᾳ ὄφεως εἰρημένου· « αὐτός [d] σου τηρήσει κεφαλὴν, σὺ δὲ τηρήσεις αὐτοῦ πτέρναν. » Λάθρα μὲν γὰρ ὥσπερ ἕρπουσι τὴν ἡμῶν ἐτήρουν Ἕλληνες πτέρναν καὶ τὰ ἔσχατα, μὴ οἷοί τε ὄντες κεφαλὴν ἐπαίρειν, καὶ παῤῥησιάζεσθαι κακουργεῖν· ἐκελεύθησαν γὰρ πατεῖσθαι ὑφ' ἡμῶν, κἂν μικρόν τι καὶ φανερῶς ἔδοξεν κρατεῖν.

[c] Ibid.

[d] Genes. 3, 15.

ΣΤΣΤΕΝΑΖΕΙ [e] ΚΑΙ ΣΤΝΩΔΙΝΕΙ] Τὸ Ἀποστολικὸν τρανότερον ἐξηγεῖται τίνι συνωδίνει καὶ συστενάζει (3)· ὅτι τοῖς ἀνθρώποις καὶ τῇ φθορᾷ τῶν γιγνομένων καὶ ἀπογιγνομένων· στένει οὖν, φησὶ, καὶ ὀδυνᾶται διὰ τὸν ἐκ παρακοῆς θάνατον καὶ τὴν φθορά· πλὴν ἀποκαραδοκεῖ τὴν τῶν τέκνων τοῦ Θεοῦ ἀποκάλυψιν, εἴτουν ἀνάστασιν καὶ τὴν ἀφθαρσίαν, καὶ τὴν ἐλπιζομένην ἐλευθερίαν ἐκδέχεται· θρηνεῖ μὲν γὰρ καὶ στενάζει ἀπαξιοῦσα φθαρτοῖς δουλεύειν, ἐπ' ἀφθαρσίᾳ κπαθεῖσα· ἐκδέχεται δὲ ὅμως οὐχ ἑκοῦσα, ἀλλὰ [f] διὰ τὸν ὑποτάξαντα ἐπ' ἐλπίδι.

[e] B. p. 55 D. —C. p. 85 A.— M. p. 10.

[f] Coisl. ἐκοῦσα διά.

ΚΑΙ [g] ΤΟΤΣ ΜΕΝ ΩΣ ΞΗΡΑ ΠΑΡΑΠΕΜΠΟΥΣΑ] Τοὺς Ἰσραηλίτας ἐν ἰαθμῷ καὶ ξηρᾷ παραπέμπουσα, τοῖς δὲ (4), τοῖς Αἰγυπτίοις, κατὰ τὴν αὐτῆς φύσιν (5) ἐπεισρέουσα, καὶ καταποντοῦσα.

[g] B. p. 57 A. —C. p. 86 B.— M. p. 12.

ΑΡΤΟΣ [h] ΤΟΜΕΝΟΣ] Τὸ μάννα λέγει· τοῦτο γὰρ τῇ χρείᾳ σύμμετρον ἑκάστης ἡμέρας ἐδίδου· τὸ γὰρ εἴ τι πρὸς τὴν αὔριον τεθησαύριστο (6) ἔωλόν τε καὶ ἄχρηστον τῇ ἑξῆς ὑπῆρχεν [i]· ὑπὲρ τὴν

[h] Ibid.

[i] Exod. XVI, 19, 20.

ment, n'attendant pas la réponse de celui qu'il interroge. Cette manière d'écrire donne peut-être plus de vivacité au dialogue.

(1) Parce qu'il est en effet parlé des Éthiopiens dans le passage des pseaumes [a] dont le Père emprunte ici les images : ἔδωκας αὐτὸν βρῶμα λαοῖς τοῖς Αἰθίοψι.

[a] Psalm. 73, 14.

(2) Cette scholie n'est point dans le man. 573. Elle est ajoutée à la marge de celui de Coislin, mais de la première main.

(3) Il s'agit de ce passage de S. Paul [b] : Οἴδαμεν γὰρ ὅτι πᾶσα ἡ κτίσις συστενάζει καὶ συνωδίνει ἄχρι τοῦ νῦν. Pour l'intelligence entière de cette scholie, il faut avoir S. Paul sous les yeux. S. Grégoire et Basile sont remplis d'allusions aux paroles de l'apôtre.

[b] Rom. 8, 22.

(4) Cet endroit confirme la leçon τοῖς δὲ, que Montaigu a mise dans son texte, et que D. Clémencet a trouvée dans un manuscrit.

(5) On pourroit écrire αὐτῆς. La leçon αὐτὴν, du man. 573, ne vaut rien.

(6) Coislin, ἐπθησαύριστο. On peut hési-

Digitized by Google

χρείαν δὲ καὶ [a] ὑπὲρ ἐκ περισσοῦ (1) τὴν ὀρτυγομήτραν [b] νοητέον· βρέξαι γὰρ εἴρηται [c] ὡσεὶ χνοῦν σάρκας, καὶ ὡσεὶ ἄμμον θαλασσῶν πετεινὰ πτερωτὰ, οἷς τὸ ὑπὲρ ἐκ περισσοῦ δεδήλωται καὶ ὑπὲρ τὴν χρείαν.

ΤΕΙΧΗ [d] ΚΑΤΑΣΕΙΟΜΕΝΑ ΑΡΙΘΜΩ (2) ΔΥΝΑΜΙΝ ΕΧΟΝΤΙ] Τῷ ἑβδόμῳ δηλονότι ἀριθμῷ. Ἑπτὰ γάρ φησι [e] ἱερεῖς μετὰ σαλπίγγων ζ, ἑπτάκις τὰ τείχη [f] Ἱεριχοῦς περιελθόντες, κατέσεισάν τε καὶ εἰς γῆν καταβεβλήκασιν, δυνάμει δηλονότι τοῦ ἀριθμοῦ. Εἴρηται περὶ τοῦ ἀριθμοῦ τούτου ἐν τῷ εἰς τὴν Πεντηκοστὴν (3) λόγῳ πλατύτερον.

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] C. p. 264, 1.
[b] Ex. XVI, 13.
[c] Ps. 77, 27.
[d] B. p. 57 B. — C. p. 86 C. — M. p. 12.
[e] Josue VI. 7.
[f] Coisl. τῷ τείχει.

ter entre les deux leçons. J'ai traité avec détail de cette suppression de l'augment, dans mes notes sur Eunape [a]. M. Hase en a remarqué quelques exemples dans l'index de son Timarion [b].

(1) Il sembleroit que Basile avoit la locution ὑπὲρ ἐκ περισσοῦ dans son exemplaire de S. Grégoire.

(2) Coislin : ἀριθμῷ δ. ἔχοντα. Man. 573: ἀριθμὸν δ. ἔχοντα. Je ne doute presque pas de la bonté de la correction. Le mot ἀριθμῷ de Coislin, l'explication τῷ ἑβδόμῳ δηλονότι ἀριθμῷ, et la suite des idées du texte, la justifient. L'accusatif ἔχοντα a d'abord été mis pour ἔχοντι, parce que la terminaison α et ι est souvent abrégée d'une manière obscure, qui a produit de fréquentes permutations entre les accusatifs et les datifs : j'ai touché à cette difficulté dans mes notes sur Nicétas Eugénianus [c] et sur Manasses [d], à l'occasion des variantes λάμποντα et λάμποντι, στέργοντι et στέργοντα, ποθέοντι et ποθέοντα. Cette première altération étant faite, un copiste aura écrit ἀριθμόν, pour établir la concordance des cas.

(3) Les deux manuscrits expriment le mot Πεντηκοστὴν par une abréviation, que je noterai pour l'instruction des jeunes gens qui commencent à lire les manuscrits : εἰς τὴν ν̄ λόγῳ. Ce discours est le 44.e dans l'édition de Billy, le 41.e dans celle de D. Clémencet. Effectivement sur ce passage, qui se lit vers le commencement du discours, τὴν ἑβδομάδα τιμῶσιν Ἑβραίων παῖδες, ἐκ τῆς Μωϋσέως νομοθεσίας, ὥσπερ οἱ Πυθαγορικοὶ τὴν τετρακτὺν ὕστερον, ἣν δὴ καὶ ὅρκον πεποίηνται, Basile a écrit une longue note, que je transcrirai ici, et que le lecteur fera bien de comparer avec le commentaire d'Hiéroclès sur les Vers dorés [e], lequel est évidemment la source de toute la doctrine de notre scholiaste: Οὗτος [f] ὁ Πυθαγόρας Σάμιος φιλόσοφος, ἀφ' οὗ Πυθαγορικοὶ ὠνομάσθησαν· παρ' οἷς τετρακτὺς ἐτετίμητο· πηγὴν γὰρ τὴν τετράδα τῆς ἀϊδίου διακοσμήσεως ἀπεφήναντο, τὴν αὐτὴν οὖσαν τῷ δημιουργῷ. Ἀριθμὸς γὰρ ἀριθμῷ αὐτῷ ὁ θεὸς ὕμνητο. Εἰ γὰρ τὰ ὄντα πάντα, φησὶ, ταῖς ἀϊδίοις αὐτοῦ βουλήσεσιν ὑφέστηκεν, δῆλον ὅτι καὶ ὁ ἀριθμὸς ὁ ἐν ἑκάστῳ εἴδει τῶν ὄντων. Καὶ ὁ πρῶτος ἀριθμὸς ἐκεῖ ἐστιν· ἐκεῖθεν γὰρ καὶ ὁ ἐνταῦθα. Εἶτα, φησὶν, ἀπὸ τοῦ ἑνὸς τὸ πεπερασμένον διάστημα γέγονεν ἡ δεκάς· ὁ γὰρ ἐπὶ πλέον ἀριθμεῖν ἐθέλων, ἀνακάμπτει πάλιν ἐπὶ τὸ ἓν καὶ τὰ ἑξῆς, μέχρι τῆς αὐτῆς πάλιν δεκάδος, καὶ οὕτω δευτέραν καὶ τρίτην μέχρι δεκάδος ἐπαριθμῶν, ἐν τῇ δεκάδι τῶν δεκάδων ἐν ταῖς ρ γεγονὼς, αὖθις ἐπὶ τὴν πρώτην παλινοστεῖ· ἧς δεκάδος δύναμις, ἡ τετρακτὺς ἐν δὲ ταύτῃ ἠνωμένη τις τελειότης θεωρεῖται. Κατὰ γὰρ σύνθεσιν τὴν ἀπὸ μονάδος ἕως τετράδος δεκὰς γίνεται· ἓν γὰρ καὶ δύο καὶ γ' καὶ δ', δέκα. Ἔστι δὲ καὶ μεσότης ἀριθμητικὴ μονάδος καὶ ἑβδομάδος ἡ τετράς· τῷ ἴσῳ γὰρ ἀριθμῷ ὑπερέχει καὶ ὑπερέχεται, τριάδι [g] μὲν ἑβδομάδος λειπομένη, τριάδι δὲ καὶ ὑπερέχουσα μονάδος. [h] Ἄριστοι δὲ καὶ κάλλιστοι τῶν ἀριθμῶν καὶ ἡ μονὰς καὶ ἡ ἑβδομάς. Μόνη τῶν ἐντὸς δεκάδος ἡ μονὰς, ὡς ἀρχὴ παντὸς ἀριθμοῦ, τὰς πάντων δυνάμεις ἐν ἑαυτῇ συνέχει· ἡ δὲ ἑβδομὰς, ὡς ἀμήτωρ καὶ παρθένος, τὴν τῆς μονάδος ἀξίαν δευτέρως ἔχει. Τῆς δὴ [i] ἀγεννήτου μονάδος καὶ τῆς ἀμήτορος ἑβδομάδος ἡ τετρὰς μέση κειμένη τὰς τῶν γεν-

[a] Pagg. 304, 587.
[b] Not. des Manuscrits, t. IX, part. II, p. 257.
[c] III, 318.
[d] IX, 180.
[e] Pag. 220. Ed. Warren.
[f] Man. 573, p. 106, 1. Coisl. p. 105, 2.
[g] Sic. Coisl.-Reg. τετράδι.
[h] Coisl. μονῆς.
[i] Il faut δὲ, comme il y a dans Hiéroclès, p. 222.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

Το [a] ΤΟΥ ΠΡΟΣΩΠΟΥ (1) ΚΑΚΟΗΘΕΣ] Τοῦ Ἰουλιανοῦ λέγει, ἡνίκα τὸ στρατιωτικὸν ἐξωστρατεύθη κατὰ τὸν τέλεν. Σημείωσαι ὅτι φόβῳ καινοτομίας [b], διὰ τὸν θάνατον τοῦ μεγάλου Κωνσταντίνου, τὸ στρατιωτικὸν ἐκαινοτόμησε κατὰ τῶν ὀν τέλει καὶ ἀξιώματι. ὀν οἷς καὶ ὅτος σὺν Γάλλῳ τῷ ἀδελφῷ [c] ἐνείχετο, ὑπὸ δὲ Κωνσταντίνου σέσωστο· καὶ ἔν τινι τῶν βασιλικῶν χωρίων βασιλικῆς (2) μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ θεραπείας ἠξιοῦτο διὰ τὰς ἐπαγομένας αἰτίας τρεῖς (3), καὶ ὅτε τῷ θεῷ, ὅτε τῷ σώσαντι βασιλεῖ χάριν ἔσχεν, ἀλλ' ἀμφοτέροις ὤφθη κακός, ἀπὸ μὲν τοῦ θεοῦ [d] ἀπόστασιν ἐννοῶν, κατὰ δὲ Κωνσταντίου ἐπανάστασιν, στρατὸν ἀπὸ δύσεως κατὰ τοῦ βασιλέως ἀγείρας, εἰ καὶ τεθνήκοι τὸ τέλος τοῦ Κωνσταντίου ἔστησε τὴν ἐπιβουλήν.

Ο [e] ΔΕ ΜΟΙ ΠΡΟ ΤΟΥΤΩΝ ΕΙΠΕΙΝ ΑΝΑΓΚΑΙΟΝ] Τὰ πρότερα τῶν τραγμάτων ἀναχρονίσας [f] λέγει.

Τῷ [g] ΜΕΝΤΟΙ ΚΑΗΡΩ ΦΕΡΟΝΤΕΣ ΕΑΥΤΟΥΣ (4) ΚΑΤΕΛΕΞΑΝ]

[a] B. p. 57 D. —C. p. 87 A. —M. p. 13.
[b] Voy. Greg. v, 58 A.
[c] Coisl. μετὰ Γάλλου τοῦ ἀδελφοῦ.
[d] Coisl. μάνθ.
[e] B. p. 58 B. —C. p. 87 C.— M. p. 13.
[f] Man. 573. ἀναγωρείσας.
[g] B. p. 58 D. —C. p. 88 A.— M. p. 14.

νούντων καὶ γινωμένων δυνάμεις συνείληφεν, ἀπὸ δυάδος γινωμένη καὶ γινῶσα τὸν ἡ ἀριθμόν. Καὶ στρεῦ πρώτη ἔμφασις ὀν τῇ πλευρᾷ εὑρίσκεται· τὸ γὰρ σημεῖον ἀναλογόν ἐστι μονάδι, τῇ δυάδι γραμμὴ, ἐπιφάνεια τῇ τριάδι, τὸ στερεὸν δὲ τῇ τετράδι. Πάλιν κρυπτοὶ δυνάμεις πέντε, τρεῖς, ἑπτὰ, ἑνὶ, δέκα, ἑξήκοντα. Καὶ ἁπλῶς τὰ ὄντα πάντα ἡ πυθὰς ἀνεδείξατο, στοιχεῖα ἀριθμῶν, ὥρας ἔτους, ἡλικιῶν συνοικισμόν· καὶ ἔστιν εἰπεῖν ὁ μὴ τῆς πυθαγορικοῦς ὡς ῥίζης ἐν ἀρχῇ ἤρτηται· ἔστι γὰρ, ὡς ἔφημεν, δημιουργὸς τῶν ὅλων ἀρχὴ, θεὸς γοῦν, αἴτιος εὐεργετῶν καὶ αἰσθητὸν κόσμον.

Les exemples de la puissance du nombre sept, que rapporte S. Grégoire, donnent lieu à de nombreuses et longues remarques du scholiaste, que je dois omettre : je me contenterai d'en transcrire une, qui a un rapport immédiat avec le passage qui nous occupe ; et pour d'autres détails sur ces bizarreries arithmétiques, je renverrai à Meursius sur Chalcidius, *pag. 3*, et surtout à un article anonyme du *Classical Journal*, tome VIII, p. 365. Ἐπεὶ δὲ, dit le Père [a], ἐν πᾶς ἐπὶ σάλπιγγας Ἰησοῦ τοῦ Ναυῆ, καὶ περιόδους τοιαύτας, ἐν ἡμέρας, ἑπτὰ ἱερεῖς, ἐξ ὧν τὰ Ἰερειχοῦντα τεῖχη κατεσείσθη. Ce que Basile explique en ces termes [b] : Ἱερειχὼ πόλις, ἣν Ἰσραηλῖται εἷλον, Ἰησοῦ τοῦ Ναυῆ [c] τρατηγοῦντος. Ἑπτὰ γὰρ ἱερεῖς μετὰ τοσούτων σαλπίγγων ἐν ἑπτὰ ἡμέρας, ἑπτάκις τῆς ἡμέρας ἑνὶ κύκλῳ περιεβύασαν· ὕστερον καταείσασα τὰ καὶ κατέπεσε τὴν πόλιν.

[a] B. pag. 707 C.-C. p. 734. A.
[b] Man. 573, p. 109, 2. Coisl. p. 109, 2
[c] M. 573. Ναυῆ.

(1) Les éditions ont τρόπου, qui est certainement préférable.

(2) Le mot βασιλικῆς n'est pas dans le manuscrit 573 ; je l'ai ajouté d'après celui de Coislin. Il manque aussi dans le texte de quelques manuscrits de S. Grégoire, cités par D. Clémencet, qui a fort bien fait de le conserver, mais qui se trompe en croyant le confirmer par l'autorité de *Socrate* ; il vouloit sûrement écrire *Sozomène* : c'est une faute de plume. — Les manuscrits ont ἠξιοῦτο.

(3) Ces trois motifs sont indiqués par S. Grégoire, à l'endroit cité.

(4) Coislin, μάν γε, comme les éditions. Elles portent ἐγκατέλιξαν. Dans Coislin, la première main a ajouté à la marge, avec un renvoi, qui répond au mot κλήρῳ : κλῆρον λέ (je lis, κλῆρος λέγεται) τὸ λαχεῖν καὶ ἡ κληρονομία, καὶ τὸ σύστημα τῶν παπάδων· ὁ ἐν τῇ πόλει. Cette forme, παπᾶς, παπάδος, n'est pas commune, je crois. Du Cange a deux exemples du pluriel παπάδες.

Σημείωσαι

Digitized by Google

Σημείωσαι ὅτι καὶ ἀμφοτέρους τοὺς ἀδελφοὺς (1) κλήρῳ κατατετάχθαι φάσκει.

NOTICE des Scholies de Basile.

Ο ΜΕΝ [a] ΚΑΙ ΚΑΤΑ ΑΛΗΘΕΙΑΝ ΕΥΣΕΒΩΝ] Τὸν Γάλλον φησὶ γνήσιον εἰς εὐσέβειαν ὑπάρχειν, εἰ καὶ τὴν φύσιν θερμότερον, Ἰουλιανὸν δὲ τὸν καιρὸν ἐξωνούμενον καὶ κρύπτοντα ἐπιεικείας πλάσματι τὴν ἔμφυτον κακοήθειαν.

[a] *Ibid.*

Ω [b] ΨΥΧΗΣ ΣΟΦΗΣ ΕΙΣ ΤΟ ΚΑΚΟΠΟΙΗΣΑΙ!] Σοφοῦ ὄντος αὐτοῦ εἰς τὸ κακοποιῆσαι, τὴν εἰς αὐτὸν βάσανον καὶ κάκωσιν αἰωνίαν οὐκ ἀποπέφευγε, καίπερ τοῦ Θεοῦ τὸ μέλλον διὰ τῶν δρωμένων προκηρύττοντος, ἵνα τὴν ἀσέβειαν ἀνακόψῃ τῇ τῆς προγνώσεως ὑποδείξει.

[b] *B. pag. 59 C.—C. p. 89 B.—M. p. 15.*

ΑΛΛΑ [c] ΓΙΝΩΣΚΗ ΝΟΟΥΜΕΝΟΣ] Ἀλλ' ἵνα, φησὶ, Ἰουλιανὸς γινώσκῃ ὑπὸ Θεοῦ μὴ ἀγνούμενος, ἀλλὰ καταλαμβανόμενος ὑπ' αὐτοῦ μὴ ὑπεραίρηται.

[c] *B. pag. 60 B.—C. p. 89 D.—M. p. 15.*

ΠΛΕΟΝ [d] Η ΚΑΛΩΣ] Ἀντὶ τοῦ πλέον τοῦ καλῶς ἔχοντος, ὅπερ ἐστὶ, κακῶς, καὶ ὑπὲρ τὸ δέον, οὐδὲ εὐσεβῶς· προφάσει γὰρ γυμνασίας ὑπὲρ τῶν Ἑλλήνων ἰσχυριζόμενος, ὡς τὸν ἥττω λόγον εἰς γυμνασίαν δῆθεν (2) ἀναλαμβανόμενος, δυνάμει δὲ λόγου καὶ σοφίσμασιν, ἀλλ' οὐκ ἀληθείᾳ, ἰσχυρότερον τὸν Ἑλλήνων λόγον ἢ [e] τὸν τῆς εὐσεβείας καὶ τοῦ Κρείττονος ἀποδεικνύμενος.

[d] *B. pag. 61 C.—p. 91 B. M. p. 17.*

[e] *Cod. p. 264, 2.*

ΑΣΙΑ [f] ΔΕ ΗΝ ΑΥΤΟΥ ΤΗΣ ΑΣΕΒΕΙΑΣ ΔΙΔΑΣΚΑΛΕΙΟΝ, ΟΣΗΣ ΓΕ (3) ΤΗΣ ΑΣΕΒΕΙΑΣ ΠΕΡΙ ΑΣΤΡΟΝΟΜΙΑΝ καὶ τὰ ἑξῆς] Τῇ γὰρ κινήσει τῶν οὐρανίων περιγράφοντες τὰ ἡμέτερα καὶ τὴν κτίσιν θεοποιοῦντες παρὰ τὸν κτίσαντα, ἀσεβείας διδασκαλεῖον εἰκότως ταύτην πεποίηται (4)· οὗτοι γὰρ οἱ ἐν Ἀσίᾳ τηνικαῦτα ἀστρονομίᾳ καὶ γενέ-

[f] *B. p. 61 D.—C. p. 91 C.—M. p. 17.*

(1) Cette circonstance, qui semble étonner Basile, a été répétée par Sozomène [a] : παραδόξως δὲ ὧδε διασωθέντες, προσετάχθησαν ἐν Καππαδοκίᾳ διατρίβειν ἐν Μακέλλῳ..... ἔνθα δὴ θεραπείας καὶ ἀγωγῆς βασιλικῆς ἠξιοῦντο, καὶ μαθήμασι καὶ γυμνασίοις τοῖς καθ' ἡλικίαν ἐχρῶντο, καὶ λόγων διδασκάλοις, καὶ τοῖς ὑφηγηταῖς τῶν ἁγίων γραφῶν, ὡς καὶ κλήρῳ ἐγκαταλεγῆναι, καὶ ὑπαναγινώσκειν τῷ λαῷ τὰς ἐκκλησιαστικὰς βίβλους. Et S. Grégoire dira encore plus bas [b], en parlant de Julien : ὁ τῶν θείων ὑπαναγνώστης ποτὲ λογίων, καὶ τῆς τοῦ μεγάλου βήματος ἠξιωμένος τιμῆς.

(2) J'ai reçu δῆθεν de Coislin, au lieu de λε (c'est-à-dire λέγει) de l'autre manuscrit. Au reste, λέγει n'est pas une mauvaise leçon : on l'expliqueroit, en le rapportant à S. Grégoire.

(3) Coislin : ὅσης γε. Man. 573 : ὅση γε. Avec ἀσεβείας qui suit, ὅσης étoit nécessaire. Le texte des éditions est différent. On pourroit y recevoir ὅση τε, et γε, au moins, sans hésiter. Les mots τῆς ἀσεβείας paroissent une explication de ὅσης, ajoutée par Basile.

(4) Coislin, πεποίηνται. C'est une mauvaise leçon de quelque copiste qui vouloit faire concorder le verbe avec les nominatifs περιγράφοντες et θεοποιοῦντες.

[a] *Lib. V, c. 2.*

[b] *P. 59. Montac.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

σει τὰς προγνώσεις τεραστευσάμενοι, τὴν τοιαύτην ἀσέβειαν ἐξεπαίδευον φανταζόμενοι (1).

[a] B. pag. 62 A. — C. p. 91 D. — M. p. 17.

ΤΗΝ [a] ΕΝΑΝΤΙΑΝ ΖΗΤΟΥΣΑ ΜΕΤΑΒΟΛΗΝ] Τὰς εἰς ἄκρον εὐεξίας σφαλερὰς ἰατρῶν παῖδες φασὶ (2) · κινουμένων γὰρ πάντων τῶν ἐν γενέσει ἤτοι γε πρὸς τὸ κρεῖττον ἢ καὶ τὸ χεῖρον, ἀνάγκη κινεῖσθαι καὶ μεταβάλλειν τὰ κινητὰ σώματά τε καὶ πρόγματα, ἐξ ὧν καὶ τὸν κόρον φασὶν (3) ὑβρίζειν · ἀποστασίαν γὰρ διδάσκει, κατὰ τό · « ἔφαγεν [b] Ἰακὼβ καὶ ἐνεπλήσθη, καὶ ἀπελάκτισεν ὁ ἠγαπημένος ». Εἰς ἄκρον ὖν καὶ τῆς χρηστανῶν ἐλπιδοφυΐας εὐεξίας, ἐπεὶ μὴ οἷόν τε πλέον ἦν ἰέναι (4) ἐπὶ τὸ κρεῖττον, ἐπὶ τὸ χεῖρον κινηθὲν καὶ ἐναντίον (5) μεταβέβληται.

[b] Deuter. 32, 15.

ΠΡΟ [c] ΜΕΝ ΣΥΝΤΡΙΒΗΣ ΗΓΕΙΤΑΙ ΥΒΡΙΣ] Παροιμιακὸς ὁ λόγος (6), ἀσαφῶς εἰρημένος, ὃν καὶ διασαφῶν, τῇ ὕβρει, ἔφη, ἤτοι τῇ ἐπάρσει, ἐπακολουθεῖ συντριβὴ καὶ ταπείνωσις, ταπεινώσει δὲ εὐεξία. « Κύριος [d] ὑπερηφάνοις ἀντιτάσσεται, ταπεινοῖς δὲ δίδωσι » χάριν [e], » τὰ ἐναντία τοῖς ἐναντίοις ἀντεισάγων, τὴν ἔπαρσιν μὲν συντριβῶν καὶ ταπεινῶν, τὴν ταπείνωσιν δὲ δοξάζων τε καὶ ὑψῶν.

[c] B. ib. — C. p. 92 A. — M. p. 18.
[d] Prov. 3, 34.
[e] Coisl. χάρ. δίδ.

ΜΕΣΗΝ [f] ΠΑΗΜΜΕΛΕΙΑΣ ΚΑΙ ΔΙΟΡΘΩΣΕΩΣ] Πῶς; Ἐπλημμέλησε πρότερον, εἶτα ταπεινωθεὶς διωρθώθη, φυλάξας τὸ λόγιόν σου [g]

[f] B. pag. 62 B. — M. p. 18. — Man. 573. μέσον.
[g] Psalm. 118, 67.

Mais πατοίηλαι est la vraie leçon, et se doit rapporter naturellement à l'orateur. Les deux participes sont au nominatif absolu, et se rapportent à οἱ ἐν Ἀσίᾳ, οἱ Ἀσιανοὶ, sous-entendu.

(1) Il y a peut-être ici quelque dérangement dans les mots. Le texte de l'orateur porte à croire que Basile avoit écrit, περιπυσάμενοι καὶ φανταζόμενοι, τὴν τ. ἀσ. ἐξεπαίδευον.

(2) Hippocrate [a], par exemple : ἐν τοῖσι γυμναστικοῖσιν αἱ ἐπ' ἄκρον εὐεξίαι σφαλεραὶ, ἢν ἐν τῷ ἐσχάτῳ ἔωσιν; κτλ.

[a] Aphor. I, 3.

(3) Peut-être φασὶ; car ce sont les paroles de S. Grégoire : καὶ ὁ κόρος δι' ὃν ὑβρίσαμεν. Sans cette circonstance particulière, φασὶ n'offriroit pas de difficulté; car l'idée de faire naître l'injure, l'outrage [ὕβρις] de la satiété [κόρος], avoit été rendue proverbiale par les vers classiques de Théognis [b].

[b] 155 Brunck.

Τίκτει τοι κόρος ὕβριν, ὅταν κατακοιμηθῇ ὄλβος ἐπὶ
Ἀνθρώπῳ, ᾧ ὅτῳ μὴ νόος ἄρτιος ᾖ.

Pindare [c], au contraire, a fait l'injure mère de la satiété :

[c] Ol. XIII, 12.

Ἐθέλοντι δ' ἀλιξεῖν Ὕβριν, Κόρου
Ματέρα θεοσύμβολον.

Voyez M. Heyne sur cet endroit de Pindare.

(4) Man. 573 : πλέον ἰέναι ἐπί. Coislin: πλέον ἦν ἐπί. J'ai reçu la double leçon.

(5) Coislin : ἐπὶ τὸ ἐναντίον καὶ τὸ χεῖρον κινηθὲν μετ.

(6) S. Grégoire ayant dit, περὶ μ. σ. ἠγ. ὕβρις, αἱ Παροιμίαι καλῶς φασί, Basile emploie, comme explication, les mots παροιμιακὸς ὁ λόγος, qui feroient presque penser qu'il n'a pas compris que par αἱ Παροιμίαι, il faut entendre les Proverbes de Salomon, où se trouvent [d] en effet les paroles citées. Il y a dans les Proverbes [e] un autre passage que S. Grégoire ou Basile pouvoit employer ici assez à propos : ὕβρις ἄνδρα ταπεινοῖ, τοὺς δὲ ταπεινόφρονας ἐρείδει δόξῃ Κύριος.

[d] Prov. 16, 18.
[e] 29, 23.

Digitized by Google

ὡς ἐκ μὲν τῆς ἁμαρτίας τεχθείσης τῆς ταπεινώσεως, ἐξ ἧς μέσης ἡ ἐπιστροφὴ καὶ διόρθωσις ἠκολούθησεν.

ΟΡΟΝ [a] ΜΕΝ [b] Η ΒΑΣΙΛΕΙΑ ΤΩ ΚΑΙΣΑΡΙ ΚΑΙ Ο ΒΙΟΣ ΛΑΜΒΑΝΕΙ] Γάλλον γὰρ ἀνέδειξεν ὁ βασιλεὺς Κωνστάντιος Ἀντιοχείας Καίσαρα, τὸ οἰκεῖον περιθεὶς αὐτῷ [c] τοῦ πρὶν ἀξιώματος ὄνομα. Ἐπεὶ δὲ τυραννίδα μελετήσας καὶ μὴ λαθὼν ἀνῃρέθη, ὅρον εἴληφεν, ἤτοι τέλος καὶ περιορισμὸν, ἥ τε ζωὴ αὐτοῦ καὶ ἡ βασιλεία. Ἦν γὰρ ἀνελὼν, μὴ μηνύσας τῷ βασιλεῖ Κωνσταντίῳ, Μαγνέντιον (1) ὕπαρχον Ἑῴας καὶ Μάγνον κοιαίστωρα· ἐφ' ὃ * κινηθεὶς ὁ Κωνστάντιος, μεταστειλάμενος αὐτὸν, περὶ νῆσον Φλανωνίαν (2) ἀναιρεθῆναι ἐκέλευσεν. Σιωπᾷν δὲ φησὶ [d] τὰ ἐν μέσῳ, αἰδούμενος αὐτῶν τὸ εὐσεβὲς, ὡς χριστιανῶν· θρασέως γὰρ ὁ μὲν ἐπανέστη ὁ Γάλλος, ὁ δὲ Κωνστάντιος ἀνεῖλεν. Ἐπεὶ οὖν κατηγορήσαντος τοῦ ἑτέρου, τὸν ἕτερον ἀφεῖναι τῆς αἰτίας ἀνάγκη ἦν, τὸ θράσος ἀμφοῖν ἐπαφεὶς, τὰ ἐν μέσῳ σιγᾷν ἔφη.

ΚΑΙ [e] ΔΙ ΑΥΤΩΝ ΩΝ ΕΓΚΕΚΛΗΚΑ] Ἀπολογεῖται ὑπὲρ Κωνσταντίου, ὅτι, καὶ δι' ὧν ἐγκέκληκα, [f] ἤτοι ἐνεγκλημάτισα [g], κατηγόρηκα, ἀπολελόγημαι, φησὶ, ἱκανῶς ὑπὲρ αὐτοῦ· χρηστότητα [h] γὰρ εἰπὼν, ἐδήλωσα τὴν τῆς κατηγορίας ἄφεσιν· διὰ γὰρ ἀγαθότητα ἔλαθε τὸν θῆρα τοῖς τοῦ Χρίστου θρέμμασιν ἐπιστήσας.

ΟΣ [i] ΓΕ ΚΑΙ ΕΙ ΤΙ ΠΑΡΕΛΥΠΗΣΕΝ] Ἐλύπει γὰρ τοὺς ὀρθοδόξους, προστεθεὶς ἁπλότητι τοῖς Ἀρειανοῖς, ἕλκων καὶ βιαζόμενος πρὸς ἕνωσιν, ὥστε μὴ διεστάναι ταῖς δόξαις, ἀλλ' ἓν πάντας χριστιανοὺς εἶναι. Πλὴν δύο, φησὶ [k], χρηστότητες οὐ συνῆλθον (3), ἥν τε πρὸς τὴν εὐσέβειαν καὶ τοὺς χριστιανοὺς εἶχεν, καὶ ἣν πρὸς τὸν ἀσεβέστατον χρηστευσάμενος ἐνεδείξατο τοῦ μέλλοντος ἐν ἀγνοίᾳ.

ΔΥΣΚΙΝΗΤΟΝ [l] ΛΟΓΩ] ἰσχυρὸν, δυσανάσκευον, καὶ μὴ δυνάμενον λόγῳ ἀληθείας κινηθῆναι καὶ ἀνατραπῆναι.

ΗΜΙΛΛΗΘΗ [m] ΤΩ ΑΝΑΔΕΙΞΑΝΤΙ] τῷ ἀναδείξαντι βασιλέα Κων-

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] B. pag. 62 C.—C. p. 92 C. M. p. 18.
[b] Coisl. ὅρμον μ̂.
[c] Man. 573. αὐτό.
* Forte, ἐφ' ᾧ.
[d] Gregor. ibid.
[e] B. pag. 63 D.—C. p. 93 E.—M. p. 20.
[f] Cod. p. 265, 1.
[g] Leg. ἐνεκλημ.
[h] Codd. χρηστότητος.
[i] B. p. 64 C.—C. p. 94 D.—M. p. 21.
[k] Ibid.
[l] B. p. 64 D.—C. p. 95 A.—M. p. 21.
[m] Greg. ibid.

(1) Socrate [a] et Philostorge [b] le nomment Domitien. Il est à-peu-près sûr que Basile s'est trompé.

(2) Dans le texte de Socrate [c], cette île est appelée Φλάνων: περὶ Φλάνωνα τὴν νῆσον. Les historiens ne s'accordent pas sur le lieu où cet assassinat fut commis. Voyez Valois sur Ammien Marcellin, *XIV, c. 11, p. 57.*

(3) Coislin, συνεισῆλθον. C'est aussi la leçon des éditions; mais je préfère συνῆλθον. Je recevrois aussi dans le texte de l'orateur, la négation donnée par les deux manuscrits, et qui manque aux éditions: καὶ δύο χρηστότητες οὐ συνῆλθον ἀλλήλαις, « *et* » *ces deux sortes de bonté s'accordèrent mal* » *ensemble*: celle qu'il avoit pour la piété » et les chrétiens, et celle que, par igno- » rance de l'avenir, il témoignoit au plus » impie de tous les hommes. »

[a] II, 34.
[b] III, 28.
[c] II, 34.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ςαντίῳ. Πῶς ἡμιλλήθη; καινότερον τρόπον· μὴ γὰρ ἀρετῇ θένων καὶ εὐσεβείᾳ, ἀσεβείᾳ τε καὶ κακίᾳ ἐφιλονείκησεν ἐκνικᾶν.

ΤΙΣ [a] ΔΕ ΟΥΚ ΕΚ ΤΗΣ ΠΙΣΤΕΩΣ] Τίς, φησὶν, οὐκ ἂν ἤλπισεν Ἰουλιανὸν ἐκ τῆς πίςεως ἧς ἐπιςεύθη (1) παρὰ Κωνςαντίου, γεγενῆσθαι αὐτὸν δικαιότερον, καὶ παρὰ τὸ εἰκὸς (2), καὶ τὸ τῆς κακίας [b] αὐτοῦ ἔμφυτον καὶ δυσμενὲς ἡμερώτερον ἔσεσθαι, λογιζόμενος ὡς ἀμφοτέροις (3) δικαίᾳ κρίσει καὶ βασιλικῇ, τοῦ μὲν Γάλλου [c] ἐπιτιμηθέντος, Ἰουλιανοῦ δὲ προβληθέντος, ἐκ τῆς ὑπερβαλλούσης τιμῆς τοῦ δευτέρου δικαίαν τοῦ προτέρου τὴν κατάκρισιν, ἣν διὰ τὴν προπέτειαν ὑπομεμενήκει [d], κρίνων καὶ συλλογιζόμενος. Καὶ ἄλλως ἐπιχειρεῖ δεικνύναι οὐκ ἀλόγιςον πάντη τὴν Ἰουλιανοῦ προβολὴν, ὅτι οὐχ ὅσον διὰ πίςιν Ἰουλιανοῦ ἐθάῤῥει Κωνςάντιος, ὅσον διὰ τὴν ἰδίαν ἰσχὺν, θᾶττον καταλύσων αὐτὸν, εἴ τι ἐπιχειροίη νεώτερον· ὥσπερ καὶ Πῶρον, τὸν Ἰνδῶν βασιλεύοντα, λαμπρῶς ἠγωνισμένον Ἀλέξανδρος ὁ μέγας καταβαλὼν, οὐ μόνον ζῆν εἴασεν, ἀλλὰ καὶ βασιλεύειν ἐπέταξεν· ἐπ' αὐτῷ γὰρ ἦν ἰσχύος κράτει

[a] B. p. 65 C. — C. p 95 D. — M. p. 22.

[b] Man. 573, τὸ κακ.

[c] Coisl. μεγάλου.

[d] Man. 573, ὑπομενήκει.

(1) Les éditeurs ont mis ἣν ἐπιςεύθη dans le texte de S. Grégoire, quoiqu'ils connussent la leçon ἧς, qu'ils ont notée d'après plusieurs manuscrits. Je crois ἧς préférable, par la raison connue, que, de deux leçons, la plus difficile et la moins commune doit passer avant l'autre. Dans ces exemples d'attraction, les copistes ont souvent mis le pronom au cas ordinaire demandé par le verbe, au lieu de celui que demandoit le nom : une note de Brunck sur Aristophane [a] en donnera la preuve à ceux qui prendront le soin de la consulter. On lit sur un des marbres d'Oxford [b] un décret porté par les Déliens en l'honneur d'un certain Clinodème : ΕΠΙ ΤΗΙ ΑΙΡΕΣΙ ΗΙ ΕΧΩΝ ΔΙΑΤΕΛΕΙ ΠΕΡΙ ΤΟ ΙΕΡΟΝ ΚΑΙ ΤΟΝ ΔΗΜΟΝ. Reinesius, qui a donné cette inscription [c], a imprimé ΗΝ ἔχων. Pour prononcer définitivement entre les deux leçons, il faudroit voir la pierre : en attendant, on peut dire avec beaucoup de probabilité, que ᾗ est la bonne leçon, et que ἣν n'est qu'une mauvaise correction. Les vieilles éditions et les manuscrits d'Horace portent [d] :

[a] Thesmoph. 835.

[b] CLVI.

[c] VII, 23.

[d] I. Sat. 6, 15.

[e] Inscr. Dom. p. 421.

.....*Notante*
Judice, quo nosti, populo....

Je ne sais quel critique ayant écrit *quem*, cette prétendue correction avoit envahi les éditions, jusqu'à Bentley, qui rétablit l'ablatif d'attraction *quo*, et montra, par des exemples, que cette construction, très-familière aux Grecs, n'étoit pas étrangère à la langue Latine. J'ajouterai aux passages décisifs qu'il a recueillis, ces mots d'une inscription dans Fabretti [e] :

TIBVR MIHI PATRIA AGRICOLA SVM VOCITATVS FLAVIVS IDEM EGO SVM DISCVMBENS VT ME VIDETIS SIC ET APVD SVPEROS ANNIS QVIBVS FATA DEDERE ANIMVLAM COLVI.

(2) Les mots, καὶ π. τὸ εἰκὸς, semblent déplacés. Le texte de S. Grégoire les offre plus naturellement après ἐπιςεύθη.

(3) Il y a en cet endroit faute ou des copistes, ou de Basile. Le sens et la syntaxe exigent ἀμφοτέρων : ἀμφοῖν, dans le texte de l'orateur, doit être pris pour le génitif, et rendu en conséquence par ἀμφοτέρων; et ce n'est pas la seule altération de ce passage.

Digitized by Google

βουλομένω, εἰ κακὸν λάβοι, χειροῦσθαι πάλιν καὶ δίκας ἀπαιτεῖν.

ΕΝΟΝ [a] ΚΡΑΤΕΙΝ ΚΑΙ ΗΤΤΗΜΕΝΟΝ] Πῶς οἷόν τε ἦν κρατεῖν ἡττημένον; καὶ ὁ κρατήσων [b] τίς καὶ τίνα; Ὡς τῶν ἀντιλεγόντων νικώντων δῆθεν καὶ φαῦλον Κωνςάντιον πειρωμένων δεικνύναι, ἡττῆσθαι δοκεῖ ὁ τοῦτον ἐπαινῶν· εἶτα λαβὼν τὸν ἥττω λόγον ὁ θεσπέσιος οὗτος ἀνὴρ, εἰ οὐκ ἀγαθὸς, ἔφη (1), ὁ τὴν βασιλείαν Ἰουλιανῷ πεπιςευκὼς, ὁ πιςευθεὶς καὶ εἰς τοιαύτην τιμὴν ἀναχθεὶς, καὶ κακὸς ἀποδειχθεὶς, τίς ἂν πρὸς ἐκεῖνον νομισθείη; ποῦ δὲ καὶ τὴν τοιαύτην ἄξιον θεῖναι κακίαν; εἰ γὰρ τὸ μὴ προϊδέσθαι τὸν ἐξάγιςον ἐκείνου τρόπον ὑπὸ αἰτίαν ἐςιν, αὐτὴν τὴν πηγὴν [c] τῆς κακίας ποῦ τάξαι δίκαιον; Τὸ δὲ [d] ΑΣΥΛΛΟΓΙΣΤΟΝ [e], ἢ ὅλως ἀκατανόητόν ἐςιν, ἢ δυσνόητον καὶ μὴ ῥᾳδίως θηρώμενον, ἢ αὐτὴν τὴν πονηρίαν ἀλόγιςόν τι καὶ ἀνόητον εἶναί φησι, μὴ συλλογιζομένην τὸ ἀγαθὸν καὶ προσῆκον.

ΤΑΥΤΑ [f] ΠΛΑΤΩΝΕΣ [g] καὶ τὰ ἑξῆς] Οὗτοι τῶν παρ' Ἕλλησι φιλοσόφων οἱ κράτιςοι, καὶ μάλιςα ἐκείνῳ τιμώμενοι, λόγῳ μόνῳ τὴν ἀρετὴν σεμνύνοντες καὶ φιλοσοφοῦντες, ἐκδιδάσκοντες τὸ ἀδικεῖσθαι μᾶλλον ἤπερ ἀδικεῖν (2). ΓΕΩΜΕΤΡΙΑΣ δὲ ΙΣΟΤΗΤΑ [h], τὴν διὰ τῶν γεωμετρικῶν μεθόδων δεικνυμένην ἀδιάψευςον δικαιοσύνην τε καὶ ἀλήθειαν (3). ΓΕΝΝΑΙΟΥΣ δὲ ΔΙΔΑΣΚΑΛΟΥΣ, τοὺς κατ' αὐτὸν ἐκεῖνον γεγονότας, Πορφύριον καὶ Λιβάνιον λέγει τοὺς σοφιςάς.

ΟΙ [i] ΚΑΙ ΛΟΓΩ ΠΛΑΤΤΟΥΣΙ ΠΟΛΕΙΣ] Πλάτωνα τούτοις καταπαίζει λόγῳ πλάσαντα πόλεις (4), τὰς ἔργῳ μήτε συςάσας μήτε συςῆναι

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] B. p. 66 A. — C. p. 96 B. — M. p. 22.

[b] Man. 573, ὁ κράτης.

[c] Cod. 573, ἐςὶ τὴν π.

[d] Cod. p. 265, 2.

[e] Gregor. ibid.

[f] B. p. 66 B. — C. p. 96 D. — M. p. 23.

[g] Man. 573, πλάτωνος.

[h] Gregor. ibid.

[i] B. p. 66 C. — C. p. 97 A. M. p. 23.

(1) Le man. du Roi porte ἔφυ, qui pourroit, à la rigueur, se défendre : mais ἔφη est ici bien préférable et donne plus de mouvement à la phrase. J'ai dit quelque chose, sur Marinus [a], de cette facile permutation des mots ἔφη et ἔφυ.

(2) Socrate dit admirablement dans le Criton de Platon [b] : οὐδαμῶς ἄρα δεῖ ἀδικεῖν, οὐδὲ ἀδικούμενον ἄρα ἀνταδικεῖν, ὡς οἱ πολλοὶ οἴονται. Le passage même auquel S. Grégoire fait ici allusion, se trouve dans le Gorgias [c] : εἰ δ' ἀναγκαῖον εἴη, dit Socrate à Polus, ἀδικεῖν ἢ ἀδικεῖσθαι, ἑλοίμην ἂν μᾶλλον ἀδικεῖσθαι ἢ ἀδικεῖν. Dom Clémencet a cité un autre endroit ; mais c'est celui-ci même que l'orateur avoit en vue. Sur ce beau principe de la morale païenne, consultez les passages indiqués par Fischer sur le Criton [d], par Davies sur les Tusculanes [e], et Wolf sur Libanius [f].

(3) Dans ce qui est dit ici de l'ἰσότης γεωμετρικὴ, il y a une manifeste allusion à ces paroles de Socrate dans le Gorgias [g] : λέληθέ σε ὅτι ἡ ἰσότης ἡ γεωμετρικὴ καὶ ἐν θεοῖς καὶ ἐν ἀνθρώποις μέγα δύναται.

(4) Cela rappelle un passage parallèle du discours du Saint en l'honneur du philosophe Héron [h] : ταύτης καρπὸς τῆς φιλοσοφίας, οὐ λόγῳ πλαττόμεναι πόλεις· σκινδαψοί τινες, ὡς αὐτοί φασι, καὶ τραγέλαφοι, ἃ γλῶσσα μόνη συντίθησι. La scholie de Basile [i] mérite d'être transcrite : λόγῳ πλαττόμεναι) οἵα ἡ ὑπὸ Πλάτωνος πλασθεῖσα μὴ, μηδέποτε δὲ γεγονυῖα· διὸ καὶ ἐπάγει, σκινδαψοί

[a] Pag. 90.

[b] §. 10.

[c] Pag. 469 C, §. 55.

[d] Loc. cit.

[e] V. 19.

[f] Epist. 167.

[g] §. 136. Heind.

[h] P. 413 C.

[i] Pag. 130, 1. man. 573.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

δυναμένας. Μὴ εἶναι δὲ Θεόν [a] οἱ περὶ Πυθαγόραν καὶ Ἀριστοτέλην καὶ Δημόκριτον καὶ Ἐπίκουρον ἐδόξαζον καὶ οἱ κατ' αὐτούς (1), οὓς καὶ διασύρων τὴν ἀρετὴν λέγει [b] ἄλλως καὶ ματαίως ὄνομα (2) εὐπρεπὲς εἶναι αὐτοῖς, πράγματος χηρεῦον.

[a] *Cf. Gregor. ibid.*
[b] *Ibid.*

πτες & βλίτυει, καὶ τραγέλαφοι, ἀνύπαρκτα πράγματα, συνθέσεις στοιχείων καὶ λέξεων, γλώττη μόνον καὶ τόματι φερόμενα κ. τ. λ. Il paroît presque que Basile avoit dans son ms. les mots ἢ βλίτυει, qui manquent à nos éditions. On disoit proverbialement βλίτυει καὶ σκινδαψός [a] pour exprimer des choses imaginaires, chimériques. Mais ce proverbe même a pu être cause que Basile aura écrit les deux mots par l'habitude de les entendre prononcer ensemble, tandis que l'orateur n'auroit employé que σκινδαψοί, rejetant βλίτυει comme barbare, au moins comme trop bizarre.

(1) Basile réunit fort ridiculement, à mon avis, dans cette accusation d'athéisme, Aristote et Pythagore avec Démocrite et Épicure. Il a fait ailleurs, sur Épicure et Démocrite, des remarques que je transcrirai. Il dit du second, au sujet de ces mots du saint [b], βάλε μοι τὸ κενὸν, τὸ πλῆρες) Δεύκιππος [c] & ἑταῖρος αὐτοῦ Δημόκριτος στοιχεῖα φασὶν εἶναι τὸ κενὸν καὶ τὸ πλῆρες, & τοῦτον τὸ μὲ πλῆρες & στερεὸν ὄν, τὸ δὲ κενὸν [d] τε καὶ μανὸν, μὴ ὄν· & οὐθὲν μᾶλλον τὸ ὂν τοῦ μὴ ὄντος εἶναι φασὶν, ὅτι οὐδὲ τὸ κενὸν τοῦ σώματος· αἴτια δὲ ταῦτα τῶν ὄντων ὡς ὕλην· πάντα χῶ γὰ εἶναι κενὸν ὅπου καὶ πλῆρες· οἱ δὲ φασιν τὸ παράπαν μηδὲν εἶναι κενὸν, μηδὲ αὐτὸν τὸν ὁράματον ἀέρα, πλήρη μὲ ὄντα καὶ σῶμα & τοῖς ἀτόμοις πεπλῆχθῆ. Au sujet d'Épicure, Basile [e] fait l'observation suivante, amenée par ces mots de l'orateur [f], αὐτόματον Ἐπικούρου) ὕπτιος ληρῶντος ἢ φιλοσοφοῦντος, τὰ τῆς διανοίας ὀκβάλλοντος, καὶ τὰς ἀτόμους αἰτιαμένου, & τὴν ἡδονὴν τέλος τῆς εὐδαιμονίας εἶναι ὀείζοντος.

(2) Le manuscrit 573, ματαίους ὄν· ὄνομα. Basile explique fort bien ἄλλως de l'orateur par ματαίως. L'adverbe ἄλλως est traduit de la même manière par le scholiaste d'Aristophane [g], et par Timée le Lexicographe [h] : il faut lire la remarque de Ruhnkenius sur ce dernier auteur. On peut voir aussi Hœpfner sur le Cyclope [i], et l'éditeur récent de l'Ane de Lucien [k], qui a fait, à l'occasion de ce mot, des corrections qui nous semblent fort incertaines, dans Hésychius, dans Suidas, dans Eusèbe, dans Phrynichus. C'est avec le sens de ματαίως, de μάτην, ou d'une manière analogue, qu'il faut entendre ce passage de Strabon [l] : ταῦτα γὰ... καλαυτήσας τις ἄλλως, πῶς δύνατα παρεκκλυθῆν τῆς λεγομένοις ἐντεῦθα. Tout récemment, on a écrit, μὴ καλαυτήσας τις ὅλως, πῶς δ.: correction qu'il n'auroit pas fallu mettre dans le texte. Apollonius de Tyanes [m] n'a pas été compris par un scholiaste [n], qui explique ἄλλως par μάτην, dans le passage suivant : χρὴ δὲ τὰς ἐπικαλουμένους ἡμᾶς ἀθάνατα, ζῆν ἄλλως λεγομένης : ce n'est pas μάτην λεγομένης ζῆν, mais « ceux qu'*en d'autres termes* on appelle » vivans. » Ἄλλως a le même sens dans cet endroit de Phrynichus [o], mal à propos corrigé, comme je le disois, par l'éditeur de l'Ane, qui veut y lire ἁπλῶς : ἀνακραγεῖν σημαίνει καὶ τὸ ἄλλως ἀνεβοῆσαι : c'est-à-dire, ἀνακραγεῖν signifie ce que l'on appelle *autrement* (dans le langage ordinaire) ἀνεβοῆσαι. Il s'explique assez lui-même par cet autre passage [p] : ἀνακράζειν· ἀνεβοήσειν. Ἀττικὴ ἡ φωνή. Δημοσθένης. Dans la phrase de S. Grégoire, on pourroit donner au mot ἄλλως le sens de *non nisi, solùm, protùs*, qu'il paroît recevoir quelquefois, comme l'ont fort justement observé Ruhnkenius à l'endroit cité, et Toup sur Longin [q] : mais Toup, et Reiff, qui le suit, ont mal appliqué cette signification à un autre passage de la préface d'Artémidore, comme j'ai tâché de le montrer dans mes Notes sur Aristénète [r]. Toup, au même endroit, a réuni plusieurs exemples où les mots

[a] *Etym. M.— Cf. Not. ad Epimer. Herod. p. 291.*
[b] *Or. 33, p. 535 D.*
[c] *P. 205, 2, man. 573.*
[d] *Man. καινόν.*
[e] *Pag. 130, 1.*
[f] *P. 412 D.*
[g] *Plut. 1100.*
[h] *Pag. 198.*
[i] *5. 354.*
[k] *Pag. 211.*
[l] *I. p. 33. Sieb.*
[m] *Epist. 15.*
[n] *Man. Mazar. A 87.*
[o] *Præp. Soph. p. 5, 18.*
[p] *Præp. Soph. p. 29, 14.*
[q] *5. 7.*
[r] *I. Ep. 2.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

Ἢ [a] ΓΑΡ ΟΥ ΣΥΝΕΙΔΕ ΤΙΣ ΤΑΥΤΑ] Ταῦτα, φησὶ, ἢ οὐδ' ὅλως τινὲς συνεῖδον οὐδὲ ἐφαντάσθησαν, οὐδὲ ταῖς τῆς ἀληθείας αὐγαῖς τὴν διάνοιαν ἐκαθάρθησαν, ἀλλὰ βαθεῖ σκότῳ καὶ βορβόρῳ πρὸς τὰ κάτω καὶ τὴν αἴσθησιν ἰλυσπώμενοι (ἀπὸ τοῦ ἐν τῇ ἰλύϊ καταπασθαι), οὐδὲν (1) ὑπὲρ τοὺς ἀκαθάρτους δαίμονας ἔγνωσαν· ἢ εἴ τις μικρὸν κατὰ Σωκράτην καὶ Πλάτωνα, καί τινας ἑτέρους ἄγαν εὐαριθμήτους, ὑπὸ τῶν πιθανωτέρων παρεσύρη, καὶ ταῖς τῶν πολλῶν δόξαις συναπήχθη μὴ ἀντισχών· ἡ γὰρ πιθανότης ἐγγίζει πῶς τῇ ἀληθείᾳ (2).

[a] *Gregor. ibid. Coisl.* ἢ.

ΧΡΗΝΑΙ [b] ΦΙΛΟΣΟΦΙΑΝ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΕΙΑΝ ΕΙΣ ΤΑΥΤΟ ΣΥΝΕΛΘΕΙΝ] Ὁ ἐν Πλάτωνι Σωκράτης τότε τὰς πόλεις παύσεσθαι [c] κακῶν (3) ἔφη, ὅταν φιλοσοφία καὶ βασιλεία συνέλθωσιν. Ἀλλ' ἐκεῖνοι μὲν οὕτω· ὁ δὲ οὐχ ἵνα παύσωνται, ἀλλ' ἵνα πλησθῶσι κακῶν. Ἔσπευσε γὰρ ἐν αὐτῷ ταῦτα συνελθεῖν, καὶ ἑαυτὸν ἀνέδησε (4) καὶ τῇ τῆς βασιλείας μεγάλῃ προσηγορίᾳ ἐτίμησε, καὶ οὐδὲ τὸν κύριον τῆς βασιλείας τοῦ τῆς τιμῆς μέτρου ὑπέμεινε κύριον γενέσθαι, καὶ ἐξ αὐτοῦ τὸ τῆς βασιλείας διάδημα περιβεβλῆσθαι, ἀλλὰ καὶ διὰ τοῦτο μάλιστα πρὸς αὐτὸν [d] ἐκστρατεύει.

[b] *B. p. 67 B. — C. p. 97 D. — M. p. 24.*

[c] *Man. 573.* παύσασθαι.

[d] *Coisl.* πρὸς αὐτὸν μάλιστα.

ΜΗ [e] ΘΑΥΜΑΖΕΤΩΣΑΝ καὶ τὰ ἑξῆς] Οἱ μὴ τῶν τοῦ Θεοῦ λόγων τὸ ἀτέκμαρτον ἐπιστάμενοι βάθος μὴ θαυμαζέτωσάν φησι· ἀναίτιον

[e] *B. p. 67 D. — C. p. 98 B. — M. p. 25.*

ἄλλως ὄνομα sont joints, comme ils le sont ici. Plutarque [a] : λόγος ταῦτα ἄλλως ἐστίν. Et Brutus, dans Théodorus Prodromus : Τλῆμον ἀρετὴ λόγος ἄρ' ἦσθα μόνος, ἐγὼ δέ σε Ὡς ἔργον ἐτίμων. Je ne doute pas qu'il ne faille lire μόνον [b], au lieu de μόνος, dans le sens de ἄλλως, que la mesure du vers ne permettoit pas d'employer. Ce mot célèbre de Brutus semble avoir servi de base à la pensée de S. Grégoire. M. Letronne (qui a lu ceci) m'a fait l'honneur de m'écrire que ma « remarque sur ἄλλως, et la » critique de la correction de — dans » Strabon, sont de toute justesse ; mais » que peut-être seroit-il juste de noter » que la traduction Française de ce géo- » graphe est ici fort exacte, puisque καταν- » τις ἄλλως est traduit par *si l'on comprend* » *mal.* » Il n'y a point de *peut-être* ; rien n'est plus juste.

(1) Les mots en parenthèse ne sont pas dans le man. 573 : ils sont ajoutés à la marge de celui de Coislin, et de la première main.

(2) Les mots, ἡ γὰρ πιθ. — ἀληθείᾳ, manquent dans le man. 573 : ils sont ajoutés, et de la même main, à la marge du man. de Coislin, et paroissent, d'après le texte de l'orateur, faire partie de la scholie de Basile.

(3) Cette maxime célèbre se trouve dans le cinquième livre de la République de Platon [c]. Rutilius Lupus [d] l'a traduite en latin ; ce qui a fourni à son savant interprète l'occasion de faire une fort belle note.

(4) Ici la marge porte une addition qui ne m'a pas semblé appartenir au texte de Basile : ὅτι ἑαυτὸν ἔστεψε ὁ δυσώνυμος, καὶ οὐ περιέμεινε τὸν Κωνστάντιον ταύτης αὐτὸν τῆς τιμῆς ἀξιῶσαι, C'est, à peu de chose près, la scholie de l'édition de Montaigu.

[a] *Conv. Sap. §. 3.*

[b] *Voy. Notes ad Eunap. p. 511; ad Tiber. Rhet. p. 68.*

[c] *P. 388. Mass.*

[d] *I. c. 6, p. 21.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

γὰρ πάντη κακῶν τὸ Θεῖον, τοῦ δὲ προελομένου τὰ τῆς κακίας· διὸ καὶ τῆς μὲν οὐκ ἐπεσχέθη ἀκοντὶ, οὐ μὴν ἐπήρθη πρὸς τὴν κακίαν ὑπὸ Θεοῦ.

[a] B. p. 68 B. — C. p. 98 D. — M. p. 25.

ΕΠΙ [a] ΤΗΝ ΕΚΣΤΡΑΤΕΙΑΝ] Ἐκστρατία, παροξυτόνως· συντεθὲν γὰρ ἀναπέμπει (1).

[b] B et M. ibid. — C. p. 90 A.

ΑΛΛ' ΑΠΟΡΡΗΤΟΤΕΡΑΝ [b]] προθεσμίαν δηλονότι· παρῆν (2) ὑπὸ Δαιμόνων ἀρθεὶς τὸ μέλλον ὑπισχνουμένων, ἢ μᾶλλον οὐ κατὰ πρόγνωσιν δαιμονιώδη, ἀλλὰ κατὰ γνῶσιν, θάνατον [c] ἐκ συσκευῆς Κωνσταντίῳ μελετῶν· οὗ καὶ αὐτουργὸς ἦν, κλέψας τινὰ (3) τῶν ἔνδον, διὰ τὴν ἐπιχείρησιν τῆς πονηρίας ἣν ἐμελέτα ποιεῖν. Ὅτι δὲ οὐ διὰ Δαιμόνων τοῦτο ἦν, ἔδειξεν ἡ Περσὶς ὅπως εὔστοχοι αὐτῷ [d] πρὸς εὐεργεσίαν οἱ Δαίμονες, εἰ μή τίγε καὶ αὐτὸ τὸ κακὸν εἶναι Ἰουλιανὸν τούτοις ἀξίως προσθήσομεν.

[c] Cod. p. 266, 1.

[d] Man. 573. αὐτῦ.

[e] B. p. 68 C. — C. p. 99 B. — M. p. 26.

ΜΗΔ' Ο ΑΦΑΝΗΣ [e] ΠΟΛΕΜΟΣ] Ἐξ ἐπιβουλῆς τούτοις αἰνίττεται τεθνάναι Κωνστάντιον· ἦ [f] γὰρ ἂν, φησὶ, ὁ ἀλιτήριος ἔγνω δι' ἔργου πληροφορηθεὶς, καθ' ἑαυτοῦ ταχύνας, καὶ πρὸ τῶν Περσῶν ἐσωφρονίσθη ἂν τὴν μανίαν.

[f] Coisl. ἤ.

[g] B. p. 68 D. — C. 99 C. — M. p. 26.

ΚΑΙ [g] ΤΟΝ ΣΟΦΩΤΑΤΟΝ ΕΧΩΝ ΕΝ ΑΡΚΥΣΙ] Ὁ γὰρ βασιλεὺς, αἰσθόμενος τοῦ ἀλιτηρίου τὴν κατ' αὐτοῦ λύσσαν τε καὶ ἐπανάστασιν, στρατῷ πολλῷ καὶ θυμῷ ζέοντι κατὰ τῆς ἀπονοίας καὶ ἀσεβείας αὐτοῦ, συνέσχεν ἂν, προϋποτεμνόμενος (4) τὰς ἐλπίδας ἐκείνου, εἰ μὴ

[a] Ad Nicet. Eug. IV. 203.

(1) Cette note n'est pas dans le man. 573. Dans celui de Coislin elle est ajoutée, de la première main, à la marge, et en regard du mot ἐκστρατεύει, à la fin de l'avant-dernier article. Il est manifeste qu'elle se rapporte à cet endroit-ci, et que le commentateur avoit ἐκστρατίαν dans son exemplaire, leçon que Dom Clémencet a aussi trouvée dans quelques manuscrits.

(2) Man. 573 : παρ' ἦν : Coisl. παρ' ὧν. Je pouvois écrire παρών, comme il y a dans le texte de S. Grégoire ; j'ai préféré παρῆν. La construction est plus nette avec παρῆν. Dom Clémencet a imprimé ainsi cet endroit de l'orateur : κατὰ προθεσμίαν παρὼν, ἀλλ' ἀπορρητοτέραν τε καὶ βαθυτέραν ; et il remarque que plusieurs manuscrits ont ἄλλ', d'autres ἀλλά. Les manuscrits qui portent ἄλλ' ont une faute d'orthographe. Il est positif que ἀλλ' est la seule bonne leçon. J'ai dit ailleurs [a] quelque chose de cet emploi emphatique de ἀλλά. Au reste, il est possible que Dom Clémencet ait voulu dire que certains man. portoient ἀλλ', et, par distraction, il aura écrit ou laissé imprimer ἄλλ'.

(3) Le man. de Coislin porte à la marge, et de la première main : ὅτι ὁ κλαπεὶς κατεμήνυε τὸν καιρὸν καθ' ὃν ἐπιχειρῆσαι δεῖ.

(4) Le man. de Coislin a encore là une addition marginale, avec un renvoi placé sur le mot βασιλεὺς, mais que j'ai cru devoir porter ici, d'après le sens et l'évidence. Voici cette note, dont le sens est le même que celui de la scholie de Montaigu : τοσοῦτον γὰρ ἀπελήφθη καὶ φυγεῖν οὐκ εἶχεν, ὅτι μόλις ὕστερον τὴν δύναμιν τοῦ στρατοῦ ἴσχυσε χειρώσασθαι, ἤδη βασιλεύσας.

ἐν

ἐν ἀκμῇ τῆς ὁδοῦ καταλελύκει τὸν βίον. Τὸ δὲ μείαξυ ἀναφωνηθὲν « Ὦ τῆς ἡμετέρας κακίας ! » δηλοῖ διὰ τὰς ἁμαρτίας ἡμῶν συμβεβηκέναι περὶ τῆς ἐκδικήσεως ἡμῶν τὸ τοῦ βίου πέρας Κωνσάντιον δεδέχθαι.

NOTICE des Scholies de Basile.

ΚΑΙ [a] ΤΗΣ ΣΥΜΠΕΣΟΥΣΗΣ ΕΠΗΡΕΙΑΣ] « Συμπεσούσης » εἰπών, ἐπάγει « ἡ παρὰ τοῦ Πονηροῦ » καὶ τὰ ἑξῆς· ἐδόκει γὰρ ἐκ τῆς τοιαύτης φωνῆς τὰς ἐκ ταυτομάτου καὶ τυχηρὰς λέγειν· διὸ εὐκαιρῶν [b] καὶ διορθούμενος διέφειλεν, ἡ παρὰ μὲν τοῦ Πονηροῦ κινηθείσας καὶ περιπεσούσας, παρὰ Θεοῦ δὲ συγχωρηθείσας, κείμασιν οἷς μόνος οἶδεν αὐτός.

[a] B. p. 69 A. — C. p. 100 A. — M. p. 27.
[b] Man. 573. λέγειν· διθυκριτῶν.

ΟΙ ΜΕΝ [c] ΓΑΡ ΤΑΣ ΤΕΛΕΥΤΑΙΑΣ ΑΥΤΩΝ ΠΛΗΓΑΣ] Τὰς ἐσχάτας, τὰς μεγάλας καὶ θανασίμους ὀδύρονται, καὶ τὰς ἐνθεῦθεν βασάνους, ἃς ὑπομείναντες καὶ πληθέντες ἐζημιώθησαν. « Ἐμοὶ δὲ » φησὶν [d] » ἔπεισι θρηνεῖν μετὰ τῶν ἐντεῦθεν, καὶ τῶ ἐκεῖθεν βασάνων ἕνεκα· » καὶ οὔπω » φησὶ « τὸ μέγιστον λέγω· » ποῖον ; « τὸ ἐξωθῆναι Θεοῦ » μεῖζον ἁπάντων ὑπάρχον.

[c] B. p. 69 B. — C. p. 100 A. — M. p. 27.
[d] B. p. 69 C. — C. p. 100 B. — M. p. 27.
[e] B. ibid. — C. p. 100 D. — M. ibid.

ΠΩΣ [e] ΜΗ ΔΑΚΡΥΣΩ ;] Τὰς διαφορὰς λέγει τῆς ἀπωλείας τῶν δεδιωγμένων, εἶτα συλληφθέντων, καὶ πληθέντων, τῶν περισλεγμόντων καὶ αὐτομολησάντων εἰς τὴν κακίαν, ὧν ἁπάντων πλέον τὸν συναρπάσαντα βίᾳ [f] καὶ βιασάμενον θρηνεῖν χρῆναί με φησί. Μᾶλλον δὲ τοῖς μὲν οὐδὲν δεινὸν ἐπηρεασθεῖσι τὸ πεπονθέναι [g] ὑπὲρ Χριστοῦ, τοῖς δὲ, παθοῦσι δηλονότι (1) καὶ πληθεῖσι, προοίμιον τὰ πάθη τῶν ἀποκειμένων [h] κολάσεων· οἷς καὶ [i] βέλτιον ἦν [k], φησὶ, εἰ καὶ μακρότερον ἐκολάσθησαν· ἐν οἷς δηλοῦται μηδὲ τούτους ἀμιθῆ τὰς πληγὰς ὑποφῆναι· μακρῷ δὲ ὅμως βέλτιον αὐτοῖς ἦν μὴ τοῖς ἐκεῖθεν δικαστηρίοις (2) ταμιευθῆναι.

[f] Coislin. non βίᾳ.
[g] Coislin. ὑπερ. καὶ πατ.
[h] Man. 573. ὑποκειμ.
[i] Man. id. οἷς βέλτ.
[k] Coisl. εἶεν.

ΤΑΥΤΑ [l] ΜΕΝ ΟΥΝ] Ποῖα ; τὸ θρηνεῖν καὶ συμπαθῶς ἔχειν πρὸς τοὺς πεπληωκότας, καὶ μὴ ἐπιχαίρειν τοὺς ἐφηκότας ἐπὶ τοῖς πεπληωκόσιν.

[l] B. p. 69 D. — C. p. 100 E. — M. p. 27.

ΚΑΙ [m] ΤΟ ΠΡΩΤΟΝ ΑΥΤΟΥ ΤΩΝ ΤΟΛΜΗΜΑΤΩΝ] Ποῖον πρῶτον ; αἵματι ἀνοσίῳ τὸ τοῦ [n] βαπτίσματος ἀπορρύπτεται καὶ ἀφαγνίζεται λουτρόν· ὅπως τὸ [o] ἑξῆς· τὸ δὲ « εἰς οἴους ἐμπίπτειν ἀνάγκαζόμαι λόγους ! » ἐπεμβέβληται σχετλιαστικῶς. « Ἀφαγνίζεται [p]

[m] B. p. 70 B. — C. p. 101 A. M. p. 28.
[n] Cod. p. 266, 2.
[o] Coisl. τά.
[p] M. 573. ἀφαγνίζεις.

(1) Coislin, δῆλον. Le man. du Roi écrit δηλονότι en cette sorte, δηλόνοτι, avec le signe *hyphen*.

(2) Le man. de Coislin, δικαιωτηρίοις. Cette variété entre δικαστηρίοις et δικαιωτηρίοις peut faire croire que dans cette phrase de Philostrate [a], τὰ τύπων δικαστήρια τε καὶ δικαιωτήρια, il y a deux leçons réunies, comme le pensoient H. de Valois et Villoison.

[a] Her. p. 268.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

» καὶ τὰς χεῖρας, » ἀνάγνους ἐργάζεται (1), τὰς τὴν ἀναίμακτον δεχομένας θυσίαν, δι' ὧν ἡμεῖς τῆς θεότητος καὶ τῶν παθημάτων κοινωνοῦμεν Χριστῷ (2).

ΕΝΤΟΜΟΙΣ [a]] ἀντὶ τοῦ σφαγίοις (3).

ΑΛΛ' ΕΠΕΙΔΗ [b] ΓΕ ΕΝΤΟΜΩΝ ΕΜΝΗΣΘΗΝ] Διὰ τινῶν ζώων θυομένων καὶ τῶν σπλάγχνων ἀνατεμνομένων ὑποσημαίνεσθαί τινα ἐλέγετο τούτῳ μανθανομένῳ ἐν ἀδύτοις τισὶ καὶ ζοφώδεσι χωρίοις, ὑπὸ διδασκάλῳ [c] τῶν τοιούτων. Καὶ δή φησι « θυομένῳ τὰ σπλάγχνα φανερὸν ἀναδείκνυσι φαινόμενον » · καὶ ὁ μὲν τῶν τοιούτων μύστης καὶ τῆς ἀσεβείας διδάσκαλος παρηρμήνευκεν, ὡς περιγεγραμμένων ἡμῶν διὰ τοῦ κύκλου, πρὸς τὸν οἰκεῖον σκοπὸν σχεδιάζων τὸ δεικνύμενον · πρὸς ὃ καὶ ὁ μέγας Γρηγόριος οὗτος παλαιτεύεσθαι καὶ ζυγοστατεῖσθαι τὴν γνώμην φησί · πλὴν ἐν ταῖς μεγάλαις καινολομίαις καινοτομεῖσθαι καὶ συμβαίνειν καταπίθεται πολλὰ τὸν τρόπον τοῦτον, καὶ καθαρῶς παραδηλοῦσθαι τὰ θαύματος ἄξια εἰς τὴν τοῦ ἡμετέρου κράτους συναίσθησιν · ὅμως « εἰ μὲν ψευδῆ », » φησὶν « αὖραν φέρειεν, εἰ δ' ἀληθῆ, πάλιν » τόδε καὶ τόδε.

ΑΝΕΙΣΙ [d] Δ'ΟΥΝ ΚΑΙ ΤΗ ΨΥΧΗ ΔΑΙΜΟΝΩΝ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΠΡΑΓΜΑΣΙ] Ἀπ' ἐκείνης ἐπλήσθη δαιμόνων τῆς ἡμέρας, ἀφ' ἧς καὶ τοιαῦτα προεθυμήθη [e], καὶ ἐβουλεύσατο τὴν ἀποστασίαν ἀπὸ Θεοῦ.

ΑΛΛΑ ΓΕ [f] ΕΚΑΝΑΛΟΤΕΡΟΝ (4) ΚΑΙ ΠΕΡΙΦΑΝΕΣΤΕΡΟΝ] δαιμόνων τότε ἐπλήσθη, ἐπισημαίνων σαφῶς διὰ τῶν ὀφθαλμῶν οὓς ἐθεράπευε, μηδὲν διαφεύγοντων τῶν ὑλακτούντων.

ΕΙΔΕ ΤΙ [g] ΑΝΔΡΟΣ ΣΟΦΟΥ ΤΗΝ ΚΑΚΙΑΝ] Ἔν τινι τῶν ἀντιγράφων « ἴδετε [h] » ἀντὶ τοῦ « εἶδε » φέρεται, ὅπερ σηλοτεύοντός ἐστι τὴν κακίαν ἴδιον · ἐνταῦθα δὲ ἄμεινον τὸ « εἶδε » πρὸς τὸ « εἶτ' οὖν ἐδιδάχθη, » τουτέστιν ἀφ' ἑαυτοῦ συνεῖδε, ἀλλ' οὐ παρὰ τῶν εἰς τὴν ἀσέβειαν ἀλειφόντων (5) ἐδιδάχθη. Εὑρήσεις δὲ τὴν λέξιν καὶ ἐν τῷ

a *Greg. ibid.*
b *Greg. statim infra.*
c *Coisl.* ἐπιδιδ.
d *Gregor. B. p. 72 A. — C. p. 103 A. — M. p. 30.*
e *Coisl* προεθυμήθη.
f *Greg. paulo infra.*
g *B. p. 72 B. — C. p. 103 B. — M. p. 30.*
h *Man. 573,* εἶδεν.

(3) Les mots ἀν. ἱερ. ne sont pas dans le man. 573. Ils sont ajoutés de la première main à la marge du man. de Coislin, et pourroient ne pas appartenir à Basile.

(2) Coislin : δ' ὧν ἡμ. Χριστῷ καὶ τῆς θ. καὶ τ. παθ. κοιν. Au lieu de δ' ὧν, je préférerois δ' ἧς, comme il y a dans le texte de l'orateur. En effet, c'est plutôt par le sacrifice que nous participons aux souffrances de J. C., que par les mains mêmes.

(3) Cette note manque au man. 573; elle est ajoutée à la marge de celui de Coislin.

(4) Le texte de S. Grégoire porte simplement dans les éditions : ἀλλὰ τὴν περιφανέστερον.

(5) Coislin : ἀλειφ. δαιμόνων. Cette leçon ne m'a pas paru bonne ; car il me semble qu'il s'agit ici moins des démons,

Digitized by Google

εἰς Ἥρωνα τὸν φιλόσοφον λόγῳ (1).

ΚΑΙ [a] ΣΥΓΚΑΛΥΨΕΙΝ ΤΗΝ ΑΛΗΘΕΙΑΝ ΤΟΙΣ ΣΟΦΙΣΜΑΣΙ] Σοφίσματα οἱ περὶ ταῦτα δεινοὶ καλοῦσι κυρίως τὰ μετὰ κατασκευῆς ἀπατηλὰ ψεύσματα, καὶ τοὺς χρωμένους τούτοις σοφίζεσθαι λέγουσι.

ΤΑΥΤΑ [b] ΠΑΙΖΕΤΩΣΑΝ ΠΑΡ' ΕΚΕΙΝΟΙΣ ΕΜΠΕΔΟΚΛΕΙΣ] Οὗτος ἀλαζὼν φιλόσοφος, ὃς, ἵνα θεὸς νομισθῇ, τοῖς Σικελικοῖς κρατῆρσι τοῦ πυρὸς ἑαυτὸν ἐπαφεὶς, ἠφάνισται, μόνῳ δὲ τῷ σανδάλῳ ἀναβρασθέντι, ἔξω ἐῤῥιμμένῳ, κατεμηνύθη, τὴν ἀλαζονείαν αὐτοῦ στηλιτεύοντι. Οἱ δὲ ἀδύτοις τισὶ καὶ ἐπινοίαις κατακρύψαντες ἑαυτοὺς ποικίλαις, ὑπὸ τῆς αὐτῆς κενοδοξίας ἠλέχθησαν καὶ καθυβρίσθησαν.

ΤΗΣ [c] ΠΑΡΑ ΘΕΟΥ ΤΙΜΗΣ ΜΑΛΛΟΝ ΔΕ ΚΑΙ ΥΠΟ (2) ΤΑΥΤΗΝ] Τῆς δὲ παρὰ Θεοῦ τιμῆς τί ἂν ὑπέρτερον εἴη; τί οὖν φησί; τρεῖς τάξεις παραδίδωσιν, ὧν ἕνεκά τις τῶν ἐπαινετῶν τὰ ἔργα ποιεῖ, ἢ τῆς παρὰ Θεοῦ τιμῆς χάριν, ἢ δι' αὐτὸ τὸ καλὸν, ἀλλ' οὐ διὰ τὴν ὑπὲρ αὐτοῦ τιμήν τε καὶ ἀνταπόδοσιν, ἥτις καὶ πρώτη τάξις τῶν ἐπαινετῶν ἐστι· δευτέρα δὲ [d], ἡ εἰρημένη πρότερον, τῆς τιμῆς τοῦ Θεοῦ ἕνεκα· τρίτη δὲ, ἡ διὰ φόβον κολάσεως φεύγουσα τὴν μοχθηρίαν καὶ πράττουσα τὰ ἐπαινετά.

ΤΟΝ [e] ΓΑΡ ΠΡΩΤΕΑ ΠΑΡΙΗΜΙ] Τοῦτον φασὶν οἱ μῦθοι μεταβάλλεσθαι εἰς ὅπερ ἂν ἐβουλήθη. Ὅμηρος ὑπὸ τοῦ Μενελάου κρατηθέντα ἀκουσίως φησί [f].

> Ἤτοι μὲν πρώτιστα λέων γένετ' ἠϋγένειος,
> Αὐτὰρ ἔπειτα δράκων, καὶ πάρδαλις, ἠδὲ μέγας σῆς.

Καὶ τὸ μὲν «ἠϋγένειος» σύμβολον καλλωπισμοῦ, τὸ δὲ ἡδονῆς, τὸ δὲ τρίτον τῆς μετὰ θυμοῦ ἀγριότητος, τὸ δὲ τέταρτον τῆς μετὰ ἀκαθαρσίας θρασύτητος.

ΚΑΙ [g] ΑΠΟΛΟΓΙΑ ΤΗΣ ΑΓΡΙΟΤΗΤΟΣ Η ΧΡΗΣΤΟΤΗΣ] Τὸ δοκεῖν

NOTICE des Scholies de Basile

[a] B. p. 73, 1. — C. p. 104 A. — M. p. 31.

[b] Greg. statim infra.

[c] B. p. 73 C. — C. p. 104 D. — M. p. 31.

[d] Cod. p. 267, 1.

[e] B. p. 74 B. — C. p. 105 D. — M. p. 33.

[f] Odyss. IV, 456.

[g] B. p. 74 C. — C. p. 105 extr. — M. p. 33.

que des sophistes impies qui égaroient Julien et l'initioient à l'impiété. Au commencement de ce paragraphe, Basile donne pour le texte de l'orateur, εἶδέ τι ἀνδρὸς σοφοῦ, ce qui vaut mieux assurément que la leçon des éditions, εἶδέ τι εἴτ' οὖν ἀνδρὸς σοφ., qui rend la construction pénible et embarrassée. Il faudroit au moins, εἴτ' οὖν εἶδέ τι — εἴτ' οὖν ἐδιδάχθη,

(1) Il s'agit du Discours du Saint en l'honneur de Héron; et voici, je crois, le passage indiqué par Basile : εἶδέ τι μέγα καὶ νεανικόν [a]. Dans cet endroit, quelques manuscrits ont ἴδε, comme ici ἴδετε.

(2) Les éditions ont ὑπὲρ, qui vaut absolument mieux; et ce que Basile remarque, τί ἂν ὑπέρτερον εἴη τῆς παρὰ Θεοῦ τιμῆς, prouve qu'il avoit lu ὑπὲρ, et que ὑπὸ n'est qu'une faute de copiste.

[a] Or. XXIII, p. 411 B. edit. Bill. — Or. XXV, p. 456 D. edit. Clem.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

φιλάνθρωπον λίαν ἀπάνθρωπον ἦν αὐτῷ [a] · πειθεῖν γὰρ ἐπιχειρῶν καὶ θωπεύων, εἶτα [b] ἀποτυγχάνων, ἠγριοῦτο, καὶ ἦν αὐτῷ ἀπολογία τῆς ἀγριότητος ἡ χρηστότης, ὡς εἰκότως δοκοίη βιάζεσθαι, ὑπερορωμένης αὐτοῦ τῆς θωπείας, τῆς δῆθεν χρηστότητος.

ΟΥΧ [c] ΩΣ ΕΥΝΟΥΣ ΤΩ ΜΕΓΑΛΩ ΒΑΣΙΛΕΙ] Πρόφασιν, ὡς εὔνους τῷ μεγάλῳ βασιλεῖ Κωνσταντίῳ, τῶν βασιλείων ἐξῆγε χριστιανούς, τῇ δ' ἀληθείᾳ, τῷ μείζονι βασιλεῖ Χριστῷ · τούτων οὖν τοὺς [d] μὲν παρωσάμενος, τοὺς [d] δὲ θανάτῳ προεξάγων, φησὶ, πρότερον.

ΤΟΛΜΑ ΤΕ [e] ΗΔΗ (1) ΚΑΙ ΚΑΤΑ ΤΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ ΣΥΝΘΗΜΑΤΟΣ] Τὸν τίμιον Σταυρὸν λέγει, ὃς προπομπεύει καὶ προπορεύεται καὶ ἄγει τὸν στρατὸν εἰς ὕψος αἰρόμενος, λυτήριον καμάτων ὑπάρχων, καὶ κατὰ Ῥωμαίους ὀνομαζόμενος. Ἔοικε δὲ τοῦτο σημαίνειν ἡ Λατίνων φωνὴ, τὸ « σίγνον » ἢ « βάνδον » (2), ἤ τι ἕτερον βασιλεῦον τῶν [f] λοιπῶν σημείων βασιλικῶν ὅσα ἑξῆς ἀπαριθμεῖται.

ΕΥΗΘΕΣΤΑΤΕ [g] ΚΑΙ ΑΣΕΒΕΣΤΑΤΕ] Μετὰ βαρύτητος ἄγαν σφοδρῶς ἀποστρέψας λέγει · οὐ μόνον αὐτὸν ἀπαίδευτον, ἀλλὰ καὶ μωρὸν ἀποκαλῶν δείκνυσι. Παλαιὸν δὲ καὶ νέον τὸ κήρυγμα εἶπε, τὸ μὲν, ὅτι καὶ πρὸ αἰώνων καὶ πρὸ καταβολῆς κόσμου ἦν, εἶτα καὶ ὑπὸ [h] προφητῶν κεκήρυκτο τῆς Παλαιᾶς Διαθήκης, τὸ δὲ, ὅτι καὶ ἐν τῇ συντελείᾳ πεφανέρωται τῶν αἰώνων, τὸ μὲν τοῖς ὀλίγοις ταῖς προτέραις γενεαῖς ἐν σκιαγραφίαις (3) καὶ τύποις, πολλοῖς δὲ τοῖς ἐν τῇ χάριτι ἐκτυπώτερον. Τὸ δ' « ὡς ὑμεῖς τῶν θεῶν ὑμῶν » τινὰ νέον ἀεὶ τερατεύεσθε » αἰνίττεται τὸν Ἀπόλλωνα, ἐπεὶ καὶ ἀγένειον ἱστοροῦσιν αὐτόν.

ΗΝ [i] ΩΣ ΘΕΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ] ἣν κληρονομίαν καὶ ἐποίησε [k] καὶ

[a] Man. 573. αὐτῷ.
[b] Coisl. εἶτ'
[c] B. p. 74 C. — C. p. 106 C. — M. p. 34.
[d] Man. 573, τῷ
[e] B. p. 75 C. — C. p. 107 A. M. p. 34 extr.
[f] Coisl. βασιλευόντων.
[g] B. p. 76 A. — C. p. 107 C. — M. p. 35.
[h] Coisl. ὑπέρ.
[i] B. p. 76 B. — C. p. 108 extr. — M. p. 36, 2.
[k] Man. 573, κληρον ἐπ.

(1) Man. 573, τολμᾶται ἤδη : les éditions, τολμᾷ δὲ ἤδη.

(2) *Voyez* le Scholiaste de Montagu, et ce que j'ai remarqué sur les Épimérismes d'Hérodien. [a] Le man. de Coislin ajoute à la marge, en regard de συνθήματος : σημείου, βάντου ; et ici il porte βαντον, au lieu de βάνδον : cette faute d'orthographe est produite par la prononciation.

(3) Man. 573 : σκιογραφίαις. Sur cette variété d'orthographe, *voyez* ce que j'ai dit à la fin du Commentaire sur les Héroïques de Philostrate [b]. Le mot σκιαγραφία a été illustré doctement par M. Wyttenbach [c]. On peut aussi voir, quoique cela s'éloigne un peu, ce que ce savant a observé dans ses remarques sur Julien [d], à l'occasion du passage célèbre de Philostrate, τὸν υἱὸν ἑαυτοῦ σκιαγραφῆσαι βέλεσιν. En cet endroit de Philostrate [e], M. W. propose de lire, τὸ διὰ σφενδόνης δὲ τοξεῦσαι, au lieu de τὸ σφενδ., et cette conjecture est confirmée par le man. du Roi 1696. J'observerai en passant, pour l'utilité des éditeurs futurs de Philostrate, qu'il y a une dissertation *ex professo* par Herzog, *de Apollonii Tyanæi sciagraphia.*

[a] Pages 125, 296.
[b] Pag. 661.
[c] Ad Phædon. p. 170.
[d] Pag. 163. ed. Schæf
[e] Vit. Apoll. II. 28.

Digitized by Google

ἐκληρονόμησεν· ὡς θεὸς ἐποίησεν, ὡς ἄνθρωπος ἐκληρονόμησε· σὺ κατὰ τοῦ αἵματος τοῦ Χριστοῦ τὸν κόσμον καθήρας τοῖς σοῖς μιαροῖς ἐκχυθεῖσιν αἵμασι τοῖς Δαίμοσιν;

Ο ΤΗΝ [a] ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΕΒΩΝ [b] ΠΥΡΑΝ] Οὗτος [c] χιτῶνα ὑπὸ τοῦ Νέσσου τοῦ Γίγαντος καταῤῥεύσαντος αἵματος κεχρισμένον ἐνδεδυκώς, βέλει βληθέντος ὑπὸ Ἡρακλέους διὰ τὴν βίαν τῆς Δηϊανείρας· ὅστις [d] χιτὼν τῷ τῆς ὕδρας αἵματι πεφάρμακτο (1)· τούτῳ γὰρ φίλτρου χάριν τὸν χιτῶνα φαρμάξασα ἔπεμψε· ὁ δὲ ἐνδὺς, ἐν βωμῷ παρέστη θύων. Τῇ τοίνυν θέρμῃ τοῦ πυρὸς τοῦ χιτῶνος ἐξάψαντος, ὁ πολύαθλος οὗτος οὐκ ἔστεξε τὴν πυρὰν (2), ἀλλὰ, μεγάλα βοῶν καὶ θρηνῶν, νήσας ξύλων πυρκαϊὰν, καὶ ἐν [e] ταύτῃ περιαφεθεὶς ἀπηλλάγη ἀπαθανατωθεὶς [f], κἀκ (3) τοῦ τοιούτου θεὸς νενόμισται ἀτυχήματος, γενναῖος καὶ περὶ γυναῖκας ἄδικος καὶ ἀκόλαστος. Τὰς δὲ λοιπὰς τῶν ἱστοριῶν πλατύτερον ἐκτεθειμένας εὑρήσεις ἀλλοθι (4), καὶ περιέργον λοιπὸν πολλάκις περὶ τῶν αὐτῶν ἀδολεσχεῖν.

ΟΡΑΣ [g] ΤΟΥΣ ΑΒΙΟΥΣ ΤΟΥΤΟΥΣ] Μέχρι τούτων τοὺς θαυμαζομένους ἐν Ἕλλησι συναριθμησάμενος καὶ τοὺς ἐν Ῥωμαίοις εὐδοκιμήσαντας ἐν πολέμοις καὶ στρατηγίαις, Σκηπίωνας καὶ τοὺς κατ' αὐτοὺς, καὶ τὰ αὐτοῦ Ἰουλιανοῦ αὐχήματα ἐπαγαγὼν, ἐν τῷ τῷ [h] στρατῷ (5) συμβαδίζειν καὶ σχεδιάζειν [i] ταῖς τροφαῖς, καὶ τὴν αὐτουργὸν [k] στρατηγίαν ἐπισυνάπτει, ἀντιτιθεὶς τοὺς βίους τῶν ἀγέων πατέρων καὶ ἀσκητῶν, ἀληθῶς τὴν ὑψηλὴν ἐν Χριστῷ φιλοσοφίαν ἠσκηκότων. Καὶ διαγράφει τὰ τῶν Ἑλλήνων, ἐπαίρει δὲ, ὡς ἐν τῷ πρώτῳ τῶν Εἰρηνικῶν [l], ἐπὶ τῇ τῶν μοναζόντων ἑνώσει, τὰ τῶν μοναχῶν, ὡς οὐχ οἷόν τε ἐστι πρὸς τοὺς τοιούτους τῆς φιλοσοφίας κανόνας ἐξικνεῖσθαι τὴν ἑλληνικὴν φλυαρίαν· κἀν ὅτι μάλιστα ἐπαρθείη κομπάζων (6) ἐπὶ τῇ οἰκείᾳ τῶν λογισμῶν ματαιότητι.

ΠΟΣΟΙ [m] ΤΑΥΤΑ ΚΑΙ ΜΕΧΡΙ ΤΙΝΟΣ;] Καὶ ταῦτα, φησὶν, εἰ φιλοσοφίας τινὸς ἐχόμενά ἐστιν, εὐαρίθμητα ὑπάρχει πρὸς τὰς παρ' ἡμῖν χιλιάδας καὶ μυριάδας, καὶ τοιαῦτα πεφιλοσοφηκότας καὶ ὑπὲρ ταῦτα καὶ θαυμασιώτερα, καὶ ἐν πλουτῷ τόσῳ καὶ ἐν πλουτοῦ γένει καὶ τύχῃ καὶ ἡλικίᾳ· πρὸς οἷς [n] καὶ τὴν δοκοῦσαν ἀντίθεσιν ἐπιλύων,

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] B. p. 77 A. — C. p. 108 D. — M. p. 36 fin.
[b] Editt. θαυμάζων.
[c] Coisl. αὐ.
[d] Cod. p. 267, 2.
[e] Coisl. πυρὶ αὐ.
[f] Coislin, ἀπηθρ.
[g] B. p. 77 D. — C. p. 110, 2. — M. p. 37.
[h] Man. Coisl. ἐν οἷς τῷ στρ.
[i] Coisl. συμβαδίζων καὶ σχεδιάζων.
[k] Coisl. αὐτουργῆ.
[l] Voy. p. 68.
[m] B. p. 79 B. — C. p. 112 A. — M. p. 39.
[n] M. 573, ὅς.

(1) Coislin, ἐπιφάρμακτο. Sur l'augment du plusqueparfait, voyez page 71.
(2) Τὴν πυρὰν doit signifier ici incendie, brûlure.
(3) Le man. 573, κἀκ. Voyez la note page 68.
(4) Dans Nonnus, par exemple.
(5) Sur cette répétition de l'article, voyez plus haut, page 22.
(6) On s'attendoit à κομπάζων.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

φησὶν ὅτι, κἂν ἄλογος ἡ ἡμετέρα φιλοσοφία δόξῃ, οὐδὲ τοῦτο μέγα, ἐπεὶ τὴν εὐσέβειαν ὁ λόγος δείξει καὶ σόφματος σοφία, ἀλλὰ πρᾶξις, καὶ καρπὸς θεωρίας, βίῳ λαμπρῷ συλλεγόμενος, ὡς καί τινι, φησί, τῶν παρ' ὑμῖν ἔδοξε, πρᾶξιν λόγου τιμιώτερον εἶναι φιλοσοφήσαντι (1)· τὸ γὰρ εὔλογον πλεῖον ὂν ἔργοις [a], καὶ ἡ ὂν τοῖς πράγμασιν, ἀλλ' οὐχ [b] ἁπλῶς ὂν τοῖς λόγοις, παίδευσίς τε καὶ σοφία.

[a] Coisl. ὂν λόγοις.
[b] Man. 573, παρ. οὐχ.

ΚΑΙ [c] ΠΡΟΣ ΤΗΝ ΧΡΥΣΗΝ ΕΚΕΙΝΗΝ ΓΕΝΕΑΝ] Ταύτης τῆς λεγομένης χρυσῆς γενεᾶς Λιβάνιος ὂν τῷ εἰς Ἰουλιανὸν μέμνηται λόγῳ, ἐξ Ἡσιόδου λαβών· οὗτος [d] γὰρ πᾶσι τοιαύταις ὕλαις παρεικάζει τοὺς βίους τῆς φύσεως τῆς ἀνθρωπίνης, ἐξ ἀρετῆς [e] καὶ κακίας διατυπούμενος τοὺς χαρακτῆρας, χρυσῆν καλῶν γενεὰν, καὶ [f] ἀργυρᾶν ἑτέραν, καὶ καθεξῆς πολλὰς ὕλας παρατιθεὶς ἄλλας ὑποβεβηκυίας, τῇ διαφορᾷ τῶν ὑλῶν συγκρίνων τοὺς βίους τοῦ ἡμετέρου γένους, τοὺς μὲν ἀπειλικρινῶν τῇ εἰκόνι τῆς λαμπρότητος τοῦ χρυσοῦ, ὡς ἰσῶν καὶ πάσης κακίας ἀνεπιδέκτους· τοὺς δὲ ἄλλως καὶ ἄλλως διακρίνων, ἤτοι μέσως πως ἔχοντας ἀρετῆς καὶ κακίας, ἢ μᾶλλον ἢ ἧττον, ἢ καὶ ἄκρατον τὸ καλὸν ἢ κακὸν, ὡς ὂν ὕλη τὸ σαθρὸν καὶ τὸ κοπρῶδες καὶ τὸν ἰόν.

[c] B. p. 80 B. — C. p. 113 B. — M. p. 40 fin.
[d] Hes. E. 108, 199.
[e] Man. 573, ἄρτως.
[f] Cod. p. 268, 1.

ΚΑΙ [g] ΠΕΡΙΘΡΥΛΛΕΙΣΘΑΙ ΗΜΩΝ ΕΔΕΙ ΤΑ ΩΤΑ] Ἐπαινῶν γὰρ Λιβάνιος τὴν ἐκείνου ἀρχὴν, καὶ φαντασιοκοπῶν *, καὶ τοὺς χρόνους [h] τῆς βασιλείας Ἰουλιανοῦ γένος χρυσοῦν ἐκάλει, τάδε καὶ τάδε πεποιηκότος, ἢ ποιεῖν μέλλοντος, ἅπερ οὐκ ἐγένετο· διὸ καὶ ἀκαιρεία τοῦτο καὶ φαλασιῳδὴ φησί.

[g] B. p. 80 C. — C. p. 113 C. — M. p. 41.
* Codd. φαντασιοσκοπῶν.
[h] Coisl. τοῦ χρόνου.

Ο [i] ΜΟΙ ΔΟΚΕΙ ΑΛΛΟΝ ΜΕΝ ΑΝ ΙΔΕΙΝ] Τὸ ποῖον συνιδεῖν· τὸ καὶ μικροῖς καὶ μεγάλοις πλέξαι τὸν διαγμὸν ὂν καιροῖς τῆς τοσαύτης τῶν χριστιανῶν ἐπιδόσεως, ὡς ὂν τούτου καὶ πλείστην ὅσην ἄνοιαν φιλοτιμεῖσθαι ὂν τούτοις αὐτοῦ, πᾶσιν μικροῦ τὴν τῶν Ῥωμαίων διώκειν καὶ καταλύειν ἀρχὴν πειρωμένου, ὂν οἷς καὶ τὸ κοῦφον αὐτοῦ καὶ μειρακιῶδες δεικνύει, ὅτι τῇ μεταθέσει τῆς κλήσεως τῶν Γαλιλαίων φήθη καὶ τὴν διάθεσιν συναφανισθῆσαι· πλὴν καὶ ἔργῳ δεδήλωται ὅτι μέγιστον εἰς δόξαν ἡ τοῦ χριστιανοῦ [k] κλῆσις, καὶ διὰ τοῦτο ἀποστρεῖν ἡμᾶς τούτου ἐμηχανᾶτο, ἢ δεδικώς, καθάπερ οἱ Δαίμονες, τὴν προσηγορίαν.

[i] B. p. 81, 1. — C. p. 114 A. — M. p. 41.
[k] Man. 573, χριστιανισμοῦ.

ΗΜΕΙΣ [l] Δ' ΟΥ ΠΑΡΑΚΙΝΗΣΟΜΕΝ ΑΥΤΟΙΣ ΤΑ ΟΝΟΜΑΤΑ] Οὐκ ἔχομεν γὰρ, φησὶ, εἰς ὅ τι καταγελαστότερον μεταθεθεικέναι [m] τὰ ὑμέτε-

[l] B. p. 81 B. — C. p. 114 C. — M. p. 42.
[m] Man. 573, μεταθῆναι.

(1) Il a peut-être en vue cette épigramme anonyme [a]:

Πᾶς λόγος εἰ μάταιος ὁ μὴ πεπλεσμένος ὕφῃ,
Καὶ πᾶσι πρᾶξις τὸν λόγον ἄρχον ἔχει.

[a] Anal. 446.

Digitized by Google

ρα τῶν ὀνομάτων, τῶν σεμνῶν φαλλῶν ὑμῶν καὶ ἰθυφάλλων, καὶ τῶν ἑξῆς ἐπαγομένων.

ΔΕΙ [a] ΓΑΡ Η ΑΤΥΧΕΙΝ (1) ΠΑΡ' ΕΚΕΙΝΟΙΣ] Πῶς ἀτυχεῖν; εἰς πολλὰς ἀκολασταίνειν γυναῖκας ἕνα, τουτέστι τὸν κράτιστον Ἡρακλέα.

Η ΕΚ [b] ΠΟΛΛΩΝ ΓΕΝΝΑΣΘΑΙ [c] ΕΝΑ] Τινα; τὸν Πᾶνα λέγει, ὃν φασὶ, πολλοὺς μνηστῆρας τῇ Πηνελόπῃ συνελθόντας, ἕνα τοῦτον γεννηθῆναι τὸν αἴσχιστον κερασφόρον καὶ τραγοσκελῆ.

ΒΟΥΘΟΙΝΑΝ [d] ΚΑΙ ΤΡΙΕΣΠΕΡΟΝ] Τὸν (2) αὐτὸν λέγει Ἡρακλέα. Οὗτος γὰρ διερχόμενος ζευγίτην ἀροτριῶντα εὑρῶν, καὶ τὸν ἕτερον τούτου (3) θύσας τῶν βοῶν, θοίνην ἑαυτοῦ καὶ βρῶμα πεποίηται· ἐξ οὗ καὶ ὠνόμασται. Ὁ αὐτὸς οὗτος [e] καὶ τὰς Θεστίου ν' θυγατέρας ἐν μιᾷ διέφθειρε νυκτί· καὶ διὰ τριῶν νυκτῶν ἐτέχθη τῇ Ἀλκμήνῃ, καινοτομήσαντος τοῦ μεγάλου Διὸς, ὥς φασιν, δι' ἀκολασίας ἔρωτα, καὶ τὰς ἡμέρας, καὶ κελεύσαντος [f] ἡλίῳ ἐπὶ τρισὶ μὴ ἀνατεῖλαι ἡμέραις, ὡς μὴ ἀρκούσης νυκτὸς μιᾶς ἐκπλῆσαι τὸν οὕτω θερμὸν [g] καὶ ἀτειρῆ ἔρωτα.

ΕΙΔΩΛΙΑΝΟΝ [h] ΚΑΙ ΠΙΣΑΙΟΝ] Διὰ τὴν μετωνυμίαν τῶν Γαλιλαίων, ἀντισκώπτοντες [i] Εἰδωλιανὸν αὐτὸν καὶ Πισαῖον [k] ἐκάλουν, οἱ μὴ συναπαχθέντες τῇ δεισιδαιμονι πλάνῃ αὐτοῦ, τὸ μὲν ἀπὸ τῶν εἰδώλων, τὸ δὲ ἀπὸ τῆς Πίσης [l]· οὕτω γὰρ ἔν τισιν εὕρηται τῶν ἀντιγράφων (4)· ἢ ἀπὸ τῆς πειθοῦς· ὅτι, φασὶ, καὶ τοῦτο, εἰ καὶ βραχύτερον τῆς βίας, ὅμως παρ' αὐτῷ ἦν. Εἰδωλιανὸν οὖν αὐτὸν ὠνομάκασι, καὶ Ἀδωναῖον [m] ἀπὸ Ἀδώνιδος, καὶ Καυσίταυρον ὅτι πολλάκις ταύρους ὠλοκαύτει· ἀλλὰ κἀν τοῖς νομίσμασι ταῦρον ἐνετύπου· διὸ καὶ Ἀντιοχεῖς ἀποσκώπτοντες κατὰ πρόσωπον ἔλεγον· « τὸ νόμισμά σου ταῦρον

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] B. p. 81 C. — C. p. 114 D. — M. ibid.

[b] Greg. ibid.

[c] Edd. γίνεσθαι.

[d] Greg. ibid.

[e] Vid. Greg. statim.

[f] Coisl. ἡμέρας κελ.

[g] Cod. p. 268, 2.

[h] B. p. 82, 1. — C. p. 115 A. — M. p. 42.

[i] Coisl. ἀντὶ τοῦ σκώπτοντες.

[k] Coisl. πισσαῖον.

[l] Coisl. πίσσης.

[m] Greg. ibid.

(1) Les éditions portent ἀδικεῖν, qui est assurément très-clair, tandis que ἀτυχεῖν, qui est la leçon d'un grand nombre de manuscrits, présente beaucoup d'obscurité : aussi Basile demande-t-il : πῶς ἀτυχεῖν;

(2) J'ai déjà donné cette scholie, jusqu'au mot ὠνόμασται, dans le tome précédent [a], à l'occasion d'un passage des lettres de Diogène, où il étoit question de la voracité d'Hercule. Ajoutez les Épimérismes d'Herodien [b], et la note.

(3) Le man. de Coislin porte τούτῳ. Le datif τούτῳ seroit le χῆμα Κολοφάνιον dont j'ai traité longuement au sujet des mots Ἱεραπόλου τῷ Ἀπόλλωνι dans l'inscription d'Actium [c]: voyez aussi une note sur Nicétas Eugénianus [d], où j'ai eu occasion d'y revenir.

(4) Il veut dire que quelques manuscrits ont la leçon Πισαῖον, qui viendra de Πίσα. L'explication suivante, ἢ ἀπὸ πειθοῦς, se rapporte à la leçon Πεισαῖον, qui se trouve dans quelques copies. Le nom de la ville de Pise, dont l'orthographe est Πίσα, se rencontre souvent avec la diphthongue Πείσα, ou avec deux ος, Πίσσα. Voyez les Variantes du premier vers de l'Iphigénie en Tauride, celles de Diodore [e], de Pindare [f].

[a] Part. II, p. 249.

[b] p. 61.

[c] Post Holsten. Epist. p. 421; Classic. Journ. T. 17, n.° 34.

[d] V, 297.

[e] IV, c. 73; XV, c. 78.

[f] Ol. XIV, fin.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

» ἔχει καὶ τὸν κόσμον ἀνατρέπει· » τροπικῶς, ἀπὸ τοῦ ὑπὸ τῶν ταύρων καὶ τῶν βοῶν ἑλκομένου καὶ τὴν γῆν ἀνατρέποντος ἀρότρου.

ΤΗ [a] ΛΕΟΝΤΗ ΤΗΝ ΚΕΡΔΑΛΗΝ ΕΓΚΡΥΠΤΩΝ] Παροιμιακῶς εἴρηται ἀπὸ τῆς δορᾶς τοῦ λέοντος, καὶ τῆς κερδοῦς, εἴτουν ἀλώπεκος. Εἴληπται ἀπὸ τῶν ζώων· λέων, ἰσχυρότατον καὶ βασιλικώτατον τῶν ζώων, δυνάμει θαῤῥοῦν ἀτρύτω, δόλου παντὸς ἐλεύθερον· κερδὼ δὲ, ῥώμῃ μὲν ἀσθενὲς [b], δόλῳ δὲ κρατοῦν καὶ ἰσχυροτέρων. Βούλεται δὲ λέγειν ὁ λόγος, ὅτι τῷ τυραννικῷ καὶ βασιλικῷ ἤθει ἔκρυπτεν ὁ Ἀποστάτης τὸ πανοῦργον καὶ δολερὸν, ἀλλ' οὐχ, ὡς βασιλεὺς, τὰ βασιλεῖ πρέποντα ἐλευθερίως καὶ ἀπανούργως ἐτέλει.

ΩΣ [c] ΚΑΚΟΥ ΓΕ ΤΟΥ ΠΑΝΤΟΣ (1) ΜΗ ΕΙΝΑΙ ΔΙΑΜΑΡΤΕΙΝ] Τουτέστιν, ὡς εἶναι μὴ ἀποτυχεῖν τοῦ παντὸς κακοῦ, ἤτοι μὴ προσκυνοῦντας, ὡς βασιλέως κολάζεσθαι ὑβριστὰς, ἢ προσκυνοῦντας συμπροσκυνεῖν δοκεῖν καὶ λατρεύειν εἰδώλοις, ὡς τῆς προσκυνήσεως τὸ πᾶν ἐχούσης τῶν κακῶν σεσοφισμένως.

ΦΑΡΜΑΧΘΗΝΑΙ [d] ΚΑΙ ΦΙΛΑΝΘΡΩΠΙΑ ΤΙΝΙ ΤΟ ΑΠΑΝΘΡΩΠΟΝ] Φιλανθρωπίαν καλεῖ τὴν τῆς ἐκτόπου [e] βασιλικῆς δωρεᾶς φιλοτιμίαν, ἀπανθρωπίαν δὲ, τὴν διὰ τῆς δοκούσης φιλανθρωπίας εἰσαγομένην ἀσέβειαν, χρήμασι φαρμακευούσης καὶ δελεαζούσης στρατιωτικὴν ἁπλότητα.

ΜΕΛΑΜΠΟΥΣ, [f] ΟΙΜΑΙ [g], ΤΙΣ Η ΠΡΩΤΕΥΣ] Εἴρηται [h] περὶ Πρωτέως· ὁ δὲ Μελάμπους καὶ αὐτὸς ἐπὶ πανουργίαις διαβέβληται καὶ γοητείαις καὶ μαγγανείαις ἀπατηλαῖς (2).

ΕΝΟΣ [i] ΤΕΧΝΑΣΜΑΤΟΣ ΩΝΙΟΣ ΗΝ] Οἷον, ἐωνημένος, πεπραγμένος διὰ μιᾶς μηχανῆς δολερᾶς καὶ πανούργου σκέψεως.

ΤΗ [k] ΨΥΧΡΟΦΟΡΩ (3) ΚΥΛΙΚΙ] Μετὰ τὴν πολλὴν κεκραμένην οἰνοποσίαν τῇ συνήθει [l] ἐκέχρηντο ἀκρατοποσίᾳ ψυχροῦ οἴνου· εἶτα εἰς ὄνομά [m] τινες ἀναβλέψαντες Χριστοῦ (4) εὐφήμως ἀνεῖπον [n]· ἔπειτά

[a] B. p. 82 D. — C. p. 116 B. — M. p. 43.
[b] Codd. ἀσθενής.
[c] B. p. 83 D. — C. p. 117 B. — M. p. 45.
[d] B. p. 84 C. — C. p. 118 A. — M. p. 46.
[e] Coisl. ἐκτύπου.
[f] Greg. ibid. mox.
[g] Coisl. Μελτις.
[h] Supra p. 83.
[i] B. p. 85, 1. — C. p. 118 C. — M. p. 46.
[k] B. p. 85 B, — C. p. 119 A. — M. p. 47.
[l] Coisl. συνηθεία.
[m] Man. 573, ὀνόματα.
[n] Coislin. ἂν εἶπον.

(1) Les éditions ont une leçon qui semble à-peu-près aussi bonne : ὡς κακοῦ γέ τοῦ πάντως.

(2) J'ai donné ailleurs [a], sur ce devin Mélampus, plusieurs renseignemens que l'on peut consulter, en prenant soin d'écrire 368 au lieu de 308, dans l'indication du passage de l'abbé Fouché. Nonnus [b] a fait l'histoire de Mélampus, à l'occasion de cet endroit de S. Grégoire. Libanius, pour louer la grande habileté de Julien dans l'art de la divination, lui dit [c] : παῖδα τὸν Μελάμπουν ἀπέφηνας.

(3) Le man. 573 porte, ψυχοφθόρῳ, leçon que l'ensemble des idées repousse absolument, mais nouvel exemple de la permutation des mots composés avec φόρος et φθόρος, dont j'ai parlé sur Nicétas. [d]

(4) Dom Clémencet, qui a cité cette scholie, a écrit ici Χριστὸν, qui ne fait pas

[a] Ad Marin. p. 88.
[b] Hist. syn. I, 45.
[c] Orat. 14. t. I, p. 421, 20.
[d] IX, 90.

τις

τις τ̃ συμπολαζόντων « Μετὰ τὴν ἀρνησιν » ἔφη « Χειρὸν [a] ἔπ ἐπι- » καλεῖσθε. » Καὶ τὰ ἑπόμενα σημείωσαι ὡς ἄξια ἐπιστάσεως.

Notice des Scholies de Basile.

[a] Cod. p. 269, 1.

Το [b] ΑΙΤΝΑΙΟΝ ΠΥΡ] Αἴτνη ὄρος ἐστὶ Σικελικὸν, ἐν ᾧ χάσμα τι κατὰ κορυφῆς ὑπῆρχον βεβρομῷ καὶ ἤχῳ πολλῷ πῦρ ἄνω ἀπερεύγεται, τοτέρον κατὰ τοὺς κρατῆρας αἰρόμενον, εἶτ' αὖθις κατὰ τ̃ ὑποκειμένων φερόμενον φοβερῷ καὶ ἀπίστῳ τινὶ ῥεύματι φθείρει τὰ παρακείμενα. Ὁ δὲ μῦθός φησι, Γιγάντων ἐπανιστάντων τῷ Διΐ, τὸν τούτων τυραννικώτερον καταλαβὼν [c] καὶ κεραυνῷ βαλὼν, φησὶν, ἐπιμωρήσατο· ἐξ οὔτινος [d] τὸ ἀναπεμπόμενον ἄσθμα [e], πυείπνουν ὂν, λυμαίνεται τὰ δι' ὧν ῥεῖ πυρπολοῦν, καὶ πᾶν καταφλέγον τὸ παρατελάζον καὶ ὑποκείμενον.

[b] B. p. 86 C. —C. p. 120 B.— M. p. 48.

[c] Man. 573, καταβαλών.

[d] Id. οὔπνος.

[e] Coisl. ἄσμα.

Και [f] ΤΟΥΣ ΠΛΗΡΕΙΣ [g] ΑΙΜΑΤΟΣ [h] ΚΙΟΝΑΣ] Ἐν κίοσι γὰρ τὰς χεῖρας τ̃ μὴ πειθαρχούντων ἐξαπλοῦντες κύκλῳ καὶ περιζωννύοντες, τ̃ Ἁγίων τὰς σάρκας δορκαλίσι [i] κατέξαινον.

[f] B. p. 87 A. —C. p. 121, 3. —M. p. 49.

[g] Coisl. πλήρης

[h] Edit. αἱμάτων.

[i] Voy. plus bas la schol. à la page 133 de Billy.

Παρθενους [k] ΑΓΝΑΣ ΤΗΣ ΕΣΘΗΤΟΣ ΓΥΜΝΩΣΑΝΤΕΣ [l], ΕΙΤ' ΑΝΑΚΕΙΡΑΝΤΕΣ [m] ΚΑΙ ΔΙΧΑΣΑΝΤΕΣ] Φερκτὸν τοῦτο ὡς ἀληθῶς, καὶ πάσης, οὐκ ἀσεβείας μόνον, ἀλλὰ καὶ θηριωδίας ἐπέκεινα. Ποῖον γὰρ ἂν θηρίον ὁμοφύλων σαρκῶν ἐφάψαιτο;

[k] B. p. 87 C. —C. p. 121 D.— M. p. 50, 2.

[l] Coisl. γυμνάσαντες.

[m] Coisl. ἀνακείραντες.

Ως [n] ΕΠΑΙΝΟΙΗ ΤΟ ΣΥΜΒΟΛΟΝ] Τί ταύτης τῆς ψυχῆς ἱερώτερόν τε καὶ ὑψηλότερον; Κάτω γὰρ ἅπαλα θεὶς τὰ σωματικά τε καὶ γήϊνα, καὶ αὐτοῦ τοῦ οἰκείου σωματίου μεθεὶς καὶ ὑπερφρονήσας, ὑψωθείς τε καὶ μετέωρος γεγονὼς καὶ αὐτῆς τῆς θερμίας ἀψίδος ὑπεραρθεὶς, ἐπεντρυφῶν ὥσπερ τοῖς δεινοῖς, ὡς ταπεινὸς, ἐπεγγελῶν [o], καὶ λίθῳ χαμερπεῖς ἐπετώθαζε τοὺς αἰκίζοντας.

[n] B. p. 89 D. —C. p. 124 B.— M. p. 52.

[o] Coisl. ἐπαγγέλων.

Υπερ [p] ΟΥ ΤΑΧΑ ΜΟΝΟΥ ΔΙΚΑΙΩΣ ΕΠΑΣΧΕ] Ποίου; τοῦ, ὅτι τὸν ἐξάγιστον τοῦτον, ἡνίκα τὸ ἐκείνου γένος ἅπαν ἐκινδύνευεν ἀπολωλέναι, καὶ αὐτὸς εἷς ἦν τ̃ σεσωκότων αὐτὸν καὶ ἀποκρυψάντων. Τὰ μὲν γὰρ ἄλλα, φησὶν, ἀδίκως ἔπασχεν, ὅτι δὲ κακὸν τοσοῦτον τῇ οἰκουμένῃ σώζων ἐλάνθανεν Ἰουλιανὸν, διὰ τοῦτο « καὶ πλείω παρα- » σπαθεῖν ἄξιος ἦν », φησί.

[p] B. p. 90 D. —C. p. 125 B. —M. p. 53.

Ως [q] ΜΙΚΡΟΝ ΕΙΝΑΙ (1) ΤΗΝ ΕΧΕΤΟΥ ΚΑΙ ΦΑΛΑΡΙΔΟΣ ΑΠΑΝΘΡΩ-

[q] B. p. 91 A. —C. p. 125 D. —M. p. 54.

de sens. Le man. porte χῦ, c'est-à-dire Χειρῶ. Plus bas, Dom Clémencet a passé ἔπ. Ayant mal lu le texte, il l'a mal traduit; mais les fautes de sa version ne méritent pas d'être relevées.

(1) Les éditions et le man. de Coislin, μικρὰν εἶναι. Le man. 573, μικρὸν ἦν. Dom Clémencet a trouvé μικρὸν dans un de ses manuscrits. Cette leçon, μικρὸν, est incontestablement préférable à μικράν. Ὡς χαλεπὸν εἶναι οἱ φίλοι, dit le Chrémyle du Plutus [a]. Rien n'est plus trivial que

[a] V. 782.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΠΙΑΝ] Ἄμφω (1) ἤϛην περιβόητοι τὴν ὠμότητα καὶ τὴν ἀπανθρωπίαν· ὧν ὁ μὲν, Ἔχετος, Σικελίας τύραννος ἦν, ὃς, ἀκρωτηριάζων τοῦ σώματος τὰ μέλη [a] καὶ τὰ αἰδοῖα ἀποτέμνων, οἰκτίϛῳ θανάτῳ παρεδίδου· ὁ Φάλαρις δὲ, Διονυσίῳ [b] τῷ τυράννῳ βοῦν χαλκοῦν κατασκευάσας, ἐν τούτῳ [c] ὑποκαιομένῳ ἀνθρώπους εἰσβάλλειν εἰσηγεῖτο τῷ Διονυσίῳ [d], ὡς ἂν τῇ τούτων οἰμωγῇ φοβερὸν ὑπηχεῖσθαι, ὥσπερ τοῦ βοὸς μυκωμένου· ἐν ᾧ καὶ πρῶτος δικαίως αὐτὸς ἐμβληθεὶς τὴν πεῖραν ἐδίδαξεν.

ΤΙΣ [e] ΑΝ ΜΟΙ ΔΟΙΗ ΤΗΝ ΗΡΟΔΟΤΟΥ ΚΑΙ [f] ΘΟΥΚΥΔΙΔΟΥ ΣΧΟΛΗΝ ΤΕ ΚΑΙ ΓΛΩΤΤΑΝ;] Ἱϛορικοὶ ἐγενέσθην οὗτοι τῶ παρ' Ἕλλησι θαυμαζομένων, τὰς Ἑλληνικὰς γράψαντες ἱϛορίας. Ἀλλ', ὦ πάτερ ἡμέτερε καὶ τὴν σοφίαν ὑπέρτερε, οὐδὲν προσδεῖ γλώττης ἡμῖν τῆς ἐκείνων· ἤρκεσε γὰρ οὐδὲν ἧττον, εἰ μὴ καὶ μᾶλλον, ἡ τῆς ὑμετέρας (2) γλώττης βροντή τε καὶ ἀϛραπὴ, ὑπερφωνῆσαι καὶ κατα-

[a] Coisl. τῶν μελῶν.
[b] Coisl. Διονύσῳ.
[c] Id. ἐν ᾧπερ.
[d] Id. Διονύσῳ.
[e] B p. 91 B. —C. p. 126, 1. —M. p. 54.
[f] Cod. p. 269, 2.

cet emploi du neutre dans les livres des Anciens; mais les copistes ont plus d'une fois établi maladroitement la concordance des genres, comme ici, sans doute, entre μικρὰν et φιλανθρωπίαν. *Voy.* M. Schæfer sur les Ellipses de L. Bos [a], &c.

(1) Les man. ont ἀμφοῖν. J'ai écrit ἄμφω, comme je l'ai déjà proposé dans une note sur les Épimérismes d'Hérodien [b], où j'ai cité toute cette scholie, relevé la méprise de Basile, et donné quelques détails sur Échétus.

(2) Il emploie ὑμετέρας en parlant au seul Grégoire, ce qui en grec peut étonner autant que *vester*, ainsi placé, dans la langue Latine. Les exemples de cette irrégularité sont pourtant très-nombreux. Schrader en a recueilli plusieurs dans ses notes sur Musée, [c] et il renvoie à Burmann sur Valerius Flaccus [d]. Mais Burmann, en cet endroit, traite du pluriel employé quand on parle à une seule personne considérée comme le chef ou le représentant d'une association, d'une réunion; ce qui est un cas tout différent, que Brunck a aussi traité fort doctement [e]. Isocrate, écrivant à Philippe, emploie plus d'une fois le pluriel *vous*. Dans Nonnus, la Ruse, parlant de sa ceinture, qu'elle a prêtée à Junon, dit ὑμετέρῳ κεϛῷ [f]: toutefois il est possible qu'il faille lire ἡμετέρῳ. Mais lorsque, chez le même poëte [g], Sémélé souhaite d'être enlevée, comme Europe, par son amant métamorphosé en taureau, et qu'elle lui dit,

Ἤθελον εἴ με κόμισσας ἐν ὕδασι ταῦρος ὁδίτης
Ὤμοις ὑμετέροισιν:

il n'y a pas moyen de corriger le pluriel ὑμετέροις; pas plus que ὑμετέρης dans cet autre passage [h], où τεῶν et ὑμετέροις forment une alliance bizarre:

Ἦ ῥα τεῶν γαμίων οὐκ ἄξιος εἰμὶ κεραυνῶν,
Ἄρεος αἷμα φέρουσα καὶ ὑμετέρης Ἀφροδίτης;

Cet emploi de ὑμέτερος est fréquent dans Nonnus. S. Cyrille, dédiant à Théodose sa réfutation de Julien, lui parle constamment au pluriel. Entre autres choses, il lui dit [i], εἰς ὑμᾶς, ὦ φιλόχριϛε βασιλεῦ Θεοδόσιε: ce qui a quelque chose d'assez étrange. Il ne faut pas rapporter à cet usage du pluriel les vers d'Ariadne dans Catulle [k],

Attamen in vestras potuisti ducere sedes,
Quæ tibi jucundo famularer serva labore;

parce que *vestras sedes* se doit entendre de la demeure réunie de Thésée et de son père, dont il a été parlé un instant auparavant. Catulle dit ailleurs [l]:

[a] P. 535.
[b] P. 38.
[c] P. 121.
[d] VIII, 178.
[e] Ad Ranas, 1479.
[f] VIII, 174.
[g] VIII, 297.
[h] VIII, 314.
[i] P. 2 A.
[k] LXIV, 160.
[l] LV, 21.

Digitized by Google

ςράψαι (1) καὶ ςήλῃ μακρᾷ θριαμβεῦσαι, ἔτι δὲ καὶ καταβαλεῖν καὶ καταφλέξαι κακίαν οὕτω λαμπρὰν, καὶ ὡς αἰθάλην λικμῆσαι αὐτοῖς εἰδώλοις καὶ μύθοις καὶ τελεταῖς καὶ μαγγανείαις τὸν ἀλιτήριον.

NOTICE des Scholies de Basile.

ΤΟΝ [a] ΟΡΟΝΤΗΝ] Ποταμὸς οὗτός ἐςιν Ἀντιοχείας (2), ἐν ᾧπερ τοὺς ὑπ' αὐτοῦ ἀναιρουμένους ἐῤῥίπτει κτείνων ἀδήλως, ὃν καὶ τοῖς νεκροῖς ςενοῦσθαι ἐξ Ὁμήρου [b] λαβὼν εἶπε· τῶν δ' ἀνατεμνομένων παίδων τε καὶ παρθένων καὶ τῶν ὑπὲρ εὐσεβείας κινδυνευόντων φρέασί τε καὶ διώρυξι καὶ τοίχοις καὶ κοιλοῖς τισὶν ἐναπέκρυπτε τόποις.

[a] *Gregor. ibid. statim.*

[b] *Il. φ. 219.*

ΕΝ [c] ΚΑΙΡΩ ΤΗΣ ΕΥΤΥΧΙΑΣ ΑΤΥΧΗΣΑΣΗΣ] Ἐν τῇ καθ' ἡμᾶς Καισαρείᾳ τῇ μεγάλῃ ταύτῃ ναὸς ἦν καὶ ςήλη τῆς Τύχης, ὅνπερ, ἐν καιρῷ τῆς αὐτοῦ βασιλείας καὶ εὐτυχίας, πυρί τις τῶν εἰς εὐσέβειαν θερμοτέρων καταβαλὼν ἀπηθάλωσε· διὸ καὶ ὑπ' αὐτοῦ περιυβρισμένοι ἀπελήλαντο, μακραῖς ὑπερορίαις κατακριθέντες.

[c] *B. p. 91 D. C. p. 126 C.— M. p. 55.*

ΚΑΙ [d] ΤΟΝ ΝΕΟΝ ΘΕΟΝ ΗΜΙΝ ΑΝΑΠΛΑΤΤΟΝΤΕΣ] Αὐτὸν λέγει τὸν ἄθεον Εἰδωλιανόν [e]. Οὕτω γὰρ αὐτὸν οἱ τὰ ἐκείνου σέβοντες ἀνέπλαττόν τε καὶ ἀνηγόρευον.

[d] *B. p. 92 B. —C. p. 127 C. M. p. 56, 2.*

[e] *Supra, p. 87.*

ΤΗΝ [f] ΥΔΡΑΝ ΟΥΔΕΙΣ ΠΟΤΕ [g] ΕΙΠΕΝ ΗΜΕΡΟΝ [h]] Εἶδος ὄφεως ὕδρα πολυκέφαλον, ἧς ὁ Ἡρακλῆς, ὡς ὁ μῦθος, τὰς κεφαλὰς ἀποτέμνων οὐκ ἤρκει, ἀντὶ μιᾶς πλειόνων, ὥς φασι, φυομένων, εἰ μὴ ὁ Ἰόλεως παρών τε καὶ συμμαχῶν ἐνεπίμπρα τὰς τεμνομένας.

[f] *Greg. ibid.*

[g] *Editt.* οὐδεὶς πώποτε.

[h] *Man. 573,* ἀνήμερον.

Vel, si vis, licet obseres palatum,
Dum vostri sim particeps amoris.

Mais *vostri* ne se doit pas prendre comme synonyme de *tui*. Camérius n'aime pas tout seul, apparemment; et *vostri amoris*, c'est l'amour de Camérius et celui de sa maîtresse. Ovide a mis manifestement *vestra* pour *tua*, quand il fait dire à Héro [a]:

Nam modo te videor prope me spectare natantem;
Brachia nunc humeris humida ferre meis;
Nunc dare, quæ soleo madidis velamina membris;
Pectora nunc juncto vestra *fovere sinu.*

L'habitude perpétuelle de dire *nos*, *noster*, ἡμεῖς, ἡμέτερος, en parlant de soi seul, menoit à l'emploi de ces pluriels *vester*, ὑμέτερος. « Je ne sais, dit Fontenelle [b], » si en latin, où l'on ne dit jamais *vos* » pour *tu*, je n'ai pas vu quelquefois *vester* » pour *tuus*. » Il n'avoit pas lu Chalcidius sur Timée [c] écrivant à Osius, *jubentibus* vobis *mos erat gerendus*. Falster, dans ses *Aménités philologiques* [d], a donné d'autres exemples.

(1) Il y a ici allusion à ce passage si souvent imité et cité:

Ἐντεῦθεν ὀργῇ Περικλέης οὐλύμπιος
Ἤςραπτ', ἐβρόντα, ξυνεκύκα τὴν Ἑλλάδα.

(2) M. Letronne observe qu'ici Ἀντιοχεία semble désigner le pays d'Antioche, et être synonyme de Ἀντιοχίς; qu'ainsi, dans Strabon [e], ἡ Ἀπάμεια désigne tantôt Apamée, tantôt le territoire d'Apamée; qu'en toute rigueur, il faudroit τῆς Ἀντιοχείας, mais que les Grecs omettent souvent l'article sans une raison bien évidente.

[a] *Ep. 19, 59.*

[b] *T. XI, p. 70. édit. 1756.*

[c] *§. 4, p. 73.*

[d] *II, p. 197.*

[e] *XVI, p. 752, B.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΠΑΤΑΡΙΚΗΝ [a] ΧΙΜΑΙΡΑΝ] Αὕτη· (1) τρεῖς κεφαλὰς καθ' Ὅμηρον [b] εἶχε· πρόσθεν [c] γὰρ, ἔφη, λέων, ὄπισθεν δὲ δράκων, μέση δὲ χίμαιρα· ἣν ὁ Βελλεροφόντης ἀνεῖλεν ἐν Πατάροις τῆς Κιλικίας (2). Τρεῖς καὶ τὸν Κέρβερον [d] τοῦ ᾅδου κύνα φασὶ κεφαλὰς ὁμοίως ἔχειν. Ἄϊδος δὲ κυνέην [e] μέλαιναν (3) περικεφαλαίαν φασι· κυνέη δὲ ἡ ἀπὸ κυνὸς δέρματος κατεσκευασμένη. Περὶ τῶν ἄλλων ἱστοριῶν (4) εἴρηται πολλάκις.

ΑΙ [f] ΜΕΝ ΔΗ ΦΡΙΣΣΟΥΣΙΝ] ἐγηγερμέναι εἰσίν.

ΑΙ [g] ΔΕ ΕΠΙΦΡΙΣΣΟΥΣΙΝ] ἐπὶ ταῖς ἤδη ἐγερθείσαις ἐπεγείρονται· αἱ δὲ τέως μὲν ἠρεμοῦσι, τοῦ ὁλκοῦ μήπω ὅλου τοῦ δράκοντος κινηθέντος.

ΩΣΠΕΡ [h] ΚΕΡΑΥΝΩ [i]] « Τὰ μὲν » φησὶ « κατέχεται, τὰ δὲ [k] προ- » μελαίνεται » · τῆς γὰρ ξηρᾶς ἀναθυμιάσεως παχυνθείσης, κἀν τόποις [l] συναθροισθείσης, καὶ ἐπί τι κατασχεθείσης, μελαίνεται μὲν πρότερον, εἶτα πνευματωθεῖσα κινεῖται, καὶ ῥηγνυμένη ἐξάπτεται, καὶ κάτω ἀστράπτουσα φέρεται, ὃ καὶ σκηπτὸς καλεῖται.

Α ΓΑΡ [m] ΜΗΤΕ ΔΙΟΚΛΗΤΙΑΝΟΣ] Οὗτος πρῶτος χριστιανοῖς ἐνύβρισεν, εἶτα Μαξιμῖνος (5) μετ' ἐκεῖνον καὶ ὑπὲρ ἐκεῖνον, ἔπειτα Μάξιμος ὑπερβαλλόντως, ὃς, φησὶ, καὶ ὑπὸ Θεοῦ πληγεὶς, ἐλωβώθη τὸ σῶμα, οὕτινος [n] καὶ αἱ εἰκόνες στηλιτεύουσι τὴν λώβην.

ΚΑΙ [o] Ο ΛΟΓΟΣ ΩΣ ΠΑΝΣΟΦΟΣ ΤΟΥ ΦΟΝΕΥΤΟΥ [p] ΚΑΙ ΑΠΟΣΤΑΤΟΥ [q]] Ἐπειδὴ γὰρ τύπτων καὶ παντοίως αἰκιζόμενος καὶ μιαιφονῶν καὶ τῶν χρημάτων ἀπεστέρει, μὴ ἐξεῖναι δίκας ὑπὲρ τούτων λαμβάνειν χριστιανοῖς ἐνομοθέτει, ἐκ τῶν ἡμετέρων νόμων δῆθεν καταδικάζων ἡμᾶς μήτε ἀμύνεσθαι, μήτε δικάζεσθαι τυραννουμένους, μήτε μὴν τὰ ἡμέτερα ἀπαιτεῖν ἀπὸ τῶν αἱρόντων, μήτε τι ὅλως (6) κεκτῆ-

[a] Gregor. ib.
[b] Il. ζ. 181.
[c] Coisl. πρόσθε.
[d] Vid. Greg. ibid.
[e] Vid. Gregor. B. p. 93 A. — C. p. 128 A. — M. p. 56.
[f] B. p. 93 C. — C. p. 128 C. — M. p. 57.
[g] Greg. ibid.
[h] Greg. ibid.
[i] Coisl. καὶ κεραυνοῦ.
[k] Cod. p. 270, 1.
[l] Coisl. τόπῳ.
[m] B. p. 93 D. — C. p. 129, 1. — M. p. 57.
[n] Man. 573, οὗπνος.
[o] B. p. 94 C. — C. p. 129 D. — M. p. 58.
[p] Man. 573, λόγ. ὁ περίσοφος τοῦ φονεύτου.
[q] Coisl. προστάτου.

(1) J'avois déjà donné cette scholie au mot Χίμαιρα des Épimérismes d'Hérodien [a].

(2) M. Letronne a remarqué sur cet endroit que Basile se trompe, ou que ses copistes ont écrit Κιλικίας pour Λυκίας; que Patare en effet appartenoit à la Lycie, et en étoit la métropole, comme le montre cette inscription [b] trouvée sur une de ses portes : ΠΑΤΑΡΕΩΝ ΤΗΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΤΟΥ ΛΥΚΙΟΥ ΕΘΝΟΥΣ Ο ΔΗΜΟΣ.

(3) Au sujet de l'ἄϊδος κυνέη, voyez plus haut une note sur la lettre IX de Cratès.

(4) Les histoires de Gygès, de Scylla, de Charybde, et les autres, auxquelles S. Grégoire touche en passant, et que Nonnus a expliquées plus ou moins mal.

(5) Le texte de S. Grégoire porte plus correctement les noms de Μαξιμιανὸς et de Μαξιμῖνος, au lieu de Μαξιμῖνος et de Μάξιμος. Ce que l'orateur dit de Maximin et de ses statues, semble devoir plutôt s'appliquer à Maximien.

(6) L'orateur dit en d'autres termes, μήτε κεκτῆσθαί τι τὴν ἀρχήν : ce que Dom

[a] P. 149.
[b] Beaufort's Caramania: voy. Journ. des Sav., Mai 1819, p. 261.

Digitized by Google

σθαι, καὶ τὰ λοιπὰ τῶν θείων ἐντολῶν προσετίθει· ταῦτα φησὶν ἀκριβῶς προσωμιληκέναι ὁ Πατήρ, ἐκεῖνο δὲ οὐκ ἀνεγνωκέναι [a], ὅτι κακὸς κακῶς ἀπολεῖται ὁ τὸ Θεῖον ἐξαρνησάμενος, ὡς αὐτός [b]. Ὥσπερ οὖν ἡμᾶς τοιούτους εἶναι νομοθετεῖ [c], καὶ πρὸς τὸ ἀκρότατον τῆς ἀρετῆς ἐπείγει· τοιαῦτα γὰρ τὰ ἡμέτερα τῆς ἄκρας φιλοσοφίας τοῦ Κυρίου ἐντάγματα· οὕτω δείκνυσιν ἑαυτὸν τῇ παραθέσει κάκιστον· ἅμα δὲ καὶ [d] τοῖς ἑαυτοῦ ἐγκαλῶν θεοῖς, τὸ κακίστοις [e] εἶναι ἀποκέκριται (1)· ἐν τούτοις γὰρ ἡμῖν μὲν ἡ κρείττων μοῖρα, ἐκείνοις δὲ ἡ [f] χείρων. Εἰ δή περ καὶ αὐτοὶ [g] μεταποιοῦνται, εἰ καὶ μὴ τοῖς ἔργοις, ἀλλ' οὖν (2) καλοκαγαθίας καὶ ἡμερότητος, καὶ ποῦ δίκαιον ἡμᾶς μὲν καὶ πάσχοντας καρτερεῖν λέγειν καὶ μηδ' ἀντιλέγειν, αὐτοὺς δὲ μηδὲ φειδομένων φείδεσθαι; οὐκ αἰσθανόμενος ὁ ἀνόσιος, ὅτι τῆς ἡμετέρας νομοθεσίας τὰ μὲν ἀνάγκην ἔχει τηρεῖσθαι, καὶ κίνδυνος τοῖς μὴ φυλάσσουσιν ἕπεται, τὰ δ' αἵρεσιν ἀλλ' οὐκ ἀνάγκην, καὶ φυλάσσουσι μὲν τιμὴν καὶ ἀντίδοσιν, μὴ φυλάσσουσι [h] δὲ οὐδ' ὁντινοῦν [i] κίνδυνον. Καὶ τὰ τούτων παραδείγματα δηλοῖ.

Ο ΠΡΩΤΟΝ [k] ΜΕΤΑ ΤΟΝ ΠΡΩΤΟΝ ΗΣΠΑΣΑΜΗΝ] Ὁ πρῶτον· τὸ τῶν λόγων δηλονότι κράτος, φησὶν, ἠσπασάμην· μετὰ γὰρ τὸ πρῶτον καὶ τὸ θεῖον (ὁ καὶ ἐπιφέρων διασαφεῖ, τὰ θεῖα λέγων καὶ τῶν νοητῶν τὰς ἐλπίδας), μετὰ γὰρ τὰ πρῶτα ταῦτα, τὸν Θεὸν καὶ τὰ θεῖα, πρότερον τῶν λοιπῶν ἁπάντων τὸ κράτος, φησὶν, ἠσπασάμην τῶν λόγων.

ΟΙΣ [l] ΤΟ ΑΥΤΟΣ ΕΦΑ ΤΟ ΠΡΩΤΟΝ [m] ΚΑΙ ΜΕΓΙΣΤΟΝ ΕΣΤΙ ΤΩΝ ΔΟΓΜΑΤΩΝ] τοῖς Πυθαγορείοις. Μετὰ τὴν πρώτην τῆς φιλοσοφίας

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Math. XXI, 41.*

[b] *Coisl.* ἐξαρν. αὐτ.

[c] *Man. 573,* νουθετεῖ.

[d] *Coisl.* δείκν. ε. τ. π. κάκ. ἑαυτόν· ἅμα καὶ.

[e] *Coisl.* κακίστην.

[f] *Man. 573,* δ' ἡ.

[g] *Id.* αὐτά.

[h] *Coisl.* φυλάσσειν.

[i] *Id.* ὅντινες οὖν.

[k] *B. p. 96 C. — C. p. 132 A. — M. p. 61.*

[l] *B. p. 97 B. — C. p. 133, 3. — M. p. 62.*

[m] *Cod. p. 270, 2.*

Clémencet explique en note par *nec quidquam possideamus jure dominii.* L'abbé de Billy avoit fort bien traduit: *nec quicquam omnino possideamus.* Dom Clémencet semble avoir ignoré que τὴν ἀρχὴν dans ces sortes de phrases, quand elles sont négatives, signifie *absolument, du tout.* Ce sens, qui a parfois échappé à des interprètes plus habiles que Dom Clémencet, a été éclairci par Lennep sur Phalaris [a], par Fischer, dans son Index d'Eschine le Socratique, par Elsner, dans ses Observations sacrées [b], par Fabricius sur S. Empiricus [c], et par plusieurs autres savans. On dispute pour savoir si τὴν ἀρχὴν signifie *absolument,* dans les phrases affirmatives. Il y a quelques passages embarrassans : toutefois je ne pense pas que *prorsus, omnino, reverà,* soit la traduction de ἀρχὴν dans cette phrase d'Hérodote [d] : καὶ ἀμφὶ μὲν τῷ νόμῳ τούτῳ ἐχέτω ὡς καὶ ἀρχὴν ἐνομίσθη.

(1) Le mot ἐγκαλῶν semble né d'une mauvaise leçon que Basile aura trouvée dans son exemplaire de S. Grégoire. Ce qu'on lit dans nos éditions, τοῖς αὐτοῦ θεοῖς ἐν καλῷ τοῦτο τυγχάνον, semble fort correct, et donne un fort bon sens. L'idée de Basile n'est sûrement pas très-claire.

(2) Peut-être, ἀλλ' οὖν λόγῳ, pour suivre le texte du Père, et faire antithèse avec ἔργοις.

[a] *Ep. 16, p. 82.*

[b] *Pag. 319.*

[c] *Hyp. I, 14, 96; II, 6, 50.*

[d] *Clio, 140, 15.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

σιωπὴν, ἢ μέτρον λόγων ἐδίδασκε, νόμος ἦν αὐτοῖς, ὅ τι ἂν τῶν δογμάτων ἐρωτωμένοις, εἰς ἀπόδειξιν τὸ « Αὐτὸς ἔφα (1) » · μόναν ἤρκει ὅτι φᾶναι Πυθαγόρα τοῦτ' εἶν δεδογμένον· ὅπερ δύναται ἐν ἄλλοις ῥήμασιν ἴσον τοῦ « πίστευσον » ἡμετέρου. Βούλεται δὲ ὁ λόγος μὴ ἐξεῖναι διαπιστεῖν τοῖς ὑπὸ Προφητῶν καὶ Ἀποστόλων καὶ ἀξιολόγων προσώπων εἰρημένοις. Ἐν ἄλλοις « μὴ ἐπεξιέναι διὰ πίστιν » γράφεται, ἀντὶ τοῦ, μὴ περιεργάζεσθαι καὶ πολυπραγμονεῖν. Χρυσῶν δὲ ἐπῶν λέγει, ὧν Πυθαγόρας συνεγράψατο· ἢ τινες ἄλλοι τῶν Πυθαγορείων ἐν ἑξαμέτρῳ τόνῳ, εἴτουν ἡρωϊκῷ μέτρῳ, ἅπερ καὶ πολλὰ καταπαίζων εἰρήκει ὁ μέγας διδάσκαλος ὅτος καὶ χρυσῶν ἐπῶν ὡς ἀληθῶν ἀρχιτέκτων.

[a] B. p. 97 D. — C. p. 133 C. — M. p. 63.

[b] Man. 573, ἔδειξέ σου δηλ. τοῦ λόγου.

[c] Codd. ἡ γ. μία προσηγορία κ. ὁμ. διάφ. ἢ σ.

[d] Coisl. ἔθνους.

[e] Id. αὐτοῦ.

Ει [a] ΔΕ ΚΑΙ ΣΟΥΣ, ΠΩΣ ΤΟΥΤΩΝ ΗΜΙΝ ΟΥ ΜΕΤΟΝ;] Εἰ δείξεις σοὺς δηλονότι τοὺς λόγους [b], πῶς οὐ μέτεστι τούτων καὶ ἡμῖν; τὸ γὰρ μετὸν μέτεστι σημαίνει, ὡς τὸ ἕξον ἔξεστι (2). Πῶς οὖν σὺ δείξεις; ἀντὶ τοῦ, ὃ δείξεις τοὺς λόγους σούς. Ἀλλὰ τίνος εἶσι τοῦ ἑλληνίζειν; ὧ περὶ τὰς ὁμωνυμίας ἔχων σὺ τὴν ἀκριβῆ ἐπιστήμην καὶ τὰ ὑπ' αὐτῶν δηλούμενα. Ἡ [c] γὰρ μία προσηγορία καὶ ὁμωνυμία διάφορα σημαίνεται, οἷον, κύων· ἡ διαφόρεις προσηγορίαις ἐν, οἷον, ἀορ, ξίφος, μάχαιρα· ἡ ἑτέρεις ἕτερα ἑτερωνύμως δηλονότι· ἀνάγκη γὰρ ἡ τῆς θρησκείας ταῦτα εἶναι ἢ τοῦ ἐθνικοῦ [d]· καὶ εἰ τῆς θρησκείας, οὐ παρὰ πᾶσι τὰ αὐτὰ [e] τῶν θυσιῶν τελεῖται, ὡς ὁμώνυμον εἶναι πᾶσι τοῖς θρησκεύουσι τὸ ἑλληνίζειν. Οὕτως ἐν τῷ ἑλληνίζειν πάντα κατηγορεῖται τῆς θρησκείας τὰ εἴδη, ὡς τοῖς ἱερεφάνταις δοκεῖ, τοῖς τὰ μυστήρια τῶν τελετῶν τοῖς μυουμένοις σκιαγραφοῦσιν· ἄλλοι γὰρ ἄλλως καὶ ἄλλως τὰς τιμὰς τοῖς δαίμοσι προσφέρουσι·

(1) Sur cet axiome pythagorique, voyez ce que j'ai remarqué dans le volume précédent [a], et une bonne remarque du P. Schott sur les Adages de Suidas [b]. J. André Schmid, qui a écrit tant de dissertations, en a fait une [c] où il compare l'αὐτὸς ἔφα des Pythagoriciens, avec l'αὐτὸς ἔφα des Chrétiens. Je ne la connois point; mais je pense qu'il aura pu en prendre l'idée dans cet endroit même de S. Grégoire, où sont opposés l'αὐτὸς ἔφα des disciples de Pythagore, et le πίστευσον de ceux de Jésus-Christ. M.me de Staal [d] dit agréablement de Malesieu, dont l'influence étoit très-grande à la cour de la duchesse du Maine, que ses décisions « avoient » la même infaillibilité que celles de Py» thagore parmi ses disciples; et que » les disputes les plus échauffées se ter» minoient au moment que quelqu'un » prononçoit, *il l'a dit.* » — Dans la scholie de Basile, l'arrangement des mots n'est pas très-net. Je l'ai rendu, ce me semble, un peu clair par la ponctuation, et en interprétant l'abréviation ἅ par φᾶναι, au lieu de φασίν.

(2) Dom Clémencet a cité les mots τὸ γὰρ μετὸν—ἔξεστι.

[a] Part. II, p. 291.

[b] III, 94.

[c] Helmst. 1712.

[d] Mém. t. 1, p. 71, ed. Amst. 1756.

Digitized by Google

καὶ τὰ ἑξῆς ὅσα ὁ θεσπέσιος ἐπάγει. Καὶ διὰ τοῦτ' ἂν ἐξούλεις (1) καὶ ταύτης ἔξω γεγραφείημεν τῆς κατηγορίας.

ΟΥ [a] ΓΑΡ ΕΙ ΠΕΡΙ [b] ΤΑΥΤΟΝ ΑΜΦΩ ΚΑΙ ΑΛΛΗΛΟΙΣ ΑΜΦΩ ΤΑΥΤΑ] Δύο τινὰ ὀνόματα κατ' ἑνὸς ὑποκειμένου κατηγορεῖται, οἷον χρυσοχόος καὶ ζωγράφος, εἰ τύχοι, κατὰ Πέτρου, ἀλλ' οὐκέτι καὶ τὸ χρυσοχοεῖν ζωγραφεῖν ἐστιν [c] ἐξ ἀνάγκης· ταῦτα μὲν γάρ ἐστιν ὁ Πέτρος ζωγράφος καὶ χρυσοχόος, οὐ μὴν καὶ τὸ χρυσοχοεῖν ζωγραφεῖν ἐστίν, ἢ τὸ ἀνάπαλιν· ἀσυλλόγιστα γὰρ τὰ τοιαῦτα. Καὶ πῶς οἷόν τε ἐστιν; Εἰ τὸν ἑλληνίζοντα οὕτω καὶ οὕτω θρησκεύειν [d] συμβέβηκεν, ἤδη καὶ τοὺς οὕτω θρησκεύοντας μόνους ἕλληνας εἴποιμεν.

ΕΣΤΙΝ [e] Α ΚΑΙ ΟΙΣ [f] ΤΩΝ ΔΑΙΜΟΝΩΝ] Συνυπακούεται τὸ θύειν τάδε καὶ τάδε (2)· οὐδὲ γὰρ πᾶσι δαίμοσι τὰ αὐτὰ ἐθύετο, ἀλλὰ τοῖς μὲν βόες, τοῖς δὲ ἄλλα καὶ ἄλλα. Οἷς, φησὶ, τῶν δαιμόνων· οὔτε γὰρ πᾶσι τὰ αὐτὰ, οὔτε ἑνὶ τὰ πάντα, οὐδὲ μὴν ὁμοίως, ἀλλ' ἑτεροτρόπως· οὐ τοίνυν ἔγκειτον τὸ ἑλληνίζειν, καὶ κεχωρισμένως [g] ἠφώρισό τινι τῶν εἰδώλων εἰς τιμήν· οὐδὲ γὰρ εἰ τοὺς αὐτοὺς συμβέβηκε καὶ τὴν γλῶτταν ἑλληνίζειν καὶ τῆς θρησκείας τῆς αὐτῆς εἶναι, παρὰ τοῦτο καὶ τῆς θρησκείας εἶεν οἱ λόγοι καὶ τὸ ἑλλη-

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *B. p. 98 C. —C. p. 134 D. —M. p. 64.*

[b] *Coisl.* γὰρ εἶπεν.

[c] *Man. 573,* χρ. καὶ ζωγρ. ἐξόν.

[d] *Coisl.* ἑλλ. οὕτω & θρ.

[e] *B. p. 98 A. —C. p. 133 D. —M. p. 63.*

[f] *Cod. p. 271, 1.*

[g] *Coisl.* κεχωρισμένον.

(1) Le man. de Coislin porte ἐξούλεις; celui du Roi, ἐξ ὕλης. La seconde leçon est tout-à-fait vicieuse; la première n'est pas correcte. Un peu plus bas, ce même point de discussion est ramené, et avec un déplacement manifeste dans la suite et l'ordre du texte : ce qui me fait soupçonner qu'il pourroit bien y avoir ici beaucoup de confusion. Le second article est bien plus correct que le premier. Dans ce nouvel article, les mêmes idées conduisent l'auteur à un semblable résultat, et il l'exprime par les mots ἐξούλης γεγράφειν ἐξοιμεν. Cette manière d'écrire est plus régulière que l'autre; car ἐξούλης, dans la formule ἐξούλης δίκη ou γραφή, n'est point un adjectif. La première phrase semble faite par un homme qui ne savoit pas la vraie signification de cette antique phrase du droit Attique; la seconde est écrite avec connoissance de cause. Le procès ἐξούλης étoit intenté par celui qui se trouvoit injustement et violemment évincé d'une propriété dont les lois lui assuroient la possession [a]. Basile veut dire : Nous aurons le droit d'intenter à Julien, qui nous veut priver injustement de la possession du langage Grec, le procès ἐξούλης : ἐξούλης τοῦ λόγου γεγράφειν ἐξομεν. Dans l'autre phrase, ἐξούλεις καὶ ταύτης ἔξω γεγραφείημεν κατηγορείας, l'addition du mot ἐξούλεις n'a pas de sens selon moi; pas plus que la variante ἐξ ὕλης.

[a] *S. Petit. Leg. Attic. p. 508; Herault Anim. in Salmas. VII, 26.*

(2) Basile a tort de sous-entendre θύειν τάδε. Voici la phrase de l'orateur : Εἰ μὴ οὖν τῆς θρησκείας, δεῖξον τοῦ καὶ τοῦδε τίσι τοῦ ἱερέων τὸ ἑλληνίζειν ἔννομον, ὥσπερ καὶ τὸ θύειν ἐστὶν ἃ & οἷς τῶν δαιμόνων. Il est manifeste que s'il y a quelque chose de sous-entendu, ce n'est pas θύειν, qui se lit ici en toutes lettres, mais tout au plus ἐστὶν devant οἷς : ἐστὶν ἃ καὶ ἐστὶν οἷς. Basile avoit-il un manuscrit inexact, ou étoit-il arrêté par la formule ἐστὶν ἃ καὶ οἷς ! Je soupçonne, d'après ses longues et verbeuses explications, que tout cet endroit de S. Grégoire lui donnoit beaucoup d'embarras : il n'est pourtant pas autrement difficile.

Digitized by Google

νίζειν· ὡς καὶ διὰ ταῦτα ἐξούλης [a] τῶν λόγων γράφειν [b] ἕξοιμεν.

NOTICE des Scholies de Basile.

ΤΟ ΜΕΝ [c] ΣΜΕΡΔΑΛΕΟΝ] Τοῦτο τὸ καταπληκτικὸν σημαίνει· τὸ δὲ ΚΟΝΑΒΙΖΕΙΝ, ἠχεῖν ἢ κτυπεῖν. Τὸ ΜΩΝ, τὸ μὴ οὖν. Τὸ ΑΗΠΟΥΘΕΝ, συνδεσμικὸν ἐπίῤῥημα βεβαιώσεως. Τὸ Ἄττα ψιλούμενον τὸ τίνα (1) [i] δασυνόμενον δὲ τὸ ἅτινα δηλοῖ. Τὸ δὲ ἈΜΩΣΓΕΠΩΣ, τὸ μερικὸν καὶ ἀπό τινος μέρους. Φησὶν οὖν μὴ ταῦτα μόνα εἶναι, καὶ τὸ κομπηρὸν τῆς φράσεως, ἀλλὰ καὶ τὸ πεζὸν καὶ εὐτελὲς τῆς ἀνὰ χεῖρα ὁμιλίας ἑλληνικῆς ἐστὶ διαλέκτου· καὶ μάτην, φησὶ, ληρεῖς, τῶν μὲν ἀπείργων ἡμᾶς, τῶν δὲ τὴν χρῆσιν ὑπερορῶν ὑβριζομένην παρ' ἡμῶν, ὡς οὐχ ἑλληνικῆς ὑπαρχούσης. Τῆς ματαιότητος! Τῆς παρακοπῆς τῶν φρενῶν!

ΕΙ [d] ΜΕΝ ΚΑΙ ΘΕΙΑΙ ΕΙΣΙ [e] ΦΩΝΑΙ] Εἰ γὰρ εἰσὶ θεῖαι φωναὶ, ἤτοι Θεοῦ ἢ καὶ ἀγγέλων, οἳ (2) διὰ γυμνῶν τῶν ἐννοιῶν καὶ τυπωμάτων συγγίνονται ἀλλήλοις, εἴποιεν ἄλλοι, φησίν· ὡς καὶ ἐκεῖναι τούτων ὑπάρχουσαι γυμναὶ, πολὺ τὸ τίμιον ἔχουσι. Τὸ δὲ τῶν σῶν Μῶλυ θεῶν, καὶ τὸν Ξάνθον, καὶ τὴν Χαλκίδα, καταγελῶ, φησὶ, τῆς εἰκαιομυθίας τῆς ποιητικῆς [f], ἣ καὶ ταῦτα ἐκαινοτόμησεν εἰς κατάπληξιν μειρακιώδη. Τούτων δέ ἐστι τὸ μὲν, εἶδος ὀρνέου, ἡ χαλκίς· τὸ δὲ, ποταμὸς, ὁ Ξάνθος· ῥιζίον [g] δὲ βοτάνης, τὸ Μῶλυ (3)· ἅ [h] φησιν Ὅμηρος [i] ὑπὸ μὲν ἀνθρώπων ἑτέρως, ὑπὸ δὲ τῶν θεῶν οὕτως ὠνομάσθαι.

ΣΟΝ [k] ΤΟ ΕΛΛΗΝΙΖΕΙΝ; ΕΙΠΕ ΜΟΙ καὶ τὰ ἑπόμενα] Τούτοις βάλλει

[a] Man. 573, ἐξ ὕλης.
[b] Id. γραφήν.
[c] B. p. 98 extr. — C. p. 135, 1. — M. p. 65, 1.
[d] B. p. 99. A. — C. 135 B. — M. p. 65.
[e] Man. 573, θ. φησὶν εἰσί
[f] Coisl. τῆς ποιητ. εἰκ.
[g] Id. ῥίζιον.
[h] Id. ὥς.
[i] Moly Od. 10, 305. Chalc. Il. 14, 291. Xant. Il. 20, 74.
[k] B. p. 99 C. — C. p. 136, 1. — M. p. 66, 4.

(1) C'est τινὰ qu'il faut écrire. J'ai déjà [a] corrigé quelques fautes de copiste dans l'emploi des mots ἄττα et ἅττα. J'ajouterai aujourd'hui d'autres passages. Theodorus Prodromus [b] : τῷ τοῦ Ἰξίονος τροχῷ προσδεδέσθαι ἢ ἄλλα τὰ πάσχειν τῶν ἀμηχάνων κακῶν : corrigez, ἢ ἄλλ' ἄττα, pour ἢ ἄλλα τινά. S. Jean Chrysostome [c] : ὀλίγα ἅττα διεξελθών. *Malim* ἅττα, dit M. Matthæi. Il ne falloit pas hésiter à l'écrire, d'autant moins que Saville l'avoit déjà. Lucien [d], μικρὰ ἅττα διεξιόντες. Il faut μικρὰ ἅττα δι. c'est-à-dire, μικρά τινα. Le texte imprimé d'Anne Comnène [e] porte ἄλλ' ἅττα ὁμοιότροπα : écrivez, ἄλλ' ἅττα ὁμ. ; et dans un autre endroit [f], ce qui est plus grave, ἄλλα τὰ ποιῶν : écrivez ἄλλ' ἅττα π. C'est la même faute que tout à l'heure dans Théodore Prodrome. Dans Aristénète [g], toutes les éditions portent εἶπεν ἅττα : la mienne aura plus correctement εἶπεν ἅττα. M. S., dans sa mauvaise édition des Amans de Platon, a fait sur ce mot ἅττα une mauvaise note [h] : Fischer, sur le Phédon [i], en a une très-utile pour les renseignemens qu'elle contient.

(2) Le man. de Coislin porte οἷον au lieu de οἵ : je crois qu'il faut ἤ, d'après le texte de l'orateur.

(3) J'ai eu occasion de parler du Moly dans mes notes sur les Héroïques de Philostrate [k]. M. Virey dit [l], sans la moindre hésitation, que le Moly homérique est l'*allium nigrum* de Linné. Mais pourquoi le *nigrum* ! Pourquoi ne se pas décider pour l'*allium moly* ! Sur-tout, pourquoi absolument l'un ou l'autre ! Pourquoi être si affirmatif sur un point si incertain !

[a] Not. des Manuscrits, t. X, part. II, p. 141, 279.
[b] Lazer Misc. t. II, p. 567.
[c] Eclog. p. 12.
[d] Hes. 6, 5.
[e] P. 147 B.
[f] P. 148 D.
[g] I. 9.
[h] Pag. 56.
[i] C. 3, 17.
[k] Pag. 333.
[l] Dict des sc. médic. t. XXIV, p. 53.

τὸν

τὸν ἀλιτήριον, καὶ τῇ πικρότητι τῶν ἐπιχειρημάτων καὶ παραδειγμάτων ἐλέγχει, καὶ τῆς ἀνοίας καὶ κακοηθείας ἐπιτιμᾷ τὸ ὑπερβάλλον, καὶ αὐτῆς ἀπογυμνοῖ τῆς ἀλουργίδος, ὡς μηδὲν αὐτῷ διαφερούσης κατὰ τὴν τῶν θεατῶν αὐτοῦ λύσσαν. Πένθιμον δὲ τοῖς κακοῖς ῥάκος καὶ ὑπερήφανον εἶπε [d] ταύτην, ὅτι οἱ κακοῖς καὶ συμφοραῖς πενθοῦντες μελανειμονοῦσιν ἄνθρωποι (1). τοιοῦτον δὲ καὶ τὸ τῆς πορφύρας ἄνθος καὶ χρῶμα (2). τὸ ὑπερήφανον δηλοῖ καὶ Ὅμηρος τὸν δι' αἵματος πορφύρεον φάσματος θάνατον (3).

Εἰ [b] ΔΕ ΤΑΥΤΑ ΣΟΙ ΚΑΚΟΤΡΓΙΑΣ ΕΙΝΑΙ ΔΟΚΕΙ [c] ΤΟ ΛΕΙΟΝ ΗΜΦΙΕΣΜΕΝΗΣ [d]] Ταῦτα πρὸς τὸν ἀκρατὴν ἀποστρέψας λέγει. ΚΕΡΔΑΛΕΩΤΕΡΑ δὲ, τὰ πανουργότερα, ὡς ἂν εἴποι τις, καὶ δολερώτερα (εἴρηται ἀπὸ τῆς ἀλώπεκος, κερδοῦς [e] ὅπερ πως κεκλημένης) ὡς καὶ τὰ ὑποκείμενα δολίως βεβουλευμένα τοῦ Ἀποστάτου, καὶ νικῶν [f] ἡμῶς κἂν τούτοις παντοίως μηχανωμένου, καὶ τὰ θαυμαζόμενα παρ' ἡμῖν ἔν τε θείοις δόγμασί τε καὶ θαύμασι καὶ ταῖς λοιπαῖς σεμνοπρεπείαις καὶ παραδόσεσι καὶ πολιτείαις. Ἔσπευδε γὰρ μηδὲ ταῦτα ἀκακούργητα μένειν ἐᾶν, εἰ μὴ παρεφθάσασα [g] ἡ δίκη κατέλυσε

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] B. p. 100 B. — C. p. 136 D. — M. p. 67.

[b] B. p. 101 B. — C. p. 138, 5. — M. p. 68, 5. — Cod. p. 271, 2.

[c] Coisl. κακ. οἴμαι δοκ.

[d] Id. ἠμφιεσμένος.

[e] Supra, p. 88.

[f] Coisl. Ἀποστ. νικ.

[g] Man. 373, φεφθάσα.

(1) Théophylacte Simocatta [a], dans le discours qu'il suppose adressé par Tibère à Maurice, a tiré un pareil argument de la couleur noire et foncée de la pourpre; et il est assez vraisemblable qu'il se souvenoit de ce passage de S. Grégoire : νόμιζε τὴν πορφύραν, τῷ φιλόσοφος εἶναι, εὐπλείς τι ῥάκος ἀμπέχεσθαι.... Συγγνὸν τὸ τῆς ἀλουργίδος ἄνθος ἔοικε μοι δοκεῖ τοῖς βασιλεῦσι παρεγγυᾶν μετεμπαθεῖν ἐπὶ τοῖς εὐφραγίαις, ἐὰν μὴ πειχαίνεσθαι καὶ φρυάττεσθαι τῇ τιμῇ ταύτῃ τῆς μοναρχίας σολῇ. Au reste, il semble que Julien, s'il eût vécu quand S. Grégoire lui adressoit sans danger ces paroles hardies, auroit eu peu à profiter des réflexions philosophiques de l'orateur sur la pourpre et sa tristesse; il avoit trouvé en lui-même assez de stoïcisme pour mépriser ces vanités. Ammien [b] nous apprend qu'après la cérémonie où Constance le revêtit de la pourpre des Césars, on l'entendit qui répétoit tout bas le vers d'Homère [c]:

Ἕλλαβε πορφύρεος θάνατος καὶ μοῖρα κραταιή.

La pourpre lui sembloit un présage funeste, un symbole de mort.

(2) Il donne χρῶμα comme synonyme et glose de ἄνθος. Le scholiaste des Héroïques de Philostrate [d] explique de même τὸ τῆς πορφύρας ἄνθος par τὸ χρῶμα. A ce que j'ai remarqué sur cet endroit, ajoutez les observations de M. Jacobs [e] et de M. Coray [f], particulièrement celles de Cuper [g]. Le scholiaste de Lucien [h] peut encore être cité : τῆς πορφυρεῦσι] τῆς τὰς πορφύρας ἀνάγουσιν ὧν τὸ πορφυροῦν ἄνθος. S. Basile [i] est formel dans ce passage élégant : οἱ δεύσοπαοὶ, παρασκευάσαντες πρέπον θεατρικαῖς πολλὰ ἢ τινα ἂν ἢ τὰ διεξόμενα τὴν βαφὴν, οὔτε τὸ ἄνθος ἐπαίρουσιν, οὔτε ἀλουργὸν, οὔτε τὶ τῶν ἄλλων.

(3) J'ai cité tout-à-l'heure tout le vers d'Homère auquel Basile fait allusion. Eunape [k], racontant la fin tragique d'Ablabius, ἀπὸ τῆς ἀλουργίδος ἐπῆγον αὐτῷ τὸν πορφύρεον θάνατον : où l'on pourra voir ce que j'ai remarqué [l]; j'y renvoie, entre autres auteurs, à M. Jacobs, sur les Analectes, tom. I, p. 148; mais il faut lire, tom. X.

[a] Hist. I, c. 1, p. 10 B.

[b] Amm. Marcell. XV, c. VIII.

[c] H. E. 85.

[d] Pag. 382.

[e] Anal. t. VIII, p. 29.

[f] Ad. Plutarch. t. IV, p. 333.

[g] Observ. III, c. VIII.

[h] Toxar. 5. 18.

[i] Homil. ad Juven. p. 20, edit. Fremion.

[k] Pag. 46, Commel.

[l] Pag. 221, 576.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

τὸν ἀνόσιον ἀσκαῖς βουλαῖς καὶ δολιόστοιον ὀν Περσεύς. Ἐδείχθη γὰρ ἄν, φησὶ [a], τίνα μὲν ἀνθρώπων, ὑπὲρ [b] τὰ ἐσκαμμένα (1) ἐπαιρομένων, τῆς ἀρετῆς ἄλματα, τίνα δὲ πιθήκων μιμήματα.

[a] B. p. 102 B. — C. p. 139 B. — M. p. 69.

[b] Man. 573, αὐθρ. & ὑπέρ.

ΙΝ' Ο [c] ΦΗΣΙ ΠΛΑΤΩΝ] Τί φησι (2) καὶ περὶ τίνος; Περὶ τῆς ὀν λόγοις αὐτῷ πλασθείσης [d] καὶ σκιαγραφηθείσης πόλεως· τί οὖν φησι; Ἵνα ἴδωμεν κινουμένην ὀν ἔργοις αὐτοῖς καὶ τὴν τούτων τῆς κακίας ἐπίδοσιν· ἀλλ', ὥσπερ οὐχ ἡ Πλατωνικὴ (3), οὐδὲ τούτου εὖ ποιοῦσα τοῖς σοφίσμασι δέδεικται πώποτε. Πλὴν ὁ θεσπέσιος ὗτος ἀνὴρ θεωρεῖ τε καὶ ἀντεξετάζει τῶν ἡμετέρων τὰ τῆς φιλοσοφίας δόγματά τε καὶ σκάμματα τοῖς σοφίσμασιν ἑστῶτα καὶ μέχει καὶ τήμερον φαινόμενα καὶ φθεγγόμενα, τῶν δὲ τὴν ἀσυπόστατον ἐξελέγχει καὶ ἀνόητον φλυαρίαν, τὴν μήτε γεγενημένην, μήτ' οὖν καὶ ὀν σκιαῖς [e] καὶ κενολογίαις παραβεβλῆσθαι δεδυνημένην, πολὺ ἔχουσαν τὸ αἰσχρὸν μετὰ τῆς ἀσεβείας, καὶ μετὰ τοῦ ἀσθενοῦς τὸ γελοῖον, καί γε τῶν ἠθῶν τὸ λίαν ἀνάγωγον καὶ κατεφθαρμένον.

[c] Man. Coisl. πλατωνικῆς.

ΚΑΛΟΝ [f] ΠΡΟΣΑΔΕΣΘΑΙ ΤΗΝ ΗΣΙΟΔΟΥ ΘΕΟΓΟΝΙΑΝ] Μετὰ τὰ Ἔργα καὶ Ἡμέρας καὶ τὴν λεγομένην Ἀσπίδα, ποιημάτιόν τί ἐστι καὶ ἡ μνημονευομένη αὕτη Θεογονία, θεῶν γένεσιν καὶ ὀνομάτων κλήσεις καταλεγομένη, ὀν οἷς τῶν μυθευομένων θεῶν πᾶσα ἡ θεολογία καὶ τὰ σοφιστικὰ καὶ ἠθικὰ φέρεται· καὶ ὀν ταῖς Ὁμήρου ῥαψῳδίαις ὁμοίως· ἃ καὶ παισὶ καὶ τοῖς ἄρτι παιδείας γευομένοις [g] δῆλα. Τούτοις οὖν παραθεθεικὼς ὁ ἡμέτερος οὗτος θεολόγος, ὁ μόνον τὸ θεωρητικὸν ἡμῶν καὶ θεολογικὸν τῆς φιλοσοφίας, ἀλλὰ καὶ τὸ σοφιστικόν τε καὶ ἠθικόν, ἐλέγξας, κατὰ σύγκρισιν, τὴν ἑλληνικὴν ἅπασαν ματαιότητα, ἐδείξεν οὐδ' ἐγγὺς τῶν ἡμετέρων, πολλοῦ γε καὶ δεῖ, τὰ τῶν Ἑλλήνων φαντάσματα· καί τοι γε φάσκων [h] « Πῶς ταῦτα τῶν ἡμε-

[f] B. p. 103 D. — C. p. 141 B. — M. p. 71.

[g] Coisl. γυμ. παιδ.

[h] B. p. 108 C. — C. p. 140 B. — M. p. 78.

(1) Marinus, au commencement de sa Vie de Proclus, dit que s'il n'eût consulté que la foiblesse de ses talens, il auroit pris le sage parti ἡσυχίαν ἄγειν ἢ μὴ, τὸ λεγόμενον, ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα ἅλλεσθαι, où l'on fera bien de consulter les notes des interprètes. Dans mon édition, *Proclus*, le premier mot de la note, est une faute d'impression; il faut écrire *Pollux*.

(2) Il fait allusion à une pensée de Socrate vers le commencement du Timée: Ἀκούοιτ' ἂν ἤδη τὰ μετὰ ταῦτα περὶ τῆς πολιτείας ἣν διήλθομεν, οἵαν τε θεὸς αὐτὴν πεποιηκὼς τυγχάνω. Περιποιεῖ δὲ δὴ πάνυ μοι πιθανὸν τὸ πάθος, οἷον εἴ τις ζῶα καλά που θεασάμενος, εἴτε ὑπὸ χειρὸς εἰργασμένα, εἴτε καὶ ζῶντα ἀληθινῶς, ἡσυχάσειν δὲ ἄγοντα, εἰς ἐπιθυμίαν ἀφίκοιτο θεάσασθαι κινούμενά τε αὐτὰ & .... Τούτων & ἐγὼ πάσχω θεὸς τὴν πόλιν ἣν διήλθομεν.

(3) La leçon du man. 573 est πλάνη: dans celui de Coislin, on lit en abréviation, πλ^α. Je n'ai pas douté qu'il ne fallût lire Πλατωνικὴ, et je l'ai mis hardiment dans le texte.

Digitized by Google

τέρων ἐρωτᾷς, οἷς ὅρος μὲν φαίνεται, καὶ τὰ ἑξῆς, ὅσα, ὡς ἐκ συνθήκης μέχει τέλους καταλέγων, ἀσύγκειται δείκνυσι τὴν μέτρα καὶ πανὸς αὐτῶν λόγου κρείττω.

NOTICE des Scholies de Basile.

SCHOLIES DE BASILE

SUR LE SECOND DISCOURS DE S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE CONTRE L'EMPEREUR JULIEN.

Εἰς [a] τὸν κατὰ Ἰουλιανὸν Στηλιτευτικῶν δεύτερον.

[a] Cod. p. 272.

ΟΥΤΟΣ [b] ΜΕΝ ΔΗ ΤΩΝ ΕΜΩΝ ΛΟΓΩΝ Ο ΠΡΩΤΟΣ ΑΕΘΛΟΣ ΕΚΤΕΤΕΛΕΣΤΑΙ] Εἴληπται τὸ προοίμιον ἐξ Ὁμήρου τῆς Ὀδυσσείας (1). Ὀδυσσεὺς γὰρ ὁ τοῦ Λαέρτου, μετὰ τὴν ἐπὶ Ἴλιον στρατείαν, ὑποστρέφων οἴκαδε, κινδύνοις πλείστοις τε ἄλλοις ὡμιληκώς, τέλος καὶ ναυαγίῳ τήν τε ναῦν καὶ τὰ ὑπάρχοντα ἀπολωλεκώς, εἰς τὸν οἶκον πτωχεύων καὶ μὴ γνωριζόμενος ἧκε, μνηστῆρας τῆς γυναικὸς οὐκ ὀλίγους καταλαβὼν τὰ ἑαυτοῦ κατεσθίοντας, οὐ μόνον δὲ, ἀλλὰ καὶ αὐτὸν ὡς πτωχὸν ἐπιχειρομοῦντας καὶ ἐνυβρίζοντας εἶχεν. Ἐπεὶ δὲ Πηνελόπη [c] τόξον τε καὶ πελέκεις προβεβλημένη, ὧν οἷς ποτὲ Ὀδυσσεὺς τὴν ἐκβόλον ἀσκούμενος τέχνην, τὰ βέλη πρὸς τὸν σκοπὸν ἥφιει, προφάσει πλανῶσα τὸν νοῦν αὐτῶν καὶ παῖς ἐλπίσιν ἐπαίρουσα, ἀμφοῖν ἔφη κοσμίως ἐπιφανεῖσα, ὡς « Εἴ τις ὑμῶν τουτὶ τὸ τόξον ἐντείνειε, καὶ διὰ τῆς τ' πελέκεων ὀπῆς τὸ βέλος ἰθύνειε, τούτῳ εἰς γάμον ἑφέψομαι συνάφθεῖσα. » Οἱ δὲ μετὰ τὴν πεῖραν ἀπεῖπον ἀποκνοῦντες εἶπα [d] Ὀδυσσεὺς τοῦτο, καίτοι [e] πολλῶν ἀπειρηκότων, λαμβάνει [f], καὶ τείνει θᾶττον, καὶ βάλλει,

[b] B. p. 109. — C. p. 147 A. — M. p. 80.

[c] Odyss. XXI. init.

[d] Coisl. εἶτ' Ὀδ.

[e] Coisl. καίπερ.

[f] Coisl. λαμβάνει.

(1) C'est au commencement du livre XXII, lorsque Ulysse dit aux prétendans:
Οὗτος μὲν δὴ ἄεθλος ἀάατος ἐκτετέλεσται·
Νῦν αὖτε σκοπὸν ἄλλον, ὃν οὔπω τις βάλεν ἀνὴρ,
Βάλλομαι, εἴ κε τύχοιμι.

NOTICE des Scholies de Basile.

καὶ τοῦ ὑποπτοῦ μάλα τυγχάνει· ἔπειτα ταυτὶ τὸ ἔπος εἰπὼν, κατὰ τοῦ πρώτου τῆς μανιήρων Ἀντινόου, ἀνδρὸς τιμαγνωμονικοῦ καὶ βιαίου, εὐθύνας βάλλει καὶ καταβάλλει· οὕτω δὲ καὶ τοὺς ὑβριστὰς ἐφεξῆς ἐπεξέρχεται τῆς μανιήρων, καὶ τὴν γυναῖκα καὶ τὸν οἶκον ἐλευθερώσας ἀπειλήφει. Τοῦτο δὴ τὸ ἔπος καλακολλῶν ὁ μέγας Γρηγόριος, ἔστι δ' οἷς καὶ παρῳδῶν, εὐσφόρως κέχρηται· καὶ τὸν [a] πρῶτον κατὰ τοῦ παλαμναίου καὶ τῆς ἀσεβῶν δινηνεκέναι ἄεθλον ἔφη, καὶ ἐπὶ τὸν δεύτερον τουτονὶ κεχωρηκέναι, καὶ τὰ θεῖα τῆς δίκης δείκνυσι βέλη, οἷς τῆς δυσσεβῶν τὸ πᾶν σύλλαγμα κατετοξεύθη, καὶ μετ' ἠχοῦ τούτων ἀπώλετο τὸ μνημόσυνον [b].

[a] Coisl. τὸ.

[b] Psalm. IX, 6.

ΤΑ [c] ΔΙΚΑΙΑ ΤΟΥ ΘΕΟΥ ΣΤΑΘΜΙΑ, ΚΑΙ ΟΙΣ ΑΝΤΙΤΑΛΑΝΤΕΤΕΤΑΙ ΠΟΝΗΡΙΑ] Τουτέστι, τοῖς εἰρημένοις ὑφ' ἡμῶν, φησὶ, κατὰ τοῦ τυράννου καὶ τῆς δυσσεβῶν ἐπὶ τοῖς τετολμημένοις αὐτοῖς κατὰ τῆς εὐσεβῶν [d], εὐσεβίθημι καλαλέγων καὶ τὰ τοῦ Θεοῦ πάλαιπά τε καὶ στάθμια (1), οἷσι τούτοις παλάντοις ἀντισταθμῶται καὶ ἀντιτίθεται πονηρία. Τίνα δὲ ταῦτά ἐστι τὰ τοῖς ἀσεβέσιν ἀντιμετρούμενα καὶ ἀποδιδόμενα; τὰς ἐνδίκους φησὶ νόσους (2), καὶ τὰ ἑξῆς τῆς δεινῶν εἰ συμβέβηκε τοῖς τολμηταῖς τῆς τοιούτων, τὰς ὑπαρ [e] συμφορὰς καὶ ποινὰς, καὶ τὰς

[c] Greg. statim infra.

[d] Coisl. ἀσεβῶν.

[e] Cod. p. 272, 2.

(1) Les éditions ont σταθμία. L'accent de ces diminutifs est sujet à varier. Ainsi plus haut [a] il y a eu variété entre ῥίζιον et ῥιζίον.

[a] Pag. 96.

(2) Le saint s'exprime ainsi : νόσους μὲν τοῦ ἀσεβῶν ἐνδίκους καὶ ῥήξεις καὶ ἀφανεῖς. Je crois que c'est à νόσους, et sur-tout à ῥήξεις, qu'il faut rapporter la scholie de Montagu, Ἀρειανῶν δηλονότι, qui a été, ce me semble, mal placée plus haut, aux mots συμφορὰν ἐπιπόθητον εἰλέφ. On sait qu'Arius mourut d'une rupture subite des intestins. Voici comme Basile raconte cet événement ; c'est dans une scholie sur ces mots du saint [b] : « μέμνησθε γὰρ τῆς ἀποστολικῆς ἐκείνης εὐχῆς τὴν ἀρχηγὸν τῆς ἀσεβείας (Arius) καταλύσειν ἐν τόποις ἀξίοις τοῦ τῆς γλώσσης ἀμαρτήματος. » — Ἄρειος γὰρ, dit Basile [c], δ' ὄχλου γενομένου Κωνσταντίνῳ τῷ βασιλεῖ τῷ εὐσεβεστάτῳ, ἤπειγε δ' αὐτὸν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ εἰς κοινωνίαν δέχεσθαι τῶν, ὑποκρινόμενος εὐσεβεῖν· ὁ δὲ τῇ τοῦ βασιλέως αἰτήσει πεισθεὶς γενομένῳ, Θεῷ τὴν κρίσιν δ' εὐχῆς ἀνατίθησιν. Ἔλεγε ἡ κοιλία· εὐθέως ὁ δυσσεβὴς· εἶχε λοιπὸν τῆς ὁδοῦ, ἐν τῷ ἱερῷ εἰσεπήγνυκτο ἤδη· ἀντίκρυ θερμότερον τῆς εὐχῆς ὁ ἀρχιερεύς· τί οὖν τὸ ἑξῆς; τὸν μὲν ἀφεδρῶν εἶχε, τὰ δὲ κατέρρει τοῦ κατάγχοντος τῇ κόπρῳ συνεκκενούμενα, ἡ δὲ δύσπνοος ἐ μᾶλλον ἢ δύσφημος ἀπέπνεε ἀναφυσηθεῖσα τόνον ψυχὴ, ὡς κοπρῶνι καὶ ὡς βεβήλοις τόποις τὴν παμβέβηλον καὶ μυσαρὰν αὐτοῦ δόγματα καὶ βλασφημίας συναπορρήξασα ζωήν. Le saint, dans un autre discours [d], s'exprime ainsi sur Arius : Ταύτης τῆς λύσσης πρῶτος μὲν Ἄρειος ὁ τῆς μανίας ἐπώνυμος, ὃς δὲ δίκην ἔδωκεν ἀκολάστου γλώσσης, τὴν ἐν βεβήλοις τόποις καταλύσειν, εὐχῆς ἔργον ἐ νόσον γενόμενος, δὲ τὴν ἐνέδρα [e] ῥῆξιν ὑπόσας, ἐν ἴσῃ φεσσοδοσίᾳ τοῦ Λόγου : et Basile fait cette remarque [f] Ὀχλουμένου γὰρ, φησὶ, τοῦ βασιλέως ὑπὸ Ἀρείου, ὡς ἄρα καὶ εὐλόγως ὑπὸ τοῦ Ἀλεξανδρείας Ἀλεξάνδρου ἐξεβέβλητο, κελεύσαι καὶ αὖθις ἐπὶ συνόδου ἀπολογησόμενον φεσσοδεχθῆναι· ὀκνοῦντος δὲ τῆς κοιλίας, Ἀλέξανδρος μὲν φησὶ Θεὸν ἤρατο τῆς χάριτος, ὁ δὲ ἤδον καὶ ἤδη καλεῖσθαι μέλλων, ἐν τῷ τοῦ ἀφεδρεῶνος ἀγωνίαν εἰσεπλάσθη, ἅμα σπυράλεις καὶ

[b] Orat. 27, p. 464 C. ed. Bill.

[c] Man. 573, p. 195, 2.

[d] Or. 21, p. 380 C.

[e] Cf. Orat. 23, p. 415 A.

[f] Man. 573, p. 55, 1.

Digitized by Google

δι' ὀνειράτων ἐπιστεις τε καὶ παιδεύσεις καὶ μάστιγας· καὶ τοιαύτας γὰρ οὐ καθ' ὕπαρ μόνον καὶ [a] ἐγρηγορότες αἰκίσεις ἐδέξαιο.

ΟΥΔ' [b] ΑΥΤΟΜΑΤΩ ΤΙΝΙ ΦΟΡΑ] Οὕτω γὰρ Ἑλλήνων τινὲς ἐδόξαζον, Προνοίᾳ ἀπιμάσαντες καὶ τὸ αὐτόματον δογματίσαντες, τῇ ἀλόγῳ τύχῃ διδόντες τὸ πᾶν. Οὐκοῦν, φησὶ, αὐτομάτως ταῦτα τοῖς κατὰ χειρίαν ὅτω λυτήσασι συμβεβήκει, ἀλλ' ὀργῆς καὶ ἀγανακτήσεως [c] Θεοῦ ταῦτα γνωρίσματα· οὐδὲ γὰρ τοῖς τυχοῦσιν Ἑλλήνων, οὐδὲ τῶ ἐπιεικεστέρων τισὶν, ἀλλὰ τοῖς εὐσεβεῖσι μᾶλλον, καὶ ὅτως σκμαινεῖαν ὡς καὶ σαρκῶν ἅψασθαι ἀνθρωπίνων.

ΕΠΙΘΕΙΑΖΩΝ [d] ΑΝΘΕΝ ΕΚ ΤΩΝ ΠΑΡ' ΑΥΤΟΙΣ ΒΙΒΛΩΝ] Μεμηχάνηται γὰρ αὐτῷ καὶ τοῦτο, ὡς ἐξ Ἑβραϊκῶν ἀποκρύφων καὶ θείων βιβλων εὕρεσι προφητευθεῖσαν (1) κατὰ τόνδε τὸν κανεὼν τὴν αὐτῶν πρὸς τὴν Ἱερουσαλὴμ γενήσεσθαι ἀνάκλησιν, καὶ τὸν ναὸν ἀναδείμασθαι. Σχήματι δὲ, ἀλλ' οὐκ ἀληθείᾳ, τῆς πρὸς αὐτοὺς [e] εὐνοίας, ἐπινοίᾳ δὲ μᾶλλον τῇ καθ' ἡμῶν, ταῦτα εἰσηγεῖτο, πειρώμενος δεῖξαι ψευδῆ τὰ ἡμέτερα καὶ Χριστοῦ περὶ [f] ταύτης προφητευθέντα, καὶ ἅμα τὴν σκείνων καθ' ἡμῶν μανίαν ἐγείρας φιλονεικῶν, καὶ πόλεμον ἑκατέρωθεν ῥῆσαι διπλοῦν, ὡς ἂν πανταχόθεν βαλλοίμεθα.

ΩΣ [g] Δ' ΥΠ' ΑΡΙΑΣ ΑΛΙΑΛΠΟΣ] Σημειωτέον ὡς παρεμβόδιον καὶ φεικτὸν τοῦτο καὶ θείας ὡς ἀληθῶς ὀργῆς ἅμα καὶ δυνατείας τὸ τεραστούργημα, εἰς κατάπληξιν μὲν ἀσεβῶν, τῶ εὐσεβούντων δὲ πρὸς ἀσφάλειαν.

Ο [h] ΔΕ ΑΠΑΝΤΕΣ ΚΑΙ ΛΕΓΟΥΣΙ ΚΑΙ ΠΙΣΤΕΥΟΥΣΙ] Καὶ τοῦτο σημειωτέον, ὃ καὶ τοῦ προκειμένου φοβερώτερον ὂν καὶ πρὸς πίστιν ἔφησε βεβαιότερον, ὡς ὑπὸ πάντων καὶ λεγόμενον καὶ πιστευόμενον.

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] Man. 573, μόνον ἀλλὰ Ω.

[b] B. p. 110 C. — C. p. 148 C. — M. p. 81.

[c] Coisl. ἀνακτήσεως.

[d] B. p. 111 B. — C. p. 149 B. — M. p. 82.

[e] Man. 573, αὐτῶν.

[f] Coisl. καὶ περί.

[g] Greg. parle infra.

[h] Greg. fin ibid. — Man. 573, οἱ δὲ.

τῶν ἐγκάτων αἰσχρῶς ἀποκειρῶν, τὸν βίβλον ὡ βιβλίοις ὀκεῖθεν ἀποφυσήσας ψυχήν. Dans les passages de Basile, le nom d'Alexandre est employé de manière à jeter dans l'erreur les lecteurs qui ne connoitroient pas bien l'histoire ecclésiastique de cette époque. Quand il dit que Constantin, tourmenté par les importunités d'Arius, et dupe de son hypocrisie, sollicita Alexandre de l'admettre dans sa communion, c'est d'Alexandre évêque de Constantinople qu'il est question. Plus bas, Basile rapporte qu'Arius ayant représenté qu'il avoit été injustement banni de l'église par Alexandre, évêque d'Alexandrie, l'empereur ordonna qu'il seroit admis à se justifier devant le synode, et qu'Alexandre éleva les mains vers Dieu, &c. L'Alexandre en prière n'est point l'évêque d'Alexandrie, mais celui de Constantinople.

(1) Le scholiaste de Montagu finit sa note par cette observation utile : Ἐπὶ τούτου τοῦ σημαινομένου ὁ παρὰ τῷ Συγγραφεῖ τὸ ἐπθειάζειν εὑρέθη. Effectivement on lit dans Thucydide [a], qu'il désigne ici par le nom de ὁ Συγγραφεύς, l'*Historien* par excellence, une phrase assez analogue : Κηρύκων περὶ μυστικῶν, δι' ἅπερ ἔφυγε (Alcibiade) μαρτυρουμένων καὶ ἐπθειαζόντων μὴ κατάγειν.

[a] VIII, 53.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

Ο [a] ΔΕ ΚΑΙ ΕΤΙ ΤΟΥΤΩΝ ΠΑΡΑΔΟΞΟΤΕΡΟΝ ΚΑΙ ΠΕΡΙΦΑΝΕΣΤΕΡΟΝ, ΕΣΤΗ ΦΩΣ ΕΝ ΟΥΡΑΝΩ] Ἱστορῆται πολλοῖς ἑτέροις (1) καὶ τοῦτο, τῶν δυσσεβῶν Ἑβραίων καὶ Ἑλλήνων ἐπιλεῦον τὸ δύσφημον. Ἔφη οὖν τὸν Σταυρὸν περιγράφον τὸ φῶς κύκλῳ, ἤτοι διαγράφον τὸν Σταυρὸν καὶ διατυποῦν [b] ἢ καὶ περιφανοῦν καὶ κύκλῳ φωτοειδεῖ τὸν τίμιον καὶ καλάτερον περιλαμβάνον Σταυρόν. « Τὸ πρότερον ὑπὸ τῶν ἀθέων » ἐπὶ γῆς ἀτιμαζόμενον » σημεῖον (2), τὸ τεθραυμένον σχῆμα· « ὄνομα » δέ· ποῖον ; ὁ σταυρός. Ἐπεὶ οὖν τοῖς νικῶσιν ἔθος κατὰ τῶν ἡττωμένων ἐχθρῶν τρόπαιον, ὡς σύμβολον νίκης, ἱστάναι, καὶ Χριστῷ τῷ θεῷ ἡμῶν κατὰ τῶν ἀσεβούντων τοῦτο γένεται, θειότερόν τε καὶ παντὸς τροπαίου περιφανέστερον, ὕψιστον τρόπαιον καὶ σεβασμιώτερον.

[a] B. p. 112 A. — C. p. 150 B. — M. p. 83.

[b] Coisl. διατυπούμενον.

Καὶ [c] ΤΩΝ ΟΥΡΑΝΙΩΝ ΚΑΤΑΨΕΥΔΟΜΕΝΟΣ] Ἐκβάλλει τὰς γενέσεις, καὶ ἀθετεῖ αὐτῶν, ὡς ψευδομένων, τὸ μάταιον, τῇ τῶν ἀστέρων φορᾷ καὶ κινήσει ἀναπτέντων [d] καὶ πλεκόντων τὰ συμβαίνοντα, καὶ διασύρει τὴν πλάνην αὐτῶν τε καὶ τῶν αὐτῷ τιμωμένων ἀστρολόγων καὶ μάντεων.

[c] B. p. 112 B. — C. p. 15 C. — M. p. 84.

[d] Cod. p. 273, 1.

ΛΕΓΕ [e] ΜΟΙ ΚΑΙ ΣΥ ΤΟΥΣ ΣΟΥΣ ΑΣΤΕΡΑΣ] Ἀριάδνη (3) καὶ

[e] Greg. ibid.

(1) Le fait est rapporté par Théodoret [a]: Ὤφθη ἐν τῷ ἱερῷ ὁ σωτηρίου σταυρὸν τὸ χρῆμα φωτοειδές.

[a] Hist. Eccl. III, 20.

(2) Le man. 573, au lieu de σημεῖον, porte l'abréviation ⁞, que j'ai déjà indiquée plus haut. [b] Cette abréviation peut aussi signifier σημείωσαι ou σημειωτέον [c], et je préfererois presque ici l'interpréter par σημειωτέον. Au paragraphe antépénultième, le mot σημειωτέον, qui est je crois la vraie leçon, est représenté dans les deux manuscrits par cette abréviation ⁞.

[b] Pag. 68.

[c] Bast. Comment. Palæogr. p. 389.

(3) Le texte du saint ajoute, ce qui est nécessaire pour l'intelligence de la scholie : τὸν Ἀριάδνης στέφανον καὶ τὸν Βερενίκης πλόκαμον κ. τ. λ. Le scholiaste des poésies de S. Grégoire, dans le manuscrit du docteur Clarke [d], n'apprend rien de particulier sur l'origine de ces deux constellations ; je le citerai toutefois pour corriger son texte : Λέγουσι Ἀριάδνης μὲν στέφανον καὶ Βερενίκης πλόκαμον, τοιαῦτά τινα παραληρήσαντες. Ἀριάδνη, ὥς φασιν, θυγατὴρ Μίνωος [e] ὑπῆρχεν τοῦ Κρητῶν βασιλέως· αὕτη ἠράσθη Θησέως, τοῦ Ἀθηνῶν (peut-être Ἀθηναίων) βασιλέως, ἐλθόντος ἐπ' ἀναιρέσει [f] τοῦ Μινωταύρου [g]. Ἐκ τοῦ ὧν Θησέως ἔλαβεν αὐτὴν ὁ Διόνυσος, καὶ ἀπήγαγεν αὐτὴν εἰς τὴν Νάξον [i], καὶ συνεμίγη αὐτῇ, καὶ τοῦς ἡμῶν αὐτῆς στέφανον εἰς τὸν ἱερῶν δι' ἀστέρων ὑποζωγράφησεν. Ἡ δὲ τοῦ πλοκάμου Βερενίκης ἐστὶ αὕτη γύνη (je lis : Βερενίκης ἐστὶν αὕτη, sous-entendu ἱστορία. Γέγονε) γυνὴ τοῦ [i] ἐν Ἀλεξανδρείᾳ Πτολεμαίου. Τοῦ οὖν ἀνδρὸς αὐτῆς ὄντος ἐν πολέμοις, ὤξατο ὅτι, εἰ ὑποστρέψει ἀστρωτος, τοῦ πλοκάμου ἀποκείρασα τοῦ ἑαυτῆς ἐν τῷ ἀναθήσει. Κόμων οὖν ἀστρονόμος τις καὶ τρος . . . καὶ αὐτῆς ἔφη ὑπὸ τοῦ θεοῦ ὑποζωγράφεσθαι αὐτὸν ἐν τῷ ἱερῷ δι' ἀστέρων ποιητικοειδῶς. Je propose de remplir ainsi les lacunes : ἐν τῷ ἱερῷ ἀναθήσει. Κόμων οὖν γέγονεν ἀστρονόμος τὸ, καὶ θεὸς πολλακίσας αὐτῆς ἔφη — Nonnus [k] justifiera ces restitutions ; on peut le consulter ; et, si son autorité ne paroissoit pas assez grande pour faire ainsi de Conon un astronome galant et courtisan, j'y pourrois joindre celle de Callimaque, de Théon, d'Achilles Tatius, d'Hésychius et d'Hygin, dont Valckenaer a recueilli les passages,

[d] Catal. Gaisford, p. 43.

[e] Edit. μίνως.

[f] Ed. ἐπαναιρέσει.

[g] Ed. μινοταυρῳ.

[h] Ed. ἀνάξω.

[i] Ed. τῆς.

[k] Hist. Syn. II, 1.

Digitized by Google

Βερονίκη [a], γυναῖκες θνηταὶ, ὧν τῆς μὲν, τῇ τῆς πλάνης αὐτονομίᾳ, στέφανον, τῆς δὲ πλόκαμον κατηστερίσθαι φασὶ, καὶ τοὺς ἀστέρας ἐν οὐρανῷ καταψευδόμενοι συντιθέασιν ἐπιδεικνύντες, κἀντεῦθέν τε σχηματίζοντες καὶ ἐκεῖθεν τοὺς πρὶν ἢ ταύτας γεννηθῆναι ἐν οὐρανῷ τὴν ἵδρυσιν ἐσχηκότας.

ΚΑΙ [b] ΤΟΝ ΑΣΕΛΓΗ ΚΥΚΝΟΝ] ᾧτινι φασὶν ὁμοιωθεὶς ὁ Ζεὺς, τῇ Λήδᾳ συνελθὼν, ὄρνιθος τρόπον ᾠὸν ἐγκυμονεῖ, ἐξ οὗ Ἑλένη μυθεύεται γεννηθῆναι, ἡ Κάστορος ἀδελφὴ καὶ Πολυδεύκους. ΤΑΥΡΟΝ δὲ ΥΒΡΙΣΤΗΝ τὸν αὐτὸν Δία καλεῖ, εἰς ὃν μεταμορφωθεὶς τὴν Εὐρώπην ἁρπάσας φθείρει. ΟΦΙΟΥΧΟΣ δὲ, φερωνύμως ὄφιν κατέχων ἄνθρωπος, κατὰ τὸν βόρειον πόλον ἐστήρικται. ΑΙΓΟΚΕΡΩΣ δὲ κατὰ τὸν νότιον ὁμοίως· ὁ δὲ ΛΕΩΝ ἐχόμενος [c] καρκίνου καὶ τοῦ θερινοῦ τροπικοῦ· οὕστινας, φησὶ, τούτους λόγοις ἀπατηλοῖς συντεθεικότες καὶ ὀνομάσαντες, τοὺς μὲν θεοῦς, τοὺς δὲ ἀστέρας ἐπλάσαντο· ὅμως, φησὶν, ἐκ τῶν οὐρανίων ἔχω κἀγὼ ἀστέρας, ἀλλ' οὐ θεοὺς, αὐτὸ τοῦτο ὅπερ εἰσὶ καλῶν, ἀλλ' οὐ μεθιστῶν τὴν προσηγορίαν, ὅτι μηδὲ τὴν οὐσίαν· ἔχω οὖν ἀστέρας σημαντικοὺς, τὸν μὲν Χριστοῦ παρουσίας, τὸν δὲ στέφανον αὐτοῦ νίκης καὶ τροπαίου, συμπαθοῦντας [d] τοῖς ἡμετέροις κατὰ τὴν μεγάλην τοῦ παντὸς ἁρμονίαν τε καὶ οἰκείωσιν· ὠκείωται γάρ πως ἁρμοττόμενον τὸ πᾶν τῷ παντὶ, καὶ συγγενές ἐστι καὶ προσήγορον· διὸ καὶ φῶς [e] τῷ φωτὶ προλάμπει Χριστῷ, καὶ τῷ νικητῇ τὸ τοῦ τροπαίου συνεκλάμπει στεφάνωμα.

ΕΠΙΔΕΙΞΑΤΩΣΑΝ [f] ΕΤΙ ΚΑΙ ΝΥΝ ΤΑΣ ΕΣΘΗΤΑΣ] Σημειωτέον ὅτι καὶ ἐπὶ τὰς ἐσθῆτας καὶ τὰ ἱμάτια αὐτῶν ἄστροις ἐνετετύπωτο τὸ τοῦ Σταυροῦ κατάστικτον σημεῖον, καὶ ὅτι τὸ ὑπέρφυες τοῦτο τερατούργημα οὐκ ἐν βραχέσιν, ὥστε καὶ λανθάνειν, οὐδ' ἐν ἡμετέροις μόνον, ὥστε καὶ παραγράφεσθαι ὡς πλαττόμενον· ἀλλὰ γὰρ κἀν τοῖς ἐναντίοις ἐναργὲς τὸ σημεῖον· οὐ γὰρ ἔφθη τις διηγούμενος ἑτέρῳ, καὶ ἑαυτὸν καθεώρα (1) κατάστερον καὶ παντόθεν ἐσταυρωμένον, πάσης

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Codd.* Βερνίκη.

[b] *Greg. ibid.*

[c] *Man.* 573, ἐχόμενα.

[d] *Man.* 573, συμπαθοῦντα.

[e] *Man.* 573, καὶ φησὶ τῷ φ.

[f] *B. p.* 113, 3. — *C. p.* 151 *B.* — *M. p.* 84.

au commencement de ses belles remarques sur les Fragmens élégiaques de Callimaque [a].

(1) Les deux manuscrits ont ἔφη ; et dans Coislin, il y a ἕτερα, au lieu de ἑτέρῳ, bonne leçon du man. du Roi. J'ai corrigé ἔφη, qui m'a paru fautif et à-peu-près vide de sens. J'ai aussi changé ἑαυτὰ des deux manuscrits en ἑαυτόν. Le sens est: « Et à peine quelqu'un avoit-il achevé » de raconter à un autre cette merveille, » qu'il se voyoit lui-même tout étoilé de ces » croix miraculeuses ; » ou « en même » temps que quelqu'un racontoit, il se » voyoit, » &c. La locution οὐ φθάνω-καὶ a été expliquée, entre autres, par Mark-

[a] *Pag.* 36, *sqq.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ἱερουργικῆς, φησὶ ψηφῖδος καὶ περιέργου ζωγραφίας ποικιλώτερον (1), ἀμπισχόμενον τὸν χιτῶνα (2). Καὶ τὸ θαῦμα μεῖζον πάσης ἀπίστου γνώμης καθέστηκεν, ἀπὸ τοῦ μηδὲ χρόνων παρελκαῖς πιστὰ πλάττεσθαι δοκεῖν, ὡς ἂν τῷ ἀδήλῳ τὸ ὑποστατὸν ἔχειν· ἐξ ὑπογυίου γὰρ γέγραπται (3), καὶ σχεδὸν ἐφ' ᾧ τοῦ καιροῦ πέπρακται, τῆς αὐτῆς [a] ἱσταμένης γενεᾶς, καὶ τῶν [b] αὐτῶν ὁρῶν τε καὶ ἀκοῇ ἐπιθεωμένων τῶν πρόσωπον τὸ περιλόριγμα.

ΔΙΑ [c] ΤΩΝ ΦΟΒΕΡΩΝ (4) ΩΦΕΛΗΘΕΝΤΩΝ] τίνα ὠφέλειαν (5); τὸ μὴ φοβεῖσθαι· διὰ γὰρ τῶν τοιούτων φοβερῶν παῖς ἐκκλησίαις παρεσδεδραμηκότες, καὶ τῷ ἁγίῳ βαπτίσματι ἁγιασθέντες, ὠφέληνο τὸ μὴ δεδοικέναι, πάντος δεῦρο ἔξω γεγενημένοι.

[a] Mss. 753, αὐτῶ
[b] Cod. p. 273, 2.
[c] B. p. 113. C. — C. p. 151 D. — M. p. 85.

[a] Ad Suppl. 1219.
[b] Hippocr. des Eaux, p. 325.
[c] Pag. 273.
[d] P. 77, Comm.

land[a] et le docteur Coray[b], que j'ai déjà cités dans mes Notes sur Eunape[c], à l'occasion de ce passage[d]: ἡ γὰρ ἔφθασεν ἐκεῖνος ἐξ ἀνθρώπων ἀπιών, ἢ ἤ τε θεραπεία φθὰν κατὰ τὴν Ἀλεξανδρείαν ἢ τὸ Σαραπεῖον ἱερὸν διεσκεδάσθη : « Antonin n'eut pas plutôt » quitté ce bas monde, que furent dispersés les ministres des Dieux dans Alexandrie et ceux du Sérapium. »

Les paroles du Père, ὅμου τι γὰρ τοῦτο διηγεῖτό τις — ἢ τὸ θαῦμα εἰώθεσαν, ne laissent pas de doute sur la correction que j'ai faite; car la formule ἐκ ἔφθη τις διηγούμενος — ἢ, est absolument synonyme de ὅμου τι τοῦτο διηγεῖτό τις — ἢ.

(1) Ce miracle des croix qui parurent sur les habits, est rapporté par Socrate[e], Sozomène[f] et Théodoret[g], dont les témoignages réunis ne sont pas fort imposans.

[e] III, 20.
[f] V, 22.
[g] III, 20.
[h] Tom. I, p. 371.

(2) Cet endroit confirme la leçon ἀμπιχόμενον ou ἀμπιεχόμενον, donnée par plusieurs des manuscrits, et qu'il faudroit, je crois, restituer dans le texte du saint.

(3) Cette raison n'est pas aussi forte que Basile le pense. Un récit n'est pas nécessairement fidèle et inattaquable, parce qu'il a été écrit aussitôt après l'événement. N'écrit-on pas de la meilleure foi du monde ce que l'on a cru voir et entendre, quand d'autres témoins, de fort bonne foi eux-mêmes, croient avoir vu et entendu différemment ! Des phénomènes extraordinaires empêchèrent la reconstruction du temple de Jérusalem; cela semble incontestable : mais il semble également incontestable qu'il s'est mêlé beaucoup d'exagération aux récits des historiens.

(4) Il faut absolument ὠφελήθεντες. Les éditions varient sur la leçon de ce passage : je préférerois le texte de Billy.

(5) Je mettrai ici une observation qui pourroit être ailleurs beaucoup mieux placée ; mais il faudroit peut-être attendre l'occasion trop long-temps. Ce mot ὠφέλεια m'a rappelé le composé ψυχωφελής. Ce composé très-connu est défiguré dans une lettre de S. Pierre d'Alexandrie, que le rév. M. Routh a publiée, d'après ma copie, dans ses *Reliquiæ sacræ*[h] : ἄκουσον ψυχοφελῶς ἀποθέγματος. Il y a dans le manuscrit ψυχοφελῶς, et il falloit écrire ψυχωφελῶς. Dans la même lettre, au lieu de ἔνδο θυμοῦ, je vois que le savant éditeur propose ingénieusement ἔνδον θυμῶ : mais le manuscrit porte la bonne leçon ἐνδθέν μου, et je crois bien qu'il n'y avoit pas autrement dans ma copie ; mais peut-être que M. R. aura eu quelque peine à lire mon écriture, qui n'est pas très-bonne. A la fin de la lettre, au lieu de ἐπιστρέφοντα, que j'ai écrit ou voulu écrire, l'édition porte ἐπιστρέφεται.

OI-

Digitized by Google

ΟΙΣΤΡΗΛΑΤΟΥΜΕΝΟΣ [a]] ὡς ἐν οἴστρῳ ἐλαυνόμενος. Οἶστρος (1) δὲ ζωΰφιόν τί ἐστιν ὑπόπτερον, βουσὶν ἐφιπτάμενον, καὶ κέντρῳ δεινῷ πλῆττον, ὡς ἐλαύνεσθαι, καὶ πρὸς ὄρη καὶ λίμνας καὶ ποταμοὺς σφᾶς αὐτὰς ἐπαφιέναι. Οὕτως οὖν καὶ αὐτὸς ἐλαυνόμενος, ἐδόκει κατὰ τὸν νοῦν καὶ τὴν βουλὴν αὐτοῦ καὶ τὰ τῶν χριστιανῶν ἔχειν, οἷς ἤδη κατείργαστο, καὶ τὸ πᾶν θελήσαντι αὐτῷ μόνον ἀλωτὸν εἶναι ἐπίστευεν.

ΚΑΙ [b] ΟΥΔΕ ΕΚΕΙΝΟ ΣΥΝΙΔΕΙΝ [c] ΔΥΝΗΘΕΙΣ] Ποῖον ; ὅτι θράσος καὶ θάρσος πολὺ διήνεγκε, κἂν τοῖς ὀνόμασι δοκοίη πλησιάζειν, ὅσον ἀνδρία καὶ ἀνανδρία. Ἀνδρίας μὲν γάρ ἐστι τὸ ἐν τοῖς τολμητοῖς καὶ δυνατοῖς καταθαρσεῖν, δειλίας δὲ τὸ ὑφίεσθαι · τὸ δ' ἐν τοῖς ἐναντίοις καὶ ἀδυνάτοις ὁμόσε χωρεῖν θράσους, τὸ δ' ὑποχωρεῖν ἀσφαλείας · καὶ τὸ φυλάξαι οὖν τὰ ὄντα καὶ τῶν οὐκ ὄντων τι προσλαβεῖν, οὐ ταυτόν · τοῦ τοίνυν μετὰ ῥαστώνης ἀγαθοῦ σώφροσιν ἀνθεκτέον, τὸ δ' ἀντιπίπτον περιοπτέον · ἀνόητον δὲ τὸ ὑπὲρ κτήσεως ἐλπιζομένων κινδυνεύειν τοῖς ὑπάρχουσιν ἅπασιν.

ΚΑΙ [d] ΣΑΛΜΩΝΕΥΣ ΤΙΣ ΕΚ ΒΥΡΣΗΣ ΒΡΟΝΤΩΝ] Ἀσεβῆ τινὰ μυθεύονται εἶναι τοῦτον, ὥστε καὶ βροντῶντί, φασι, τῷ Διὶ βροντᾶν καὶ αὐτὸς ἀντεμηχανᾶτο, ἐκ βύρσης ἐπικτυπῶν ξηρᾶς καὶ χλευάζων.

ΤΡΑΙΑΝΟΥΣ δὲ λέγει [e] καὶ ΑΔΡΙΑΝΟΥΣ πληθυντικῶς (2) · οἵτινες

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Greg. ibid.*

[b] *B. p. 113 D. — C. p. 152 A. — M. p. 85.*

[c] *Coisl.* συνάδειν.

[d] *B. p. 114 C. — C. p. 152 D. — M. p. 86.*

[e] *Greg. ibid.*

(1) J'ai cité cette scholie dans mes Notes sur les Épimérismes d'Hérodien [a] jusqu'à ἐπαφιέναι. Le man. 573 porte, σφᾶς αὐτὰς ἐπιέναι τε καὶ ἐπαφιέναι.

(2) Cet emploi emphatique des noms propres au pluriel est bien connu. Valckenaer l'a illustré dans son commentaire sur les Syracusaines, à l'occasion du mot Δευκαλίωνες [b]. Plutarque [c], désignant avec éloge Anaxénor et Xuthus, deux célèbres musiciens, les nomme par le pluriel, Ἀναξήνορες κιθαρῳδοὶ καὶ Ξοῦθοι χοραῦλαι. Et c'est avec emphase et intention qu'il dit ailleurs [d], par le pluriel plutôt que par le singulier : Κίνναι καὶ Μάριοι καὶ Κάρβωνες, ἆθλον ἐν μέσῳ καὶ λείαν προθέμενοι τὴν πατρίδα. L'auteur du Dialogue de *Néron* [e], qui se trouve parmi les Œuvres de Lucien, n'a pas non plus employé le pluriel au hasard dans cette phrase : τοῦ Πυθίου καταλέξαντος αὐτὸν (τὸν Νέρωνα) εἰς τοὺς Ὀρέστας τε καὶ Ἀλκμαίωνας. La célébrité d'Oreste matricide a, dans ce passage, amené le pluriel emphatique; et l'ami fidèle a été aussi nommé *les Pylades* par S. Grégoire de Nazianze [f] : οὐδὲν τοιοῦτον αὐτοῖς οἱ Ὀρέσται καὶ οἱ Πυλάδαι ; et sur ces paroles, Basile [g] remarque que le Père πληθυντικῶς εἶπε τὸν Ὀρέστην ἕνα ὄντα, καὶ τὸν Πυλάδην, τὸν εἰς τὸν φόνον τῆς μητρὸς τοῦ Ὀρέστου συνεργήσαντα αὐτῷ, καὶ κατὰ πάντα πιστότατον φίλον φανέντα : observation toute simple et bien aisée, et que pourtant Gottleber n'auroit peut-être pas faite, si l'on avoit la rigueur de juger sa doctrine d'après ce qu'il a écrit sur ce passage du Ménexène [h] : οὐ γὰρ Πέλοπες, οὐδὲ Κάδμοι, οὐδὲ Αἰγυπτοί τε καὶ Δαναοί. *Alias*, dit Gottleber, *dici hos populos* Καδμείους, Αἰγυπτίους, *valdè notum est. An alibi sic dicantur mihi nondum liquet.* On voit assez, d'après cela, qu'il prenoit aussi Πέλοπες pour les *Péloponé-*

[a] *Pag. 141.*

[b] *Vers. 141, p. 413 C.*

[c] *Vit. Anton. 24.*

[d] *Vit. Brut 29.*

[e] *Cap. 10.*

[f] *Or. XX, p. 332 B. edit. Bill.*

[g] *Man. 573, p. 20, 2.*

[h] *§. 17.*

NOTICE des Scholies de Basile.

βασιλεῖς ἤστην Ῥωμαίων, ἐπὶ τῇ ἀνδρείᾳ καὶ τὸ ἀσφαλὲς ἐσχηκότες· διὸ καὶ πολεμικωτάτω ἐγενέσθην, καὶ πολλὰς πόλεις καὶ χώρας ὅλας καὶ ἔθνη μυρία τῇ Ῥωμαίων ὑπέταξαν ἐξουσίᾳ. Τοὐναντίον δὲ Κάρον [a] καὶ Οὐαλεριανὸν ὁρμῇ λέγεται ἀτάκτῳ καὶ ἀνοίᾳ πεπονθέναι, ἐν Περσῶν ὁρίοις καταλυθέντας· πλὴν, φησὶ, οὐκ ὀνειδίζω τύχας, διεξοδικώτερον καταλέγων τὰ σφίσι συμβεβηκότα· εἴληπται δὲ [b] τοῦτο ἀπὸ τῆς Εὐριπίδου τραγῳδίας, Ὀρέστου (1).

[a] Coisl. Κᾶρον.

[b] Man. 573, εἴλ. γὰρ τ.

ΤΗΣ [c] ΟΡΜΗΣ ΗΝ] Ποίας; τοῦ προκειμένου σκοποῦ· ἵν', εἰ κρατήσειε Περσῶν, ὅλον τοῖς Δαίμοσι παραστήσαι τὸ χριστιανῶν γένος, ἐπαγόμενος καὶ εἰς ἓν πᾶσαν μαντείας καὶ γοητείας ῥητῆς τε καὶ ἀῤῥήτου θυσίας τερατείαν ἄγων [d], οἰκονομίᾳ θείᾳ, ἵνα πᾶσα ἐν ὀλίγῳ συγκαταλυθείη αὐτῷ θύτῃ καὶ τελεστῇ τῶν τοιούτων.

[c] B. p. 114 C. — C. p. 153, 1. — M. p. 86.

[d] Man. 573, p. 274, 1, non ἄγων.

ΕΞ [e] ΥΠΕΡΔΕΞΙΩΝ] Ὡς ἄν τις εἴποι δεξιῶς ἐχόντων καὶ ἐπιτηδείων καὶ πρὸς ἄμυναν ἐπιδεξίων· τοιαῦτα δὲ τὰ ὑπερκείμενα χωρία καὶ τοῖς βάλλουσι καὶ μαχομένοις εὐεπίφορα. Δυεῖν γὰρ πόλεων ὑπερκειμένων, ἐξ ὧν ἔδει ἑκατέρωθεν βάλλεσθαι τοὺς ὑποκειμένους καὶ ποταμῷ μέσῳ πλέοντας, πρὸ ὀφθαλμῶν λοιπὸν αὐτῶν τὰ πέρατα καὶ τὸ τέλος τοῦ ὀλέθρου.

[e] B. p. 115 B. — C. p. 153 D. — M. p. 88.

ΑΠΟΡΡΗΞΑΣ [f] ΚΑΙ ΠΕΡΙΑΓΑΓΩΝ] Τοῦ ποταμοῦ [g] ἀποτεμὼν μέρος καὶ ἀποῤῥήξας, καὶ ὡς ἐν κύκλῳ περιαγαγὼν καὶ περικάμψας· ἡ γὰρ περὶ πρόθεσις κύκλῳ καὶ οὐ κατ' εὐθεῖαν τὴν ἀγωγὴν ἐμφαίνει.

[f] Gregor. ibid. fere.

[g] Man. 573, πο.

ΩΣΠΕΡ [h] ΨΑΜΜΟΥ ΠΟΔΟΣ ΥΠΟΣΠΑΣΘΕΙΣΗΣ] Ἐπείπερ, λεπτὴ ὥσπερ κόνις ἐκ λιθίας μικρᾶς διωρισμένης, ἀλλ' οὐ συνεχὴς ἡ ψάμμος, καὶ οὐ βάσιν ἔχουσα διὰ τοῦτο στερεὰν, οὐδὲ πῆξιν ἀντερείδοντος ἐν αὐτῇ τοῦ ποδὸς, ὑποσπᾶται μὴ ὑφισταμένη, καὶ κατόπιν ὠθουμένη σκεδάννυται τῇ διεχείᾳ, καὶ εἰς τοὐπίσω μᾶλλον ἢ τοὔμπροσθεν βάλλει τὸν ὁδοιπόρον.

[h] B. p. 115 A. — C. p. 153 C. — M. p. 87.

[i] B. p. 115 C. — C. p. 154 A. — M. p. 88.

ΚΑΤΑ [i] ΜΕΤΩΠΟΥ ΔΕ ΙΣΤΑΣΘΑΙ ΚΑΙ ΚΙΝΔΥΝΕΥΕΙΝ] Ἡ Περ-

siens, et Δαναοὶ pour les *Grecs descendans de Danaüs*. En vérité, voilà une étrange distraction. Quand je vois de telles naïvetés échapper à des hommes habiles, je n'en comprends que mieux combien j'ai besoin d'indulgence. Ajoutez ce que je dis plus bas, *page 122*, sur Κωκυτοὶ καὶ Πυριφλεγέθοντες.

(1) Voici les paroles du Père : ἵν', ὅ φησιν ἡ τραγῳδία, μὴ ὀνειδίζω τὰς τύχας. Effectivement Oreste dit au commencement de la tragédie qui porte son nom:

Ὁ γὰρ μακάριος, κἀκ ὀνειδίζω τύχας,
Διὸς πεφυκὼς, ὡς λέγουσι, Τάνταλος.

D'après la citation de Basile, on voit qu'il sera bon d'ôter dans le texte du Saint cet article qui gâte l'hémistiche.

Digitized by Google

σικὴ δύναμις κατὰ πρόσωπον ἵστασθαι καὶ μάχεσθαι οὐκ ᾤετο δεῖν δίχα μεγάλης ἀνάγκης, ἐνυπάρχοντος αὐτῇ ἐκ περιουσίας καὶ ἀκινδύνως κρατεῖν.

Ἐκ [a] δὲ τῶν λοφῶν καὶ τῶν στενῶν ἡ παρεικοί] Τοῦτέστι βάλλουσα καὶ τοξεύουσα, ὅπου ἂν ἐγχωρεῖν ἐδόκει (1) ἀκινδύνως ἐνίκα.

Τὸν [b] ἐπὶ Βαβυλῶνι πρὸς Κύρον Ζωπύρον μιμησάμενος] Ζώπυρος οὗτος ὑπασπιστὴς Κύρου (2) τελῶν, πολιορκοῦντος Βαβυλῶνα καὶ οὐχ οἵουτε ὄντος ἑλεῖν, προσελθὼν Κύρῳ, ὑπισχνεῖται τὴν ἅλωσιν· καὶ δὴ αἰκισάμενος ἑαυτὸν, αὐτομολεῖ Βαβυλωνίοις, ὡς δήτι προσκεκρουκὼς Κύρῳ, ὁ δὲ αἰκίσοιτο ταῖς ἀνυποίστοις ταύταις αὐτὸν [c], φησὶν, αἰκίαις, δεικνὺς τὴν τοῦ σώματος λώβην· οἱ δὲ ταῖς τοιαύταις πιστεύσαντες καὶ τεθαρρηκότες ἀπαταῖς, ἔλαθον ἑαυτούς τε προδεδωκότες καὶ Βαβυλῶνα Ζωπύρῳ καὶ Κύρῳ.

Καὶ [d] πρόσην ὁ γελῶς] Τίσι προσῆν; ἆρα τοῖς πολεμίοις; ἢ τῷ βουλεύσαντι; ἢ τῷ πεισθέντι καὶ τῇ στρατιᾷ; Τοῖς πολεμίοις, οἶμαι, κατάγελως ἦν, ἐπειδὴ καὶ ἡ σφαγὴ οὐ μακρὰν τῶν πεπιστευκότων· αὐτόχειρας γὰρ τῆς ἑαυτῶν σφαγῆς γεγονότας ἑωρακότες, καὶ τὴν [e] αὐτῶν σωτηρίαν πυρὶ παραδεδωκότας, πῶς οὐ καταγελᾶν εἰκὸς ἦν; Ἔστι δὲ νοεῖν καὶ ὡς ἐν παιδιᾷ καὶ γέλωτι ἔχειν τὸ γεγονὸς, τόν τε πιστεύσαντα [f] Ἀποστάτην καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ θεοβλαβείᾳ βληθέντας, ὡς περιττὸν φόρτον ἀποσεισαμένων [g] καὶ θᾶττον [h] τῶν κατὰ γνώμην προηγγελμένων ἐπιτυχεῖν.

Οἱ [i] μὲν γὰρ ὑπὸ Περσῶν κατηκοντίσθαι φασὶν] Ἀτάκτοις, φησὶν, ἐκδρομαῖς τῇδε κἀκεῖσε σὺν ἐμπληξίᾳ [k] φερόμενον, ὅμοιόν τι πεπονθέναι Κύρῳ τῷ Παρυσάτιδος, καὶ Ἀρταξέρξου [l] ἀδελφῷ· οὗτος γὰρ ὁ Κῦρος, ἀλλ' οὐχ ὁ μέγας, συνανελθὼν μετὰ μυρίων Ἑλλήνων, ἐν οἷς καὶ Ξενοφῶν ὁ Γρύλλου, ὡς αὐτὸς ἐκεῖνος ἐν τῇ Ἀναβάσει γράφει, συνὼν [m] μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ, συμβαλὼν, καὶ νικῶν ἤδη, θράσει οἰκείῳ συμπεσὼν τῷ ἀδελφῷ συνανῄρηται (3). Οὕτω δὴ καὶ αὐτὸν

Notice des Scholies de Basile.

[a] *Ibid. ferè.*

[b] *B. p. 115 D. — C. p. 154 B. — M. p. 89.*

[c] *Coisl.* ἀνυπ. ταύταις φησ.

[d] *B. p. 116 B. — C. p. 154 D. — M. p. 90.*

[e] *Coisl. non* καὶ.

[f] *Man. 573.* τὴν πιστ.

[g] *Id.* ἀποσεισάμενον.

[h] *Id. p. 274. 2.*

[i] *B. p. 116 D. — C. p. 155 B. — M. p. 90.*

[k] *Coisl.* ἐκπληξίᾳ.

[l] *Coisl. non* καί.

[m] *Coisl.* συνῆν.

(1) Ἡ παρείκοι est la même formule que ὅπη παρείκοι, expliquée dans le tome précédent [a]. Homère n'a pas, dit Eustathe [b], négligé les événemens qui ont précédé la colère d'Achille, mais il les a semés en différens endroits de son poëme, ἐνσπείρας ὧδε καὶ ἐκεῖ, ὅπη παρείκοι, quand il l'a pu, quand l'occasion s'en trouvoit. Ajoutez M. Hase sur Léon Diacre, *p. 196.*

(2) L'aventure de Zopyre est dans Hérodote [c]. S. Grégoire s'est trompé en nommant Cyrus au lieu de Darius. Basile n'auroit pas dû faire la même faute. Le scholiaste de Montagu s'est ici montré plus instruit.

(3) Si Basile a réellement voulu dire, comme son texte l'indique, que Cyrus

[a] *Part. II, p. 146.*

[b] *Ad. Il. A. p. 24. Coray.*

[c] *III, 153, sqq.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

φασὶν ἀνηρῆσθαι ὑπὸ Περσῶν βεβλημένον· ἢ οὖν οὕτως ἢ ἐκείνως [a], ὑφ' ὅτῳ καὶ δὴ, ὅμως δέχεται πληγὴν καιρίαν καὶ παντὶ τῷ κόσμῳ σωτήριον, μιᾷ τόλμῃ (1) σφαγέως πολλῶν σπλάγχνων ἀνατομῆς κακῶς πιστευθέντων ἀπαιτηθεὶς τιμωρίαν· ὅπερ καὶ θαύματος ἄξιον, ὅπως πάντα γινώσκειν οἰόμενος ταῖς ἀνατομαῖς, τὴν τῶν ἑαυτοῦ σπλάγχνων ἠγνόησε τομὴν καὶ πληγήν.

[a] Coisl. ἐκεῖνος.

[b] B. p. 117 D. — C. p. 156, D. — M. p. 91.

ΚΑΙ [b] ΤΟ ΕΙΔΟΣ ΑΛΗΘΩΣ ΑΞΙΟΝ ΤΥΡΑΝΝΙΔΟΣ] Ἰοβιανὸν λέγει ἄνδρα εὐσεβῆ καὶ τὸ εἶδος ἄξιον ἔχοντα (2) βασιλείας· τοὺς γὰρ βασιλεῖς οἱ παλαιοὶ τυράννους ἐκάλουν, καὶ τὴν βασιλείαν τυραννίδα· ὕστερον γὰρ διαφορὰν ἐδέξατο ἡ φωνὴ, τὸν μὲν βίαιον καὶ μὴ κατὰ τοὺς νόμους πολιτευόμενον μόναρχον, τύραννον, βασιλέα δὲ, τὸν πειθόμενον νόμοις, καὶ τῇ βουλῇ χρώμενον, καὶ τοιαῦτα τὰ βεβουλευμένα καὶ ἔννομα.

[c] B. p. 118, 4. — C. p. 157, 1. — M. p. 92.

Η [c] ΤΙ ΔΕΙΣΑΝΤΕΣ ΑΛΛΟ ΤΩΝ ΛΕΓΟΜΕΝΩΝ] Τίνων λεγομένων; ἔδεισαν γὰρ ἴσως μή πως ὁμόσε τῇ ἀνάγκῃ χωρήσαντες καὶ ἀπογνώσει τὸν θυμὸν ἀνάψωντες, κατ' αὐτῶν ὁρμήσωσιν ἀμεταστρεπτὶ, καὶ ἢ τελείως τρέψωσιν, ἢ πολλῷ φόνῳ Περσῶν καὶ οὐκ ἀναιμωτὶ τεθνήξονται.

et Artaxerxe périrent ensemble dans la bataille de Cunaxa, il s'est beaucoup trompé.

(1) Τόλμῃ est la leçon des deux manuscrits ; mais τιμῇ des éditions vaut mieux, et l'on voit que Basile lui-même lisoit τιμῇ, d'après le mot ἀνατομῆς, qui fait antithèse avec τιμῇ.

(2) L'orateur parle encore ailleurs de la beauté de Jovien : ἀνίσταται [a] δὲ βασιλεὺς ἔπερος ἐκ ἀναιδὴς τῷ προσώπῳ. Dom Clémencet observe que les paroles du Saint, εἶδος ἄξιον τυραννίδος, sont empruntées d'Euripide : il est à regretter qu'il ait fait si peu de pareilles remarques. Euripide avoit dit effectivement dans son Éole [b] :

[a] Or. 21, p. 394 A.

[b] Fragm. 20.

Ἴδοιμι δ' αὐτῶν ἔκγονον ἄρρεν' ἀρρένων
Πρῶτον μὲ εἶδος ἀξίνς τυραννίδος.

Philostrate [c], faisant l'éloge d'Agamemnon, dit qu'il étoit fait, par sa beauté seule, pour commander aux Grecs, πρέπειν τῇ τῶν Ἑλλήνων ἀρχῇ καὶ δι' αὐτὸ τὸ εἶδος. On peut rapprocher encore ces mots de Nicétas Choniate [d], parlant d'une révolte, tentée sans succès contre Isaac Comnène en faveur de Bryenne : Τῷ Βρυεννίῳ πάντες τοιοῦτοι τὸ παραχωρῶσι τοῦτο τῆς βασιλείας, ὡς λογικῶν οὐ μαθέζει ὅτι παιδεύσιν καὶ εἶδος τυραννικὸν τοιφαίνοντι. Tannegui-Lefévre a, je crois, mal-à-propos attaqué l'exactitude de cette phrase de Justin [e], dont la pensée semble, comme il l'a d'ailleurs fort bien observé, une réminiscence du passage d'Euripide : *quanquam præter formam virtutemque hoc imperio dignam, etiam cognatio Dario juncta cum pristinis regibus fuit.* Lefévre conseille d'effacer *hoc*, pour rendre l'idée générale ; mais Justin a voulu dire que Darius étoit par la majesté de ses traits digne de *cet* empire des Perses qui venoit de lui être donné. C'est ainsi que plus haut Philostrate a particularisé son idée, τῇ τῶν Ἑλλήνων ἀρχῇ, et n'a pas dit ἀρχῇ généralement.

[c] Her. p. 130.
[d] Pag. 7 D.
[e] I. c. 10.

Digitized by Google

ΠΥΡΦΟΡΟΝ [a] δὲ ἀπό τινος παροιμίας φασίν (1) · ἐφείδοντο γὰρ ἐν τοῖς πολέμοις (2) τῶν προηγουμένων μάντεων στεφανηφορούντων καὶ δᾴδας κατεχόντων πρὸς θυσίας εὐτρεπεῖς · καὶ [b] οἱ νικῶντες οὖν ὡς ἱερῶν ἐφείδοντο τῶν τοιούτων. Εἴρηται ὑπερβολικῶς ἐπὶ τῶν κατανικηθέντων, ὡς οὐδὲ πυρφόρος ἐξέφυγεν. Ἱκανῶς οὖν ἐδόκει τι προσειληφέναι εὐημερίας, καὶ πρὸς τὴν ἐλπίδα ἐδεδοίκεισαν τῶν μελλόντων (3).

ΚΑΙ [c] ΤΟ ΤΟΥ ΗΡΟΔΟΤΟΥ ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΣΑΜΙΩΝ ΤΥΡΑΝΝΙΔΟΣ] Ἀρταφέρνης [d] ὁ Περσῶν σατράπης ᾐτιᾶτο Ἱστιαῖον ὑπὲρ τῆς τῶν Ἰώνων ἀποστάσεως · ὁ δὲ τὴν αἰτίαν εἰς Ἀρισταγόραν μετετίθει [e]. Τὸν δόλον οὖν καὶ τὸν τρόπον συνεὶς ὁ σατράπης, ἐξονειδίζων τὴν χρείαν (4) ταύτην ἀπέῤῥιψε (5). Τὸ δ' ἀπόφθεγμα παροιμιακὴν τάξιν [f] εἰ-

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Gregor. ibid.*

[b] *Man. 573, non* ἐ.

[c] *B. p. 118 C. — C. p. 157 C. — M. p. 93, 3.*

[d] *Ap. Herod. VI, 1.*

[e] *Coisl.* ἐτίθει.

[f] *Man. 573,* παροιμία κατάταξιν.

(1) Rien de plus connu que le proverbe, οὐδὲ πυρφόρος ἐλείφθη. On peut ajouter à la scholie de Basile, les articles des Parœmiographes Grecs; le scholiaste de Montagu sur cet endroit du Saint; les interprètes d'Hésychius au mot πυρφόρος; Casaubon dans le *Casauboniana* [a], avec la note de Wolf [b]; et G. Michaelis dans sa Dissertation sur le stratagème de Gédéon [c]. Je rapporterai l'article de Diogénianus [d], à cause d'une variante bizarre que j'ai trouvée dans le manuscrit A 86 de la Bibliothèque Mazarine: Οὐδὲ πυρφόρος ἐλείφθη: Πάσης πολεμικῆς παρατάξεως ἔδει τὸν μάντιν ἡγεῖσθαι, δάφνης ἔχοντα κλάδους καὶ στέμματα · καὶ νόμος τούτου μόνον φείδεσθαι τοὺς πολεμίους. Ἐπὶ τῶν πανωλεθρίᾳ διαφθειρομένων ἡ παροιμία τάττεται. Au lieu de πολεμίους, ce manuscrit porte ἀνοήτους. Ce ne peut être une aberration fortuite et involontaire du copiste. A-t-il prétendu qu'il y avoit de la *sottise à épargner même* le devin sacré! ou, dans un accès de zèle religieux, a-t-il voulu dire que telle étoit la loi de ces païens *stupides et superstitieux!* Mais il faut louer plutôt qu'accuser cette superstition, cause d'une loi humaine, par qui le nombre des victimes de la guerre étoit un peu diminué. Je soupçonne presque que Leunclavius n'entendoit pas bien le sens de πυρφόρος dans ce proverbe; car ayant à rendre ce passage de Constantin Manasses [e],

Κἂν μὴ τοῦ φθόνου τὸ δεινὸν ἀπεῖρξε τὸν γενναῖον,
Ἂν μὴ κακίας ἔχιδνα κατέφαγε τὸν ἄνδρα,
Οὐδ' ἂν πυρφόρος ἔφυγε τὴν μάχαιραν τῆς δίκης,

il a mis, *quod si.... ne quidem calonum quispiam gladium ultorem evasisset.*

(2) Le man. 573 exprime le mot πολέμοις par l'abréviation πολ.

(3) Il semble que Basile n'a pas entendu la pensée du Saint. Le scholiaste de Montagu est ici un plus fidèle interprète.

(4) Χρεία, comme terme de grammaire, a été expliqué par Ernesti dans son Lexique technologique. On consultera aussi avec fruit les *Emendations* de Léopardus [f]. Les grammairiens Latins ont rendu quelquefois χρεία par *usus, necessitas;* ce qui est obscur et presque ridicule. Quintilien et Sénèque ont montré plus de tact et de goût; ils ont latinisé simplement ce terme technique, plutôt que de le traduire, et ils se sont servis de *chria.* En cet endroit de Basile, χρεία signifie cet *apophthegme,* ce *bon mot,* cette *répartie ingénieuse* d'Artapherne, que l'on peut lire dans le Saint ou dans Hérodote.

(5) Ἀπέῤῥιψεν, *il prononça.* Ce sens, qui n'est pas très-vulgaire, sur-tout en prose,

[a] *Pag. 78.*

[b] *Pag. 283.*

[c] *§. 2.*

[d] *VII, 15.*

[e] *Chron. p. 132. B.*

[f] *III, c. 7.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

λάφει (1), τὸ παιοῦργον τοῦ Ἰσιαίου καὶ δολορράφου ἐλέγχου [a].

ΕΠΕΙ [b] ΔΕ ΚΑΙ ΗΜΙΝ ΕΣΤΙ ΝΕΚΡΟΣ] Σύγκεισιν πρεῖπαι Κωνσταντίου παφῆς καὶ Ἰουλιανοῦ τοῦ θεοφυγοῦς, ὑφεστηθεὶς καὶ περὶ Κωνσταντίου καὶ ταῦτα, ὅτι φωνή τις ἠκούετο φαλλόντων καὶ παρεμπεμπόντων [c] « Ἀγγελικῶν, οἶμαι, Δυνάμεων [d]. Ἀλλ' οὖν ἡμεῖς », φησὶ [e] « τὸ κοινότερον (2) ἐννοοῦντες, τὸν πρῶτον καὶ μέγαν Κωνστωντῖνον, τὸν βαλόντα τὴν κρηπῖδα (3) τῆς βασιλικῆς τῷ χριστωνυμῷ δυναστείας καὶ πίστεως, » καὶ τὰ ἑξῆς ἀποδεδομένα τῷ εἰρμῷ τῆς συντάξεως.

ΤΩ. [f] ΔΕ ΔΙΕΧΡΑ ΜΕΝ ΤΑ ΤΗΣ ΕΚΣΤΡΑΤΕΙΑΣ] Ἡ ἀντίθεσις τῆς συγκείσεως · « ἠλαύνετο δήμοις » καὶ τὰ ἐχόμενα, τὴν ἄρνησιν καὶ τὴν ἥτταν ὀνειδιζόμενος, καὶ πᾶν κακὸν πάσχων καὶ ἀκούων, οἷς οὗτοι οἱ μῖμοι λέγειν τῶν γελοίων (4) εἰώθασιν, καὶ τοῖς ἐπὶ σκηνῆς ἀίσχεσιν ἐπομπεύετο · οἷς, φησὶν [g], οἱ τοιοῦτοι νεανιεύονται τέχνην ἔχοντες τὴν ὕβριν · ὑποδέχεται δὲ αὐτὸν ἡ Ταρσέων [h] πόλις, ἀντί τινος, φησὶν, ὃν οἶδα δεινοῦ κατατρεθεῖσα τὴν

[a] Id. ἐλέγχων.
[b] Greg. statim infra.
[c] Cod. p. 275, r.
[d] Coisl. ἀγγ. δυνάμ.
[e] B. p. 119 A. — C. p. 158 B. M. p. 93.
[f] B. p. 119 D. — C. p. 159 B. — M. p. 94.
[g] Ibid.
[h] Man. 573, Ταρσίων.

pourra être éclairci par ce que j'ai remarqué sur une locution pareille de Marinus [a], στίχους ἐξέβαλεν.

(1) Diogénianus [b] a effectivement placé ce mot parmi les proverbes : on l'emploie, dit-il, ἐπὶ τῶν τὰ ἑαυτῶν ἐγκλήματα ἄλλοις παιούργως προσαπτόντων. Voyez le P. Schott, sur Diogénianus.

(2) Coislin : καινότερον, permutation fréquente [c]. Κοινότερον est ici la vraie leçon ; c'est aussi celle que présentent les éditions du Saint ; mais je crois qu'elle a été mal rendue par *id quod communius est*. Ἡμεῖς τὸ κοινότερον est synonyme, ce me semble, de ἡμεῖς οἱ κοινότεροι, « nous » autres simple vulgaire. »

(3) S. Grégoire [d] dit que Jovien commença son règne par rappeler d'exil les évêques, ἵνα ἀείσιν ἑαυτῷ προκαταστήσῃ τὴν τῆς βασιλείας κρηπῖδα. — Κρηπῖδα, remarque Basile [e], ὑποβάθραν, θεμέλιον, ἐνταῦθα δηλοῖ δὲ εἶδος ὑποδήματος.

(4) Les paroles du Saint, μῖμοι γελοίων ἦγον αὐτὸν, rappellent le passage où Démosthène [f] dit que Philippe s'entoure de baladins et de poëtes licencieux, μίμους γελοίων καὶ ποιητὰς αἰσχρῶν ἀσμάτων περὶ αὐτὸν ἔχει. Le scholiaste de Reiske [g] explique ainsi cet endroit : ἀναγκαίως τὰ τῆς προσθήκης · οὐ γὰρ ἅπασι μίμησις γελοία τυγχάνει, ἀλλ' ἔστι καὶ ὑπόδεικτα · οἷα ἢ τοῦ τι ἀγαθοῦ ἢ τοῦ κωμικοῦ. Je crois d'abord que οἷα vaudroit mieux que οἷα : ensuite ἀγαθοῦ et κωμικοῦ ne sont pas opposés naturellement. Reiske, qui a copié ces scholies très-précipitamment, comme il l'avoue lui-même, avoit peut-être dans son manuscrit une autre leçon. Proposer οἷα ἢ τοῦ τι προαγωγοῦ ἢ τοῦ κωμικοῦ, seroit trop hardi, quoique la scholie d'Ulpien semble autoriser ce changement. Je garderois donc τοῦ τι ἀγαθοῦ, et changerois seulement ἢ en καί : οἷα ἢ τοῦ τι ἀγαθοῦ καὶ τοῦ κωμικοῦ, « comme l'imitation des poëtes » sages et celle des comiques ; » ou « comme » l'imitation des bonnes actions et celle » des actions comiques. » La mutation de ἢ en καί est justifiée par des exemples pareils : voyez M. Schäfer, sur Grégoire de Corinthe [h], et ce que j'ai moi-même remarqué dans mes Notes sur Eunape [i]. Dans l'Histoire du patriarche Nicéphore [k], il auroit fallu recevoir la conjecture καί τις, au lieu de la mauvaise leçon ἤ τις.

[a] Pag. 123.
[b] VIII, 49.
[c] Vid. ad Tiber. Rhet. p. 38.
[d] Or. XXI, p. 394 A.
[e] Man. 573, p. 60, 2.
[f] Olynth. II, 26, t. I, Tauchn.
[g] Orat. Gr. t. 2, p. 30.
[h] Pag. 384.
[i] Pag. 372.
[k] Pag. 13 D.

Digitized by Google

ἀτιμίαν ὑποδέξασθαι ταύτην, ἔνθα δέ οἱ τέμενος, καὶ τὰ ἑξῆς.

ΟΥΚ [a] ΑΓΝΟΩΝ ΩΣ ΔΥΣΙ ΜΕΝ ΚΑΙ ΤΡΙΣΙ] Εἰς τοσούτους τῶν κολάκων καὶ τὴν ἀσέβειαν ὁμοίοις (1) τὸ κράτος ἐδόθη, τῆς ἀσεβείας ὁ τοσοῦτος μισθὸς, ληΐζεσθαι τὴν ὑπὸ Ῥωμαίοις γῆν τε καὶ θάλασσαν, καὶ τὰ ἑξῆς· τὰ μείζω γὰρ καταλέξας, ταῦτα μικρὰ τάχα εἶπεν ἐγκαλεῖν, καὶ τούτοις καθυβρίζειν τὰ μέγιστα· πλὴν δείκνυται καὶ διὰ τούτων, φησὶν, οὐ διὰ τῶν μειζόνων μόνον, ὡς οὐκ ἄξιος Ἠλυσίων (2) Πεδίων, οὐδὲ τῆς Ῥαδαμάνθυος κρίσεως ἐνδικωτάτης. Μυθεύονται γὰρ Ἑλλήνων παῖδες τὸ μὲν Ἠλύσιον Πεδίον χωρόν τινα ἐπιτερπῆ, ἡδίστων καὶ παντοίων εὐφορώτατον καρπῶν, φέροντα τρὶς τοῦ ἐνιαυτοῦ (3), δικαστὴν δὲ τὸν Ῥαδάμανθυν τῶν ἐν ᾅδου ἀδέκαστον [b].

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] B. p. 120. B. — C. p. 159 C. — M. p. 95.

[b] Coisl. ἀδέκ. τῶν ἐν ᾅδ.

(1) Cet endroit ne semble pas correct: le manuscrit 573 porte εἰς τοσοῦτο. J'ai préféré la leçon de Coislin: il faut peut-être écrire ὁμοίων ou ὁμοίους. Autrement ἐδόθη sera à-la-fois construit avec εἰς τοσούτους, et avec le datif ὁμοίοις; ce qui sera bien dur, mais non sans exemple.

(2) Le Saint a joint l'Élysée et Rhadamanthe, par réminiscence du passage classique de l'Odyssée [a]:

Ἀλλά σ' ἐς Ἠλύσιον πεδίον καὶ πείρατα γαίης
Ἀθάνατοι πέμψουσιν ὅθι ξανθὸς Ῥαδάμανθυς.

Il dit ailleurs [b], pour exalter l'esprit de justice qui dirigeoit S. Basile: λῆρος τοῖς τοῦ ἀνδρὸς πεπειραμένοις ὁ Μίνως ἐκεῖνος καὶ ὁ Ῥαδάμανθυς, οὓς ἀσφοδελῶν λειμώνων καὶ Ἠλυσίων Πεδίων ἠξίωσαν Ἕλληνες, ἐν φαντασίᾳ τοῦ καθ' ἡμᾶς Παραδείσου γενόμενοι. Voici sur ce passage les notes de Basile [c]: προπαροξυτόνως ἀσφόδελος, τὸ φυτόν· ἀσφοδελὸς δὲ ὁ λειμών, ὁ ἀσφοδέλων πλήρης· Ἠλύσιον δὲ τὸ ἄφθαρτον, τὸ ἀκήρατον, καὶ λύσιν μὴ ἔχον. Les champs d'asphodèle, ἀσφοδελοὶ λειμῶνες, sont connus [d] de tout le monde par les hémistiches Homériques, κατ' ἀσφοδελὸν λειμῶνα; mais tout le monde peut-être ne connoît pas ces vers doux et gracieux que Pope a mis dans la bouche d'Orphée redemandant aux enfers son épouse Euridice:

By those happy souls who dwell
In yellow meads of asphodel,
Or amaranthine bowers, &c.

Pope se souvenoit d'Homère:

Αἶψα δ' ἵκοντο κατ' ἀσφοδελὸν λειμῶνα
Ἔνθα τε ναίουσι ψυχαὶ, εἴδωλα καμόντων.

L'origine de Ἠλύσιον que donne Basile, est de tout point absurde et détestable. Il y en a d'autres plus ou moins mauvaises dans le Grand-Étymologique, que l'on peut consulter. Ἠλύσιον, τὸ πεδίον, dit Hérodien [e], καὶ ἤλυσις, ἡ ἔλευσις: et il y a peut-être dans cette phrase une intention d'étymologie; car le Grand-Étymologique, entre autres origines, a aussi celle-là: ἢ παρὰ τὴν ἔλευσιν, ἔνθα οἱ εὐσεβεῖς παραγίνονται: elle est aussi dans le Scholiaste de Montagu [f]. Ajoutez Nonnus dans le *Meletemata* de M. Creuzer [g], avec les notes du savant éditeur.

(3) Coislin: φέρον τρεῖς τοῦ ἐν — Cette circonstance rappelle les beaux vers de Tibulle [h]:

Ipsa Venus campos ducet in Elysios.
Hic choreæ cantusque vigent, passimque vagantes
Dulce sonant tenui gutture carmen aves.
Fert casiam non culta seges, totosque per agros
Floret odoratis terra benigna rosis.

Comme il est difficile d'ouvrir Tibulle sans se laisser entraîner au charme de sa poésie, cette citation m'a fait lire et relire toute entière cette troisième élégie;

[a] IV, 563.

[b] Or. 20, p. 333 C.

[c] Man. 573, p. 21, 2.

[d] Voyez M. Hase ad Timar. p. 218.

[e] Épimér. p. 48.

[f] Pag. 96.

[g] I. p. 87, 89.

[h] I, 3, 58.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΤΟΥΤ' ΕΚΕΙΝΟ [a] ΑΙ ΤΩΝ ΨΗΦΩΝ ΚΛΟΠΑΙ] Μετενήνεκται ἀπὸ τ̃ ψηφολόγων, οἳ [b] κλέπτουσι τὰς ὄψεις καὶ ψήφοις ἐξαπαλῶσιν (1), ὀκ δυεῖν, κατὰ τὴν παροιμίαν (2), τρία φαντάζοντες ὁρᾶν· τὸ δ' ὅλον αἰνίττεται τὴν ἀπάτην, δι' ἧς τῶν κουφοτέρων μετεωρίζων τὸν νοῦν ἐσύλα, οὐ μόνον δὲ, ἀλλὰ γὰρ καὶ [c] τοὺς φιλοσοφίαν ὑποκρινομένους ἐφέλκων, διὰ τοῦ «ἐπαῖρε καὶ ἐπαῖρε», ἀπροσέκτους φενακίζων ἀπέπεμπεν, ὀκ ἔχοντας ὅτινι τῆς ἀβυλίας μέμψονται πλέον, ἐκείνῳ, φησὶ, διὰ τὴν ἀπάτην, ἢ ἑαυτοῖς διὰ τὴν ἐπιδημίαν.

ΠΑΙΩΝ [d] ΠΥΞ ΔΗΜΟΣΙΑ ΚΑΙ ΛΑΞ ΕΝΑΛΛΟΜΕΝΟΣ] τουτέστιν ἐπιπηδῶν καὶ λακτίζων ὡς ὄνος Ἀντρώνιος (3). Πὺξ δὲ (4) παίειν ἐστὶ τὸ ἐπικλινομένων εἴσω καὶ ἐσφιγμένων τ̃ δακτύλων παίειν καὶ κρούειν, ἐξ οὗ καὶ ἡ πυκτικὴ ἀγωνία ὠνόμασται. Τοιαῦτα τοῦ καλοῦ τε καὶ

[a] *Greg. non procul.*
[b] *Coisl.* οἷον.
[c] *Man.* 573. ἀλλὰ &c.
[d] *B. p. 121 B. — C. p. 161, 1. — M. p. 97.*

l'une des plus belles du volume. J'y ai remarqué un passage qui a tourmenté les critiques;

Quid tua nunc Isis mihi, Delia! quid mihi prosunt
Illa tua toties æra repulsa manu!
Quidve, pie dum sacra colis pureque lavari,
Te—memini—et puro secubuisse toro!

Le dernier distique est dur, pénible, contourné. Il est à-peu-près sûr que nous n'avons pas la main du poëte. Les interprètes ont fait d'inutiles efforts pour la retrouver. L'addition d'une lettre pourra, ce me semble, rendre à ce passage la facilité et la netteté qui lui manquent:

Quidve pie dum sacra colis pureque lavaris!
Te memini et puro secubuisse toro.

C'est-à-dire, *quidve (prodest) dum lavaris*...ou même, sans rien changer que la ponctuation:

Quidve pie, dum sacra colis, pureque lavari!
Te memini et puro secubuisse toro.

C'est-à-dire, *quidve (prodest te) lavari pie pureque, dum sacra colis! &c.*

(1) Le Saint dit dans son éloge de S. Athanase [a], qu'il fut un temps où le langage de la Théologie étoit simple, sans étude et sans art: alors, ajoute-t-il, ὥστε ἦν ψήφοις τι παίζειν τὴν ὄψιν κλεπτούσας τῷ τάχει τῆς μεταθέσεως... ἢ περὶ Θεοῦ λέγειν τι &c ἀκύτερον καὶ ὀξύτερον &c περιέχον. Et Basile [b] fait la remarque suivante: Ἔστι γὰρ καὶ τοιαύτη μαστιότης, ὡς ψήφους πολλὰς δεικνύναι τὰς θαυμαστοποιὰς, &c φαίνεσθαι μὲ πόσας, ἐρευνωμένας δὲ μὴ ποσώτας καταλαμβάνεσθαι, μὴ γοητείᾳ τυχὸν (l'observation est d'un homme d'esprit!), ἀλλὰ τάχυτῆτι, φησὶ, τῶ χρωμένῳ, ἀποπλανῶντος τὴν αἴσθησιν. Ajoutez le scholiaste de l'édition de Montagu, *p. 3.*

(2) *Voyez* ce proverbe dans Suidas, à l'article, Ἐκ δυοῖν τρία βλέπεις. Ajoutez les Adages d'Érasme, *III, 1, 6.*

(3) Le man. 573 porte ὡς ὄνος ἄγελος. Je n'ai pas hésité à recevoir la leçon de Coislin. Ἄγελος n'est qu'une explication, ou peut-être une correction du copiste, qui ne savoit pas que les ânes de la ville d'Antron étoient si grands, si sauvages, si paresseux, que leurs mauvaises qualités avoient donné lieu au proverbe, Ἀντρώνιος ὄνος. *Voyez* Érasme [c], le P Schott et Küster sur l'article de Suidas, Ἀνδρώνιος ὄνος. Théodore Hyrtacenus [d], parlant d'un bas-officier qui l'avoit enrôlé contre son gré, dit que ce n'est ni un Grec, ni un rhéteur, ni un adorateur de Mercure, mais un cochon de Béotie, et un vrai âne d'Antron, Ἀντρωνίτης ἄτυκρος ὄνος.

(4) J'ai cité les mots πὺξ — ὠνόμασται dans le volume précédent, *p. 297.*

[a] *Or. XX, p. 380 A.*
[b] *Cod. 573, p. 55, 1.*
[c] *Adag. II, 5, 68.*
[d] *Notices des Manuscr. t. V, p. 740.*

σοφωτάτῳ

σοφωτάτου βασιλέως τὰ ἀγαθὰ, ὧν γεῦσαι τὴν οἰκουμένην ὁ σοφὸς ἐπαινέτης αὐτοῦ Λιβάνιος ἐλπιζόδει.

ΦΥΣΗΣΕΙΣ [a] ΚΑΙ ΑΝΑΦΥΣΗΣΕΙΣ [b]] Διασύρων ὁ δυσσεβὴς τὰ ἡμέτερα καὶ τὰς ἐν τῷ ἁγίῳ βαπτίσματι ἐμφυσήσεις [c] κωμῳδῶν, τοῖς γελοιδίοις ἀπείκαζεν [d], αὐτὸς τὸ ἐπιβώμιον πῦρ φυσῶν καὶ ταῖς γνάθοις ἐναυχημονῶν. Τὴν αὐτῆς θεὰν Ἀθηνᾶν ὁ πάνσοφος οὗτος βασιλεὺς οὐκ ἐνενόει, αὐλοὺς ἀναλαβομένην καὶ αὐλεῖν ἐπιχειρῆσαν [e]. ἡ δὲ, ὡς πλησίον ὕδατος τὴν ἑαυτῆς ἤθετο σκιὰν, καὶ ταῖς γνάθους κατενόησεν αἰρομένας οὐκ εὐπρεπῶς, ῥίψασα θᾶττον κατηρέσατο τοῖς αὐλοῖς (1).

ΥΠΟΚΛΕΠΤΩΝ [f] ΤΟ ΑΣΕΛΓΕΣ ΜΥΣΤΗΡΙΟΥ ΠΡΟΣΧΗΜΑΤΙ] Ἐν ταῖς τελεταῖς καὶ τοῖς τῶ δαιμόνων μυστηρίοις, πόρναις ἅμα γυναιξὶ συγ-

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Gregor. ibid. ferè.*

[b] *Editt. ἀναφυσήσ.*

[c] *Coisl. ἐμφυσ. Voy. la note de D. Clémencet.*

[d] *Cod. p. 275, 2.*

[e] *Coislin, ἐπιχειρεῖν.*

[f] *B. p. 121 C. — C. p. 161 B. — M. p. 97.*

(1) La fable de Minerve jetant loin d'elle la flûte qui la défiguroit, se trouve dans plusieurs écrivains anciens. Léopardus, dans ses *Emendations* [a], a recueilli les autorités les plus connues. M. Wyttenbach, dans sa Bibliothèque critique [b], et M. Clavier, dans ses Notes sur Apollodore [c], ont quelques indications. Il faut sur-tout consulter Fischer, qui, dans son Commentaire sur Paléphatus [d], a presque tout rassemblé, à l'occasion de l'histoire de Marsyas, qui ramassa, pour son malheur, la flûte jetée par la déesse. M. Clavier, à l'endroit indiqué, cite un passage du scholiaste de Pindare [e], qu'il n'a peut-être pas entendu. Ἰσοῦσι, dit ce scholiaste, ἡ ἴδιον σύμπλωμα συμβεβηκέναι περὶ τὴν αὐλητὴν τῶν (il s'agit de Midas, d'Agrigente, en l'honneur de qui le Lyrique composa cette ode) · ἀγωνιζομένου γὰρ αὐτοῦ, ἀναχλασθείσης τῆς γλωττίδος ἀκουσίως, καὶ φεσσολληθείσης τῷ ὑφεγκίσκῳ, μόνοις τοῖς καλάμοις τρόπῳ σύριγγος αὐλῆσαι. « Midas, » dit M. Clavier, ne faisoit que commencer à jouer, lorsque la languette de son » instrument se recourba ; il continua » néanmoins à jouer. Γλωσσὶς est la partie » du bec qui vibre, et qu'on nomme la » *languette*. Mais je ne sais ce que le scholiaste entend par ὑφεγκίσκῳ ; c'est probablement un terme technique. Je ne » conçois pas trop non plus comment » la languette étant recourbée, il put » continuer à jouer. » Γλωσσὶς est ce que l'on appelle *anche* : je ne crois pas que *languette* soit usité. Les Anciens faisoient les *anches* avec du roseau, comme les font encore aujourd'hui les facteurs d'instrumens. Ὑφεγκίσκος signifie *le palais de la bouche* : c'est un terme connu ; et M. Clavier s'est corrigé lui-même dans ses *Additions*. Midas jouoit donc de la double flûte, et depuis long-temps peut-être (quoique M. Clavier prétende qu'il ne faisoit que commencer), quand l'anche se renversa, et au lieu de rester appliquée sur le bec de l'instrument, s'attacha à son palais. Alors Midas l'arracha, sans doute, et se mit à souffler sur l'ouverture de sa flûte, comme il auroit soufflé sur une syrinx. Voilà incontestablement le sens de ce passage. Le scholiaste ajoute que les sons extraordinaires qu'il tira de son instrument charmèrent les auditeurs, et qu'il gagna le prix. Ceci semble plus difficile à comprendre. Je voudrois bien savoir comment un joueur de clarinette, de basson ou de hautbois, dont l'anche viendroit à se casser, pourroit tirer des sons de son instrument en soufflant sur l'ouverture, comme on souffle sur la flûte traversière ou sur la flûte de Pan. Il y a dans les anciens beaucoup de petites historiettes, et même de grandes histoires, qu'on n'est pas trop obligé de croire fermement.

[a] *II, c. 13.*

[b] *Tom. II, part. III, p. 16.*

[c] *Pag. 47.*

[d] *Cap. 48.*

[e] *P. XII, init.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

κατιὼν ἐν τοῖς ἀδύτοις, ἦγε τὰ αἴσχη τὰ μυστικὰ, καὶ, συμφθειρόμενος καὶ φθείρων, ἔκλεπτε τὸ ἀσελγὲς, ὡς δή τι [a] θεῖον ἐπιτελῶν, προπίνων ταῖς πόρναις καὶ προπινόμενος ὑπ' αὐτῶν, σχήματι καὶ προφάσει μυστηρίων ἐναγιασμοῦ [b]· τοιαῦτα ὁ σεμνὸς οὗτος βασιλεὺς καὶ κρείττων ὑμνούμενος ἡδονῶν ἐπετέλει.

ΤΟΤΕ [c] ΤΟΙΝΥΝ ΟΥ ΦΑΥΛΟΣ ΕΓΩ ΤΟΥ ΑΝΔΡΟΣ] Σημειωτέον τὸ ἦθος τοῦ Ἀποστάτου ὡς ἐξάγιστον καὶ σεσοβημένον καὶ δαιμονῶν (1)· ὃ καὶ μάντις, οἶμαι, καὶ ἀσφαλὴς φυσιογνώμων ἐθήρασεν ἄν, εἰπὼν πλήρη δαιμόνων τὸν ἄνδρα, καὶ κακίας ἁπάσης μεστὸν καταγώγιον· ἐκπέφρασται δὲ πάνυ οἰκείως, καὶ τῷ Πατρὶ καὶ προφητικῶς ταῦτα διηγόρευται· δείκνυσι γὰρ τούτοις ἡμῖν καὶ ἐναργῶς τῷ λόγῳ παρίστησιν ὁποῖον ἡ πεῖρα διὰ τῶν ἔργων ἐγνώρισε τέρας, οἷον οὐ πρότερον ἡ φύσις ἐγέννησεν, ἀλλόκοτόν τι θηρίον κατὰ τὰς Σκύλλας ἐκείνας καὶ Χιμαίρας [d] δεικνύμενον.

ΩΣ [e] ΟΥΚ ΕΦΟΡΩΝΤΟΣ ΤΙΝΟΣ ΤΑ ΗΜΕΤΕΡΑ] Τοῦτο γὰρ ἐδόξαζεν ἡμῶν τὸ ἀντίπαλον, μηδὲ μίαν κυβερνήσεως αἰτίαν ἢ θεὸν ἔφορον εἶναι τῶν τῇδε, ἀλλ' αὐτομάτως τὸ πᾶν οὕτω φέρεσθαι, καὶ τῶν εὖ ἢ κακῶς βιούντων οὐδ' ἥντινα τὴν ἀνταπόδοσιν ἔσεσθαι.

ΕΚ [f] ΤΩΝ ΠΑΡ' ΗΜΙΝ ΤΙΝΟΣ ΑΣΟΦΩΝ] Ἐκ τῶν Προφητῶν τινὸς τῶν δοκούντων ὑμῖν, φησὶν, ἀσόφων λαμβάνω τὸν ἐπινίκιον· οἷς ἐπισυνάπτει καὶ τὰς θυσίας καὶ τὰς τελετὰς καὶ τὰ τῆς ἀσεβείας μυστήρια, καὶ τὰ τούτοις ἐχόμενα.

ΠΟΥ [g] ΒΑΒΥΛΩΝ] Ταῦτα γὰρ αὐτῷ καὶ ἡ οἰκουμένη πᾶσα ἐκ τῶν εἰρημένων, ἐντόμων τε καὶ σφαγίων (2), καὶ τῶν λοιπῶν ὠνειροπολεῖτο τῷ δυσσεβεῖ χειρούμενα.

Η [h] ΤΟΝ ΟΜΝΥΟΝΤΑ ΚΑΤΑ ΤΗΣ ΙΑΚΩΒ ΥΠΕΡΗΦΑΝΙΑΣ ΘΕΟΝ] ἤτοι τὸν (3) ὀμνύοντα κατὰ τὸν Ἰακὼβ, εἰς τίνα; εἰς τὸν τῆς ὑπεροχῆς

[a] Coisl. δῆτι.
[b] Man. 573, ἐναγισμοῦ.
[c] B. p. 122, 1.—C. p. 161 D. —M. p. 97.
[d] M. 573, Σκ. καὶ Χιμ.
[e] B. p. 122 D. —C. p. 162 D. —M. p. 98.
[f] B. p. 123, 4. —C. p. 163 A. —M. p. 99.
[g] Gregor. infra.
[h] B. p. 124, 2. —C. p. 164 D. —M. p. 100.

(1) Δαιμόνων des manuscrits ne fait point de sens: la correction est facile et certaine. Plus haut [a], Grégoire a dit de Julien qu'il étoit τῇ ψυχῇ δαιμονῶν καὶ τοῖς πράγμασι.

(2) Il a déjà plus haut [b] expliqué ἔντομα par σφάγια. Le scholiaste d'Apollonius de Rhodes [c]: Ἔντομα, τὰ σφάγια, κυρίως τὰ τοῖς νεκροῖς ἐναγιζόμενα. Ajoutez M. Bast dans sa Lettre critique [d].

(3) Dom Clémencet, dans sa Note sur cet endroit du Saint, a rapporté la scholie de Basile, jusqu'à ἀλλὰ κατὰ θεόν. Il a écrit inexactement ἤτου pour ἢ τόν. L'interprétation n'étant pas sans difficulté, Dom Clémencet voudroit lire ἀμύνοντα pour ὀμνύοντα, *qui opitulatur, qui ulciscitur.* Mais il n'y a point de changement à faire, puisque le Père avoit manifestement en vue ces paroles d'Amos [e], indiquées par Dom Clémencet lui-même: ὀμνύει Κύριος κατὰ τῆς ὑπερηφανίας Ἰακώβ. L'interprétation de Basile est tout-à-fait mauvaise; et l'ensemble des idées prouve

[a] Pag. 72 A, edit. Bill.
[b] Pag. 82.
[c] I, 587.
[d] Pag. 197, Latin.
[e] VIII, 7.

Digitized by Google

καὶ ὑπεράνω πάντων φαινόμενον θέον· ἢ τὸν ὀμνύοντα θεὸν κατὰ τῆς Ἰακώβ καὶ πίστεως καὶ μεγαλοφροσύνης, ὥσπερ φησὶν ὁ Ἰακώβ· ὃ κατὰ δαιμόνων ὤμνυεν, ἀλλὰ κατὰ θεόν· εἰς ὅρκον γὰρ, φησὶν, ὃ δαίμονας ἐλάμβανεν, ἀλλὰ Θεὸν εὐσεβῶς ὅρκον ἐποιεῖτο, τὸν ὑπεράνω πάντων καὶ ὄντα [a] καὶ φαινόμενον.

ΤΑΥΤΑ [b] ΧΡΙΣΤΙΑΝΟΙΣ ΠΑΡΑ ΣΟΥ] Ταῦτα ἀπαποδίδως τὰ πίχειρα [c] χριστιανοῖς; ἀνθ' ὧν ἢ δι' ὧν καλῶς ἐσώθης ἀναρπασθεὶς ὑπ' αὐτῶν, καὶ τῆς ἀνδίκου σφαγῆς λυτρωθείς.

ΤΟΤΕ [d] ΜΕΝ ΔΥΣΑΝΑΣΧΕΤΟΥΝΤΕΣ] Πρὸς τὸ «πρότερον» ἀποδέδοται τοῦτο· ἀναλαμβάνει γὰρ ὅτι ἡνίκα ἀνεβάλλετο καὶ ἀνοχῆς εἴχετο ἡ κατὰ τ ἀσεβῶν ὀργὴ τοῦ Θεοῦ, δυσανασχετοῦντες ἐκείνας ἠφίεμεν τὰς φωνάς· εἶτ' ἐπάγει μετὰ πολλά· «ταῦτα [e] μὲν οὖν πρότερον, νυνὶ δὲ» καὶ τὰ λοιπά.

ΕΠΕΣΕ [f] ΒΗΛ, ΣΥΝΕΤΡΙΒΗ ΔΑΓΩΝ, ΕΛΗ ΕΓΕΝΕΤΟ Ο ΣΑΡΩΝ] Βὴλ καὶ Δαγὼν καὶ Σαρών· ναοὶ καὶ τῆλαι καὶ δαιμόνων ὀνόματα· ἐκ δὲ τῆς Γραφῆς [g] ἐλήφθη καὶ ταῦτα· καθ' ὁμοίωσιν τ κατ' ἐκεῖνο [h] καιρὸ συμβεβηκότων· ὑπὸ γὰρ τῶν εὐσεβῶν καθήρηται ταῦτα καὶ συνετρίβη, καὶ ἀπωλεία τελεία παραδέδοται· εἶτα ἐπιφέρει καὶ τὰ ἡμέτερα καὶ προφητεύει τὰ μέλλοντα, ἃ καὶ νῦν ἔτι καθορᾶται γινόμενα καὶ γεγένοτα ἤδη, καὶ γενησόμενα εὖ οἶδα· τοῖς τελεσθεῖσι γὰρ βεβαίως ἔχω [i] καὶ τὰ ἐσόμενα.

ΟΥΚ [k] ΕΤΙ ΠΑΝΗΓΥΡΗΣΟΥΣΙ ΚΑΘ' ΗΜΩΝ] Πανηγύρεις τελέσουσι καὶ ἑορτὰς, ἐπιχαίροντες ἡμῖν οἱ ἐχθραίνοντες ἀσεβεῖς, νόμῳ ἀνόμῳ ἀποκλείσαντες τῆς κυβήλου καὶ ἀδοκίμου παιδεύσεως· ἀπεῖρξαν γὰρ χριστιανὸς παιδείας Ἑλληνικῆς καὶ σοφίας μεταλαμβάνειν, καὶ τὰς γλώτας ἡμῶν ἀποφράττειν κἂν τούτῳ κακούργως οἰόμενοι.

ΣΒΕΣΑΤΩ [l] ΤΟ ΠΥΡ Ο ΔΑΔΟΥΧΟΣ] Ἐπυρφόρει ὅτος ὁ δαδοῦχος, ὁμοῦ τάς τε θυσίας ὁλοκαυτῶν καὶ φωτίζων ἐπί τινα χρόνον τὰς τελετάς· εἶτα καταβεννύων ἐδίδου καιρὸν ἐν σκότῳ τὰ αἰσχρὰ τ μυστηρίων τελεῖσθαι. Πορνικὴν δὲ στολὴν ὁ ἱεροφάντης ἐνδιδυσκόμενος αἰσχρῶς ἱερουργεῖ· διὸ ἐπιφέρει· «ἐπίσχες σοῦ τὰς αἰσχρὰς καὶ ν σκότους (1) γεμούσας νύκτας.»

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Cod. p. 276, 1.*

[b] *B. pag. 124.*
— *C. p. 164 B.*
— *M. p. 100.*

[c] *Man. 573, τὰ ἐπίχ.*

[d] *Gregor. non procul.*

[e] *B. p. 125, 6.*
— *C. p. 165 D.*
— *M. p. 110.*

[f] *B. p. 125 D.*
— *C. p. 166 C.*
— *M. p. 102.*

[g] *Isai. 46, 1. 33, 9.*

[h] *Coisl. ἐκείνου.*

[i] *Coisl. ἔχων.*

[k] *B. p. 126 C.*
— *C. p. 167 B.*
— *M. p. 102.*

[l] *B. p. 126 D.*
— *C. p. 167 C.*
— *M. p. 103.*

que le Père a voulu dire : « Quel autre » protecteur pouvions-nous attendre *que* » *le Dieu qui a juré contre l'orgueil de* » *Jacob !* »

(1) Le man. 573 : σκόπου. On dit assez indifféremment ὁ σκόπος et τὸ σκόπος, et rien n'est plus commun que la permutation de ces deux genres. *Voyez* ce que j'ai remarqué sur Eunape.[a] Dom Clémencet a écrit σκόπους, d'après la plupart de ses manus-

[a] *Pag. 266.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΕΣΠΕΙΡΕΝ [a] ΑΕΡΑ] Οἰκείως ἕκαστον ἀποδίδωσιν· «ὑπεστήσατο, ἥδρασεν, » ἐγύρωσεν, ἔσπειρεν, ὥρισεν, εἵλκυσεν, ἐψύχωσεν, ἐμόρφωσε»· διὰ μὲν γὰρ τοῦ «ἐμόρφωσε» τὸ κατ' εἰκόνα δηλῶν· διὰ δὲ τοῦ «ἐψύχωσε» τὸ ζωτικὸν λογικόν τε καὶ [b] νοερὸν καὶ τὸ ἄλογον μέρος τῆς ψυχῆς· διὰ τοῦ «εἵλκυσε», τὸν ὁλκὸν καὶ τὴν τῶν ποταμῶν φοράν· τὸ δὲ «ὥρισεν» ἐμφατικόν ἐστι τοῦ διορισμοῦ τῆς θαλάσσης. «Ὅριον γὰρ» φησὶν [c] «ἔθου ὃ οὐ παρελεύσεται». Ἐσπάρθαι δὲ καὶ τὸν ἀέρα εἰκότως εἶπε· κέχυται γὰρ καὶ διέσπαρται παντὶ λεγομένῳ κενῷ· οἰκεῖον δὲ καὶ τὸ «ἐγύρωσεν» οὐρανοῦ· ὡς ἐν γύρῳ γὰρ καὶ τόρνῳ περιαγαγὼν (1) σφαιρικῶς ἐτεκτήνατο· τὸ δ' ἑδραῖον καὶ στερεὸν ἴδιον [d] γῆς· τῷ φωτὶ δὲ λελυμένως καὶ οἷον ἀσωμάτως ἰόντι δέδωκε χώραν ὑποστήσας ἐπιβατεύειν ἀέρι ἀραιῷ [e] καὶ λεπτῷ.

ΚΑΤΑΒΑΛΕ [f] ΣΟΥ ΤΟΥΣ ΤΡΙΠΤΟΛΕΜΟΥΣ] Εἴρηται περὶ τούτων ἐν τῷ εἰς τὰ Θεοφάνια λόγῳ (2)· καὶ περὶ Ὀρφεως [g] δεδήλωταί μοι ἐν ἄλλοις (3), καὶ ἐν ταῖς φερομέναις Ἱστορίαις (4) πλατύτερον εὑρήσεις.

ΟΥΚ [h] ΕΤΙ ΦΘΕΓΓΕΤΑΙ ΔΡΥΣ] Τὴν ἐν Δωδώνῃ λέγει δρῦν (5)

[a] B. p. 127 B. — C. p. 168 B. — M. p. 103.
[b] Man. 573, ζωτικόν τε λογ. καί.
[c] Psalm. 103, 9.
[d] Cod. p. 276, 2.
[e] Man. 573, εὐρεῖ.
[f] Gregor. infra statim.
[g] Gregor. statim.
[h] Gregor. ib. fere.

crits. Le Saint dira un peu plus bas τὸ σκότος ἔλυσε. Il y a dans ses poésies un passage tout pareil:

Τίνων δὲ νύκτες, νυκτὸς ὄντως ἄξιαι.

Sur quoi le scholiaste du docteur Clarke [a] a fait cette note : Νύκτες δέ εἰσι σκότους ἄξιαι αἱ κατὰ τὴν Κελεὸν καὶ τὰ τῆς ἐκείνου μυστήρια τελετῆς.

(1) Ici il donne περιαγαγεῖν pour explication de γυροῦν ; ailleurs, γυροῦν pour interprétation de περιαγαγεῖν. En effet, le Saint ayant dit dans un autre discours [b], τίς περιήγαγεν οὐρανόν ; Basile fait cette remarque : ἴσον ἐστὶ τῷ ἐγύρωσε, κυκλοτερῆ καὶ σφαιροειδῆ εἰργάσατο· ἡ γὰρ περὶ κύκλον σημαίνει· ἢ τὴν περιφορὰν τοῦ κυκλοφορικοῦ τούτου σώματος ὑποληπτέον.

(2) Dans les scholies de Basile sur le discours εἰς τὰ Θεοφάνια [c], je ne trouve rien de relatif à Triptolème, et je ne vois même pas où il auroit pu en parler. Dans le Discours εἰς τὰ Ἅγια Φῶτα [d], que quelques-uns intitulent aussi εἰς τὰ Θεοφάνια, le Saint nomme [e], de même qu'ici, Κελεούς τινας καὶ Τριπτολέμους : mais Basile n'a point fait de remarque sur cet endroit: il désigne peut-être un autre commentaire que le sien ; cela est pourtant peu vraisemblable.

(3) Je ne sais en quel endroit. Ce même discours sur l'Épiphanie lui fournissoit l'occasion de parler d'Orphée (Ὀρφέως [f] τελεταὶ καὶ μυστήρια) ; mais il l'a négligée. Il auroit pu aussi faire une note sur ces paroles de la première Stéliteutique [g]: Ὀρφεὺς παρίτω μετὰ τῆς κιθάρας καὶ τῆς πάντα ἑλκούσης ᾠδῆς. Mais je ne trouve rien, au moins dans les deux manuscrits dont je me sers.

(4) Par exemple, dans la collection d'*Histoires* de Nonnus (Συναγωγὴ Ἱστοριῶν), *liv. I, chap. 77.*

(5) Rien de plus connu. Le Saint dit dans un de ses poëmes [h]:

Κασταλίη, Δάφνη τε, δρυὸς μαντεύματα κείσθω.

La scholie du fameux manuscrit du docteur Clarke sur ce passage, est fort mutilée : M. Gaisford l'a publiée avec toutes les incorrections du manuscrit ; ce qui est peut-être un excès d'exactitude. La voici

[a] Catal. Gaisford. p. 35.
[b] Or. 34, p. 358 C.
[c] Gregor. Or. 38.
[d] Gregor. Or. 39.
[e] Pag. 625 D, edit. Bill.
[f] Pag. 626 C.
[g] Pag. 104 A.
[h] Pag. 145 A.
[i] Catalog. Mstt. Clark. p. 48.

Digitized by Google

φθεγγομένην καὶ λάλον, καὶ πληροῦσαν τὰ τῆς πλάνης μαντεύματα. Λεβητα δὲ τὸν ἐν Δελφοῖς (1) φησὶ τρίποδα, καὶ Πυθιαν τὴν ἐν Δήλῳ (2). Πληρουμενην δὲ εἶπε (3), καθότι μυθεύονται, ἀπό τινος χάσματος πνεύματος ἀναφερομένου, ἱέρειάν τινα ὑπερβαίνουσαν κάτωθεν διὰ τῶν μυείων ἐπεισπνεῖσθαι, καὶ πληροῦσθαι μαντικῶν ληρημάτων, καὶ τοὺς λεγομένους ἐντεῦθεν ἀποθεσπίζειν χρησμούς. Περὶ δὲ τ ἑξῆς λέλεκται ἐν ἄλλοις (4). Πλὴν καὶ ταῦτα πάντα σεσιγηκέναι φησί.

Notice des Scholies de Basile.

Και [a] προστμνω τω καλω θεος [b] παθαινομενος] Τουτέστι πάσχων, καὶ τῷ ὡρᾳίῳ Πρόσυμνῳ συμφθειρόμενος· ὁ δὲ Πρόσυμνος, ὄνομα κύριον· ἀσελγείας καὶ ἀκολασίας τοῦ τοιούτου θεοῦ ὑπουργὸς ὢν καὶ ἐρώμενος (5). Θερσιτην δὲ Ολυμπιον [c] τὸν Ἥφαιστον αἰνίττεται,

[a] *Gregor. infra.*
[b] *Coisl.* θεῷ.
[c] *Gregor. infra.*

plus correcte [i] : Δωδώνη πόλις ἐστὶ περὶ τὴν Ἤπειρον· ἐν ταύτῃ ἦν δρῦς ἐν ᾗ Ζεὺς ἐπισκιάζειν ἐλέγετο, & μαντείαν τοῖς χρήζουσι διδόναι ἐξ αὐτῆς τῆς δρυὸς.....ἐξηχούμενα· Ὅμηρος δὲ, Σελλοὶ, φησὶν [a], οἱ τῆς Δωδώνης δρυὸς μάντεις, ὑποχθ (peut-être ὑποφήτας) τὸ ἔθνος προσαγορεύων· τόπους δὲ χαμαιεύνας φησὶ καὶ ἀνιπόποδας, θῶ (peut-être τῷ θεῷ) ἀνακειμένους· ἔνθα & γυναῖκας ἔλεγον ἐμφερομένας προλέγειν καὶ μαντεύεσθαι καὶ ζώνας οἷον τὰς ἱερεῖς ἀγνευούσας φασί.

(1) Basile se trompe ; Nonnus [b] ne s'est pas trompé. Par λέβης le Saint ne désigne point le *trépied de Delphes*, mais le *chaudron d'airain* sur lequel frappoit une statue armée d'un fouet. Van Dalen, dans son fameux Traité des *Oracles* [c], a recueilli quelques-uns des passages classiques sur ces merveilles de Dodone ; mais il faut sur-tout consulter une dissertation du président de Brosses [d], où l'histoire de cet oracle est traitée dans le plus grand détail, et le Mémoire de feu M. Clavier sur les Oracles [e]. Je ne sais pas si l'on a remarqué que l'article Δωδώνη de Suidas étoit copié de Nonnus, et que l'impératrice Eudocie a pris à la même source ce qu'elle dit du λέβης dans son *Violier* [f].

(2) Basile est encore dans l'erreur; et Nonnus [g] a encore ici l'avantage de l'exactitude. Il ne s'agit point de la Pythie de Délos, mais de la Pythie de Delphes.

(3) Longin, ou l'auteur quelconque du Traité du sublime [h], a la même idée, avec le mot plus noble ἐγκύμονα, dont je crois que M. Clavier [i] a beaucoup forcé l'intention : τὴν Πυθίαν λόγος ἔχει τρίποδι πλησιάζουσαν, ἔνθα ῥῆγμά ἐστι γῆς ὃ ἀναπνεῖν φασιν ἀτμὸν ἔνθεον, ἀπόθεν ἐγκύμονα τῆς δαιμονίας καθιεμένην δυνάμεως, παραυτίκα χρησμῳδεῖν κατ' ἐπίπνοιαν. Il y a dans la note de Weiske un passage de S. Chrysostome, qu'il sera bon de comparer avec la note de Basile pour la ressemblance d'expression. On peut lire aussi, dans la même intention, le scholiaste du Plutus [k], avec la note de Hemsterhuys. Le président de Brosses, dans la Dissertation citée plus haut [l], a dit quelque chose de ces vapeurs méphitiques qui jetoient dans l'enthousiasme, ou plutôt dans le délire, la prêtresse assise sur le trépied sacré. Ce trépied ne s'appeloit pas en latin *cortina*, comme le croyoit M. Larcher [m] : *cortina* étoit proprement le *couvercle* du trépied [n].

(4) Je ne sais où, si c'est de ses propres scholies qu'il veut parler : mais à défaut de Basile, on peut consulter Nonnus [o].

(5) L'abominable histoire de Prosymnus est rapportée par Arnobe [p] en termes un peu étranges pour un chrétien. S. Clément d'Alexandrie [q] ne la raconte pas avec beaucoup plus de décence. Notre

[a] *Il. XVI, 234.*
[b] *Hist. Syn. II, 12.*
[c] *De Oracul. cap. 9.*
[d] *Acad. des B.-L. t. 35.*
[e] *Pag. 9.*
[f] *Pag. 127.*
[g] *Hist. II, 13.*
[h] *Cap. XIII.*
[i] *Mém. sur les Oracl. p. 93.*
[k] *Vers. 39.*
[l] *Acad. B.-L. t. 35, p. 112.*
[m] *Hérod. livr. I, not. 251.*
[n] *Clavier. ib. p. 83.*
[o] *II, c. 14, sqq.*
[p] *V. p. 176.*
[q] *Protr. p. 22 A.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ἀπεικάζων τῷ καταγελάστῳ καὶ αἰσχίστῳ Θερσίτῃ τῷ Ὁμηρικῷ.

ΤΟΝ [a] ΚΕΡΔΩΝΟΝ ΚΑΙ ΤΟΝ ΛΟΓΙΟΝ] Τὸν Ἑρμῆν λέγει, ἀπὸ τοῦ λόγου Λόγιον (1) καλῶν, ἀπὸ δέ γε τοῦ κέρδους καὶ τῶν κλεμμάτων Κερδῶον· ἐπεὶ δὲ καὶ μοιχὸς ἑάλω καθ' Ὅμηρον, δεσμοῖς ἀφύκτοις ὑπ' Ἄρεως σὺν Ἀφροδίτῃ πεδηθεὶς, αὐτὸς μὲν «Ἐναγώνιος» ἦν, θεοὶ δ' ὁρῶντες ἀσβέστῳ κατείχοντο γέλωτι (2)· ἀλλ' ἐγώ, φησὶ, [b]

[a] B. p. 128 A. — C. p. 169 A. — M. p. 104.
[b] Coisl. φασι. Gregor. ibid.

saint orateur, qui en général est très-réservé, semble s'être un peu oublié, lorsqu'il dit dans son poëme à Némésius [a]:

[a] Pag. 145 B.

Καὶ Προσύμνοιο καλοῖο θεὸς φαλὸν ἀμφαγαπάζων
Δυσέπον.

On oseroit à peine aujourd'hui laisser entendre, dans nos langues modernes, ce que les écrivains ecclésiastiques ne craignoient pas de détailler. M. de Sainte-Croix [b], mené par son sujet à parler de Prosymnus, dit que « la décence ne lui » permet pas de rapporter cette aventure. » Voici comme elle est racontée, mais peu exactement, par le scholiaste [c] de notre Saint sur le vers cité tout à l'heure: Πολύυμνός (lisez Πολύσυμνός [d]) ἐστιν ὁ τοῦ Διονύσου ἐραστὴς, ὃς, περὶ τοῦ τυχεῖν τῆς ἐρέσεως, περὶ τὴν Λέρνην ἐπονήθη· ἐκεῖσε γὰρ Διονύσῳ περὶ τῆς μητρὸς [e] πλανωμένῳ ταύτην εἶναι διεβεβαιώσατο, φέρειν ὑποχρεμένου Διονύσου φεσμίξειν ἑαυτὸν αὐτῷ ἐπιδοῦναι· διὸ καὶ μὴ τυχήσας τοῦ πόθου ἀφοσιώμενος, αἰδοῖον τῷ πραχήλῳ περιῆψεν, ὡς εἴρηται φεβεραχέως περὶ φαλῶν καὶ ἰσυφάλων. Or voici ce qu'il dit à cet endroit [f], où il renvoie le lecteur: ἠράσθη μειρακίου τοῦ Διονύσου· οὗτος δὲ, περὶ ἐπιτυχεῖν [g] τῆς ἀσελγείας, ποτὲ περὶ τὴν Λέρνην ἀπήγαγεν· ἀφοσιώσασθαι ἣν βουλόμενος ὁ Διόνυσος τὸν ἔρωτα τοῦ μειρακίου, σύκινον αἰδοῖον πελεκήσας εἰς τὸν ἑαυτοῦ τράχηλον περιῆψεν, καὶ οὕτως περιήει.

[b] Myster. t. II, p. 26.
[c] Catal-Gaisf. p. 51.
[d] Tzetz. ad Lycophr. 212.
[e] Edit. ε ς π τ μρσ.
[f] Cat. Gaidf. p. 45.
[g] Edit. ἐπὶ τύχει.

(1) Sur Mercure Λόγιος, voyez ce que j'ai observé en commentant un passage d'Eunape, qui dit [h] que les auditeurs de Prohérésius, dans leur enthousiasme, lui baisoient la poitrine, les mains, les pieds, que les uns l'appeloient un dieu, les autres une image de Mercure *Logius*, οἱ δὲ θεὸν ἔφασαν, οἱ δὲ Ἑρμοῦ Λογίου τύπον. M. G., dans son Histoire littéraire d'Italie, excellent livre, où il y a bien des fautes de détail, dit [i] de ce Prohérésius qu'on lui éleva des statues à Rome et à Athènes, que « celle de Rome portoit une inscription » qu'on peut rendre ainsi:

« Rome, Reine du monde, au Roi de l'élo-
« quence. »

Et il ajoute en note: « *Regina rerum* » *Roma Regi eloquentiæ.* Une des beautés » de cette inscription est sans doute dans » les quatre *R* initiales. Je n'en ai pu » mettre que trois dans mon vers fran- » çais. » Eunape, qui est la source de ce récit, nous apprend [k] que l'inscription étoit conçue en grec et en ces termes: Η ΒΑΣΙΛΕΥΟΥΣΑ ΡΩΜΗ ΤΟΝ ΒΑΣΙΛΕΥΟΝΤΑ ΤΩΝ ΛΟΓΩΝ. Hadrien de Jonghe, traducteur Latin d'Eunape, a mis dans sa version, *Regina rerum Roma Regi eloquentiæ*; et M. G. a critiqué le latin de ce traducteur, le prenant pour l'inscription originale de la statue, et y a trouvé une preuve du mauvais goût qui régnoit au quatrième siècle.

[h] Pag. 146, nm.
[i] T. I, p. 36.
[k] Pag. 157.

(2) Basile a fait ici une étrange bévue: il confond Mercure avec Mars, et Mars avec Vulcain. En effet, dans le récit de Démodocus, au VIII.e livre de l'Odyssée, c'est Mars, et non pas Mercure, qui est surpris avec Vénus; et ce n'est pas Mars, mais Vulcain, qui enferme Vénus sous le filet invisible. Mercure étoit seulement au nombre des spectateurs, et il s'exprima de façon à faire voir qu'il ne valoit pas mieux que le dieu prisonnier. Ce n'est donc point dans cette aventure supposée qu'il faut chercher l'origine du surnom de Ἐναγώνιος donné à Mercure: On l'appeloit ainsi, parce qu'il étoit le dieu des *combats* gymnastiques. Il l'ex-

Digitized by Google

συγκαλύπτω μὲν τοὺς ὀφθαλμοὺς αἰδούμενος τῷ [a] αἰσχίστῳ τούτῳ θεάματι (1).

ΣΥ [b] ΔΕ ΜΟΙ ΠΡΟΣΚΥΝΕΙ ΤΟ ΣΥΝΤΟΝΟΝ ΤΕ ΤΟΥ ΛΟΓΟΥ ΚΑΙ ΤΟ ΣΑΚΕΛΛΙΟΝ] Τοῦ Ἑρμοῦ καὶ ζαῦτα· ὡς δὲ δῆθεν σεμνὰ φεάζει καὶ τὸ τοῦ λόγου δὲ κεκροτημένον καὶ σύντονον ἐπισυνάπτει, καὶ τὸ τῶν συλῶν [c] τὸν θησαυρὸν σακέλλιον, ὡς καὶ αὐτοῦ [d] πάχα προσκυνουμένου (2).

ΑΙ [e] ΤΕ ΙΣΙΔΕΣ ΚΑΙ ΑΤΤΙΔΕΣ (3) ΚΑΙ ΜΕΝΔΗΣΙΟΙ] Αἰγύπτιοι καὶ οὗτοι θεοὶ, περὶ ὧν ἐλέχθη (4). Πλὴν ΠΡΙΑΠΟΣ [f] (5) μὲν θεὸς ἐνομίσθη καὶ αὐτὸς, αἰσχρὸς καὶ γραφόμενος καὶ τιμώμενος, τὸ ἐπίσειον [g], ἤτοι τὸ αἰδοῖον, σκηρεμὲς ἔχων ὅτι μέγιστον [h]· ΕΡΜΑΦΡΟΔΙΤΟΣ [i] δὲ διπλῆν, ὡς αὐτοί φασιν, ἔλαχε φύσιν, ἀῤῥενός τε καὶ θηλείας, ἑκατέρωθεν ἀσελγαίνων, ὥσπερ καὶ τὸν Τειρεσίαν ἱστορῶσιν. Ἄττις δὲ [k] καὶ Ὄσιρις (6), ὁ μὲν τὰ αἰδοῖα ἀποκεκοπὼς, καὶ τὰ τῶν ἀνδρῶν

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Man. 573, ὀφθ. τῷ.*
[b] *Gregor. statim.*
[c] *Coisl. σύλων.*
[d] *Coisl. ὡς αὐτ.*
[e] *Gregor. ibid.*
[f] *Greg. infra.*
[g] *Coisl. ἐπισιον.*
[h] *Coisl. ὅτι καὶ μέγ.*
[i] *Gregor. ibid.*
[k] *Coisl. τ.*

plique lui-même dans le Plutus [a], quand, repoussé sous les noms de Στροφαῖος, de Δόλιος, de Ἐμπολαῖος, de Ἡγεμόνιος, il trouve enfin le moyen de s'introduire chez Chrémyle sous le nom de Ἐναγώνιος :

Ἐναγώνιος πάνυ γ' ἔσομαι· καὶ τί ἔτ' ἐρεῖς;
Πλούτῳ γὰρ ἐστὶ τοῦτο συμφορώτατον,
Ποιεῖν ἀγῶνας μουσικοὺς καὶ γυμνικούς.

(1) Basile ne paroît pas avoir saisi la pensée du Saint. Ce qui fait rougir Grégoire, ce qu'il ne veut pas voir, c'est l'attitude obscène des statues de Mercure.

(2) Par τὸ σύντονον, il est manifeste que le Saint fait allusion à l'attitude obscène des Hermès. L'addition des mots τοῦ λόγου, que Basile trouve grave, me paroît mesquine et d'un mauvais goût de plaisanterie. Il faudra ponctuer, pour indiquer l'intention et même l'intonation de l'orateur : σὺ δέ μοι προσκυνεῖ τὸ σύντονον — τοῦ λόγου — καὶ τὸ σακέλλιον. Mais je ne puis me persuader que S. Grégoire, toujours sérieux et noble, soit descendu à cette petite facétie, qui ne pouvoit avoir d'autre effet que de faire rire l'auditoire. Si je ne me trompe, il avoit écrit seulement τὸ σύντονον, καὶ τὸ σακέλλιον, ἓν σὺ μόνον αἰδεσμόν. Ces derniers mots, je les joins, comme l'on voit, à σακέλλιον. Les éditions les réunissent à la phrase suivante ; mais cela ne fait point de sens. Ce σακέλλιον, ὁ θησαυρὸς τῶν συλῶν, ou τῶν σύλων, mais plutôt συλῶν, c'est la bourse que Mercure porte à la main dans beaucoup de monumens, par exemple, dans une statue expliquée par le P. Paciaudi, dans une autre statue du Musée royal de Paris [b], &c.

(3) Je ne sais ce que sont ces Ἄπιδες, Dieux Égyptiens. Le texte du Saint porte, αἱ τε Ἴσιδες καὶ οἱ Μενδήσιοι θεοὶ καὶ οἱ Ἄπιδες. Nul doute qu'il ne faille ici rétablir ΑΠΙΔΕΣ.

(4) Dans Nonnus [c]. Pour Basile, s'il en a parlé, j'ignore en quel lieu. Cet autre passage du Saint [d], τὰς τραγὰς ἐπήνεις τὰς Μενδησίας, καὶ τὴν Μεμφίτην Ἄπιν — ἢ τὰς Ἴσιδος πλεκτάς, lui en donnoit l'occasion ; mais il n'en a pas profité. Il n'a rien dit non plus sur cet autre endroit [e] : Ἴσιδος ἀπυχήματα, καὶ τραγοὶ Μενδήσιοι αἰδεσιμωτεροι, καὶ Ἄπιδος φάτνη.

(5) J'ai cité, dans une de mes notes sur Nicétas [f], tout ce passage sur Priape et Hermaphrodite, Πρίαπος μὲν — ἱστορῶσιν.

(6) C'est d'Atis et d'Osiris que Basile entend ces mots du Père : τὰς ὑπὸ μανίας πριακομμένας ἢ διεσπασμένας θεούς. Nonnus [g] entend διεσπασμένας θεὺς de Bacchus

[a] *Vers. 1162.*
[b] *N.° 207.*
[c] *II, 27.*
[d] *Or. XXIV, p. 425 D. edit. Bill.*
[e] *Or. 39, p. 626 C.*
[f] *III, 212.*
[g] *II, 29.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ἀφήρηται, τὰ γυναικῶν δὲ πάσχων ἐτιμήθη· Ὄσιρις δὲ διεσπάσθη, καὶ ἀνάρπαστος γεγονὼς, θεὸς ἐνομίθη.

ΑΚΟΥΣΑΤΕ [a] ΛΟΓΟΝ ΑΝΔΡΟΣ ΟΥ ΜΕΤΡΙΩΣ ΤΑ ΤΟΙΑΥΤΑ ΠΕΠΑΙΔΕΥΜΕΝΟΥ] Περὶ ἑαυτοῦ λέγει, οὐχ ἁπλῶς ἑαυτὸν ἐπαινῶν, ἀλλὰ ῥητορικώτερον εἴρηται καὶ ἀνεπαχθῶς· νόμος γὰρ ῥητόρων ἐν συμβουλευτικῷ [b] εἴδει καὶ ἑαυτόν τινα ἐπαινεῖν, εὐπαράδεκτον ποιοῦντα τὴν συμβουλήν· οὐδὲ γὰρ ἂν μετριολογοῦντος τοῦ συμβουλεύοντος εὐχερῶς ἂν δέξαιτό τις τὴν προτροπήν (1). Πόθεν οὖν τὸ τῆς τοιαύτης παιδεύσεώς [c] μοι περίεστιν; ἐκ τῶνδε φησὶ καὶ τῶνδε.

ΜΕΓΑ [d] ΜΕΝ ΤΟ ΜΗΔΕ ΤΗΝ ΑΡΧΗΝ ΤΥΧΕΙΝ ΑΜΑΡΤΟΝΤΑΣ Η ΜΗ ΤΑ ΜΕΓΙΣΤΑ] Ἐπειδὴ γὰρ ᾔσθητο τὸ «ὑπὲρ τὴν φύσιν» εἰρηκὼς, αὐτίκα πρὸς διόρθωσιν ἦλθεν ἐπενεγκὼν «ἢ μὴ τὰ μέγιστα»· οὐδεὶς γὰρ ἀναμάρτητος· ὑπὲρ γὰρ τὴν ἀνθρωπίνην φύσιν τὸ ἀναμάρτητον, φησὶν, ἔταξεν [e] ὁ Θεός (2). Ὑποπτευθείη δ' ἂν πως καὶ τοῦτο, ἀνθρωπίνης φύσεως εἶναι λέγειν τὸ ἁμαρτητικόν [f], καὶ, εἰ τοῦτο ἀνεύθυνόν πως, ὡς ἀνθρωπίνης φύσεως ἴδιον ἡ ἁμαρτία· τί οὖν ἐροῦμεν; ἀπὸ τοῦ συμβαίνοντος τοῦτο σκοπεῖσθαι· οὐ γὰρ κακὸν ἡ φύσις, οὐδ' ἐπὶ ἁμαρτίᾳ ἔκτισται [g], ἀλλ' ἐπὶ ἀφθαρσίᾳ· εἰ καί πως δυνάμει καὶ τοῦτο τῇ φύσει παρῆν, ὃ τοίνυν δύναμιν εἶχε λαβεῖν, εἶχέ πως καὶ τοῦτο, οὐ τάξαντος τοῦ Θεοῦ, τῇ παραβάσει δὲ παρεισφθαρείσης, καὶ εἰς ἐνέργειαν ἐλθούσης, Ὄφεως ἀπάτῃ, διὰ τοῦ ἐν αὐτῷ λαλήσαντος, τῆς ἁμαρτίας. Διὰ [h] τὸ ἀποβεβηκὸς

[a] B. pag. 128. C.—C. p. 169. C.—M. p. 105.
[b] Cod. p. 277, 1.
[c] Man. 573, τῆς παιδ.
[d] Gregor. infra.
[e] Man. 573, ἀναμ. ἔτ.
[f] Coisl. λέγ. τὸ ἀναμάρτητον.
[g] Coisl. ἐροῦμεν· ἔκτισθαι.
[h] Coisl. διό.

Zagrée déchiré par les Titans, ce qui est plausible; et περικεκομμένους θεοὺς des Géans foudroyés et taillés en pièces par les Dieux. Mais cette seconde interprétation est très-mauvaise. Les mots du Saint, ὑπὸ μανίας περικ., ne peuvent guère s'expliquer que d'Atis.

(1) Coislin : οὐδὲ γ. ἂν μετριολογοῦντος εὐχερῶς ἂν δέξαιτο τὴν προ. La leçon du man. 573 que j'ai suivi, est évidemment meilleure. J'ai ajouté seulement ἂν avant δέξαιτο. Cette répétition de la conjonction ἂν, que m'offroit le man. de Coislin, m'a semblé bonne à donner au texte de Basile : elle est assez fréquente en prose ainsi qu'en vers. Isocrate [a] : τὶς γὰρ ἂν ἄλλοθεν ἐπελθὼν — οὐκ ἂν μαίνεσθαι καὶ παραφρονεῖν ἡμᾶς νομίσειεν; Le premier ἂν a été fort à propos ajouté par le docteur Coraï, d'après trois manuscrits. On peut consulter sa note, et ajouter Vauvilliers sur l'Œdipe-Roi [b]; Barnes sur l'Iphigénie en Tauride [c]; M. Monk sur l'Alceste [d]; et ce que j'ai moi-même remarqué sur Philostrate [e].

(2) *Peccare pauci nolunt, nulli nesciunt*: a dit P. Syrus. Et un ancien poëte [f] assure que le plus sage pèche:

Ἁμαρτάνει τι καὶ σοφοῦ σοφώτερος.

Aristide [g] a la même pensée : τὸ μὲν ἐξ ἀρχῆς ἀναμαρτήτους φῦναι θεῶν, καὶ τῶν ἐπὶ γῆς οὐδ' εἰς ἕνα ἡμῶν ἀφικνούμενον. On peut citer aussi ces mots de Galien [h] : χαλεπὸν ἄνθρωπον ὄντα μὴ διαμαρτάνειν ἐν πολλοῖς. Les lecteurs qui aiment ce genre de parallélisme peuvent consulter Hérault dans ses Remarques contre Saumaise [i], et Ménage sur Diogène de Laërte [k].

[a] Symm. 16.
[b] Vers. 744.
[c] N. 98.
[d] N. 663.
[e] Pag. 330.
[f] Brunck, Gnom. monost. 8.
[g] Orat. de Concord. ad Rhod. fin.
[h] De Compos. remed.
[i] I, c. VIII, p. 46.
[k] VI, 89.

ἤδη

ἤδη τάξαι λέγεται τὸν Θεὸν γραφικῷ χαρακτῆρι, τὸν οὕτω τὸν ἄνθρωπον πλάσαντα καὶ τοῦτο δεκτικὸν ἐργασάμενον.

ΔΕΥΤΕΡΟΝ [a] ΔΕ ΩΣ [b] ΕΜΟΙ ΔΟΚΕΙ] Πρώτου [c] τεθέντος τοῦ μὴ ἁμαρτεῖν ἢ μὴ μέγα, δεύτερον ἕπεται τὸ πταίσαντας καὶ παιδευθέντας, εἶτα ἀνέσεως ἐπιτυχόντας, ὧν αἰσθήσει ἀεὶ καὶ μνήμη τῆς παιδεύσεως εἶναι, καὶ μὴ ἁμαρτεῖν πάλιν, ἀλλ' ἀποφυγεῖν μάστιγα δευτέραν ὧν δευτέρας, φησὶ, κακίας καὶ ἁμαρτίας.

ΜΗΔΕ [d] ΤΟΝ ΠΑΡΟΝΤΑ ΚΑΙΡΟΝ ΕΠΑΙΡΩΜΕΝ] Τουτέστι, μὴ ταῖς ἐπινικίοις ἡμῶν [e] πανηγύρεσι καὶ εὐωχίαις ταῖς εἰρημέναις ἐπιχαίρωμεν τοσοῦτον, ὥστε καὶ ἐπαίρειν καὶ μεγαλύνειν αὐτὰς πλέον ἢ χρὴ Ἑλληνικοῖς πισὶν ἔθεσι καὶ καλλωπισμοῖς· μηδὲ κρότοις καὶ μέθαις (1) ἐπαιρῶμεν τὸν καιρόν· οὐ γὰρ ἄξιόν ἐστι τιμᾶν τὰ θεῖα καὶ τὰ ἡμέτερα τοῦτοις τῶν πανηγύρεων· ἀτιμία γὰρ, ἀλλ' οὐ τιμὴ, τὰ οὕτω τελούμενα.

ΕΙ [f] ΚΑΙ ΟΡΧΗΣΑΣΘΑΙ ΔΕΙ ΣΕ] Τὴν Ἡρωδιάδος ὄρχησιν παραιτεῖται, ἧς ἔργον, φησὶ, Βαπτιστοῦ θάνατος· τὴν δὲ τοῦ Δαυὶδ * καὶ ἐπικρίνει, μὴ ἀτιμάζων, ἐπὶ τῇ καταπαύσει τῆς Κιβωτοῦ, ἣν καὶ τῆς εὐκινήτου καὶ πολυστόφου τῆς κατὰ Θεὸν πορείας μυστήριον ἡγεῖται ἀλληγορῶν, καὶ δίδωσι τούτοις νοεῖν ὡς ἀπόβλητον εἶναι καὶ τὴν ὧν ἑορταῖς καὶ εὐφροσύναις καὶ πανηγύρεσι θείαις διάχυσιν ψυχῆς, καὶ κίνησιν εὔρυθμον, συνδιατιθεμένου τοῦ σώματος καὶ πως ἐναλλομένου, πηδώσης ἔνδοθεν ψυχῆς εὐσεβοῦς, δοξαζομένου Θεοῦ, καὶ τῇ οἰκονομίᾳ [g] Χριστοῦ καὶ ταῖς τῶν Ἁγίων μνείαις ἐλλαμπρυνομένης [h]· ἔνθεν, οἶμαι, ὅλη ἀποβέβληται, παρακεχώρηται δέ πως, καὶ ὡς εὐσεβὲς [i] λελόγισται, ἡ τῶν ἀσμάτων ὑμνῳδία, ποικίλως σὺν ἡδονῇ στρεφομένης [k] τοῖς ῥύθμοις τῆς ᾠδῆς, ὡς καὶ χεῖρας εὐρύθμως κινᾶσθαί τε καὶ πόδας, καὶ ὅλον πως συνδιατίθεσθαι τῷ μέλει τὸ σῶμα ἀκαταγνώστως.

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Gregor. stat.*
[b] *Coisl.* δεύτ. ὡς.
[c] *Man. 573,* πρῶτος.
[d] *B. p. 129 D. —C. p. 171, 1. —M. p. 106.*
[e] *Man. 573,* ὑμῶν.
[f] *B. pag. 130 B.—C. p. 171 D. —M. p. 107.*
* *Man. 573,* δαυΐδ.
[g] *Cod. p. 277, 2.*
[h] *Coisl.* μνήμαις ἐλλαμπομένης.
[i] *Coisl.* καὶ εὐσ.
[k] *Coisl.* στρεφομένης. *Man. 573,* στρεφομένοις.

(1) Le Saint a dit un peu plus haut, μηδὲ κώμοις καὶ μέθαις, et l'on pourroit croire que Basile a employé κρότοις comme synonyme de κώμοις, ce qui ne seroit pas fort exact, ni fort inexact non plus; car οἱ κρότοι, *le bruit, les applaudissemens,* font partie du κῶμος. Κωμάζειν, dit ici le scholiaste de Montagu, ἐστὶ μετὰ μέθης αἰσχρῶς ᾄδειν· Κῶμος δὲ, τὸ ὄνομα. Hérodien, dans ses Épimérismes [a], explique κῶμος par μέθη καὶ ὕπνος. J'ai, dans ma note sur cet endroit d'Hérodien, donné des exemples de l'alliance des mots κῶμος καὶ μέθη, et cité sur κῶμος quelques passages qu'il est inutile de répéter ici. Il y aura plus d'utilité à rapporter une observation de Basile sur le mot κωμαστὴς, employé par le Saint dans un autre discours [b]: Κωμαστὴς) κῶμος [c], καὶ τὸ παίγνιον, καὶ ὁ ἔπαινος, ἐξ οὗ καὶ ἐγκώμιον εὕρηται, καὶ ἡ μέθη, ἀλλὰ καὶ ἡ ὀκ μέθης ἀσέλγεια. Διαστέλλει δὲ ὁ Ἀπόστολος. « μὴ [d] κώμοις καὶ μέθαις· » ὁ Θεόκριτος· « κωμάσδω [e] πρὸς τὰν Ἀμαρυλλίδα· » ἀντὶ τοῦ ἐπὶ πορείᾳ πορεύομαι.

[a] *Pag. 71.*
[b] *Or. 43, p. 702 D.*
[c] *Man. 573, p. 103, 2.*
[d] *Epist. ad Rom. 13, 13.*
[e] *Idyll. 3, 1.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΜΗ [a] ΩΝ ΚΑΤΕΓΝΩΜΕΝ] Τουτέστι μὴ τῶν πράξεων ὧν κατέγνωμεν, ὡς βιαίων καὶ τυραννικῶν, τὰ αὐτὰ (1) τῶν πράξεων ἐκείνων διαπραξώμεθα.

ΜΗ [b] ΤΟΙΝΥΝ ΘΕΛΗΣΩΜΕΝ ΤΗΝ ΟΡΓΗΝ ΜΕΤΡΗΘΗΝΑΙ] οἷον ἀντισπικῶσαι καὶ ἀντιμετρῆσαι τὴν ὀργὴν καὶ τὰς τιμωρίας· μὴ τοίνυν θελήσωμεν ἀντιδοῦναι κακὸ ἀντὶ κακῶν, καὶ οἷα ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων πεπόνθαμεν ποιῆσαι εἰς αὐτούς· ἀξίως γὰρ οὐ δυνησόμεθα κολάσαι (2). Ἐπεὶ οὖν τὸ πᾶν εἰσπράξασθαι οὐ δυνατὸν, τὸ πᾶν συγχωρήσωμεν.

ΟΣ [c] ΟΙΣ ΠΕΠΟΝΘΕ] ὅστις Χριστὸς καὶ θεὸς ἡμῶν ἐφ' οἷς πέπονθε τὸ εὐδόκιμον καὶ αἰνετὸν εἰς νίκην ἔχων, πολλῷ πλέον νενίκηκεν, ἐφ' οἷς, ὡς θεὸς δυνατὸς ὢν πολλαπλάσιον εἰς αὐτοὺς ἐνδείξασθαι τὴν ὀργὴν, τοῦτο οὐκ ἐποίησεν, ἀλλὰ καὶ ὑπερεύχεται τῷ παῖδι μὴ ζῆναι αὐτοῖς τὴν ἁμαρτίαν φιλανθρωπίας ὑπερβολῇ.

ΕΩ [d] ΤΑ ΘΕΙΑ ΚΑΙ ΤΑ ΗΜΕΤΕΡΑ] Ὅσα οὐκ Θεοῦ καὶ τῶν ἁγίων ἔχομεν γεγραφῶν περὶ τῶν ἐκεῖθεν δικαιωτηρίων, ἐῶ, φησὶ, καὶ καταλιμπάνω ταῦτα· ἐπὶ δὲ τοὺς σοὺς ἐλθὲ τῶν Ἑλλήνων λόγους, οἷς ἀρέσκονται ποιηταὶ καὶ φιλόσοφοι, οἱ [e] ποταμοὺς πυρὸς εἰς κόλασιν ἐκπιθέασι, Πυριφλεγέθοντας, Κωκυτούς τε καὶ Ἀχέροντας, πληθυντικῶς (3) οὕτω πως εἰρημένους· οἷσι τοιούτοις κολάζουσι [f] ποταμοῖς οἱ παρ' ὑμῖν [g] ποιηταὶ καὶ φιλόσοφοι τὴν κακίαν. Καὶ Τάνταλον [h] δίψῃ φασὶ κολαζόμενον [i] ἐφ' ὕδατος ἑστηκότα μέχρι στόματος καὶ γενείου (4). Ὅμηρος [k], ἀλλ' ὅτε, φησὶν, ὁ γέρων κύψειε πιέειν

[a] B.p. 130 D. — C. p. 172 A. — M. p. 108.
[b] Gregor. infra.
[c] Gregor. statim.
[d] B.p. 132 A. — C.p. 173 C. M.p. 109.
[e] Coisl. οἷον.
[f] Man. 573, οἷσπερ κολ.
[g] Coisl. ἡμῖν.
[h] Greg. ibid.
[i] Coisl. δίψῃ κολ.
[k] Odyss. XI, 586.

(1) Ceci prouve que, dans le texte du Saint, il faut écrire, μὴ ὧν κατέγνωμεν ταῦτα πράξωμεν, au lieu de ταῦτα.

(2) Le scholiaste de Montagu est altéré en cet endroit : Ἐάσωμεν οὖν. . . . ἔτερα κολάζεσθαι τοὺς ἐχθροὺς τῶν συνειδότα πληθυμένους, κατὰ τὴν τραγῳδίαν· ἡ σύνεσις γὰρ ἀπόλλυσι τὸν δεινὰ εἰργασμένον· Il me paroît à-peu-près certain qu'il faut lire ἐάσωμεν οὖν σύμμετρα κολάζεσθαι. La fin de la scholie est une allusion à cet endroit de l'Oreste d'Euripide [a], où Ménélas ayant demandé à Oreste,

Τί χρῆμα πάσχεις; τίς σ' ἀπόλλυσιν νόσος;

le héros lui répond :

Ἡ ξύνεσις, ὅτι σύνοιδα δεινὰ εἰργασμένος.

(3) Τοὺς Πυριφλεγέθοντάς σου καὶ τοὺς Κωκυτοὺς καὶ τοὺς Ἀχέροντας, dit le Saint avec emphase. Philostrate [b] a employé les pluriels avec une semblable intention : τοὺς δὲ Κωκυτούς τε καὶ Πυριφλεγέθοντας καὶ τὸν Ἀχεροντάδα καὶ τὰ τοιαῦτα τῶν ποταμῶν. Isidore de Péluse [c] faisant allusion au Phédon [d] : σοὶ τοὺς Κωκυτοὺς καὶ Πυριφλεγέθοντας ὁ Πλάτων ἐπείληφεν. L'auteur du Traité du sublime [e] a remarqué cet effet emphatique des pluriels : ἔοικε γὰρ ὅπερ τοῦτο πληθυντικὰ μεγαλοφρονέστερα καὶ αὐτῷ δοξοκοποῦντα τῷ ὄγκῳ τοῦ ἀριθμοῦ. Voyez ce qui a été dit plus haut [f] sur les noms propres au pluriel.

(4) Le scholiaste du manuscrit de Clarke [g] parle aussi de Tantale ; il dit entre autres choses que κολάζεται οὕτως ὑπὸ τοῖς δικαιωτηρίοις τῆς γῆς ἐπιγενεῖ ὑδατι κείμενος. Il faut peut-être lire, ὢν τοῖς ὑπὸ τῆς γῆς δικαιωτηρίοις· ἐπὶ γήρειον ὢν ὕδατι κείμενος.

[a] Vers. 388.
[b] Her. p. 266.
[c] I. Epist. 96.
[d] Cap LXI, Fisch.
[e] §. 23, 2.
[f] Pag. 106.
[g] Catal. Gaisf. p. 54.

Digitized by Google

μενεαίνων, καταζήνασκε [a] δαίμων, ξηραίνων τὴν ἐν ᾗ ἕστηκε λίμνην. Τιτυὸν [b] δὲ ἐπὶ πολλὰ κείμενον (1) πέλεθρα (τοσοῦτος γὰρ ἦν τὸ σῶμα), ὄρνισι τὸ ἧπαρ κειρόμενόν τε καὶ ἀεὶ ἐσθιόμενον, εἰ καὶ ἀεὶ πληρούμενον [c], ὁ μῦθός φησι· Ἰξίονα [d] δὲ ῥοιζουμένῳ τροχῷ συνδεδεμένον καὶ συγκυκλούμενον (2). Καὶ οὗτοι μὲν οἱ τῶν ἐν ᾅδου κολαστηρίων ἠξιωμένοι· οὗτοσὶ δὲ ὁ ἐξάγιστος Ἰουλιανὸς τίνων; πολὺ, φησὶ, [e] χαλεπωτέρων τούτων καὶ πείσεται καὶ οἰμώξεται, ὅσῳ καὶ πονηρία [f] διήνεγκεν· ἐπεὶ καὶ αἱ τίσεις καὶ ἀντιδόσεις κατὰ τὸ μέτρον νέμονται τῶν ἡμαρτημένων.

ΤΟΥΤΟ [g] ΤΟΙ ΑΝΤΙ ΠΟΔΟΣ ΞΕΙΝΗΙΟΝ] Εἴρηται ὡς Ὀδυσσεὺς ὑποστρέφων Ἰλιόθεν πολλοῖς περιπέπτωκε [h] κινδύνοις, καὶ εἰκοστῷ [i] ἔτει ἐν τῷ ἑαυτοῦ ἔφθασεν οἴκῳ, πτωχῷ ὅμοιος, μηδὲ γνωριζόμενος ὑπό τινος, καὶ προφάσει δοκιμῆς τὸ τόξον λαμβάνει, ᾧτινι Πηνελόπη, τοὺς ἑαυτῆς [k] ἐξαπατῶσα μνηστῆρας, τοξεύειν κατὰ τῶν ὀπῶν τῶν πελέκεων διεκελεύετο· τῶν δὲ ἠπορηκότων, οὗτος ἐντείνει μὲν τὸ τόξον, καὶ, τοῦ σκοποῦ τυχὼν, λοιπὸν ἐπὶ Ἀντίνοον τὸν πρῶτον βάλλει τῶν μνηστήρων, καιρίως πλήξας· πρὸς ὃν καὶ τουτὶ τὸ ἔπος [l] ἐπιφθέγγεται πεσόντα, ἀντὶ ποδὸς, λέγων, τουτί σοι τὸ ξένιον [m] (3)· πόδα δὲ λέγει [n] βοὸς, ὅντινα προσαιτοῦντι τῷ Ὀδυσσεῖ ἀπὸ τῆς τραπέζης λαβὼν καὶ ἐπιῤῥίψας κακῶς διέθηκε· κέχρηται δὲ τούτῳ κατὰ τοῦ παλαμναίου Εἰδωλιανοῦ [o] (οὕτω γὰρ αὐτὸν καλεῖν οἰκειότερον), ἀνθ' ὧν ὠμῶς κέχρηται καὶ ἀπανθρώπως χριστιανοῖς, εἰ καὶ τῷ κωδίῳ τῆς δοκούσης ἐπιεικείας τὸν Ἀραβικὸν (4) τῆς μανίας λύκον

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Coisl.* κατεζήν.
[b] *Greg. ibid.*
[c] *Man. 573.* ἐσθ· καὶ μὴ πληρ.
[d] *Greg. ibid.*
[e] *Greg. ibid.*
[f] *Peut-être* πονηρίᾳ.
[g] *B. p. 132 B. — C. p. 174, 5. M. p. 110.*
[h] *Cod. p. 278, 1.*
[i] *Coisl.* περιπεπτωκὼς κινδ. εἰκ.
[k] *Coisl.* ἑαυτούς.
[l] *Odyss. 22, 290.*
[m] *Coisl.* ξένειον.
[n] *Id.* πόδα λέγ.
[o] *Voy. pag. 87.*

(1) Man. 573, πλέθρα. J'ai préféré l'autre leçon, à cause du passage d'Homère [a]:

Καὶ Τιτυὸν εἶδον, Γαίης ἐρικυδέος υἱὸν,
Κείμενον ἐν δαπέδῳ· ὁ δ' ἐννέα κεῖτο πέλεθρα·
Γῦπε δέ μιν ἑκάτερθε παρημένω ἧπαρ ἔκειρον.

Le scholiaste du manuscrit de Clarke [b], que l'on peut comparer avec Nonnus [c], fait sur Tityus une note qui commence par ces mots, κολάζετε δὲ ἐν ᾅδῃ Τιτύς: lisez, κολάζεται δὲ ἐν ᾅδῃ Τιτυός.

(2) *Voyez* le scholiaste de Clarke [d], sur ce vers du Saint [e]:

Ἰξίονος κύκλοισιν ἀλιτροτάτοιο —

(3) La mémoire de Basile est ici en défaut: c'est Eumée qui prononce ces mots, et il les adresse, non pas à Antinoüs, mais à Ctésippe. Le scholiaste de Montagu a commis la même méprise. On avoit fait un proverbe de cet hémistiche, τοῦτό σοι ἀντὶ ποδὸς ξεινήϊον: voyez ce que j'ai remarqué sur Liberius Rhetor, *p. 18.*

(4) Basile pensoit peut-être à ce passage de S. Mathieu [f], Προσέχετε δὲ ἀπὸ τῶν ψευδοπροφητῶν, οἵτινες ἔρχονται πρὸς ὑμᾶς ἐν ἐνδύμασι προβάτων, ἔσωθεν δέ εἰσι λύκοι ἅρπαγες. La ressemblance sera encore plus sensible, si l'on se rappelle qu'au lieu de ἐνδύμασι, d'anciens exemplaires, cités par quelques Pères, portoient κωδίοις [g]. S. Grégoire a le même mot dans la même allusion:

Τὸ κώδιον πάρελθε, τὸν λύκον βλέπε,

[a] *Od. XI, 576.*
[b] *Catal. Gaisf. p. 55.*
[c] *II, 31.*
[d] *Pag. 44.*
[e] *Pag. 171 A.*
[f] *VII, 15.*
[g] *Voy. Pric. sur S. Math. l. c.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ὑπέκρυπτεν [a] ΛΩΣΤΕ δὲ εἶπεν [b] ἀντὶ τοῦ βέλτιστε καὶ καλὲ, σαρκάζων· προσειπεῖν δὲ αὐτὸν ἔφη [c] τοῖς αὐτοῦ, ἐπειδὴ τῶν Ἑλληνικῶν ποιημάτων καὶ συγγραμμάτων αἱ κομμωτικαὶ (1) αὗται λέξεις γνωρίζονται.

ΝΕΙΛΩΟΥΣ [d] ΚΑΤΑΡΑΚΤΑΣ [e] ΑΙΘΙΟΠΙΑΣ] Πέτραι ὑψηλαὶ καὶ ἀπότομοί εἰσιν ὕπερθεν Αἰθιοπίας, ἐξ ὧν καταῤῥήγνυται ὁ Νεῖλος καὶ καταῤῥεῖ· δούπῳ δὲ καὶ ἤχῳ πολλῷ προσαρασσόμενος ταῖς πέτραις ὄνομα τῷ τόπῳ Καταδούπους [f] ἀφῆκεν. Ὥσπερ δὲ ἀδύνατον [g] τούτων κατασχεῖν τὸν ῥοῦν, οὕτω, φησὶν, ἀμήχανον καὶ τὰς χριστιανῶν γλώσσας πεδῆσαι, τοῦ μὴ τὰ ὑμέτερα διελέγχειν στηλιτευούσας.

ΤΑΥΤΑ [h] ΒΑΣΙΛΕΙΟΣ ΚΑΙ ΓΡΗΓΟΡΙΟΣ] Κοινοποιεῖται κἀνταῦθα τὰ ἑαυτοῦ τοῖς τοῦ μεγάλου Βασιλείου, οὓς, φησὶν, εἰδὼς ὁμονοοῦντας καὶ ἀντιδοξοῦντάς σοι, « τὴν Κυκλώπειον ἐτίμας τιμὴν, καὶ τελευταίους » ἐταμιεύου τῷ κινδύνῳ, καὶ δῶρον ἐπινίκιον ἐπενόεις τοῖς Δαίμοσιν, » εἴ σε ἀπὸ τῆς Περσίδος ὑπεδεξάμεθα [i] ἐπανήκοντα. » Κυκλώπειον δὲ τιμὴν τίνα λέγει; Ὀδυσσεὺς, καθ' Ὅμηρον [k], ἔτι περισωζομένης αὐτῷ τῆς νηὸς καί τινων ἑταίρων, εἰς νῆσον καταίρει Κυκλώπων. Καὶ

[a] *Man.* 573, ἀπέκρ.
[b] *Greg. ibid.*
[c] *Ibid.*
[d] *Gregor. infra.*
[e] *Man.* 573, καταῤῥ.
[f] *Coisl.* κατὰ δουπῶν.
[g] *Coisl.* ὥσπ. ἀδύν.
[h] *Gregor. ibid.*
[i] *Man.* 573, ἐδέξ.
[k] *Odyss.* IX.

dit-il dans son poëme [a] contre les évêques. Le Sauveur, dans ce passage de l'Évangile, semble lui-même avoir fait allusion à quelque fable connue. Dans le Recueil de Nicéphore Basilacas [b], il y a une fable d'un loup qui, δορὰν οἰὸς περιβεβλημένος, se mit à paître parmi un troupeau de brebis, et réussit à se faire enfermer le soir dans la bergerie. Assurément Basilacas n'en est pas l'inventeur. L'épithète de Ἀραβικὸς donnée au loup étonne un peu: on pourroit penser à lire ἁρπαστικὸν, à cause de ἅρπαγες dans l'Évangéliste. Mais je crois plutôt que Basile s'est souvenu de quelque fable Orientale, où un chacal trompoit sous ce déguisement la vigilance des bergers et des chiens. Rien de plus naturel que d'appeler le chacal λύκος Ἀραβικός. Cet animal joue, dans les fables Orientales, un aussi grand rôle que le loup dans les nôtres.

(1) Coisl. κωμωτικαί. — Le Père, en employant le mot λῶστε, a voulu jeter un peu de ridicule sur les prétentions de Julien à l'atticisme. Λῶστε étoit un mot que les anciens auteurs Attiques employoient assez fréquemment, et les sophistes Atticistes s'imaginoient faire des merveilles quand ils avoient réussi à l'enchâsser, ainsi que quelques autres, dans leurs déclamations. Lucien [c] donne à un jeune orateur le conseil d'avoir toujours à la bouche une quinzaine de mots Attiques, par exemple, ἄττα, κᾆτα, μῶν, ἀμηγέπη, λῶστε; et d'en assaisonner à propos tous ses discours. Il y a aussi dans l'Anthologie Grecque deux ou trois épigrammes [d] assez bonnes contre quelques beaux esprits de cette trempe. Au reste, l'ironie de l'orateur est un peu injuste. Julien est un écrivain assez soigné, mais sans affectation toutefois; et je ne sais pas si le style de son amer critique n'a pas plus de recherche et plus d'étude. « La dic» tion de Julien, dit M. Wyttenbach [e], » est d'un heureux imitateur des anciens, » de Platon particulièrement et de Dé» mosthène; elle est élégante, châtiée, » pure et bien attique: mais il ne se com» plaît pas dans les vieilles expressions, » et n'affecte pas un atticisme ridicule» ment recherché. »

[a] *Vers.* 38.
[b] *In Æsopic. Fab. Coray. F.* 270.
[c] *Rhet. Præc.* §. 16.
[d] *Voy. Jacobs. ad Lucil. Epigr.* 87.
[e] *Epist. crit. p.* 5.

Digitized by Google

δὴ τῆς νηὸς ἀποβὰς, ἄνεισι πρὸς τὴν νῆσον, εἴ τινας ἀνθρώπων εὕροι κατοικοῦντας. Ὁ δὲ σπηλαίῳ κενῷ περιτυχὼν, καί τινα σημεῖα ἐνοικούντων εὑρηκὼς, ἔμενε τοὺς οἰκήτορας· ἦλθε δέ τις ἀνὴρ ὑπὲρ ἄνδρα· οὐδὲ γὰρ ἐῴκει, φησὶν Ὅμηρος [a], ἀνδρὶ σιτοφάγῳ. Κύκλωψ οὗτος ἦν ὄνομα Πολύφημος, θρέμματα καὶ νέμων καὶ εἰσελαύνων ἤδη ἐν τῷ σπηλαίῳ· ὁ δὲ τοῦτον καὶ τοὺς ἑταίρους ἰδὼν, τίνες εἶεν ἠρώτα· Ὀδυσσεὺς δὲ καταλέγει τά τε ἄλλα καὶ τοὔνομα [b], Οὔτιν ἑαυτὸν παρονομάζων· εἶτα σύντε δύο τῶν ἑταίρων μάρψας τε καὶ συντρίψας, δεῖπνον, φησὶν [c], ἑαυτῷ ποιεῖται. Δείσας οὖν Ὀδυσσεὺς οἴνῳ αὐτὸν δεξιοῦται, ὃν ἐν ἀσκῷ φέρων ἧκε, καὶ, λόγοις ἐκμειλισσόμενος, ξένιον ἐπεζήτει· ὁ δὲ πύματον ἔφη [d] τὸν Οὔτιν κατέδεσθαι, « τοῦτό τοι ξεινήϊον » ἐπειπὼν (αὕτη οὖν ἡ Κυκλώπειος εἴρηται χάρις)· ὃν ἐν ὑστέρῳ τῷ οἴνῳ τὰς φρένας δαμασθέντα ἐτίσατο Ὀδυσσεὺς, ὀφθαλμοῦ ἀλαώσας τε καὶ ἀποστερήσας.

Ου [e] ΓΑΡ ΑΓΕΝΝΕΣΤΕΡΟΙ ΤΩΝ ΝΕΑΝΙΣΚΩΝ ΕΚΕΙΝΩΝ] τῶν τριῶν λέγει παίδων, καὶ Δανιὴλ τοῦ προφήτου, καὶ τῶν ζ' Μακκαβαίων σὺν μητρὶ καὶ ἱερεῖ συγκινδυνευσάντων, καὶ τῶν ἐπὶ σοῦ νεανιευσαμένων· » ὧν ὁ μὲν τὴν Μητέρα τῶν σῶν θεῶν καθυβρίσας πως καὶ τὸν βωμὸν » διασπείρας », καὶ διασκορπίσας, προσεκλήθη [f] μὲν ὡς κατάκριτος [g], εἰσῆλθε δὲ πρὸς τὴν ἐρώτησιν καὶ ἐξέτασιν νικηφόρος, ἐξῆλθε δὲ μετὰ πλείονος τῆς παῤῥησίας· ἡ πεῖρα γὰρ εὐθαρσέστερον ἐργάζεται τὸν οὐχ ἡττημένον. « Ὁ δὲ πᾶν τὸ σῶμα δορκαλίσι καταξανθεὶς », τουτέστι δορκάδος νεύροις ἢ λώροις (1). Τούτους δέ φασιν εἶναι τόν τε Ἀρεθούσιον Μάρκον, καὶ τὸν μακαρίτην Εὐσέβιον Σαμοσάτων (2). Καὶ τὰ λοιπὰ

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Odyss. IX, 190.*

[b] *Cod. p. 278, 2.*

[c] *Homer. l. c. 289.*

[d] *Odyss. IX. 369.*

[e] *B. p. 133, 1. — C. p. 174 C. — M. p. 111.*

[f] *Man. 573, διασπ. προσεκλ.*

[g] *Man. 573, ὡς κριτός.*

(1) Le scholiaste de Montagu dit que les δορκαλίδες ὄργανά εἰσι κολαστικὰ, et peut-être des fouets faits de la peau de la dorcas. Plus haut [a], Basile a expliqué par δορκαλίσι le mot μάστιξι de l'orateur; mais il est probable, d'après la suite du récit, que les δορκαλίδες étoient aussi, comme l'a cru Budée, des ongles de fer. Consultez le Tresor Grec d'Etienne. La dorcas [b] est le chevreuil, ou le daim, ou la gazelle. Les naturalistes philologues n'ont pas, je crois, déterminé encore cette synonymie. Philon, évêque de Carpathus, dans son Commentaire sur le Cantique des Cantiques, donne l'étymologie du nom Grec de cet animal : δορκὰς [c] ὀξυδερκὲς ἐστι ζῶον· διὸ καὶ φερωνύμως κέκληται δορκάς : et ailleurs [d] : δορκὰς ὀξυδερκὲς καὶ ὀξεῖ τῷ δρόμῳ τὸ ζῶόν ἐστιν. Je pense qu'il faut ὀξὺ au lieu de ὀξεῖ. Psellus, dans sa paraphrase du Cantique [e], fait allusion à cette étymologie, quand il dit :

Ἡ δὲ δορκάς σοι τροπικῶς τὸν βλέποντα σημαίνει·
Οὕτω γὰρ βλέπειν πέφυκεν ἁπάντων τὰς καρδίας.

Au lieu de οὕτω, il faut peut-être οὗτος; et c'étoit sans doute l'opinion de Zino, qui, dans sa traduction Latine, a mis *nam ipse*.... Le Grand-Étymologique, qui n'est grand que par le format, donne à ce mot une origine semblable.

(2) C'étoit aussi l'opinion d'Élie de Crète : *voyez* la note de Dom Clémencet.

[a] *Pag. 89.*

[b] *Voy. Coray sur Théophr. p. 192; Camus sur Aristote.*

[c] *Pag. 62.*

[d] *Pag. 210.*

[e] *Ad cap. 2, N. 9.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ἄξια σημειώσεως, ὅτως γελᾶται καὶ καταπαίζεται μανία ἀσεβῶν καρτερεία τῆ εὐσεβῶν, καὶ μικρὰ τάνία τὰ δεινὰ, κἂν τὰ μέγιστα εἴποις (1), τοῦς ὑψηλὸν καὶ μέγα τὸ τῆς ψυχῆς κεκτημένον ἀπάθημα.

[a] B. p. 133 C. — C. p. 175 B. — M. p. 112.

ΤΩΝ [a] ΠΟΡΦΥΡΙΟΥ ΨΕΥΣΜΑΤΩΝ] Οὗτος ὁ Πορφύριος κατὰ τῆς πίστεως ἡμῶν ἔγραφε, καὶ περὶ δογμάτων Ἑλληνικῶν ὡς περὶ θείων διεξιὼν [b], συνέταξε λήρους καὶ φάσματα, ὡς αὐτὸς καὶ κτίσας καὶ τάξας ὄρανὸν καὶ γῆν, καὶ τὰ ὂν αἰσθήσει πάντα, ὄ μόνον δὲ, ἀλλὰ καὶ περὶ νοητῶν καταφρυαξάμενος [c].

[b] Coisl. δεξιῶν.

[c] Coisl. καταθρασυνόμενος.

Η [d] ΤΟΥ ΜΙΣΟΠΩΓΩΝΟΣ] Ἡνίκα γὰρ ὂν Ἀντιοχείᾳ γέγονεν Ἰουλιανὸς ἐπὶ Πέρσας στρατεύων, ἀπέπωσαν εἰς αὐτὸν Ἀντιοχεῖς τά τε [e] ἄλλα καὶ τὸν πώγωνα, ὡς αὐτὸς ᾤετο, τὸν βαθὺν καὶ κατεσκληκότα καὶ ἱερατικόν [f], ἐφ' οἷς αὐτὸς καὶ [g] μέγα ἐφρόνει· οἱ δὲ πλαγίως καὶ ὡς ἀποστάτην [h] ἐπιτωθάζοντες καὶ τὸν πώγωνα ἐλοιδόρουν· πρὸς οὓς τὸν Μισοπώγωνα τοῦτον γράφει, ἤτοι Ἀντιοχικόν· καὶ τοῦτο γὰρ προσεπιγράφει. Ἐσχημάτισται δὲ αὐτῷ τὰ τῆς ὑποθέσεως· ἐπαινῶν γὰρ φέγει, καὶ, δοκῶν ἀφροντιστεῖν, ὡς δῆθεν φιλοσοφῶν, πάνυ νικᾶται τῇ ὀργῇ, σφοδρότερον ἐπεξιὼν καὶ δάκνων τῷ λόγῳ τοὺς σκώψαντας· ἀπογυμνοῖ γὰρ ὂν τῷ λόγῳ τὰ ἐν τῷ νῷ, καὶ τὰς ὕβρεις προφέρει (2), καὶ τὴν εἰς Χριστὸν προσονειδίζει πίστιν [i]· ἅ τις καὶ ἐν αὐτῷ τῷ λόγῳ κατίδοι σαφέστερόν τε καὶ διεξοδικώτερον· πολλὰ γὰρ σίγματα, ὡς προσόντα τῇ [k] Ἀντιοχέων πόλει, ἐνεστιξεν ἑαυτῷ, Λιβανίου συμπεπονηκότος τῇ συγγραφῇ· ἐν ᾧ καὶ μεγάλα [l] ἐπεκόμπασεν Ἰουλιανὸς προσπιθεὶς μηδὲ πώπο' ἀπεστῆσαι, ὡς ὂν ἁπλῆστως δῆθεν χρώμενος ταῖς τροφαῖς (3).

[d] Greg. ibid.

[e] Coisl. πάτ'.

[f] Coisl. ἱερατικήν.

[g] Coisl. ἐφ' οἷς καὶ.

[h] Coisl. καὶ ἀποστασίαν.

[i] Misopog. p. 357 C.

[k] Cod. p. 279, 1.

[l] Coisl. μέγα.

(1) Il a peut-être écrit εἴπῃς. Plus haut, Coislin porte, πάντα ὂν δεινῶν, que l'on pourroit préférer.

(2) A la lettre, en françois: *il profère des injures*. Pierre d'Alexandrie, cité par Théodoret [a]: κατὰ ὂν τῶ Χριστῶ παρθένων ὕβρεις, ἃς ἡ γλῶτα προφέρειν ὐκ ἀνέχεται.

[a] Hist. eccl. IV, XXII, p. 178 A.

(3) Man. de Coislin, τροφαῖς: la leçon βοφαῖς est certaine. Basile fait allusion, si je ne me trompe, à cet endroit du Misopogon [b], où Julien dit qu'il n'avoit vomi qu'une fois, depuis qu'il étoit César, et cela par accident et non par plénitude d'estomac: οὐδὲ ἐπιβέπω πολλῶν ἐμπεπλαδαι σπίων αὐτῷ (τῇ γαστρί)· ὀλιγάκις ὂν ἐμοὶ ὂν πάντων ἐμέσαι συνέβη· καὶ μέμνημαι αὐτὸ παθὼν ἐξ ὅτυ Καῖσαρ ἐγκόμην ἅπαξ, ὑπὸ συμπτώματος, ὐ πλησμονῆς. Basile est un peu trop sévère à l'égard du Misopogon et de l'auteur. Ce que Julien dit ici n'est peut-être pas de fort bon goût; au moins l'expression est-elle pour nous un peu trop simple et trop nue; mais, voulant opposer sa sobriété à l'intempérance crapuleuse des citoyens d'Antioche, il se vante de n'avoir pas la dégoûtante habitude des gourmands de cette ville, de Rome et de Byzance, de tout l'empire en

[b] Pag. 340 C.

Digitized by Google

Ἡρακλειοι [a] δὲ στηλαι ἐν Γαδείροις ἔσται, ἐν ἑκατέροις, ὡς φασιν, ἠπείροις, Εὐρώπῃ τε καὶ Λιβύῃ (1).

Κινουμενην [b]] Κεκίνηται ἤδη, καὶ κινεῖται ἔτι, καὶ κινηθήσεται ἔτι καὶ ἔτι, ὦ μακαριώτατε καὶ προφητικώτατε ἄνερ, εἴπερ εὖ τε καὶ καλῶς ἀπεφοίβασας, καὶ συνοδεύει τῷ πάντι χρόνῳ λάλος εἰκὼν καὶ ἡλη, τά τε [c] ἐκείνου ἡλιεύουσα καὶ δημοσιεύουσα αἴσχη καὶ τῆς ἀσεβείας τὰ δόγματα, καὶ τὰ σὰ κατορθώματα καὶ τῆς εὐσεβοῦς χριστιανῶν πίστεως παιδεύουσα ἱερά τε καὶ θεῖα διδάγματα.

Τελος. Μηδεὶς τῶν ἐντυγχανόντων ἐπιλιμάτω εἰ καί τινα τῶν μὴ λίαν ἀσαφῶν σημειώσεως ἔτυχε τῆς παρ' ἡμῖν, ὡς δηθεν ἑρμηνείας δεῖσθαι καὶ σαφηνείας εἰς δήλωσιν τῶν ὑποκειμένων ἐννοιῶν· ἐμέλησε γὰρ ἡμῖν ὁ τῶν ῥητῶν μόνον τὸν ἐγκεκρυμμένον εἰς φῶς, κατὰ τὸ δυνατὸν, ἄγειν νῦν, ἀλλὰ καὶ τῶν εἴς τινα τῶν παραδόξων καὶ θαύματος ἀξίων σημειοῦσθαι, πρὸς δὲ, καὶ τοῦ Ἀποσάτου τὸ κακόηθές τε καὶ τῶν κακουργημάτων τὸ ἐν ταῖς μηχαναῖς ποικίλον, ἔτι δὲ [d] καὶ τὴν ὠμότητα καὶ ἀπανθρωπίαν αὐτοῦ τε ἅμα καὶ τῶν τοῖς εἰδώλοις προσετηκότων, καὶ τὴν παράδοξον αὖθις καταλυσιν τοῦ τυράννου,

[a] B. p. 194, 2. — C. p. 176 A. M. p. 112.
[b] Greg. ibid.
[c] Coisl. τά τ'.
[d] Man. 573 ἔπ π.

un mot. Les femmes même buvoient et se faisoient vomir, pour boire encore et avoir plus d'appétit. *Tandem*, dit le Satirique [a],

Tandem illa venit rubicundula, totum
Œnophorum sitiens, plena quod tenditur urna
Admotum pedibus, de quo sextarius alter
Ducitur ante cibum, rabidam facturus orexin,
Dum redit et luto terram ferit intestino:
Marmoribus rivi properant, aut lata Falernum
Pelvis olet: nam sic, tanquam alta in dolia longus
Deciderit serpens, bibit et vomit, &c.

Dans ce passage, j'ai écrit, d'après le manuscrit du Roi 8071, *orexin* au lieu de *orexim* des éditions, parce que la terminaison Grecque me paroît meilleure dans le mot Grec *orexis*, que la terminaison Latine. On se servoit de plumes pour provoquer le vomissement:

Stat exoletus, suggeritque ructanti
Pinnas rubentes,

dit Martial [b]: et, sur ce passage, Hérault a rassemblé plusieurs autorités, qui exposent avec une hideuse fidélité l'excessive intempérance des anciens. Suétone [c], racontant que Vitellius faisoit par jour trois ou même quatre repas énormes, observe qu'il suffisoit facilement à de tels excès, *vomitandi consuetudine*: Casaubon et Pitiscus n'ont pas sur cet endroit épargné leur érudition. *Vidi ebriorum sitim et vomentium famem*, dit avec énergie le rhéteur Hatérius dans une déclamation dont Sénèque le père nous a conservé un fragment [d]. Et il y a un mot de Pompée qui mérite d'être rapporté. Vivement attaqué par Marcellinus, qu'il avoit tiré de la misère, il lui dit [e], pour lui faire sentir son ingratitude, que de muet il l'avoit rendu éloquent, et ἐμπαιστὸν ἐκ πτωχοῦ: ce qu'il faut désespérer de rendre en français avec cette vive précision. Pitiscus, dans son Lexique, peut encore être consulté, si toutefois cela en vaut la peine. Férid-eddin, dans le Pend-Nameh [f], dit que le bâillement et le vomissement sont l'ouvrage de Satan. Les réflexions que ce passage a fait faire à l'illustre M. de Sacy, valent mieux que le texte; et ce n'est pas les louer assez.

(1) Le scholiaste des poésies de S. Grégoire [g] a dit aussi quelques mots sur les

[a] Juv. VI, 425.
[b] III, 81.
[c] Vitell. XIII, 1.
[d] Except. Controv. v. 1.
[e] Plut. vit. Pomp. c. 51.
[f] Chap. 63.
[g] Catal. Gaisford, p. 39.

NOTICE des Scholies de Basile.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

οὕτω (1), θᾶττον ἢ βουλῆς εἶχεν, αὐτοῖς εἰδώλοις καὶ Δαίμοσι καὶ προσκυνηταῖς αὐτῶν [a] οἰχομένου· μάλιστα δὲ πάντων, τὸ τῆς ἀνασκευῆς (2) ἀμήχανον, καὶ πολύχουν (3) τῶν [b] ἐπιχειρημάτων, καὶ ἐργασιῶν τὸ πλούσιον (4) καὶ μετ' ἰσχύος εὐπρόσοδον, καὶ τῶν ἐνθυμημάτων δὲ τὸ δριμύ τε καὶ ἐν βάθει συνεστραμμένον (5)

[a] *Coisl.* αὐτοῖς.
[b] *Id.* τῶν τ'.

[a] *Pag. 242 D.* Colonnes d'Hercule, à l'occasion du vers [a],

καὶ Ἡρακλέους
Στήλας παρέλθῃς.

Ce vers fait allusion au proverbe Grec sur la difficulté de franchir ou d'atteindre les Colonnes d'Hercule. Pindare l'a noblement exprimé à la fin de la troisième Olympique :

Νῦν γε πρὸς ἐσχατιὰν Θη-
ρων ἀρεταῖσιν ἱκάνων ἅπτεται
οἴκοθεν Ἡρακλέος στηλᾶν· τὸ πόρσω
δ' ἐστι σοφοῖς ἄβατον
κασόφοις.

[b] *Nem. IV, 112.* Il dit ailleurs [b] :

Γαδείρων τὸ πρὸς ζόφον οὐ περατόν :

ce que Manassès a peut-être voulu imiter dans les vers qui terminent sa Chronique ampoulée :

Καὶ τοίνυν ἀναψώμεθα κάλων πρυμνήτην ὧδε.
Τοῦ πλοῦ τὴν κώπην σχάσαντες, καὶ στείλαντες τὰ λαίφη·
Οὐ γὰρ περάσιμά φασι τὰ τῶν Γαδείρων πέρα.

[c] *Tom. I, p. 90.* Meursius, sur cet endroit de Manassès, M. Creuzer, dans ses *Meletemata* [c], ont traité de ce proverbe. Brassicanus en a dit aussi quelques mots dans son Recueil [d].

[d] *Prov. 21.*

(1) A partir d'ici, il manque un morceau à la page 279 du manuscrit 573.

[e] *Or. 20, p. 333 A.* (2) Ἀνασκευή, « réfutation » : *voyez* le Lexique technologique d'Ernesti.

[f] *Man. 573, p. 21, 2.* (3) *Voyez* le même Lexique : « le torrent des argumens. »

[g] *Or. 34, p. 555 A.* (4) « La richesse du travail. » *Voyez* Ἐργασίαι, dans le même Lexique.

[h] *II, 148.* (5) « Des raisonnemens spirituels, profonds et serrés » : consultez encore Ernesti pour ces termes d'art. Basile ajoute, ἄφυκτον, des raisonnemens auxquels on ne peut échapper, qui enveloppent, comme d'un filet, l'adversaire confondu. Cette image est employée par S. Grégoire [e] pour louer la dialectique de son ami, le grand Basile : ὡς ῥᾷον εἶναι τοὺς λαβυρύνθους διεξελθεῖν ἢ τὰς ἐκείνου τῶν λόγων ἄρκυς διαφυγεῖν. Notre scholiaste observe [f], sur cet endroit, que le Labyrinthe σπήλαιον ἦν ἢ οἰκοδόμημα ἀδιεξόδευτον ἐν τῇ Κρήτῃ, ἐν ᾧ ὁ Μινώταυρος· καὶ ἐν Αἰγύπτῳ δὲ ἄλλος τῇ ποικιλίᾳ τοῦ ἔργου δυσδιεξάγωγος. Il dit ailleurs, au sujet de ces mots du Saint [g] : λαβύρινθος Κρητικός] Ἔστι γὰρ καὶ ἕτερος ἐν Αἰγύπτῳ· ὁ δὲ Κρητικὸς οὗτος· κοχλιῶδές τι καὶ δυσδιεξόδευτον κατεσκεύασται ἄντρον, ἐν ᾧ τὸν μυθικὸν Μινώταυρον ὄντα, καὶ πολλοὺς λυμαινόμενον τοὺς εἰσιόντας (Il n'y a point de construction. Il manque peut-être ici λέγουσι, μυθεύονται, ou un mot analogue.), συνέβαινε πάντας τῇ τε δυσκολίᾳ τοῦ ἄντρου ἑαυτοῖς περιπίπτοντας, καὶ πολλάκις κατὰ τὸ αὐτὸ γινομένους σημεῖον, καὶ τῇ μετ' ἰσχύος ὁρμῇ διαφθείρεσθαι τοῦ θηρίου, ἕως Θησεὺς, Ἀριάδνης ὑποθεμένης, μίτῳ ἐφαψάμενος ἑαυτὸν, ἐκεῖνόν τε καταλαβὼν ἀνεῖλεν, καὶ ἀπλανῶς καὶ ἀλωβήτως τῇ ἀναμηρύσει αὖθις τοῦ μίτου διεξῆλθε· μυθεύεται δὲ τοῦτον ἐκ μίξεως ταύρου Πασιφάῃ γεννηθῆναι τῇ τοῦ Μίνωος. Φησὶ δὲ τοῦ Αἰγυπτίου Ἡρόδοτος [h] τά τε ἄλλα μείζονα λόγου εἶναι, καὶ τὰ ὑπὸ γῆν, οὐδὲν δὲ ἧττον ἢ τὰ ὑπὲρ γῆν καὶ ὁρώμενα· αἵ τε γὰρ ἔξοδοι διὰ τῶν στεγῶν ἦσαν, καὶ οἱ ἑλιγμοὶ τῶν αὐλῶν ποικίλοι ὄντες θαῦμα μυρίον παρεῖχεν ἐξ αὐλῆς εἰς τὰ οἰκήματα διεξιοῦσι, καὶ ἐκ τῶν οἰκημάτων εἰς τὰς παστάδας, εἰς στέγας τε ἄλλας ἐκ τῶν παστάδων, καὶ εἰς αὐλὰς ἐκ τῶν παστάδων· οὗτος δὲ ὑπὸ δώδεκα βασιλέων τὴν ἀρχὴν Αἰγύπτου ἐνσπόνδως διανειμαμένων, δόξαν αὐτοῖς, καὶ τοῦτο ὁμοῦ κατεσκευάσθαι λέγεται. Si cela n'est pas assez, on peut consulter Nonnus dans les *Meletemata* de M. Creuzer [i], avec les notes du savant éditeur. J'ajouterai toutefois que Nicéphore Grégoras a, comme S. Grégoire, employé λαβύρινθος au figuré. Il loue Théodore Méthochita

[i] *Tom. I, p. 84.*

καὶ

καὶ ἄφυκτον, ὡς αὐτὸν τοῖς αὐτοῦ (1) πεπεδῆσθαί τε καὶ περιτρέπεσθαι, καὶ μηδ' ἀναπνεῖν συγχωρεῖσθαι τὸν ἄθλιον, ἀγχόνῃ λόγων τῶν αὐτοῦ σφιγγόμενόν τε καὶ συμπνιγόμενον, ὅπερ καὶ ἄμαχον εἰς ἀντίῤῥησιν· οὐ μόνον δὲ, ἀλλὰ δή γε καὶ τοῦτο γὰρ ἐν ἁπάσῃ τῇ τοιαύτῃ πραγματείᾳ ἡμῖν ἐσπουδάσθη, καὶ τῶν μικρὰ βλεπόντων, καὶ γάλακτος, ἀλλ' οὐ στερεᾶς τῶν λόγων τροφῆς δεομένων, συνεῖδον τὴν ὠφέλειαν. Διὸ καὶ τὴν πάνυ [a] στερεὰν καὶ ἀνδρώδη καταμασώμενος [b] καὶ καταλεαίνων τροφὴν καὶ κατεργαζόμενος οὐ διέλιπον, ὡς μηδὲ λέξεων ἐξηγήσεως καταφρονῆσαι· καὶ τῶν διὰ μακροῦ δὲ ἀποδιδομένων περιόδων, συνείρων καὶ συνάγων, ἐπιτομώτερον καὶ σαφέστερον, ὡς οἷόν τε, τὸν σκοπὸν ἐξεθέμην [c], ὅπως, μηδενὸς [d] τῶν ἀνδρικῶν τε καὶ ὑψηλῶν εἰς θεωρίαν βλαπτομένου [e], καὶ οὗτοι τῷ κοινῷ τε καὶ ἁπαλῷ καὶ εὐθεῖ καὶ συνήθει τῆς ἑρμηνείας ὠφελοῖντο· τινὰ δὲ καὶ περὶ στιγμῶν τεχνικῶς ὑπεσημηνάμην.

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Man.* 573. τὴν οὐ πάνυ.
[b] *Coisl.* καταμασόμ.
[c] *Cod. p.* 279. 2.
[d] *Coisl.* μὴ δὲ.
[e] *Coisl.* βλαπτομένων.

APPENDICE.

Je puis encore disposer de quelques feuilles, et j'en profite pour donner les scholies de Basile sur l'Éloge du philosophe Héron. Je me sens fort encouragé à ce nouveau travail par ces mots que je viens de lire dans l'excellent Commentaire de M. Hase sur Léon Diacre [f] : *Basilius, scholiasta manuscriptus S. Gregorii Nazianzeni, luce dignissimus.* Ce suffrage est important ; car M. Hase est assurément l'homme de notre temps qui a le plus et le mieux lu les écrivains de l'église Grecque. Les personnes éclairées, qui ont applaudi au soin avec lequel M. Creuzer a commenté tout récemment, dans ses *Meletemata*,

[f] *Pag.* 227 *B.*

d'avoir ouvert les détours des *labyrinthes* Aristotéliques, ὁ τῆς Ἀριστοτελικῆς γλώττης τὰς λαβυρίνθους ἁπλώσας.

(1) Man. du Roi, αὐτοῖς: Coislin, αὐτοῦ: j'ai écrit αὐτοῦ. On comprendra bien la raison de ce petit changement, si l'on jette les yeux sur ce que M. Bast a dit dans sa Lettre critique [a] des pronoms réunis αὐτὸς αὐτοῦ.

[a] *Epist crit. p.* 212.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

les scholies de Nonnus sur S. Grégoire, ne désapprouveront peut-être pas le zèle que je mets à leur faire connoître Basile, dont le commentaire est d'une toute autre importance.

Je ne toucherai pas à la difficulté élevée par S. Jérôme sur le titre de ce discours. Il prétend qu'il contient réellement l'éloge de Maxime, cynique converti, dont les vertus hypocrites avoient d'abord séduit S. Grégoire, mais dont les vices et l'impiété furent plus tard démasqués ; il assure que le nom de Héron est une erreur de copiste, et il a fait adopter cette opinion à l'abbé de Billy et à Dom Clémencet. Je me contenterai d'observer que j'ai quelque peine à concevoir comment Élie de Crète et Basile, qui ne pouvoient ignorer cette particularité, n'en ont pas dit un mot dans leurs scholies. Il résulte de leur silence, que ce changement de nom leur sembloit imaginaire ; et, de plus, il faut remarquer que tous les manuscrits connus s'accordent à nommer Héron : il n'y a nulle part dans le titre la plus petite variété. Voici ce que Basile dit de Maxime, au commencement de ses scholies sur le Discours [a] où S. Grégoire attaque ce philosophe : Μάξιμός [b] τις, κυνικὸς φιλόσοφος, προσοικειωθεὶς τῷ Πατρὶ, καὶ ὑπ' αὐτοῦ ἴσα καὶ ἀδελφῷ [c] τιμηθείς τε καὶ ἀσμενέστατα προσδεχθεὶς, ἐκ τῆς ἑλληνικῆς ἀποστὰς δῆθεν λατρείας τῆς τε κυνικῆς ἀναιδείας, κατηχεῖται καὶ ἀπολούεται τὰ τῆς πλάνης αἴσχη· καὶ χριστιανὸς γεγονὼς, ὁμοδίαιτος λοιπὸν ἐχρήματισε τῷ Μεγάλῳ· εἶτα μεταβαλὼν, ἐπανίσταται καὶ καθυλακτεῖ κατὰ τοῦ εὐεργέτου, καὶ τὸν θρόνον ὑφαρπάζει, χειροτονηθεὶς ὑπὸ τῶν διαφερομένων οὐ τῇ πίστει μᾶλλον ἢ τῷ θρόνῳ. Διὸ καὶ μικρὸν ὑποχωρήσας τοῦ θρόνου, καὶ ἐν ἀγρῷ τινὶ ἡσυχάσας, ἔπειτα ὑπό τε τῶν ὀρθοδοξούντων καὶ τιμᾶν ἀρετὴν εἰδότων κληθεὶς, μὴ φερόντων τὴν ἀλλοτρίωσιν, ἐπέστη, καὶ τοῦτον προσφωνεῖ τὸν λόγον. Beaucoup de ces circonstances conviennent aussi à Héron ; mais de la ressemblance de deux choses jusqu'à leur identité, il y a quelque distance, en philosophie comme en critique.

[a] *Or. 28, ed. Bill.*

[b] *Cod. p. 198. 1.*

[c] *Cod. αὐ.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

SCHOLIES DE BASILE

SUR L'ÉLOGE DE HÉRON, PAR S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE *.

* *Orat. XXIII, Billy ; XXV, Clém.*

Καὶ [a] οὗτος (1), κυνικὸς φιλόσοφος ὢν, Ἀλεξανδρεὺς τὸ γένος, εὐγενὴς καὶ ἐξ εὐγενῶν (2), ἀλλὰ γὰρ καὶ ἐκ μαρτύρων [b], βδελυξάμενος τὸν κυνισμὸν, αἱρεῖται τὰ ἡμέτερα, καὶ τῶν ἡμετέρων προτιμᾷ τῶν ὁδῶν τὴν εὐσεβεστέραν καὶ λυσιτελεστέραν· καὶ κατὰ τὸν καιρὸν τῆς Ἀρειανικῆς αἱρέσεως, μετὰ τὴν τοῦ ἁγίου καὶ μεγάλου Ἀθανασίου κοίμησιν, Πέτρου τοῦ μακαριωτάτου, μετὰ τοῦτον προβεβλημένου, ἐξωσθέντος, καὶ Λουκίου τὸν θρόνον ἁρπάσαντος (3), καὶ διωγμὸν μέγαν κατὰ τῶν ὀρθοδόξων κεκινηκότος, καὶ μέχρις αἱμάτων καὶ φόνων κεχωρηκότος (4), ζήλῳ κινηθεὶς ὁ φιλόσοφος οὗτος παῤῥησιάζεται τὴν ἀλήθειαν νουθετῶν, διδάσκων, ἐλέγχων ἰδιώτας, ἄρχοντας, ἰδίᾳ καὶ δημοσίᾳ· καὶ δὴ συναρπασθεὶς ὑπὸ τῆς δυσσεβοῦς ἐξουσίας [c] (5),

[a] *Cod. 573, p. 128, 2.*
[b] *Infra, p. 135.*
[c] *Greg. p. 419 B.*

(1) La conjonction καὶ est une espèce de preuve que Basile considéroit Héron comme un autre philosophe que Maxime, et ne les confondoit pas.—Jusqu'à κατακρίνεται, les textes de Basile et d'Élie de Crète offrent assez peu de différence, à en juger au moins par la traduction Latine d'Élie, que l'abbé de Billy [a] a jointe à ses propres notes. J'aurois dû comparer aussi Élie et Basile dans les scholies des deux discours précédens. Je me repens de ne l'avoir pas fait : c'est une négligence : elle n'est pas fort grave ; mais enfin c'en est une.

(2) Il imite les paroles de l'orateur, qui dit de Héron qu'il étoit ἄριστος [b] ἐξ ἀρίστων, καὶ ἐξ εὐγενῶν εὐγενέστατος.

(3) L'expulsion de Pierre et l'intrusion de Lucius sont racontées par Théodoret [c] et par Socrate [d]. *Voyez* plus bas la scholie sur la page *B. 417 B—D. 418 A.*

(4) Les détails de cette persécution, suscitée contre les orthodoxes par Lucius et les Ariens, sont rapportés par S. Grégoire [e] et par Socrate [f] : mais il faut lire sur-tout dans Théodoret [g] une lettre très-développée et très-importante de Pierre d'Alexandrie. Il est fâcheux que ce document, d'un très-haut intérêt, offre quelques phrases ridiculement hyperboliques, où l'on aperçoit l'affectation déclamatoire de rendre le style pathétique par les figures et les moyens de l'école. Le récit simple et naïf des persécutions eût été bien autrement touchant. On est d'ailleurs naturellement tenté de suspecter la véracité d'un narrateur qui fait le rhéteur et vise à l'effet.

(5) Tout ce récit est pris de S. Grégoire [h]. Par *l'autorité impie*, il désigne et Palladius, gouverneur de la province, païen [i] qui profitoit avec joie des troubles de l'église, pour assouvir sa haine contre les chrétiens ; et l'impie Lucius ; et l'im-

[a] *Or. 15, édit. Billy, p. 238 C.*
[b] *Pag. 410 D.*
[c] *Hist. eccl. IV, 21.*
[d] *Hist. eccl. IV, 21.*
[e] *Infra B. p. 418, ubi Basil. Schol.*
[f] *Ibid. c. 22.*
[g] *Ibid. c. 22.*
[h] *B. p. 419.*
[i] *Petri Epist. ibid. et infra schol. ad p. B. 417 D.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ξαίνεται κατὰ νώτου πολλὰς, καὶ ὑπερορίᾳ κατακρίνεται. Πρὸς τοῦτον οὖν ἐκπεφώνηται ὁ λόγος παρόντα καὶ τῶν ἐπαίνων τῶν ἑαυτοῦ ἐπαΐοντα.

[a] Greg. B. p. 409 A.—C. p. 454 A.

ΤΟΝ [a] ΦΙΛΟΣΟΦΟΝ ΕΠΑΙΝΕΣΟΜΑΙ] Καὶ εἰ τῷ σώματι, φησὶν, ἀσθενῶς διάκειμαι, τὸν φιλόσοφον ὅμως ἐπαινέσω (1)· αὐτὸ γὰρ τοῦτο τὸ φιλόσοφον ἐπαινεῖν, φιλόσοφόν ἐστι καὶ προσφιλὲς τῷ Θεῷ.

[b] Ibid.

ΕΠΑΙΝΕΣΩ [b] ΔΕ] Κατασκευὴ τοῦτο τῆς προτάσεώς ἐστιν ἐξ αἰτίας (2)· ἐγὼ γὰρ σοφίας, ἤτοι τοῦ Θεοῦ, θεράπων εἰμὶ καὶ δοῦλος, φιλόσοφος δὲ ἐκεῖνος, τουτέστι Θεὸν φιλῶν· ἐπαινῶν οὖν αὐτὸν, Θεὸν φιλῶ, καὶ προσφιλές τι Θεῷ ἐργάζομαι, καὶ φιλοσοφῶ.

[c] Gregor. ib.

ΩΣΤΕ [c] ΜΟΙ ΚΑΙ ΠΡΟΣ ΛΟΓΟΝ Ο ΕΠΑΙΝΟΣ] Ἀντὶ τοῦ εὔλογος καὶ κατὰ λόγον γεγενημένος, ἵνα, εἰ μή τι ἄλλο, ἐν τῷ θαυμάζειν τὸν φιλόσοφον, φιλοσοφῶ· ὡς γὰρ ὁ ἐμὸς λόγος καὶ ὁ σκοπὸς ἔχει, εὔλογόν ἐστιν ἢ φιλοσοφεῖν, ἢ τιμᾷν φιλοσοφίαν, ὅπως μὴ ἀλογίαν [d] κατακριθῶμεν ὄντες λογικοί· καὶ διὰ τοῦ τοιούτου λόγου τῆς φιλοσοφίας εἰς τὸν θεῖον λόγον σπεύδομεν ἀνελθεῖν (3).

[d] Cod. p. 129, 1.

[e] B. p. 409 C. — C. p. 454 C.

ΤΟΥΤΟ [e] ΓΑΡ ΟΥΚ ΕΤΙ ΠΕΡΙΦΡΟΝΗΣΕΙ (4) ΦΙΛΟΣΟΦΙΑ] Τοῦτο· ποῖον; τὸ ἡμᾶς ὠφελεῖν· τίς; ἥτις φιλοσοφία ἔργον ἔχει καὶ σπούδασμα τὸ καλοποιεῖν τὸν ἡμέτερον βίον.

[f] B. p. 409 D. — C. p. 454. D.

ΚΑΙ [f] ΔΙ' ΕΥΓΛΩΤΤΙΑΣ] Τοῦτο ἔργον τῆς νόθου σοφίας, ἣ ἐν λόγῳ μόνῳ κεῖται καὶ εὐγλωττίᾳ, καταγοητεύουσα καὶ κατακηλοῦσα καὶ ὡσεί πως φαρμακεύουσα, ὑπεράνωθεν δὲ τούτου ἐπαρθῆναι μὴ δυναμένη, ἀλλὰ μηδὲ βουλομένη, φησί.

[g] Gregor. ibid.

Ο [g] ΠΕΡΙΔΕΞΙΟΣ ΤΗΝ ΑΡΕΤΗΝ] ὁ ἀμφιδέξιος, ὁ ἀμφοτέραις χερσὶ χρήσασθαι δυνατὸς, καὶ τῇ ἀριστερᾷ ὥσπερ τῇ δεξιᾷ ἐνεργεῖν (5).

pie Valens qui, Arien fougueux, avoit ordonné [a] que les partisans de la consubstantiation (τοὺς τὸ ὁμοούσιον φρονοῦντας) seroient bannis d'Alexandrie et de toute l'étendue de l'Égypte.

[a] Socrat. IV, 22.

(1) Il est à remarquer qu'il remplace le mot ἐπαινέσομαι de l'orateur par la glose ἐπαινέσω. Et, deux lignes plus bas, il donne ἐπαινέσω dans le texte; mais les éditions ont ἐπαινέσομαι, et les éditeurs n'ont pas noté de variété de lecture. L'un et l'autre futurs sont en usage. Euripide, par exemple, a dit ἐπαινέσω et ἐπαινέσομαι. Le moyen doit pourtant être préféré dans le passage de Grégoire; car entre deux leçons, c'est pour la moins vulgaire qu'il faut se décider. Plus bas, il dit encore, et sans variété, ἐπαινεσόμεθα.

[b] Or. 35, p. 560, 4.

[c] Cod. p. 228, 1.

(2) Style de rhétorique : on peut traduire : « Ces mots sont une confirmation » de l'exorde, tirée de la cause. »

(3) Ces idées sont dans Élie de Crète; mais avec de grands développemens.

(4) Le mot est représenté dans le man. par l'abréviation φιλ°. Trois alinéa plus bas, le mot φιλόσοφε est écrit en cette façon, φιλ'.

(5) Καὶ ὅπως ἀποφεύξῃ τὸ σὸν περιδέξιον, dit le Père dans un autre discours [b]; et Basile fait cette remarque [c] : περιδέξιος,

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΕΝ ΑΛΛΟΤΡΙΩ δὲ ΣΧΗΜΑΤΙ, τῇ λαμπροφορίᾳ φησί· ἡμέτερον γὰρ τὸ μελανειμονεῖν, καὶ κατὰ τὴν ἐσθῆτα ταπεινοφρονεῖν, καὶ μὴ περπερείᾳ (1) ἐπαίρεσθαι, καὶ ἱματίων καλλωπισμῷ σοβεῖν, ἀλλὰ καὶ κατὰ ταῦτα φιλοσοφεῖν ἀληθῶς· ὁ δὲ τύπῳ ἐγκωμίων εὐφήμῳ οὕτως τῷ ἀγγελικῷ περιτεθεικὼς ἀποσεμνύνει τῷ σχήματι.

ΔΕΥΡΟ [a] ΜΟΙ, ΦΙΛΟΣΟΦΕ] Τούτοις (2) διαφορὰν σοφίας καὶ φιλοσοφίας νομοθετεῖ· ἕτερον γάρ ἐστι τὸ φιλούμενον, οἷον σοφία ὡς ὑποκείμενον· ἕτερον δὲ τὸ φιλοῦν πρόσωπον, ὁ δεῖνα, ὃ καὶ κατηγορουμένου τύπον ἐπέχει. Εἰ μὴ γάρ τίς ἐστι σοφία, μέχρι τίνος ῥηθείη τὸ σοφίαν φιλεῖν; Ἕως τίνος, φησὶν, ὁρισθήσεται τὸ φιλεῖν, εἰ μή τι τὸ φιλούμενον εἴη, οἷον σοφία;

[a] B. p. 401, 1. — C. 455, 4.

ΚΑΜΟΥ [b] ΤΟΥ ΔΙΑ ΤΟΥΤΩΝ ΜΥΣΤΑΓΩΓΟΥΜΕΝΟΥ] Ἢ τὴν χειροτονίαν, ἢ τὴν μυσταγωγίαν καὶ τὸ βάπτισμα λέγει, ὃ καὶ μᾶλλον εἰκός (3)· τὰ μὲν γὰρ χριστιανῶν ἤδη καὶ φρονεῖν καὶ ποιεῖν τέως ἀκατηχήτῳ καὶ τοῦ βαπτίσματος ἅπερ ἐτέλει (4)· ὡς ὁ καιρὸς ἐκείνοις ἐθίμως τηνικαῦτα εἶχεν, ἐν τῷ τέλει ταμιευσομένοις τὸ βάπτισμα· διὰ τούτων δὲ, ἢ τῶν ἱερέων (5) λέγει ἢ τῶν θείων τελετῶν καὶ τῆς μυστικῆς τραπέζης, οἷς σε προσάγει καὶ ὁ λόγος τῆς σοφίας καὶ τῆς εὐσεβοῦς διδασκαλίας, καὶ ὁ βίος τῆς πολιτείας καὶ πράξεως, δι' ἐμοῦ, φησὶ, τοῦ μυσταγωγοῦντος τὴν θέωσιν. Χριστὸν (6) διὰ τοῦ φωτίσματος ἐνδυόμενοι, υἱοὶ Θεοῦ καὶ θεοὶ γινόμεθα.

[b] B. p. 410 A. — C. p. 455 B.

ΚΑΙ [c] ΑΝΑΚΗΡΥΞΩ ΟΥΚ ΕΝ ΟΛΥΜΠΙΑ] Ὀλυμπία τόπος ἦν ἐν Ἀρκαδίᾳ τῆς Πελοποννήσου, καὶ ὄρος ὑψηλόν· ἐν ᾧ ἀγῶνας ἐτησίους ἐξετέλουν (7), καὶ τοὺς νικῶντας ἐστεφάνουν ἀνακηρύττοντες·

[c] Gregor. ibid.

ὁ ἀμφιδέξιος, εἴτουν ὁ ἀμφοτέραις ἐπίσης χρώμενος ταῖς χερσὶν, ὡς τῇ δεξιᾷ καὶ τῇ ἀριστερᾷ· τοιοῦτοι δὲ πολλοὶ τῶν ἀνθρώπων. Ὅμηρος, βαλλὼν ἀμφοτέρησι, περὶ τοῦ Ἀστεροπαίου φησὶν [a], ἐπεὶ περιδέξιος ἦν. Τοιοῦτον δὲ καὶ τὸ κατὰ διλήμματον ἐρωτᾷν· δύο κατὰ ταυτὸν ἐρωτῶν ἀμφοτέρωθεν βάλλειν δοκεῖ.

(1) « Ne pas se laisser enfler par la vanité et l'orgueil. » Consultez sur le mot πέρπερος et les dérivés, les interprètes d'Hésychius; Wolf, sur le Casauboniana; les *Émendations* de Toup, &c.

(2) Τούτοις se rapporte aux paroles du texte, φιλόσοφε καὶ σοφέ.

(3) Élie de Crète, au contraire, ne trouve pas cette interprétation vraisemblable.

(4) Il doit y avoir ici une lacune, ou les mots ἅπερ ἐτέλει cachent quelque autre leçon. Il faut pour le sens, τέως ἀκατηχήτῳ καὶ τοῦ βαπτίσματος ἀμυήτῳ ἐξῆν.

(5) Il faut sous-entendre στῆθι πλησίον, d'après le texte, et ce mot, peut-être, ne manque ici que par la négligence du copiste.

(6) Peut-être, Χριστὸν γὰρ.

(7) Il y a dans ce peu de lignes plus d'une bévue. Elie de Crète au moins ne dit pas que les jeux fussent annuels, *certis temporibus theatrum constituebatur.* Il paroît aussi que Basile a confondu Olympie et le mont Olympe. Dans la note suivante, je rapporte un autre pas-

[a] Il. XXI, 162.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

Παγκράτιον δὲ καὶ πυγμὴν καὶ δίαυλον [a] εἴδη ἀγωνισμάτων φησὶν [b] εἶναι, περὶ ὧν εἴρηται ἐν ἄλλοις (1) πλατύτερον, εἰς τιμὴν ἡρώων καί τινων δαιμόνων τελούμενα, συμφορᾷ τινὶ καὶ μύθῳ τεπιμημένων· μυθεύονται γὰρ, διαίως τινὸς ἐκεῖ τελευτήσαντος, ἐκεῖσε ταφῆναι, περὶ οὗ καὶ ὁ ἀγών (2). Συνήθειαν δὲ ἔνομον εἶπε [c], διὰ τὸ συνηθείᾳ μέν τινι πρότερον ταῦτα τελεῖσθαι, ἔπειτα δὲ καὶ νόμῳ κρατύνεσθαι.

[a] Cod. p. 129, 2.
[b] Gregor. d. l.
[c] Gregor. ibid.
[d] B. p. 410. C. — C. p. 455. D.
[e] Cod. τό.

ΚΑΙ [d] ΤΩΝ ΔΙΩΚΟΝΤΩΝ ΤΩ [e] ΠΟΙΕΙΝ ΚΑΚΩΣ] Οὕτω συνάψεις τὸν λόγον· καὶ τῶ διωκόντων διωκτῶν διώκτης· πῶς; ἐν τῷ πάσχειν προθύμως τὰ κακὰ ποιούμενα ὑπὸ τῶ διωκτῶν· ὐδὲν γὰρ, φησὶ [f], οὕτω τὸν διώκτην καὶ ποιοῦντα κακῶς νικᾷ, ὡς ἡ προθυμία τοῦ πάσχοντος.

[f] Greg. ibid.

[g] B. p. 410 D. — C. p. 456, 2.

ΟΥΔΕ [g] ΦΙΛΟΣΟΦΟΝ] Ἔστι δηλονότι, οὐδὲ ἡμέτερον, τὴν τοιαύτην θαυμάζειν εὐγένειαν, ὐδὲ τὴν ἐξ αἱμάτων καὶ ἐκ συνουσίας σωματικῆς· ταύτην γὰρ νύκτες χαρίζονται· τὴν ἐκ γραμμάτων δὲ, βασιλέων χεῖρες καὶ τὰ ἔγγραφα διατάγματα· ἄνοδον δὲ τὴν πρὸς τὸ πρῶτον ἀγαθὸν, τὴν δι' ἀσκήσεως καὶ ἀρετῆς εἰς τὸ θεῖον καὶ τὸ κατ' εἰκόνα (3) ἐξ οὗ καὶ γεγόναμεν.

age où Basile a écrit ἐν Ὀλύμπῳ pour Ὀλυμπίᾳ.

(1) Je ne sais pas trop quel endroit il désigne. A la fin de l'éloge de S. Cyprien, sur les mots du Père [a], ὁ κόπτων Ὀλυμπικὸς, Basile fait cette remarque: Ἔν [b] τισι τόποις ὡρισμένοις ἀγῶνας οἱ παλαιοὶ τῶν Ἑλλήνων ἐπήθεσαν, ἐν οἷς νέοι τινὲς ἠγωνίζοντο· τοῖς δὲ νικῶσιν, ἐν μὲν Ὀλύμπῳ ἐκ κοτίνου, ὕτινι ἐλαίας, στέφανος ἐδίδοτο εἰς γέρας· ἐν δὲ Δελφοῖς, μῆλα· ἐν δὲ Ἰσθμῷ, πίτυς· ἐν δὲ Νεμέᾳ, σέλινα. Et sur le mot Ὀλυμπονίκης du Panégyrique des Machabées [c], se trouve cette courte remarque de Basile: ὅτως [d] ὁ κατὰ τὰς Ὀλυμπιακὰς ἀγῶνας νενικηκὼς [e] ἐκαλεῖτο. Si Basile a parlé des jeux de la Grèce en quelque autre endroit, je l'ignore; et ce n'est pas trop la peine d'en faire la recherche.

[a] Or. 18. p. 286 A, ed. Bill.
[b] Cod. 573, p. 123, 2.
[c] Or. 22, p. 405 A.
[d] Cod. p. 119, 1.
[e] Cod. νεκηκώς.

(2) Ceci doit s'entendre des jeux Néméens, fondés en l'honneur d'Archémore. Voyez les Scholiastes de Pindare, au commencement des Néméennes; Villoison, dans les Mém. de l'Académie [f], &c.

(3) Cela semble dit par allusion, aux passages connus de la Genèse: Καὶ εἶπεν ὁ Θεός· ποιήσωμεν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα ἡμετέραν καὶ καθ' ὁμοίωσιν — Καὶ ἐποίησεν ὁ Θεὸς τὸν ἄνθρωπον· κατ' εἰκόνα Θεοῦ ἐποίησεν αὐτόν. Séverus, évêque d'Antioche, a dit, je pense, par une pareille allusion: Χρὴ [g] τὴν μὲν ψυχὴν ἀνακαθαίρειν τῶν τῆς ἀλογίας παθῶν, ὡς κατ' εἰκόνα καὶ ὁμοίωσιν γινομένην. Wolf croit que Θεοῦ manque apres ὁμοίωσιν: je crois qu'il se trompe. S. Grégoire de Nazianze s'est exprimé avec la même brièveté, ἀποδῶμεν [h] τῇ εἰκόνι τὰ κατ' εἰκόνα; et c'est de la même façon qu'il faut entendre les mots τὸ κατ' εἰκόνα δηλῶν, que Basile a employés plus haut [i]. Ces versets de la Genèse étoient si connus, étoient l'objet de tant de réflexions pieuses, de tant d'explications théologiques, qu'il n'étoit pas nécessaire de les citer avec plus de développemens. Psellus, par exemple, et Anastase, ont écrit, le premier un traité encore inédit [k], sous ce titre, Τί τὸ κατ' εἰκόνα, καὶ τί τὸ

[f] T. 38, H. p. 31.
[g] Ap. Wolf. Anecd. t. III, p. 138.
[h] Or. 41, p. 674, B.
[i] Pag. 116, 3.
[k] Biblioth. gr. t. X, p. 91.

Digitized by Google

ΕΚ [a] ΜΑΡΤΥΡΩΝ ΔΕ] ὅτι μάρτυς ὅτος καὶ ὁκ μαρτύρων γενέων ἔφυ.

ΠΟΛΙΤΗΣ [b] ΔΕ ΣΟΦΙΑ ΜΕΝ] Συνεξακούεται τὸ γένοιτο· πολίτης γένοιτο, φησὶ, τῇ μὲν σοφίᾳ τῆς οἰκουμένης πάσης· ὁ γὰρ περιγράφεται μικροῖς δείοις ἡ τοιαύτη σοφία· τῷ δὲ σώματι, τῆς Ἀλεξανδρέων γένοιτο πολίτης, τῆς σὺν ὑμῖν, τοῖς Κωνσταντίνου πολίταις, ἢ εὐθέως μετ' ὑμᾶς, καὶ τῆς ἴσης ὑμῖν, ἢ δευτέρας, φησὶ, καὶ μετ' ὑμᾶς, ὡς μὴ ἀνεχομένης ἑτέρας δευτέραν ὑπάρχειν καὶ ἐλάττω.

ΕΠΕΙΔΗ ΒΙΩΝ ΑΙΡΕΣΕΩΣ [c]] Ἐπεὶ, φησὶν, αἱρεῖσθαί τινα τῶν βίων ἐδόκει αὐτῷ, ἢν αἵρεσιν καὶ ἐπιλογὴν καὶ κρηπῖδα (1) καὶ οἱονεὶ θεμέλιον τοῦ καλῶς ἢ κακῶς πράττειν ἐγὼ δείξομαι.

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *B. p. 411 A. — C. p. 456 B.*

[b] *Greg. ibid.*

[c] *B. p. 411 B. — C. p. 456 C. Cod.* αἱρέσεις.

καθ' ὁμοίωσιν ; et le second, un discours sur les mêmes questions, discours *d'or*, à ce que dit Barthius [a]. Ce même Anastase a laissé trois Homélies, dont le sujet est l'Homme créé à l'image de Dieu. [b] S. Irénée [c] a aussi fort subtilement distingué *l'image*, κατ' εἰκόνα, et *la ressemblance*, καθ' ὁμοίωσιν. Il y a des théologiens modernes qui ont pareillement établi des distinctions très-fines entre ces deux mots ; d'autres les ont pris comme synonymes: le Clerc [d], entre autres, le P. Houbigant [e], si je ne me trompe. Et ce dernier sentiment, si l'on considère le goût des Orientaux pour la redondance tautologique du style, acquiert beaucoup de probabilité. Mais une telle façon d'interpréter est beaucoup trop simple pour la plupart des théologiens métaphysiciens, qui ne peuvent laisser échapper une occasion de disputer et de subtiliser.

(1) Il faut effacer καὶ devant κρηπῖδα. Le Père ayant dit, ἐπειδὴ βίων αἱρέσεως καιρὸς ἐδόκει, ἢν κρηπῖδα τοῦ πράττειν οὗ ἢ κακῶς ἐγὼ πίθεμαι, Basile explique αἵρεσιν par καὶ ἐπιλογὴν, et κρηπῖδα par καὶ οἱονεὶ θεμέλιον [f]. La répétition de καὶ devant κρηπῖδα est manifestement une faute du copiste. Rien n'est plus commun dans le style des scholiastes et des grammairiens que l'emploi de καὶ comme signe d'explication, comme synonyme de ἢ, de ἤγουν, de ἤτοι. Aristophane [g], ἐπερησόμενος: le scholiaste, ἐπερ. καὶ ἐρωτήσων. Sophocle [h], μαντείᾳ σπεδῶ: Triclinius, μαντείᾳ καὶ μαντικῇ. Pindare [i], φιάλαν — κορυφαίν: le scholiaste, φιάλην καὶ ποτήριον — κορυφὴν ἢ ἐξαίρετον. Un lexique inédit: [k] Ἅλμα· καὶ ὀπτάλεως, ταχέως πάνυ ἢ ὀπτεχέως. Aratus [l], παρακέκλιται : un glossateur inédit dans le man. du Roi 2403, παρακ. καὶ κεῖται. Aratus, au même endroit, ἐπιμαίετο : le même glossateur, ἐπιμ. καὶ ἐπιζήτει. Aratus encore, ἐπιδινεῖς, οὐδὲν ἀγαναί : le glossateur, ἐπιδ. ἢ ἐστρεμέναι — ἀγαναὶ ἢ λαμπραί. Aratus, ἐπαφώμενος : le glossateur, ἐπαφ. ἢ ἐπιλαμβανόμενος. Aratus, ἀπόπροθεν ἠγίνεσκον : le glossateur, ἀπόπρ. καὶ ἀπ' ἄλλης χώρας — ἤγον. ἢ ἔφερον. On lit dans le scholiaste de Platon [m], ἀπὸ τοῦ πέλας ἤτοι ἐγγύς. Le manus. du Roi 3017 porte πέλας καὶ ἐγγύς: ce qui est la même chose. Les interprètes de Plutarque [n] sont fort arrêtés par cette phrase, πολιορκῶν πέτραν ἄβατον οὖσαν καὶ ἀπρόσβατον. Ils proposent divers moyens d'échapper à ce pléonasme. On pourroit croire que καὶ ἀπρόσβατον est la glose de ἄβατον, et qu'il faut reporter ces mots du texte à la marge ; mais en y faisant plus d'attention, il semblera peut-être que le pléonasme n'est qu'apparent, et qu'il n'y a point de synonymie entre les deux épithètes. On ne pouvoit pas escalader ce rocher, il étoit ἄβατος ; on ne pouvoit même pas en approcher facilement, il étoit ἀπρόσβατος. Voyez aussi, sur cet emploi de ἢ, M. Bast, dans sa lettre à M. Bredow [o], et M. Gail,

[a] *Ibid. p. 593.*

[b] *Ibid. — et Casauboniana, p. 78, 281.*

[c] *V. c. 16.*

[d] *Bibl. choisie, t. 25, p. 319.*

[e] *La Porte, Observat. t. 8, p. 111.*

[f] *Supra, p. 110.*

[g] *Plut. 32.*

[h] *Œ. T. 21.*

[i] *O. VII, 1.*

[k] *Cod. 1720.*

[l] *Phan. 88—111.*

[m] *P. 3, Ruhnk.*

[n] *Vit. Alex. 58.*

[o] *Epist. Paris. p. 51.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

ΕΙΔΕ [a] ΤΙ ΜΕΓΑ ΚΑΙ ΝΕΑΝΙΚΟΝ] Ἀντὶ τοῦ συνεῖδεν, ἐβουλεύσατο, καὶ διανοηθεὶς προέκρινε· τὴν δὲ φιλοσοφίαν λέγει προτιμᾷν· οὐδεὶς γὰρ προκρίνει τι μὴ βουλευσάμενος· προτιμᾷ δ' οὖν φιλοσοφίαν, ἧς (1) καὶ προίσταται· ἐπειδὴ δὲ διττή πως τούτῳ καθεώρατο, οὐδὲ βουλῆς τοῦτο ἀξιώσας, τὴν ἔξω καταλιπὼν, προκρίνει τὴν ἡμετέραν ψήφοις ἁπάσαις. Πάλαι γὰρ αἱ κρίσεις ψήφοις ἐκρίνοντο λεύκαις τε καὶ μελαίναις, ἐν αἷς συνέβαινεν ἐπί τινων μὴ πάσας συμψηφεῖν τὴν δικαίωσιν, ὅτε δὴ καὶ τὰ τῶν ζητημάτων ἀμφεγνωμονεῖτο· ὁμοῤῥοθουσῶν δὲ τῶν λευκῶν ἁπασῶν, ἥρει [b] τὸν ἀντίδικον ὁ ταῖς λευκαῖς ἐντυχὼν, ἢ τὰς πλείστας ἔχων λευκὰς ἢ τὰς ἁπάσας, αἳ καὶ λαμπρὸν καὶ ἀναμφήριστον νίκην παρεῖχον (2).

[a] Greg. ibid.

[b] Cod. p. 130, 1.

ΠΑΝΤΑΧΟΥ [c] ΓΑΡ ΤΩ ΚΑΘ' ΕΑΥΤΟΝ] « Πρὸς τὴν αἱρετωτέραν καὶ « λυσιτελεστέραν ὁδὸν πᾶσι χριστιανοῖς », συναπτέον τοῦτο τῷ φιλοσοφεῖν (3)· καὶ σὺν τῷ ἑαυτοῦ ἕκαστον συλλαμβάνειν καὶ τὸ κοινόν· τοῦτο γὰρ ψυχῆς ἐπιτελεωτάτης καὶ φιλοσοφωτάτης· οὐδὲ γὰρ ἕκαστον ἡμῶν ἑαυτῷ, ἀντὶ τοῦ οὐ δι' ἑαυτὸν μόνον, γενέσθαι, ἀλλὰ καὶ πᾶσιν, ἤτοι διὰ πάντας ὅσοι τῆς αὐτῆς ἐσμὲν φύσεως.

[c] B. p. 412 A. — C. p. 457 B.

ΟΡΩΝ [d] ΔΕ ΤΟΝ ΜΕΝ ΕΡΗΜΙΚΟΝ] Ἀπὸ συγκρίσεως τῶν βίων μέγαν [e] μὲν καὶ ὑψηλὸν καὶ ὑπὲρ τὰ ἀνθρώπινα ἐπαίρει τὸν ἐρημικὸν βίον· τὸν δὲ κοινὸν καὶ ἐπίμικτον πρὸς τὸν καιρὸν νόμῳ ἐπαινεῖ ἐγκωμίων, καὶ ἐγγὺς θείας οἰκονομίας συνάγει· ΣΧΗΜΑ δὲ ΚΑΙ ΣΚΗΝΗΝ τὸν Ἑλληνικὸν τῦφον καὶ τὴν ὑπόκρισιν ἀποφαίνει· ἀπὸ μεταφορᾶς τῶν σκηνικῶν προσωπείων, περὶ ὧν ἤδη ἐῤῥέθη (4)·

[d] B. p. 412 B. C. p. 457 C.

[e] Cod. μέγα.

[a] T. 1, p. 36.

[b] Observation. Misc. c. 12, p. 85.

dans son Philologue. [a] Les Latins font quelquefois le même usage de la conjonction *et*. Vonck [b] a proposé de lire *id est*, au lieu de *et*, dans de pareils passages: c'est une erreur.

(1) Il est à-peu-près sûr qu'il faut lire ἣν ⊂ προίσταται.

(2) De là étoit née la phrase proverbiale πάσαις ψήφοις, πάσαις νικᾷν, κρατεῖν, αἱρεῖν &c., dont les ellipses Grecques, de l'édition de M. Schæfer, donnent beaucoup d'exemples. Synésius écrit à Auxentius [c]: ἤν (trois man. ont ἄν, ce qui est indifférent) γράψωμαί σε φιλίας ἀδικουμένης, καὶ Θεοῦ ⊂ θείων ἀνδρῶν δικαζόντων ἁπάσαις αἱρήσω. On peut voir aussi ce que j'ai remarqué sur Eunape, pag. 359. — Au sujet des cailloux blancs et noirs qui servoient aux suffrages, il y a une note d'Élie de Crète [d] sur cet endroit de Grégoire : je l'indique pour être exact; car elle ne vaut guère la peine d'être consultée.

[c] Epist. 60.

[d] Pag. 811 C.

[e] Or. 15, p. 238 B.

[f] Cod. 573, p. 128, 1.

(3) Cet endroit est altéré : πρὸς doit être effacé, et φιλοσοφεῖν changé en φιλοσοφεῖ. Pour s'en convaincre, il suffira de voir le texte de l'orateur.

(4) C'est sur ces mots du Saint : οἱ τοῖς [e] ὑψηλοῖς θρόνοις ἐγκαθεζόμενοι καὶ τὴν ἀρχικὴν σκηνὴν αἴροντες. — Τῆς, dit Basile [f], τῶν ἀξιωμάτων ἀρχῆς τὸν κόμπον λέγει σκηνὴν, ἐκ μεταφορᾶς τῶν σκηνικῶν τῆς κωμῳδίας τρόπων, ἐν οἷς πρόσωπα, μᾶλλον δὲ προσωπεῖα βασιλέων εἰσάγεται, καὶ τυράννων, καὶ στρατηγῶν, ὑπὸ πενήτων ⊂ εὐτελῶν, τὰς ἐκείνων ὑποδεδυκότων

ΔΙΑ

Digitized by Google

ΔΙΑ [a] ΤΟΥΤΟ ΠΕΡΙΠΑΤΟΥΣ ΜΕΝ καὶ τὰ ἑξῆς] Εἴδη φιλοσόφων λέγει, ἀπὸ τόπων καὶ ἐνεργειῶν, καὶ τῶν προσεχῶς ὠνομασμένων. Καὶ ἀπὸ μὲν ἐνεργείας, ἡ Περιπατητική, τοῦ ζήτησις προϊσταμένου τοὺς οἰκείους ὁμιλητὰς περιπατοῦντος διδάσκοντος· ἀπὸ δὲ τῆς Ἀκαδημίας, Ἀκαδημαϊκή· καὶ Στωϊκή, ἀπὸ τῆς Στοᾶς. Τὸ δὲ αὐτόματον Ἐπικούρου φησὶν, ὅτως [b] λησθοῦντος ἢ φιλοσοφοῦντος, τὰ τῆς Προνοίας ἐκβάλλοντος, καὶ τοὺς ἀτόμους αἰτιωμένου, καὶ τὴν ἡδονὴν τέλος τῆς εὐδαιμονίας εἶναι ὁρίζοντος. Πλάτων δ' ἐν ταῖς Πολιτείαις [c] Ὅμηρον κωμῳδῶν ἐρίζῳ ψέγαντες ἐκβάλλειν ἔφη τῆς οἰκείας πολιτείας, ὥσπερ τὰς χελιδόνας αἱ γυναῖκες, φησὶ, διὰ τὴν ἀδολεσχίαν.

ΚΑΙ [d] ΝΙΚΩΝ ΤΗΝ ΜΕΝ ΕΚΕΙΝΩΝ ΑΥΘΑΔΕΙΑΝ] ἐν τῇ τοῦ σχήματος ὁμοιότητι μηδὲν ἐλαττοῦσθαι καὶ παραβλάπτεσθαι, νικᾶν δὲ μᾶλλον τὴν ἐκείνων ἀλαζονείαν καὶ αὐταρέσκειαν, εἴτουν αὐθάδειαν (1)· οὕτως γάρ πως αὐτὴν ἐτυμολογοῦσιν, αὐτοάδειάν τινα οὖσαν, ὡς ἂν τοῦ σχήματος ἔχωσιν.

ΟΥ [e] ΛΟΓΩ ΠΛΑΤΤΟΜΕΝΑΙ] οἷα ἡ ὑπὸ Πλάτωνος πλασθεῖσα μὲν, μηδέποτε δὲ γεγενῆσα· διὸ καὶ ἐπάγει, « σκιδαφοί τινες καὶ βλίτυοι [f] καὶ τραγέλαφοι », ἀνύπαρκτα πράγματα, συνθέσεις στοιχείων καὶ λέξεων, γλώττῃ μόνον καὶ στόματι φερόμενα. « Κατηγορίαι » δὲ Ἀριστοτέλους, αἱ ἐξ ὑποκειμένου καὶ κατηγορουμένου προτάσεις, ἐξ ὧν οἱ συλλογισμοὶ συμπλέκονται, καὶ εἰς ἅπερ ἀναλύονται πάλιν· αἱ δὲ ἐξ ὅρων καὶ αὐταὶ συγκείμεναι, καὶ εἰς αὐτοὺς αὖθις [g] ἀναλύονται. Αἱ δὲ λεγόμεναι « μίξεις », συμπλοκαί τινες εἰσὶν ὑλῶν καὶ πραγμάτων ἀναγκαίων, ἐνδεχομένων καὶ ὑπαρχόντων· ἡ γὰρ τοῦ λεγομένου ἀδυνάτου ἀντιστροφή ἐστι τοῦ ἀναγκαίου· ὃ γὰρ ἀνάγκη εἶναι, τοῦτο ἀνάγκη μὴ εἶναι. Τὰ δὲ « συμβάματα καὶ παρασυμβάματα » (2) τῶν εἰρημένων κατηγοριῶν εἰσὶν εἴδη, περὶ ὧν ὁ χρό-

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] B. p. 412 D. — C. p. 458, 4.

[b] Supra, pag. 78.

[c] Republ. III, c. 9. Ast.

[d] B. p. 413 B. — C. p. 458 B.

[e] B. p. 413 C. — C. p. 458, D.

[f] Supra, p. 77.

[g] Cod. p. 130, 2.

νικὰς, ἃς μετὰ τὴν τοιαύτην τιμωρίαν τε καὶ ἀπωλείας, Ἴρρι καὶ εὐπλείς, ὥσπερ τὸ πρὶν, μεμιμήκασιν.

(1) Cette étymologie est donnée par Aristote [a]. *Voyez* Casaubon sur le Caractère de l'αὐθάδεια dans Théophraste; M. Blomfield dans son Glossaire du Prométhée [b] d'Eschyle, et les interprètes d'Hésychius.

(2) Je pense que ces termes techniques de la dialectique ne peuvent pas embarrasser beaucoup. Ὑποκείμενον καὶ κατηγορούμενον signifie *le sujet et l'attribut*. Προτάσεις, ce sont *les propositions*; Ὅροι, *les termes*. Συμβάματα, ce sont des *propositions complètes*; παρασυμβάματα, des *propositions incomplètes*. « Socrate » marche » est un *symbaina*; « Socrate » aime » est un *parasymbaina*, parce que l'on ne sait pas quel est l'objet aimé par Socrate. Cet exemple est dans Élie de Crète [c], qu'il ne sera pas inutile de consulter. Voyez aussi l'index du Trésor de H. Étienne.

[a] Magn. Mor. 1. c. 29.

[b] Vers. 64.

[c] Pag. 81, D.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

νος ἡμῖν ἐπιλείψει (1) λεπτότερον ἐξηγουμένοις.

ΟΥΔΕ [a] ΓΡΑΜΜΑΙ ΤΙΝΕΣ] Ἀπορεῖται πῶς οἷόν τέ ἐστιν εἶναι γραμμὰς μηδαμῇ κειμένας, οἷον γεωμέτραι ἀπὸ τῆς αἰσθητῶν τινὶ γραμμῶν, οἷον εὐθείας ταύτησι — καὶ καμπύλης ⌒ καὶ ξυστροειδοῦς ⌒⌒⌒, τῆς ἐνταυθοῖ καὶ γραφομένων καὶ κειμένων καὶ ὁρωμένων, τῷ λόγῳ χωρίζοντες ἀπὸ τῆς ὕλης καὶ τῆς σωμάτων καὶ τῶν αἰσθητῶν, ἀΰλως νοῦσι ταύτας καὶ ἀφέτως, ὑφ' ὧν καὶ τὰ πολυειδῆ σχήματα συντιθέασι τῆς γεωμετρίας (2). Ἐκ τούτων οὖν καὶ οἱ ἀστρονομίας μεταποιούμενοι τοὺς σχηματισμοὺς τῆς ἀστέρων διατυποῦσι, καὶ τὰ λεγόμενα θεμάτια συντιθέασι, καὶ καταγράφουσι τοὺς ἀστέρας, ἐξ ὧν καὶ γινώσκειν καὶ προλέγειν οἴονται τὰ ἐσόμενα, τῆς Προνοίας, φησὶ, καταπαίζοντες, καὶ τὰ ἀπόρρητα τῆς Προνοίας σφετερίζοντες· ἃ πάρεργα τῷ φιλοσόφῳ τούτῳ καὶ παιζόμενα ὑπῆρχον, μὴ χρωμένῳ μέν, εἰδότι δέ, ὡς μὴ καταπαίζεσθαι ὑπὸ τῶν οἰομένων ταῦτα εἰδέναι.

[a] *Gregor. ibid.*

ΣΥΝΑΓΟΝΤΩΝ [b] ΜΕΝ ΠΑΝΤΩΝ] Τί συναγόντων; συλλογιζομένων, συμπεραινόντων· τὸ γὰρ ἀποδεικνύμενον ἀπὸ τοῦ συλλογισμοῦ συμπέρασμα λέγεται· οἷον, τῆς οὐσίας κατὰ πάντος ζῴου κατηγορουμένης καὶ λεγομένης, καὶ τοῦ ζῴου ὁμοίως κατὰ παντὸς ἀνθρώπου, τί [c] ἐκ τούτων συμπεραίνεται καὶ συνάγεται; τὸ τὴν οὐσίαν καὶ εἶναι καὶ κατηγορεῖσθαι κατὰ παντὸς ἀνθρώπου.

[b] *B. p. 144 C — C. p. 459 A.*

[c] *Cod. τί τό. — Cf. Elias Cret. p. 818 C.*

ΤΑΥΤΑ [d] ΤΗΣ ΑΝΤΙΣΘΕΝΟΥΣ ΑΛΑΖΟΝΕΙΑΣ] Καὶ οὗτος φιλόσοφος

[d] *B. p. 414 B. — C. p. 459 C.*

(1) J'ai traité de cette formule, ὁ χρόνος ἐπιλείψει, et j'en ai recueilli des exemples dans mes notes sur Philostrate [a] et sur Aristénète [b]; et dans celles-ci sur-tout, ὅλῳ τῷ θυλάκῳ, ὁ τῇ χειρὶ, comme disoit Corinne. Je n'y ai pas même négligé ce passage de Marie de Cassobeles : ἡ ἐπιλείψει με ὁ χρόνος, εἰ πάντας ἀνιχνεύειν βουλοίμην τοὺς ἑνὸς ὅπου διαρεσήσαντας θεῶν. Cette sainte femme commence ainsi sa lettre à S. Ignace : Ἐπειδὴ θαυμασίως πάρ ἡμῖν ὁ Χριστὸς ἐνωρεῖται υἱὸς εἶναι τοῦ Θεοῦ τοῦ ζῶντος.... κατὰ τὰς περὶ αὐτοῦ ὑπ' αὐτοῦ προρρήσεις φωνὰς παρὰ τῶν ἁγίων προφητῶν χρόνῳ. Vossius veut effacer les mots ὑπ' αὐτοῦ, qui effectivement ne sont pas fort clairs. Mais ne veut-elle pas dire que les prédictions des prophètes, relatives à J. C., ont été inspirées *par lui-même*, puisque Dieu, et par conséquent J. C., inspiroit les prophètes. Je traduirois : « selon » les prophéties faites sur lui par lui. »

[a] *Pag. 440.*

[b] *I, epist. 24.*

[c] *Or. 34, p. 554 D.*

[d] *Cod. p. 215, 2.*

(2) S. Grégoire parle encore ailleurs [c] de ces lignes imaginaires des géomètres : ποῖος Εὐκλείδης ἐμιμήσατο ταῦτα (les cellules des abeilles) γραμμαῖς ἐμφιλοσοφῶν ταῖς ἐκ ὕσης, καὶ κάμνων ἐν ταῖς ἀποδείξεσι; Basile commente ainsi ces mots de l'orateur : οὗτος [d] γεωμετρίας διδάσκαλος, ἐν πεντεκαίδεκα βιβλίοις τὰ πλαῦτα συντάξας μαθήματα. Γραμμὰς δὲ ἐκ ὕσης εἶπεν, ἐπειδὴ πάθοι μὴ καὶ γράφοι εὐθεῖαν καὶ καμπύλην γραμμὴν, καὶ τὰ λοιπὰ τούτων εἴδη, βλέπεται δὲ μὴ τὴν γραφομένην ταύτην νοεῖν, νοητῶς δέ πως καὶ τῆς ὕλης ἐκτὸς ταῦτα θεωρεῖν· καὶ πυχὸν ἐν τούτοις κάμνει, κοπτόμενος ἐν ταῖς ἀποδείξεσι.

Digitized by Google

ἦν ἀλαζὼν καὶ ὑπερήφανος, ὃς ὑπό τινος ὑβριστοῦ τὸ πρόσωπον συντριβεὶς, ἐπέγραψε τῷ προσώπῳ, ὥσπερ ἐν ἀνδριάντι, τὸν παίσαντα, στηλιτεύων τὸν ὑβριστὴν, ἵνα θερμοτέραν τὴν κατηγορίαν ἐνδείξαιτο (1). Καὶ Διογένης γαστρίμαργος, ὅν φασι [a] πολύποδα ὠμὸν βεβρωκότα τελευτῆσαι. Καὶ ὁ Κράτης τῆς αὐτῆς ἐστὶ τῶν Κυνῶν φρατρίας, ὅστις καὶ κοινοὺς εἶναι τοὺς γάμους ἐνομοθέτει (2). Τούτων καὶ φείδεσθαι ἔφη διὰ τὴν προσηγορίαν τῆς κυνικῆς φιλοσοφίας, αἰδούμενος, ὥς φησιν, ὅπως καὶ [b] αὐτοί τε παραπολαύσαιεν τοῦ νῦν τούτου ἐπαινουμένου ἀνδρός.

ΗΝ [c] ΟΤΕ ΓΑΛΗΝΗΝ] Ἦν, φησὶ, καιρὸς ὅτε εἰρήνην εἴχομεν καὶ γαλήνην ἀπὸ τῶν ἐπικειμένων τούτων αἱρέσεων, Σίμωνος τοῦ Μάγου καὶ Μαρκίωνος, καὶ τῶν κατ' αὐτούς· ὧν ὁ μὲν πατέρα ἑαυτὸν ὠνόμαζε τοῦ Χριστοῦ (3), συνεπήγετο δὲ καὶ γυναῖκά τινα μυσαχθῆ (4), μα-

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Voy. Menag. ad Diogen. Laert. VI, 70.*

[b] *Cod. p. 131, 1.*

[c] *B. p. 414 C. — C. p. 459 D.*

(1) Cette scholie est presque composée des paroles mêmes du Père, qui a raconté ce fait dans sa première stéliteutique [a] : *μέγας ὁ Ἀντισθένης ὅτι, τὸ πρόσωπον συντριβεὶς ὑπό τινος τῶν ὑβριστῶν καὶ θρασέων, ἐπιγράφει τῷ μετώπῳ μόνον, ὥσπερ ἀνδριάντι δημιουργὸν, τὸν παίσαντα, ἴσως ἵνα κατηγορήσῃ θερμότερον.* Il faut convenir qu'il y a peu de charité à chercher ainsi un mauvais motif à une bonne action. Cette historiette n'a pas été racontée sans variété : *voyez* le tome précédent, *part. II, pag. 173.*

(2) Il y a dans le texte du saint, *τῆς Κράτητος κοινογαμίας.* J'aimerois mieux entendre ce mot de l'impudence plus que cynique de ce rare philosophe, *ὃς τῇ γαμέτῃ Ἱππαρχίᾳ ἐν τῷ φανερῷ καὶ δημοσίᾳ ἐμιγνύετο.* Cela est bien connu par Diogène de Laërte, dans la vie d'Hipparchia, et par d'autres autorités indiquées par Ménage ; on peut voir aussi, au mot *Hipparchia*, le Dictionnaire de Bayle, qui traite toujours ces anecdotes scandaleuses avec érudition, et avec un soin particulier. Je ne me souviens pas d'avoir lu que Cratès fit de la promiscuité des femmes un point de sa doctrine. Élie de Crète donne les deux explications : *Quænam* [b] *autem Cratetis matrimoniorum communitas ? Aiunt eum hac petulantia fuisse, ut in publica schola cum uxore sua corpus miscuerit, pallio suo veli cujusdam loco utentem. Alii autem eum quoque sanxisse dicunt, ut communia matrimonia essent.* Ce récit fait Cratès plus modeste qu'il ne l'étoit : ce fut Zénon qui, témoin de cette infamie, *procinctu palliastri, a circumstantis coronæ obtutu magistrum in secreto defendit ;* comme le dit Apulée [c], en cela plus croyable qu'Élie de Crète. Mais il se pourroit faire que nous n'ayons pas la vraie leçon de Grégoire, et qu'il fallût écrire, *τῆς Κράτητος κυνογαμίας.* L'iotacisme rend perpétuelle la permutation des voyelles *υ* et *οι*. Ce qui me le fait croire, c'est qu'en commémoration de ce mariage publiquement et cyniquement consommé, on célébroit, dans le Pœcile, qui avoit été le lieu de la scène [d], une fête appelée *les Cynogamies*, Κυνογάμεια [e].

(3) *Docuit (Simon) semetipsum esse qui inter Judæos quidem quasi Filius apparuerit, in Samaria autem quasi Pater descenderit, in reliquis vero gentibus quasi Spiritus Sanctus adventaverit ; esse autem se sublimissimam Virtutem, hoc est, eum qui sit super omnia, Pater.* Ce sont les paroles de S. Irénée I, *ch. 20.*

(4) *Hic Helenam quamdam, quam ipse a Tyro civitate Phœnices quæstuariam cum redemisset, secum circumducebat,* &c. Irénée au même lieu. Ce pas-

[a] *Pag. 79 A. Bill. p. 39. Mont.*

[b] *Pag. 819 A.*

[c] *Florid. II, p. 350, Elmenh.*

[d] *Apul. ibid.*

[e] *Clem. Alex. Strom. IV, p. 523 A.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

γείαις καὶ γοητείαις πολλοὺς ἐξιῶν· ὁ δὲ Μαρκίων μαθητὴς ἦν Κέρδωνος, ὃς καὶ δύο ἀρχὰς εἰσῆγε, τὴν μὲν ἀγαθὴν, τὴν δὲ πονηρὰν (1), καὶ τὸν Χριστὸν δοκήσει ἄνθρωπον γεγονέναι (2), καὶ τὴν ψυχὴν μοῖραν εἶναι τῆς τοῦ Θεοῦ οὐσίας (3)· ἐξ ὧν οἱ λεγόμενοι Ἀρπυρεῖται, ἐπεὶ γάλακτι φυραίσαντες ζύμην τοῖς μαθηταῖς μεταδιδόασιν (4). Οὗτος οὖν ὁ Μαρκίων, καὶ Πολύκαρπος (5) συναντήσας, εἰπεῖν λέγεται πρὸς αὐτόν· « Ἐπιγινώσκεις ἡμᾶς, Πολύκαρπε; » ὁ δὲ πρὸς αὐτὸν « Ἐπιγινώσκω σε » ἔφη « τὸν πρωτότοκον τοῦ Σατανᾶ. » Οὐαλεντῖνος δὲ καὶ Βασιλείδης· ὁ μὲν ἀσώματον φανῆναι τὸν Χριστὸν ἐμυθεύετο καὶ πάθους ἀκτὸς εἶναι (6), καὶ γοητείαις καὶ ἐπῳδαῖς ἐχρῆ-

sage peut suffire. Il est à remarquer que ces charlatans se faisoient souvent accompagner par des femmes. Montanus, comme nous le verrons plus bas [a], avoit avec lui deux femmes de mauvaise vie, qu'il appeloit *les Prophétesses*. Apelles, disciple de Marcion, donnoit des leçons extraordinaires, qu'il appeloit les révélations de Philuméné, jeune fille à laquelle il donnoit aussi le nom de prophétesse [b].

(1) *Duos Ponticus deos adfirt, tanquam symplegades naufragii sui, quem negare non potuit, id est, creatorem, id est, nostrum, & quem probare non poterit, id est, suum*, &c. &c., dit Tertullien dans son traité contre Marcion [c]. Il s'exprime plus nettement dans son traité des *Prescriptions* [d], où il attribue à Cerdon ce système des deux principes : *Accedit his Cerdon quidam : hic introducit initia duo, id est, duos deos, unum bonum, et alterum sævum*. Voyez Basile.

(2) C'étoit l'opinion de certains hérétiques, auxquels Cerdon, le maître de Marcion, s'étoit attaché. *Christum*, dit Tertullien [e], *in substantia negant carnis fuisse*. Marcion ensuite se l'appropria [f]. Ils s'imaginoient que la terre n'avoit possédé que le fantôme et le simulacre de J. C., qu'il n'avoit pas souffert réellement, &c. Manès en disoit autant [g]; et d'autres hérésiarques l'ont répété plus tard.

(3) Marcion avoit de plus introduit dans sa théologie de certaines combinaisons pythagoriciennes prises des lettres et des nombres. Φεύγουσαι, dit S. Grégoire [h], Μαρκίωνος τὸν ἐκ στοιχείων καὶ ἀριθμῶν θεόν. Marcion, observe ici Basile [i], κατὰ Πυθαγόραν, εἰς ἀριθμὸν λόγοις ἀναλογίας τὴν θεολογίαν ἀριθμητικῶς ἐφιλοσόφει, τὰς ἀρχὰς τῶν εἰδῶν ὑποτιθέμενος, τὸ μὲν ἓν καὶ τὴν ἀόριστον δυάδα· τὸ μὲν ἓν, τὸν ἀνωτάτω καὶ τοῦ ὄντος αἴτιον· τὴν ἀόριστον δὲ δυάδα, κατὰ τὸ εἶδος καὶ τὴν ὕλην, καὶ τὸ μέγα καὶ μικρὸν, καὶ τὸ πεπερασμένον καὶ ἄπειρον. Il paroît, par un passage de Tertullien [k], que cette théologie arithmétique appartenoit particulièrement à l'hérésiarque Marcus.

(4) J'ai laissé la faute du manuscrit; mais il est sûr que Basile a écrit, au moins qu'il a dû écrire ἀρτοπυρεῖται, formé de ἄρτος et de πυρεύω, comme le prouve l'explication même qu'il en donne, φυραίσαντες ζύμην, comme le prouve aussi ce passage de Timothée [l], dans son chapitre intitulé Μαρκιωνισταὶ ἤγουν Ἀρτοπυρεῖται, qu'il sera bon de comparer avec le texte de Basile : οἱ οὖν Ἀρτοπυρεῖται ἀπὸ τῆς αἱρέσεως τούτου τοῦ Μαρκίωνος καλοῦνται· παραμείξαντες δὲ τὴν κλῆσιν φεροθήκαις ἐπτοιῶν· γάλακτι γὰρ φυράντες ζύμην, τοῖς οἰκείοις μύσταις ὀρέγουσιν. Jean Damascène, dans son Traité des Hérésies [m], écrit aussi ἀρτοπυρεῖται.

(5) Ce trait est rapporté par Irénée [n] et par Timothée [o].

(6) Basilide disoit que J. C. étoit le *Nus* (Νοῦς), premier né du Père; qu'il étoit une Vertu incorporelle; qu'il n'avoit point souffert; que Simon le Cyrénéen

[a] P. 143.
[b] Tertull. de Præscr. 51.
[c] I, 2.
[d] Cap. 51.
[e] De Præscript. 50.
[f] Ibid. c. 33, 51.
[g] Socrat. H. E. l. 22, p. 56 B.
[h] Or. 25, p. 441 B.
[i] Cod. p. 185, 8.
[k] De Præscr. 51.
[l] Coteler. Monum. eccl. t. III, p. 379.
[m] Coteler. Monum. t. I, p. 293.
[n] III, 3. p. 204. Grab.
[o] Loc. cit.

Digitized by Google

τω (1) καὶ εἰδωλοθύτοις· Οὐαλεντῖνος δὲ Βυθὸν καὶ Σιγὴν εἰσηγεῖτο (2), καὶ τὸν Χριστὸν ἀσώματον ὀφθῆναι, καὶ τέλος εἰς ἔσχατον βυθὸν ἀσελ-

NOTICE des Scholies de Basile.

avoit porté la croix et y avoit été attaché à la place de J. C., &c. *Voyez* Irénée I, *ch. 23.*

(1) La superstition de l'*abraxas* et d'autres mystères d'une cabale insensée, furent l'ouvrage de ce Basilide et de ses sectateurs.

(2) *Dicit in primis esse Bythum et Silentium*, selon Tertullien [a]. Ajoutez Vossius sur les lettres du pseudo-Ignace [b], Wolf sur le traité de Photius contre les Manichéens [c], et le passage de Basile cité page 143. Basile joue ensuite sur le mot, quand il dit que Valentin εἰς βυθὸν ἀσελγείας ἐξώκειλεν. S. Grégoire, en ce même endroit, lui avoit donné l'exemple. « Tous » ces hérétiques finirent, dit-il, par être » noyés dans leur *abîme* et abandonnés » au *silence*, comme ils le méritoient: » ἔπειτα καταπόθησαν τῷ ἑαυτῶν βυθῷ καὶ τῇ σιγῇ παραδοθέντες, ὥσπερ ἦν ἄξιον. Le Père a encore employé cette figure dans un autre discours: τὸν βυθὸν καὶ τὴν σιγὴν, καὶ τοὺς μυθικοὺς αἰῶνας, τὰ βυθοῦ καὶ σιγῆς ὄντως ἄξια. Théophylacte, archevêque de Bulgarie, a dit [d] par une antithèse du même goût, ὁ σκοτεινὸς φωτινός; et, dans une de ses lettres [e], parlant des diverses sectes philosophiques, il déclare qu'il ne convient pas de faire mention des Épicuriens, Ἐπικουρείων, οὐδ' τῇ κακίᾳ ἐπικυρσάντων. Jean *Philoponus*, qui, à force de subtiliser sur les personnes et les hypostases de la Trinité, tomba dans le trithéisme, est appelé malignement par Jean Damascène [f], ὁ τὰ μάταια πονήσας Ἰωάννης. On lit dans Psellus [g] que les dogmes des Massaliens sont nés des folies de Manès, παρὰ Μανέντος τοῦ μανέντος. Ne faut-il pas un peu pardonner ces mauvaises recherches à des écrivains d'une époque de décadence, quand on voit les plus beaux génies des plus beaux siècles affecter les jeux de mots étymologiques! Euripide, dans les Bacchantes, a fait sur le nom de Penthée une pointe détestable:

Πενθεὺς [h] ἀ' ὅπως μὴ πένθος εἰσόψει δόμοις
Τοῖς σοῖσι, Κάδμε.

Et Théocrite, dans un morceau pathétique, a répété cette froide allusion. Les Bacchantes, portant les membres déchirés de Penthée, rentrèrent, dit-il [i], dans Thèbes toutes couvertes de sang,

Ἐξ ὄρους πένθημα καὶ οὐ Πενθῆα φέρουσαι.

Bacchus dit à Penthée, dans la même tragédie [k], qu'il semble, par son *nom même*, destiné au malheur:

Ἐνδυσυχήσαι τοὔνομ' ἐπιτήδειος εἶ.

Dans les Phéniciennes, le nom de Polynice fournit à Étéocle un argument contre son frère:

Ἀληθῶς [l] ὄνομα Πολυνείκην πατὴρ
Ἔθετό σοι θείᾳ τοῦτο φρενοίᾳ νεικέων ἐπώνυμον.

Et le chœur s'écrie [m], parmi les sanglots:

Ὦ Πολύνεικες, ἔφυς ἄρ' ἐπώνυμος.

Les commentateurs d'Euripide n'ont pas manqué de le condamner, suivant en cela le jugement de Quintilien, qui a dit, avec sa raison accoutumée, *illud* [n] *apud Euripidem frigidum sanè quod nomen Polynicis, ut argumentum morum, frater incessit.* Et dans Sophocle, Ajax n'admire-t-il pas le merveilleux rapport de son nom avec l'exclamation αἴ. Il s'écrie [o]:

Αἴ! αἴ! πάρ ἄρ' ἄρ' ὀφθ' ὁ λ' ἐπώνυμον
Τὐμὸν ξυνοίσειν ὄνομα τοῖς ἐμοῖς κακοῖς;

Mais quand Philoctète [p] dit à Néoptolème,

Ὦ πῦρ σὺ καὶ πᾶν δεῖμα·

je ne crois point du tout, comme le scholiaste, qu'il y ait d'allusion au nom de Πύρρος, qu'avoit porté d'abord Néoptolème; je crois même, et MM. Schütz [q] et Lobeck [r] ont déjà eu cette idée, que le vers de l'Ajax, et celui du chœur des Phéniciennes, que celui de Prométhée qui dit, dans Eschyle [s], que les dieux l'ont faussement appelé du nom de *Pro-*

[a] *De Præscript. 49.*
[b] *Pag. 278.*
[c] *Anecdot. Gr. t. II, p. 34.*
[d] *In Latinos, p. 291.*
[e] *IV, 55.*
[f] *Ap. Cotelerius Monum. t. I, p. 308.*
[g] *De Operat. Damon. p. 6.*
[h] *Vers. 363.*
[i] *Id. 26, 26.*
[k] *Vers. 500.*
[l] *Vers. 645, avec la note de Valcken.*
[m] *Vers. 1508.*
[n] *V. c. 10. p. 288. Bipont.*
[o] *Vers. 430.*
[p] *Vers 950.*
[q] *Ad Æsch. Theb. p. 322.*
[r] *Ad Ajac. l. cit.*
[s] *Vers 85.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

γείας ἐξώκειλεν· ἦν δὲ ἐπίσκοπος Αἰγύπτου. Καὶ Κήρινθος καὶ Καρποκράτης· ἐκ συνουσίας ἀνδρὸς καὶ γυναικὸς τὸν Χριστὸν γεννηθῆναι ἐληρώδουν (1), ὅθεν καὶ Πτωχοὶ ὠνομάζοντο· οὕτω γὰρ παρ' Ἑβραίοις ἑρμηνεύεται ὁ ἐβιωναῖος (2).

[a] B. p. 414 C. — C. p. 460, 5.

ΚΑΙ [a] ΥΠΕΡ ΤΟΥ ΑΓΑΘΟΥ ΤΩ ΔΗΜΙΟΥΡΓΩ ΠΟΛΕΜΗΣΑΝΤΕΣ] Τῇ δυσσεβείᾳ κατατεμόντες τὸ θεῖον, καὶ εἰς μυρίας πλάνας καὶ δόξας ἐληλυθότες, ἐμάχοντο, ὑπὲρ τίνος; τοῦ ἀγαθοῦ, φησί· ἀγαθοῦ γὰρ αὐτοῦ ὄντος καὶ τῇ φυσικῇ ἀγαθότητι ἀνεχομένου πολεμεῖσθαι. Ἢ πρὸς Μαρκίωνα ἀποτείνεται τὸν δυσσεβῆ, ὃς (3) δύο ἀντικειμένας

méthée, et quelques autres passages semblables, se peuvent justifier par les opinions superstitieuses des Anciens, qui, presque tous fatalistes, attachoient aux noms propres une sorte d'influence sur les événemens, au moins une sorte de présage et d'augure. Aussi le père du jeune Callimaque s'écrie-t-il, dans la Déclamation de Polémon : ὦ παῖ μάντευμα ἄρα σου τοῦ κάλλους καὶ τῆς μάχης τὸ ὄνομα ἦν. Mais le jeu de mots entre πενθεὺς, πένθος et πένθημα, est très-mauvais. Et je ne puis trouver bon, non plus, le vers de Sophocle, qui dit de je ne sais quelle beauté inhumaine, dont le nom étoit Σιδηρὼ, qu'elle portoit bien son nom :

Σαφῶς [a] Σιδηρὼ καὶ φέρουσα τοὔνομα.

C'est absolument dans le goût du Satyre de l'Amynte se plaignant des rigueurs de Silvie :

Crudel [b] *Amor ! Silvia, crudele ed impia*
Più che le selve ! O come a te confassi
Tal nome ! e quanto vide chi te 'l pose !

L'étymologie du nom d'Amaryllis, où le *Pastor fido* [c] trouve le mot *amare*, mais aussi le mot *amaro* ; et les pointes de notre du Bellay sur son Olive, *dont il planta les immortelles racines* ; et celles du divin Pétrarque sur *lauro* et *colonna*, sont du même genre et ne valent pas mieux. Il est juste toutefois d'observer qu'en quelques endroits Pétrarque a su donner de la grâce à ces allusions. Il me seroit facile d'étendre ces observations ; mais j'en ai dit assez ; et d'ailleurs le lecteur peut encore consulter Klotz dans ses *Lectiones Venusinæ* [d] ; Ménage dans l'Anti-Baillet [e] ; Burmann sur Lotichius [f].

(1) *Jesum autem subjecit (Cerinthus) non ex virgine natum ; impossibile enim hoc ei visum est ; fuisse autem eum Joseph et Mariæ filium, similiter ut reliqui homines, &c.* C'est d'Irénée [g] que je prends ce témoignage ; il s'exprime dans les mêmes termes sur Carpocrate [h].

(2) Effectivement *Ébion*, en Hébreu, signifie *pauvre*. Il résulte de ceci que Basile fait du mot *ébionites* une épithète, et non pas le nom des sectateurs d'un hérésiarque nommé *Ébion*. Timothée a, comme Basile, pris ce mot pour un surnom des Cérinthiens. Sur Ebion et les Ebionites, il faut consulter les interprètes d'Irénée [i], Ittigius sur-tout, dans sa dissertation *de Hæresiarchis*. Ittigius croit à l'existence de l'hérésiarque Ébion ; Leclerc, dont l'opinion en ces matières est assez considérable, pense, [k] avec plusieurs écrivains ecclésiastiques, auxquels on peut ajouter Basile et Timothée, que ce mot est une qualité, tirée de la doctrine ou de la profession de ceux qu'on nommoit Ébionites.

(3) La première explication ne vaut rien ; celle-ci est la véritable. On a vu plus haut que Cerdon et Marcion avoient introduit le système des deux principes. Timothée [l] le témoigne formellement : τέσσαρας ἀγεννήτους οὐσίας τῶν ὄντων ὑπέθετο, καὶ πάλιν τὴν τετράδα εἰς δυάδα συνέστειλεν, ὧν τὸν μὲν ἀγαθὸν εἶπεν καὶ ἄγνωστον, τὸν δὲ δημιουργόν τε καὶ δίκαιον καὶ πονηρὸν προσηγό-

[a] *Ap. Aristot. Rhet. II, c. 4.*
[b] *Tasso, Am. II, 1, 15.*
[c] *Guarini, P. F, 1, 2.*
[d] *Pag. 179.*
[e] *§. 48.*
[f] *V. 13, 17.*
[g] *I, 25.*
[h] *I, 24.*
[i] *I, ch. 26.*
[k] *Bibl. Univers. t. XX, p. 128.*
[l] *Monum. Ec. Coteler. t. III, p. 378.*

Digitized by Google

ἀρχὰς ὑποθεὶς, Ἀγαθὸν καὶ Δημιουργὸν, ὡς ἐκεῖνος τῇ τῆς πλάνης αὐτονομία (1) ἐμυθολόγει, ὧν τὸν μὲν δίκαιον, τὸν δὲ πονηρὸν προσηγόρευσε· καὶ τοῦ πονηροῦ τεκτόνημα τὸν κόσμον ἔφη, καὶ τὴν ὕλην κακίαν· ὃς καὶ τὸν Ὄφιν ἐτόλμησεν εἰπεῖν τοῦ Δημιουργοῦ ἀγαθώτερον, ὅτι ὁ μὲν φθόνῳ φησὶ τὴν γεῦσιν τοῦ Ξύλου τῆς ζωῆς ἐκώλυσεν, ὁ δὲ ἀφθόνως ταύτης μεταλαβεῖν συνεβούλευσε (2). Διὰ ταῦτα ἄσπονδον πόλεμον πολεμηθῆναι τούτοις εἴρηκεν ὁ Πατήρ.

NOTICE des Scholies de Basile.

ΚΑΙ [a] ΜΟΝΤΑΝΟΥ ΤΟ ΠΟΝΗΡΟΝ ΠΝΕΥΜΑ] Οὗτος ὁ Μοντανὸς Παράκλητον ἐκάλει ἑαυτὸν (3), καὶ δύο πόρνας (4) ἐπαγόμενος [b] προφήτιδας ἐπωνόμασε, καὶ τὰς τρεῖς ὑποστάσεις εἰς ἓν συνέχεε πρόσωπον· ὃς καὶ αἵματι φύρων ἄλφιτα εἰς μετάληψιν τοῖς φοιτηταῖς μετεδίδου· οὗτοι δὲ καὶ Πεπουζηνοὶ καλοῦνται, ἀπὸ Πε-

[a] *B. p. 414 D. — C. p. 460 A.*
[b] *Cod. p. 131, 2.*

ὀθυσιν. Cette opinion des deux principes entroit aussi dans le doctrine de Valentin, comme le prouve cet autre passage de S. Grégoire [a], φεύξονται Οὐαλεντίνου τὴν τοῦ ἑνὸς εἰς δύο καταπομπὴν, οὐ ἄλλον τοῦ Ἀγαθοῦ τὸν Δημιουργὸν πιστεύοντες, sur lequel Basile fait la remarque suivante : οὗτος [b] τὸν ἕνα θεὸν εἰς δύο καταπεμῶν, ἕνα τὸν ἀγαθὸν, καὶ ἕτερον τὸν ἐναντίον ἐλπίει τὸν δημιουργόν· καὶ Βυθὸν εἰσῆγε καὶ τὸ ἄπειρον καὶ τὸ ἀχανὲς καὶ τὸ ἄγνωστον τῆς Σιγῆς, καὶ τοὺς αἰωνείθμους Αἰῶνας. L'abbé de Billy paroît croire que S. Grégoire s'est trompé en attribuant à Valentin ce système des deux principes, qui appartenoit à Marcion. J'ai quelque peine à penser que le Théologien par excellence se trompe en ces matières. Marcion avoit adopté ce principe de Cerdon ; Valentin a pu le prendre de Marcion. Ces hérésiarques eurent plusieurs erreurs communes. Les Pauliciens et Manès soutenoient aussi le dogme des deux principes.

(1) Il a employé la même expression plus haut, page 103.

(2) On fera bien de comparer ici Basile avec Timothée, à l'endroit cité.

(3) Cela n'est pas bien sûr : mais ses sectateurs le nommèrent ainsi ; et Tertullien, par exemple, le désigne souvent par le nom de *Paracletus*. Le Père se répète dans un de ses discours sur la paix : Τὸ [c] Μοντανοῦ πονηρὸν πνεῦμα κατὰ τοῦ Ἁγίου Πνεύματος ; et Basile * remarque que cet impie se plaçoit dans la Trinité : ἑαυτὸν δὲ ὁ δυσσεβὴς ἀνεισήγαγον εἰς τὴν Τριάδα. Il paroît que Montanus donnoit aussi le nom de Saint-Esprit à une des femmes qui le suivoient, si toutefois cet autre passage [d] de S. Grégoire, Μοντανοῦ τὸ πονηρὸν πνεῦμα καὶ γυναικεῖον, a été bien expliqué par Basile : γυναῖκα γὰρ [e] τινα, dit-il, ἀσελγῆ καὶ μαινάδα Πνεῦμα Ἅγιον ἐτολμήσειν εἰπεῖν, διὰ τὸ ἐν αὐτῇ πονηρόν τι ἐνεργεῖν καὶ λαλεῖν. Cette femme est, je pense, Maximilla, sur laquelle on peut lire, entre autres documens, les particularités que rapporte Eusèbe dans son Histoire ecclésiastique [f]. Il est à remarquer que Manès aussi prétendoit être le Paraclet [g] ; et Archelaüs, dans sa dispute avec cet hérésiarque fanatique et absurde, lui disoit qu'il falloit plutôt l'appeler *parasite* que *paraclet, quem* [h] *ego magis parasitum quàm paraclitum dixerim :* ce qui n'étoit ni une bonne plaisanterie, ni un bon argument.

[a] *Or. 25, p. 441 A.*
[b] *Cod. p. 185, 1.*
[c] *Or. 14, p. 221 B.*
* *Cod. p. 180, 1.*
[d] *Or. 25, p. 441 B.*
[e] *Cod. p. 185, 1.*
[f] *V. c. 16. 18.*
[g] *Socrat. H. E. 1. 22, p. 56 B.*
[h] *Archel. Disput. c. 22.*

(4) L'une étoit cette Maximilla dont nous venons de parler ; l'autre s'appeloit Priscilla, ou Priscia, ou Quintilla [i]. Il en est souvent question dans les écrits des Pères. Οἱ γυναικῶν παραπαιουσῶν ἑλόμενοι εἶναι μαθηταὶ, dit quelque part [k] Didyme d'Alexandrie, parlant des hérétiques *Phrygiens*, qui sont une variété des Montanistes, ou peut-être les mêmes.

[i] *Joann. Damasc. ap. Cotel. r. Monum. I, p. 293.*
[k] *Ap. Wolf. Anecd. Gr. t. 4, p. 49.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

πτώζης (1), εὐτελοῦς κωμυδρίου, ἣν καὶ Ἱερουσαλὴμ ἐκάλουν. ΚΑΙ ΤΟ ΜΑΝΟΥ φησί (2) ΣΚΟΤΟΣ· ἄλλη τις τερατεία, καὶ τῆς εὐσεβείας ὀλεθρία ἀπόπτωσις.

[a] B. p. 414 D. — C. p. 460 B.

Ο [a] ΤΥΦΩΝ ΤΗΣ ΑΔΙΚΙΑΣ] Τὸν Ἄρειον λέγει· τυφῶνι δὲ ἀπεικάζει αὐτὸν, διὰ τὸ ταραχῶδες· ἐπεὶ καὶ τὰ σφοδρὰ καὶ ἄτακτα πνεύματα τυφωνικὰ καλεῖται. Σκηπτοῦ δὲ εἶδος τοῦτο· τὸ γὰρ πνεῦμα κατὰ τὴν τοῦ νέφους ἔκρηξιν ἀναπυρωθὲν καὶ ἀστράψαν, καὶ βιαίως ἐπὶ γῆς φερόμενον, κεραυνὸς καλεῖται· ἡμίπυρον δὲ ὂν καὶ ἀθρόον, πρηστήρ· παντελῶς δὲ ἄπυρον ὑπάρχον, τυφὼν προσαγορεύεται (3).

[b] B. p. 415 B. — C. p. 460 D.

ΠΑΛΙΝ [b] ΠΟΝΗΡΑ ΒΑΣΙΛΕΙΑ] Τὸν Κωνστάντιον λέγει (4)· οὗτος γὰρ, τὰ Ἀρείου φρονῶν, χώραν δέδωκε κατὰ τῶν εὐσεβῶν ἀσεβέσιν.

[c] B. p. 415 D. — C. p. 461, C.

ΑΡΤΙ [c] ΜΕΝ Ο ΛΑΜΠΡΟΣ ΔΙΩΓΜΟΣ] ὁ ἐπὶ τοῦ Ἰουλιανοῦ τοῦ Ἀποστάτου· τοῦτον γὰρ ἡ Περσὶς καταλέλυκε, χριστιανῶν πολλῶν αἱμάτων δι' ἑνὸς τούτου αἵματος ἀπαιτήσασα δίκην.

[d] B. p. 416 A. — C. ibid.

ΑΡΤΙ [d] ΔΕ Ο ΑΠΡΕΠΗΣ ΑΡΧΕΤΑΙ] ὁ ὑπὸ Κώνσταντος (5) διωγμὸς δηλονότι, ἔχων, φησὶ, πρόσχημα χριστιανοῖς ἀμύνειν καὶ βοηθεῖν, τοῖς ὡς ἀληθῶς χριστιανοῖς ἐπιφυόμενος καὶ καταικιζόμενος *.

* Peut-être καταιγιζόμενος.

[e] B. p. 416 B. — C. p. 461 D.

ΝΑΥΣ [e] ΦΟΡΤΟΝ ΕΧΟΥΣΑ] πρεσβύτερον, φησὶν, ἕνα ἢ δύο, ὥς τινες Οὔρβασον καὶ Μενέδημον, οἱ δὲ Ἡλιώδορον καὶ Θεόδουλον, τοὺς ἐν τῷ πλοίῳ καέντας (6).

[f] B. p. 416 D. — C. p. 462 B.

ΚΑΙ [f] ΟΥΔΕ ΤΟΣΟΥΤΟΝ Η ΙΕΡΩΣΥΝΗ] Λείπει τὸ, αἰδοῦς ἠξίωται,

[a] Ap. Euseb. H. eccles. V. 18

[b] Ap. Coteler. Monum. t. III, p. 381.

[c] Ibid. t. I, p. 293.

[d] Or. 25, p. 441 B.

[e] Cod. p. 185, 1.

[f] VII, 154.

[g] Pag. 92.

[h] Pag. 825 A.

[i] Pag. 825 D.

(1) Apollonius [a], écrivain ecclésiastique, appelle cette ville Πέπυζα. Il dit de Montanus : ὁ Πέπυζαν καὶ Τύμιον Ἱερουσαλὴμ ὀνομάσας· πόλεις δέ εἰσιν αὗται μικραὶ τῆς Φρυγίας· Timothée [b], qui d'ailleurs s'exprime presque dans les mêmes termes que Basile, nomme la ville Πέπυζα, et les Montanistes Πεπυζιανοί. Jean Damascène [c] n'écrit pas ce nom différemment. Il est bien possible qu'il y ait dans le texte de Basile une faute de copiste.

(2) Le man. porte φα, c'est-à-dire φασὶ, qu'il a fallu changer ; car ce sont les paroles du Père qui sont ici rapportées. Le Père emploie encore ailleurs cette expression, « les ténèbres de Manès » ; Μάνου [d] τὴν ὕλην μετὰ τοῦ σκότους : ce que Basile commente en ces termes : οὗτος [e] τὴν ὕλην ἄκτιστον ὑπετίθει καὶ συνάναρχον τῷ θεῷ, καὶ τὸ σκότος ὁμοίως.

(3) Basile copie Aristote, *du Monde*, ch. 4, 16. Au reste ces distinctions ne s'éloignent pas de celles des stoïciens rapportées par Diogène de Laërte [f] : voyez plus haut [g] comment Basile a expliqué le mot κεραυνός. On pourra consulter l'Index de l'Axiochus de Fischer, au mot Πρηστὴρ, et Tzetzès sur Lycophron, v. 383. Élie de Crète s'accorde ici avec Basile.

(4) Élie de Crète veut entendre ces mots, πονηρὰ βασιλεία, non de Constance, mais de ceux qui abusoient de sa foiblesse et de sa légèreté.

(5) Valens, plutôt, comme le dit Élie de Crète [h].

(6) Élie de Crète [i] ne nomme qu'un prêtre, Urbasius ou Théodolus ; un scholiaste, cité par Dom Clémencet, en nomme deux, Théodulus et Héliodore.

ὅσον

Digitized by Google

ὅσον οὐδὲ τελευτῆς ἔτυχεν εὐσχημονεστέρας· ἀλλ' ἔτι γε καὶ εἰ ἀποθνήσκειν ἐχρῆν, εὐσχημονεστέρῳ πάντως ἔδει θανάτῳ· εἰ δὲ μὴ τοῦτο, ταφῆς μηδαμῶς ἀτυχεῖν, ἢ καὶ τοῖς ἀσεβέσιν ὀφείλεται.

NOTICE des Scholies de Basile.

ΤΟΝ [a] ΤΗΣ ΣΗΣ ΟΜΟΛΟΓΙΑΣ ΚΑΘΗΓΗΤΗΝ] Τοῖς ἑαυτοῦ, φησὶ, περὶ τῆς εὐσεβείας ἀγῶσι τῆς σῆς γεγονέναι ὁμολογίας καθηγητήν· λέγει δὲ τὸν μέγαν Ἀθανάσιον.

[a] B. p. 417 A. — C. p. 462 D.

ΜΕΤΑ [b] ΤΗΝ ΠΕΡΙΒΟΗΤΟΝ ΧΕΙΡΑ ΚΑΙ ΤΟΥΣ ΖΩΝΤΑΣ ΝΕΚΡΟΥΣ] περὶ ὧν εἴρηται ἐν τῷ εἰς αὐτὸν ἐπιταφίῳ (1).

[b] Greg. ibid.

Ο [c] ΤΗΣ ΑΛΗΘΕΙΑΣ ΠΡΟΔΟΤΗΣ] Λούκιόν φησι τὸν Ἀρειανὸν [d], ὃν καὶ ἀθέου πηγῆς δαψιλέστερον εἶπε ποταμὸν, ὡς Ἀρείου μᾶλλον παρασύροντα καὶ ποταμηδὸν τὴν εὐσέβειαν κατακλύσαντα· οὗ καὶ τὰς παρανόμους πράξεις καὶ μιαιφονίας (μέχρι γὰρ καὶ τούτων ἐχώρησεν) ὀκνεῖν εἰπεῖν ἔφη.

[c] B. p. 417 B. — C. p. 462 E.
[d] Supra, pag. 131.

ΕΣΤΡΑΤΗΓΕΙ [e] ΜΕΝ ΑΝΗΡ] Ἕλλην (2) οὗτος ἦν, ἐκ τῶν εἰδώλων καὶ ἀκαθάρθων [f] αἱμάτων ἐπὶ τὰ μυσαρώτατα· τίνα δὲ ταῦτα; εἴτουν τὰ Ἀρείου δόγματα, ἢ τὰ τολμώμενα ὑπ' αὐτοῦ, τῆς μιαιφονίας καὶ τῆς ἡμῶν ὕβρεως, ἣν καὶ ἱερουργεῖν τοῖς Δαίμοσιν ἔφη, ἐπὶ τῇ τοῦ μακαρίου Πέτρου ἐξωθήσει τοῦ μετὰ Ἀθανάσιον. Διὰ δὲ τοῦ Ταβεὴλ [g] τὸν Λούκιον ἐδήλωσεν [h], ὃν καὶ βασιλεῦσαι καὶ τῆς ἐκκλησίας ἐγκρατῆ μεθ' ὅπλων γεγενῆσθαι, τὸν μέχρι καὶ τῶν ἐν ἐρήμῳ μοναχῶν τὸν διωγμὸν ἐπιτείναντα [i].

[e] B. p. 417 D. — C. p. 463 B.
[f] Cod. p. 132, 1.
[g] Isai. VII, 6.
[h] B. p. 418 A. — C. p. 463 D.
[i] Supra, pag. 131.

ΩΣ [k] ΔΕ ΑΚΟΥΩ ΤΙ ΤΟΥΤΟ] Τί τοῦτο; ἀκούω, φησὶ, φοβερὸν ὄντως, ἀλλ' ὅμως ὅπερ ἀκούω ἡ τολμηρὰ μοῦ φθέγγεται γλῶσσα· ἡ γὰρ μὴ τοιαύτη καὶ ἄτολμος εὐλαβηθήσεται διὰ τὴν ὑπερβολὴν τῆς κακίας εἰπεῖν. Τίνα δὲ ταῦτά ἐστι; σιωπωμένας ψαλμῳδίας, βλασφήμους δὲ δημηγορούσας γλώσσας ἐπὶ τῶν ἱερῶν θρόνων, καὶ τοῖς ὑπὲρ

[k] B. p. 418 B. — C. p. 464 A.

(1) Voici le passage [a] auquel Basile nous renvoie : Εἴ τις ὑμῶν οἶδε τὴν χεῖρα ἣν ὁ Ἅγιος κατεψεύσθη καὶ τὸν ζῶντα νεκρὸν, οἶδεν ὃ λέγω. La remarque de Basile sur cet endroit l'explique assez clairement : οὗτοι [b] κατεῖπον αὐτοῦ συκοφαντοῦντες, ὡς ἄρα τινὸς Ἀρσενίου, ὑπ' αὐτοῦ ἀναιρεθέντος, τὴν χεῖρα τεμὼν, ἣν καὶ ἐπεδείκνυσαν, νεκροῦ τινὸς ἀποτεμόντες· ταύτῃ οὖν, φησὶν, Ἀρσένιον, οὗ τὴν χεῖρα κατεψεύδοντο κεκόφθαι ὡς ἀπὸ νεκροῦ, παρεστήσατο, ἀμφοτέρω τὼ χεῖρε δεικνὺς, τὴν ἐκείνων χεῖρα κερτομῶν, καὶ τὸν ζῶντα τοῦτον νεκρὸν Ἀρσένιον. On peut lire aussi la note d'Élie de Crète [c], et sur-tout Socrate, au *chapitre 29* du *I.er livre* de son Histoire. Ce que Basile dit de la plaisanterie d'Athanase, τὴν ἐκείνων χεῖρα κερτομῶν, a rapport aux paroles de ce Père rapportées par Socrate : « Arsénius, comme vous voyez, a bien ses » deux mains ; que les accusateurs montrent donc la place d'où la troisième a » été coupée : Ἀρσένιος μὲν, ὡς ὁρᾶτε, τὰς δύο χεῖρας ἔχων ἐφεύρηται· τῆς τρίτης δὲ τὸν τόπον ὅθεν ἀφῄρηται δεικνύτωσαν οἱ κατήγοροι.

[a] Gregor. Or. 21, p. 381 D.
[b] Cod. p. 56, 1.

(2) C'est Palladius qu'il désigne : *voyez* Élie de Crète [d], et plus haut, *pag. 131.*

[c] Pag. 827 C.
[d] Pag. 829 B.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

αὐτῶν ὀρχήμασι * καὶ λυγίσμασι τὰ θεῖα μυςήρια ἡμῶν κωμῳδούμενα.

ΚΑΙ [a] ΟΔΟΙΣ ΣΙΩΝ ΕΠΙΒΑΛΛΕΙ ΠΕΝΘΟΣ] Κλαίει, φησὶν, Ἰερεμίας, καὶ οὐ μόνον ἐκ τειχῶν ἐκκαλεῖται θρῆνον, ἀλλὰ καὶ ταῖς ὁδοῖς Σιὼν ἐπιτίθησι πένθος, διότι οὐκ ἄγουσι τοὺς ἑορτάσοντας [b].

ΕΘΡΗΝΕΣΕ [c] ΔΕ] Διαφυγὼν γὰρ ὁ ἀρχιερεὺς Πέτρος, καὶ ἐν Ῥώμῃ γεγονὼς, τῶν τεθνηκότων ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τοὺς χιτῶνας ἡμαγμένους ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ προτεθεικὼς, ἐθριάμβευσε, καὶ πάνδημα δάκρυα κεκινηκὼς, τὸ πάθος παρέςησε, καὶ τῶν δεινῶν ἔλαβεν ἐπικουρίαν.

ΣΕ [d] ΔΕ ΚΙΝΕΙ] Πρὸς τὸν φιλόσοφον Ἥρωνα ἡ ὑποςροφὴ τοῦ λόγου.

ΔΥΣΣΕΒΟΥΣ [e] ΕΞΟΥΣΙΑΣ] τοῦ Βασιλέως ἤ τινος τῶν ἐπ' ἐξουσίας [f].

ΠΑΛΛΙΟΥΣ [g] ΘΕΟΥΣ ΚΑΙ ΝΕΟΥΣ] Παλαιοὺς, τοὺς περὶ Κρόνον δώδεκα ἀριθμουμένους· νέους δὲ, τοὺς ἀπ' ἐκείνων καὶ καθεξῆς μέχρι τῶν ἐσχάτων υἱῶν καὶ ἀπεκγόνων ἡρώων, καὶ ἄχρις αὐτῶν ἑρπετῶν καὶ κνωδάλων· ΑΣΧΗΜΟΝΑ δὲ ΤΕΡΑΤΕΥΜΑΤΑ, Πᾶνας [h] καὶ τράγους [i], καὶ Ἄπιδας [k] καὶ δράκοντας, καὶ φαλλούς τινας καὶ ἰθυφάλλους [l], καὶ τὰς [m] Ἀφρογενείας, οἷς, φησὶν, εἰ μὲν τὸ θεῖον ὁρίζονται, ὢ τῆς κακοδαιμονίας! εἰ δὲ ὡς ἐν συμβόλῳ δεικνύουσι, τὸ θεῖον δηλονότι, φεῦ τῆς ἀνοίας! Δεῖ γὰρ καὶ τὰς ἐμφάσεις καὶ τοὺς λόγους τούτων εὐσχήμονας εἶναι, καὶ καλὰς τῶν καλῶν, ἀλλὰ μὴ αἰσχράς· εἰ δὲ ἄλλο τι μυςήριον, τί τοῦτό ἐςι πειθέτωσαν ἡμᾶς.

ΘΕΟΝ [n] ΜΕΝ ΟΤΑΝ ΚΑΘ' ΕΑΥΤΟΝ] ὡς υἱὸν, τὸν γεννητὸν θεὸν καὶ κύριον, ὅταν καθ' ἑαυτὸν λέγηται· ὅταν δὲ μετὰ τοῦ Πατρὸς ὀνομάζηται, κύριος ὀνόματι κοινῷ· τὸ μὲν, ἤτοι διὰ τὴν φύσιν· μία γὰρ κοινῶς καὶ ἡ θεότης· τὸ δὲ, ἤτοι κύριον, διὰ τὴν μοναρχίαν [o], ἥτις, οὐ φύσις, ἀλλὰ κυριότης οὖσα, μία καὶ ἡ αὐτή ἐςιν ἐν τοῖς τρισίν. ΕΝ ΑΓΙΟΝ ΠΝΕΥΜΑ ΠΡΟΕΛΘΟΝ ΚΑΙ ΑΕΙ ΠΡΟΪΟΝ ΕΚ ΤΟΥ ΠΑΤΡΟΣ· οὐ γὰρ ἐξεφοίτησεν ἅπαξ προελθὸν καὶ διεςηκός (1)· θεὸν ἕνα τὰ νοητῶς παρακείμενα τρία ταῦτα νοητέον· πολεμού-

* Man. ὀρχήσμασι.
[a] B. p. 418 D. — C. p. 464 C.
[b] Ierem. Thren. 1, 4.
[c] Gregor. ibid.
[d] B. p. 419 A. — C. p. 464 D.
[e] B. p. 419 B. — C. p. 464 E.
[f] Supra, pag. 131.
[g] B. p. 420 B. — C. p. 466, 3.
[h] Supra p. 87, Nonnus Hist. II. 28.
[i] Nonn. II, 27.
[k] Nonn. ibid.
[l] Supra, pag. 118, et Gaisford. Catal. p. 45.
[m] Cod. τῆς.
[n] B. p. 420 D. — C. p. 466 C. — Cod. θεός.
[o] Cod. p. 132, 1.

(1) Le mot ἀεὶ manque aux éditions du Père, et il faut, je crois, l'y ajouter. Je crois aussi que, dans le texte du Père, les mots ἢ καὶ προϊὸν sont une explication de προελθὸν, une glose à renvoyer à la marge. Toutefois il seroit possible que, dans une matière aussi obscure que celle de la procession du Saint-Esprit, le Père eût voulu, pour s'expliquer avec la plus grande clarté, ajouter au mot προελθὸν le synonyme προϊόν. Et dans ce cas, le texte rapporté par Basile est mieux arrangé que celui des éditions.

Digitized by Google

μενον, φησὶ, καὶ νοούμενον, καὶ λεγόμενον· τούτων δὲ ἕκαστον διαφέρει· τοῖς μὲν ἀσεβέσι πολεμούμενον· εὐσεβέσι δὲ, τοῖς μὲν νοούμενον μόνον, μὴ μέντοι καὶ κηρυττόμενον παῤῥησίᾳ, τοῖς πνευματικωτέροις δὲ, καὶ νοούμενον, καὶ λεγόμενον εἴτουν κηρυττόμενον.

NOTICE des Scholies de Basile.

ΜΗΤΕ [a] ΥΠ' ΑΡΧΗΝ ΠΟΙΕΙΝ ΤΟΝ ΠΑΤΕΡΑ] τουτέστι μὴ ὑποτάσσειν αὐτὸν ἀρχῇ ἑτέρᾳ· οὕτως γὰρ ἡ ἀρχὴ ἑτέρῳ προσκείσεται. ΟΥΚ ΑΝΑΡΧΑ ΔΕ, ΚΑΙ ΑΝΑΡΧΑ ΠΩΣ· τὸ μὲν τῷ αἰτίῳ· τὸ οὐκ ἄναρχόν φησιν εἶναι τῷ αἰτίῳ· ἐκ τοῦ Πατρὸς γάρ· ἄναρχα δὲ, τῷ χρόνῳ· οὐ γὰρ ὑπὸ χρόνου· πῶς γὰρ ὁ ῥέων χρόνος καὶ τὸ ἀνούσιον πρεσβύτερον εἴη τῶν οὐσιῶν καὶ ἑστώτων ἀεί;

[a] *Greg. I. c.*

ΜΗΤΕ [b] ΜΙΑΝ ΙΟΥΔΑΪΚΗΝ] Στενὴν, φησὶν, ὡς μονοπρόσωπον· φθονερὰν δὲ καὶ ἀδύνατον, ὡς ἢ μὴ δυναμένην, ἢ φθονοῦσαν μή που τὸ ἀγαθὸν ὑπερεκβλύσαν εἰς Ὑιοῦ γέννησιν διαχεθείη ἢ Πνεύματος εἰς προέλευσιν· διὸ καί τινες αὐτῶν, φησὶ, προάγουσι μὲν Ὑιὸν ἐκ τοῦ Πατρὸς, εἰς ἑαυτὸν δὲ πάλιν ἀναλύουσι τὸν Πατέρα (1),

[b] *B. p. 421 B. — C. p. 467 A.*

(1) Il désigne ici, je crois, l'hérésie des Sabelliens, qui croyoient bien à la Trinité, mais non pas aux trois Personnes, et qui dérivoient le Fils du Père, mais pour l'y faire rentrer. Le Saint, pour louer l'orthodoxie de son père, dit [a] qu'il n'étoit ni τῷ ἑνὶ Σαβελλίζων, οὔτε τοῖς τρισὶν Ἀρειανίζων. Basile sur cet endroit fait une bonne remarque: Σαβελλίου [b] τοῦτο, dit-il, τὸν αὐτὸν Πατέρα καὶ Ὑιὸν καὶ Πνεῦμα Ἅγιον συμφύροντος καὶ συστέλλοντος, καὶ ἀθέως ἀναλύοντος τὰς Ὑποστάσεις, καὶ εἰς ἓν ἢ μηδὲν καθαρῶς Πρόσωπον ἄγοντος. Ἀρείου δὲ τὸ κατατέμνειν εἰς ἀνισότητα μεγέθους καὶ φύσεως· οὔτε γὰρ μεγέθει ἴσα οὔτε φύσει ὁ μανιώδης ἐληρώδει τὰ Πρόσωπα· ἠλλοτρίου γὰρ ταῦτα ἀλλήλων, τὸ πολύθεον ἐνταῦθα πραγματευόμενος. Dans un autre discours [c], le Saint, parlant de la Trinité, dit que le Père, le Fils et le Saint-Esprit, μήτε οὕτω ἀλλήλων ἀπήρτηται, ὡς φύσει τέμνεσθαι, μήτε οὕτως ἐστένωται, ὡς εἰς ἓν πρόσωπον περιγράφεσθαι· τὸ μὲν γὰρ, ajoute-t-il, τῆς Ἀρειανῆς μανίας, τὸ δὲ τῆς Σαβελλιανικῆς ἀθείας ἐστίν. Et Basile [d] dit en note: μήτε οὕτως ἀπήρτηται· πῶς; ὡς καὶ τῇ φύσει τέμνεσθαι, οἷάπερ ἀλλήλων ἐχόμενα, καὶ διασπασθῆναι μὴ δυναμένα· οὔτε οὕτως ἐστένωται, ὡς ἑνὶ περιγράφεσθαι προσώπῳ καὶ συγκεχύσθαι· ἔστι γὰρ τῶν μὲν πάντη διαιρετῶν ἐνικωτέρα (sous-entendu Τριάς), ὡς μὴ πάντη διαιρεῖσθαι· φύσει γὰρ ἥνωται· τῶν δὲ τελέως μοναδικῶν ἀφθονωτέρα, ταῖς Ὑποστάσεσι διαιρουμένη. La différence des Hypostases et des Personnes fit naître entre les Grecs et les Latins des disputes théologiques, disputes de mots, nous l'oserons dire, et dans lesquelles chaque parti s'accusa mutuellement d'hérésie, les Grecs disant que les Latins étoient Sabelliens; les Latins, que les Grecs étoient Ariens. Le saint théologien apprécie ces querelles à leur juste valeur; il les trouve ridicules ou dignes de pitié: γελοῖον ἢ ἠλεεινόν. Il ajoute [e]: πίστεως ἔδοξε διαφορὰ ἡ περὶ τὸν ἦχον μικρολογία· εἶτα Σαβελλισμὸς ἐνταῦθα ἐπενοήθη τοῖς τρισὶ Προσώποις (les trois Personnes des Occidentaux, qui ne se servoient pas du mot *hypostases*, confondant l'*essence* et l'*hypostase*), καὶ Ἀρειανισμὸς ταῖς τρισὶν Ὑποστάσεσι, τὰ τῆς φιλονεικίας ἀναπλάσματα: ce que Basile développe [f] en ces termes: Σαβ. ἐπενοήθη· πῶς; μὴ τῶν Ὑποστάσεων εἰσαγομένων, ἀλλὰ τῶν Προσώπων, ὡς δή τι διαφέρειν δοκοῦντα τῶν Ὑποστάσεων· ὡς ἀνυπόστατον τὴν Τριάδα ἐπινοεῖσθαι, εἰς μίαν συναγομένην ὑπόστασιν· ὅπερ ἐστὶ Σαβελλισμός· ὃ, φησὶ, διὰ

[a] *Or. XIX, p. 296 D.*

[b] *Cod. p. 172, 1.*

[c] *Or. XXIV, p. 428 B.*

[d] *Cod. p. 190, 1.*

[e] *Or. XXI, p. 395 D.*

[f] *Cod p. 61, 1.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

οἱ δὲ (1) καταβάλλουσι τὰς φύσεις, θεότητος ἀλλοτριοῦντες, ὥσπερ τῆς θείας φύσεως δεδοικυίας μὴ ἀντεξάγοιντο καὶ ἀντιφέροιντο ἀλλήλαις. Τὸ δὲ « ὑπὲρ τὰ κτίσματα » οὕτω συνάψεις· ὡς μὴ δυναμένην ὑπὲρ τὰ κτίσματα γεννᾷν ἢ προάγειν· θειοτέρα γὰρ καὶ ὑπὲρ τὰ κτίσματα ἡ θεία γέννησις, ἀλλ' οὐ ζωώδης καὶ σωματική.

[a] B. p. 421 C. — C. p. 467 B.

ΚΑΙ [a] ΤΟΥΤΟ ΘΕΪΚΟΝ ΕΧΟΥΣΙ] τὸ μοναδικὸν δηλονότι· ὥσπερ ἡ φύσις μία καὶ μοναδικὴ ἔνεστιν ἐν τοῖς τρισὶν, εἷς μόνος Πατὴρ καὶ οὐκ ἄλλος, εἷς μόνος Υἱὸς καὶ οὐκ ἄλλος, καὶ ἓν Πνεῦμα Ἅγιον καὶ οὐκ ἄλλο· καὶ πολύ γε, φησὶ, τῶν παρ' ἡμῖν ἀληθέστερον· Πατὴρ, ὅτι μόνως καὶ ἰδιοτρόπως· οὐ γὰρ υἱός τινος πρότερον, εἶτα πατὴρ, καὶ οὐ μετὰ συζυγίας καὶ σωματικῶς ὥσπερ ἡμεῖς, καὶ ὅλον πατὴρ ἀπ' ἀρχῆς· τὸ γὰρ ἡμέτερον, φησὶν, ἄδηλον· ποῖον; τὸ ἑνὸς μόνου καὶ ὅλου υἱοῦ πατέρα τινὰ χρηματίσαι, ἐνδεχομένου καὶ ἑτέρων (2).

[b] B. p. 422 A. — C. p. 467 D.

ΟΥΔΕ [b] ΜΑΛΛΟΝ ΚΑΙ ΗΤΤΟΝ] Αὐτοαγιότης γὰρ, ὅλον ὂν, τὸ μᾶλλον καὶ ἧττον οὐκ ἂν δέξαιτο· τὸ δὲ μὴ γεγονέναι ὑπό τινος καὶ ἡ θεότης κοινὸν, φησὶ, τῆς Ἁγίας Τριάδος, Ὑιῷ δὲ καὶ Ἁγιῷ Πνεύματι τὸ [c] ἐκ τοῦ Πατρὸς, ὡς ἐξ αἰτίου.

[c] Cod. p. 133, 1.

[d] Greg. ibid.

ΕΙ [d] ΔΕ ΤΟΝ ΤΡΟΠΟΝ ΕΠΙΖΗΤΕΙΣ] Ὡς ἀπόῤῥητον τοῦτο παρακρούεται, ἐπιφέρων ταυτί· « γενοῦ τί » λέγων « πρότερον τῶν λεγομένων » τουτέστι Θεοῦ, καὶ οἷος τῆς ἐλλάμψεως ἐκείνης ἠξιωμένος, καὶ τηνικαῦτα τοσοῦτον εἴσῃ ὅσον ὑπ' ἐκείνων γινώσκεται καὶ γνωσθήσεται.

[e] B. p. 422 B. — C. p. 468 A.

ΠΑΡΑΔΟΞΟΝ [e] ΕΧΟΥΣΑ] Παράδοξον γὰρ ὡς ἀληθῶς τοῦτο διαιρεῖσθαί τι ἀδιαιρέτως, καὶ ἑνοῦσθαι διῃρημένως· ὃ μόνως τηρεῖται ἐν τῇ Ἁγίᾳ τῶν Ὑποστάσεων Τριάδι κἀν τῷ μοναδικῷ τῆς θεότητος.

[f] B. p. 422 C. — C. p. 468 B.

ΑΛΛ' [f] ΟΥΚ ΑΝΘΡΩΠΙΚΩΣ] Οὗ γὰρ ἡ ὕπαρξις καὶ τὸ εἶναι οὐκ ἀνθρώπινον, τούτου καὶ ἡ γέννησις οὐκ ἀνθρωπίνη· ἀπαθὴς γάρ. Φοβεῖσθαι δὲ χρόνον καὶ κτίσιν εἰπὼν, ἀγορεύει (3) μὴ λέγειν ἢ πι-

πενίαν ὀνομάτων καὶ διὰ τὸ στενὸν τῆς Ῥωμαίων φωνῆς συνέπιπτε. Παλιν, τῶν Ὑποστάσεων ὁμολογουμένων, Ἀρειανισμὸς ὑπενοεῖτο, καὶ τῆς μιᾶς οὐσίας καὶ φύσεως κατατομη. Sur Sabellius, voyez Wolf, dans ses *Anecdota* [a], &c.

[a] T. IV, p. 14.

(1) Ce sont les Ariens. *Voyez* Élie de Crète, *pag. 841*.

(2) Il veut dire, je crois, qu'il est incertain si un homme sera père d'un fils unique et qui ne soit que fils, qu'en effet il est possible qu'il devienne aussi père d'autres fils. L'emploi absolu de ἐνδέχεται, ἐνδεχόμενον, ἐνδεχομένου est connu.

(3) Je ne doute presque pas que Basile n'ait écrit ἀπαγορεύει, *il défend*. L'emploi du verbe *défendre*, avec la négation, est bien fréquent, et a été souvent expliqué. Ἀλλ' ἀπαγορεύω μὴ ποιεῖν ἐκκλησίαν, a dit Aristophane [b]. Philostrate, dans les Héroïques [c] : ἀπαγορευόντων αὐτῷ μὴ μάχ-

[b] Acharn. 168.

[c] Pag. 218.

Digitized by Google

φεύειν κτίσόν τι καὶ γεννητὸν τῆς Ἁγίας Τριάδος. Μηδὲ συνηγορεῖν δοκῶν τῷ Θεῷ, ἀνέλης, φησὶ, Θεὸν, τουτέστιν ἀναιρήσῃς· ἀναίρεσις γὰρ θεότητος Υἱοῦ καὶ Ἁγίου Πνεύματος ἴσον ἐστὶ τοῦ Θεὸν ἀνελεῖν.

Μὴ [a] φοβηθῆς τὴν προοδον] Τοῦ Ἁγίου Πνεύματος τὴν πρόοδον λέγει· ὅτι, φησὶν, ὁ πλούσιος καὶ δυνατὸς κατὰ πάντα οὐκ ἀνάγκην ἔχει ἢ μὴ προβάλλειν ἢ προβάλλειν· ἑκάτερον γὰρ ὁμοίως ἀδιάφορον ἔχει, καὶ προβέβληκεν ἤδη τὸ Ἅγιον ἀχρόνως καὶ ἀδιάφορως Πνεῦμα.

Μητε [b] τῆς τριθεΐας εγκλημα] Καὶ μὴν διαβέβληται τὸ τῆς τριθεΐας δόγμα, κατὰ τὸν τοῦ λεγομένου Φιλοπόνου λῆρον (1), ὃς εἰς μερικὰς οὐσίας Ἀριστοτελικῶς διήρει καὶ τὴν θεΐαν· ἀλλ' οὐ γὰρ οὐχ οὕτως ταῦτα νοητέον· μιᾶς καὶ τῆς αὐτῆς μενούσης ἀδιαιρέτως ἐν τοῖς τρισὶ, κἂν θεὸς, καὶ θεὸς, καὶ θεὸς, ἕκαστον λέγηται· κοινὴ γὰρ καὶ μία θεότης. Μὴ τοίνυν αἰσχυνθῇς, φησὶ, ἕως ἂν καὶ ἄλλος κινδυνεύῃ ζημιούμενος τὴν διθεΐαν· κρεῖττον γὰρ τοῦτο λέγειν, ὁμολογοῦντα τὴν ἐν τοῖς τρισὶ θεότητα καὶ μὴ ζημιωθῆναι κινδυνεύειν τὴν διθεΐαν λέγειν Υἱοῦ καὶ Ἁγίου Πνεύματος· ὅπερ οἱ περὶ Ἄρειον καὶ Μακεδόνιον περὶ τὴν θεότητα πεπόνθασι· ἢ γὰρ συνέλυσας περικόπτων τὴν τῶν δύο θεότητα καὶ ἀφαιρούμενος, ἢ συνηπόρησας εἰς ἀπορίαν ἐλθών. Πῶς οὐ κινδυνώδης ἡ τριθεΐα; ἀλλὰ τοῦτο μὴ φοβηθῇς· ὁ μὲν γὰρ συλλύσας καὶ περικόψας ἐναυάγησε, μετὰ τῶν λογισμῶν καὶ θεότητα ζημιωθεὶς· σοὶ δὲ περιμένει σῶα ἡ θεότης· κἂν ἐξηπάτησεν ὁ λόγος τὸν τῆς ὑπάρξεως τρόπον διαπορῶν τῆς τριθεΐας.

Την [c] νεαν ευσεβειαν] Εὐφήμως οὕτως τὴν ἀσέβειαν εἶπε, τὴν τεχνολογικῶς, ἀλλ' οὐκ ἀποστολικῶς κηρυττομένην ὑπὸ τῶν ἀντιδοξούντων, ἣν καὶ μικρόλογον ἔφη σοφίαν. Οὐ δεινὸν λέγει ἠπατῆσθαι λόγῳ καὶ σοφιζόντα τινὰ καὶ κλαπέντα ψευδολογίαις; δεινὸν δὲ μᾶλλον τὸ ζημιωθῆναι θεότητα.

Τῆς [d] τριαδος κατοικουσης] Τὸ ἑξῆς οὕτως· μέμνησό μοι τῆς

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Gregor. ibid.*

[b] *B. p. 422 D. — C. p. 468 C.*

[c] *B. p. 422 D. — C. p. 468 D. — Cod. p. 133, 2.*

[d] *B. p. 423 B. — C. p. 469 B.*

day. On peut voir ce que j'ai noté sur cet endroit de Philostrate, en ajoutant les remarques des interprètes de Grégoire de Corinthe [a]. Cette négation se trouve aussi quelquefois en françois: « Il *défen-* » *dit* à monsignor Marini de *ne point* passer » Lyon; » mais cette phrase, qui est du cardinal de Retz [b], ne semble pas correcte. « Alexandre, dit l'abbé Arnauld [c], » vit les ouvrages d'Apelle, et *défendit*, » sous les peines les plus graves, que per- » sonne autre *ne* s'avisât jamais de le » peindre. » Ici la construction est françoise.

(1) Jean Philoponus avoit principalement consigné ses erreurs dans un traité intitulé *l'Arbitre*, ὁ Διαιτητής. Il fut le chef ou un des chefs des Trithéites: ὁ τὰ μάταια τοιήσας Ἰωάννης ὁ Τριθεΐτης, dit Jean Damascène [d], en jouant sur le nom de Philoponus [e]. *Voyez* la Bibliothèque Grecque, *t. X, p. 640* et *651*.

[a] *Dial. A. §. 43, p. 103.*

[b] *Mem. IV, p. 248.*

[c] *Acad. des Inscr. t. 49, p. 219.*

[d] *Ap. Coteler. Monum. t. I, p. 308.*

[e] *Voyez plus haut, p. 141.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

Τειάδος, τῆς ἐν ταῖς σκηναῖς τῶ Ἀγγέλων, καὶ τῆς ἐν αὐλαῖς καλοικούσης, δηλονότι Τειάδος· τουτέστι μέμνησό μοι· πότε; ὅταν ἐκδημήσης· ποῦ; ἐν ταῖς σκηναῖς· ποίαις; τῆς καλοικούσης ἐν αὐταῖς, τῆς Ἁγίας Τειάδος, ταῖς ἐν αἷς ἡ Ἁγία Τειὰς καλοικεῖ. Καὶ τοῦ μικροῦ τούτου θέρους, ἀπὸ κοινοῦ τὸ μέμνησο· τοῦ καρποῦ τῆς ἐμῆς πρὸς σὲ διδασκαλίας καὶ κατηχήσεως· ἢ ὅτι βραχεῖς τέως ἦσαν οἱ δεδεγμένοι τὸν τῶ ὀρθῶν δογμάτων σπόρον, καὶ διὰ τοῦτο εἶπε τὸ θέρος μικρόν.

[a] B. p. 423 C. — C. p. 409 C.

ΤΗΝ [a] ΗΜΕΤΕΡΑΝ ΚΛΗΣΙΝ ΚΑΙ ΤΗΝ ΑΠΙΣΤΟΝ ΕΠΙΔΗΜΙΑΝ] Τάχα ἐκλήθη καὶ ὅτος ὑπ' αὐτοῦ ἐν τῇ ὑπερορίᾳ· τοῦτο γὰρ διὰ τῶν ἐπαγομένων αἰνίττεται· συγκακοπαθεῖν γὰρ εἶπεν, ἀλλ' οὐ συνδρυφᾶν ἐπιδεδημήκαμεν. Καὶ πρὸς ὑμᾶς, φησὶν, ἐπανίω πάλιν (1)· σαφῶς δὲ τῶ τοιούτων δηλοῦται ἐκδεδημηκέναι αὐτόν τε τὸν φιλόσοφον, καὶ τὸ τηνικαῦτα, μήπω τοῦ βίου μεταστάντα.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PAGE 10, note 1. L'antithèse n'est pas plus symétrique dans ce passage de l'Amynte [a] : « Mista col *candor* la *rosa.* » Ménage aimeroit mieux, *col giglio la rosa*, ou, *col candor il rosso.* Il sera bon de lire sa note.

[a] *I. 1.*

Page 16, note 3. Ajoutez sur le proverbe χρύσια χαλκείων une remarque utile de Duport dans sa Gnomologie Homérique [b]. Théodore Prodrome s'est quelquefois servi de ce proverbe ; par exemple, dans cet endroit d'une de ses lettres [c] : μὴ γοῦν ἐπὶ τῶ ἐλπίδων ἔτι καθῆσθαι ἡμᾶς ἀπολίπῃς, ἀλλ' ἄμειψαι γεραφῆ τὴν γεραφὴν, μὴ δυσχεράνας ὅτι τοι (je voudrois écrire ὅτι μοι) ἀντὶ χαλκείων δίδως τὰ χρύσια, ἀλλὰ μᾶλλον γήλυς (il falloit que le P. Lazeri reçût la leçon γήθους du man. du Vatican) ὑποπληθεὶς ὅτι ψυχὴν ἀνακτᾷ μυείων ἀνιαρῶν κατεχωχμένην : Lazeri propose de corriger ce barbarisme par le barbarisme κατακωκυμένην, qu'il traduit par *plorantem.* Je ne doute presque pas qu'il ne faille lire κατακώχμον. Théodore a employé ailleurs cet adjectif : πεσούτοις [d], χάτλιε, τοῖς ἀγαθοῖς πειθείδων καὶ τηλικούτων εὐτυχημάτων ὢν κατακώχμος. Le même mot doit être rétabli dans cet autre passage : εἰς [e] τὴν κακώχμον πικρίας καὶ ἀψινθώδη μου ψυχὴν : je lis, εἰς τὴν κατακώχμον π. καὶ ἀψινθώδη μου ψ. Le proverbe χρύσ. χ. se trouve encore tout à la fin d'une

[b] *Pag. 34.*

[c] *Lazeri Miscell. t. I, p. 20.*

[d] *Lazeri Misc. t. II, p. 566.*

[e] *Ibid. t. I, p. 32.*

(1) Il y a ici une faute. Basile a dû écrire, καὶ πρὸς ἡμᾶς, φησὶν, ἐπάνειμι πάλιν.

Digitized by Google

lettre de Théodore, de laquelle M. Dutheil a précisément cité les premières et les dernières lignes dans le huitième volume de ces Notices [a]. Elle est entière dans le Recueil du P. Lazeri, où j'ai pris la peine de la lire, et où j'ai remarqué une grave faute de copiste, qui a fort embarrassé l'éditeur, que les plus petites choses embarrassoient : ὁ γὰρ λόγων, dit Théodore [b], καὶ γραμμάτων καταφρονήσας, καὶ τῆς τιθηνοῦ σοφίας τὴν τῶν πραγμάτων τύρβην ἀνταλλαξάμενος, καὶ τοῦτο δὴ τοῦ σοφωτάτου ἰλατικοῦ τὰ ζιγούρια τε καὶ τὰ κουφόστειρα, πῶς ἂν γράψοι τῷ περὶ λόγους καὶ γράμματα; Lazeri, sur ἰλατικοῦ, remarque que le passage lui semble corrompu. Je lis avec assurance Ἰταλικοῦ. Théodore dit un peu plus loin [c] : ἔστιν ἡμῖν εἰς σεμνολογίαν καὶ Πλάτων θεολογῶν, καὶ Ἀριστοτέλης φυσικευόμενος, καὶ Ἰταλικὸς διδάσκων καὶ γράφων. C'est Jean Italus, célèbre philosophe de cette époque, sur lequel j'ai donné une courte notice dans la Biographie universelle, mais dont la Bibliothèque Grecque [d], M. Dutheil [e], et sur-tout M. Hase [f], ont traité avec érudition. Il ne faut pas croire que Ἰταλικὸς soit dans ces deux passages une faute de copiste pour Ἰταλός : car Théodore le nomme encore ailleurs de la même façon : φιλοσοφίαν [g] δὲ ἅπασαν καὶ ῥητορικὴν, καὶ συνδεδεμένως ἄμφω καὶ ἀσυνδέτως, καὶ πάντα λόγον, τὴν τε ἡμεδαπὸν καὶ τὴν θυράθεν, τίνι ἂν ἄλλῳ ἢ Ἰταλικῷ κριτέον. L'éloge est un peu fort ; mais la postérité, qui toujours rabat beaucoup de ces louanges intéressées et flatteuses, prodiguées par les contemporains, a mis Italus à sa place. Théodore, dans son enthousiasme de mauvais goût, met dans un autre endroit, sur une même ligne, les discours (θυγατέρας) de Démosthène, de Platon, d'*Aristide*, καὶ Ἰταλικοῦ.

Page 17, note 2. Diogène Laërce [h] : τὸν κυνισμὸν εἰρήκασι σύντομον ἐπ' ἀρετὴν ὁδόν.

Page 19, note 1. Severus, dans sa première *Éthopée* : ὁ δέ γε παῖς ἐμός. Un man. du Vatican porte avec le double article, ὁ ἐμός.

Page 20. Cette locution assez singulière, οὐ γὰρ ἡ στολὴ ποιεῖ κύνα, qui rappelle un proverbe connu, auroit pu être comparée avec cette lettre d'Isidore de Péluse : ὥσπερ [i] τὴν φιλόσοφον οὐχ ἡ στολὴ καὶ ἡ βακτηρία δείκνυσιν, ἀλλ' ἡ παῤῥησία καὶ ἡ πολιτεία· οὕτω καὶ τὸν χριστιανὸν οὐ σχῆμα καὶ λόγος, ἀλλὰ τρόπος καὶ βίος τῷ ὀρθῷ λόγῳ ἐφάμιλλος.

Page 27. Dans le man., le titre de la lettre IX est γαννυμήδει. La même faute a été faite par un copiste de Nicétas Eugénianus, VI, 592.

Page 29, col. 1. La correction n'a vraiment guère besoin d'être justifiée. Voici toutefois encore un exemple, pris de la lettre d'Aristippe à Simon, parmi les Socratiques : τὼς — ὄνυχας, ὥσπερ τὰ θηρία, μακρὼς περικειμένως.

Page 33, note 3. G. Horreus ignoroit apparemment ce sens d'ἀποδίδοσθαι. Küster, pour ce passage des Acharniens [k],

NOTICE des Scholies de Basile.

[a] *Part. II, p. 160.*

[b] *Laz. t. I, p. 26.*

[c] *Pag. 30.*

[d] *Tom. X, p. 73.*

[e] *Notices des Mss. t. VIII, p. II, p. 217, 218.*

[f] *Ibid. t. IX, p. II, p. 148.*

[g] *Notices, t. VIII, p. 217.*

[h] *VI, 104.*

[i] *IV, 34.*

[k] *Vers. 540.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

Φέρ' εἰ Λακεδαιμονίων τις ἐκπλεύσας σκάφει,
Ἀπέδοτο φήνας κυνίδιον Σεριφίων,

avoit proposé la version suivante : *si quis Lacedæmoniorum domo profectus scapha*, vendidisset *catellum Seriphiorum, ipsis per calumniam ereptum :* ce qui semble fort bon ; mais Horreus [a] veut traduire ἀπέδοτο par *reddidisset*, contre-sens déjà fait par Frischlin.

[a] *Animadv. p. p. 95.*

Page 40, note 1. Schook a parlé avec détail de l'attachement filial des cicognes, au chapitre X de son petit Traité *de Ciconiis.* Giacomelli, sur l'Électre de Sophocle [b], a aussi quelques passages. Platon, à la fin du Premier Alcibiade, a fait une allusion assez ingénieuse à la pieuse cicogne, qui rend à son vieux père les soins que, petite, elle a reçus de lui. « Nous pourrions bien, dit Alcibiade, changer de rôles ; moi, prendre » le vôtre, et vous, le mien. Car, à compter de ce jour, il faut que je » vous accompagne ; vous me trouverez toujours à vos côtés. » — « Mon » amour pour vous, répond Socrate, ressemblera donc à la cicogne. Il » a produit dans votre cœur, comme dans un nid, un petit amour qui » déjà se balance sur ses ailes, et lui va rendre les soins qu'il en a reçus. » Le scholiaste explique ainsi cet endroit : ἐπειδὴ τοὺς πελαργοὺς φασὶ γηράσκοντας τοὺς γονεῖς ἀμοιβαίας κρηδῆς ἀξιοῦν, ἧς ἔτυχον ἐν τῇ νεοτῆτι παρ' αὐτῶν. Au lieu de γηράσκοντας, le man. 3017 de la Bibliothèque du Roi porte γηράσαντας, variété insignifiante. Il me sembleroit bien plus utile de trouver la correction de ces mots du texte, que je crois altérés, ou de les défendre : λέγω ὅτι κινδυνεύσομεν μεταβαλεῖν τὸ σχῆμα, ὦ Σώκρατες, τὸ μὲν σὸν ἐγώ, σὺ δὲ τὸ ἐμόν. La construction me paroît impossible ; il faudroit, je pense, μεταβαλεῖν τὸ σχῆμα, τὸν μὲν ἐγώ, σὺ δὲ τὸ σαυτοῦ : mais ce changement est trop violent ; il en est un plus simple, et que les exemples perpétuels de la permutation de λαβεῖν et de βαλεῖν autorisent suffisamment ; c'est de lire, μεταλαβεῖν τὸ σχῆμα, τὸ μὲν σὸν ἐγώ. Tout alors est naturel et facile.

[b] *Vers. 1064.*

Page 41, note 3. Je crois que le changement, que je propose ici, de ὡς en οὓς, a toute la probabilité possible. On a voulu en faire un pareil dans les Suppliantes d'Euripide [c], mais je doute qu'on y ait bien réussi. Adraste prie Thésée de prendre pitié des vieilles femmes qui sont venues d'Argos implorer sa protection, et qui demandent la triste et douloureuse faveur d'ensevelir leurs fils, que le barbare Créon veut abandonner aux chiens et aux oiseaux de proie :

[c] *V. 185.*

Ἐλθεῖν δ' ἔτλησαν δεῦρο—
—ὡς νεκρὼς θάψωσιν· ὡς αὐτὰς ἐχρῆν,
Κείνων παφείσας χεροῖν, ὠρείων τυχεῖν.

Le second ὡς a fort embarrassé les critiques, et il est sûr qu'à le prendre comme

Digitized by Google

comme il se présente naturellement, l'expression n'est pas fort nette. M. * a mis dans son texte ἃς αὐτὰς, conjecture de Canter ; M. ** a mis dans le sien, ὧν αὐτὰς ἐχρῆν κείνων ταφ. κτλ., conjecture de Markland; et sans doute il joint ὧν à κείνων, et non pas a ὠφείων, comme le vouloit Markland, ce qui ne se pourroit raisonnablement pas. Ces changemens me semblent téméraires ; et la locution ὧν κείνων est une singularité qui avoit besoin d'être autorisée par quelques exemples. Il m'a paru qu'il ne falloit rien changer au texte même ; mais que pourtant la pensée, quoique vraie et juste, étoit bien dure, exprimée ainsi par Adraste, en face de ses femmes elles-mêmes, auxquelles il disoit qu'il vaudroit mieux qu'elles fussent mortes que leurs fils. Je voudrois introduire ici une interruption dans le rôle d'Adraste. Quand il a dit ὡς νεκρὺς θάψωσιν, la coryphée du chœur des mères peut l'interrompre, et s'écrier : Ὡς αὐτὰς—τυχεῖν ! J'écrirois :

NOTICE des Scholies de Basile.

—ὡς νεκρὺς θάψωσιν.

ΧΟΡ.

Ὡς αὐτὰς ἐχρῆν . . . τυχεῖν !

Et je traduis : « . . . . . pour ensevelir leurs fils morts. — LE CHŒUR. « Ah ! il falloit plutôt qu'ensevelies par les mains de leurs fils, elles des- » cendissent au tombeau où la nature avoit déjà marqué leur place. » C'est rendre ὠφείων un peu longuement ; mais peu importe. Quant au changement fait dans les personnages, le désordre des manuscrits, dans la distinction des dialogues, le rend très-excusable. La formule ὡς αὐτὸς ne m'arrêteroit pas dans Eunape, à qui Juste-Lipse a voulu la donner. Dans ses notes sur Tacite [a], il cite ces mots d'Eunape [b], ἡ τείτη δὲ ἡμέρα τῶν καλανδῶν ἃς αὐτὰς Ἰανυαρίας ἡμέρας Ῥωμαῖοι προσονομάζουσι : faisant, sans prévenir le lecteur, un changement assez considérable. Toutes les éditions d'Eunape, et ses manuscrits, portent ἃς οὕτως Ἰανυαρ. Apparemment que la locution pléonastique, ἃς οὕτως Ἰανυαρίας προσονομάζουσι, étoit inconnue à Juste-Lipse, et il aura cru le texte corrompu. Mes notes sur Marinus [c] et sur Eunape [d] prouveront la bonté de cette formule, déjà éclaircie par M. Bast [e] et M. Schæfer [f]. Κινοῦσι καὶ τὸν ἀπὸ γραμμῆς λίθον, τὸν οὕτω βασιλίκα καλούμενον, dit le scholiaste de Théocrite [g]. En latin, le même emploi de *sic* n'est pas commun, je pense. En voici un exemple, pris d'un mauvais écrivain, publié dans les petits Traités géographiques de Gronove [h] : *Africa multas et differentes civitates possidet, unam præcipuam et admirabilem nimium habet, quæ* sic *vocatur Kartago.*

[a] *Annal. XVI, 22.*
[b] *Vita Maximi fin.*
[c] *Pag. 67.*
[d] *Pag. 331.*
[e] *Epist. crit. p. 36.*
[f] *App. ad Bast.*
[g] *VI, 18.*
[h] *Geogr. antiq. p. 268.*

Page 61, 3. Ἀλλ' ἢ καὶ) Bandini n'a pas la conjonction καὶ.

Page 61, note 4. Dans le passage de Synésius, ἀλλήλων est sans doute une faute de copiste pour ἄλλων : ces mots sont quelquefois confondus.

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

Théodore Prodrome : πῆς [a] οὖν ἔσται τούτων καὶ πανίκα καὶ πόθεν ἀπαλλαγή, ἢ εἰ γράφοιμέν τε ἄλλοις καὶ ἀνταγράφοιμεν δαμωνωτέρως : je rétablis avec grande assurance ἀλλήλοις, et ἀνταγράφ. Pauw veut faire une pareille mutation à la fin de la dix-neuvième lettre du premier livre d'Aristénète, mais il se trompe.

[a] Lazeri Misc. t. I, p. 44.

Page 67, note 3. Le man. 573 porte διὰ τοῦ οἰκείου.

Page 70, col. 2. Au lieu de ἢ, mis par distraction, il faut ἢ interrogatif.

Page 71, col. 1. Libanius [b] : ἴσα δὲ κεχάειδε. Reiske aimeroit mieux, dit-il, δ' ἐκεχάειδε au plusque-parfait. Il avoit dans la leçon vulgaire ce qu'il desiroit, le plusque-parfait ; sans augment, il est vrai : mais qu'importe ! Achilles Tatius [c] : τῶν ὠδίνων ἐπαλέλησο. Le man. de Venise, 409 : τ. ὠδ. ἐπαλέλησο, qui n'est pas moins correct. Dans l'épître X de Chion, le manuscrit A 87 de la Bibliothèque Mazarine porte πεπόμφει, au lieu de ἐπεπόμφει. Πεπόμφειν est aussi dans Théodore Hyrtacenus [d], ainsi que πεπέμμην, et l'éditeur circonspect ajoute *sic*. On lui auroit su plus de gré de mettre *sic* un peu plus haut à côté de γιγνοίμεν, ou, ce qui eût mieux valu, d'écrire γιγνοίμην. Aphthonius [e] : Δάρδανος δὲ Διὸς ἐγεγένητο παῖς. Le man. A 86 de la Bibliothèque Mazarine porte, sans augment, γεγένητο : ce qui n'est pas moins bon. Le savant éditeur de l'Ane de Lucien assure [f] que les Anciens ne négligeoient pas l'augment. Pourtant ses meilleurs manuscrits lui donnoient κεκόμεσο ; et sûrement, familier comme il l'est avec les grands auteurs Attiques, il n'ignore pas que très-fréquemment le texte de Platon n'offre pas cet augment. Ajoutez sur cette omission ce qui a été noté par Tresling, dans ses *Adversaria*, pag. 54, et par Palairet [g] sur le mot πεδεμελίωτο, pour ἐπεδεμελίωτο, dans S. Mathieu [h], en remarquant toutefois que Palairet s'est gravement trompé : il compare πόνησω de Polyen [i], et δίδασκον de Bion [k] ; mais πόνησω est une citation d'Homère, et δίδασκον appartient aussi à un poëte. Les poëtes ont toujours pu omettre l'augment de l'aoriste et de l'imparfait par licence ; et cette licence poétique ne fait rien au cas dont il est question, l'omission de l'augment du plusque-parfait dans la prose.

[b] Tom. II, p. 324.

[c] V. c. 5.

[d] Epist. 16, 24.

[e] Progymn. p. 76.

[f] Pag. 306.

[g] Nova Biblioth. Brem. cl. III, p. 161.

[h] C. VII, ℣. 25.

[i] I. Præf.

[k] Id. III. 6.

Page 74, note 2. Théophylacte Simocatta dit, dans sa lettre XXII.e : εὐλαβεῖτο τὰς εἰς ἄκρον εὐεξίας ἐμφερεστάτας ὁ Ἀλέξανδρος. Et dans la LII.e : διὰ γὰρ τὴν εἰς ἄκρον εὐεξίαν πρὸς τὴν ἐναντίαν διάθεσιν μεταπίπτουσι. Ce sont des réminiscences de l'expression d'Hippocrate.

Page 78. Ἄλλως a le sens de ματαίως, μάτην, dans ce passage de S. Nil [l] : ἡ κέρδος, ὄφη, πάτερ, τῆς τῶν ἐνιαρῶν ὑπομνήσεως ; ἐκξαίνειν γὰρ ἡ μνήμη τοῦ παθόντος εἴωθεν τὰ ἕλκη. Κἂν γὰρ τοῦ ἀκούοντος ἡ ἀπαγγελία διὰ τὸ φιλόμυθον θέλγει (il faut écrire θέλγῃ) τὰ ὦτα, τέρψιν ἄλλως ποιοῦσα τοῖς ἀλλοτρίοις πάθεσιν, ὅμως τὸ πεπιεσμένον ἐκ ἀφίησιν ὀδύνης ἐλεύθερον. Je ne comprends pas le P. Pous-

[l] Narrat. VII. init.

Digitized by Google

sines, qui, au lieu de ἄλλως, ne doute pas qu'il ne faille lire ἄλλῳ ou ἄλλοις. Il faut garder ἄλλως. Le sens est que le récit d'un malheur cause à l'oreille de l'auditeur *un vain* plaisir, et renouvelle les peines de celui qui raconte.

NOTICE des Scholies de Basile.

Page 79, ligne 4. La même origine est donnée au mot ἰλυσπώμενος, par Hérodien, dans ses Épimérismes. Voyez, sur ce mot, Wolf, dans ses *Anecdota*, tom. II, pag. 87.

Page 87. Εἰδωλεαγόν, *voyez* page 123.

Page 90, ligne 4. J'ai remarqué déjà, dans le tome précédent, cette permutation de Διόνυσος et Διονύσιος. Je crois incorrectement copiée cette inscription que je trouve dans le P. Lupi [a]:

[a] *Dissert. t. I, p. 155.*

ΕΥΨΥΧΙ
ΤΕΚΝΟΝ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΔΩ
ΡΕ ΜΗΝΩΝ ΙΘ
ΗΜΕΡΩΝ
ΚΔ

La pierre porte probablement Διονυσόδωρε; ou bien le sculpteur se sera trompé.

Page 92, ligne 15. Lisez πνευματοθεῖσα.

Page 96, note 1. Libanius [b]: ἔνι δὲ καὶ ἄλλα ἄτλα ἔργα; écrivez ἄτλα. Le scholiaste de Lucien [c]: καί πν' ἄλλ' ἄτλα τοιαῦτα, écrivez ἄτλα.

[b] *Tom. II, p. 469, 1.*

[c] *Bis accus. 32.*

Page 101, note 1. Il est bien connu que par ὁ συγγραφεὺς on désigne souvent Thucydide. Je crois cette phrase de Lucien [d] altérée: πᾶσαν παραβάντι συνθήκην καὶ ἡ συγγραφία τῶν τοιούτων ἔχοντι Θουκυδίδην σύμμαχον. Il me semble que Θουκυδίδην est une glose explicative de ἡ συγγραφία, entrée de la marge dans le texte, et que l'auteur avoit écrit, καὶ ἡ Συγγραφία τῶν τοιούτων ἔχοντι σύμμαχον.

[d] *Jud. Vocal. 9.*

Page 108, note 1. Le mot τομῇ, qui est fort bon ici, fait une grosse tache dans le Premier Alcibiade [e]: σκυτοτόμος τέμνει πρὸς τομῇ καὶ σμίλῃ καὶ ἄλλοις ὀργάνοις. Pollux et le scholiaste ont la véritable leçon τομεῖ, que les éditeurs futurs recevront enfin dans le texte, il le faut espérer. L'iotacisme a produit cette erreur de copiste.

[e] *Cap. 51.*

Page 110, ligne 14. Ces circonstances des funérailles de Julien, que le Père et Basile interprètent d'une manière injurieuse à sa mémoire, tenoient à un antique usage: Henri de Valois en a fait la remarque. Consultez Oléarius sur Libanius, *tome II, p. 36.*

Page 122, note 1. La permutation de ταὐτὰ et ταῦτα est fréquente, et la raison est facile à comprendre. Démosthène [f], sur les Prévarications

[f] *Tom. II, Tauchn. p. 72.*

Digitized by Google

NOTICE des Scholies de Basile.

de l'ambassade d'Eschine : Φιλοκράτης σοι συμπεπρέσβευκε, κἀκείνῳ σὺ καὶ Φρύνων· ὑμεῖς γὰρ ταῦτα ἐπράττετε, καὶ ταῦτα ἅπασιν ὑμῖν ἤρεσκε. Je voudrois écrire deux fois ταὐτά ; et de même plus bas [a], je voudrois ταὐτὰ, au lieu de ταῦτα, dans cette phrase : ἀκούω γὰρ αὐτὸν ἐρεῖν ὡς ἄρα ἐγὼ πάντων, ὧν κατηγορῶ, κοινωνὸς γέγονα, & συνήρεσκε ταῦτά μοι, καὶ συνέπραττον αὐτῷ.

[a] *Pag. 76.*

Page 136, note 4. Ce passage de Basile sur les masques et les habits de théâtre m'a rappelé un endroit fort altéré de la préface de Proclus [b] sur la République de Platon, et que je puis heureusement rétablir à l'aide de deux manuscrits du Roi, desquels j'ai les variantes notées à la marge de mon exemplaire, par une main qui m'est inconnue : ὥσπερ & ἐν τοῖς δράμασιν, ἄλλως μὲν γυναῖκας, ἄλλως δὲ ἄνδρας λέγοντας· δεῖ δὲ ἀποδιδόναι ταῖς φύσεσι, ταῖς ἡλικίαις, ταῖς τύχαις, τοῖς ἐπιτηδεύμασι, ταῖς ἀξίαις ῥήματα τὸν ἕκαστον μιμητήν. Cela est évidemment altéré. Voici la véritable leçon : ὥσπερ καὶ ἐν τ. δρ. ἄλλως μὲν τὰ οἰκεπκὰ πρόσωπα φθεγγόμενα μιμητέον, ἄλλως δὲ τὰ τῶν ἐλευθέρων, καὶ ἄλλως μὲν γυν. ἄ. δὲ ἄνδρας π λέγοντας· δεῖ γὰρ ἀποδιδόναι τὰ οἰκεῖα ταῖς φύσεσι—ῥήματα ἢ τῶν ἑκάστων μιμητήν· Un manuscrit porte ἢ ἑκάστων ; l'autre, τῶν ἑκάστων : j'ai réuni les deux articles.

[b] *Pag. 352.*

Page 140, col. 1, l. 9. Wolf, dans son Catalogue des femmes célèbres, a recueilli beaucoup de passages sur cette Philuméné : dans le nombre il y en a un de Pacianus, en ces termes : *Prophetas secutus est, ut Cataphryges! an* Philomenen *aliquam, ut Apelles!* Ce n'est pas là une variété de lecture ; c'est un barbarisme, une faute de copiste, que Wolf devoit corriger.

REMARQUE POUR LE TOME X.

Pages 283, 284. Je ne connoissois pas alors d'exemple du mot τεφήπης, que je restituois, avec toute vraisemblance, dans le texte d'Astérius, en place de πεφήπης. Depuis, j'ai trouvé τεφήπης dans Hésychius, à l'article Ἁρμαλιᾶς.

Digitized by Google

TABLE

POUR LES NOTICES PRÉCÉDENTES.

A

A et ι final, 71.
Abraxas, 140.
Achille Tatius, 26, 53, 154.
Accent des diminutifs, 100.
Ἀδελφὸς abrév. 130.
Adjectif neutre avec ellipse de χρῆμα, 89.
Ἀδικεῖν, 52.
Ἀδυνάτων ὀρέγεσθαι, 44.
Ætna, 89.
Ἄφυκτος, 128.
Agathias, 64.
Age d'or, 86.
Ἀγανάκτησις et ἀνάκτησις, 101.
Αι et ε, 123.
Αἴδως κυνῆ, 28, 92.
Aigle τῆς αὐτοῦ ἀπεργῆς ἀλισκόμενος, 64.
Αἵρεσις, 135.
Αἰτεῖν, ἀπαιτεῖν, 10.
Αἶψα, 135.
Αἰῶνες de Valentin, 141, 143.
Αἰωρούμενος et ἐωρουμενος, 45.
Ἀκαδημαϊκὴ φιλοσοφία, 137.
Ἀλαὸν ὀφθαλμοῦ, 125.
Alciphron, 13, 14.
Alexandre, évêque d'Alexandrie ; Al. évêque de Constantinople, 101.
Alexandrie, seconde ville de l'empire, 135.
Ἀλλά, 80.
Allatius, 15.
Ἀλλ' ἤ, 61.
Ἄλλοι et ἄλληλοι, 153.
Ἄλλως = μάτην, ματαίως, 78, 154—prorsus, 78—ἄλλως ὄνομα 78.
Ἀλώπηξ ou κερδώ, 88, 97.
Amos, 114.
Ἀμφιδέξιος, 132.
Ἀμωσγέπως, 96.
Ἄν répété, 120 ; ἂν δέη, 37.
Anacharsis : ses lettres, 4.
Anacoluthie, 111.
Ἀναπέμπειν, reculer l'accent, 80.
Ἀναστροφή, 128.
Anne Comnène, 96.
Ἄνθος, synonyme de χρῶμα, 97.
Ἀνθ' ὧν, 115.
Ἄνοια et ἀγνοία, 45 ; et ἀνία, 52.
Ἀντοχία, pour le pays d'Antioche, 91.
Ἀντιπλαργεῖν, 40, 152.
Antisthène, 138, 139.
Ἀνθρώνιος ὄνος, 112.
Ἀνύειν, ἀνύειν, 61—ἀνύειν κενήν, 61.
Ἀνυσιμώτερος et αἰδεσιμώτερος, 26.
Ἀοίδιμος, 52.
Ἀπάθεια et ἀπαθεία.—Apathie des Cyniques, 42.
Aphthonius, 154.
Ἄπιδες et ἄτπιδες, 119.
Apis, 146.
Apocalypse, 58.
Ἀποδιδόναι, ἀποδίδοσθαι, 33, 151.
Apollon ἀγίνειος, 84.
Apollonius de Tyanes, 78 ; ses lettres, 13.
Ἀπορρίπτω λόγον, 109.
Apostolius, 28.

Digitized by Google

Aratus, 135.
Arc. Les anciens estimoient peu cette arme, 21.
Aréthusius, 125.
Ἀριθμός, 72.
Aristénète, 96, 154.
Aristippe, ses lettres, 47.
Aristophane (Lettre d') 49
Aristote, 78, 144.
Arius, 100, 144, 145, 147, 148, 149.
Artémidore, 78.
Article répété, 19, 22, 85.
Ἀρτοτυρίται, 140.
Ἀρύω, ἀρύτω, 61.
Ἀρχήν, absolument, 93.
Astérius, 156.
Astrologie, 138.
Ἀσφόδελος, ἀσφοδελὸς λειμών, 111.
Athanase, 145.
Athanasius de Constantinople, 3.
Athénodore, 53.
Atis, 119.
Ἄττα, ἅττα, 96, 155.
Atticistes, leur affectation de style, 124.
Attraction du relatif, 76.
Αὐθάδεια, étymologie, 137.
Αὐτονομία, 143.
Αὐτοπηρῆται, 47.
Αὐτὸς αὐτοῦ, 129; αὐτὸς ἔφα, 94; ὁ αὐτός τινι, 25; αὐτὴ et αὕτη 26; ὃς καὶ αὐτὸς, 41.

B

Bacchus Zagrée, 120.
Βαθὺς πλοῦτος, 59.
Βαλεῖν et λαβεῖν, 152.
Βάνδον, 84.
Baptême; étoit différé dans la primitive église, 133.
Βαρύπλουτος, 59.
Βαρὺς πλοῦτος, 59.
S. Basile le Grand, 58.
Basile de Césarée, scholiaste de S. Grégoire de Nazianze, 55, 56; manuscrits de ses Scholies, 57; passages inédits cités dans les notes, 28, 58, 71, 77, 78, 100, 105, 110, 111, 112, 116, 121, 128, 130, 132, 133, 136, 138, 140, 143, 144, 145, 147.
Basilide, 140.
M. Bast, 56.
Βήλ, 115.
Βλίτυρι, 78, 137.
Bouc de Mendès, 119, 146.
Βροντώδης, 53.
Brutus; mot de lui sur la vertu, 78.
Βυθὸς καὶ Σιγὴ, *Bythus et Silentium* de Valentin, 141, 143.

C K X

C et *t*; *cl* et *d*, 23. Voy. Bondam. *Var. Lection.* p. 27.
Καὶ synonyme de ἤγουν, 135: καὶ et κατὰ, 60.
Καινὸς et κενὸς, 61; et κοινὸς, 110.
Καλὸς καὶ μέγας, 62.
Carpocrate, 142.
Carus, 106.
Κατὰ et μετά, 53.
Κατάδουποι, 124.
Κατακώχιμος, 150.
Κατ' εἰκόνα καὶ ὁμοίωσιν, 134, 135.
Cataractes du Nil, 124.
Catégories, d'Aristote, 137.
Κατηγορούμενον, 137.
Catulle, 90.
Céléus, 116.
Κεραυνὸς, 92, 144.
Cerbère, 92.
Κερδαλέος, étymologie, 97.
Κερδὼ, 88, 97.
Cerdon, 140, 142.
Cérinthe, 142.
Césarée, 91.
Chacal, 124.
Χαίρειν ἐᾶν 28, 37.
Χαλκίς, 96.
Chimère et Bellérophon, 92.
Chion, 154.
Χρεία, *Chria*, 109.
Ὁ χρόνος ἐπιλείψει, 138.
Χρύσεα χαλκείων, 16, 150.
Χρυσοβαρὺς, 59.
Χρυσοβαφής, 59.
Cicogne, symbole de l'attachement filial, 40, 152.
Κλῆρος, 72.
Κωδίον, 123.

Digitized by Google

Κοίμησις, *la mort*, 131.
Κοπρογαμία, 139.
Κοινὸς et καπὸς, 110 ; τὸ κοινόπρωρον, 110.
Κοπωτὸ καὶ Πυεμφλεγέθοντες, 122.
Colonnes d'Hercule, 128.
Κοπαβίζειν, 96.
Κωμαζειν, 121 ; κωμαστὴς, 121.
Κῶμος καὶ μέθη, 121.
Conon, l'astronome, 102.
Constance, 66, 75, 76, 77, 80, 110.
Constantin Lascaris, 3.
Constantin Manassès, 109.
Constantin Porphyrogénète, 59, 60.
Constellations de la Couronne d'Ariadne, et de la Chevelure de Bérénice, 102; du Cygne, du Taureau, d'Ophiucus, du Lion, du Capricorne, 103.
Κόρος πάντα ὕβριν, 74.
Cortina, 117.
Κόπτος, 134.
Cratès ; ses lettres sont supposées, 1 et suiv. ; Allatius devoit les publier, 15 ; quel en est l'auteur, 13 ; style de cet auteur, 5 ; corrections de plusieurs passages de ses lettres imprimées, 5, 7, 10, 17, 21, 38. Cratès veut la promiscuité des femmes, 139; son mariage publiquement consommé, 139.
Κρείττων et Κείπων, 51 ; ὁ κρείττων, οἱ κρείττονες, 22.
Κρηπὶς, 110, 135.
Κύκλωπες, 124 ; κυκλώπειος πμή, 124.
Κυνογάμεια, 139.
Cyrille, 56.
Cyrus, fils de Parysatis, 107.
Cyniques, leur apathie, 42 ; croyoient (et les stoïciens aussi) les femmes moralement égales aux hommes, 33 ; portoient, ainsi que les Stoïciens, les cheveux très-courts, 27.

D Δ

Δ et τ, 84.
d et *cl*, 23.
Δαδοῦχος, 115.
Δαγὼν, 115.
Δαιμόνων et δαιμονῶν, 114.
Δεκὰς, 71.
Démocrite, 78.
Démosthène, 155.
Δήπουθεν, 96.
Διαδόμενος et διδόμενος, 19.
Διάθεσις, 18.
Διασπείρω, 125.
Diaule, 134.
Διαφέρειν περὶ, 123 ; et διαφορεῖν, 35.
Dieux du paganisme, 146.
Δικαστήρια et δικαιωτήρια, 81.
Dioclétien, 92.
Diogène prisonnier des pirates, 41 ; sa mort, 139.
Diogène Laërce, 50.
Diogénianus, 26, 31, 109.
Διόνυσος et Διονύσιος, 90.
Dionysius, évêque d'Alexandrie, 58.
Dodone, son oracle, le chêne et le chaudron sacrés, 116, 117.
Δορκαλὶς, 125 ; δορκὰς, 125.
Δυὰς, 71.
Δυνάμεις κριτικαὶ ἁ, 72.

E

Ἑβδομὰς, 71.
Ébion, Ébionites, 142.
Échétus, 90.
Ἐγγυᾶτω θεῷ, θεῷ, 7.
Ἐγκώμιον, 121.
Ἐγχιείζω, 24.
Εἴδε et ἴδε, 83.
Εἰ : εἰ δέοι, 37 ; εἴ τις ἐστὶ τῆς τελευτικῆς αἴσθησις, 67.
Εἶδος ἄξιον τυραννίδος, 108.
Εἶναι, *vivre*, 60.
Ἐκβάλλειν τίχας, λόγον, 110.
Ἐκπληξία et ἐμπληξία, 107.
Ἐκστρατία, 80.
Ἐλεγκτὸς et ἐλεγκτικὸς, 46.
Élie de Crète, 130, 131.
Ellipse de ὄχλος, δῆμος, 22 ; de μᾶλλον, *magis*, 29 ; de δεῖ, χρὴ, κελεύω, *jubeo*, 31.
Empédocle, 83.
Ἐν οἷς pour ἐν ᾧ, 62.
Ἐνδέχεται, 148.
Ἔνθημα, 82, 114.
Ἐξὸν, 94.

Digitized by Google

Ἐξούλης δίκη, 95.
Ἐπαινέσω et ἐπαινέσομαι, 132.
Ἐπανηκε, 45.
Épicure, 78, 137.
Ἐπιθειάζω, 101.
Ἐπισειον, 119.
Ἐπιστήμων, 45.
Ἐπισύρεσθαι ἐραστάς, 28. — Stobée [a] : Κράτης πρὸς νέον πλούσιον πολλοὺς κόλακας ἐπισυρομενον, νεανίσκε, εἶπεν, ἐλεῶ σου τὴν ἐρημίαν.
Εργασιῶν τὸ πλούσιον, 128.
Eschyle, 64.
Ésope, 64, 65.
Et pour *id est*, 136.
Euclide, 138.
Eudocie, 117.
Ευεξία : αἱ ἐπ' ἄκρον εὐεξίαι, 74, 154.
Eumathius, 28, 36.
Eunape, 22, 59, 60, 104, 118, 153.
Εὕραμεν et εὕρομεν, 52.
Euripide, 25, 106, 108, 122, 152.
Eusèbe de Samosates, 125.
Ἔφη et ἔφυ, 77 ; et ἔφθη, 103.
Ἕψεται et ἑξέσται, 21.
Exomis, 6.

[a] *Serm. XV, p. 326. Sch.*

F Φ

Fabricius, 5.
Φιλόσοφος, τυτέστι θεὸν φιλῶν, 132.
Flanon, Flanonia, île, 75.
Fontenelle, 91.
Fortune ; son temple à Césarée, 91.
Φθάνω : ὐ φθάνω — καί, 103.
Φθόρος et φόρος, 88.
Φύσαι, 53.

G Γ

Galien, 45.
Gallus, 72, 73, 75.
Ganymède : nom propre, 13.
Géants, 89.
Gieraci, 3.
M. Ginguéné, 118.
Glossateur inédit d'Aratus, 135.
Γλωσσίς, 113.
Gottleber, 105.
Gray, 59.
Γρήγορος, 61.
S. Grégoire de Nazianze ; ses discours Εἰρηνικοὶ, 68 ; projet d'une édition de ses œuvres, 55 ; passages éclaircis ou corrigés, 28, 71, 75, 76, 78, 83, 104, 106, 119, 122, 139, 141, 143, 146.
Γυροῦν, 116.

H

Ἤ et καὶ, 110 ; ἢ δῆλον ὅτι, 69 ; ἢ παρείκοι, 107.
Hadrien, 105.
Hasard, principe de quelques philosophes païens, 101.
Ηλύσιον Πεδίον, 111.
Hercule : son bûcher, 85 ; βυθοίνας, 87 ; τριέσπερος, 87 ; son aventure avec les filles de Thestius, 87 ; tue l'hydre ; 91.
Hermaphrodite, 119.
Hérodote, 90, 93, 109, 128.
Héroïques, vers, 94.
Héron, Cynique, 130 ; se fait chrétien, 131 ; est exilé par la faction Arienne, 132 ; étoit d'Alexandrie, 135.
Hésiode, 86, 98.
Hiéroclès, 72.
Hiérophante, 115.
Hipparchia, femme de Cratès, 9, 139.
Hippocrate, 74.
Histiæus, 109 ; mot d'Artapherne à Histiæus, devenu proverbe, 109, 110.
Homère, 42, 91, 96, 97, 98, 99, 123, 124, 125, 133.
Horace, 59, 76.
Hydre, 91.
Hyphen, 81.

I J

I final et ν, 28 ; et σ, 36.
Ignorance philosophique, 45.
Ἰλυσπᾶσθαι, 79, 155.
Infinitif pour l'impératif, 30, 62.
Inscriptions, 13, 76, 155.
Interrogation, manière de nier, 94.

Digitized by Google

'Ithyphalles, 146.
Isis, 119.
Isocrate, 66, 120.
Ισότης γεωμετρική, 77.
Itinéraire d'Alexandre, 67.
Ixion, 123.
S. Jean Chrysostome, 31, 53, 96.
Jean Italus, ou Italicus, 151.
Jéricho, 72.
S. Jérôme, 130.
Jeux de mots dans les anciens, 141.
Jeux Olympiques, 133 ; Néméens, 134; prix des vainqueurs, 134.
Jovien étoit beau de figure, 108.
Julien : lecteur, 73 ; son hypocrisie, 73; sa sobriété, 126 ; sa superstition, 112 ; son mépris de la pourpre, 97 ; surnommé *Idolianus*, 87, 123 ; *Adonæus, Pisæus, Causitaurus*, 87, 91; met un taureau sur ses monnoies, 87 ; veut relever le temple de Jérusalem, 101 ; son style, 124; sa mort, 107, 110, 155. Mot des habitans d'Antioche à Julien, 87.
Jupiter et Léda, et Europe, 103.
Justin, 108.
Juvénal, 27, 127.

L Λ

Labyrinthe, de Crète, d'Égypte, 128.
Λὰξ ἐνάλλεσθαι, 112.
Λέγειν καὶ πράττειν, 24.
Lettres Socratiques, 47 ; — des anciens philosophes, 48, 52 ; — pseudonymes, 8, 52.
Leucippe, 78.
Lexique inédit, 135.
Λῆμα, 32 ; confondu avec λῆμμα, 32.
Λῆμμα, terme de dialectique, 32.
Libanius, 25, 51, 60, 86, 113, 154, 155.
Lignes des géomètres, 138.
Λόγος, 67.
Λοκρὶς, 3.
Longin, 19, 22, 32, 117.
Lucien, 33, 96, 154, 155.
Lucius, 131, 145.
Λύκος Ἀραβικὸς, 124.
Lycurgue, l'orateur, 19.
Lysias, 33.
Λῷστε, 124.

M

Macédonius, 149.
Magis sous-entendu, 29.
Μάγνάδιον, 29.
Magnence, ou Domitien, et Magnus, mis à mort par Gallus, 75.
Μᾶλλον sous-entendu, 29. Ajoutez M. Bekker sur Théognis, 145 ; Wyttenbach sur Plutarque, pag. 950 ; et ce que j'ai remarqué sur Marinus p. 78.
Manès, 141, 143, 144.
Μάννα, 71.
Manuel Paléologue, 22.
Marcion, 139, 140, 142.
Marie de Cassobeles, 138.
Marinus, 98.
Mars surpris avec Vénus, 118.
Martyrs sous Valens, 144.
S. Mathieu, 123.
Maxime, cynique, 130, 131.
Maxime de Tyr, 16.
Maximien, Maximin, 92.
Mélampus, 88.
Μέλει et μέλλει, 38, 41.
Μέμνῃ, 34, 52.
Μεμνημένος et μεμνημένος confondus, 10.
Ménippe (Lettre de), 49.
Mercure, Κερδῶος, Λόγιος, Ἐναγώνιος, 118; ses statues obscènes, 119; sa bourse, 119.
Μετὸν, 94.
Metroclès, 8.
Minerve essayant de jouer de la flûte, 112.
Minotaure, 128.
Μίξεις, en dialectique, 137.
Μνεία et μνήμη, 121.
Moly, 96.
Μονάς, 71.
Μόνον sous-entendu, 21.
Montanus, 139, 143.
Μῦθοι καὶ πλάσματα, 64.
Μῶν, 96.

N

Négation après ἀπαγορεύειν, *défendre*, 148, 149.
Nicéphore Basilacas, 124.

Digitized by Google

Nicéphore, le patriarche de CP., son Histoire, 110.
Nicétas Choniate, 108.
S. Nil, 154.
Nombre sept; propriété des nombres, 71.
Νομίζειν θεούς, 29.
Nonnus, 90, 117, 119.

O Ω

Οἱ et οἷον 112 ; et υ, 139.
Οἶστρος, 105.
Ὀλυμπία et Ὄλυμπος, 133.
Ὀλυμπιονίκης, 134.
Ophiucus, 103.
Ὅπλα, *arma* : au figuré, 17.
Orateurs, peuvent se louer eux-mêmes, 120.
Orexis, 127.
Origène, 58.
Oronte, 91.
Ὄρος, 137.
Orphée, 116.
Osiris, 119.
Ovide, 91.
Οὐρανίσκος, 113.
Οὕτως, redondant, 153.
Ὡς οἷον, οἷον ὡς, ὡς οἱονεί, 69.
Ὥστε pour ὥσπερ, 36.

P Π Ψ

Π et ττ, 119.
Pacianus, 156.
Παθαίνεσθαι, 117.
Paléographie : *iota* souscrit, 68 ; abréviation de μονάχων, 68, de σημείου, σημαίνεται, σημείωσαι, 68, 94, 102 ; de πλατωνικὴ et de πλάνη, 98 ; de ποταμὸς, 108 ; de πόλεμος, 109 ; de φιλοσοφία, φιλόσοφος, 132 ; de πεντηκοστή, 71 ; de χριστοῦ, 89 ; de θεσσαλοῖς, 29. Confusion de α et ι final, 71.
Palladius, 131, 145.
Pan, 87, 146.
Pancrace, 134.
Πανηγυρικὸς et τυραννικὸς, 67.
Παπάς, παπάδες, 72.
Παρασύμβαμα, 137.
Αἱ Παροιμίαι, les Proverbes de Salomon, 74.
Παροξύτονα, 161.
Patares, 92.
S. Paul, 121.
Παραδίδοσθαι, 53.
Peccare nulli nesciunt, 120.
Pénéloppe, 99.
Πεντηκοστή, 71.
Πέπουζα, Πέπτουζα, bourg de Phrygie, 143.
Πεπουζιανοὶ, Πεπτουζηνοὶ, 143, 144.
Περὶ dans la composition, 106.
Περιάγειν, 116.
Περιδέξιος, 132.
Περιεῖναι, *vivre*, 60.
Περικεῖσθαί τι, 29, 151.
Περιπατητικὴ φιλοσοφία, 137.
Πέρπερος, 133.
Pétrone, 13.
Phalaris, 90.
Phrynicus, 78.
Philon, 42.
Philoponus, 149.
Philostrate, 19, 20, 32, 33, 36, 81, 84, 108.
Philuméné, 156.
Pierre d'Alexandrie, 104, 131, 145, 146.
Pindare, 74.
Πισαῖος, Πεισαῖος, 87.
Πίσα, Πίσσα, Πείσα, 87.
Πλάνη et πλατωνική, 98.
Platon, 69, 77, 79, 98, 105, 152, 154, 155 ; sa République, 137.
Pléthon, 29.
Πλοῦτος τῆς ἀρετῆς, 34.
Pluriel emphatique, *les Trajans, les Orestes*, &c. 105 ; pluriel de la seconde personne (*vester*, ὑμέτερος) en parlant à une seule personne, 90.
Plusque-parfait avec ou sans augment, 71, 85, 154.
Plutarque, 19, 23, 59, 65, 135.
Polémon, 60.
Πολίτης et Πωλητὴς, 42.
Πολύς, 51 ; ὁ Πολύς, 22.
S. Polycarpe, 140.
Polyphème, 125.
Τὸ πολυχοῦν τῶν ἐπιχειρημάτων, 128.
Pope, 111.
Porphyre, 126.

Digitized by Google

Porus, 76.
Πορφύρεος θάνατος, 97.
Pourpre, symbole de tristesse, 97.
Πεσὼν λίθος, 43.
Πεσεῖν & λέγειν, 24.
Prépositions des composés omises par les copistes, 60, 109, 124, 125.
Πρηστὴρ, 144.
Priape, 119.
Procession du Saint-Esprit, 146, 149.
Proclus, 156.
Prohérésius, 118.
Πρὸς δέ, absolument : πρὸς δὲ ἔπ, 62.
Prosymnus, 117.
Πρόπασις, 132, 137.
Protée, 83.
Proverbes : τῇ λεοντῇ τὴν κερδαλῆν ἐγκρύπτειν, 88 ; οὐδὲ πυρφόρος ἐλείφθη, 109; ὀκ δυεῖν τρία βλέπειν, 112 ; ὑπὲρ τὰ ἐσκαμμένα ἄλλεσθαι, 98 ; κοινὰ τὰ φίλων, 31 ; χρύσεα χαλκείων, 16, 150.
Προφέρειν ὕδρεις, 126.
Psaumes, 69.
Psellus, 125.
Ψήφοις πάσαις νικᾶν, 136.
Ψῆφοι λευκαὶ καὶ μέλαιναι, 136.
Ψηφολόγος, 112.
Ψυχωφελὴς, 104.
Pugilat, 134.
Πυκτικὴ ἀγωνία, 112.
Πυξ παίειν, 112.
Πυρά, 85.
Pythagore, 71, 78, 94.
Pythagoriciens (Lettres des), 62, 63.

R

Républiques imaginaires des philosophes, 77.
Rhadamanthe, 111.
Rhétorique, 68.
Routh *Reliquiæ Sacræ*, 104.

S Σ

ς et ι final confondus, 36.
Sabellius, 147, 148.
Σαπέλλιον de Mercure, 119.
Salmonée, 105.
Σαρών, 115.
Schisme des moines, 68.
Schmid, 94.
Scholiaste de Démosthène, 110.
Scholiaste de S. Grégoire de Nazianze, dans l'édition de Montaigu, 100, 122, 123.
Scholiaste de S. Grégoire de Nazianze, dans le manuscrit du docteur Clarke, 102, 116, 118, 122, 123.
Scholiaste de Lucien, 155
Scholiaste de Pindare, 113.
Scholiaste de Platon, 135, 152.
Sévérus, évêque d'Antioche, 134.
Sévérus le Sophiste, 60, 151.
Simmias, 59.
Simon le Magicien, 139.
Sinner, 4.
Σκηπτὸς, 92.
Σκιαγραφία, 84.
Σκυδαλῶς, 78, 137.
Ὁ σκόπος et τὸ σκόπος, 115.
Σμερδαλέος, 96.
Socrate a-t-il écrit, 48.
Solide en géométrie, 72.
Σοφία, ἤτοι Θεὸς, 132; σοφία καὶ φιλοσοφία, 133.
Σοφίζεσθαι, 83.
Σόφισμα, 83.
Sophocle, 141, 142.
Σπάθμιον, σαθμίον, 100.
Stoïciens : origine de leur nom, 137. *Voy.* Cyniques.
Σπλὴν ὑ ποιεῖ κύνα, 151.
Strabon, 45, 78, 91.
Ὁ συγγραφεὺς, c'est-à-dire Thucydide, 155.
Suidas, 117.
Σύλα et σύλαι, 119.
Σύμβαμα, 137.
Σύμβολος et σύμβολον, 45.
Συμπέρασμα, 138.
Σύμφρασις, 66 : ce mot est dans le Scholiaste de Lucien. *(Bis accus. 12.)*
Συνάγειν, 138.
Synésius, 29, 61, 136, 154.
Συντόμως, 17, 151 ; et συντόνως, *ibid.*
Σχῆμα Κολοφώνιον, 87.
Σχῆμα καὶ σκιὰ, au figuré, 136.
Σχολαστικός, 44.

Digitized by Google

T Θ

T et c, 23.
T et *δ*, 84.
Tantale, 122.
Ταρσέων πόλις, 110.
Le Tasse, 59, 150.
Ταῦπα et ταῦπὶ, 122, 155.
Τέλος : οἱ ὀν πίλει 59.
Τεταμένος et πλαγμένος, 63.
Τετραχτύς, 71.
Τέλεσις, 71.
Θαρσυς Θ θεράσυς διήνεγκε, 105. *Voyez* Lucien, Éloge de la Mouche, *ch. V;* et les Notes des interprètes.
Théano, 37, 39.
Thémistius, 18, 26, 28, 36.
Théocrite, 121.
Théodore Gaza, 3.
Theodorus Hyrtacenus, 16, 154.
Theodorus Prodromus, 79, 96, 150, 151, 154.
Théophraste, 23 ; lettre qui lui est attribuée, 49.
Théophylacte Simocatta, 154.
Thucydide, 31, 90, 101.
Θερσίτης Ὀλύμπιος, Vulcain, 117.
Tibulle, 112.
Tirésias, 119.
Tityus, 123.
Τομὴ et τόμια, 108 ; τομῇ et τομεῖ, 155.
Τραγέλαφοι, 137.
Trajan, 105.
Τεικυμία, 52.
Trinité, 147, 148, 149 ; hypostases, 147 ; personnes, 147 ; trithéïsme, 147, 149.
Triptolème, 116.
Trophées, 102.
Τρόφὴ et τρόφὴ, 126.
Τρόφίτης, 156.
Τύμνν, bourg de Phrygie, 143.
Τυραννὶς, Τύραννος, 108.
Τυφὼν, 144 ; Τυφωνικὰ πτώματα, 144.

U V Υ

Valens, 131.
Valentin, 140, 141, 142.
Valérien, 106.
Vers dorés, 94.
Vomissement, pratiqué par gourmandise, 126, 127.
Υ et ι, 125.
Ulysse, 99; grand dormeur, 20.
Ὑποκείμενον, 137.

X Ξ

Ξαίνεσθαι πολλὰς, 132.
Ξάνθος, 96.
Ξεστὴν ἀνὰ πόδὸς, 123.
Xénophon, 7, 29, 47, 107.

Z

Zopyre, 107.

Digitized by Google

POÉSIES de Serlon.

NOTICE

D'un Manuscrit de la Bibliothèque du chevalier Cotton, faisant partie aujourd'hui du Musée britannique.

Par M. J. J. BRIAL.

CE manuscrit est un volume en parchemin, format *in-4.°*, coté *Vitellius*, A. XII ; il a été endommagé par le feu dans sa partie supérieure, lors de l'incendie qui consuma en partie la Bibliothèque Cottonienne, au mois d'octobre 1731.

On a réuni dans ce volume, composé de morceaux de diverses écritures, plusieurs pièces de vers Latins sur des objets différens ; mais on n'a pas toujours eu l'attention d'en nommer les auteurs. Parmi ces pièces, il en est quelques-unes attribuées à Serlon, surnommé de Paris, chanoine de Bayeux au commencement du XII.e siècle, comme il sera prouvé dans la suite de cette Notice, duquel cependant les auteurs de l'Histoire littéraire de la France n'ont pas dit un mot, quoiqu'ils aient parlé de plusieurs autres Serlon ses contemporains. Ils ont fait un article pour Serlon, abbé de Glocester en Angleterre, et ont prouvé en même temps que cet auteur étoit né en Normandie, qu'il fut d'abord chanoine d'Avranches, puis religieux Bénédictin au Mont-Saint-Michel, d'où il passa en Angleterre, et mourut abbé de Glocester l'an 1104. Tous ces faits sont consignés dans le *Monasticon Anglicanum*, t. I, p. 110.

Hist. litt. t. IX, p. 277.

Un autre Serlon, qui a eu son article dans l'Histoire littéraire, est l'évêque de Sais ou Séez de ce nom, décédé l'an 1122.

Ibid. t. X, p. 341.

Digitized by Google

POÉSIES de Serlon.

Plus tard, il est parlé [a] d'un troisième Serlon, qui fut abbé de Savigny en Normandie, et mourut à Clairvaux l'an 1158, après avoir réuni la congrégation dont il étoit le chef à l'ordre de Citeaux.

[a] *Ibid. t. XII, p. 521.*

Ces auteurs ont laissé des écrits dont il a été rendu compte dans l'Histoire littéraire ; mais comme on n'étoit pas à portée de consulter le manuscrit dont nous parlons, on a manqué de documens pour rendre compte aussi de ceux du poëte Serlon, chanoine de Bayeux.

Ses écrits sont en assez grand nombre dans le manuscrit du chevalier Cotton, et peut-être encore ne les renferme-t-il pas tous. Voici ceux qui portent son nom :

Fol. 106. 1.° *Versus Serlonis Parisiacensis ad Muriel sanctimonialem :* dont le début est, *Cum nostrum poscis carmen, quod inutile noscis.* Cette dame étoit sœur utérine de Guillaume le Conquérant, laquelle, devenue veuve, se fit religieuse. Robert Wace est le seul auteur qui en ait parlé. Comment faut-il entendre le surnom qu'on donne à Serlon de *Parisiacensis !* Étoit-ce son nom de famille, comme celui de Mathieu Paris, ou bien étoit-il né à Paris ou dans le Parisis ? Ce dernier sentiment nous paroît assez probable ; nous savons d'ailleurs que l'évêque Odon, frère de Muriel et de Guillaume le Conquérant, avoit attiré à Bayeux plusieurs gens de lettres.

2.° *De Rege Guillelmo.* Cette pièce a été composée pour féliciter ce prince sur la conquête de l'Angleterre.

3.° *De Regina Mathilde.* C'est l'épitaphe de cette reine, vraisemblablement l'épouse de Guillaume le Conquérant.

4.° *Ad Odonem Bajocensem episcopum.* Le poëte, au nom des habitans de Bayeux, félicite le prélat sur sa sortie de la prison où son frère le Conquérant l'avoit détenu pendant quatre ou cinq ans ; il le compare au patriarche Joseph, qui, sorti de prison, fut mis à la tête des affaires de l'Égypte. La pièce commence par ces vers élégiaques :

Sidereos cives, nunc et per secula dives,
Post vitæ metas, præsul honeste, petas !

Digitized by Google

5.° *Invectio in Gilbertum abbatem Cadomensem.* C'est une satire violente contre la manière de vivre de cet abbé. L'auteur le représente comme un Sardanapale, adonné à tous les plaisirs des sens, sur-tout à la bonne chère, tandis qu'il laissoit mourir de faim ses religieux. L'invective est si peu mesurée, qu'une main officieuse a tracé sur chaque vers une large tranche de rouge fort épais, et même raturé plusieurs mots ; ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse lire encore, en tout ou en partie, presque tous les vers, dont le premier commence par ces mots: *Secratis mensis.*

POÉSIES de Serlon.

6.° *De capta Bajocensium civitate.* C'est une pièce de trois cent quarante vers hexamètres, rimés à l'hémistiche et à la fin, comme tous les autres écrits de Serlon. L'auteur décrit la prise et l'incendie de la ville de Bayeux, l'an 1106, par Henri I.er, roi d'Angleterre. Ayant été réduit à l'indigence par cet événement, il se plaint amèrement de la garnison et des habitans, qu'il accuse de lâcheté, pour n'avoir pas défendu, selon lui, la ville comme ils le devoient, abandonnant ainsi les intérêts du duc Robert, leur souverain, qui bientôt après, ayant été fait prisonnier, perdit ses états.

Fol. 107.

Nous sommes redevables de ces éclaircissemens à M. l'abbé Larue, correspondant de l'Académie des belles-lettres, et à M. l'abbé Betencourt, associé libre de la même académie, qui ont été à portée d'examiner ce manuscrit, et qui en ont fait des extraits.

De toutes ces pièces, et autres que nous passons sous silence, nous ne publierons que celle qui traite de la prise et de l'incendie de la ville de Bayeux, parce qu'elle auroit dû trouver place dans la collection des Historiens de France, laissant aux continuateurs de l'Histoire littéraire le soin de composer un article pour traiter en détail de toutes les productions de Serlon, et faire mieux connoître ce littérateur (1).

Orderic Vital nous a transmis plusieurs circonstances de ce

Order. ad an. 1106, lib. XI, p. 818.

(1) Cet article a été placé à la tête du tome XV de l'Histoire littéraire de la France.

Digitized by Google

Poésies de Serlon.

siége ; mais Serlon, témoin oculaire et victime du désastre qui en fut le résultat, entre dans un plus grand détail. Orderic convient avec lui que la garnison et les habitans ne firent pas une longue résistance ; le commandant de la place, *municeps*, nommé *Gunherius de Alneio*, voyant approcher le roi, alla au-devant de lui, et, pour calmer son courroux, lui remit entre les mains un de ses braves qu'il tenoit prisonnier, déclarant en même temps qu'il ne pouvoit lui livrer la ville. Le roi entreprit aussitôt le siége, livra la ville aux flammes, et fit prisonnière la garnison. Les habitans consternés prirent l'épouvante, et n'attendirent pas l'entrée du roi pour se livrer à lui sans réserve. *Auditâ itaque tantæ civitatis destructione, reliqui municipes valdè contremuerunt, et properantem cum tanta obstinatione regem protervè præstolari timuerunt.* Tel est le récit d'Orderic Vital. C'est cette conduite des habitans que Serlon traite de lâcheté, et qu'il leur reproche en termes les plus durs : mais il n'entre pas du tout dans ce qui faisoit le sujet de la guerre entre les deux frères, Henri roi d'Angleterre et Robert duc de Normandie. Il est pourtant à propos d'en dire quelque chose pour faciliter l'intelligence du poëme.

Robert, à son retour de la Terre-Sainte, fut toujours en guerre avec son frère Henri, qui, pendant son absence, s'étoit emparé, à son préjudice, du trône d'Angleterre. Avant d'en venir aux mains, il y eut entre eux plusieurs accommodemens : mais tel étoit le caractère du duc, que, dominé par des courtisans turbulens, c'étoit toujours à recommencer les hostilités. Les déportemens de ses favoris, qui, abusant de sa mollesse, exerçoient toute sorte de déprédations, avoient indisposé contre lui le clergé et la noblesse. Henri, profitant de la disposition des esprits, fait une descente en Normandie l'an 1106, est reçu par-tout comme un libérateur. Le jeune comte d'Anjou Geoffroi Martel, Hélie, comte du Maine, se joignent à lui ; Bayeux et Caen se rendent presque sans résistance. Enfin le duc, avec ses partisans, livre bataille à Tinchebrai près Falaise ; il est battu, fait prisonnier, et perd ses états.

Digitized by Google

Si, dans cette entreprise, nous avions à faire l'apologie du roi d'Angleterre, nous la trouverions toute faite dans la conférence qu'il eut à Gisors, l'an 1119, avec le pape Calixte II, rapportée par Orderic Vital ; mais ce n'est pas ici le lieu.

POÉSIES de Serlon.

Ord. ibid. p. 865.

La pièce que nous allons imprimer est défectueuse en quelques endroits par l'effet de l'incendie dont nous avons parlé, qui a atteint le manuscrit ; mais il en existe un semblable au Vatican, parmi les manuscrits de la reine Christine de Suède, ayant pour titre *Serlonis Poemata.* Si la pièce que nous donnons s'y trouve, on pourra quelque jour en remplir les lacunes.

Montf. Bib. bibl. p. 92.

Incipiunt versus Serlonis de capta Bajocensium civitate.

Corde fero tristi, quòd tam citò capta fuisti,
Urbs Bajocensis : non hasta cruenta, nec ensis
Sanguine perfusus, non longi temporis usus,
Non hostis cæsus, non civis vulnere læsus,
Subjecit genti tua mœnia capta furenti.
Te casus stravit velox, et præcipitavit
Diros eventus volvens incendia ventus,
Et Cenomannensis vigor, et furor Andegavensis.
Saltem si lentè tua mœnia tot violentè,
10. Et cum Normannis gens Anglica mixta Britannis,
Diruerent gentes, pugnantem te subigentes,
Cæde, labore, morâ, patereris probra minora.
Sors tibi contingens nova res est, et pudor ingens.
Vates facundi referunt ab origine mundi
Urbes destructas, et ad infortunia ductas;
Nullius talis casus fuit exitialis.
Concio docta parùm ! lege libros historiarum;
Disce patrum mores, Mutinæ cognosce labores;
Quære Saguntini cladem gregis, et Perusini,
20. Massiliæque fidem : sensus fuit omnibus idem,
Malle pati mortem, quàm laudis perdere sortem.
Troja repentinam non est sortita ruinam,
Ut memorant cartæ ; periit gens Dardana marte
Victa decennali, nec cursu Pergama tali
Capta fuisse ferunt ; cives urbem tenuerunt
(Fortes Normannos pudeat!) bis quinque per annos.

Digitized by Google

POÉSIES de Serlon.

Subruit ira Dei modicâ vos parte diei;
Nam liquidò nostis, muros dum scanderet hostis,
Non occurristis, sed terga repentè dedistis;
30. Urbis et in pœnas miserè gentes alienas
Adjuvit, dignè cruciando reos, Deus igne,
Ardua quem ventus per tecta tulit violentus,
Ædes urentem sacras, latèque furentem.
Ardet succensus qui per mala plurima census
Accumulatus erat, si quis benè singula quærat.
Ardent usuræ, pereunt anathemata jure;
Ardent exustæ fraus et fallacia justè:
Debitus hic finis furtis erat atque rapinis,
Hac meruit metâ consumi falsa moneta.
40. Hæc vis flammarum lacrymas urit viduarum,
Et pupillorum gemitus; quia res miserorum
Nequiter emistis, comburi sic meruistis.
Ecclesiæ demum culmen fumare supremum
Vidimus ardentis. Tunc clausæ millia gentis,
Tacta metu mortis, properavit erumpere portis;
Sed timor hostilis vetat, et radiantia pilis
Agmina condensis, in limine plurimus ensis.
Barbara turba foris dum staret plena furoris,
Quærens molimen quo posset frangere limen,
* *f.* recessus. 50. Pulsabatque fores, ut * interiores
Deprædaretur, si copia fortè daretur.
Ecclesiâ clausi cives, magnum nihil ausi,
Turpia terga dabant, miroque modo trepidabant.
Infima linquentes, et templi summa petentes,
Credo volavissent ad sidera, si potuissent;
Vix illic tutis spes esset certa salutis.
Perdiderant mentes, omni ratione carentes,
Adversas gentes ope nullâ rejicientes,
Vel lapidum jactu, vel forti quolibet actu.
60. Sic defensuri templum quasi robora muri,
In neutram partem vires adhibendo vel artem.
Hostilem vultum Deus hîc non linquit inultum,
(*Consumé.*) Haut.....
1 *f* valuissent. Unum fecissent, si consilio..... 1
2 *f.* potuissent. Arma reliquissent uxoribus, et p..... 2
3 *f.* harum. Agmina firma parum defendi viribus..... 3
Hi bellatores, soliti reprehendere mores

Digitized by Google

Poësies de Serlon.

Et vitam cleri, nec canonicos revereri,
Quod deliquerunt, in nos traducere quærunt;
70. Quos hoc infamant oppressos crimine, clamant
Nostro se tactos anathemate, sicque subactos.
His responsa damus, quæ rectè danda putamus:
Non anathema ferunt, si non illud meruerunt;
Si meruere pati, meritò sunt dedecorati.
Ut sese purgent, sic nos, ut diximus, urgent;
Hac in clade tamen nostrum sensere juvamen,
Ad nos fugerunt et in ecclesia latuerunt,
Præsidio Dei; nolunt tamen hoc profiteri.
Plebs Bajocarum! nimis esse probat tibi carum.
80. Vitæ mortalis cursum trepidatio talis;
Nam re sic gestâ (et potior mors esset honesta)
Si vitam servas, ignominiam coacervas,
Et tu probra feres, et in æternum tuus hæres.
Quæ freta, quæ terræ cessabunt ista referre!
Fæx Normannorum! patrum pudor et proavorum!
Dum vertis dorsum fugiens, est versa deorsùm
Laus antiquorum virtute parata virorum,
Famaque Normannis cumulata prioribus annis.
Impetus ille furens, quondam nos acriter urens,
90. Et clerum verbis solitus lacerare superbis,
Nunc jacet obtusus, cùm belli postulat usus.
Nunc animis esset vobis opus: amodo cesset
Fastus civilis, factus super omnia vilis.
Turba probata satis, plebs fœda! tuæ feritatis
Litibus atque minis sit per hæc tempora finis,
Atque tegens vultus, pomposos linque tumultus,
Quæque solent voces postrema sonare feroces.
Gens ignava! mori vitans, parcensque cruori,
Turpiter ut vivas, claro te nomine privas.
100. Gens inhonesta satis, tua linquens omnia fatis,
Natos et natas, opibusque domos cumulatas!
Plebs Cenomannensis, vulgi fæx Andegavensis,
Uxores vestras rapiunt; aperite fenestras,
Cernite clara foris vestri documenta pudoris,
. . . . . (Consumé.)
. . . . . tem, paternisque ma. . . . . .
. . . . . ri, cùm sit copia ferri.
[Denique] bella velis antiqua revolvere. Telis

Poésies de Serlon.

[Namque] cadens laxis, domitus fuit Anglicus axis.
110. Anglos vicerunt patres, qui vos genuerunt
Degeneres natos, et ad omnia probra paratos.
In Siculis oris, animi longè melioris,
Prælia gesserunt Normanni, signa dederunt;
Virtutisque fidem Calabris in finibus idem,
Quorum res gestas gens Appula novit honestas.
Roma subacta pati didicit gregis arma probati.
Subdita Normannis urbs esse solet Cenomannis,
Tu Cenomannenses vitas, ut degener, enses.
Hostis adest hirtus, quid clausa latet tua virtus!
120. Es defensor hebes, qui nos defendere debes,
Et sic te claudis, querulos dum turpiter audis!
Prorumpens extra, forti nos protege dextrâ;
Clero linque chorum, domus hæc est canonicorum;
Vel nostri formam sumens gregis, amodo normam
Canonicam serva, claustralis facta caterva:
Sic bene nostrorum grex crescet canonicorum.
Ergo coronati, pannisque nigris onerati,
Ad psalmos ritè promendos, ut decet, ite;
Cantantes horas voces aptate canoras;
130. Vitam laudatam totiens, vestroque beatam
Judicio dictam, vobis gaudete relictam.
Nos defendemus patriam, nos arma geremus,
Non pugnaturi pejùs, nec terga daturi
Tam citò: fortassis nobis, nisi vulnera passis,
Quæ minimè nostis, patriam non auferet hostis.
Vos sancti facti stabilis sub fœdere pacti,
Nuptas atque toros, cameras, cultusque decoros,
Argento plenas, gemmis, auroque crumenas,
Nobis linquetis, postquam loca nostra tenetis.
140. Orbem festa dies per totum cognita fies,
Quando est multorum conversio facta virorum!
Nunc præter morem Domino laudes et honorem
Convenit ut demus, cùm nova facta videmus,
Unum ferre chorum tria millia canonicorum.
Ergo tot et tales personæ prodigiales
Hymnos cantabunt, et more novo resonabunt
Atria plena rudi modulo, nec consona leni.
Vox hujus gentis patris aures omnipotentis
Vexabit multùm, grandem factura tumultum:

Digitized by Google

150. Concentus horum mirabitur aula polorum.
De grege damnando, quod censet mens mea, pando:
Laudo castrentur, ne prorsùs ab his generentur
Justè damnati patrum pro crimine nati.
Hostiles turbæ, subversâ taliter urbe,
Vinclis urgebant captos quos inveniebant,
Prædam ducentes, thesauros effodientes;
Rem miseræ gentis, sua crimina magna luentis,
Aut raptam sparsit fera gens, aut ignibus arsit,
Flammaque destruxit, quà turbo per omnia duxit,
160. Cum templis ædes (nî cernas, vix mihi credes).
Hac fuit usta die sacra Virginis aula Mariæ,
Templaque bis quina simili periere ruinâ.
Sors caret exemplo de quodam cognita templo,
In quo mors hausit quos portarum sera clausit,
Reddens ter denos exangues atque novenos,
Quos si vidisses, miserabiliter doluisses.
Prælucens gratâ specie perit aula cremata,
Miro picta modo, quam præsul condidit Odo,
Tali digna viro; casu pessundata diro,
170. Tecta decore pari desperant se reparari;
Et domus insignis Conani * fit cibus ignis.
Sortis mundanæ fluxum decus est et inane;
Splendida res transit, quasi sordida nulla remansit:
Talis in hac totâ regione domus mihi nota.
Ædes nostrorum pretiosas canonicorum,
Dum sine more furit, vigor omnes igneus urit;
Si qua manserunt, pauperrima tecta fuerunt,
Nam nihil in signi speciem reliquum fuit igni.
Quid de castello referam! patuit sine bello,
180. Militibus fractis, soloque timore subactis;
Principis alta pari didicit domus igne cremari.
Festino rerum metam contingere: clerum
Jam diffidentem, supremaque fata videntem,
Ædibus è sacris flammæ vis expulit acris;
Sorsque fuit talis, non permisit furialis
Arma subire gregis nos indulgentia Regis.
Ergo sacrati, metuebant qui priùs uri,
Sacra reliquerunt loca quàm citiùs potuerunt.
Concitus ipse pedes ad nostras dirigo sedes;
190. Cùmque cremaretur mea res, et jam pateretur

POÉSIES de Serlon.

* *f.* decani.

Digitized by Google

Poésies de Serlon.

Omnem defectum, quod servierat mihi tectum,
Spe captus vanâ, frumenti tollere grana
De cinerum massa cœpi mediocriter assa:
Nam flammis raptam faciendis panibus aptam
Annonam rebar, sed prorsus decipiebar.
Nescio si nostis; sed ego novi, quia tostis
Compositus granis, vix transit guttura panis.
Hujus odore gravi me penè vomendo rigavi,
Quem vix consumi patitur vis insita fumi;
200. Fel sapit hic panis, sed dulcia venter inanis
Quælibet esse putat, nec amara vorando refutat.
Anxietate gravi quæ profero vera probavi,
Nunc tentans escas non antè quidem mihi vescas.
Pandere cur nolim quis me dolor urgeat olim!
Non mihi res gestas ut agam, modò cogit egestas;
Cùm video flentes, quia deficit esca, clientes,
Meque relinquentes inopem, panemque sequentes,
Solus in æde sedens, et fletu lumina lædens,
Multa diù volvo; tandem jejunia solvo.
210. A solito purus vitio, jam non Epicurus,
Escarumve reus luxu, sed Pythagoræus,
Infundens ollæ laticem quiddam paro molle (1).
Namque manu parcâ, quæ custoditur in arca,
Mixta farina sali sociatur aquæ fluviali:
Hæc calefacta parùm vice sorbeo deliciarum.
In serie cleri non debeo vilis haberi,
Si manibus tollam fumantem pultibus ollam,
Quam cautè fundo cumulam in vase profundo,
Ut nihil effusum vitare gulæ queat usum:
220. Ad quam mulcendam, rabiemque famis removendam,
Escas nulla ferunt cochlearia (nam perierunt),
Fastus et ut desit, quem res mea perdita læsit,
Ore traho totum, sorbens escam quasi potum.
Donec se purget, quà sarcina tam gravis urget,
Pace caret venter; pugnat is indesinenter
Indignans multùm. Movet hunc natura tumultum,
Seque reclamat ali, mirata bitumine tali,
Quo fit nemo satur, quamvis illo repleatur,
Nec quærit vinum vacuans hac fæce catinum.

(1) Intellige pulmentum ex avena tosta confectum, *gruel* vel *gruau* vulgò dictum.

Digitized by Google

230. Hic cibus est..... *(Consumé.)*
Quo quisquis turget, sitis hunc nullatenus urget.
Est itaque nudo vehemens mihi sollicitudo,
Dedecorisque genus patior grave, vestis egenus;
Meque pudore premo, latitans à sole supremo,
Donec lege Poli succedant sidera soli.
Anxius expecto tenebras, ut noctua, tecto
Non egressurus nisi noctu; quippe daturus
Materiam risûs, turpi cum tegmine visus.
Et quia me digito monstrat plebs improba, vito
240. Plebis conspectus; nimiumque movet mihi pectus,
Quòd me quando vident, lacrymas quibus affluo rident;
Nec mea solari dignantur vulnera cari,
Multotiens gratum quibus exhibui famulatum.
Quàm pravam gentem! cùm me cernunt venientem,
Mox vertunt dorsum, flectuntque gradus aliorsùm.
Si censu plenas mihi scirent esse crumenas,
Me venerarentur, gressusque meos sequerentur,
Non me, sed censum. Meritò genus hoc reprehensum:
Spem sibi de vanis trahit, extollitque prophanis.
250. Divitiis plenum, nec amat, nec honorat egenum;
Spernit egestatem, nec honorificat probitatem.
Si decus immensum vis, grandem collige censum:
Res tua dum stabit, te mobile vulgus amabit;
Fias mendicus, tibi non remanebit amicus.
Qui mihi cognati fuerant, mutatio fati,
Quæ censum læsit, facit ut cognatio desit;
Et quia nil carum sine massa deliciarum,
Anxius ipse nimis penetralibus uror in imis,
Curâ succensus quâ restituam mihi census
260. Elapsæ sortis, rapuit quam dextera fortis.
Ut locuples fiam non exercebo sophiam;
Hac mercede labor nihil, hac nil arte lucrabor.
Plato subtilis foret hoc in tempore vilis;
De nullis donis gauderet musa Maronis;
Sors tenuis rerum graviter cruciaret Homerum;
De nulla certus mercede, poëta disertus
In nostris oris est expers omnis honoris:
Subtilis cartæ nil blandâ proficit arte,
Nec quemquam tangit, quod lingua poëtica pangit.
270. Vade, poëta, foras; nostri fuge cardinis oras.

Digitized by Google

Poésies de Serlon.

..... (*Brûlé.*)
[Laudans] primates, non ampliùs, inclyte vates,
Per modulos dulces asini quàm pectora mulces.
O armis ignavi proceres, hebetes et avari!
Dissimiles planè tibi sunt, pater Octaviane.
Nil illis gratum profert facundia vatum,
Qui grandem quæstum, nomenque merentur æternum.
Vi nimiùm durâ defensurus mea jura,
Cunctaque rapturus vicinorum bona, durus
280. Efficerer miles, quia nos considero viles,
Mortis respectus nisi terreret mihi pectus.
Quanam cautelâ fugerem tot bellica tela!
Quoque modo censes possem vitare tot enses!
Mentiri nolo ; bellorum nomine solo
Deficerem victus, metuens ut convenit ictus.
Nunquam bella geram, nec præsidium mihi quæram
Per gladii motum : malo dimittere totum.
Quòd si mercator fierem, lapsæ reparator
Esse rei possem, sed non nisi fallere nossem.
290. Qui vult immensum cumulare citò sibi censum,
Præfert jure forum doctrinis philosophorum.
Major ibi quæstus, quamvis ita non sit honestus,
Nam mercaturæ non volvitur actio purè;
Mercator jurat falsò, dum fallere curat,
Adquiritque fidem verbis fallacibus idem;
Nil peccare putat quotiens venalia mutat,
Ad lucrum tendit, si pluris singula vendit.
Non habeo votum fallendi, nec mihi notum
Hoc genus est artis, non hæc lucra præfero cartis.
300. Agriculturæ tractantur munia jure;
Sed labor hic durus, pigro mihi non placiturus,
Arsque molesta nimis rebus non ditat opimis.
Si mendicarem, quid tunc ! probrum tolerarem,
Et mihi fortassis pretium nemo daret assis.
Gratis adulari, sine fructu millia fari,
Nec ratio, nec honor ; si quando talia conor,
Ore verecundo malè verba rogantia fundo,
Me nimis obtusum talem credatis ad usum.
Non importunus, quotiens mihi postulat usus,
310. Personam blando si quam sermone nefando
Demulcere paro (fieri quod credite rarò)

Mox

Digitized by Google

Poésies de Serlon.

Mox vultu mutor, sed nec sermonibus utor
Oris melliti, vel rhetoris arte politi.
Sunt deceptores hominum, qui vertere mores,
Ad quodcumque ferunt animo, verbis didicerunt:
Hi sibi dona petant, qui sese sic locupletant.
Nil mihi quod detur fallax mea lingua meretur,
Nec quemquam tangit qui me dolor intimus angit.
Et tamen est unus, cui magnum debeo munus,
320. Nam mihi sponte dedit, quod honestum mens mea credit.
Puta si leni fieret prece vatis egeni,
Non tot ei grates deberent reddere vates:
Non gratis dantur, prece munera si qua parantur.
Veste carens aptâ, postquam fuit hæc mihi rapta,
Utebar vili, personæ donec herili
Movit respectus probitatis nobile pectus,
Ut daret ornatum, causâ duplici mihi gratum,
Et pretio dantis, tunicæ quoque me decorantis.
Me putet ingratum cui promitto famulatum,
330. Munus sponte datum nisi reddam multiplicatum.
Reddam thesaurum qui gemmas vincit et aurum,
Qui famat, servat, laudesque merentis acervat,
Dans infinitam post mortis tempora vitam,
A quo productum nescit corruptio fructum,
Nomen herile Ducum qui non sinit esse caducum,
Arte quibus vatum decus est insigne paratum;
Millibus annorum durans labor integer horum,
Non tineas pascet, nec in æternum veterascet.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

TRAITÉ ALIMENTAIRE

DU MÉDECIN HIÉROPHILE,

EXTRAIT

DE DEUX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI;

PAR M. BOISSONADE.

Le nom d'Hérophile, dans le Catalogue des manuscrits Grecs de la Bibliothèque du Roi, avoit excité ma curiosité. Je croyois qu'il nous restoit quelque écrit du plus grand anatomiste de l'antiquité, ou au moins quelque extrait de ses ouvrages fait par un médecin de son école. Mais en ouvrant le volume, que MM. les conservateurs m'ont communiqué avec leur complaisance accoutumée, j'ai trouvé, au lieu d'Hérophile, le sophiste Hiérophile, et, au lieu d'un bon ouvrage, un petit traité de fort légère importance sur le régime à suivre, mois par mois, pour jouir d'une bonne santé. Je le copiai pourtant, et je pris même la peine assez grande de le traduire, parce qu'il me sembla qu'il augmentoit ce que nous savons des anciennes méthodes; qu'il ajoutoit aux nomenclatures plusieurs termes nouveaux; en un mot, qu'il intéressoit l'histoire de la science, et n'étoit pas plus mauvais que d'autres livres de médecins inférieurs, auxquels des hommes d'un tout autre mérite que moi n'ont pas dédaigné de consacrer leurs loisirs. Hiérophile a même fixé l'attention du docteur Willemet, de Nancy, connu par de beaux ouvrages de botanique : il paroît avoir eu le projet d'en donner une édition [a].

[a] *Bibl. Gr. t. XI, pag. 635. Harl.*

Digitized by Google

Hiérophile, qui prend ou auquel on donne, dans le titre de l'ouvrage, le nom de *sophiste*, c'est-à-dire de maître, de professeur (et ici ce mot est synonyme d'*iatrosophiste* [a]) ; Hiérophile, à en juger par son mauvais langage, a dû vivre vers les temps inférieurs de l'empire Byzantin. Les copies de son ouvrage que possède la Bibliothèque du Roi, sont, avec probabilité, attribuées, l'une au treizième siècle, l'autre au quatorzième ; et l'auteur n'a pas dû vivre bien long-temps avant la première date. Il emploie une foule de termes ignorés dans les beaux âges de la langue Grecque, et qui appartiennent à la plus complète décadence.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Coray. ad Plut. t. IV, p. 469. — Cf. not. ad Eunap. p. 410.*

Rien, dans son traité, n'indique précisément sa patrie ; mais, comme il donne aux constellations des noms que je crois jusqu'à présent inconnus, et qui, probablement, font partie de l'idiome populaire d'une certaine province, si l'on vient, par hasard, à découvrir dans quel endroit ils étoient ou sont encore employés, on saura en même temps dans quel pays l'auteur est né, au moins dans quel pays il écrivoit.

Le traité d'Hiérophile existe dans plusieurs bibliothèques : il est à Oxford, à Venise, à Vienne [b]. A Paris, comme je le disois, il y en a deux copies, l'une dans le manuscrit 396 ; l'autre dans le manuscrit 985. Le premier est complet, à l'exception, à ce qu'il semble, d'une préface qui se trouve dans le manuscrit de Vienne, et qui commence par ces mots [c], ταύτης τῆς ἐπιτρέψεως μὴ καταφρονητέον (1) ; l'autre est incomplet. Du Cange, dans la Table des auteurs inédits qu'il avoit consultés pour composer son Glossaire Grec, nomme Hiérophile, et le titre qu'il a transcrit prouve qu'il s'est servi du manuscrit incomplet. Il est singulier qu'il n'ait pas connu la meilleure des deux copies de Paris.

[b] *Bibl. Gr. t. XI, p. 635.*

[c] *Lambec. VI, p. 288.*

La Bibliothèque de Vienne possède du même Hiérophile un Traité des facultés des alimens, qui doit avoir une grande analogie avec l'opuscule de Syméon Séthi : je regrette de ne pouvoir

(1) Quoiqu'il soit fort hasardeux d'avoir un avis sur un fragment aussi court, je m'imagine pourtant qu'il faut lire ἐπιστέψεως au lieu de ἐπιτρέψεως.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

pas le consulter. Il est presque sûr que la comparaison des deux ouvrages éclairciroit, dans celui que je vais publier, un grand nombre de difficultés.

Dans le manuscrit 396, d'où j'ai tiré le texte d'Hiérophile, sont contenus une foule d'opuscules de théologie, de littérature, de médecine, en vers et en prose ; et dans le nombre j'ai rencontré un poëme de Théodore Prodromus sur le sujet traité par Hiérophile. C'est une courte description de chaque mois, avec quelques conseils diététiques : cette analogie m'engage à les donner ici. Je les crois encore inédits ; Kollar, qui les a trouvés aussi dans la Bibliothèque de Vienne, et Harles, le continuateur de Fabricius [a], n'en connoissent pas d'édition.

[a] *Bibl. Gr. t. VIII, p. 143.*

Théodore Prodromus a commencé son année par le mois de mars ; c'est peut-être pour faire preuve d'érudition, ainsi que le détestable Eumathius, qui, au quatrième livre des Amours de Hysménias, a commencé par le mois de mars la description des mois peints allégoriquement sur les murailles d'un jardin, dans la ville inconnue d'Aulicomis. Toutefois, il y a peut-être dans cet arrangement des mois plus de désordre que d'art : en effet, dans le manuscrit de Vienne [b], c'est par septembre que commence la liste. Les mots εἰς ἀρχὴν ἔτους, qui se trouvent dans la description de septembre, ont pu décider le copiste à le mettre à la tête de l'année.

[b] *Kollar, Supplem. 1, p. 751.*

Ceci, toutefois, n'est pas sans quelque difficulté. Je donnerai [c], après Théodore Prodrome, un autre calendrier médical et poétique, dont septembre est le premier mois. On trouvera aussi, plus bas [d], trois calendriers astrologiques, où l'année a le même commencement. Les astrologues, qui, je pense, ne mettoient pas d'érudition à commencer l'année de même que Romulus, donnoient-ils une préférence superstitieuse au premier mois de l'année Judaïque ? Au reste, je publierai un autre calendrier du même genre, où janvier est le premier mois. Je laisse à d'autres le soin de chercher l'explication de ces différences.

[c] *Pag. 189.*

[d] *Pag. 187, 188.*

Le nom de Théodore n'a pas été écrit par le copiste, ou bien il

Digitized by Google

n'est plus lisible ; mais, dans l'index, on lit très-nettement, Στίχοι τοῦ Πρόδρομου κατὰ ἰατρικὴν εἰς τοὺς ιϛ' μῆνας. Le manuscrit de Vienne porte pour titre [a] : Θεοδώρου τοῦ Πρόδρομου, ὧν τε μεταληπτέον καὶ μὴ, ὧν ἐπιτόμῳ λόγῳ διὰ στίχων ἰάμβων. Et, ce qui prouve l'identité des deux copies, Kollar cite le premier vers de septembre,

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] Kollar, Supplem. 1, p. 751.

Ἐγὼ δὲ κείρω βότρυας τῆς ἀμπέλου :

et ce vers se trouve au même lieu dans le manuscrit du Roi. Dans celui de Vienne, chaque mois est décrit en six vers ; dans celui-ci, avril et juin n'ont que quatre vers, par la faute du copiste assurément. Au reste, ces vers, que le titre annonce comme des iambes, sont des vers iambico-politico-dodécasyllabes, où le nombre des syllabes et l'accent de la pénultième sont les seules règles rigoureusement suivies [b].

[b] Cf. Not. ad Nicet. Eugen. 1, 137, 340.

ΣΤΙΧΟΙ [c]

[c] Cod. 396, p. 249.

κατὰ ἰατρικὴν ἐπιστ[μην εἰς τοὺς] ιϛ' μῆνας (1).

ΜΗΝ ΜΑΡΤΙΟΣ.

Ἐγὼ στρατηγοὺς πρὸς πανοπλίαν ἄγω,
Ξίφη τε φήγω καὶ νευρῶν πρὸς μάχας,
Καὶ τὴν ξένην τίθημι τῷ στρατῷ φίλην.
Καὶ μὴν παραινῶν καὶ διδάσκων, ὡς θέμις,
Πάντας κελεύω λαμβάνειν, καθ' ἡμέραν,
Τροφὴν γλυκεῖαν, οἶνον εὐώδη πάνυ.

ΑΠΡΙΛΛΙΟΣ.

Τὸ Πάσχα, πιστοῖς τὴν τρυφὴν, φέρω μόνος·

(1) Ce qui est enfermé entre des crochets n'est plus lisible dans le manuscrit. Le titre cité plus haut rendoit la restitution facile.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

Χαρὰν βραβεύω τῆς Ἐγέρσεως πλέον (1).
Λέγω δὲ φεύγειν πᾶσι τὰς ῥαφανίδας,
Ἰοῦ γεμούσας καὶ μελαγχόλου βλάβης.

ΜΑΪΟΣ.

Ῥόδον δίδωμι λυποθυμίας ἄκος,
Κρίνων τε τερπνὸν ἄνθος εἰς θυμηδίαν·
Καὶ τῆς χλόης τὴν ῥίζαν ἑδραίαν φέρω.
Οὐ δεῖ δὲ τρώγειν κοιλίας τε καὶ πόδας (2)·
Τίκτουσι καὶ γὰρ φλέγμα, χολὴν πυρώδη (3),
Ἐξ ὧν ῥίγη [a] φύουσι καὶ ποδαλγίαι.

[a] Cod. ῥύγη.

ΙΟΥΝΙΟΣ.

Ἐγὼ τὸν χόρτον τῇ δρεπάνῃ συλλέγω,
Καὶ τοὺς γεωργοὺς εὐτρεπίζω πρὸς θέρος (4).
Βροτοὺς παραινῶ πρωῒ λαμβάνειν ὕδωρ·
Καὶ γὰρ χολὴ μέλαινα πάντως αὐξάνει (5).

ΙΟΥΛΙΟΣ.

Σίτου θερίζω καὶ κριθῆς τοὺς ἀστάχεις,
Καὶ τὰς ἅλωνας εὐφορῶ τ̃ δραγμάτων

(1) Ἔγερσις, la Résurrection de J. C.

(2) Il ne veut pas qu'on mange des intestins ni des pieds d'animaux, parce que ce sont des alimens de mauvais suc. Hiérophile, comme on le verra plus bas, donne le même conseil dans le même mois.

(3) Ce qu'il appelle la bile πυρώδης, assez improprement, est, si je ne me trompe, la bile πυῤῥὰ, la bile *jaune*. Πυῤῥὸς peut avoir ce sens : le jaune d'œuf, le safran, sont πυῤῥοὶ [a] de couleur. Un certain Hippocrate, auteur d'une lettre à Ptolémée [b], dit que pendant le solstice d'été la bile *jaune* augmente : αὗται αἱ ἡμέραι εἰσὶ τροπαὶ θεριναί· αὔξουσι δὲ χολὴν πυῤῥάν.

[a] *Coray sur Hippocr. des Airs, pag. 313 : Foes Œcon. Hippocr.*

[b] *Cod. reg. 1630.*

(4) Il ne reste du dernier mot que le θ. Je crois la restitution certaine.

(5) Après μέλαινα, on peut à grand peine deviner la syllabe $\overset{\tau}{\tau\alpha\nu}$. Pour αὐξάνει, je l'ai ajouté conjecturalement : le mot ne se peut plus lire ; mais je crois bien que le poëte n'a pas écrit autrement. Le même Hippocrate dit, au même endroit, que, depuis le solstice d'été jusqu'à l'équinoxe d'automne, la bile noire se forme dans les viscères, αὗται αἱ ἡμέραι γεννῶσι μέλαιναν χολήν : et Hiérophile dit, au mois de septembre, qui se trouve compris dans cet intervalle, d'éviter certaines viandes, parce qu'alors la bile noire augmente : διὰ τὸ κατὰ τὸν μῆνα τοῦτον αὐξάνεσθαι τὴν μέλαιναν χολήν.

Digitized by Google

Ἄρτου τ' ἐμπιπλῶ τῶν βροτῶν τὰς καρδόπους (1).
Λέγω δὲ φεύγειν τῶ ὀπωρῶν τὸν κόρον.
Ἔνθεν γάρ ἐστι κακοχυμίας ὕλη,
Ἣ καὶ φθίσιν εἴωθε κακίστην φέρειν.

ΑΥΓΟΥΣΤΟΣ.

Ἐγὼ κελεύω τὰς ὀπώρας ἐσθίειν,
Καὶ πᾶσι τοῖς ψύχουσι χρῆσθαι σιτίοις·
Καὶ γὰρ κύναστρος (2) ἡλίῳ παρατρέχει,

(1) Le man. porte *κάρδας*.

(2) *Κύναστρος [la canicule]* pourra être ajouté au Glossaire de du Cange, où l'on ne trouve que *κύναστρον*. Les exemples cités par du Cange sont même peu décisifs en faveur du nominatif neutre; car ils offrent des cas où la distinction n'est pas possible : l'accusatif sans article, le génitif, le datif.

Ce ne sera pas m'écarter du but de cette collection, que de publier, à l'occasion de ce vers, deux petits recueils d'observations astrologiques du faux Zoroastre, sur le lever de la canicule, et sur ce qu'il appelle le premier tonnerre de l'année, c'est-à-dire le premier coup de tonnerre qui a lieu après le lever de la canicule. Les Anciens attribuoient à cette constellation la plus grande influence sur les productions de la terre, sur la température, sur les destinées des hommes. « On sait, dit Dupuis [a], quels prognostics les habitans du Mont-Taurus tiroient de l'étoile Sirius, soit pour les récoltes; soit pour la température de l'air, et sur les maladies qui devoient régner : » et il renvoie à Manilius, où je lis ces vers (1, 392):

Subsequitur rapido contenta Canicula cursu,
Quo nullum terris violentius advenit astrum.
Hanc qui surgentem, primo cum redditur ortu,
Montis ab excelso speculantur vertice Tauri,
Proventus frugum varios et tempora discunt,
Quæque valetudo veniat, concordia quanta:
Bella facit, pacemque refert, varieque revertens
Sic movet, ut vidit mundum vultuque gubernat,
&c.

Il n'est pas question des habitans du Taurus, mais d'un observateur quelconque placé sur le Taurus; et le Taurus est mis poétiquement pour une haute montagne quelconque. C'est une faute un peu grave; légère pourtant, si on la compare à tant d'autres fautes énormes, à tant d'autres erreurs capitales dont ce livre de Dupuis est parsemé.

§. I.

ΖΩΡΟΑΣΤΡΟΥ [b] περὶ τῆς Κυνὸς ἐπιτολῆς καὶ τῆς προγνώσεως τῶν ἐξ αὐτῆς συμβαινόντων.

Ἡ τοῦ Κυνὸς ἐπιτολὴ γίνεται διαφαινούσης τῆς κ' τοῦ Ἰουλίου· χρὴ δὲ παρατηρεῖν ἐπ' οἴῳ οἴκῳ οὔσης τῆς σελήνης ἡ τούτου γίνετο ἐπιτολή.

Ἐν Λέοντι οὔσης τῆς σελήνης ἐὰν ἀνατολὴ γένητο τοῦ Κυνὸς, σίτου φθορὰ πολλὴ καὶ ἐλαίου καὶ οἴνου ἔσται, καὶ τῶν ἄλλων πάντων εὐωνία· θόρυβος δὲ καὶ σφαγαὶ καὶ βασιλέως ἐπιφάνεια, καὶ ἀπώλεια τοῦ ἀέρος, καὶ ἐπιδρομὴ ἔθνους ἐφ' ἕτερον ἔθνος· καὶ ἔσονται σεισμοὶ καὶ κλύδωνες.

Ἐν Παρθένῳ οὔσης τῆς σελήνης, πολυομβρίαι, εὐφρασίαι, καὶ τικτουσῶν φθορὰ, σωμάτων καὶ τετραπόδων εὐωνία.

Ἐν Ζυγῷ οὔσης τῆς σελήνης, βασιλέων κίνησις καὶ τοῖς ὄχλοις θόρυβος, καὶ τετραπόδων ὤνησις, ἐλαίου σπάνις, σίτου φθορὰ, οἴνου καὶ ἀκροδρύων εὐφορία.

Ἐν Σκορπίῳ οὔσης τῆς σελήνης, ἱερέων θόρυβοι, καὶ μελιττῶν φθορὰ, καὶ λοιμικὴ κατάστασις.

[a] *Origin. des Cult. t. I, p. 620.*

[b] *Cod. 2286, p. 109.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

Ὅσπερ καταίθει πᾶσαν ἄρδην τὴν χθόνα,
Οὗ φλογμὸς ἄττει πυρὸς Αἰτναίου δίκην [a] (1).
Ἀφεκτέον δὲ τοῦ τρέφεσθαι μαλάχην.

[a] Cod. ἐτναίου.

Ἐν Τοξότῃ ὕσης τῆς σελήνης, εὐετηρία, καὶ πολυομβρία, καὶ σίτου εὐθηνία, καὶ εὐφροσύνη ἐν ἀνθρώποις, θρεμμάτων φθορὰ, τῶν δὲ πτηνῶν πολλὴ φθορά.

Ἐν Αἰγοκέρωτι τῆς σελήνης ὕσης, στρατοπέδων κίνησις, καὶ πολυομβρία, καὶ σίτου καὶ οἴνου καὶ ἐλαίου πολλὴ φθορὰ, τῶν δ' ἄλλων πάντων εὐωνία.

[a] Cod. λειχίνας.

Ἐν Ὑδροχόῳ ὕσης αὐτῆς, βασιλέων λύσις, σίτου φθορὰ, ἀκρίδος ἔφοδος, καὶ σπάνις ὄμβρων, καὶ λοιμοί.

[b] Cod. κίνδυνος.

Ἐν Ἰχθύσιν ὕσης αὐτῆς, πολυομβρία ἔσται, καὶ τῶν πτηνῶν φθορὰ, οἴνου καὶ σίτου εὐφορία, νόσος δὲ περὶ τοὺς ἀνθρώπους.

Ἐν Κριῷ ὕσης αὐτῆς, τῶν νεμομένων ζώων ἔσται πολλὴ φθορὰ, καὶ πολυομβρία, καὶ σίτου ἐλάχιστος φθορὰ, ἐλαίου δὲ εὐφορία.

[c] Cod. εὐφορία.

Ἐν Ταύρῳ ὕσης αὐτῆς, πολυομβρίαι καὶ χάλαζαι, καὶ ἐρυσίβη, καὶ τιμωρίαι πολλαί.

Ἐν Διδύμοις ὕσης αὐτῆς, σίτου καὶ οἴνου πολλὴ φθορὰ καὶ παντὸς καρποῦ, καὶ βασιλέως ἔκλειψις, καὶ ἀνθρώπων φθορὰ καὶ στρατοπέδων κίνησις.

Ἐν Καρκίνῳ ὕσης αὐτῆς, ξηρασία καὶ λιμός.

§. II.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ Σημείωσις τῶν ἀποτελουμένων ἐκ τῆς πρώτης βροντῆς καθ' ἕκαστον ἔτος, μετὰ τὴν τοῦ Κυνὸς ἐπιτολήν.

Ἐκείνην πρώτην βροντὴν ἡγεῖσθαι χρὴ τοῦ καθ' ἕκαστον ἔτους, τὴν μετὰ τὴν ἐπιτολὴν τοῦ Κυνὸς γινομένην. Δεῖ οὖν παρατηρεῖσθαι, ἐν ποίῳ οἴκῳ τοῦ ζωδιακοῦ κύκλου τῆς σελήνης ὕσης, ἡ πρώτη βροντὴ γίνεται.

[d] Ad. Phil. Her. p. 600; ad Gregor. Cor. p. 177.

Ἐπὰν γὰρ ἐν Κριῷ τῆς σελήνης ὕσης βροντὴ γένηται, σημαίνει πτοηθῆναί τινας τῶν κατὰ τὴν χώραν, καὶ γίνεσθαι ἀγωνίαν καὶ φυγὴν ἀνθρώπων, ὕστερον δὲ κατάστασιν.

[e] Stelit. I, p. 16, Montac.

Ἐν Ταύρῳ τῆς σελήνης ὕσης ἐὰν βροντήσῃ, φθορὰν σίτου καὶ κριθῆς σημαίνει, καὶ ἀκρίδων ἔφοδον, ἐν δὲ βασιλείοις χαραν, τοῖς δὲ πρὸς ἀνατολὰς φθίσιν καὶ λιμὸν καὶ λοιμόν.

Ἐν Διδύμοις ὕσης αὐτῆς ἐὰν βροντήσῃ, ταραχὴν καὶ νόσον δηλοῖ, καὶ σίτου φθορὰν, καὶ Ἀράβων ἀπώλειαν.

Ἐν δὲ Καρκίνῳ, ἀνομβρίαν, καὶ κριθῆς φθορὰν, καὶ βοῶν θάνατον, περὶ δὲ Μάρτιον καὶ Ἀπρίλιον πολυομβρίαν.

Ἐν δὲ Λέοντι, σίτου καὶ κριθῆς φθορὰν, ἐν δὲ τῇ ὀρεινῇ καὶ κνησμοὺς καὶ λειχῆνας [a].

Ἐν δὲ τῇ Παρθένῳ, βασιλέως ἀπώλειαν καὶ ἄλλον ἄρχον τῆς χώρας, τοῖς ναυπλλομένοις κίνδυνον [b], περὶ δὲ τὰ σπόριμα ἐρυσίβην.

Ἐν Ζυγῷ δὲ ὕσης, πολέμους, καὶ πληγῶν πλησμονὰς, καὶ καρπῶν φθορὰν.

Ἐν δὲ Σκορπίῳ, λιμὸς ἔσται· τὰ δὲ πετεινὰ πληθυνθήσονται.

Ἐ δὲ τῷ Τοξότῃ ὕσης, σάλον ἐν τῇ χώρᾳ, ἐν τῇ ὀρεινῇ σίτου εὐφορίαν [c], ἐν δὲ τῇ πεδιάδι φθοράν.

Ἐν Αἰγοκέρωτι δὲ γενομένης, ὄμβρον ἔσεσθαι σημαίνει ἐπὶ ἡμέρας πεντήκοντα, καὶ βασιλέως ψόγον καὶ δόλον καὶ ἀπρεπεῖς φωνὰς, καὶ ἐπιφάνειαν ἄλλου βασιλέως ἀπὸ ἀνατολῆς, ὃς ἐπικρατήσει πάσης τῆς οἰκουμένης· εὐκαρπία δὲ ἔσται, καὶ ἐνδόξων ἀνδρῶν θάνατος, καὶ προβάτων γονὴ καὶ αὔξησις.

Ἐν Ὑδροχόῳ δὲ ὕσης, πολέμους ἰσχυροὺς ἐπὶ τῇ παραλίῳ, καρπῶν φορὰν, ὀσπρίων δὲ ἀπώλειαν.

Ἐν Ἰχθύσι δὲ ὕσης, σίτου φθορὰν ὀλίγην δηλοῖ, καὶ θάνατον ἀνδρὸς μεγιστάνου.

(1) Il faut sûrement écrire ἅπτει, qui donnera ici un sens bien plus net et plus facile que ἄττει. Ces deux mots sont si fréquemment confondus par les copistes, que le changement proposé est le plus naturel du monde. J'ai déjà donné [d] des exemples de cette permutation. S. Grégoire de Nazianze [e] a dit avec élégance: Ὥσπερ πῦρ ἐμφολεῦον ὕλῃ, κἂν μήπω πρὸς φλόγα λαμπρὰν ἀρθῇ, σπινθῆρές τινες ἐξάττοντες ἢ καπνὸς ἐκ βάθους ὑποσημαίνουσιν. Les variantes de ce passage, ἐξάπτοντες, ἐξάπτονται, ne valent rien du tout, mais prouvent seulement la permutation dont je parlois. Le traducteur Grec inédit des Mé-

ΣΕΠΤΕΜΒΡΙΟΣ.

Digitized by Google

ΣΕΠΤΕΜΒΡΙΟΣ.

Ἐγὼ δὲ κείρω βότρυας τῆς ἀμπέλου·
Τούτους δὲ ληνοῖς ὀκθλίβων, τεύχω πόμα
Οἴνου, πᾶσιν ἥδιστον εἰς ἀρχὴν ἔτους (1).
Καὶ τοῖς φιλοῦσιν ἐκρεφεῖν λέγω γάλα (2);
Ὡς ἂν κενοῖο γαστρὸς ἰχῶρας πλέον,
Οἵπερ κυνάγχους εἰσάγουσιν ὀν βίῳ (3).

ΟΚΤΟΒΡΙΟΣ.

Ὄρνις μὲν αἴρω καὶ νεοσσῶν πᾶν γένος (4)·
Στρουθῶν μιαρῶν ἔθνος [a] ἱξῷ προσφέρω,
Ἄλλους τε πολλοὺς ἑλκύω πεδοβρόχοις.
Προτρέπω δὲ τὸ πρᾶσον ἐσθίειν, φίλοι (5),
Ἔδεσμα πιόντων εὐπρεπὲς τ' βρωμάτων,
Ὃ καὶ καθαίρει πημονὴν τῆς κοιλίας.

[a] Cod. ἔθνος.

tamorphoses d'Ovide, Planude, pour rendre ce que le poëte dit des chevaux du Soleil conduits par Phaéton [a], *quaque impetus egit, Hac sine lege ruunt*, s'est exprimé en ces termes: καὶ, ὅπερ ἦγεν ἡ ὁρμὴ, ἐκεῖσε ἀκρίτως ἄπεισι. Cela est fort bien; mais un manuscrit [b] porte incorrectement ἄπεισι. Et dans Plutarque [c], la bonne leçon, τὸ ἐξάπτον αὐτῶν (τῶν παθῶν) καὶ φλεγμαῖνον, est accompagnée de la mauvaise variante, ἐξάπτον.

(1) Ces mots, εἰς ἀρχὴν ἔτους, mal entendus, ont été cause de l'erreur du copiste de Vienne, qui a commencé l'année par le mois de septembre. Théodore a voulu dire, je pense, que septembre fournissoit du vin qui étoit une boisson très-douce pour le commencement de l'année; que le vin fait en septembre devoit, pour être bon, n'être bu qu'au commencement de l'année, au mois de janvier: et il va faire dire à Janvier, personnifié: « J'ouvre » les tonneaux, πίθους ἀνοίγω. »

(2) On ne peut lire que ὀκρεφ ῶ. La restitution est plausible. Après φιλοῦσιν, à la place duquel j'aimerois mieux φίλοισιν, il est assez bizarre de changer de construction, et de mettre κενοῖο. Hiérophile conseille aussi le laitage en septembre: mais boire du lait pour vider les sérosités de l'estomac, semble un étrange moyen.

(3) Le man. porte κυνάχους: le changement est positif; on dit plus souvent κυνάγκη que κύναγχος.

(4) Il faut sûrement lire αἰρῶ. On lit à présent correctement αἰρῦσι au lieu de αἴρυσι, dans ce passage d'Aristophane [d]:

Ὅπερ γὰρ οἱ τὰς ἐγχέλεις θηρώμενοι πίπτουθας·
Ὅταν μὴ ἡ λίμνη καπαιῇ, λαμβάνουσιν ὑδέν,
Ἐὰν δ' ἄνω τε καὶ κάτω τ' βόρβορον κυκῶσιν,
Αἰρῦσι.

(5) Il m'a paru qu'il y avoit φίλοι.

[a] *II, 203.*
[b] *Cod. 2489.*
[c] *De Profect. p. 83 F.*
[d] *Eq. 864.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

ΝΟΕΜΒΡΙΟΣ.

Γῆς τὴν ἄρουραν ἐξορύττω, καὶ σπείρω [a]
Σίτου σπόρον γλύκιστον ἐν ταῖς κοιλάσι.
Ἔχω καλούσας [b] εἰς σπορὰν τὰς γεράνους·
Χρῆσθαι δὲ λουτροῖς παντελῶς ἀποτρέπω,
Ὡς ῥευματισμοῦ προξενοῦσιν αἰτίας
Καὶ τῇ κεφαλῇ παγκάκους ἀῤῥωστίας.

[a] *Cod.* σπέρω.

[b] *Cod.* καλοῦσαν.

ΔΕΚΕΜΒΡΙΟΣ.

Θηρῶ λαγωοὺς, ἀγρίαν εὐωχίαν,
Καὶ περδίκων πίμπλημι δαῖτας πλουσίων·
Καὶ τὴν ἑορτὴν τῶν Γενεθλίων ἔχω,
Ἥτις μεγίστη, τοῦ θεανθρώπου Λόγου.
Καὶ βρῶμα μὲν δαψιλὲς πᾶς φεύγειν, λέγω (1)·
Κράμβην δὲ μᾶλλον τὴν μελάγχολον μόθευ (2).

ΙΑΝΟΥΑΡΙΟΣ.

Πίθους ἀνοίγω καὶ καλάνδας δεικνύω (3).

(1) Il me semble qu'il y a dans le manuscrit ce que j'ai donné : il est presque illisible.

(2) J'ai cru lire *μόθευ* : le mot est presque effacé. H. Étienne donne *μοθεύω* dans le sens de *haïr*. « *Crains* sur-tout le chou, qui » produit la bile noire. » Hesychius explique *μόθος* par *φόβος* : a-t-on dit *μόθεσθαι* !

(3) Me fera-t-on de grands reproches, si à l'occasion de ce vers je rapporte un Calendologe attribué bien ridiculement au prophète Esdras ! Ces superstitions astrologiques et météorologiques ne sont pas tout-à-fait inutiles à connoître. Il est bon que quelqu'un se dévoue à transcrire une fois ces monumens de la sottise humaine.

[a] *Cod. reg.* 2286, *p.* 110.

[b] *Cod. sic.*

[c] *L'année.*

ΤΟΥ [a] Προφήτου Ἔσδρα Διάγνωσις περὶ τῶν ζ' ἡμερῶν.

Ἡμέρᾳ πρώτῃ τῆς ἑβδομάδος, ἤτοι Κυριακῇ, ἐὰν γένωνται Κάλανδαι Ἰαννουαρίων [b], ἔσται χειμὼν χρήσιμος, ἔαρ ὑγρὸν, θέρος ξηρὸν, μετόπωρον ἀνεμῶδες, καρποὶ χρήσιμοι, προβάτων δαψίλεια, μέλι πολὺ, τρυγητὸς καλὸς, νεωτέρων θάνατος.

Ἡμέρᾳ δευτέρᾳ ἐὰν γένωνται Κάλανδαι Ἰαννουαρίων, ἔσται χειμὼν μαλακὸς, ἔαρ δὲ καὶ θερὸς ἀνεμῶδες, χειμερινόν· ὑετοὶ πολλοὶ καὶ μεγάλοι ἔσονται· μετόπωρον ψυχεινόν· ῥίγη πολλὰ ἐν ἀνθρώποις ἔσονται, νόσοι αἰφνίδιοι, θάνατοι ἀτελῶν ἀνδρῶν, μέλιτος λεῖψις, καὶ καρπῶν φθορὰ καὶ τρυγήτου σπάνις.

Ἡμέρᾳ τρίτῃ ἐὰν γένωνται Κάλανδαι Ἰαννουαρίων, ἔσται χειμὼν μέγας, χιονώδης, ἔαρ ὑγρὸν, θέρος καλὸν, μετόπωρον ξηρὸν, καρπῶν σπάνις· χρόνος [c] σκληρὸς αὐξηθήσεται· ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν ἀπώλεια.

Ἡμέρᾳ τετράδι ἐὰν γένωνται Κάλανδαι Ἰαννουαρίων, ἔσται χειμὼν καλὸς, ἔαρ ὑγρὸν, θέρος καλὸν, καὶ λαῦ καὶ σίτου σπάνις, τρύγους δαψίλεια, ὀπῶρα πολλὴ, ἀνδρῶν δυνατῶν ἀπώλεια.

Digitized by Google

Κρεῶν τε χοίρων βρῶσιν ἡδίστην [a] νέμω·
Καὶ πᾶν τὸ πρὸς ὄρεξιν ἀνθρώπων φέρω,

TRAITÉ d'Hiérophile.

Ἡμέρᾳ πέμπτῃ ἐὰν γένωνται Κάλανδαι Ἰαννουαρίων, ἔσται χειμὼν οὐκ ἐπαχθὴς, ἔαρ ἀνεμῶδες, θέρος καλὸν καὶ πολὺ, μετόπωρον κεκραμένον [a], μέλιτος λεῖψις, τρύγητος πολύς· ὀφθαλμίαι ἐπικρατήσουσι· νηπίων ἀπώλεια.

Ἡμέρᾳ ἕκτῃ, ἤτοι Παρασκευῇ, ἐὰν γένωνται Κάλανδαι Ἰαννουαρίων, ἔσται χειμὼν ἐπαχθὴς, ἔαρ καὶ θέρος ξηρὸν καὶ ἀνεμῶδες [b], μετόπωρον ὑγρὸν καὶ ἀνεμῶδες, καρπῶν ἀφορία, τρύγητος πολύς· ὀφθαλμίαι ἐπικρατήσουσι· νηπίων ἀπώλεια.

Ἡμέρᾳ ἑβδόμῃ, τουτέστι Σαββάτῳ, ἐὰν γένωνται Κάλανδαι Ἰαννουαρίων, χειμὼν οὐκ ἐπαχθὴς, ἔαρ καὶ θέρος ἀνεμῶδες, μετόπωρον ξηρὸν, καρπῶν σπάνις, προβάτων δαψίλεια· τριταῖοι νόσοι ἐπικρατήσουσι, καὶ ἕτεροι διάφοροι νόσοι ἐπ' ἀνθρώπων κατενεχθήσονται· ἀνδρῶν χρησίμων τῶν ἐπικρατούντων ἀπώλεια· ἐμπρησμοὶ πολλοὶ ἔσονται καὶ γερόντων θάνατοι.

Du Cange a publié [c] un autre Calendologe anonyme, plein de fautes d'orthographe faciles à corriger. On pourra comparer entre eux les deux prophètes : ils ne s'accordent pas toujours, et l'un prédit le chaud, quand l'autre le froid.

Esdras devoit ces merveilleuses connoissances à la révélation même de Dieu. J'apprends ce fait d'un astrologue, qui a noté les deux jours remarquables de chaque mois. Voici ce qu'il dit [d]:

Ἡμέραι σεσημειωμέναι τῶν ιϛ' μηνῶν. Μηνὸς σεπτεμβρίου, γ' καὶ δ'. Μηνὸς ὀκτωβρίου, γ' καὶ κα'. Μηνὸς νοεμβρίου, ε' καὶ ια'. Μηνὸς δεκεμβρίου, γ' καὶ κδ'. Μηνὸς Ἰαννουαρίου, β' καὶ ιδ'. Μηνὸς φεβρουαρίου, κα' καὶ κϛ'. Μηνὸς μαρτίου, δ' καὶ κ'. Μηνὸς ἀπριλλίου, γ' καὶ κ'. Μηνὸς μαΐου, ϛ' καὶ κ'. Μηνὸς ἰουνίου, γ' καὶ ιη'. Μηνὸς ἰουλλίου, ϛ' καὶ κ'. Μηνὸς αὐγούστου, δ' καὶ ιε'. Ταύτας δὴ τὰς ἡμέρας ἐφανέρωσεν ὁ Θεὸς Ἔσδρα τῷ ἱερεῖ αὐτοῦ, ἵνα καταδήλους ποιήσῃ τοῖς υἱοῖς τῶν ἀνθρώπων. Καὶ ὀφείλεις φυλάσσειν ἑνὸς ἑκάστου μηνὸς ἡμέρας δύο. Ἐν γὰρ ταύταις ταῖς ἡμέραις ὁ κατακλιθεὶς οὐκ ἀνίσταται, ὁ γάμους ποιῶν οὐ χαίρει, ὁ γεννηθεὶς οὐ ζήσει, ὁ εἰς πόλεμον ὑπάγων οὐκ ἐπανέρχεται, καὶ, εἴ τι ἂν ἄλλο ποιήσῃ ἄνθρωπος ἐν ταύταις ταῖς ἡμέραις, οὐ κατευοδοθήσεται.

Le copiste, homme exact et diligent, a ajouté à la marge deux autres calculs, en ces termes :

Ἕτερος οὕτως ἔθετο τὰς ἡμέρας ταύτας. Σεπτ. γ' καὶ κ'. Οκτ. γ' καὶ ια'. Νοεμβρ. η' καὶ ιε'. Δεκ. γ' καὶ ιδ'. Ἰαννου. β' καὶ ιδ'. Φεβρ. ζ' καὶ κ'. Μαρτ. δ' καὶ ιζ'. Ἀπρ. γ' καὶ ι. Μαι. γ' καὶ κ'. Ἰουν. γ' καὶ ιη'. Ἰουλ. ζ' καὶ κ'. Αὐγ. ϛ' καὶ ιε'.

Ἕτερος δὲ πάλιν ταύτας οὕτω κατέστρωσε. Ἰαννου. β' καὶ δ'. Φεβρ. β' καὶ κϛ'. Μαρτ. δ' καὶ κ'. Ἀπρ. γ' καὶ κ'. Μαΐῳ, ζ' καὶ κϛ'. Ἰουν. γ' καὶ ιϛ'. Ἰουλ. ϛ' καὶ κϛ'. Αὐγ. δ' καὶ ιε'. Σεπτ. γ' καὶ ιδ'. Οκτ. γ' καὶ κϛ'. Νοεμβρ. ε' καὶ ιϛ'. Δεκ. γ' καὶ κδ'.

Le mot κατέστρωσε est à observer ; c'est comme en français, *a couché*, pour a mis par écrit.

Un autre médecin astrologue a fait son thême en cette manière [e]:

Ἕτεραι σεσημειωμέναι ἡμέραι ληφθεῖσαι ἀπὸ ἰατρικοῦ βιβλίου ἀρίστου εἰς φλεβοτομίας καὶ καθάρσεις καὶ τὰ προειρημένα.

Δεῖ γινώσκειν ὡς ὅταν τύχῃ ἐν ἡμέρᾳ τῆς ἑβδομάδος ἡ δευτέρα, ἢ ὀγδόη, τοῦ δεκεμβρίου μηνὸς, ἢ τοῦ ἀπριλλίου, ἢ τοῦ αὐγούστου, ἐν ταύταις γοῦν ταῖς ἡμέραις, ἤτοι ταῖς ὀγδόαις τῶν προειρημένων τριῶν μηνῶν, δεῖ ἀπέχεσθαι πάσης πράξεως, ἐξαιρέτως φλεβοτομίας καὶ καθάρσεως καὶ ἄλλης δόσεως οἱασδηποτεοῦν βοηθήματος. Ὁ γὰρ φλεβοτομήσας ἐν ταῖς προειρημέναις ἡμέραις, ἤγουν ταῖς ὀγδόαις, τῶν τριῶν μηνῶν, τὴν ϛ' οὐ φθάνει· ὁμοίως καὶ ὁ βοήθημα λαμβάνων, ἀλλὰ καὶ ὁ ἐσθίων χοίρειον κρέας ἐν ταύταις ταῖς ἡμέραις, βιοθανατώτατός ἐστι.

Il y a de l'embarras dans la première phrase. Puisqu'il est question du huitième jour du mois, et d'un synonyme de ce huitième jour, il faut, je pense, lire, comme M. Letronne le propose, ὅταν τύχῃ ἐν ἡμέρᾳ τῆς ἑβδομάδος δευτέρα ἡ ὀγδόη τοῦ δεκ. ; c'est-à-dire : lorsque le huit du mois de décembre.... tombe le second jour de la semaine....

[a] *Cod.* ἡδύστην.

[a] *Cod.* κεκραμμένον.

[b] *Sic e correct. prius*, ἔαρ καὶ θ. ὑγρόν.

[c] *Gloss. Gr. p. 548.*

[d] *Cod. 2286, p. 56, 2.*

[e] *Cod. id. ibid.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

Ἰχθῦς λιπώδεις, ξιφίας τε καὶ τρίγλας.
Ἓν δὲ μόνον φύλαττε, τὴν ῥῶσιν λέγω (1).
Τὸν ἄκρατον σπᾷν οἶνον εἰς ἀρχὴν ἔα (2).

ΦΕΒΡΟΥΑΡΙΟΣ.

Χόρταζε πᾶς καὶ πῖνε (μὴ φείδου) κόρῳ.
Ἐγὼ γὰρ αἷμα καὶ τὰ νεῦρα πηγνύω,
Μέλη τε ναρκῶ, καὶ μεταλλάττω φύσιν·
Πρὸς ὠχρότητα νεκρὸν ποιῶ τῷ ψύχει (3).
Πλὴν τοὺς γέροντας καὶ γυναῖκας καὶ νέους
Σεῦτλα πρὸς ἐσθίασιν οὐ τρώγειν θέλω (4),
Ἰοῦ γέμοντα φαρμακουργοῦ τῆς ὕδρας.

Nous finirons par un autre oracle, recueilli de la bouche du pape Silvestre: c'est probablement Silvestre II, qui fut accusé de magie par les ignorans de son siècle, et victorieusement défendu huit cents ans après sa mort par Gabriel Naudé, avocat intempestif de quelques savans hommes que l'on admiroit alors et que l'on ne calomnioit plus.

Εἰσὶ [a] δὲ καὶ εὔχρηστοι ἡμέραι καὶ ἐπιτήδειοι εἰς πᾶν πρᾶγμα αὗται ἀπὸ φωνῆς τοῦ ἁγίου Σιλβέστρου Πάππα Ῥώμης.

Μηνὶ σεπτ. α', δ', ι', ιγ', ιη', κη'. Μηνὶ ὀκτ. β', δ', ιε'. Μηνὶ νοεμβρ. ζ', η', θ', ιζ', ιη', κς', κζ'. Μηνὶ δεκ. ε', ς', ιγ', ιε', ις', κγ', κε'. Μηνὶ ἰαν. γ', ζ', ιβ', ις', κγ', κδ'. Μηνὶ φεβρ. ιβ', ιδ', ιθ', κ'. Μηνὶ μαρτ. ζ', η', θ'. Μηνὶ ἀπρ. δ', ς', ι', ιε'. Μηνὶ μαΐῳ, γ', δ', ιγ', κα', κγ', κδ'. Μηνὶ ἰουν. α', β', ια', ιε', κ'. Μηνὶ ἰουλ. η', θ', ιζ', ιη', κζ'. Μηνὶ αὐγ. γ', ζ', ια', ις', κδ', κε'.

On voit que le pape Silvestre, s'il n'étoit pas sorcier, étoit au moins un peu superstitieux. En voici encore une preuve assez forte [b]:

Τοῦ αὐτοῦ περὶ τῶν τῆς σελήνης ἡμερῶν.

Εἰσὶ δὲ τῶν τῆς σελήνης ἡμερῶν, αἱ μὲν πεφωτισμέναι, αὗται, α', β', γ', ζ', θ', ι', ια', ιγ', ιδ', ις', ιζ' ιθ', κ', κβ', κγ', κς', κη'· αἱ δὲ ἀφώτιστοι, αἵδε, δ', ε', ς', η', ιβ', ιε', ιη', κα', κδ', κε', κζ', κθ', λ'. Ἐάν τις οὖν γεννηθῇ ἐν ἡμέρᾳ πεφωτισμένῃ, ἔσται εὐτυχὴς καὶ αἰδέσιμος καὶ δεδοξασμένος, κἂν δοῦλος, κἂν ἐλεύθερος ᾖ· ἂν δ' ἐν ταῖς ἀφωτίστοις, ἔσται ἀτυχὴς καὶ ἄδοξος, κἂν εὐγενὴς τύχῃ, κἂν δοῦλος, κἂν οἷος ᾖ, ἀλλὰ καὶ ἀμαθὴς, καὶ ἀφυὴς, καὶ δειλὸς, καὶ δουλοπρεπὴς, καὶ εἰς πᾶν πρᾶγμα ἀνωφελής.

Si οἷος est correct, ce mot est là dans le sens de οἰοσδηποτεοῦν: « s'il est né dans » les jours ténébreux de la lune, le mal- » heur et l'obscurité seront son partage, » qu'il soit noble ou esclave, quelle que » soit sa condition. »

(1) Je n'entends pas trop cette phrase: « Évitez une seule chose, je veux dire » l'accroissement des forces; » apparemment, le trop grand accroissement: cela n'est pas fort net. Le mot ῥῶσιν n'est pas écrit bien clairement.

(2) Εἰς ἀρχὴν signifie ici *absolument*. « Ne bois absolument pas de vin pur. » Mais, après avoir défendu le vin pur en *janvier*, comment peut-il conseiller en *février* de boire beaucoup (de vin, sans doute) pour réchauffer le sang et les nerfs qui tendent à la congélation: πῖνε, μὴ φείδου, κόρῳ!

(3) Peut-être, ποιῶν: μεταλλάττω τὴν φύσιν, ποιῶν αὐτὴν τῷ ψύχει ὡσανεὶ νεκρὸν πρὸς ὠχρότητα.

(4) Hiérophile défend aussi la betterave en février. Il y a un vers de trop, peut-être.

[a] *Cod. id. ibid.*

[b] *Cod. id. p. 57, 1.*

Digitized by Google

Voici maintenant l'autre poëme que j'ai promis : il est du même genre et de la même force.

TRAITÉ d'Hiérophile.

ΣΕΠΤ. [a]

[a] Cod. 2286, p. 124.

Γῆν ἀρδσίμην σπεῦδε τέμνειν, ἀγρότα·
Βρωτῶν ποτῶν τε γλυκέων πᾶς ἀντέχου·
Χολὴ μέλαινα κωλεύει γὰρ πλέον.

ΟΚΤ.

Σπείρειν ἀνάγκη, γλυκέων τ' ἀποτρέχειν·
Οἴνῳ παλαιῷ χρώμενος ἐν τοῖς πότοις.
Δειμεῖα καὶ γὰρ ἡ χολὴ πλεῖον φέρει.

ΝΟΕΜΒ.

Συχνῶν λοετρῶν ἀπέχου καὶ δριμέων.
Ἔαθιε θερμὰ καὶ γλυκαίνοντα πλέον.
Φλέγμα ψυχρὸν γὰρ κωλεύει τῷ τότε.

ΔΕΚ.

Παύθητι νῦν γε τοῦ σπείρειν, πᾶς ἀγρότης.
Ψυχρῶν δὲ πάντων ἀπέχεσθ' ἐδεσμάτων.
Καιρὸς γὰρ οὗτος τὸ πλέον φλέγμα φέρει.

ΙΑΝ.

Νῦν ἀπογεύου νῆστις ἀκράτου τρίτον (1).
Τὸ φλέγμα πλέον κωλεύει γὰρ πάλιν.

(1) C'est-à-dire : buvez à jeun un tiers de vin sur deux tiers d'eau. Au mois de juin, il donne le conseil tout opposé ; il recommande de boire, le matin de bonne heure, un tiers d'eau sur deux tiers de vin ; et dans l'un et l'autre conseil il se fonde sur de très-excellentes raisons : c'est qu'en janvier la pituite domine, et en juin le sang.

Je crois que si, dans ce mois et quelques autres, il n'y a que deux vers, c'est une négligence du copiste, et que l'auteur avoit fait régulièrement douze tercets, comme Théodore Prodrome douze sixains.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

ΦΕΒΡ.

Θερμοῖς σιτίοις καὶ ποτοῖς ἀνθοσμίου
Κέχρησο· καὶ γὰρ φλέγμα ψυχρὸν πλημμύρει (1).

ΜΑΡΤ.

Πρὸς ἐκστρατείαν γυμνάσιά τε τρέπου.
Βρωτῶν ποτῶν τε γλυκερῶν πᾶς ἀντέχου.
Αἷμα προσαῦξον εὐκραὲς γάρ σοι τότε.

ΑΠΡ.

Θερμῶν ἁπάντων δριμέων τε φευκτέον [a].
Εὔχυμα δ' ἔσθειν, καὶ πίνειν ἀνθοσμίου.
Αἵματος ἡ κίνησίς ἐστι γὰρ τότε.

[a] Peut-être : δριμ. τ' ἀφεκτέον.

ΜΑΪΟΣ.

Τῶν ταριχευτῶν ἀπέχου καὶ δριμέων.
Τοῖς εὐόσμοις ἥδου (2) τε καὶ γλυκυτέροις.
Μέλαν γὰρ αἷμα κυριεύει καὶ πάλιν.

(1) Il y a πλημμυρεῖ dans le manuscrit; mais je n'ai pas balancé à écrire πλημμύρει. La règle de l'accent sur l'antépénultième est de rigueur : les exceptions sont très-rares.

(2) Le manuscrit porte ἕδου. La permutation de ε et η n'est pas très-fréquente, si ce n'est toutefois dans δὲ et δή. Par exemple, à la fin du Traité de Psellus sur les pierres précieuses, on lit, τούτων δὲ τῶν παρὰ τοῖς λίθοις δυνάμεων αἰτίας πολλοὶ ἐθάρρησαν ἀποδοῦναι : le mot ἐθάρρησαν n'est pas trop mal choisi. Il faut effectivement une grande confiance, un grand fonds d'assurance et de courage, pour discourir sérieusement sur les propriétes occultes des pierres. Psellus a fait, en ce genre, preuve d'une intrépidité peu commune. Mais il s'agit d'autre chose : je voulois dire que le manuscrit 1630, à la place de δὲ, offre δὴ, qui ici vaudra mieux. Par occasion, je rendrai à Psellus un service un peu plus important. Il dit de la pierre sélénite [a] : ὁ σεληνήτης καλεῖται δὲ οὗτος ὅτι ὀφθαλμὸν οἷόν τινα συναυξόμενον τοῦτον καὶ συμμειούμενον ταῖς τῆς σελήνης αὐξήσεσι καὶ συμμειώσεσι δείκνυται. Dans le manuscrit on lit plus correctement σεληνίτης, et οὕτως, et ἔχων après τινα et μειώσεσι. Il faut de plus ponctuer après ὁ Σεληνίτης, ces deux mots étant un titre. De même, dans le chapitre de l'hématite [b], lisez, avec le manuscrit : ὁ Αἱματίτης. Καλεῖται δὲ οὕτως, au lieu de οὗτος. J'avertis encore que le manuscrit porte ἀχάτης, et non pas αἰσχάτης [c], et Bernard, qui croit que l'on peut dire l'un aussi bien que l'autre, se trompe sans doute. Le manuscrit ne connoît pas non plus la pierre σκριγγίτης [d], mais la pierre συριγγίτης, et au lieu de λιγγούριον, il a λίγκουρον : il faut écrire λύγκουρον.

[a] Pag. 28.
[b] Pag. 6.
[c] Pag. 10.
[d] Pag. 4.

Digitized by Google

ΙΟΥΝ.

Νῦν ὕδατος πρωΐθεν ἐκρόφα τρίτον.
Θερμὸν γὰρ αἷμα κυριεύει καὶ πάλιν.

ΙΟΥΛ.

Μόχθους παραιτοῦ καὶ κέχρησο τοῖς ὕπνοις.
Ξανθὴ χολὴ γὰρ κυριεύει τὸ πλέον.

ΑΥΓ.

Τὴν τῶν ψυχρῶν δίαιταν ἀσπάζου πλέον.
Μόνην ἐδωδὴν φεῦγε τὴν τῶν λαχάνων (1).
Χλωρὰ χολὴ γὰρ καὶ πάλιν κατισχύει.

Avant d'arriver à Hiérophile, je prie les lecteurs hellénistes de ne pas juger avec trop de rigueur la traduction que j'ai faite de son Traité. La synonymie de l'histoire naturelle est si embarrassante, que je crains bien de m'être trompé plus d'une fois : ils sauront apprécier ces difficultés. J'avois pensé à donner le texte sans traduction ; mais un ouvrage de cette nature peut intéresser plusieurs personnes, auxquelles la langue Grecque n'est pas familière, et qui regretteroient de ne pouvoir le lire, si je m'étois borné à y faire quelques notes. J'ai sacrifié tout amour propre personnel à cette idée d'utilité.

(1) Il est étrange de défendre, au mois d'août, l'usage des légumes, si sains et si rafraîchissans. « Mais, dit le médicastre, » la bile verte domine en ce mois. » C'est vraiment là une raison péremptoire !

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Cod. A. p. 445. Cod. B. p. 315.*

ΙΕΡΟΦΙΛΟΥ [a] ΣΟΦΙΣΤΟΥ

ΠΕΡΙ ΤΡΟΦΩΝ ΚΥΚΛΟΣ;

Ποίᾳ δεῖ χρᾶσθαι ἑκάστῳ μηνὶ καὶ ὁποίοις ἀπέχεσθαι (1).

ΜΗΝ ΙΑΝΟΥΑΡΙΟΣ.

Ἁρμόζει ἀπὸ κοίτης λαμβάνειν οἶνον γλυκὺν (2), καὶ κονδύτον (3) πίνειν, καὶ καρυκεύματα (4) καὶ βρώματα θερμὰ καὶ γλυκέα (5) ἐσθίειν, καὶ σκόροδα [b], καὶ πρασοζέματα (6), κρέη πρόβεια χλία καὶ ὀπτὰ, καὶ χοίρεια μικρὰ ὀπτὰ, καὶ ζωμοὺς καρυκευτοὺς, πέπερι, στάχος (7), κινάμωμον (8), καρναβάδιν ἀνατολικόν (9). Ἐν τῇ ὀπτήσει δὲ τῶν χοιρείων κρεῶν, ἀλειφέσθωσαν οἰνομέλιτι. Ἐκ δὲ τῶν ἄλλων ζώων ὀρνίθια, καὶ περιστερόπουλα (10) λευκὰ καὶ βρακάτα (11) · ἐσθίειν [c] δὲ καὶ χηνάρια καὶ νησσάρια [d], καὶ κίχλας, καὶ ὄρτυγας [e], καὶ τρωγλίτας (12). Ἐκ δὲ τῶν ἰχθύων, σκορπίας (13), τρίγλας, κεφάλους (14), λυθρίνους (15), ἀνθερίνας, (16) καὶ μελανούρους (17), τηγάνου · χρυσόφρυα (18) δὲ καὶ τὰ λεχθέντα, ὡς εἴρηται, ἐσθίειν καρυκευτὰ διὰ τῶν ἀρωμάτων. Ἐκ δὲ τῶν λαχά-

[b] *B, σκόρδα.*

[c] *Cod. A, p. 446.*

[d] *B. νισάρια.*

[e] *B. ὄρτυγκας.*

L'ANNÉE ALIMENTAIRE,

PAR LE SOPHISTE HIÉROPHILE;

Où sont indiqués, pour chaque mois, les alimens dont il faut user ou s'abstenir.

JANVIER.

Il convient de prendre, en sortant du lit, du vin qui soit doux; de boire du *conditum* ; de manger des ragoûts, et des alimens chauds et doux ; d'user d'ail et de décoction de porreau, de mouton tiéde et rôti, de jeune porc rôti, et de sauces assaisonnées de poivre, de nard, de cannelle, de carvi oriental. En faisant rôtir le porc, il faudra l'arroser de vin miellé. Parmi les autres espèces d'animaux, on pourra manger des poulets, des pigeonneaux blancs et pattus, de petits canards, des oisons, des grives, des cailles, des passereaux ; en poissons, des scorpions, des surmulets, des cabots, des pagels, des athérines, des mélanures, à la poêle. Il faudra manger la dorade, et les autres poissons que j'ai nommés, avec un assaisonnement d'aromates. Parmi les légumes,

νων,

Digitized by Google

on mangera, avec du garum mêlé d'huile, le chou, les carottes, le porreau, les asperges sauvages, les asperges de marais, le petit houx, les bryones, et l'ail, mais rôti et sans huile : on en boira la décoction mêlée avec du nard et du miel. Les .....boiront du *xirozème*, prendront du nard, du poivre, de la cannelle, des clous de girofle, du styrax, et du miel en quantité suffisante. En fait d'herbes d'assaisonnemens, on emploiera la roquette, le porreau, le persil, les petits radis, la rue, la menthe et la livèche. On pourra, pour tremper les alimens, avoir de la moutarde, du cumin, du garum au vin. Parmi les graines, on peut manger des gesses et des vesces en farine, assaisonnées sans huile et avec du cumin écrasé. Parmi les fruits, on choisira le raisin sec, les amandes, les pommes de pin, les pistaches et les pommes cuites. Les personnes qui ne sont pas difficiles peuvent prendre de la compote de coins et un peu de citron, de la grenade, des poires, des dattes, et de la crême mêlée de miel et de nard écrasé, et de l'eau d'alica. Il ne faudra pas se baigner plus de quatre fois ; on se fera frotter avec du nitre cuit dans du vin foible, dont on fera une pâte à friction, en y jetant trois drachmes d'aloès, une

νων, κράμβην, δαυκία (19), πράσα, ἀσπαράγους [a] ἀγρίους, ἐλειοσπάραγα [b] (20) χαμαιδάφνια (21), καὶ βρυώνια ἐσθίειν ἐλαιογάρῳ (22), καὶ σκόροδα (23) ὀπτὰ ἄνευ ἐλαίου· καὶ τὸ ζέμα αὐτῶν πίνειν στάχει καὶ μέλιτι ἠρτυμένα [c]· τοῖς δὲ (24) καὶ ξηρόζεμα πίνειν· στάχος, πέπερι, κινάμωμον, καρυόφυλλον, (25) στύρακα, καὶ μέλι τὸ ἀρκοῦν (26). Ἐκ δὲ τῶν κοδιμέντων (27) εὔζωμον, πράσον, σέλινον [d], λεπτὰς ῥαφανίδας, πήγανον, καὶ ἡδύοσμον καὶ λιβυστικόν (28). Τὰ δὲ ἐμβάτια (29) σίνηπι, κύμινον, οἰνόγαρον. Ἐκ δὲ τῶν ὀσπρίων, λαθύριον, καὶ αὖχον (30) ἀλεστά· τὸ δὲ ἄρτυμα τῶν τοιούτων ἀνέλαιον καὶ κύμινον τριπτόν [e]. Ἐκ δὲ τῶν ὀπωρῶν, σταφίδας, ἀμύγδαλα, κοκκονάρια (31), πιστάκια, καὶ μῆλα ὀπτά. Τοῖς δὲ εὐαρέστοις καὶ κυδωνάτα (32) λαμβάνειν, καὶ ὄλιγον κίτρον, καὶ ῥοιὰν, καὶ ἀπίδια, καὶ φοίνικας, καὶ πρωτόγαλα μετὰ μέλιτος καὶ στάχους τριπτοῦ [f], καὶ χυλὸν σεμιδάλεως (33). Λούεσθαι δὲ μὴ πλείω τῶν τεσσάρων λουτρῶν, σμηχόμενοι νίτρῳ, ὀπτῷ ἐν οἴνῳ λυθέντι, καὶ ψίλιθρον (34) ποιεῖν [g], ἐν ᾧ ἐμβάλλειν ἀλόην ν̊ ν̊ γ'

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] B. ἀσπαράγγους.

[b] B. ἐλαιοσπάραγγα.

[c] B. ἠρτυμένα.

[d] B. σέλινον.

[e] A. τρυπτόν.

[f] A. τρυπτοῦ.

[g] B. πιεῖν.

TRAITÉ d'Hiérophile.

(35), σμύρναν ν' ά, καὶ χρόκους ὠῶν δύο. Αὕτη δὲ ἡ σκευασία ἑνὸς ἀνθρώπου ἐστίν. Ἁρμόζει δὲ περὶ τοῦ χείσματος εἰσελθεῖν εἰς τὸ λουτρὸν, καὶ περιχύσασθαι δύο ἢ τρεῖς λεκάνας, εἶτα ἐξελθεῖν καὶ ἀποσπογγίσασθαι καλῶς, καὶ οὕτω [a] βαλεῖν τὸ χείσμα περὶ ἱδρῶτος, εἶτα ἐμβραδύνειν ἔσωθεν μετὰ τοῦ χείσματος· μετὰ δὲ τὸ χρίσμα ἀποτρίβεσθαι δὶ οἴνου [b] ψητηροῦ (36) καὶ χρόκοις ὠῶν, καὶ ῥοδίνῳ ἀναμεμιγμένῳ θερμῷ. Καὶ ἀφροδισιάζειν μέχρι ἰσημερίας μαρτίου, διὰ τὴν τοῦ φλέγματος κίνησιν (37). Σκοπεῖται δὲ καὶ τὸ ἄστρον τῶν Διδύμων ἀπὸ τῆς ιά ἕως τῆς ιέ (38).

drachme de myrrhe, et deux jaunes d'œuf. Cette préparation est suffisante pour une seule personne. Avant de l'employer, il est convenable d'entrer dans le bain, et de se faire jeter sur le corps deux ou trois potées d'eau; puis, l'on sort, et on se fait bien éponger; alors, et avant la sueur, on emploie l'onguent, que l'on garde sur soi quelque temps; après quoi on le fait tomber avec un lavage de vin cuit, des jaunes d'œuf, et un mélange d'eau de rose chaude. Jusqu'à l'équinoxe de mars, on pourra, pour mettre la pituite en mouvement, sacrifier à Vénus. La constellation des gémeaux est observée depuis le 11 jusqu'au 15.

[a] B. ὅπως.

[b] Cod. A. p. 417.

NOTES.

(1) Le titre du man. 396 (que je désignerai, pour plus de briéveté, par la lettre *A*) est écrit en lettres rouges ; on y lit, τὸ ποία δή : mais le copiste a ajouté en noir εἶ à côté de δή, indiquant, sans doute, qu'il faut lire δεῖ. Ποία est pour πολία, sous-entendu τροφῇ, ou, peut-être, pour ποῖα ; car l'auteur se sert souvent de χρῆσθαι avec l'accusatif. J'ai supprimé l'article , parce que les variétés de ce titre indiquant assez que nous ne l'avons plus comme Hiérophile l'avoit écrit, il m'étoit permis de corriger ce qui étoit trop défectueux. Ce mauvais article τὸ se retrouve dans le titre du manuscrit 985, que désormais j'indiquerai par la lettre *B* : Ἱερ. Σοφ. π. τρ. κ. τὸ ποίοις

Digitized by Google

δηλοῖ χρᾶσθαι ἑκ. μ. κτλ. La table du manuscrit 396 offre cette autre rédaction correcte : Ἱερ. Σ. κύκλος τοῦ ἐνιαυτοῦ κατὰ ἰατρικὴν ἐπιστήμην ποίοις δεῖ χρᾶσθαι ἑκάστῳ μηνὶ καὶ ποίοις ἀπέχεσθαι. On lit dans la copie de Vienne [a], Ἱερ. Σ. τῶν τῆς δυνάμεων κύκλος καθ' ἕκαστον μῆνα ὁποίοις δεῖ φαρμάκοις χρῆσθαι καὶ ποίων ἀπέχεσθαι χρή. Le livre dont se servoit Saumaise [b] portoit pour titre : πῶς ὀφείλει διαιτᾶσθαι ἄνθρωπος ἐν ἑκάστῳ μηνί.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] Lambec. VI, p. 283.

[b] Homon. H. I. c. 54.

(2) Je n'ai pas voulu dire *du vin doux ;* car je ne pense pas que l'οἶνος γλυκὺς soit ici le *moût,* le *mustum* des Latins, mais un vin d'une qualité douce, et peut-être du vin cuit. Athénée [c] paroît confirmer cette interprétation ; il dit que l'on appelle γλύξις du vin qui a éprouvé la cuisson : γλύξις δ' οἶνος καλεῖται, ὁ τὸ ἕψημα ἔχων. L'article Γλύξις d'Hésychius mène au même sens : Γλύξις, ὁ ἀνειμένος οἶνος καὶ ἄπονος · ὃν ἔνιοι μὲν ἀπαλόστομον, οἱ δὲ γλεῦξιν.

[c] l. c. 57.

(3) On appeloit génériquement κονδύτον, et mieux κονδῖτον, du latin *conditum,* toute sorte de vins préparés, soit avec des roses, soit avec de l'absinthe, ou du poivre, ou du miel : ces préparations prenoient le plus souvent une dénomination particulière, et le mot κονδῖτον étoit employé spécifiquement pour le vin mêlé de miel et de poivre, ou de miel simplement, que les Latins appeloient *mulsum.* Il y a dans les Géoponiques [d] une recette pour faire le *conditum :* si on lit sur cet endroit les notes de Needham et de Niclas, avec le commentaire de M. Jacobs sur la trentième épigramme de Palladas, on aura tout ce qu'il faut de renseignemens sur ce vin médicinal.

[d] VIII, 31.

(4) Καρυκεύματα : ce sont précisément toutes les sauces travaillées. Hésychius explique Καρύκη par περιεργὸς ζωμός ; le scholiaste de Lucien [e], καρυκεῖαι par ἀρτύματα. *Voyez* les Interprètes d'Hésychius.

[e] Lapith. 11.

(5) Cette union de qualités, *chaud* et *doux,* peut étonner.

(6) Je ne sais trop ce que c'est que πεφασόξεμα. Syméon Séthi [f] dit que le porreau est utile aux estomacs froids, ὃς ὕδατι ἑψόμενον, καὶ ὄξει καὶ γάρῳ καὶ ἐλαίῳ καὶ κυμίνῳ ἀρτυόμενον. Il me semble que c'est à cette décoction ou à quelque mélange de

[f] In Πεφασόξεμα.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

ce genre qu'Hiérophile donne le nom de πρόζεμα. Macer [a] parle aussi des bons effets du jus de porreau.

[a] *l. II.*

(7) Un lexique botanique inédit [b] : Νάρδιον Συριακὸν, τὸ ζάχος.

[b] *Cod. 2224.*

(8) La traduction du mot κιννάμωμον par *cannelle*, a ici toute la probabilité desirable. Je trouve dans un lexique botanique inédit [c] : Κινάμωμον, ἡ κανέλα. Cela est formel. On peut lire ce que Bogdan et Saumaise ont écrit sur le *cinnamome* antique; le premier, dans ses Remarques sur Syméon Séthi [d] ; l'autre, dans sa Matière médicale [e] : celui-ci est fort abondant, selon son usage, et, selon son usage, un peu confus. En résultat, le cinnamome, dans les modernes, comme Hiérophile, par exemple, est la cannelle.

[c] *Cod. 2224, p. 70, a.*

[d] *Pag. 163.*

[e] *Cap. 94.*

(9) Dans un endroit de sa Matière médicale [f], où il montre que le καρναβάδιν n'est pas le *doronic*, comme Guillandini le pensoit, Saumaise a fait usage de l'autorité d'Hiérophile ; mais il le cite avec une grande diversité de lecture, en ces termes: ἀρτύματα διὰ καρναβαδίου ἀναπλικοῦ καὶ πεπέρεως καὶ ἀρτυμάτων. Assurément la leçon, ἀρτύματα διὰ ἀρτυμάτων, ne donne pas une grande idée de ce manuscrit. Saumaise auroit-il mal lu ? n'y avoit-il pas ἀρωμάτων ? Quoi qu'il en soit, il paroît, d'après les passages recueillis par Du Cange, que le καρναβάδιν est un cumin. Un lexique inédit de botanique [g], écrit avec une négligence excessive, m'a offert cet article : Κείμηλον αἰθιωπικὸν, τὸ καρναβάδιν : il faut lire, indubitablement, κύμινον et καρναβάδιν. Il y a un article tout pareil dans le Glossaire de Nicomède cité par Saumaise. Reste à savoir quel est ce cumin Éthiopique ? Bogdan a traduit καρναβάδιν, dans Sym. Séthi, par *careum ;* or *careum*, c'est le carvi, ce me semble, le *Carum Carvi* de Linné, le *Seseli Carvi* de M. de Candolle. Le docteur Coray [h] croit aussi que le καρναβάδιν est notre *carvi*. Je transcrirai ses paroles, parce qu'elles sont claires et décisives : Καρναβάδιν, τουτέστι καρναβάδιον, ὠνόμαζον οἱ Βυζάντιοι συγγραφεῖς τὸ κάρος ἢ κάρον, ὑφ' ἑτέρων ὀνομαζόμενον καρῶον ἢ Αἰθιοπικὸν κύμινον, ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων *careum*, ὑπὸ τῶν Γάλλων νῦν *carvi*, &c. J'ajouterai l'article que Sym. Séthi a consacré à cette plante,

[f] *Cap. 54.*

[g] *Man. 2224.*

[h] *Ad Xenocrat. p. 241.*

Digitized by Google

à cause des variétés de lecture du manuscrit 2224 : Τὸ καρναβάδιν ξηρόν ἐστι καὶ θερμὸν κατὰ τὴν γ' ἀπόστασιν (le man. πρώτην ἀπόσ.) · ἐπιλήδειον δὲ ἐστι (man. ἐπιλησδειότερον δὲ) πρὸς πέψιν τροφῆς, καὶ πνευμάτων διαφόρησιν (man. πν. διαφορητικόν) · τονεῖ τε τὸν στόμαχον, καὶ τὴν γαστέρα (a) ἐπέχει καὶ τὰς ἕλμινθας ἀναιρεῖ · ὑπάρχει δὲ καὶ διυρητικὸν, καὶ φλέγματος τμητικόν (ces trois derniers mots manquent dans le man. ; ils sont remplacés par καὶ ἀποφραγκτικόν) · πλὴν ξανθῆς χολῆς ἐστὶν ἐν τοῖς θερμοῖς σώμασι γεννητικόν.

TRAITÉ d'Hiérophile.

(10) La terminaison diminutive de ce mot πειστερόπουλα est tout-à-fait de l'usage moderne. Les Grecs ont aujourd'hui une foule de noms propres et de noms appellatifs terminés en πουλος et πουλον : cette désinence vient du πῶλος des anciens. Junius traduit dans Curopalate [a] ἀετόπουλα par *aquilæ*, et il dit que la terminaison πουλον n'a pas de sens particulier ; qu'elle n'ajoute rien au primitif : c'est une erreur. Dans le passage de Curopalate, par exemple, ἀετόπουλα signifie *des aiglons, de petits aigles*. Le P. Goar et le P. Gretser [b] ont bien expliqué ce mot ; Du Cange aussi, dans son Glossaire. C'est donc avec justice que M. de Comnène a critiqué [c] certains auteurs, qui croient que le nom de *Stephanopoulos*, porté par les Comnènes, et changé par les Italiens en *Stefanopoli*, signifie *Étienne de la ville*, tandis que le sens est, *fils d'Étienne* ou *petit Étienne*. Plusieurs noms Italiens, terminés en *poli*, viennent, si je ne me trompe, de cette même terminaison Grecque altérée par l'italianisme, et non pas de πόλις, *ville*. Cette petite digression justifie bien le sens que j'ai donné à πειστερόπουλα. Ce mot se trouve dans Syméon Séthi [d] : ἡ τῶν πειστεροπώλων (le man. déjà cité lit plus correctement, je crois, περιστεροπούλων) σὰρξ θερμή ἐστι,

[a] *De Offic. p. 20.*

[b] *Ad. Codin. c. 3, 11.*

[c] *Précis historiq. &c. p. 23.*

[d] *Pag. 95.*

(a) Ici le manuscrit porte γαστέρα. J'ai noté ailleurs plusieurs fautes de ce genre, à l'occasion de νύκταν, pour νύκτα, dans un manuscrit de Nicétas Eugénianus [a]. On lit Δήμητραν pour Δήμητρα dans les Origines de Codin [b] ; c'est peut-être une faute de copiste : cependant on a dit aussi Δήμητρα au nominatif, pour Δημήτηρ. Suidas : Δήμητρα · ὄνομα θεᾶς. Küster traduit Δήμητρα par *Cererem* : il devoit écrire *Ceres*. Il sera bon d'ajouter ce qu'a remarqué M. Coray, sur l'Alcibiade de Plutarque [c], où il y a une semblable variante.

[a] *VI, 609.*
[b] *Pag. 14 B.*
[c] *Tom. II, p. 365.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

καὶ ὑγρὰ, καὶ περιπτωματικὴ, καὶ μάλιστα ἡ τῶν καλοικιδίων : le man., au lieu de καποικ., porte καπεδίων. Si ce mot est correct, il signifiera, *qui vivent dans les champs :* j'aimerois mieux καλαπεδίων. Au reste, cette syncope ne doit pas arrêter dans la langue moderne, où rien n'est plus commun que de mutiler ainsi les mots ; les anciens, d'ailleurs, ont dit de même καμμένειν, καμμονίη. Le mot πῶλος a encore formé πωλίον, πουλίον, πουλάκιον, dont les modernes se servent pour dire *un oiseau, un petit oiseau.* On lit dans Théocrite [a] :

[a] *V. 35.*

Ποία, χάστοὰς ἅδε, καὶ ἀκρίδες ὧδε λαλεῦντι.
ὧδε πεφύκει

Un glossateur, dans le manuscrit du Roi 2758, fait cette note sur ἀκρίδες : καταχρηστικῶς, τὰ πωλία. Étonné, apparemment, mais à tort, de voir Théocrite parler du ramage des *cigales,* il a cru que ἀκρίδες étoit mis par abus, par catachrèse, pour πωλία, *oiseaux.* Il y a plus d'un exemple des mots πουλάκιον, πουλίον, et, par suite de la mutilation ordinaire des mots neutres, de πουλάκι et πουλὶ, dans une jolie romance, rapportée par M. P., mais si incorrectement, qu'elle est parfois inintelligible [b]. En voici quelques strophes écrites avec plus de soin :

[b] *Voy. tom. I, p. 282.*

[c] *Not. ad Epim. Herodian. p. 72*

Ἐλεύθερα πουλάκια, μὴν μπῆτε 'σὸ κλωβί [c],
Στὸ Ἔρωτα τὴν παλάμην καὶ 'στὴν ἐπιβολή·
Ζηλᾶ νὰ βασανίσῃ, νὰ καίῃ τοῖς καρδιαῖς
Ὁ Ἔρωτας ὁ ψεύστης μὲ τοῖς ἐπιβολαῖς.

[d] *Voy. Coray. ad Æsop. p. 312.*

Ἤμουν ἕνα πυλάκι χωρὶς συλλογισμοὺς,
Σὲ ζωφκία μαθημένο [d] 'κ' ὄχι σὲ καϊμούς.
Θαρρῶντας ν' ἀπολαύσω κάλλιτέρην χαρὰ,
Ἐπάστηκα σ' ἀγάπη, κ' ἐκάθουμαι σκλαβά.

Χύσετε μάτια δάκρυα καὶ πῆτε πλαμούς.
Ποῖος ἄλλος εἰς τ' κόσμον ἔχει πόσους καϊμούς;
Σπλάγχνισόν με πυλί μου, κ' μὴ μὲ τυραννᾶς·
Τὸν πόνον μου ἰατρεύεις, ὁπόταν μ' μιλεῖς.

Ces vers sont composés de deux hémistiches : le premier, de sept syllabes, avec l'accent sur la pénultième ; le second, de six syllabes, avec l'accent sur la dernière. De plus, ils sont

Digitized by Google

rimés, et c'est pour la rime que le poëte a écrit ἐπιβουλὴ et χαρὰ, au lieu de ἐπιβουλὴν et χαράν. Le second vers de la traduction de la Batrachomyomachie, par Démétrius Zénus, offre la même licence :

TRAITÉ d'Hiérophile.

Πρὸ τοῦ ν' ἀρχήσω, δέομαι τὸν ὕψιστον τὸν Δία
Νὰ μ' ἀποστείλῃ βοηθοὺς 'στούτην τὴν ἱστορία
Ταῖς Μούσαις —

Pour rimer avec Δία, il a écrit ἱστορία, au lieu de ἱστορίαν. Cette apocope s'emploie même sans que la rime l'exige : plus bas, il y a σ' ἀγάπη pour σὲ ἀγάπην. La note seconde, sur le Mois de Février, offrira d'autres exemples. Ce retranchement se trouve aussi dans la prose négligée ; par exemple, dans cette lettre [a] de Stamatius à son frère Théodose Zygomala : τὴν ἀφεντία σου προσκυνῶ, καὶ δέομε κύριον τὸν θεὸν τοῦ ἡγιαίνη τὴν ἀφεντία σου. Ce Stamatius ne savoit pas trop l'orthographe. — Plusieurs syllabes, dans cette romance, sont réunies par la prononciation ; je les ai indiquées avec l'*hyphen*. — Καϊμὸς vient de καίω, par diérèse, et il est synonyme de καῦμα ; mais il ne se dit qu'au moral. — Ζευφκία est turc, comme me l'apprend un habile Smyrnéen de mes amis. — Σὲ est un renversement de ἐς : c'est ainsi qu'ils disent ξὲ pour ἐξ. Dans un petit Dialogue entre un libraire et un amateur, qui se trouve au-devant de la Batrachomyomachie de Zénus, dans l'édition de Crusius (car M. Ilgen l'a supprimé, je ne sais pourquoi), le libraire dit que le poëme est rimé, ἐρημαρίσθη : « Il est *en rimes !* » répond l'amateur : σὲ ῥῆμα ἔναι. — Voici maintenant la traduction des trois couplets :

[a] *Crus. Turco-Gr. p. 226.*

« Petits oiseaux, qui êtes libres, n'entrez pas dans la cage de l'Amour, » dans ses rets, dans ses piéges. Le menteur, l'insidieux Amour cherche » à tourmenter, à brûler les cœurs.

» J'étois un petit oiseau sans réflexion, habitué aux plaisirs, et non » pas aux douleurs. Dans l'espoir de jouir d'un bonheur plus grand, je » me suis laissé prendre à la tendresse, et je suis cruellement consumé.

» Pleurez, mes yeux ; versez des torrens de larmes. Quel autre mortel

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

» au monde a d'aussi vives peines ! Mon oiseau, aie pitié de moi, et » ne me tyrannise pas : tu guéris mon mal quand tu me parles. »

(11) Le mot βεῆκα, que les modernes ont fait du *bracca* des Latins, est, indubitablement, l'origine de l'adjectif βεῆκκάτος : j'ai donc pu croire que βεῆκκάτος, *braccatus, qui braccas gerit,* signifioit *pattu,* en parlant de pigeons.

(12) Moschopule π. Σχ. : τρώγλη ἡ τρύπα, ἀφ' οὗ τρωγλίτης, ὃς καὶ ῥουθὸς λέγεται. *Voyez* aussi le Glossaire de Du Cange.

(13) Les Grecs donnent encore aujourd'hui le nom de σκορπίος à un poisson [a] ; ils ont aussi le σκορπίνα, qui est le *Scorpæna Porcus* [b], et probablement le *scorpeno* des Provençaux [c] : mais le σκορπίος et le σκορπίνα sont-ils le même poisson ? Les anciens [d] établissoient une différence sensible entre leur σκορπίος et leur σκόρπαινα. M. Coray a traité de cette synonymie ; mais toute incertitude n'est pas levée.

[a] *Coray ad Xenocr. p. 97.*
[b] *Sibthorp. ap. Walpol. Mém. p. 271.*
[c] *Guys. Voy. t. I. p. 408.*
[d] *Athen. VII, 115.*

(14) Cette traduction du mot κεφάλους est fort plausible : on lira avec fruit ce que Camus dit du κέφαλος, *capiton* ou *cabot,* dans ses notes sur Aristote. Agapius [e] conseille de manger le cabot en hiver et en automne : c'est au reste un aliment assez malsain, s'il faut en croire Syméon Séthi, qui commence en ces termes le chapitre de ce poisson : ὁ κέφαλος ἁπάντων μάλιστα τῶν ἰχθύων ποταμίοις τε καὶ θαλαττίοις ὕδασι χαίρει. Le man. que j'ai déjà employé porte, ἡ κέφαλος ἁπάντων μέγιστος ἰχθύων · πολ.: c'est une absurdité. Le κέφαλος, ou *cabot,* est le *Mugil Cephalus,* et il ne faut pas le confondre avec le *chabot.* Le *chabot* est un très-petit poisson de rivière, le *Cotte Noir* de M. de Lacépède, le κόττος des anciens [f]. Régnier l'a nommé dans son excellente satire XIII : ne faites, dit l'hypocrite Macette,

[e] *Geopon. c. 135.*
[f] *Aruedi, Synon. p. 116.*

> Ne faites, s'il se peut, jamais présent ny don,
> Si ce n'est d'un *chabot,* pour avoir un *gardon.*

Le gardon qui est, si je ne me trompe, le *Cyprinus Rutilus,* n'est guère plus recherché que le chabot : ce sera donc goujon pour goujon, et le sens du vers sera, *ne donnez rien pour rien.* Ou, si les jolies couleurs du gardon, dont le corps est orné

Digitized by Google

orné d'écailles argentées, lui donnent la supériorité sur le noir et triste chabot, le sens sera, *donnez peu pour avoir beaucoup.*

TRAITÉ d'Hiérophile.

(15) Λυθεῖνος est une corruption de ἐρυθεῖνος. Les modernes disent aussi λυθεῖνι et λυθεινάει [a]. Au reste, ils ne parlent pas tous avec cette incorrection ; car le docteur Sibthorp [b] témoigne que les Thessaliens disent ἐρυθεῖνον. Je lui ai donné le nom de *pagel*, d'après M. de Lacépède : c'est le *Sparus Erythrinus.* Plusieurs l'ont appelé *rouget ;* mais cette dénomination est équivoque.

[a] *Coray ad Xenocr. p. 61.*

[b] *Walpole, Mem. t. I, p. 272.*

(16) J'ai mis *athérines* en françois, parce que je crois que la vraie leçon est ἀθερίνας. L'ἀθερίνη est un poisson fort petit, qui étoit pour les Grecs comme une espèce dans leur genre si confus des ἀφύαι. Les auteurs des Géoponiques [c] placent les athérines parmi les poissons qui servoient à la confection ou à l'infection du garum, et, ne trouvant pas que ce fût assez que de les désigner par le diminutif ὀψαρίδια, ils y ajoutent l'épithète λεπτά. Les modernes ont conservé le nom d'ἀθερίναι, et le docteur Coray, si je le comprends bien, dit [d] qu'on les mange tout entiers et avec les arêtes, comme ici les goujons. L'ἀθερίνη (ou ἀθερνος, si M. Sonnini [e] ne s'est pas trompé) est l'*Atherina Hepsetus* de Linné, l'*Athérine Joël* de M. de Lacépède. M. Sonnini observe que l'on confond avec les athérines beaucoup d'autres petits poissons ; ce qui a lieu de même pour nos petits poissons d'eau douce, que l'on confond sous le nom vulgaire de *goujons.*

[c] *XX, 46.*

[d] *ad Xenocr. p. 54.*

[e] *Voyage en Grèce, t. II, p. 209 ; Sibthorp in Walpole's Mem. t. I, p. 273.*

(17) Les Provençaux [f] l'appellent *clavelado* ou *mercé de melanouros:* c'est l'oblade de nos côtes de la Méditerranée [g], le *Spare Oblade* de M. de Lacépède. Le docteur Sibthorp rapporte, au sujet du mélanure, un fait dont il fut témoin pendant son voyage en Grèce. « Comme nos matelots, dit-il [h], ramoient » près du cap Capro, ils firent des libations de pain, qu'ils » accompagnoient des paroles suivantes : Γιάσου, Κάπο Κάπες, » μὲ τὴν, Κάπο, Καρφένα σου, καὶ μὲ τὰ, Κάπο Κάβες, πθλά » σου. Νὰ Κάβες, νὰ καρφένα, νὰ τὰ, κάπο καρφόπουλα· » φάτε τὸ παξιμάδι, ἐσεῖς, ψάρια Μελανούρια. C'est proba- » blement quelque reste d'une ancienne coutume. Le passage

[f] *Guys, Voy. t. I, p. 409.*

[g] *Sonnini, Voy. en Grèce, t. I, p. 277.*

[h] *in Walpole's Mem. t. I, p. 286.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

» près du rocher étoit dangereux, et le mélanure abonde dans » ce parage. » Ce grec me semble assez mal écrit. Je lis : Γιάσου, κάπο Κάπρο, μὲ τὴν Καποκαπραῖνά σου, καὶ μὲ τὰ Καποκαπρόπουλά σου. Νὰ, Κάπρο · νὰ, Καπραῖνα · νὰ τὰ Καποκαπρόπουλα. Φάγε τὸ παξιμάδι κτλ. Le sens est, comme l'a bien vu le docteur Sibthorp : « A ta santé, cap Capro, avec ta Capocaprena *(ta femme)*, et tes Capocapropoula *(tes enfans)*. Tiens, » Capro ; tiens, Caprena ; tenez, Capocapropoula. Petits poissons, petits mélanures, mangez le pain d'orge. » On voit dans M. de Lacépède que les pêcheurs ont l'habitude d'attirer ainsi le mélanure, qui est très-défiant, avec du pain, du fromage, quelquefois avec des boulettes de soufre. C'est sans doute aussi l'usage des pêcheurs Grecs ; et ils ont imaginé ce petit discours, qui est dans le goût de quelques phrases de ce genre que nous avons en France. Ceux qui ont vécu aux champs ont souvent entendu de ces sortes de trivialités.

(18) On ne doute pas que le χρυσόφρυς ne soit la dorade ; mais la dorade n'est pas le ξιφίας ; et M. de A. a peut-être eu tort de désigner la constellation australe de la Dorade, par le mot Xiphias, qui ne semble pas synonyme : c'est en cet endroit [a] de ses Géorgiques Portugaises :

[a] *Page 6.*

Tem huma sorte igual, os que domina
O austral Xiphias no hemispherio opposto.

(19) Δαυκία sont des carotes : les Grecs ont conservé cet ancien mot ; ils l'abrégent aussi, comme tous les neutres, et, pour δαυκίον, ils disent δαυκίν. Les Géoponiques [b] se servent de cette abréviation : μηνὶ φευρουαρίῳ σπείρεται δαυκίν. Nicomède l'iatrosophiste, dans son Lexique : Δαῦκος ἥμερος, τὸ δαυκήν : écrivez, δαυκίν. Le P. Somavera observe qu'on dit δαυκὶ et λαυκί. Cette prononciation par λ est un vestige de l'ancien dorisme. Les habitans de Perges disoient λάφνη pour δάφνη. Il faut lire à ce sujet Hésychius au mot Λάφνη, avec ses interprètes, et sur-tout le docteur Coray sur le César de Plutarque [c]. Par occasion, je corrigerai le Lexique de Nicomède. Le manuscrit

[b] *XII, 1, 2.*

[c] *Tom. IV, p. 488 ; et ad Strabon. p. 355.*

Digitized by Google

porte incorrectement cet [a] article : Δαῦκος κριτικὸς, σαφιλήνος ἀγρίας : il faut écrire Δ. Κρητικὸς, σαφυλῖνος ἀγρίας. Cette permutation de κριτικὸς et Κρητικὸς n'est pas rare. Je trouve ailleurs, dans Nicomède, Γῆ κριτικὴ, ὁ γύψος : lisez, Γῆ Κρητικὴ, ὁ γύψος. Un Lexique inédit de botanique, du même manuscrit, n'est pas plus correct ; j'y trouve, Γῆς κριτικὴ, ὁ γύψος. Dans Philostrate [b], les leçons, Δωρίωνα τὸν κριτικὸν, Μυνάτιον τὸν κριτικὸν, fort bien restituées par Oléarius au lieu de Κρητικὸν, sont confirmées par l'excellent manuscrit du Roi, sous le n.° 1696.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Man. 2224, p. 72, 2.*

[b] *Vit. S. II, 22, 4 ; II, 25, 7.*

(20) Les manuscrits ont, si j'ai bien lu, ἐλαιοσπάραγα, que je n'ai pas balancé à corriger. La même faute reparoîtra dans *le mois de mai ;* elle est aussi dans le man. de Syméon Séthi, au chapitre de l'asperge. Voici le texte imprimé : τὸ τοιοῦτον εἶδος τοῦ λαχάνου ὅτι ἐγνωσμένον ἦν ἐνταῦθα πρότερον, ἀλλὰ μόνον οἱ πικροὶ τῶ λεγομένων ἐλειοδαφνῶν ἀσπάραγοι . . . . Le manuscrit diffère un peu : Τὸ τ. εἶδος τῶ λαχάνων. . . . ἀλλὰ μόνον οἱ τῶν ἐλαιοδαφνῶν λεγόμενοι ἀσπάραγοι. Il y a effectivement une variété de l'asperge, qui croît près des marais et des rivières ; les modernes l'ont observée, et les anciens aussi ; témoin, entre autres, Athénée [c], dont le passage justifie ma correction : οὗτοι (οἱ ἀσπάραγοι) καὶ ἕλειοι καὶ ὄρειοι καλοῦνται.

[c] *I, c. 62.*

(21) Le χαμαιδάφνιον, mot à mot *laurier nain*, doit être la même plante que le χαμαιδάφνη de Dioscoride, et le *chamædaphne* d'Apulée. [d] Hiérophile, lui-même, emploie χαμαιδάφνη dans les mois de mars et de juin. La synonymie du pseudo-Dioscoride [e] présente les noms Latins *laureola* et *lactago* (Ῥωμαῖοι λαυρέολα, οἱ δὲ λακτάγω). Seroit-ce le *Daphne Laureola* de Linné, auquel le nom de *chamædaphne* convient très-bien, car sa tige reste très-basse [f] : mais peut-on manger la lauréole, qui est un purgatif très-violent, un poison ? Je crois donc que le χαμαιδάφνη, ou χαμαιδάφνιον, est le *Ruscus Aculeatus* de Linné : et il seroit ici d'autant mieux placé à côté des asperges, que l'on mange les jeunes pousses de ce ruscus comme celles des asperges : son nom vulgaire est *petit houx, houx frelon.*

[d] *Cap. 27.*

[e] *Pag. 473.*

[f] *Candolle, Flore Franç. t. III, p. 357.*

(22) Le garum étoit une sauce de haut goût et malsaine,

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

composée avec des intestins de poissons, que l'on faisoit macérer dans le sel. On y méloit aussi divers ingrédiens : du vin, et c'étoit l'*ænogarum ;* du vinaigre, de l'eau, et l'on avoit l'*oxygarum*, l'*hydrogarum ;* de l'huile, et c'étoit l'*elæogarum*, ἐλαιόγαρον. Rien n'étoit plus recherché des gourmands que cette puante préparation. Les interprètes des Géoponiques [a]; Witellius, dans sa Défense de Pline contre Mérula [b]; Magius, dans ses Miscellanées [c]; Bogdan, sur Syméon Séthi; Adrien de Jonghe, dans ses *Adversaria* [d]; Bernhold, dans l'index d'Apicius; Naigeon [e], et bien d'autres, ont recueilli et expliqué les passages des anciens sur le garum. Récemment, le docteur Coray en a parlé, avec son exactitude accoutumée, dans une fort bonne remarque sur Xénocrate ; il y fait usage d'un passage de Syméon Séthi, que je rapporterai aussi, à cause des variantes du manuscrit du Roi: Τὸ γάρος θερμόν ἐστιν ἐν τῇ πρώτῃ ἀποστάσει, ξηρὸν δὲ ἐν τῇ δευτέρᾳ (man. ἐπὶ δευτέρᾳ) · τέμνει δὲ τὸ φλέγμα (man. τό τε φλ.) καὶ τοὺς παχεῖς χυμοὺς, προπέπει τε μέτριως τὴν γαστέρα, ἐξωθούμενον τὰ (man. ἐξωθύμεν τά : peut-être faut-il lire, ἐξωθῶν μὲν τὰ) ἐν τῇ γαστρὶ περιπτώματα · πλὴν δίψαν ἐμποιεῖ, καὶ διὰ τοῦτο δεῖ τοὺς διψώδεις ῥοδοστάγματι τοῦτο μιγνύειν · χρῶνται δὲ τούτῳ (man. τοῦτο : ce qui est peut-être exact, car χρῆσθαί τι est une construction employée par Hiérophile en plus d'un endroit. Cependant le manuscrit, écrit probablement sous la dictée, est tellement plein de fautes d'orthographe, produites par la prononciation, fautes dont je m'abstiens de prendre note, que τοῦτο a peut-être été écrit pour τούτῳ) πινὲς πρὸς (man. καὶ πρὸς) τὰ ἔξωθεν σπεδονώδη ἕλκη.

[a] XX, 46.
[b] Cap. 10.
[c] II, 9.
[d] VI, 17.
[e] Sur Séneq. Ep. 95.

(23) Les Grecs font encore aujourd'hui, ainsi que tous les peuples méridionaux, un grand usage de l'ail cuit et cru ; ils l'emploient même, ce qui est fort ridicule, comme amulette et préservatif contre ce qu'ils appellent la βασκανία, le mauvais-œil. « On voit, dit M. Pouqueville [a], de l'ail suspendu dans une » maison qui vient d'être bâtie, afin d'en éloigner le mauvais-œil... » chaque vaisseau Grec est pourvu d'une gousse d'ail enfermée » dans un sachet, comme d'un préservatif contre les tempêtes...

[a] Voy. t. I, p. 256.

Digitized by Google

» *De l'ail ! de l'ail !* σκόρδο ! σκόρδο ! s'écrie-t-on, quand on craint » un malheur. » Cette manière d'écrire, σκόρδον ou σκόρδο pour σκόροδον, plaît aux modernes. Hiérophile, qui écrit ordinairement σκόροδον, dit, à la fin de février, σκορδόζεμα. — Par occasion, j'observerai que, dans le même endroit, M. P. n'a pas écrit assez correctement une phrase populaire, mais pleine de sens, que les Grecs emploient proverbialement quand il leur arrive un malheur : *Sois le bien-venu* (disent-ils), *ô malheur, si tu es venu seul* (1) ! καλος ἰλθες κακοεισικια αν ἰλθες μόναχη. Il faut sans doute écrire, καλῶς ἦλθες, κακοειζικία, ἂν ἦλθες μοναχὴ ou μοναχῇ. Le mot κακοριζικία, qui vient du *risico* des Italiens, s'écrit souvent, mais mal, par la diphthongue οι. M. Leakes [a] rapporte ce proverbe, ὁπῦ ναι καλοεγίζικος, γεννᾷ καὶ ὁ κόκοτός τυ : « le coq » même d'un homme heureux a des œufs. » J'écrirais, καλορίζικος.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Classical Journal*, t. 17, p. 42.

(24) Après τοῖς δὲ, il manque sûrement un adjectif. Plus bas on lit, par la même formule, τοῖς δὲ εὐαρέστοις : c'est peut-être ici le contraire ; peut-être faut-il restituer, τοῖς δὲ δυσαρέστοις. Quant à ξηρόζεμα, *décoction sèche*, je ne sais ce que c'est : de plus habiles que moi y sont embarrassés. Est-ce une décoction très-réduite, réduite à consistance de rob ? Sont-ce des pastilles, des tablettes ? mais avec quoi est fait ce sirop ? avec quoi ces pastilles sont-elles faites ?

(25) Agapius [b], dans son *Géoponique* en grec moderne, ouvrage peu commun et assez curieux, parle du καρυόφυλλον, qu'il désigne par les mots, γαρόφαλα ἤγουν μοσκοκάρφια. *Le clou de musc* est notre clou de girofle. Κάρφιον signifie *clou :* voyez Saumaise *de Hyle*, pag. 143 F, et mes notes sur Hérodien. Les modernes disent aussi γαρύφαλον, γαρόφαλον, γαροφαλάκιον, γαροφαλάκιν, γαροφαλάκι pour *œillet ;* et Agapius n'a peut-être ajouté

[b] *Geopon.* c. 75.

(1) Nous avons le même proverbe.

» On dit bien vray : la mauvaise fortune
» Ne vient jamais qu'elle n'en apporte une,
» Ou deux ou trois avecques elle, Sire ;

dit Marot au commencement de son *Épître au Roi, pour avoir été dérobé.* Et notre vieux et excellent Satirique commence ainsi cette satire onzième, qui *se sent des lieux que fréquentoit l'auteur :*

» Voyez que c'est du monde et des choses humaines !
» Toujours à nouveaux maux naissent nouvelles peines. »

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

ἤγουν μοσχοκάρφια à γαροφαλα, que pour que l'on ne crût pas qu'il parloit de l'œillet. Je trouve γαροφαλάκι dans des couplets impromptu rapportés par M. P. [a], mais assez incorrectement. Les voici mieux écrits :

[a] Voy. t. I, p. 287.

Τὸν ὑεγανὸν κάμνω χαρὰ,
Τὴν θάλασσαν μελάνι
Νὰ γεάψω τὰ [b] πτεμαπκὰ
Κὶ πάλαι δὲν μὲ φθάνει [c].

[b] Peut-être σά.
[c] Coray. ad Plut. t. II, p. 416.

Ἴσως θαρρεῖς κὶ ἂν μ' ἀρνηθῆς
Πῶς θὰ νὰ κιλεντίσω.
Γαροφαλάκι θὰ γενῶ
Διὰ νὰ σὲ δαιμονίσω.

Κυπαρισσάκι μου ὑψηλὸ
Σκύψε νὰ σὲ λαλήσω·
Ἔχω δύο λόγια νὰ σὲ πῶ·
Κὶ ἀπὸ νὰ ξεψυχήσω.

Ces vers sont alternativement de huit syllabes avec l'accent sur la dernière, et de sept avec l'accent sur la pénultième.

Κὶ est mis pour καί ; ce qui n'est sûrement pas fort commun, quand il est isolé, comme dans κὶ πάλαι. Mais dans la crase de καί avec le mot suivant, on le trouve fréquemment, comme ici κὶ ἂν, κὶ ἀπὸ, pour κἂν, κἀπό : comme κἀνθρώπους ἐμιμήθησαν dans Zénus [d] ; comme κὶ ἀπ' ὀμορφιᾶς dans une chanson citée par M. Pouqueville [e].

[d] Batrach. 12.
[e] Voy. t. I, p. 275.

Au vers huit, διὰ est d'une seule syllabe, comme presque tous les mots en ια.

Σκύψε, du verbe σκύπτω, pour ἐσκύπτω, se trouve aussi dans Zénus [f] : ἀλλὰ ἐκεῖνος ἔσκυψε · où il falloit écrire, ἔσκυψε, et ne pas copier la mauvaise orthographe de l'auteur.

[f] Batr. 397.

Dans ξεψυχήσω, l'ε de la préposition ἐξ est transposé : rien de plus ordinaire ; ainsi on dit ξεκρύπτω, ξεκρύβω, ξεματίζω, &c.

A ces explications grammaticales, j'ajouterai la traduction littérale des trois précédens couplets :

Digitized by Google

« Je fais du ciel mon papier, de la mer je fais mon encre, pour écrire » *tes* rigueurs ; et depuis long-temps le ciel et la mer ne me suffisent » plus.

TRAITÉ d'Hiérophile.

» Tu crois peut-être que, si tu me refuses, je deviendrai couleur de » citron : je deviendrai *œillet*, pour te faire *endiabler* (δυμονίσω).

» Mon haut cyprès, baisse-toi que je te parle ; j'ai deux mots à te dire : » et que j'expire après. »

(26) C'est une formule médicale. Nonnus [a] finit sa recette du remède diospolite par μέλιτος τὸ ὄξος : et ainsi ailleurs [b]. L'auteur du *Cynosophium* [c] donne cette recette pour la guérison des chiens qui ont des clous au palais : ἐὰν ὦν τῷ οὐρανίσκῳ αὐτοῦ ἥλοι γένωνται, ἀμμωνιακὸν τὸ ὄξος, κηκίδος σφαιρία τρία, ὄξους κέρ. α., χάρτον κεκαυμένον, λείωσον, πάντα σύμμιξον, εἶθ' ὅπως διάχεε τὸν οὐρανίσκον, καὶ θεραπεύσεις. Il faut écrire κηκίδος, et sans doute χάρτην ou χαρτίον. Par κηκὶς il faut entendre la galle du chêne, ou peut-être celle du cyprès : Hérodien, dans ses Épimérismes, Κηκίδιον, ὁ καρπὸς τῆς κυπαρίττου. On ne doit pas prendre καρπὸς pour un fruit véritable, pas plus que dans les passages d'Hésychius et de Suidas, qui disent que κηκὶς est καρπὸς τῆς δρυός. C'est la galle qui sert à la teinture et à la composition de l'encre [d]. Le sens de la recette sera donc celui-ci : « S'il se manifeste des clous au palais du chien, prenez » ammoniac en quantité suffisante ; trois dragées de noix de » galle ; un *kération* de vinaigre ; du papier brûlé : écrasez, » mêlez le tout, et appliquez sur le palais : la guérison suivra. » Rigault a traduit ὄξους κέρ. α. par *aceti cyathum unum*. Dans un autre endroit [e], il rend βουτύρου κέρ. α. par *butyri cyathum unum* : mais qu'est-ce que c'est qu'un *cyathus*, une *tasse* de beurre ? Le κέρατον ou κεράτιον étoit une petite monnoie et un petit poids : il y avoit 24 κεράτια dans le νόμισμα [f]. On pourroit mettre approximativement *un grain, une silique de vinaigre*.

[a] *Cap. 193.*
[b] *Capp. 288, 290, 294, 295, &c.*
[c] *Pag. 184, Édit. Johns.*
[d] *Voy. H. Étienne Thesaur. ; Interpr. ad Hesych.*
[e] *Pag. 190.*
[f] *Du Cange. Gloss.—Bern. ad Nonn. t. II, p. 96.*

(27) Les Grecs modernes ont emprunté, comme on voit, aux Latins, le mot *condimentum*. Ils appellent ainsi quelquefois la

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

plante autrement nommée πετροσέλινον (*voyez* les interprètes des Géoponiques [a]) ; il m'a paru qu'ici κοδίμεντα devoit avoir le même sens que le Latin *condimenta*, et s'entendre des herbes aromatiques que l'on emploie pour relever le goût des alimens.

[a] λII, 1, 2.

(28) Nonnus emploie 8 drachmes τῦ λιβιστικῦ dans l'onguent de calament. Le docteur Bernard ne dit pas ce que c'est, et ne remarque pas même qu'il faut écrire λιβυστικῦ. Je trouve dans Du Cange une potion appelée λιβυστικάτον, sans doute parce que le λιβυστικὸν en étoit la base. En cet endroit, Du Cange observe que l'on appelle *lævisticum* (ou plutôt *levisticum*) le ἱπποσέλινον des anciens. A ce compte, τὸ λιβυστικὸν ou λεβιστικὸν (et ici le man. B. porte λεβιστικόν) seroit cette espèce d'ache que nous nommons *livèche;* que Dioscoride, Pline, Apicius, Macer, nomment *ligusticum ;* le *Ligusticum Levisticum* de Linné. D'où il ne faut pas conclure que le mot λιβυς. doive être changé en λιγυς., ni que le λιβυς. soit une autre plante. On trouve le λιβυστικὸν plusieurs fois nommé, et le Lexique botanique que j'ai déjà cité en confirme l'existence : Λιβυστικὸν, ὅμοιον σαφυλίνου. Néophytus la confirme aussi par cet article de son Lexique [b] : Τὸ λιβυστικὸν λέγεται καὶ παναχία. En résultat, λιγυς., λιβυς. et λεβις., semblent trois noms synonymes d'une plante ombellifère, et fort probablement de l'angélique livèche, qu'on appelle aussi, vulgairement, livèche ou ache de montagne, et dont l'on mange quelques parties.

[b] *Cod. 2286, p. 88, 1.*

(29) Εμβάπον est un mot inconnu ; je pense qu'il doit venir d'ἐμβάπτειν, et qu'il est synonyme de ἔμβαμμα. Il faut entendre par ce mot ces espèces de sauces hors-d'œuvre que nous employons aussi, comme la moutarde, le piment, &c.

(30) Je ne réponds pas que le mot de *vesces* soit tout-à-fait le mot propre. Un médecin Grec, cité par Du Cange, joint l'αὖχος et le φάσουλος, sans aucun détail. Suidas dit avec la même brièveté : αὖχος, τὸ ὀσπρίον, ἀρσενικῶς. Le docteur Sibthorp [c] a entendu dire en Béotie ἀ'φκο, et c'est sans doute αὖχο mal prononcé : ailleurs il écrit αὖκο. Stamati de Chipre appeloit les pois verts qu'il voyoit dans la cuisine de Crusius, αὐγό [d] : c'est

[c] *In Walpole's Memoirs, t. I, p. 292.*

[d] *Crus. Turco-Gr. p. 255.*

Digitized by Google

c'est encore le même mot. Un lexique botanique inédit [a] explique ὦχρος par ὁ αὖκος. L'αὖχος est peut-être le *Pisum Ochrus* [b] que les Zantiotes des montagnes mêlent dans leur pain [c]; mais si ce n'est pas le *Pisum Ochrus*, la *gesse à fleurs pâles*, c'est quelque légumineuse voisine. « Ce mot αὖχος, me dit M. Coray, me » paroît avoir passé successivement de l'ancien ἀφάκη en ἄφκη, » ἄφχη et αὖχος. L'ἀφάκη de Dioscoride [d] est le *Lathyrus Aphaca* de Linné, la *gesse sans feuilles*, plante qui ressemble aux vesces. »

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Cod. 2224.*
[b] *Sibth. ibid.*
[c] *Sibth. p. 250.*
[d] *II, 178.*

(31) Du Cange a cité, au mot Κοκκονάριον la phrase, ἐκ δὲ τῶν ὀπ.—μῆλα ὀπτά, mais sans la traduire. Syméon Séthi nous tire d'embarras : οἱ κοκκωνάριοι, dit-il, ἤτοι στρόβιλοι. Le manuscrit diffère de leçon : τὰ κωνάρια ἤτοι οἱ στρόβιλοι θερμά εστι.... mais la synonymie reste la même. Ajoutez M. Coray sur Plutarque, tom. III, pag. 382. Les modernes ont aussi le diminutif κοκκυνάριον : ce que j'apprends du même savant, dans son beau commentaire sur Isocrate.

(32) Le κυδωνάτον est fait avec le coin ; Syméon est formel à cet égard : τὸ δὲ ἐξ αὐτῶν (τῶν κυδωνίων) σκεαυζόμενον κυδώτον, εὐστόμαχόν ἐστι καὶ ἥπατι ῥωστικόν. Tel est le texte de Bogdan ; il traduit κυδώτον par *cydoniatum :* ce qui me fait croire que κυδώτον est une faute d'impression ; et d'autant plus que Du Cange cite le même passage avec κυδωνιάτον. Le manuscrit du Roi porte αὐτῆς pour αὐτῶν, κυδωνάτον et ἥπατος : ἥπατος est aussi dans la citation de Du Cange. Nonnus [e] conseille, pour la guérison de la faim canine, entre autres remèdes, le κυδωνιάτον : deux manuscrits ont κυδωνάτον. Cette forme est plus moderne que l'autre.

[e] *Cap. 158.*

(33) Le man. B. porte χηλὸν σημιδ. ; le man A. χιλὸν σεμιδ. Qu'il faille lire χυλὸν σεμιδ., cela est hors de doute, et je n'ai pas balancé à l'écrire. Du Cange, dans son Recueil d'abréviations grecques, en donne une [f] qui est expliquée par χηλὸς, et qui visiblement signifie χυλός. Je ne sais pas trop ce que c'est que χυλὸς σεμιδάλεως. J'ai entendu σεμίδαλις, dans le sens de l'*alica* des Latins. Le Lexique de Nicomède autorise ce sens. J'y ai trouvé : Ἀλίκι (je lis Ἀλίκη), σεμίδαλις. C'étoit une

[f] *Pag. 20.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

espèce de grain, ou de semoule, une pâte de farine, comme nous en employons plusieurs aujourd'hui sous différens noms.

(34) Ψίλιθρον seroit donc synonyme de ψίλωθρον. Ce mot est encore employé plus bas et plus d'une fois.

(35) J'ai traduit par *drachme* l'abréviation ν̊. Je ne suis pas sûr de ne m'être pas trompé : ν̊. représente probablement νόμμος, ou νόμισμα. Je ne connois pas d'exemple de ce poids dans la posologie médicale. Peut-être Hiérophile aura-t-il employé νόμισμα pour δραχμὴ, le nom d'une monnoie pour celui d'une autre monnoie. Les deux ν ν sont signe de pluriel, et signifient νομίσματα ou νόμμοι.

(36) Ψητηρὸς est une abréviation du mot ἑψητηρὸς, qui lui-même est synonyme de ἑψητός ; et l'on dit aussi pareillement ψητός pour ἑψητός : voyez plus bas les vers cités dans la note seconde du mois de février. Je me souviens d'un vers de Théodoridas, ainsi imprimé [a] :

[a] *Athen. VI, 14.*

Τηγάνῳ εὖ ἥψησεν ἐν ὀψητῆρι κολμυβῷ.

Je doute que ὀψητὴρ, que l'on fait venir de ὄψον, soit correct. Je propose ἑψητῆρι.

(37) Dans le mois de mars, il recommande de manger de l'ognon, διὰ τὴν τοῦ φλέγματος κίνησιν, pour mettre la pituite en mouvement. Syméon Séthi [b] dit que le thymbra [c] κινεῖ τὸ φλέγμα, émeut la pituite. Ces indications de l'ancienne médecine humorale ont aujourd'hui peu de valeur. Quant au précepte même d'user ou de s'abstenir τῶν ἀφροδισίων, on le trouve fréquemment dans les anciens médecins. Dioclès, entre autres, permet τὸ συνουσιάζειν au solstice d'hiver, à l'équinoxe du printemps; le tolère au lever des pléiades ; le défend au solstice d'été et à l'équinoxe d'automne. La copie de Dioclès, dans le manuscrit 1630, se sert d'ἀφροδισιάζειν et non de συνουσιάζειν, ce qui mérite à peine d'être noté. Toutefois ἀφροδισιάζειν semble plus décent. Le pseudo-Hippocrate, auteur de la lettre au roi Ptolémée, professe la même doctrine.

[b] *Pag. 36.*

(38) Galien, au commencement de son Traité, « Que le bon

Digitized by Google

» médecin est aussi philosophe, » blâme les médecins de son temps, qui négligeoient l'astronomie, dont cependant leur maître Hippocrate leur avoit recommandé l'étude. Hippocrate [a] a dit en effet que « les connoissances astronomiques sont d'un grand » secours pour la pratique de la médecine : οὐκ ἐλάχιστον μέρος » ξυμβάλλεται ἀστρονομίη εἰς ἰητρικὴν, ἀλλὰ πάνυ πλεῖστον. » Mais Galien auroit dû blâmer plus sévèrement les médecins qui faisoient de l'astronomie une application ridicule, attribuant aux astres une influence qu'ils n'ont pas, et remplissant leur pratique de remèdes superstitieux et de préceptes puériles. Par exemple, il y avoit de son temps un médecin nommé Daphnus, qui croyoit [b] que les repas nocturnes étoient on ne peut plus salutaires; et cela, parce que la digestion est une putréfaction, et que la lune est un astre putréfiant, par conséquent un astre digestif. C'est puissamment raisonné! Hiérophile n'est pas beaucoup plus sage : il avoit, à ce qu'il semble, quelques notions astronomiques ; et, à la fin de chaque mois, il indique une constellation visible sur l'horizon, lui attribuant probablement quelque influence secrète sur la santé. Ces constellations, il les désigne par des noms qui presque tous me sont inconnus ; c'est en février, la *Lampe ;* l'*Hirondelle,* en mars ; l'astre πανθνηταῖον, en avril ; ailleurs, le *Vieillard,* les *Trompettes.* J'ai consulté de savans Grecs, pensant que ces noms étoient peut-être populaires dans leur langue, et qu'ils pourroient les connoître ; mais ils ne les connoissoient pas. Je me suis adressé à de savans astronomes, pour qui ces noms n'ont pas été moins énigmatiques. Le célèbre M. Delambre a bien voulu, à ma prière, faire des recherches, dont le résultat, quoique peu satisfaisant, ne sera pourtant pas lu sans intérêt. Voici ce qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire:

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Des airs, ch. I, 8. Trad. du doct. Coray.*

[b] *Athen. VII, c. 3.*

« Je vous avouerai franchement que les constellations de votre mé- » decin Grec me sont totalement inconnues. Je sais qu'Aldébaran, ou » la Claire des Hyades, s'est appelé quelquefois Λαμπαδίας. Jamais je n'ai » rencontré d'étoile χελιδών. Ptolémée, dans son calendrier, marque les » jours où apparoissent et disparoissent les hirondelles. Un vieux calen-

TRAITÉ d'Hiérophile.

» drier Romain indique en février l'arrivée de l'hirondelle le 23 ; et le même » jour il fait lever Arcturus le soir. Le mot πανθηπαῖον est tout nouveau » pour moi ; je ne vois que le Scorpion dont la réputation soit assez mau- » vaise pour mériter ce nom ; mais je n'ai d'ailleurs aucune raison pour » croire que jamais on l'ait désigné par ce mot. Il ne m'est pas plus aisé » de deviner quelle est la constellation du Vieillard, τοῦ γέροντος. Je ne con- » nois d'Héliotrope qu'un gnomon, qui servoit à observer l'arrivée du » soleil au tropique, mais aucun astérisme qu'on ait ainsi nommé. Nous » avons deux Chiens, Sirius et son précurseur Procyon ; quand on dit » simplement le Chien, c'est de Sirius que l'on veut parler. Quant aux » Trompettes, qui sont au moins deux, puisqu'on dit ἐν τῇ σαλπίγγων, je ne » sais où les placer. Pour l'ἱππάστερον, je serois tenté d'y voir les Pléiades, » *quæ septem dici, sex tamen esse solent*, mais qu'Hipparque assure avoir vues » toutes sept, et qu'Euripide surnomme ἱππάπορος ; mais je suis embarrassé » de les voir arriver deux mois après le Taureau, dont elles font partie. » Je suis également embarrassé du mot σκοπῖται, qui commence presque » toutes les phrases. Ptolémée ne s'en est pas servi une seule fois dans » son calendrier. Ce mot signifie-t-il simplement *on aperçoit ; on commence* » *à voir !* Je l'ai pris dans ce sens ; et, prenant des globes célestes à pôles » mobiles, dont les pôles étoient placés pour diverses époques, j'ai fait » tourner ces globes en mettant à l'horizon les Gémeaux pour janvier, » et l'aiguille sur midi ou douze heures ; j'ai fait tourner ces globes, les » arrêtant de deux en deux heures, pour examiner les constellations qui » se voyoient au-dessus de l'horizon oriental ; j'ai vu ainsi :

			Suivant le médecin.
0 R.	Janvier.	Les Gémeaux	Δίδυμοι.
II.	Février.	Procyon, Tête du Lion	Λαμπάς.
IV.	Mars.	Cœur de l'Hydre et Queue du Lion	Χελιδών.
VI.	Avril.	Coupe et Arcturus	Πανθηπαῖον.
VIII.	Mai.	Serpent d'Ophiuchus, la Tête	Γέρων.
X.	Juin.	Balance, Têtes d'Ophiuchus et d'Hercule	Ἡλιοτρόπιον.
XII.	Juillet.	Le Scorpion	Κύων.
XIV.	Août.	Tête du Sagittaire, Dauphin	.....
XVI.	Septemb.	Capricorne, une des étoiles de Pégase Scheat.	ἐν τῇ Σαλπίγγων.
XVIII.	Octobre.	Verseau, autre de Pégase Algénib	Ταῦρος.
XX.	Novemb.	Belier	.....
XXII.	Décemb.	Pléiades et Hyades	Ἱππάστερον.

« Je n'ai pu éclaircir aucun de mes doutes. En commençant par les Gé- » meaux, je devois finir et je finis par l'astre aux sept étoiles. Mais pour-

Digitized by Google

» quoi le Taureau se trouveroit-il en octobre ! J'ai pensé que σκοπεῖται » doit signifier plus qu'*apercevoir ;* qu'il doit signifier *examiner, considérer,* » chercher en quel aspect il se trouve avec les différentes planètes qui ont » une influence particulière sur telle ou telle partie du corps humain. Ne » trouvant aucun secours chez les astronomes, j'ai eu recours aux astro- » logues, qui ne m'ont pas été plus utiles : je n'y ai trouvé aucun des » noms qui sont nouveaux pour moi. Il ne me reste donc aucun espoir » de deviner les énigmes du médecin. Il est Grec et très-moderne ; pour » des recherches fondées sur les principes astronomiques, il n'eût pas été » mal de savoir plus précisément l'âge où il a écrit, et le pays qu'il habitoit. » Mais tout cela devient presque indifférent, s'il s'agit d'astrologie et d'in- » fluences sur le corps humain, comme il y a toute apparence. La première » chose seroit de savoir quelles sont les étoiles ou les astérismes qu'il a » voulu désigner, et c'est précisément là ce que nous ignorons. Le mé- » decin a probablement employé des dénominations vulgaires, et celles- » là se trouvent rarement dans les livres. Vous consulteriez bien des as- » tronomes avant d'apprendre ce que sont les Trois Rois ou la Poussinière ; » vous ne trouveriez jamais que le Baudrier d'Orion et les Pléiades. Il en » seroit peut-être de même du Chariot, si Homère n'eût dit que l'Ourse » s'appelle aussi ἄμαξα. »

TRAITÉ d'Hiérophile.

FÉVRIER.

IL est bon de prendre, dès le matin, du vin vieux et odorant. En viandes, on mangera de celles qui sont indiquées pour le mois précédent. En poissons, tous les coquillages sont permis, et les poissons saxatiles, comme les lapines, les scares, les stromatées, les goujons de mer. Les fritures se feront avec de la farine et de la moutarde. Les sauces, les fruits, les herbes à assaisonnemens, et les autres légumes, comme dans le mois de janvier; et, de même, nul changement pour les bains, les onctions et les plaisirs. Il

ΜΗΝ ΦΕΒΡΟΥΑΡΙΟΣ.

Καλόν ἐστιν ἀπὸ πρωΐας λαμβάνειν οἶνον παλαιὸν, εὐώδη. Ἐκ δὲ τῶν χρεῶν ἐσθίειν κατὰ τὸν προλεχθέντα μῆνα· καὶ ἐκ τῶν ἰχθύων ὅσα ὀστρακώδη, καὶ τοὺς πετραίους τῶν ἰχθύων, οἷον λαπίνας (1), σκάρους (2), τρωματαίους (3), κωβιούς. Τηγανίσματα δὲ διὰ σεμιδάλεως καὶ σινάπεως· τὰ δὲ ἐμβάμματα, καὶ ὀπωρικὰ, κοδιμέντά τε καὶ ἕτερα λάχανα, ὡς εἴρηται ἔμπροσθεν· ὡσαύτως καὶ λουτρὰ σὺν τοῖς χρίσμασι καὶ τοῖς ἀφροδισίοις. Ἀπέχεσθαι δὲ πάντων ἀγείου λαχάνου, καὶ τῆς κραμβης,

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

καὶ τοῦ σεύτλου (4) καὶ μήτε ζέμα πίνειν τὸ οἰονοῦν, πλὴν τοῦ πρασοζέματος, καὶ τοῦ σελίνου, καὶ τοῦ μαλάθρου, καὶ τοῦ σκορδοζέματος (5), καὶ ταῦτα καρυκευτά. [a] Σκοπεῖται δὲ τὸν αὐτὸν μῆνα καὶ τὸ ἄστρον τῆς Λαμπάδος (6).

[a] Pag. 195.

faut s'abstenir de tout légume sauvage, et de chou et de betterave ; ne point boire de décoctions quelconques, si ce n'est celle de porreau, de persil, de fenouil, d'ail ; et il en faut rehausser le goût. On observe aussi, dans ce même mois, la constellation de la Lampe.

NOTES.

(1) Le docteur Sibthorp, dans son Catalogue des poissons de Thessalie [a], observe que le nom vulgaire λαπίνα est donné au *Labrus Merula* et au *Labrus Turdus*. M. de Lacépède appelle *Labrus Lapina*, ou *Lutjan Lapine*, un poisson de la Propontide. Le ληπίνα du scholiaste d'Oppien [b], le λαμπίνα de Bélon [c], sont sans doute le même poisson que le λαπίνα.

[a] Walpole's Mem. p. 272.

[b] Hal. I, 126.

[c] Voy. Coray ad Xenocr. p. 92.

(2) C'est le *Labrus Scarus*, selon le docteur Sibthorp, le *Cheilme Scare*, le *Scarus Autorum* de M. de Lacépède. On a beaucoup écrit sur ce poisson ; et qui ne liroit que les Notes de Camus sur Aristote seroit dans une grande incertitude. Mais on peut, avec assurance, suivre les deux auteurs que j'ai nommés d'abord. Les Zantiotes se régalent de son foie, et ils ont fait à ce sujet ces mauvais vers [d] :

[d] Voy. Note 3 sur le mois de Mai.

Σκάρο μὲ λένε, ψητὸ μὲ τρῶνε,
Φάγε τὸ σκωτό μου, κὰ ἴδῃς τὸ φαγητό μου.

C'est-à dire : « Ils m'appellent Scare ; ils me mangent cuit : » mange mon foie, afin de voir quel aliment je suis. »

(3) Le τρωμαπαῖος est sans doute le même poisson que le τρωμαπεὺς dont parle Athénée, au chapitre 118 du septième livre des Dipnosophistes. Ce poisson porte sur tout

Digitized by Google

le corps de longues baguettes dorées. C'est le *Stromatée Fiatole* de M. de Lacépède.

TRAITÉ d'Hiérophile.

(4) Théodore Prodrome a conseillé [a] pareillement de ne pas manger de betterave en février.

[a] *Voyez plus haut page 186.*

(5) Le σκορδόζεμα doit avoir quelque analogie avec une espèce de sauce que les anciens appeloient σκοροδάλμη, comme qui diroit *salade d'ail, ail salé, ail saumuré, saumure à l'ail:* elle est nommée dans ce passage des *Ulysses* de Cratinus [b]; c'est l'ogre Polyphème qui parle:

[b] *Athen. IX, 34.*

Ἀνθ' ὧν πάντας ἑλὼν ὑμᾶς ἐρίηρας ἑταίρους,
Φρύξας, ἑψήσας, κἀπανθρακίσας, ὀπτήσας,
Εἰς ἅλμην τε καὶ ὀξάλμην κἆτ' ἐς σκοροδάλμην
Χλιερὸν ἐμβάπτων, ὃς ἂν ὀπτότατός μοι ἁπάντων
Ὑμῶν φαίνηται κατατρώξομαι, ὦ στρατιῶται.

« En revanche, compagnons charmans, je vous saisirai tous; » vous serez tous par moi mis à la poêle, sur le gril, à la broche, » puis trempés dans la saumure tiède, et la saumure au vinaigre, » et la saumure à l'ail. Alors, soldats, je croquerai celui d'entre » vous qui me paraîtra cuit le mieux à point. » Il est surprenant que le docte éditeur d'Athénée, où ce passage de Cratinus est cité, ait préféré la leçon χλιερὰν d'un manuscrit à χλιαρὸν ou χλιερὸν des éditions et d'un autre manuscrit. Avec χλιερὰν, dont la dernière est longue, le vers, qui est dactylique héroïque, ne peut plus marcher, à moins d'avoir recours à une crase dure et inusitée. Χλιερὸν sera un dactyle.

(6) *Voyez* la Lettre de M. Delambre, plus haut, *p. 211*, et la dernière note de décembre.

MARS.

IL est à propos d'user de boissons et d'alimens doux; de boire et de manger suffisamment et sans excès. Il faut s'abstenir de tout aliment âcre et amer, et aussi de passions haineuses et de mouvemens furieux.

ΜΗΝ ΜΑΡΤΙΟΣ.

Ἁρμόζει γλυκοποτεῖν καὶ γλυκοτροφεῖν, καὶ χρᾶσθαι ἅπαντα ἔν τε τῇ τροφῇ, καὶ τῷ πότῳ ἀρκετὰ καὶ μὴ εἰς κόρον. Δριμυφαγίας δὲ πάσης ἀπέχεσθαι χρὴ, καὶ ἔχθρας καὶ μανίας (1), καὶ

TRAITÉ d'Hiérophile.

πικροφαγίας. Ἐκ δὲ τῶν ἰχθύων, πάντων ἐσθίειν, ἄνευ τῶν ἀλέπων· τοὺς δὲ λάβρακας (2), καὶ κεφάλους, καὶ βάτους (3), καὶ τὰς σμαρίδας (4) συχνῶς ἐσθίειν. Ἐκ δὲ τῶν ὀσπρίων, τοὺς κυάμους δεῖ βρέχειν καὶ ποιεῖν ἐκζεστοὺς, καὶ ἅλατι καὶ ἐλαίῳ ὀμφακίνῳ ἐπιβάλλειν· λαμβάνειν δὲ καὶ τὸ σπέρμα τῆς τίλης (5) ἀπὸ θερμῶν δισέφθων ἀρτυθὲν μέλιτι καὶ στάχει. Ἔκπλυνε δὲ τὴν τίλην ἐκ τρίτου, καὶ τρίψον ταῖς χερσὶ, καὶ τηνικαῦτα ἕψησον, καὶ μερικῶς ἀποζεμάτιζε· μὴ μέντοι πάνυ ἀποζεμάτιζε (6), ἵνα μὴ γένηται δύσπεπτος, ἐπεκτικὴ, ἐὰν τὸν ἴδιον χύλον [a] ἀπολέσῃ, τουτέστι τὴν ἰδίαν πικρίαν, καὶ τὰς γαστέρας ἐμφράττῃ [b]· γλύκαινε δὲ τὴν πικρίαν αὐτῆς μέλιτι (7). Λαθύριον δὲ καὶ αὖχος ἀλεστὰ ταῦτα· τὸ δὲ φασούλιον λαμβάνειν ἀλεστὸν, δίεφθον (8) ὀξομέλιτι (9). Ἐκ δὲ τῶν λαχάνων, σεῦτλον, μολόχην (10), καὶ χρυσολάχανον (11) ἐσθίειν, καὶ πάντας τοὺς ἀσπαράγους, καὶ ἀμανίας (12), ἄνευ τῆς βρυωνίας καὶ τῆς χαμαιδάφνης [c], ὅτι πικρά εἰσιν. Ἐκ δὲ τῶν συνθέτων (13) ἐσθίειν ἐλαίας κολυμβάδας, καὶ ὀξόμελι, ἐκ διαλείματος· μηδὲν δὲ ὅλως δριμύ. Ἐκ δὲ τῶν ὀπωρῶν, πάντα τὰ προλεχθέντα. Ἐκ δὲ γλυκοποσίας, λαμβάνειν κονδύτον, ἔχοντα πέπερι [c], κινάμωμον, κα-

[a] Cod. p. 448.

[b] Cod. ἐμφράττει.

[c] Voy. p. 203.

[d] Cod. ἐ ε / π π

On peut manger de tous les poissons, excepté ceux qui n'ont pas d'écailles : il faut sur-tout faire fréquent usage du loup, du cabot, de la raie, du *smaris*. Parmi les graines, il faudra tremper les féves, les faire bien bouillir, puis y mettre du sel et de l'huile d'olives vertes. Il faut aussi user de la graine de fenu-grec mêlée à des lupins qui aient subi deux cuissons, et assaisonnée avec du miel et du nard. Lavez la graine de fenu-grec trois fois, broyez-la avec les mains, puis faites-la cuire et bouillir légèrement, de peur que, si elle bouilloit trop, elle ne devînt indigeste, astringente, en perdant son suc, c'est-à-dire son amertume, et qu'elle n'obstruât les entrailles : adoucissez-en l'amertume avec du miel. Mangez les gesses et les vesces en farine, et les haricots en farine aussi, et cuits et recuits avec de l'oxymel. En fait de légumes, mangez des betteraves, de la mauve, de l'arrobe, des asperges de toute espèce, des champignons ; mais point de bryone, point de petit-houx, à cause de leur amertume. En confitures, prenez par intervalle des olives confites dans la saumure, et de l'oxymel ; mais absolument rien d'âcre. Parmi les fruits, tous ceux qui ont été nommés déjà peuvent convenir. Pour boisson douce, buvez du *conditum*, mêlé de poivre, de cannelle, de girofle, et de

Digitized by Google

de nard en quantité. On prendra six bains, dont trois le troisième jour de la semaine, à la troisième heure, sans onction d'aloès et de myrrhe; et les trois autres, le cinquième jour de la semaine, et sans cette onction également. Les frictions avec le *nitre* sont utiles. Boire des vins blancs odorans et foncés en couleur. De la modération dans les plaisirs de l'amour. Manger des ognons rôtis, pour mettre la pituite en mouvement. On observe aussi la constellation de l'Hirondelle.

ρυόφυλλον, καὶ σάχος πλεῖσον (14). Λυτροῖς δὲ χρῆσθαι ς' · τὰ μὲν γ', χείεσθαι (15) ἐν ἡμέρᾳ γ', ὥρᾳ γ', ἄνευ τῆς ἀλόης καὶ τῆς σμύρνης · τὰ δὲ ἄλλα γ', ἡμέρᾳ ε', ἄνευ τοῦ χείσματος καὶ αὐτά · σμηχόματα (16) δὲ ὅσα διὰ νίτρου. Οἴνους λευκοὺς καὶ εὐωδεστάτους, καὶ ἡλιοχρόους (17). Καὶ ἀφροδισιάζειν μετρίως. Κρόμμυα δὲ ὀπτὰ ἐσθίειν διὰ τὴν τοῦ φλέγματος κίνησιν [a]. Σκοπεῖται δὲ καὶ τὸ ἄστρον τῆς Χελιδόνος (18).

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Voy. p. 210.*

NOTES.

(1) Il me paroît si bizarre de placer la *haine* et la *fureur* parmi les alimens acres et amers, que je ne puis croire que le texte soit correct.

(2) Le man. porte λαύρακας. Dans le mois d'avril, ce poisson est appelé λαυράκιον, pour λαβράκιον. Rien n'est plus fréquent que cette permutation du β et de l'υ, et j'en ai plus d'une fois parlé (a). Dans Syméon Séthi, le man. 2224, au lieu de λάβραξ, porte λαύραχος, ce qui donne le nominatif λάβραχος. Les anciens avoient ainsi appelé un poisson du nom ὁ ἵππατος ; ils ont dit de même ὁ φύλακος, ὁ Ἴβηρος [b], formant des nominatifs d'après les génitifs τοῦ ἵππαλος, τοῦ φύλακος, τοῦ Ἴβηρος. Pour revenir au

[b] *Bast. Epist. crit. p. 121.*

(a) Notamment dans le commentaire sur les Épimérismes d'Hérodien (p. 224), où il faut écrire *resinosum* au lieu de *cesinosum*. Je ne relève cette faute d'impression, assez légère, que parce qu'elle a été trop fidèlement répétée par l'imprimeur des *Litterarische Analekten*, dont le célèbre auteur m'a fait l'honneur de placer dans ce recueil mon observation sur le *Ladanum*.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

λάβραξ ou λαβράκιον, c'est le *Perca Labrax* [a] ; le *Centropome Loup* de M. de Lacépède. Les Grecs lui donnent encore aujourd'hui le nom de λαβράκι. Le λαβράκιον est nommé dans un passage peu correct du comique Amphis [b].

[a] *Sibthorp. ap. Walpol. p. 272.*
[b] *Athen. VII, 46.*

Ἔχειν καθαρέως ἐγχελύδιόν τι, καὶ
Γλαυκιδίου κεφάλαια καὶ λαβρακίου
Τεμάχια.

L'habile éditeur devoit-il laisser en note la leçon γλαυκινιδίου de son manuscrit ? Ne valoit-il pas mieux la recevoir ? Avec γλαυκιδίου le vers est défectueux. Archestrate n'avoit pas oublié le *loup* dans sa Gastronomie : il indiquoit [c] dans quels parages il falloit le pêcher, pour l'avoir excellent ; comment il falloit l'assaisonner. « Gardez, disoit-il, quand vous accommodez ce poisson, de vous laisser approcher par quelque » Syracusain, quelque Italiote : ces gens-là ne savent pas assaisonner le poisson. »

[c] *Athen. VII, 86.*

Μὴ δὲ προσέλθῃ σοι πρὸς τοῦψον τοῦτο ποιοῦντα,
Μήτε Συρακούσιος μήθ' ἰς.

Il y a de l'embarras dans le premier vers. On a proposé ποτὶ au lieu de πρός ; mais c'est un changement un peu grand ; ou πονοῦντα pour ποιοῦντα : j'adopterois cette correction. Les verbes ποιεῖν et πονεῖν sont si souvent confondus, que le changement est très-vraisemblable. J'ai traité de cette permutation dans mes Notes sur Eunape [d] : ajoutez Ruhnkenius sur Timée [e], Reiske sur Libanius [f]. Dans ce même Libanius, Reiske propose un changement [g] de ποιεῖν en πονεῖν, plausible, mais inutile. Voici le texte : ἐπεὶ δὲ δὴ ῥήτωρ τε ἦν (Εὐσάθιος) καὶ οἷος πόνους καὶ ποιεῖν καὶ διδόναι. Ici πόνοι est dans le sens d'exercices scolastiques, comme en français nous employons quelquefois le mot *travail* ; et ποιεῖν πόνους signifiera *faire des travaux* : « Lorsqu'il » fut rhéteur, et en état de *faire des travaux* et d'en donner ; » de composer des déclamations, des exercices, des *progymnasmata*, et d'en donner à faire. » Au commencement du Traité d'Hippocrate Περὶ εὐσχημοσύνης, la conjecture πεπονημένη, pour

[d] *Pages 320, 588.*
[e] *Pag. 198.*
[f] *Tom. I, p. 523.*
[g] *Tom. II, p. 434.*

Digitized by Google

πεποιημένη me plaît beaucoup. Toutefois, l'obscurité et les difficultés de ce passage sont telles, que je ne décide rien.

TRAITÉ d'Hiérophile.

(3) Hiérophile conseille l'usage de la raie mâle au mois de mars; Archestrate [a] conseille de manger la raie femelle au milieu de l'hiver:

Καὶ βατίδ' ἑφθὴν ἔσθε μέσου χειμῶνος ἐν ὥρῃ.

[a] *Athen. VII, 26.*

Au reste, je ne pense pas qu'il faille entendre rigoureusement les mots βάτος et βατίς. Il est probable qu'on les employoit le plus souvent au hasard, et sans y attacher l'idée du sexe.

(4) *Voyez* Camus à l'article *Smaris*, dans ses notes sur Aristote.

(5) Hiérophile appelle τίλη (plus bas le copiste écrira τίλλη) la plante que d'autres auteurs nomment τῆλις : c'est le *fenu-grec*. Le pseudo-Dioscoride, parlant [b] du τῆλις : Ῥωμαῖοι Φαίνουμ γραίκουμ. Agapius [c] : τῆλιν, *cioè fien greco*. Nonnus a écrit, ou ses copistes ont écrit τήλη. La vraie orthographe de ces mots n'est pas facile à déterminer. On trouve dans les livres les variétés, τῆλις, τύλις, τίλις, τίλλις, τήλη, τίλη, τίλλη : la prononciation a produit ces différences. Le *fenu-grec* s'appeloit aussi βούκερας (c'est de là que vient le *Buceras Fœnum-græcum* de la Flore Piémontaise d'Allioni), et βούκερως, comme on le voit dans le pseudo-Dioscoride [d], et dans Pline. Agapius en a fait βούκερος : ἔπαρε, dit-il [e], σπόρον τήλης (*cioè fien greco*) ἤγουν βουκέρου. Et ailleurs [f] : ἔχε βούκερον (*cioè fien greco*) καὶ βράσαι το. Nicomède [g] sera une meilleure autorité : Βούκερος καὶ αἰγόκερος, ἡ τίλη. On appeloit aussi βούκερον la farine de fénu-grec. Nicomède : Βούκερον, τὸ τίλινον ἄλευρον. Le fénu-grec a encore chez les modernes [h] les noms de νοκέρια et νακερίαι. Le Dictionnaire de M. Zalicoglou offre les mots τηντιλίνα, μοσχοσίτι. Le premier semble fautivement composé de l'article et du substantif; le second est connu. On trouvera μοσχοσίταρον dans du Cange. J'ajoute cet article d'un Lexique botanique inédit [i] : Βούκερον, τὸ ἄλευρον (il faut suppléer τήλινον) : Βούκερον, τὸ μοσχοσίταρον. Dans la recette de Zosime le chimiste, pour la composition de la bière, le mot τίλη a bien embarrassé M. Eichstædt, qui le déclare barbarisme, et le change en τύλη, *tomentum*. M. Gruner

[b] *Pag. 444. C.*
[c] *Geopon. c. 176.*
[d] *Ibid.*
[e] *Cap. 47.*
[f] *Cap 215.*
[g] *Cod. Reg. 2224, p. 72, 1.*
[h] *Vid. Glos. Gr. Cang.*
[i] *Cod. 2224, p. 70.*

TRAITÉ d'Hiérophile.

a adopté cette correction et cette version ; mais τίλη ne seroit-il pas le fenu-grec, comme dans tant d'autres endroits ? je l'assurerois ; n'étoit que le passage de Zosime a d'autres difficultés, et que je ne connois pas suffisamment la fabrication de la bière.

(6) Ἀποζεμάτιζε et μερικῶς sont ici assez difficiles ; de plus doctes que moi ne savent trop comment les entendre : j'ai suivi un sens raisonnable.

[a] Lib. I.

(7) Aétius [a] conseille aussi la boisson de fenu-grec, qu'il appelle τίλις ; il y mêle pareillement le miel, mais en petite quantité, de peur que la décoction ne devienne mordante, âcre, δακνώδης.

[b] Geopon. c. 80.

(8) Agapius [b] conseille de faire cuire les haricots avec du poivre, de la moutarde, de l'huile, du vinaigre, pour en corriger les mauvaises qualités : εἶναι (τὰ φασύλια) κακοχώνευτα· ἀμὴ ὅταν τα βράσῃς μὲ πεπέρι, ἢ σινάπι, ἢ ἀριγάνην, ἢ μὲ τὸ κάρος (τοῦτο εἶναι ἕνα χόρτον ὡς τὸ ἄνιθον), καὶ νὰ βάλῃς καὶ λάδι καὶ ξύδι, χάνουσι τὴν κακοσύνην. Le κάρος, dont parle ici Agapius, et qu'il dit être une espèce d'herbe semblable à l'*anethum*, seroit donc une ombellifère du genre des *anethum* ou des *carum*, une espèce de fenouil, ou d'anis. Du Cange, qui traduit κάρος par *nux moschata*, n'avoit pas vu ce passage d'Agapius.

[c] II, 76.

(9) L'orthographe veut que l'on écrive ὀξύμελι. Athénée [c] remarque que l'on écrit ὀξύγαρον, ὀξύβαφον, ὀξυρόδινον, ὀξύμελι, et, pour ce dernier mot, il cite l'autorité de Lysias. On a demandé quelle avait pu être l'intention d'Athénée en faisant une pareille observation. Il me semble qu'il a voulu condamner ceux qui, de son temps, écrivoient ὀξόμελι, ὀξόγαρον, ὀξορόδινον, ὀξόβαφον. Dans le mois d'avril, Hiérophile écrit ὀξογαρίζειν, et encore ailleurs : il emploie aussi les adjectifs ὀξομέλιτος, ὀξογάριτος.

[d] Ap. Athen. II, 52.

(10) Μολόχη pour μαλάχη n'est pas une façon d'écrire dépourvue d'autorité, comme ὀξόμελι : Épicharme [d] l'avoit employée dans son dialecte Dorique. « Je suis plus doux que la mauve, disoit un de ses personnages : πραΰτερος ἔγωγε μολόχας. La langue commune, fréquemment semblable à la langue Dorique,

Digitized by Google

employoit μολόχη de préférence à μαλάχη, qui passoit pour Attique [a]. Dans le Plutus [b], au lieu de μαλάχης πόρθυς, un mauvais manuscrit, cité par Hemsterhuys, porte le mot commun μολόχης. Nicomède auroit les deux formes à-la-fois, si l'on devoit s'en rapporter au copiste du détestable manuscrit dont je me sers : Γλυσχοφύλον [c], μαλάχη. Ἀλθέα, δενδρομολόχη. Il faut écrire au moins, ἀλθαία et δενδρομολόχη, et très-probablement γλισχεόφυλλον ; car la mauve peut être placée parmi les plantes visqueuses. Notre auteur, conseillant de s'abstenir en août des alimens visqueux, γλισχρῶν, et épaississans, met la mauve de ce nombre, μαλάχη : et il faut remarquer qu'en cet endroit il écrit μαλάχη. Dans Columelle [d], j'aime mieux lire avec plusieurs manuscrits et anciennes éditions,

Et moloche prono sequitur quæ vertice solem,

que *malache* avec Gessner et Wernsdorf. Le docteur Sibthorp [e] dit qu'en Chypre la *Malva Silvestris* s'appelle μολώχα : il faut lire μολόχα : l'accentuation lui aura fait croire que la syllabe étoit longue de sa nature.

(11) Le *chrysolachanon* est l'*atriplex* des Latins. Ῥωμαῖοι ἀτρίπλικεν, dit le pseudo-Dioscoride [f]. Le *chrysolachanon*, dit Agapius [g], est presque de la même nature que la betterave et l'épinard : τὸ χρυσολάχανον εἶναι σχεδὸν μίας φύσεως μὲ τὰ σπανάκι καὶ σεῦκλον. Les anciens l'appeloient aussi ἀνδρεάφαξις [h]. Dioclès [i] place l'ἀνδρεάφαξις parmi les plantes sauvages bonnes à faire cuire. Les modernes ont conservé ce nom ; mais il semble chez eux plus rare que l'autre : ils disent aussi ἀνδρέφαξ, ἀτρέφαξις et ἀτρέφαξ. Mais Nicomède [k] y fait une distinction : Ἀνδρέφαξ, dit-il, χρυσολάχανον · Ἀτρέφαξ δὲ τοῦ χρυσολαχάνου καρπός : ajoutez les Gloses médicales citées par le docteur Bernard sur Synésius [l] et sur Nonnus [m]. Synésius écrit ἀτραφάξη : c'est encore une autre forme. Nonnus se sert d'ἀτρέφαξυς. Actuarius, dans le chapitre six de son livre de la Diète, où il traite des légumes, dit que la chicorée, σέρρις, fait un sang léger, mais plus pur que l'*atriplex* : αἷμα δὲ καὶ αὕτη λεπτὸν,

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Voy. Mœris.*
[b] *N. 544.*
[c] *Cod. 2224.*
[d] *X. 247.*
[e] *Walpole's Memoirs. p. 245.*
[f] *Pag. 445 A.*
[g] *Geopon. c. 109.*
[h] *Voy. H. Steph. Thes. edit. Londin.*
[i] *Ap. Athen. II, 57.*
[k] *Cod. 2224.*
[l] *Pag. 196.*
[m] *Tom. II, p. 256.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

καθαρώτερον δὲ ἀτραφάξυος γεννᾷ : Fischer a eu tort, je pense, d'écrire ἀτραφεξίος. Quelques-uns ont cru que ἀτράφαξ étoit le βλίτον, la *blette ;* mais Synésius [a] les distingue formellement ; il ordonne à ses malades de manger en légumes l'ἀτραφάξη et le βλίτον : « Τραφήτωσαν διὰ λαχάνων τῆς ἀτραφάξης καὶ τῶν βλίτων, καὶ μαλάχης, καὶ κολοκύνθης », κτλ.

[a] *De Febrib. loc. cit.*

(12) Je ne connois pas ce mot ; il m'a paru une altération de ἀμανίτας. En octobre, Hiérophile conseille les asperges καὶ ἀμανίας λευκάς. Je ne m'étonne pas de voir les champignons parmi les légumes. Je me rappelle un passage de Dioclès, dans son Hygiène [b], où les truffes et les champignons sont nommés avec la bette, la mauve et l'arroche : ἄγεια ἑψήματα, τεῦτλον, μαλάχη, λάπαθον, ἀκαλήφη, ἀνδράφαξις, βολβοὶ, ὕδνα, μύκαι. Le docteur Sibthorp [c] observe que les Grecs actuels appellent ἀμανίτης l'*Agaricus Campestris*, qu'ils regardent avec raison comme la meilleure espèce de mousserons, et aussi l'*Agaricus Procerus*, que nous appelons vulgairement *grisette*. L'ἀμανίας λευκὸς, conseillé en octobre, seroit-il l'*Amanita Alba* de M. de Lamark, lequel est assez bon à manger, et croît justement en automne?

[b] *Athen. II, 57.*

[c] *Walpole's Mem. p. 245.*

(13) Σύνθεσις a souvent, dans les Géoponiques, le sens de *confiture ;* cela m'a fourni le moyen de donner un sens au mot σύνθετα.

(14) Comment une pareille liqueur peut-elle s'appeler γλυκοποσία ? je n'y conçois rien.

(15) Le mot χρίεσθαι est mal placé : il faudroit, ce semble, τὰ μὲν γ' ἐν ἡμέρᾳ γ', ὥρᾳ γ', χρίεσθαι ἄνευ.—La superstition assez niaise de prendre trois bains le mardi, et trois le jeudi, est fort digne de ce médecin. Je vois un semblable précepte dans le pseudo-Dioscoride [d]. Il rapporte que, selon les Syriens, les sucs d'*arnoglosson* et de *calament*, édulcorés avec du miel, guérissent les fièvres, si on les prend le lundi, le mercredi et le vendredi : διδόμενον δευτέρᾳ, τετάρτῃ καὶ παρασκευῇ. L'interprète Latin traduit : *si secunda et quarta parasceves (id est veneris) die exhibeatur.* Cela ne fait que deux jours ; il falloit, *si secunda et quarta et parasceve, id est veneris die, exhibeatur ;* car le ven-

[d] *Pag. 445 E.*

Digitized by Google

dredi s'appelle en grec ἡ παρασκευή. L'auteur ajoute gravement : « Regardez cet effet comme un mystère ; car il est très-réel, et » prouvé par l'expérience. » Sans cette réflexion, j'aurois peut-être négligé de corriger la version du docte Sarrasin ; mais on voit que la faute est de grande conséquence. Cotelier ne pouvoit pas se tromper à de tels détails, et il a bien rendu les mots δευτέραν καὶ τετράδην καὶ παρασκευὴν de l'article 160 du *Nomocanon* des Saints Apôtres [a]. Ce substantif τετράδη a été omis par Du Cange ; les Grecs l'emploient sans cesse aujourd'hui, et de préférence, je crois, à τετάρτη et τετρ΄ς. Dans l'article 417 de ce même *Nomocanon*, je ne puis croire que τετραδοπαράσκευα soit correct : je lis, οἱ ἐσθίοντες κρέας τετραδοπαρασκευῇ : *ceux qui mangent de la viande le mercredi et le vendredi.*

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Monum. t. I, p. 95.*

(16) Le man. porte ce barbarisme σμηχόματα. Les Grecs, qui parlent correctement, disent σμήγματα, et notre auteur se sert par-tout ailleurs de σμῆγμα.

(17) A la fin d'*octobre*, l'auteur conseille de même l'usage d'un vin blanc, ἡλιόχροος, *couleur de soleil.* Par ἡλιόχροος, j'ai entendu *foncé en couleur, tirant sur le jaune.* Cette épithète donnée au vin est peu ordinaire. Comme l'abréviation du mot ἥλιος est la même que celle du mot χρυσὸς, ϐ, peut-être que le copiste, trouvant le mot ϐ΄χροος, aura écrit ἡλιόχροος, au lieu de χρυσόχροος. Je ne serois pas étonné de lire οἶνος χρυσόχροος ; mais j'avoue que οἶνος ἡλιόχροος me semble, dans un traité de médecine, une étrange façon de s'exprimer. Cette ressemblance d'abréviations a produit ailleurs la confusion des mots ἥλιος et χρυσός [b].

[b] *Bast. Com. Palaeogr. p. 834.*

(18) *Voyez* la Lettre de M. Delambre, *page 211*, et la dernière note de décembre.

AVRIL.

LES capres conviennent, et les raiforts, la menthe, le poivre, le basilic, la sarriette, les raves, la mou-

ΜΗΝ ΑΠΡΙΛΛΙΟΣ.

Ἁρμόζει κάπαριν, ῥάφανον, ἡδύοσμον, πέπερι [c], ὤκυμον (1), θρύμβον (2), γογγύλην, νά-

[c] *Cod.* πι πι.

TRAITÉ d'Hiérophile.

πυον (3), πήγανον· τῶν δὲ δριμέων ἁπάντων χρὴ παντάπασιν (4) ἀπέχεσθαι, διὰ τὴν τοῦ στομάχου κίνησιν· κρέη δὲ ἐσθίειν τρυφερὰ καὶ εὔσαρκα, οἷον ἄρνας νεμομένους καὶ μὴ γαλακτάρια, ὡσαύτως καὶ ἐρίφους γαλακτεροὺς (5) καὶ ὅσα κρέη πρόβεια τῶν νέων καὶ εὐνούχων, ψαχνὰ καὶ δίεφθα· ἐκ τούτων λαμβάνειν καὶ ζωμοὺς μετρίως καρυκευτοὺς, οἷον, διὰ στάχους, κολιάντρου χλωροῦ (6), πέπερι [a] ὀλίγον (7), καὶ φυλλόσπερμα κνίκου ἤγουν τὸ ἄνθος (8), ὡσὰν [b] εὔλυτον ποιεῖν τὴν κοιλίαν. Τῶν δὲ χοιρείων κρεῶν ἀπέχεσθαι χρή. Ἐκ δὲ τῶν ὀρνίθων ἐσθίειν ὄρνιθα καὶ ὀρνιθόπουλα ἄρρενα, περιστερόπουλα λευκὰ, νήσσας καὶ χήνας τρυφερὰς, καὶ ψαχνὰ δίεφθα σὺν γλυκοστάχει καὶ (9) ὀπτά. Γλυκοποτεῖν δὲ καὶ γλυκοτροφεῖν, ὥσπερ λέλεκται. Ἐκ δὲ τῶν ἰχθύων λαβράκια [c], κεφάλους, συάκια (10), χρυσόφρυα, καὶ φάγρους, ζωμῷ ὀλίγῳ καρυκευτῷ· λαπίνας δὲ, χάνους (11), κόκκυκας (12), σαυροὺς (13), καὶ μελανούρους, καὶ, ἁπλῶς εἰπεῖν, ὅσα μαλακόσαρκα καὶ ἔχοντα λέπος, ἐσθίειν τηγάνου, ὀλίγα δὲ καρυκεύειν καὶ μὴ πλῆθος. Παντοίων δὲ ὀσπρίων ξηρῶν ἀπέχεσθαι· τὰ δὲ χλωρὰ ἐσθίειν μετὰ τῶν προλεχθέντων κρεῶν. Ἐκ

[a] Cod. ἑπτε.

[b] Cod. p. 449.

[c] Voy. p 217.

tarde, la rue. Il faut s'abstenir de toutes les choses âcres, parce qu'elles excitent l'estomac. Mangez des viandes délicates et nourries, comme de l'agneau qui paisse, non pas de l'agneau qui tette, ni du chevreau de lait ; usez en général de la chair de mouton jeune et coupé, maigre et bien cuite. Faire de ces viandes des jus médiocrement assaisonnés, avec le nard, par exemple, la coriandre verte, un peu de poivre, et la foliole séminale, c'est-à-dire, la fleur du cnichaut ; de façon à tenir le ventre libre. On se doit abstenir de la viande de porc. Parmi les oiseaux, on mangera des poules et des poulets mâles, des pigeonneaux blancs, des oies et des canards délicats, maigres, bouillis avec le nard, et rôtis. Il faut boire et manger doux, comme il a déjà été dit. En poissons, on mangera de petits loups, des cabots, des porcelets, des dorades, des pagres, avec une courte sauce épicée. Les lapines, les serrans, les rougets-grondins, les saurels, les mélanures, et, en un mot, tous les poissons à chair molle et à écailles, on les mangera frits ; on en pourra bien mettre un petit nombre à la sauce, mais un petit nombre seulement. On s'abstiendra de toute espèce de graines sèches ; on mangera les graines vertes avec les viandes indiquées.

Digitized by Google

quées. En légumes, l'arroche, la laitue, l'anet vert, la coriandre, seront modérément assaisonnés avec le garum au vinaigre scillitique. On usera d'ail vert, mais avec discrétion, et rôti; et on le mangera avec de l'huile et du sel *dodécathée*. Il faut pareillement manger peu de porreau. On s'abstiendra absolument des fruits secs. On boira des vins très-odorans, anisés et blancs. On respirera des parfums; la violette, par exemple, la rose, le lis, la camomille, en un mot, toutes les fleurs odorantes, et le romarin, le musc, l'essence de rose. De la modération dans les plaisirs vénériens. Huit bains. On se frictionnera avec du savon de la Gaule. On appliquera, une fois seulement dans le mois, une onction liquide, sans aloës ni myrrhe, où il entrera trois jaunes d'œuf et de l'eau de rose. On observe, depuis le sept, la constellation de la Mort.

τῶν λαχάνων τὸ χρυσολάχανον, τὸ μαϊούνιον (14), τὸ ἄνηθον[a] τὸ χλωρὸν, τὸ κολίαντρον (15), μετρίως ὀξογαρίζειν[b] ὄξει σκιλλιτικῷ. Σκόροδα χλωρὰ ἐσθίειν μετρίως, ὀπτὰ δὲ (16) ἐλαίῳ καὶ ἅλατι δωδεκαθείῳ (17) · ὁμοίως καὶ τὸ πράσον ὀλίγον. Τῶν δὲ ὀπωρῶν τῶν ξηρῶν ἀπέχεσθαι παντελῶς. Οἴνους δὲ τοὺς εὐωδεστάτους, καὶ ἀνισάτους καὶ λευκοὺς πίνειν. Καὶ μύρα ὀσφραίνεσθαι, οἷον, ἴα, ῥόδα, κρίνα, χαμαίμηλα, καὶ, ἁπλῶς εἰπεῖν, πάντα τὰ εὔοσμα ἄνθη, τὸ ξηρὸν μύρον, τὸν μόσχον, τὰ ῥοδοστάγματα. Καὶ μετρίως ἀφροδισιάζειν. Λοετρὰ δὲ ἡ. Σμήχεσθαι δὲ σαπωνίῳ Γαλλικῷ[c] (18). Ψίλιθρον, ἅπαξ τὸν μῆνα, λυτὸν καὶ ἄνευ ἀλόης καὶ σμύρνης, ἔχον κρόκους τριῶν ὠῶν καὶ ῥόδινον. Σκοπεῖται δὲ τὸ ἄστρον τὸ Πανθνηταῖον (19) ἀπὸ ζ' ἡμερῶν ψηφιζόμενον.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Cod.* ἄνιθον.

[b] *Voy. p. 220.*

[c] *Cod.* γαλικῷ.

NOTES.

(1) Ce mot se doit écrire ὤκιμον : *voyez* Bernard sur Nonnus, c. 20, et ce que j'ai remarqué sur les Épimérismes d'Hérodien. Un lexique botanique inédit[a] : Ὠκίμων, τὸ βασιλικόν : lisez Ὤκιμον ; car je ne crois pas qu'on ait dit, ὠκίμων, ὠκίμωνος. Agapius[b] : βράσαι ὤκιμον ἤγουν βασιλικόν.

(2) J'ai traduit θρύμβος par *sarriette*, parce que θρύμβος et θρύμβα[c]

[a] *Cod. 2224, p. 71, 1.*

[b] *Geopon. c. 201.*

[c] *Voy. p. 229, lign. dern.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hippocrate.

m'ont paru un renversement de θύμβρα, et que θύμβρα est la *satureia* des Latins.

Thymbra solet græce dici, satureia latine,

[a] *I, 18.*

dit Macer [a]. Syméon Séthi a consacré un article au θρύμβος, et Bogdan traduit ce mot par *satureia*. Au lieu de θρύμβος, le man. de Séthi, déjà cité, porte ἡ θείπτος ; mais cette copie est si incorrecte, que cette variété mérite peut-être peu d'attention. Je trouve dans le lexique inédit du sophiste Nicomède [b], Θύμος, θείμβος ; et Du Cange a traduit θρύμβη par *Thymus* ; mais cela n'est pas suffisamment exact. La ressemblance du thym et de la thymbra ou sarriette, a produit ces confusions de noms. Un autre lexique [c] offre cet article : θάμβος, ἡ θρύμβη. Je suis tenté de ne voir là que les mêmes mots autrement prononcés.

[b] *Man. reg. 2224, p. 73, 1.*

[c] *Man. id. p. 70, 1.*

[d] *Man. id.*

(3) Un lexique botanique inédit [d] : Νάπυος, τὸ συνάπιν ; lisez, σινάπιν.

(4) Ce précepte est étrange, après l'usage conseillé si formellement du poivre, des câpres, &c.

[e] *Athen. IX, 66.*

(5) Un personnage de *la Ravaudeuse*, d'Antiphane [e], ne veut pas manger du bouc âgé ; mais, à ce qu'il semble, par crainte de la mauvaise odeur de cette viande, plutôt que par un motif d'hygiène :

Α. Κρέα δὲ τίνος ἥδιστ' ἂν ἐσθίοις;

Β. τίνος;
Εἰς εὐπάλειαν· τὴν φρεσβάτων μέν, οἷς ἔτι
Μήτ' ὄεια μήτε τυρὸς· ἀρτὸς, φίλταθ'.
Τῶν αἰγείων καὶ ταῦθ', ἃ μὴ τυρὸν ποτεῖ·
Ἐρίφου· διὰ τὴν ἐπιφορᾶν τὸ τῆς ἀδρᾶς.
Ταῦτ' ἐσθίων τὰ φαῦλ' ἀνέχομαι—

J'ai écrit le dernier vers d'après la leçon du manuscrit. Il vaut mieux le laisser incomplet que de le restituer, comme a fait l'éditeur, Ταῦτ' ἐσθίων τὰ φαυλόπαλ' ἐγὼ ἀνέχομαι, parce que cette restitution est très-douteuse, et que l'*hiatus* est dur ; il faudroit au moins ἔγωγ' ἀνέχομαι. On a proposé ὅσ' εὐτελῆ γ' ἄν, au lieu de εἰς εὐτέλειαν, ce qui est bien inutile. Le

Digitized by Google

texte est fort clair : « Quelle viande aimez-vous mieux ? — Quelle » viande ? *Pour le bon marché*, je préfère &c. »

TRAITÉ d'Hiérophile.

(6) Κοριάντρου pour κοριάνδρου est une faute d'orthographe produite par la prononciation. Le δ après le ν ayant le son du τ[a], les lettres ντ et νδ ont été souvent confondues. De cet usage de prononcer est venu le verbe πανδέχω des modernes, dans le sens d'*attendre*. Par exemple, ils ont ce proverbe : Ὅταν τὸ σπίτι[b] τοῦ γείτονός σου καίεται, πάντεχε καὶ τὸ δικόν σου, « Quand le feu » prend à la maison de ton voisin, *attends-toi* qu'il prendra à » la tienne. » M. le colonel L...., qui cite ce proverbe[c], dit que πάντεχε est pour ἀπάντεχε, et le dérive de l'ancien verbe ἀντέχω. Je pense qu'il se trompe en cela : πάντεχε est pour πάνδεχε, et vient de πανδέχω pour ἀπανδέχω, ἀπανδέχομαι, de ἀπὸ, ἀνὰ et δέχομαι. Les anciens eussent-ils composé un verbe avec ἀνὰ et ἀπὸ ? c'est une autre affaire. Voici, pour l'emploi du verbe ἀπαντέχω, un exemple formel ; je le prends d'une lettre de Théodose Zygomalas[d] : ἂν ἤξευρα ὅτι ἡ φιλία, ποῦ ἔχω εἰς ἐσένα, ἐχρειάζετον λόγια καὶ ὄχι ἔργα, διὰ νὰ γνωρισθῇ, ἤθελα πιστεύσω ὅτι νὰ ἀπαντέχεις ἀπὸ λόγου μου μεγάλην γραφήν : « Si j'étois sûr que l'amitié que j'ai pour vous eût » besoin, pour être appréciée, de paroles et non d'actions, je » croirois que vous *attendez* de moi une grande lettre. » On peut, dans ce passage, remarquer l'emploi de γραφὴ pour ἐπιστολὴ, qui se trouve aussi dans Nicétas Eugénianus[e] :

Οὕτω, Χαρίκλεις, μαδαμοῦ τέργειν ἔχων,
Γραφὰς παρεξέπεμπον ἀλληλοδρόμους.

(7) Il change de construction fort mal-à-propos, mettant l'accusatif après avoir employé le génitif.

(8) J'ai traduit littéralement, et selon l'étymologie, le mot φυλλόσπερμα, que l'auteur explique lui-même par ἄνθος. Le mot *cnichaut*, dont je me suis servi comme synonyme de κνίκου, ou plutôt κνήκου, a été employé par le botaniste Duchesne ; d'autres ont dit *cniquet* et *cnicaut*. Mais est-il bien aisé de savoir quel est le κνῆκος des anciens ? Les genres *cnicus*, *cirsium*, *carduus*, ont des espèces qu'il est facile de confondre. Aétius[f] confirme par son

[a] *Voyez note 4 d'octobre.*

[b] *Voy. Not. ad Herodian. Epimer. p. 17.*

[c] *Classical Jour. t. XVII, p. 40.*

[d] *Crus. Turc. p. 349.*

[e] *Nicet. t. II, p. 108.*

[f] *Libr. I.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

témoignage la faculté laxative donnée par Hiérophile au κνῆκος : « Nous n'employons, dit-il, la graine de *cnicus* que pour les purgations. »

(9) La fin de ce mot (γλυκοστάχει) n'est plus lisible, et je ne suis pas sûr d'avoir bien deviné ni bien traduit.

(10) Peut-être le caprisque de M. de Lacépède, qui est appelé *porco*, sur les côtes d'Italie. Voyez ce que dit Camus, à l'article *Sanglier de mer*, dans ses excellentes Notes sur Aristote.

(11) L'usage est de doubler le ν. La faute n'est peut-être à imputer qu'au copiste. Les Grecs donnent encore aujourd'hui au serran son ancien nom de χάννος [a].

(12) Le man. porte κόκυγας. Le κόκκυξ *[le coucou]* est le *Trigla Cuculus :* on l'appelle aujourd'hui [b] πετεινόψαρο *[poisson volant]* et χελιδονοψάρι *[poisson hirondelle]*.

(13) Poisson fort incertain : j'ai pris parmi les noms vulgaires celui qui se rapprochoit le plus du grec. Il faut voir Camus, à l'article *Lacerto*, et M. Schweighæuser sur Athénée, VII, 120. Alexis parloit du *saurel* dans une de ses comédies [c] : un cuisinier, causant avec son aide, lui disoit,

Ἐπίστασαι τὸ σαυρὸν ὡς δεῖ σκευάσαι;

et l'autre répondoit :

Ἀλλ' ἂν διδάσκῃς.

Cette leçon est assurément fort plausible, et elle aura le même sens que εἴσομαι δέ γ', ἢν λέγῃς, dans ce passage de l'Ilithyie de Nicomaque [d] :

A. Ἴσως ὅσον μαγείρου διαφέρει
Μάγειρος οὐκ οἶσθ';

B. Εἴσομαι δέ γ', ἢν λέγῃς.

Pourtant, dans l'incertitude où jette parfois l'iotacisme, peut-on assurer qu'Alexis n'ait pas écrit, ἀλλ' ἂν διδάσκοις, *mais apprenez-le moi !*

(14) Je ne doute pas qu'il ne faille écrire μαϊούλιον. La laitue,

[a] *Sonnini, Voy. en Grèce, t. I, p. 281 ; Sibthorp in Walp. Memoirs, p. 272.*

[b] *Walpole's Mem. p. 272.*

[c] *Athen. VII, 120.*

[d] *Athen. VII, 37.*

Digitized by Google

Traité d'Hiérophile.

θρίδαξ, θριδακίνη, est nommée par les modernes μαρύλιον, et μαϊύλιον [a], peut-être parce qu'elle croît sur-tout au mois de mai [b]. Syméon Séthi a un chapitre consacré aux μαρύλλια; le copiste du man. 2224 les appelle μαϊύλια. J'ajouterai quelques articles de lexiques inédits : Θρίδαξ [c] ἀγρία, βούγλωσσον. Θρίδαξ ἥμερος, μαϊύλη (lisez, μαϊύλι). Θρίδαξ [d], τὸ μαρύλι. Τρόξυνον, τὸ ἀγριομάρυλον.

(15) On dit κορίανδρον et κολίανδρον, par la permutation de λ et ρ, permutation qui existe dans beaucoup de langues. Je trouve dans un lexique inédit [e] : Κόρον, τὸ κολίανδρον. Les modernes donnent donc aussi à la coriandre le nom de κόρον. Quant à la faute de ντ pour νδ, *voyez* page 227.

(16) Agapius [f] conseille aussi de manger l'ail cuit plutôt que cru : μὴ τρώγῃς πολὺ ὠμὸν, ἀλλὰ ψημμένον, ὅτι τότε χάνει τὴν κακοσύνην τυ καὶ τὴν δύναμιν.

(17) Syméon Séthi termine ainsi son chapitre du sel : σκευάζονται δὲ καὶ ἁλάτια διάφορα, εὐστόμαχα, περὶ ὧν ὐ καιρὸς ἄρτι διεξιέναι. Je regrette qu'il ne se soit pas permis une digression, qui sans doute eût éclairci le passage d'Hiérophile. Au reste, je ne doute guère que le sel δωδεκάθειον ne soit le même que le sel δωδεκάθεον, dont il est parlé dans Aétius, dans d'autres anciens médecins [g], et dont se servoient les calligraphes pour remédier à la fatigue des yeux. Montfaucon, dans sa Paléographie [h], a rapporté ce passage curieux, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi : ἁλάτιον τοῦ Ἀποστόλυ καὶ Εὐαγγελιστοῦ Λυκᾶ δωδεκάθεον ὀνομαζόμενον εἰς πάντα τὰ πάθη, ἐξαιρέτως εἰς ἀμβλυωπίαν, ᾧ καὶ οἱ καλλιγράφοι χρῶνται. Montfaucon s'est arrêté là ; il auroit dû ajouter la composition de ce sel merveilleux ; la voici, d'après le même manuscrit [i] : ἔχει δὲ ὕτως· ἅλατος κοινῦ φρυκτῦ Γο γ΄· ὑσσώπυ Κρητικῦ Γό β΄· ἄμμεως, ἀνίσυ, δαυκίων, μαράθρυ, κυμίνυ, σελίνυ, πετροσελίνυ, λιβυστικῦ, γλήχωνος (a), θύμυ,

[a] *Cf. Herod. Epimer., p. 98.*
[b] *Coray, ad Ælian. I, c. 134.*
[c] *Nicomed. in Cod. 2224.*
[d] *Anonym. ib.*
[e] *Cod. 2224, p. 70, 2.*
[f] *Geopon. c. 104.*
[g] *H. Stephan. Thesaur.*
[h] *Pag. 37.*
[i] *Cod. 2286, p. 156, 2.*

(a) Dans la synonymie du γλήχων, qui est la *menthe pouliot*, si je ne me trompe, le pseudo-Dioscoride donne le mot γαλίσοψις. Je voudrois lire γαλήσοψις, et mieux γαλῆς ὄψις, *œil de belette*. Moschopule [a] γλήχων, τὸ κοινῶς βλισκούνιον. Néophytus : [b] γλήχων, τὸ βλισκῦνιν. Dans Du Cange, au lieu de βλησκουνη, il faut, je crois, βλισκοῦνι. *Voyez* les Épimérismes d'Hérodien, *p. 16.*

[a] *Ap. Fabric. B. Gr. t. XII, p. 307 (1724).*
[b] *Cod. 2286, p. 85.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophilo.

θρύμβας, ὀρίγανον, πιπέρεως, ζ ζ' (a), ἐπιθύμιον ἀνὰ Γο α'. Κόψας καὶ σήσας ἐπιμελῶς, ἔχει ἐν βαμματίῳ. Je donnerai, pour la composition de ce sel, une autre recette que j'ai rencontrée dans le manuscrit [a] célèbre d'Antoine Éparchus [b] : Ἄλας τὸ δωδεκάθεον. — Ἀγάπης Γο δ'· γλήχωνος Γο γ'· κυμίνου Γο β'· ἁλῶν πεφρυγμένων Γο α'. Κόψας, σήσας, χρῶ ἀντὶ καθημερινοῦ ἁλὸς, ὡς βούλει. Ὁ τούτῳ συνεχῶς χρώμενος, ἄνοσος διαμένει τὸν ἄπαντα χρόνον τῆς ζωῆς αὐτοῦ. Ἐξαιρέτως δὲ κεφαλὴν καθαίρει, καὶ ὀξυδορκίαν ἐμποιεῖ, καὶ φλέγμα ἐν θώραξι οὐκ ἐᾷ συνίστασθαι, πέψιν χρηστὴν ἐργάζεται, καὶ ἐκφράττει τὰς μεσεντεριακὰς φλέβας μάλιστα, καὶ τοὺς νεφροὺς ἐκκαθαίρει. Τινὲς δὲ ἐμβάλλουσι καὶ ὀρίγανον Γο β'· ἐγὼ δὲ ἀεὶ μὲν τετραπλέκω καὶ καρδοπάχυος [c] Γο δ', ἐν χειμῶνι δὲ καὶ πιπέρεως Γο δ'. Montfaucon pense que, dans le mot δωδεκάθεος il y a une allusion païenne aux douze Grands-Dieux : cela est vraisemblable. Un remède aussi merveilleux méritoit un nom qui fût synonyme de *divin*, de *céleste*, qui fût même, s'il étoit possible, encore plus expressif. Quelques dé-

[a] *Cod. reg. 1630, p. 29. 1.*

[b] *Voyez les Additions.*

[c] *Voyez les Additions.*

(a) Cette abréviation reparoîtra souvent dans les recettes suivantes. Bernard, dans le Nonnus duquel elle se trouve [a], l'explique, d'après Goupil, par ζμύρνα; mais il est évident que cette abréviation doit représenter un mot qui a deux ζ, et ne convient pas à ζμύρνα, que les médecins ont d'ailleurs l'usage d'écrire par un σ, σμύρνα. L'interprétation suivie par d'autres critiques, qui lisent ζιζιβέρι, me paroît très-préférable. Dans les Tables de du Cange ζζ est traduit par ζιζιβέρι : c'est le gingembre. Au reste, le gingembre ne doit pas étonner, puisque le poivre entre dans ce remède. Les médecins anciens employoient fréquemment le poivre dans les collyres. Dioscoride, qui reconnoît au poivre la propriété d'éclaircir la vue, accorde la même vertu au gingembre : πυκνῶ, dit-il, καὶ πρὸς τὰ ἐπιπολάζοντα τοῖς κόραις. Macer, après avoir dit [b] du poivre,

recte quoque jungitur illis,
Quæ purgare solent oculos caligine dira.

remarque [c] que le gingembre a les mêmes propriétés :

Gingiber atque piper æquales in medicina
Esse dicunt.

Il est donc très-naturel d'expliquer ici ζζ par ζιζιβέρι. Ces violentes applications faites sur les yeux ne sont même pas tout-à-fait abandonnées. J'ai vu une ordonnance ainsi conçue : ℞. *Piper Indic. gr. vij. Opii* ʒ β. *Infunde aquæ bull.* ℔ j. *Colet. pro usu externo.* Elle étoit faite pour un calligraphe, ou plutôt pour un copiste, qui, toujours copiant, lisant, compilant, avoit contracté cette espèce d'hallucination que l'on appelle vulgairement *mouches volantes* ; affection très-fréquemment observée chez les hommes d'étude, et dont l'histoire et le traitement ont été l'objet d'un prix proposé, en 1808, par la faculté de médecine de l'université de Gœttingue [d]. Le copiste ne fit point ce remède, probablement impuissant, et certainement très-douloureux ; il copie, lit, et compile toujours ; et, Dieu aidant, il espère bien compiler, lire et copier quelque temps encore.

[a] *C. 15.*

[b] *I, 71.*

[c] *I, 73.*

[d] *Heyn. Opusc. Acad. t. VI, p. 400.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

vots auront ajouté le nom de S. Luc, pour corriger et purifier ce que δωδεκάθεος avoit de païen et d'impie. Des deux formes, je préfère δωδεκάθεος, parce que je ne vois jusqu'ici, pour l'autre, que l'autorité d'Hiérophile, ou même que celle de son copiste ; parce que l'étymologie devient plus facile à saisir, et que l'on ne court pas le risque de penser au mot θεῖον, *soufre*, qui, dans une composition chimique, se présente à l'esprit assez naturellement ; parce que le fameux souper d'Auguste fut nommé *cœna* δωδεκάθεος [a], et non pas δωδεκάθειος ; parce que cette rare plante, dont il est parlé dans Pline [b], et qui guérissoit tous les maux, s'appeloit *dodecatheos herba*, et non pas *dodecathios*. Cette plante, selon Pline, prenoit son nom des douze Grands-Dieux, dont ses vertus rappeloient la puissance : ce qui confirme l'étymologie donnée par le P. Montfaucon au sel *dodécathée*. Quoique je doive avoir peu affaire aux puristes dans la traduction d'un médecin, et dans l'emploi de termes techniques, je dirai pourtant, pour leur complaire, que *dodécathée*, qui n'a pas besoin d'autorité, qui peut s'en passer, a celle de Voiture : « Il n'y a point, écrit-il à Costar [c], de si petit mets qui ne » vaille mieux que le *dodécathée* d'Auguste. »

[a] *Sueton. Aug.* 70.
[b] *H.N.XXV, c. IX.*
[c] *Entret. de Voit. et de Cost. p. 441.*

En faisant des recherches sur le sel *dodécathée*, j'ai, par occasion, recueilli des détails sur quelques autres sels ; et, comme ils peuvent intéresser un peu l'histoire de la médecine, je les placerai ici. Il ne seroit peut-être pas inutile de comparer ces recettes avec celles d'Aëtius, qui a donné plusieurs compositions de ce genre. J'en laisse à d'autres la peine et le soin.

Ἀλατια [d] καθαρτικὰ Γαληνοῦ. Πεπέρεως κοινοῦ Γο' ϛ' · ἁλὸς κοινοῦ πεφρυγμένου Λ' α' (a) · ἀγαρικοῦ Γο ϛ' · ἐπιθύμου Γο' ϛ' · σκαμμωνίας [e] Λ' α' · ζζ [f] Γο' ϛ' · πετροσελίνου Γο' ϛ' · ἄμεως, Γο' ϛ' · λιβυστικοῦ Γο' ϛ' · σελίνου σπέρμα Γο' ϛ' · ἀνίσου Γο' ϛ' · κυμίνου Γο' ϛ'.

[d] *Cod. 2286, p. 156, 1.*
[e] *Cod. σχαμωνίας.*
[f] *Voy. p. 230.*

Ἕτερον καθαρτικόν. Ἁλὸς ἀμμωνιακοῦ Γο' ιζ' · ἐπιθύμου Γο' ιζ' · σκαμμωνίας Γο' ιζ' · πεπέρεως κοινοῦ Γο' δ' · ζζ Γο' δ' · σιλφίου Γο' α' · γλήχωνος Γο' β'.

Ἕτερον ἁλάτιον πεπτικόν. Ἁλὸς ἀμμωνιακοῦ Λ' β' · πεπέρεως λευκοῦ

(a) Λ est ici, probablement, l'abréviation de λίτρα, *litra*.

TRAITÉ d'Hiérophile.

Λ' γ' · ζζ' Γο' β' · κνίκυ Γο' α' · σιλφίυ Γο' α' ς'' (a) · φύλλυ [a] Γο' α' ς'' · ἀνίσυ Γο' α' ς'' · ὀειγάνυ Γο' β' · ὑσσώπυ Γο' β'. θύμυ Γο' α' ς'' · σελίνυ σπέρμα Γο' α' ς'' · πελεσσελίνυ Μακεδονικῦ Γο' α' ς'' · εὐζώμυ σπέρμα Γο' α' ς'' · ἄμεως Γο' α' ς''.

[a] Voyez les Additions.

Ἀλάπιον καθαιρῦν πάνυ καλῶς πάντας τοὺς χυμοὺς τῦ σώματος. Σκαμμωνίας Γο' α' · χαμελαίας [b] Γο' α' · ἐπιθυμῦ Γο' α' · κόκκυς κνίδης Γο' β' · ὑσσώπυ, ὀειγάνυ, γλήχωνος, θύμυ, ἀνὰ Γο' γ' · κυμίνυ, σελίνυ, πελεσσελίνυ, λιβυστικῦ ἀνὰ Γο' β' · πεπέρεως, ζζ', κινναμώμυ, σάχυς, ἀνὰ Γο' γ' · ἁλὸς ἀμμωνιακῦ Γο' ς' · ἁλὸς κοινῦ Γο' ιβ'. Κόψας, σήσας, ἐπιμελῶς χρῶ.

[b] Cod. χαμαιλαίας.

Τῦ ἁγίυ Γρηγορίυ τῦ Θεολόγυ ἀλάπιον, ἔχον ἐνεργείας τοιαύτας · ποιεῖ εἰς ὀφθαλμίας, εἰς ὀδονταλγίας, εἰς βῆχας, εἰς βεύσεις τριχῶν, νῦν ὀξύνει, ὀξυδορκίαν παρέχει, οὐκ ἀφίησι φλέγμα, οὐ χολήν, οὐκ ἄλλον τινὰ χυμὸν πλεονάσαι · ποιεῖ εἰς ποδαλγίας, εἰς σπλῆνα. Ἔχει δὲ ἡ σκευασία αὐτῦ ὅτως · — ὑσσώπυ Κρητικῦ Γο' α' · κυμίνυ Αἰθιοπικῦ Γο' α' ς'' · ἁλὸς ἀμμωνιακῦ Γο' β' · σκαμμωνίας Γο' γ' · ζζ' Γο' α' · σελίνυ σπέρμα Γο' α' ς'' · γλήχωνος, ὀειγάνυ, ἀνὰ Γο' γ' · πελεσσελίνυ Μακεδονικῦ Γο' β' ς'' · σιλφίυ [c] Γο' α' · ἄμεως Γο' α' · ἁλὸς κοινῦ Γο' β' · πεπέρεως κοινῦ Γο' β' · φύλλυ Γο' β' ς''. Ταῦτα καὶ κόψας καὶ σήσας, χρῶ ὃν ἐδέσμασιν οἷς ἂν βούλῃ [d].

[c] Cod. σιλβίυ.

[d] Cod. βύλει.

Ἅλες Ἰαμβλίχυ [e]. — Ἁλῶν ἀμμωνιακῶν λίτρα α' · ἁλῶν Καππαδοκικῶν Γο' ς' · πεπέρεως Γο' γ' · ζζ' Γο' α' · κνίκυ σπέρμα γρ' ιη' (b) · εὐζώμυ σπέρμα γρ' ιβ' · ἄμεως γρ' ιη' · ὑσσώπυ γρ' ιη' σιλφίυ Γο' α' · θύμυ, κορύμβων, φύλλυ, σελίνυ σπέρμα, πελεσσελίνυ σπέρμα, ἀνὰ γραμμαείων ιη' · ὀειγάνυ Γο' α'. Κόψας, σήσας, δίδυ κοχλιαείυ τὸ ἥμισυ σὺν ὠοῖς ῥοφητοῖς, σὺν πλιστάνῃ νήσει (c), ἢ μελὰ χρεῶν ἢ ἰχθύων ἐμβάμματι, ἢ ὡς βύλει. Δεόντως μὲν οὖν ἐπαινεῖν τόδε τὸ βοήθημα οὐκ ἐγχωρεῖ · συνόμως δὲ φάναι ἐπὶ τῶν ψυχεθλέρων κράσεων οὐκ ἂν εὕρεις τύτυ ἁρμοδιωτέρως πεπιεσμένον

[e] Cod. reg. 1630, p. 28, 2.

(a) C'est-à-dire, une once et demie. ς'' signifie *demi : voyez* Bernard sur Nonnus, *c. 1, p. 19 ; c. 36, p. 162.*

(b) γρ', ou plutôt ℞, comme il y a dans le manuscrit, est l'abréviation de γραμμάεια, *grammes :* plus bas le mot est écrit en toutes lettres. J'y voudrois γραμμάεια.

(c) Je crois avoir bien lu. Νῆσει se rapportera au malade, ou même à la liqueur *prise à jeun.* Nonnus [a] a la même construction : κράμβης κοιλὸς ὀμφὸς νῆσις ἐνεστιόμενος. Bernard, son interprète, a cité fort à propos, χρίσαμαι οἱ νήσεις ὕμνοι, de Dioclès. — Plus loin, je propose ὀ βάμματι.

[a] Cap. 14.

φάρμακον

φάρμακον τῶν ὠμοτέρων χυμῶν· ὅθεν καὶ κωλικοὺς ὀνίνησι, τὴν γαστέρα ἀλύπως κινῶν μετρίως.

TRAITÉ d'Hiérophile.

Ἁλάτιον Μανέθωνος, ὃ προσήνεγκε Πτολεμαίῳ τῷ βασιλεῖ πρὸς εὐπεψίαν τῆς τροφῆς· οὗ κάλλιον οὐδέν· ἰᾶται γὰρ πάντα τὰ ἔνδον γινόμενα πάθη, καὶ εὐρωστίαν παντὶ τῷ σώματι παρέχει, καὶ κεφαλὴν κουφίζει· διὸ καὶ πολυοινίαν παύει. Ἔχει δὲ καὶ ἕτερον καλὸν, ὅτι οὐ δριμύττει τὸ στόμα. — Σταφυλίνου σπέρμα Γο' α'· ἄμεως Γο' α'· ὑσσώπου <. δ' (a)· θύμου <· δ'· ὀριγάνου <. β'· γλήχωνος <. β'· κυμίνου <. β'· σιλφίου <. β'· κόστου <. β'· ἁλὸς ὀπτοῦ Γο' γ'. — Χρῶ ὡς βούλει.

Ἅλες [a] Πόλλητος διαχωρητικοὶ καὶ διαλυτικοὶ φλέγματος, κεφαλῆς καὶ ὑπερώας διαπνευστικοί, καὶ τῶν ἄλλων ἐνστάσεων λεπτυντικοί. — Ἁλῶν πεφρυγμένων λαμπροτάτων <. ρμδ'· χαμαιμήλου ἄνθους ξηροῦ κεκομμένου Γο' δ'· κονύζης λεπτῆς Γο' δ'· ἠρυγγίου ὀρεινοῦ [b] ῥίζης Γο' δ'· ὀριγάνου Γο' δ'· σιλφίου Γο' ιδ'· πεπέρεως Γο' ιδ'. — Κόψας, σήσας, χρῶ.

[a] Cod. 1630, p. 29, 1.

[b] Cod. ὀρηνοῦ.

J'ajouterai quelques autres articles sur les sels, d'après le lexique du médecin Nicomède [c], où j'ai cherché inutilement le sel δωδεκάθειον. Ils pourront servir ailleurs : Ἁλησάχνη (a) ὁ ἀφρὸς τοῦ ἅλατος. Ἅλας νιτρονιπικὸν, τὸ νίτρον. Ἅλας ὀρυκτὸν, τὸ γάγρινον. Ἅλας ἀμωνιακὸν, τὸ τζαπαρικόν. Ἅλας Καπαδοκικὸν, τὸ Ἀρμενικόν. Ἅλας ταριχευτὸν, τὸ θαλάσσιον. Ἅλας ἀφθόριτον, ἡ ἁλησάχνη. Ἄνθος ἁλὸς, ἁλὸς λευκοῦ, ἀντιληπτικόν. Ἀγαθὸν, νίτρον, ἢ νίτρου ἀφρός. Ἀγαθὸν, ἀφόνητρον (b). Je trouve dans un autre lexique anonyme [d] : Ἅλας ἀμμωνιακὸν, τὸ νίτρον. Ἅλας ὀρυκτὸν, ἢ τὸ γάγρυνον. Ἅλας Καππαδοκίας, τὸ Ἀρμενικόν. Ἅλας ταριχευτὸν, τὸ θαλάσσιον. J'ai revu ces derniers articles, à la marge du lexique de Néophytus [e], avec de légères variétés : Ἅλας ἀμμωνιακὸν, τὸ νίτρον. Ἅλας ὀρυκτὸν, τὸ γάγγραινον. Ἅλας Καππαδοκικὸν, τὸ Ἀρμένιον. Ἅλας ταριχευτὸν, τὸ θαλάσσιον. Le sel de

[c] Cod. 2224, p. 71.

[d] Cod. id. p. 70.

[e] Cod. 2286 p. 108, 2.

(a) <· est l'abréviation de δραχμή, *drachme* : ainsi il faut traduire : « hyssope, » 4 drachmes. »

(b) Peut-être ἁλὸς ἄχνη; ou ἁλοσάχνη. Un lexique botanique de la bibliothèque de lord Suffield, dont le savant M. Barker m'a obligeamment communiqué une copie, confirme cette correction; j'y ai trouvé : Ἅλος (lisez ἁλὸς) ἄχνη· τὸ ἐκ τοῦ ἀφροῦ τῆς θαλάσσης γινόμενον εἰς τὰς ἄκρας τῆς (lisez τὰς) λίμνας ἅλας.

(c) Il faut lire ἀφόνιτρον, et non pas ἀφρόνιτρον, comme on seroit tenté de le faire : ἀφόνιτρον est en usage. Du Cange, d'après Néophytus, donne τὸ λευκὸν ἀφρονιτρον pour synonyme de Ἀχιλλήσιον ; mais le manuscrit 2286 de Néophytus porte ἀφόνιτρον.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

Cappadoce pouvoit se donner en place du sel ammoniaque, comme je l'apprends d'un recueil de Ἀντιβαλλομένων [a], inédit, je pense : ἀντὶ ἀλλὸς ἀμμωνιακὸν, καππαδοκικόν. Lisez : ἀντὶ ἁλὸς ἀμμωνιακοῦ, Καππ.

[a] *Cod. 2284, p. 73, 2.*

(18) Nonnus, dans une de ses nombreuses et inutiles recettes contre la chute des cheveux [b], fait entrer une livre de savon de la Gaule, σάπωνος Γαλλικοῦ λιτρ. ά. *Voyez* Pline, *H. N. XXVIII, c. 51.*

[b] *Cap. 1.*

(19) Πανθνηταῖον, par qui tout meurt. *Voyez* la Lettre de M. Delambre, *pag. 211*, et la dernière note de décembre.

ΜΗΝ ΜΑΪΟΣ.

Χρὴ ἀπέχεσθαι ἀπὸ παντὸς καρφ ΄ου (1) ἤγουν καταξήρου, κακοχύμου καὶ χολώδους, οἷον, ποδοκεφάλων (2), ἐντεροκοίλων, νευρικῶν, συκοτίων (3), πνευμόνων, ἰχθύων [a], ταριχευτῶν, νεβρῶν θαλασσίων (4), βοείων κρεῶν καὶ λαγείων, καὶ πάντων τῶν παχυχύμων, διὰ τὰς προσφάτους κεφαλαλγίας· ἐσθίειν δὲ πάντα τὰ προλεχθέντα κρέη, διάγειν τε καὶ πολιτεύεσθαι ἔν τε τροφαῖς καὶ ποτοῖς καὶ λουτροῖς, κατὰ τὸν προειρημένον μῆνα. Ἐκ δὲ τῶν λαχάνων ἐσθίειν τὰ ἐλαιοσπάραγα (5), καὶ τίλλην [b]. Ἀπέχεσθαι δὲ τῶν ξηρῶν καὶ ἁλμυρῶν καὶ πικρῶν. Σκοπεῖται δὲ καὶ τὸ ἄστρον τοῦ Γέροντος (6).

[a] *Cod. p. 450.*

[b] *Voy. p. 219.*

MAI.

Il faut, pour prévenir les céphalalgies subites, s'abstenir de toutes les choses sèches, de mauvais suc, bilieuses, telles que les pieds, les têtes, les intestins, les nerfs, les foies, les poumons, le poisson salé, le faon de mer, la viande de bœuf et de lièvre, et tout ce qui épaissit les humeurs. On devra user des viandes indiquées précédemment ; et, pour la conduite, le régime et les bains, se conformer aux règles données pour le mois dernier. En légumes, on prendra les asperges de marais et le fenu-grec. On évitera les alimens secs, salés et amers. On observe aussi l'astre du Vieillard.

Digitized by Google

NOTES.

(1) Le mot n'est plus lisible en entier : il y avoit peut-être καρφυλίμου.

(2) On pourroit lire en deux mots, ποδῶν, κεφαλῶν; mais le composé ποδοκεφάλων sera mieux dans la manière d'écrire des modernes. Les têtes et les pieds des animaux sont souvent nommés ensemble par les anciens. Κεφαλὴ καὶ πόδες ὑὸς οὐ πολὺ τὸ τρόφιμον καὶ λιπαρὸν ἐν ἑαυτοῖς ἔχουσι, disoit Mnésithée dans son Traité des comestibles [a]. « On apporte ensuite, dit Athénée [b], des plats remplis de viandes bouillies, de têtes, de » pieds, πόδας καὶ κεφαλὰς &c. » Anaxilas [c] :

ὅσον
Ἀκροκώλι' ἑψεῖν ἐστὶ ῥύγχη καὶ πόδας!

Alexis [d] :

Κρεάδια, ποδάρια, ῥύγχη τινὰ, ὠτάρια.

Le mot ὠτάρια me semble, pour le dire en passant, mal-à-propos conjecturé dans cet endroit fort altéré du comique Axionicus [e] :

ζωμοποιῶ
Θερμὸν ἰχθὺν ἐπαναπλάττων, ἡμίβρωτα λείψανα
Συντιθεὶς, οἴονται ἄνω ἑτεράλικα σιλφίῳ
Σφενδονῶν, ἀλλᾶντα τέμνω.

On propose : συντιθεὶς ὑός τ' ἀκροκώλια ὠτάριά τε σιλφίῳ σφ. Il me semble évident que de ἑτεράλικα σιλφίῳ il faut faire ἕτερ' ἁλὶ καὶ σιλφίῳ σφ. Un verbe à la première personne est caché dans οἴονται ἄνω, je ne sais à présent lequel : en attendant mieux, je propose:

ζωμοποιῶ
Θερμὸν ἰχθὺν ἐπαναπλάττων · ἡμίβρωτα λείψανα
Συντιθεὶς, οἷον ἀνακαινῶ · χἄτερ' ἁλὶ καὶ σιλφίῳ
Σφενδονῶν, ἀλλᾶντα τέμνω.

[a] Athen. III, 50.
[b] Athen. III, 47.
[c] Athen. III, 48.
[d] Athen. III, 69.
[e] Athen. III, 48.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

Le traducteur Latin a fait une phrase séparée de ἀλλᾶνα τέμνω ; mais le cuisinier, qui parle, veut dire qu'il *taille une sorte de boudin dans ces restes mêmes qu'il jette dans le sel et le laser.* Le sel et le laser, ἅλς καὶ σίλφιον, sont ainsi nommés ensemble par Alexis [a] et par Dioclès [b].

[a] *Athen. VII, 320.*
[b] *Athen. VII, 85.*

(3) Συκότιον, συκωλὸν et σικότι, par faute d'iotacisme, signifient le foie dans l'idiome moderne. Il y a sur ces mots une excellente note du docteur Coray, dans son Commentaire sur Élien. Nous avons vu, *page 214,* que les Zantiotes disent aussi σκωτὸ, si toutefois le passage est correct ; mais j'en doute un peu. Le voici :

Σκάρο μὲ λένε · ψητὸ μὲ τρῶνε ·
Φάγε τὸ σκωτό μου, νὰ ἴδῃς τὸ φαγητό μου.

Il me semble que, pour la symétrie, la concordance des rimes et la parité des syllabes, il faut de ces deux lignes faire quatre vers, et écrire συκωλὸ, en cette façon :

Σκάρο μὲ λένε ·
Ψητὸ μὲ τρῶνε ·
Φάγε τὸ συκωτό μου,
Νὰ ἴδῃς τὸ φαγητό μου.

Sinon, σκωλὸ ou σκωλὸν sera l'abréviation de συκωτὸν, comme σκότη ou plutôt σκότι, dans Crusius [c], celle de συκότι ; comme σκότιον, dans Zénus [d], celle de συκότιον. Eutychius, patriarche de Constantinople, fut accusé par ses ennemis, dit Eustathe, son biographe, de manger des foies de poulets, ὅτι συκοτόκυλα ὀρνιθείων ἔφαγεν. Du Cange, chez qui j'ai trouvé ce passage, propose de lire συκοτόχυλα, qu'il traduit par *succos jecorum,* ou συκοτόσκυλα, qu'il ne traduit pas et qui signifieroit *de petits foies* (voyez plus haut *pag. 197*). Ces conjectures sont bien mauvaises ; il me paroît plus naturel d'écrire συκοτόκοιλα, et c'est sûrement la vraie leçon altérée par l'iotacisme. Ce composé ressemblera à ἐντεροκοιλα employé par Hiérophile, à σικοτοπλέμονον qui se trouve dans Zénus [e].

[c] *Turco Gr. p. 208.*
[d] *Batrachom. 406.*
[e] *Batrachom. 330.*

(4) Le manuscrit porte νεύρων, que j'ai changé sans hésiter. Cette permutation est l'effet de la ressemblance de son dans le

Digitized by Google

β et le υ[a]. Le *faon de mer* est la roussette, selon Camus dans ses Notes sur Aristote, *p. 221.*

(5) Je pense qu'il faut lire ἑλειοσπάραγα : *voyez* le mois de janvier, *pag. 203 ;* à moins que l'on ne s'imagine qu'Hiérophile conseille les asperges à l'huile.

(6) *Voyez* la Lettre de M. Delambre, plus haut, *pag. 211 ;* et la dernière note de Décembre.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Voy. p. 217.*

JUIN.

IL est convenable d'avaler, à jeun, trois gorgées d'eau froide, et pas davantage ; de rester sans manger jusqu'à la troisième heure ; de faire un usage modéré des boissons délayantes et froides ; de s'abstenir des choses sèches et âcres, comme le poivre, le clou de girofle, la cannelle, et en général tous les aromates. En légumes, on évitera le *persil*, l'ail, l'ognon, le raifort, la roquette, le cresson, la moutarde verte, l'origan pilé, l'hyssope, la rue, la menthe, la sarriette, le porreau, le petit houx, et toutes les plantes chaudes, à cause de l'irrégularité de la bile. On mangera en viandes, du mouton, c'est-à-dire du belier entier et coupé, maigre, et bouilli. On laissera la graisse ; toutefois la chair devra avoir été prise d'un belier gras. On mangera de l'agneau qui paisse et qui tette ; du chevreau de même qualité, maigre, et rôti, mais sans assaisonne-

ΜΗΝ ΙΟΥΝΙΟΣ.

Ἁρμόζει ὕδωρ ψυχρὸν νῆστις ῥοφεῖν ῥοφήματα τρία, καὶ μὴ εἰς πλέον· ἐπινηστεύειν δὲ ἕως ὥρας γ΄· καὶ πάντα τὰ ὑγρὰ καὶ ψυχρὰ μετρίως πίνειν· τῶν δὲ δριμέων καὶ ξηρῶν ἀπέχεσθαι, οἷον, πεπέρεως, καρυοφύλλου [b], κιναμώμου, καὶ ὅσα τῶν ἀρωμάτων τυγχάνουσιν. Ἐκ δὲ τῶν λαχάνων, οἷον, κοδιμέντων, σκορόδων, κρομμύων, ῥαφανῶν, εὐζώμων, καρδάμων, νάπυος χλωροῦ καὶ τριπτοῦ ὀριγάνου (1), ὑσσώπου, πηγάνου, ἡδυόσμου, θρύμβου, πράσου, χαμαιδάφνης [c], καὶ πάντων τῶν θερμῶν ἀπέχεσθαι χρὴ, διὰ τὴν ἀταξίαν τῆς χολῆς. Ἐκ τῶν κρεῶν δὲ ἐσθίειν τὰ πρόβεια, τῶν κριῶν δηλονότι καὶ τῶν εὐνούχων· λαμβάνειν δὲ ψαχνὰ καὶ ἑφθά· στέατος δὲ μὴ ἅπτεσθαι· τὸ δὲ κρέας ἔστω ἀπὸ λιπαροῦ κριοῦ. Ἀρνοὺς δὲ νεμομένους καὶ γαλακτοτροφοῦντας, καὶ ἐρίφους ὁμοίους ψαχνοὺς καὶ ὀπτοὺς ἐσθίειν· μὴ καρυκεύειν δὲ τὸ

[b] *Cod.* καρεοφυλλου.

[c] *Voy. p. 203.*

TRAITÉ d'Hiérophile.

σύνολον, ὡς εἴρηται, ἄνευ τοῦ κολιάντρου [a], τοῦ στάχους, τοῦ ἀνίσου (2)· καὶ ταῦτα δὲ ἐσθίειν μετρίως. Ἀπέχεσθαι δὲ καὶ ζεματοποσίας παντοίας. Ἀπὸ δὲ τῶν ὀρνίθων, ἐσθίειν ὄρνιθας καὶ ἀλεκτορόπουλα, καὶ περιστερόπουλα λευκὰ καὶ βρακάτα, ψαχνὰ, δίεφθα, χλία καὶ ὀπτά. Καὶ οἶνον λαμβάνειν παλαιὸν, λευκὸν, εὐώδη, καὶ ἀνισάτον, μὴ χροιακὸν δὲ, καὶ παλαιόν. Τῶν ἰχθύων πάντων τοὺς τρυφεροσάρκους ἐσθίειν [b], οἷον, λαπίνας, χάνους, κόκκυκας [c], σπάρους, χρυσάφια (3), κωβιοὺς, καὶ ὅσα τοιαῦτα. Ἀπέχεσθαι δὲ λαβρακίων [d], κεφάλων, γυλαρίων, ἀστακῶν, παγούρων, καὶ ὅσα ὀστρακόδερμα. Τοὺς δὲ τῶν ἰχθύων ζωμοὺς καρυκεύειν διὰ στάχους καὶ κολιάνδρου χλωροῦ. Ἐκ τῶν λαχάνων, ἐσθίειν χρυσολάχανον, κολοκύνθην, θαλασσοκράμβην (4), καὶ σεῦτλον, μετὰ τῶν εἰρημένων κρεῶν. Καὶ ἀνδράχνην ἑψεῖν μετὰ κρέατος (5), καὶ ὀξογαρίζειν μερικῶς τὸ μαϊούνιον, τὸ ἰντύβιον, τὸ σέλινον, καὶ τὸ ἀγγούριον (6) ἐν ὄξει σκιλλιτικῷ βαπτόμενον· μετρίως· πολὺ γὰρ ἐσθιόμενον τὸ μαϊούνιον, ἀμβλύνει τὰς κόρας (7). Ἐκ δὲ τῶν ὀπωρῶν κεράσια λευκὰ, καὶ τετράγγουρα (8) ἐσθίειν μετρίως. Λουτρὰ δὲ ἡ, χωρὶς δὲ ψιλίθρου καὶ σμήγματος. Ἀπέχεσθαι καὶ ἀφροδισίων. Σκοπεῖται δὲ τὸ ἄστρον τοῦ Ἡλιοτρο-

[a] *Voy. p. 229.*

[b] *Cod. p. 451.*

[c] *Cod.* κόκυκας.

[d] *Cod.* λαυρ.

ment, si ce n'est de coriandre, de nard et d'anis : on n'en mangera que modérément. On s'abstiendra de toute espèce de *bouillons*. En oiseaux, on mangera des poules, des poulets, des pigeonneaux blancs et pattus, maigres, bien cuits, tièdes et rôtis. On boira du vin vieux, blanc, odorant, anisé, non coloré, *vieux sur-tout*. Parmi les poissons, on choisira tous ceux qui ont la chair délicate, comme les *lapines*, les serrans, les grondins, les spares, les *chrysaphes*, les goujons de mer, &c.; mais on s'abstiendra des loups, des cabots, des muges, des homards, des crabes, et de tous les coquillages. La sauce des poissons sera accommodée avec le nard et la coriandre fraîche. En légumes, on mangera, avec les viandes indiquées, l'arroche, la courge, le chou marin, la betterave. On fera cuire le pourpier avec de la viande ; on assaisonnera *particulièrement* avec le garum vinaigré, la laitue, la chicorée sauvage, l'ache, et le concombre qu'on aura baigné dans le vinaigre scillitique. L'usage de la laitue sera modéré ; car l'abus affoiblit la vue. En fruits, on prendra, mais sans excès, des cerises blanches et des pastèques. Huit bains, sans onction et sans friction. On s'abstiendra du plaisir vénérien. On observe la constella-

Digitized by Google

tion de l'*Héliotrope* depuis le vingt-un jusqu'au vingt-neuf.

πίν (9); ἀπὸ κά ἕως κθ' ψηφιζόμενον.

NOTES.

(1) Le manuscrit porte incorrectement πρυπῖν ὀρυγάνυ. L'origan est encore usité en Grèce comme assaisonnement. « Les » agneaux, dit M. Pouqueville [a], sont mis à la broche, enduits » de graisse et frottés d'origan, ῥίγανη. » Lisez ῥιγάνι, pour ῥιγάνιον.

[a] Voy. t. I, p. 308.

(2) Au lieu de ἀνίσυ, il faut peut-être lire ἀνήθυ, *anet*, et non *anis*. La grande ressemblance de prononciation de ces deux mots doit les faire aisément confondre ([a]). Je connois une recette où l'*anet* est conseillé le vendredi, et je pense qu'il seroit de dangereuse conséquence d'écrire ἄνισον pour ἄνηθον ; et un jour pour un autre, le jeudi, par exemple, au lieu du vendredi, dérangeroit le charme. Cette recette est mêlée parmi plusieurs autres, que Syméon Séthi, si je ne me trompe, a recueillies ; et, comme elles ont toutes le même but, je les publierai toutes à-la-fois. Elles ne donneront une grande idée, ni du médecin qui a conseillé sérieusement de pareilles folies, ni du siècle où elles trouvoient des lecteurs ; mais il est bon que ces aberrations de l'esprit humain soient connues. Je copie même ces recettes avec un certain empressement, parce que le manuscrit du Roi 2286, où je les ai trouvées, en contient plusieurs autres du même genre qu'un lecteur indiscrétement zélé a biffées de façon à les rendre à-peu-près indéchiffrables. Si sa modestie a été offensée de la nature de quelques détails, il devoit penser que la médecine a le droit de parler nettement des choses de son art ; ou, si sa haute et dédaigneuse raison n'a pu souffrir que de telles

([a]) Dans la Table, à l'article θ, je donnerai quelques exemples de la permutation de ε et de θ : celle de ν et de ν est bien connue, et ne peut arrêter.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

extravagances fussent plus long-temps lisibles, il n'a pas fait assez ; il devoit rayer de la sorte une bonne moitié du volume.

Περὶ [a] τοῦ γνῶναι γυναῖκα, εἴ τε παρθένος ἐστὶν, εἴ τε ἐμοιχεύθη.

Νυκτικόρακος καρδίαν καὶ τὸν δεξιὸν αὐτοῦ πόδα ἐπίθες εἰς τὴν καρδίαν αὐτῆς κοιμωμένης, μὴ εἰδυίας τὸ γεγονὸς, καὶ πάντα σοι ἐξείποι. Ἄλλο. Λίθον μαγνῆτιν εἰς ζέοντα οἶνον βάψον, καὶ οὕτω δὸς πιεῖν αὐτῇ νήστει ἀπὸ λουτροῦ, καὶ πάντα σοι λέγοι [b]. Ἄλλο. Βατράχου ζῶντος κόψας τὴν γλῶσσαν, τοῦτον ἀπόλυσον· γράψον δὲ εἰς τὴν γλῶσσαν, ἣν ἔκοψας τοῦ βατράχου, οὕτως, Χουνέχω δημινοόφ· καὶ οὕτω κοιμωμένης αὐτῆς ἐπίθες τὴν γλῶσσαν εἰς τὸ στῆθος αὐτῆς, καὶ πάντα σοι εἴποι ὅσα ἐποίησε. Ἄλλο. Λάβε ἄνηθον χλωρὸν, καὶ ποίησον στέφανον, καὶ ἐπίθες τῇ κεφαλῇ αὐτῆς· καὶ, εἰ μὲν ὁρμήσει κλαίειν ἢ δακρύειν, παρθένος ἐστὶν, εἰ δὲ γελᾷν ἄρξεται, διέφθαρται. Τοῦτο ποίησον ἐν ἡμέρᾳ παρασκευῇ, νῆστις οὖσα ἡ γυνὴ καὶ μὴ εἰδυῖα τὸ γεγονός. Ἄλλο· Κάπνισον αὐτὴν σκόροδον (lisez σκορόδῳ ou αὐτῇ) ὑποκάτω τῆς ποδαίας αὐτῆς, καὶ, ἐὰν πταρμισθῇ, παρθένος ἐστὶν, εἰ δ' οὔ [c], διέφθαρται. Ἄλλο. Τοῦ ἀλέκτορος τὸ δίκρανον ὀστοῦν τὸ περὶ τὸ στῆθος, ὃ ἐσχαρὰν λέγουσιν, ἐπίθες εἰς τὴν καρδίαν αὐτῆς κοιμωμένης, μὴ εἰδυίας. Ἄλλο. Βατράχου ζῶντος γλῶσσαν κόψον καὶ αὐτὸν ἀπόλυσον, καὶ ἐν αὐτῇ τῇ γλώσσῃ γράψον τὸ ὄνομα τῆς γυναικὸς, καὶ, κοιμωμένης αὐτῆς, ἐπίθες τὴν γλῶσσαν τῷ στήθει αὐτῆς, καὶ οὕτως ἐρώτα αὐτὴν, καὶ αὐτὴ, εἰ διεφθάρη, ἐξείποι σοι τοῦ μοιχοῦ τὸ ὄνομα. Ἢ βάλλου εἰς ἀγγεῖον φακὴν, μὴ εἰδυῖα ἡ γυνὴ τὸ πραττόμενον, καὶ οὐρείτω [d] εἰς αὐτό· καὶ, εἰ μὲν πλεύσει ἡ φακὴ, παρθένος ἐστὶν, εἰ δὲ μὴ, μεμοίχευται. Ἢ γαγάτην λίθον (a) ὑποθυμία ὑποκάτω αὐτῆς, καὶ, εἰ μὲν οὐρήσει, παρθένος ἐστὶν, εἰ δὲ μὴ, οὐκ ἔστιν.

Je pense que Démocrite, qui en savoit long sur ces mystères, usoit d'une méthode plus philosophique et plus rationnelle. Au moins sa sagacité en ce genre est prouvée par un trait que rapporte Diogène de Laërte [e]. Hippocrate, arrivant chez Démocrite, étoit accompagné d'une jeune fille, à qui le philosophe

[a] Cod. 2286, p. 61, 2.

[b] Cod. λέγει.

[c] Cod. οὖν.

[d] Cod οὐρήτω.

[e] IX, 42.

(a) Cette propriété, attribuée à la fumée de la pierre *Gagates*, ou *jaïet*, étoit déjà connue par ce passage de Pline (XXXVI, 34) : *Deprehendit (Gagates) conticum morbum et virginitatem suffitus.*

dit,

dit, en la saluant, χαῖρε, κόρη : et le lendemain matin, il lui dit, χαῖρε, γύναι. Effectivement, ajoute le biographe, ἦν ἡ κόρη τῆς νυκτὸς διεφθαρμένη.

(3) Le poisson χρυσάφιον a dû être ainsi appelé de sa couleur dorée. Est-ce le même que le χρυσόφριον nommé dans les mois de janvier et d'avril?

(4) Ce légume est nommé dans les Géoponiques [a]. Un glossaire, cité par Du Cange, l'appelle θαλασσόκραμβον, et traduit ce mot par *Holus Marinum*. Le θαλασσοκράμβη paroît synonyme du κράμβη θαλασσία de Dioscoride et d'Aétius [b]. Niclas ne le croit pas, parce que le θαλασσοκράμβη des Géoponiques est une plante cultivée, et que le κράμβη θαλασσία de Dioscoride est une plante sauvage. Il me semble que cette difficulté est petite. Beaucoup de plantes de jardins et de potagers gardent, cultivées, le nom qu'elles portent dans leur état naturel. Eudémus, dans son Traité des légumes [c], parloit d'une espèce de chou, appelé ἁλμυεὶς, qui, probablement, est le θαλασσοκράμβη.

[a] *XII. 1, 1, ubi not.*

[b] *Libr. I.*

[c] *Athen. IX, 9.*

(5) Cet endroit peut confirmer une conjecture des interprètes de Dioscoride. Cet auteur dit du chou marin [d] (θαλασσία κράμβη) qu'il est indigeste, âcre, très-relâchant, si on le mange cru, et qu'à cause de son âcreté on le fait cuire avec de la graisse de *belier* : συνέψουσι δὲ αὐτῇ ἔνιοι διὰ τὴν δριμύτητα τὰ λιπαρὰ τῶν κριῶν. Les interprètes ont fort à propos pensé qu'il falloit lire κρεῶν, avec des *viandes* grasses. Aétius, de même, reconnoît au chou marin cette qualité relâchante ; il lui trouve aussi, comme Dioscoride, un goût un peu salé, ὑπάλμυρος : mais il faut écrire ὑφάλμυρος, comme on lit correctement dans Dioscoride. Je veux rendre à Aétius un plus utile service que cette légère et facile restitution d'une lettre; je lui restituerai un long extrait de Galien, qui manque au chapitre XXIX du VIII.[e] livre, dans lequel il traite de la guérison des maux de dents. A la page 155, ligne 40, après les mots ταῖς συρράσεσι, qui finissent l'extrait du sophiste Adamantius, il faut insérer le passage suivant, dont un ancien possesseur de l'exemplaire de la Bibliothèque royale a placé en cet endroit

[d] *II, 148.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

une copie, faite, si je ne me trompe, d'après un manuscrit de Jean-Baptiste Montano. ΓΑΓΗΝΟΥ. Τῶν ἐν τοῖς ὀδοῦσι παθῶν ἔνια μὲν ἐναργῶς φαίνεται, καθάπερ ὅταν τριθῶσιν (lisez, τρηθῶσιν, *quand les dents sont creuses*), ἢ μελανθῶσιν, ἢ ἐκτριβῶσιν, ἢ μήτε τῶν ψυχρῶν ἀνέχωνται, [a] μήτε τῶν θερμῶν· ἀλλὰ ἢ ἐπ' ἀμφοτέροις, ἢ θατέρων μόνῳ συμβαίνει τῆς αὐτὴς ὀδύνης (peut-être faut-il écrire : ἢ θατέρῳ μόνῳ συμβαίνῃ τῆς ὀδύνης αἰσθάνεσθαι). Τινὰ δὲ οὐ φαίνεται σαφῶς τῶν ἐν αὐτοῖς παθῶν, ὡς ὅταν αὐτὸς ὁ πάσχων αἰσθάνεσθαι φησὶν τῆς κατὰ τὸ σῶμα τοῦ ὀδόντος ὀδύνης ἐν βάθει γιγνομένης. Ἀντιλέγουσι γὰρ ἔνιοι φάσκοντες ὀστοῦν ὄντα τὸν ὀδόντα χωρὶς ὀδύνης πάσχειν, ὡς ὅταν τῇ καλουμένῃ ῥίνῃ τὰς ὑπεροχὰς αὐτῶν ἀναγκασθῶμεν ῥινᾶν ([a]), ἢ καὶ δι' ἄλλων τινῶν προφάσεων ἃς [b] ὀλίγῳ ὕστερον ἐρῶ. Νυνὶ γὰρ βούλομαι, χωρὶς λογικῆς τε καὶ φυσικῆς ἀποδείξεως, μαρτυρῆσαι τοῖς πάσχουσιν αὐτῶν λέγειν (peut-être, αὐτὸν ἀλγεῖν) τὸν ὀδόντα. Καὶ γάρ ποτε, κἀγὼ ἀλγήσας, ἐμαυτὸν (peut-être, ἐμαυτῷ) προσέσχον, ὡς ἂν ἤδη προακηκοὼς τῆς ἀμφισβητήσεως. Ἠσθανόμην δὲ σαφῶς οὐ μόνον ἀλγοῦντος, ἀλλὰ καὶ σφύζοντος τοῦ ὀδόντος, ὁμοίως ταῖς φλεγμαινούσαις σαρξὶν, ὡς θαυμάζειν εἰ καὶ τοῦτο τὸ πάθος, ὃ καλοῦμεν φλεγμονὴν, ἐν ὀδόντι δύναται γενέσθαι, λιθώδει καὶ σκληρὰν οὐσίαν ἔχοντι. Καὶ μέντοι καὶ, καθ' ἕτερον καιρὸν, ἀλγήσας ὀδόντα, σαφῶς ᾐσθανόμην οὐκ αὐτοῦ τοῦ ὀδόντος, ἀλλὰ τῶν οὔλων εἶναι τὸ ἄλγημα, φλεγμαινόντων μὲν αὐτῶν ὡς καὶ [c] χωρὶς τῆς θλίψεως ἀλγεῖν, ἀλλὰ τῇ γειτνιάσει τῶν ὀδόντων σκληρῶν ὄντων αὐξανομένης ὀδύνης διὰ θλίψιν· ὥσθ', ἑκατέρας τῆς αἰσθήσεως πεπειραμένος, ἄλλης μὲν ἐπὶ τοῖς οὔλοις, ἄλλης δὲ ἐπ' αὐτῆς τῆς τοῦ ὀδόντος οὐσίας, σαφῶς οἶδα, καὶ μαρτυρῶ τοῖς λέγουσιν, αὐτοὺς ἀλγεῖν τοὺς ὀδόντας ποτέ. Καὶ μέντοι καὶ, καταφυομένου νεύρου φαντασίαν συγκεχυμένην καὶ ἀδιαρθρωτον τοῖς πολλοῖς φέρουσαν (peut-être, φέροντος) ὡσαύτως καὶ τοῦ ὀδόντος ἀλγοῦντος εὔλογόν ἐστι. Καὶ γὰρ καὶ τούτου σαφῶς ᾐσθόμην ποτὲ συμβαίνοντός μοι. Καὶ τό γε διαμένειν ἔτι μέρος μικρὸν τῆς ὀδύνης, ἐξαιρεθέντος τοῦ ὀδόντος, ἐπὶ τῇ τοῦ νεύρου γίνεται φλεγμονῇ, κουφιζομένου μόνον ἐκ τοῦ μηκέτι τείνεσθαι, τῆς πρὸς τὸ τείνειν (lis. τεῖνον) ὀστοῦν συμφύσεως ἐλευθερωθὲν (peut-être, ἐλευθερωθέντος),

[a] Cod. ἀνέχονται.

[b] Cod. ἥν.

[c] Cod. εἰ

([a]) Mais il ne semble pas exact de dire que les dents soient indolentes dans l'opération de la lime.

Digitized by Google

ἀναπνοήν τέ τινα σχεῖν καὶ τῶν προσφερομένων ἰαμάτων ψαύειν. Οὔτε γὰρ κατὰ ψαῦσιν, οὔτε κατὰ διάδοσιν, οἴονται τὸ φλεγμαῖνον ἴασθαι νεῦρον ἑκατέρωθεν μὲν ὑπ' αὐτοῦ τοῦ ὀδόντος ([a]). Εἰ δὲ πελιδνοὶ δι' ὅλης αὐτῶν τῆς οὐσίας οἱ ὀδόντες φαίνονταί ποτε γιγνόμενοι, θαυμαστὸν οὐδέν· ὡς τοῦτο....

TRAITÉ d'Hiérophile.

Après ces mots, suit le texte imprimé d'Aétius, τῶν δὲ ὀδόντων πασχόντων. Ainsi il manque encore quelque chose entre ὡς τοῦτο et τῶν δὲ ὀδ.

(6) L'ἀγγούριον paroît bien être le concombre ou le σίκυον des anciens : le passage de Syméon, cité dans la note suivante, l'indique clairement. En voici une autre preuve. Le lexique du lord Suffield [a], semblable en cet article aux *Glossæ medicæ* de Bernard [b], définit l'ἐλατήριος, ὁ ἐντὸς τοῦ ἀγρίου ἀγγουρίου χυλός : et Néophytus [c] définit l'ἐλατήριον, ὁ χυλὸς τῶν ἀγρίων σικύων. Ne faut-il pas corriger cet article d'un glossaire cité par le même Bernard [d] : ἀγριοσύκιον, ἀγγραγγούρην· σύκιον δὲ τὸ ἀγγραγγούρην καλεῖται. Je voudrois écrire : ἀγριοσίκυον, ἀγριαγγούριν· σίκυον δὲ τὸ ἀγγούριν καλεῖται. Dans le petit dictionnaire de Spon [e], le melon d'eau est nommé *angouri*. Si Spon ne s'est pas trompé, il en résulte qu'il n'y a pas dans toute la Grèce uniformité sur l'emploi du mot ἀγγούριον, ἀγγούριν, ἀγγοῦρι. Le lexique de M. Zalicoglou contredit celui de Spon : le mot concombre y est rendu par ἀγγοῦρι.

[a] *Voy. p. 233.*

[b] *Ad Nonn., t. I, p. 81.*

[c] *Cod. p. 2286, p. 85.*

[d] *Ad Nonn., t. II, p. 49.*

[e] *Voy. tom. II, p. 240.*

(7) Syméon Séthi fait la même observation : Κατακόρως δὲ χρώμενα (τὰ μαρούλλια) ἀδυναμίαν ἐμποιεῖ τῷ σώματι (le man. 2224, τῷ ὅλῳ σ.) καὶ ἀμβλυωπίαν (Cod. ἀμβλυωπίας). Les Géoponiques disent précisément le contraire, ainsi que Dioscoride et Pline. Niclas, dont il faut lire la note, concilie cette contradiction. — Dans le texte d'Hiérophile, μετρίως est placé de manière à me faire croire qu'il y a une lacune, ou au moins une transposition, et qu'il faut lire, μετρίως τὸ μαϊούνιον (ou μαϊούλιον [f]) · πολὺ γὰρ ἐσθιόμενον ἀμβλ.

[f] *Voy. p. 228.*

(8) Le τετράγγουρον doit être une espèce voisine de l'ἀγγούριον.

([a]) Il doit manquer ici quelque chose; et la correction des deux ou trois phrases précédentes est fort douteuse. Pour οἴονται, il est facile de le changer en οἷόν τε; mais cela ne suffit pas : il faut peut-être τεινόμενον après νεῦρον.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

Syméon Séthi commence ainsi son chapitre intitulé, Ἀγγούρια: Τὰ πρὶν λεγόμενα σίκυα, κατὰ κοινὴν δὲ τελεκάγγουρα, ψυχρά εἰσι. Les mots κατὰ κ. δὲ τετ. manquent au manuscrit 2224, et sont manifestement une interpolation. Syméon fait si peu les τελεκάγγουρα synonymes des ἀγγούρια, qu'il leur a consacré plus bas un autre chapitre. Le manuscrit porte ἐστι, qui vaut ici beaucoup mieux que εἰσι. Il faut de plus faire entrer le mot ἀγγούρια, du titre dans le texte même, correction indiquée par le manuscrit, où je trouve Περὶ ἀγγουρίων · Ἀγκούρια κ.τ.λ. Saumaise, dans sa Matière médicale, a une idée qui me semble insoutenable. Il croit que l'on a dit κιλεκάγγουρον, par allusion à la couleur de ce fruit, puis κελεκάγγουρον; et, par une nouvelle altération, τελεκάγγουρον. Cela n'est pas raisonnable ; le mot τέλεκα, comme dans tous les composés dont il fait partie, doit signifier *quatre ;* de sorte que τελεκάγγουρον est sans doute un ἄγγουρον gros comme quatre ἄγγουρα, ou une espèce d'ἄγγουρον à quatre angles. Le savant M. Condos m'a tiré d'embarras en me disant qu'à Corfou on donne ce nom à notre pastèque melon d'eau, le *Cucurbita Citrullus* de Linné; le *Cucurbita-Anguria* de Candolle. Peut-être étoit-il plus correct de l'appeler *Cucurbita Angurium*, ou *Cuc. Anguri*. Je sais encore, du même M. Condos, que dans quelques cantons de Chio on appelle τελεκάγγουρον une courge, qui ailleurs est nommée πικεκάγγουρον, et qui est de forme quadrangulaire. Je crois que le πικεκάγγουρον, ou τελεκάγγουρον des Chiotes, est la courge à fleurs blanches, le *Cucurbita Lagenaria*, de Linné.

(9) *Voyez* plus haut, *pag. 211*, la Lettre de M. Delambre; et la dernière note de décembre.

ΜΗΝ ΙΟΥΛΙΟΣ.	JUILLET.
Χρὴ ἀφροδισίων ἀπέχεσθαι καὶ πλείστης τροφῆς, καὶ πόνου μόχθου, καὶ κραιπάλης, καὶ ὕπνου	Il faut s'interdire le plaisir vénérien, l'excès de nourriture, tout travail, l'ivresse, la sieste, les fruits

Digitized by Google

secs, à cause de l'irrégularité de la bile. Les viandes seront les mêmes que dans le mois de juin. On ne mangera point de légumes âcres, amers et échauffans. On choisira les poissons à chair délicate, tels que les grives, les lapines, et autres pareils, dont il a été parlé au mois de juin; on les accommodera à l'oxymel et au garum vinaigré. Parmi les fruits, on prendra les plus aqueux; par exemple, les melons, les figues blanches, que l'on salera, tous les raisins, le noir excepté, les poires, les pommes, les prunes, et tous les autres fruits aqueux. On boira à satiété du vin blanc odorant. La nourriture sera modérée; le vin en grande quantité, ainsi que les boissons *rosées*. On ne prendra point de bouillons relevés, si ce n'est avec la carotte seulement, un peu de miel et de nard. Huit bains, et des frictions avec la terre cimolée: on restera peu dans le bain. Il ne faut point user de *purgatif*. On observe aussi l'astre du Chien, du 13 au 16.

μεσημβρινῦ (1), καὶ ὀπωρῶν ξηρῶν, διὰ τὴν ἀταξίαν τῆς χολῆς. Τὰ δὲ χρὴ λαμβάνειν, ὥσπερ καὶ τῷ ἰουνίῳ μηνί. Λάχανα δὲ δριμέα, καὶ πικρὰ, καὶ θερμὰ, μὴ ἐσθίειν· ἰχθύας δὲ τρυφερόσαρκας, οἷον, κίχλας, λαπίνας [a], καὶ ὅσα τοιαῦτα, καθὼς καὶ ἐν τῷ ἰουνίῳ μηνὶ λέλεκται· καὶ τὰ ὀξομέλιτα καὶ ὀξογάρεια. [b] Ἐκ δὲ τῶν ὀπωρῶν τοὺς ὑγροτέρους, οἷον, πέπονας, σύκα λευκὰ μετὰ ἅλατος, καὶ σταφυλὰς πάσας, ἄνευ τῆς μελαίνης· ἀπίδια δὲ καὶ μῆλα καὶ δαμάσκηνα, καὶ ὅσα ὑγρὰ τοιαῦτα, ἐσθίειν. Οἶνον δὲ λευκὸν, εὐώδη, πίνειν ἀπλήστως· καὶ τὴν μὲν τροφὴν μετρίως, τὸν δὲ οἶνον πλεῖστον (2), καὶ τὰ δροσάτα (3). Ζέματα δὲ καρυκευτὰ [c] μὴ λαμβάνειν, εἰ μὴ τοῦ δαυκίου μόνον, ὀλίγῳ μέλιτι καὶ στάχει ἀρτυθέντα. Λουτρὰ ἡ, καὶ σμήγματα διὰ κιμωλίου (4)· λουέσθω δὲ (5) συντόμως. Καθαρῦ δὲ ἀπέχεσθαι δεῖ. Σκοπεῖται δὲ καὶ τὸ ἄστρον τοῦ Κυνὸς φηφιζόμενον ἀπὸ τῆς ιγ' ἕως τῆς ις'.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Voy. p. 214.*

[b] *Voy. p. 220.*

[c] *Cod. p. 452.*

NOTES.

(1) Je pense qu'il défend sur-tout le sommeil de midi, après avoir mangé, à cause des céphalalgies apoplectiques qu'il peut

TRAITÉ d'Hiérophile.

produire. Un passage d'une comédie de Phérécrate [a] revient assez bien à ce sujet :

[a] Athen. III, 7.

Ὦ δειμόνιε, πύρετε, μηδὲν φροντίσας,
Καὶ τῆν Φιβαλέων τρώγε σύκων τῆ θέρους,
Κἀμπιμπλάμενος καθευδε τὰς μεσημβρίας,
Κἆτα σφακέλιζε, καὶ πέφρησο, καὶ βόα.

« Pauvre homme ! tremble la fièvre, sans t'inquiéter pour si peu ; » et, au cœur de l'été, l'estomac chargé de figues de Fibalée, » fais à midi un long somme ; puis attrape un bon mal de tête ; » brûle, crie comme un enragé. » Σφάκελος, d'où vient le verbe σφακελίζω, est un mot (a) dont les acceptions sont variées. M. Coray les a très-bien développées dans ses excellentes remarques sur Hippocrate. On peut ajouter ce qu'ont observé Giacomelli et M. Blomfield sur le Prométhée [b] ; mais cela est moins important. Dans le passage de Phérécrate, j'ai, avec vraisemblance, entendu ce terme des douleurs lancinantes du cerveau, produites par la surcharge de l'estomac. Il y a dans Aristide une phrase qui éclaircit parfaitement le texte du comique. Ce sophiste hypocondriaque, qui, dans ses *Discours sacrés*,

[b] Vers. 877 = 903.

(Sacrés ils sont, car personne n'y touche)

nous a conservé, en style attique et pur, l'exact registre de ses rêves, de ses bains, de ses vomissemens, voire de ses selles, dit [c] que se trouvant à Hadriana, où Apollon l'avait envoyé, il ne pouvoit manger, et, s'il mangeoit, ne pouvoit garder les alimens ; mais aussitôt un grand feu lui brûloit la gorge, sa respiration étoit interceptée, καὶ σφάκελοι πυρώδεις ἐχώρουν εἰς κεφαλὴν ἄνω. Voilà l'adjectif πυρώδης joint à σφάκελος, comme πέφρησο à σφακέλιζε dans Phérécrate ; et, chez les deux malades, cette affection a lieu dans la surcharge de l'estomac ; enfin, les mots εἰς κεφαλὴν lèvent toute espèce de doute sur le siége du mal. Aristide éprouvoit donc à la tête des douleurs atroces et brûlantes. Il y a une pareille alliance de mots dans S. Grégoire

[c] Tom. I, p. 546. Cant.

(a) Néophytus, dans son lexique [a] : Σφάκελος, τὸ καθόλου ἀπεκρωθὲν μέρος, διὰ ἀσάθειαν φλεγμονῆς.

[a] Cod 2286, p. 8v.

de Nazianze [a] : ἐπάταξα ὑμᾶς ἐν ἰκτέρῳ, καὶ ἐν πυρώσει καὶ σφακελισμῷ. Basile explique ici [b] σφακελισμὸς par σῆψις αἵματος ἢ σώματος σπασμός. Le sens dans ce passage est nécessairement vague, faute de circonstances déterminantes. On peut traduire : « Je vous ai frappé par l'ictère, et l'inflammation, et » le sphacèle ; » ou, si l'on veut, « par la gangrène. »

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Orat. XV, p. 232 A. Cf. Amos IV, 9.*

[b] *Cod. Coislin, 236, p. 159, 1.*

(2) Le conseil de boire beaucoup de vin en juillet, pendant les chaleurs caniculaires, s'accorde avec les vers si connus d'Alcée [c], que j'écris ainsi, sous leur forme dorique :

[c] *Ap. Athen. X, 35.*

Τέγγε πνθύμονα Fοἴνῳ· τὸ γὰρ Ἄστρον περιτέλλεται·
Ἁ δ' ὥρα χαλεπὰ, πάντα δὲ διψᾷ Fυπὸ καύματος.

Et Eupolis, dans sa comédie des Flatteurs [d], racontoit que Protagoras avoit obligé Callias de boire, afin qu'il eût, avant la canicule, le poumon bien lavé, ἵνα

[d] *Athen. I, 41.*

Πρὸ τοῦ Κυνὸς τὸ πνθύμον' εὔλυτον φορῇ.

(3) On appelle ὑδροροσάτον, ὑδροσάτον et δροσάτον une sorte de julep, de sirop, dans lequel l'eau de roses entre comme ingrédient principal. *Voyez* le docteur Bernard sur Nonnus, et le Glossaire de Du Cange. Dans Syméon Séthi, au lieu de ὑδροσάτον, Bogdan proposoit de lire ὑδροροσάτον : conjecture peu nécessaire, mais que confirme pourtant le manuscrit 2224.

(4) Le lexique botanique inédit du manuscrit 2224 : Γῆ Σαμία, κημολία (lisez κιμωλία). C'est confondre deux terres différentes. La terre cimolée, que l'on tire principalement de l'île de l'Argentière, est une argile dont les anciens se servoient comme de savon pour le blanchissage, et que les modernes [e] emploient encore au même usage : elle a aussi quelque utilité chirurgicale [f]. La terre de Samos s'employoit comme dessiccatif. La ressemblance de propriétés, et l'apparence extérieure, ont dû produire quelque confusion dans les dénominations. Néophytus a bien distingué la terre cimolée et celle de Samos, qu'il appelle Σάμιος ἀστὴρ, nom que lui ont aussi donné d'autres auteurs. Ἐμπλαστικὰ, dit-il [g], λέγονται τό τε ἄμυλον (*), καὶ τὰ πεπλυμένα

[e] *Tournef., Voy. t. I, p. 162. — Sonnini, Voy. en Grèce, t. II, p. 37.*

[f] *Voy. Bernard, ad Nonn. c. 4.*

[g] *Cod. 2286, p. 85, 2.*

(*) Le Lexique médical de lord Suffield [a], que l'on peut conférer avec les

[a] *Voy. p. 233.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

τῶν μεταλλικῶν· οἷον, πομφόλυξ [a], ψιμμίθιον, καδμία (a), κιμωλία, Σάμιος ἀστὴρ, καὶ τὰ ὅμοια. Καὶ ταῦτα μὲν, ὡς γεώδη, εἰσὶ ξηρά· τὸ δὲ γλυκὺ ἔλαιον, καὶ τὸ λευκὸν τοῦ ᾠοῦ, καὶ τὸ τυρῶδες τοῦ γάλακτος, καὶ ἡ τοῦ ὑὸς πιμελὴ καὶ ταύρου καὶ τράγου καὶ χηνὸς καὶ ἀλεκτρυόνος, εἰσὶ γλισχρὰ, ἐπειδὴ μικτά· καὶ γὰρ ἐξ ὕδατος καὶ γῆς καὶ ἀέρος σύγκεινται. Καὶ ὁ πεπλυμένος κηρὸς τοιοῦτός ἐστι.

(5) Il est à-peu-près impossible que καθαροῦ soit ici pour οἴνου καθαροῦ, du vin pur, puisque plus haut on a recommandé l'usage, même excessif, du vin. Dans la langue du Bas-Empire, καθαρὸς est souvent pour ἄρτος καθαρὸς, du beau pain, du pain blanc ; mais conseiller de ne pas manger de pain, parce que l'on est au mois du juillet, seroit un étrange conseil. Au reste, les Grecs, aujourd'hui, vivent assez de cette manière. « En été, » dit M. Pouqueville [a], le peuple de l'Orient renonce presque » à l'usage du pain, pour ne faire sa nourriture que de courges, » de melons, et de fruits froids et aqueux. » Mais ce n'est pas, je pense, par ordonnance du médecin qu'ils s'abstiennent de pain. Il m'a semblé que καθαρσίου étoit la véritable leçon, et j'ai traduit d'après cette correction. Effectivement, les purgatifs deviennent inutiles, les entrailles étant déjà relâchées par l'usage des alimens aqueux, que le médecin a prescrits pendant ce mois. Ils sont même dangereux dans les chaleurs.

[b] *Cod.* πομφόλιξ.

[c] *Voyag. t. II, p. 118.*

ΜΗΝ ΑΥΓΟΥΣΤΟΣ.

Ἁρμόζει τῶν γλισχρῶν καὶ παχυχύμων ἀπέχεσθαι, καὶ μαλά-

AOÛT.

IL convient de s'abstenir des alimens visqueux et épaisissans, et de

[a] *Ad. Nonn. t. I, p. 12, 369; et Præf. p. x.*

[b] *Cod. 2286, p. 87.*

gloses citées par le docteur Bernard [a], explique ainsi ce que c'est que l'*amylum* : Ἄμυλος. Ἀμυλλία ἐστὶν ἄλευρος καθαρὸς, λεπτὸς ζυμωθεὶς ὕδατι, καὶ κατὰ τὸ πρωῒ καὶ ἑσπέρας ἀλλασσόμενος· ὅπερ ἔχει ὕδωρ καὶ ἄλλο τιθέμενον ἐπὶ ἡμέρας β'· καὶ ἐπὶ λίνου ψιλοῦ σανιζόμενος· Au lieu de ἡμέρας β', le manuscrit a une abréviation toute pareille à celle que le docteur Bernard a représentée, et qu'il a, je crois, bien interprétée dans l'endroit que j'ai cité, et aussi dans la préface de son Synésius. Elles ressemblent assez aux sigles, qui, dans les Tables de Du Cange (pag. 5), sont données pour synonymes de ἡμέραι.

(a) Néophytus [b] : Καδμία λεπτὴ, ἡ τουτία

la

la mauve, et de tout légume sauvage, et du plaisir vénérien ; de manger des betteraves, des blettes, des courges. En viandes, on mangera du mouton, du chevreau coupé. On mangera du lièvre et du chevreuil jusqu'au 15 du mois : ces viandes seront rôties, tièdes, et on y joindra de l'oxymel. Les poulets, les perdreaux, les jeunes coqs, les pigeonneaux, pourront être mangés sans danger. En poissons frais, on fera usage, comme il a été indiqué au mois de juin, de tous ceux qui ont la chair délicate ; on y fera par intervalles une sauce à la moutarde. On s'abstiendra de tout poisson salé, et de tout fruit sec. On mangera des fruits nouveaux, comme figues, raisins, poires, prunes blanches, pêches mûres, et le reste. On évitera tous les légumes échauffans et secs, tels que la rue, la sarriette, l'ail, le porreau, la menthe, le cresson et le raifort. Quatre bains ; une seule friction ; et cette friction, la faire après le 15. En compotes, on prendra des câpres, des olives à la saumure, avec de l'oxymel, des amandes vertes. On s'abstiendra des olives noires. On boira des vins légers, odorans et *rosés*. Les frictions se fe-

χης [a], καὶ πολιὸς ἀγρίου λαχάνου, καὶ ἀφροδισίων· ἐσθίειν δὲ σεῦτλον, βλῆτον [b], καὶ κολοκύνθην· ἐκ δὲ τῶν κρεῶν τραγεία (1) ἐσθίειν, καὶ τραγεία εὐνοῦχα. Λαγωὸς δὲ καὶ δορκάδας [c] ἐσθίειν χρὴ, ἄχρι τῆς ιε τοῦ μηνός· ψαχνὰ δὲ καὶ χλία (2) ὀξομέλιτι· ὀρνίθια δὲ καὶ περδίκια (3), καὶ ἀλεκτοροπουλα, καὶ περιστεροπουλα πάντα χρῆσθαι μηδὲν βλαπτόμενος· ἀπὸ δὲ τῶν χλωρῶν ἰχθύων πάντας τοὺς τρυφεροσάρκους ἐσθίειν, ὡς προλέλεκται κατὰ τὸν ἰούλιον μῆνα, καὶ ἐκ διαλείμματος ἐμβάμματα χρῆσθαι σινάπεως [d]. Τῶν δὲ ταριχευτῶν ἰχθύων καὶ ξηρῶν ὀπωρῶν πάντων ἀπέχεσθαι, χρῆσθαι δὲ ταῖς χλωραῖς ὀπώραις σύκων, σαφυλῶν, ἀπιδίων, δαμασκηνῶν λευκῶν, ῥοδακίνων (4) πεπείρων, καὶ τῶν ὁμοίων. Ἀπὸ τῶν λαχάνων, πολιὸς θερμοῦ καὶ ξηροῦ ἀπέχεσθαι χρὴ, οἷον, πηγάνου, θρύμβου, σκορόδου, πράσου, εὐζώμου, καρδάμου, καὶ ῥαφάνου. Λούεσθαι δ'· χρίσμα ἓν, καὶ τοῦτο ποιεῖν μετὰ τὴν ιε. Ἐκ δὲ τῶν συνθέτων, χρῆσθαι κάπαρεν, ἐλαίας σὺν ὀξομέλιτι κολυμβάδας, ἀμύγδαλα χλωρά· τῶν δὲ μαύρων ἐλαιῶν (5) ἀπέχεσθαι. Οἴνοις λεπτοῖς καὶ εὐώδεσι καὶ ῥωσάτοις (6) χρῆσθαι. Χρίσματα δὲ διὰ κιμωλίου καὶ ὄξους

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Voy. p. 221.*
[b] *Sic cod.*
[c] *Voy. p. 125.*
[d] *Cod.* σιπα.

TRAITÉ d'Hiérophile.

σὺν ἐλαίῳ χεῶσθαι. Σκοπεῖται δὲ καὶ τὸ ἄστρον τὸ φηφιζόμενον ἀπὸ τῆς ιέ ἕως τῆς κζ' (7).

ront avec de la terre cimolée, du vinaigre et de l'huile. Du 15 au 27, on observe l'astre...

NOTES.

(1) Il a encore employé cet adjectif πρόβειον p. 192, 224, 253, 254. Les anciens disoient πρόβατειος. Voici un autre exemple de πρόβειος dans un article du lexique de Néophytus [a] : Στέαρ μήλινον καὶ ὄϊος, καὶ ὀϊάτειον, τὸ πρόβειον ἀξούγγιον. Le mot ἀξόγγιον, qui est de la langue moderne, a formé l'adjectif ἀξογγώδης, dont le même lexique m'a donné l'exemple que voici [b] : Γλοιός, τὸ ὕειον στέαρ, καὶ ὁ γλισχρεειδὴς καὶ ἀξογγώδης τοῦ λουλεῦ πηλός. J'ai mis dans le texte les mots τοῦ λουλεῦ, qui sont entre les lignes et de la même main, parce qu'ils m'ont paru mis là par déplacement plutôt que comme scholie. Je trouve dans les Gloses manuscrites de lord Suffield [c] : Γοῖος βαλανίου· ὁ καπνὸς τοῦ λυλεῦ : lisez : Γλοιὸς βαλανείου· ὁ κ. τοῦ λουλεῦ. Ajoutez les passages rapportés par le docteur Bernard sur Nonnus, *chap. I* ; et ce que j'ai indiqué dans le volume précédent, *pag. 228*.

[a] *Cod. reg. 2286, p. 87, 2.*

[b] *Ibid. p. 85.*

[c] *Voy. p. 233.*

(2) Il y a ici de l'embarras. Pour joindre φαχνὰ à ὀρνίθια, il faudroit que cette conjonction δὲ ne se trouvât pas après ὀρνίθια, et les mots λαγωοὶ καὶ δορκάδες empêchent de le rapporter à κρέα πρόβεια.

(3) Pour prouver que les cas obliques de πέρδιξ ont le plus souvent la pénultième longue, Athénée [d] cite quelques exemples, dont un ne prouve rien ; c'est celui-ci :

Ἕξειον ἄκων δεῦρο πέρδικος πρόπον.

En effet, à cette place du vers, la syllabe peut être brève ou longue indifféremment. Je ne sais pas si, au lieu de ἄκων, il

[d] *IX, c. 41.*

Digitized by Google

ne faudroit pas plutôt lire ἥκων. La comparaison de la démarche de la perdrix, πέρδικος τρόπον, qui semble exprimer un mouvement leste et gracieux, ne paroît pas trop d'accord avec ἄκων. Avec ἥκων le sens est bien naturel : « Il sort, et s'avance vers » ces lieux, léger comme une perdrix. » Homère compare à des colombes Junon et Minerve marchant au secours des Grecs :

Αἱ δὲ βάτην, τρήρωσι πελειάσιν ἴθμαθ' ὅμοιαι.

« Elles s'avancent, et leurs *pas* ressemblent à ceux des colombes », c'est-à-dire, d'un pas léger, rapide, effleurant le sol. « Les » Arabes, dit Kazwini [a], comparent la démarche des femmes » bien faites à celle du kata. Une des qualités qu'on attribue » au kata, c'est d'avoir une démarche agréable, parce qu'ils font » de petits pas. » Le kata est un tétras, oiseau élégant. Les Persans tirent une pareille comparaison d'un autre oiseau, dont M. de Chézy [b] a rendu le nom approximativement par *perdrix*. Le Pétrarque Persan, Djami, dit en parlant de Léïla, « semblable » à la perdrix élégante, elle s'avançoit avec grâce » ; et l'ingénieux traducteur a rapproché, avec beaucoup d'à-propos, du vers de Djami, une comparaison toute pareille de Bernardin de Saint-Pierre : « Si tu marches vers la maison de nos mères, la per- » drix, qui court vers ses petits, a un corsage moins beau et » une démarche moins légère. » Voilà, je crois, l'explication de ἥκων πέρδικος τρόπον rendue fort plausible ; toutefois, dans un fragment d'un seul vers, il est toujours plus sûr de ne rien changer sans une absolue nécessité.

(4) Du Cange, au mot ῥοδάκινον, renvoie aux Géoponiques d'*Alypius :* c'est Agapius qu'il vouloit écrire. Syméon Séthi écrit ῥοδάκινα ; le man. 2224, ῥοδάκηνα. Agapius a ces deux formes à-la fois. L'iotacisme produit ces variétés d'écriture.

(5) Syméon Séthi a fait sur les qualités nuisibles des olives noires, qu'il appelle, en meilleurs termes, μέλαιναι ἐλαῖαι, une observation qu'Agapius [c] a reproduite dans son style barbare : ἀμὴ ἡ μαύραις καὶ ὥριμαις βλάπτουσι τὴν κεφαλὴν, τοὺς ὀφθαλμοὺς, καὶ τὸν στόμαχον. Il donne ensuite, pour les rendre très-

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Chrest. Ar. de M. de Sacy, t. III, p. 27.*

[b] *Ibid. p. 488.*

[c] *Geopon. c. 114.*

TRAITÉ d'Hiérophile.

agréables et très-salubres, une recette merveilleuse, ἑρμηνείαν θαυμάσιον, que l'on peut chercher dans son livre. Diphile [a] avoit déjà observé que les olives étoient indigestes et rendoient la tête pesante. Tournefort [b] trouvoit les olives noires de bon goût: ce qui n'est pas contradictoire. M. Pouqueville [c] remarque que l'on prépare à Coron une quantité considérable d'olives noires, qui se vendent dans les Échelles du Levant : cela ne prouve rien non plus en faveur de leur salubrité.

[a] *Athen. II, 47.*
[b] *Voyage, t. I, p. 126.*
[c] *Voy. t. I, p. 447.*

(6) Les vins rosés, le ῥοσάτον, ou plutôt ῥωσάτον, se faisoient avec un mélange de roses, de safran, d'anis, de miel, selon les Géoponiques [d], dont il sera bon de consulter les interprètes.

[d] *VIII, 1, 2.*

Un mot, en passant, à l'occasion de cette faute d'orthographe perpétuelle, qui consiste à mettre l'ο à la place de l'ω, et réciproquement. Ne peut-on pas en trouver un exemple dans la scholie de Venise, sur le vers 53 du VII.e livre de l'Iliade. Hélénus dit à Hector:

Ὡς γὰρ ἐγὼν ὄπ' ἄκουσα θεῶν αἰειγενετάων.

Et le scholiaste fait cette remarque: ἀθετεῖται. Διὰ τῆς μαντικῆς αὐτῶν συνῆκεν, ὡς εἴρηται. M. Heyne trouve cette scholie obscure: on peut voir sa note. L'embarras vient de ce qu'il a cru que le scholiaste vouloit expliquer pourquoi le vers étoit condamné par quelques critiques : c'est le contraire. Le scholiaste dit d'abord, ἀθετεῖται τὸ ἔπος ; puis, sans autre réflexion, il donne une interprétation du vers, où les mots ὄπ' ἄκουσα θεῶν avoient excité la sévérité des critiques : *Hélénus*, dit-il, *avoit compris par la divination des Dieux les choses qui ont été dites.* L'interprétation est tout-à-fait plausible, et justifie le vers : seulement, je voudrois écrire ὅσ' au lieu de ὡς. Dans cette phrase de Démosthène contre Timarque [e], προειρημένον τακτὸν ἡμερῶν ἀριθμὸν ἀγνεύειν, le mot τακτὸν, qui forme pléonasme, et n'est que la répétition du précédent, a été enfermé par Reiske, je crois, entre des crochets, comme inutile et bon à effacer. Le passage alors devient pareil à celui qui se lit à la fin du discours contre Androtion: προειρημένον ἡμερῶν ἀριθμὸν ἁγνεύειν. Mais, avec un ω pour un ο,

[e] *Tom. III, p. 148, Tauchn.*

Digitized by Google

Jér. Wolf a donné une leçon fort plausible : προειρημένων τακτὸν ἡμερῶν ἀριθμὸν ἁγνεύειν. On pourroit aussi écrire, en changeant l'ω de place : προειρημένον τακτῶν ἡμερῶν ἀριθμὸν ἁγν.

(7) Le nom de la constellation a été oublié par le copiste.

TRAITÉ d'Hiérophile.

SEPTEMBRE.

IL est convenable de boire du lait et de manger du laitage, d'user de toutes choses douces, farineuses, de vin miellé, d'eau rosée. En viandes, on mangera du mouton, des poules, des pigeons, des oies, des *trogles*, et de petits animaux encore à la mamelle, que l'on fera rôtir avec de l'oxymel. Il faut s'abstenir de bœuf, de lièvre, de cerf, de chevreuil, de perdrix, parce que, dans ce mois, la bile noire augmente. En poissons, tous les saxatiles à chair délicate et molle conviendront. On s'abstiendra des cabots et de tous les poissons sans écailles. Parmi les graines, on s'abstiendra des féves et des lentilles. On ne fera qu'un usage rare de tous les alimens âcres, tels que le raifort, le poivre, la moutarde, le girofle, le nard. En légumes, on évitera le chou. On fera bien de manger des fruits, comme on l'a dit au mois d'août. On boira du vin d'absinthe rosé, et du vin d'absinthe seule. Huit bains. On se frottera la tête avec de la terre cimolée (ainsi

ΜΗΝ ΣΕΠΤΕΜΒΡΙΟΣ [a].

Ἁρμόζει γαλακτοτροφεῖν καὶ γαλακτοποτεῖν, καὶ πάντα τὰ γλυκέα καὶ σεμιδαλάτα, οἰνομέλιτα, καὶ δροσάτα λαμβάνειν· ἐκ δὲ τῶν κρεῶν πρόβεια, ὀρνίθια, περιστερὰς, νήττας, τρωγλίας (1), καὶ λακτέντα (2) ὀπτὰ σὺν ὀξομέλιτι ἐσθίειν· ἀπέχεσθαι δὲ βοῶν, λαγωῶν, ἐλάφων, δορκάδων, καὶ περδίκων, διὰ τὸ κατὰ τὸν μῆνα τοῦτον αὐξάνεσθαι τὴν μέλαιναν [b] χολήν. Ἐκ δὲ τῶν ἰχθύων λαμβάνειν πάντας τοὺς τρυφεροσάρκους, καὶ πετραίους, καὶ μαλακοσάρκους· ἀπέχεσθαι κεφάλων καὶ πάντων τῶν ἀλέπων. Ἀπὸ δὲ τῶν ὀσπρίων, κυάμου καὶ φακῆς ἀπέχεσθαι. Δριμοφαγίᾳ δὲ πάσῃ μερικῶς (3) χρᾶσθαι, οἷον, ῥαφάνων, πεπέρεως, σινάπεως, κιναμώμου, στάχους. Ἐκ δὲ τῶν λαχάνων, ἀπέχεσθαι τῆς κράμβης. Τὰς δὲ ὀπώρας ἐσθίειν καλῶς, καθῶς καὶ ἐν τῷ αὐγούστῳ εἴρηται. Καὶ ἀψινθορωσάτα καὶ ἀψίνθετα (4) πίνειν. Λουτρὰ ἡ· σμήγματα κεφαλῆς, κιμωλίου, ὡς προλέλεκται, μετὰ ὄξους καὶ

[a] Cod. p. 453.

[b] Cod. μέλεινα.

TRAITÉ d'Hiérophile.

ἐλαίῳ ῥοδίνῳ, ἕως τῆς κδ'· χρίσμα δὲ κοινὸν ποιεῖν. Καὶ ἀφροδισιάζειν. Σκοπεῖται δὲ καὶ ἄστρον ἐν τῷ Σαλπίγγων (5).

qu'il a déjà été prescrit), jointe au vinaigre et à l'huile de roses, jusqu'au 24. On usera d'onctions ordinaires et simples. Le plaisir vénérien est permis. On observe une des étoiles des Trompettes.

NOTES.

(1) Je ne sais ce qu'il entend par τρωγλίας : des passereaux, peut-être, les τρωγλίτας de janvier.

(2) C'est le mot latin *lactentia* : ce mot reviendra dans les deux mois suivans. Peut-être que cet adjectif, ainsi employé sans substantif, désignoit particulièrement une certaine espèce d'animaux.

(3) Μερικῶς est ici, ce me semble, à-peu-près synonyme de μερικαῖς φορᾶς, *quelquefois, par intervalle,* οὐκ διαλείμματος.

(4) Il faut sûrement ἀψινθάτα.

(5) *Voyez* plus haut la lettre de M. Delambre, *pag. 211* ; et la dernière note de décembre.

ΜΗΝ ΟΚΤΩΒΡΙΟΣ.

Ἁρμόζει ἀριμοφαγία πάσῃ χρᾶσθαι· περὶ πάντων δὲ πάντα ἐσθίειν ἑφθὰ καὶ ὠμά· καὶ τὸ ζέμα πίνειν· σκόρδα ἑφθὰ, καρυκευτὰ, σάχος, πέπερι, κινάμωμον, καὶ καρυόφυλλον [a], ταῦτα διὰ τῶν βρωμάτων ἐσθίειν καὶ πίνειν. Ἐκ δὲ τῶν κρεῶν πρόβεια, ὀρνίθια, περιστερόπυλα, χῆνας, ὄρτυγας, ὀρίυγμήτρας (1), καὶ

[a] Cod καρεόφ.

OCTOBRE.

IL est convenable d'user d'alimens âcres. Avant tout, il faut avoir soin de ne rien manger que bouilli et cru. On boira des bouillons chauds. L'ail bouilli et relevé, le nard, le poivre, le girofle et la cannelle, seront, tant solides que liquides, pris avec les alimens. En viandes, on usera de moutons, de poulets, de pigeonneaux, d'oies, de cailles, de râles,

Digitized by Google

et de petits qui tettent ; mais on s'abstiendra de petits canards, de tourterelles, de perdrix, de daims, de sangliers et de lièvres. En poissons, on évitera le cabot, l'*agraule*, le surmulet, tous ceux qui sont sans écailles, et aussi les poissons salés : tous les autres sont bons. En graines, les féves, les lentilles, les gesses, seront évitées : on pourra manger des autres. En légumes, on s'abstiendra de choux et de raves : les autres sont bons. On mangera des asperges de toute espèce, et des champignons blancs. En fruits, on peut manger des raisins blancs, des poires sauvages mûres, des pommes douces, des figues blanches, des nèfles, des pêches, des dattes, des coins. En fruits secs, on mangera des noix, des pistaches, des amendes, des pommes de pin, des noisettes ; mais on s'abstiendra des baies de laurier. On boira du vin blanc, foncé en couleur, et absintho-rosé. On observe aussi la constellation du Taureau.

λακτέντα ἐσθίειν· νησαρίων δὲ καὶ φασσῶν, καὶ τρυγόνων, καὶ περδίκων, καὶ πλατόνων, καὶ συάγρων, καὶ λαγωῶν ἀπέχεσθαι. Ἐκ δὲ τῶν ἰχθύων, κεφάλων ἀγραύλων, (2), τριγλῶν, καὶ πάντων τῶν ἀλέπων καὶ τῶν παστῶν ἀπέχεσθαι χρή· τὰ [a] δὲ ἄλλα πάντα ἐσθίειν. Ἐκ δὲ τῶν ὀσπρίων, κυάμου καὶ φακῆς, καὶ λαθύρου ἀπέχεσθαι· τὰ δὲ λοιπὰ ἐσθίειν. Τῶν λαχάνων, κράμβης καὶ γογγύλης ἀπέχεσθαι, τἄλλα δὲ ἐσθίειν. Ἀσπαράγους δὲ πάντας καὶ ἀμανίας [b] λευκοὺς ἐσθίειν. Ἀπὸ δὲ τῶν ὀπωρῶν, σταφίδας λευκὰς, ἀπίδια ἄγρια ἀκμάζοντα, καὶ μῆλα γλυκέα, σύκα λευκὰ, μέσπιλα, ῥοδάκηνα, φοίνικας, ῥοιὰς (3), καὶ μηλοκύδωνα, ταῦτα πάντα ἐσθίειν. Ἐκ δὲ τῶν ξηρῶν ὀπωρῶν, κάρυα βασιλικὰ (4), πιστάκια, ἀμύγδαλα, κοκκονάρια [c], καὶ κάρυα ποντικά (5)· κοκκοδάφνων δὲ ἀπέχεσθαι. Οἶνον λευκὸν καὶ ἡλιόχροον [d] καὶ ἀψινθορωσάτον πίνειν. Σκοπεῖται δὲ καὶ τὸ ἄστρον τοῦ Ταύρου.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Cod. p. 454.*

[b] *Voy. p. 222.*

[c] *Cod.* κοκο.

[d] *Voy. p. 223.*

NOTES.

(1) J'ai suivi l'usage. On traduit ordinairement ὀρτυγομήτρα par *râle*, et Buffon appuie cette synonymie de son autorité;

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

mais les remarques de Camus sur Aristote prouvent que la question n'est pas décidée.

(2) Je ne sais pas quel est le poisson ἀγεραυλος, à moins, peut-être, que ce ne soit l'ἔγγραυλις des anciens, espèce d'anchois. On peut consulter M. Coray sur Xénocrate, et ce que j'ai indiqué sur les Épimérismes d'Hérodien (pag. 233), qui désigne l'ἀφύα par le synonyme ἀγεραυλις. Rien, pour la forme, ne peut être plus voisin de l'ἀγεραυλος d'Hiérophile.

[a] *Voy. p. 233.*

(3) Le lexique de lord Suffield [a] : Ῥοῖαι ὀξέαι καὶ γλυκέαι· τὰ ῥωΐδια : lisez, Ῥοιαὶ ὀξεῖαι καὶ γλυκεῖαι· τὰ ῥοΐδια. Il faut aussi corriger l'article suivant, Σίδια, φλοῦς ρα ῥωϊδίων, que je rapprocherai, en passant, de ce passage de Néophytus [b] : Σίδια καὶ σιδὴ τὰ λέμματα ἤγουν ὁ φλοιὸς τῶν ῥοιῶν. Le même copiste a fait encore la faute de ῥωΐδια dans cet article-ci : Βαλαύστα, τὰ μικρὰ ῥωΐδια ὅτε ἀνθοῦσι. Le docteur Bernard cite la même glose (sur Nonnus, *tom. I, pag. 17*), mais encore plus incorrectement. De βαλαύστον nous avons fait notre *balauste*, qui mal prononcé et mal écrit par Maucroix, a, sous la forme corrompue *balosse* [c], embarrassé un peu l'exact et savant éditeur de ce bon ami du bon Lafontaine. L'article Βαλαούστα, de Du Cange, est sans doute incorrect, et il faut écrire Βαλαύστα. Finissons par cet article du lexique inédit de Néophytus [d] : Βαλαύστον, ἄνθος ἐστὶν ἀγρίας ῥοιᾶς· εἶδη δὲ αὐτοῦ πλείονα. Εὑρίσκεται δὲ καὶ πυρρὸν [e] καὶ λευκὸν καὶ ῥοϊδόχρεον. Ἔοικε δὲ κυτίνῳ ῥοιᾶς. Χυλίζεται δὲ ὡς ὑποκυστὶς (a). Δύναμιν δὲ ἔχει στυπτικὴν, ποιοῦσα πρὸς ἃ καὶ ἡ ὑποκυστὶς καὶ ὁ κύτινος. Mais ne dois-je pas encore au lecteur érudit quelques lignes sur le *cytinus* et l'*hypocystis*, qui viennent d'être nommés ? Néophytus nous guidera : Κύτινοι [f], οἱ πρωτόγονοι καρποὶ τῆς ῥοιᾶς, οὓς καὶ ἀπορρίπτει (b). — Ὑποκυστὶς εἶδος

[b] *Cod. 2286. p. 87, 2.*

[c] *Maucroix, p. 313, et Addit.*

[d] *Cod. reg. 2286, p. 85.*

[e] *Cod. πυρόν.*

[f] *Cod. 2286, p. 86.*

(a) Nonnus écrit ὑπόκυστις, par exemple, *tom. II, pages 74, 144, 146, 148, 156, etc.* Il est peut-être mieux d'employer l'*iota*, ὑπόκυιστις, ou ὑποκυϊστίς ; car le mot κύστος est sans doute la racine. On trouve encore la forme ὑποκυϊδής.

(b) Les gloses citées par le docteur Bernard sur Nonnus [a], ne sont pas correctes : Κύπνος ῥύας, τὰ μικρὰ ῥοΐδια ὅπ ανθοῦσιν. Le lexique du lord Suffield [b] : Κύπνος ῥυὰς, τὰ μ. ῥ. ὅπε ἀνθ. : lisez, ῥοιᾶς et ὅπε, non pas ὅπ. — La permutation des lettres υ et οι a altéré un passage des Scholies de Basile de Césarée sur S. Grégoire de Nazianze : c'est sur ces paroles du Père [c] : Τί ἄν τις ὀκλεαγωδίν... τὴν τῶν ἀνθρώπων.

[a] *Tom. II, p. p. 47.*

[b] *Plus haut, p. 233.*

[c] *Orat. XXXII, p. 512, D.*

Digitized by Google

ἄνθους [a]. φύεται μέσον τῶν κισσάρων ([a]). Συνάγουσι ταῦτα ἀπριλλίῳ καὶ μαΐῳ, καὶ ὁ τούτων χυλὸς ὑποκιστίδος χυλὸς λέγεται· χρήσιμος εἰς νεφρικὰ πάθη. Ἔοικεν ἡ ὑποκιστὶς τῷ λεγομένῳ λύκῳ τῷ φυομένῳ ἐν τοῖς κυάμοις.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Cod. 2286, p. 88.*

(4) Les noix *royales*, nos noix vulgaires, s'appeloient, plus anciennement, noix *Persiques*, Περσικά (*voyez* Bernard sur Nonnus, *chap. IX*) ; et elles avoient aussi le nom de κοινὰ, noix *communes*. Κάρυα δὲ, τὰ μὲν βασιλικά (ταῦτα καὶ κοινὰ καλούμενα) — τὰ δὲ ποντικὰ καλούμενα κάρυα κ. τ. λ. dit Jean Actuarius ([b]). Si feu M. de Malon, qui nous a laissé un livre sur les dangers de la saignée, « toujours pernicieuse et souvent mortelle », revenoit au monde et lisoit cette note, il me trouveroit bien impoli de nommer si lestement l'archiatre de l'empereur de Byzance, lui qui l'a cité d'une façon si respectueuse : « Enfin, dit-il, [b] » *MESSIEURS Actuarius, Sérapion, Mézué*, Jean Fernel, Silvius, » Mathiole, Chomel et Tournefort, font chacun un éloge par- » ticulier du séné. » Il n'y a pas moins de civilité dans cette phrase

[b] *Conservateur du sang humain, p. 173.*

καταχοῦσαν ἡμᾶς, εἴτε εἴσπραξιν χρὴ λέγειν, εἴτε δοκιμασίαν καὶ πύρωσιν. Basile fait cette remarque [a] : εἴσπραξίς ἐστιν ἁμαρτημάτων ἔκτισις, δι' ἧς ἁμάρτωλοι κολάζονται· δοκιμασία δὲ καὶ πύρωσις οἵα ἡ τοῦ Ἰὼβ, καθὸ καὶ δίκαιοι, δοκιμαζόμενοι καὶ, οἷον ἀργύριον, πυρούμενοι, εὐρυζότεροί τε καὶ καθαρώτεροι γίνονται. Il faut lire εὐροιζότεροι, et ajouter cet exemple à ceux que j'ai cités de l'adjectif εὔροιζος dans mes notes sur les Épimérismes d'Hérodien. On peut aussi y joindre celui-ci, que je trouve dans les mêmes Scholies. S. Grégoire [b] ayant dit, ὅν γε (ἄνθρωπον).... δεήσει, καθάπερ ἄργυρον ἢ χρυσὸν.... μηδαμοῦ κίβδηλον ἠχεῖν ἢ ὑπόχαλκον : Basile [c] explique ainsi le mot κίβδηλον : μεταφορικῶς ἀπὸ τῶν ἀδοκίμων νομισμάτων (Le manuscrit porte l'abréviation ν̇ ν̇ : *voyez* plus haut *pag. 210*), οἷς Ἀθηναῖοι, μίσει τῷ πρὸς Χίους τὸ χ στοιχεῖον ἐπέγραφον, καὶ, τῷ δακτύλῳ ἀνακρούοντες, ἐτεκμαίροντο (lis. ἐτέκμαιρον τῷ) ἤχῳ τὸ εὔροιζόν τε καὶ εὐδόκιμον. Ainsi, en parlant de l'or et de l'argent, εὔροιζος signifie *pur, sans alliage*, proprement, *qui sonne bien*. Je trouve encore ce mot, peu commun, dans la traduction des Métamorphoses d'Ovide par Planude [d] : αὐτὴ τοῦ κράνους ἡ στιλβηδὼν ὑπὸ τῷ εὐροίζῳ χρυσῷ σελαγοῦντος προδώσει τὴν ἔνεδραν καὶ τὸν κρυπτόμενον φανερώσει. C'est la traduction de ces vers du poëte [e] :

Ipse nitor galeæ, claro radiantis ab auro,
Insidias prodet, manifestabitque latentem.

[a] *Cod. 573, v. 64, 2.*

([a]) Néophytus : [f] Κίσσαρος καὶ κίσθαρος, ὁ χαμαικίσσαρος. Λάδων, ὁ κίσσαρος.

([b]) *Page 92*, Fisch. — L'article *Actuarius*, dans la Biographie universelle, n'est pas d'une parfaite exactitude. Il y est dit, par exemple, que les deux livres d'Actuarius sur les Esprits-Animaux, ont été réimprimés par Fischer, en grec et en latin, avec l'addition de deux livres d'Actuarius sur le Régime. Fischer n'a donné que le texte Grec, sans version Latine, des deux livres déjà connus sur l'Esprit-Animal et sur la Diète. Il n'y a de neuf dans son édition que les leçons d'un manuscrit de Munich sur le second livre.

[b] *Orat. I, p. 6 B.*

[c] *Cod. 573, p. 152, 1.*

[d] *Cod. 2848, p. 206, 1.*

[e] *XIII, 105.*

[f] *Cod. 2286, p. 86.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

d'un traducteur de Stace : « La critique consultera aussi la col-
» lection immense des Commentaires de Gaspar *Barthius*, de
» *Lutatius Bernatius*, et d'autres savans en *us*, qui ont consacré
» leurs veilles à interpréter, à éclaircir le texte de Stace. Le tra-
» vail de ces *MESSIEURS* n'a guère abrégé le mien. » L'ancien scholiaste Placidus Lactantius, ou Luctatius, et Bernartius, et Barthius, ne s'attendoient guère, après quelques centaines d'années, à cette politesse d'un traducteur François. Vauvilliers, qui savoit du grec, et n'avoit point de littérature ni d'érudition, a fait ainsi de Manuel Moschopulus un *clarissimus Moschopule*, le prenant pour un *monsieur Moschopule*, professeur apparemment dans quelque université Batave ou Germanique. Brunck, qui aimoit fort à rire, et sur-tout du professeur Vauvilliers, ne lui a pas, à cette occasion, épargné les sarcasmes et les duretés. *Voyez* sa Note sur le vers 708 des Guèpes.

[a] *Voy. p. 233.*

(5) Le lexique de lord Suffield [a] : Κάρια ποντικά · λεπτοκάρια : lisez, Κάρυα τ. λεπτοκάρυα, comme portent correctement les Gloses médicales citées par le docteur Bernard (sur Nonnus, chap. 42), parmi différens passages relatifs aux *noix Pontiques*, vulgairement *noisettes*. Le même mot, ποντικοί, est mal écrit, par l'effet de la prononciation ([a]), dans cet autre article

[a] *Pag. 227, 229.*

([a]) J'ai déjà dit [a] quelque chose de ce changement du τ en δ par la prononciation ; il est à remarquer, parce qu'il a produit dans les manuscrits plusieurs variétés de lecture, dont on n'a pas toujours reconnu exactement la cause. Dans le nom de M. Κονδὸς, savant Corfiote, auquel on doit un Recueil intitulé Μέλισσα, et quelques autres productions fort estimables, le δ semble une altération ; car probablement son nom n'est autre que l'ancien mot κονδός. L'ancienne orthographe est gardée dans le nom de M. Πολυζώης Κονδοῦ, cet ἄλλος Ὅμηρος. En françois, il avoit, ou pour lui, ou pour nous, l'attention d'écrire *Condou*, craignant peut-être que notre mauvaise et barbare prononciation ne fît faire à la Renommée quelque erreur, et que *Polyzoïs Contou* n'obtînt la gloire due à *Polyzoïs Condou*. Cette idée pourroit bien n'être pas fausse ; car il y a peu de temps qu'un savant, dont j'avois latinisé le nom par le seul changement de la terminaison, me témoignoit fort sérieusement, et fort plaisamment, l'inquiétude de n'être pas assez facilement reconnu sous cette forme en *us*. Quels cris il eût jetés, si j'avois traduit son nom à la mode des savans du XVI.e siècle, à la façon de Voltaire, appelant M. Larcher *Toxotes* ! Tout le monde, peut-être, ne sait pas que le mot *effendi*, que l'on dit turc, est pris du grec, et devroit, à ce titre, avoir une place dans le Dictionnaire de M. Morin. En effet, αὐθέντης, prononcé comme il doit l'être, ἀφθέντις, a produit l'altération ἀφέντις, *afendis*, *afendi*, *effendi*.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

du même Lexique : Μύες καταμοιδιοι· οἱ πονδικοί : lisez, οἱ ποντικοί, et, très-probablement, κατοικίδιοι ; car, dans la langue moderne, le μῦς ποντικὸς, et, simplement, ὁ ποντικὸς, est le rat domestique. Τοὺς κατοικιδίους μύας, dit le docteur Coray [a], τὰ ζῶα, ποντικοὺς ἐκάλεσε καὶ μέχρι δεῦρο καλεῖ ἡ συνήθεια. Pour les anciens, le μῦς ποντικὸς étoit l'hermine : on peut consulter les Monumens inédits de feu M. Millin [b] et le docteur Coray à l'endroit cité. Une recette, intitulée Περὶ μυῶν ἤτοι ποντικῶν, dans un recueil inédit [c], que je crois de Syméon Séthi, ne peut s'entendre que de nos rats vulgaires. En voici le texte, qu'il faudra comparer avec le chapitre IV du XIII.e livre des Géoponiques : Περὶ μυῶν ἤτοι ποντικῶν. Οἱ μύες ἀναιροῦνται ὑπὸ ἐλλεβόρου μετὰ ἀλφίτων παραμιγέντος· ἢ σικύων ἀγρίων τὸ σπέρμα μετὰ ἐλλεβόρου μέλανος καὶ κολοκυνθίδος καὶ ἀλφίτων. Χαλκάνθου (a) δὲ καὶ ὀριγάνου καὶ σελίνου σπέρματος καὶ μελανθίου θυμιωμένων, φεύξονται. Ἐὰν δὲ κονίαν (b) δρυΐνην παραθῇς τῇ τρυμαλιᾷ [d], κονιαζόμενοι ψωριῶσι καὶ ἀναιροῦνται. Ἐὰν δὲ ῥίνισμα σιδήρου μίξῃς μετὰ ζύμης, ἀπόθου (c) ἔνθα πλεονάζουσι· γευσάμενοι ἀπολοῦνται. Εἰ δὲ θέλεις τυφλῶσαι μύας, τιθύμαλλον (d) κόψας, καὶ μετὰ ἀλφίτων καὶ οἰνομέλιτος μίξας, παράθου τοῦ φαγεῖν, καὶ φαγόντες τυφλωθήσονται. Ὡς δὲ Ταραντῖνος καὶ Ἀνατόλιος (e) φησὶν, ἐὰν

[a] Ad Hom. Il. A. p. 131.

[b] Tom. I, p. 356.

[c] Cod. 2286, p. 82.

[d] Cod. τριμαλιᾷ

Spon, dans le petit Dictionnaire qu'il a mis à la fin de son Voyage, représente la prononciation de ce mot et d'αὐθεντία [seigneurie] par *afendis, afendia*. Au même endroit, Spon dit que les Athéniens appellent l'araignée *anaphandis*, ce qui, comme il le remarque ailleurs [a], signifie *tisserand*. *Anaphandis* produiroit le mot ἀναφάντης, qui ne signifieroit pas *tisserand* : c'est, je pense, *anyphandis* qu'il faut lire, d'où résultera le mot ἀνυφάντης. J'ai lu dans les Origines de Codin [b] que le Patrice Nicolas, ayant trouvé une bourse [βαλάντιον] pleine d'or, dans un certain endroit de Constantinople, donna à ce lieu le nom de Χρυσοβάλανδον : c'est ainsi que ce mot est écrit dans Codin; mais, s'il faut prononcer χρυσοβάλανδον, il est mieux d'écrire χρυσοβάλαντον.

(a) *Voy.* Bernard sur Nonnus, *t. I, p.* 22.

(b) Néophytus [c] : Κονία, ἡ σακτὴ τοῦ καυθέντος ξύλου.

(c) Le man. porte ἀπόθη. J'ai corrigé un peu librement. La construction, dans les Géoponiques, est plus exacte : μίξας—ἀπόθοιο.

(d) Néophytus [d] : Τιθύμαλλον, χαρακίαν, εἶδος, καὶ ὀξύπορον λέγουσι τὸ φλοιὸν τῆς ῥίζης τῆς γαλατζίδος. Δεῖ γοῦν τοῦτον, μετὰ τὸ πλυθῆναι καλῶς ὕδατι, βρέχεσθαι ὀξεῖ δριμεῖ καὶ ξηραίνεσθαι ἐν σκιᾷ, ἔπειτα ἀποτίθεσθαι ἐν ἀερώδει καὶ ὑποσκίῳ τόπῳ, καὶ ἐν καιρῷ χρῆσθαι. Et ailleurs [e] : Χαρακίας, τιθύμαλλος, ἡ γαλατζίδα. Ailleurs encore [f] : Καρυΐτης, ὁ μυρτίτης τιθύμαλλος.

(e) Ce sont deux auteurs fréquemment employés par le compilateur des Géoponiques.

[a] Tom. II, p. 148.

[b] f. 102.

[c] Cod. 2286, p. 80.

[d] Ibid. p. 88.

[e] Ibid p. 88.

[f] Ibid. p. 86.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

ἕνα πιάσῃς, καὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἐκδάρῃς [a] καὶ ζῶντα τοῦτον ἀπολύσῃς, οἱ λοιποὶ ἐκφεύξονται (a). Καὶ βάτου ῥίζα μετὰ βουτύρου καὶ ἄρτου μιγέντος· καὶ τούτου γευσάμενοι ἀπόλλυνται [b]. Τινὲς δὲ ἐλλέβορον λευκὸν καὶ κυνοκράμβης φλοιὸν κοπέντα καὶ σπεθέντα, καὶ μετὰ ἀλφίτων καὶ ὠῶν καὶ γάλακτος μάζαν ποιήσαντες, εἰς τὰς τρυμαλιὰς [c] ἐμβάλλουσι, καὶ οὕτως θανατοῦσιν αὐτούς. Μύες φεύξονται αἱματίτου λίθου θυμιωμένου καὶ μυρίκης (b) χλωρᾶς καπνιζομένης.

[a] Cod. ἐκδάρεις — ἀπολύσεις.
[b] Coisl. ἀπώλυται.
[c] Cod. τριμι.

ΜΗΝ ΝΟΕΜΒΡΙΟΣ.

Ἁρμόζει ἀπέχεσθαι πάντων τῶν ὑγρῶν βρωμάτων. Ἐκ δὲ τῶν κρεῶν, ἐλάφεια, βόεια, λάγεια, τράγεια, συάγρεια, ἀγρίων αἰγῶν καὶ δορκάδων, τὰ δὲ λοιπὰ πάντα κρέη τῶν πετεινῶν καὶ τῶν ἄλλων ἐσθίειν ψαχνά τε καὶ χλία, δίεφθα, καὶ καρυκευτὰ, καὶ τὰ μικρὰ γαλούλια (1), τουτέστι τὰ λακτέντα. Ἐκ δὲ τῶν ἰχθύων, πάντα ἐσθίειν, πλὴν τῶν ὑγροτέρων· κίχλας, καὶ κωβιοὺς, καὶ πάντα τὰ ἄλεπα, μὴ ἐσθίειν, καθὼς προλέλεκται ἐν τῷ ὀκτεμβρίῳ μηνί. Τὰ δριμέα πάντα χρᾶ-

NOVEMBRE.

Il convient de s'abstenir de tous alimens humides ; de manger en viandes, du daim, du bœuf, du lièvre, du chevreau, du sanglier, de la chèvre sauvage et du chevreuil : toutes les autres viandes, oiseaux et le reste, seront mangées maigres et tièdes, bien bouillies et assaisonnées. On usera aussi de petits animaux qui tettent. On mangera de tous les poissons, excepté de ceux qui sont trop humides. On ne mangera ni grives, ni goujons de mer, ni poissons sans écailles, ainsi qu'il a été dit pour le mois d'octobre. On usera de toutes

(a) Voici une pareille recette pour la destruction des belettes ; je la prends dans le même auteur [a], qu'il sera aussi à propos de comparer avec les Géoponiques [b] ; car il il les a suivies : Περὶ γαλῆς ἤγουν νυμφίτζας. Ἅλας ἀμμωνιακὸν βρέξον καὶ σῖτον σὺν αὐτῷ, καὶ οὕτως ἐπίσπειρε εἰς τοὺς τόπους, ἔνθα συνεχῶς διέρχονται· φαγοῦσαι γὰρ ἢ θνήξονται ἢ φεύξονται. Φασὶ δὲ, εἴ τις θηρεύσει μίαν ἐξ αὐτῶν, τὴν οὐρὰν ἢ τοὺς ὄρχεις αὐτῆς ἀποκόψει καὶ ζώσαν ἐάσει, μὴ εὑρεθήσεσθαι λοιπὸν ἑτέραν ἐν ἐκείνῳ δὴ τῷ χωρίῳ. Il faut peut-être lire θηρεύσας, comme dans les Géoponiques, ou insérer καὶ avant τὴν οὐρὰν. Les Géoponiques portent ἀποκόψῃ et ἐάσῃ, ce qu'il faut sûrement corriger.

(b) Le lexique de lord Suffield : Μυρίκη, ἡ βρίκα : je ne doute pas qu'il ne faille écrire ἐρίκα, ou ἐρείκα.

[a] Cod. 2286, p. 82.
[b] XIII, 3.

Digitized by Google

choses âcres, de poivre, par exemple, et aussi des assaisonnemens où il entre des aromates; ajoutez la mauve et le porreau. En graines, on évitera les féves, les lentilles et les lupins: toutes les autres sont bonnes à manger. En fruits, on s'abstiendra des dattes et des baies de laurier. On boira du vin vieux, léger, odorant. Tous les alimens trop humides seront évités, et l'on prendra par intervalles du gâteau de fenu-grec. Trois bains, sans onction. L'usage du plaisir vénérien est permis.

ϑαι, οἷον, τέπερι, καὶ ὅσα διὰ τῶ ἀρωμάτων· τοῦς δὲ, καὶ τοῦσμόλοχα (2). Ἐκ δὲ τῶν ὀσπρίων, κυάμυ καὶ φακῆς καὶ ϑερμίων ἀπέχεϑαι· τὰ δὲ λοιπὰ ἐϑίειν. Ἐκ δὲ τῶ ὀπωρῶν, φοίνικας μὴ ἐϑίειν, μήτε κοκκόδαφνα. Οἶνον παλαιὸν, λεπτὸν, εὐώδη πίνειν. Ἀπέχεϑαι δὲ πασῶν τῶ ὑγροτέρων τροφῶν, καὶ λαμβάνειν τὸ ἀπόθερμα (3) τῆς πίλλης [a] ἐκ διαλείμματος. Λουτρὰ γ', ἄνευ τῦ χρίσματος. Καὶ ἀφροδιάζειν.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] Voy. p. 219.

NOTES.

(1) Dans γαλϑύλια, que l'auteur explique par λακτέντα, *lactentia*, il y a manifestement la racine γάλα, et ουλια est une terminaison diminutive. M. Condos m'apprend cette forme de diminutif. Mais γαλϑύλια est-il un nom générique, ou un nom spécial ? c'est ce que je ne puis maintenant éclaircir.

(2) Désigne-t-il deux végétaux par un seul mot, ou une seule plante ? la première opinion m'a paru plus vraisemblable. Βολβοφακῆ est un composé pareil. Le stoïcien Chrysippe, dans son Traité du beau [b], donnoit cet utile conseil : « Ne mangez jamais » d'olives quand vous avez des orties. En hiver, mangez *des* » *lentilles aux ognons* « : μή ποτ' ἐλαίῳ ἔϑιε, ἀκαλήφην ἔχων· χειμῶνος ὥρᾳ, βολβοφακῆν. On ne s'attend guère à trouver un tel précepte dans un tel livre ; mais les stoïciens se piquoient de s'entendre en cuisine. C'étoit un de leurs dogmes, que le

[b] Athen. IV. 47.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

sage fera bien tout ce qu'il fera, qu'il accommodera même parfaitement les lentilles [a] ; et Zénon vouloit que l'on mît dans les lentilles un douzième de coriandre, s'il en faut croire Timon, qui peut-être a voulu s'amuser aux dépens de cette grave et sévère école.

[a] *Athen. IV, 47.*

(3) Ἀπόθερμα, ou ἀπόθερμον, est, pour les modernes, ce que les anciens appeloient μελιτοῦττα, gâteau au miel, μάζα μεμαγμένη μέλιτι, selon l'expression de Pausanias [b]. Μελιττοῦτα (ou plutôt μελιτοῦττα) ὃ κοινῶς εἰώθαμεν λέγειν ἀπόθερμα, dit un glossateur récent du Plutus, sur le vers 1122, auquel il sera utile de joindre la note d'Hemsterhuys au même lieu, et celle du docteur Bernard sur le chap. 162 de Nonnus. En cet endroit, Nonnus conseille, pour les crudités, ὑδρόγαρον, ἀπόθερμον κυδωνάτον· J'aime mieux ponctuer ὑδρόγαρον ἀπόθερμον, κυδ., c'est-à-dire, l'*hydrogarum* [c] *froid, le vin de coin* ; car ici ἀπόθερμον n'est peut-être pas synonyme de μελιτοῦττα. Ce Nonnus employoit encore contre l'indigestion un remède moins commun, sinon plus efficace ; c'étoit d'appliquer sur l'estomac un petit enfant bien dodu, παιδίον εὔσαρκον ἐπιτιθέναι τῇ γαστρί.

[b] *IX, 19.*

[c] *Voy. p. 204.*

---

[c] *Cod. p. 455.*

ΜΗΝ ΔΕΚΕΜΒΡΙΟΣ [a].

Χρὴ κράμβην μὴ ἐσθίειν, μήτε σκίμβρον (1). Ἐκ δὲ τῶν κρεῶν, καθὼς ἐν τῷ νοεμβρίῳ μηνὶ λέλεκται. Ὁμοίως καὶ περὶ τῶν ἰχθύων καὶ τῶν λαχάνων καὶ ὁπωρῶν, καὶ περὶ οἴνων, καὶ ὀσπρίων, καὶ πρασοζέματος. Λουτρὰ η'· καὶ χρίσματα ποιεῖν διὰ τῆς ἀλόης καὶ τῆς σμύρνης. Φακὴν δὲ μὴ ἐσθίειν ὅλως. Λαμβάνειν δὲ ἀπόζεμα τῆς τίλλης μετρίως. Κάπαριν καὶ κολυμβάδας ἐλαίας μὴ

DÉCEMBRE.

Il ne faut manger ni chou ni sisymbrium. Pour les viandes, comme dans le mois de novembre ; et de même pour les poissons, les légumes, les fruits, les vins, les graines, et l'eau de porreau. Huit bains, et frictions avec l'aloës et la myrrhe. Ne pas manger du tout de lentilles. Prendre de la décoction de fenugrec, mais modérément. Éviter les câpres et les olives saumurées ; man-

Digitized by Google

ger plutôt des olives noires avec de l'oxymel et de la moutarde. Se faire frotter avec du vin et du nitre. User du plaisir vénérien. On observe la constellation des Sept étoiles depuis le 7 du mois.

ἐσθίειν, ἀλλὰ μᾶλλον τὰς μαύρας [a] ὀξομέλιτι καὶ σίνηπι. Καὶ σμήχεσθαι δι' οἴνου καὶ νίτρου. Καὶ ἀφροδισιάζειν. Ψηφίζεται δὲ καὶ τὸ Ἑπτάαστρον (2), ἀπὸ ζ' ἡμερῶν τοῦ μηνός.

TRAITÉ d'Hiérophile.

[a] *Voy. p. 51.*

NOTES.

(1) Les Géoponiques [b] donnent σισύμβριον pour synonyme de σκίμβρον, et les glossaires cités par les interprètes traduisent σισύμβριον par *cunila*, ou *conila*. Je ne sais de quelle espèce il s'agit, ni même de quel genre.

[b] *XII, 35.*

(2) L'article Ἑπτὰ ἀστέρες de Du Cange confirme le sens que je donne à ἑπτάαστρον. Euripide a plus d'une fois désigné cette constellation par l'épithète de ἑπτάπορος. L'auteur auroit dû écrire ἕπταστρον. *Voyez* la Lettre de M. Delambre, *pag. 211.*

J'ai été assez heureux pour obtenir du savant M. Caussin quelques observations sur ces noms inconnus de constellations, et il a bien voulu me permettre de les communiquer à mes lecteurs; les voici littéralement:

« Ἄστρον τῆς Λαμπάδος (en février) me paroît faire allusion » au passage de Virgile *(G. I, 393)*:

Testa cum ardente viderent
Scintillare oleum.

» Ces observations superstitieuses pouvoient avoir passé dans la » médecine, et être en usage à l'époque d'Hiérophile.

« L'Ἄστρον τῆς Χελιδόνος indique, je crois, le retour du prin- » temps.

« Τὸ ἄστρον τὸ Πανθνηταῖον pourroit indiquer la planète de » Mars, comme ἄστρον τοῦ Γέροντος me paroît signifier la planète » de Saturne:

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

Hoc metuens, cœli menses et sidera serva,
Frigida Saturni sese quo stella receptet. (G. I, 335.)

« Ἄστρον τοῦ Ἡλιοτροπίου, au mois de juin, doit être le » solstice d'été.

« Ἐν ἄστρον τῶν Σαλπίγγων fait allusion, je crois, aux jeux » annoncés par le son des trompettes, lesquels se célébroient » dans le mois de septembre : *Ludi triumphales, Ludi Trajani, &c.*

« Τὸ Ἑπτάαστρον peut être les Pléiades, ou la Grande-Ourse, » composée primitivement de sept étoiles, *septem triones.*

« Le mot ἄστρον, joint à σαλπίγγων, et plus haut à λαμπάδος, » est un abus de mots dont il y a beaucoup d'exemples. »

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

PAGE 196, *note 7.*—Je transcrirai ici, par occasion, quelques articles de lexiques inédits sur différentes espèces de *nardus.* Néophytus [a] : Ναρδόσταχυς · τὸ αὐτὸ καὶ νάρδος Ἰνδική. Νάρδος λέγεται καὶ τὸ ἐκ τῶν ταριχηρῶν κρεῶν ἢ ἰχθύων γάρος. Νάρδος ἀγρία · τὸ ἄσαρον. Νάρδος Κελτική · τὸ σίσγουδον. Les Gloses de lord Suffield [b] : Νάρδου Κελτικαί (*lis.* Νάρδος Κελτική) · κατὰ Λατίνους σαλλίουλα. Il faut sans doute prendre σαλλίουλα pour la *saliunca* des Latins, *la lavande.* Voyez Du Cange, au mot Σαλίουλλα. Néophytus donne encore cette explication du mot στάχος : Τὸ στάχος λέγεται καὶ φύλλον, τὸ φουλιάτον · εἶδος μύρου ἐστι, οὕτω παρὰ τοῖς Ῥωμαίοις καλούμενον. Χρῶνται δὲ τούτῳ παρ' αὐτοῖς αἱ πλούσιαι τῶν γυναικῶν. Ἔστι δὲ καὶ ἕτερον μύρον παρ' αὐτοῖς ὃ καλοῦσι σπικάτον. Ἃ μόνα καθ' αὑτὰ ἐπαλειφόμενα ὠφελοῦσι κεφαλαῖς απορρεύσαις τὰς τρίχας. J'ai deviné le mot μόνα, qui n'est plus lisible.

[a] *Cod.* 2286, 86, 2.

[b] *Voy. p.* 233.

Page 201, note 17. Lisez χρυσόφρυον.

Page 205, note 25. Au lieu de κάρφιον, *lisez* καρφίον. L'indication des Notes sur Hérodien est incomplète ; *ajoutez* p. 47.—Le second scholiaste des Perses d'Eschyle (*N.* 71) explique πολύγομφον, par πολύκαρπον. Cela n'a pas de sens. Il faut sûrement corriger, πολύκαρφον, ou πολυκάρφιον. *Ajoutez*, sur le mot καρφίον, ce que dit le docteur Coray à l'occasion de διασκαριφᾶσθαι dans l'*Aréopagitique* d'Isocrate.—Spon, dans son *Petit Dictionnaire*, traduit, comme moi, μοσχοκαρφὶ par *clou de girofle.* On trouve dans ce mot le κ et le χ.

Page 210, note 35. Le Traité des Mesures, attribué à Galien, fait l'abréviation

Digitized by Google

viation ν̊ synonyme de Γο, c'est-à-dire *once*. Toutefois, et quoi qu'en dise le pseudo-Galien, l'explication que j'ai proposée est fort plausible ; car, dans le passage de Basile que j'ai cité à la page 257, le mot νομίσματα est représenté par l'abréviation ν̊ ν̊.

TRAITÉ d'Hiérophile.

Page 216, 25. Lisez arroche.

Page 219. Τῆλις a encore d'autres synonymes. Néophytus [a] : Αἰγίκερας, ἡ τῆλις. Καλλίκερις [b] καὶ λωτὸς καὶ αἰγίκερας, ἡ τῆλις.

[a] *Cod. 2286, p. 108, 2.*
[b] *Ibid. p. 86.*

Page 221, 7. Cette faute, ἀλθέα pour ἀλθαία, se retrouve dans le lexique de lord Suffield : Ἀλθέα, δενδρομόλοχον. La forme δενδρομόλοχον est à remarquer : elle manque au Glossaire de Du Cange. Cette permutation de ε et αι, que j'ai si souvent notée, a défiguré des passages plus importans que celui-là. On lit dans Plutarque [c] : Ἱππότας δὲ, χωλὸς ὢν, τῇ μὲν πρώτῃ συνεξέπεσεν ὁρμῇ προθυμῶς : il faut, je pense, corrriger συνεξέπαισεν. Le verbe συνεξέπεσεν va mal avec l'idée d'ardeur et d'impétuosité exprimée dans la phrase. Je renvoie, pour plus de détails, à ce que j'ai dit autrefois à l'occasion d'une pareille restitution faite dans le texte de Philostrate [d]. A la fin de la vie d'Alcibiade, ἐξέπαισεν, pour ἐξέπεσεν, a plu à plusieurs critiques, entre autres au docteur Coray, qui auroit pu l'admettre. Dans la vie de Coriolan [e], cette phrase, ὠσάμενος διὰ τῶν πολεμίων, ἐνήλατο ταῖς πύλαις καὶ συνεισέπεσε, ne veut-elle pas le verbe συνεισέπαισε ? Le verbe imprimé s'accorde-t-il avec ὠσάμενος, ἐνήλατο ? Je sais que les composés de πίπτω s'emploient quelquefois avec une signification d'impétuosité et d'effort (Reitz l'a montré sur les Épîtres saturnales de Lucien [f]) ; mais il me semble cependant que, lorsque le mot propre peut être rétabli par la simple permutation de αι et ε, il n'y a pas beaucoup de doute à avoir. Xénophon [g] : δούλῳ δ' ἀκρατεῖ ἐπιτρέψαιμεν ἂν ἢ βοσκήματα ἢ ταμιεῖα ἢ ἔργων ἐπίστασιν ; διάκονον δὲ καὶ ἀγοραστὴν τοιοῦτον ἐθελήσαιμεν ἂν προῖκα λαβεῖν ; Zeune a écrit τὴν τοιοῦτον d'après Athénée et Stobée. M. Gail a trouvé dans un manuscrit : διακ. δὲ κεραϊστὴν ἐθελ. ; et il défend cette leçon, qu'il a cependant laissée dans ses notes : je la crois, comme lui, fort bonne. Il est possible aussi de lire, par la permutation dont nous parlons, διάκονον καὶ ῥαίστην τοιοῦτον : cette façon de lire amenera le mot usité ῥαίστης, à la place de κεραιστὴς, qui ne l'est guère. Astérius [h] : ἐπειδήπερ ἐπανάγκαις τοὺς μὲν κρατήσαντας ἐμπομπεύειν τῇ νίκῃ : il faut ἐπάναγκες. Il dit ailleurs [i] : καὶ κτῆσαι χωρίον ἢ παρὰ πατέρων λαβών... Ce que Rubens traduit : *Prædium posside.* Il faut écrire, κέκτησαι χ., et traduire, *prædium possides.* Je me sers de l'édition de Rubens : ces corrections sont peut-être déjà faites dans d'autres éditions que je n'ai pas été à portée de consulter. Sur le vers 639 des Nuées, où on lit ἡμιεκτέου, le scholiaste remarque que c'est ainsi qu'il faut écrire, et non pas ἡμιεκταίου, avec la diphthongue, orthographe commune, que la mesure d'ailleurs n'admettroit pas sans violence. Cet endroit me rappelle un passage de Démosthène [k],

[c] *Vit. Cleom. 31.*
[d] *Her. p. 543.*
[e] *§. 8.*
[f] *§. 23.*
[g] *Mem. I, 5.*
[h] *Homil. p. 52.*
[i] *Hom. p. 18.*
[k] *Phorm. t. IV, p. 14. Tauchn.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

où se trouve ἡμίκτον, synonyme de ἡμικτίον. Le voici ; il est question d'une disette dans laquelle on distribuoit le blé avec économie : ἐν τῇ Μακρᾷ Στοᾷ τὰ ἄλφιτα κατ' ἡμίκτον μετρούμενοι καὶ καταπαλούμενοι. Auger traduit : « Sous le Grand-Portique ils jetoient et fouloient aux pieds la » farine qu'on leur distribuoit par deux boisseaux. » Et, sentant bien ce que cette traduction a d'étrange, il dit en note que c'étoit apparemment des farines gâtées, qu'on abandonnoit au peuple, qui les rejetoit. Si Démosthène eût voulu exprimer l'idée qu'on lui prête, il eût employé l'actif καταπαλοῦντες. Le moyen καταπαλούμενοι signifie, *se foulant aux pieds, s'écrasant*, pour avoir part à la distribution ; et il n'est pas question de *deux boisseaux*, mais d'un douzième de *médimne*, ou de quatre *chenices*. Les lecteurs de la réimpression qui se fait à présent du Démosthène d'Auger, seront avertis de cette erreur. Si l'éditeur avertissoit de toutes, il auroit une grande besogne.

[a] *Voy. p. 233.*

Page 221. Le lexique de lord Suffield [a] : Ἀσεφάξ, τοῦ χρυσολαχάνου ὁ καρπός. Ἀνδραφάξ, τὸ χρυσολάχανον.

Page 221, fin. J'ai traduit σίεις par *chicorée ;* j'avois fait de même dans le tome précédent [b]. Ce sens est assez justifié par cet article que je trouve à la marge du lexique de Néophytus [c] : Σίεις, τὸ κιχώριον, ἤτοι τὸ ἄγριον μαϊούλιον, ὃ καὶ πικρομάρυλον λέγεται καὶ πικρίς. Ἡ σίεις λέγεται καὶ λιπάδιον καὶ ἄγριον κάρδαμον. Si, d'après ces derniers mots, on aimoit mieux que les σίρεις que Diogène avoit pour son dîner, fussent des ἄγρια κάρδαμα, du cresson sauvage, je ne m'y opposerois sûrement pas beaucoup. Le κάρδαμον, le cresson, étoit un des alimens favoris de ces sobres cyniques. Néophytus [d] appuieroit cette traduction. Σίεις, dit-il, βοτάνη, ἥτις καὶ λιπάδιον καὶ ἄγριον κάρδαμον λέγεται. Toutefois, Diogène ayant, dans ses lettres, employé plus d'une fois le mot κάρδαμον, je ne crois pas qu'il eût ici fait usage de σίεις dans la même signification. D'ailleurs le synonyme *chicorée* est encore autorisé par cette glose que je trouve citée par Bernard sur Nonnus [e] : Σέρρις, τὸ ἴντυβον ἥμερον · ἀλλὰ καὶ τὸ ἴντυβον ἄγριον σέρρις λέγεται.

[b] *Part. II, p. 132.*

[c] *Cod. 2286, p. 87, 2.*

[d] *Ibid.*

[e] *Tom. II, p. 253.*

Page 229, 7. Du Cange : Τέμυξον, τὸ ἀγριομάρυλον. Ce mot τέμυξον paroît bien suspect.

Pages 230, 4. Ce manuscrit d'Antoine Éparchus contient une foule d'ouvrages différens, dont Fabricius a donné une indication très-développée dans sa Bibliothèque Grecque [f]. Antoine Éparchus étoit de Corcyre [g], et vivoit dans le XVI.e siècle. Il fut réduit, par la misère, à la dure nécessité de vendre ses manuscrits [h]. Il en donna un à François I.er, qui, probablement, le lui paya plus cher qu'il ne le lui eût acheté ; et c'est de ce manuscrit, noté aujourd'hui du n.° 1630 dans le catalogue de la Bibliothèque royale, qu'est prise la recette que je donne en cet endroit. Je ne serois pas entré dans ces détails, les croyant inutiles aux lecteurs éru-

[f] *Tom. XI, p. 566.*

[g] *Theod. Zygom. in Crus. Turco-Gr. p. 94.*

[h] *Fabric. Ibid. p. 567, not. kk.*

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

dits pour lesquels ces Notices sont écrites, si un homme, érudit lui-même, n'avoit, assez récemment, parlé de ce manuscrit d'une façon fort peu exacte. Après avoir dit que ce qu'il y a de plus *précieux* dans le volume, c'est un calendrier des mois Hébraïques, Grecs et Romains, opinion au moins singulière, il ajoute qu'au revers du huitième feuillet sont ces mots d'une écriture mal formée (je les représente comme il les donne): Κτῆμα ἀντωνίυ τῦ ιπαρχοῦ ὁ δεδωκε τῷ κρατίςω βασιλεῖ κελτῶν. Il traduit: « Propriété *du gouverneur Antoine*, qui l'a donnée *au très-puissant roi des Français.* » Puis il recherche qui étoit cet Antoine, et, observant qu'il importe peu de le savoir, il décide toutefois que ce n'est ni Andronic II, qui mourut à *Didymoticon* (1), ni Manuel Paléologue. Il n'est pas plus heureux à trouver quel est le roi de France désigné. Voilà bien des fautes accumulées. Je dois observer que le manuscrit porte fort correctement: Κτῆμα Ἀντωνίυ Ἐπάρχου ὃ δέδωκε τῷ κραταιῷ βασιλεῖ Κελτῶν.

Page 231, ligne 7 a fine. Le lexique du lord Suffield [a], semblable aux Gloses du docteur Bernard [b], explique ce que c'est que l'*ami*, ou *ammi*: Ἄμη (*lis.* Ἄμμι) · κύμινος Αἰθιοπικός. Ἄμμως ὃ λέγεται λαγοκύμινος. Le mot Λαγοκύμινον de Du Cange n'est pas difficile à corriger. Au reste, l'*ami* n'est probablement pas le *cumin Éthiopique*; car Théophanes Nonnus fait entrer [c] à part l'*ami*, et le *cumin Éthiopique*, dans la composition d'un certain purgatif.

[a] *Voy. p. 233.*

[b] *Ad Nonn. t. II, p. 361.*

[c] *Cap. 269.*

Page 244, ligne 26. Le docteur Sibthorp [d] a vu, au bazar de Constantinople, le *Momordica-Elaterium* (qui est une autre espèce de cucurbitacée) vendu sous le nom de πικρο ἀγγούριο. Il faut sans doute écrire πικραγγούριο, ou πικρὸ ἀγγούριο.

[d] *Cod. 2286, p. 108, 2.*

Page 248, note. Néophytus [e]: Ἄμυλον, ὁ πλαστός.

[e] *Walpole's Travels, p. 433.*

(1) En grec, ὁ Διδυμότιχος: lisez donc *Didymotichus*, ou *Didymotichos*. L'abbé de Commanville se trompe aussi, écrivant *Didymotychus*.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

TABLE

POUR LA NOTICE PRÉCÉDENTE.

A.

ABRÉVIATIONS : ι, 210, 265 ; ππ, 216, 223, 224 ; ϕ, 223 ; ζζ, 230; Λ, 231 ; ς", 232 ; Γο = ὑγιεία, 229, 232, 265 ; ℞, 232 ; <, 233 ; de ἡμέρα, 248.
Actuarius, 221, 257.
Ἀγγέλιον, 243, 244, 267.
Ἄγεραυλος, ἄγραυλις, 256.
Ἀγελομάρυλον, 229, 266.
Aétius, 241.
Αι et ε, 184, 265.
Ail, 204, 229.
Ἀθερίνη, 201.
Αἰρεῖν ὄρνις, 185.
Alcée, 247.
Ἀλγεῖν et λέγειν, 242.
Ἀλεκτοροπόδιον, 238, 6.
Alexis, 228.
Alica, 209.
Ἀλμυρίς, 241.
Ἅλς καὶ σίλφιον, 236.
Ἀμαυία, ἀμαυίτης, 222.
Ἄμυ, 267.
Amphis, 218.
Ἀμυλλία, 248.
Ἄμυλον, 247, 267.
Ἀναφάνης, 259.
Ἀνδράφαξις, ἀνδεράφαξ, 221, 222, 266.
Ἄνηθον et ἄνισον, 239.
Antiphane, 226.
Antoine Éparchus, 230, 266.
Ἀξύγιον, ἀξυγγώδης, 250.
Ἀπαρδέχω, 227.
Ἀποζεμαπίζω, 220.
Ἀπόθερμα, 262.
Ἀπόθερμον, 262 ; ἀπόθερμος, *ibid.*
Archestrate, 218.
Aristide, 246.
Aristophane, 185.
Ἄσαρον, 294.
Asperge, 203, 237.
Astérius, 265.
Astrologues inédits, 187.
Athénée, 210, 215, 218, 220, 226, 228, 235, 246, 247, 250.
Ἀτεράφαξις, ἀτεράφαξ, ἀτεραφάξη, 221, 266.
Ἄπιω et ἄπιω, 184.
Αὐχοῦ, αὔχω, ἄφω, αὐχὴ, 208.
Ἀφάκη, 209.
Ἀφροδισιάζειν, 210.
Ἀφόνιλον, 233.
Ἀφύαι, 201.
Ἀχάτης, 190.
Axionicus, 235.
Ἀψινθίτης, 254.
Ἀψινθοροσάπον, 255.

B.

Balauste, 256.
Βαλαύστιον, 256.
Basile, inédit, 247, 256, 257.
Βατὴς, βάτης, 219.
Batrachomyomachie de Zénus, 198, 206.
Belettes, 260.
Betterave, 188, 215.
Bile πυρώδης, πυρὰ, μέλαινα, 182.
Biographie universelle, 257.
Βλισκύνιον, βλισκοῦνι, βλησκούνη, 229.
Βλίτον, 221.
Βολβοφακῆ, 261.

Digitized by Google

Botanistes Grecs, inédits, 196, 208, 209, 219, 225, 226, 229, 233, 234, 243, 247, 250, 258, 260, 264, 265, 266, 267.
Βύκερας, 219.
Βύκερως, βύκερος, βύκερον, 219.
Βεγκκάπης, 200.

Γ.

Γαλακτάριον, 224.
Γαλακτερὸς 224.
Γαλακτοτροφέω, 239.
Γαλήσυψις, 229.
Γαλέλια, 261.
Γαρόφαλον, γαρύφαλον, γαροφαλάκιον, 205.
Γαστέρα pour γαστήρ, 197.
Γλήχων, 229.
Γλοιὸς, 250.
Γλυκόσαχος, 224.
Γλύξις, 195.
Γραφή, 227.

C.

Cabot, 200.
Calendologes, 186, 187.
Carvi, 196.
Chabot, 200.
Chansons en grec moderne, 198, 206.
Clou de girofle, 205, 237.
Cnichaut, 227.
Codin, 197, 259.
Columelle, 221.
Constellation de la dorade, 201 ; constellations sous des dénominations inconnues, 211, 212, 217, 234, 239, 263.
Cratinus, 215.
Cynosophium, 207.
Curopalate, 197.

D Δ.

Δ = τ après ν : ντ et νδ, 227, 258.
Δὲ et δὲ, 190.
Δαυκίον, δαυκίν, δαυκί, 202.
Démocrite, 240.
Δενδρομόλοχον, 265.
Δημήτρα, pour Δημήτρ, 297.
Démosthène, 252, 265.
Διδυμόπιχος, 267.
Dioclès, 210.
Diogène, 266.
Dion Chrysostome, 270.
Dioscoride, 209, 222, 229, 241.
Dorade, 201.
Δρόσαπον, 247.
Du Cange, 187, 209, 220, 226, 229, 236, 251, 256, 265, 266, 267.
Dupuis, 183.

E.

Ἐγχαυλὶς, 256.
Ἔγχρισις, 182.
Effendi, 258.
Εἰς ἀρχὴν, 188.
Εἴσφραξις, 257.
Ἐλαιόγαρον, 204.
Ἐλατήριον, 243.
Ἐλειοσπάραγον, 203, 237.
Ἐμβάπον, 208.
Ἐνκρόκοιλα, 236.
Ἔπισι et ἔπαισι, 265.
Ἐπτάφρον, 263.
Ἐρυθρῖνος, 201.
Esdras, calendologe inédit d', 186.
Ἐφεσά, 240.
Εὔρριζος, 257.
Ἐφυπνὴρ, ὀφυπνὴρ, 210.
Eumathius, 180.

F.

Faon de mer, 239.

G.

Gagates lapis, 240.
Galien, 241, 264.
Gardon, 200.
Garum, 201, 203, 225, 264.
Géoponiques, 259, 260.
Gingembre, 230.
Goujons, 201.
Grecs modernes, usent beaucoup de l'apocope, 198, 199.
Grégoire de Nazianze, 184, 232, 246, 256, 257.

Digitized by Google

H.

H et ι, 239.
Ἡλιόχρωος, 223.
Ἡμέκτον, ἡμέκτον, 265.
Hérodien, 217.
Hiérophile, 178.
Hippocrate, 218; inédit, 182, 210.
Homère, 251.

Θ.

Θ et σ, 239. — Ces deux lettres sont quelquefois confondues, parce qu'elles ont une assez grande ressemblance dans la prononciation. Les Rhodiens [a] écrivoient ἐρυθίδη au lieu de ἐρυσίδη. Le mot ἴσος, des modernes, est né de l'ancien ἰθὺς mal prononcé. Ils ont ce proverbe [b] : κάθισο γραβὰ καὶ κρίνε ἴσα : *asseois-toi de travers, et juge droit.* Dans l'antiquité, on eût écrit ἰθὺ, ἰθέως. Le mot πασῶν est mis par faute d'orthographe, au lieu de παθῶν, dans cet argument inédit [c] du quatre-vingtième Discours de Dion Chrysostome: οὗτος ὁ λόγος ὀκεῖνον ἐλεύθερον παειτῷ ὃς ἢν ὁ αὐτῷ κύριος εἴη παθῶν, κὰν μυρίοι ἔξωθεν αὐτῷ τῷ σώματος ὦσι δεσπόται, καὶ δοῦλον ὀκεῖνον, ὃς ἀνδραπόδων ὅστι πασῶν (*lis.* παθῶν), εἰ καὶ συμπάσης ἄρχει τῆς οἰκουμένης.

[a] *Eustath. ad Il. A. 39.*

[b] *Classical Journ. t. 17, p. 40.*

[c] *Cod. Reg. 2958.*

Θαλασσοκράμβη, 241.
Θάμβος, 226.
Θείδαξ, θειδακίη, 228.
Θείπτος, 226.
Θοούμβη, 226.
Θρύμβος, θρύμβα, 225.
Θύμβρα, 226.

I J.

Jaïet, 240.
Iambique politique, 181.
Iatrosophiste, 179.
Ἰπποσέλινον, 208.

K.

Κεδμία, 248.
Καθαρὸν et καθάρσιον, 248.
Καθαρός 248.
Καῖμός, 199.
Καπνοειδικία, καλοειδικὸς, καλφοειδικὸς, 205.
Καλλίκιεις, 265.
Καπέδιος, 198.
Κάρδαμον, 266.
Κάρδοπος, 183.
Καρναβάδιν, carvi, 196.
Κάρος, 220.
Κάρυα βασιλικὰ, 255, 257; Περσικὰ, 257; ποντικὰ, 257, 258; κοινὰ, 257.
Καρύκευμα, 195.
Καρφίον, 205.
Καρφύλλμος, 235.
Κατάσαπος, 267.
Καταστρώννυμι, *coucher* par écrit, 187.
Κεράσιον, 208.
Κέφαλος, 200.
Κηκὶς, κικὶς, κικίδιον, 207.
Κὶ pour καὶ, 206.
Κίδδηλος, 257.
Κιννάμωμον, 196.
Κίσσαρος, 257.
Κῆκος, κῖκος, 227.
Κοδίμεγλον, 208.
Κοκκοτάριον, κοκκοτυάριον, κοκκοτάριον, κοτάριον, 209.
Κόκκυξ, 228, 238.
Collyres, 229, 230.
Κονδῖτον, *conditum*, 195, 216.
Κονία, 259.
Κοείδυδρον, κοείαντρον, κολίανδρον, κολίαντρον, 227, 229, 238.
Κόρον, 229.
Κόσσος, 200.
Κραμβὴ θαλασσία, 241.
Κεπικὸς, et κρηπικὸς, 203.
Κυδωνάτον, 209.
Κύμινος Αἰθιοπικὸς, 196, 267.
Κύναρρος, 183.
Κύπρος, 256.

L Λ.

Λ pour δ, 202.
Λάβραξ, λαύβαξ, λαβράκιον, λαυβάκιον, ὁ λάβραχος, 217.
Λαγοκύμινος, 267.
Laitue affoiblit la vue, 238, 243.
Λακτίντα, *lactentia*, 254.

Digitized by Google

Λαπίνα, λαμπίνα, ληπίνα, 214, 238, 245.
Λαυκί, 202.
Lauréole, 203.
Levisticum, 208.
Libanius, 218.
Λιβυστικὸν, λεβιστικὸν, λιβυστικάτον, 208.
Λιγυστικὸν, *ligusticum*, 208.
Livèche, 208.
Λύγκυρον, 190.
Λυβρῖνος, λυβρίνι, λυβριτάει, 201.
Λύκος. 257.
Λωλός, 265.

M.

Μαϊόλιον, μαϊόνιον, μαρούλιον, 228, 238, 243, 266.
Malon, 257.
Manéthon, 233.
Manilius, 183.
Maucroix, 256.
Médecins Grecs inédits, 240. (*Voyez* Botanistes.)
Μελάνυρος. Manière de prendre le mélanure, 201.
Μερικῶς, 220, 238, 254.
Μόθος, μόθεθαι, 186.
Μολόχη, μολόχα, 220, 221.
Μοσκοκαρφίον, 205, 264.
Μοχοσίπ, 219.
Monsieur ridiculement placé, 257.
Mouches volantes, 230.
Μυείκη, 260.

N.

Νάπυος, 226.
Νάρδος, 196, 264.
Ναρδόσαχυς, 264.
Νεβρὸς θαλάσσιος, 234, 237.
Néophytus, inédit, 208, 233, 243, 246, 247, 248, 250, 256, 257, 259, 264, 265, 266.
Νεύρων et νεβρῶν, 236.
Νῆστις, 222.
Nicétas Eugénianus, 227.
Nicomède, botaniste inédit, 196, 202, 203, 209, 219, 221, 226, 233.
Νοκίελα, 219.
Νόμισμα, 210.
Nomocanon, 223.
Nonnus, 208, 209, 262, 267.
Νύκλαν pour νύκτα, 197.

Ξ.

Ξὲ = ἐξ, 199, 206.
Ξηρόζεμα, 205.

O.

Oblade, 201.
Οἶνος γλυκύς, 195.
Οἶος, 188.
Olives noires, 251.
Ὀξοχαρίζειν, ὀξοχάρεπος, 220, 225, 238, 245.
Ὀξόμελι, ὀξομέλιπος, 220, 245.
Ὀξύμελι, 220.
Origan, 239.
Ὀρνιθόπυλον, 224.
Ὀρπυγομήτρα, 255.
Ovide, 185, 257.
Ουλια, forme de diminutif, 261.

P Π.

Παυπίχω, παυδέχω, 227.
Παρασκευή, 223.
Πέρδιξ, 250; πέρδικος πρόπον, 251.
Πελιτερόπυλον, 197, 224, 240.
Πελεινόψαρο, 228.
Πετροσέλινον, 208.
Phérécrate, 246.
Philostrate, 203.
Πικραίγερον, 244, 267.
Planude inédit, 185, 257.
Plutarque, 185, 265.
Ποδαία, 240. Du Cange écrit ce mot par ε. La diphthongue semble préférable.
Πόδες καὶ κεφαλαὶ, 235.
Ποιεῖν et πονεῖν, 218.
Poivre, 230.
Pollès, 233.
Πολυζώης Κοντοῦ, 258.
Πολυκάρφιος, 264.
Πόνος, 218.
Ποντικός, 259.
Porreau, 195.

Digitized by Google

TRAITÉ d'Hiérophile.

Πουλίον, πουλάκιον, πουλὶ, πουλάκι, πωλίον, 198.
Πουλος, πουλον, terminaison moderne, 197, 202, 236.
Πρασόζεμα, 195, 262.
Πρόβειος, 192, 237, 250.
Proverbes et dictons populaires des Grecs modernes, 202, 205, 214, 227, 236, 270.
Psellus, 190.
Πυῤῥὸς, *jaune*, 182.

R P.

Régnier, 200.
Ῥῆμα, *rime*, 199; ῥημαρίζω, *rimer*, 199.
Ῥοδάκηνον, 251.
Ῥοιά, 256.
Ῥοΐδιον, 256.
Ῥωσάτον, ροσάτον, 252.
Ῥῶσις, 188.

S Σ.

Σαλλίουλα, 264.
Σάμιος ἀστήρ, 247.
Sanglier de mer, 228.
Savon de la Gaule, 225, 234.
Saurel, 228.
Σαυρὸς, 228.
Scholiaste d'Eschyle, 264.
Scholiaste d'Homère, 252.
Scholiaste inédit de Théocrite, 198.
Σὲ=ἐς, 199.
Sel dodécathée, 229; différens sels composés, 231.
Σεμίδαλις 209.
Σέρις, 266.
Σίδιον, 256.
Silvestre II, 188.
Σίσγουδον, 264.
Scare, 214.
Σκίμβρον, 263.
Σκορδόζεμα 205, 215.
Σκοροδάλμη, 215.
Σκόροδον, σκόρδον, σκόρδο, 205.
Σμαρὶς, 219.
Σμήχομα, 223.
Sophiste, 179.
Σπικάτον, 264.
Σπίτι, 227.
Στάχος, 196, 264.
Stéphanopoulos, *Stéphanopoli*, 197.
Stoïciens, bons cuisiniers, 261.
Σρωματαῖος, σρωματεὺς, 214.
Συάκιον, 228.
Suidas, 197.
Συκότιον, συκωτὸν, σκότι, σκωτόν, 236.
Συκοτόκοιλα, 236.
Syméon Séthi, 179, 196, 197, 200, 203, 204, 209, 217, 226, 229, 239, 243, 244, 247, 251, 259, 260.
Σύνθεσις, σύνθετα, 222.
Συριγγίτης, 190.
Σφακελισμός, 247.
Σφάκελος, 246.

T.

Terre cimolée; terre de Samos, 247.
Τετράγγουρον, 243. (*Voy.* absolument la nouv. édit. du *Thes.* de H. Étienne, *pag.* 422 *B.*
Τετράδη, 223.
Τετραδοπαρασκευή, 223.
Τιθύμαλλον, 259.
Théocrite, 198.
Théodore Prodromus, inédit, 180, 181.
Théodoridas, 210.
Τίλη, τήλη, τῆλις, τύλις, τίλις, 219, 220, 265.
Tonnerre: observations astrologiques sur le premier coup de tonnerre, 183, 184.
Τουτία, 248.
Τριπτὸς, et τρυπτός, 239.
Τρόμυξον, 266.
Τρωγλία, 254.
Τρωγλίτης, 200, 254.

Υ.

Υ et οι 256; et β, 217, 237.
Υδρορωσάτον, ὑδροσάτον, 247.
Ὑπόκυστις, ὑπόκιστις, ὑποκιστὶς, ὑποκισθίς, 256.

V.

Vauvilliers, 258.
Vin, conseillé pendant les grandes chaleurs, 247.
Virginité, signe de la, 240.

X.

Digitized by Google

X.

Xénophon, 265.
Xiphias, 202.

Z.

Zoroastre, inédit, 183.
Zosime, chimiste, 219.

Φ.

Φλέγμα, κίνησις τῆ φλέγματος, 210.
Φυλιάτον, 264.
Φύλακος, ὁ, 217.
Φύλλον, 232, 264.
Φυλλόσπερμα, 227.
Φάσυλος, 208.

X.

Χάλκανθος, 259.
Χαμαιδάφνη, χαμαιδάφνιον, *chamædaphne*, 203.
Χάννος 228, 238.
Χαρσκία, 259.
Χελιδονοψάρι, 228.
Χλίος, 192, 238 ; Χλιερός, 215.
Χρῶδαί π, 194, 204.
Χρυσάφιον, 241.
Χρυσολάχανον, 221, 266.
Χρυσόφρυον, 201, 241.
Χρυσὸς et ἥλιος, 223.
Χυλὸς, 209.

Ψ.

Ψαχνός, 224, 237, 238.
Ψηπερὸς, 210.
Ψίλιθρον, 210, 225.

Ω.

Ω et ο, 252.
Ὤκιμον, ὠκίμων, 227.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

NOTICE

D'un Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, contenant une Histoire inédite de la Moldavie, composée en moldave par Nicolas Costin, grand logothète à la cour d'Iassy, et traduite en grec moderne par Alexandre Amiras.

PAR M. HASE.

LE manuscrit, objet de cette Notice, forme un petit *in-folio* divisé en deux parties qui ont chacune leur pagination séparée. La première partie contient quinze chapitres sur soixante-sept pages, et la seconde quatre-vingt-deux chapitres ou cinq cent quarante-trois pages : la somme totale de ces dernières est donc de 610, sans compter plusieurs feuillets blancs qui séparent la seconde partie de la première. Le manuscrit est d'une bonne main, et écrit avec soin ; la plupart des chapitres commencent par des initiales dessinées en noir. Un feuillet blanc, qui se trouve à la tête de la première partie, porte la note que voici, écrite de la main de M. l'abbé Sallier, garde de la Bibliothèque du Roi : *Envoyé par M. Peyssonel* [sic], *et remis par M. Marie, le 1.er de juillet 1752. S.* On verra par la suite l'importance de cette note, qui sert à constater que notre volume est le même que celui dont M. Peyssonnel dit avoir fait usage.

Après ce feuillet, se trouve le frontispice dessiné à la plume, et représentant une porte. Une colonne, de chaque côté, soutient le cintre. Au-dessus de l'arcade, remarquable par des embellissemens de fort mauvais goût, on voit les armes de la Moldavie, c'est-à-dire un écu à un *rencontre* de bœuf, surmonté d'une couronne ; la tête de bœuf elle-même est surmontée d'une étoile à six pointes ; et l'on voit derrière elle une masse d'armes

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

et une épée mises en sautoir, les pointes dirigées en haut. Dans le champ, on lit les quatre lettres Grecques I. Γ. Γ. B. *Jean George Ghikas vayvode* (1). Le titre général qui se trouve au milieu de la page, est conçu en ces termes : Βιβλίον ἱστορικὸν, περιέχον πᾶς ἡγεμονίας καὶ διαγωγὰς τῶν ἐν Μολδαβίᾳ ἡγεμονευσάντων αὐθέντων [sic], καὶ ἑτέρων γειτνιαζόντων καταστορφάδην· ἀρχόμενον ἀπὸ τοῦ Δραγόσι βόδα, καὶ καθεξῆς περαιούμενον μέχρι τοῦ νῦν· συντεθὲν μὲν πρῶτον παρὰ τοῦ μεγάλου λογοθέτου Μυρὼν Κωστὴν εἰς Μολδαβικὴν γλῶσσαν, μεταφρασθὲν δὲ διὰ προσταγῆς τοῦ ὑψηλοτάτου καὶ θεοσεβεστάτου αὐθέντου καὶ ἡγεμόνος πάσης Μολδοβλαχίας, κυρίου Ἰωάννου Γρηγορίου Γίκα βοεβόδα, εἰς τὴν ἡμετέραν ἁπλῆν διάλεκτον παρὰ τοῦ ἄρχοντος πρώην μέγα σλουΐζάρου Ἀλεξάνδρου Ἀμηρᾶ τοῦ Σμυρναίου. Ἐν Γιασίοις, ἐν ἔτει ἀπὸ Χριστοῦ αψκθ', κατὰ μῆνα Φευρουάριον. « *Histoire contenant* » *les règnes et la vie des princes de Moldavie, et des autres souverains* » *des pays limitrophes, depuis le règne de Dragos jusqu'en 1729* [et » précédée d'une introduction contenant l'histoire ancienne de » la Moldavie] ; *ouvrage composé d'abord en langue Moldave par* » *Myron Costin, grand-logothète,* ou chancelier ; *et ensuite traduit* » *en grec moderne, d'après l'ordre du très-haut et très-illustre hos-* » *podar et prince de toute la Moldavie, Jean-Grégoire Ghikas, vay-* » *vode, par le seigneur Alexandre Amiras de Smyrne, ci-devant grand-* » *sloutzar,* ou écuyer de bouche de la cour : *à Iassy, l'an 1729,* » *au mois de février.* » Nous verrons bientôt que ce titre renferme plusieurs inexactitudes.

La Moldavie, qui pourtant confine à la Hongrie et à la Pologne, étoit jadis une des contrées de l'Europe que l'on connoissoit le moins. Ce ne fut que vers la fin du XVII.e siècle que l'empire Ottoman, accablé par l'étendue d'un pouvoir mal administré, se vit attaqué sur le Danube, près de son embouchure.

(1) Il paroît que les princes de la Moldavie, depuis qu'ils eurent des rapports avec l'Europe occidentale et chevaleresque, ont changé d'armoiries plus d'une fois. Sulzer, *Geschichte des transalpinischen Daciens*, Vienne, 1781, *in-8.°*, tome III, page 669, a composé un Mémoire particulier sur l'origine de ces armes ; *Untersuchung des Ursprungs des walachischen Rabens u. des moldauischen Ochsenkopfs in ihren Landwappen.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

Depuis cette époque, des armées Européennes ont traversé la Moldavie; des voyageurs instruits y ont séjourné; et l'on a été surpris de découvrir, non loin du Pont-Euxin, une population considérable d'une origine moitié Slave, moitié Romaine, gouvernée par des hospodars envoyés de Constantinople, et par une cour toute Grecque, dont les dignités, les usages, le cérémonial, rappellent sans cesse le faste antique des empereurs d'Orient, et cette pompe de Byzance que nos ancêtres cherchèrent à imiter pendant le moyen âge. L'histoire de cette cour, à-la-fois Orientale et Chrétienne, dont les princes changeoient au gré et selon les caprices du divan, offre, jusque dans ces derniers temps, les catastrophes les plus singulières et les révolutions les plus tragiques. On y voit des familles illustres, établies sur les ruines les unes des autres, s'agrandir, triompher, disparoître tour-à-tour, tantôt recourir à la protection de la Porte, tantôt implorer celle de la Russie, et influer quelquefois, par leur élévation ou par leur chute, sur les résolutions les plus importantes du divan ou des puissances Chrétiennes. Peut-être cet état des choses ne sera-t-il pas permanent; le temps, qui change tout, modifiera la situation de la province dont nous parlons, et déjà sa partie orientale vient d'être réunie à ce qu'on appelle la nouvelle Russie. Mais quelle que soit à l'avenir la destinée de ce pays intermédiaire entre les états Chrétiens et l'empire Ottoman; le spectacle des vicissitudes d'un gouvernement participant à-la-fois de notre civilisation et des usages de l'Asie, la géographie des contrées qui virent Trajan triomphant, Charles XII captif, et Pierre le Grand sur le point de le devenir, inspireront toujours un vif intérêt. Le manuscrit qui est l'objet de nos recherches, contient l'histoire de Moldavie la plus complète qui ait été composée par les indigènes eux-mêmes; et jamais le texte original de cet ouvrage, ni la traduction qui en a été faite en grec moderne, n'ont été imprimés. Je me suis donc empressé de me rendre à l'invitation de personnes aux avis desquelles il m'est aussi doux qu'honorable de déférer, lorsqu'elles ont paru desirer que, dans une

Digitized by Google

Notice insérée dans ce Recueil, je fisse connoître l'histoire de Costin. Je ne me dissimule pas, néanmoins, qu'un sujet qui se rattache non-seulement à l'histoire du moyen âge, mais encore à des intérêts récens et, pour ainsi dire, aux événemens de nos jours, ne m'éloigne un peu de mes études habituelles. Accoutumé à des travaux purement philologiques, je sens combien, dans celui que je vais offrir aux lecteurs, j'aurai besoin de leur indulgence.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

Avant de commencer l'analyse de l'ouvrage lui-même, il est essentiel de donner quelques détails sur la famille et la personne de l'auteur, sur l'époque à laquelle son livre fut composé en moldave et traduit en grec moderne ; enfin sur les écrivains qui, ayant été à portée de le consulter, en ont déjà publié quelques fragmens.

Presque tous ont confondu deux historiens, Myron le père, et Nicolas son fils, auteur de l'ouvrage qui nous occupe. La famille noble des Constantin, ou Costin, à laquelle ils appartenoient, quoique fixée depuis long-temps en Moldavie, étoit d'origine Servienne (1). Myron Costin, grand-logothète, ou chancelier à la cour d'Iassy sous le règne de l'hospodar Constantin I.er Cantémir (1685-1693), paroît avoir eu le goût des lettres et des dispositions naturelles pour l'étude. Autant qu'on peut en juger par l'exposition un peu embrouillée que l'on trouve dans la préface de l'ouvrage publié par son fils, il avoit composé en langue Moldave (2) deux écrits séparés, ayant tous

(1) *Voyez* la liste des familles nobles de la Moldavie, dans l'ouvrage du prince Démétrius Cantémir, *Beschreibung der Moldau*, Francfort et Leipsick, 1771, *in-8.°*, pag. 262-265.

(2) La langue Moldave, qui n'est qu'un dialecte de celle que l'on parle en Valachie, dans quelques contrées de la Transilvanie, et même en Bulgarie, au sud du Danube, mérite de fixer l'attention des philologues, et de ceux qui s'occupent de grammaire générale. De toutes les langues modernes venues du latin, c'est la seule, je croîs, qui se soit formée par une fusion du latin et du slave ; toutes les autres sont nées du latin et du teutonique, en empruntant quelques mots à des langues indigènes et antérieures. Si l'on en croit Sulzer, *Geschichte des transalpinischen Daciens*, tom. II, p. 241, quatre huitièmes des mots Moldaves sont d'origine Latine ; trois huitièmes, d'origine Slave ; et un huitième, d'origine Turque, Grecque, Albanaise, ou Gothique. Cette estimation me paroît assez exacte, d'après le peu de moldave que

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

deux pour objet l'histoire de sa patrie. Dans le premier, il traitoit des conquêtes de Trajan, et de l'établissement des colonies Romaines au nord du Danube ; le second comprenoit l'histoire moderne de la Moldavie, depuis le règne d'Aron Voda (1591-1595) jusqu'à une époque assez rapprochée de celle où vivoit l'auteur lui-même (1). Ce second ouvrage sembloit être la continuation d'un autre, composé par Ourek, grand *vornik* ou juge, dans lequel celui-ci traitoit de l'histoire de la Moldavie pendant le moyen âge, jusque vers la fin du XVI.e siècle, et l'avénement d'Aron.

Myron mourut sans avoir mis, à ce qu'il paroît, la dernière main à ses deux Traités. Nicolas Costin, son fils, lui succéda dans la charge de grand-logothète, et réunit en un seul les deux ouvrages de son père, en insérant, entre les deux, l'histoire d'Ourek : il enrichit ces différentes parties de nouveaux détails et de remarques polémiques dirigées contre des auteurs Moldaves qui, avant Myron, avoient écrit les annales de leur pays (2). Ce travail, rédigé de cette manière, parut en 1729;

j'ai appris dans la seule grammaire qui en existe, *Elementa linguæ Daco-romanæ sive Valachicæ, composita ab Samuele Klein de Szad, ord. S. Basilii ; locupletata verò et in hunc ordinem redacta à Georgio Gabriele Sinkai ;* Vindobonæ, 1780, *in-8.°*. J'y ai remarqué entre autres: 1.) que les noms de parenté semblent s'être mieux conservés en moldave que dans la plupart des autres langues venues du latin ; car dans *muliere, nepot, nuora, genere, vitrec*, &c. il est aisé de reconnoître *mulier, nepos, nurus, gener, vitricus.* 2.) que le *qu* des Latins se trouve, presque sans exception, changé en *p*. De *aqua, equa, quatuor*, on a fait *apa, epa, patru. Sic volo facere : remane sanus*, se dit en moldave, *Asia voi facere : remani sanatos.*

(1) Engel (*Geschichte des Ungrischen Reichs und seiner Nebenländer*, partie IV, pag. 68) dit avoir eu la version Latine de deux manuscrits, contenant l'un et l'autre l'histoire de Myron. Mais puisque l'un de ces deux manuscrits, qui étoit le moins incomplet, ne s'étendoit que jusqu'à l'an 1595, et que l'autre n'alloit pas même au-delà de 1561, il est évident que ce n'est pas l'histoire de Myron commençant en 1591 qu'Engel a consultée, et que, semblable au traducteur Alexandre Amiras, il a pris l'ouvrage du fils pour celui du père.

(2) Il paroît que les Moldaves ont employé de bonne heure la langue nationale pour écrire l'histoire de leur pays. Voici les noms de leurs annalistes dont Costin fait mention : 1.) Misaël, surnommé ὁ καλόγηρος, ou le religieux. 2.) Siméon, appelé le *Professeur* (ὁ διδάσκαλος. *Voyez* ci-après le texte de la préface, pag. 289. 3.) Eustratius le chancelier, cité pag. 45 du manuscrit. 4.) et 5.) Les auteurs de deux, ou peut-être de trois chroniques, que je trouve cités sous le nom ὁ παλαιος, et ὁ νεωτερος χρονογραφος.

Digitized by Google

je dis *parut*, dans le sens où les anciens prenoient ce mot; c'est-à-dire que le jeune Costin en laissa prendre des copies manuscrites. Il renfermoit, comme on vient de le voir, une histoire complète de la Moldavie, savoir:

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

1.) Des recherches historiques sur l'origine et la durée des établissemens des Romains en Moldavie (an de J. C. 101-273), travail auquel un Traité de Myron Costin le père avoit servi de base.

2.) L'histoire de la Moldavie depuis l'invasion des barbares jusqu'au règne d'Aron Voda (an de J. C. 273 — 1591). La plus grande partie des faits concernant cette époque étoit puisée dans l'ouvrage moldave d'Ourek, grand-juge.

3.) L'histoire moderne de la Moldavie, depuis l'avénement d'Aron jusque vers la fin du XVII.e siècle, tirée du second ouvrage de Myron, et continuée jusqu'à l'an 1729 par Nicolas Costin le fils.

Il est clair, d'après cet exposé, que le plan et la rédaction de l'ensemble, ainsi que la dernière partie de l'ouvrage, appartiennent au jeune Costin. Néanmoins, l'usage a long-temps prévalu d'attribuer le tout à Myron; c'est lui seul qui est désigné comme auteur par le traducteur Grec (1), et l'exemple de ce dernier a été suivi par tous les écrivains de l'Occident qui ont parlé de cet ouvrage. Cette erreur vient probablement de la haute idée que Costin le père avoit laissée de son érudition, de ses travaux, de la variété de ses connoissances, et peut-être même de sa critique. Connu pour être le meilleur historien de son pays, il n'est pas étonnant qu'on lui ait attribué un ouvrage publié peu d'années après sa mort par son fils. Ce n'est pas que le jeune Costin n'ait eu aussi une sorte d'instruction; outre le moldave, sa langue maternelle, il savoit le latin, le grec (ou du moins le grec moderne), et probablement le polo-

6.) Ourek, grand-juge, dont je viens de parler. — Aucun de ces annalistes n'a été imprimé; leurs noms même, si l'on excepte celui d'Ourek, sont restés inconnus à tous les écrivains modernes. Cependant, quelques-uns de ces auteurs paroissent être de la fin du XV.e siècle, ou du commencement du XVI.e; à cette époque, les historiens en langue nationale étoient encore rares chez les autres peuples de l'Europe.

(1) *Voyez* plus haut, *pag. 275, lign. 9.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

nais ; et le prince Cantémir vante quelque part la sollicitude de Myron pour l'éducation de ses enfans, « qu'il envoya en Po- » logne pour y apprendre le latin et les arts libéraux (1). » Mais, malgré des soins aussi bien dirigés, il ne paroît pas que Costin le fils, comme écrivain et comme annaliste, ait jamais atteint la réputation de son père.

L'histoire de Costin fut donc publiée à Iassy en 1729, sous le règne de l'hospodar Grégoire Ghikas, prince ami des lettres. Né en Grèce, il desiroit que cette histoire pût être lue par ses compatriotes, dont plusieurs occupoient des places importantes au palais. Alexandre Amiras, originaire de Smyrne, ci-devant grand-sloutzar ou écuyer de bouche à la cour de Moldavie, fut chargé de traduire l'ouvrage de Costin en grec moderne ; et cet ordre du prince a dû recevoir une exécution extrêmement prompte ; car il paroît qu'Amiras commença la traduction de la première partie, tandis que Costin travailloit encore aux derniers chapitres de la seconde. Au moins, je ne saurois expliquer autrement comment il se fait que le titre de la traduction porte la date d'Iassy, 1729, *au mois de février*, tandis que l'ouvrage lui-même renferme, au chapitre LXXXII, des pièces authentiques, telles qu'une convention entre l'hospodar de la Moldavie et les Tartares Nogaïs (2), datée du mois de septembre de la même année. Quoi qu'il en soit, il est certain que le public d'Iassy sut bon gré au prince Ghikas de l'intérêt qu'il sembloit prendre à l'histoire nationale (3) ; et l'empresse-

(1) *Beschreibung der Moldau* &c. pag. 340. *Am Ende des vorigen Jahrhunderts fiengen endlich auch einige Moldauer an, sich auf die lateinische Sprache und Wissenschaften zu legen. In dieser lobenswürdigen Sache gieng ein gewisser Miron* [sic] *den andern mit seinem Beispiele vor. Er war Logothet, und der richtigste Geschichtschreiber, den die Moldauer haben ; er schickte seine Söhne nach Polen, und liess sie daselbst die lateinische Sprache und die freien Künste lernen.*

(2) Partie II, pag. 539 du Manuscrit. On trouvera le texte de cette pièce dans l'*Appendix* à la suite de ce Mémoire, sous le n.° IX.

(3) Je soupçonne que c'est de ce travail, ordonné par Ghikas, et exécuté par Costin, que parle Boscovich, *Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne, fait à la suite de M. Porter, ambassadeur d'Angleterre*, &c. Lausane, 1772, *in-8.°*, pag. 255 : « M. Millo, staroste de Ciar- » nauz..., m'apprit qu'il y avoit à Iassy » un manuscrit qui contient l'histoire de » la Moldavie, qui n'a pas encore été

ment

Digitized by Google

ment du prince à faire connoître l'ouvrage de Costin aux personnes de sa cour peu versées dans la langue Moldave, prouve son estime pour l'auteur et pour ses productions littéraires. Voyons maintenant jusqu'à quel point le livre de Costin mérite l'opinion avantageuse dont il paroît avoir joui à la cour d'Iassy, et la réputation qu'il a toujours conservée depuis.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

On a dit que l'histoire se faisoit lire, de quelque manière qu'elle fût écrite. Cela est vrai, jusqu'à un certain point ; et cette maxime peut s'appliquer sur-tout à l'histoire d'une contrée aussi peu connue que la Moldavie (1). De plus, l'ouvrage de

» publié. Elle a été compilée par les ordres » de Grégoire Gikas, prince de Moldavie il y a trente-six ans, et qui l'a été » plusieurs fois depuis; c'étoit un homme » de goût et savant ; il l'avoit fait extraire des monumens qu'il avoit rassemblés de tous côtés avec le plus grand » soin. »

(1) J'ai consulté et comparé avec soin les ouvrages suivans, qui traitent, avec plus ou moins de détails, de l'histoire de la Moldavie ; et je me suis convaincu qu'il n'en est aucun qui ne puisse être rectifié et considérablement augmenté par celui de Costin :

1.) *Geschichte der Moldau und Walachey, nebst der historischen und statistischen Literatur beider Länder, von Johann Christian von Engel.* Halle, 1804, *in-4.°* Cet auteur m'a été fort utile : il y a, ce me semble, peu de profondeur dans ses vues, et peu de liaison dans sa manière de présenter les faits ; mais son ouvrage est modéré, exact, plein de recherches et d'excellentes notices bibliographiques.

2.) *Ludewig Albrecht Gebhardis Geschichte des Reichs Hungarn und der damit verbundenen Staaten. Vierter Theil.* Leipzig, 1782, *in-8.°* L'histoire de la Moldavie s'y trouve pages 499-740. Gebhardi a examiné avec attention et comparé en critique les anciens ouvrages latins et allemands concernant son sujet. Son récit est clair, et je préfère son travail à celui d'Engel, plus récent et plus riche de détails à la vérité, mais diffus et manquant souvent de méthode.

3.) L'ouvrage de M. André Wolf, *Beiträge zu einer statistisch-historischen Beschreibung des Fürstenthums Moldau.* Hermannstadt, 1805, *in-8.°*, traite, dans le premier volume, de la géographie et de l'état sanitaire de la Moldavie ; on trouve dans le second, à la suite d'une liste des hospodars, tirée des archives d'Iassy, un précis historique où l'auteur a représenté avec clarté la série des règnes depuis Dragos (1359) jusqu'à Alexandre XI Mourousi (1802). M. Wolf a saisi les faits les plus intéressans avec beaucoup de justesse et de savoir : simple et concis, il les resserre dans un petit espace, et j'ai presque toujours suivi l'ordre chronologique qu'il a adopté.

4.) L'ouvrage de François-Joseph Sulzer, *Geschichte des transalpinischen Daciens, das ist, der Walachey, Moldau und Bessarabiens.* Wien, 1781, *in-8.°*, en trois volumes, est précieux pour connoître la géographie de la Moldavie, l'administration des princes, et les mœurs des habitans. Sulzer étant mort en 1790, la partie historique de cet important ouvrage n'a point été publiée ; elle existoit encore en manuscrit en 1802. *Voyez* Engel, &c. pag. 55. On trouve à la fin du 1.er volume de la partie publiée, une carte géographique de la Moldavie, dont je me suis servi en rédigeant ce Mémoire,

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

Costin, écrit avec un ton de vérité très-remarquable, offre, dans sa dernière partie, des détails piquans inconnus à nos historiens, des peintures circonstanciées et pleines de naïveté, des documens curieux et authentiques. Dans ce qui ne se rapporte pas à l'érudition, les raisonnemens de l'auteur ont de la justesse; sincèrement attaché à son pays, il remarque en plus d'un endroit, avec le ton d'une véracité courageuse, que l'influence des Grecs de Constantinople avoit presque toujours été également funeste au peuple et aux boyards de sa patrie (1) ; et même, quand il se trompe dans ses citations, il n'est pas sans intérêt de voir comment un homme de sens, mais élevé d'une manière

au défaut de celle qui a été donnée en six feuilles par le général de Bauer, vers l'an 1778.

5.) La naissance et la dignité du prince Démétrius Cantémir lui donnoient des motifs et des moyens pour écrire l'histoire de ses prédécesseurs ; mais son *Historia antiqua et recens Daciæ*, dont l'original, en langue Moldave, est conservé manuscrit à Blasendorf (*voy.* Engel, &c. p. 26), ne va que jusqu'en 1197 ; et dans sa *Beschreibung der Moldau*, Francfort et Leipsick, 1771, *in-8.°*, je ne trouve sur les anciens hospodars qu'une liste aride, pag. 111-129. Néanmoins ce dernier ouvrage est curieux par les détails qu'il donne sur les dignités et les emplois de la cour d'Iassy.

6.) Ἱστορία τῆς Βλαχίας πολιτικὴ καὶ γεωγραφικὴ, ἀπὸ τῆς ἀρχαιοτάτης αὐτῆς καταστάσεως ἕως τοῦ 1774 ἔτους, ἐκδοθεῖσα φιλοτίμῳ δαπάνῃ τῶν αὐταδέλφων Τουνουσλῆ· ἐν Βιέννῃ τῆς Αὐστρίας, 1806, *in-8.°*, par un anonyme, contient quelques ordonnances des princes (χρυσόβουλλα), et d'autres documens qui intéressent également la Moldavie, et qui m'ont été fort utiles.

Voilà les ouvrages que j'ai principalement consultés : on en trouvera quelques autres cités dans les notes qui accompagnent les appendices. L'*Histoire de la Moldavie et de la Valachie*, par Carra, Neufchâtel, 1781, *in-8.°*, n'est qu'un pamphlet véhément, dicté par l'amour-propre blessé de cet ancien secrétaire du prince Grégoire Ghikas. Je ne connois l'*Histoire des troubles de la Moldavie*, Paris, 1620, *in-8.°*, par Jean Barret, que d'après ce qu'en a dit Engel, *Literatur der Moldauischen Geschichte und Staatskunde*, pag. 69.

(1) Καθὼς καὶ εἰς τὸν τόπον μας θέλεις εὕρει μετ' πειτα, οἱ Γραικοὶ εἰς τί κατάστασιν ἔφεραν τὴν τζάρων μας καὶ τοὺς ἄρχοντας αὐτῆς κ. τ. λ. Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, partie II, pag. 20. Il faut se rappeler que Costin écrivit ou du moins publia ceci sous le règne de Grégoire Ghikas, Grec de nation ; il y avoit donc de la franchise, et peut-être du courage, à manifester sur ses maîtres une opinion qui n'étoit pas entièrement dénuée de vérité. Mais on aurait pu objecter à Costin que si la domination des Grecs étoit quelquefois arbitraire et onéreuse, si elle humilioit les Moldaves, elle servoit aussi à les associer à la culture intellectuelle de leurs maîtres. Beaucoup de princes et de particuliers Grecs ont fait le plus noble usage du pouvoir et des richesses acquis dans ce pays; et d'ailleurs, l'autorité s'exerçoit en Moldavie par un peuple pour ainsi dire compatriote du peuple soumis, ayant la même religion, presque les mêmes mœurs, et étant plus avancé dans une civilisation semblable.

Digitized by Google

sémi-orientale, entendoit et interprétoit des auteurs occidentaux. Voilà plus de motifs qu'il n'en faut pour s'intéresser à son ouvrage, malgré les deux défauts graves qui le déparent, et dont le lecteur ne s'apercevra que trop tôt. Le premier est un desir extrême de paroître savant, et de montrer de l'érudition ; le second, un patriotisme porté à l'excès, ou plutôt une vanité nationale telle, que Costin voudroit faire passer les Moldaves pour le peuple le plus ancien, le plus vaillant et le plus noble de l'univers. C'est ce second défaut qui lui fait adopter les hypothèses les plus absurdes, pour peu qu'elles soient favorables à ses idées ; et c'est le premier qui le porte à se jeter sans cesse dans des digressions qui interrompent désagréablement son récit. Possédât-on même le savoir le plus vaste et le plus profond, il est toujours d'un bon esprit de ne mettre dans un ouvrage que la dose d'érudition qui convient au sujet que l'on traite. Mais que sera-ce, si un auteur qui n'a qu'une instruction médiocre se tourmente pour paroître savant ? Au lieu d'exposer simplement les faits qu'il connoit bien, il déparera son ouvrage par des citations déplacées, des passages mal compris, par une foule d'aperçus faux, d'assertions hasardées ou paradoxales, qui ne pourront soutenir l'examen : c'est ce qui est arrivé à Costin. Le nombre d'ouvrages qu'il cite seroit étonnant pour un écrivain de son temps et de son pays : mais je me suis convaincu, et mes lecteurs le seront bientôt avec moi, qu'il n'avoit lu qu'un petit nombre des auteurs dont il invoque le témoignage, et qu'il a transcrit ses citations des historiens Hongrois et Polonois qui lui servent de guides. Cette érudition d'emprunt ôteroit tout mérite à son livre, si elle y dominoit par-tout : mais heureusement la partie la plus importante de l'ouvrage, celle où le récit de Costin devient celui d'un contemporain et d'un témoin oculaire, en est à-peu-près exempte.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

Toutefois, malgré les défauts que nous venons de signaler, l'histoire de Costin, plus connue sous le nom de la Chronique de Myron, jouissoit, dans le siècle dernier, d'une grande réputation à Iassy et dans toute la Moldavie. Les gens instruits

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

de ce pays la regardoient comme faisant le plus grand honneur au prince Ghikas, qui en avoit ordonné ou au moins encouragé la publication ; ils la citoient comme le recueil le plus complet et le guide le plus sûr pour connoître l'origine de leur nation. Leur opinion a été adoptée par les bibliographes, et en général par les écrivains modernes. Le prince Démétrius Cantémir, dans sa Description de la Moldavie [a], Horanyi, dans son Recueil (1), Gebhardi, dans l'Histoire de la Hongrie [b] (2), en parlent avec éloge ; et lorsque Engel réunit les matériaux pour écrire son Histoire de la Hongrie, la plus complète de toutes, puisque celle de M. Samuel Klein n'a pas encore paru, il s'étoit procuré deux versions Latines de l'ouvrage de Costin, et il en donne des extraits dans le cours de son récit. Mais nous avons dit plus haut que les manuscrits sur lesquels ces versions étoient faites, étoient tous deux incomplets, et n'alloient pas même jusqu'à la fin du XVI.e siècle [c] : ainsi toute la dernière partie de l'histoire de Costin, où il commence à entrer dans de grands détails, n'a pu être consultée par Engel. Peyssonnel, au contraire, a pu profiter de ce guide, lorsqu'il composa son important ouvrage sur les peuples voisins du Danube et du Pont-Euxin (3) ; et je pense, d'après

[a] *Voyez plus haut pag. 280, note* (1).

[b] *Voyez pag. 281, note* (1).

[c] *Voyez pag. 278, note* (1).

(1) *Memoria Hungarorum et provincialium, scriptis notorum, quam excitat Alexius Horanyi.* Viennæ, 1776, *in-8.e* Dans ces Notices biographiques, que j'ai lues avec plaisir et profit, j'ai vu qu'Horanyi, auteur érudit et latiniste habile, connoissoit à peine les premiers élémens de la langue Grecque, et qu'il n'avoit aucune idée de la grécité du moyen âge. L'article sur Myron lui-même prouve qu'Horanyi croyoit le mot *logothète* [chancelier] synonyme de celui d'historiographe. Voici ses expressions : *Apud principem Moldaviæ logothætæ* (sic), *vel, ut vocabulo magis usitato munus indicem, historiographi personam egit.* On découvre la première origine de la charge des logothètes dans les *Rationales* d'Alexandre Sévère. *Voyez* Lampride, *cap. 45*, et la note de Casaubon sur ce passage.

(2) M. Klein, à Blasendorf en Transilvanie, le même à qui l'on doit la seule grammaire Moldave qui existe (*voyez pag. 278*), a travaillé long-temps à une histoire de la Valachie et de la Moldavie, sous le titre, *Annales principum Transalpinorum et Moldavicorum.* Il vouloit la faire imprimer en latin et en valaque ; et dans une lettre écrite à M. Engel vers 1802, il avertit ce dernier que, pour cet ouvrage, il s'étoit servi du manuscrit de Costin, qui finissoit à l'an 1595. *Ex illo ego etiam plurimum habeo, et nihil permisi intactum, quod ille habet, quin in meo opere non inseruissem, exceptis rebus Polonicis et Transilvanis.* Voyez Engel, *Geschichte &c.* pag. 68. J'ignore si l'histoire de M. Klein a paru depuis.

(3) *Observations historiques et géographiques sur les peuples barbares qui ont*

Digitized by Google

la note qui se trouve à la tête de notre manuscrit, que c'est sur ce volume même qu'il a travaillé. Mais pourquoi, me demandera-t-on, Peyssonnel, lisant au frontispice de notre manuscrit le nom de Costin, s'obstine-t-il à ne le citer que sous le nom de l'*auteur anonyme de l'Histoire de la Moldavie* (1) ? Il est assez difficile de répondre à cette question, à moins qu'on ne suppose que Peyssonnel, voyageur judicieux, mais d'ailleurs peu érudit et sur-tout fort négligent en fait de bibliographie, ait été frappé de la contradiction qui existe entre le titre du manuscrit qui nomme Myron comme auteur de l'ouvrage, et la préface qui désigne comme tel Nicolas Costin le fils. Ne sachant comment résoudre cette difficulté, il aura mieux aimé attribuer l'ouvrage à un auteur anonyme, que d'entamer une dissertation bibliographique qui, d'après sa manière de voir, auroit ralenti la rapidité du récit (2).

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

Après avoir parlé des auteurs qui ont pu consulter l'ouvrage de Costin, soit dans la langue originale, comme le prince Cantémir et M. Klein, soit dans des versions Latines, comme Engel, soit dans une traduction Grecque, comme Peyssonnel, il faut encore ajouter quelques mots sur cette traduction Grecque qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi. Comme Alexandre Amiras, l'interprète de Costin, n'a mis à la tête de son travail ni avertissement ni préface, nous ne pouvons rien dire du système qu'il se proposoit de suivre. Sa manière diffère sans doute beaucoup de celle que des auteurs justement célèbres suivent aujourd'hui en écrivant le grec moderne ; plusieurs de ses expressions ne seroient plus admises dans le style historique,

habité les bords du Danube et du Pont-Euxin &c. Paris, 1765, *in-4.°* Je serai plus d'une fois obligé, sur-tout dans les questions de chronologie, d'être d'un autre avis que cet écrivain, doué d'ailleurs d'un esprit fin et exercé, et qui, malgré ses fréquentes erreurs dans les matières d'érudition, a pourtant le grand mérite d'avoir attiré l'attention des savans sur des objets peu traités avant lui.

(1) Sur-tout pages 193, 214, 215, et dans tout le chapitre XXV, qui traite de l'origine de la principauté de Moldavie.

(2) Je ne doute point de l'identité de Costin et de l'*auteur anonyme*, et je la crois démontrée non-seulement par la note qui se lit à la tête de notre manuscrit, mais encore par les passages de l'*auteur anonyme* cité par Peyssonnel, et qui se retrouvent tous dans notre volume.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

car on sait que dans les langues qui tendent rapidement à se fixer, les mots ont leur bonne et leur mauvaise fortune ; il en est qui prennent faveur tout-à-coup, il en est d'autres qui tombent dans la disgrace. Cependant Amiras écrit assez facilement pour oser rendre en vers les fragmens des poëtes cités quelquefois par Costin. Cet auteur, pour prouver que les Daces habitoient jadis les bords de la mer d'Azoff, avoit traduit en moldave et inséré dans son récit les vers suivans de Denys le Périégète:

Τοῦ μὲν πρὸς βορέην τετανυσμένα φῦλα νέμονται
Πολλὰ μάλ' ἐξείης, Μαιώτιδος ἐς στόμα λίμνης,
Γερμανοὶ, Σαμάται τε, Γέται θ' ἅμα, Βαστάρναι τε·
Δακῶν τ' ἄσπετος αἶα, καὶ ἀλκήεντες Ἀλανοί.

Orbis descriptio, vers. 302-305.

Voici maintenant comment Costin a retraduit ce passage en vers Grecs *politiques:*

Ἔθνη πολλὰ κατῴκησαν Μαιώτιδος εἰς τόπους,
Νέμπτζοι καὶ Γέται, Σάρμαται ὁμοῦ μὲ τοὺς Βαστάρτους [sic],
Καθέδρα πάλαι τῶν Δακῶν ὁμοῦ μὲ τοὺς Ἀλάνους,
Ὁποῦχαν στήθη δυνατὰ καὶ θώρακας μεγάλους.

Partie I, pag. 26 *du Ms.*

Un peu plus loin, Costin avoit cité les vers suivans d'Ovide; il y est question de Flaccus, général Romain, duquel, d'après une hypothèse absurde que toutefois notre auteur n'adopte pas, les Valaques auroient tiré leur nom:

Præfuit his, Græcine, locis modo Flaccus ; et illo
Ripa ferox Istri sub duce tuta fuit.
Hic tenuit Mysas gentes in pace fideli:
Hic arcu fisos terruit ense Getas.

Epistt. ex Ponto, lib. IV, eleg. IX, vers. 75-78.

Amiras traduit ainsi en grec moderne:

Ἕνα καιρὸν τὴν ὥριταν Γέται, τώρα δὲ Φλάκος [sic]
Πολύτιμον τοῦ Δούναβι τὴν ὄχθην χωρὶς λάθος.
Ἐκεῖνος καὶ τὴν Μύσιαν ἐκράτησε μὲ πίστιν,
Καὶ ἀπ' ἐδὼ ἐδίωξε τοὺς Γέτας μὲ τὴν νίκην.

Partie I, pag. 39 *du Ms.*

Ces vers ne sont pas éminemment poétiques, j'en conviens; mais ils suffisent pour donner une idée du style du traducteur.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

D'ailleurs on peut dire pour sa justification, qu'il valoit peut-être mieux se mettre à la portée des personnes pour lesquelles cet ouvrage étoit destiné, que de conserver l'éclat et la pompe de la poésie classique, au risque de ne pas être compris par les boyards d'Iassy et les courtisans du prince Ghikas. En général, Amiras a le mérite de la clarté : c'est beaucoup. Sa traduction a-t-elle aussi celle de l'exactitude ? Je n'ose trop répondre à cette question, l'original étant resté inédit : mais une traduction entreprise dans le pays même, par ordre du souverain, et probablement sous les yeux de l'auteur, doit inspirer de la confiance, quand même (et c'est ce qui arrive à Amiras) la personne chargée de ce travail auroit eu peu d'érudition classique, et se seroit trompée presque toutes les fois qu'il s'agissoit de rétablir en grec moderne un nom classique, latin ou grec, qui se trouvoit dans l'original moldave (1).

Je termine ici ces observations préliminaires, car il est bien temps de mettre les lecteurs en état de porter eux-mêmes un jugement sur l'ouvrage de Costin. La nature de ces Notices ne me permettant pas de donner le texte ou la traduction de tout ce qu'un volume de plus de six cents pages *in-folio* renferme d'important ou de curieux, je me suis borné à faire une analyse abrégée de l'ensemble de l'ouvrage, en y insérant des passages du texte, suivis quelquefois de leur traduction. Quant à ceux des chapitres qui me paroissoient mériter d'être rapportés en entier, mais dont l'étendue auroit désagréablement interrompu l'analyse, on les trouvera placés à la fin de cette Notice, en forme d'appendices. J'ai hésité si je devois ajouter une traduction Française à ces chapitres transcrits textuellement ; elle auroit pu être de quelque utilité, la connoissance du grec moderne

(1) Page 10 du manuscrit, les mots *Joseph dans les Antiquités Judaïques*, sont traduits, Ἰώσηφος εἰς τὰς Ἑβραϊκὰς παλαιὰς ἱστορίας. Il falloit au moins, Ἰώσηπος εἰς τὴν Ἰουδαϊκὴν ἀρχαιολογίαν. Pag. 29, ἐκ τοῦ Διωνος ὁποῦ περὶ τῆς ζωῆς τοῦ Δομὴκ γράφει, *lisez*, τοῦ Δομιτιανοῦ. Le Græcinus d'Ovide, dans le passage que nous venons de citer, devoit s'appeler en grec Γραικῖνος. Amiras le nomme Γραιτζῆν. Je pourrois alonger de beaucoup la liste de ces erreurs, qu'il faut plutôt mettre, je crois, sur le compte d'Amiras, que de supposer des fautes analogues dans le texte Moldave.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin.

n'étant pas aussi répandue parmi les savans, qu'il seroit peut-être à souhaiter qu'elle le fût. Mais le desir de placer un plus grand nombre de ces extraits, m'a décidé à les donner sans traduction ; de courtes notes explicatives en rendront, j'espère, la lecture facile à quiconque aura seulement les premières notions du grec littéral.

J'ai déjà dit que le volume contenant l'ouvrage de Costin est divisé en deux parties. La première traite de l'histoire ancienne de la Moldavie ; elle est elle-même précédée d'une table de chapitres portant en tête ces mots, Ἔλεγχος τοῦ πρώτου βιβλίου τῆς Μολδαβικῆς ἱστορίας. Comme je serai obligé de revenir sur chacun des quinze chapitres ou sections qu'elle annonce, et qui forment la première partie de l'ouvrage, je ne crois pas nécessaire de la transcrire ici.

Après la table, suit un discours préliminaire où Costin expose longuement des vérités un peu trop connues sur l'utilité des études historiques. On y trouve toutefois des renseignemens importans sur son père Myron, sur les annalistes Moldaves antérieurs à celui-ci, et sur le plan qu'il a suivi lui-même en rédigeant son ouvrage. Voici, et le début de cette préface, et les passages les plus essentiels : quant aux réflexions, j'en supprimerai une bonne partie, et ce que j'en laisserai subsister suffira pour donner une idée de la manière dont l'auteur raisonne. Les lecteurs vont la trouver bien puérile. Disons, pour excuser Costin, que ces phrases, qui nous paroissent maintenant triviales, étoient peut-être écrites dans l'original Moldave avec une pureté de style et une élégance remarquables, qualités qui se sont évanouies sous la plume d'Alexandre Amiras, et que je crains bien de ne pouvoir faire reparoître dans la nouvelle traduction.

ΠΡΟΛΟΓΟΣ

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Préface.

ΠΡΟ'ΛΟΓΟΣ τῆς Μολδαβικῆς Ἱστορίας, τῆς ἐπιμελῶς μεταφρασθείσης παρὰ Ἀλεξάνδρου Ἀμηρᾶ.

ΤΙΝΑ'Σ δὲν ἐσύνταξε τὴν ἡδύτητα πᾶσαν τῆς ἱστορίας, ἀγαπητέ μοι ἀναγνῶστα, καλλίτερα καὶ ἐν βραχύτητι, παρὰ ἐκεῖνος ὁ κύριος τῆς Λατινικῆς γλώττης Κικέρων (1) · ὅστις τὴν ἱστορίαν ὠνόμασε κυβερνήτην τῆς ζωῆς, διορίζωντας καὶ συνάζωντας μεθ' αὐτὸν τὸν λόγον ὅλον τὸν καρπὸν καὶ τὸ ὄφελος τῆς ἱστορίας, καὶ ἐξύπνισε τὴν ζωὴν (2) τῶν ἀνθρώπων περὶ τὰς κρίσεις τῆς ἱστορίας. Ἐν αὐτῇ τῇ γνώμῃ ἦτον καὶ ὁ Θουκυδίδης, ὁ ὁποῖος τὴν ἱστορίαν ὀνομάζει πῶς εἶναι τὸ ἐκλεκτότερον ταμεῖον τῆς ζωῆς τοῦ ἀνθρώπου · καὶ λέγει, πῶς πρέπει νὰ μὴν ἐκπίπτῃ ποτὲ ἡ ἱστορία ἀπὸ τὰς χεῖρας τῶν κρατούντων καὶ τῶν συμβούλων αὐτῶν · διὰ νὰ εἶναι (3) εἰς αὐτοὺς ὡς ἕνας χαλινός, διὰ τοῦ ὁποίου ὁδηγούμενοι οἱ ἀχαλίνωτοι ἠμποροῦσι νὰ τελειώνωσι τὰ χρειαζόμενα τῶν τόπων αὐτῶν, καὶ νὰ φεύγωσι τὰ ἐπικίνδυνα συμβεβηκότα, προβλέποντες τὰς ἀρχὰς καὶ αἰτίας αὐτῶν τῶν πραγμάτων. Ὅτι ἄλλο δὲν εἶναι ἡ φρόνησις τῶν ἀνθρώπων, πάρεξ νὰ προσοχάζεται [sic] τὰ μέλλοντα πράγματα καὶ τοὺς κινδύνους, ἐκ τῶν παρελθόντων ἀρρυόμενος [sic] εἴδησιν καὶ γνῶσιν ὡς ἐκ πηγῆς ἑτοίμου · ὅτι ἡ ἱστορία πιστεύεται νὰ εἶναι εἰς αὐτὸ χρησιμωτέρα ἀπὸ ἄλλας ἐπιστήμας. Διότι ἡ ἱστορία, καθὼς συλλέγει ὅλας τὰς ἄλλας γνώσεις τῶν πραγμάτων μὲ τὴν φρονιμάδα της, ἔτζι τοὺς μὲν νέους

(1) Je crois apercevoir dans ces lignes des formes particulières à la langue Latine, et je soupçonne Costin d'avoir traduit le début de quelque préface mise à la tête d'un ouvrage historique du XV.e ou XVI.e siècle. Il est aisé de reproduire l'élégance un peu banale de ces lieux communs : *Si quisquam alius apposite ac breviter de jucunditate historiæ disseruit, carissime lector, certissime id M. Tullius Cicero, Romanæ eloquentiæ princeps, quanquam obiter ac neutiquam ex proposito, eleganter tamen et docte, ut omnia solet, executus est.* Historia, *inquit* [*de Oratore*, lib. II, cap. 9, §. 36], est testis temporum, vita memoriæ, magistra vitæ, &c.

(2) En admettant que tout ceci soit traduit du latin, la locution assez obscure de Costin se trouve naturellement expliquée. L'auteur moderne dont il s'est approprié les pensées, aura voulu imiter Cicéron, qui emploie *vita, communis vita,* dans le sens de *vulgus, multitudo* [*Neque ante philosophiam inventam hac de re communis vita dubitavit.* Cic. *de Divin.* I, 39, prope fin.] Il y avoit donc en latin à-peu-près ceci : *Qua voce admirabilem historiæ fructum et utilitatem omnem definivit illa complexusque est, VITAMQUE communem ad judicia historica excitavit.*

(3) C'est ainsi qu'Amiras écrit constamment dans cette construction, au lieu de ἦναι.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Préface.

τοὺς μαθαίνει τὴν διοίκησιν, καὶ τοὺς ἐξιστάζει μὲ τοὺς γέροντας· τοὺς δὲ γέροντας ἐν τῇ πείρᾳ τῶν συμβεβηκότων καὶ καιρῶν ἐπικινδύνων παρελθόντων, τοὺς στηρίζει καὶ βεβαιοῖ μὲ ἀπόδειξιν.

DISCOURS préliminaire de l'Histoire de la Moldavie, traduite avec soin par Alexandre Amiras.

PERSONNE, cher lecteur, n'a mieux et avec plus de précision défini l'histoire que Cicéron, ce prince des orateurs Latins. Il la nomme directrice de la vie des hommes ; et, exprimant par ces mots tout ce qu'elle présente d'utile et d'agréable, il a, pour ainsi dire, réveillé l'esprit humain de son assoupissement, et l'a dirigé vers la critique historique. L'opinion de Thucydide ne diffère point de celle de Cicéron. Il prétend que c'est l'histoire qui fournit les plus saines maximes de conduite, et il ajoute que les souverains et leurs ministres ne doivent jamais la perdre de vue; qu'ils doivent diriger d'après ses hautes leçons les affaires dont le soin leur est confié. Instruits des premières causes et des motifs de chaque événement, ils sauront éviter les dangers auxquels ils sont exposés. Car la prudence n'est autre chose que le don de pénétrer dans l'avenir et de connoître d'avance les périls, en tirant de ce qui s'est passé des conjectures sur ce qui doit arriver encore. Sous ce point de vue, l'histoire est plus utile qu'aucune autre science ; elle jette un nouveau jour sur toutes les branches des connoissances humaines, instruit les jeunes gens dans le maniement des affaires, et rend leur expérience presque égale à celle des vieillards, tandis que ceux-ci deviennent plus fermes dans leurs résolutions, lorsqu'ils ont présens à l'esprit les dangers passés et les exemples des anciens temps.

Ces lieux communs continuent pendant quatre pages *in-folio.* « L'histoire, suivant Costin, devient une suite d'expériences; » elle est, pour les hommes d'état, ce qu'une longue vie mêlée » d'accidens divers est pour le commun des hommes. Elle instruit » les chefs d'armée dans l'art militaire ; elle élève leur courage, » et leur fait entreprendre de vastes projets, à l'exemple des il- » lustres conquérans et des fameux capitaines qui les ont précédés. » Elle leur représente la manière de combattre de tant de nations » différentes, et la vicissitude du sort des armes ; elle fait con-

Digitized by Google

» noître les ruses et les artifices des ennemis, et empêche de » tomber dans leurs embûches. Lucullus, qui n'étoit nullement » versé dans l'art de la guerre, devint, par la seule lecture des » ouvrages historiques, un général si habile, qu'il détruisit les ar- » mées innombrables de Mithridate; et, après avoir expulsé de » l'Arménie et de l'Asie mineure le roi du Pont, il soumit tous » les états de ce prince à l'obéissance des Romains. »

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Préface.

Costin ajoute, *page 3*, que l'histoire est la morale en action; c'est la philosophie pratique, c'est le supplément à l'expérience. C'est dans l'histoire que l'on puise cette science des hommes et du cœur humain, sans laquelle la philosophie n'est qu'un rêve funeste. L'ambition d'Alexandre s'enflamma par la lecture d'Homère ; il apprit à connoître les exploits d'Achille, et bientôt il les surpassa. Sans l'histoire, tous les arts, toutes les sciences, auroient été entièrement éteints. « Tarquin auroit-il osé offrir un » vil prix à la Sibylle de Cumes, s'il eût su le contenu des livres » qu'elle lui présenta? Il eut bien des regrets, ensuite, de ne pas » les avoir achetés tous ; mais il s'en repentit trop tard, et il nous » a privés ainsi des lumières que ces livres auroient pu nous » fournir.

» Remarquons encore que Philippe, Alexandre le Grand, » Thémistocle, Léonidas, Scipion, Annibal, César, enfin tous » les hommes illustres de l'antiquité, n'auroient pas voulu, sans » doute, essuyer tant de fatigues et affronter tant de périls, s'ils » n'eussent été certains que la postérité connoîtroit leurs exploits. » Aussi Matthias Corvin, roi de Hongrie, se faisoit-il un grand » plaisir de converser avec ceux qui étoient instruits des hauts » faits des anciens rois ; et il avoit coutume, pendant les ban- » quets qu'il donnoit, de faire chanter par un poëte les actions » remarquables de ses capitaines, et des gens de guerre qui » s'étoient signalés contre les Turcs. On a conservé cet usage » en Italie (1), en Turquie, en Servie et en d'autres pays. Les

(1) L'auteur auroit-il voulu parlér des gondoliers de Venise, qui chantent, ou qui chantoient jadis, les vers du Tasse dans lesquels il pouvoit être question des exploits de Tancrède ou de quelque autre héros Italien!

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Préface.

» vayvodes de la Moldavie ont aussi coutume de faire chanter, » pendant le repas, les bonnes et les mauvaises actions des » princes leurs prédécesseurs ; on chante à la louange des bons » et à la honte des méchans. »

Ce qu'on vient de lire suffit pour donner une idée du ton de la préface. J'en supprime donc tout le reste, à l'exception des détails bibliographiques suivans, qu'il est bon de faire connoître :

Ἐπειδὴ λοιπὸν ἔδειξα τὸν ἔπαινον καὶ τὸν καρπὸν τῆς ἱςορίας, ἐλογίασα, φίλτατε ἀναγνῶςα, ὅτι καὶ ἐδὼ εἰς τὸν τόπον μας περισσότερον ὄφελος θέλει φέρει ἡ ἱςορία τοῦ τόπου μας, φανερώνωντας τὴν κατοίκισιν τοῦ αὐτοῦ ὑπὸ τίνος γέγονε, καὶ πότε ἦλθεν ὁ Τραϊανὸς βασιλεὺς Ῥωμαίων ἐδώ, καὶ δι' ἣν αἰτίαν τὴν ἐκατοίκισεν. Ὡσαύτως θέλομεν δείξει περὶ τοῦ νὰ ἔλθῃ ὁ Τραϊανὸς εἰς τοῦτα τὰ μέρη, τίνες ἐκατοικοῦσαν εἰς τοῦτον τὸν τόπον, καὶ πῶς ἐλέγοντο, καὶ πόθεν ἦλθον. Μὲ τὸ ὁποῖον θέλομεν δείξει καὶ τὸ γένος ἑτέρων λαῶν, ἀρχὴν ποιούμενοι μετὰ τὸν κατακλυσμόν· καὶ θέλομεν δείξει καὶ τί σέμμα εἶχεν ὁ τόπος μας, πρὶν νὰ ἔλθῃ ὁ Τραϊανός (ἤγουν σημεῖον). Ἄγκαλα καὶ βραχύτερα τοῦ δέοντος θέλομεν γράψει· ὅτι δὲν εἶναι χωρὶς μεγάλων κόπων τὸ νὰ συνάξῃ τινὰς τόσων χρόνων ἱςορίαν· ὁποῦ ἐπέρασαν διακόσιοι καὶ τριακόσιοι χρόνοι ὑπὲρ τοὺς χιλίους, καὶ εἰς αὐτὸν τὸν καιρὸν τινὰς δὲν ἐφανέρωσε ῥητῶς τὴν ποσότητα, πάρεξ κάποιος Μισαὴλ καλόγηρος· καὶ ἄλλος Συμεὼν ἔγραψεν, ὄχι ὀρθῶς. Εἰς τῶν ὁποίων τὰ ψεύματα ἐγλύςρησε καὶ ὁ μακαρίτης Γρηγόριος Οὐρέχες, βόρνικος μέγας. Μετὰ ταῦτα δὲ ὁ πατὴρ ἡμῶν Μυρὼν Κωνσαντῖνος λογοθέτης μὲ μεγάλον κόπον καὶ εἰς καμπόσους χρόνους ἄρχισε νὰ γράφῃ τὴν κατοίκισιν τοῦ τόπου μας παρὰ τοῦ Τραϊανοῦ, ἀμὴ βραχύτερον τῆς ἐδικῆς μας ἱςορίας· διότι ὁ καιρὸς δὲν τὸν ἄφησε νὰ γράψῃ πλαλύτερον. Ὅμως ἀπ' αὐτὸν ἔχομεν τὴν ἀρχὴν παρμένην· καὶ αὐτὸς πολαγχιαθεὶς δὲν ἐφανέρωσε τὰ ψεύματα τοῦ Μισαὴλ καλογήρου καὶ Συμεών. Καὶ ἀφ' οὗ δείξομεν τὴν κατοίκισιν τοῦ τόπου μας, καθὼς εἴπομεν ἀπωτέρω, θέλομεν δείξει μετέπειτα πόσον καιρὸν ἔζησεν ἡ κατοίκισις ἐκείνη τοῦ Τραϊανοῦ, καὶ μετέπειτα τίς τὴν ἐρήμωσε, καὶ εἰς τί καιρόν· καὶ ἐὰν ἔζησε κανένα ἄλλο γένος εἰς τοῦτους τοὺς τόπους μετὰ τὴν ἐρήμωσιν. Ἔπειτα θέλομεν γράψει

Digitized by Google

καὶ τὴν κατοίκισιν τοῦ τόπου μὲ τὸν Δράγος Βόδα εἰς τί καιρὸν συνέβη, προθέτωντας καὶ τὴν ἱστορίαν τοῦ Οὐρέκε Βόρνικου, ὁποῦ ἔγραψεν ἕως τὴν αὐθεντίαν τοῦ Ἀρὼν Βόδα. Καὶ θέλομεν γράψει εἰς πλάτος καὶ τὰ τῶ γειτόνων, καὶ τί ἐποιήθησαν εἰς τοὺς τόπους ἐκείνων καὶ ἀπὸ τὸν Ἀρὼν Βόδα, ὅθεν ἄρχισε νὰ γράφῃ ὁ Μυρὼν λογοθέτης, ἕως ὅ θέλει ὁ Θεὸς νὰ ἐκτείνῃ τὴν ζωήν μας.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Préface.

J'AI fait ici l'éloge de l'histoire, cher lecteur, en démontrant son utilité; mais je pense que la lecture de celle de la Moldavie, que je vous offre, sera aussi très-avantageuse à mes compatriotes. Elle leur fera connoître par quels peuples le territoire de cette principauté a commencé à être habité; à quelle époque l'empereur Trajan est venu la subjuguer, et par quel motif il y envoya des colonies. Nous déterminerons quels étoient les habitans de ces contrées avant l'expédition de Trajan; quel étoit leur nom, et d'où ils étoient venus. En même temps, remontant jusqu'au déluge, nous ferons connoître l'origine d'autres peuples, et nous dirons quelles étoient, avant l'invasion Romaine, les armoiries de notre pays. Toutefois, je ne pourrai traiter ces questions avec toute l'étendue desirable; car ce n'est pas sans beaucoup de peine que l'on écrit l'histoire de tant de siècles. Douze à treize cents ans se sont écoulés, pendant lesquels personne n'a marqué exactement les dates ni les époques, si ce n'est un religieux appelé Misaël, et un autre écrivain nommé Siméon (1), auteur d'un ouvrage qui fourmille de fautes. Leurs erreurs ont occasionné celles dans lesquelles le grand-juge Grégoire Ourek est tombé. Plus récemment, le chancelier Myron Constantin, mon père, n'épargna ni temps, ni peines, pour écrire sur la colonisation de notre pays par Trajan; mais il le fit plus succinctement que je n'ai rédigé cette histoire, vu que le temps ne

(1) Plus bas, au chapitre X, *pag. 301*, il est appelé Συμεὼν διδάσκαλος, *Siméon le professeur*, ou *le maître*. *Voyez* pag. 278, note (2), ce que j'ai dit sur la chronique d'Ourek; ainsi que sur les ouvrages de Misaël et de Siméon. M. Engel, *Geschichte des Ungrischen Reichs und seiner Nebenländer*, tome IV, Halle, 1804, *in-4.°*, dans la Notice raisonnée des ouvrages sur la Moldavie, *pag. 68*, parle d'Ourek; mais il ne connoît pas même le nom des deux autres. Au surplus, Ourek devoit avoir suivi, dans son ouvrage, un système chronologique fort singulier, si réellement il rapportoit à l'an 499 de J. C. l'origine de la population actuelle de la Moldavie, et l'arrivée de Dragos: Ἐκεῖνο δὲ ὅπου γράφει ὁ Οὐρέκας Βόρνικος, πῶς ἦτον ἕως ἀπὸ Ἀδὰμ ἕξ χιλιάδες ἑπτὰ ἔτη [6007 de l'ère mondaine de Constantinople; ce qui répond à l'an de J. C. 499], ὅταν ἐκατοίκισε πάλιν τὸν τόπον ὁ Δράγος Βόδας, δὲν συμφωνεῖ· ὅτι ἀκόμι τότε ἔρημος ἦτον ὁ τόπος. Manuscrit de Costin, *Partie I*, *pag. 66*. L'arrivée de Dragos en Moldavie eut lieu en 1359, d'après Engel, *Geschichte* &c. pag. 105; ou en 1352, d'après M. André Wolf, *Beschreibung des Fürstenthums Moldau*, partie II; Hermannstadt, 1805, *in-8.°*, pag. 2. Costin la place en 1366.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Préface.

lui permit point de donner un développement suffisant à son travail, lequel, au reste, m'a servi de base et de point de départ. Je dois ajouter que mon père, comme il avoit de la considération pour le religieux Misaël et pour Siméon l'historien, n'a pas jugé à propos de relever leurs erreurs dans son ouvrage. Quant au mien, après avoir démontré, ainsi que je l'ai déjà dit, de quelle manière la Moldavie fut peuplée de nouveaux habitans, je ferai voir combien de temps existèrent les colonies que Trajan y avoit envoyées, quand et par qui elles furent détruites, et quelle nation s'établit sur leurs ruines. Puis, je rapporterai en quel temps Dragos voda, accompagné des siens, vint se fixer dans notre pays ; et je ferai entrer dans mon récit l'histoire qu'Ourek le juge écrivit jusqu'au règne d'Aron voda [1591]. Je raconterai aussi en détail ce qui s'est passé dans les pays voisins de la Moldavie, depuis Aron voda, au règne duquel commence l'histoire de Myron, jusqu'à l'époque où il plaira à Dieu de prolonger mes jours.

L'auteur revient, *page 6*, sur les peines qu'il a eues à réunir les matériaux de son ouvrage, et sur les qualités que doit posséder un historien digne de ce nom. J'omets ces nouvelles digressions, qui ne contiennent absolument rien d'instructif, et je passe immédiatement à la péroraison qui termine la préface.

Δέξαι λοιπὸν, ἀγαπητέ μου ἀναγνῶστα, τοῦτον τὸν κόπον μου, ὅπου σοὶ προσφέρω ἐκ καρδίας καὶ ἀγαθῆς προαιρέσεως. Καὶ παρακαλῶ τὸν Θεὸν νὰ σοὶ χαρίσῃ καλὸν λογισμὸν εἰς τὸ νὰ τὴν ἀναγνώσῃς μετὰ καλῆς καρδίας, θεωρῶντας τὴν ζωὴν τῶν παρελθόντων αὐθέντων, καὶ μνημονεύωντας τὸν κόπον μας. Ἔρρωσο.

Ὁ εὐχέτης σου Νικόλαος Κωστὶν, λογοθέτης μέγας.

Recevez donc, cher lecteur, le fruit de mes travaux, que je vous offre de bon cœur. Je prie la Divinité de vous accorder une heureuse disposition, qui vous porte à lire avec fruit la vie de nos anciens princes, et à conserver la mémoire de celui qui a pris tant de peine à composer ce volume. Salut.

Celui qui prie pour vous, Nicolas Costin, grand-logothète.

La préface est suivie d'une liste des ouvrages sur lesquels Costin appuie ses opinions concernant l'histoire ancienne de sa patrie. Cette liste mérite d'être rapportée. On va voir que les noms

Digitized by Google

de ces auteurs ont été étrangement altérés, soit par Alexandre Amiras, soit par les copistes ; car j'ai encore une trop bonne opinion de Costin pour croire que ce soit lui qui ait ainsi défiguré tant de noms propres.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

Κατάλογος τῶν ἱστορικῶν, οὓς φέρομεν εἰς μαρτυρίαν τῆς ἱστορίας τῆς πρώτης κατοικίσεως τῆς Μολδοβίας καὶ τοῦ γένους τῶν Δακῶν, ὁποῦ ἐκατοίκησαν εἰς τοῦτον τὸν τόπον, καὶ τῆς δευτέρας κατοικίσεως ὁμοῦ τοῦ Δράγος βόδα.

Βερόσιος (1) περὶ ἐθνῶν. Βίων [a] ἐν τῇ ζωῇ τοῦ Τραϊανοῦ. Εὐτρόπιος. Ἰούλιος Καπητόλιος [sic]. Βερνάνδ [sic]. Βομφήν. Τοπελτίν. Ἰωὰν ὁ μέγας. Ἰςφάμφιος. Κρόμερ. Στρικόβσκη. Βαρώνιος. Καριών. Καβάτζιους. Δλοῦγος ὁ Λέχος. Βέλσκης. Μεχόβιος. Βαπόβσκη, καὶ ἄλλοι τινὲς, οὓς οὐ γράφομεν ὡς ἀτελεῖς.

[a] Lisez Δίων.

On voit que les quatre écrivains cités en premier lieu sont *Bérose, Dion Cassius, Eutrope* et *Jules-Capitolin.* Je crois reconnoître ensuite Bernard Vapovius, Bonfin, Laurent Toppeltin, Jean Magnus, archevêque d'Upsal, Nicolas Istvanfi, Martin Cromer, Matthias Stryikowski, Baronius, Carion, auteur de la Chronique continuée par Gaspar Peucer, Jean Dlugoss de Niedzielsko, Martin Bielski, Matthias de Michovie. Le mot Βαπόβσκη pourroit bien être déplacé, et indiquer le second nom de Bernard Vapovius cité au commencement de la liste.

Il est inutile, je pense, de joindre à la nomenclature de ces historiens celle de leurs écrits. Quelques-uns d'entre eux, par leur éloquence, leur sagacité ou leur exactitude, auroient pu éveiller l'ardeur et l'émulation de Costin ; mais malheureusement, en les consultant presque tous, je n'ai guère pu songer qu'à constater ou à rectifier les nombreuses bévues de notre auteur, dans tout ce qui est antérieur au XVII.e siècle.

Après la liste qu'on vient de lire, commence, sans autre titre, la première partie de l'ouvrage ; elle traite de l'histoire ancienne de la Moldavie. J'entrerai dans quelques détails sur les quinze chapitres qui composent cette première partie, et l'on verra

(1) Il faut lire Βηρωσσός. *Voyez* Joseph. *Antiquit. Jud.* lib. I, cap. III, §. extrem.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

bientôt que, sur toute l'époque qui comprend les premiers siècles de notre ère, Costin n'avoit absolument d'autres notions que celles que nous avons nous-mêmes. Réduit à consulter les historiens Latins et Grecs, ou plutôt leurs traducteurs, manquant d'une foule de connoissances accessoires ou élémentaires fort communes aujourd'hui, il lui étoit même plus difficile qu'à nous de suppléer, par des conjectures raisonnables, au défaut des monumens, à la perte de tant d'ouvrages, au silence des écrivains.

Il commence par un chapitre *sur la Création du monde*, *περὶ κτίσεως κόσμου*. C'est remonter bien haut; mais on peut alléguer pour son excuse l'exemple donné par beaucoup d'historiens du moyen âge.

Je pense qu'il suffit de transcrire ici les premières lignes de ce chapitre, et d'en donner une analyse très-abrégée.

Περὶ κτίσεως κόσμου πολλαὶ γνῶμαι ἦσαν τῶν ποιητῶν καὶ φιλοσόφων ἐθνικῶν. Καὶ τινὲς μὲν ἔλεγον πῶς ἐκτίσθη ἀπὸ τὸ χάος ἤγουν ἀπὸ τὴν ἀνακράτωσιν τῶν πραγμάτων καὶ τῶν στοιχείων· εἰς τὴν ὁποίαν γνώμην ἦσαν καὶ ὁ Ὀβίδιος κ. τ. λ.

« Il existoit une grande diversité d'opinions parmi les poëtes et » les philosophes du paganisme, touchant la création. Quelques- » uns disoient que le monde avoit été formé du chaos, c'est-à- » dire, du mélange des choses et des élémens. Ovide étoit de » cette opinion. Cependant Thalès de Milet démontre que l'uni- » vers a été formé par l'eau : en cela ce sage de la Grèce suit » l'hypothèse d'Homère, philosophe ancien, lequel prétend, dans » le seizième chapitre de l'Iliade, que le grand Océan est le » principe de toutes choses (1). Hipparque et Héraclite croient » que tout est composé de feu ; Empédocle, Épicure, Démo- » crate, Diogène Libertanus (2), Zénon, Pythagore, admettent » plusieurs principes ; Aristote, Cicéron, Xénophon, veulent » que le monde ait existé de toute éternité. Mais ces philosophes

(1) Τὸν Ὅμηρον, φιλόσοφον παλαιὸν, ὁ ὁποῖος εἰς τὸ ιϛ'ον κεφάλαιον τῆς Ἰλιάδος λέγει, πῶς ἡ ἀρχὴ πάντων εἶναι ὁ μέγας ὠκεανός. *Pag. 7.*

(2) Δημοκράτης καὶ Διογένης Λιβερτῖνος. Nul doute que le premier de ces noms ne soit Démocrite ; le second seroit-il Diogène Laërce !

» se

» se trompent, comme le remarque fort bien Cornélius Agrippa » de Nettesheim, au chapitre LI de son Traité de la vanité et » de l'incertitude des sciences : il n'y a parmi eux que Platon » qui, dans son livre intitulé *Timée* (1), semble avoir évité les » erreurs dans lesquelles sont tombés tous les autres. »

Après ce préambule singulier, Costin déclare que, loin d'entasser péniblement conjectures sur conjectures, et de s'agiter dans un cercle de suppositions contradictoires, comme le faisoient les philosophes du paganisme, il adopte, sur l'origine de l'espèce humaine, le récit qui se trouve dans l'Écriture ; et c'est en effet d'après la Genèse qu'il rend compte de la création, et de l'histoire des premiers patriarches. Malheureusement son récit est encore interrompu par de nombreuses digressions ; il cite Philon d'Alexandrie, Bérose, Hérodote, Érasme Stella de Leipsick, Flavius Josèphe, S. Épiphane, et un auteur appelé Μαντζηνέγλος, dont il fait un pompeux éloge. La plupart de ces citations sont fausses, ou contredisent l'opinion de Costin au lieu de l'appuyer.

Costin n'est pas plus heureux dans les chapitres suivans, dont voici les titres : II. *Du Déluge.* III. *De la construction de la tour de Babel et de la confusion des langues.* IV. *De Sem, de ses cinq fils, et de ses descendans.* V. *De Cham et de ses descendans.* VI. *Des descendans de Japhet.* Tantôt il assure qu'après le déluge d'Ogygès (2), Deucalion et sa femme *Pirtha* (μὲ τὴν γυναῖκά του Πῆρθαν) jetèrent les os de leur mère *devant* eux; tantôt, que, d'après *Xénophon*, on compte sept cents ans depuis *Noé* jusqu'à la naissance de Deucalion ; une autre fois, que les Latins et les Grecs non-seulement sont les descendans de Javan, quatrième fils de Japhet, mais encore que ces deux peuples donnoient à Javan le nom de *Ghioni* (3), et qu'ils le représentoient avec deux visages. « C'est de la Grèce que, long-temps après, sortit » Alexandre le Grand, dont les exploits ont été décrits par

(1) Εἰς τὸ βιβλίον τοῦ, Τιμαῖον λεγόμενον.
(2) Costin, ou du moins Amiras, écrit Λεγήγας.
(3) Τὸν ἑκαζοῦ Γιόνου. Pag. 23 du Manuscrit.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

» Justin, Diodore de Sicile et *Hérodote.* » Il ajoute, un peu plus loin, qu'il ne faut pas croire, comme l'affirme Érasme Stella, que Téras, septième fils de Japhet, ait donné son nom au fleuve Tyras, appelé aujourd'hui Dniester, et qui se jette dans le Danube près de la Thrace (1). « Je pense plutôt, dit Costin, que » les Génois établis en Crimée l'ont nommé Tyras à cause de » son cours rapide ; car, en italien, *tirare* veut dire décocher » un trait ; et en effet, le fleuve, coulant à travers les rochers, » les ravins et les bois, se précipite avec la vîtesse d'une flèche » lancée de l'arc (2). » Notre auteur auroit dû se rappeler que Pline (3) et Pomponius Méla (4) donnent au Dniester le nom de Tyras, long-temps avant l'arrivée des Génois dans ces contrées; et ensuite, que le Dniester ne se réunit pas au Danube, mais qu'il se jette dans la mer Noire, entre Akirman et Bosgar. Cette dernière faute, sur-tout, est impardonnable de la part d'un homme qui, habitant la Moldavie, devoit en connoître les localités.

Quoique l'esprit de système domine par-tout Costin, et lui fasse porter un peu loin le droit des conjectures, il est juste cependant de convenir que dans le VI.e chapitre, intitulé *des Daces*, on rencontre moins de ces hypothèses vaines ou trop subtiles; il y a même quelques faits positifs que les amateurs de l'antiquité liront avec plaisir. « Les bornes de l'ancienne Dace étoient, du » côté de l'est, le fleuve Tyras ou Dniester ; au midi, la mer » Noire et le Danube ; à l'ouest, la Pannonie, où se trouve » actuellement la ville de Bude ; au nord, la Moravie et la » Podolie, province de Pologne où est aujourd'hui la ville de » Kaminiek (5). Les Daces vinrent s'établir dans ce pays, en-

(1) Χάνεται εἰς τὸν Δανούβιον κοντὰ εἰς τὴν Θρᾴκην.

(2) Ὅμως περισσότερον λογιάζω, πῶς οἱ Γενοβέζοι, ὁποῦ ἐκατοικοῦσαν εἰς τὸ Κρίμι.... διὰ τὸν σφοδρὸν ῥοῦν τοῦ ποταμοῦ Νίστρου τὸν ὠνόμασαν Τύρας· ὅτι Ἰταλικὰ τιράρε θέλει νὰ εἰπῇ νὰ σύρῃ σαΐταν· καὶ αὐτὸς ὁ ποταμὸς τρέχει διὰ τῶν πετρῶν καὶ στενῶν λόγγων, ὡς σαΐα [sic] ἀπὸ δοξάρι τρέχει.

(3) *Hist. nat.* IV, cap. XII, post med. sect. 26. *Clarus amnis Tyra, oppido nomen imponens, ubi antea Ophiusa dicebatur.*

(4) Lib. II, cap. 1, med. *Tyras surgit in Neuris: qua exit, sui nominis oppidum attingit.*

(5) Τὰ σύνορα τῆς Δακίας ἦτον ὁ ποταμὸς Νίστρος, ὁ καὶ Τύρας λεγόμενος, ἐκ τοῦ ἀνατολικοῦ μέρους· ἐκ δὲ τοῦ μεσημβρινοῦ μέρους ἡ Μαύρη θάλασσα· ἐκ δὲ δυτικοῦ ἡ Παννονία, ὅπου εἶναι τώρα τὸ κάστρον Βουδα· ἀπὸ δὲ ἀρ-

Digitized by Google

» viron quatre cents ans avant l'ère vulgaire, et bientôt ils se » rendirent redoutables aux Romains, qui commençoient à pa- » roître dans les provinces situées au midi du Danube. » Néanmoins l'auteur retombe, plus loin, dans les bévues les plus étranges. Selon lui, une armée Romaine, envoyée par l'empereur Auguste, et forte de cinquante mille hommes, pénétra du Danube jusqu'au Don (1) ; les armes de la Dace étoient, à cette époque, deux lions *affrontés* [ὁ εἷς πρὸς τὸν ἕτερον], *lampassés de gueules*, et supportant une couronne ; et les garans de ces faits extraordinaires sont Jules Capitolin, Ælius Spartianus, que Costin appelle Ἔλιος Σπάρτ, Martin Ieziller (2), auteur que je ne connois point, et Philippe Melanchthon.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

Costin est encore bien moins sur son terrain dans les deux chapitres qui suivent celui-ci. Le VIII.e est intitulé, *De l'empire Romain et de ses limites*, Περὶ τῆς βασιλείας Ῥωμαίων καὶ τῶν ὁρίων αὐτῆς. C'est une espèce d'abrégé de l'histoire Romaine, dans lequel les malentendus, les assertions hasardées ou paradoxales abondent plus que par-tout ailleurs. Admirateur enthousiaste des Romains, l'auteur prétend que toutes les contrées entre la mer Caspienne et le Pont-Euxin, telles que la Géorgie, la Mingrélie et

κτικοῦ μέρους ἡ Μοραβία καὶ Ποδολία εἰς τὸ βασιλεῖον τῆς Λεχίας, ὅπου εἶναι ἡ Καμηνήτζα τὸ κάστρον.

(1) Αὐγούστου μοναρχήσαντος ἐπὶ τῆς γῆς (εἰς τὸν καιρὸν τοῦ ὁποίου ἐγεννήθη ὁ Χριστός), ἔστειλλεν [sic] αὐτὸς κατὰ τῶν Δακῶν πενήντα χιλιάδας στρατιώτας Ῥωμαίους. μὲ τοὺς στρατηγοὺς αὐτῶν Λουκούλλον [sic] καὶ Κουρίωνα. C. Scribonius Curion soumit les Dardaniens l'an 86 avant J. C., et les auteurs anciens qui nous rapportent ce fait, semblent dire que Scribonius ne franchit seulement pas le Danube. *Voyez* Sextus Rufus, *cap. 7, p. 519*, edit. Havercamp. Lugd. Bat. 1729, *in-8.°* ; et Eutrope, *Breviar. hist. Rom.* lib. VI, cap. II. Quant à Lucullus, il paroît certain que, dans ses expéditions lointaines vers le Caucase et le Pont, il rencontra un fleuve que ses historiens, ou ses flatteurs, ont pris pour le Tanaïs ; mais le vainqueur de Tigrane n'étoit point contemporain d'Auguste. La seule armée considérable que cet empereur envoya contre les Daces, fut celle que commanda M. Licinius Crassus : après avoir défait Dabyx, roi ennemi, l'an de J. C. 32, Crassus réduisit par famine un corps considérable de Daces réfugiés dans une grotte nommée Κείρη, qui pourroit être la grotte de Vétérani, à peu de distance du Danube. *Voyez* Dion Cassius, *lib. LI, pag. 463*. A. edit. Wechel Hanov. 1606, fol. Au surplus, rien ne prouve que Crassus, qui, l'an 33 de J. C., triompha EX. THRACIA. ET. GETEIS. comme l'atteste une inscription conservée dans Gruter, *pag. CCXCVII*, ait passé les rivières Milcova et Sireth, et par conséquent qu'il soit jamais entré en Moldavie.

(2) Ὁ Μαρτῖνος Ἰεζήλλερ.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

le pays des Circassiens, faisoient partie de leur empire, lequel s'étendoit *au-delà du Don, du Volga et du pays des Usbecks.* Le IX.e Περὶ τῆς Ἰταλίας, ὅθεν ἐξῆλθε τὸ γένος τῶν Μολδοβανῶν, *de l'Italie, d'où est issu le peuple Moldave*, contient un magnifique éloge de l'Italie moderne et de ses habitans. « Leurs mœurs sont » irréprochables, dit Costin ; ils tiennent leur parole d'honneur; » ils sont laborieux et officieux. C'est pour cela qu'on les appelle » *gentiluomini*, comme qui diroit hommes polis et bien élevés, » *tchélébis*, en turc (1). » Or les Moldaves sont, d'après notre auteur, tout aussi vertueux que les Italiens ; ils pratiquent la même hospitalité ; ils sont esclaves de leur parole, laborieux, et se prêtent mutuellement du secours : il n'est donc pas permis de douter qu'ils ne descendent des Italiens. Pour appuyer ce singulier raisonnement, Costin cite Æneas Sylvius, dans son livre intitulé *Histoire Européenne*, chapitre VII ; mais dans ce livre et dans ce chapitre, que j'ai eu la curiosité de consulter, il n'est dit un mot ni des Moldaves, ni des Italiens, ni de leurs vertus.

Dans le chapitre X, intitulé Πόλεμος τοῦ Τραϊανοῦ βασιλέως μετὰ τοῦ Δεκιβάλου, αὐθέντου Δακῶν, on ne trouve presque rien qui mérite d'être rapporté, ou qui ajoute au peu que nous savons de cette époque mémorable. Le glorieux règne de Trajan est demeuré pour nous dans de profondes ténèbres, où le flambeau de l'histoire parvient rarement à jeter une foible lumière ; l'autorité incertaine de compilateurs modernes supplée mal à la perte des auteurs contemporains ; et quelques pages de Marius Maximus, de Fabius Marcellinus, d'Aurélius Vérus, de Statius Valens (2), des Daciques d'Appien, ou des Commentaires de l'empereur Trajan lui-même, nous en apprendroient plus sur ces expéditions hardies que les vingt-trois spirales de la colonne Trajane, couverte de deux mille figures, et représentant des scènes dont, malgré la critique de Heyne et les efforts de Ciacconi, Fabretti et Engel (3),

(1) Διὰ τοῦτο τοὺς κράζουσι τζιντηλόμους, ὡς εἰπεῖν, εὐγενικοὺς ἀνθρώπους καὶ πεπαιδευμένους, ἢ τουρκικώτερα, τζελεπίδες· καὶ τὴν Ἰταλίαν τὴν λέγουσι παράδεισον τοῦ κόσμου.

(2) Ces quatre auteurs avoient fait de la vie de Trajan le sujet d'un ouvrage séparé. *Voy.* Lampride, *in Alex. Sever.* c. 45.

(3) Voyez l'ouvrage d'Engel intitulé

Digitized by Google

il est presque impossible d'expliquer une seule avec certitude. Quant à Costin, il ne s'occupe qu'en passant du récit des opérations militaires ; mais, en revanche, il s'étend beaucoup sur la manière dont Trajan remplit la Dace de colonies Romaines, composées, selon lui, de *personnes de condition*, appelées de toutes les provinces de l'Italie. Comme il revient souvent sur ce point, auquel il attache une grande importance, et qu'il cite des auteurs qui (1), selon lui, avoient mal parlé des colonies de Trajan, je crois devoir transcrire un de ces passages, d'autant plus qu'il y est question d'historiens inédits, et dont le nom est resté parfaitement inconnu :

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

Ἐὰν ἦτον τώρα ὁ λογοθέτης Εὐστράτιος, καὶ Συμεὼν διδάσκαλος, καὶ Μισαὴλ καλόγηρος, πῶς ἤθελαν ἀντισταθῇ καὶ διϊσχυρισθῇ πῶς δὲν εἶναι ἔτζι, ἀλλὰ καθὼς ἔγραψαν αὐτοὶ ψευδολογίας, πῶς τάχα ἡ κατοίκισις τῶν τόπων τούτων ἦτον ἀπὸ τοὺς κλέπτας τῆς Ῥώμης καὶ ἀπὸ τὸν Λασλέον ῥῆγα. Ἀληθῶς ὁ Τραϊανὸς ἔφερεν ἀπὸ τὴν Ῥώμην καὶ Ἰταλίαν ἀνθρώπους, ἀμὴ ὄχι ἀπὸ τοὺς κλέπτας ὁποῦ ἦτον εἰς τὰς φυλακὰς, ἀλλὰ ἀπὸ τὰς χώρας καὶ χωρία, καὶ ἀπὸ τῶν στρατιωτῶν μὲ τὰ σπήτιά τους, καὶ μὲ τὰ παιδιά τους· καὶ ἄρχοντας μάλιστα, ὡς λέγουσιν, ἔφερε καὶ κατοίκισεν εἰς τὰ κάστρα.

Si le chancelier Eustratius, si le docteur Siméon et le religieux Misaël vivoient encore, comme ils me contrediroient ! comme ils affirmeroient que les choses ne se sont point passées comme je viens de le dire, mais plutôt comme ils l'ont écrit faussement eux-mêmes ! Ils prétendent que les colonies envoyées dans notre pays étoient composées des malfaiteurs ramassés à Rome, et des sujets de Ladislas I.er, roi de Hongrie ! Sans doute Trajan fit venir dans ce pays des hommes de Rome et de l'Italie; mais, bien loin d'être des voleurs tirés des prisons, c'étoient au contraire des personnes sorties des villes et des villages ; c'étaient des gens de guerre avec leurs familles et leurs enfans ; c'étoient des seigneurs, sur-tout, que cet empereur, à ce que l'on dit, conduisit ici et établit dans les places fortes.

Commentatio de expeditionibus Trajani ad Danubium, Vindobonæ, apud. Jos. Camesina, 1794, *in-8.°* pag. 146 ; et la lettre de Heyne, imprimée à la tête du volume, *pag. 13-40.*

(1) Deux d'entre eux ont été déjà mentionnés dans la préface, *p. 292*, lin. 5 *ab ima.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

Assurément si les annalistes Moldaves ont regardé comme contemporains l'empereur Trajan et le roi Ladislas, premier de ce nom, fils de Béla I.er, ils se trompoient ; aussi Costin leur reproche-t-il leur ignorance avec assez d'aigreur (1) : mais il n'auroit pas dû dire lui-même, dans ce chapitre, que Trajan étoit le *septième* empereur Romain (2), tandis qu'il étoit le douzième ; ni adopter l'hypothèse singulière de l'historien Stryikowski, que les Livoniens, les Lithuaniens et les Courlandais descendent de Lucius Scribonius Libo, lequel, après avoir commandé la flotte de Pompée durant la guerre civile, se réfugia *en Prusse* pour échapper au courroux de César.

La fin de ce chapitre, ainsi que tout le suivant, intitulé *Des places fortes qui se trouvent dans notre pays*, contiennent, bien qu'elles soient mêlées à quelques erreurs, des notions qui peuvent intéresser la géographie ancienne. Je les donnerai donc en original, avec mes observations, dans l'*Appendix* de cette Notice, sous le n.° I.

Costin annonce que, dans le chapitre XII, il va traiter *du nom des Moldaves, de leur habillement et de leur langue*, Περὶ τοῦ ὀνόματος τοῦ γένους τῶν τόπων τούτων, καὶ τοῦ ἱματισμοῦ, καὶ περὶ τῆς γλώσσης αὐτῶν. » Les Moldaves, dit-il, se nomment eux-mêmes Romains ou *Romani* (Ῥωμᾶνοι), parce qu'ils descendent des colonies Romaines que Trajan établit au-delà du Danube, après avoir vaincu Décébale et soumis la Dace... Le nom de Moldaves leur vient de la rivière de Moldava, qui se jette dans le Sireth près de la ville de Roman... Les Turcs les appellent

(1) Il se donne la peine de réfuter longuement l'anachronisme de ses prédécesseurs : Καὶ πόσος καιρὸς ἐπέρασεν ἀπὸ τ' ἐρχομὸν τοῦ Τραϊανοῦ εἰς τοῦτον τὸν τόπον ἕως τὸν καιρὸν τοῦ Λασλέου ῥηγὸς τῆς Οὐγγρίας ! ὁποῦ ὁ Τραϊανὸς εἰς τὰ ἑκατὸν τρία χρόνια ἀπὸ Χριστοῦ ἦλθεν, ἤ, ὡς γράφουσιν ἄλλοι, εἰς ἑκατὸν εἴκοσι· καὶ ἕως τὸν καιρὸν ὁποῦ ὁ Λασλέος, ῥῆγας τῆς Οὐγγρίας, ἐπολέμησε μὲ τοὺς Τατάρους, εἶναι τὸ ἀναμεταξὺ χρόνοι ὀκτακόσιοι [ici Costin se trompe doublement, car Trajan entra en Dace au printemps de l'an de J. C. 101, et fut de retour à Rome en 106 (*Voyez* Engel *Commentatio &c.*, pag. 167-189) ; mais en admettant même, d'après notre auteur, que l'empereur ne vint en Dace que l'an 120 de J. C., il y a de là jusqu'en 1080, époque où Ladislas monta sur le trône, 960 ans, et non 800]. Αὐτοὶ δὲ οἱ ἄνωθεν ἔγραψαν ἱστορίαν ψευδῆ.... Ἰδέτε λοιπὸν τί ψεύματα ἔγραψαν, ὁποῦ δὲν ἁρμόζουσιν, οὐδὲ ἔχουσι τὸ πιθανόν.

(2) Ὁ Τραϊανὸς, βασιλεὺς Ῥωμαίων ἕβδομος μετὰ τὸν Αὔγουστον, *Pag. 39 du Ms.*

Digitized by Google

Bogdans (Μπογδάνος), du nom du premier hospodar qui se déclara leur vassal et devint leur tributaire (1). Quant au costume, continue Costin, il prouve évidemment l'origine Romaine des Moldaves [a] :

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin, I.re Partie.

[a] *Pag. 51 du Manuscrit.*

Οἱ Ῥωμῦνοι τῆς Ἐρδελίας φορῦσι ῥοῦχα μακριὰ, ὁπῦ σκεπάζυσιν ὅλον τὸ σῶμα, καὶ μᾶς δείχνυσιν ἀρχετὰ τὸ παλαιὸν φόρεμα πῶς ἦτον περὶ πολλῦ, τὸ ὁποῖον λέγει ὁ ἱστορικὸς Μαρτζιάλης, ἢ ἀνδρομίδης [sic] πῶς εἶναι φόρεμα ἀνυπερήφανον, καὶ παλαιὸν, καὶ καλὸν δὲ τὸν χειμῶνα. Καλπάκια φορῦσιν ἀπὸ πίσλα, τὰ ὁποῖα λέγονται γύγλα. Καὶ λέγυσι, πῶς οἱ ἄρχοντες εἰς τὸν παλαιὸν καιρὸν ἐδῶ εἰς τὸν τόπον μας ἐφορῦσαν ἀπ' ἐκεῖνα, ἢ ὡσὰν ἐκεῖνα. Καὶ τὰ ὑποδήματα τῦ Ῥυμύνων [b] εἶναι πετζὶ ἀμὸν ἀπὸ δέρμα ζῶυ, καὶ τυλιμμένον τὸ ποδάρι τυς εἰς αὐτὸ μὲ μάλλινα πανία, καὶ δεμένα μὲ ἱμάντας ἀπὸ τὰ δάκτυλα τῦ ποδὸς ἕως εἰς τὸν ἀστράγαλον. Καὶ τῦτα ἦτον τὰ φορέματα τῦ παλαιῦ Ῥωμάνων.

[b] *Costin écrit tantôt* Ῥωμῦνοι, *tantôt* Ῥυμῦνοι.

Les Moldaves établis en Transilvanie ont des habits longs qui couvrent tout le corps, et nous montrent suffisamment quel étoit jadis le vêtement antique dont parle l'*historien* Martial (2), c'est-à-dire que l'endromis étoit un habit simple, vieux, et bon pour l'hiver. Les Moldaves de la Transilvanie portent encore des bonnets de feutre (3) appelés *gougla;* et les bonnets dont les seigneurs se couvroient autrefois chez nous, étoient, dit-on, ou tout-à-fait les mêmes, ou du moins leur ressembloient beaucoup. Quant à la chaussure des Moldaves, elle consiste en un cuir non tanné, fait de la peau de quelque animal ; ils y placent le pied en-

(1) Costin veut parler de Bogdan III, surnommé *le Louche*, dont la soumission formelle paroît avoir eu lieu vers 1591. *Voyez* Gebhardi, *Geschichte des Reichs Hungarn*, vierter Theil, page 620, note 1.

(2) Martial, que l'on pourroit appeler, tout au plus, l'historien des mœurs de son temps, parle en effet de l'*endromis*, lib. IV, epigr. XIX, edit. Lugd. Bat., 1670, *in-8.°* Ces sortes de vêtemens se fabriquoient dans les Gaules :

Hanc tibi Sequanicæ pinguem textricis alumnam,
Quæ Lacedæmonium barbara nomen habet;
Sordida, sed gelido non aspernanda decembri
Dona, peregrinam mittimus endromida &c.

Je vois que, dans les anciennes éditions de Martial, une épigramme contre les femmes qui cherchent à cacher leur âge, *Dicit se vetulam, cum sit Cærellia puppa, &c.* ne se trouve pas séparée des vers sur l'*endromis ;* il est possible que Costin ait encore rapporté à ce vêtement les mots de *vieille* &c. &c. qui, dans l'épigramme dont je parle, s'appliquent aux dames Romaines.

(3) Je ne trouve nulle part l'explication du mot γύγλα, qui me paroît d'une origine étrangère à la langue grecque. J'ai supposé, pour le traduire, qu'il étoit dérivé du mot allemand Filz, *feutre*, et qu'il avoit conservé la même signification.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

veloppé d'une étoffe de laine, et lient le tout avec des courroies depuis les doigts du pied jusqu'à la cheville. Tel étoit aussi l'habillement des anciens Romains.

Terminant ici cette digression, qui ne prouve pas une grande connoissance des monumens plastiques de l'antiquité, Costin, sans parler de la langue Moldave, comme il l'avoit promis, revient tout-à-coup à l'histoire Romaine, qu'il reprend à la mort de Trajan; et, après avoir donné sur les successeurs de ce prince de longs détails, que je dois omettre, il arrive au règne de Gallien. « Cet empereur, dit-il, céda une partie de la Pannonie supérieure à Pythé (1), fille du roi des Germains, laquelle avoit » été fiancée avec lui. C'est sous son règne, vers l'an de J. C. 265, » que furent ravagées les contrées de la Dace, où Trajan avoit » placé des colons Romains, comme nous l'avons dit (2). »

Le chapitre XIII, Περὶ τῆς ἐρημώσεως τῆς μετοικισίας Δακίας, ἣν ἐποίησεν ὁ Τραϊανὸς, doit nous apprendre comment ces colonies cessèrent d'exister ; et en effet, si l'on excepte trois ou quatre assertions fausses, où Costin a mal compris l'historien Bonfin, son guide, l'ensemble de son récit revient assez à ce que les recherches savantes de Gebhardi et d'Engel (3) nous ont fait connoître depuis. Les établissemens des Romains en Dace, ayant déjà souffert sous l'empereur Gallien, furent abandonnés en 273, époque où un ordre d'Aurélien transporta sur la rive droite du Danube les garnisons et les habitans de toutes les villes un peu considérables. Les foibles restes de la population Romaine qui pouvoient s'être conservés dans les campagnes, succombèrent

(1) Elle s'appeloit Pipara, d'après Trebellius Pollion, *de Salonin.* cap. 3; ou Pipa, d'après les deux Victor, *de Cæsaribus*, cap. XXXIII, et *Epitome*, ibid.

(2) Τοῦτος ὁ Γαλλιένος ἄφησεν ἕνα μέρος τῆς ἄνω Οὐγγρίας τῇ Πύθῃ, θυγατρὶ τοῦ ῥηγὸς τῶν Γερμανῶν, ὁπὸ ἀῤῥαβωνίσθη μετ' αὐτόν. Εἰς τὰς ἡμέρας τούτου τοῦ Γαλλιένου, εἰς τοὺς διακοσίους ἑξήντα πέντε χρόνους ἀπὸ Χριστοῦ, ἐκ δὲ κτίσεως κόσμου, . . . [il y a ici une place vide dans le manuscrit ; il faut mettre l'an de l'ère mondaine de Constantinople, ἐψογ', c'est-à-dire 5773], ἐρημώθησαν οἱ τόποι τῆς Δακίας, ὅπου κατῴκισεν ὁ Τραϊανὸς τοὺς Ῥωμαίους εἰς αὐτὴν, ὡς ἐῤῥέθη ἀνωτέρω.

(3) L. A. Gebhardi's *Geschichte des Reichs Hungarn*, vierter Theil, pag. 234-244. *Geschichte des Ungrischen Reichs und seiner Nebenländer*, par Jean Christian d'Engel, tome IV, Halle, 1804, *in-4.°*, pag. 139 et suiv.

bientôt

Digitized by Google

bientôt sous les invasions réitérées des Goths, des Huns et des Bulgares, ou se retirèrent dans les montagnes de la Transilvanie; si bien que la Dace de Trajan, autrefois remplie de cités florissantes, devint presque déserte, et fut pendant plusieurs siècles abandonnée à des peuples nomades. Telle est la substance de la narration de Costin, dans laquelle, comme on voit, il n'y a rien que la critique historique ne puisse avouer (1).

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. I.re Partie.

Mais en compensation, on trouve des choses fort étranges au chapitre XIV, *Sur la manière dont la Pologne fut peuplée*, Περὶ κατοικήσεως [sic] τῆς Λεχίας. Deux frères, Lech et Tzech, Slaves de nation, émigrèrent de la Dalmatie, « et, s'avançant vers » l'occident, du côté de l'Allemagne, ils soumirent le pays » entre la Vistule, l'Elbe et le Wéser, fleuve connu en Germa- » nie, sur lequel Tzech bâtit une ville qu'il nomma Brémen, ou » Brezme, voulant faire entendre par ces noms qu'il y avoit » déposé le fardeau de ses travaux passés (2). » Cette fable est suivie d'un grand nombre d'autres qui ne méritent point que je m'y arrête.

Pag. 64 du Manuscrit.

Je passe de suite au XV.e et dernier chapitre, intitulé Περὶ τοῦ, πότε ἔγινεν ἡ δευτέρα μετοικεσία τῆς Μολδοβίας. « Dans l'igno- » rance où nous laissent tous les monumens historiques sur l'ori- » gine de la principauté moderne de Moldavie, il faut choisir » entre les traditions celle qui est la plus généralement accréditée, » si d'ailleurs elle ne choque pas trop la vraisemblance. » Après cette

Pag. 65 du Manuscrit.

(1) Il est remarquable, toutefois, que Costin garde un silence absolu sur les révolutions importantes dont la Moldavie devint le théâtre depuis l'expulsion des Bulgares ; il paroît entièrement ignorer l'invasion de cette contrée par les Magyares en 884 ; les établissemens successifs des Patzinaques (894-1053) et des Cumans (1053-1241) ; les ravages des Mogols (1241) et des Tartares Nogais (1259) ; enfin les commencemens du christianisme en Moldavie vers 1228. *Voyez*, sur ce dernier événement, qui est devenu l'objet de grandes contestations entre Schlözer et Benkö, l'ouvrage de celui-ci, intitulé *Milkovia*, Vienne, 1781, deux volumes *in-8.°*

(2) Ἐκυρίευσαν τοὺς τόπους ἀνάμεσα εἰς τὸ νερὸ Βίσλα, Ἀλβὶμ καὶ Βεσσούργ, τὸ ὁποῖον εἶναι γνωστὸν εἰς τὴν Γερμανίαν. Ἀπάνω εἰς τοῦτο τὸ νερὸν ἔκαμεν ὁ Τζὲχ κάστρον, καὶ τὸ ὠνόμασε Βρέμεν, ἢ Βρέζμε, σημαίνων μὲ ταῦτα τὰ ὀνόματα, πῶς ἐκεῖ ἀπέθεσε τὸ βάρος τῶν κόπων τῶν περασμένων. Plus tard les deux frères se soumirent τὴν Ῥαγοῦζαν καὶ Λουκάτζιαν, Μοράβιαν, Μέσνο. Je reconnois Raguse, la Lusace et la Moravie ; Costin auroit-il voulu désigner par Μέσνο, la Misnie, occupée en effet, au neuvième siècle, par des tribus Slaves!

Digitized by Google

réflexion, on est étonné que Costin fixe l'arrivée de Dragos en Moldavie à l'an 1366, « c'est-à-dire, pendant que Ladislas III, » dit Loketek, père de Casimir, *surnommé* le Grand, régnoit en » Pologne (1), » puisqu'il auroit pu apprendre, même du moins exact des historiens Polonois qu'il cite si souvent, que Ladislas III, parvenu à la couronne après Primislas, en 1295, mourut le 10 mars 1333, par conséquent trente-trois ans avant l'époque où, selon Costin lui-même, les premières colonies Valaques, descendues des montagnes de la Marmarosch, s'établirent en Moldavie. Pour le reste, Costin adopte, sur la fondation de l'état que nous appelons aujourd'hui la Moldavie, la tradition suivie par tous les historiens modernes. « Un seigneur nommé » Dragos, demeurant dans le comitat de Marmarosch en Hon- » grie, sortit de ce pays à la tête d'une colonie de Romains fu- » gitifs de la Dace (2), » s'avança vers l'est, et s'étant fixé dans les plaines, sur les bords de la Moldava et du Sireth, il conclut un traité avec Louis d'Anjou, premier de ce nom, roi de Hongrie et de Pologne, par lequel il se déclara vassal de ce prince. Il y a peu d'anciens états dont l'origine ne soit embellie ou obscurcie par quelques traditions fabuleuses ; il s'en trouve aussi dans cette partie de l'histoire Moldave ; et, au défaut de monumens contemporains et authentiques, M. Engel n'a pas dé-

(1) Εἰς τὰς ἓξ χιλιάδας ὀκτακοσίας ἑβδομήντα πέσσαρας χρόνους ἀπὸ Ἀδὰμ, ἀπὸ δὲ Χριστοῦ...[on a laissé dans le manuscrit une place vide que je remplis par ατξς', 1366, année de J. C. à laquelle répond celle de 6874 de l'ère mondaine de Constantinople], εἰς τὸν καιρὸν ὁποῦ ἐβασίλευεν εἰς τὴν Λεχίαν ὁ Βλαδισλὰβ Λοκετὴκ, πατὴρ τοῦ Καζημύρου τοῦ δευτέρου. Je ne sais pas non plus concilier avec l'histoire ces derniers mots de Costin ; car avant le Casimir fils de Ladislas Loketek, il y eut deux princes de ce nom sur le trône de Pologne, Casimir I, fils de Micislas, de 1034 jusqu'en 1058, et Casimir II dit le Juste, de 1177-1194: il est donc difficile que Casimir le Grand, ayant régné depuis 1333 jusqu'en 1370, ne soit pas le *troisième* de ce nom. Quoi qu'il en soit, c'est sous ce Casimir, et non sous son père Ladislas Loketek, que Costin auroit dû placer l'arrivée de Dragos en Moldavie.

(2) Appelés Ῥωμᾶνοι ou Ῥωμῦνοι dans Costin. *Voy.* plus haut, pag. 303. Ce reste de l'ancienne population Romaine, parlant une langue composée du latin et du slavon, occupe aujourd'hui la Valachie, la Moldavie et les bords du bas Danube; on en trouve aussi en Hongrie et en Grèce. Dans les historiens du moyen âge, ce peuple porte le nom général *Valachi*, que quelquefois, pour plus de clarté, on peut et l'on doit même traduire par *Moldaves*, quand il s'agit des habitans

Digitized by Google

daigné de suivre, dans son histoire (1), la version de Costin concernant la chasse de Dragos, la rencontre d'Ietzko, et la fondation de la ville de Sutzava.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Je passe maintenant à la seconde partie de l'histoire de notre auteur, concernant les règnes de tous les hospodars de la Moldavie, depuis Dragos, qui fonda cet état, jusqu'à Grégoire Ghikas, c'est-à-dire, depuis l'année 1359 (2) jusqu'en 1729. Cette période se divise elle-même en deux sections. La première commence à l'arrivée de Dragos et finit à la mort d'Étienne VI, dernier de ses descendans (1359-1526). Les Moldaves étoient alors à-peu-près indépendans, et l'on peut dire qu'ils traitoient d'égal à égal avec les états chrétiens limitrophes ; ils déployoient les vertus actives de la guerre, et soutenoient une lutte pénible et quelquefois glorieuse contre la puissance toujours croissante des Ottomans. Mais la liberté nationale s'éteignit presque en même temps que la race de Dragos ; l'esclavage a été depuis permanent, et la succession des hospodars s'est continuée avec rapidité. Sans doute, parmi plus de quarante princes qui ont régné entre Pierre Raresch et Grégoire Ghikas (1526-1727), quelques-uns, et notamment le dernier, montrèrent des talens et des vertus ; pour d'autres, l'estime et la censure se balancent d'une manière presque égale : mais la plupart, nommés et destitués au gré des vizirs de Constantinople, ne peuvent avoir qu'un droit bien foible à notre souvenir. Leurs moyens d'élévation étoient vils, leur règne court, leur fin souvent méprisable ou tragique. C'est d'après ces considérations que je donnerai une analyse un peu moins rapide des dix-neuf chapitres qui vont suivre, et qui

de la *Valachia campestris*, ou de la Moldavie d'aujourd'hui.

(1) *Geschichte der Moldau*, p. 106, 107.

(2) Costin, comme nous l'avons vu plus haut, page 306, note (1), fixe l'arrivée de Dragos en Moldavie à l'année 1366. Luccari, *Copioso ristretto degli annali di Rausa*, pag. 105, préfère l'année 1358 ; George Pray, *Dissert. historico-criticæ in annal. vet. Hunnor. Avar. et Hungar.* Vindobonæ, 1774, in-fol., et M. André Wolf, *Beschreibung des Fürstenthums Moldau*, zweiter Theil, Hermannstadt, 1805, *in-8.°*, pag. 2, celle de 1352 ; Peyssonnel, par une erreur impardonnable de calcul, *Observations sur les peuples du Pont-Euxin*, pag. 216, celle de 1315 : mais Engel, *Geschichte, u. s. w.* pag. 105, a démontré que la date 1359 est seule admissible.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

ont été consacrés par notre auteur à l'histoire de la dynastie de Dragos ; on y verra quelques détails propres à jeter du jour sur cette partie obscure des annales d'un peuple qui servit alors de boulevart à l'Europe et à la chrétienté. Quant aux soixante-trois derniers chapitres, il suffira, je pense, d'en donner exactement le titre, et de placer dans l'*Appendix* de cette Notice les faits remarquables qui s'y trouvent, et qui peuvent rectifier ou compléter le récit de nos historiens. Je commence donc ici l'analyse de la seconde partie du manuscrit, après avoir rappelé qu'elle a une pagination séparée, et qu'elle est composée de quatre-vingt-deux chapitres.

Le premier traite du règne de Dragos et de huit de ses successeurs, lesquels, d'après Costin, se suivirent dans l'ordre que voici : 1.) Dragos, régnant deux ans; 2.) Sas, son fils, régnant quatre ans; 3.) Lasko, fils de Sas, huit ans; 4.) Bogdan (1), six ans; 5.) Pierre, fils de Mousatin [Μουσατὴν], seize ans; 6.) Roman, frère de Pierre ; Costin ne dit pas combien de temps il resta sur le trône, mais il rapporte qu'il fixa sa résidence à Roman, ville au confluent de la Moldava et du Sireth, à laquelle il donna son nom ; on connoissoit de lui des chartes [χρυσόβουλα] datées de l'an du monde 6900, c'est-à-dire, 1392 de J. C.; 7.) Étienne I.er régnant sept ans; 8.) Pierre II et 9.) Étienne II, ses fils, se faisant la guerre, Étienne étant soutenu par la Pologne, et Pierre par la Hongrie (2). Costin convient que l'on avoit fort

(1) La liste des princes Moldaves donnée par Cantémir, *Beschreibung der Moldau*, Francfort et Leipsick, 1771, *in-8.°*, pag. 3, est conforme à celle de Costin, excepté qu'elle donne Bogdan pour fils de Lasko, tandis que, d'après Costin, Bogdan auroit été issu d'une autre famille. Elle veut encore que Pierre, qui suit, ait été fils de Bogdan, et Roman, non pas frère de Pierre, comme le dit Costin, mais son oncle.

(2) Les historiens ne sont point d'accord sur le règne des princes de la Moldavie antérieurs à Alexandre le Bon. Voici leurs noms d'après Engel: Dragos, régnant de 1359 jusqu'en 1361 ; Sas, 1361-1369 ; Lasko 1365-1373 ; Bogdan, 1373-1379 ; Pierre, 1379 1389 ; Étienne I.er, 1389-1392; Roman, 1392-1395 ; Étienne, pour la seconde fois, 1395-1399 ; Iouga et Roman II, 1399-1401. Peyssonnel, qui n'a pas su concilier les dates contradictoires, malgré le secours de notre manuscrit, a été obligé de placer Lasko, Bogdan, Pierre et Roman après Étienne I.er, et de substituer à ces quatre princes un Alexandre différent d'Alexandre le Bon, et dont aucun historien du pays ne fait mention. Voyez *Observations historiques &c.* pag. 219.

Digitized by Google

peu de notions positives sur ces princes, dont la plupart, comme on vient de le voir, ont régné peu de temps, et dont quelques-uns paroissent avoir péri d'une mort violente. Je vais citer ses propres paroles, qui forment l'introduction de la seconde partie de l'ouvrage ; comparées avec la version Latine du même chapitre donnée par Engel (1), elles acheveront de faire connoître au lecteur combien étoient inexactes les deux versions de l'ouvrage dont l'historien Hongrois s'est servi :

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Δύσκολον εἶναι νὰ γράψῃ τινὰς κατὰ πλάτος τὴν αὐθεντίαν τοῦ Δράγοση [a] βόδα, ἔστωντας νὰ μὴν ἐσημείωσαν καὶ οἱ τοῦ καιροῦ ἐκείνου τίποτε περὶ αὐτῆς. Ὡσαύτως καὶ ἄλλοι ἱστορικοὶ γείτονες τίποτε δὲν ἀνέφεραν περὶ τῆς αὐθεντίας ταύτης, καθὼς μήτε διὰ τοὺς μετὰ τοῦτον ἄλλους αὐθέντας τίποτε ἔγραψαν, ἕως εἰς τὴν αὐθεντίαν τοῦ Στεφάνου βοεβόδα καὶ τῶν τέκνων αὐτοῦ, Πέτρου καὶ Στεφάνου, περὶ τῶν ὁποίων θέλομεν εἰπῇ εἰς τὴν τάξιν αὐτῶν. Διὰ τοῦτο καὶ ἡμεῖς δυσκόλως ἠμποροῦμεν νὰ γράψωμεν τὰ γεγενημένα καὶ τὴν διοίκησιν ὁποῦ ἔκαμεν εἰς τὸν καιρόν του, καὶ πόσους χρόνους αὐθέντευσε, καὶ ποῦ ἐτελείωσε τὴν ζωήν του. Πάρεξ μόνος ὁ Οὐρέκης [b] βόρνικος ἔγραψεν εἰς τὸν χρονογράφον του, πῶς ὁ Δραγόσης αὐθέντευσε δύο χρόνους καὶ ἀπέθανε, καὶ περισσότερον δὲν γράφει, μήτε τὰ ὅσα ἐσυνέβηκαν εἰς τοὺς δύο χρόνους τῆς αὐθεντίας του, μήτε ποῦ ἀπέθανεν. Ἠκούσαμεν καὶ ἡμεῖς ἀπὸ γέροντας ἀνθρώπους κατοίκους τοῦ τόπου, καθὼς παρέλαβον καὶ αὐτοὶ ἀπὸ ἄλλους, πῶς μία ἐκκλησία ξύλινη εἰς τὸ Ὀλοβέτζι νὰ ἐκτίσθη παρὰ τοῦ Δραγόση βόδα, καὶ ἐν αὐτῇ νὰ ἐτάφη ὁ αὐτός· καὶ ἐκείνην τὴν ἐκκλησίαν τὴν ἐμετάθεσεν ὁ Στεφὰν βόδας, ὁ λεγόμενος ἀγαθὸς, τουτέστιν ἐσήκωσε τὴν ὕλην, καὶ τὴν ἔστειλεν εἰς

II.e Partie. *Pag. 1 du Manuscrit.*

[a] *Plus bas, lin. 3 ab infra, Amiras écrit* Δραγόση.

[b] *Pag. 292, lin. 25, le même nom est écrit* Οὐρέκες.

(1) *Geschichte des Ungrischen Reichs, u. s. w.* IV.e partie, p. 119. L'une de ces versions avoit été communiquée à Engel par Samuel Vulcan de Grand-Waradin, l'autre par le P. Samuel Klein de Blasendorf. *Voy.* l'ouvrage cité, p. 68; et plus haut pag. 284, note (2). Je soupçonne que c'est par quelque méprise, et parce que les traducteurs avoient mal compris les mots Moldaves correspondans, que le prince de Valachie y paroît sous le nom de *dominus montanorum* (Engel, pag. 121, lin. 2 sqq.) ; Costin, dans les mêmes passages, l'appelle toujours ὁ αὐθέντης τῶν Βλάχων. Je n'ignore pas, toutefois, que dans beaucoup d'auteurs jusqu'au XVI.e siècle, on voit la Moldavie appelée *Valachia campestris*, et la Valachie proprement dite, *Valachia montana* : Bonfin, *Rer. Ungar.* decad. III, lib. VI, pag. 460, D. *Dracula, Valachiæ quam Montanam dicimus princeps.* Mais le terme *montani* seul semble un peu trop général pour désigner les Valaques.

Digitized by Google

τὸ μοναστήριον τῆς Πούτνας, καὶ ἐκεῖ τὴν ἐξαπάκτισεν· ὅπου φαίνεται καὶ ἕως τὴν σήμερον. Εἰς δὲ τὸν τόπον τῆς ξύλινης ἐκείνης ἐκκλησίας εἰς τὸ Ὀλοβέτζι ἔκτισε πέτρινην ἐκκλησίαν.

Il est difficile de donner des détails sur le règne de Dragos, puisque les Moldaves, ses contemporains, ne nous ont rien laissé par écrit de relatif à ce prince. Les historiens des peuples voisins ne disent rien non plus, ni de son gouvernement, ni de celui de ses successeurs, jusqu'à l'avénement du prince Étienne et de ses deux fils, Pierre et Étienne II, dont nous parlerons à leur place. Voilà la raison pour laquelle nous ne pouvons guère nous étendre ici, ni sur les exploits de Dragos, ni sur son administration; ni dire combien d'années il régna, ni où il a fini ses jours. Ourek, le juge, est le seul qui ait rapporté dans sa Chronique que Dragos mourut après un règne de deux ans; mais il garde le silence sur ce qui se passa en Moldavie pendant ces deux années, et sur le lieu où mourut Dragos. Au surplus, nous avons entendu raconter à des vieillards habitant notre pays, ainsi que ceux-ci l'ont ouï dire à leurs ancêtres, que ce prince avoit fait bâtir une église de bois à Olovetz, et qu'Étienne, surnommé le Grand [1458-1504], fit transporter cette église, c'est-à-dire qu'il en déplaça tous les matériaux et les envoya au monastère de Poutna, où il en fit construire l'église que l'on voit jusqu'aujourd'hui. Sur l'emplacement de l'église d'Olovetz, il en fit bâtir une autre en pierre.

Le petit nombre de faits que Costin rapporte dans ce chapitre, touchant les princes qui succédèrent à Dragos, se trouve déjà, soit dans l'ouvrage de Peyssonnel (1), soit dans le fragment de Myron donné par Engel [a]. Je ne m'y arrêterai donc pas davantage, pas plus qu'au chapitre II, intitulé *Du duché de Lithuanie; comment il fut réuni à la Pologne*, Περὶ τῆς αὐθεντίας τῆς Λιθουανίας, πῶς ἡνώθη μὲ τὴν κορώνα τῆς Λεχίας. L'auteur y parle longuement, et d'une manière fort inexacte, de la reine Hedwige, appelée ici Γιατβίδα, du mariage de cette princesse avec Ladislas IV dit Jagellon [Γιαγέλος], et des différens qu'eut ce dernier avec Sigismond, roi de Hongrie et margrave de Brandebourg [μὲ τὸν Ζικμόντ, μαλαγράβον τοῦ Μπραντεμπούργ]. On ne trouve rien dans ce chapitre qui se rapporte à l'histoire de

[a] *Voyez plus haut p. 307.*

(1) *Observations &c.* pag. 217-221. Nous avons dit plus haut, pag. 285, que Peyssonnel donne à notre historien le nom de *l'Auteur anonyme.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

la Moldavie, si ce ne sont les dernières lignes, où il est dit qu'Iouga [Γιόγα] succéda à Pierre II, mais que, « après deux » ans de règne [1399-1401], Mirtza, vaivode de Valachie, l'at- » tira chez lui et le retint auprès de sa personne (1). »

L'histoire de la Moldavie, fabuleuse et incertaine jusqu'ici, devient enfin moins obscure sous Alexandre I.er, surnommé le Bon ou le Vieux [a]. On peut supposer que le long règne de ce prince fut le prix d'une administration plus raisonnable, ou d'une conduite plus habile que celle de ses prédécesseurs, dont quelques-uns n'avoient gouverné que pendant deux ou trois ans. C'est d'Alexandre le Bon que traite le chapitre III, Περὶ τῆς αὐθεντίας Ἀλεξάνδρου βόδα, τοῦ λεγομένου Ἀγαθοῦ καὶ Γέροντος. Costin rapporte qu'Alexandre I.er donna une forme plus précise à son pouvoir : fondateur des évêchés de Roman et de Radaoutz, il nomma un archevêque à Soutzava, régla l'administration ecclésiastique de son pays, et s'affermit par l'alliance des cours étrangères. Ce fut sous son règne, selon Costin, que l'écriture Esclavonne (2) s'introduisit parmi les Moldaves, dont le nom, comme celui d'un peuple vaillant et aventureux, est célébré par les historiens Hongrois et Polonois qui ont écrit sur cette époque. Notre auteur a extrait, sur-tout de Stryikowski et de Cromer, tout ce qui pouvoit être honorable à ses compatriotes, et il se complaît à raconter le fait d'armes de quatre cents cavaliers qui, dans une guerre de Ladislas IV, dit Jagellon, contre les chevaliers de l'ordre Teutonique, repoussèrent vigoureusement une sortie de la garnison de Marienbourg (3) : Ἔστειλέ τον [à

[a] *Depuis l'an de J. C. 1401, jusqu'en 1432.*

Pag. 12 du Manuscrit.

(1) C'est ainsi que Peyssonnel, *Observations &c.* pag. 229, traduit, ou plutôt paraphrase les mots un peu obscurs de Costin : Καὶ αὐθεντεύσας δύο χρόνους τὸ ἐπῆρεν εἰς τοῦ λόγου του ὁ Μύρτζα βόδας, αὐθέντης τῆς Βλαχίας. Voici comme ce même passage se trouve rendu dans le fragment de Costin donné par Engel : *Dominatus est annis duobus, et assumsit eum ad se Mirce princeps.* Voyez Engel, *Geschichte, u. s. w.* pag. 121.

(2) Ou plutôt les caractères *Cyrilliens.* Voyez Engel, *Geschichte &c.* pag. 120.

(3) Pour faire connoître la manière dont notre auteur transporte dans sa langue les historiens qui lui servent de guide, je mettrai ici le récit du même événement d'après Cromer (*de Rebus Polon.* lib. XIX, pag. 290), que Costin a traduit en l'abrégeant : *Forte quadringenti Valachi (tot enim Palatinus regi in auxilium miserat) sub Marienburgo prædas agebant. In eos Crucigeri, magno numero ex arce effusi, impetum fecerunt.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. IIe Partie.

Ladislas Jagellon] καὶ ὁ Ἀλέξανδρος βόδας τετρακοσίους Μολδοβάνους, ἄνδρας σκληροὺς· οἱ ὁποῖοι ἔδειξαν μεγάλην ἀνδρείαν, καὶ νίκην ἔκαμαν· ὅτι ἐν πρώτοις οἱ Μολδοβᾶνοι προσπαιόμενοι νῶτα διδόναι, οἱ κριζάκοι εὐγῆκαν ἀπὸ τὸ κάστρον Μάλπουργ, διώκοντές τους. Καὶ εἰς ἕνα ἄλσος κοντὰ οἱ Μολδοβᾶνοι ἐμπαίνοντες εἰς πάλιν, σκατέβηκαν ἀπὸ τὰ ἄλογα, καὶ ἀρχισαν νὰ τοξεύουν τὰ ἄλογα τῶν ἐχθρῶν. Ἐκεῖνοι δὲ ἔδοσαν νῶτα, καὶ τότε οἱ Μολδοβᾶνοι σκαβαλίκευσαν, καὶ πολὺν θάνατον ἔκαμαν εἰς αὐτούς· καὶ ὑπέστρεψαν εἰς τὴν παρεμβολὴν νικηταί, ὅπου ἦτον ὁ Βλαδισλάος, ὅστις τοὺς εὐχαρίστησε, καὶ τοὺς ἐτίμησε μεγάλως. On peut pardonner au patriotisme de Costin d'avoir rapporté cette anecdote, qui d'ailleurs n'est pas trop éloignée de son sujet ; mais il cède immédiatement après à son penchant pour les digressions, en parlant longuement au chapitre IV, Περὶ τῶν Κριζάκων, τί γένος ἦτον, καὶ ἀπὸ ποῦ ἦλθεν [sic] εἰς τὸν τόπον τῆς Λεχίας. *Des chevaliers de l'ordre Teutonique ; de quelle nation ils étoient, et de quel pays ce peuple se transporta en Pologne.* On y trouve des choses fort étranges sur ces chevaliers (1), venus, selon Costin, *de la France, de l'Allemagne, de la Saxe, du Rhin, de la ville de Lubeck, de Cologne et d'autres villes* [ἀπὸ τὴν Φραγκίζαν, ἀπὸ τὴν Γερμανίαν, ἀπὸ Σαξονίαν, ἀπὸ τὸ Ῥένο καὶ ἀπὸ τὴν πόλιν Λυβὲμ [sic], ἀπὸ τὴν Κόλνα καὶ ἀπὸ ἄλλας πόλεις] ; il y est question de leur grand-maître Otton de Kerpen, que Costin, ou du moins Amiras, son traducteur, appelle ὁ Στοκαρωτένης, et des guerres qui eurent lieu entre les chevaliers et les rois de Pologne. Costin suit, dans tout son récit, les historiens Polonois, principalement Cromer, et souvent

Pag. 15 du Manuscrit.

Valachi, venientium contra se hostium multitudine animadversa, in proximam silvam se recipiunt, ex equis desiliunt, non insueto genere pugnandi pedestres inter condensas arbores sese defensuri. Descendunt et Germani, ut latitantes, quemadmodum opinabantur, e latebris extraherent. Sed mox denso sagittarum imbre obruti, cæsis captisque primis, fugam capessunt. In fuga quoque a persequentibus non parvam cladem accepere. Victores Valachi cum præda et captivis in castra reversi sunt. Le passage est curieux, parce qu'il donne quelques notions sur la manière dont les Moldaves faisoient alors la guerre.

(1) Le nom κριζάκοι, que Costin leur donne, et qui est évidemment le mot Polonois *krzyrzak, croisé, porte-croix*, me fait soupçonner qu'il se servoit des traductions Polonoises de Cromer et de Dlugoss; autrement le mot *crucigeri*, employé par ces auteurs dans leur texte Latin, lui eût fait trouver un terme Moldave correspondant au mot Grec σταυροφόροι.

il

Digitized by Google

il les traduit assez mal. A la fin de cette longue digression, il revient brusquement au prince Alexandre I.er, et il rapporte que ce vayvode, ayant rompu un traité conclu avec la Pologne, mourut peu après de chagrin et du repentir d'avoir perdu, par sa faute, ses plus fidèles alliés. Son règne, pendant lequel il avoit donné des preuves d'une grande force d'esprit et d'une activité extraordinaire, fut de trente-deux ans et huit mois (1).

Nous voici arrivés à l'époque où le pouvoir des sultans Turcs se fit sentir au nord du Danube. Déjà les princes des Bulgares et des Serviens avoient succombé (1391 et 1439); la Russie n'existoit pas encore pour l'Europe; et les autres monarchies chrétiennes étoient bien foibles en comparaison d'une nation gouvernée par de hardis et sombres génies qui marchoient, avec toute la vigueur du pouvoir absolu, à la tête d'armées fanatiques et permanentes. La Moldavie étoit alors déchirée par une guerre civile entre les deux fils d'Alexandre I.er, Élie I.er (1433-1444) et Étienne V (1433-1447). Cette guerre, et la bataille de Varna (11 novembre 1444), décisive pour l'affermissement de la puissance Ottomane en Europe, forment le sujet de deux chapitres intitulés : V, Περὶ τῶ δύο υἱῶν τοῦ Ἀλεξάνδρου βόδα, καὶ τοῦ πολέμου αὐτῶν. VI, Περὶ τῶ υἱῶν τοῦ Ἀλεξάνδρου βόδα. J'y trouve peu de choses importantes qui ne soient déjà connues par nos historiens occidentaux (2), même dans ce qui est dit de la fatale journée de Varna, où Costin paroît suivre les historiens Turcs qu'avant lui Bonfin (3) et Leunclavius (4) avoient pris pour guides. Voici la manière dont il rend compte de la mort du roi Ladislas IV, et de la perte de la bataille, au moment où, la cavalerie Turque s'étant débandée, les chrétiens purent culbuter tout ce qu'ils trouvèrent devant eux,

(1) Αὐθέντευσεν ὁ Ἀλέξανδρος χρόνους λϛ καὶ μῆνας ὀκτώ· καὶ πολλὰ καλὰ πράγματα ἐδὶ ἔκαμεν εἰς τὴν τζάραν.

(2) Peyssonel, *Observations, &c.* pag. 232, donne un extrait abrégé de ces deux chapitres de Costin. La mère d'Étienne V, dont Peyssonel avoue ne pas savoir le nom (*il fit en même temps étrangler la mère, dont on ignore le nom*, loc. cit.), s'appeloit *Ringala*; elle étoit sœur de Ladislas IV dit *Jagellon*, roi de Pologne.

(3) *Rerum Hungaric.* decad. III, lib. VI, pag. 462-466.

(4) *Pandect. Hist. Turc.* edit. Reg. ad calcem Laonic. Chalcondylæ, 441, D.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

et furent sur le point de remporter une victoire complète: [a] Μόνον μὲ τοὺς πεζοὺς ἀπόμεινεν ὁ Μυρατής, ὥστε ἀπελπίσθησαν, καὶ ἐβουλήθησαν νὰ φύγουν· ἀλλ' οἱ Γενιτζάροι δὲν ἄφησαν, λέγοντες ὅτι νὰ ἀποθάνουν, καὶ νὰ μὴν φύγουν. Λοιπὸν ὑπερηφανευθέντες οἱ Οὔγγροι, ἐβουλεύθησαν πάλιν νὰ ὁρμήσουν κατὰ τῶν Τουρκῶν, ἴσα εἰς τὰς σκηνὰς τῶν δύο βασιλέων. Ὁ Γιάγκος (1) ὅμως εἶπε πρὸς τὸν ῥῆγα καὶ πρὸς τὴν σύγκλητον, νὰ πηγαίνῃ αὐτὸς ὀμπρὸς μὲ ἕνα μέρος φουσάτου νὰ κτυπήσῃ τοὺς Τούρκους, ὅτι τοῦ ἐφαίνετο πῶς θέλει νικήσει· ἀμὴ ἂν δὲν ἤθελε νικήσῃ τότε, εὔκολον ἤθελεν εἶναι νὰ ἔλθῃ καὶ ὁ ῥῆγας μὲ τὸ ἐπίλοιπον στράτευμα νὰ βοηθήσῃ. Καὶ ἤρεσε τῇ συγκλήτῳ αὐτὴ ἡ βουλή, ὅτι ἐγνώριζαν πῶς θέλει νικήσει ὁ Γιάγκος· ὅτι ἦτον φρόνιμος καὶ ἀνδρεῖος στρατιώτης. Ἀμὴ ὁ ῥῆγας, ὤντας νέος, δὲν ἤκουσε τὰς συμβουλὰς τῶν φρονίμων· ἀλλὰ ἤκουέ τινων τῶν περὶ αὐτὸν, λεγόντων, ὅτι ἂν νικήσῃ ὁ Γιάγκος, ἤθελεν εὐφημισθῇ τὸ ὄνομά του. Καὶ ἐπρόσταξεν ὁ ῥῆγας, καὶ ἔπαιξαν αἱ τρομπέταις, καὶ ἐκαβαλίκευσαν καθὼς ἦτον μεθυσμένοι, καὶ χωρὶς προβλέψιν ὥρμησαν κατὰ τῆς αὐλῆς τοῦ βασιλέως, ὅπου ἦτον οἱ Γενιτζάροι. Καὶ ἔγινεν ἕνας δυνατὸς πόλεμος καὶ αἱματοχυσία μεγάλη, τόσον ὁποῦ ἦτον νὰ δώσῃ τὸ νῶτα ὁ σουλτὰν Μυρατής· ἀλλ' οἱ Γενιτζάροι δὲν τὸν ἄφησαν, λέγοντες, ὅτι σκοτεῖ νὰ ἀποθάνουν ὅλοι· ἀλλέως δὲν γίνεται. Καὶ ὁρμῶντος τοῦ ῥηγὸς σὰν δευτέρου χωρὶς στοχασμὸν, ἕνας Γανιτζάρης (2) ἔκοψε τὰ δύο ποδάρια τὰ ἔμπροστινὰ τοῦ ἀλόγου τοῦ ῥηγὸς καὶ ἔμπροσθεν τοῦ βασιλέως· καὶ εὐθὺς πίπτωντας ὁ ῥῆγας τὸν σκαπάκοψαν, καὶ ἔκοψαν τὸ κεφάλι του, καὶ τὸ ἔβαλαν εἰς ἕνα κοντάρι, καὶ τὸ ἐπερπάτησαν περὶ τὴν παρεμβολήν των. Οἱ στρατιῶται δὲ τοῦ ῥηγὸς ἄρχισαν νὰ φεύγουν, καὶ οἱ Τοῦρκοι νὰ τοὺς διώκουν, ἄλλους θανατόνωντάς τους, καὶ ἄλλους σκλαβόνωντας· καὶ οἱ περισσότεροι ἐπνίγησαν εἰς μίαν λίμνην, ὁποῦ ἦτον πλησίον τῆς Βάρνας.

[a] *Pag. 27 du Manuscrit.*

Le sultan Amurath resta seul avec l'infanterie; et déjà les chefs Turcs, croyant les affaires désespérées, voulurent ordonner la retraite; mais les Janissaires les en empêchèrent, en criant « qu'il falloit mourir plutôt

(1) C'est ainsi que, dans toute cette partie de l'ouvrage, Jean Hunyade est appelé par Costin. Ailleurs, comme pag. 209 du manuscrit, je le trouve nommé Χυνιάδ [je lis Χυνιάδ] Ἰωάν.

(2) Amiras, ou son copiste, peu constans dans l'orthographe des noms propres ou étrangers, écrivent, tantôt Γενιτζάρος, tantôt Γιανιτζάρης.

Digitized by Google

» que de songer à la fuite. » Cependant les Hongrois, enivrés de leur succès, résolurent de tomber droit sur les tentes des deux sultans (1). Au même moment, Jean Hunyade dit au roi Ladislas, ainsi qu'aux généraux réunis, qu'il se porteroit en avant avec une partie de l'armée, pour former une attaque dont il se promettoit de grands résultats; que pourtant, si cette attaque ne réussissoit pas, le roi pourroit facilement s'avancer avec les réserves, et l'appuyer. Tous les chefs de l'armée chrétienne applaudirent à ce discours, et ne doutèrent plus du succès; car ils connoissoient Jean Hunyade pour un homme de guerre habile et brave. Le jeune roi seul n'écouta point ces avis salutaires; il prêta l'oreille à quelques seigneurs de sa suite, qui lui dirent: « Si Hunyade pénètre dans le camp, sa » gloire sera immortelle! » Aussitôt le roi donne des ordres, les trompettes sonnent; et les cavaliers Hongrois, ivres pour la plupart, s'étant ébranlés, viennent fondre sans aucune prévoyance sur les troupes de la maison du sultan, à l'endroit où les janissaires étoient rangés en bataille. Là, on se battit avec acharnement, et il en résulta un si horrible carnage, qu'Amurath lui-même alloit se retirer, lorsque les janissaires mirent obstacle à sa retraite, en lui disant: « C'est ici qu'il faut que nous mourions tous; cela » est écrit ainsi! » Cependant le roi étant imprudemment revenu à la charge, un janissaire coupa, en présence du sultan, les deux pieds de devant du cheval de Ladislas; et dans un instant ce prince lui-même, étant tombé à terre, fut mis en morceaux. Sa tête ayant été séparée du corps, les janissaires la fixèrent au bout d'une pique et la portèrent autour de leurs retranchemens. Les troupes chrétiennes, effrayées de ce spectacle, commencèrent à fuir, et les Turcs à les poursuivre, en leur faisant éprouver une grande perte en morts et en prisonniers; mais un plus grand nombre encore de fuyards se noya dans un lac proche de Varna (2).

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

L'histoire de la Moldavie redevient obscure après la mort d'Étienne V. Ce prince périt par la perfidie de son neveu Roman fils d'Élie I, qui, ayant conspiré avec quelques seigneurs, se saisit de son oncle, lui fit trancher la tête (3), et s'empara

(1) On se rappelle que l'armée chrétienne avoit pénétré jusqu'aux retranchemens du camp ennemi, où se trouvoit Amurath II, accompagné de son fils et successeur Mahomet II, lequel, suivant Costin, étoit déjà reconnu comme empereur. En effet, Amurath II avoit abdiqué le trône deux ans auparavant, en 1442, et n'avoit repris le gouvernement que pour repousser l'invasion des Hongrois.

(2) Bonfin, decad. III, lib. VI, 462, A.

(3) Les mots de Costin, partie II, pag. 26, ἐβουλεύθη μετά τινων ἀρχόντων, καὶ ἐπίασε τὸν Στέφανον, καὶ ἔκοψε τὸ κεφάλι του, s'accordent plus avec le récit de M. Peys-

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

du gouvernement sous le nom de Roman II. Mais il ne jouit pas long-temps du prix de son crime; après un an de règne, il fut empoisonné (1448), et remplacé par le fils de sa victime, Pierre III. Après celui-ci, quatre princes éphémères, Étienne VI, Tjouber [Τζιουμπὲρ], Alexandre II, fils d'Élie I, et Bogdan II, qui se faisoit passer pour fils d'Alexandre I surnommé le Bon, occupent un espace de six ans (1449-1455). L'histoire de ces six vayvodes, depuis Roman II, est renfermée dans le VII.e chapitre de Costin, intitulé Περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Ῥώμαν βόδα, υἱοῦ τοῦ Ἠλιάσκου, καὶ περὶ τοῦ πολέμου ὁποῦ ἔκαμε μὲ τὸν Πέτρον βόδα, υἱὸν τοῦ Στεφάνου βόδα. Je n'y trouve rien qui ne soit déjà connu, ou par les fragmens de Costin publiés par Engel (1), ou par les extraits que M. Peyssonnel a faits du manuscrit même qui est l'objet de cette Notice (2). Je rapporterai seulement les termes dans lesquels notre auteur parle d'Étienne VI et de Tjouber; si j'en saisis bien le sens, non-seulement ils prouvent que plusieurs auteurs Moldaves avoient, avant Costin, composé des Chroniques sur l'histoire de leur pays, mais encore que ces auteurs citoient quelquefois, comme autorités, des ouvrages historiques composés en latin, que nous n'avons plus. « Après » la mort de Pierre, un prince nommé Étienne régna pendant » un an, comme le rapportent quelques-uns de nos chroni- » queurs. Après sa mort, le prince Tjouber régna l'espace de deux » mois. C'est d'après une histoire Latine (3) que nos annalistes » parlent du gouvernement de ces princes, lesquels, cependant, » ne sont pas mentionnés dans la chronique Polonoise. On peut » donc supposer que, comme leur règne a été court, de même » leur mémoire n'a pas laissé de longs souvenirs. » Μετὰ τὸν θάνατον

Pag. 29 du Manuscrit.

sonnel, *Observations &c.* pag. 234, qu'avec celui d'Engel, *Geschichte &c.* p. 126. La captivité et le supplice d'Étienne V doivent être postérieurs au 25 juin 1447; car je trouve dans Dogiel, *Codex diplomaticus regni Poloniæ, &c.* tom. III, part. 1, ad ann. 1447, une charte d'Étienne V sous cette date.

(1) *Geschichte &c.* pag. 128.

(2) *Observations &c.* pag. 234-235.

(3) Cette histoire Latine doit être restée anecdote, ou bien elle s'est perdue; car le nom de Tjouber ne se trouve dans aucun historien Latin imprimé; on ne le connoît que par le fragment des Annales Russes que Schlözer a publié, *Allgemeine Weltgeschichte*, tome L, pag. 94 et suivantes.

Digitized by Google

τοῦ Πέτρου αὐθέντευσεν ἕνας Στέφανος βόδας χρόνον ἕνα, καθὼς γράφουσι τινὲς χρονογράφοι ἐδικοί μας, καὶ ἀπέθανεν. Ἔπειτα αὐθέντευσεν ὁ Τζιουμπὲρ βόδας μῆνας δύο. Γράφουσιν ἀπὸ μίαν ἱστορίαν λατινικὴν, πῶς νὰ αὐθέντευσαν καὶ αὐτοὶ εἰς τὸν τόπον, ἀλλ' ἐγὼ εἰς τὸν Λέχικον χρονογράφον δὲν τὸ εὑρίσκω· καὶ λογιάζω, καθὼς ἦτον ἡ αὐθεντεία [sic] τους βραχεῖα, οὕτω καὶ ἡ μνήμη τους.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Après un règne de deux ans [1450-1452], Bogdan II fut assassiné par Pierre IV surnommé Aron, dont le règne occupe le chapitre VIII, Περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Πέτρου βόδα Ἀρών. Des monumens authentiques ne permettent pas de placer ailleurs qu'en 1452 le crime par lequel Aron parvint au pouvoir; il faut donc qu'il y ait erreur dans l'annaliste Moldave cité par Costin, d'après lequel Bogdan II périt un vendredi 16 octobre 1451 (1). Costin lui-même commet une erreur dans ce chapitre, en rapportant fort au long le traité par lequel Pierre Aron se soumit au roi Casimir IV de Pologne, et lui prêta hommage. Il veut que ce soit Cromer qui nous ait conservé les conditions de ce traité (2); or c'est Dlugoss qu'il falloit citer.

Pag. 35 du Manuscrit.

Pierre Aron fut le premier des hospodars de la Moldavie qui paya un tribut aux Turcs. Costin, en rapportant cette circonstance, l'excuse, attendu qu'Aron se voyoit abandonné de tous les princes chrétiens, notamment des Polonois, « qui refusèrent » de lui donner des secours, parce qu'ils étoient engagés dans une » guerre avec les Prussiens (3). »

(1) Il paroît cependant que cet annaliste prenoit un soin particulier de fixer le jour et même, pour ainsi dire, l'heure des événemens : Ὁ ἐδικός μας χρονογράφος λέγει πῶς ἀφ' οὗ αὐθέντευσεν ὁ Μπογδὰν βόδας δύο χρόνους, ἦλθεν ἔξαφνα ὁ Πέτρος βόδας Ἀρὼν, καὶ ηὗρε τὸν Μπογδὰν εἰς τὸ χωρίον τὸ Ῥευσένι, παρακάτω ἀπὸ τὴν Συτζάβα, καὶ τὸν ἐκτύπησε τὴν παρασκευὴν, Ὀκτωμβρίου [sic] ιϛ', ἀνατέλλοντος τοῦ ἡλίου· καὶ ἐκεῖ τοῦ ἔκοψε το κεφάλι. Καὶ αὐθέντευσεν αὐτὸς ὁ Πέτρος βόδας Ἀρὼν ἐν ἔτει Χριστοῦ αυνά [1451], ἀπὸ δὲ κτίσεως κόσμου ϛπξγ'. La dernière date est altérée ; c'est l'an ϛϡνθ' [6959] de C.pte qui répond à l'an 1451.

(2) Γράφει ὁ Κρόμβερ χρονογράφος βιβλίῳ κέ, πῶς ἀνέγνωσεν εἰς τὸ Κρακόβι εἰς τὸ βασιλικὸν σκευοφυλάκιον τὰς συνθήκας τῆς Μολδοβίας, γεγραμμένας Σερβικῷ ἰδιώματι· πῶς ἐν ἔτει ἀπὸ κτίσεως κόσμου κ. τ. λ. Il est vrai que Cromer parle aussi de ce traité, lib. XXII, 345, A ; mais ce n'est qu'en peu de mots : les détails donnés par Costin sont pris dans Dlugoss.

(3) Ὄντες ἐμποδισμένοι μὲ τὸν πόλεμον ὁποῦ εἶχον μὲ τοὺς Προύσους τότε. Il auroit été plus exact de dire, μὲ τοὺς κριζάκους. Les Polonois avoient marché au secours des Prussiens révoltés contre les chevaliers Teutoniques.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Le règne d'Étienne le Grand, comme il est nommé par nos historiens, ou d'Étienne le Bon, comme l'appeloient ses sujets [1458-1504], est le plus long de tous ceux dont les annales de la Moldavie fassent mention. Ce prince, fils de Bogdan II, monta sur le trône après avoir chassé Pierre Aron, qui se réfugia en Pologne. Employant, tantôt l'adresse, tantôt la force, ravageant quelquefois son propre pays, portant plus souvent la terreur et la guerre dans celui de ses ennemis, Étienne le Grand sut se maintenir pendant l'espace de quarante-six ans contre les Turcs, les Hongrois et les Polonois. Les historiens de l'Occident ont célébré la résistance courageuse que Georges Castriot, dit Scanderbeg, opposa à la puissance naissante des Ottomans ; mais le prince de Croïa étoit défendu par les défilés de l'Épire, par la proximité de l'Adriatique, par la race martiale des Albanois ; il n'avoit à repousser que des conquérans dont l'empire étoit encore peu affermi en Europe. Étienne, dans les plaines de la Moldavie, sut triompher de forces bien plus considérables, et il resta possesseur de sa capitale et de son pays, tandis que Scanderbeg, réduit aux dernières extrémités, mourut fugitif sur le territoire de Venise.

Costin consacre sept chapitres au règne d'Étienne ; l'avénement de ce prince, la bataille qu'il livra à Matthias, roi de Hongrie (1467), sa guerre avec le vayvode de Valachie, Radoul (1470), la seconde guerre contre le même, et la bataille sur la rivière de Milcow (1474), la victoire d'Étienne sur les Turcs (17 janvier 1475), le combat de Val-Alba, où l'hospodar courut lui-même risque de perdre la vie (26 juillet 1476), enfin la guerre contre Jean Albert, roi de Pologne (1497), sont les principaux événemens de sa vie longue et agitée. Ils remplissent autant de chapitres intitulés : IX. Αὐθεντία τοῦ Στεφάνυ βόδα, τοῦ ἀγαθοῦ λεγομένυ. X. Πόλεμος τοῦ Ματιᾶς, ῥηγὸς Οὐγγρίας, μετὰ τοῦ Στεφάνου βόδα. XI. Πόλεμος τοῦ Στεφάνου βόδα μὲ τὸν Ῥάδουλ βόδα. XII. Δεύτερος πόλεμος μεταξὺ Στεφάνου καὶ Ῥάδουλ βόδα, ὁποῦ ἔκαμαν εἰς τόπον λεγόμενον, Βρύσις ὕλατος. XIII. Περὶ τῆς λαμπρᾶς νίκης, ὁποῦ ἔκαμεν ὁ Στέφανος κατὰ τ᾽ Τουρκῶν. XIV. Περὶ τοῦ πολέμου ὁποῦ ἔκαμεν ὁ Στέφανος βό-

Pag. 37 du Manuscrit.

Digitized by Google

δας μὲ τὸν σουλτᾶν Μεχεμέτην [Mahomet II] εἰς τὴν Βάλε ἄλβα. XV. Πόλεμος τοῦ Στεφάνου μὲ τὸν Ὀλβρέχτ, ῥῆγα τῆς Λεχίας. A la fin de ce récit, l'auteur s'interrompt tout-à-coup, et, cédant à son penchant pour les digressions, il place à la tête du chapitre XVI l'observation suivante : « Ici, j'ai jugé à propos » d'écrire sur les coutumes des Polonois quand ils choisissent » un roi ; » Ἐδῶ ἔκεινα νὰ γεράψω τοὺς κανόνας τῆ Λεχῶν, ὅταν ἐκλέγωσι ῥῆγα. En effet, ce n'est qu'après avoir détaillé sur six pages *in-folio*, de la manière la plus minutieuse, toutes les cérémonies qui s'observoient au couronnement et au sacre des rois de Pologne, qu'il revient à son sujet par une transition un peu brusque : « Je n'ai écrit qu'en peu de mots [ὀν βραχυλογίᾳ] » sur ce qui se pratique de plus mémorable et de plus éclatant » à ce sacre, selon la coutume du royaume : reprenons main- » tenant l'histoire des souverains de notre pays. » Les nouveaux différens entre la Moldavie et la Pologne, au sujet de la Pocutie, occupée par les troupes d'Étienne ; la maladie et la mort de ce prince, remplissent le reste du seizième chapitre.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Je ne m'étendrai pas sur le caractère, le long règne et les nombreux faits d'armes d'Étienne ; les personnes qui voudroient connoître plus particulièrement la vie publique et privée de ce prince, trouveront dans l'ouvrage d'Engel [a] les renseignemens qu'ils pourront desirer, et auxquels un extrait des huit chapitres dont nous venons de parler n'ajouteroit pas des circonstances bien importantes. Toutefois le nom d'Étienne a jeté un si grand éclat, et Costin semble parler de cet hospodar avec une telle prédilection, que je crois bien faire en mettant sous les yeux des lecteurs le récit de la bataille près du Berlad, gagnée sur les Turcs, et la fin du chapitre XVI, où il est question de la mort, de la personne et des qualités morales d'Étienne le Grand. On trouvera ces deux morceaux dans l'*Appendix* de cette Notice, sous les N.os II et III.

[a] *Tome IV, p. 132-156.*

Quelquefois un seul homme a plus fait pour la gloire de sa nation que cette nation toute entière. Étienne s'étoit fait redouter des empereurs Ottomans ; son ambition aspiroit à la conquête

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

de la Valachie, et peut-être à celle de la Pologne; son fils Bogdan III, surnommé le Louche (1504-1517), se soumit aux Turcs presque sans résistance, et, depuis, la Moldavie est toujours restée tributaire de la Porte [a]. Le règne de Bogdan occupe deux chapitres : XVII. Περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Μπογδὰν βόδα, υἱοῦ τοῦ Στεφάνου βόδα. XVIII. Περὶ τοῦ, πῶς ὁ Μπογδὰν βόδας ὑπόρσευσε τὴν Λεχίαν ἕως εἰς τὸ Λιόβι. Nous y apprenons qu'avant de se courber volontairement sous le joug des Ottomans, Bogdan III avoit cherché à cueillir des lauriers en combattant contre des chrétiens. Il entra en Podolie le 18 juin 1509; ayant pris les villes de Kaminiek et de Halitch, il mit le siége devant Lemberg ou Léopol [Λιόβι]; mais la campagne se termina de la manière la plus malheureuse pour les Moldaves, qui perdirent une bataille décisive sur le Dniester, le 14 octobre 1509, et conclurent, le 23 janvier de l'année suivante, une paix désavantageuse. Costin ajoute : Ἤκουσα τοῦ παιδός μου Μυρὼν λογοθέτου λέγοντος, πῶς ἐνθυμοῦντο ἐκεῖνος ὅπου ἴδεν [sic] ἀπάνω εἰς τὴν πόρτον τοῦ Λιοβίου, πῶς ἦτον ἰσοεισμένη ἡ εἰκὼν τοῦ Μπογδὰν βόδα· καὶ μὲ πολὺν καιρὸν ὕστερον τὴν ἔξυσαν οἱ Λέχοι. « J'ai ouï dire au logothète Myron, mon » père, qu'il se souvenoit encore d'avoir vu l'effigie du prince » Bogdan sculptée au dessus de la porte de Lemberg; et que » plusieurs années après, les Polonois l'effacèrent. » Notre auteur voit dans ce fait une preuve de l'effroi que les exploits des Moldaves avoient inspiré aux habitans de Lemberg; mais si l'image dont il parle représentoit réellement les traits de Bogdan le Louche, la défaite de ce prince pourroit faire croire qu'il figuroit sur la porte de Lemberg, à-peu-près comme nous voyons à Rome, sur les arcs de triomphe, les rois captifs des peuples barbares. Quoi qu'il en soit, il est certain que Bogdan, sans être vaincu, et même sans être attaqué par le sultan Sélim I.er, se déclara son vassal (1); et que, par une pusillanimité indigne d'un chrétien et d'un patriote, il sacrifia ainsi sans retour l'indépendance de son pays. Costin parle légèrement et avec répugnance de cette sou-

[a] *Voyez plus haut p. 303, note (1).*

Pag. 83 du Manuscrit.

(1) En 1512, d'après Engel, *Geschichte &c.* pag. 162; en 1511, selon Gebhardi, pag. 620. *Voyez* aussi Cantémir, *Description de la Moldavie*, pag. 252.

mission;

Digitized by Google

mission ; il avoit eu soin d'y préparer ses lecteurs par le discours qu'il prête à Étienne le Grand, et par lequel celui-ci, balançant, sur son lit de mort, les chances de la soumission et de la résistance, auroit conseillé aux grands de l'État de plier sous le joug des infidèles, plutôt que de prolonger une lutte inégale, dont tout le succès, pendant son règne, avoit dépendu de la vie et du génie d'un seul homme (1).

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Étienne VI, fils et successeur de Bogdan III (1517-1526), se reconnut volontairement vassal de Sélim I.er, en recevant de lui les présens d'usage, le turban, la pelisse d'honneur, un cheval harnaché, un *sandjak* ou drapeau, et deux queues de cheval. Toutefois, dans le chapitre XIX, Περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Στεφάνου βόδα, υἱοῦ τοῦ Μπογδάν, Costin se tait sur cette cérémonie ; mais il rapporte différentes particularités de la vie privée d'Étienne, qui font connoître le caractère emporté, sanguinaire et vindicatif de ce chef. Étienne VI mourut sans héritiers, et fut le dernier hospodar de la race de Dragos.

Pag. 88 du Manuscrit.

Je n'entrerai dans aucun détail sur les princes qui régnèrent en Moldavie après l'extinction de l'ancienne dynastie. L'histoire de la résistance d'un peuple chrétien combattant pour sa religion et sa liberté, peut instruire ou intéresser ; et il est certain que, jusqu'à l'avénement de Bogdan III, les Moldaves se défendirent avec courage et souvent avec succès contre l'appareil effrayant de la puissance Ottomane. Mais les successeurs d'Étienne VI, quelquefois rebelles timides, plus souvent tributaires soumis, trembloient à l'apparition du moindre seigneur Osmanli ou Tartare. Leur trône avoit été dépouillé de sa splendeur extérieure ; et, durant le XVI.e siècle, cette perte ne se trouva compensée, dans la personne d'aucun hospodar, par les dons plus nobles de la vertu ou du génie. Si je continuois donc à analyser la Chronique de Costin comme je l'ai commencé, chaque règne rendroit ma tâche plus ingrate à mesure que j'avancerois ; mon travail ne seroit pas même d'un grand avantage pour faire mieux connoître les événemens de l'époque à laquelle nous sommes arrivés ; car

(1) *Voyez* dans l'*Appendice*, sous le n.° III.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

tous les faits importans rapportés par notre auteur ont été extraits de son ouvrage par M. Engel, et placés, d'après leur ordre chronologique, dans l'Histoire de la Moldavie publiée par ce savant (1). Je me contenterai donc, pour l'espace de temps écoulé entre la mort d'Étienne VI (1526) et la captivité d'Aron (1595), de donner la table des vingt-un chapitres qui comprennent cette période : mais comme la version Latine de Costin, dont M. Engel s'est servi, n'alloit que jusqu'en 1595, et que, d'un autre côté, Peyssonnel termine au règne d'Étienne le Grand (1485) les extraits de ce qu'il appelle l'*Auteur anonyme*, il s'ensuit que toute la partie de l'ouvrage de Costin postérieure à l'an 1595 n'a été consultée par aucun historien. C'est ce qui me déterminera à en donner des extraits de quelque étendue, lorsque nous serons arrivés à cette dernière partie de l'ouvrage.

Je vais transcrire d'abord la table des vingt-un chapitres qui se trouvent depuis la page 92 jusqu'à la page 226 de la deuxième partie du Manuscrit :

Κεφάλαιον κ'. Περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Πέτρου Βόδα Ῥάρες, υἱοῦ τοῦ Στεφάνου Βόδα τοῦ ἀγαθοῦ λεγομένου (2). Pag. 92 du Manuscrit.

Κεφάλαιον κά. Πόλεμος τοῦ Πέτρου κατὰ τῶν Λεχῶν εἰς τὴν Ποκουτίαν. Pag. 94

Κεφάλαιον κβ'. Περὶ τοῦ, πῶς ἦλθεν ὁ σουλτὰν Σουλεγμάνης, βασιλεὺς Τουρκῶν, κατὰ τοῦ Πέτρου βόδα Ῥάρες · καὶ περὶ τῆς φυγῆς τοῦ Πέτρου εἰς τὴν Οὐγγρίαν. Pag. 97.

Κεφάλαιον κγ'. Περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Στεφάνου βόδα. Pag. 102.

Κεφάλαιον κδ'. Ἐδὼ γράφομεν περὶ τῶν πραγμάτων τοῦ βασιλείου τῆς Οὐγγρίας, καὶ πῶς περιέλαβον οἱ Τοῦρκοι τὴν Οὐγγρίαν. Pag. 105.

Κεφάλαιον κέ. Θάνατος τοῦ Στεφάνου βόδα. Pag. 125.

(1) J'ai dit plus haut, pag. 279, que M. Engel attribue à Myron l'histoire de Costin.

(2) Le manuscrit porte, τοῦ ἀγαθοῦ Ῥάρες λεγομένου. C'est une faute du copiste; jamais Étienne le Grand ne s'est nommé Raresch; le nouvel hospodar prit ou plutôt reçut ce surnom, parce que sa femme avoit appartenu auparavant à un homme du pays, appelé Raresch. *Voyez* le manuscrit, *pag. 92.*

Digitized by Google

Κεφάλαιον κς'. Περὶ τῆς δευτέρας αὐθεντίας τοῦ Πέτρου βόδα Ῥάρες. Pag. 127.

Κεφάλαιον κζ'. Περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Ἠλιάσκου βόδα, υἱοῦ τοῦ Πέτρου βόδα Ῥάρες. Pag. 129.

Κεφάλαιον κή. Αὐθεντία τοῦ Ἀλεξάνδρου βόδα, τοῦ μετονομαθέντος Λεπουσνάνου. Pag. 133.

Κεφάλαιον κθ'. Αὐθεντία τοῦ Δεσπότου βόδα. Pag. 143.

Κεφάλαιον λ'. Ἐπι περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Δεσπότου βόδα. Pag. 147.

Κεφάλαιον λά. Αὐθεντία τοῦ Στεφάνου Τόμσα. Pag. 151.

Κεφάλαιον λβ'. Πόλεμος, ὁποῦ ἔκαμεν ὁ Τόμσας μὲ τὸν Μήρζα βόδα τῆς Βλαχίας. Pag. 157.

Κεφάλαιον λγ'. Δευτέρα αὐθεντία τοῦ Ἀλεξάνδρου βόδα Λεπουσνάνου. Pag. 159.

Κεφάλαιον λδ'. Αὐθεντία τοῦ Βογδὰν βόδα, υἱοῦ τοῦ Ἀλεξάνδρου βόδα Λεπουσνάνου. Pag. 163.

Κεφάλαιον λέ. Περὶ τοῦ τόπου καὶ τῆς κυριαρχίας τοῦ Ἀσραχανίου. Pag. 165.

Κεφάλαιον λς'. Αὐθεντία τοῦ Ἰωάνου βόδα. Pag. 172.

Κεφάλαιον λζ'. Αὐθεντία τοῦ Πέτρου βόδα, κουλζοῦ. Pag. 189.

Κεφάλαιον λή. Αὐθεντία τοῦ Ἰάνκου βόδα, ὅνπερ ἐπονομάζουσι Σάσον. Pag. 196.

Κεφάλαιον λθ'. Αὐθεντία δευτέρα τοῦ Πέτρου βόδα, κουτζοῦ. Pag. 198.

Κεφάλαιον μ'. Αὐθεντία τοῦ Ἀρὼν βόδα, τοῦ κακοῦ. Pag. 202.

Voici maintenant la traduction libre de ces titres :

Chapitre XX. Du gouvernement du prince Pierre Raresch, fils du prince Étienne, surnommé le Bon (ans de J. C. 1527-1538).

Chapitre XXI. De la bataille livrée dans la province de Pocutie (le 22 août 1531) entre le prince Pierre Raresch et les Polonois.

Chapitre XXII. De l'invasion de Soliman II, empereur des Turcs, dans la Moldavie, et de la fuite de Pierre Raresch en Hongrie (1538).

Chapitre XXIII. Du gouvernement du prince Étienne, surnommé Lépouïet ou *la Sauterelle* (1) (1538-1540).

(1) Il fut ainsi nommé, parce que les sauterelles avoient fait de grands ravages

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Chapitre XXIV. De la Hongrie, et de la prise de ce royaume par les Turcs (1526, par Soliman II).

Chapitre XXV. Mort du prince Étienne Lépouïet (1540).

Chapitre XXVI. Du second gouvernement du prince Pierre Raresch (1541-1546).

Chapitre XXVII. Du gouvernement du prince Élie, fils de Pierre Raresch (1546-1552).

Chapitre XXVIII. Gouvernement du prince Alexandre, surnommé Lapouschan (1552-1561).

Chapitres XXIX et XXX. Du gouvernement de Jean Héraclide, surnommé le Despote (1561-1563).

Chapitre XXXI. Règne d'Étienne Tomsa (1563-1564).

Chapitre XXXII. De la bataille donnée à Milcow entre Etienne Tomsa et Pierre fils de Myrtza, vayvode de Valachie (1564).

Chapitre XXXIII. Du second gouvernement du prince Alexandre, surnommé Lapouschan (1564-1566).

Chapitre XXXIV. Du gouvernement du prince Bogdan, fils d'Alexandre Lapouschan (1566-1572).

Chapitre XXXV. Du pays et du royaume d'Astracan (et de l'invasion que les Turcs y firent en 1568).

Chapitre XXXVI. Du gouvernement du prince Ivonia (1572-1574).

Chapitre XXXVII. Du gouvernement du prince Pierre, dit le Boiteux (1574-1580).

Chapitre XXXVIII. Du gouvernement du prince Iankoul, dit le Saxon (1580-1584).

Chapitre XXXIX. Du second gouvernement du prince Pierre, dit le Boiteux (1584-1591).

Chapitre XL. Du gouvernement du prince Aron le Mauvais (1591-1595).

Les raisons que j'ai développées plus haut me dispensent de m'étendre sur le contenu de tous ces chapitres. Cependant, comme on pourroit desirer d'en connoître quelques fragmens, je donnerai à la suite de cette Notice le Traité d'alliance conclu en 1529 entre Soliman II et Jean de Zapolia, roi de Hongrie : cette pièce importante a été déjà imprimée en latin, mais d'une manière fort inexacte ; je pense que la traduction Grecque, telle que je la

sous son règne. Les champs des Tatares Nogaïs, voisins de la Moldavie, sont encore aujourd'hui exposés à ce fléau. *Voyez* les Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tatares, partie II, éd. d'Amsterdam, 1784, *in-8.°*, pag. 80.

Digitized by Google

publie ici, est moins fautive. Le chapitre XXXV, contenant le récit de la grande expédition des Turcs contre la ville d'Astracan, sur la mer Caspienne, me semble également digne d'être rapporté en entier ; la narration paroît d'un témoin oculaire ; les détails en sont minutieux : cependant on doit la lire comme un monument curieux et authentique sur une des dernières entreprises hardies et vastes qu'aient conçues les Empereurs Ottomans. On trouvera dans l'*Appendice* l'un et l'autre de ces morceaux sous les n.os IV et V.

Il ne me reste plus maintenant qu'à faire connoître les argumens des quarante-deux chapitres qui terminent l'ouvrage. Dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, ces titres sont tels qu'on va les voir :

Κεφάλαιον μά. Αὐθεντία Ἱερεμίου Μογίλα βόδα. Pag. 226 du Manuscrit.

Κεφάλαιον μβ'. Περὶ τοῦ θανάτου τοῦ Μιχαὴλ βόδα. Pag. 242.

Κεφάλαιον μγ'. Αὐθεντία τοῦ Στεφάνου βόδα Τόμσα. Pag. 245.

Κεφάλαιον μδ'. Αὐθεντία τοῦ Ῥάδουλ βόδα, υἱοῦ Μίχνα. P. 251.

Κεφάλαιον μέ. Αὐθεντία τοῦ Γάσπαρ βόδα. Pag. 254.

Κεφάλαιον μϛ'. Αὐθεντία Ἀλεξάνδρου βόδα, υἱοῦ τοῦ Ἡλιᾶς [sic] βόδα. Pag. 265.

Κεφάλαιον μζ'. Δευτέρα αὐθεντία τοῦ Στεφάνου Τόμσα. Pag. 277.

Κεφάλαιον μή. Δευτέρα αὐθεντία τοῦ Ῥάδουλ βόδα τοῦ μεγάλου. Pag. 281.

Κεφάλαιον μθ'. Αὐθεντία τοῦ Μηρὼν [sic] Μπαρνόβσκη βόδα. Pag. 285.

Κεφάλαιον ν'. Αὐθεντία τοῦ Ἀλεξάνδρου, υἱοῦ τοῦ Ῥάδουλ βόδα τοῦ μεγάλου. Pag. 287.

Κεφάλαιον νά. Περὶ τοῦ, πότε ἦλθεν ὁ Μπαρνόβσκης βόδας ἀπὸ τὴν Λεχίαν, δι' νὰ γίνῃ αὐθέντης, καὶ ἐπῆγεν εἰς τὴν πόλιν δι' νὰ λάβῃ τὴν αὐθεντίαν· καὶ ἐκεῖ ἔκοψε τὸ κεφάλι του ἡ βασιλεία. Pag. 293.

Κεφάλαιον νβ'. Δευτέρα αὐθεντία τοῦ Μωϋσῆ βόδα. Pag. 298.

Κεφάλαιον νγ'. Αὐθεντία Βασιλείου βοεβόδα. Pag. 301.

Κεφάλαιον νδ'. Περὶ τοῦ, τί γένος εἰσὶν οἱ Καζάκοι. Pag. 319.

Digitized by Google

Κεφάλαιον νέ. Ὅτι ὁ Γεώργιος Στέφαν περιέλαβε τὸν θρόνον τῆς αὐθεντίας, ὁ δὲ Βασίλειος βόδας ἔφυγεν εἰς τὸ Χοτίνι. Pag. 341.

Κεφάλαιον νς'. Περὶ τοῦ, πῶς ἐπῆγεν ὁ Βασίλειος βόδας κατὰ τοῦ Ματθία βόδα. Pag. 348.

Κεφάλαιον νζ'. Πόλεμος τοῦ Βασιλείου βόδα μὲ τὸν Στέφανον βόδα εἰς τὴν Σήρκα. Pag. 357.

Κεφάλαιον νή. Περὶ τοῦ, πῶς ὁ Γεώργιος Στέφαν βόδας ἐπῆρε τὸ κάστρον Σοῦζάβαν, καὶ ὅλον τὸν πλοῦτον τοῦ Βασίλη βόδα. Pag. 366.

Κεφάλαιον νθ'. Περὶ τοῦ, πῶς ἐπανέστησαν οἱ συγμένοι εἰς τὴν Βλαχίαν. Pag. 372.

Κεφάλαιον ξ'. Αὐθεντία τοῦ Γίκα βόδα. Pag. 384.

Κεφάλαιον ξα'. Αὐθεντία τοῦ Στεφανήτζα βόδα, υἱοῦ τοῦ Βασιλείου βόδα. Pag. 401.

Κεφάλαιον ξβ'. Αὐθεντία τοῦ Δαβίζα βόδα. Pag. 412.

Κεφάλαιον ξγ'. Πρώτη αὐθεντία τοῦ Δύκα βόδα. Pag. 413.

Κεφάλαιον ξδ'. Περὶ τῆς αὐθεντίας Ἠλιάσκου βόδα, υἱοῦ Ἀλεξάνδρου βόδα. Pag. 414.

Κεφάλαιον ξέ. Δευτέρα αὐθεντία τοῦ Δύκα βόδα. Pag. 414.

Κεφάλαιον ξς'. Περὶ τῆς αὐθεντίας τοῦ Πετρετζένκου βόδα. Pag. 419.

Κεφάλαιον ξζ'. Αὐθεντία πρώτη τοῦ Δημητράσκου βόδα Καπακουζηνοῦ. Pag. 420.

Κεφάλαιον ξη'. Περὶ τῆς αὐθεντίας Ἀντωνίου Ῥουσέτου βόδα. Pag. 421.

Κεφάλαιον ξθ'. Τρίτη αὐθεντία τοῦ Δύκα βόδα. Pag. 421.

Κεφάλαιον ο'. Δευτέρα αὐθεντία Δημητράσκου βόδα Καπακουζηνοῦ. Pag. 427.

Κεφάλαιον οα'. Αὐθεντία Κωνσταντίνου Καντεμὴρ βόδα. Pag. 428.

Κεφάλαιον οβ'. Πρώτη αὐθεντία Κωνσταντίνου, υἱοῦ Δύκα βόδα. Pag. 430.

Κεφάλαιον ογ'. Πρώτη αὐθεντία Ἀντιόχου, υἱοῦ Καντεμὴρ βόδα. Pag. 432.

Κεφάλαιον οδ'. Δευτέρα αὐθεντία Κωνσταντίνου, υἱοῦ Δύκα βόδα. Pag. 434.

Κεφάλαιον οέ. Πρώτη αὐθεντία τοῦ Μιχαὴλ Ῥαποβίτζα βόδα. Pag. 437.

Digitized by Google

Κεφάλαιον ος'. Δευτέρα αὐθεντία τοῦ Ἀντιόχου Καντεμὴρ βόδα. Pag. 437.

Κεφάλαιον οζ'. Δευτέρα αὐθεντία τοῦ Μιχαὴλ Ῥαποβίτζα βόδα. Pag. 438.

Κεφάλαιον οή. Πρώτη αὐθεντία Νικολάου Ἀλεξάνδρου Μαυροκορδάτου. Pag. 440.

Κεφάλαιον οθ'. Περὶ τῆς αὐθεντίας Δημητράσκου, υἱοῦ Καντεμὴρ βόδα. Pag. 440.

Κεφάλαιον π'. Δευτέρα αὐθεντία Νικολάου βόδα. Pag. 445.

Κεφάλαιον πα'. Τρίτη αὐθεντία Μιχαὴλ Ῥαποβίτζα βόδα. Pag. 449.

Κεφάλαιον πβ'. Περὶ τῆς αὐθεντίας Γρηγορίου Γίκα βοεβόδα. Pag. 483.

Chapitre XLI. Du gouvernement du prince Jérémie Moghila (1595-1607).

Chapitre XLII. De la mort de Michel le Brave, prince de la Valachie (19 août 1601).

Chapitre XLIII. Du gouvernement du prince Étienne Tomsa (1612-1618).

Chapitre XLIV. Du gouvernement du prince Radoul, fils de Michna, vayvode de la Valachie (1618).

Chapitre XLV. Du gouvernement du prince Gaspar Gratiani (1618-1621).

Chapitre XLVI. Du Gouvernement du prince Alexandre (1), fils du prince Élie (1620-1621).

Chapitre XLVII. Du second règne du prince Étienne Tomsa (1621-1623).

(1) Je fais observer, en passant, que le récit de Costin, concernant l'hospodar Alexandre, diffère, en bien des circonstances, de ce que nous en disent les historiens occidentaux. Suivant la plupart de ceux-ci, Alexandre étoit Grec, douanier à Constantinople, et d'une extraction obscure; selon Costin, il étoit petit-fils de Pierre Raresch (*voyez* chap. XX), et fils du prince Élie (*voyez* chap. XXVII), lequel, après avoir été le fléau de ses sujets, alla à Constantinople, abjura sa religion (ἐτύραννοι) et fut ensuite exilé à Rhodes, où il donna le jour à Alexandre (ἔπειτα ὁ Ἠλιάσκος ἐξωείθη εἰς τὴν Ῥόδον, καὶ ἐκεῖ ἐγέννησε τοῦτον τὸν Ἀλεξάνδρον βόδα). Je ne dois cependant pas dissimuler qu'il y a un intervalle de soixante-huit ans entre l'abdication ou la déposition d'Élie (1552) et l'avénement d'Alexandre (1620); et si ce dernier fut effectivement fils d'Élie, il devoit être fort avancé en âge lorsqu'il monta sur le trône.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Chapitre XLVIII. Du second règne du prince Radoul, surnommé le Grand (1623-1626).

Chapitre XLIX. Du gouvernement du prince Myron Bernawski (1626-1630).

Chapitre L. Du gouvernement du prince Alexandre, fils du prince Radoul, dit le Grand (1631), [et du gouvernement d'Alexandre Élie (1631-1633)].

Chapitre LI. De l'exécution du prince Bernawski à la Porte, où il s'étoit rendu de la Pologne pour solliciter son rétablissement sur le trône de Moldavie (1632).

Chapitre LII. Du second règne du prince Moïse (1634).

Chapitre LIII. Du gouvernement de Basile Loupoul, l'Albanais. (1634-1654).

Chapitre LIV. De l'origine des Cosaques, et comment ils s'établirent en Pologne.

Chapitre LV. Comment George Étienne s'empara du trône, et Basile Loupoul se réfugia à Chotzim (1653).

Chapitre LVI. De la guerre entre les vayvodes Basile et Matthéi Bessaraba (1653).

Chapitre LVII. Bataille livrée sur la Sirka, entre Basile Loupoul et George Étienne (1653).

Chapitre LVIII. Comme le prince George Étienne s'empara de la ville de Soutzava et de toutes les richesses de Basile Loupoul (9 octobre 1653).

Chapitre LIX. Sur la révolte des gardes du prince Matthéi en Valachie (août 1653).

Chapitre LX. Du gouvernement du prince George Ghikas (1658-1660).

Chapitre LXI. Du gouvernement du prince Étienne, fils du prince Basile Loupoul (1659-1662).

Chapitre LXII. Du gouvernement du prince Eustathe Dabischa (1662-1666).

Chapitre LXIII. Du premier règne du prince Douka (1667).

Chapitre LXIV. Du gouvernement du prince Élie (1667-1669).

Chapitre LXV. Du second règne du prince Douka (1669-1672).

Chapitre LXVI. Du gouvernement du prince Étienne, dit Pétreitchik (1672-1673).

Chapitre LXVII. Du premier règne du prince Démétrius Cantacuzène (1673-1676).

Chapitre LXVIII. Du gouvernement du prince Antoine Rosetti (1676-1679).

Chapitre LXIX. Du troisième règne du prince Douka (1679-1684).

Chapitre

Digitized by Google

Chapitre LXX. Du second règne du prince Démétrius Cantacuzène (1684).

Chapitre LXXI. Du gouvernement du prince Constantin Cantémir (1685-1693).

Chapitre LXXII. Du premier règne du prince Constantin, fils de Douka (1693-1696).

Chapitre LXXIII. Du premier règne du prince Antiochus Cantémir (1696-1701).

Chapitre LXXIV. Du second règne du prince Constantin, fils de Douka (1701-1704).

Chapitre LXXV. Du premier règne du prince Michel Racovitza (1704-1705).

Chapitre LXXVI. Du second règne du prince Antiochus Cantémir (1705-1707).

Chapitre LXXVII. Du second règne du prince Michel Racovitza (1707-1709).

Chapitre LXXVIII. Du premier règne du prince Nicolas Maurocordato (1709-1710).

Chapitre LXXIX. Du gouvernement du prince Démétrius Cantémir (Novembre 1710—Juin 1711).

Chapitre LXXX. Du second règne du prince Nicolas Maurocordato (1712-1716).

Chapitre LXXXI. Du troisième règne du prince Michel Racovitza (1716-1727).

Chapitre LXXXII. Du gouvernement du prince Grégoire Ghikas (1727-1733).

Ce chapitre, qui est le dernier de l'ouvrage, se termine par les mots suivans, contenant l'éloge du prince Ghikas : Ἔκαμεν ὁ Γρηγόριος βόδας ἐν αὐτῷ τῷ χρόνῳ καὶ τοῦτο τὸ μνημόσυνον. Ἦλον εἰς τὸν τόπον τοῦτον μία κακὴ συνήθεια, τὸ πολυναείτον τῆ ἀμπελίων, ὅπερ ἐφεῦρον οἱ παλαιοὶ αὐθέντας· διὰ τὸ ὁποῖον πολλὰ ἀμπέλια τῆ μοναστηείων ἐρημώθηκαν· καὶ τὸ ἐσήκωσεν, ἐξ ἰδίας αὐτοῦ προαιρέσεως καὶ φρονήσεως, σοχαζόμενος, πῶς δὲν εἶναι δίκαιον νὰ δίδωσιν οἱ ἄνθρωποι καὶ πολυναείτο καὶ βεδρίτο, ὄχι παρακινηθεὶς ὑπὸ τῆ ἀρχόντων· ὅθεν ἐπρόσταξε νὰ μὴν δίδεται πλέον. Καὶ ἔγινεν εἰς μὲν τοὺς ἀνθρώπους ἄνεσις, εἰς δὲ τὸν αὐθέντην μνημόσυνον αἰώνιον, καὶ μισθὸς παρὰ Θεοῦ. « La même année (1729) le prince Ghikas fit encore » cette action digne de mémoire. Il existoit en Moldavie (sous

Pag. 544 du Manuscrit.

» le nom de *pogonarit*) un impôt fort onéreux sur les vignes, » que les anciens hospodars avoient établi, et qui fit que beau- » coup de vignes des monastères étoient abandonnées. Grégoire » Ghikas, pensant qu'il n'étoit pas juste de faire payer à-la-fois » à ses sujets le *védrit* et le *pogonarit* (1), abolit ce dernier, non » d'après les représentations des boyards, mais par le seul effet » de sa sagesse et de sa générosité. Cette action si louable pro- » cura du repos au peuple, acquit au prince une gloire immor- » telle, et attirera sur lui les bénédictions du ciel. »

Les quarante-deux chapitres (XLI-LXXXII) dont je viens de donner les argumens, et qui, je dois le répéter [a], n'ont été consultés par aucun historien moderne, contiennent des matériaux précieux pour ceux qui voudroient écrire les annales de la Moldavie. Je regrette que les bornes qui me sont prescrites ne me permettent d'en donner que les extraits suivans, que l'on trouvera dans l'Appendice, sous les n.os VI, VII, VIII et IX. Dans tous, j'ai choisi, avec un soin scrupuleux, les époques et les événemens sur lesquels nous n'avions jusqu'à présent que des notions vagues et des données incomplètes. Le premier extrait contient quelques détails concernant l'hospodar Radoul, surnommé le Grand. Costin a essayé de donner, dans la peinture de son règne, la parfaite image d'un véritable prince. Un seul défaut, le goût du luxe, ternissoit ce beau caractère ; mais l'amour du faste, qui peut être excusé même dans un prince Européen, s'offroit presque comme un devoir à Radoul, qui ne connoissoit d'autre manière de gouverner que celle des Ottomans. Enfin, quoique le doute soit le premier principe des sciences historiques, j'avoue cependant qu'attristé par une sombre uniformité de crimes sanglans ou de vices abjects, je me suis arrêté avec plaisir au règne d'un hospodar qui, malgré les difficultés de sa position, paroît avoir gouverné un pays épuisé, avec la prudence et la tendresse d'un père.

[a] *Voyez plus haut pag. 322.*

Une sédition qui éclata en 1671 contre le prince Douka, et

(1) *Voyez*, sur les différens noms des taxes perçues en Moldavie, Sulzer, *Geschichte &c.*, tom. III, pag. 378-382.

Digitized by Google

qui fut comprimée par les troupes Ottomanes, fait le sujet de l'extrait suivant. Le caractère de Michel Racovitza, et les mœurs de sa cour, sont peints d'une manière animée et, je crois, très-exacte, dans ce qu'on lira sous le n.° VIII; enfin j'ai placé, sous le n.° IX, une pièce officielle relative au règne de l'hospodar Grégoire Ghikas (1727-1733), sous lequel la Moldavie retrouva quelques années de repos et de prospérité.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. II.e Partie.

Dans une esquisse aussi rapide, je ne me flatte point d'avoir extrait de l'ouvrage de Costin tout ce qu'il renferme d'intéressant; mais au moins ceux qui voudront écrire l'histoire de la Hongrie ou de l'empire Ottoman, pourront-ils se faire une idée des ressources qu'ils trouveront dans ce livre. Costin n'avoit ni assez de savoir ni assez de critique pour soulever le voile qui couvre les commencemens obscurs de sa nation ; mais son ouvrage renferme le résumé de tout ce qui a jamais été écrit en langue Moldave sur l'histoire de ce pays. L'auteur est d'une ignorance absolue dans ce qui concerne l'antiquité classique ; mais dans les derniers chapitres de son livre, dans ceux précisément qui ont échappé aux recherches bibliographiques des écrivains modernes, on ne peut desirer ni un guide plus fidèle ni un témoin plus authentique. Dans cette partie, l'ouvrage de Costin ne laisse rien à desirer à ceux qui ne voudront chercher que des faits et de l'instruction. Sans doute les princes dont il vit les règnes n'ont pas une renommée très-étendue ; leur existence politique, toujours plus circonscrite, s'efface et se rapetisse encore en approchant du temps où vécut notre auteur. Mais dans le domaine de l'histoire, il n'est point de sujet indifférent : tout ce qui excite la pensée, tout ce qui présente un aspect moral ou politique, est digne d'étude et de méditation.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° I.er

APPENDICE
À LA NOTICE PRÉCÉDENTE.

N.° I.er

Expédition fabuleuse de l'empereur Trajan dans la Grande-Tartarie. — Mur de Trajan. — Fondation des premières villes en Moldavie.

Partie I, p. 47 du Manuscrit.

(1) Δὲν ἠρκέθη ὁ Τραϊανὸς μὲ τὸ μέρος τοῦ κόσμου, ὅσον ἐπάτησε μὲ τὰ φουσάτα του (2), ὡς φαίνεται· ἀλλὰ περιῶντας (3) τὸν Τάναϊν ποταμὸν (ὅστις εὐγαίνει (4) ἀπὸ τὴν καρδίαν τοῦ τόπου τῆς Μοσχοβίας, καὶ χύνεται εἰς τὴν Μαύρην θάλασσαν), ἐπάτησε καὶ τὴν Ἀσίαν· καὶ ἐπῆγεν εἰς τὴν μεγάλην Ταταρίαν, ὅπου λέγεται Οὐζβέκ, καὶ εἰς τὴν Κασσίαν θάλασσαν (ὅπου [a] χωρίζει τὸ Καζάνι καὶ Ἀστραχάνι ἀπὸ τοὺς τόπους τῶν Περσῶν) διὰ τοῦ Βαχ-

[a] *Je préférerois ὁποῦ.*

(1) Je fais observer une fois pour toutes, pour les personnes entièrement étrangères à la connoissance du grec moderne, 1.° que δὲν, le οὐδὲν de la langue littérale, s'emploie pour l'ancienne négation οὐκ· 2.° que μὲ est l'ancien μετὰ construit avec le génitif; μὲ τὰ φουσάτα équivaut donc à μετὰ τῶν στρατευμάτων, ou σὺν τοῖς στρατεύμασι· 3.° του, devenu enclitique, s'emploie pour αὐτοῦ, comme της pour αὐτῆς· 4.° il y a deux pronoms relatifs; l'un déclinable, ὁ ὁποῖος, ἡ ὁποία, τὸ ὁποῖον, *lequel, laquelle*, l'autre indéclinable, ὁποῦ, *qui, que*; 5.° νὰ, l'ἵνα des anciens, sert à remplacer par une périphrase l'infinitif ancien, qui n'est plus usité dans la langue moderne; ainsi, ἄρχισε νὰ κτίζῃ veut dire, *il commença à bâtir*; 6.° εἶναι est à-la-fois pour ἐστὶν et pour εἰσὶν· 7.° ἀπὸ se construit avec l'accusatif; 8.° εἰς marque non-seulement le mouvement, mais encore le repos; εἰς τὸ σπίτι est donc pour ἐν συνεδρίῳ.

La langue actuelle des Grecs, comparée au grec littéral, a fait sans doute de grandes pertes, mais elle porte le caractère général des langues modernes de l'Europe : offrant moins de variété dans les désinences que le grec ancien, elle a au moins autant de logique que celui-ci, et elle le surpasse peut-être en clarté et en précision.

(2) *Qu'il avoit parcouru avec ses armées.* Le mot *fossatum*, dans le sens d'*armée*, est resté en grec moderne, comme plusieurs autres termes qui appartiennent, non pas à la latinité classique, mais au langage des légions Romaines du IV.e siècle. *Profectus est Valens Aug. ex urbe ad fossatum*, dit Idatius, *Fasti consul.* ad a. 378, in Opp. Sirmondi, tom. II, col. 340, A.

(3) *Ayant passé.*

(4) *Qui sort.*

Digitized by Google

τρὴ (1), τόπον [a] τῆς Περσίας, καὶ δεξὶ τῆς Συρίας. Παρὰ τοῦ πολυθρυλλ'τοῦ βασιλέως Τραϊανοῦ φαίνεται καὶ ἕνα χαντάκι σκαμμένον (2), ὁποῦ ἀρχίζει ἀπὸ τὴν Βλαχίαν, καὶ σκτεινόμενον (3) διὰ τ' ποταμῶν τούτων ἕως τὸν Τάναϊν, καθὼς τὸ βλέπομεν ἐδῶ εἰς τὸν τόπον μας (4). Γράφει ὁ Μυρὼν λογοθέτης εἰς τὰ συγγράμματά του, πῶς ἐπέρασεν ἀτός τοῦ ἀπὸ τὸ χανδάκι τοῦτο κοντὰ εἰς τὸν Νίστρον (5), εἰς μίαν χώραν ὀνόματι Βτζοραόσνογια, ὄχι μακρὰν ἀπὸ τὸ Κίοβον [b] εἰς τὸ ἄνω μέρος. Λέγουσί τινες, πῶς αὐτὸ τὸ χανδάκι ἔγινε διὰ νὰ φυλάττονται οἱ τόποι ἀπὸ (6) τοὺς Τατάρους, περικλείωντας τὸν τόπον ὁποῦ εἶναι κάμποι (7). Εἰς τὴν ὁποίαν γνώμην ἦτον καὶ ὁ μακαρίτης Παναγιωτάκης (8), δραγουμάνος μέγας καὶ

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° I.er

[a] *Je lis τόπου.*

[b] *Kiow.*

(1) Seroit-ce *la Bactriane!*

(2) *Un rempart, une ligne, une levée travaillée en terre.* L'auteur écrit plus bas χανδάκι, par un δ : c'est le mot arabe خندق.

(3) Je préférerois ἐκπίπτει.

(4) *Comme nous le voyons ici dans notre pays.*

(5) *Qu'il passa lui-même cette ligne près du Borysthène.* Sulzer, *Geschichte &c.* vol. I, pag. 216-225, paroît avoir démontré que ce que Costin, Cantémir, *Description de la Moldavie*, pag. 76-78, et d'autres, nommoient le rempart de Trajan, n'est autre chose que les restes des fortifications circulaires ou *cercles*, dans lesquels les Avares, peuples nomades, déposoient leur butin. Je suis un peu surpris de ce que M. Gaillard, *Histoire de Charlemagne*, tom. II, pag. 286, voit dans ces *cercles* l'origine des cercles de l'empire Germanique. Les généraux de Charlemagne en prirent plusieurs vers 796 ; et le moine de Saint-Gall, lib II, *de Rebus bellicis Caroli Magni* (tome V, p. 122, B, de la collect. de Dom Bouquet), donne de grands détails sur leur construction. Il avoit été instruit de ces particularités par le vieux Adalbert, homme d'armes de Charlemagne, qui le forçoit, bon gré mal gré, d'écouter ses interminables récits *(et cum jam valde senior parvulum me nutriret, renitentem et SÆPIUS EFFUGIENTEM, ut* [fort. *at*] *tandem coactum de his instruere solebat)*. Les Francs appeloient *hegin* ou *hringi* [Gehege, Ringe] ces fortifications : *Nam spoliata fuit Hunorum regia, hringum Quem vocitant.* (Annalista Saxo, *de Gestis Caroli Magni*, lib. III, vers. 286.) Quelques historiens ont cru que le mot *hringus* [cercle] étoit le nom d'un prince des Avares. Quant au nom de χαντάκι Τραϊανοῦ, Costin partageoit l'erreur générale de ses compatriotes ; car, pendant long-temps, les Moldaves étoient si vains et si ignorans, qu'ils attribuoient à Trajan tous les vieux murs de leur pays, et qu'ils cherchoient dans tous les anciens tombeaux le corps d'Ovide. Au surplus, ni l'Orient ni l'Occident n'ont rien à leur reprocher à cet égard. Les peuples Mahométans voient-ils un château couronnant la cime d'un roc, leur première pensée est qu'il fut construit par Alexandre le Grand ; et nous-mêmes nous donnons quelquefois le nom de *camp de César* à des retranchemens faits au XIV.e siècle.

(6) *Pour garder le pays contre.* Il faut lire φυλάττωνται.

(7) *Entourant le pays, qui est une plaine.*

(8) *Voyez* sur ce célèbre drogman de la Porte, que les Turcs comparoient à l'Achitophel des Hébreux et à l'Ulysse des Grecs, l'*Histoire Ottomane* de M. de la Croix, tom. II, pag. 480 ; et l'*Histoire générale des Turcs*, par Vanel, tom. IV, pag. 179. Panagioti joua un

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° I.er

περιβόητος τῆς βασιλείας τ̃ Τουρκῶν, λέγωντας πάχα, πῶς νὰ τὸ ἠῦρε γραμμένον εἰς κάποιαν ἱστορίαν (1). Γράφει ὁ λογιοθέτης Μυρών, πῶ; συνομιλῶντας μὲ τὸν Παναγιωτάκην διὰ τὸ χανδάκι τοῦτο τοῦ Τραϊανοῦ, εἶπεν ὁ Παναγιωτάκης, πῶς ὁ ἱστορικὸς Βομφὶν ἀναφέρει περὶ τοῦ χάνδακος τούτου. Καὶ τοῦ ἀπεκρίθη (2) ὁ Μυρών· Τίς ἠμπορεῖ νὰ δεφενδεύσῃ (3) τόσον μέρος τοῦ κόσμου; ὅτι, ἐὰν ὁ Τραϊανὸς κατώκισε τοῦτον τὸν τόπον μας, καὶ πρὸς φύλαξιν ἔσκαψε τὸ χανδάκι, ἀμὴ πόσον τόπον ἀκόμι ἔσκαψεν ἀνάμεσα εἰς τὸ νερὸν τοῦ Προύτου (4) κ̃ Νίστρου, κ̃ μεταξὺ τοῦ Νίστρου καὶ Νίπρου, ἀπὸ δὲ τὸν Νίπρον ἕως εἰς τὸν ποταμὸν Τάναϊν. Πῶς εἶναι δυνατὸν νὰ φυλαχθῇ τόσος τόπος ὑπὸ τ̃ Ταπάρων; Ὅθεν ὁ Παναγιωτάκης δὲν εἶχε πλέον τί νὰ ἀποκριθῇ (5). Τὸ αὐτὸ λέγω καὶ πρὸς ἄλλους κ̃ πρὸς τὸν Βομφὶν, ἐὰν ἔγραψεν ἔτζι, πῶς πάχα νὰ ἐσκάφθη αὐτὸ τὸ χανδάκι διὰ φύλαξιν ἀπὸ τοὺς Ταπάρους. Ὅμως εὐκολώτερα ἤθελα πιστεύσῃ ἐκείνους ὁποῦ λέγουσιν (6), ὅτι ὁ Τραϊανὸς ἔβαλε καὶ ἔσκαψαν (7) αὐτὸ τὸ χανδάκι εἰς αἰώνιον αὐτοῦ μνήμην κ̃ δόξαν, καὶ διὰ νὰ ἠξεύρεται καὶ ἡ ὁδὸς ὅπου ὡδεύσε (8)· νὰ βλέπουσιν οἱ πραγματευταὶ (9) καὶ ἄλλοι ἀκολουθοῦντες τὸν μεγάλον τρανὸν ὡς ἴχνος τοῦ χάνδακα· καθὼς κ̃ τὴν σήμερον οἱ Τοῦρκοι κ̃ ἄλλοι αὐθένται, ὅθεν ὁδεύουσι, κάμνουσι (10) λόφους ἀπὸ χῶμα διὰ εἴδησιν καὶ δόξαν. Καὶ μήτε θαυμάζῃ πινὰς, πῶς ἠμπόρεσε νὰ σκάψῃ (11) ἕνα τέτοιον χανδάκι, τοχαζόμενος πῶς εἶχεν ἑξακοσίας χιλιάδας τραῖ μόνον πολεμιστὰς (12) χωρὶς τ̃ ἄλλων ὁποῦ ἠκολουθοῦσαν, ὡς γράφει ὁ Δίων ὁ ἱστορικὸς, ὅστις ἔγραψε τὴν ζωὴν καὶ τὰ κατορθώματα τοῦτου τοῦ βασιλέως· καὶ ὁ Εὐτρόπιος, ὅστις ἔγραψε τὴν ζωὴν τοῦ Ἀδριανοῦ βασιλέως. Τοῦτος ἔκαμε τὴν Ἀδριανούπολιν

Pag. 48. du Manuscrit.

grand rôle dans les négociations relatives à la capitulation de Candie, en 1669, sous le grand-vizir Achmet Kiuperli.

(1) *Qu'il avoit trouvé cette assertion dans quelque ouvrage historique.*

(2) Pour ἀπεκρίνατο αὐτῷ, *il lui répondit.*

(3) *Qui a pu défendre!*

(4) *Combien de terrain encore a-t-il fortifié entre les eaux du Pruth!*

(5) *Ne sut plus que répondre.*

(6) *Je croirois plutôt ceux qui disent.*

(7) *Fit construire.*

(8) *Et aussi, pour indiquer la route qu'il avoit prise.*

(9) *Les marchands.*

(10) *Ils font, ils élèvent.*

(11) *Comment Trajan a pu élever.*

(12) Il est fort douteux que, dans l'armée avec laquelle Trajan entra en Dace, le nombre des combattans s'élevât seulement à cent mille; ce qui ne feroit que la sixième partie du nombre donné par Costin. Dion Cassius, et Eutrope, qu'il cite, ne fournissent aucun renseignement sur la force numérique de l'armée Romaine.

Digitized by Google

εἰς τὸ ὄνομά τυ εἰς τὴν Θράκην, διὰ τὸ πλήθους τοῦ στρατοῦ τοῦ Τραϊανοῦ, ὡς εἴπομεν. Γράφει ὁ Βομφὶν, πῶς, ἀφ' οὗ ἐγύρισεν ὁ Οὔλπιος Τραϊανὸς εἰς τὴν Ῥώμην, ἔβαλε καὶ ἔκτισε μίαν στήλην μαρμαρένιαν διὰ ἀνθύμησιν τῆς νίκης ὁποῦ ἔκαμε (1) κατὰ τῶν Δακῶν· καὶ ἦτον τὸ ὕψος της ἑκατὸν εἴκοσι πῆχες καὶ ὀκτὼ, καὶ εἶχε σκαλία ἑκατὸν ὀγδόντα τέσσαρα, καὶ παράθυρα σαράντα τρία· καὶ εἰς τὴν κορυφὴν αὐτῆς ἔγραψεν ὅλην τὴν ἱστορίαν τῆς νίκης τῶν Δακῶν. Εὑρέθη ὕστερα ἕνας τυπογράφος, ὀνόματι Ἀλφόνσος Τζηκάων τυπογράφος, καὶ ἔκαμε πλάκας ἑκατὸν τριάντα μίαν, γράψας ἐκείνην τὴν ἱστορίαν εἰς αὐτὰς, καὶ στέλλωντάς τας εἰς τὰ κάστρα εἰς μνήμην τοῦ Τραϊανοῦ (2). Εὑρέθη καὶ ἐδῶ μία πέτρα ἀπὸ μάρμαρον πορφυροῦν, τὴν ὁποίαν ἔφεραν ἀπὸ τὸ Γαλάτζι [a] εἰς τὰς ἡμέρας τοῦ Κωνσταντίνου υἱοῦ Δοῦκα βόδα (3), καὶ εἶχε γράμματα λατινικὰ ἐγχαραγμένα ἐν αὐτῇ, τὰ ὁποῖα ἀνέγνωσα, ὅτω σημαίνοντα· Τῷ ἰμπεράτορι [b] καίσαρι ἀγαθῷ, υἱῷ τοῦ Νέρβα, Τραϊανῷ εὐδαιμονεστάτῳ Γερμανίας, Δακίας, ἀνδρὶ ἱερεῖ, ἀρχιστρατήγῳ δεκάτῳ ἕκτῳ, ἰμπεράτορι ἕκτῳ, περὶ τῆς πατρίδος (4).

[a] Voyez *Cantémir*, Beschr. der Mold. *p.* 58.

[b] *Sic, pro* ἰμπεράτωρι.

ΚΕΦ. ΙΑ'. ΠΕΡΙ' ΤΩ'Ν ΚΑ'ΣΤΡΩΝ, Ο'ΠΟΥ ΕΥΡΙ'ΣΚΟΝΤΑΙ ΕΙ'Σ ΤΟ'Ν ΤΟ'ΠΟΝ ΜΑΣ.

ΔΥ'ΣΚΟΛΟΝ εἶναι νὰ γράψῃ πινὰς περὶ τῶν κάστρων τῆς τζάρας (5),

(1) *En mémoire de la victoire qu'il avoit remportée.* Je n'ai pas besoin de relever les nombreuses erreurs que Costin commet ici; il suffit de dire que ce fut le sénat, et non pas Trajan, qui érigea la colonne dont la hauteur est de 128 pieds Romains, et non de 128 coudées.

(2) Il est évident que Costin veut parler de l'ouvrage intitulé *Colonna Traiana nuovamente disegnata et intagliata da Pietro Santi Bartoli, con l'espositione latina d'Alfonso Ciaccone, in-fol.* Mais le nombre des planches est de cent dix-neuf, au lieu d'être de cent trente-une; et je présume que si Giacomo de Rossi, dernier éditeur du travail de Ciaconius, l'envoyoit dans différentes villes ou places fortes [κάστρα], il le faisoit bien plutôt pour débiter son livre que pour honorer la mémoire de l'empereur Trajan.

(3) Nous avons vu, *pag.* 329, que Constantin, fils de Ducas, a été hospodar deux fois, d'abord 1693-1696, ensuite 1701-1704.

(4) Il n'est pas difficile de rétablir le texte latin de cette inscription : le voici; je suppose que Costin a souvent mal lu, mais qu'il n'a point transposé les mots en traduisant : IMP. CAESARI. DIV. NER. FILIO. NERVAE. TRAIANO. FELICI. GERM. DACICO. PONT. MAX. DICT. [j'aimerois mieux TRIB. POTEST.] XVI. IMP. VI. PATRI. PATRIAE. Les mots περὶ τῆς πατρίδος, dans Costin, sont probablement une faute du copiste, qui aura cru voir la préposition περὶ dans l'abréviation πρι [πατρί]. L'inscription est de l'an 113 de J. C.

(5) *Il est difficile d'écrire sur les villes de notre pays.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° I.er

Pag. 49. du Manuscrit.

ὅτι δὲν εὑρίσκεται πουθένα (1) γραμμένον πρὸ χιλίων καὶ πλειόνων χρόνων τίς τὰ ἔκτισε· πάρεξ ὁ μακαρίτης Οὐρέκες βόρνικος γράφει εἰς τὴν ἱστορίαν τȣ περὶ τȣ̃ κάστρȣ Κελὶ (2), πῶς ἐν ἔτει ἑξάκις χιλιοστῷ ἐννεακοσιοστῷ τρίτῳ (3) τὸ ἔλαβεν ἀπὸ τȣ̀ς Τȣ́ρκȣς· ἔπειτα ἐν ἔτει ἑξάκις χιλιοστῷ ἐννεακοσιοστῷ ἕκτῳ, Ἰȣνίου κβ, λέγει πῶς ἄρχισε νὰ κτίζῃ τὸ Κελὶ, καὶ τὸ ἐτελείωσεν ἐν αὐτῷ τῷ ἔτει. Καὶ εἰς αὐτὸ θαυμάζω, πῶς πρῶτον λέγει πῶς τὸ ἐγλύτωσεν ἀπὸ τῶν Τȣρκῶν τὰ χέρια (4), ἔπειτα πῶς τὸ ἔκτισε. Μόνον ἤκουσα ἀπὸ τὸν Παναγιωτάκην, ὁπȣ̃ ἦτον ἐδὼ μέγας ποστέλνικος (5), ἄνθρωπος ἄξιος εἰς τὰς ὑποθέσεις, ὁπȣ̃ ἐθεώρει τȣ̃ τόπȣ εἰς τὴν πόρταν εἰς ἐκεῖνον τὸν καιρὸν, πῶς ἔξω ἀπὸ τὸ μεγάλον κάστρον τȣ̃ Κελίȣ εἶναι καὶ ἄλλο μικρότερον, τὸ ὁποῖον λέγȣσι πῶς τάχα τὸ ἔκτισεν ὁ Στέφανος βόδας ὁ ἀγαθὸς, ὡς φρουράν τινα τȣ̃ ἄλλȣ τοῦ μεγάλου. Αὐτὸ τὸ κάστρον Κελὶ τὸ λέγȣσιν εἰς τὰς ἱστορίας Ἀχέλια (6)· καὶ θέλεις τὸ εὕρει (7) εἰς τὰ νεωτερικὰ γεωγραφικὰ, καὶ εἰς τὰς ἱστορίας τῆς Κωνσταντινουπόλεως· ὁποῦ φαίνεται, πῶς δανείζοντες οἱ Γενοβέζοι (8) τῷ βασιλεῖ τῆς Κωνσταντινουπόλεως ἄσπρα, τȣ̀ς ἔδωσεν ὁ

(1) *Nulle part.*

(2) *Kilia*, à l'embouchure du Danube.

(3) Je soupçonne que le copiste a omis ici les mots ὁ Στέφανος βόδας ὁ ἀγαθός. Il est vrai que l'an du monde 6903 de l'ère mondaine de Constantinople, répond à l'an 1395, époque à laquelle Étienne III régna en Moldavie. Mais, sous Étienne, les Turcs n'avoient pas étendu leurs conquêtes jusqu'à Kilia, tandis que cette ville fut effectivement occupée et fortifiée par Étienne le Grand, en 1462. Il faut donc admettre que Costin s'est trompé, ou bien on doit lire ἑξάκις χιλιοστῷ ἐννεακοσιοστῷ ἑβδομηκοστῷ, l'an 6970 du monde, c'est-à-dire, 1462 de J. C., au lieu de ἑξ. χιλ. ἐνν. τρίτῳ, 6903 ; je ne crois pas qu'il y ait d'autre moyen d'expliquer ce passage.

(4) *Qu'il délivra la ville des mains des Turcs.*

(5) *Qui étoit grand postelnik*, ou *grand maréchal du palais, en Moldavie.* Ἐδὼ veut dire *ici*, en grec moderne.

(6) Lisez, Ἀχιλλεία· car Bonfin, *Histor.* decad. I, lib. I, pag. 8, B, prétend que Kilia s'appeloit jadis *Achillea.* D'autres, comme Sarnicius, *Ann. Pol.* lib. II, cap. IV, croient y retrouver l'ancien *Tomi*, où Ovide fut exilé.

(7) *Et vous le trouverez* [sous ce nom].

(8) Folieta, *Historiæ Genuensium libri XII*, et Pierre Bizaro, *S. P. Q. Genuensis Annales*, ont recherché et accueilli avec empressement tout ce qui pouvoit justifier ou favoriser les prétentions de la république de Gènes ; cependant ils ne rapportent pas la tradition, qu'un empereur de Constantinople, Michel Paléologue (an de J. C. 1260-1282), selon quelques-uns, livra la Crimée aux Génois, pour gage de l'argent qu'il leur avoit emprunté afin de lever des troupes contre les Turcs. L'origine des établissemens des Génois en Crimée est incertaine; on voit qu'elle étoit déjà inconnue à George Stella, qui commença à écrire vers 1396: *Quando autem venerit Cafa sub regimine Januensium, hactenus sentire non valui : sed ab iisdem collegi senibus Januensibus [f. senibus, Januensium] dominatum in illa minime fore* [sic] *vetustum : quanquam,*

βασιλεὺς

Digitized by Google

βασιλεὺς εἰς ἐνέχυρον τὸ Κρίμι, τὸ ὁποῖον λέγεται Χερσόννησος, διὰ νὰ κάμῃ μὲ ἐκεῖνα τὰ ἄσπρα φουσάτον κατὰ τῆ Τουρκῶν. Καὶ τότε ἔκτισαν τὸ Κελὶ οἱ Γενοβέζοι, ὁποῦ ἐλέγετο Ἀχέλια, καὶ τὸν Καφᾶν, ὁπῦ εἶναι εἰς τὸ χεῖλος τῆς θαλάσσης εἰς τὸ Κεῖμι, ὁπῦ ἐλέγετο Θεοδοσία. Εἰς τὰς ἱστορίας εὑρίσκονται καὶ κάστρα ὑπὸ τῆ Γεμικῶν κτισμένα, ὡς εἶναι ὁ Πύργος ὁ Νεοπτολεμικὸς εἰς τὸ στόμα τῦ Νίστρου, γενόμενος ὑπὸ τῦ Νεοπτολέμου, υἱοῦ τῦ Μιθριδάτυ (1), ὅστις τὸ καλοκαίρι μὲ τὰ καραβία, καὶ τὸν χειμῶνα διὰ ξηρᾶς μὲ φουσάτον καβαλλαρέους ἐκτύπησε τοὺς Ταταρους (2) · καὶ διὰ νὰ ἐμποδίσῃ τὸν δρόμον τῆ Γέτων, ἔκαμεν ἐκεῖνο τὸ κάστρον εἰς τὸ στόμιον τοῦ Νίστρου, καὶ λέγεται Πύργος Νεοπτολέμου. Εἰς τὰ συγγράμματα τοῦ λογοθέτου Μυρῶν εὑρίσκω ὁποῦ λέγει, πῶς τὸν φαίνεται πῶς εἰς τὸ Κογήλνικον εἰς τὸ Βουτζάκι αὐτὸ τὸ κάστρον νὰ ἦτον, ὁπῦ τὸ λέγουσι Ταταρ μπουνάρ · ὅμως αὐτὸ εἶναι γνώμη (3). Τὸ κάστρον δὲ ἐκεῖνο τοῦ Νεοπτολέμυ εἶναι εἰς τὸν Νίστρον, κτισμένον ὑπὸ τοῦ υἱοῦ Μιθριδάτου,

ut dicitur, non diu est, ex quo Baldus de Auria Cafæ, non habitatæ, domicilia primitus fieri fecit, et primus ibidem habitavit. Annales Genuenses ad ann. 1357, apud Murator. *Rer. Italicar. script.* tom. XVII, column. 1095, C. Malgré son érudition et sa critique, Oderico n'a pu fixer avec précision la fondation de ces florissantes colonies, source principale de la puissance Génoise au XVI.e siècle ; il se borne à soupçonner que Caffa, la plus ancienne de toutes, fut occupée entre les années 1266 et 1289. *Voy.* ses *Lettere Ligustiche*, Bassano, 1792, *in-8.°*, p. 129. Un passage important de Nicéphore Grégoras, lib. XIII, cap. 12, 427, B, vient à l'appui de cette hypothèse. Nous avons plus de documens sur la manière dont fut détruite en Crimée la prépondérance des Génois. Mahomet II y mit fin, après la prise de Constantinople ; il délivra les Tartares de la puissance des Génois, pour y substituer un joug aussi pesant peut-être, mais moins humiliant sans doute.

(1) Costin ou son copiste a écrit Μιθριδάτυ.

(2) Strabon, tom. I, p. 193, et tom. III, p. 56, rapporte, en deux endroits différens, que Néoptolème, général de Mithridate, vainquit les barbares (Costin dit les *Tartares*), pendant l'été, dans un combat naval, sur le même bras de mer où, pendant l'hiver, il défit leur cavalerie ; mais notre auteur, en copiant Bonfin, *Rer. Ungar.* decad. I, lib. I, pag. 10 D (*a Neoptolemæo* [sic] *Mithridatis filio nomen assumpsit, qui æstate navali, hyeme vero equestri prælio Scythas superavit : et ut exitum Tyra* [sic] *Getis obstrueret, in Tyræ ostio turrim erexit*), ne paroît pas s'être aperçu que ce dernier combat eut lieu sur la glace ; aussi Strabon ne cite-t-il tout le fait que pour donner une idée du froid rigoureux qui règne dans les contrées voisines du Pont-Euxin.

(3) *Mais ceci est une conjecture.* En effet, si Myron plaçoit *la tour de Néoptolème* à Tatar-Bunar, sur le Kogilnik, à-peu-près à moitié chemin de Kilia à Akirman, et à quatre lieues au moins de la mer, il ne se rappeloit pas le passage de Strabon (liv. VII, p. 306), où il est dit expressément que *la tour de Néoptolème* est située à l'embouchure du Tyras ou Dniester. Le *Boudjak* [τὸ Βουτζάκι] est ce que nous appelons la Bessarabie.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° I.er

ὄχι εἰς τὸν καιρὸν ὁπȣ̃ ἐβασίλευον οἱ Γραικοὶ εἰς τὴν πόλιν, ἀλλὰ πολὺ προτήτερον, εἰς δὲ τὸ Κογήλνικον εἶναι ἄλλο καςράκι (1), ἴσως ἀπὸ τȣ̀ς Γενοβέζους κτισμένον. Τὸ δὲ Ἀσπρόκαςρον (2) εἶναι παλαίοτερον ἀπὸ τȣ̃τα κτισμένον, ἢ ὑπὸ τ̃ Δακῶν, ἢ ὑπὸ τ̃ Ῥωμαίων. Γράφει ὁ Βομφὶν ἱςορικὸς Οὔγγρος, βιβλίῳ ί δεκάδι β' περὶ τῶν πραγμάτων τῆς Οὐγγρίας, πῶς ὁ Λȣδοβίκος, ῥῆγας τῆς Οὐγγρίας, διὰ νὰ ὁρίσῃ τȣ̀ς Βλάχους χωρὶς φροντίδα (3), ἔβαλε καὶ ἔκτισεν τὸ κάςρον Σεβερῆν, ὁπȣ̃ ἦτον χαλασμένον. Ὡσαύτως ἔκτισε καὶ κατὰ τὸν Πρȣ̃τον ἕνα κάςρον, Τὲρχ λεγόμενον· ἀλλὰ, τί λογῆς ἦτον (4), καὶ εἰς ποῖον μέρος τȣ̃ Προύτȣ, δὲν ἠξεύρομεν. Ὅμως ἀρκεῖ ἡμῖν νὰ ἠξεύρωμεν, τίς ἀπὸ τȣ̀ς ῥῆγας τȣ̀ς γείτονας, καὶ ποῖος αὐθέντης τȣ̃ τόπȣ, ἔκτισεν ἐδὼ εἰς τὸν τόπον μας κάςρα.

(1) *Petite ville, petite forteresse.*

(2) Ἀσπρόκαςρον *[le Château-Blanc]* des Grecs, est la ville d'Akirman, située sur la rive droite du Dniester, à son embouchure dans la Mer-Noire. Les Moldaves l'appeloient *Tchetatie alba ;* les peuples Slaves, *Bialogorod ;* les Allemands, *Weissenburg.* On y voit des restes de constructions qui paroissent remonter, sinon aux temps classiques, au moins fort avant dans le moyen âge.

(3) *Pour gouverner les Valaques sans crainte.*

(4) *Mais nous ne savons pas de quelle espèce il étoit.* Costin a traduit assez exactement le passage suivant de Bonfin, *Rer. Ung.* decad. II, lib. X, pag. 349, D: *Tunc Ludovicus rex, ut Valachis tutius imperaret, Severinum oppidum, a Severo olim Imp. ædificatum, ac vetustate collapsum, instauravit. Item ad Hierassum amnem castellum erexit, quod Terchum nominant, et utrique præsidium imposuit.* L'invasion des Hongrois, sous le roi Louis I d'Anjou, eut lieu en 1367 ; mais Bonfin a commis une faute singulière, reproduite par Costin : Le *Terchum* de l'un, ou le κάςρον Τὲρχ λεγόμενον de l'autre, n'est pas situé sur *Hierassus*, c'est-à-dire sur le Pruth ; c'est la ville de Törzburg en Transilvanie ; *Terczvara* en hongrois, *Tidrici lapis* en latin, à quelques lieues de Kronstadt. *Voyez* Zeiler, *Beschreibung des Königreichs Ungarn*, Ulm, 1664, *in-8.°*, pag. 110 et 111. Bonfin a été induit en erreur par un passage de Thwrocz, *Chronica Hungarorum*, part. III, cap. 38 : *Et tunc rex ibidem castrum Zewrin, prima vice* [traduisez, *aussitôt, sur-le-champ ;* c'est le sens que Thwrocz donne constamment à cette locution Latine], *et post aliquorum annorum curricula castrum* IN BRASSO *fortissimum, Therch vocatum, circa terminos transalpinos ædificavit.* De ce *castrum* IN BRASSO (*Brasso* est le nom Hongrois de Kronstadt) Bonfin a fait *castellum ad* HIERASSUM, et Costin *un château sur le Pruth.* L'histoire de Bonfin ne blessera point des yeux ni des oreilles adonnés à l'étude de l'antiquité ; la latinité de cet auteur est classique : mais, à l'exemple de plusieurs historiens de son temps, il a dédaigné ces recherches préliminaires, cette critique de détail, par lesquelles seuls nous pouvons découvrir la vérité, quand il s'agit de faits tant soit peu éloignés de l'époque à laquelle nous vivons. On ne savoit pas encore, du temps de Bonfin, que c'est la vérité bien plus que la pompe des phrases qui doit rendre à l'histoire le piquant et l'intérêt ; il faut que la perspective de ce but diminue l'ennui des sentiers arides qu'on doit traverser pour l'atteindre.

Digitized by Google

N.° II.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° II.

Victoire d'Étienne le Grand, remportée sur les Turcs le 17 Janvier 1475, près de la rivière de Berlad.

ΠΕΡΙ ΤΗΣ ΛΑΜΠΡΑΣ ΝΙΚΗΣ ΟΠΟΥ ΕΚΑΜΕΝ (1) Ο ΣΤΕΦΑΝΟΣ ΚΑΤΑ ΤΩΝ ΤΟΥΡΚΩΝ. ΚΕΦ. ΙΓ'.

Partie II, pag. 45 du Manuscrit.

Ἐν ἔτει ἑξάκις χιλιοςῷ ἐννεακοσιοςῷ ὀγδοηκοςῷ τρίτῳ, ἀπὸ δὲ Χρις τοῦ χιλιοςῷ τετρακοσιοςῷ ἑβδομηκοςῷ πέμπτῳ, ὁ σουλτὰν Μεχεμέτης, βασιλεὺς Τουρκῶν, μὴν θέλωνας νὰ ἐγκαταλείπῃ (2) τὸν Ῥάδουλ βόδα, ὄντα ὑποκείμενον εἰς αὐτὸν, νὰ ὑποφέρῃ τόσην ζημίαν ὁπου τοῦ ἔκαμε πολλαῖς βολαῖς (3) ὁ Στέφανος, ἡτοίμασεν ἑκατὸν εἴκοσι χιλιάδας τρεῖς Τουρκῶν, καὶ τοὺς ἐκίνησε μὲ τὸν Ῥάδουλ βόδα κατὰ τοῦ Στεφάνου, Ἰανουαρίου κ'. Καὶ τοῦτο παρασυρόμενος τὸ ἔκαμεν (4), ὄχι διατὶ (5) ἐλυπᾶτο τὸν Ῥάδουλ βόδα, ἀλλὰ θέλων νὰ ὑποτάξῃ καὶ τὴν Μολδοβίαν, καθὼς ὑπέταξε καὶ τὴν Βλαχίαν. Ἀλλ' ὁ Στέφανος μαθὼν, πῶς ἔρχεται κατ' αὐτοῦ ὁ Ῥάδουλ μὲ φουσάτον, λαβὼν δύο χιλιάδας Λέχους βοηθοὺς (6), καὶ ἔχωνας καὶ τὸ ἐδικόν του τρέτευμα (7) ὡσεὶ τεσσαρακόντα χιλιάδας, καὶ πέντε χιλιάδας ἀπὸ τὴν Σικουλίαν (8) · ὄχι μὲ σκοπὸν νὰ ταθῇ

Pag. 46 du Manuscrit.

(1) *Qu'il fit*, c'est-à-dire, qu'il remporta.

(2) *Ne voulant pas laisser.*

(3) *Que bien des fois lui avoit fait.*

(4) *Et il fit ceci, s'emparant d'un prétexte.*

(5) *Parce que.*

(6) *Voyez* sur ce secours de deux mille Polonois, envoyé à Étienne le Grand, une dissertation particulière, *An Matthias, rex Hungariæ, Stephanum, Moldaviæ regulum, contra Turcas juvit?* dans Katona, *Historia critica regum Hungariæ*, tom. XV, pag. 766-774. Katona cherche à justifier le roi Mathias Corvin du reproche que lui ont fait les historiens Polonois, de s'être attribué, auprès des autres puissances chrétiennes, tout le mérite de la victoire d'Étienne, remportée sur les Turcs.

(7) *Et ayant de plus une armée à lui.*

(8) Ces cinq mille auxiliaires étoient des Siculiens ou *Szekler*. On sait que la Transilvanie est habitée par trois sortes de peuples, les Saxons, les Hongrois et les Siculiens. Ces derniers occupent la partie orientale de la province, et descendent des Bissènes et Patzinaques, soumis définitivement, vers 1150, par le roi Geysa II. Voyez *Das königliche Siebenbürgen*, de Haner, Erlangen, 1763, *in-4.°*, pag. 74; et la *Siculia* d'Et. Lakatos, edit. Claudiopol. 1702, pag. 1. Le nom des *Siculi* est ancien; je le trouve pour la première fois dans une charte du roi André II, de Hongrie, datée de 1224, et rapportée

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° II.

ἐναντίον τόσον φουσάτον κατὰ πρόσωπον τόσων Τουρκῶν καὶ Βλαχῶν μὲ τὸν Ῥάδουλ βόδα· ἀλλὰ μὲ τέχνην ἔκειτε νὰ ἀρχηνίσῃ ὡς δύναται. Καὶ δῆτα ἔστειλε πρῶτον καὶ ἔκαυσε τὸ χορτάρι καθ' ὅλον τὸν τόπον (1) ὅπου ἔμελλον νὰ περάσουν οἱ Τοῦρκοι· καὶ ὅτω ἐχάμνηνε τὰ ἄλογά τους. Καὶ ὅτομ ἐμπῆκαν οἱ Τοῦρκοι εἰς τόπον στενὸν παράνω ἀπὸ τὸ Ῥακοβέτζι, κατὰ τὸν ποταμὸν Βουρλάδουλ (2), ἐκεῖ τοὺς ἔδωσε πόλεμον, βάζωντας μερικὸν φουσάτον εἰς τὸν λόγγον (3). Ἔπειτα ἔπαιξαν οἱ τζίμπιτζαις (4) καὶ ἄλλα ὄργανα πολεμικά, εἰς σημεῖον πολέμου. Οἱ δὲ Τοῦρκοι ἐγύρισαν τὸ πρόσωπόν τους εἰς τὸ μέρος τῶν ὀργάνων· καὶ ἡ ὁμίχλη, ὁποῦ ἦτον τότε (5), δὲν τοὺς ἄφινε νὰ καταννοήσουν ἀπὸ ποῦ τυχαίνει νὰ πολεμήσωσι. Τότε ὁ Στέφανος τοὺς ἐβάρεσεν ἀπὸ τὴν ῥάχιν τους (6). Καὶ ἀπὸ τὸ πλῆθος τῶν Τουρκῶν ἐζαλίσθησαν (7) οἱ νικηταὶ στρατιῶται τοῦ Στεφάνου· αὐτὸς δὲ τοὺς ἐστήριζεν ἀτός του (8), καὶ μὲ τὴν βοήθειαν τοῦ Θεοῦ ἔμειναν οἱ Τοῦρκοι νικημένοι, ὥστε ἕνας τὸν ἄλλον τους ἔκοπτον. Γράφει ὁ Ἰωάννης Στρικόβσκης, βιβλίῳ εἰκοστῷ κεφαλαίῳ τρίτῳ, πῶς ὡσεὶ ἑκατὸν χιλιάδες σώματα νὰ ἔπεσον εἰς ἐκεῖνον τὸν πόλεμον· καθὼς λέγει, πῶς αὐτὸς μὲ τὰ ματιά του εἶδε τοὺς σωροὺς τῶν νεκρῶν αὐτῶν (9) εἰς τὸν τόπον ἐκείνου τοῦ πολέμου, ἐρχόμενος ἀπὸ τὴν Τουρκιάν, καὶ περνῶντας ἀπ' ἐκεῖ, ὢν ἔτει ἀπὸ Χριστοῦ χιλιοστῷ

par Benkö, *Transilvania*, tom. I, 1778, *in-8.°*, §. CLII, pag. 439-442. Ils étoient gouvernés jadis par un *Comes Siculorum*, dont la dignité figure depuis 1742, d'après une décision de l'impératrice Marie-Thérèse, parmi les titres du roi de Hongrie.

(1) L'armée Turque entra en Moldavie vers la fin de novembre 1474, et la bataille eut lieu le 17 janvier 1475. L'hiver devoit donc être bien sec, s'il est vrai qu'Étienne fit brûler l'herbe par-tout où l'armée ennemie alloit passer, et que, par ce moyen, il parvint à affoiblir la cavalerie Turque, faute de fourrages.

(2) Parmi les historiens qui donnent des détails sur cette bataille, il y a surtout quelques Polonois qui méritent d'être consultés, tels que Michovius, *tom. II, cap. 70, p. 232 et sq.*; Dlugoss, *tom. II, lib. XIII, pag. 525-528*; et Cromer, *lib. XXVIII, pag. 401*: voyez aussi Pray, *Annales regum Hungariæ*, pars IV, Vindobonæ, 1767, fol. pag. 96-97. Il paroît que la bataille eut lieu au sud d'Iassy, dans la forêt de Sufroneschty, ou de Kokoleschty. Je suppose que l'armée Ottomane, venant de la ville de Berlad, remontoit la rivière du même nom. Pray, *Annales*, pag. 96, fait trop d'honneur aux défilés qui en bordent la rive gauche, en les appelant *Alpium fauces, qua barbaris necessarius transitus erat.*

(3) *Plaçant quelques troupes dans la forêt.*

(4) *Il fit sonner les trompettes.*

(5) *Et le brouillard qu'il faisoit alors.*

(6) *Il les chargea par derrière.*

(7) *S'étonnèrent, furent troublés.*

(8) *Mais il les encouragea lui-même*, en personne.

(9) *Il vit lui-même, de ses yeux, les monceaux de leurs ossemens.*

Digitized by Google

τετρακοσιοστῷ ἑβδομηκοστῷ πέμπτῳ· καὶ ἦτον καὶ τρεῖς σαυρὶ πέτρινοι ἐμπηγμένοι εἰς τὴν γῆν, εἰς σημεῖον τῆς λαμπρᾶς ταύτης νίκης. Ἀπέθανον πολλοὶ πασάδες (1) εἰς τὸν πόλεμον, καὶ πλέον παρὰ ἑκατὸν φλάμπουρα ἐπήραστι (2), καὶ ὅσους ἐπίασαν ζωντανοὺς, τοὺς ἐπαλούκωσαν (3). Τέσσαρας Τοῦρκους ἀπὸ τοὺς σκλεκτοὺς καὶ λ' φλάμπουρα, καὶ μέρος τῶν σκύλων ἔστειλε τῷ ῥηγὶ εἰς τὴν Λιθουανίαν, εὐχαριστῶν αὐτῷ (4) διὰ τὴν βοήθειαν ὅπου τοῦ ἔστειλε. Καὶ γράφει ὁ Λεχικὸς χρονογράφος, πῶς τέσσαρες ἀπὸ τοὺς μεγάλους πασάδες νὰ ἔπεσον εἰς ἐκεῖνον τὸν πόλεμον. Ἔδειξεν ὁ Στέφανος μετὰ τὴν νίκην ταύτην πολλὴν ταπεινώσιν, μὲ ὅλον ὅπου (5) ἐνίκησεν, ἀποδίδων τὴν νίκην μόνῳ τῷ Θεῷ· καὶ ἐνήστευσε τέσσαρας ἡμέρας χωρὶς νὰ φάγῃ ἄλλο πάρεξ ψωμὶ, καὶ ἔπινε νερόν (6). Τὸν υἱὸν τοῦ Ἰσὰκ πασᾶ, ἀφ' οὗ τὸν ἐπίασε ζωντανὸν, τὸν ἠλευθέρωσεν. Οἱ δὲ Τοῦρκοι, ὅπου ἐγλύτωσαν ἀπὸ τὸν πόλεμον, ἐδιάβηκαν ἀπὸ τὸν λόγγον, καὶ εὐγῆκαν ἴσα ἐκεῖ ὅπου ἀρχινίζει ὁ πόταμος Σμῆλα λεγόμενος, εἰς τὸ τζηνοῦτο τῆς Τοῦτοβας (7). Ἐκεῖ οἱ Τοῦρκοι κατὰ τὸ στέβας τους ἔδωκαν δόξαν τῷ Θεῷ, διατὶ εὐγῆκαν (8) εἰς τὸ φῶς. Ὁ δὲ Στέφανος τοὺς κατεδίωξε μὲ δύο χιλιάδας Λεχῶν, καὶ μὲ τοὺς Μολδοβάνους του, ἕως οὗ ἐπέρασαν τὸ Συρέτι εἰς τὸ Ἰωνεσέστι, ὅπου ὀνομάζεται πέρασμα Τουρκῶν (9)· καὶ ἐκεῖ εἰς ἕνα λόφον μεγάλον ἀπάνω εἰς τὸ Τεκοῦτζι εἰς τὸ Συρέτι ἀναπαυομένου τοῦ Στεφάνου ἦλθεν εἴδησις ἀπὸ τὸν σαρόσα τῆς Κρεζούνας (κάστρον εἶναι ἀπάνω εἰς τὸ

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° II.

Pag. 47 du Manuscrit.

(1) *Des pachas.*

(2) *On prit plus de cent drapeaux.*

(3) *Tous ceux que l'on prit vivans furent empalés.*

(4) *Il les envoya au roi* [Casimir IV de Pologne] *en Lithuanie, en lui rendant grâces.*

(5) *Quoique.*

(6) *Que du pain, et sans boire autre chose que de l'eau.*

(7) *Les Turcs échappés du combat traversèrent la forêt, et en sortirent tout juste à l'endroit où la rivière Smila prend sa source, dans le district de Toutova.* Τζηνοῦτο *[tenor, continentia]* est un mot Moldave, dérivé du verbe *ziine*, tenir, et signifiant *province, district.* Le district de Toutova étoit en effet, avant les dernières guerres, le cinquième des douze districts composant la *tzara de schoss* [τὴν κάτω τζάραν], c'est-à-dire, la Moldavie inférieure. La Smila est un des affluens du Berlad, qui vient se jeter dans le Sireth, au-dessous de Foksany. Il paroît que les Turcs, dans leur retraite, se dirigèrent plutôt vers la Valachie, et qu'ils ne se replièrent point vers le Danube, du côté d'Ismaïl et de Galatz.

(8) *Parce qu'ils étoient sortis.*

(9) *Avec deux mille Polonois, et avec ses troupes Moldaves, jusqu'à ce qu'ils eussent passé le Sireth près d'Ionesesti, à l'endroit appelé* le Passage des Turcs. Ces détails topographiques, qui ne sont pas sans une certaine importance pour la stratégie, n'existent, je crois, dans aucun historien imprimé.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° II.

Μίλκοβον (1)), πῶς ὁ Ῥάδουλ βόδας ἔρχεται μὲ φουσάτον ἐξάφνου· ἡ ὁποία εἴδησις ἐτρόμαξε τὸν Στέφανον καὶ τοὺς περὶ αὐτόν. Εὐθὺς λοιπὸν ἔστειλεν εἰς τὸ φουσάτον του, καὶ τοὺς ἐμάζονεν (2) ἄνευ ἀναβολῆς. Ἦλθε τότε καὶ ὁ Σύνδρες χάτμανος, γαμβρὸς τοῦ Στεφάνου, μὲ ἕνα μέρος στρατιωτῶν, ὁποῦ ἀπέμεινεν ὀπίσω. Ἦλθε καὶ ὁ Κώστες παχάρνικος (3) μὲ ἄλλο μέρος στρατοῦ, ὁ ὁποῖος εἶχε καταδιώξῃ τοὺς Τούρκους καὶ τοὺς ἐπέρασε τὸ Συρέτι. Ἐχάρη ὁ Στέφανος, πῶς ἴδε (4) τοὺς ἰδίους στρατιώτας συναγμένους κοντά του εἰς καιρὸν ἀνάγκης· καὶ εὐθὺς ἔστειλε τὸν Σύνδρε χάτμανον μὲ ὀλίγους στρατιώτας, ὡς μία φυλακὴ ὀμπρὸς εἰς τὸ στράτευμα τὸ Βλαχικόν. Καὶ συναπαντηθέντες μὲ τοὺς Βλάχους ἐπολέμησαν· καὶ ἔπεσεν ὁ Σύνδρες ἐκεῖ παρακάτω ἀπὸ τὸ Ῥίμνικον (5), ὁποῦ ὠνομάζετο πολὺν καιρὸν λόφος τοῦ Σύνδρε. Καὶ τὸν ἐπῆραν, καὶ τὸν ἔθαψαν εἰς τὸ Δολζέστι, κοντὰ εἰς τὸν πατέρα του (6). Ὁ δὲ Στέφανος, ἀκούωντας πῶς ἔρχεται ἀπάνω του ὁ Ῥάδουλ, ἐπέρασε τὸ Συρέτι ποτάμι Ἰανουαρίου ιγ', καὶ ἐκτυπήθησαν παράνω ἀπὸ τὸ

(1) La Milcowa prend sa source près des frontières de la Transilvanie, et se jette dans le Sireth, après avoir traversé la ville de Foksany : elle sert aujourd'hui de limite entre la Valachie et la Moldavie. Le *staroste* ou gouverneur qui avertit Étienne de l'arrivée de Radoul, hospodar de la Valachie, résidoit à Krézuna, ou, comme prononcent les Moldaves, à *Kretchouna.* (Costin écrit ici Κρεζούνα, et Κρετζοῦνα un peu plus bas.) Cette ville est détruite aujourd'hui; mais on en voit encore les ruines à peu de distance du monastère de Mira, entre les rivières Putna et Milcowa, au pied de la chaîne des Monts Ourantchie. Sulzer, *Geschichte &c.* theil I, seite 201-359, pense que Kretchouna n'est autre chose que le *Pirum* de Ptolémée. Cantémir, *Beschreibung der Moldau*, pag. 57, n'ose hasarder aucune conjecture, et appelle les ruines de cette ville, *Ueberbleibsel von einer uralten Stadt, bey welchen jedoch keine Spuren weder von der Zeit noch von dem Erbauer zu finden sind. Der Ort selbst wird von den Einwohnern Kratschuna genannt.*

(2) *Il concentra ses troupes.*

(3) Le gendre d'Étienne, qui rejoignit l'armée avec un corps de troupes resté en arrière, étoit *hetman* ou général en chef de l'armée. *Voyez*, sur cette dignité, Cantémir, *Beschreibung der Moldau*, p. 189. Costès, qui amena un autre corps avec lequel il avoit poursuivi les Turcs, étoit *pacharnik* ou grand-échanson.

(4) Étienne *fut charmé de voir.* Au lieu d'ἴδε, lisez, εἶδε.

(5) Rimnik est un bourg sur la rivière du même nom, à peu de distance de la Milcowa ; on en trouve la description dans les *Mémoires historiques et géographiques sur la Valachie*, publiés par M. de B*** [le général de Bauer], à Francfort et Leipsic, 1778, *in-8.°*, pag. 112. Il paroît que l'armée Moldave, s'avançant en Valachie, suivoit la grande route venant de Foksany, qui passe encore aujourd'hui par Rimnik. Ce fut au-dessus de cet endroit qu'eut lieu le combat où périt le gendre d'Étienne.

(6) Engel, *Geschichte &c.* pag. 139, a pris dans Costin les détails qu'il donne sur la mort de l'hetman, enterré à Dolzesti, à côté de son père.

Digitized by Google

Ῥίμνικον ἀνδρείως (1) · καὶ ἔγινε φθορὰ πολλὴ καὶ εἰς τὰ δύο μέρη· καὶ μὲ τὴν βοήθειαν τοῦ Θεοῦ ἀπέμεινεν ἡ νίκη εἰς τὸν Στέφανον. Ἔδωκεν ὁ Στέφανος ἄδειαν τῷ στρατῷ αὐτοῦ νὰ ἁρπάξῃ τρεῖς ἡμέρας, καὶ νὰ λεηλατήσουν τὴν Βλαχίαν. Καὶ κουρσεύοντες πολλὰ κούρσῃ ἔφεραν οἱ στρατιῶται (2). Καὶ ἀργοπορῶντας ἐκεῖ ὁ Στέφανος ἕως οὗ νὰ συναχθῇ τὸ φουσσάτον, ἔφεραν ἐκεῖ πολλοὺς Ἄρχοντας Βλάχους, καὶ ἄλλους ἀρχηγούς · καὶ ἔβαλε τοὺς ἐδικούς του ἄρχοντας καὶ ἄνδρας τιμῆς (3). Καὶ ἐλάλησαν καὶ ἐκατάθεσαν, χωρίζοντες τὰ σύνορα τῆς τζάρας ἕως εἰς τὸ νερὸν Μίλκοβον, ὅπου καὶ ἕως τὴν σήμερον φαίνονται καὶ συνορίζονται. Ὅτι προτήτερα ἦτον ἡ διαφορὰ διὰ τὸ σύνορον · ὅτι οἱ Βλάχοι ἤθελαν νὰ εἶναι τὸ σύνορόν τους τὸ ποτάμι ὁποῦ λέγεται Τροτοῦσι · ἀμὴ οἱ Μολδοβάνοι δὲν τοὺς ἄφηναν (4). Καὶ Θεοῦ βοηθείᾳ ἐπῆρεν ὁ Στέφανος τὸ κάστρον Κρετζοῦνα, ὁποῦ εἶναι εἰς τὸ στόμιον τοῦ ῥηθέντος Μίλκοβου, παράνω ἀπὸ τὸ Ὁδοπέστι, μὲ ὅλον τὸ περιέχον, ὁποῦ λέγεται τζηνοῦτο τῆς Πούτνας (5) · καὶ τὸ ἐπρόσθεσε τῇ Μολδοβίᾳ, καὶ ἔβαλεν ἐκεῖ σταρόστας τὸν Ἰωάννην καὶ τὸν Βοῦλτζε. Καὶ δῆτα ἐπιστρέφων ὁ Στέφανος μὲ τὸ φουσσάτον του διὰ τοῦ Βουρλαδίου, καὶ ἐλθὼν εἰς τὸ Βασλουΐ, ἰδὼν τὸν τόπον ἁρμόδιον διὰ νὰ κτίσῃ παλάτι αὐθεντικὸν, ἔβαλε καὶ ἔκτισαν ἐκεῖ ἕνα παλάτι διὰ τὴν κούρτην του, καὶ μίαν ἐκκλησίαν πέτρινην ἐκεῖ ὡσαύτως, ἐπ' ὀνόματι τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Προδρόμου (6), εὐχαριστῶν τὸν Θεὸν διὰ τὴν νίκην ὁποῦ τὸν ἔδωσε, καὶ ἐτρόπωσε τοὺς Τούρκους καὶ τοὺς Βλάχους.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° II.

Pag. 48 du Manuscrit.

(1) *Ils combattirent vigoureusement au dessus de Rimnik.* Étienne passa le Sireth le 13 janvier, vieux style, qui répond au 24 janvier 1475 du nouveau.

(2) *Les soldats, se livrant au pillage, firent beaucoup de courses.*

(3) *Et il mit à leur place des seigneurs et des dignitaires qui étoient à lui.*

(4) Ce fut en effet immédiatement après la bataille de Rimnik, qu'eut lieu la convention entre Étienne et Radoul, d'après laquelle la Milcowa devoit former la limite de la Valachie. *Auparavant*, ajoute Costin, *il y avoit contestation au sujet des frontières, parce que les Valaques soutenoient que leur province devoit s'étendre jusqu'au Trotousch, point que les Moldaves ne leur ont jamais accordé.* Le Trotousch coule parallèlement à la Milcowa, et se jette dans le Sireth, un peu au-dessous de la ville d'Adschioud.

(5) Les environs de Kretchouna forment encore aujourd'hui le district [τζηνοῦτο] de Putna; mais il n'est pas exact de dire que la ville de Kretchouna se trouvoit à l'embouchure de la Milcowa. Les ruines de Kretchouna se voient à peu de distance du monastère de Mira; et de celui-ci au confluent de la Milcowa et du Sireth, il y a au moins neuf lieues.

(6) La ville de *Vassloui*, où Étienne *fit bâtir un palais pour sa cour, et une église en pierre sous l'invocation de S. Jean-Baptiste*, est située sur le Berlad, à 12 lieues d'Iassy. Du temps de Cantémir, *Beschreibung &c.* pag. 55, on y entretenoit en-

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° III.

N.° III.

Mort et caractère d'Étienne le Grand.

Partie II, pag. 77 du Manuscrit.

Ἐν ἔτει ἑπτάκις χιλιοστῷ καὶ δωδεκάτῳ, ὄχι πολὺν καιρὸν μετὰ τὴν ἐπάνοδον αὐτοῦ ἀπὸ τὴν Ποκουτίαν εἰς τὸν θρόνον του (1), ὢν ἄρρωστος καὶ ἀδύνατος ἀπὸ τὸ γῆρας, ὡς ἄνθρωπος ὁποῦ ἔκαμε τόσους πολέμους καὶ κόπους εἰς σαράντα ἑπτὰ χρόνων διάστημα (2), πολεμῶν μὲ ὅλους, καὶ μετὰ πολλοὺς πολέμους εὐτυχεῖς καὶ μετὰ μεγάλης δόξης ἀνεπαύθη ὢν μηνὶ Ἰουλίου δευτέρᾳ· καὶ τὸν ἔθαψαν εἰς τὸ μοναστῆρι Πούτνα, ὁποῦ ἔκτισεν αὐτός, μετὰ πολλῆς λύπης καὶ θρήνου πάντων, ὁποῦ τὸν ἔκλαιον ὡς πατέρα, ἠξεύροντες ἀπὸ πόσων καλῶν ἐξέπεσον, καὶ πόσην βοήθειαν ἔχασον (3). Ἦτον αὐτὸς ὁ Στέφανος ἄνθρωπος ὄχι πολλὰ μεγάλος εἰς τὸ κορμί, θυμώδης καὶ γλήγορος εἰς τὸ νὰ χύσῃ αἷμα ἀθῶον· καὶ πολλαῖς βολαῖς (4) εἰς τὴν τράπεζαν ἐσκότωνε χωρὶς κρίσιν. Εἰς δὲ τὰ ἄλλα ἦτον ἄνθρωπος φρόνιμος, ἀφιλόνεικος, καὶ τὸν τόπον του ἤξευρε νὰ τὸν φυλάττῃ, καὶ ἐκεῖ ὁποῦ δὲν τὸν ἐθαρροῦσε τινάς, ἐκεῖ τὸν εὕρισκε (5). Πολεμιστὴς ἄριστος, ὁποῦ ἦτον πρᾶγμα δύσκολον, ἀτός του ἔμβαινε (6) καὶ ἀνάγκαζε. Βλέποντας τοὺς στρατιώτας του εἰς ἀνάγκην, ἔτρεχε καὶ τοὺς ἔβαλνε εἰς τάξιν. Καὶ καμμίαν βολὰν (7) ἂν τὸν ἐνικοῦσαν ἄλλοι, δὲν ἔχανε τὴν ἐλπίδα, ἀλλὰ καὶ πεσὼν ἐσηκόνετο πάλιν κατὰ τοῦ νικητοῦ. Μετὰ τὸν θάνατόν του ἕως τὴν σήμερον τὸν ὀνομάζουσιν ἅγιον Στέφανον βόδα, ὄχι διὰ τὴν ψυχήν, ἡ ὁποία εἶναι εἰς τὸ χέρι τοῦ Θεοῦ, ὅτι καὶ αὐτὸς ἦτον ἄνθρωπος ἁμαρτωλός· ἀλλὰ διὰ τὰ ἀνδραγαθήματά του, τὰ ὁποῖα κανένας ἀνθέντης, μήτε ἀπὸ τοὺς τρόπους μήτε ἀπὸ τοὺς μετέπειτα, δὲν

core les palais qui jadis servoient de demeure aux hospodars : ils sont en ruine aujourd'hui.

(1) Il n'y avoit *pas long-temps qu'*Étienne étoit *de retour de la Pocutie* (contrée de ce que l'on appeloit la *petite Pologne*, à l'occident de la Moldavie) *dans sa résidence.* L'an 7001 de l'ère mondaine de Constantinople répond à l'an 1504 de J. C.

(2) *Pendant l'espace de quarante-sept ans.*

(3) *Sachant de quels avantages ils étoient privés, et quelle assistance ils avoient perdue.* Ἔχασον est mis pour ἔχασαν.

(4) *D'une taille moyenne, irascible, prompt à répandre le sang innocent; et bien des fois....*

(5) *Et on le trouvoit là où on soupçonnoit le moins qu'il pût être.*

(6) *Quand une affaire étoit difficile, il y prenoit part lui-même.*

(7) *Quelquefois.*

τὰ

Digitized by Google

τὰ ἔκαμε (1). Μετὰ τὸν θάνατον αὐτοῦ ὁ υἱός του ὁ Μπογδὰν βόδας ἠκολούθησε τὰ ἀνδραγαθήματα τοῦ πατρὸς, καθὼς συμβαίνει καὶ ἀπὸ ἀγαθὸν δένδρον γίνεται καρπὸς καλός. Ἔγινε πρὶν τοῦ θανάτου αὐτοῦ εἰς σκείνους τοὺς χρόνους βαρὺς χειμὼν καὶ δριμὺς, ὁποῦ πολὲ δὲν ἔγινε τοιοῦτος· καὶ πρὸς τὸ καλοκαίρι ἔπεσαν βροχαῖς μεγάλαις (2) πολαμνὸν, ὁποῦ πολλοὶ ἐπνίγησαν. Αὐθέντευσεν ὁ Στέφανος χρόνους σαραάντα ἑπτὰ (3), μῆνας δύο, καὶ ἑβδομάδας τρεῖς. Συμὰ δὲ εἰς τὸν θάνατόν του ἔκραξε (4) τοὺς ἀρχιερεῖς καὶ ὅλους τοὺς μεγάλους ἄρχοντας, τοὺς συμβούλους του, καὶ ἄλλους, καὶ ὅσους εὑρέθησαν· καὶ τοὺς ἔδειξε πῶς δὲν θέλουσι δυνηθῆ νὰ βασάξωσιν αὐτοὶ τὸν τόπον (5), καθὼς τὸν ἐβάσαξεν σκεῖνος· καὶ σοχαζόμενος τὸν Τοῦρκον δυναλώτερον ἀπὸ ὅλους, τοὺς εἶπε νὰ προσκυνήσωσιν εἰς αὐτὸν, καὶ νὰ ὑπολαχθῶσιν αὐτῷ.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° III.

Pag. 78 du Manuscrit.

N.° IV.

Traité d'alliance entre l'empereur Soliman II et Jean de Zapolya, roi de Hongrie (6).

Τὸ καλοκαίρι λοιπὸν σκεῖνο (7) σκίνησεν ὁ Τοῦρκος μὲ πλῆθος σραλοῦ, καὶ εὐγῆκεν ἔμπροσθεν αὐτοῦ ὁ Ἰὰν Ζαπόλης εἰς τὸ Βελιγράδι, μὲ τὸν Λάσκον τὸν Λέχον (8). Καὶ ὅταν ἀπάμωσε τὸν βα-

Partie II, p. 109 du Manuscrit.

(1) *Tels qu'aucun hospodar, ni avant ni après lui, n'en avoit fait de pareils.*

(2) *Et il y eut de grandes pluies vers l'été.*

(3) *Quarante-sept ans.*

(4) *Peu de temps avant sa mort il appela* ou *convoqua.*

(5) *Qu'il leur seroit impossible de défendre le pays.*

(6) Cantémir, *Histoire de l'empire Othoman*, traduite par M. de Joncquières, *tom. I*, Paris, 1743, *in-4.°*, pag. 198-200, rend compte de l'expédition de Soliman en Hongrie; mais il ne parle point de ce traité d'alliance. On le trouve en latin dans l'ouvrage de Wolffgang de Bethlen, *Historia de rebus Transsylvanicis*, edit. secund. *tom. I*, Cibinii, 1782, *in-8.°*, pag. 160-162; et, d'après une version plus complète de Toppeltin, dans son Histoire *de ortu et occasu Transilvaniæ*, pag. 174-178, edit. Lugd. 1667, *in-12*. C'est cette dernière version qui a été insérée dans Pray, *Annales regum Hungariæ*, part. V, pag. 227-228. Bethlen assure, page 162, avoir rapporté les propres termes du drogman impérial: cet interprète pouvoit être versé dans les langues Orientales, mais il n'étoit assurément pas un latiniste habile.

(7) *Cet été donc.*

(8) Lasky, palatin de Siradie en Pologne, Λεχία en grec moderne, étoit partisan de Jean de Zapolya, et auteur principal de l'alliance entre celui-ci et la Porte. On a de lui des Mémoires circonstanciés sur ses négociations avec les Turcs, sous le titre: *Hieronymi Laszkii Arcana his-*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IV.

σιλέα Συλεγμάνην, ἐσάλευσεν ὀλίγον ὁ βασιλεὺς ἀπὸ τὸ μαξελάει (1) μὲ ὀφρὺν ἐπηρμένην, ὅμως μὲ ὄμμα ἱλαρὸν, βλέπωνας πρὸς τὸν Ἰάν· καὶ ἤπλωσε τὸ χέρι του, λέγωνας· Ἰδοὺ σοὶ δίδωμι χεῖρα βοηθείας εἰς ὅλας σου τὰς χρείας, ἐγείρουσάν σε εἰς τὴν πρωτέρδν σου τιμήν· καὶ τοιαύτην χεῖρά σοι δίδωμι, ἡ ὁποία ἀπὸ τὸν Θεὸν ἄλλο δὲν ζητεῖ, παρὰ νὰ δύναται νὰ βοηθῇ τοὺς ἠδικημένους, καὶ τοὺς πεσόνας νὰ ἐγείρῃ. Ἔχε λοιπὸν καλὴν καρδίαν, καὶ ἂς εἶσαι (2) εὐγνώμων τῶν εὐεργεσιῶν μου (3). Καὶ εὐθὺς ἔμαθε (4) τὸν

toria suæ legationis ad Solimanum; ils ont été imprimés dans Belius, *Apparatus ad histor. Hungariæ*, dec. I, monument. IV; et dans le Recueil de Katona, *Historia critica regum Hungariæ*, t. XX, part. I, pag. 260-332. Comme Européen, et comme Chrétien, je vois avec plaisir que l'accroissement de nos forces politiques a aujourd'hui adouci les formes de la diplomatie Ottomane. Du temps de Lasky, les membres du divan outrageoient sans cesse les ministres étrangers; on les menaçoit du sabre et du cachot; et je doute qu'il soit possible de porter plus loin le fanatisme, la cupidité, l'insolence de la victoire, l'oubli des convenances, et le mépris de toutes les lois de l'hospitalité. Lasky avoit eu l'imprudence de dire que le roi de Hongrie, en se soumettant au sultan, avoit en celui-ci la confiance d'un fils dans son père. Le plénipotentiaire Turc, irrité de cette audace, lui répondit: *Frater, multa studuisti, sed certe parum intelligis. Tu dixisti nunc verbum non sapientiæ: quia dixisti, quod dominus tuus Imperatorem patris loco haberet.... Si hoc Imperator audiret, nescio quid tecum faceret. Certe non stares bene cum tuo capite. Nonne scis, quia magnus dominus noster primus est post divinam potentiam: et uti unus sol per cœlum vagatur, sic totius mundi Imperator noster dominus est. Et tu, existens bani Transilvaniæ cursor, ausus es vocare magnum dominum nostrum patrem parvi domini tui!* &c. &c.

(1) *Le sultan se leva un peu de son coussin*, c'est-à-dire de son sopha: *nonnihil de pulvino sese allevans*, dit Wolffgang de Bethlen, *Historia de rebus Transsylvanicis*, tom. I, pag. 153, en parlant de la même entrevue: elle eut lieu vers le mois d'août 1529.

(2) *Et sois.* Lisez ἦσαι.

(3) Le discours de Soliman est rapporté d'une manière un peu différente dans l'histoire de Bethlen, tom. I, p. 153: *Dixitque nihil sibi optatius ac melius a maximo Numine posse tribui, quam ut miseros, ab hostibus suis iniqua et indigna perpessos, ad se autem confugientes, sublevare possit: daturumque operam, ut opem suam oppressi, benignitatem victi, fortitudinem hostes, fidem omnes perspiciant.* [Si cette version est exacte, le sultan, qui pourtant composoit lui-même des vers (*voyez* Cantémir, *Histoire Othomane*, tom. I, pag. 211), s'exprimoit avec une clarté et une simplicité étonnantes pour un poëte Oriental.] *Proinde bono animo illum esse jussit, cunctaque quæ ultore gladio de hostibus paraverit, liberali manu protinus se ei concessurum promisit.* Au surplus, il seroit difficile qu'on fût d'accord sur les phrases Turques ou Persanes que le sultan prononçoit à cette occasion, et que, probablement, un drogman tremblant traduisoit, par à-peu-près, en latin ou en italien, au vassal admis à l'honneur dangereux d'une audience. Je pense que Jean de Zapolya lui-même, en sortant de chez le sultan, ne conservoit qu'un souvenir vague de ce que son redoutable suzerain lui avait dit.

(4) *Il avertit.*

Digitized by Google

βεζίρην, νὰ τὸν κάμῃ γράμμα ὁρκωμοσίας μὲ τέτοια λόγια, καθὼς ἐγράφησαν εἰς τὸν χρονογράφον·

Ἐπειδὴ ὁ δοτὴρ τῶ ἀγαθῶν καὶ εὐεργέτης, ὁ πάντων κτίςης καὶ δημιουργὸς Θεὸς, ὁ μέγας καὶ ἰσχυρὸς, ὁ κύριος τῶν δύο παραδείσων, καὶ πάντων τῶ βασιλευόντων τοῦ κόσμου τούτου κυβερνήτης, θείῳ αὐτοῦ βουλήματι διὰ μεσιτείας τοῦ ἀποςόλου αὐτοῦ καὶ κορυφαίου τῶ δύο κόσμων, καὶ τῶ ςρατῶν διοικητοῦ, τοῦ προφήτου ἡμῶν Μεχμὲτ (ἐφ' ὃν νὰ εἶναι πάντοτε ἡ εὐχὴ, καὶ ἡ ἀγάπη, καὶ τὸ ἔλεος τοῦ Θεοῦ), καὶ τῶ αὐτῶν (1) τεσσάρων μεγάλων φίλων, καὶ διδασκάλων μυςικῶν, Ἀπουμπέκερ, Ὀσμὰν, Ὀμὲρ, Ἀλή· τοὺς ὁποίους ὁ ὕψιςος Θεὸς διὰ τὴν πραότητά τους ἠλέησε νὰ εἶναι πάντοτε χαίροντες καὶ δεκτοὶ εἰς τὸν παντοδύναμον Θεὸν, καὶ σιμὰ εἰς τοὺς ἁγίους πάντας, καὶ εἰς τὰς μακαρίας ψυχὰς ὁποῦ τὸν δοξάζουσιν· κὐδόκησε νὰ εἶμαι ἐγὼ, σουλτὰν Σουλεγμάνης σὰχ (2), βασιλεὺς βασιλευόντων ἔνδοξος, καὶ ἀνίκητος βασιλεὺς τῆς Κωνσταντινουπόλεως (3), ῥὴξ ῥήγων, τεμμάτων χορηγὸς, σκιὰ τοῦ Θεοῦ ἐπὶ τῆς γῆς, κύριος τῆς μεγάλης θαλάσσης καὶ τῆς Εὐρώπης τῆς κάτω, Συρίας, Ἀραβίας, Ἰουδαίας, Χαλδαίας, Γαλιλαίας, Φοινίκης, Ἀλεξανδρείας, Αἰγύπτου, Αἰθιοπίας, Μηδίας, Λιβύης, (4), θαλάσσης Ἰνδικῆς καὶ θαλάσσης Ἐρυθρᾶς, Κυρήνης καὶ Ἱερουσαλὴμ, Σαμαρείας καὶ θαλάσσης Τιβεριάδος, Δαμασκοῦ, Χαλεπίου, Ἀντιοχείας τῆς μεγάλης, Μεσο-

Pag. 110 au Manuscrit.

(1) Je conjecture qu'il faut lire αὐτοῦ. Dans Bethlen, *pag. 161*, et dans Pray, *pag. 227*, les noms d'Aboubeker, Osman, Omar et Ali, qui suivent immédiatement, sont défigurés de la manière la plus étrange. On lit dans le premier : *suorum quatuor familiarium doctorum, et magnorum secretariorum, Ebrobekyr, UUreer, Osrean et Allydo.* Dans la version de Toppeltin et de Pray, ces princes sont appelés *Ebrobekyr, Vrcer, Osrean* et *Allyslo.*

(2) Dans la traduction de Costin, tout ceci, depuis Ἐπειδὴ ὁ δοτὴρ, n'est qu'une seule période, coupée par des parenthèses nombreuses : *Comme le distributeur des grâces, Dieu....a consenti à ce que moi, Sultan Souleyman Schâh, je sois souverain des souverains*, &c. Dans Bethlen, *loc. cit.*, la ponctuation et la disposition des phrases sont différentes ; mais je crois notre version plus conforme au style habituel de la diplomatie orientale.

(3) Tous ces titres du sultan, jusqu'aux mots ἀνίκητος βασιλεὺς Τουρκῶν, pag. 348, lign. 17, sont omis dans la version de Bethlen ; mais ils se trouvent, à quelques variantes près, dans la version de Toppeltin et de Pray. J'avoue que je ne puis les concilier avec ceux que le Grand-Seigneur prend dans les actes publics, selon M. d'Ohsson, *État de l'empire Othoman*, tom. III, pag. 339 ; ni avec les formules d'étiquette rapportées en turc et en français par Du Loir, *Voyages, &c.*, Paris, 1654, *in-4.°*, pag. 267 seqq. ; ni enfin avec les titres du Grand-Seigneur dans le recueil intitulé *Traités anciens et nouveaux entre la cour de France et la porte Othomane*, publiés à l'Imprimerie royale ; *pag. 185-234.*

(4) Toppeltin traduit, *Lybiæ* et *Lanchæ* ; pag. 175, edit. Lugdun.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IV.

πολαμίας, Χαλδαίας καὶ τῆς μεγάλης Βαβυλῶνος, τῆς μεγάλης καὶ μικρῆς Ἀρμενίας, Παρθῶν, Περσῶν, Μιγγρελίας, Γιουρζίας (1), Καστίας θαλάσσης, Τραπεζοῦντος, Τιβλησίου, Καστραδοκίας, Καισαρείας, Παμφυλίας, Κιλικίας, Ταρσοῦ, Καραμανίας, Ἀμασείας, Παφλαγονίας, Λυδίας, Φρυγίας, Βιθυνίας, μεγαλοπόλεως Νικαίας, Νικομηδείας, Χαλκηδόνος, πάσης Ἀνατολῆς, Ἑλλάδος, Θράκης, Ῥωμανίας μεγάλης, Μακεδονίας, Θεσσαλίας, Πελοποννήσου, Κορίνθου, Χερσῶνος, Ἀλβανίας, Μπόσνας, Βολγαρίας, Βλαχίας, Μολδοβίας, Σκυθίας, Ταρταρίας, καὶ ἄλλων ἀπείρων ἐπαρχιῶν καὶ βασιλειῶν, ὁποῦ ἀπόκτησαν μὲ τὸ σπαθὶ καὶ μὲ τὴν δύναμιν καὶ ἀνδρείαν (2) τόσον ἐγὼ ὅσον οἱ πρὸ ἐμοῦ βασιλεῖς, Μεχμὲτ σὰχ, καὶ ὁ υἱός του σουλτὰν Σελίμης σὰχ, εὐλογημένος πατήρ μου (3) · τῶν ὁποίων τὰ πνεύματα νὰ εἶναι εἰς τὴν ἀνάπαυσιν καὶ εὐτυχίαν καὶ χάριν τοῦ Θεοῦ, εἰς τοὺς αἰῶνας · σοὶ λέγω, σκλαμπρότατε Ἰὰν, ἐλέῳ Θεοῦ ῥηγὶ τῆς Οὐγγρίας, Κρατζίας, Δαλμαλίας, Μοραβίας, καὶ τῶν ἑξῆς · Ἐγὼ ὁ ἄνωθεν ῥηθεὶς σουλτὰν Σουλεγμάνης σὰχ, ἀνίκητος βασιλεὺς Τουρκῶν · πῶς ὁμνύω ἐνώπιον τοῦ Θεοῦ, καὶ εἰς τὴν θείαν αὐτοῦ παντοκρατορίαν καὶ ἀγαθότητα, καὶ εἰς τὸν οὐρανὸν καὶ εἰς τὸν ἥλιον, καὶ εἰς τὴν σελήνην, καὶ εἰς τὰ ἄστρα, καὶ εἰς τὴν γῆν, καὶ εἰς τὸ πρόσωπον τῆς γῆς, καὶ εἰς τὴν θείαν βασιλείαν τοῦ Μεχμὲτ προπάππου μου, καὶ πάππου μου, καὶ πατρός μου, καὶ μητρός μου · καὶ εἰς τὸν ἄρτον μου, καὶ εἰς τὸ σπαθί μου, καὶ εἰς τὴν ψυχήν μου, καὶ εἰς τὴν ζωήν μου, καὶ πάντων τῶν μουσουλμανῶν τῶν περιτέμνημένων (4) τὴν ὑγείαν, ἀδελφέ μου Ἰὰν ῥῆγα, πῶς δὲν θέλω σε ἀφήσει, ἐὰν ἤξευρα νὰ χάσω ὅλας τὰς βασιλείας καὶ αὐθεντίας ὁποῦ ἔχω, νὰ μὴν διαλεχθῇ (5) πόλεις ἀπὸ αὐτὰ, καὶ νὰ ἀπο-

Pag. 111 du Manuscrit.

(1) Je reconnois ici la *Géorgie*, et plus loin *Tiflis*; mais je crains que l'ignorance ou la pédanterie du traducteur, par le choix de dénominations classiques, ne nous cache le nom véritable de quelques-unes des autres provinces.

(2) Je pense qu'il faut lire, *ἀνδρείαν τινὸς, leur valeur.*

(3) Peut-être y a-t-il ici une faute de traduction ; car Sélim I, père de Soliman II, étoit petit-fils de Mahomet II, et non pas son fils, comme il est dit ici. Mahomet II étant mort le 2 juillet 1481, laissa Bajazeth II et Zizim, qui se disputèrent le trône. L'année suivante, Zizim, vaincu, se réfugia à Rhodes, et Bajazeth régna seul jusqu'en 1512, où il fut détrôné par Sélim I.e son fils. Aussi Soliman, parlant ligne 20 du règne de Mahomet II, l'appelle-t-il lui-même *τὴν θείαν βασιλείαν τοῦ Μεχμὲτ, προπάππου μου.*

(4). La version Latine dans Bethlen, Toppeltin et Pray, porte ici *omnium* Bozermannorum *circumcisorum ;* et plus bas, pag. 349, lign. 1, *vel cum unico saltem circumciso* Bozerman *vocato.* Je ne sais expliquer cette variante, ou cette erreur.

(5) Il faut sans doute lire *διαλειφθῇ*. La

Digitized by Google

μείνω μόνος, ἢ μὲ δύο ἢ τρεῖς μουσουλμάνους περιλειτμημένους· νὰ εἶμαι χρεώστης νὰ σὲ βοηθῶ, καὶ νὰ σὲ γυρεύω εἰς ὅλας τὰς γωνίας τοῦ κόσμου, καὶ νὰ σὲ λέγω· Ἰδοὺ ἐγὼ ἕτοιμος εἶμαι· τί ζητεῖς ἀπὸ λόγου μου; κατὰ πάντα ἕτοιμος εἶμαι νὰ σὲ ἀγαθοποιήσω. Καὶ ἐὰν δὲν κάμω τὴν ὑπόσχεσίν μου σωστὴν, ἐκείνην τὴν ὥραν ὁ παντοδύναμος Θεὸς νὰ στείλῃ τὴν ὀργήν του καὶ τὴν δικαίαν του κρίσιν ἀπάνω εἰς τὸ κεφάλι μου, καὶ νὰ μὲ ἀπολέσῃ· καὶ ὅ, τι καταπιασθῶ μὲ τὸ σῶμά μου, ὁ ὕψιστος Θεὸς νὰ τὸ μεταστρέψῃ εἰς πέτραν· μήτε νὰ μὲ ὑποφέρῃ ἡ γῆ περιπατοῦντα, ἀλλὰ νὰ ἀνοιχθῇ εἰς δύο, καὶ νὰ μὲ καταπίῃ ὁλόκληρον μὲ τὴν ψυχήν, καὶ νὰ μὲ ῥουφήξῃ (1). Τοῦτος ὁ φοβερὸς ὅρκος ἐστάλθη ἐγγράφως εἰς ὅλον τὸ βασίλειον τῆς Οὐγγρίας, καὶ εἰς τὰ μέρη τῆς Ἐρδελίας εἰς ὅλους (2)· ἀλλ' αὐτοὶ μὲ τὰ γραλεύματα εὐθὺς ἐκίνησαν κατὰ τὸ Βούδα, τὸ ὁποῖον κάστρον εὐκόλως ἐπήρασιν.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IV.

version de Bethlen, libre, prolixe et pleine de fautes, n'est ici d'aucun secours; on y lit: *Ego sultan Solymannus imperator Turcarum invictissimus, juro ad* [pourquoi pas *adjuro*, ou *juro per!*] *omnipotentiam Dei altissimi omnipotentis, sanctitatem, splendorem et bonitatem divinitatis suæ, ad firmamentum cœli, solem, lunam, stellas, terram et superficiem terræ, ac ad regnum, et sanctissimum Mahumetum, proavum, avum, patrem, matrem, et lac maternum, ac panem meum, gladium, animam et vitam meam, ac omnium Bozermannorum circumcisorum salutem: quod te fratrem meum juratum, Joannem videlicet, regem, in nulla unquam necessitate derelinquam; si etiam omnia imperia, regna et potestates meæ universæ pessumdarentur, annihilarenturque.* Le sens de notre version me paroît préférable: *etiamsi scirem, me perditurum omnia regna et principatus, quæ possideo: ita ut nihil ex iis remaneret.*

(1) La version de Bethlen semble ici un peu meilleure; elle pourra servir de commentaire à la traduction Grecque: *Et si promissioni meæ non satisfacerem, extunc ira summi Dei et ejus justitia supra caput meum veniat, et me totum disperdat: et quicquid corpus meum attingeret, altissimus Deus omnia in petram convertat, ac firmamentum terræ me ambulantem non sufferat, sed terra ipsa in duas partes dividatur, ac me totum corpore et anima mea dehiscat atque absorbeat.* Bethlen a ajouté la date qui manque dans Costin: *Datum in imperiali porta nostra Constantinopolitana, die 3 de rabiel, anno prophetæ nostri 937.* Si cette indication est exacte, le traité a du être rédigé à Constantinople, dans les derniers jours du mois d'octobre 1529; toutefois j'ai peine à croire que le sultan y fût déjà de retour, puisqu'il assista le 21 du même mois, en personne, à la proclamation du roi Jean, qui eut lieu à Bude.

(2) Ἐρδελία est la *Transilvanie*, dans laquelle Zapolya avoit un parti considérable, et qu'il obtint, neuf ans après, par un traité formel avec Ferdinand II. *Voyez* l'excellente histoire de M. Gustermann, qui, sous un titre modeste, *Die Ausbildung der Verfassung des Königreiches Ungern* (vol. II, Vienne, 1811, *in-8.°*, pag. 16), contient beaucoup de savoir et de recherches.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

N.° V.

Expédition des Turcs contre la ville d'Astracan.

ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΤΟΠΟΥ ΚΑΙ ΤΗΣ ΚΥΡΙΑΡΧΙΑΣ ΤΟΥ ΑΣΤΡΑΧΑΝΙΟΥ. ΚΕΦ. ΛΕ'.

Partie II, p. 165 du Manuscrit.

(1) Ἡ χανία, ἤγουν αὐθεντία, τοῦ Ἀστραχανίου κεῖται παρὰ τὴν Κασπίαν θάλασσαν ἐδῶθεν ἀπὸ τὰ γένη τῶν Νογαΐδων, καὶ τῶν Τα-

(1) J'ai comparé, sur cette expédition aventureuse, 1.) *Joannis Basilidis, magni Moschoviæ ducis, Vita a Paulo Oderbornio tribus libris conscripta*, pag. 272 sqq., ouvrage imprimé dans le *Corpus rerum Moscoviticarum*, publié à Francfort, chez les Wechel, 1600, *in-fol.* Oderborn, ministre protestant à Kowno, près de Wilna, est plus instruit des événemens qui se passoient sous ses yeux en Livonie et sur la frontière ouest de l'empire Russe, que de ce qui avoit lieu sur les bords de la mer Caspienne. Néanmoins son livre est important pour celui qui, faute de connoître la langue Russe, ne peut consulter les auteurs nationaux : il est dédié à Henri Jules, duc de Brunswick, et fondateur de l'université de Helmstaedt. 2.) La relation donnée par Gmelin dans le deuxième volume de son voyage *(Reise durch Russland zur Untersuchung der drei Naturreiche*, Petersburg, 1774, *in-4.°), pag. 50 et suivantes*, d'après les Chroniques Russes dont Gmelin a vu quelques-unes. — Muradgea d'Ohsson, dans son Tableau général de l'empire Othoman, *tom. II*, Paris, 1788, *in-8.°*, pag. 187-192; et Cantémir, *The history of the Othman empire, translated into english by Tindal*, Londres, 1734, *in-fol.*, pag. 220, sont de quelque secours; enfin, dans un ouvrage qui vient de paroître, *Essai sur l'histoire ancienne et moderne de la nouvelle Russie*, Paris, 1820, *in-8.°*, par M. le marquis de Castelnau, les motifs de l'expédition sont exposés, *tome I, pag. 285*, d'une manière précise et attachante. Le fragment de Costin, que l'on va lire, fournira de nouveaux détails; j'ignore d'où notre auteur les a pris, et je ne les trouve dans aucun des ouvrages imprimés que j'ai pu consulter. Néanmoins, il ne seroit pas impossible qu'ils fussent tirés d'un écrit déjà publié, mais peu connu; peut-être de la relation de quelque agent éclairé et attentif, qu'un souverain Européen pouvoit avoir dans l'armée Ottomane. On voit clairement que l'auteur étoit chrétien, et je soupçonne qu'il étoit Polonais. Sa relation de la retraite offre des détails et des faits curieux; mais l'histoire du siége est racontée superficiellement; et je regrette qu'au moment où j'écris ces notes, le volume du grand ouvrage de M. de Karamsin (Исторія Государства россійскаго, sept volumes *in-8.°*, dont le premier a été publié à S. Pétersbourg en 1815), qui comprendra l'année 1569, ne se trouve pas encore à Paris. Avec sa critique, à-la-fois sage et pénétrante, M. de Karamsin aura tiré de nouvelles lumières des relations Russes et contemporaines; et dans son style harmonieux, il aura expliqué d'une manière satisfaisante et claire l'histoire de cette guerre.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

τάρων τῶν πέραν τῆς Βόλγας, καὶ εἶναι ὑποτεταγμένη τῇ Μοσχοβίᾳ, καὶ πολλαὶ χῶραι πλουσιώταται εἶναι ἐκεῖ, ἀνάμεσα εἰς τὰς ὁποίας εἶναι τὸ Ἀστραχάνι ἡ πλουσιωτέρα, καὶ ἐμπόριον τῆς Κασσίας. Καὶ ἀπὸ τὸ ὄνομα τούτης ὅλη ἐκείνη ἡ αὐθεντία ὀνομάζεται Ἀστραχάνι· καὶ εἶναι εἰς τὸ χεῖλος τοῦ ποταμοῦ Βόλγα, καὶ ἀπὸ τὴν ἄλλην μερεὰν (1) τοῦ ποταμοῦ Βόλγα· ὅστις ῥέει εἰς τὴν Κασσίαν, μερίζεται εἰς ἑβδομήντα καὶ πλείονα στόμια, καὶ κάμνει νησία τόσον πυκνὰ, ὁποῦ βλέπωντάς τα ἀπὸ μακρόθεν, φαίνεται ὡσὰν νὰ ἦτον μία θάλασσα ἐκεῖνα τὰ στόμια (2). Αὐτὴ ἡ χανία, ἢ ἡγεμονία, ἦτον τὸ πρὶν ἐλεύθερος, καὶ εἶχεν αὐθέντας ἐδικούς της. Ἀμὴ ἐν ἔτει ἀπὸ γεννήσεως τοῦ κυρίου ἡμῶν καὶ σωτῆρος Χριστοῦ χιλιοστῷ πεντακοσιοστῷ πεντηκοστῷ τετάρτῳ τοὺς ὑπέταξεν ὁ μέγας κνέζης καὶ βασιλεὺς Μοσχόβων Ἰβὰν Βασιλιεβήτζ (3). Ἐν δὲ ἔτει χιλιοστῷ πεντακοσιοστῷ ἑξηκοστῷ ἕκτῳ ὁ σουλτὰν Σελίμης (4), βασιλεὺς Τουρκῶν, ἐκκαυθεὶς ἀπὸ

Page 166 du Manuscrit.

(1) *De l'autre côté, au-delà.*

(2) Le Volga se jette *dans la mer Caspienne*, après *s'être partagé en plus de soixante-dix bras*, qui *forment* une telle quantité *d'îles*, que, *vues de loin, ces embouchures ressemblent à une* vaste *mer*. J'apprends, par un Mémoire raisonné sur les diverses cartes représentant l'empire de Russie, dans le recueil de Müller, *Sammlung Russischer Geschichte*, vol. VI, cahier 1, Pétersbourg, 1761, *in-8.°*, p. 108, que l'amirauté de Saint-Pétersbourg a publié une carte particulière de l'embouchure du Volga. Je n'ai pu me procurer cette carte, mais j'ai trouvé dans Gmelin, *Voyage*, tom. II, pag. 260, planche XLII, un plan assez détaillé des embranchemens nombreux du Volga, depuis Astracan jusqu'à la mer.

(3) Le royaume d'Astracan formoit anciennement cette vaste portion de la Tartarie qui porta le nom du Kaptchak; il étoit *jadis indépendant*, et avoit des *princes particuliers*. L'an 1554, le dernier de ceux-ci, Émourgei, fut détrôné par les armées victorieuses d'Ivan IV Wasiliéwitch, surnommé le Conquérant (1534-1584), prince habile, dont les grandes qualités ont jeté les bases de la puissance Russe, et dont le caractère ressemble, sous plus d'un rapport, à celui de Louis XI, roi de France. *Voyez*, sur la destruction du royaume d'Astracan, Gmelin, *Reise &c.* tom. II, pag. 471; et Le Clerc, *Histoire de la Russie ancienne*, tom. II, Paris, 1783, *in-4.°*, pag. 305-310.

(4) Costin se trompe en fixant la date de l'expédition à l'an 1566. M. de la Croix, *Histoire Ottomane*, tome I, pag. 410, Cantémir, *The history of the Othman empire, translated into english by Tindal*; Londres, 1734, *in-fol.*, pag. 226; et Muradgea d'Ohsson, *tom. II, pag. 188*, rapportent qu'elle eut lieu en 1568. M. de Hammer, dans un ouvrage important sur l'histoire, la constitution et l'administration de l'empire Ottoman [*Des Osmanischen Reichs Staatsverfassung und Staatsverwaltung, dargestellt aus den Quellen seiner Grundgesetze*, tom. II, Wien, 1815, *in-8.°*, pag. 326], adopte la même opinion; mais la date de 1569 est préférée par Oderborn, Gmelin, Le Clerc, M. Lévesque, *Histoire de Russie*, tom. III, Paris, an 8, *in-8.°*, pag. 77; et Schmidt Phiseldek, *Versuch einer neuen Einleitung in die Russische Geschichte*, tom. I, Riga, 1773, *in-8.°*, pag. 216. Il est étrange que Sagredo, auteur d'une histoire fort détaillée de l'empire Ottoman, qui a été

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

τὴν ἀπληςίαν καὶ φθόνον, εὐθὺς Μαρτίου δέκα ἐκίνησε τὸ ςράτευμα του ἀπὸ τὴν πόλιν, διὰ ξηρᾶς εἴκοσι ἓξ χιλιάδας καβαλλαραίων, καὶ τριάκοντα χιλιάδας γιαννιτζάρων πεζῶν· καὶ διὰ θαλάσσης ἔςειλε μὲ τὰ καράβια ἑκατὸν πεντήκοντα χιλιάδας (1), καὶ ὀγδοήντα χιλιάδας Τατάρων ἀπὸ τὸ Κρῆμι, καὶ ἀπὸ τὸ Νογάϊ (2). Τὰ ὁποῖα φουσάτα, περνῶντας πολλὰς λάσπας καὶ λίμνας ἐπικινδύνους, ἔφθασαν εἰς τὸ Ἀζάκι κάςρον, παρὰ τὸ ςόμιον τοῦ Τάναϊ ποταμοῦ, ὅπερ ἦτον εἰς τὴν ἐξουσίαν τῶν Τουρκῶν (3). Καὶ ἕως ἐκεῖ ἐσώθηκεν ἡ τροφὴ ὁποῦ ἔφερναν μὲ τὰ καμήλια καὶ μὲ τὰ μουλάρια διὰ τὸν δρόμον τοῦ Ἀςραχανίου· καὶ ἀναπαύθησαν ἐκεῖ δέκα ἡμέρας τὰ φουσάτα, ἕως οὗ ἐφρόντισαν ἄλλας τροφάς. Ἔπειτα ἐκίνησαν ἴσα εἰς τὸ Ἀςραχάνι, δι' ἐρήμου κάμπου, περνῶντες ἀπὸ τοὺς Τατάρους Νογάϊδες καὶ Τζερκέζους· καὶ ἔφθασαν εἰς τὸ κάςρον τοῦ Ἀςραχανίου εἰς τὰς εἰκοσιπέντε τοῦ Ἰουλίου μηνός (4). Τὰ δὲ καράβια ἀπὸ τὴν θά-

traduite de l'italien en français par Laurent, Paris, 1724, *in-8.°*, passe entièrement sous silence l'expédition d'Astracan.

(1) La phrase d'Oderborn, pag. 272 E, *tanto et tam terribili apparatu, ut 13 cal. Apr. supra CCC hominum millia Byzantio discesserint*, semble une exagération orientale. D'après Costin, le sultan fit partir *par terre vingt-six mille cavaliers et trente mille janissaires; cent cinquante mille hommes* furent embarqués. Ces nombres ne sont pas totalement inadmissibles; mais des marins et des militaires Européens auront de la peine à concevoir la possibilité de transporter cent cinquante mille hommes sur une seule flotte, et par un seul trajet. Plumtrée, négociant Anglais, qui se trouvoit à Astracan au moment où les Turcs assiégoient la ville, et dont la relation est imprimée dans Hakluyt, *The principal navigations, voyages, trafficks and discoveries of the English nation*, vol. I, London, 1599, *in-fol.*, pag. 395, ne parle que d'une *great army of 70,000 Turks and Tartars*; et je pense que M. de Castelnau, *tom. I, pag. 259*, qui ne fait partir de Constantinople que cinq mille janissaires, quinze mille hommes de cavalerie, et quelques autres troupes à pied, approche encore plus de la vérité.

(2) Ce nombre de quatre-vingt mille Tartares de la Crimée et du Nogaï, pourroit se concilier avec les expressions d'Oderborn, loc. cit. *Addiderant his copiis Præcopienses* [sic] *quadraginta millia sagittariorum, et selectissimas equitum alas.* Schmidt Phiseldek, *tom. I, pag. 217*, parle d'un corps de quarante mille Tartares; M. de Castelnau, de cinquante mille; d'Ohsson, *tom. II, pag. 189*, de soixante mille.

(3) Azow, *forteresse à l'embouchure du Don*, avoit été pris par Mahomet II, en 1475, et se trouvoit alors *au pouvoir des Turcs.* Les *marais et les lacs dangereux* que l'armée Ottomane eut à traverser avant d'arriver à Azow, sont probablement les lacs et les inondations du Kouban, du Tchelbasie, et d'autres affluens du Palus-Méotis, entre Azow et le détroit de Taman.

(4) *Ils se mirent en route droit vers Astracan*, à travers *des plaines désertes*, et *en passant par* le pays des *Tartares Nogaïs et des Circassiens.* Dans ce qui suit, je ne sais concilier Costin, qui fait arriver l'armée Ottomane devant Astracan, *le 24 juillet*, et Oderborn, qui fixe son arrivée *ad V septembris diem*, à moins que

λαοσαν

Digitized by Google

λαοσαν ἔφθασαν ὑποκάτω ἀπὸ τὸ βουνὸν Περεβολόκα λεγόμενον· καὶ εἴχασι πολλὰ ὄργανα εἰς τὰ κατάβια, νὰ σκάψωσι τὸ βουνὸν ἐκεῖνο, τὸ ὁποῖον κεῖται ἀνάμεσα τοῦ Τάναϊ καὶ τοῦ Βόλγα ποταμοῦ, καὶ διὰ τοῦτο τὸ κράζουσι Περεβολόκα· ὅτι ἀπ' ἐκεῖ οἱ Κοζάκοι τῶν Μοσχόβων ἐτραβοῦσαν τὰ μικρά τους πλοιάρια ἀπ' ἀπάνω ἀπὸ ἐκεῖνο τὸ βουνὸν ἐκ τοῦ ποταμοῦ Βόλγα ἕως τὸν Τάναϊν [a] πολαμόν, ὁποῦ εἶναι δρόμος ἓξ μίλλια μεγάλα (1). Ἐκεῖ οἱ Τοῦρκοι ὅταν ἔφθασαν, ἠθέλαν νὰ κόψωσι τὸ βουνὸν, διὰ νὰ φέρωσι τὸν πολαμὸν Βόλγα εἰς τὸν Τάναϊ· καὶ τοὺς ἐκτύπησαν ἐκεῖ δεκαπέντε χιλιάδες Μοσχόβων ἕξαφνα (2)· καὶ

HISTOIRE de la Moldavie par Costin. Appendice, n.° V.

[a] *Sic : sed lin. penultima*, τὸν Τάναϊ.

cette différence ne soit produite par celle des calendriers Grec et Latin. Le Clerc, *Histoire de la Russie*, tome II, pag. 313, adopte la date d'Oderborn.

(1) *Voyez*, sur l'isthme entre le Volga et le Don, le *Voyage de Lepechin*, traduit du russe par mon père, Chr. Henri Hase (*Tagebuch der Reise durch verschiedene Provinzen des Russischen Reichs*, Altenburg, 1774, *in-4.°*), tome I, p. 267. *Les Turcs avoient dans leurs bateaux beaucoup d'outils, pour percer la montagne* qui s'élève *entre* les deux fleuves. *On l'appelle* Perevoloka, *le portage* (du verbe Russe волоку, je *traîne*), parce que *les Cosaques*, sujets des Russes, *traînoient* anciennement *leurs barques par dessus cette montagne*, pour les transporter d'un fleuve à l'autre. Burrough, négociant Anglais, qui traversa, dix ans plus tard, ces contrées alors peu habitées, semble prendre Perevoloka pour le nom d'une ville située sur le bord du Volga; voy. *Reports of the 6 voyage into the parts of Persia and Media, in the years* 1579, 1580 *and* 1581, *gathered out of sundrie letters written by Christopher Burrough*, dans le Recueil de Hakluyt, *vol. I, pag. 419*. Burrough avoit cependant appris que le nom Perevoloka étoit significatif en russe. *This worde Peravolok*, dit-il, *in the Russe tongue doeth signifie a narrow straigth or neck of land between two waters.* Le trajet, d'une rivière à l'autre, est, selon Costin, de *six grands milles*; et si l'on entend par ces mots des milles d'Allemagne, de 15 au degré, son évaluation est assez conforme à celle des historiens Turcs (voyez M. de Hammer, *Des Osmanischen Reichs Staatsverfassung &c.* tom. II, pag. 326); et à celle de Burrough, *p. 419*, qui la fixe à 40 werstes de Russie. Cependant les mesures modernes ne sont pas tout-à-fait d'accord avec celles-ci. D'après Lepechin (*Tagebuch &c.* p. 267), la distance d'un fleuve à l'autre est de 60 werstes (de 104 ½ au degré), par conséquent d'environ neuf milles d'Allemagne, ou de 15 lieues communes de France. Georgi, *Bemerkungen einer Reise im Russischen Reich*, tom. II, Petersburg, 1775, *in-4.°*, pag. 783-786, donne des détails géologiques sur le plateau qui sépare les deux fleuves, et dont l'élévation au-dessus de leur niveau paraît peu considérable. Aussi, les Cosaques, avec leurs bateaux, le traversoient-ils anciennement deux fois par an; le printemps, en allant du Don au Volga pour y passer l'été; et l'automne, en revenant du Volga vers leurs villages situés le long du Don.

(2) Étant *arrivés*, les Turcs *voulurent percer* l'isthme, afin de *conduire* les eaux du *Volga* dans le Don; mais ils furent *surpris* et *mis en fuite* par un corps de quinze mille Russes. D'après M. de Hammer, *Staatsverfassung &c.* tom. II, pag. 236, ils avoient achevé à-peu-près un tiers du canal de jonction. « Le canal, » dit M. de Castelnau, *tom. I, pag. 260*, » fut à peine tracé. »

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

ἀπὸ ὀκτὼ χιλιάδες Τοῦρκοι ὁπῦ ἦτον εἰς ἐκεῖνα τὰ καράβια, ὁπῦ ἦτον διὰ τράβιμα, μόλις ἀπέμειναν τρεῖς χιλιάδες· καὶ ἔκαμε χρεία νὰ γυρίσωσιν ὀπίσω μὲ τὴν ἀρμάδα τους. Καὶ μήτε ἐκείνη δὲν ἀπέμεινε γερή· ὅτι ἕως τὸ Ἀζάκι τοὺς ἐδίωξαν οἱ Καζάκοι μὲ τὰ ἐδικά τους τὰ πλοῖα, ἀπὸ μέσα ἀπὸ τὰ καλάμια δίδωντας φόβον εἰς αὐτούς (1)· καὶ ποτὲ μὲν εὔγαιναν ὀμπρός τους, ποτὲ δὲ ὀπίσω τους· καὶ τὴν νύκτα ὡρμοῦσαν εἰς ἐκεῖνα τὰ καράβια μὲ πολλὴν ζημίαν τῶν Τουρκῶν, ὥστε μόλις ἐγλύτωσαν εἰς τὸ Ἀζάκι, ὅσα εἶχαν ἀπομείνει. Ὅταν δὲ ἐξεφόρτωσαν τὰς λουμπάρδας καὶ τὸν τζεπχανᾶ ἀπὸ τὰ καράβια εἰς τὸ Ἀζάκι, Σεπτεμβρίου εἴκοσι, κατὰ τύχην ἄναψεν ἕνα σπήτι εἰς τὸ κάστρον, καὶ ἀκολούθως ἄναψε καὶ ὁ τζεπχανὰς καὶ ἄλλα καυστικὰ πράγματα, μὲ πολλὴν ζημίαν τοῦ κάστρου, καὶ τῶν ἐν τῷ κάστρῳ (2). Καὶ ἔτζι ἐφθάρη παντάπασιν ἐκεῖνο τὸ στράτευμα τὸ Τουρκικὸν, ὁπῦ ἐπήγαινε διὰ τοῦ ποταμοῦ εἰς τὸ Ἀστραχάνι· καὶ ὅσοι ἀπέμειναν, πλέωντας ἀπὸ ἕνα λιμένα εἰς ἄλλον, καὶ ἀπὸ ἕνα μέρος εἰς ἄλλο, κανένα καράβι δὲν ἐγύρισε γερὸν εἰς τὴν πόλιν (3). Οἱ δὲ Καζάκοι ἐκεῖνοι γυρίζοντες ἔδιδαν φωτιὰν εἰς τὸν κάμπον καὶ ἔκαιον τὸ χορτάρι, διὰ νὰ μὴν γυρίσῃ ἀπ' ἐκεῖ τὸ στράτευμα τῶν καβαλλαραίων τῶν Τουρκῶν καὶ τῶν Τατάρων ἀπὸ τὸ Ἀστραχάνι, καὶ διὰ νὰ μὴν ὑπάγῃ τροφὴ εἰς τοὺς Τούρκους ἀπὸ τὸ Ἀζάκι, μήτε ἀπ' ἀλλοῦ (4). Τὸ ὁποῖον στράτευμα, μὴν ἠμπορῶντας νὰ πλη-

Pag. 167 du Manuscrit.

(1) Les Turcs *furent obligés de battre en retraite, et* de faire replier *leur flotte.* Cependant celle-ci *éprouva* aussi de grandes pertes; *car les Cosaques, avec leurs bateaux, poursuivirent* les fuyards *jusqu'à Azow, en leur donnant des alarmes* continuelles, à travers les îles et *les roseaux* dont le fleuve est parsemé.

(2) Le 20 septembre, *lorsqu'on déchargea l'artillerie et les munitions des vaisseaux, l'incendie d'une maison à Azow* fut cause *que le feu prit aux munitions et à d'autres objets combustibles, au grand dommage de la ville et des habitans.* Je vois, par un Mémoire curieux sur l'origine des Cosaques, inséré dans le recueil de Müller, *Sammlung Russischer Geschichte*, volume IV, cahier V, Pétersbourg, 1760, *in-8.°*, pag. 392, que cet incendie fut causé par la foudre. Presque toute la ville d'Azow fut détruite par l'explosion; et ce désastre enhardit tellement les Cosaques, que l'année suivante, 1570, ils fondèrent leur capitale, Tcherkaski, à quinze lieues seulement d'Azow, sur un bras du Don. Neuf ans après, en 1579, on rencontre, pour la première fois, des Cosaques du Don au service de la Russie.

(3) Et *aucun vaisseau ne revint sain et sauf à Constantinople.*

(4) Les Cosaques, en *revenant* de devant Azow, *mirent le feu* par-tout, et *brûlèrent l'herbe* dans les champs, pour empêcher les corps de cavalerie Turque et Tartare qui étoient devant Astracan, *de s'en retourner* par cette route, ou de recevoir *des approvisionnemens*, soit *d'Azow*, soit *d'autre part.*

Digitized by Google

σιάσῃ εἰς τὸ κάστρον τοῦ Ἀστραχανίου διὰ τὸ νερὸν τῆς Βόλγας, ὁποῦ περνᾷ ἀπὸ κάτω ἀπὸ τὸ κάστρον καὶ τὸ περικυκλόνει (1), καὶ ὄντας καὶ τὸ κάστρον καλὰ στερεωμένον καὶ μὲ ἄρματα καὶ μὲ ἀνθρώπους, ἀρχηποροῦσε τὸ φουσάτον τὸ Τουρκικὸν, καὶ πίποτες δὲν ἀρχίζεν, ἀλλ' ἐκάθετο ὡς ἀξεννοίαστον, μὴ λογιάζωντας πίποτες ἀπὸ καινένα μέρος (2). Ἀλλ' ἰδοὺ καμπόσαις χιλιάδες Μοροβῶν ἦλθον τὴν νύκτα μὲ τὰ τζερνίκια καὶ μὲ ἄλλα πλευσίματα, μὲ τὸν ἀρχηγόν τους, Σέρφην (3) ὀνόματι, Σεπτεμβρίου δύο, πρὶν τῆς ἀνατολῆς τοῦ ἡλίου· καὶ σκοτώσαν τοὺς Τούρκους καὶ τοὺς Τατάρους, κάμνωντάς τους μεγάλην βλάβην. Ἔπειτα ἐμπῆκαν εἰς τὸ κάστρον τοῦ Ἀστραχανίου, ὡς ἀνδρειωμένοι. Ἀκούσαντες δὲ οἱ Τοῦρκοι, πῶς τὸ στράτευμα

(1) *L'armée ne pouvant s'approcher d'Astracan, à cause du Volga, dont les eaux passent devant la ville et l'entourent.* Je ne connois les environs d'Astracan que par la planche n.° XLVI, qui se trouve dans le voyage de Gmelin (*Reise durch Russland zur Untersuchung der drei Naturreiche*, Petersburg, 1774, *in-4.°*), tom. II, pag. 260, et qui représente les marais salans à l'ouest de la ville, du côté où étoit le camp des Turcs. La ville elle-même est située dans une île nommée *Saïtchi*, entre le bras principal du fleuve qui passe à l'ouest des murs, et un autre bras appelé *Kutumow*. Costin et Oderborn semblent dire que les Turcs, manquant de bâtimens, ou se trouvant déjà trop affoiblis, ne pénétrèrent pas d'abord dans l'île où est situé Astracan, et, par conséquent, que pendant les premières semaines il n'y eut ni siége proprement dit, ni même un blocus.

(2) La ville étant *bien pourvue d'armes et de troupes*, l'armée Ottomane resta dans l'*inactivité, sans prendre un parti.* Il paroît en effet que, dès le commencement du siége, les Turcs eurent à lutter contre la disette, et que ce fut cette cause qui paralysa leurs opérations. *Turcæ alimentorum inopia segniores redditi*, dit Oderborn, pag. 273, A.

(3) Le général Russe s'appeloit Pierre Semeonowitch; mais le czar lui avoit donné le surnom de Serebrenoï, ou *d'Argent*, à cause de l'éclat de ses services. *Voyez* Gmelin, *Reise &c.* vol. II, p. 52. Oderborn fait mention de son attachement au czar, pag. 273, A: *Serebrinus regulus, fide et virtute bellica insignis*; et de sa sortie vigoureuse contre les Turcs, 273, B: *Eosque sub auroram primam cum suis adortus, concisis undique obviis ita conterruit, ut deserere impedimenta, et metu extremæ cladis fuga sibi consulere cogerentur.* Mais dans le reste de la relation d'Oderborn, on regrette souvent le défaut de connoissances et de clarté. Cet historien ne parle point du projet d'ouvrir une communication entre Azow et Astracan, par la jonction du Volga et du Don; il suppose, au contraire, que les troupes Turques se découragèrent, parce qu'une flotte qui devoit leur arriver par la mer Caspienne, ne parut point (*quod multorum dierum intervallo classem sociorum, maris Caspii adverso fluctu impeditam, nondum viderant*: 273, C), et que cette flotte, ayant enfin mouillé à l'embouchure du Volga, fut attaquée et détruite par les Russes: *Moschi, ea de re certiores redditi, adventantes ex navibus Turcas ad ipsa Volgæ ostia aggrediuntur, rebellantes expugnant, prædas agunt, et multa millia trucidant*: 273, D. Mais, à cette époque, les Turcs n'avoient point de flotte dans la mer Caspienne; il n'en est pas fait mention dans l'histoire de leur marine, donnée d'après leurs propres écri-

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

τὸ ἐδικόν τους, ὁπῶ ἤρχετο διὰ τοῦ ποταμοῦ εἰς βοήθειάν τους, τὸ τί ἔπαθε, καὶ πῶς ἐγύρισε, βλέποντας πῶς ὠλιγόστευσε καὶ ἡ τροφή τους, ἐμπῆκαν εἰς μεγάλην φροντίδα ὅλοι. Καὶ κατὰ τρῶτον ἄφησαν τὸ κάστρον, καὶ ἤθελον ἐξ ἀποφάσεως νὰ γυρίσωσιν ὀπίσω· ἀλλὰ διὰ συμβουλῆς τῆ Τατάρων (1) τῆ ἐπαύριον ἐκύκλωσαν τὸ κάστρον, καὶ ἄρχισαν νὰ κάμωσι μίαν παλάγκα, ἐκεῖ ὅπου ἦτον τὸ παλαιὸν Ἀστραχάνι, δύο μίλλια παρ' ἀπάνω ἀπὸ τὸ Ἀστραχάνι, ἐπὶ τὸν ποταμόν (2). Καὶ εὐθὺς ἐκίνησαν πολλαῖς χιλιάδες Τατάρων πρὸς τὴν Μοσχοβίαν, διὰ νὰ εὕρωσι τροφήν· καὶ μήτε ἕνας ἀπ' αὐτοὺς δὲν ἐγύρισεν· ὅπ τοὺς ἐκτύπησαν οἱ Μοσχόβοι, καὶ κανένας Τάταρης δὲν ἐγλύτωσε ζωντανός. Καὶ ἀργοποιοῦντες οἱ Τοῦρκοι ἀκόμι ἕνδεκα ἡμέρας, καὶ μὴν ἔχοντας τροφὴν, μήτε δὲ λόγου τους, μήτε διὰ τὰ ἄλογά τους, ἐγύρισαν ὀπίσω, κλίοντες τὸ κάστρον ὁπῶ ἔκαμαν αὐτοὶ, μὲ πολλὴν τους λύπην καὶ αἰσχύνην. Ἔκαυσαν καὶ ἕνα χωρίον κοντὰ εἰς αὐτό. Ἡ φυγὴ δὲ αὐτῶν ἀπὸ τὸ Ἀστραχάνι συνέβη εἰς τοῦτον τὸν τρόπον (3). Σεπτεμβρίου δώδεκα τὸ ταχύ, κατὰ τὴν συνήθειάν τους, ἔπαιξαν τὰς τρομπέτας, καὶ εὐθὺς ἐκίνησαν τὰ βάρη μὲ τὰς καμήλας καὶ μὲ τὰ μουλάρια. Καὶ παίζοντες καὶ

Pag. 168 du Manuscrit.

vains, par M. de Hammer, dans sa Statistique de l'empire Ottoman *[Des Osmanischen Reichs Staatsverfassung und Staatsverwaltung* &c.*]* tom. II, pag. 296-372; et je soupçonne Oderborn d'avoir mal compris les relations qui lui parvenoient, et d'avoir pris pour une flotte de la mer Caspienne, celle qui devoit descendre le Volga.

(1) Les Tartares dont Costin parle ici, sont les tribus Tartares habitant les environs d'Astracan, qui croyoient voir dans l'invasion des Turcs un moyen de recouvrer leur ancienne indépendance.

(2) *D'après le conseil des Tartares, ils cernèrent la forteresse le lendemain, et commencèrent à construire sur le fleuve des retranchemens palissadés, à l'endroit où étoit l'ancienne ville.* Si par les mots *δύο μίλλια*, Costin entend des *milles* Grecs de six cent-soixante toises de France, comme ils sont aujourd'hui en usage dans la Turquie, il se trompe. L'ancien Astracan étoit situé une lieue et demie *plus haut* que la ville qui porte aujourd'hui le même nom : on en voit quelques vestiges sur la rive droite du Volga, à l'endroit où se trouvoit, vers la fin du dernier siècle, la pêcherie d'un négociant nommé *Kloutcharew*. Voyez Le Clerc, *Histoire de la Russie ancienne*, tome II, pag. 306, et Gmelin, *Reise durch Russland*, tome II, pag. 43. Les Russes nomment aujourd'hui cet endroit шареной бугоръ, la *colline creusée*.

(3) Je crois trouver une différence entre la manière dont notre auteur parle du siége d'Astracan, et celle dont il rend compte des événemens de la retraite. Obscur et incomplet dans la première partie, il devient circonstancié et clair dans la seconde; on diroit que la personne dont Costin a emprunté les lumières, n'arriva au camp Ottoman que peu de jours avant la levée du siége, et que, témoin oculaire de la retraite, elle ne connoissoit que par ouï-dire les événemens antérieurs.

Digitized by Google

τὸ δεύτερον ἐκίνησαν καὶ αὐτοὶ κατὰ τάξιν, ἤγουν ἐν πρώτοις οἱ σπαχίδες κατὰ τὰ τάγματά τους, καὶ μετ' αὐτοὺς ἐφέροντο αἱ λουμπάρδαι, καὶ ὁ τζεπχανάς (1)· καὶ εἰς τὰ δύο μέρη ἐπήγαιναν κατὰ σειρὰν αἱ κάμηλοι [a] καὶ τὰ μουλάρια, καὶ τὰ ἄλογα ὁποῦ ἐσύροντο ἀπὸ τὸ χέρι, φέροντα τὰς τροφάς. Ἔπειτα οἱ γιανιτζάροι, μερικοὶ καβαλλαραῖοι καὶ μερικοὶ πεζοὶ, μὲ τὰ τουφέκια. Μετὰ δὲ τοὺς γιανιτζάρους ἐπήγαιναν οἱ σολάκιδες μὲ τὰ δοξάρια, ὁποῦ φοροῦσι καβούκια ἀπὸ κετζὲ, κεντημένα μὲ σύρμα. Καὶ μετὰ τοὺς σολάκιδες ἔφερναν μερικὰ ἄλογα γενδέκια τοῦ σερασκέρη (2), εὔμορφα, στολισμένα. Καὶ μετὰ τὰ γενδέκια ἤρχετο ὁ σαντζὰκ ἀγασῆ· καὶ μετ' αὐτὸν ἤρχετο ὁ σερασκέρης, καὶ μετ' αὐτὸν μία σκέπη μεγάλη ἀπὸ οὐρ ὶς μεγάλας ἀλόγου, ἄσπρας, ἐκλεκτάς (3). Καὶ ἔπειτα ἤρχοντο τρία φλάμπουρα μεγάλα κόκκινα ἀπὸ σανδάλι, καὶ τυλιμμένα, τὰ ὁποῖα μόνον εἰς τὸν πόλεμον τὰ ξετυλίζουσι· καὶ εἰς τόπον βόλου εἶναι καμωμένη μία καρδία ἀπὸ μάλαμα· καὶ ἀπάνω εἰς ἐκείνην τὴν καρδίαν εἶναι γραμμένα γράμματα κατὰ τὴν πίστιν τοῦ Μεχεμμέτου· ἀπάνω δὲ ἕνα σακουλάκι χρυσοῦφαντον. Καὶ ὅταν μέλλωσι νὰ πολεμήσωσι, τότε τὰ ξετυλίγουσι, διὰ νὰ βλέπῃ καθεὶς τὸν γραπτὸν νόμον ἐπὶ τῶν καρδιῶν ἐκείνων, καὶ νὰ μὴν διστάζῃ νὰ ἀπο-

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

[a] *Supra, pag. 356, lin. ult.* τὰς καμήλας.

(1) On peut comparer, avec ce récit du départ d'une armée Turque, l'ouvrage du comte de Marsigli, *Stato militare dell' impero Ottomanno*, parte secunda, in Haja, 1732, in-fol. pag. 105-109. Le 12 septembre, *au matin, les trompettes sonnèrent suivant l'usage, et aussitôt les bagages partirent avec les chameaux et les mulets.* Au *second* signal donné par les trompettes, l'armée elle-même *s'ébranla en ordre*, d'abord *les spahis, selon leurs régimens*, puis *l'artillerie et les munitions.*

(2) *Les chevaux de main, portant les provisions*, étoient suivis des *janissaires, dont quelques-uns étoient à cheval, et les autres à pied*, armés *de leurs fusils.* Venoient ensuite les Solaks (صولاق, gardes à pied du sultan et des grands officiers militaires), armés *d'arcs*, et *portant des bonnets de feutre, brodés de fil d'or. Après les Solaks on conduisoit quelques chevaux de main du sérasquier* ou du général de l'armée. Le mot *sérasquier*, composé de *ser* (سر) qui, en persan, veut dire *tête*, et d'*asker* (عسكر) *armée*, désigne un grade militaire qui n'admet point de supérieur; et les Ottomans donnent ordinairement ce titre à ceux qui commandent sur la frontière, ou qui, comme dans l'expédition dont il s'agit, sont détachés avec un corps de troupes considérable. Il est vrai que le *beylerbey*, dont il sera question plus bas, paroît avoir été supérieur en grade au sérasquier; mais je présume que celui-ci commandoit l'armée de siége, tandis que le beylerbey dirigeoit l'expédition toute entière.

(3) Le sérasquier, précédé par ses coursiers superbement harnachés et d'une beauté remarquable, marchoit immédiatement après un officier appelé *sandjak agassi*; il étoit suivi des enseignes, consistant en grandes *queues de cheval* d'une blancheur éclatante.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

θάνη διὰ τὴν πίστιν τοῦ Μεχέμμετ (1) · καὶ τὰ φέρουσιν οἱ τζαούσοι (2) τοῦ σεραστέρη κατόπι ἀπὸ τὸ φουστάτον. Μετὰ δὲ ταῦτα τὰ φλάμπουρα ἤρχοντο τὰ τύμπανα, καὶ μετ' αὐτὰ ἤρχοντο ὀκτὼ φλάμπουρα διαφόρων λογιῶν, καὶ μετὰ τὰ φλάμπουρα ἕνα σίφος παπαχίδων · εἰς δὲ τὰ πλευρὰ ἐπήγαιναν τζαούσιδες, καὶ δὲν ἄφιναν νὰ σιμώσῃ τινὰς εἰς τὸν μπεγλερπέγην, ὁποῦ ἦρχε τοῦ τραῦ (3). Παράμερα δὲ ἐπορεύοντο ἄλλα σίφη, τινὲς ὄμπροσθεν, καὶ τινὲς ὄπισθεν, ἕκαστος ὅπου ἠδύνατο. Εἰς τὸ κονάκι δὲ ἐκεῖνοι οἱ παπαχίδες καὶ σαντζὰκ ἀγασάδες φέρουσι τὸν σεραστέρην ἕως εἰς τὴν σκηνήν του, καὶ τρέχοντες κατὰ σειρὰν τὸν προσκυνοῦσιν. Οἱ δὲ Τατάροι ἐπήγαινον ὄπισθεν ἀπὸ τὸ Τούρκικον φουστάτον, ὁ υἱὸς τοῦ χάνη δηλαδὴ Μεχεμμὲτ [a] Κεραὴν ὀνόματι ὁ μεγαλήτερος, μὲ δέκα χιλιάδας [b] Τατάρους διαλεκτούς. (4) Ὁ δὲ Γαζὶ Κεραὴν χάνης ἐπήγαινεν ὄμπροσθεν ἀπὸ τὰ Τούρκικα φουστάτα ὡς μισὸ μίλλι δρόμον. Ὁ δὲ Ἀδὴλ Γεραὴν σουλτᾶνος μὲ τριάντα χιλιάδας Τατάρων ἐπήγαινεν εἰς τὸ ἀριστερὸν μέρος · ὁ

[a] *Sic : supra lin. 1.* Μεχέμμετ.

Pag. 169 du Manuscrit.

[b] *Ita hic : sed supra, pag. 354, lin. 1, et sæpius alibi, accusativ. est* χιλιάδες, *vulgariter.*

(1) *Venoient ensuite trois grandes bannières rouges, d'étoffe de soie.* Elles étoient *roulées*, parce qu'*on ne les déploie* qu'au moment *du combat.* On voit au milieu de chaque drapeau *un cœur en or*, et dans ce cœur *sont écrites des sentences de la loi de Mahomet ;* une *petite bourse en étoffe d'or* étoit suspendue *au-dessus. On déploie* ces bannières *quand on va charger l'ennemi, afin que chacun voie la loi écrite sur ces cœurs, et qu'il n'hésite point de mourir pour l'islamisme.*

(2) On sait que les *tchaouss (chiaux) militaires*, qu'il faut distinguer des *tchaouss* du divan, sont une espèce de gardes ou d'officiers d'ordonnance, qui entourent la personne du sérasquier et des pachas. *Voyez*, sur leurs chefs et leur organisation militaire, M. de Hammer, *Staatsverfassung &c.* tom. II, p. 119, 122, 246 et 417.

(3) Après ces drapeaux, *venoient les tambours, puis huit drapeaux de différentes espèces*, suivis d'*une troupe de spahis ;* de chaque côté *marchoient* des *tchaouss*, qui empêchoient la foule d'*approcher du* beylerbey *qui commandoit l'armée.* On voit, par M. d'Ohsson, *tom. II, pag. 189*, que ce général s'appeloit Tcherkess Cassim bey ; Circassien d'origine, et devenu sous Sélim II second ministre des finances, il avoit, le premier, conçu le projet de la jonction du Don avec le Volga. Ayant su le faire adopter par la Porte, *il* eut la conduite générale de l'opération ; il fut même décoré du titre de pascha, et l'on érigea en sa faveur le *sandjaclik* de Caffa en *beylerbeylik.* C'est à cause de cette dignité que, dans les relations que Gmelin a consultées, *Reise &c.* tom. II, pag. 50, ce commandant Turc est désigné sous le nom singulier, *le beglerbeg Caphensi.*

(4) Le prince Mahomet Guéraï, fils du chan de la Crimée, commandoit l'arrière-garde, forte *de dix mille Tartares choisis.* Le même prince succéda à son père en 1575. *Voyez* M. de Castelnau, *Histoire de la nouvelle Russie*, tom. I, pag. 267. Quelques lignes plus bas, et dans toute l'étendue du n.° IX, le mot Κεραὴν se trouve écrit Γεραὴν. Le lecteur aura déjà pu se convaincre, par une foule d'exemples, que l'orthographe et l'accentuation de la plupart des mots, sur-tout des noms propres, varient sans cesse dans notre manuscrit.

Digitized by Google

Τζαναχλῆς, μπέγης τοῦ Ἀζαχίου, μὲ ἄλλο Ταπέρικον φουσάτον ἐπήγαινεν εἰς τὸ δεξιὸν μέρος. Εἰς ἕνα δὲ τόπον, ἀπὸ τὴν εἰκοσιμίαν τοῦ Σεπτεμβρίου ἕως εἰς τὰς εἰκοσιτρεῖς, δὲν εὑρήκασι νερὸν νὰ πίωσιν οὔτε οἱ Τοῦρκοι, οὔτε οἱ Ταπέρι. Εἰς τὸ τέταρτον κοντάκι δὲ ἔφθασαν εἰς μίαν λίμνην μετὰ δύσιν ἡλίου, καὶ τὸ νερὸν ἐκεῖνο τῆς λίμνης σχεδὸν ὅλον τὸ ἔπιον, ὁποῦ ἦτον κὶ ἁλμυρόν (1). Τῇ δὲ ἐπαύριον ἔφθασαν εἰς νερὸν

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

(5) *Ils burent presque toute l'eau de ce lac, quoiqu'elle fût salée.* La marche de l'armée Othomane à travers les steppes de la Kouma et du Kouban, pourroit devenir le sujet d'un mémoire curieux; mais pour l'écrire, il faudroit de grandes connoissances locales, et des cartes détaillées du pays compris aujourd'hui dans le gouvernement du Caucase. Je n'ai à ma disposition que la carte de Pallas, n.° XXIX, dans le tome IX de ses Voyages (traduction Française, Paris, 1794, *in-4.°*), et la feuille 6 de la belle carte de M. Lapie, extraite du nouvel atlas, en cent feuilles, publié au dépôt topographique de Saint-Pétersbourg, en caractères Russes. Malheureusement ces matériaux ne suffisent pas pour éclaircir les nombreuses difficultés qu'offre l'itinéraire donné par Costin. Je me bornerai donc à extraire de son récit et à réunir ici ce qu'il dit des diverses stations de l'armée, et de leurs distances. En écrivant les noms de lieu en caractères Français, je tâcherai de représenter de mon mieux la prononciation Grecque; toutefois il est probable que, dans notre manuscrit, plusieurs noms sont altérés, ayant été d'abord transcrits du tartare ou du russe en moldave, et ensuite du moldave en grec.

Itinéraire de l'armée Ottomane partie du camp devant Astraçan, le 12 septembre 1569.

ASTRAÇAN.

Lac salé	4	marches.
Bonne eau appelée *Vourna* et *Kestzenia*. Commencement des plaines dépourvues d'eau.	1	
Plaines des Madjars	5	marches.
Quelques jours après [*κομπόσας ἡμέρας*], on arriva à un ruisseau presque desséché, où l'on se battit pour avoir de l'eau	5	(par approximation.)
Collines où il y avoit des murs en briques, et les ruines d'une église	1	
Endroit marécageux, avec un peu d'eau salée	3	
Lac d'eau vive, appelé en polonais *Przewatnitza*	1	
Endroit où, faute d'eau, on creusa des puits	2	
Lac Tzeyerlik	7	(!)
Rivière Saslitze Yerlik, où l'on sort des champs Madjars	1	
Station sans eau	1	
Rivière Kiouyelnik	1	
AZOW	3	
	35	marches.

Je n'ose pas même former une conjecture sur la question de savoir si l'armée, dans sa retraite, se rapprocha de la rivière de Sal, en passant au nord du lac Bolschey, ou si elle passa au sud, en traversant ce qu'on appelle le *Camp d'hiver des Calmouks*; ou enfin, si le lac de Bolschey (que, vu son étendue, il étoit difficile d'éviter) se trouve caché, sous un autre nom, dans l'itinéraire que je viens de transcrire. Mais, dans aucun cas, je ne puis croire, avec M. de Castelnau, dans son *Essai sur l'histoire de la nouvelle Russie*, tom. I, pag. 261, que « les Turcs » qui purent se réunir, se replièrent sur » le Volga, pour s'y appuyer des trente-cinq » mille hommes qu'on y avoit laissés. »

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

καλὸν, ὁποῦ κράζεται Βούρνα καὶ Κεστζένια, ὅθεν ἀρχίζουσι τὰ ἄνυδρα πεδία· ὅτι ἀπ' ἐκεῖ τοὺς ἔμελλε νὰ πάγωσι, διατὶ ἀπὸ ἄλλο μέρος δὲν ἦτον βολετόν· ὅτι οἱ Μοσχόβοι εἶχαν καύσει τὸν κάμπον (1). Ὅμως ὁ Καζὶ μηρζὰς, ὁδηγὸς τῶν Νογαΐδων, λέγουσι πῶς ἐλάλησε μὲ τὸν χάνη νὰ ὁδηγήσῃ τοὺς Τούρκους ἀπ' ἐκεῖνο τὸ μέρος, διὰ νὰ τοὺς πάρωσι τὰ πράγματά τους (2). Ὅτι ὑπεσχέθηκαν νὰ τοὺς περάσωσιν ἀπὸ τόπον ἔνυδρον, καὶ νὰ ἔχῃ καὶ χορτάρι ἀρκετὸν, καὶ ζῶα ἄγρια πρὸς τροφὴν, λέγοντες, πῶς μόνον ὁδὸν τεσσάρων ἡμερῶν ἔχουσιν ἕως εἰς τὸ Ἀζάκι· ἀλλ' αὐτὸ ἦτον ἐπιβουλὴ τῶν Τατάρων πρὸς τοὺς Τούρκους. Καὶ ἔτζι τινῶν μὲν τὰ ἄλογα ἀπέθανον, ἑτέρων δὲ ἀπόστασαν· ὅτι διαβαίνοντες ἐκείνους τοὺς κάμπους πέντε ἡμέρας, νερὸν δὲν εὕρισκον, καὶ πολλοὶ Τοῦρκοι ἀπέμειναν ἐκεῖ, ἄλλοι σκοτωμένοι ἀπὸ Τατάρους, καὶ ἄλλοι λιγοθυμισμένοι ἀπὸ πεῖναν καὶ δίψαν. Καὶ ὅσα ἄλογα ἀπόσταιναν τῶν Τουρκῶν, τὰ ἔπερναν οἱ Τατάροι καὶ τὰ ἔτρωγαν. Καὶ μήτε τὴν νύκτα δὲν ἐτολμοῦσαν νὰ τὰ ἀφήσωσιν εἰς βοσκὴν, φοβούμενοι ὅτι τὰ ἔκλεπτον οἱ Τατάροι, καὶ τὰ ἐπήγαιναν μακρὰ εἰς ἐρήμους τόπους. Καὶ τὸ περισσότερον ἦτον χρεία νὰ περάσουν οἱ Τοῦρκοι ἀπὸ κάποιους κάμπους ὁποῦ λέγονται τῶν Ματζάρων (ὅτι ἀπ' ἐκείνους τοὺς τόπους εὐγῆκαν οἱ Οὖγγροι), διότι ἤξευρον οἱ Τατάροι, πῶς ἐκεῖ ἦτον ὀφίδια καὶ ἄλλα ζωύφια. Καὶ ἐγέλασαν τοὺς Τούρκους, καὶ τοὺς ἐπῆγαν ἀπ' ἐκεῖ, ὅπου εὗρον πλῆθος πολὺ ὄφεων καὶ ἄλλων ζωϋφίων κακῶν· καὶ εἰς μερικοὺς λα-

On voit clairement, par le récit de Costin, que l'armée, pendant sa retraite, se trouva toujours à une distance considérable du Volga et du Don.

(1) *Ils devoient traverser* ces déserts dépourvus d'eau, attendu l'*impossibilité* de prendre une autre route, *les Russes ayant brûlé* l'herbe des plaines.

(2) *On dit* cependant aussi *que le myrza Kazi*, qui servoit de *guide aux* Tartares *Nogaï, étoit convenu avec le chan* de la Crimée *d'engager les Turcs* dans ces déserts, *afin* de détruire leur armée, et *de s'emparer de leurs bagages*. Les Tartares de la Crimée, et le chan lui-même, voyoient en effet de très-mauvais œil une expédition qui pouvoit rendre les Ottomans indépendans des secours et des armes des Tartares, et amener la Crimée à être convertie en simple pachalik. *Voyez* M. d'Ohsson, *Tableau de l'empire Othoman*, tom. II, pag. 190. A cet effet, ils répandirent des bruits alarmans dans le camp des Turcs, et tirèrent parti de ce préjugé qui porte à faire considérer tous les pays du nord comme interdits aux vrais Mahométans. Dans les plus longs jours de l'été, la nuit, disoient-ils, n'est que de quatre heures ; les vrais croyans qui se fixeroient en ces climats, seroient donc obligés de troubler leur repos pour faire les prières nocturnes prescrites par la loi, ou de sacrifier leur religion en ne s'en acquittant pas. Il n'en fallut pas davantage pour soulever les soldats, qui saisissoient peut-être avec empressement ce prétexte pour se soustraire aux fatigues d'une campagne pénible et malheureuse.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

Pag. 170 du Manuscrit.

πωδεις τόπους ἦτον γεμάτος ὁ τόπος ἀπὸ ὑποκάμισα ὀφιδίων, ὁποῦ ἐφαίνετο ὡσὰν νὰ ἦτον ἀπλωμένον πανί (1). Καὶ λέγουσι, πως ἐκεῖνοι οἱ ν 'μποι τὸ καλεκαίει εἶναι ἄβατοι ἀπὸ τὸ πλῆθος τ' ὀφιδίων, μήτε μὲ πολλὰς χιλιάδας ἄλογα ἠμποροῦν νὰ περάσουν. Πηγαίνοντας λοιπὸν τὸ Τουρκικὸν στρατεύμα ἀπ' ἐκείνους τοὺς κάμπους, καὶ μὴν ἔχωνίας νερὸν καμπόσας ἡμέρας, ἔφθασαν εἰς ἕνα ξηροπόταμον (ὅτι πολλὰ ὀλίγον νερὸν εἶχε) · καὶ ὁρμῶντες διὰ νὰ πάρωσι νερὸν, πολλοὶ ἐσκοτώθηκαν ἀνάμεσόν τους. Καὶ πηγαίνοντες παρακεῖθε ἐκόνευσαν εἰς κάποιους λόφους, χωεὶς νὰ ἔχωσι νερόν. Ἐκεῖ ἦτον τεῖχη μὲ κεραμίδας κτισμένα (2) · καὶ ἐφαίνετο πῶς ἦτον ἐκεῖ ποτὲ ἐκκλησία. Ἄγρια ζῶα ἦτον πολλὰ, καὶ πολλῶν λογιῶν · καὶ τὰ περισσότερα ἦτον λάφια, τὰ ὁποῖα, ὡς γράφουσί τινες, τρώγουσι φίδια. Καὶ πηγαίνοντες παρεμπρὸς δύο ἡμέρας χωεὶς νερὸν, ἔφθασαν τὴν τρίτην ἡμέραν εἰς τόπον λασπώδην, ὅπου ἦτον ὀλίγον νερὸν πικρότατον καὶ ἁλμυρόν · καὶ καθὼς ἦτον, τὸ ἔπιον καὶ οἱ ἄνθρωποι καὶ τὰ ἄλογα, ἀναγκαζόμενοι ὑπὸ τῆς δίψης (3). Καὶ ἐκεῖ τοὺς ἦλθεν εἴδησις, πῶς ἐχάθησαν πενταχόσιοι Τοῦρκοι δεγαλεκτοὶ, τοὺς ὁποίους ἀπάτησεν ἕνας Τάταρης λέγοντας, πῶς ἠξεύρει βρύσας νεροῦ καλοῦ εἰς τὸν κάμπον, μόνον νὰ τὸν πληρώσουν, καὶ νὰ τοὺς ὑπάγῃ εἰς τὸ νερόν. Ὅθεν πέρνωντάς τους ὁ Τάταρης καμ-

(1) On trouve dans les Voyages de Güldenstädt *(Reisen durch Russland u. im Caucasischen Gebürge*, part. II, p. 26 et suivantes*)*, publiés par Pallas, une description et un plan des ruines remarquables de Madjar, ville dont les anciens habitans étoient certainement mahométans. Aussi Güldenstädt regarde-t-il comme fabuleuse la tradition qui veut que les Hongrois, appelés Madjars dans leur langue, soient *venus de ces contrées*, comme le dit Costin ; cette opinion ne doit probablement son origine qu'à la ressemblance de nom qui se trouve entre une ville ancienne et un peuple moderne. Les *endroits marécageux* ne manquent point sur les bords de la Kouma et dans les steppes environnantes; mais Güldenstädt ne parle nullement de ces *dépouilles de serpens* qui couvroient la terre au point *de ressembler* de loin *à des morceaux de drap étendus.*

(2) *Ces murs en briques* caractérisent la nature du sol de ces vastes plaines, où la pierre est presque aussi rare que l'eau. Un mémoire curieux, inséré dans le recueil de Müller *(Sammlung Russischer Geschichte &c.)*, vol. IV, pag. 194, fait voir que, dans les contrées situées au nord et à l'ouest de la mer Caspienne, des villes populeuses sont uniquement construites de briques séchées au soleil.

(3) *Ayant marché pendant deux jours, sans rencontrer d'eau, ils arrivèrent le troisième dans un endroit marécageux où il y avoit un peu d'eau salée et très-amère ; néanmoins les hommes et les chevaux, forcés par la soif, la burent telle qu'elle étoit.* On voit en effet, par la relation de Güldenstädt, que, dans beaucoup d'endroits au nord du Kouban et du Térek, la bonne eau est très-rare, celle de presque tous les lacs, ruisseaux et sources étant fortement imprégnée de substances vitrioliques.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

πόσα ἄστρα, τὺς ἐμάκρυνεν εἰς τὸν κάμπον, ἔπειτα ἔφυγεν ἀπ αὐτούς (1). Αὐτοὶ δὲ, εὐείσκονΐες (2) νερὸν καὶ πλανηθένΐες, ἀπέθανον ὅλοι · μόνον τέσσαρες, ὁπὺ εἴχασι καμήλια, ἐγύρισαν καὶ ἦλθον εἰς τὸ στράτευμα, καὶ εἶπον διὰ τὸν θάνατον τῶν ἄλλων. Τῇ δὲ ἐπαύριον ἔφθασαν εἰς μίαν λίμνην ῥέουσαν, ὁπὺ λέγεται λεχινὰ Πρζεβότνΐζα, ἤγουν τρεχάμενον · καὶ ὄνΐας τὸ νερὸν καλὸν, ἐκάθησαν ἐκεῖ μίαν ἡμέραν. Καὶ τὴν δευτέραν ἡμέραν ἀπ' ἐκεῖ ἐπήγασιν ἕως τὸ βράδυ χωρὶς νερόν · ἐκεῖ δὲ, ὅπὺ ἦτον οἱ Ταπάροι, ἦτον νερόν· ἀμὴ οἱ Τοῦρκοι ἔσκαψαν πηγάδια, καὶ εὗραν ὀλίγον νερὸν βρόχινον, ὁπὺ εἶχε βρέξει ἐκείνην τὴν ἡμέραν (3). Ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ ἄρπαξαν οἱ Ταπάροι τὰ πράγματα ἑνὸς γαμβροῦ τοῦ σεραστέρη, πηγαίνωντας αὐτὸς ἐμπροστὰ μὲ σαράντα Τούρκυς, διὰ νὰ φθάσῃ εἰς τὸ Ἀζάκι, νὰ εὕρῃ φαγητὰ καὶ νὰ ἀναπαυθῇ. Καὶ οἱ Ταπάροι ὅλους ὁποῦ ἀπέμειναν ὀπίσω ἀπὸ τὸ στράτευμα, ὡσαύτως καὶ ἐκείνους ὁποῦ ἐπήγαιναν ὁμωρὸς, τοὺς ἐξεγύμνωσαν. Καὶ λοιπὸν οἱ Τοῦρκοι ἀπεφάσισαν, παρὰ νὰ πέσωσιν εἰς τὰ χέρια τῶν Ταπάρων, κάλλιον νὰ μὴν πηγαίνῃ κανένας ὁμωρὸς εἰς τὸ Ἀζάκι διὰ νὰ γλυτώσῃ, καὶ νὰ ὑποφέρῃ τὴν πεῖναν καὶ τὴν δίψαν, ἕως οὗ ἔφθασαν εἰς λίμνην λεγομένην Τζεγερλήκ (4) · καὶ ἐκεῖ ἀναπαύθηκαν καὶ αὐτοὶ καὶ τὰ ἄλογά τους δύο ἡμέρας. Καὶ ἐκεῖ ἐπωλήθη τὸ καρδάρι τὸ παξιμάδι ὀγδόντα τέσσαρα φλωρία μάλαγμα, καὶ τὸ ἠγόραζον οἱ Τοῦρκοι · καὶ τὸ ἀλεύρι τὸ κοιλὸν εἴκοσι φλωρία · καὶ ἡ μάζαρη ἐπωλήθηκε μὲ τὸ μέτρον δέκα παρία εἰς τὸ ἄστρον · καὶ ὕστερα ἀκριβώτερα ἐπωλήθησαν τὰ ψωμία (5). Ὅμως καὶ ἐκεῖνοι ὁποῦ ἔκαμαν αὐτὴν τὴν πραγματείαν, πωλοῦντες τόσον ἀκριβὰ, πλεονεκτοῦντες εἰς τὰ

Pag. 171 du Manuscrit.

(1) M. Lévesque, *Histoire de Russie*, tom. II, pag. 79, parle aussi de la mauvaise volonté et de la perfidie de ces Tartares. « L'armée Turque part; elle » prend d'autres Tatars pour guides : » mais, au lieu de la conduire fidèlement, » ils l'égarent à dessein, dans la crainte » qu'elle ne veuille les subjuguer, et » l'enfoncent dans des déserts sauvages » et impraticables. »

(2) Je lis, μὴ θείσκονΐες

(3) Ils *marchèrent jusqu'au soir* sans rencontrer *d'eau ;* il n'y en avoit qu'au camp des *Tartares ;* de sorte que les Turcs furent obligés de *creuser des puits*, où *ils trouvèrent un peu d'eau de pluie*, attendu qu'il étoit tombé une averse *ce jour-là.*

(4) Ce lac de Tzeyerlik seroit-il le lac Bolschey de la carte de M. Lapie ! Le Manitch, après être sorti de ce lac, reçoit deux autres rivières nommées sur la carte Egorlick [peut-être Egorlick] et Sredneï Egorliek ; j'ignore jusqu'à quel point la ressemblance de ces noms avec Tzeyerlik ou Tzeguerlick pourra nous autoriser à chercher dans les environs le lac dont il s'agit dans le texte.

(5) Dans cet endroit, *le* kantar *de biscuit se vendit quatre-vingt-quatre florins d'or*, et *le boisseau de farine vingt flo-*

Digitized by Google

ἄσπρα, πολλὰς πικρίας ἐπέρασαν· ὅτι τοὺς ἐγέλασαν οἱ Τατάροι, λέγοντες, πῶς εἶναι μόνον τρία κονάκια ἕως εἰς τὸ Ἀζάκι· ἀμὴ μετὰ βίας ἐπήγασιν ἀπ' ἐκεῖ εἰς ἑπτὰ ἡμέρας εἰς τὸ Τζεγερλὴκ, καὶ εἰς ἄλλας ἑπτὰ εἰς τὸ Ἀζάκι (1). Εἰς τὸ ἄνωθεν Τζεγερλὴκ ἐφίλευσεν ὁ χάνης τοὺς Τούρκους, μοιράζωντας εἰς κάθε ἕνα ἀπὸ κομμάτι ψωμὶ, λέγωντας πῶς, ὅσην τροφὴν ἔχει, ὅλην τὴν μοιράζει εἰς αὐτούς. Καὶ αὐτὸ τὸ ἔκαμεν ὁ χάνης μὲ δόλον, διὰ νὰ σκεπάσῃ τὴν ἐπιβουλὴν ὁποῦ ἔκαμεν εἰς αὐτούς. Ἀπὸ τὴν λίμνην ταύτην τῇ ἐπαύριον ἐπήγασιν εἰς τὸ τρεχάμενον νερὸν, ὁποῦ λέγεται Σασλήτζε Γερλίκ· καὶ ἕως ἐκεῖ εἶναι τὸ σύνορον τῶν πεδίων τῶν Ματζάρων. Εἰς ἐκεῖνον τὸν κάμπον ἕως τὴν σήμερον φαίνονται κτίρια καὶ πύργοι πολλοὶ πέτρινοι, ὅπου [a] ἦτον παλαιόθεν ἐκκλησίαι· καὶ φαίνονται μνήματα πέτρινα, ὁποῦ ἔχουσιν ἀπάνω σκαμμένα σχήματα ἀνθρώπων (2). Ἀμὴ τώρα εἰς τὰς πέτρας ἐκείνας ἀπάνω ἐφύτρωσαν χορτάρια· καὶ οἱ γέροντες οἱ Τατάροι ἔλεγον πῶς ἤκουσαν παρὰ τῶν προγόνων αὐτῶν, πῶς ἐκεῖ ἐκατοικοῦσαν Χριστιανοί· ἀμὴ δὲν ἤξευρον νὰ εἰπῶσι τί γένος

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

[a] *Sic Codex.*

rins. Le *kantar* [κανδάρι] est un poids égal à trois *pouds*, ou quatre cent quarante *ockas*, 48 kilogrammes 462, nouvelles mesures de France. Le mot μάζαρη est probablement une altération de مزارع, *blé*; on en *vendit* à raison de *dix grains pour un aspre*; *le pain, dans la suite, se vendit encore plus cher.*

(1) Cependant ceux qui, *par avidité, faisoient le commerce*, et *vendoient* des vivres *à un prix aussi exorbitant, éprouvèrent* eux-mêmes, dans la suite, mille *peines*, et manquèrent de vivres à leur tour; car *les Tartares les avoient trompés*, en leur *disant* qu'il *n'y avoit plus* que *trois jours de marche* jusqu'à Azow. *A peine* purent-ils arriver *en sept jours* de leur camp au lac Tzeyerlik, et *en sept autres jours* du lac *à Azow.*

(2) On peut voir dans Güldenstädt *Reise durch Russland*, tom. I, pag. 502, la description de quelques-unes des *constructions et tours en pierre, qui étoient anciennement des églises*; on y trouve aussi, planche XII, le dessin de plusieurs de ces *monumens*, représentant *des figures d'hommes sculptées.* Puisque l'origine de ces monumens chrétiens étoit déjà incertaine en 1569, l'hypothèse de Güldenstädt, tom. I, pag. 506, qui les croit érigés vers la fin du XVI.e siècle, sous le règne d'Ivan IV Wasiliéwitch, devient inadmissible. Je ne doute pas que l'œil attentif d'un observateur instruit ne découvre un jour une date précise dans les nombreuses inscriptions Grecques qui les accompagnent; et je regrette que, dans Güldenstädt, ces inscriptions soient également mal dessinées et expliquées. Il suffit d'en donner un seul exemple. Presque toutes portent en tête ces lettres, disposées autour d'une croix NH+KA (IC / XC). Güldenstädt, naturaliste habile, mais fort ignorant en grec, les explique *(avant-propos*, pag. xxiij*)*: ΙΗΣΟΥΣ. ΧΡΥΣΤΩΣ [sic]. ΗΑΖΑΡΑΙΟΣ [sic]. ΙΟΥΔΑΙΩΝ. ΒΑΣΗΛΕΩΣ [sic]. Il ne s'apercevoit pas que c'est la devise connue de l'église d'orient, Ἰησοῦς Χριστὸς νηκᾷ [pour νικᾷ], *Jésus-Christ est vainqueur.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

ἦτον, ἢ Σάρμαλαι, ἢ Πετῆχοι, ἢ Γραικοί· ὅτι αὐτὰ τὰ γένη κρατοῦσι τὴν τῶ Γραικῶν πίστιν. Δύο ἑβδομάδας περιῆλθον διὰ τῶ πεδίων ἐκείνων· εὐγαίνοντες δὲ ἀπὸ ἐκείνους τοὺς κάμπους εἰς τὰς ἐννέα τῶ Ὀκτωβρίου, ἐκόνευσαν χωρὶς νερόν. Τὴν δευτέραν ἡμέραν ὅμως ἐκόνευσαν εἰς ἕνα νερὸν μικρόν, Κιουγελνὶκ (1) λεγόμενον· καὶ ἕως ἐκεῖ ἀπέμειναν τὰ μισὰ ἄλογα· ὅτι τὰ ἄλλα ἀπέθανον καὶ ἀπόσασαν ἀπὸ τὴν δίψαν καὶ πείναν. Καὶ πολλοὶ Τοῦρκοι ἀρρώστησαν, καὶ ἀπέθανον· καὶ πολλοὶ ἐπαρακαλοῦσαν τοὺς ἄλλους νὰ τοὺς σκοτώσωσι, νὰ μὴν ὑποφέρωσι πλέον τὴν πείναν καὶ δίψαν. Ἐν αὐτῇ τῇ ἡμέρᾳ ἔπνευσεν ἄνεμος σφοδρὸς, ὅπου ἔρριπτε τὸν ἄνθρωπον κάτω· καὶ τὰ ἄλογα, ὄντα ἀχαμμημένα, δὲν ἠμποροῦσαν νὰ σαλεύσωσιν ἀπὸ τὸν ἄνεμον (2). Καὶ μετὰ τὸν ἄνεμον βροχὴ ψυχρὰ (3) τρεῖς ἡμέρας συνεχῶς. Καὶ ἐκείνη ἡ βροχὴ ἐζημίωσε πολλὰ τοὺς Τούρκους, ὁποῦ ἀπέμειναν· καὶ μὲ τὸν δρόμον τοῦ τρέχοντος ἐκείνου νεροῦ ἐπήγασιν εἰς τὸ Ἀζάκι εἰς τρεῖς ἡμέρας· ὅτι τὸ ἄνωθεν νερὸν χύνεται εἰς τὸν Τάναϊν ποταμὸν εἰς τὸ Ἀζάκι κοντά (4). Καὶ φθάσαντες εἰς τὸ Ἀζάκι διακόσιοι Τοῦρκοι εἶχαν ἀπομείνει εἰς τὸν δρόμον (ἐκεῖ ἀπάμεσα εἰς τὸν Τάναϊν καὶ εἰς τὸ Κιογερλὴκ οἱ Τατάροι παραχειμάζουσι, καὶ τὸ καλοκαίρι πηγαίνουσιν εἰς τοὺς μεγάλους κάμπους μὲ τὰ ζῶά τους), καὶ ἔφθασαν ὑποκάτω τοῦ Ἀζακίου τὴν νύκτα, καὶ ἐκόνευσαν κοντὰ εἰς τὸ νερὸν τοῦ Ταναΐδος, ὅπου ἦτον ἕνα μικρὸν κάστρον ὅπερ ἐκάη ἀπὸ τὸ μπαρούτι ὁποῦ ἀπήφθη· καὶ εἰς ἐκεῖνο τὸ κάστρο ἐσύναζαν τροφήν. Ἕως οὗ δὲ ἐσυνάχθησαν τὰ ἄλογα τῶ Τουρκῶν,

Pag. 172 du Manuscrit.

(1) Kiouyelnik, *filet d'eau* près duquel les Turcs *couchèrent* le lendemain, ayant encore *la moitié de* leurs *chevaux, les autres* étant *morts de faim et de soif.* Je pense que cette petite rivière est la même que celle qui est désignée sous le nom de Kagalnik sur la feuille 6 de la carte de la Russie d'Europe, copiée d'après celle du dépôt impérial des cartes à Saint-Pétersbourg (Paris, 1812, chez Langlois).

(2) Le même jour il *survint un ouragan* si *impétueux, qu'il porta les hommes, à terre,* et que *les chevaux,* dans leur état de *foiblesse, ne pouvoient* faire un pas. On connoît, sur-tout par les relations de Pallas, ces tempêtes violentes si communes dans les steppes, arrivant avec impétuosité du sud-est et du nord-ouest; elles ne font que trop souvent périr les voyageurs.

(3) Il semble que le copiste ait omis le verbe de cette phrase: *il* tomba *une averse froide, trois jours de suite.*

(4) Sur la carte de la Russie d'Europe, que je viens de citer, Paris, 1812, le Kagalnik, ou, comme dit Costin, l'*eau* dont nous avons parlé *plus haut,* ne *se jette* pas dans *le Don, près d'Azow,* mais arrive directement à la mer, à quelques lieues au sud de l'embouchure du Don, et dans le fond d'un petit golfe qui est presque en face de Taganrog. La carte de M. Lapie place à l'embouchure du Kagalnik un endroit appelé Kagalienitzkoe, par lequel passe la route qui longe le bord occidental de la mer d'Azow.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° V.

τοὺς ἔφερναν οἱ Τατάροι μὲ τὰ ἄλογά τους, κάμνοντες ἔλεος μετ' αὐτῶν. Ἄλλοι δὲ ἔπερναν ἄλογα μὲ τὸ ἐνοίκιον ἀπὸ τοὺς Τατάρους, καὶ ἤρχοντο· καὶ ἀφ' οὗ ἔφθαναν εἰς τὸ Ἀζάκι, τοὺς ἔβραζον φαγητόν· καὶ τοὺς ἔδιδον καὶ παξιμάδι τοὺς λιγοθυμισμένους (1). Οἱ ὁποῖοι ἀπὸ τὴν πολλὴν ἀναφαγίαν δὲν ἠδύνοντο νὰ φάγωσιν· ὅτι τὰ κεφάλιά τους καὶ ἡ κοιλία τους ἐπρίσκετο, καὶ πολλοὶ ἀπέθανον ἐκείνην τὴν νύκτα. Καὶ ἀπὸ τὸ Ἀζάκι ἐμπήκασιν εἰς τὰ βασιλικὰ καράβια, καὶ ἐπήγασιν εἰς τὸν Καφᾶν· καὶ καταιγίδος γενομένης, ἐπνίγησαν τὰ καράβια, καὶ ἐπνίγησαν καὶ αὐτοὶ ὅλοι (2). Ὁ δὲ μπεγλέρπεϊ μὲ πέντε σαντζὰκ ἀγασῆ ἀπέμεινεν εἰς τὸ Ἀζάκι μὲ τοὺς ἀπολειφθέντας ἀνθρώπους τους (ἕως χίλιοι ἄνθρωποι μόλις ἦτον), καὶ ἀπάντεχε πρόσταγμα βασιλικόν· ὅτι ἐφοβεῖτο νὰ μὴν τὸν σκοτώσῃ ὁ βασιλεὺς, διατὶ ἔχασε τόσον στρατὸν, καὶ ἀπὸ διακόσιαις χιλιάδαις ἀνθρώπων καβαλλαραίων, καὶ τόσα καράβια ὁποῦ ἐπῆγαν τόσον στρατὸν πεζῶν, μόλις δύο χιλιάδες ἐγύρισαν εἰς τὴν πόλιν (3). Ἀπὸ δὲ τῶν Τατάρων ὀλίγοι ἐχάθηκαν, ὄντες συνειθισμένοι μὲ ἔλλειψιν, καὶ ἔχοντες φοράδας μαζή τους, ὁποῦ ἐτρέφοντο μὲ τὸ γάλα τους. Μόνον ἐκεῖνοι ὁποῦ ἐπέρασαν τὴν Βόλγαν εἰς τὸν τόπον τῶν Μοσχόβων, διὰ νὰ εὕρωσι τροφὴν, καὶ νὰ φέρωσι, δὲν ἐγύρισαν· ἀλλὰ μήτε ἠξεύρουσι τί ἔγιναν· ὅτι κανένας δὲν ἐγύρισεν ὀπίσω.

(1) D'autres *louoient des chevaux des Tartares, et achevoient ainsi leur route.* Dès qu'ils *furent arrivés à Azow, on leur prépara des alimens, et l'on distribua du biscuit à ceux qui étoient foibles.*

(2) *Voyez*, sur ces désastres, M. Lévesque, *Histoire de Russie*, tom. III, pag. 79, dont les paroles peuvent, pour ainsi dire, servir de traduction au texte de Costin : « Les Turcs arrivent en petit » nombre et dans le plus mauvais état, » au port d'Azof ; ils s'embarquent, sont » accueillis d'une tempête furieuse, et la » plupart des galères périssent avec ceux » qu'elles portent.

(3) *Il craignoit que le Grand-Seigneur ne le fît mettre à mort ; car de deux cent mille hommes de cavalerie, et des bâtimens qui avoient transporté tant de fantassins, à peine deux mille hommes revinrent-ils à Constantinople.* Les steppes et les déserts de la Russie ont plus d'une fois englouti les armées les plus nombreuses et les plus vaillantes. *Tanta fœditas morientium fuit*, dit Oderborn, 273, E, en parlant de la retraite des troupes Ottomanes, *ut viæ cadaveribus implerentur, alitesque et bestiæ, escæ illecebris sollicitatæ, exercitum sequerentur. Erat res spectaculo digna, et ad æstimationem rerum humanæ sortis varietate* [sic] *miranda, exercitum qui propter multitudinem terræ gravis fuerat, jam fœda trepidatione deformem inque fugam actum videre.*

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VI.

N.° VI.

Règne du prince Radoul fils de Michna, surnommé le Grand *(1623-1626)* (1).

ΔΕΥΤΕΡΑ ΑΥΘΕΝΤΙΑ ΤΟΥ ΡΑΔΟΥΛ ΒΟΔΑ ΤΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ. ΚΕΦ. ΜΗ.

Partie II, p. 281 du Manuscrit.

Ἡ αὐθενλία τοῦ Ράδουλ αὕτη δὲν ἐλογίζετο αὐθεντία, ἀλλὰ βασιλεία, διὰ τὴν καλὴν κυβέρνησιν καὶ σύςασιν τοῦ σπητίου του (2): ὅθεν τὸν ὠνόμασεν ἡ τζάρα (3) Ῥάδουλον μέγαν. Γραφει ὁ Πλουτάρχος εἰς τὴν ζωὴν τοῦ Ἀλεξάνδρου Μακεδόνος, ὁποῦ ἔγραψεν αὐτὸς κατὰ ἀλήθειαν (ὄχι ὡς γράφουσιν ἄλλοι περὶ τοῦ Ἀλεξάνδρου πολλὰς μυθολογίας, καὶ τὰς ἔφεραν εἰς τὴν Μολδαβικὴν γλῶσσαν (4)), καὶ λέγει, πῶς ἡ ἀξιότης τῶν βασιλέων καὶ αὐθέντων περισσότερον γνωρίζεται ἀπὸ τὰ λόγιά τους, καὶ ἀπὸ τὰς συμβουλάς τους, ποταποὶ[a] εἶναι, παρὰ ἀπὸ τὰ ἀνδραγαθήματά τους. Ὅτι τὰς νίκας, τὰ πλούτη, ὁ καιρὸς τὰ δίδει ὡς ἐπὶ τὸ πλεῖστον· ἀμὴ ὁ λόγος ὁ φρόνιμος καὶ ἡ βουλὴ ἀπὸ μόνον τὸ ὑποκείμενον σκεῖνο πηγάζει, ἐφ' ὅσον ζῇ (5). Καθὼς λέγει καὶ ἡ σοφία τοῦ Σολομῶντος· Ἐκ στόματος δικαίου ἐξέρχεται σοφία (6). Ἦτον οὗτος ὁ Ῥάδουλ ἀκέραιος εἰς τὴν γνώμην, καὶ ὁ λόγος του διδόμενος ἦτον ὡς νόμος εἰς ὅλους (7), αἱ κρίσεις του δικαιόταται καὶ μὲ σόχασιν, χωρὶς φιλοπροσωπίαν, τίμιος· καὶ ἔλεγε τοῦτον τὸν λόγον· Ὅτοῦ ἕνας αὐθέντης κρίνει κανένα ἀρ-

[a] *Fort.* ποτατοί.

(1) J'ai suivi ici (et plus haut, *p. 328, lign.* 2) la chronologie d'Engel, *Geschichte &c.* part. IV, pag. 261; cependant je ne dois pas laisser ignorer au lecteur que, par des raisons qui me semblent d'un grand poids, M. Wolf, *Beiträge zur Beschreibung des Fürstenthums Moldau*, tom. II, page 129, place en 1620-1622, et non en 1623-1626, ce second règne de Radoul.

(2) *A cause du bon gouvernement et de la composition de sa maison.*

(3) *Le pays*, la province.

(4) Je pense que l'Histoire d'Alexandre le Grand, *Alexandria*, citée par Sulzer, part. III, pag. 39, dans le recensement de tous les ouvrages Moldaves imprimés jusqu'à ce jour, est une de ces histoires fabuleuses dont Costin veut parler ici.

(5) Le passage de Plutarque que Costin avoit en vue, se trouve page 665, A, de l'éd. de Francfort, 1599, *in-fol.* Ἀμὴ veut dire *mais* en grec moderne; πηγάζω, *je sors*, je prends ma source.

(6) *Proverb. Salomon.* x, 31.

(7) *Etoit comme une loi pour tous.*

Digitized by Google

χοντα μὲ κανένα κουρτᾶνον, τὰ ὄμματα τοῦ αὐθέντου ἀς βλέπωσι τὸν ἄρχοντα, ἡ δὲ κρίσις ἀς πηγαίνη κατὰ τοὺς νόμους· καὶ πάλιν, ὅταν ἐγκαλῆται κουρτᾶνος μὲ τζαρᾶνον, νὰ τροπιμῆται ὁ κουρτᾶνος καὶ μὲ τὸν λόγον καὶ μὲ τὸ βλέμμα τοῦ αὐθέντου, ἀλλ' ὁ κριτὴς νὰ μὴν παρεκδράμῃ τὸ δίκαιον (1). Καὶ εἰς πολλὰ διβάνια ἔλεγε τοὺς βορνίκους, ὁποῦ ἔκριναν τὸ πλῆθος· Βόρνικε, εἰπὲ τῷ ἀνθρώπῳ ἐκείνῳ νὰ εὐγῇ πάλιν εἰς τὸ διβάνι. Καὶ τοῦτο τὸ ἔλεγε φοβούμενος νὰ μὴν ἐλαθάθη εἰς τὴν κρίσιν του (2). Καὶ ἂν εὐρίσκετο ὕλη ὁποῦ δὲν τὴν ἐκατάλαβεν εἰς τὸ ἕνα διβάνι, τὴν ἐδιόρθωνεν εἰς τὸ ἄλλο. Καὶ ἔλεγε πολλαῖς βολαῖς (3)· Κανένα πρᾶγμα δὲν ἀπιμάζει τόσον τὸν αὐθέντην, ὅσον τὸν ἀπιμάζει ἡ ἀσυστασία τοῦ λόγου. Διὰ τοὺς ἄρχοντας δὲ ἔλεγεν οὕτως· Πολλῆς ὠφελείας καὶ τιμῆς τῆς αὐθεντίας εἶναι οἱ ἄρχοντες οἱ φρόνιμοι καὶ πλούσιοι· καὶ ἂν ἔχῃ πέντε ἢ ἓξ ἄρχοντας πλουσίους, ἀπὸ καμμίαν ἀνάγκην τοῦ τόπου δὲν φοβᾶται. Μὲ τὸν ἄρχοντα ὡς ἄρχοντα, μὲ τὸν γραπιώτην ὡς γραπιώτην, μὲ τὸν χωρικὸν ὡς εἰς χωρικὸν ἐσυνομιλοῦσε, καὶ ὅλον μὲ τραότητα καὶ φρόνησιν· καὶ ἂν εἰς καιρὸν χρείας ἐθυμόνετο, δὲν ἐκρατοῦσεν ἐπὶ πολύ (4). Τοὺς ἄρχοντας τοὺς ἐτιμοῦσε μεγάλως, καὶ ἔλεγεν· Ὅταν καμμὴ ὁ αὐθέντης κανένα ἄνθρωπον ἄρχοντα, δὲν τυγχαίνει νὰ τὸν ὑβρίζῃ· καὶ ἂν δὲν φέρηται καθὼς πρέπει, ἀς τὸν εὐγάλῃ ἀπὸ τὴν ἀξίαν καὶ ἀς βάλῃ[a] ἄλλον· ἀμὴ νὰ τὸν ἀπιμάζῃ, (5) καὶ νὰ μὴν τοῦ περνᾷ ὁ εὔλογος λόγος, δὲν εἶναι δίκαιον. Εἶχεν ὁ Ῥάδουλος ἕνα δοῦλον ὁποῦ τὸν ἔθρεψεν ἐκ νεότητός του· καὶ γνωρίζωνας, πῶς δὲν ἔχει φρόνημα ἀρχοντικόν,

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VI.

Pag. 282 du Manuscrit.

[a] *Leg.* βάλῃ.

(1) « *Quand le prince doit juger entre* » *un grand seigneur et un simple courtisan,* » *il doit regarder le seigneur, mais pro-* » *noncer selon les lois. Quand il y a litige* » *entre un courtisan et un campagnard,* » *le prince doit honorer le courtisan par* » *ses paroles et ses regards, mais le juge ne* » *doit pas s'écarter de la justice.* »

(2) Les princes de la Moldavie avoient coutume de tenir trois ou quatre fois par semaine des audiences publiques, dans lesquelles ils rendoient la justice, ou la faisoient rendre, devant eux, par les deux grands-juges *[wornik]*, dont l'un prononçoit sur les affaires de la Moldavie supérieure *(tzara de suss)*, et l'autre sur celles de la Moldavie inférieure *(tzara de schoss)*. Les détails les plus complets que nous ayons sur ces séances publiques, appelées *divans*, sont ceux qui se trouvent dans Cantémir, *Beschreibung &c.* p. 234-245. Radoul, présidant à ces *assises*, disoit donc souvent au grand-juge : *Wornik, engagez cet homme à revenir à une autre audience* ; et il témoignoit ce desir de peur de *s'être trompé dans* son *jugement*.

(3) *Bien des fois.*

(4) *S'il se mettoit en colère, sa colère ne duroit pas long temps.*

(5) « *Qu'il lui ôte sa charge, et qu'il le* » *fasse remplacer par un autre ; mais il n'est* » *pas juste de lui manquer d'égards, et de ne* » *pas l'écouter quand il a raison.* »

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VI.

τὸν ἐφιλοδωροῦσεν, ἀμὴ ἀξίαν δὲν τοῦ ἔδωσεν. Ὅστις βλέπωντας τὸν ἑαυτόν του ἔξω τοῦ θιάσου τῶν ἄλλων (καθὼς εἶναι ἡ ἀνθρώπινος φύσις, καὶ ζητᾷ πάντα νὰ εἶναι ἀπὸ τοὺς πρώτους), παρεκάλεσε τὸν μητροπολίτην καὶ τοὺς ἄρχοντας· καὶ ἐλάλησαν διὰ λόγου του, νὰ μὴν τὸν ἀστοχήσῃ, ὡς παλαιόν του δοῦλον· ὅτι οἱ δοῦλοι μὲ τὴν ἐλπίδα τῶν κυρίων αὐτῶν δουλεύουσι, διὰ νὰ φθάσωσι καὶ αὐτοὶ εἰς τὸν βαθμὸν τῶν μεγαλητέρων. Ἀπεκρίθη ὁ Ῥάδουλος· Δὲν μοὶ πρέπει νὰ ἀποβάλλω τὸν λόγον σας· ὅμως ἐγὼ ἠξεύρω τὴν γνώμην ἐκείνου, πῶς δὲν εἶναι διὰ ἀρχοντίαν (1)· ὅμως θέλω τὸν κάμει διὰ τὴν ἀγάπην σας. Καὶ τὴν δευτέραν ἡμέραν τὸν ἔκραξε, καὶ τὸν ἔκαμε βατάχον τῶν ἀπρόδων· ἡ ὁποία ἀξία ἦτον εἰς τὸν καιρὸν τοῦ Ῥάδουλ τιμημένη· καὶ οἱ ἀπρόδοι τοῦ διβανίου ἐφοροῦσαν βελοῦδο, καὶ πολλοὶ ἐφοροῦσαν καμπανίτζαν μὲ ζερταβὰν καὶ μὲ ἀλεπόγουνα· καὶ εἰς ὅποιον ἄρχοντα ἐπήγαιναν μὲ γράμμα αὐθεντικὸν, ἔστεκεν ὁ ἄρχωντας ὀρθὸς, ἕως οὗ νὰ ἀναγνώσῃ τὸ γράμμα. Δὲν ἐπέρασε μίαν ἑβδομάδα, καὶ ἐγκάλεσαν κάποιαι γυναῖκες ἀπὸ τὸ παζάρι τὸν ῥηθέντα βατάχον τὸν νέον, διὰ τὴν δυναστείαν ὁποῦ τὰς ἔκαμε, καὶ τὰς ἔδερεν εἰς τὸ παζάρι (2). Τότε βλέψας ὁ Ῥάδουλ βόδας τοὺς ἄρχοντας, εἶπε· Δὲν σᾶς εἶπα ἐγὼ, πῶς τοῦτος ὁ ἄνθρωπος δὲν εἶναι διὰ ἀρχοντίαν; Πρὸς αὐτὸν δὲ εἶπεν· Ἐγὼ ἀκόμι δὲν σὲ ὠνόμασα μὲ τὤνομα μέγα ἄρχοντα· ἀμὴ, ἂν σὲ ἔκαμνα; Καὶ εἶπε τῷ ἁρμάσῃ, νὰ πάρῃ τὸ πλῆκτρον ἀπὸ τὰ χέριά του· καὶ ἔβαλε καὶ τοῦ ἔδωσαν τριακόσιαις ῥαβδιαῖς (3). Ὅμως, καθὼς εἰς τὸν κόσμον κανένας χωρὶς σφάλμα δὲν εἶναι, ἔτζι καὶ ὁ Ῥάδουλος ἐρήμωσε τὸν τόπον, ὁποῦ τοιαύτη ἐρήμωσις

(1) « *Je connois son caractère, et je sais qu'il n'est pas fait pour être seigneur.* »

(2) Radoul, cédant aux instances du métropolitain et des seigneurs de sa cour, nomma son ancien serviteur *watach* ou wataf des *aprodes*. Nous savons par Cantémir, *Beschreibung &c.* p. 207, que les *aprodes* faisoient fonction d'huissiers pendant les audiences publiques données par le prince; ils étoient au nombre de cinquante, et leur charge, dit Costin, étoit *alors* regardée comme très-*honorable*. Ils portoient des habits de *velours* (βελοῦδο), et beaucoup d'entre eux étoient revêtus *de robes* garnies de *marte* (زردوا) et *de renard*; leur chef s'appeloit *wataf*. Ce nouveau chef d'huissiers avoit un caractère si peu approprié à la nature de ses fonctions, qu'avant la fin de la semaine, plusieurs *femmes* du *marché* (παζάρι) rendirent plainte contre lui, à cause de ses sévices; il les avoit maltraitées de coups, même sur la place publique.

(3) *Le prince ordonna à l'armasch* ou grand-prévôt, *de retirer des mains* de ce fonctionnaire indigne *la verge* qui étoit la marque de sa charge, *et il fit donner* au coupable *trois cents coups de bâton*. Le lecteur doit se rappeler que le lieu de la scène est dans un pays gouverné à la manière des Turcs.

δὲν

Digitized by Google

δὲν θέλει ἐξαλειφθῆ ἀπὸ τὴν μνήμην τῶν ὀντοπίων εἰς αἰῶνας. Καὶ ἄξιον θαυμασμοῦ εἶναι τὸ πῶς ἐμπῆκεν εἰς τόσην φρόνησιν ἐκείνου σφάλμα τοιοῦτον. Τόσον ἦτον βαρὺς εἰς τὸν τόπον, ὁποῦ ἐρημώθη ἡ κούρτη καὶ ἡ τζάρα. Καὶ ποία ἦτον ἡ [a] αἰτία; Δὲν ἠξεύρω· ἄλλο δὲν λογιάζω παρὰ ἡ πέρα τοῦ δέοντος καλλονὴ καὶ πομπὴ τῆς αὐλῆς του. Οὐδεὶς τῶν ἀρχόντων ἕως εἰς τοὺς τρίτους δὲν ἐφορεῦσε φορέματα οὐτιδανά· ὅτι ἐθυμόνετο ὁ αὐθέντης. Οἱ ποστέλνικοι καὶ τὰ παιδιὰ τοῦ ὀσπιτίου ἦτον γολισμένα καὶ αὐτοὶ, καὶ τὰ ἄλογά τους (1). Μεγάλην σκοτίαν ἔδιδε τοῦτο τῇ φρονήσει τοῦ αὐθέντου ἐκείνου, ὅτι κάθε αὐθέντης πρέπει νὰ κάμῃ τὴν ἔξοδον κατὰ τὴν εἴσοδον τοῦ τόπου. Τὸ χαρατζὶ τῆς τζάρας ἦτον διωρισμένον νὰ δίδεται εἰς τὸ Βενδέρι καὶ εἰς τὸ Ἀσπρόκαστρον· καὶ ἤρχονταν οἱ γανιτζάροι ἐδῶ νὰ λάβωσι τὸ χαρατζὶ· καὶ ὄντες ἄπακτοι ὡρμοῦσαν μὲ τὰ μαχαίρια κατὰ τῶν ἀρχόντων. Καὶ δὴ ὁ Ῥάδουλος ἐνήργησεν εἰς τὴν πόρταν, νὰ δίδεται τὸ χαρατζὶ εἰς τὴν πόλιν· ὅτι τέτοιαν παῤῥησίαν καὶ πίστιν εἶχεν ὁ Ῥάδουλος εἰς τὴν βασιλείαν, ὁποῦ κανένας αὐθέντης δὲν τὴν εἶχεν ἀπὸ τοὺς αὐθέντας τοῦ τόπου (2). Καὶ οἱ γείτονες αὐθέντες Χριστιανοὶ, καὶ μάλιστα οἱ Λέχοι, Οὔγγροι καὶ ἄλλοι τόποι Χριστιανικοὶ, πολὺ ὄφελος εἶχον ἀπὸ τὸν Ῥάδουλον· ὅτι τοὺς ἐφύλαττεν ἀπὸ πολλοὺς κινδύνους, ὡς Χριστιανός. Καὶ ἐδούλευε πιστὰ τὴν βασιλείαν, καὶ τὸ χρέος τὸ Χριστιανικὸν ἐτηροῦσε· καθὼς ἐφάνη καὶ εἰς τὸ Χοτίνι μὲ τὴν μεσιτείαν του. Ἔκαμεν εἰρήνην μεταξὺ Τουρκῶν καὶ Λεχῶν· ἔπειτα καὶ

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin, Appendice, n.° VI.

[a] *Pag. 283 du Manuscrit.*

(1) On sait, par les ouvrages de Cantémir, *pag. 186-206*, et de Sulzer, *part. III, pag. 83-175*, qu'aux cours d'Iassy et de Bucharest il y a trois fonctionnaires pour la plupart des charges, et qu'on y voit, par exemple, un premier, un second et un troisième *logothète*; un premier, second et troisième *spathaire*, &c. Il y a par conséquent trois classes de dignitaires : la première, dont l'autorité est fort grande; la seconde, composée en quelque sorte des lieutenans des premiers; et la troisième, qui est la moins considérée. Or, sous Radoul, *aucun des seigneurs*, jusques et compris ceux *de la troisième classe, ne portoit des vêtemens mesquins* (le costume oriental, le seul qui étoit alors admis à la cour d'Iassy, est extrêmement dispendieux); autrement on risquoit *d'irriter le prince*. Les *postelniks*, dont il est question immédiatement après, sont les maréchaux du palais; Radoul vouloit qu'eux, *les valets du palais et leurs coursiers*, fussent magnifiquement *parés*.

(2) Jusqu'au temps de Radoul, le *charadj* ou tribut de la Moldavie étoit envoyé à Bender ou à Akirman (voyez plus haut pag. 338, note (2)); mais les janissaires, venant de ces deux villes pour recevoir et pour escorter les fonds, ne cessoient de commettre des violences à Iassy, au point de *poursuivre* quelquefois *les boyards* Moldaves *le poignard* à la main. Radoul *obtint* alors, par le grand crédit dont il jouissoit à la Porte, de pouvoir *envoyer* le charadj directement à Constantinople.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VI.

τὸν ἀποχρισιάρην τὸν Λέχον, κνέσην Δεσμπαρᾷζ, πολλὰ τὸν ὠφέλησε, δίδωντάς τον δρόμον διὰ τῆς Οὐγγρείας νὰ περάσῃ (1). Καὶ ἔτζι εἶχεν εἰς τοὺς Τούρκους πίστιν, καὶ εἰς τοὺς Χριστιανοὺς ἔπαινον, ὅτι ὅλα τὰ πράγματα σοφῶς καὶ φρονίμως ἐποίει. Ὁ Ῥάδουλος αὐθέντευεν ἐδῶ εἰς τὴν τζάρραν, ὁ δὲ υἱός του ὁ Ἀλέξανδρος εἰς τὴν Βλαχίαν· καὶ εἰς τούτην τὴν αὐθεντίαν ἔκαμε γάμον εἰς τὸ Τεκούτζι τοῦ υἱοῦ του μὲ τὴν θυγατέρα τοῦ Σκαρλάτου, ἀνδρὸς περιφήμου τῆ Κωνσταντινουπόλεως ἀρχόντων (2).

(1) Costin veut parler de la paix de Chotzim, conclue, le 9 octobre 1621, entre la Pologne et la Porte. J'avoue qu'il n'est question de la médiation de Radoul, ni dans Piasecki, *Chronica gestorum in Europa singularium*, edit. altera, Batav. circa a. 1648, fol. pag. 339-346; ni même dans un ouvrage composé exprès sur cette guerre, *Joannis Innocentii Petricii Belli cum Osmano Turcarum Imp. gesti finitique historia, anno 1620 et 1621*, Cracoviæ, anno Dom. 1637, in-fol. Mais on voit que ces auteurs étoient peu instruits des intrigues du divan; ainsi leur silence ne prouve rien contre les démarches, peut-être un peu timides, que Radoul a pu faire en leur faveur; et il est certain qu'en recevant le prince de Zbarav, dont il sera question ci-après, Radoul lui-même parla des services que, lors de la guerre, il avoit rendus à la Pologne: « *Non hic mihi primus erga Polonos amicitiæ et benevolentiæ dies.... dein superiori bello, etsi fide erga Osmanum prævalente (quippe Otthomanico obnoxius sum imperio) pacem tamen quam bellum parabam.* » Kuszewicz, pag. 52 sq. Cet ambassadeur, le prince Christophe de Zbarav, se rendit à Constantinople, après la paix conclue, en 1621, entre la Pologne et la Porte. La marche de son cortége, depuis Lublin jusqu'à Constantinople, est soigneusement tracée dans une relation particulière, *Narratio legationis Zbaravianæ et rerum apud Otthomanos anno 1622 gestarum, conscripta a Sam. Kuszewicz*; Dantisci, 1652, *in-12*. Le latin de Kuszewicz n'est point du tout méprisable; cet écrivain est imitateur de Tacite, et ne reste pas trop au-dessous de son modèle. Son récit semble contredire l'assertion de M. Wolf (voyez plus haut, pag. 366, note (1)), qui veut que Radoul soit mort le 22 février 1622 (*Beiträge &c.* pag. 130), puisque l'ambassadeur Polonois fut reçu par cet hospodar, en automne de la même année, aux confins de la Moldavie et de la Valachie. Alors Radoul administroit encore la dernière de ces deux provinces; il est vrai qu'il étoit accablé d'infirmités, et *articulari morbo fessus* (Kuszewicz, pag. 52). La Moldavie étoit gouvernée par le prédécesseur de Radoul, Etienne Tomsa (voy. plus haut, pag. 327), que Kuszewicz appelle Thomas (pag. 41). Costin, qui trouve que les seigneurs de la cour de Radoul étoient trop bien mis, ne se seroit probablement pas plaint de cet excès de luxe sous Etienne Tomsa; car le prince Zbarav remarqua que les courtisans de celui-ci avoient l'air pauvre et misérable, et qu'ils étoient vêtus *albis et detritis tegminibus* (Kuszewicz, *loco cit.*). La suite de l'ambassadeur, au contraire, à son entrée en Moldavie, présentoit un coup-d'œil magnifique, *splendida veste juventus, armis et tergis animalium fulgentes*; mais je vois, par la suite du récit (Kuszewicz, pag. 170), que le séjour de Constantinople fut fort ruineux pour les diplomates Polonois, et qu'ils en sortirent *nullo pristino paratu et splendore, sed decora egestate*. J'omets beaucoup d'autres détails curieux ou bizarres qui se trouvent dans la relation de Kuszewicz.

(2) Tékoutch (Τεκούτζι) existe encore

Digitized by Google

N.° VII.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VII.

*Révolte contre le Prince Douka, surnommé l'*Albanais *(le 29 Octobre 1671).*

ΚΕΦ. ΞΕ'. ΔΕΥΤΕΡΑ ΑΥΘΕΝΤΙΑ ΤΟΥ ΔΟΥΚΑ ΒΟΔΑ, ,ΖΡΠ' ΑΠΟ' ΑΔΑΜ (1).

ΜΕΤΑ' τὸν Ἡλιάσκον αὐθέντευσεν ὁ Δούκα βόδας τὸ δεύτερον· ὅμως ὅσον ἦτον εἰς τὴν πρώτην αὐθεντίαν καλὸς, τόσην ἔδειξε δριμύτητα εἰς τὴν δευτέραν. Ὅτι, καθὼς ἐκάθησεν εἰς τὴν αὐθεντίαν, ἄρχισε νὰ βάλῃ δοσίματα βαρέα εἰς τὸν τόπον, ἔξω ἀπὸ τὰ συνειθισμένα. Καὶ μέ' αὐτὰ μὴ δυνάμενοι οἱ ἐντόπιοι νὰ ὑποφέρωσιν, ἐσυμβουλεύθησαν μεγάλοι ἄρχοντες ἀπὸ τὸ Ὀρχέϊ, καὶ Λεπούσναν, καὶ Σορόκαν (2) (λέγουσι δέ τινες, πῶς νὰ ἦτον καὶ μὲ τὴν εἴδησιν τῶν μεγάλων ἀρχόντων, ὁποῦ ἦτον εἰς τὸ Γιάσι)· καὶ ἐσηκώθησαν οἱ ἄνθρωποι τοῦ μέρους ἐκείνου μὲ τοὺς ἐκεῖσε ἄρχοντας (3). Καὶ ἦτον εἰς αὐτὸ τὸ στράτευμα ἀρχηγὸς ὁ Χίνκουλος ὁ σερδάρης, καὶ ὁ Κωνσταντῖνος κλουτζέρης, καὶ ὁ Δουρὰκ σερδάρης, καὶ ἄλλοι νεώτεροι. Καὶ μὲ καμπόσας χιλιάδας στρατιωτῶν ἦλθον εἰς τὸ Γιάσι κατὰ τοῦ Δούκα βόδα, διὰ νὰ τὸν διώξωσιν ἀπὸ τὸν θρόνον του (4). Βλέ-

Pag. 414 du Manuscrit.

aujourd'hui ; c'est un bourg situé à peu de distance de la jonction du Berlad et du Sireth. Le père de la jeune épouse d'Alexandre, fils de Radoul, est appelé par nos historiens, *Scarlato Schalipoulo.*

(1) L'an ,ζρπ', c'est-à-dire, 7180 de l'ère de Constantinople, répond aux quatre derniers mois de l'an 1671, et aux huit premiers de l'an 1672 de J. C. On sait que l'année civile des Grecs s'ouvroit avec le mois de septembre.

(2) La révolte occasionnée par les impôts extraordinaires établis par Douka, commença dans la partie N. E. de la Moldavie, entre le Pruth et le Dniester *Orhei*, sur la rivière de Reut, *Lapouschna*, entre Bender et Iassy, *Soroka*, sur le Dniester, étoient les chefs-lieux de trois districts du même nom, et le sont peut-être encore aujourd'hui, que toute cette partie de la Moldavie, sur la rive gauche du Pruth, fait partie de l'empire Russe.

(3) *Les habitans de cette contrée s'insurgèrent, ayant les boyards du pays à leur tête.*

(4) Les boyards du pays révolté, qui, *avec quelques milliers d'hommes, marchèrent sur Iassy* pour chasser Douka *de son trône*, étoient entre autres Hinkoul, chef des rebelles, *serdar* ou général de cavalerie dans les provinces de Lapouschna, Orhei et Soroka ; Constantin, *kloutzar* ou intendant des vivres (voyez sur ces fonctions Cantémir, *Beschreibung &c.* p. 193); et Dourak, *serdar*. Dans M. Wolf, *Beiträge &c.* II, pag. 146, le chef de l'insurrection est appelé Hankoul.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VII.

[a] *Pag. 415 du Manuscrit.*

πωντας δὲ ὁ Δούκα βόδας τὴν ἐπανάσασιν [a] αὐτῶν, δὲν ἄφησε καὶ αὐτὸς τὸ πρᾶγμα τοῦτο εἰς τὸ θέλημά τους, μήτε ἔδειξε πῶς τοὺς φοβᾶται· ἀλλὰ ἡτοίμασε καὶ αὐτὸς τὸ στράτευμα ὁποῦ εἶχε, καὶ τὸ ἔστειλε μέ πινας ἀρχοντας εἰς συνάντησιν αὐτῶν, καὶ τοὺς ἀπάντησεν εἰς τὸ Τζηείκο. Ὅπου ἀπαμώνωνταις τὰ φουσάτα ἕνα τὸ ἄλλο, καὶ βλέπωντας τὸ μέρος τοῦ Δούκα βόδα, πῶς δὲν ἠμπορεῖ νὰ καταπονέσῃ τὸ μέρος τ᾽ ἀνταρτων μὲ τὸ νὰ εἶναι πολυάτερον, ἄρχισαν νὰ κλίνωσι πρὸς ἐκείνους (1), καὶ νὰ φεύγωσι μερικοὶ ἀπὸ τὸν αὐθέντην, καὶ νὰ πηγαίνωσιν εἰς τὸν Χίνκουλον καὶ Δουρσίκ. Ὅσοι δὲ ἀπέμειναν ἀπὸ τὸ φουσάτον τοῦ Δούκα βόδα, ἔφυγον ὀπίσω εἰς τὸ Γιάσι, καὶ ἐκλείσθησαν εἰς τὴν κούρτην. Ὁ δὲ Χίνκουλος καὶ Δουρσίκ, καταδιώκοντές τους μὲ τὸ στράτευμά τους, ἐμπῆκαν εἰς τὴν χώραν, καὶ ἄρπαξαν τὰ ὑπάρχοντα τ᾽ πραγματευτῶν καὶ μερικῶν ἀρχόντων· καὶ ὅ, τι ἠμπόρεσαν εἰς τὴν χώραν ἐλεηλάτησαν. Ἔπειτα ἦλθον κ᾽ κατὰ τῆς αὐθεντικῆς αὐλῆς, ὅπου ἦτον ὁ Δούκας κλεισμένος· καὶ ἐστάθηκαν ἔμπροσθεν τῆς κούρτης πρὸς τὸ μέρος τ᾽ τριῶν ἱεραρχῶν, κ᾽ τοῦ ἁγίου Νικολάου (2). Καὶ δῆπα ὁ ἄνωθεν Χίνκουλος καὶ Δουρσίκ, οἱ ἀρχηγοὶ, ἐδιάλεξαν ὡς δώδεκα γέροντας ἀνθρώπους τῆς τζάρας, καὶ τοὺς ἔστειλαν εἰς τὸν Δούκα βόδα, πρῶτον παρακαλοῦντές τον καὶ λέγοντες, νὰ τοὺς συγχωρήσῃ, καὶ μὲ τὸ καλὸν νὰ εὔγῃ νὰ ὑπάγῃ ἀπὸ τὸν τόπον τους· ὅτι δὲν τὸν θέλουσι νὰ εἶναι πλέον αὐθέντης τους· ἀποδείχνοντές τον, πῶς δὲν ἠμπορεῦσι πλέον νὰ ὑποφέρωσι τὰ πολλὰ βάρη καὶ ἀνάγκην, ὁποῦ εἴχασιν ἀπὸ λόγου του· ὁποῦ τοὺς ἐπλώχινε, καὶ δὲν ἀπέμεινε τίποτες εἰς τὰ σπιτά τους, καὶ παρέβη τοὺς κανόνας τοὺς παλαιοὺς τοῦ τόπου· καὶ πλέον μὲ τοῦ λόγου του δὲν

(1) Je ne trouve pas sur nos cartes le lieu appelé *Tziriko*, où les deux armées se rencontrèrent. Les troupes de Douka, voyant *qu'il leur seroit impossible de réduire les insurgés*, supérieurs en nombre, *commencèrent à se déclarer* pour ceux-ci.

(2) Lorsque les troupes restées fidèles à Douka se furent repliées sur Iassy, elles se *renfermèrent dans le château* du prince. Alors les chefs des rebelles, entrés *dans la ville, pillèrent les maisons des commerçans*, et celles de *quelques boyards*; puis, marchant contre le château, *ils prirent position vis-à-vis du palais, du côté des trois Saints hiérarques*, ou prélats, *et de l'église de Saint-Nicolas*. Je vois par le plan d'Iassy, donné par Sulzer, que ces églises se trouvent à-peu-près au centre de la ville, dans la grande rue qui la partage dans toute sa longueur. La κούρτη, ou le château des hospodars, est situé à l'extrémité orientale d'Iassy, à peu de distance de la rivière. Les trois *hiérarques* (трисфетителе en moldave) sont S. Jean-Chrysostome, S. Basile le Grand, et S. Grégoire; leur église à Iassy se trouve peu éloignée de l'église métropolitaine.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VII.

εἶναι βολετὸν νὰ ζήσωσιν. Ἀμὴ ὁ Δούκα βόδας ἐν πρώτοις εἰς ταῦτά τους τὰ ζητήματα ἀπεκρίθη μὲ τόλμην, προςάττωντας τοὺς σεγμένιδας νὰ ἑτοιμάσωσι τὰς λουμπάρδας καὶ τὰ ὅπλα τους, καὶ νὰ πολεμήσωσι μετ' αὐτούς (1) · ἔςωντας καὶ τότε νὰ εὑρέθη ἕνας καπουτζήπασης βασιλικὸς κοντὰ εἰς τὸν αὐθέντην, ὁποῦ εἶχεν ἔλθῃ νὰ πάρῃ τὸ χαράτζι · καὶ ἐκλείσθη καὶ ἐκεῖνος εἰς τὴν κούρτην (2). Ὁ ὁποῖος ἔλεγε πρὸς τοὺς γέροντας, νὰ παύσωσιν ἀπὸ τὸ ἐγχείρημά τους, καὶ νὰ μὴν γίνωνται ἀποςάται τῆς βασιλείας. Ἐκεῖνοι δὲ ἀπεκρίθησαν, πῶς κατὰ τῆς βασιλείας δὲν ἀπεςάτησαν, ἀλλὰ πῶς δὲν θέλουσιν ἐκεῖνον τὸν αὐθέντην, διὰ τὰ πολλὰ κακὰ ὁποῦ τοὺς ἔκαμε, καὶ νὰ τοὺς δώσῃ ἡ βασιλεία ἄλλον αὐθέντην · ὅτι ἔχει πολλοὺς ἀνθρώπους ἡ βασιλεία, καὶ ἠμπορεῖ νὰ ςείλῃ. Ὁ δὲ Δούκας βόδας, μὲ τὸ θάρρος τοῦ καπουτζήπαση, ὅλον μὲ τόλμην καὶ ὑπερηφάνειαν τοὺς ἀπεκρίνετο. Τότε οἱ γέροντες ἐκεῖνοι ἀπεκρίθησαν τῷ Δούκᾳ βόδᾳ, ὅτι, ἐὰν δὲν εὔγῃ μὲ τὸ θέλημά του, θέλει εὔγῃ καὶ χωρὶς τὸ θέλημά του · καὶ πῶς ἔτζι ἔχουσι παραγγελίαν ἀπὸ τοὺς ἄρχοντας, νὰ εἰπῶσι τῇ ἐκλαμπρότητί του. Βλέπωντας δὲ εἰς τὸ ὕςερον ὁ Δούκας, πῶς δὲν ἠμπορεῖ μὲ τὴν δυναςείαν νὰ κατορθώσῃ τίποτες, καὶ βλέπωντας, πῶς δὲν εἶναι καμμία ἐλπὶς διορθώσεως, ἐζήτησεν ἀπὸ τοὺς ῥηθέντας ἀρχηγοὺς νὰ τοῦ δώσωσι διορίαν τρεῖς ἡμέρας, νὰ ἑτοιμασθῇ νὰ κινήσῃ (3). Καὶ τοῦ ἔδωσαν τρεῖς ἡμέρας καιρὸν, καὶ ἡτοιμάσθη · καὶ ἔλαβεν εἰς τὸ ὄχημα μαζή του καὶ τὸν ἄνωθεν καπουτζήπασην, καὶ

Pag. 416 du Manuscrit.

(1) Les douze vieillards choisis par les chefs de l'insurrection, proposèrent à Douka de se *retirer de bon gré de leur pays*, parceque, vu ses exactions, *il n'avoit rien* laissé *dans leurs maisons*, et *qu'il ne leur étoit plus possible de vivre sous sa domination.* Mais Douka, rejetant d'abord toute idée d'accommodement, ordonna à ses gardes de tenir prêtes *l'artillerie et les armes*, et de repousser la force par la force. Les σεγμένιδες *(seimany* en moldave*)* formoient, dans le XVII.e siècle, la garde soldée du prince; ils étoient commandés par un chef nommé *basch bouloukbaschi* (voyez Cantémir, pag. 210); on enrôloit principalement pour ce service des Serviens, des Bulgares, des Albanais et des Grecs. On voit, par les *Mémoires du baron de Tott sur les Turcs et les Tartares*, seconde partie, Amsterdam, 1784, *in-8.°*, page 57, que le chan de la Crimée et les sultans ses fils avoient également des corps de seïmens formant leur garde.

(2) On a vu plus haut, p. 369, note (2), que l'hospodar Radoul, surnommé *le Grand*, avoit obtenu la permission d'envoyer le *charadj* directement à Constantinople. Ce *capoudji-baschi*, qui se *trouvoit près du prince*, étoit donc venu pour recevoir les sommes provenant de la capitation, et, surpris à Iassy par les rebelles, il s'étoit renfermé dans le *palais* avec Douka.

(3) Douka, voyant *qu'il ne pouvoit remédier à rien par la force, demanda* aux chefs des insurgés *un délai de trois jours pour se préparer au départ.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VII.

ἐκίνησε πρὸς τὴν πόλιν. Οἱ δὲ ἄρχοντες, ὁ Χίνκουλος, Δουρὰκ καὶ Κωνσταντῖνος, ἀπέμειναν εἰς τὸ Γιάσι, ἐπιτροπεύοντες. Ὁ δὲ αὐθέντης, ὅτὰν ἐπῆγεν εἰς τὸ Βασλούϊ μὲ μερικοὺς μεγάλους ἄρχοντας, ἔγραψε γράμματα εἰς τὴν βασιλείαν, καὶ ἔδωσεν εἴδησιν τῶν συμβάντων αὐτῷ, ἐγκαλῶντας τοὺς ἐντοπίους πῶς ἀπεστάτησαν (1). Καὶ ἔστειλε τὰ γράμματα μὲ ταχυδρόμον· καὶ διὰ μέσου τῶν φίλων, ὁποῦ εἶχεν εἰς τὴν βασιλείαν, ἐκατώρθωσεν, ὥστε ἡ βασιλεία τὸν ὑπεραστίσθη. Καὶ ἔστειλε φερμάνι εἰς τὸν Χαλῆλ πασᾶν, ὁποῦ ἦτον τότε σερασκέρης εἰς τὸ Μπαπαταγὴ, καὶ εἰς τὸν Γιαλῆ Ἀγασῆ, ὁποῦ ἦτον εἰς Μπουτζάκι [a] (2), προστάττωντάς τους νὰ σηκωθῶσι μὲ τὸ στράτευμά τους, νὰ ὑπάγωσι νὰ βάλλωσι πάλιν τὸν Δούκα βόδα εἰς τὸν θρόνον του. Ὁ δὲ Χίνκουλος μὲ τοὺς σὺν αὐτῷ, ἀφ' οὗ ἐμίσευσεν ὁ Δούκα βόδας, ἐστοχάσθησαν νὰ στείλωσιν ἀνθρώπους κατόπι του εἰς τὴν βασιλείαν, νὰ τὸν ἐγκαλέσωσι κατὰ πρόσωπον διὰ τὰς ἀδικίας ὁποῦ τοὺς ἔκαμε· καὶ ἐδιάλεξαν μερικοὺς ἐντοπίους, καὶ τοὺς ἔστειλαν πρὸς τὴν πόλιν. Ὁ δὲ Δούκα βόδας τότε μόλις ἔφθασεν εἰς τὸ Καρασοῦ εἰς τὴν Δόβριτζα, ὅπου τὸν ἀπάντησε τὸ φερμάνι, καὶ αὐτὴ ἡ εἴδησις διὰ νὰ γυρίσῃ ὀπίσω (3). Καὶ γυρίζωντας νὰ ὑπάγῃ εἰς τὸν σερασκέρην, ἀπάντησε τοὺς ἀνθρώπους ἐκείνους, ὁποῦ ἔστειλαν οἱ ἄρχοντες· οἱ ὁποῖοι ἄνθρωποι ἢ δὲν ἐστοχάσθηκαν νὰ ὑπάγωσιν ἀπὸ ἄλλον δρόμον, ἢ ἐφοβήθησαν νὰ ὑπάγωσιν ἐμπροσθά. Καὶ ἀπαντῶντάς τους, ἐπίασε τοὺς περισσοτέρους· μερικοὶ δὲ ἐγλύτωσαν, καὶ ἔδωσαν εἴδησιν τοῖς ἄρχουσιν. Οἱ ὁποῖοι, μαθόντες τὰ γινόμενα, ἐκαβαλλίκευσαν καὶ ἐπήγασι πάλιν εἰς τὸ Ὀρχέϊ, καὶ ἐσύναξαν φουσσάτον

[a] *Supra, pag. 337, lin. 12,* Βουτζάκι.

(1) *Voyez* sur Vasslouï, la note (6), pag. 343. Cette ville est traversée par la grande route qui mène d'Iassy au Danube. Douka, arrivé à Vasslouï, suivi *de quelques seigneurs de la première classe, écrivit des lettres à la Porte*, dans lesquelles il *accusoit* les Moldaves *de s'être révoltés.*

(2) Nous avons parlé plus haut, p. 357, note (2), de la dignité de *sérasker.* Halil-Pacha, un des meilleurs généraux Turcs, vers la fin du XVII.e siècle, étoit alors *sérasker* à Babadag, ville et forteresse dans le sandjac de Silistrie, à peu de distance de la mer Noire. *Voyez* sur cette ville, située dans un défilé important, l'*Histoire Turque du reïs-effendi Vassif*, tom. II, pag. 77; et sur le Boudjak, où commandoit le *ïali-agassi* ou gouverneur du rivage (يالى), la note (3) de la page 337.

(3) Douka, à peine arrivé à *Karasou*, dans le Dobroudje, reçut le *firman* et *l'ordre* de *retourner* sur ses pas. — Le *Dobroudje* forme la plus grande partie de l'ancienne Mésie inférieure; il occupe la rive droite du Danube, depuis Silistrie jusqu'à la mer. *Voyez* l'ouvrage de Moustapha-ben-Abdallah-Hadji-Chalfa, intitulé *Rumeli und Bosna*, traduit du turc par M. de Hammer, Vienne, 1812, *in-8.°*, pag. 38; et les *Mémoires du baron de Tott*, part. II, pag. 286.

Digitized by Google

διπλὸν, ἀκούοντες πῶς ὁ Δούκας ἔρχεται μὲ τὸν [a] ἄνωθεν πασᾶν, καὶ μὲ τὸν Γιαλῆ Ἀγασῆ, ἀπὸ τὸ Κισνόβι (1). Λοιπὸν, ἐλθόντος τοῦ Δούκα βόδα καὶ τοῦ πασᾶ μὲ τὸν Γιαλῆ Ἀγασῆ εἰς τὸ Κισνόβι, ἐκαλέβησαν καὶ οἱ ἄνωθεν ἄρχοντες εἰς ἕνα χωρίον Πεσκάνι λεγόμενον, εἰς τὴν κοιλάδα τοῦ Γίκελ, δύο ὥρας μακρὰν ἀπὸ τὸ Κισνόβι, πρὸς ἀπάνω (2). Καὶ ἀπ' ἐκεῖ πάλιν ἐδιάλεξαν ἕνα μέρος ἀνθρώπων μὲ μερικοὺς καβαλλαρίους, καὶ τοὺς ἔστειλαν εἰς τὸν Χαλῆλ πασᾶν, διὰ νὰ ἐγκαλέσωσι τὸν αὐθέντην, λέγοντες, πῶς δὲν τὸν θέλουσι διὰ τὰς ἀδικίας του. Καὶ δὴ, καθὼς ἐπήγασιν εἰς τὸν πασᾶν, τοὺς ἔδειξεν ὁ πασᾶς τὸν βασιλικὸν δεισμὸν, πείθων τάς τους, νὰ ἀφεθῶσιν ἀπὸ αὐτὸ τὸ ἄτοπον ἔργον, καὶ νὰ δεχθῶσι τὸν αὐθέντην τους, καὶ τὸ σφάλμα τους τὸ ἐσυγχώρησεν ἡ βασιλεία (3). Οἱ δὲ ἐντόπιοι παλαίπωροι ἔκραζον ὅλοι ὁμοφώνως, πῶς δὲν τὸν θέλουσιν· ὁ δὲ πασᾶς ἀπεκρίνετο, πῶς εἶναι τὸ θέλημα τῆς βασιλείας οὕτω, καὶ ἀλλέως δὲν γίνεται. Ἐκεῖνοι δὲ δὶς καὶ τρὶς ἔκραζον, πῶς δὲν τὸν θέλουσιν. Ὁ δὲ πασᾶς θυμωθεὶς, ἢ διατὶ εἶχε προσταγὴν ἀπὸ τὴν βασιλείαν, ἢ παρακινούμενος ὑπὸ τοῦ Δούκα βόδα, ἐπρόσταξεν εὐθὺς νὰ τοὺς πιάσωσι. Καὶ ἐπίασαν ἓξ ἀπ' αὐτοὺς, καὶ εὐθὺς τοὺς ἐκρέμασεν, ἔκοψε δὲ τοὺς ἄλλους (4). Οἱ δὲ καβαλλαρίοι ἐκεῖνοι, βλέποντες τὸν θάνατον ἐκείνων, ἔφυγον διὰ νὰ ὑπάγωσιν εἰς τὸ στράτευμα τὸ ἄλλο, ὅποῦ ἦτον εἰς τὸ Πεσκάνι. Καὶ φεύγοντες, τοὺς ἐκτύπησαν οἱ Ταπάρι, κόπτοντες καὶ ἀφανίζοντες, ἕως οὗ εἴδασι τὸ στράτευμα ὅπου ἦτον εἰς τὸ Πεσκάνι. Λέγουσι τινὲς ἀπὸ τοὺς στρα-

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VII.

[a] *Pag. 417 du Manuscrit.*

(1) Les chefs des insurgés *montèrent à cheval*; et étant retournés à Orhei, où la rebellion avoit pris naissance, ils y *réunirent* des forces doubles de celles qu'ils avoient déjà. Ils savoient que Douka s'avançoit sur eux venant de *Kisnova*. Cette dernière ville me paroît être la même que celle qui est appelée *Kischniou* par Sulzer, part. I, pag. 405; *Kisznou*, sur la carte du prince Cantémir; et *Kichenow*, dans les *Mémoires de M. de Tott*, part. II, édit. d'Amsterdam, 1784, *in-8.°*, pag. 56. Elle est située sur la rivière de Bikul, entre Orhei et Bender.

(2) Le village de Peskani, où les insurgés prirent position, étoit situé à *deux heures* de chemin *au-dessus* de Kisnova, *dans la vallée* d'une rivière appelée *Ghikel*. Mais il faut, ce me semble, lire Βίκελ ou Μπίκελ. On vient de voir que la rivière qui passe près de Kisnova est nommée *Bikul*; elle coule en effet dans une vallée assez profonde.

(3) Le pacha *leur montra l'ordre du sultan*, en les engageant à se désister de leur entreprise; il ajouta que, s'ils se soumettoient à l'hospodar, *la Porte leur pardonneroit leur faute*.

(4) Le pacha, *irrité* de leur opiniâtreté, *ou bien parce qu'il avoit des instructions de la Porte* qui lui prescrivoient d'en agir ainsi, *ou* enfin, *influencé par le prince Douka, les fit arrêter*. On se *saisit donc de six d'entre eux, on les pendit sur-le-champ*; le pacha *fit sabrer les autres*.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VII.

τιώτας ἐκείνους ὁποῦ ἦτον τότε, πῶς ἀφ' οὗ εἶδεν (1) ὁ Δουρὰκ, πῶς οἱ Τατάροι ἐσκότωναν τοὺς ἀθλίους Μολδοβανοὺς εἰς ὅλα τὰ βουνὰ, πολλὴν φιλονεικίαν ἔκαμε μὲ τὸν Χίνκουλον, λέγωντας ὁ Δουράκ· Ἐπειδὴ ἕως τόσον ἔκαμεν ὁ πασᾶς, νὰ κτυπήσωμεν τὸν πασᾶν καὶ τὸν αὐθέντην, μὲ τὸν Γιαλῆ ἀγᾶν, καὶ νὰ τοὺς σκοτώσωμεν. Ὅτι ἦτον περισσότεροι τῷ ἀριθμῷ. Ἔπειτα νὰ πέμψωσιν εἰς τὴν πόλιν, καὶ νὰ φανερώσωσι τὴν ἀνάγκην καὶ ἀδικίαν, ὁποῦ τοὺς ἔκαμεν ὁ πασᾶς μὲ τὸν Δούκα βόδα. Ὁ δὲ Χίνκουλος δὲν ἔστερξε, λέγωντας, πῶς αὐτὸς δὲν θέλει νὰ γίνῃ ἀποστάτης τῆς βασιλείας. Καὶ ταῦτα εἰπὼν ἐκτύπησε τὸ ἄλογόν του, καὶ ἐκίνησε πρὸς τὴν Λεχίαν (2)· καὶ μετ' αὐτὸν διεσπάρη καὶ τὸ στράτευμά τους (3). Τότε ὁ Γαβριλήτζας βόρνικος, βλέπωντας πῶς ὁ Δούκας δὲν ἐδέχθη τὴν βουλήν του, ἀπάντεξεν ἕως οὗ ἦλθεν ὁ Δούκα βόδας νὰ περάσῃ ἀπὸ τὰ βουνὰ εἰς τὴν Μολδοβίαν· ἔπειτα αὐτὸς ἀφίνωντάς τον, ἔλαβε μεθ' ἑαυτοῦ καὶ μερικοὺς ἄλλους ἄρχοντας, καὶ ἔφυγεν εἰς τὴν Βλαχίαν ἀπὸ τὸ Βρασόβι. Οἱ δὲ ἄλλοι ἄρχοντες, ὁποῦ ἦτον εἰς τὸ Γιάσι καημακάμιδες, ἤγουν ὁ Νικολάης Ῥακοβήτζας λογοθέτης, καὶ ὁ βιστέρνικος Θεοδωράσκος Καντακουζηνὸς, καὶ ἄλλοι, ἔφυγον πρῶτον εἰς τὸν χάγγον (4) εἰς τὰ βουνά· καὶ ἀπ' ἐκεῖ διὰ τῶν τρίβων ἐπέρασαν εἰς τὴν Οὐγγρίαν, μὲ τὰς γυναῖκάς τους καὶ τὰ παιδιά τους, φεύγοντες καὶ ἄλλοι ἀπὸ τοὺς μαζίληδες καθεὶς ὅπου ἠδυνήθη, μόνον νὰ γλυτώσῃ ἀπὸ τὴν τυραννίαν τοῦ Δούκα βόδα (5).

Pag. 418 du Manuscrit.

(1) Le manuscrit porte ἴδεν.

(2) *Il frappa son cheval et se mit en route pour la Pologne.*

(3) Il y a certainement ici une lacune, mais il n'est pas aisé de la remplir. Je présume toutefois que, dans le passage omis, Costin avoit parlé des efforts du *juge* Gabrilitza pour inspirer à Douka des sentimens de clémence ; mais *voyant* que le prince *n'écoutoit pas ses conseils, il attendit* jusqu'au moment où Douka devoit passer *les montagnes* pour entrer en Moldavie, et le quitta aussitôt après. Si je ne me suis pas trompé sur la position de Kisnova, ces montagnes doivent être celles qui séparent la vallée du Bikul de la plaine dans laquelle coule le Pruth. M. de Tott les traversa en allant d'Iassy à Kisnova, qu'il écrit *Kichenow*, et il trouva que le pays « devenoit plus montueux à mesure qu'il s'approchoit » de cette ville, vers laquelle il descendit « par » des gorges toujours plus larges et plus » découvertes. » Voyez ses *Mémoires sur les Turcs et les Tartares*, II.e partie, Amsterdam, 1784, *in-8.°*, pag. 56.—Βρασόβι est la ville de Kronstadt en Transilvanie. *Voyez* plus haut, p. 338, note (4); et *Geographisches Lexikon*, par Conrad Mannert, part. I, pag. 526.

(4) Je ne connois point ce terme, qui paroît le nom propre de quelque lieu d'un accès difficile, situé dans les montagnes, où se retiroient les fuyards.

(5) Les seigneurs restés à Iassy comme *caïmacans* ou lieutenans (à la place de ceux qui s'étoient absentés avec Douka), savoir, le *chancelier* Nicolas Racovitza,

Λέγουσί

Digitized by Google

Λέγουσί τινες, πῶς ὁ αὐθέντης ἐπρόφθασε κρυφίως εἰς αὐτὸν, καὶ τὸν ἔσυρε πρὸς τοῦ λόγου του (1), καθὼς ἔδειξαν ὕστερον τὰ σημεῖα· ὅτι, ἀφ' οὗ ἐκάθησεν εἰς τὴν Λεχίαν ὀλίγον καιρὸν, ἦλθεν εἰς τὴν τζάρραν, καὶ τὸν ἔκαμεν ὁ Δούκας μεγάλον τόλνικον, καὶ εἰς ὅλην τὴν αὐθεντίαν τοῦ Δούκα βόδα δὲν ἔδωσε καμμίαν δάζδαν (2). Ὁ δὲ Δουρὰκ ἔμεινεν εἰς τὴν Λεχίαν, καὶ ἐκεῖ ἔζησεν ἕως οὗ ἀπέθανεν. Ὁ δὲ πασᾶς ἔφερε τὸν Δούκα βόδα, καὶ τὸν ἔθεσε πάλιν εἰς τὸν θρόνον του. Ὅμως διὰ τὴν αἰτίαν ταύτην ὅλα τὰ κακὰ ἐκαλέβησαν ἀπάνω εἰς τὸν τόπον τοῦτον (3) (καθὼς θέλομεν φανερώσει εἰς τὴν ἀκολουθίαν τῆς ἱστορίας), καὶ ὡσαύτως ἀπάνω εἰς τὸν ἴδιον Δούκα βόδα ὕστερον, ἀφ' οὗ ἐκατεκάθησεν ὁ Δούκα βόδας εἰς τὸν θρόνον.

HISTOIRE de la Moldavie. par Costin. Appendice, n.° VII.

l'*architrésorier* Théodore Cantacuzène, et d'autres, se retirèrent d'abord dans les montagnes qui séparent la Moldavie de la Transilvanie, et de là ils passèrent en Hongrie, par *des sentiers*. Quant aux *mazils*, ou boyards non employés à la cour, chacun *s'enfuit comme il put*, pour se soustraire à la tyrannie de Douka.

(1) Quelques-uns *prétendent que* l'hospodar, ayant pris les devans, *l'avoit gagné*. Cette phrase se rapporte évidemment aux mots καὶ τὸ φάπυμά πυς, pag. 376, ligne 11; et tout ce passage, λέγουσί πυς —καμμίαν δάζδαν, où il est question de Hinkoul réfugié en Pologne, ne devroit pas se trouver à l'endroit qu'il occupe ici, ni à celui qu'il occupe dans le manuscrit; mais il ne seroit pas facile d'expliquer par quel hasard il a été déplacé.

(2) Il revint *dans le pays*, où il fut fait *grand queux* par Douka; et pendant tout le règne de ce prince, *il ne paya point d'impôts*.

(3) La révolte de Hinkoul eut des suites graves et durables, puisqu'elle détermina l'émigration d'un grand nombre de familles arméniennes qui, ayant participé à la révolte contre Douka, et trop sûres de la fureur de ce prince vindicatif, quittèrent la Moldavie et vinrent se fixer en Transilvanie, où leurs descendans existent encore aujourd'hui. *Voyez* Engel, *Geschichte &c.* part. IV, pag. 276. Je suis donc surpris que Cantémir, dans son *Histoire Othomane*, et Ricaut, qui entre dans beaucoup de détails sur les événemens de l'année 1671, dans l'*Histoire du sultan Mahomet IV*, traduite de l'anglais par Rozemont (tom. IV, Paris, 1682, *in-8.°*), gardent le silence sur la révolte de Hinkoul. Quelques faits, concernant cette insurrection, se trouvent dans Sulzer, *Geschichte &c.* II, p. 133; Gebhardi, IV, pag. 708; et Benkö, *Transsilvania*, tom. I, Vindobonæ, 1778, *in-8.°*, pag. 485. Mais ce dernier écrivain se trompe en fixant la révolte de Hinkoul à l'année 1668.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

N.° VIII.

Surprise de la ville d'Iassy par un parti Autrichien (le 10 Janvier 1717) (1).

Partie II, pag. 453 du Manuscrit.

Καὶ δῆτα, ὅτον ἡτοιμάζετο ὁ αὐθέντης δγὰ νὰ ὑπάγῃ μαζὴ εἰς τὴν ἐκρατείαν ταύτην μὲ τοὺς Τατάρους, νὰ διώξωσι τοὺς καλάνους ἀπὸ τὸ Νιάμτζο καὶ ἀπὸ ἄλλα μέρη (2), οἱ κατάνοι, μὴν ἠξεύρεντες πῶς εἶναι Τάτάρι μὲ τὸν αὐθέντην βοηθοὶ, καὶ βλέποντες πῶς ὁ αὐθέντης δὲν μένει εἰς ἕνα τόπον, καὶ τὴν νύκτα δὲν κοιμᾶται εἰς τὴν κούρτην, καὶ ὁ καιρὸς περνᾷ, καὶ νὰ τὸν πιάσωσι δὲν ἠμποροῦσιν, εὐγαίνοντες ἀπὸ τὸ Νιάμτζο (3) (κατὰ τὴν εἴδησιν ὁποῦ

(1) Quoique cette relation soit assez étendue, je me suis néanmoins décidé à l'insérer ici, parce qu'elle offre des détails curieux sur un coup de main hardi, conçu par le comte de Stainville, et exécuté par un officier que Costin appelle François de Lorraine, Φραντζέσκον ἀπὸ τὴν Λορένα. L'un et l'autre étoient Français, et au service de l'Autriche. On sait que la guerre ayant recommencé entre la Porte et l'empereur Charles VI, le prince Eugène, commandant les troupes de celui-ci, battit les Turcs près de Salankemen, le 5 août 1716. Cette victoire ayant livré aux Impériaux la ville de Témeswar (17 octobre) et une partie de la Valachie, le général Dettin, à la tête de douze cents hommes, surprit Bucharest (25 novembre) et enleva l'hospodar Nicolas Maurocordato, qui fut transféré en Transilvanie. Encouragé par ce succès, le général Stainville (Costin l'appelle Σταὶν Βάλλε), qui commandoit à Hermanstadt, projeta une entreprise semblable sur Iassy, entreprise suggérée et desirée par des boyards, mécontens du prince Michel Racovitza. Déjà Stainville avoit fait occuper la place de Niamts (située sur la croupe d'une montagne, et chef-lieu d'un *tzinouto* ou district Moldave aux confins de la Transilvanie) par un détachement de quatre cents hommes, sous les ordres du colonel François de Lorraine, dont je viens de parler ; les villes de Roman, Adjoud, Foksany, Berlad, avoient été frappées de contributions par ces partisans ; et l'alarme devint si vive à Iassy, que l'hospodar ne s'y croyant plus en sûreté, demanda au chan de Crimée un renfort de deux mille Tartares. Il l'obtint; et ce corps, étant entré en Moldavie, passa le Pruth. C'est ici que commence le fragment dont je donne le texte.

(2) L'hospodar, soutenu par le corps auxiliaire des Tartares, fit ses préparatifs pour marcher sur Niamts, et pour en chasser le détachement Autrichien. Κατάνος est un terme étranger à la langue Grecque moderne ; je pense que c'est le mot Hongrois *katona*, qui signifie *soldat*.

(3) Je n'ai pu malheureusement réunir tous les documens historiques publiés relativement à l'entreprise du comte de Stainville sur Iassy ; la relation la plus détaillée qui en ait été faite dans le temps, paroît se trouver dans l'*Europäische Fama*, partie CXCIX, pag. 600 ; mais je n'ai pu me procurer ce recueil. Je vois, par la citation d'Engel, *Geschichte &c.*, p. 297, qu'il en est aussi question dans la *Decas Augusta seu lustrum geminum Caroli VI*, Viennæ, 1724, *in-8.°*, pag. 157 ; mais tous

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

εἴχασιν ἀπὸ τοὺς ὁμόφρονάς τους καὶ ὁπαδούς), ἐπήρασι τὸν δρόμον τοῦ Γιασίου, δὲ νὰ ἔλθωσι τὴν ἡμέραν εἰς τὸ Γιάσι, ὅταν ὁ αὐθέντης κοιμᾶται τὸ ἀπόγευμα ὀλίγον, τότε νὰ τὸν πλακώσωσι καὶ νὰ τὸν πιάσωσι. Καὶ τὴν ἡμέραν ὅπου εὐγήκασιν, ἐκίνησε καὶ ὁ [a] Τζαούρρος εἰς τὸ Κοχουρλουΐ, καὶ ἐσκλάβωσε τὴν ἀδελφὴν τοῦ αὐθέντου, καὶ τὴν ἐπῆγεν εἰς τὸ Μπρασόβι, ὅθεν ὕστερον ἐγλύτωσεν (1) · ἐγύμνωσε καὶ τὸ μοναστῆρι τοῦ Ἀδάμ. Μὲ τέτοιον σκοπὸν τῇ ἐννάτῃ ἑσπέρας ἔφθασαν εἰς τὴν Δουμπράβα Ῥώσιε, καὶ ἔμειναν ἐκεῖ · καὶ ἄλλοι ἔλεγον, πῶς πηγαίνουσιν εἰς τὸ Χοτίνι, ἄλλοι δὲ κατὰ τοῦ Μουσταφᾶ πασᾶ, ὁποῦ τότε ἐλέγετο, πῶς μέλλει νὰ περάσῃ ἀπὸ τὴν Πραΐλα εἰς τὸ Χοτίνι. Καὶ περὶ τούτων ἔκαμεν εἴδησιν τῷ αὐθέντῃ ὁ Σάνδουλος Στούρτζας (ὅνπερ ἔκαμεν ὕστερον μέγαν μπάνον), τὸ βράδυ (2) · καὶ τὸ μεσάνυκτον ἦλθεν εἴδησις εἰς τὸν αὐθέντην, ἀμὴ ὅλον ἀμφίβαλλε · διότι εἶχε φύλακας εἰς τὸ Τηργολφουρμὸς δέκα στρατιώτας, καὶ ἐκεῖνοι καμμίαν εἴδησιν δὲν ἔδωσαν τῷ αὐθέντῃ · ἀμὴ δὲν ἤξευρεν ὁ αὐθέντης, πῶς ἐκείνους οἱ ἐχθροὶ ἔξαφνα ἐλθόντες τοὺς ἐσκότωσαν (3). Τὸ δὲ ταχὺ Ἰανουαρίου δεκάτῃ πάλιν ἦλθεν ἄλλο γράμμα

[a] *Pag. 454 du Manuscrit.*

les écrivains occidentaux paroissent assez mal instruits de l'opération militaire dont nous parlons. Elle échoua, dit Engel, par suite de l'arrivée de 1500 Tartares et de six mille Turcs, accourus au secours de l'hospodar; ou bien, d'après l'auteur de la *Decas Augusta*, parce que *supervenit 6000 Moldavorum pedestris militia*; tandis que nous voyons par Costin, habitant d'Iassy, et probablement témoin oculaire, que ce fut seulement l'apparition subite de deux mille Tartares qui fit manquer l'entreprise. Elle est racontée fort succinctement dans le *Bildersaal*, t. VIII, Nuremberg, 1727, *in-8.°*, pag. 113; indiquée d'une manière obscure par Ferrari, *de Rebus gestis Eugenii principis bello Pannonico libri tres*, Hagæ in Batavis, 1749, *in-8.°*, pag. 48; et entièrement passée sous silence dans l'*Histoire de la guerre de Hongrie pendant les campagnes de 1716-1718*, imprimée à Vienne en 1788, *in-8.°*

(1) Ce Tzaour, qui *fit prisonnière la sœur de l'hospodar*, et la *fit transporter à Kronstadt*, étoit un des boyards mécontens et en rebellion ouverte contre Racovitza. Je pense que Κοχουρλοὺ est la ville du district de Chotzim, que Sulzer, I, pag. 441, appelle *Kruglikiu*.

(2) Le monastère d'Adam, pillé par Tzaour, étoit probablement à Krouglikiou ou aux environs. Les phrases suivantes se rapportent au détachement de trois cents hommes qui marchoit de Niamts sur Iassy pour y enlever l'hospodar, et qui, le 9 janvier au soir, vint coucher à Doubrava Rosie, nom d'un lieu que je ne trouve pas sur nos cartes. On fut averti à Iassy de ce mouvement; mais on s'imagina que l'ennemi, au lieu de se diriger sur la capitale, se porteroit sur Chotzim, ou bien que son projet étoit d'enlever Moustapha Pacha, qui, étant parti de Braïla (sur le Danube), devoit se rendre à Chotzim. Cependant, dans la soirée du 9 janvier, l'hospodar avoit reçu un nouvel avis par Sandoul Stourdza, *que dans la suite il nomma grand-ban* ou gouverneur de Craïowa.

(3) Le prince conservoit des doutes sur la vérité du rapport de Stourdza, parce

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

ἀπὸ τὸν ῥηθέντα ἄρχοντα, πῶς δηλαδὴ οἱ ἐχθροὶ βέβαια ἐπήρασι τὸν δρόμον τοῦ Γιασίου. Τότε ἦτον τρίτη ὥρα τῆς ἡμέρας· καὶ εὐθὺς εὐγῆκεν ὁ αὐθέντης μὲ τὴν κούρτην του, καὶ μὲ ἑξακοσίους καβαλλαραίους Μολδοβανοὺς, ἕως εἰς τὸν Κοπὸν, νὰ ἰδῇ ἐὰν βέβαια ἔρχονται, ἕτοιμος εἰς πόλεμον (1)· ἀμὴ τίποτες δὲν ἐφαίνετο, μήτε ἄνθρωπος ἄλλος ἦλθε νὰ τοῦ δώσῃ εἴδησιν περὶ τῶν ἐχθρῶν, ποῦ ἦτον. Διὰ τοῦτο, ἀφ' οὗ ἐσάθη εἰς τὸν κάμπον ἕως δύο ὥραις, καὶ μὴν ὑποφέρωντας πλέον τὸν παγετὸν καὶ τὸ κρύον ὁποῦ ἦτον ἐκείνην τὴν ἡμέραν, ἐγύρισαν ὀπίσω. Καὶ ἐπῆγεν εἰς τὴν κούρτην μὲν ὁ αὐθέντης μὲ τοὺς ἄρχοντάς του, ὁποῦ ἦτον τότε μαζή του, ὁ μέγας βόρνικος τῆς κάτω τζάρας Δαρεῖος Δόντζ, ὁ βόρνικος τῆς ἄνω τζάρας Γαβριὴλ Μικλέσκουλος, ὁ χάτμανος Ῥακοβήτζα Δημητράσκος ἀδελφὸς τοῦ Μιχαὴλ βόδα, ὁ βιστέρνικος Κωνσταντῖνος Κωστάκης, ὁ μπάνος Μαχφοὺς, ὁ παχάρνικος Κωνσταντῖνος Ῥωσέτος, ὁ ἀρμάσης Κωνσταντῖνος, ὁ μέγας ὀσάρης Ἀλέξανδρος, ὁ ἄγας Κονάκης (2). Ὁ δὲ μέγας σπαθάρης, γαμβρὸς τοῦ αὐθέντου, Παλλάδος, ἦτον εἰς τὴν Τζαλατζούγιαν κλεισμένος σὺν γυναιξὶ καὶ τέκνοις, ὁμοῦ μὲ τὸν πρώην βόρνικον Γεωργάκην Ῥωσέτον, καὶ Καταρτζῆν λογοθέτην, καὶ ἄλλοι ἀπὸ τοὺς δευτέρους πολλοί (3). Ὁ δὲ μέγας ποστέλνικος εὑρέθη εἰς τὴν πόλιν τότε δι' ὑπηρεσίας τοῦ τόπου, καὶ ἦτον ὁ Κωνσταντῖνος Ἰωάννου· οἱ δὲ καλαρασίοι ἐπήγασιν εἰς τὰ σπήτιά τους, καὶ κάθε εἷς ὅπου ἠδυνήθη, δι' νὰ ζεσταθῇ (4). Ἀνέβησαν λοιπὸν εἰς τὴν κούρτην [a], πλη-

[a] *Pag. 455 du Manuscrit.*

qu'il avoit établi un poste de dix hommes à Tirgoul-Fromos, et qu'on ne recevoit aucune nouvelle de ce poste. Il ne savoit pas que ses dix hommes avoient été enveloppés et sabrés par les ennemis en marche. Tirgoul-Fromos [le *beau marché*] est un bourg situé aux deux tiers de la route de Niamts à Iassy.

(1) *Kopos*, où le prince Racovitza prit position *avec six cents cavaliers Moldaves* et les seigneurs de sa cour, est le nom d'une colline au nord-ouest d'Iassy.

(2) Voici les noms des grands dignitaires avec lesquels Racovitza se rendit au château, ne pouvant plus supporter la rigueur du froid : le grand juge de la Moldavie inférieure, le juge de la Moldavie supérieure, le hetman, l'architrésorier, le ban, le grand-échanson, le chef de la justice, le chef des huissiers, le chef de la police. Le ὀσάρης est aussi appelé μέγας πορτάρης, du mot Moldave *pusrta*, la porte; *ouschio [ostium]*, d'où l'on a fait ὀσάρης, signifie la même chose.

(3) Le grand *spathaire* ou commandant de la garde se trouvoit alors enfermé avec le ci-devant *juge*, le *chancelier*, et plusieurs autres seigneurs du second rang, à Tchatatzouya, monastère fortifié, situé sur une hauteur au sud d'Iassy, au-delà de la rivière de Bachlouï.

(4) Le grand maréchal Constantin étoit alors à Constantinople, où il s'étoit rendu pour quelques affaires du pays. Les *kalarasch*, qui s'étoient retirés dans leurs maisons ou dans d'autres lieux, *pour se réchauffer*, sont des courriers. Du temps du prince Racovitza, ils étoient di-

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin, Appendice, n.° VIII.

σιάσαντος τȣ̃ γεύματος· ἀμὴ τὰ ἄλογά τους ἦτον εἰς τὴν αὐλὴν κάτω ἕτοιμα. Καὶ ἐκάθησαν εἰς τὴν αὐθεντικὴν τράπεζαν ὅλοι, καὶ ἔφαγον. Ἦτον μὲ τὸν αὐθέντην καὶ πολλοὶ Τȣ̃ρκοι ἀπὸ τȣ̀ς πραγματευτὰς τοὺς Λάζους, ὁποῦ ἦτον εἰς τὸ Γιάσι· ἀπὸ τοὺς ὁποίȣς ἦτον ἕνας λεγόμενος χατζὴ Ὀσμάνογλȣ Χασάνης· τὸν ὁποῖον εἶχεν ὁ αὐθέντης εἰς μεγάλην εὔνοιαν, καὶ εἰς ὅλην τȣ τὴν αὐθεντίαν δὲν ἔλειψεν ἀπὸ κοντά του (1). Καὶ εὑρέθη καὶ ὁ Ἀλὴ ἀγὰς, ἐμήνης τοῦ ἀμπαρίου τȣ̃ βασιλικοῦ ὁποῦ εἶναι εἰς τὴν Τζοτζόραν, ἀδελφὸς τοῦ Κασὴμ ἐφέντη, δευτερδάρου τȣ̃ Χοτινίȣ· εἰς τὸν ὁποῖον ἔφευγον οἱ Τοῦρκοι, καὶ ἐκάθοντο ἱκανὰς ἡμέρας, ὅταν ἠκούετο πῶς ἔρχονται οἱ ἐχθροὶ, καὶ πάλιν ἤρχοντο εἰς τὸ Γιάσι καὶ ἐκλείοντο εἰς τὴν κούρτην· ἄνθρωπος καλώτατος, καὶ ζηλωτὴς τῆς πίστεώς τȣ (2). Ἀφ' ȣ̃ ἔφαγον ψωμὶ, ἐπλαγίασεν ὀλίγον ὁ αὐθέντης νὰ κοιμηθῇ μετὰ τὸ γεῦμα, κατὰ τὴν τάξιν ὁπȣ̃ εἶχε, καὶ οἱ ἄρχοντες ὁμοίως. Ὅμως ὁ ἄγας Κονάκης εὐγῆκε νὰ ὑπάγῃ εἰς τὸ σπῆτι τȣ· διατὶ δὲν ἐθαρρȣ̃σαν πλέον νὰ ἔλθωσιν οἱ ἐχθροὶ ἐκείνην τὴν ἡμέραν (3), ὅτι ἦτον ὥρα ὀγδόη τῆς ἡμέρας, καὶ σχεδὸν πρὸς ἑσπέραν. Ὅμως, καθὼς εὐγῆκεν εἰς τὸ παζάρι, ἔμπροσθεν εἰς τὴν αὐθεντικὴν κούρτην, ἤκουσε θόρυβον τῶν ἀνθρώπων ὁποῦ ἔφευγον εἰς τὰ μοναστήρια, λεγόντων, πῶς ἦλθον οἱ κατάνοι εἰς τὴν χώραν, καὶ κατὰ τὸ Μπαχλούϊ κάτω εἰς τὰ σπήτια ἐμπήκασι, καὶ ἐγύρευον Τούρκους, ἄλλοι κρασὶ διὰ νὰ πίωσιν, ὄντες παγωμένοι ἀπὸ τὸ μέγα ψύχος (4).

visés en deux corps, chacun de cinquante hommes, les uns appelés *kalaraschy de Zaligrad*, les autres *kalaraschy de Galatsch*. Leur emploi ordinaire étoit de transporter des dépêches d'Iassy à Constantinople.

(1) Parmi les commerçans Turcs qui se trouvoient à Iassy, il y avoit un nommé Hassan Osman-oglou, ancien *hadji* ou pélerin de la Mecque, pour lequel *le prince avoit beaucoup de bienveillance*, et *pendant tout son règne* Hassan *ne le quitta point*.

(2) Il y avoit encore à Iassy Ali aga, *garde du magasin impérial* à Tzotzora, et frère de Casem effendi, *defterdar* ou secrétaire général *de Chotzim*. Ἐμήνης et ἀμπάρι sont les mots Arabes امين et انبار. Ali aga, ajoute Costin, étoit *d'une grande bonté de caractère*, et *zélé pour sa religion*. Nous verrons bientôt que les prisonniers ennemis étoient loin d'avoir à se louer de la bonté d'ame d'Ali.

(3) M. Wolf, *Beiträge &c.*, part. I, pag. 202, désapprouve, comme médecin et comme moraliste, la coutume généralement répandue en Moldavie, de dormir incontinent après le dîner. Cette habitude seroit, par un autre motif, devenue funeste à Racovitza, si l'aga, qui *sortit du palais pour se rendre chez lui, parce qu'on ne croyoit plus que les ennemis viendroient ce jour-là*, n'eût fait lever le prince.

(4) L'aga, arrivé *à la place publique*, entendit un grand *bruit* causé par le peuple qui cherchoit à se réfugier *dans les monastères* (à Iassy ils sont presque tous en-

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

Δὲν ἐπῆγε πλέον ὁ Κονάκης εἰς τὸ σπῆτι του, ἀλλὰ ἐγύρισεν εἰς τὴν κούρτην καὶ ἔκραξε τοὺς ὅλους· Κατάνοι ἤλθον εἰς τὸ παζάρι· καὶ ἐξύπνισε τὸν αὐθέντην. Λοιπὸν ἐσηκώθη ὁ αὐθέντης, καὶ μὲ τοὺς ἄρχοντας ὅλους ἐκαβαλλίκευσεν εὐθὺς, καὶ ἐπήγασιν ἴσια εἰς τὴν Τζαταλζόγιαν, διὰ νὰ φυλαχθῶσιν, ὅσον νὰ ἔλθῃ τὸ στράτευμα ὁπῦ ἦτον διεσπαρμένον. Τὸν δὲ μέγαν βιζιάρην, καὶ τὸν μέγαν μπάνον, καὶ τὸν Χασάνην, ἔστειλεν εὐθὺς εἰς τὸ Ἀρὼν βόδα, ὅπου ἦτον οἱ Τατάροι, διὰ νὰ εἰπῶσι τοὺς Τατάρους νὰ ἔλθωσιν εἰς τὸ Γιάσι, ὅτι πλέον δὲν κάμνει χρεία νὰ ὑπάγωσιν εἰς τὸ Νιάμτζο, διότι οἱ κατάνοι ἤλθασιν εἰς τὸ Γιάσι, διὰ νὰ ἁρπάξωσι τὸν αὐθέντην· μόνον τὸ γληγορώτερον νὰ ἐλθῶσιν εἰς τὸ Γιάσι (1). Μόλις ἐπίστευσαν οἱ Τατάροι, φοβούμενοι μήπως καὶ εἶναι ἀπάτη, ἔχοντες ὑποψίαν εἰς τοὺς ἄρχοντας καὶ εἰς τὸν ἴδιον αὐθέντην. Καὶ ἐθαρρῦσαν, πῶς τοὺς κατάνους τοὺς ἔφερον αὐτοὶ, διὰ νὰ τοὺς κτυπήσωσι καὶ νὰ κυριεύσωσι τὸν τόπον· ἢ φοβούμενοι, μήπως καὶ εἶναι τῷ ἀριθμῷ περισσότεροι, καὶ δὲν δυνηθῶσι νὰ τοὺς κτυπήσωσι, μάλιστα ὁπῦ ἐκεῖνοι εἶχον φωτίαν, οἱ δὲ Τατάροι δὲν εἶχον (2). Καὶ περνῶντας ὁ αὐθέντης τὸ

Pag. 456 du Manuscrit.

tourés de murs), et qui lui crioit *que les soldats étoient entrés dans la ville ;* que *du côté du Bachlouï* (*voyez,* sur cette rivière, pag. 372, note (2); elle longe le côté sud d'Iassy, et se jette dans la Sila, près de Kipereschty) *ils parcouroient les maisons* pour chercher des Turcs et pour se procurer *du vin, étant* tous *saisis* par le froid excessif qu'il faisoit alors. Si ces détails sont exacts, il paroît que l'entreprise, bien conçue d'ailleurs et exécutée avec ardeur, auroit réussi si le détachement en masse étoit entré bride abattue dans la ville, et, sans perdre de temps, s'étoit porté droit au château. Conduit par des boyards qui connoissoient bien les localités, le colonel François auroit pris l'hospodar; et le but qu'il s'étoit proposé étant atteint, il pouvoit se replier sur Tirgoul-Fromos, à la faveur de la nuit: les Tartares ne l'auroient probablement pas poursuivi. Mais les éclaireurs de son avant-garde, paroissant trop tôt et se jetant dans les premières maisons de la ville pour piller et pour massacrer des Turcs, donnèrent imprudemment l'éveil, et firent manquer l'opération. Cette faute est grave, ce me semble, de la part de militaires qui devoient être familiarisés avec la guerre de troupes légères.

(1) L'hospodar s'étant levé, monta à cheval *avec tous les seigneurs,* et poussa *droit* au monastère de Tchatatzouya, *pour se mettre en sûreté.* En même temps il envoya quelques-uns de ses seigneurs, accompagnés du turc Osman-oglou (*voy.* plus haut, pag. 381, lig. 5), pour donner avis aux deux mille Tartares campés près de l'église d'Aron-voda. Il a été question plus haut (pag. 378, note (1)) de ce corps qui s'étoit approché d'Iassy pour marcher sur Niamts, et pour en chasser les partisans ennemis. Maintenant le prince fit dire aux Tartares que l'opération projetée devenoit inutile, les chrétiens *ayant pénétré dans Iassy* même; mais qu'il fallait avancer sur cette dernière ville *avec toute la célérité possible.*

(2) Les Tartares hésitèrent d'abord de venir au secours de l'hospodar, qu'ils soupçonnoient, lui et ses boyards, *d'avoir appelé eux-mêmes* l'ennemi, pour les dé-

Digitized by Google

γεφύρι τοῦ Μπαχλουγίου μὲ τὸν περὶ αὐτὸν ὄχλον φεύγων, ἔρριψαν εἰς αὐτὸν τουφέκια (1), καὶ ἐσκότωσαν τέσσαρα παιδία τοῦ σπητίου, ὁποῦ τὸν ἠκολουθοῦσαν· καὶ ἐπῆγεν εἰς τὴν Τζαλατζούγιαν, καὶ ἐφυλάχθη ἕως οὗ νὰ ἔλθωσιν οἱ Τατάροι καὶ οἱ ἐδικοί του στρατιῶται. Αὐτοὶ οἱ κατάνοι, ὁποῦ ἦλθον τότε, δὲν ἦτον ὅλη ἡ φάλαγξ αὐτῶν, ἀλλὰ ἦτον ἡ προπορευομένη φυλακή. Τὸ δὲ ἄλλο στράτευμα ἤρχετο κατόπι μὲ τὸν ἀρχηγὸν αὐτῶν. Καὶ μετὰ μίαν ὥραν ἔφθασαν καὶ ἐκεῖνοι· καὶ ὁ μὲν ἀρχηγὸς εὐθὺς ἴσια εἰς τὴν κούρτην ἦλθε, θαρρῶντας νὰ εὕρη τὸν αὐθέντην. Καὶ χωρὶς ἐναντιότητα ἄνοιξεν αὐτοῖς τὰς πύλας ὁ τότε μπᾶς πολούκπασης Στογιάννος λεγόμενος Σῆρβος· ὅνπερ ἄφησεν ὁ αὐθέντης νὰ φυλάττῃ τὴν κούρτην μὲ σεγμένους διακοσίους· καὶ ἐλαβώθη εἰς τὸ ποδάρι ὁ Στογιάννος εἰς τὸν πόλεμον· ὅστις ὕστερον ἐξωρίσθη εἰς τὴν Σορόκαν δι' αὐτὸ τὸ ἔργον, καὶ ἐκεῖ ἀπέθανε (2). Καὶ ἐν ταὐτῷ ἠλευθέρωσαν ὅλους τοὺς κλέπτας, καὶ ἐνόχους θανάτου, καὶ ἀποστάτας, ὁποῦ ἦτον εἰς ὅλας τὰς φυλακὰς, καὶ ἀκόμη ἀπὸ τὸν καιρὸν τοῦ Νικολάου βόδα, διὰ τοὺς φόνους ὁποῦ ἔκαμαν εἰς τοὺς Τούρκους εἰς τὸν καιρὸν τῶν Μοσχόβων (3). Ἀμὴ μαθόντες, πῶς ὁ αὐθέντης εἶναι εἰς τὸ ῥηθὲν μοναστήριον, ἐπήγασι πρὸς αὐτόν· καὶ ἐσυνάχθησαν κάτω εἰς τὴν ἐκκλησίαν τοῦ Μπαλίκα κοντὰ πέρα τῆς ἐκεῖ κειμένης γεφύρας. Τινὲς δὲ τῶν κατάνων ἔτρεξαν ἔξαφνα εἰς τὴν χώραν, καὶ ἐσκότωσαν δύο Τούρκους ὁποῦ εὑρήκασιν εἰς τὴν ὁδὸν περιπατοῦντας, καὶ ἐγύμνωσαν ὅσους εὗρον Χριστιανούς (4).

truire, et pour *occuper* ensuite *la province*. Peut-être appréhendoient-ils aussi que le nombre de leurs adversaires ne fût supérieur au leur, et *qu'ils ne fussent*, par conséquent, *hors d'état* de les entamer; d'autant plus que les Autrichiens *avoient des armes à feu, et que les Tartares n'en avoient point.*

(1) Au moment où *le prince, avec sa suite, passa le pont du Bachlouï, les cavaliers ennemis* parurent, et *déchargèrent* leurs *carabines sur lui.*

(2) Le gros de l'ennemi n'entra dans la ville qu'une heure après l'arrivée de l'avant-garde, et se dirigea droit vers le château, dont les portes lui furent ouvertes, sans résistance, par le *basch bouloukbaschi* (باش بولك باشى), colonel commandant le corps des seïmens : *voyez* plus haut, pag. 373, note (1)) Stoghiannos, surnommé le Servien, *qui avoit été laissé avec deux cents seïmens* ou gardes, *pour* défendre *le palais.* Cette reddition ayant été depuis regardée comme une action coupable, Stoghiannos fut envoyé en exil à Soroka (*voy.* plus haut, p. 371, note (2)), où il mourut. Il étoit déjà *estropié* d'un pied, à la suite d'une blessure reçue à la guerre.

(3) *Ils mirent en liberté les voleurs*, les hommes condamnés à mort *et les révoltés qui se trouvoient dans toutes les prisons*, même ceux qui y étoient détenus depuis le second règne de Nicolas Maurocordato (1712-1716), pour avoir massacré des Turcs lors de l'invasion des Russes, en 1711.

(4) Quelques cavaliers ennemis ayant pénétré *dans la ville, tuèrent deux Turcs, et dépouillèrent les Chrétiens.*

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

Καὶ οἱ ἄλλοι Τᾶρκοι ἔφυγον, καὶ ἐκρύφθησαν, κὴ ἐγλύτωσαν τὸν θάνατον. Καὶ ὅσους εὕρισκον ἀνθρώπους τᾶ αὐθέντου, τοὺς ἐσκότωσαν, καὶ μάλιςα ἕνα καλαφάσην του (1), ὁπᾶ ἦλθεν ἐκείνην τὴν ὥραν ἀπὸ τὸ Χοτίνι, κὴ ἔπεσεν εἰς αὐτᾶς, μὴν ἠξεύρωνλας περὶ αὐτῶν· κὴ ἐκεῖ εἰς τὸ ἔδαφος κάτω τῆς Τζαπαλζᾶγας τὸν ἐσκότωσαν. Ἐπήγασι κὴ εἰς τὸ σπῆτι τᾶ ἀγα Κονάκη· κὴ μὴ εὑρόντες αὐτὸν ἐκεῖ, ἥρπαξαν ὅ,τι εὗραν εἰς τὸ σπῆτι τᾶ, κὴ πάλιν ἐπήγασιν εἰς τὸ κράτευμα εἰς τὸν Μπαλίκα. Ἐκεῖ συνεβᾶλεύθησαν, τί νὰ κάμωσι; κὴ λέγουσι, πῶς ἐπαρεγγείλαν εἰς τὴν χώραν νὰ τᾶς φτιάσωσι σκάλας, διὰ νὰ ἀνέβωσιν εἰς τὰ τείχη τᾶ μοναςηείᾶ. Αὐτοὶ ὅμως ἀνέβησαν ὀν τῷ μεταξὺ πεζοὶ εἰς τὸ μοναςήειον ὅλοι, ἀφίνοντες τὰ ἄλογά τους κάτω (2)· καὶ περιήρχοντο σοχαζόμενοι τὰ τείχη, καὶ ἀπαντέχοντες τὰς σκάλας. Ὁ δὲ αὐθέντης ἀπὸ μέσα ἔρριχνεν μίαν λουμπάρδαν μεγάλην εἰς σημεῖον τοῖς Ταπάρεις, νὰ φθάσωσι τὸ γληγορότερον· καὶ ἐσήμανδν τὴν μεγάλην καμπάνα. Ἦτον καὶ ὁ δίβαν ἐφέντης τᾶ αὐθέντου, καὶ ὁ αὐτᾶ μπεσλὴ ἀγὰς καὶ αὐτοὶ σαεῖ εἰς τὸ μοναςήει (3)· καὶ ἔρριχναν ἀπὸ κανένα τυφέκι· ἀμὴ φωνὰς εὔγαζον περισσότερας, διὰ νὰ τᾶς ξηπάσωσιν (4). Ὅμως θέλωντας ὁ Θεὸς νὰ γλυτώσῃ τὸν αὐθέντην, ἔφθασαν οἱ Ταπάρεις μετὰ τὴν δεκάτην ὥραν· τᾶς ὁποίας βλέποντες οἱ ἄνθρωποι τοῦ αὐθέντα ἀπὸ τὸ καμπαναείον ἐρχομένους, ἐβόησαν· Ταπάρεις, Ταπάρεις. Ὅπερ ἀκύσαντες οἱ καπάνοι, ὁπᾶ δὲν ἠξεύρεσν περὶ ἐκείνων, ἐφοβήθησαν, κὴ ἄφησαν τὸ μοναςήει, καὶ κατέβησαν κάτω εἰς τὸν κάμπον, ὅπου ἦτον τὰ ἄλογά τους· καὶ ἀνέβησαν εἰς αὐτὰ, καὶ ἐκόπαζον νὰ φύγωσιν. Ἀμὴ καιρὸν δὲν εἶχον· ὅτι ἐπροφθασαν οἱ Ταπάρεις, καὶ περικατέλαβον τὴν γέφυραν· κὴ δὲν τᾶς ἄφιναν νὰ περάσωσι (5). Καὶ

Pag. 457 du Manuscrit.

(1) *Voyez*, sur les *kalarasch*, page 380, note (4). Il *tomba* entre leurs mains, *ne sachant pas* que les ennemis étoient arrivés. *Ils le tuèrent sur la place, au bas* du monastère où l'hospodar se tenoit renfermé.

(2) Après *s'être consultés* sur le parti qu'il falloit prendre, *on prétend qu'ils ordonnèrent aux habitans de la ville* de *fournir des échelles pour escalader les murs du monastère.* En attendant, ayant mis pied à terre, *ils gravirent tous* sur la montagne jusqu'à la hauteur *du monastère, en laissant leurs chevaux au bas* de la côte.

(3) Tandis que les ennemis *attendoient les échelles*, l'hospodar, bloqué dans le couvent, fit faire des décharges avec *une pièce* de gros calibre (pour avertir les Tartares *d'arriver au plutôt*) et *sonner la grosse cloche.* Il avoit avec lui son *secrétaire Turc et le capitaine* de sa garde *Turque.*

(4) *Ils tiroient* des coups de *fusil de temps en temps*, et sur-tout *ils poussoient de grands cris, pour effrayer* l'ennemi.

(5) Les Tartares parurent enfin, à quatre

δὴ

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

δὴ κατὰ τὴν συνήθειαν τῶν Τατάρων ἐσήμωσαν εἰς αὐτοὺς, βοῶντες τό· Ἀλλὰχ, ἀλλάχ. Ἀμὴ δὲν ἀνακατώνοντο· ὅτι ἐκεῖνοι ἐμπήκασιν εἰς παράταξιν ὑποκάτω ἀπὸ τὸ μοναστήρι εἰς τὸν παλαιὸν χαλασταῖον, δώσαντες τὴν ῥάχιν τους πρὸς τὸ μοναστήρι εἰς τὸ κρημνισμένον τεῖχος, καὶ ἐπολεμοῦσαν μὲ τοὺς Τατάρους ὁποῦ ὡρμοῦσαν ἀπ' ὀμπρός. Καὶ ἔῤῥιχνον ἀπὸ μίαν ἀράδαν τουφέκια· ἔπειτα ἤρχετο ἡ ἄλλη ἀράδα, καὶ ἐγέμωζεν ἡ πρώτη τὰ τουφέκια, καὶ τὰς ἀράδας ἔκαμαν ὡς τοῖχον. Καὶ ὅταν ὡρμοῦσαν οἱ Τατάροι μὲ τὰ δοξάρια, αὐτοὶ ἔῤῥιχνον τὴν φωτίαν, καὶ τοὺς ἐφευγάτιζον ὀπίσω, καὶ ἐσκότοναν καὶ μερικοὺς (1). Ὁ αὐθέντης, καθὼς ἦλθον οἱ Τατάροι, ἐκατέβη, καὶ ἐπῆγεν ἀπὸ ἕνα στόμιον τοῦ Γιασίου· καὶ μὲ τὸ στράτευμά του ἐφύλαττε τὸ στόμιον τὸ πρὸς τὸν Μπαλῆκα· τὸ δὲ ἔμπροσθεν μέρος ἐκράτουν οἱ Τατάροι. Ταῦτα βλέποντες οἱ κατάνοι ἄρχισαν νὰ σύρωνται πρὸς τὴν Χλήντζαν, κατὰ μικρὸν πολεμοῦντες. Τότε ἔφερεν ὁ Μιχαὴλ βόδας τοὺς σεγμένους τῆς κούρτης μὲ τὸν πολούκπασιν Στογιάννον, καὶ τοὺς ἔθεσεν εἰς τὴν ῥάχιν τοῦ βουνοῦ τῆς Τζατατζούγιας· καὶ ἀπ' ἐκεῖ μὲ τὰ τουφέκια ἐκτυποῦσε τοὺς κατάνους εἰς τὴν ῥάχιν. Καὶ ἔτζι ἠκολούθει ὁ πόλεμος αὐτῶν, φεύγοντες κατὰ μικρὸν, καὶ δεφενδευόμενοι, ἐλπίζοντες νὰ εὕρωσι δρόμον ἀπὸ ἐκεῖνο τὸ μέρος νὰ φύγωσιν. Ἀμὴ ὅσον ἐπήγαιναν εὕρισκον λόγγον, ἀπὸ τὴν ῥάχιν τους· ὀμπρός τους δὲ ἦτον ῥεῦμα, ὅπου εἶναι οἱ μύλοι τοῦ μοναστηρίου· καὶ οἱ Τατάροι μὲ τὸν αὐθέντην κατόπι τους, βάλλοντες οἱ ἄνθρωποι τοῦ αὐθέντου ἀπὸ ἕνα μανδίλι, καὶ δένοντες τὸν βρα-

Pag. 458 du Manuscrit.

heures du soir, et leur apparition fut annoncée par les cris des Moldaves, qui les aperçurent du haut du *clocher*. Avertis par-là de l'arrivée d'aussi puissans renforts, qu'ils ne s'attendoient pas à trouver près d'Iassy, les cavaliers ennemis redescendirent dans *la plaine où étoient leurs chevaux, et cherchèrent à s'éloigner.* Il n'étoit plus temps. En se dirigeant droit au pont par lequel la troupe ennemie avoit débouché, les Tartares coupèrent sa retraite sur la ville, et ne lui *permettoient pas de repasser* la rivière de Bachlouï.

(1) « *Suivant leur coutume*, les Tartares *chargèrent* aussitôt, aux cris de *Allah! Allah!* Cette attaque ne réussit point, l'ennemi s'étant formé en ligne au-dessous de Tchatatzouya, ayant le monastère derrière lui, et se défendant *contre les Tartares qui attaquoient son front.* Les hommes du premier rang *déchargèrent leurs carabines ; le deuxième rang s'avançoit ensuite*, tandis que *le premier* rechargeoit; leurs rangs étoient alignés et serrés *comme des murs.* Toutes les fois que les Tartares se *portoient en avant, l'arc à la main, une décharge de carabines* les faisoit reculer avec perte »...Il est facile de reconnoître que l'auteur fut témoin oculaire de l'action qu'il décrit, et que probablement il vit alors pour la première fois de sa vie la manière de combattre des troupes Européennes.

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

χίονά τους, διὰ νὰ γνωείζωνται, νὰ μὴν τοὺς κτυπῶσιν οἱ Ταπάεγι, ὅτι ἐπλάκωσεν ἡ νύκτα (1). Ὅμως ἦτον ὡσὰν ἡμέρα διὰ τὸ πανσέληνον τῆς σελήνης, καὶ τὴν καθαρότητα τοῦ αἰθέρος, ἄγκελα καὶ ἦτον μεγάλος παγετός. Ἐκρατήσεν ὁ πόλεμος ἕως τὴν τρίτην ὥραν τῆς νυκτὸς, ἕως ὅ ἔφθασαν εἰς τὸ χεῖλος τοῦ ρεύματος, τὸ ὁποῖον ἦτον βαθύ· καὶ ἐσώθη καὶ ἡ φωτία· ὅτι δὲν εἶχον πλέον βοτάνην οἱ καπάνοι. Ὅθεν βλέποντες τόσους Ταπάεγους καὶ Μολδοβάνους κατόπι τους, ἐσυχάθησαν μόνον νὰ φύγωσιν ὡς ἠμπορεῦσαν· ὅτι ἄλλη ἐλπὶς σωτηείας δὲν ἦτον τότε εἰς αὐτοὺς, πάρεξ νὰ περάσωσι τὸ ρεῦμα εἰς τὸ πέραν μέρος, καὶ νὰ εὕρωσι τὸν δρόμον νὰ φύγωσιν. Ἡ ὄχθη δὲ ἦτον ὑψηλὴ, καὶ ἡ ἀνάγκη τους μεγάλη· ὥστε ἀπεφάσισαν, καὶ ἔπεσον εἰς τὸ ρεῦμα ἕνας ἀπάνω εἰς τὸν ἄλλον, διὰ νὰ ἀνέβωσιν εἰς τὸ ἄλλο μέρος. Καὶ ἄλλοι ἄφησαν καὶ τὰ ἄλογά τους, καὶ ἔπεσον πεζοί· ἔπειτα οἱ Ταπάεγι τοὺς ἐπίασαν μὲ τὰς θηλείας, ὁπῦ αὐτοὶ ὀνομάζουσι κεμένι (2). Πολλὰ ὀλίγοι ἐγλύτωσαν, ὁπῦ δὲν ἐπιάθησαν μὲ τὸν ἀρχηγόν τους σκλάβοι, καὶ πολλοὶ ἀπέθανον. Ἀπὸ τοὺς φυγόντας ἦτον ὁ Βελίσκος· καὶ ἐδυνήθη κατὰ τύχην καὶ ἐπέεασεν εἰς τὸ πέρα· καὶ εὑρῆκεν ἕνα ἄλογον καὶ ἔφυγε (3). Καὶ ἔτζι τοὺς ἐπήεασιν οἱ Ταλάεγι τοὺς ἄλλους· καὶ τὴν

(1) Le plan de la ville d'Iassy et de ses environs, tel qu'il est dans le premier volume de Sulzer, suffit pour donner une idée générale des mouvemens militaires dont il est ici question; néanmoins, il y a des détails qu'il est impossible d'expliquer sans un plan plus détaillé. On voit que les Autrichiens, prévenus par les Tartares, et ne pouvant plus repasser le Bachlouï pour rentrer dans Iassy, remontèrent la rive droite de la rivière, comme pour gagner Daraschkane (*voyez* la carte de la Moldavie, par Sulzer). Poussés en queue par les Tartares, et en flanc par les seïmens de Stoghiannos, qui les fusilloient du haut de la côte, ils firent néanmoins leur retraite en bon ordre, tant qu'ils se flattèrent de trouver un chemin pour sortir de ce défilé. Cependant il étoit nuit close, au point que les soldats de l'hospodar furent obligés de *nouer des mouchoirs* autour *de leurs bras*, pour se faire reconnoître par les Tartares.

(2) Le combat se prolongea jusqu'à *neuf heures du soir*; alors l'ennemi, toujours poursuivi par les seïmens du prince, et par les Tartares, se trouva acculé à la rivière, qui étoit profonde. Déjà *son feu avoit cessé*, faute de munitions; et comme il se voyoit pressé par tant de Tartares et de Moldaves, il ne pensa plus qu'à fuir; mais il falloit traverser les marais du Bachlouï, dont *le rivage est escarpé*. La déroute fut telle que les cavaliers se jetoient *dans l'eau l'un sur l'autre*, et que d'autres *abandonnoient leurs chevaux* pour se sauver à pied; mais les Tartares, montés sur leurs *jumens qu'ils appellent* kement, les ramassèrent presque tous.

(3) Ce Velisko, ayant heureusement traversé le marais, et *trouvant* à l'autre bord *un cheval*, sur lequel il se sauva, étoit un des boyards mécontens. Costin rapporte plus haut, page 451 du Manuscrit, que Velisko s'étoit joint aux partis Autrichiens stationnés sur la route d'Iassy.

Digitized by Google

νύκτα σκείνην οἱ μὲν Τατάρσι ἐκάθησαν εἰς τὸν κάμπον καὶ ὅπου ἠμπόρεσαν, εἰς τὸ παζάρι, εἰς τὰ ἔρημα σπίτια (ὅτι οἱ ἄνθρωποι ὅλοι εἶχαν ἔμπει εἰς τὰ μοναστήρια) · ὁ δὲ αὐθέντης ἦλθεν εἰς τὴν Τζαπατζύλαν καὶ ἔμεινε. Καὶ ἔτζι ἐτελείωσεν ὁ πόλεμος μὲ τὴν πολυτελῆ φθορὰν τῶν κατάνων. Τῇ ἐπαύριον τὸ ταχὺ ὁ αὐθέντης ἐκατέβη ἀπὸ τὴν Τζαπαΐζύλαν εἰς τὴν αὐλήν του, καὶ ἔκραξε τοὺς μυρζάδες τῶν Ταπάρων, ὧν ὁ ἀρχηγὸς ἦτον ὁ Καντεμὴρ μυρζᾶς. Καὶ ἔφεραν οἱ Ταπάρσι τὸν αἰχμάλωτον ἀρχηγὸν τῶν κατάνων, Φραντζέσκον, μὲ χρυσὶ ἀπὸ τὸν λαιμὸν δεμένον, ὁμπρὸς εἰς τὸν Μιχαὴλ βόδα, ὅστις τὸν ἠρώτησε, τί ἐγύρευε νὰ ἔλθῃ νὰ τὸν σκοτώσῃ. Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπε, πῶς ἔτζι εἶχε τὸν θεσγαγὴν ἀπὸ τοὺς θεσγεσοὺς αὐτοῦ, νὰ ἔλθῃ νὰ τὸν πάρῃ · καὶ ἂν τὸν ἔπερνε, πάλιν ὡσὰν αὐθέντην τὸν ἤθελε πάγῃ εἰς τὸν γενεράλην, μὲ τὴν τιμήν του. Ὁ δὲ Μιχαὴλ βόδας εἶπε· Κάλλιον εἶναι ὅπου ἐπίασα ἐγὼ ἐσένα, παρὰ νὰ ἐπίανες ἐσὺ ἐμένα. Πάλιν τὸν ἠρώτησε, διὰ τί ἐσκότωσε τοὺς καλαφράσηδές του εἰς τὸ Τηρζοφουρμός. Τότε ἐσιώπησεν ὁ Φραντζέσκος. Οἱ δὲ περιεσῶτες Τοῦρκοι, ὁποῦ εἶναι ὅτοι, ὁ Χασάνης χατζὴ Ὀσμάνογλους, καὶ ὁ Ἀλὴ, ἀγὰς καὶ τοῦ ἀμπαρίου ἐμήνης, καὶ ὁ χατζὴ Μεχεμμέτης, καὶ ἄλλοι (1), ἐσυμβούλευσαν τῷ αὐθέντῃ, νὰ ἐξαγοράσῃ τὸν Φραντζέσκον καὶ νὰ τὸν ἀποκεφαλίσῃ, διὰ νὰ μάθωσιν ἄλλοι, νὰ μὴ ἔλθωσιν ἄλλην βολὰν εἰς τὴν Μολδοβίαν. Ἤρεσε τῷ ἡγεμόνι ὁ λόγος, καὶ ἔκραξε τὸν Τάταρην, καὶ ἔκαμε καὶ τοῦ ἔδωσε τὸν Φραντζέσκον διὰ διακόσια γρόσια, τὰ ὁποῖα ἐμέτρησεν εὐθὺς τῷ Τατάρῳ. Καὶ λαβὼν τὸν Φραντζέσκον, τὸν ἐγονάτισεν ὀμπρός του εἰς τὸ μικρὸν σπίτι τῆς δόμνας, καθήμενος ὁ αὐθέντης εἰς τὸν θρόνον του · καὶ τοῦ ἔδωσε καμπόσαις γροθιαῖς μὲ τὸ χέρι του. Ἔπειτα τὸν ἐπαράδωκε τῷ Ἀλῇ ἀγᾷ, ὁ ὁποῖος τὸν ἔπηρε μὲ τέτοιαν ζέσιν, καὶ τὸν κατέβασεν εἰς τὴν μεγάλην πόρτην τῆς κούρτης, καὶ μοναχός του ἔκοψε τὸ κεφάλι του (2).

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

Pag. 459 du Manuscrit.

(1) *Voyez*, sur ces Turcs, plus haut, *pag. 381*, note (2).

(2) « Alors les Osmanlis qui se tenoient autour, savoir, Hassan Osman-oglou hadji, Ali aga garde-magasin, Mehemed hadji et d'autres, conseillèrent au prince d'acheter le chef des ennemis, pour le faire mourir, et faire perdre aux autres l'envie de revenir en Moldavie. Michel voda adhéra à leur proposition. Ayant appelé le Tartare, il se fit livrer le capitaine François pour deux cents piastres qu'il paya sur-le-champ. Puis le captif ayant été amené dans la petite maison de la princesse, il le fit mettre à genoux, tandis que lui, le prince, étoit assis sur son trône ; et l'ayant, à plusieurs reprises, frappé de sa main au visage, il le livra à Ali aga. Celui-ci le saisit avec fureur, le traîna sous la grande porte

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° VIII.

Τὸ δὲ σῶμά του ἐκείτετο εἰς τὸ ἔδαφος πολλὰς ἡμέρας (1). Ἔφειλε καὶ εἰς τὸν λόγον, ὅπου ἦτον μερικοὶ ἄνθρωποι ὁποῦ ἀπέμειναν ἀπὸ τοὺς κατάνους παγωμένοι καὶ πεζοὶ, ἕως εἴχασι τὸν ἀριθμὸν, καὶ ἦτον ἀπὸ κάθε γένος· τοὺς ὁποίους ὅλους ἐκρέμασε. Τὸν δὲ ἀνεψιὸν τοῦ ἡγουμένου τοῦ Κάσην, Δημητράσκον, ἔκαυσε ζωντανόν. Αὐτὸς ὁ ἡγούμενος ὡς δεισιδαίμων καὶ ἄγνωστος ἐσυμφώνησε καὶ αὐτὸς μὲ τὸν γενεράλην εἰς φθορὰν τοῦ τόπου· ἀμὴ ὁ Θεὸς ὕστερον τὸν εὔγαλεν ἐκ βίβλου ζώντων, καθὼς καὶ ὁ Τζαῦρος [a] καὶ ὁ Βελίσκος ἀπέθανον εἰς τὴν Βλαχίαν· καὶ κανένας ἀπὸ τοὺς ἀποστάτας δὲν ἐτελεσφόρησε, καὶ χωρὶς ἄργητα ἡ θεία δίκη τοὺς ἐπαίδευσεν (2).

[a] *Supra pag. 379, lin. 4*, Τζαύρος.

du palais, et lui trancha lui-même la tête»... Il est à remarquer que Costin ne se permet pas ici la moindre réflexion, et qu'il semble approuver, au moins par son silence, la conduite de Racovitza.

(1) Dans la disette où je suis de documens sur cette entreprise, il m'est impossible de concilier Sulzer, *Geschichte &c.* pag. 297, et le *Historische Bildersaal*, tome VIII, pag. 113. Sulzer dit que le chef d'escadron *Ernau*, commandant le détachement, trouva occasion de se sauver en Transilvanie ; le *Bildersaal*, au contraire, rapporte qu'*Ernan [sic]*, capitaine des milices Transilvaniennes, perdit la plus grande partie de ses soldats, et périt lui-même. Cette dernière version est plus conforme à l'assertion de Costin, dont le récit porte un grand caractère de vérité et d'exactitude.

(2) Je supprime ici le récit des cruautés exercées envers un grand nombre de boyards et d'ecclésiastiques, convaincus ou seulement soupçonnés d'intelligence avec l'ennemi ; tous furent traités comme les plus vils criminels. Costin se complaît à rapporter tout au long combien de gens Racovitza, à peine remis de sa frayeur, fit pendre, empaler ou brûler vifs ; mais il me répugne de transcrire d'aussi tristes détails, et l'on me saura gré, je présume, de cette omission. Le récit d'un combat intéresse, comme l'histoire de toute lutte où l'un des partis, et souvent tous les deux, font preuve d'habileté, de courage et de persévérance ; mais une longue énumération des vengeances d'un hospodar soupçonneux et cruel, ne saurait intéresser ni l'historien ni le lecteur.

Digitized by Google

N.° IX.

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IX.

Pièce officielle datée du 6 Septembre 1729, et relative à des négociations entre le prince Grégoire Ghikas, hospodar de Moldavie, et Mengueli Guéraï, II.e de ce nom, chan de Crimée.

ΜΕΤΑΦΡΑΣΙΣ ΤΟΥ̃ ΧΟΤΖΕΤΙΟΥ ΊΜΠΡᾺ ΛΕΓΟΜΕΝΟΥ, ΌΠΕΡ ΈΚΑΜΕΝ Ὁ ΥΨΗΛΟΤΆΤΟΣ ΜΕΓΓΛῊ ΓΕΡΆΗΣ ΧΑΝΗΣ ΤΟΥ̃ ΚΡΙΜΙΟΥ, ΌΤΑΝ ΈΜΕΛΛΕ ΝᾺ ΚΙΝΗΣΗΙ ΆΠῸ ΤῸ ΜΠΟΥΤΖΆΚΙ ΕΊΣ ΤῸ ΚΡΊΜΙ.

Partie II, p. 537 du Manuscrit.

Κατὰ τὸ ἑπτάκις χιλιοστὸν διακοσιοστὸν τριακοστὸν ὄγδοον ἔτος ἀπὸ Ἀδὰμ, ἀπὸ δὲ Χριστοῦ ᾳφκθ', Σεπτεμβρίου ἑκτῇ (1).

ΔΙᾺ ΤΟΥ̃ παρόντος ἀληθοῦς γράμματος δηλοποιεῖται, πῶς εἰς τὸν παρόντα χρόνον χιλιοστὸν ἑκατοστὸν καὶ τεσσαρακοστὸν πρῶτον [a] (ἀπὸ Μωάμεθ) ὁ ὑπέρτατος καὶ εὐμενὴς αὐθέντης καὶ κύριος Μεγγλὴ

[a] *Tamen infra, p. 393, lin. 3, ἀμϛ.*

(1) Mengueli Guéraï, II.e du nom, vingt-neuvième chan de la Crimée, monta sur le trône en 1724, et fut déposé par les Turcs en 1730. Voyez l'*Histoire de la nouvelle Russie*, par M. le marquis de Castelnau, tom. II, pag. 39. Le *Boudjak* ou la Bessarabie, contrée dans laquelle se trouva ce prince au mois de septembre 1729, faisoit partie des provinces qu'avant l'incorporation de la Crimée à la Russie, en 1784, le chan possédoit sur les bords occidentaux de la mer Noire. D'après Thunmann (*Description de la Crimée*, traduite en français, à Strasbourg, 1786, *in-8.°*, pag. 4), ces provinces étoient, 1.° le Nogaï oriental, entre le Berda et le Dnieper; 2.° l'Iedisan ou le Nogaï occidental, entre le Bog et le Dniester; 3.° le Boudjak ou la Bessarabie, entre le Dniester et le Danube. Au commencement du XVIII.e siècle, lorsque Grégoire Ghikas régnoit en Moldavie, cette dernière province étoit presque en entier habitée par les descendans de trente mille familles de Nogaïs d'Astracan, que les Turcs et les Tartares de la Crimée avoient ramenés des bords du Volga, en 1569, après avoir échoué dans leur dessein de réunir ce fleuve avec le Don. Ce furent ces Nogaïs, appelés aussi Tartares du Boudjak, peuple nomade, turbulent, accoutumé au meurtre et au brigandage, qui, empiétant sans cesse sur le territoire des Moldaves, donnèrent lieu à des plaintes auxquelles Mengueli-chan cherche à mettre fin par ce *hudjet ibra*, حجة ابرا ou *acte de libération*. Cependant il paroît que, même après cette transaction, les Tartares ne cessèrent point d'envahir les frontières Moldaves. Le baron de Tott rapporte dans ses *Mémoires sur les Turcs et les Tartares* (partie II, éd. d'Amsterdam, 1784, *in-8.°*, pag. 56) que, parti d'Iassy en 1768, pour se rendre en Bessarabie, il vit les collines de la Moldavie couvertes d'un nombre infini de droma-

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IX.

Γεράης χάνης, υἱὸς τοῦ ὑψηλοτάτου χατζῆ Σελὴμ Γερ´η χάνη (1), ἐλθὼν αὐτοπροσώπως εἰς τὸ Μπουτζάκι, διὰ νὰ κατατάξῃ καὶ νὰ εὐρυθμίσῃ τὰ πράγματα τῶν Νογάϊδων ὁποῦ κατοικοῦσιν εἰς τὸν τόπον τῆς Μολδοβίας, καὶ εἰς τοὺς πλησίον εἰς αὐτὴν ἄλλους τόπους, διὰ τῆς προμηθείας αὐτοῦ ἐδιωρίσθη ἀπὸ τὸν τόπον τῆς Μολδοβίας τριάντα δύο ὡρῶν διάστημα κατὰ μάκρος, κατὰ δὲ πλάτος δύο ὡρῶν (2), εἰς κατοίκησιν καὶ ἀνάπαυσιν τῶν ἄνωθεν Νογάϊδων, διαταχθέντων ἐξ ἀμφοτέρων τῶν μερῶν ἐπιτρόπων εἰς τὸ νὰ μετρήσωσι καὶ νὰ συνορίσωσι τὸν ῥηθέντα τόπον. Ὡσαύτως διὰ τῆς αὐτοῦ φρονιμωτάτης διοικήσεως κατέταξε καὶ ἐδιώρθωσε ταῖς ζημίαις καὶ ταῖς πείραξαις ὁποῦ ἔκαμαν οἱ Νογάϊδες εἰς τοὺς Μολδοβανοὺς τὸν καιρὸν τῆς ἀποστασίας αὐτῶν κατὰ τὸ βασιλικὸν χάττι σερίφι, μὲ δεσμὸν, καθὼς ἐδηλώθη εἰς τὸ γραφὲν χοτζέτι. Ἦλθον τοίνυν ἔμπροσθεν τῆς αὐτοῦ χανικῆς Μεγαλειότητος οἱ ἐπίτροποι τῆς Μολδοβίας καὶ ἐκλαύθηκαν, λέγοντες· Ὄντες ἡμεῖς ὑπήκοοι καὶ ὑπόφοροι τῆς βασιλείας, οἱ Νογάϊδες Τατάροι εἰς τὸν καιρὸν ὁποῦ ἦλθον οἱ κατάνοι εἰς τὸν τόπον μας (3), ἦλθον καὶ ἐσκλάβωσαν τὰ παιδιά μας καὶ τὰς γυναῖκας μας· καὶ πολλοὺς ἐπώλησαν εἰς ἄλλα μέρη τοῦ κόσμου. Ὁμοίως καὶ

Pag. 538 du Manuscrit.

daires. Il apprit que ces animaux appartenoient aux Tartares : empiétant sans cesse sur le territoire voisin, ils occasionnoient de fréquentes discussions, « qui ne se terminoient jamais qu'après que les pâturages en litige avoient été consommés. »

(1) Le chan Sélim Guéraï, surnommé *Hadji*, un des plus grands guerriers qui aient régné sur la Chersonèse Taurique, et un des souverains qui aient le plus éprouvé les vicissitudes de la fortune, fut déposé trois fois (en 1678, 1683 et 1692). Il remonta trois fois sur le trône de la Crimée, refusa celui de Constantinople, que lui offroient les janissaires, et mourut souverain en 1705. Voyez la *Notice chronologique des khâns de Crimée*, par M. Langlès, à la suite de sa traduction du *Voyage de Forster*, t. III, Paris, 1802, *in-8.°*, pag. 421.

(2) Cette lisière, ayant *trente-deux heures* de chemin *en long*, et *deux heures en large*, fut cédée aux Tartares pour servir de pâturage à leurs bestiaux. On s'attendroit à voir la situation géographique de ce terrain déterminée avec précision ; cependant le *hudjet ibra* n'indique aucune position ni aucun nom de ville ; et dans la déclaration des Tartares, dont il sera question pag. 393, note (3), je ne trouve pas non plus une fixation régulière de limites. Toutefois, la lisière acquise par les Tartares devoit suivre la frontière de la Moldavie et de la Bessarabie, et, par conséquent, commencer au Dniester, près de Bender (*voy.* la carte de Sulzer), aller ensuite presque droit à l'ouest jusqu'aux environs de Lapouschna, et descendre enfin vers le sud, longeant toujours à quelque distance la rive gauche du Pruth, jusqu'aux environs de Galatz, où elle se terminoit au Danube.

(3) Les commissaires Moldaves, paroissant devant sa *Grandeur*, portèrent leurs plaintes au chan et dirent : « Bien » que nous soyons *sujets et tributaires de* » *la Porte*, les Tartares Nogaïs ayant » paru dans notre pays, ont *emmené cap-*

Digitized by Google

ἄλλας ἁρπαγὰς ἔκαμαν εἰς τὸν τόπον μας, καὶ ἀπὸ πολὺν καιρὸν οἱ ἄνωθεν Νογάϊδες δὲν ἔλλειψαν νὰ μᾶς πειράζωσι καὶ νὰ ζημιόνωσι μὲ διαφόρους ἁρπαγάς· καὶ πολλοὺς ἀπὸ τοὺς Μολδοβανοὺς ἐσκότωσαν καὶ ἐλάβωσαν, ἀδίκως καὶ παραλόγως. Διὰ τὰς ὁποίας ζημίας καὶ κακὰ ὁποῦ μᾶς ἔκαμαν, ζητοῦμεν κρίσιν κατὰ τὸ βασιλικὸν φερμάνι ὁποῦ μᾶς ἐδόθη καὶ τωρινὴ καὶ τώρα· νὰ δικαιωθῶμεν, καὶ νὰ μὴν μείνωμεν ζημιωμένοι τῶν ὅσων εἴπομεν. Λέγοντες λοιπὸν οἱ Μολδοβανοὶ τοῦτα τὰ λόγια, ἄρχισαν καὶ οἱ Τατάροι νὰ κλαίωνται ἀπὸ τοὺς Μολδοβανοὺς, καὶ νὰ λέγωσι, πῶς ἀπὸ πολὺν καιρὸν οἱ τῆς Μολδοβίας οἰκήτορες πολλὴν ζημίαν καὶ φθορὰν μᾶς ἔκαμαν ἕως τὴν σήμερον εἰς τὰ ζῶα μας, καὶ εἰς τὰ πράγματά μας (1). Πολλαῖς κλοπαῖς ἔκαμαν εἰς τὸν τόπον μας, κλέπτοντες καὶ πράγματα, καὶ μαυλίζοντες τοὺς σκλάβους μας· καὶ τοιούτης λογῆς ἕως τὴν σήμερον ἐπειράχθημεν ὑπ' αὐτῶν. Ὅθεν ζητοῦμεν καὶ ἡμεῖς παρ' αὐτῶν ὅλα ἐκεῖνα, ὁποῦ ἐπήραμεν ἀπὸ ἡμᾶς φανερῶς καὶ ἀφανῶς, ἤγουν σκλάβους καὶ σκλάβας, καὶ ζῶα, καὶ ἄλλας ἀδικίας νὰ μᾶς πληρώσωσι. Καὶ δῆπα καλῶς τοχαζόμενος ὁ ὑπέρλατος Χάνης, πῶς αὐτὰ τὰ πράγματα ἐὰν θεωρηθῶσι καὶ νὰ ἔλθωσιν εἰς διόρθωσιν, πολλὰ λόγια καὶ μαλώματα καὶ δυσκολία θέλει ἀκολουθήσει, ἐπρόβλεψε νὰ ἐξισάσῃ ταύτας τὰς ζητήσεις τῶν δύο μερῶν· καὶ ἔκρινεν ὅτι εἶναι κάλλιον νὰ παύσωσι καὶ τὰ δύο μέρη ἀπὸ τὰς κρίσεις, καὶ ἕνας τὸν ἄλλον νὰ συγχωρήσῃ τὴν ζημίαν ὁποῦ ἔλαβεν ἀπὸ τὴν ἀρχὴν ἕως τώρα (2), καὶ νὰ μὴν ζητῇ πλέον τίποτες, ἀλλὰ νὰ γίνωσι

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IX.

» *tifs nos enfans et nos femmes.* C'est à » l'époque où *les soldats* ont pénétré chez » nous,» c'est-à-dire en 1716 et 1717, pendant la guerre entre l'Autriche et la Porte, époque à laquelle les troupes stationnées en Transilvanie faisoient des incursions fréquentes. *Eodem fere tempore, qui in Transylvania hiberna fecerant, in Moldaviam progressi ad Iassii usque mœnia . . . : . ad Prutum fluvium excurrebant . . . . Quas ob res tantus hostes terror invaserat, ut quoque se loco ostenderent milites* (ce sont les καράβοι de Costin), *eos nemo auderet aspicere in acie : oppida autem voluntate magis quam vi deditionem facerent, et Turcarum annonam proderent.* Ferrari, *de Rebus gestis Eugenii*, pag. 48. L'occupation d'Iassy, dont nous avons parlé pag. 378, eut lieu à la même époque.

(1) Les Tartares *commencèrent* à leur tour *à se plaindre des Moldaves*, en disant que *d puis long-temps jusqu'à ce jour*, ceux-ci leur avoient causé de grands dommages *en leurs troupeaux et en leurs propriétés.*

(2) Or, *considérant* que, si l'on vouloit *examiner et réparer* lesdits torts, *il s'ensuivroit beaucoup de propos*, de *reproches* et de *difficultés*, *le très-sublime chan* a eu soin de faire un *accommodement* relativement à ces prétentions réciproques. Il a jugé *qu'il valoit mieux* que de part et d'autre on *s'abstînt* de tout

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IX.

σούλχι (1), ἤγουν νὰ ἐξισασθῶσι καὶ νὰ εἰρηνεύσωσι ἀναμεταξύ τους, χαριζόμενοι ἀλλήλοις (ὅπερ λέγεται ἰμπρὰ (2) Τουρκικῇ διαλέκτῳ)· καὶ ἔτζι νὰ παύσωσι καὶ νὰ τελειώσωσι τὰ λόγια (3). Ἔτζι εὑρίσκωντας εὔλογον ὁ ὑπέρτατος χάνης καὶ οἱ κάτοικοι ἀμφοτέρων τῶν τόπων, ἔστερξαν καὶ ἔγιναν σούλχι, ἀφίνοντες ὅλους τοὺς δαβάδες ὁποῦ εἶχαν ἀναμεταξύ τους (4)· καὶ παραιτούμενοι ἀπὸ τὸ ζητεῖν ὁ εἷς ἀπὸ τὸν ἕτερον τὰ χαμένα ἢ τὰ ἁρπαχθέντα, ἀπὸ τὴν ἀρχὴν τῆς γειτονίας τους ἕως τὴν σήμερον ἡμέραν. Λοιπὸν κατὰ τὴν τοῦ ὑψηλοτάτου χάνη διάταξιν καὶ γνώμην, ὅλοι οἱ Νογαϊλῆδες μυρζᾶδες καὶ Τατάροι, οἱ κάτοικοι τοῦ Μπουτζακίου, μικροί τε καὶ μεγάλοι, ἀφίνοντες ὅλας τὰς ζητήσεις καὶ μαλώματα ὁποῦ ἔχουσι μὲ τοὺς Μολδοβανοὺς, κατὰ τὴν τοῦ νόμου διαταγὴν, διὰ μεσιτείας τε τῶν μυρζάδων, ὁποῦ εἶναι ἀπὸ τὸ παλαιὸν γένος τῶν Τατάρων (5), ἤγουν τοῦ Ἰσλὰμ μυρζᾶ, ἐκ τοῦ γένους τοῦ Οὐρὰκ ὀγλοῦ· καὶ Κασπολὰτ μυρζᾶ, ἐκ γένους τοῦ Μαμάη ὀγλοῦ· καὶ Ἰσμαὴλ μυρζᾶ, ἐκ τοῦ γένους τοῦ Ὄρ Μεχεμμὲτ ὀγλοῦ· ὡσαύτως καὶ ἐκ μέρους τοῦ αὐθέντου τῆς Μολδοβίας, κυρίου Γρηγορίου βόδα, καὶ ἐκ μέρους ὅλων τῶν ἀρχόντων καὶ κατοίκων τῆς Μολδοβίας· ὄντων ἐπιτρόπων τοῦ Ἰωαννάκη λογοθέτου, καὶ Ἀλεξανδρῆ τρίτου ποστελνίκου (9), ἐνώπιον τοῦ κριτοῦ, παραιτήθησαν ἀπὸ ὅλους τους τοὺς δαβάδες καὶ ζητήσεις ὁποῦ ἔχουσι μὲ τοὺς Τατάρους Νογάη, ἀπὸ τὴν ἀρχὴν ἕως τὴν σήμερον ἡμέραν. Οὕτω τοίνυν οἱ ἐπίτροποι τῶν δύο μερῶν ἀναμεταξύ τους συμφωνήσαντες κατὰ τοῦτον

Pag. 539 du Manuscrit.

procès, et qu'on se *pardonnât* les offenses mutuelles reçues de temps immémorial jusqu'à ce jour.

(1) Le chan pensa qu'il falloit s'abstenir de toute répétition, et faire le *soulchi* (صلح) ou *la paix*.

(2) Sur le mot ابرا, *libération*, voyez plus haut, page 389, note (1).

(3) Il y a un rapport frappant entre les *trèves* et *pardons* du moyen âge, et cette décision par laquelle l'autorité, reconnoissant son insuffisance pour maintenir les lois, et sur-tout pour réparer les injustices commises, engage les deux partis à oublier les torts mutuels, et les renvoie hors de cour.

(4) *Ils approuvèrent* la proposition *et firent la paix*, c'est-à-dire qu'ils *abandonnèrent tous les procès* (dava, دعوى) *qu'ils avoient entre eux.*

(5) Les nobles Tartares sont appelés *Myrzas*; et avant la conquête de la Crimée par les Russes, on les distinguoit en deux classes: les uns étoient les *Kapikoulis*, qui avoient acquis la noblesse par l'élévation de leurs ancêtres aux grandes charges; les autres, beaucoup plus considérés, étoient les descendans des anciens conquérans de la Crimée. Les commissaires étant, comme il est dit dans le document, *de l'ancienne race des Tartares*, appartenoient probablement à cette dernière classe, laquelle est composée de cinq grandes familles, subdivisées en une infinité de branches.

(6) *Voyez*, sur la dignité de *logothète*, pag. 284, note (1); et sur celle de *postelnik*, pag. 369, note (1).

τὴν

τὸν τρόπον, ἔκαμαν ἕνας τὸν ἄλλον τους τὰς ζητήσεις τους ἰμπρὰ, καὶ εἰρήνευσαν. Καὶ κατὰ τὴν θέλησίν τους ἐγράφη τὸ παρὸν χοτζέτι εἰς τὸ μέσον τῆς σελήνης Σεφὲρ, ἐν ἔτει αρμϐ' (1).

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IX.

Μάρτυρες εἶναι·

Ὁ Σεφὲρ μυρζᾶς, καλγᾶς τῶ Σηρηνήδων (2).
Ὁ Μεχεμμὲτ μυρζᾶς.
Ὁ Ἀδὴλ μπὲγ καηγάν.
Ὁ Καζῆ μπέγης.
Ὁ Χυσεὴν ἀγᾶς.
Ὁ Συλὺς μυρζᾶς Μανσὺρ ὀγλῦ.
Μυρταζᾶ ἀγὰ Συπχὰν καζῆ.
Ὁ Ἀπτηλκαζῆ ἀγᾶς.
Ὁ Φετχυλλὰχ ἐφέντης.
Ὁ Μυςαφᾶ ἐφέντης, καὶ ἄλλοι τῦ διϐανίυ τῦ ὑπερτάτυ χάνη (3).

(1) Le mois de séfer est le second de l'année Mahométane ; dans l'an de l'hégire 1142, il répondoit en effet au mois de septembre 1729.

(2) Les *Schirins* formoient la première et la plus considérable des cinq grandes maisons de Crimée, dont j'ai parlé p. 392, note (5). Le myrza le plus âgé de cette maison en étoit le bey, c'est-à-dire, le représentant et le chef ; sous le gouvernement des chans, il étoit regardé comme le défenseur des lois du royaume. Il avoit son *kalga*, ou vicaire, et son nouradin, ou adjoint du kalga ; ce kalga et ce nouradin étoient des myrzas ou des gentilshommes de la maison des Schirins, qui parvenoient à ces dignités par l'âge, et se succédoient toujours par ordre de naissance ; lorsque le bey mouroit, le kalga devenoit bey, et le nouradin devenoit kalga. En 1729, le kalga des Schirins s'appeloit Zaffar (ظفر) myrza ; c'est le signataire de notre acte. M. de Reuilly, *Voyage en Crimée*, Paris, 1806, *in-8.°*, pag. 164-170, parle beaucoup du dernier bey des Schirins, Ataï-myrza, qui étoit encore, en 1803, le personnage le plus considérable de tous les Turcs de la Crimée, les descendans des chans s'étant réfugiés en Turquie.

(3) Dans le manuscrit, cette pièce est suivie d'une autre, intitulée ΜΕΤΆΦΡΑΣΙΣ ΤΗ̃Σ ΌΜΟΛΟΓΊΑΣ ΤΩ̃Ν ΝΟΓΑΪΛΉΔΩΝ ΤΑΤΆΡΩΝ, ΌΠΟΥ̃ ἘΔΩΣΑΝ ΤΩ̃Ι ΑΥΘΈΝΤΗΙ ΓΡΗΓΟΡΊΩΙ ΒΟΕΒΌΔΑΙ, ἐν ἔτει ζσλή καὶ αψκθ', Σεπτεμϐρίυ ς'. Cette déclaration des Tartares Nogaïs, occupant les derniers feuillets du volume, est fort étendue : elle commence par les mots Ἡ αἰτία τῆς παρύσης ὁμολογίας εἶναι, et finit par ceux-ci, ἐγράφη διὰ γνώμης πάντων ἡμῶν, καὶ ἐκυρώθη. Immédiatement après on lit la date, comme dans le document précédent, et une longue série de signatures de myrzas et chefs Tartares. Ils promettent que, si on leur cède sur la frontière de la Moldavie la lisière de trente-deux heures de marche en long et de deux heures en large, dont il a été question dans l'acte précédent, ils se contenteront d'y conduire, temporairement, leurs troupeaux, sans y construire d'habitations permanentes, et sans empiéter davantage sur le territoire de leurs voisins. Si cependant cette défense étoit enfreinte, il sera permis aux Moldaves de porter plainte au gouverneur de Lapouschna (εἰς τὸν πρικαλάπον τῆς Λεπούσνας· *voyez*, sur cette dignité, Cantémir, *Beschreibung &c.* pag. 61), et à l'inspecteur des forêts de Falschy (εἰς τὸν καπετᾶνον τῦ κόδρυ). Kodrou veut dire *forêt* en moldave, et l'on nomme ainsi par excellence les forêts épaisses qui couvrent la rive orientale

Digitized by Google

HISTOIRE de la Moldavie, par Costin. Appendice, n.° IX.

du Pruth aux environs de Husch et de Falschy. Les habitans de ces bois, peuple turbulent, guerrier et demi-sauvage, sont appelés kodrany (Кодрани); ils ont un magistrat particulier, qui est indépendant du gouverneur de Falschy, et qui porte, en grec, le titre de καπιτάνος τῦ κόδρυ. Il n'y a pas d'autre indication géographique dans la déclaration des Tartares Nogaïs, qui nous occupe; ce qui, joint à la longueur de cette pièce, et au peu d'intérêt qu'elle présente, nous a déterminés à ne pas la transcrire.

Digitized by Google

ADDITION

Pour la Notice des LETTRES DE CRATÈS LE CYNIQUE, *contenue dans la 2.e partie de ce volume.*

Page 51. — Cette lettre d'Aristophane à Théophraste, que j'ai aussi donnée à la suite des fragmens d'Aristophane, se trouve, dans les collections des épistolographes, sous le nom d'Aristote, avec d'assez grandes variétés de lecture.

ADDITION

Pour la Notice des SCHOLIES INÉDITES DE BASILE DE CÉSARÉE SUR S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE, *contenue dans la même partie.*

Page 142, col. 1. — Le vers de Sophocle cité par Aristote (*Rhet. II, ch. 24*), ne fait pas allusion à la sévérité des mœurs de Sidéro, mais à la cruauté de son caractère. Il ne falloit donc pas l'appeler «une beauté inhumaine», mais une méchante femme.

FIN DU TOME XI.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google